

Université Paris-Est – Université Gustave Eiffel
École Doctorale Cultures et Sociétés
Laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs – EA 3350

Thèse pour l'obtention du grade de Docteur en Géographie

Minorités sexuelles et de genre en exil

*L'expérience minoritaire à l'épreuve de la migration et de la demande d'asile
en France*

Florent CHOSSIERE

Sous la direction de Marianne BLIDON et Serge WEBER



Présentée et soutenue publiquement le 1^{er} décembre 2022

Membres du jury :

Anne-Laure AMILHAT SZARY – Professeure, Université Grenoble Alpes – *Rapporteure*
Marianne BLIDON – Maîtresse de Conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – *Directrice*
Nadine CATTAN – Directrice de Recherche, CNRS, Géographie-cités – *Rapporteure*
Sébastien CHAUVIN – Professeur associé, Université de Lausanne – *Examineur*
Olivier CLOCHARD – Chargé de Recherche, CNRS, Migrinter, Université de Poitiers – *Examineur*
Camille SCHMOLL – Directrice d'Études, École des Hautes Études en Sciences Sociales – *Examinatrice*
Hélène THIOLLET – Chargée de Recherche, CNRS, CERI - Sciences Po – *Examinatrice*
Serge WEBER – Professeur, Université Gustave Eiffel – *Directeur*

Illustration de couverture : File d'attente avant l'ouverture de la permanence mensuelle de l'ARDHIS, association d'accompagnement à la procédure de demande d'asile liée à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre (F. Chossière, 2019).

Pour ma mère,

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à Marianne Blidon et Serge Weber qui ont accepté de me suivre tout au long de cette thèse – et même avant pour Marianne Blidon – et à qui j'exprime ma plus chaleureuse reconnaissance. Ces années de travail ont été riches et précieuses à vos côtés. Merci pour votre exigence et votre clairvoyance, pour votre écoute et votre disponibilité. Celles-ci ont fourni les conditions d'un accompagnement humain et intellectuel qui a indéniablement contribué à la maturation de ce travail. Merci enfin pour vos conseils et votre soutien lors de nombreuses autres occasions qui dépassent la seule réalisation de cette thèse.

Je remercie les membres du jury, Anne-Laure Amilhat Szary, Nadine Cattan, Sébastien Chauvin, Olivier Clochard, Camille Schmoll et Hélène Thiollet qui ont accepté de prendre le temps de lire cette thèse et de la discuter. Je suis honoré d'avoir l'opportunité d'échanger avec elles et eux.

J'ai eu la chance de bénéficier de conditions optimales pour réaliser cette thèse. Je remercie l'ENS de Lyon qui a financé mon contrat doctoral. J'adresse mes remerciements au laboratoire Analyse Comparée des Pouvoirs de l'Université Gustave Eiffel et à l'école doctorale Cultures et Sociétés de l'Université Paris-Est au sein desquels j'ai pu réaliser ce travail et qui m'ont permis à plusieurs reprises de bénéficier de financements pour participer à des événements scientifiques à l'étranger. Merci à Corine Maitte et Loïc Vadelorge qui ont été à la direction du laboratoire ACP durant mes années de doctorat et à Marie-Ange Paquita, sa responsable administrative. Ma gratitude va également à l'ensemble de l'équipe pédagogique de géographie de l'UFR SHS de l'Université Gustave Eiffel que j'ai eu le plaisir d'intégrer pour mes missions complémentaires d'enseignement et avec laquelle j'ai continué de travailler en tant qu'ATER. Merci à Anne Clerval, Amandine Chapuis, Florence Costa, Matthieu Delage, Rémi Desmoulières, Lauren Dixon, Marine Duc, Laura Durand, Paula Dolci, Julie Fromentin, Youenn Gourain, Camille Guenebeaud, Chakib Khelifi, Adrien Laberrigue, Joanne Le Bars, Nicolas Leborgne, Clément Luccioni, Karine Marot, Sophie Moreau, Annaïg Oiry, Mari Oiry Varacca, Emma Peltier, Félicie Roux, Matthieu Schorung, Dimitri Wawrzyniak et Serge Weber. Merci à Matthieu et à Sophie de m'avoir accueilli dans leur bureau. Enfin, merci à l'équipe administrative de l'UFR, Sandrine Ferrière, Stéphanie Lévy et Béatrice Revel, qui ont participé par leur travail et leur grande disponibilité à simplifier d'autant plus mon entrée dans l'enseignement. La cohésion de groupe et la convivialité qui règnent au sein de l'équipe de géo à Bois de l'Étang ont largement facilité le déroulement de ces cinq années.

Cette thèse a d'abord été une série de rencontres bouleversantes et d'une intensité rare avec celles et ceux qui, contraint-es de laisser une vie derrière elles et eux, n'ont pas toujours trouvé la quiétude espérée ici en France. J'exprime ma gratitude la plus profonde aux personnes qui ont accepté de se livrer à moi. Merci pour votre confiance et votre générosité. J'espère que ce travail réussira à rendre compte avec justesse de vos parcours. Parmi toutes ces rencontres, certaines m'ont particulièrement marqué. Tout en respectant leur anonymat, je tiens à exprimer ma reconnaissance à Abdul, Abubakar, Adama, Amadou, Aman, Amir, Assane, Bilal, David, Fatima, Fuad, James, Lamine, Leila, Mariam, Moussa, Olga, Oumar, Yacine et Youcef. Merci d'avoir partagé vos espoirs et vos

peines, mais aussi votre force et votre optimisme dans l'adversité. J'espère que la vie vous est plus clément désormais.

Il me faut aussi chaleureusement remercier les bénévoles de l'ARDHIS sans qui la réalisation de ce travail n'aurait pas été possible. Je remercie tout particulièrement Adrien, Amandine, Antoine, Aude, Barbora, Christophe, Ewa, Fanny, Franck, François, Jo, Julien, Laura, Laurent, Paul, Philippe, Robin, Sara, Thierry, Yann, pour m'avoir accueilli lors de mes premiers temps dans l'association et avoir contribué à rendre l'aventure humaine de l'engagement d'autant plus enrichissante.

Merci enfin à l'ensemble des interlocuteurs et interlocutrices qui ont accepté de me rencontrer dans le cadre de cette enquête et de me donner de leur temps.

La thèse est une aventure intellectuelle collective et le résultat final de ce travail n'aurait pas été le même sans les échanges fructueux que j'ai eu la chance d'avoir avec de nombreuses personnes et qui ont contribué à l'enrichir au fil du temps.

Un grand merci tout d'abord à Marine Duc, acolyte infatigable depuis mes débuts dans la recherche, jumelle espiègle, fabuliste des sciences sociales et casse-cou à ses heures perdues, avec qui j'ai partagé et résolu tant de casse-têtes intellectuels. Qui sait quels nouveaux projets nous attendent. Merci d'avoir été à mes côtés durant tous les hauts et les bas de ces sept dernières années et pour ta rigueur et ta passion dans les discussions conceptuelles. Merci également à la famille Duc, – Sophie, Christian et Laura – pour leur accueil toujours chaleureux dans l'Est.

Un remerciement particulier à Sara Cesaro, partenaire de terrain et d'engagement à l'ARDHIS, pour les nombreux cafés de débrief et les échanges qui ont nourri cette thèse, pour les travaux réalisés ensemble et pour sa présence durant toute cette enquête. Sa recherche constitue un éclairage complémentaire essentiel au travail que je présente.

Merci aux membres du laboratoire junior Altérités, Marginalités, Catégorisations pour toutes les discussions enrichissantes qu'ont permises ce collectif. Je remercie l'équipe du lexique et plus particulièrement Marlène Bouvet, Estelle Fisson et Marine Duc avec qui j'ai eu la chance de mener ce projet. Leur sens aiguisé de la rigueur, leur passion des sciences sociales et la richesse de nos confrontations et complémentarités disciplinaires ont grandement apporté à cette thèse.

Ma gratitude va aussi aux membres du groupe de recherche JEDI (Justice, Espace, Discriminations, Inégalités) du labex Futurs Urbains de l'Université Paris Est, dont les séminaires et les échanges ont nourri mon approche de la géographie sociale. Merci à l'ensemble des padawans doctorant-es du groupe avec qui j'ai traversé ces années de thèse à Marne-la-Vallée, à la BNF, à Caen, à Saint-Malo ou encore à Florence. Un remerciement tout particulier pour Muriel Froment-Meurice et son soutien dans les périodes les plus éprouvantes de la fin de thèse.

Je remercie enfin les fellows de l'Institut Convergences Migrations, et en particulier celles et ceux des groupes de travail consacrés aux intermédiaires de la migration et à l'intimité en migration.

Merci aux personnes qui ont pris le temps de lire certains passages de cette thèse et de les avoir enrichis de leurs conseils : Christophe Caulier, Sara Cesaro, Claire Hancock, Aude Le Moullec-Rieu, Philippe Neyer, Pablo Runet. Merci à la team BNF, Clément

Luccioni, Emma Peltier, Félicie Roux et Violette Arnoulet, qui ont rendu les derniers mois de rédaction plus sereins et lumineux. Je remercie aussi chaleureusement les personnes qui m'ont accompagné dans la dernière ligne droite en acceptant de relire ce travail : pour avoir mené la traque aux coquilles et à mes phrases trop longues, merci à Jean-Philippe Bard, Valentine Bottaro, Rémi Desmoulières, Julie Fromentin, Kévin Galli, Anne Lascaux, Aude Le Moullec-Rieu et Annaïg Oiry. Vos mots d'encouragement ont été précieux lors de l'ultime étape. Ma gratitude va enfin à Marie Boulard pour son soutien jusque dans les dernières heures précédant le rendu.

Pour finir, j'adresse ma plus grande gratitude à toutes les personnes qui m'accompagnent parfois depuis de nombreuses années et qui ont suivi de près la réalisation et les rebondissements de cette thèse. Les piliers que chacun·e d'entre elles et eux ont représenté ces cinq années ont été cruciaux pour l'accomplissement de ce travail. Je remercie chaleureusement : les guitous – Arthur, Camille, Kévin, Marie, Nicolas, Valentine – pour leur soutien infaillible, leur enthousiasme constant, leur niaque au Times Up et leur créativité au Dixit ; Marie O.-D. pour l'amitié qui nous unit depuis maintenant plus de dix ans grâce à Berlin ; Sofia et Christopher, de Lyon à Paris et pour leurs passions philosophiques et culinaires ; Jean-Philippe, soutien de longue date malgré la distance et qui suit toujours de près mes aventures ; Eléa, Alexane, Camille et Samuel avec qui les retrouvailles sont toujours un plaisir ; les pandas roux et les pélagiques avec qui j'ai fait mes premières armes de géographe à Lyon : Céline, Emmanuelle, Magda, Marianne, Marine, Mathilde, Paul, Thomas, Yohanna, avec une mention spéciale pour Manue, les traditionnels rosbeef du lundi soir et les débats sur les dispositifs ou les spatialités qui les accompagnaient ; Marion et Nathanaël, pour leur regard toujours lucide sur le monde et nos nombreuses discussions à le refaire ; les padawans JEDI de la première heure qui m'ont accueilli lors de mon arrivée à Paris Est, Chakib, Clément, Emma et Félicie ; à l'ARDHIS, Amandine, Antoine, Aude, Barbora, Ewa, Jo, Julien, Laura, Paul, Robin, Sara ; Estelle et Marlène, pour leur écoute entre deux réunions lexique ; et enfin, parmi les rencontres les plus récentes mais pas moins importantes, Charlotte, Marie, Rémi, Julie, Paula, Anne, Lyes, Imaad, Thibaut, Camille, avec une mention spéciale pour Youenn et Robin qui ont égayé les derniers mois de rédaction entre divination, barbecue et montagnes russes. Merci aussi aux joueurs et aux joueuses d'Entre2Basket pour les entraînements, matchs et tournois qui ont constitué de précieux moments de décompression dans la dernière ligne droite.

Mes ultimes remerciements vont à mes parents qui m'ont toujours soutenu dans mes études et sans qui je n'en serais pas là aujourd'hui. Merci enfin à Camille, ma sœur, pour sa présence et son soutien, notamment durant les périodes les plus éprouvantes de ces dernières années.

Sommaire

Introduction générale	1
Première partie – D’une catégorie administrative à l’expérience vécue d’une catégorisation : appréhender et saisir les « réfugié-es LGBT+ »	14
Introduction de la première partie	15
Chapitre 1. « L’ordre sexuel du monde » à l’aune de celles et ceux qui en traversent les frontières	17
Chapitre 2. Aspérités de terrain. Positionnements, adaptations et réflexivité en situation d’enquête ethnographique	58
Conclusion de la première partie	126
Deuxième partie – Du départ du pays d’origine à la demande d’asile en France ..	129
Introduction de la deuxième partie	130
Chapitre 3. Quitter son pays : des départs aux ressorts multiples	134
Chapitre 4. Arriver en France : des parcours migratoires hétérogènes	174
Chapitre 5. L’entrée dans la carrière de demandeur·se d’asile	217
Conclusion de la deuxième partie	260
Troisième partie – Trier, reléguer : l’épreuve de la procédure d’asile	264
Introduction de la troisième partie	265
Chapitre 6. La procédure d’asile comme instance de véridiction	268
Chapitre 7. Configurations et négociations de la condition de demandeur·se d’asile	353
Conclusion de la troisième partie	416
Quatrième partie – Reconfigurations de l’expérience minoritaire en migration .	419
Introduction de la quatrième partie	420
Chapitre 8. L’expérience minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux : stigmatisations et résistances	423
Chapitre 9. L’expérience minoritaire à l’épreuve du quotidien	473
Conclusion de la quatrième partie	516
Conclusion générale	519
Annexes	531
Bibliographie	556
Liste des figures	588
Liste des cartes	589
Liste des tableaux	590
Liste des encarts	591
Table des matières	592

Note sur l'écriture inclusive

Cette thèse est rédigée en écriture inclusive. Elle suit le modèle de 2019 proposé par ENS Éditions qui vise à ne pas surcharger graphiquement le texte (contraction avec un seul point médian, énumération pour éviter les contractions trop complexes et difficilement oralisables).

Liste des acronymes utilisés

ADA : Allocation pour Demandeur d'Asile

AJ : Aide Juridictionnelle

ANAFÉ : Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers

ARDHIS : Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans à l'Immigration et au Séjour

ATSA : Accueil Temporaire Service Asile

CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CAES : Centre d'Examen des Situations

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme

CEREDOC : Centre de Recherche et de Documentation de la CNDA

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

CFDA : Coordination Française pour le Droit d'Asile

CHUM : Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants

CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne

CMA : Conditions Matérielles d'Accueil

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

Comede : Comité pour la santé des exilés

CPA : Centre de Premier Accueil

CPH : Centre Provisoire d'Hébergement

CRA : Centre de Rétention Administrative

CRR : Commission de Recours des Réfugiés

CSHSP : Collectif de Soutien aux Homos Sans Papiers

DNA : Dispositif National d'Accueil

FLE : Français Langue Étrangère

FTDA : France Terre D'Asile

GISTI : Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés

GUDA : Guichet Unique de Demande d'Asile

HCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

ILGA : International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

OP : Officier de Protection

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

OSIG : Orientation Sexuelle et/ou Identité de Genre

PRAHDA : Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile

RAEC : Régime d'Asile Européen Commun

RESOME : Réseau d'Études Supérieures et Orientation des Migrant.e.s et Exilé.e.s

SPADA : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

ZAPI : Zone d'Attente pour Personne en Instance

INTRODUCTION GENERALE

Samedi 24 juin 2017, Paris. J'arrive à la Marche des Fiertés, anciennement nommée *Gay Pride*, et retrouve au point de rendez-vous qui était fixé le groupe avec lequel je vais défiler. Je salue les personnes que je connais. D'autres viennent me saluer et semblent me connaître alors que ce n'est pas mon cas. Le groupe grossit petit à petit et atteint une centaine de personnes. Tout au long de la Marche, il sera agrandi progressivement par de nouvelles personnes qui rejoindront le groupe en cours de route. En attendant le départ du défilé, les gens discutent entre eux, en français et en anglais. Mais aussi en wolof, en soninké, en lingala, en arabe, en bengali ou encore en ourdou. Après une longue attente sur place, le défilé démarre et le groupe se met en marche. Le positionnement au sein du défilé n'est pas idéal. Il n'y a pas de char proche équipé d'enceintes pour diffuser de la musique. Qu'à cela ne tienne, l'ambiance festive est installée autrement. Une langue commune fait défaut, alors plusieurs personnes du groupe chantent de bon cœur et d'une même voix : « ARDHIS, ARDHIS, ARDHIS ! ». L'ARDHIS, Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans à l'Immigration et au Séjour, c'est l'association qui fédère les personnes présentes. C'est ce que rappelle aussi le cortège de tête du groupe qui se met en place rapidement, mené par les personnes qui arborent trois banderoles sur lesquelles on peut lire le nom de l'association, mais aussi : « Ici ou ailleurs, l'homophobie tue », « Droit d'asile des LGBT persécutés », « Droit des couples bi-nationaux LGBT ». En tête du groupe, devant la banderole ou juste derrière celle-ci, les photos fusent. Le cortège doit fréquemment s'arrêter, immobilisé par les personnes qui prennent la pose. Parfois on échange les rôles, pour qu'une personne puisse être prise en photo en train de tenir l'une des banderoles. On prend des selfies, on se fait prendre en photo seul·e ou avec d'autres personnes. Il s'agit d'immortaliser un moment festif. Un moment également fort émotionnellement pour une partie des personnes présentes qui participent pour la première fois à ce type d'événement. Mais pas seulement. Certaines de ces photos finiront aussi dans des dossiers de recours déposés devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) pour tenter d'obtenir gain de cause suite à un rejet de demande d'asile prononcé par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA). Je suis moi-même fréquemment sollicité, pour prendre des photos ou pour figurer sur d'autres, parfois aux côtés de personnes que là encore je ne connais pas. Il faut dire qu'au sein de ce groupe, être blanc me démarque doublement.

Numériquement tout d'abord, symboliquement ensuite. Si l'ARDHIS fédère le groupe présent, celui-ci n'en est pas pour autant homogène. Au sein de ce groupe, je fais partie de la petite quinzaine de personnes blanches qui tranchent avec les autres. Cette différence en recoupe une autre puisque qu'elle se superpose aux différents rôles tenus dans l'association. À quelques exceptions près, les personnes blanches présentes sont des bénévoles de l'ARDHIS qui accompagnent les personnes qui sollicitent l'association dans leurs démarches administratives, de demande d'asile avant tout. Les autres sont en large majorité celles et ceux qui reçoivent cette aide, en tant que demandeur·se d'asile, ou qui l'ont reçue par le passé, étant aujourd'hui réfugié·es (sur la distinction de ces termes et leur emploi dans cette thèse, voir encart 1). Dans ce contexte, il n'y a pas besoin de me connaître personnellement pour m'identifier *a priori* comme un bénévole de l'association et vouloir une photo avec moi. Un peu plus loin derrière, en retrait du groupe compact de l'avant qui donne le rythme de l'avancée générale, certaines personnes profitent de l'occasion pour retrouver des ami·es et échanger des nouvelles. D'autres marchent, seul·es. Il s'agit sûrement de personnes qui sont arrivées récemment à l'association et qui n'y connaissent pas encore grand monde. Parmi elles, un homme porte un T-shirt noir de l'ARDHIS. Dans son dos, on peut lire : « On s'aime ici, on reste ici ». Il porte aussi un masque blanc, simple, minimaliste, qui recouvre son visage, et une casquette. Participer tout en s'assurant de ne pas être reconnu. Les discussions avec les bénévoles de l'association vont bon train également. Sur un fond de musique pop ou électro lointaine, on entend parler de délai pour formuler un recours devant la CNDA, de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) qui n'a toujours pas proposé d'hébergement, d'un avocat injoignable, de la lassitude d'attendre une convocation à l'OFPRA ou des horaires des cours de français langue étrangère (FLE) donnés par l'association. Des rendez-vous sont fixés, des numéros de téléphone échangés, des personnes présentées à des bénévoles. J'aperçois Lamine¹ et le rejoins. Il tient une pancarte qui a été réalisée lors d'un atelier organisé plus tôt dans la semaine par l'ARDHIS. Il me demande de le prendre en photo avec deux amis. Il relève la pancarte qu'il brandira durant le reste de la Marche. Sur celle-ci on peut lire : « Expulser un gay, c'est l'assassiner ».

Ce récit de terrain cristallise plusieurs des enjeux qui ont traversé l'enquête ethnographique que j'ai menée de février 2017 à février 2020 auprès de personnes demandant l'asile en France aux motifs de persécutions liées à leur orientation sexuelle ou à leur identité de genre. Trois questions permettent de saisir plus en détail les tenants et les aboutissants de cette scène. En miroir, elles révèlent les questionnements et les enjeux structurants de cette thèse. Que fait Lamine ici ? Quel contexte permet au slogan « Expulser un gay, c'est l'assassiner » de faire sens et d'exister ? Que fais-je moi-même ici ?

¹ Tous les prénoms ont été modifiés dans cette thèse. Sur l'enjeu de l'anonymisation et la façon dont il s'est posé de façon particulière pour le groupe étudié, voir le chapitre 2 consacré à la méthodologie d'enquête.

Encart 1 : « Demandeurs d’asile », « réfugiés », « migrants », « exilés » : nommer celles et ceux qui ont quitté leur pays

Les rapports de pouvoir qui s'exercent à l'encontre des personnes qui ont quitté leur pays se laissent percevoir dès la façon de les désigner. C'est ce que rappelle la dichotomie instaurée depuis plusieurs années dans les discours politiques et médiatiques opposant les « migrants », sous-entendus les « migrants économiques », aux « réfugiés », les seconds devant être accueillis quand les premiers sont présentés comme un fardeau pour les sociétés des pays dans lesquels ils arrivent et donc comme illégitimes à y rester. Nommer, c'est déjà hiérarchiser. En ce sens, les catégories administratives, et plus précisément les discours d'État, s'avèrent particulièrement puissants puisqu'ils sont performatifs : « lorsqu'un agent de l'État dit que telle personne demandant l'asile est un "migrant" et pas un "réfugié", sa parole crée la réalité qu'elle désigne » (Agier, 2019, p. 81). Pour se détacher de ces catégories médiatiques ou administratives et ne pas valider ni réifier les distinctions qu'elles opèrent en les réutilisant, plusieurs chercheur·es et collectifs militants ont mobilisé le terme « exilé·es » qui permet de désigner les personnes ayant quitté leur pays sans les distinguer, et surtout sans les hiérarchiser. Dès l'introduction de son ouvrage, Jérôme Valluy note par exemple : « Nous utiliserons le terme "exilés" pour désigner l'ensemble des personnes vivant en exil, à l'étranger, et entreprenant d'y refaire leur vie, ceci afin de considérer cette population globalement, par-delà la diversité des catégories sociales (travailleurs migrants, migrants forcés, demandeurs d'asile, réfugiés statutaires, sans-papiers, etc.), sans préjuger de la validité sociologique de ces distinctions et des usages sociaux qui en sont faits » (2009, p. 9).

Dans cette thèse, je fais toutefois un choix différent. Les termes « demandeur·ses d'asile » et « réfugié·es » y sont employés dans leur sens administratif, c'est-à-dire pour désigner respectivement les personnes qui sont en cours de demande d'asile et les personnes à qui l'asile a été accordé. Ce choix ne découle pas d'une volonté de confirmer la validité de ces catégories, mais de celle de rendre compte de leurs effets particuliers. L'enjeu est alors de montrer en quoi la vie des demandeur·ses d'asile en France se distingue de celle d'autres catégories de personnes, en raison des implications des politiques et des dispositifs particuliers qui les ciblent. Par ailleurs, la remobilisation de ces termes est aussi à comprendre en lien avec l'approche diachronique adoptée pour comprendre l'expérience migratoire des personnes enquêtées relativement aux différentes positions administratives successives qu'elles peuvent occuper : être « demandeur·se d'asile » et potentiellement « réfugié·e » représente des étapes particulières dans les parcours des individus dont il faut aussi saisir la temporalité. En ce sens, le terme « exilé·es » pourra aussi être mobilisé dans cette thèse pour au moins deux raisons : d'une part pour désigner les personnes durant la période qui précède le moment où elles deviennent « demandeuses d'asile », d'autre part lorsque les considérations présentées dépassent l'enjeu de la situation administrative des personnes.

Que fait Lamine ici ? Âgé de 20 ans lorsque je le rencontre pour la première fois en février 2017, Lamine est originaire de Gambie, pays qu'il a quitté en raison des persécutions qu'il y a subies lorsque son homosexualité a été découverte par son entourage. Sa vie étant mise en danger, il ne trouve pas d'autre solution que de se réfugier en Europe, plus précisément en France, pour se mettre en sécurité. Comme dans d'autres pays², le contexte répressif à l'égard de l'homosexualité ou de la transidentité pousse un certain nombre de personnes à la migration. En Gambie par exemple, l'homosexualité est passible d'une peine de 14 ans d'emprisonnement. Aux côtés de l'homophobie d'État, c'est-à-dire institutionnalisée dans des appareils législatifs, l'hostilité plus générale qui peut exister à l'égard des minorités sexuelles et de genre³ au sein de la société peut aussi contraindre au départ du pays d'origine. L'orientation sexuelle ou l'identité de genre (OSIG) minoritaires constituent des facteurs de migration internationale en soi.

La présence de Lamine à la Marche des Fiertés s'explique quant à elle par sa rencontre avec l'ARDHIS. Lamine a introduit une demande d'asile dans laquelle il a invoqué les persécutions qu'il a subies en raison de son homosexualité, dans l'espoir que la France lui accorde une protection internationale, et avec elle, la possibilité de régulariser sa présence sur le territoire national. L'ARDHIS l'aide dans cette démarche. Plus précisément, dans le cadre de rendez-vous individuels, un des bénévoles de l'association accompagne Lamine tout au long des étapes de cette procédure administrative⁴ et surtout le prépare aux attentes spécifiques de la demande d'asile OSIG⁵. Outre cet accompagnement à la procédure, l'ARDHIS organise un ensemble d'activités plus conviviales ouvertes à l'ensemble de ses usager·es : promenades dans Paris, entraînements de foot, cours de français langue étrangère ou encore participation à des événements ponctuels comme la Marche des Fiertés. L'ARDHIS lui donne accès à un accompagnement pour sa procédure d'asile mais lui fournit aussi un cadre spécifique de sociabilité au sein duquel Lamine est amené à rencontrer d'autres demandeur·ses d'asile OSIG. Ainsi, non seulement l'OSIG minoritaire⁶ est un facteur de migration internationale, mais elle peut aussi constituer un motif potentiel d'encadrement de cette migration et de régularisation sur le territoire français, par le biais d'une demande d'asile spécifiquement fondée sur ce motif.

Enfin, quand il n'est pas à la Marche des Fiertés, que fait Lamine, ici, en France, au quotidien ? Il attend. Il attend que l'OFPRA le convoque à un entretien durant lequel il lui faudra exposer les raisons qui le poussent à demander l'asile. Et il attendra ensuite la réponse que l'Office formulera à sa demande suite à cet entretien. En parallèle, en tant que

² Voir la carte 6 dans le chapitre 3 pour la situation législative dans les autres pays du monde.

³ Sur le sens donné à l'expression « minorités sexuelles et de genre » dans cette thèse et la façon plus générale de qualifier les personnes LGBT+, voir l'encart 2 dans le chapitre 1.

⁴ Sur les étapes de la demande d'asile en France, voir l'annexe 1.

⁵ Dans l'ensemble de cette thèse, j'emploierai les expressions « demande d'asile OSIG » ou « demandeur·ses d'asile OSIG » comme contraction de la formule : demande d'asile au motif de persécutions ou craintes de persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

⁶ Pour faciliter la lecture, « OSIG minoritaire » sera employé au singulier, dans un sens exclusif du « ou », (orientation sexuelle ou identité de genre minoritaire) partant du constat que l'articulation croisée d'une orientation sexuelle et d'une identité de genre minoritaires au fondement d'un processus de marginalisation d'une même personne reste très minoritaire parmi les personnes rencontrées.

demandeur d'asile, Lamine n'est pas autorisé à travailler. Il fait toutefois partie des demandeur·ses d'asile à qui l'OFII a fourni une solution d'hébergement⁷. Durant le temps de sa procédure, il est hébergé dans un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) à Étampes, dans le département de l'Essonne. Comme la plupart des autres demandeur·ses d'asile, Lamine fait alors l'expérience d'un « temps dilaté » et d'un « espace rétréci » – en passant la majeure partie de son temps dans la chambre de son CADA –, comme l'a décrit l'anthropologue Carolina Kobelinsky (2014). Toutefois, l'attente est telle que Lamine hésite un jour à clore sa demande d'asile et à quitter la France pour un autre pays européen. Il finit par se résigner, mais l'angoisse liée à l'incertitude reste difficile à supporter : que deviendra-t-il si sa demande d'asile est rejetée ? Si l'arrivée en France s'accompagne d'une mise en sécurité par éloignement des dangers immédiats qui pesaient sur lui en Gambie – Lamine réussit à venir en France en avion, ce qui n'est pas le cas de tout le monde –, elle est loin de représenter une sécurisation sur le long terme.

Quel contexte permet au slogan « Expulser un gay, c'est l'assassiner » de faire sens et d'exister ? L'association de deux catégories qui sont d'habitude peu mises en relation, les « migrants⁸ » d'un côté, associés ici à la menace de l'expulsion qui pèsent parfois à leur rencontre, c'est-à-dire de renvoi dans leur pays d'origine, et les personnes LGBT+ de l'autre, peut surprendre à première vue. Non seulement ces deux catégories se recoupent rarement dans les représentations communes, mais elles peuvent même être explicitement mobilisées l'une contre l'autre. Ainsi, depuis plusieurs années, les avancées de la « démocratie sexuelle » (Fassin, 2006 ; 2009 ; 2011a) en Europe sont parfois instrumentalisées à des fins nationalistes et utilisées pour servir des discours voire des pratiques racistes et anti-immigration : c'est au nom de la défense des minorités sexuelles et de genre, aux côtés de celle des femmes, qu'il faudrait « bloquer » les migrations. Les personnes originaires de pays musulmans, mais plus globalement de pays africains et arabes sont plus particulièrement suspectées d'une homophobie et d'un sexisme intrinsèques. Par ailleurs, l'expulsion des étranger·es est associée dans les représentations communes à une figure répulsive, celle du « clandestin », institué en menace protéiforme – « pour l'ordre public et la sécurité, pour l'économie, pour le système social, l'identité, etc. » (Le Courant, 2022, p. 26) –, justifiant en retour la nécessité de son éloignement. Au cœur des « démocraties sexuelles » européennes, et alors même que le gouvernement français a récemment annoncé, le 4 août 2022, la nomination

⁷ Les associations de défense des demandeur·ses d'asile estiment que globalement, environ la moitié des demandeur·ses d'asile ne se voient pas proposer de solution d'hébergement dans le cadre des dispositifs d'accueil déployés par les pouvoirs publics (voir chapitre 7 et annexe 2.6 à ce sujet).

⁸ Je fais le choix de ne pas mettre en écriture inclusive les catégories du sens commun, présentées comme telles par la mise entre guillemets, car elles renvoient avant tout à des représentations et non à des groupes effectifs d'individus. Par ailleurs, dans ces représentations la figure du « migrant » est souvent associée à des hommes, que ce soit en raison de l'absence plus générale des femmes dans les discours sur les migrations (Kofman, 2000 ; Zeneidi, 2013 ; Schmoll, 2020) ou au contraire de la mobilisation explicite de la masculinité des immigrés comme l'une des dimensions de la menace qu'ils constitueraient, en étant renvoyés à de potentiels violeurs. Si cette image a été réactivée dans le contexte de ladite « crise migratoire », notamment après les agressions qui sont survenues à Cologne en 2015 (Blidon, 2018a), ce mode d'altérisation des hommes immigrés n'est pas nouveau (Hancock, 2011 ; Shepard, 2017).

prochaine d'un « ambassadeur aux droits LGBT+ » qui « coordonnera l'action du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour la protection contre les discriminations et la promotion des droits LGBT+⁹ », quelle configuration pourrait conduire la France à « expulser un gay » et à « l'assassiner », c'est-à-dire à le renvoyer dans un pays où sa vie serait mise en danger ?

La réponse à cette question se trouve en partie dans la tension fondamentale sur laquelle repose la demande d'asile OSIG aujourd'hui, à savoir l'élargissement récent du cadre de l'asile par la reconnaissance et la stabilisation d'un nouveau motif de demande depuis une trentaine d'années, dans un contexte plus général et ancien¹⁰ de soupçon croissant à l'égard des demandeur·ses d'asile et d'octroi de plus en plus sélectif d'une protection internationale¹¹ (Daniel et Knudsen, 1995 ; Valluy, 2009 ; Fassin et Kobelinsky, 2012 ; d'Halluin-Mabillot, 2012 ; Akoka, 2020). Les minorités sexuelles et de genre persécutées sont devenues éligibles au statut de réfugié·e, mais encore faut-il réussir à l'obtenir. Aux premières réticences et difficultés de cadrage juridique de cette demande d'asile qui commence à émerger dans les années 1990 – ce groupe entre-t-il dans les cadres formulées par la Convention de Genève, et au fond, ne suffirait-il pas de rester « discret·e » dans le pays d'origine pour éviter les problèmes¹² ? –, succède l'épreuve du soupçon individuel qui pèse à leur égard, comme c'est le cas pour l'ensemble des demandeur·ses d'asile suspecté·es d'être de « faux réfugié·es » – est-il vraiment gay ou est-elle vraiment lesbienne ? (Kobelinsky, 2012a). En devenant demandeur·se d'asile, les individus perdent le caractère auto-déclaratif et performatif de l'orientation sexuelle qui prévaut habituellement (Chauvin et Lerch, 2016). La migration se fait épreuve du passage d'une catégorie discréditante à une autre. C'est l'expérience de ce basculement qui est au cœur de cette thèse.

⁹ Extrait du discours prononcé par la première ministre Elisabeth Borne le 4 août 2022 au Centre LGBT+ d'Orléans. Source : https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/08/04/elisabeth-borne-annonce-la-nomination-d-un-ambassadeur-aux-droits-lgbt_6137162_3224.html (consultation le 09/09/2022).

¹⁰ En France, c'est durant les années 1980 que s'opère un changement de configuration à ce sujet. Pour rendre compte de celui-ci, Karen Akoka (2020) évoque le passage du « régime des réfugiés » au « régime des demandeurs d'asile ». Le premier « se caractérise par une subordination forte de l'asile aux questions de politique étrangère ; par des taux d'attribution du statut très élevés ; par des instructions des demandes d'asile fondées sur l'appartenance nationale ; par la prévalence d'agents issus des mêmes groupes nationaux et des mêmes catégories administratives (réfugiés) que les requérants, et dont la légitimité professionnelle repose sur cette proximité ; par une porosité d'usage entre procédures d'asile et d'immigration ; par une activité orientée vers l'intégration des réfugiés plutôt que vers la sélection des demandeurs d'asile, qui n'ont, en tant que catégorie, pas encore d'existence, qu'elle soit discursive (le terme n'existe pas) ou statistique (leur nombre n'est pas calculé) » (*Ibid.*, p. 20). Le « régime des demandeurs d'asile » quant à lui « se caractérise par une subordination de l'asile aux politiques de réduction des flux migratoires ; par des taux d'attribution du statut très bas ; par des instructions au cas par cas fondées sur la recherche de persécutions individuelles ; par une logique de contrôle déployée autour de critères stricts et l'exigence de preuves ; par la prévalence d'agents français dont la légitimité repose sur la distanciation d'avec leur "public" ; et enfin par une activité orientée vers la sélection des demandeurs d'asile, en lieu et place de l'intégration des réfugiés » (*Ibid.*). Pour des statistiques récentes sur l'asile en France, voir annexe 2.

¹¹ L'expression « protection internationale » est une expression générique qui englobe le statut de réfugié·e, celui de la protection subsidiaire – voir chapitre 6 pour la distinction – et le statut d'apatride qui ne concerne cependant pas les cas étudiés dans ce travail.

¹² Cette interprétation a notamment prévalu au Royaume-Uni pendant un temps, les requérant·es pouvant voir leur demande d'asile rejetée, être renvoyé·es dans leur pays d'origine et se voir conseiller d'y vivre discrètement leur orientation sexuelle ou identité de genre pour éviter les persécutions (Giametta, 2017 ; Hamila, 2020).

Les implications du statut administratif de demandeur·se d'asile sont multiples, *a fortiori* dans un contexte général européen de « crise de l'accueil¹³ » (Lendaro, Rodier et Vertongen, 2019). La première et la plus manifeste est celle de l'instabilité dans laquelle elle place les individus. Les « demandeur·ses » d'asile sont caractérisé·es et défini·es par l'attente d'une réponse de la part des institutions de l'asile. Le risque est alors d'être débouté·e du droit d'asile, c'est-à-dire d'essuyer un rejet de sa demande et de se voir notifier par la même occasion par la préfecture une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Celles et ceux qui se maintiennent sur le territoire français au-delà du délai de « départ volontaire » qui peut être fixé par la préfecture se retrouvent alors en situation irrégulière et risquent d'être reconduit·es de façon contrainte dans leur pays d'origine. Risquent, car en réalité, une grande partie des OQTF ne sont pas suivies d'un renvoi effectif dans le pays d'origine¹⁴. Une partie des débouté·es du droit d'asile rejoindra alors les rangs des personnes condamnées à vivre sur le territoire français dans l'illégalité et à tomber sous le coup du « gouvernement de la menace », cette configuration selon laquelle les étranger·es en situation irrégulière « ne sont plus seulement expulsables par définition, [mais] doivent désormais quotidiennement composer avec cette éventualité » (Le Courant, 2022, p. 32), ce qui rend possible de « manifester un pouvoir de nuire sans exécution immédiate » (*Ibid.*, p. 33). Mais les implications du statut provisoire de demandeur·se d'asile ne s'arrêtent pas là. Les conditions matérielles d'accueil des demandeur·ses d'asile ont également connu une dégradation générale en Europe (Migreurop, 2017), conduisant ces dernier·es à expérimenter parfois des situations de précarité extrême à leur arrivée en France. Bien avant cela, une partie des personnes qui ont quitté leur pays n'arriveront pas en Europe, bloquées par les politiques de visa qui restreignent les possibilités d'arriver et de séjourner légalement dans l'un des pays européens en amont et par les dispositifs de frontières¹⁵ extérieures qui se multiplient et se durcissent (Amilhat Szary, 2015, 2020 ; Migreurop, 2017 ; Lendaro, Rodier et Vertongen, 2019 ; Schmoll, 2020).

¹³ En 2015 et 2016 apparaît dans les discours politiques et médiatiques l'idée de l'existence d'une « crise migratoire » en Europe : plusieurs chiffres sont mis en avant pour pointer une situation exceptionnelle et alors incontrôlable pour les États européens qui n'auraient pas les moyens de faire face à un nombre trop « important » d'arrivées sur leurs territoires. En réaction, plusieurs chercheur·es ont d'abord relativisé ces discours en remettant en perspective les chiffres mobilisés, voire en mettant en avant la façon dont ils ont pu être explicitement instrumentalisés pour nourrir l'idée d'une « invasion » (Migreurop, 2017). En parallèle, un renversement de perspective d'analyse a été opéré pour montrer que la crise révélait et relevait plutôt d'une « crise de l'accueil » structurelle et s'inscrivant en réalité sur le plus long terme : l'utilisation du terme de « crise », qui perdure alors même que le nombre de nouvelles arrivées en Europe a diminué depuis, « reflète avant tout le refus des États européens d'intégrer la dimension contemporaine et internationale d'un phénomène qu'il est illusoire de prétendre enrayer et qui ne peut au demeurant être qualifié ni de nouveau ni d'imprévisible » (Lendaro, Rodier et Vertongen, 2019, p. 12).

¹⁴ Stefan Le Courant note que « en moyenne, depuis des années, moins d'une mesure [d'éloignement] sur cinq est exécutée et moins d'un étranger sur deux en rétention est expulsé » (2022, p. 32). Concernant plus spécifiquement les OQTF, 12,4 % des 103 852 prononcées en 2018 ont été exécutées (*Ibid.*, p. 316).

¹⁵ J'emploie les expressions « dispositifs de frontière » ou « dispositifs frontaliers » pour rendre compte de la façon dont les frontières contemporaines ne se réduisent plus à de simples lignes, mais à un ensemble de lieux et de pratiques, multilocalisés, (voir introduction du chapitre 4), qui fonctionnent de pair pour contrôler et filtrer les déplacements internationaux des individus, si bien qu'elles relèvent aujourd'hui d'un fonctionnement réticulaire (Amilhat Szary, 2015, 2020).

« Expulser un gay, c'est l'assassiner ». Ainsi, le slogan prend sens relativement au double contexte qui permet son apparition : l'émergence d'une nouvelle catégorie institutionnelle de personnes migrantes, les réfugié·es LGBT+, d'une part, et un contexte de politiques migratoires et d'asile¹⁶ restrictives d'autre part. Derrière ce slogan, ce sont les difficultés que rencontrent les demandeur·ses d'asile OSIG à être reconnu·es réfugié·es qui sont mises en lumière. Mais pour comprendre l'ensemble des implications sous-tendues par cette situation, il faut aller plus loin, car l'élargissement de la taxinomie institutionnelle de types de personnes migrantes en contexte de politiques migratoires et d'asile restrictives s'avère en réalité à double tranchant. La difficulté n'est pas seulement celle de réussir à obtenir l'asile après un long et sinueux parcours administratif. Le recours à une demande d'asile OSIG implique aussi de devoir gérer au quotidien une nouvelle épaisseur d'information sur soi, car le statut administratif qui sert de support à la tentative de régularisation de la présence en France redouble l'information de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre. T-shirt de l'ARDHIS sur le dos, masque sur le visage : l'homme décrit dans le récit initial illustre parfaitement cette tension. En ce qu'elle induit aussi une mise en visibilité de l'OSIG minoritaire, la demande d'asile peut interférer avec les stratégies individuelles et quotidiennes de négociation de l'hétéronormativité et de la cisnormativité que les personnes LGBT+ qui viennent d'arriver en France tentent de déployer. Dans le cas de l'homme mentionné, comme pour d'autres, l'enjeu est d'éviter d'être identifié·e comme personne LGBT+ en étant reconnu·e à la Marche des Fiertés par des compatriotes présent·es en France. D'une part, ces dernier·es pourraient faire circuler cette information jusque dans leur pays d'origine et leur entourage ; d'autre part, cela pourrait conduire à une exclusion des réseaux de solidarité qui fournissent ici des ressources parfois indispensables pour pallier l'insuffisance des dispositifs publics d'accueil des demandeur·ses d'asile.

Dans les discours et représentations qui hiérarchisent le monde de façon binaire, opposant les pays du Nord « tolérants » aux pays du Sud qui seraient intrinsèquement et uniformément hostiles aux minorités sexuelles et de genre, la figure des réfugié·es LGBT+ peut trouver une place de choix (Jenicek, Lee et Wong, 2009). La fuite de contextes d'oppression dans les pays du Sud et l'octroi d'une protection par un pays du Nord corroborent cette représentation. En réalité, la migration, encadrée à l'arrivée par une demande d'asile OSIG en France, est loin de constituer un processus « libérateur » en soi comme le suggère une telle représentation polarisée du monde. Alors que l'octroi de l'asile est souvent appréhendé comme le point de départ d'une nouvelle vie de liberté dans

¹⁶ Par « politiques migratoires » j'entends l'ensemble des politiques qui dictent et configurent les modalités d'accès à des visas et titres de séjour, d'acquisition de la nationalité, de contrôle de l'immigration et d'accueil des personnes migrantes. Par « politiques d'asile » j'entends plus précisément celles qui sont relatives aux demandeur·ses d'asile et aux réfugié·es en particulier, tant sur le plan de la configuration de la procédure d'asile elle-même que sur celui des dispositifs d'accueil dédiés à ces groupes. Notons que l'opposition entre « politiques migratoires » et « politiques d'asile », souvent opérée, nécessite d'être interrogée puisqu'elle conduit à stabiliser la distinction nette qui existerait entre les « migrants » et les « réfugiés » (Akoka, 2020). Il ne s'agit pas ici d'appuyer cette distinction, mais simplement de gagner en précision de désignation. Par ailleurs, comme le montrera justement cette thèse, lorsque l'on se place du point de vue des exilé·es, c'est une expérience de la continuité de ces deux types de politiques qui se donne à voir, les « politiques migratoires » restrictives influant sur le recours ou non à la demande d'asile.

le pays d'arrivée pour les exilé·es LGBT+ (Murray, 2014a), il apparaît non seulement que l'accès à une protection internationale est loin d'être garanti dans un contexte de soupçon marqué à l'égard des demandeur·ses d'asile, mais aussi que cette procédure s'accompagne d'une série de contraintes pour celles et ceux qui n'ont pas d'autres choix que d'y recourir dans un contexte de politiques migratoires plus globales restrictives. Par ailleurs, l'arrivée en France entraîne la confrontation à de nouvelles formes de marginalisations et de nouveaux rapports de pouvoir qui reconfigurent, en s'articulant, la position sociale des individus. Dans la lignée des *queer migrations studies* (Manalansan, 2003 ; Luibhéid et Cantú, 2005 ; Cantú, 2009 ; Luibhéid, 2008 ; Camminga et Marnell, 2022), mais aussi des approches féministes des migrations de façon plus générale (Pessar et Mahler, 2003 ; Pratt et Yeoh, 2003 ; Moujoud, 2008 ; Zeneidi, 2013 ; Le Bars, 2017 ; Schmoll, 2017, 2020), il s'agit alors de remettre en question l'équation qui consiste à réduire la migration vers un pays du Nord à un processus libérateur en lui-même pour les minorités sexuelles et de genre.

Ainsi, cette thèse prend pour objet la façon dont l'expérience migratoire est configurée par la demande d'asile OSIG. Il s'agit de renverser la perspective d'appréhension des migrations pour comprendre au mieux ce qui se joue pour les personnes concernées. La migration vers la France n'est pas analysée au prisme des expériences ayant poussé les personnes à quitter leur pays, mais à l'aune de la procédure administrative qui l'encadre. Alors que la littérature scientifique s'est saisie de façon exponentielle, ces dernières années, de l'asile OSIG (voir chapitre 1), principalement en étudiant les contours de cette nouvelle catégorie de l'asile – en retraçant la genèse de son apparition et de sa sédimentation ou en analysant la façon dont les instances asilaires évaluent la crédibilité des demandeur·ses d'asile OSIG et leur octroient le statut de réfugié·e –, l'attention est déplacée vers celles et ceux qui ont recours à cette procédure pour analyser la place qu'elle occupe dans leur parcours migratoire et administratif, ainsi que dans leur trajectoire socio-spatiale.

Que fais-je moi-même ici ? Répondre à cette dernière question permet de présenter l'enquête sur laquelle se base ce travail. Si je suis présent avec le groupe de l'ARDHIS à la Marche des Fiertés de juin 2017, c'est que je suis moi-même bénévole de l'association à cette période. Plus exactement, j'y endosse la double casquette de chercheur et de bénévole. En février 2017, je rejoins l'ARDHIS en donnant des cours de FLE et en participant aux activités conviviales organisées par l'association. Mon entrée au sein de celle-ci est motivée par un travail de recherche puisqu'elle coïncide avec l'enquête que je commence sur les demandeur·ses d'asile OSIG dans le cadre de mon mémoire de Master 2. Au fil du temps, je me forme à la procédure d'asile pour pouvoir également accompagner des personnes dans leur procédure. Ainsi, cette thèse s'appuie sur une enquête ethnographique de trois ans réalisée en situation de participation observante au sein d'une association spécialisée dans l'accompagnement à la procédure d'asile OSIG. Le choix d'un tel dispositif d'enquête s'explique de plusieurs façons, entre des contraintes d'accès à ce groupe particulier et une volonté de rééquilibrer, dans la mesure du possible, certains des rapports de pouvoir qui peuvent se répliquer par la réalisation d'une

enquête. Cette méthode a présenté des intérêts certains en me permettant de me placer au plus près du fonctionnement de la procédure d'asile. Mais elle pose également de nombreuses questions, aussi bien d'ordre scientifique qu'éthique. C'est pour cette raison qu'on trouvera dans la structure générale de ce travail un chapitre spécifique dédié au cadre méthodologique de l'enquête réalisée.

Cette thèse s'organise en quatre temps. La première partie présente les cadres sur lesquelles elle repose : le cadre analytique tout d'abord, le cadre méthodologique ensuite. Le chapitre 1 réinscrit la figure des réfugié·es LGBT+ dans le cadre plus général de « l'ordre sexuel du monde » (Blidon et Roux, 2011), expression mobilisée pour rendre compte des représentations et discours qui tendent aujourd'hui à polariser et hiérarchiser le monde à l'aune des enjeux liés au genre et à la sexualité. Alors que les réfugié·es LGBT+ constituent une pierre angulaire de ce type de représentation, ce chapitre montre comment l'analyse de leur expérience migratoire permet de remettre en question l'idée que la migration vers un pays du Nord, la France, représenterait un processus de « libération » en soi. Il présente alors les approches et outils théoriques mobilisés pour ce faire, notamment l'articulation entre trajectoire socio-spatiale, expérience minoritaire et intersectionnalité située. Le chapitre 2 introduit quant à lui le dispositif méthodologique qui a été mobilisé dans ce travail. Il revient sur les raisons et les modalités de réalisation d'une enquête ethnographique en situation de participation observante au sein d'une association d'accompagnement spécialisée dans la procédure d'asile OSIG. Il présente par la même occasion les difficultés et les réajustements qui ont été nécessaires en raison du recours à ce type particulier de méthode et montre le rapport évolutif au terrain au cours de ces trois années d'enquête.

Les trois parties suivantes dépeignent différentes étapes et composantes de l'expérience migratoire des personnes qui demandent l'asile OSIG en France. La deuxième partie de cette thèse est ainsi consacrée à l'analyse de ce qui précède la demande d'asile OSIG. Elle est découpée en trois chapitres qui reviennent respectivement sur le départ du pays d'origine, la trajectoire migratoire jusqu'en France et le dépôt d'une demande d'asile OSIG. Le chapitre 3 étudie la multiplicité des déterminants qui ont poussé au départ de leur pays d'origine les personnes rencontrées durant cette enquête. Ce faisant, il entend réinscrire les persécutions et craintes de persécutions liées à l'OSIG dans un ensemble beaucoup plus vaste de facteurs et de dynamiques afin d'affiner la compréhension de la mise en mouvement comme réaction à celles-ci. Le chapitre 4 analyse les trajectoires migratoires des personnes rencontrées, c'est-à-dire le processus multifactoriel et évolutif qui les a conduites à orienter leur déplacement en direction de la France. En pointant la diversité et la complexité de celles-ci, il rompt avec l'image de migration unidirectionnelle et linéaire souvent associée aux exilé·es LGBT+, qui, une fois leur pays quitté, identifieraient d'emblée un pays de refuge vers lequel il s'agirait simplement de se rendre pour se mettre en sécurité. Enfin, le chapitre 5 rend compte des différents ressorts du recours à une demande d'asile OSIG une fois en France. Il le fait en mobilisant une approche en termes de carrière. En dépliant les séquences de l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG, ce chapitre montre la diversité des facteurs en jeu dans

l'arrivée à cette procédure particulière et, en creux, les obstacles ou hésitations qui peuvent en écarter certaines personnes. En somme, en considérant l'ensemble des étapes qui précèdent la demande d'asile OSIG en France, cette partie vise à « dénaturer » les réfugié·es LGBT+, c'est-à-dire à ne pas considérer les persécutions ou craintes de persécutions liées à l'OSIG comme le facteur unique qui explique le recours à une demande d'asile OSIG dans les parcours individuels.

La troisième partie rend compte de la double épreuve que constitue la demande d'asile : épreuve de la procédure elle-même d'un côté, épreuve de la condition de demandeur·se d'asile au quotidien de l'autre. Le chapitre 6 revient sur la façon dont sont évaluées les demandes d'asile OSIG, sur les stratégies d'adaptation que mettent en place les requérant·es en retour et sur leur expérience d'une telle procédure. En effet, le soupçon marqué à l'égard des demandeur·ses d'asile s'accompagne de l'émergence d'un régime de vérification si normé que les requérant·es doivent paradoxalement s'assurer en amont de recadrer correctement leurs expériences personnelles afin d'être en mesure de fournir un discours sur soi qui aura des chances de paraître « crédible » aux yeux des institutions. Ce chapitre rend compte des composantes particulières d'un tel régime de vérification dans le cas de la demande d'asile OSIG. Plus encore, il en analyse les effets au-delà des institutions qui le mettent en œuvre. D'une part, ses attentes normatives conduisent à rendre l'accompagnement associatif d'autant plus indispensable pour certaines personnes, ce qui conduit à instaurer la distribution des ressources associatives en pré-frontière. D'autre part, le soupçon qu'il charrie tend à se diffuser au sein de la scène associative mais aussi entre les demandeur·ses d'asile et réfugié·es par le doute qu'il installe et qui devient un élément parfois structurant des relations sociales. En saisissant la multiplicité de manifestations et d'implications, c'est l'épaisseur de la « frontière biographique » (Giametta, 2017) instaurée par la procédure d'asile qui se donne à voir. Le chapitre 7 interroge cette fois les implications du recours à une demande d'asile sur le quotidien des individus. En effet, le statut administratif particulier qui l'accompagne induit une série de contraintes spécifiques qui configurent leur existence, pesant aussi bien sur leurs conditions de vie matérielles, sur leur sentiment de sécurité – plus exactement d'insécurité et d'angoisse –, sur leurs relations avec les autres ou encore sur leur propre image d'eux-mêmes. Dans ce contexte, les demandeur·ses d'asile sont amené·es à faire l'expérience d'un gouvernement par l'instabilisation qui leur rappelle constamment la tension de leur statut : la légitimité de leur présence sur le territoire national, reconnue provisoirement par leur situation de victime hypothétique à protéger, peut basculer à tout moment. Pour décrire cette réalité, je mobilise la notion de condition de demandeur·se d'asile. Elle permet de rendre compte de la situation des personnes en France telle qu'elle est configurée par l'effet des politiques migratoires et d'asile à l'œuvre et qui les encadrent et non par des caractéristiques qui seraient intrinsèques aux individus en situation d'exil. Dans l'analyse des trajectoires socio-spatiales, cette partie montre ainsi la nécessité de prendre en compte le statut migratoire comme un rapport de pouvoir spécifique qui contribue, avec d'autres, à recomposer le positionnement social des individus dans le pays d'arrivée.

La dernière partie de cette thèse complète cette analyse en élargissant le champ de vision adopté pour analyser l'expérience migratoire de demandeur·ses d'asile et de réfugié·es OSIG en France, en mobilisant une approche multiscale d'une part et intersectionnelle d'autre part. Ce faisant, il s'agit de rendre compte de la complexité de la recomposition de l'expérience minoritaire en contexte de migration et de « l'autonomie en tension » (Schmoll, 2017, 2020) qui survient avec celle-ci. Le chapitre 8 étudie la façon dont les personnes enquêtées négocient leur position minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux. Les liens entretenus à distance avec des personnes dans le pays d'origine ou avec des compatriotes présent·es en France conduisent à ce que la stigmatisation mais aussi les stratégies déployées pour y faire face opèrent également à l'échelle transnationale. Ce chapitre documente alors le rapport ambigu entretenu par les exilé·es LGBT+ avec les personnes originaires du même pays qu'elles et eux, et plus largement avec leur pays d'origine, ainsi que les stratégies de présentation de soi contextuelles qu'elles mettent en œuvre pour y répondre. Plus encore, le statut migratoire de demandeur·se d'asile OSIG vient largement complexifier ces stratégies, pointant comment les taxinomies migratoires institutionnelles peuvent interférer avec les stratégies de négociation de la position minoritaire. L'expérience minoritaire se fait ainsi transscale dans la mesure où les individus se retrouvent à composer simultanément avec les logiques qui surviennent aux échelles nationale et transnationale et qui entrent en résonance. Enfin, le chapitre 9 analyse l'expérience minoritaire sexuelle et de genre des demandeur·ses d'asile OSIG au quotidien. Il le fait en montrant que celle-ci ne peut être comprise indépendamment des autres caractéristiques qui situent socialement les individus. En pointant les effets de leurs conditions de vie matérielles précaires, les nouvelles normes sexuelles et de genre auxquelles ils sont confrontés en France et l'articulation de l'expérience minoritaire sexuelle et de genre avec les rapports de race mais aussi avec le statut migratoire, ce chapitre montre que l'horizon escompté d'une nouvelle vie libre de toute contrainte en tant que personne LGBT+ en France est parfois loin d'être atteint.

PARTIE 1

D'une catégorie administrative à l'expérience
vécue d'une catégorisation : appréhender et
saisir les « réfugiée·es LGBTQ+ »

Introduction de la première partie

Cette première partie présente comment le groupe des « réfugié·es LGBT+ » a été appréhendé dans cette recherche, sur le plan analytique et sur le plan méthodologique.

Le chapitre 1 réinscrit le parcours et les expériences des personnes ayant recours à une demande d'asile OSIG au sein de représentations plus générales qui tendent à hiérarchiser les pays du monde relativement à la place que trouveraient en leur sein les minorités sexuelles et de genre. Cette représentation binaire, retranscrite par l'expression d'« ordre sexuel du monde », sépare les pays du Nord, appréhendés comme des espaces foncièrement tolérants, des pays du Sud perçus comme intrinsèquement et uniformément hostiles aux minorités sexuelles et de genre. Alors que la figure des réfugié·es LGBT+ occupe une place de choix dans une telle représentation – leur déplacement même contribuant à la corroborer –, ce chapitre présente comment cette thèse formule un contre-discours. Dans la lignée des *queer migrations studies* et des approches féministes des migrations, il s'agit de complexifier l'image de la migration des minorités sexuelles et de genre vers les pays du Nord comme un processus libérateur et émancipateur en lui-même. Le chapitre 1 présente les points d'attention retenus ainsi que les concepts utilisés par cette thèse pour appliquer un tel programme analytique dans le cas particulier de personnes demandant l'asile OSIG en France.

Le chapitre 2 présente le matériau empirique mobilisé et comment il a été constitué à partir d'une enquête ethnographique réalisée en tant que bénévole au sein de l'ARDHIS (Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans à l'Immigration et au Séjour). En intervenant moi-même auprès de demandeur·ses d'asile d'OSIG, par l'accompagnement à la procédure d'asile et la participation à d'autres activités organisées par l'association, il s'agissait de se trouver au plus près du fonctionnement de cette procédure et des effets de l'engagement dans celle-ci sur les exilé·es. Ce chapitre donne à voir les raisons, les intérêts et les contraintes de la réalisation d'une enquête dans cette configuration particulière de participation observante, ainsi que les réajustements et les questionnements que cela a suscité.

Chapitre 1

« L'ordre sexuel du monde » à l'aune de celles et ceux qui en traversent les frontières

Depuis une quarantaine d'années, la géographie des sexualités a contribué à démontrer que « les lieux et les sexualités se produisent mutuellement » (Duplan, 2012). Elle a notamment mis en lumière l'importance de l'espace dans le façonnement des identités, désirs et pratiques sexuels (Browne et Brown, 2016), et rappelle alors, avec les autres sciences sociales, dans quelle mesure la sexualité, parce qu'elle est l'objet de discours et de normes qui la régulent, peut devenir un puissant support de catégorisations, de hiérarchisations et de rapports de pouvoir. En ce sens, plusieurs géographes ont montré comment l'hétéronormativité¹⁷ s'inscrivait et se reproduisait aussi spatialement, rappelant que les normes sociales associées au genre et à la sexualité participaient également de la production de l'espace (Bell et Valentine, 1995 ; Browne, Lim et Brown, 2007 ; Johnston et Longhurst, 2010 ; Brown et Browne, 2016a). Les analyses de l'espace public ont par exemple souligné que ce dernier fonctionnait comme un reflet et un vecteur de reproduction de l'hétéronormativité (Browne, 2007 ; Blidon, 2008, 2011 ; Cattani et Leroy, 2010, 2013).

Pour autant, la dimension spatiale de l'hétéronormativité est loin d'épuiser les modalités d'articulation entre rapports de pouvoir, sexualité et espaces : d'une part parce que la sexualité constitue un « espace de sens pour de nombreuses autres interactions sociales » (Perreau, 2008, à partir de Sedgwick, 2008 [1990]), d'autre part parce que les rapports de pouvoir ainsi induits peuvent s'exprimer à des échelles bien plus vastes. Comme le rappellent Marianne Blidon et Sébastien Roux, « aucune échelle n'est *a priori* plus pertinente ou signifiante pour penser conjointement ce que la sexualité fait au politique et le politique au sexuel » (2011). Ainsi, depuis plusieurs années, la sexualité, à travers l'enjeu de la reconnaissance de droits, est devenue un vecteur de hiérarchisation de plus en plus saillant des espaces à l'échelle mondiale (Blidon et Roux, 2011 ; Blidon, 2018a). Cette hiérarchisation se manifeste dans une rhétorique opposant « deux espaces homogénéisés et essentialisés : "l'Occident" – espace moderne, contrôlé, démocratique, éduqué et respectueux des minorités (dans son droit, ses valeurs, ou ses pratiques) – [qui] se distinguerait des marges – incivilisées, incontrôlées, barbarisées et violentes » (Blidon et Roux, 2011).

¹⁷ L'hétéronormativité correspond à « l'ensemble de relations, actions, institutions et savoirs qui constituent et reproduisent l'hétérosexualité comme "normale", souhaitable, voire naturelle. Elle désigne donc le modèle hégémonique des rapports de genre, qui postule la complémentarité asymétrique des sexes et la primauté de l'hétérosexualité, à travers l'essentialisation des catégories de masculin et féminin, et en présupposant la concordance nécessaire entre genre (masculin, par exemple), sexe (mâle) et désir sexuel (envers la femme) » (Fidolini, 2019, p. 801). Si dans les années 1980, des féministes lesbiennes radicales comme Adrienne Rich mentionnaient déjà la « contrainte à l'hétérosexualité » (1981), c'est pendant les années 1990 que la notion d'hétéronormativité apparaît pour la première fois (Warner, 1991).

Une telle hiérarchisation contribue à faire émerger un « ordre sexuel du monde », expression que j’emprunte à Marianne Blidon et Sébastien Roux (*Ibid.*) et que je mobilise pour rendre compte de cet ensemble de représentations et de discours, mais aux effets parfois bien réels, qui concourent à faire émerger une image binaire et essentialisée du monde, opposant l’Occident aux autres régions. Dans le reste du texte, le recours aux guillemets permet ainsi de marquer qu’il s’agit de renvoyer avec cette expression à une représentation et non de l’acter. Par ailleurs, l’enjeu de cette thèse consiste à confronter cette représentation aux parcours et expériences vécues de réfugié·es LGBT+, alors même qu’ils et elles se voient attribuer une place particulière au sein de celle-ci. Pour recadrer cet objectif et ces enjeux relativement à la littérature scientifique existante et à l’objet étudié, ce chapitre est structuré en trois temps. Tout d’abord, il revient sur la façon dont cet « ordre sexuel du monde » a pu être abordé en sciences sociales, ou bien pour documenter l’existence de ce discours, ou bien pour le déconstruire. Un deuxième temps revient sur les liens entre migrations et minorités sexuelles et de genre (sur le recours à cette notion dans l’ensemble de la thèse, voir encart 2) et leur articulation avec une telle représentation binaire du monde. Enfin, la dernière partie traite plus particulièrement de l’asile et des réfugié·es LGBT+ et présente la perspective d’analyse retenue pour déconstruire « l’ordre sexuel du monde » à l’aune des expériences migratoires de ces dernier·es, alors même qu’ils et elles peuvent être perçu·es comme des figures paradigmatiques d’un tel discours.

A. « L'ordre sexuel du monde » ou le rapport aux minorités sexuelles et de genre comme principe de hiérarchisation

La rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » conduit à diviser et hiérarchiser celui-ci en deux parties, sur la base des enjeux associés à l'égalité et aux droits garantis aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre. Elle oppose un « Nous », l'« Occident¹⁸ », « civilisé », à un « Eux », constitué des autres pays du monde, notamment anciennement colonisés, et plus particulièrement musulmans, « en retard » sur ce plan. L'essentialisation et l'homogénéisation sur lesquelles repose cette rhétorique s'accompagne d'une nouvelle lecture du « choc des civilisations » huntingtonien consistant à formuler l'existence d'un « conflit sexuel des civilisations » (Blidon, 2018a, à partir de Inglehart et Norris, 2003). Concernant plus spécifiquement le rapport aux minorités sexuelles, une telle représentation repose sur une « culturalisation de l'homophobie » (Jenicek, Lee et Wong, 2009 ; Giametta, 2017) qui, en faisant de celle-ci une réalité intrinsèque aux pays non-occidentaux, permet par la même occasion de l'extérioriser en dehors des frontières nationales occidentales.

Pour traiter de cette rhétorique, deux perspectives se dessinent au sein des sciences sociales. La première consiste à rendre compte de l'existence et des modalités d'émergence d'une telle représentation, ainsi que de la façon dont sa mobilisation peut s'accompagner de pratiques aux effets bien réels. La seconde, dans laquelle s'inscrira cette thèse, s'attache à la déconstruire, en rappelant la complexité du réel qui ne peut être appréhendé de façon aussi simple.

Encart 2 : « Minorités sexuelles et de genre » : enjeux de dénomination d'un groupe

Le recours à la notion de « minorités sexuelles et de genre » dans cette thèse est à comprendre en lien avec la dimension relationnelle et contextuelle de la position minoritaire. La formule est en effet plus générique et englobante que celle de « personnes LGBT+ » (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Trans), puisque ce sigle renvoie à des identités et modes d'identification situés, et donc pas toujours partagés. Toutefois, celui-ci sera employé pour faciliter la lecture, de façon générale (« les personnes LGBT+ ») ou plus spécifique (« les migrant·es LGBT+ », « les réfugié·es LGBT+ »). En ce sens, le « + » présent dans le sigle n'est pas tant à interpréter comme une façon d'ajouter d'éventuelles autres catégories identitaires que comme une manière d'insister sur la possibilité que certaines personnes n'attachent pas une identité particulière à leurs pratiques ou désirs sexuels. En effet, la désignation « minorités sexuelles et de genre » permet de ne pas circonscrire

¹⁸ L'utilisation de l'expression « Occident » pour désigner certaines régions du monde (Amérique du Nord, Europe et Australie) n'est pas sans poser problème au vu de son imprécision spatiale (tous les pays de l'Europe sont-ils « occidentaux » par exemple ?) et définitionnelle (sur quels critères est établi un tel découpage spatial ?). Le processus d'homogénéisation des régions qu'elle sous-tend est tout autant problématique. La littérature anglophone, majoritairement mobilisée pour traiter des enjeux abordés dans ce chapitre, utilise souvent la dichotomie « *Global North* » et « *Global South* » qui présente les mêmes limites. Dans la suite du texte, je fais le choix de réutiliser les expressions « Occident », « pays occidentaux » ou « non-occidentaux », ainsi que « pays du Nord » et « pays du Sud », sans toujours les accompagner de guillemets, mais bien pour rendre compte d'une réalité aux contours flous et avant tout discursive.

et décrire un groupe sur le critère de l'identité (par auto-identification ou identification par autrui) des personnes, mais sur celui du processus de marginalisation qu'elles subissent. La perspective est donc beaucoup plus vaste puisqu'une personne peut faire l'objet d'une stigmatisation en lien avec des pratiques homosexuelles, sans pour autant associer elle-même une identité particulière à ces pratiques ou parce que l'on suppose d'elle une identité homosexuelle indépendamment de ses pratiques sexuelles effectives, notamment en lien avec un écart aux normes de genre en vigueur. Notons également que le processus de minorisation retenu dans ce travail se restreint à l'écart à l'hétéronormativité et la cisnormativité, mais qu'il existe d'autres sexualités minoritaires et appréhendées comme déviantes qui pourraient tout aussi bien être intégrées sous le vocable de « minorités sexuelles ». C'est notamment ce que rappelle Gayle Rubin en montrant que la « stratification sexuelle » distinguant « bonne » et « mauvaise » sexualité ne conduit pas seulement à marginaliser la sexualité homosexuelle, mais aussi la sexualité tarifée ou la sexualité sado-masochiste par exemple (2010 [1984]).

L'approche par la position minoritaire et le recours à la notion de « minorités sexuelles et de genre » présente des intérêts particuliers relativement aux spécificités de l'objet d'étude ici traité. Cela permet tout d'abord d'englober des configurations de cette position minoritaire qui varient inévitablement selon les contextes des différents pays d'origine des personnes enquêtées, relativement aux normes de genre et de sexualité au sein de ceux-ci, en se focalisant sur le rapport de pouvoir défavorable aux individus et leur expérience de minorisation, sans prétendre décrire de façon exhaustive comment le stigmate lié à l'homosexualité, la bisexualité ou à l'identité de genre se constitue dans l'ensemble de ces contextes. La réflexion en termes de position minoritaire, compris comme le résultat d'un rapport de pouvoir défavorable donnant lieu à un processus de minorisation, s'avère ensuite d'autant plus utile que celle-ci se retrouve au cœur de l'expérience migratoire des personnes enquêtées, depuis l'enjeu du départ du pays à celui de la régularisation et de la légitimation de la présence en France par le biais de la procédure d'asile. Au cours de ce travail, c'est donc la position minoritaire sexuelle ou de genre, telle qu'elle se reconfigure par ailleurs contextuellement, qui importe plus que les modes et catégories d'identification des individus eux-mêmes. Cette thèse vise notamment à rendre compte de la place et de l'expérience de la procédure d'asile OSIG dans la reconfiguration de la position et de l'expérience minoritaires.

Enfin, les expressions « demandeur·ses d'asile OSIG », « requérant·es OSIG » ou « réfugié·es OSIG », si elles ont l'intérêt de décrire le groupe par une pratique commune – le recours à une demande d'asile sur le motif de persécutions liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre – et non par des identités ou identifications particulières, présentent aussi des limites. D'une part, elles renvoient à une situation temporairement située des individus, qui ne peut donc pas être mobilisée pour rendre compte de leurs expériences survenant avant la demande d'asile et dont une partie d'entre elles sont aussi analysées dans cette thèse (voir chapitres 3, 4 et 5). D'autre part, l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre, une fois en France, est configurée par bien d'autres éléments que le recours à la demande d'asile, faisant perdre dans le cas de certaines analyses l'intérêt de désigner

les individus par leur statut administratif. C'est en ce sens que pourra aussi être mobilisée l'expression « exilé·es LGBT+ ».

À la fois pour faciliter la lecture et pour s'adapter aux diverses thématiques étudiées, différentes expressions peuvent donc être utilisées dans l'ensemble de la thèse, tout en gardant en tête les limites de chacune d'entre elles.

1. Asseoir « l'ordre sexuel du monde »

L'articulation entre genre, sexualité et nations a été mise en avant par plusieurs travaux qui l'ont saisie sous différents aspects et dans différents contextes. Le travail de l'historien Benedict Anderson (1996 [1983]), qui a proposé d'appréhender la nation comme une « communauté imaginée », a permis de renouveler les analyses des processus de construction nationale en « ouv[rant] la voie à l'analyse de la place que les discours nationaux assignent à chacun·e selon la classe, la race et le genre (Yuval-Davis, 1997) » (Chamouleau et Farges, 2016, p. 401). Plusieurs travaux ont ainsi souligné que la nation et le sentiment national étaient genrés (Auslander et Zancarini-Fournel, 2000). En effet, tout le monde ne participe pas de la même façon à la nation, telle qu'elle est constituée au XIX^e siècle en Europe dans le cadre des États-Nations. D'une part, il existe une distribution différenciée de rôles entre hommes et femmes dans le maintien et la constitution de la nation (assurer sa défense en prenant les armes pour les hommes et servir l'État ; assurer le rôle d'épouse et de mère, ainsi que s'occuper du domestique, de l'éducation et du culturel pour les femmes), d'autre part la participation à la nation est configurée par un accès différent à la citoyenneté, en termes de droits, entre hommes et femmes (Yuval-Davis et Anthias, 1989 ; Auslander et Zancarini-Fournel, 2000 ; Chamouleau et Farges, 2016). Les analyses consacrées à la colonisation ont quant à elles montré que les processus de construction des identités nationales des États colonisateurs furent indissociables des rapports de domination imbriqués de race et de sexe instaurés dans les colonies (Dorlin, 2009 [2006] ; Stoler, 2013 [2002]).

Concernant le statut des minorités sexuelles au sein de tels processus, les homosexuels ont longtemps été renvoyés aux marges des nationalismes européens des XIX^e et XX^e siècles, suspectés de déloyauté ou perçus comme inassimilables à la nation et à sa masculinité patriotique. Leur « déviance sexuelle » les conduit à être placés aux côtés d'autres catégories de populations constituées en *outsiders* de la nation, suspectées de trahison ou d'antipatriotisme, à l'instar des Juifs qui partageaient avec eux le fait d'être assimilés à des « figures efféminées » (Mosse, 1985, 1996 ; Dudink, 2013).

Ainsi, les nationalismes sexuels, notion développée pour rendre compte de la façon dont « les nationalismes, dans leur processus de construction, s'appuient sur des stéréotypes de genre et de sexualité » (Jaunait, Le Renard et Marteu, 2013, p. 5) ne constituent pas un phénomène propre au XXI^e siècle. Toutefois, « l'ordre sexuel du monde » contemporain se caractérise par de nouvelles configurations de nationalismes sexuels, puisque les minorités sexuelles ne se trouvent pas seulement intégrées aux nations occidentales, mais s'avèrent de plus en plus placées au cœur même du processus

de leur construction et distinction. Ce nationalisme sexuel s'incarne dans un processus interne de consolidation des frontières nationales, sur la base de l'inclusion des droits des personnes LGBT+ comme critère de distinction des « Autres », et dans un processus externe d'interventions au-delà des frontières nationales pour la défense de ces droits.

a) L'inclusion des droits des minorités sexuelles dans la consolidation des frontières nationales

Plusieurs concepts ont été mobilisés pour rendre compte de l'intégration progressive des droits des minorités sexuelles aux discours nationalistes de différents pays occidentaux. Le plus célèbre d'entre eux est sans aucun doute celui d'« homonationalisme », forgé par Jasbir K. Puar (2007). Analysant la situation états-unienne post 11 septembre 2001, marquée par le contexte de « guerre contre le terrorisme », la théoricienne *queer* utilise ce concept pour désigner « la manifestation d'une collusion entre homosexualité et nationalisme aussi bien générée par les sujets gays, lesbiens et *queers* eux-mêmes que par la rhétorique de l'inclusion patriotique dans la nation » (2012 [2007], p. 10). Elle montre comment l'émergence de ce nouveau nationalisme sexuel repose sur l'idée d'un « exceptionnalisme sexuel » états-unien, caractérisé par l'intégration des minorités sexuelles au projet nationaliste du pays et qui conduirait à une hiérarchisation des cultures à l'échelle internationale « constituant les homosexualités états-uniennes en identités exceptionnelles » (Puar et Cervulle, 2013, p. 156). Cet exceptionnalisme s'institue notamment par opposition, dans une nouvelle rhétorique orientaliste, à un supposé bloc culturel des pays musulmans perçus comme « arriérés ». En Europe, Éric Fassin a quant à lui pointé l'ambiguïté de la « démocratie sexuelle » : si celle-ci se caractérise par une critique des normes de genre et de sexualité jusque-là existantes, permettant d'étendre le domaine démocratique à ces domaines auparavant relégués à la sphère du privé et de les interroger au nom des valeurs de liberté et d'égalité, elle peut être à son tour invoquée de façon normative en servant de motif pour « tracer une ligne entre “nous” et “eux”, dans une opposition entre la modernité sexuelle et l'archaïsme sexuel. Alors que d'un côté, “eux”, se révéleraient sexistes et homophobes, ce ne serait pas le cas pour “nous” » (Fassin et Salcedo, 2019). En ce sens, la démocratie sexuelle peut se retrouver instrumentalisée¹⁹ à des fins nationalistes et servir des discours, voire des pratiques, racistes et anti-immigration, en particulier à l'égard des Musulman·es (Fassin, 2006, 2009, 2011a).

La politique migratoire des Pays-Bas, pays considéré comme un des centres de ce nouveau type de nationalisme sexuel en Europe depuis le début des années 2000 (Fassin, 2011b), constitue un exemple fréquemment invoqué de pratique homonationaliste déployée par un État : lors des examens d'intégration mis en place par les services de l'immigration néerlandais, l'identification d'un soupçon d'homophobie chez les requérant·es qui sont amené·es à visualiser, entre autres choses, des photos ou vidéos de

¹⁹ Il faut noter une différence entre le concept d'exceptionnalisme sexuel de Jasbir K. Puar et celui de démocratie sexuelle d'Éric Fassin : là où le premier induit en soi une forme de nationalisme sexuel, le second ne contient pas en lui-même cette idée. C'est seulement lorsqu'elle est instrumentalisée à cette fin spécifique, que la démocratie sexuelle peut être complice d'un nationalisme sexuel (Rebucini, 2013).

couples de même sexe s'embrassant, peut conduire à un refus de leur demande (Fassin, 2006 ; Butler, 2008)²⁰. Par ailleurs, la rhétorique homonationaliste peut se déployer au-delà de ce type de pratiques étatiques. Elle se retrouve parfois chez certaines organisations LGBT+ qui font des populations immigrées les responsables de l'homophobie dans le pays, à l'instar des personnes d'origine turque en Allemagne, ou encore dans les discours de partis d'extrême droite, qui n'hésitent pas à instrumentaliser l'homosexualité à des fins racistes, comme cela a pu être le cas du Front National (Perreau, 2018). Ainsi, la mobilisation de l'homosexualité pour tracer des frontières culturelles indépassables entre un « eux » et un « nous » peut aussi bien servir la rhétorique de l'exclusion externe, visant à lutter contre l'immigration, que celle de l'exclusion interne, consistant à désigner une partie de la population issue de l'immigration comme foncièrement étrangère aux valeurs de la démocratie sexuelle et donc à la nation.

En France, la rhétorique de l'exclusion interne se couple notamment avec une supposée fracture spatiale incarnée par l'association qui est souvent faite des « banlieues » à des espaces qui, en plus d'être foncièrement sexistes (Hancock et Lieber, 2017), seraient aussi intrinsèquement homophobes (Fassin, 2010a ; Tissot, 2018). De tels représentations et discours entrent en résonance avec les logiques internationales à l'œuvre en lien avec la lutte contre le terrorisme depuis le 11 septembre 2001 qui ciblent principalement les « Arabos-musulmans ». Mais il faut noter qu'ils font aussi écho à une plus longue histoire d'altérisation des « Autres » sur la base de leur sexualité supposée, liée à l'histoire coloniale du pays. Ainsi, l'historien Todd Shepard (2017) a montré comment la France des années 1960 et 1970, au lendemain de l'indépendance algérienne et dans une période de libération des mœurs, fut marquée par la réactivation d'un orientalisme sexuel autour de la figure de l'« homme Arabe ». Les discours racistes de l'extrême droite mettent en avant la menace que feraient peser les Arabes sur la France, en les associant à une multitude de perversions sexuelles : désir insatiable et sexualité débridée, viol, sodomie, proxénétisme organisant la traite des Blanches, mais aussi trop grande promiscuité entre hommes et essor de l'homosexualité en France par leur faute. En même temps, on assiste à une érotisation de l'Algérien révolutionnaire dans les mouvements de gauche et à l'apparition d'une « arabophilie anticoloniale » au sein de mouvements homosexuels comme le FHAR (Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire). Todd Shepard identifie cependant un tournant en 1979 : l'instauration de la République Islamique en Iran marque une reconfiguration de l'orientalisme sexuel en France, qui découle des restrictions des libertés des femmes et de la répression de l'homosexualité qu'engage le nouveau régime. Ce sont alors moins les « Arabes » que les « Musulmans » qui se retrouvent au centre des préoccupations, et les liens entre les femmes et l'islam d'un côté, et les homosexuels et l'islam de l'autre, commencent à occuper les débats.

²⁰ En France, c'est la question de l'égalité entre les hommes et les femmes qui est mobilisée comme marqueur de la démocratie sexuelle, au sein des pratiques administratives de gestion de l'immigration. Sarah Mazouz (2017) a ainsi documenté la place occupée par cet enjeu dans les processus de naturalisation, que ce soit dans les discours de cérémonies de remise des décrets de naturalisation ou dans le film diffusé lors de la signature du contrat d'accueil et d'intégration.

Le concept d'« homonationalisme » a toutefois fait l'objet de discussions. Bruno Perreau (2018) en livre par exemple une critique, à propos de la façon dont il a été élaboré par Jasbir K. Puar. Il interroge notamment : la méthode d'assemblage sur laquelle s'appuie l'autrice pour formuler son concept, qui conduit selon lui à articuler des « données disparates » sans pour autant toujours réussir à établir leur corrélation ; le rapport à l'empirie pour certaines analyses avancées ; ainsi qu'une tendance à l'homogénéisation, pointant par exemple comment l'omission de la variable de la classe empêche d'analyser plus finement une adhésion différenciée des personnes LGBT+ aux valeurs nationalistes. Il conclut que « le fait que certains gays et que certaines lesbiennes concourent à des politiques racistes et impérialistes ne permet pas de démontrer en quoi il y aurait (ou qu'il n'y aurait pas) une corrélation ontologique avec la catégorie homosexualité au point de justifier l'invention et l'usage du mot-valise homonationalisme » (2108, p.183). Reconnaisant l'importance de considérer comment certains aspects de la culture gay et lesbienne peuvent être mobilisés à des fins nationalistes, il invite à se saisir de cette réalité avec des outils d'analyse plus attentifs à une recontextualisation des parcours et stratégies des groupes et individus impliqués dans de telles pratiques. S'appuyant sur des enquêtes réalisées dans d'autres contextes nationaux, certain·es chercheur·es ont également interrogé l'idée qu'il serait nécessairement problématique que des personnes LGBT+ souhaitent être reconnues comme appartenant à la communauté nationale et montrent comment l'identification nationale peut constituer un outil de lutte pour celles-ci, comme en Europe centrale et en Europe de l'Est (Kulpa et Mizielska, 2011).

Malgré certaines limites qui ont pu être pointées à son égard, le concept d'homonationalisme, tout comme l'analyse des modalités d'instrumentalisation de la démocratie sexuelle, permettent cependant d'attirer l'attention sur la façon dont les minorités sexuelles peuvent être intégrées, sinon dans des pratiques toujours clairement identifiables, au moins dans une série de discours laissant paraître une nouvelle forme de nationalisme sexuel et tendant à accentuer une distinction entre un « eux » et un « nous ». La rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » fonctionne d'abord par le tracé de supposées frontières culturelles permettant à certains pays de se distinguer d'autres parties du monde. Mais cette rhétorique est également convoquée pour justifier d'interventions au-delà des frontières nationales.

b) L'intervention d'États et d'organisations au-delà des frontières nationales au nom des libertés sexuelles

Contrairement à l'instrumentalisation de la démocratie sexuelle qui, dans le contexte européen, se cantonnerait plutôt à une rhétorique visant une protection et fermeture des frontières nationales, l'« exceptionnalisme sexuel » se retrouve pour sa part mobilisé pour légitimer certaines interventions états-uniennes à l'étranger (Fassin, 2010b). C'est ce que montre Jasbir K. Puar qui note que la rhétorique de l'exceptionnalisme sexuel s'est articulée aux discours soutenant les opérations militaires des États-Unis au Moyen-Orient, notamment en Irak, dans le contexte de guerre contre le terrorisme qui se voit couplé à la nécessité de porter assistance aux minorités sexuelles de la région (2005, 2007). L'homonationalisme états-unien est donc intrinsèquement lié

à des interventions internationales qui conduisent en même temps à nourrir et faire exister l'idée d'un exceptionnalisme sexuel. Mais pour certain·es chercheur·es, il ne représenterait qu'une forme parmi d'autres d'« impérialisme sexuel ».

Ainsi, Joseph Massad (2002, 2007) avance l'idée qu'il existerait un « impérialisme gay » exercé par les États-Unis et les pays occidentaux plus généralement. Selon lui, l'intervention d'associations occidentales en faveur des droits des minorités sexuelles dans les pays arabo-musulmans s'est accompagnée de l'imposition d'une épistémologie sexuelle prétendument universelle, à savoir la dichotomie homosexuel / hétérosexuel²¹, mais qui ne ferait pas sens localement. Plus exactement, elle ne s'avérerait pertinente que pour une minorité de la population, « occidentalisée », là où pour une partie d'entre elle, notamment parmi les hommes des classes populaires, des pratiques homoérotiques ne conduisent pas à l'identification à ces catégories identitaires sexuelles. Il montre de surcroît, qu'au-delà de la violence épistémique qu'il induit, l'interventionnisme de ce qu'il nomme « l'Internationale Gay » (l'ensemble des ONG et chercheur·es de pays occidentaux engagé·es pour la défense des droits LGBT+) se serait avéré contre-productif en aggravant le traitement des personnes qui se retrouvent alors identifiées comme « homosexuelles ». Pour lui, plus que les pratiques sexuelles elles-mêmes, c'est la volonté de visibilité et de revendication de droits, découlant de l'« identité gay occidentale », que certains États se sont mis à réprimer, à l'instar de l'Égypte au début des années 2000.

Les thèses de Joseph Massad ont suscité de nombreuses controverses, tant sur le plan politique²² que scientifique²³. Les limites d'un tel paradigme diffusionniste ont été pointées sur plusieurs plans. Celui-ci empêche tout d'abord de penser les pratiques locales de réappropriation des modèles qui circulent de façon transnationale. Il convient de dépasser une lecture de la réalité dans les termes d'une « simple » imposition, qui d'une part sous-tend l'idée de l'existence de deux blocs homogènes et hermétiques, d'autre part invisibilise les pratiques de négociation des individus et semble laisser peu de place à leur agentivité. Ainsi, à partir d'une enquête ethnographique réalisée sur les homosexualités identitaires à Casablanca, Marien Gouyon pointe que celles-ci « ne peuvent pas être envisagées comme de simples réceptacles d'une "épistémologie sexuelle occidentale". Le caractère individuel et collectif des constructions identitaires invite à sortir d'une

²¹ Le travail de Michel Foucault (1976) a permis de rappeler le caractère historiquement et géographiquement situé des catégories sexuelles, en montrant notamment comment le discours médical du XIX^e siècle en Occident, en établissant une taxinomie de « perversions » sexuelles, a contribué à établir l'homosexualité comme catégorie de définition des individus.

²² En France, plusieurs voix se sont élevées notamment pour répondre aux critiques formulées à l'encontre des associations LGBT+ (Rebucini, 2014). Plus généralement, les thématiques de l'homonationalisme et de l'impérialisme sexuel font l'objet de nombreux débats. Lors d'une conférence à Amsterdam en 2011, portant sur les nationalismes sexuels et ayant fait l'objet de plusieurs polémiques (voir Jaunait, 2011 pour un compte-rendu), Didier Eribon s'inquiète par exemple sur l'avenir des mouvements LGBT+ « s'ils sont systématiquement soupçonnés de participer à des dynamiques nationalistes et racistes ou de n'être pas suffisamment radicaux » (Jaunait, 2011). Plus récemment, Nuno Ferreira, qui a travaillé entre autres sur les réfugié·es LGBT+, pointe la nécessité d'adopter une double attention constante à ne pas diffuser l'idée essentialisante d'un « Autre » foncièrement homophobe, mais à ne pas non plus devenir complice involontaire d'homophobie, mentionnant qu'« éviter de se battre contre l'homophobie et la transphobie par peur d'être étiqueté comme "raciste" ou "néo-colonialiste" risque de servir les intérêts des oppresseurs » (2018, p. 257, original en anglais, traduction personnelle).

²³ Pour une discussion du travail de Joseph Massad, voir Perreau, 2018.

conception passive des identités homosexuelles » (2018, p. 29). D'autres travaux ont documenté l'existence de phénomènes d'hybridation de modèles identitaires, à l'interface entre des référents du contexte local et ceux qui circulent à l'international, comme en Chine (Rofel, 1999), en Thaïlande (Roux, 2009) ou encore au Liban (Bonte, 2013). De tels processus ont été également observés à propos de l'internationalisation des causes sexuelles, les normes globales en circulation pouvant être refaçonnées différemment selon les contextes de réception (Broqua, Filleule et Roca i Escoda, 2016). Ensuite, certaines recherches ont témoigné de l'existence d'identités sexuelles minoritaires dans des contextes non « occidentaux » et avant le processus d'internationalisation des mobilisations pour les droits LGBT+ : « l'émergence de ces identités, ou plutôt de ces processus d'identification, antérieure à la globalisation contemporaine, [ne serait] pas due à un phénomène d'importation culturelle ; elle serait davantage imputable à l'urbanisation [Drucker, 2000], au capitalisme [d'Emilio, 1983], ou encore à l'apparition de l'État-Nation moderne et au développement de l'imprimerie commerciale (*print capitalism*) permettant la publication de magazines à la circulation de masse [Jackson, 2009]. Autrement dit, il s'agirait de transformations convergentes plutôt que de diffusion du paradigme identitaire » (Jaunait, Le Renard et Marteu, 2013, p. 18). Enfin, à l'instar de l'anthropologue Lisa Rofel, certain-es chercheur-es ont pointé le paradoxe des analyses qui voient dans le fait de revendiquer une identité gay la simple conséquence d'une occidentalisation du monde, puisqu'une telle lecture contribue selon elle à reproduire les imaginaires coloniaux percevant les cultures non-occidentales « comme intemporelles, délimitées, homogènes et immuables²⁴ » (1999, p. 455).

Les limites énoncées à l'encontre de l'approche diffusionniste ne doivent cependant pas conduire à négliger l'impact des rapports de pouvoir géopolitiques dans le façonnement des discours et pratiques liés aux minorités sexuelles dans différents contextes nationaux. Changer de regard sur les conséquences et réceptions d'un modèle qui se diffuse ne revient pas à nier la circulation de celui-ci. Par ailleurs, l'approche historique de Joseph Massad permet de souligner la continuité du rôle de la sexualité de l'« Autre » dans la construction d'un discours orientaliste : « tandis que l'Occident pré-moderne attaquait le caractère prétendument licencieux du monde musulman, l'Occident moderne s'en prend à sa répression supposée des libertés sexuelles » (Massad, 2002, p. 375, cité par Fassin et Salcedo, 2019). C'est ce discours essentialisant qui est au cœur de la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » et que plusieurs acteurs et actrices peuvent faire perdurer, parfois involontairement, en le mobilisant comme moteur de pratiques d'intervention dans d'autres pays. Depuis une vingtaine d'années, la promotion des droits des minorités sexuelles et de genre a fait de la sexualité une nouvelle thématique prégnante des relations internationales (Brown et Browne, 2016b). Dès lors, rendre compte des situations des minorités sexuelles et de genre dans divers pays nécessite de considérer aussi comment elles se retrouvent façonnées par les rapports de pouvoir inter-nationaux, permettant par la même occasion de déconstruire la lecture culturaliste sous-tendant le discours de l'« ordre sexuel du monde ».

²⁴ "As timeless, bounded, homogenous, and unchanging".

2. Déconstruire « l'ordre sexuel du monde »

La division du monde entre un Occident tolérant et les autres pays hostiles envers les minorités sexuelles et de genre repose sur une essentialisation des deux blocs qu'elle instaure. Pourtant, l'exercice de localisation des LGBTphobies est loin d'être aussi simple que ne le laisse entendre cette géographie binaire.

a) Désessentialiser les « marges »

Plusieurs perspectives d'analyse, notamment issues des approches *queer* et post- ou décoloniales des sexualités, peuvent être mobilisées pour rompre avec la représentation des pays non-occidentaux comme intrinsèquement hostiles à l'égard des personnes LGBT+. Parmi elles, on peut en relever trois en particulier.

Une remise en question de la lecture évolutionniste

Une première approche consiste à déconstruire la lecture évolutionniste que sous-tend la représentation de « l'ordre sexuel du monde ». L'idée d'un « retard » ne fonctionne que relativement à plusieurs normes établies pour juger de différents stades d'avancement. Plusieurs chercheur·es ont pointé le risque d'adopter des prismes de lecture occidentalocentrés pour appréhender les réalités dans d'autres espaces. C'est tout d'abord le cas avec les catégories mobilisées pour rendre compte des régimes de genre et des identités sexuelles, que la taxinomie couramment employée dans les pays occidentaux (binarité homme - femme et identités LGBT+) ne permet pas toujours de saisir de façon adéquate dans d'autres contextes (Hutchings et Aspin, 2007 ; Browne et Brown, 2016 ; Silva et Ornat, 2016). Le rôle du droit, souvent mobilisé comme critère de hiérarchisation des pays, a également pu être nuancé en rappelant qu'il ne représentait pas une garantie de la disparition de l'exclusion sociale (Browne *et al.*, 2021b) : sans nier les apports des évolutions législatives, il s'agit de ne pas les fétichiser non plus. Enfin, les trajectoires de « progrès » concernant l'évolution des droits et de l'égalité pour les personnes LGBT+ se configurent toujours de façon particulière selon les contextes spatio-temporels (Browne *et al.*, 2021a). Dès lors, l'idée d'une simple applicabilité de configuration de telles trajectoires d'un contexte à un autre, en l'occurrence des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest au reste du monde, mérite d'être questionnée (Kulpa et Mizielińska, 2011). En somme, les approches post- et décoloniales des sexualités invitent à se détacher du discours téléologique de développement et de progrès qui contribue à associer les pays du Sud à un état de pré-modernité, relativement aux pays du Nord, et notamment à leurs catégories identitaires qu'il s'agirait d'adopter pour atteindre la modernité (Bakshi, 2016, à partir de Cruz-Malavé et Manalansan, 2002).

Une appréhension non homogénéisée des pays du Sud

Une deuxième perspective critique s'attache à mettre en lumière une réalité bien plus complexe dans les pays non-occidentaux que celle dépeinte par la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde ». En étudiant les expériences des minorités sexuelles dans

ceux-ci, et en rappelant leur diversité selon les contextes spatiaux et positionnements sociaux au sein d'un même pays, mais aussi d'un pays à l'autre, il devient possible de battre en brèche l'image de régions du monde homogénéisées qui seraient caractérisées par une impossibilité totale d'y vivre toute forme de sexualité non hétéronormée. Tout en reconnaissant le risque d'exposition à la stigmatisation et à la violence, de nombreux travaux se sont ainsi attelés à documenter les pratiques quotidiennes de résistance mises en œuvre par les minorités sexuelles et de genre pour négocier leur existence dans des contextes potentiellement répressifs (Bonte, 2013 ; Peters, 2014 ; Gouyon, 2018 ; Matabeni, Monro et Reddy, 2018 ; Kjaran et Martino, 2019).

Par ailleurs, le discours de localisation de la modernité et du progrès en Occident contribue à occulter les actions et accomplissements des mobilisations locales dans la lutte contre les LGBTphobies (Browne *et al.*, 2021a). Dans un même souci de rupture avec les représentations qui homogénéisent les situations des minorités sexuelles dans les pays du Sud, une autre approche consiste à aborder de façon critique un ensemble de supports qui conduisent à ancrer et diffuser une telle vision de la réalité. C'est par exemple le cas avec certains médias (articles de presse, reportages, documentaires) qui peuvent contribuer à reproduire une vision binaire du monde. Patrick Awondo (2019) a ainsi montré le traitement partiel qui a été fait par la presse internationale, notamment française, de l'« affaire des listes²⁵ » au Cameroun, en se focalisant quasiment uniquement sur l'homophobie et le manque de professionnalisme des journaux ayant diffusé celles-ci et en n'accordant que très peu de visibilité à la partie de la presse camerounaise qui s'est élevée contre cette pratique. Analysant deux documentaires britanniques réalisés sur l'homosexualité en Ouganda, Rahul Rao (2020) note quant à lui la veine sensationnaliste qui les caractérise. Celle-ci repose sur une construction narrative de mise en contraste avec la situation au Royaume-Uni et sur une invisibilisation des stratégies de résistance mises en place localement par les personnes concernées. L'un comme l'autre, ces exemples illustrent la façon dont le traitement médiatique qui est fait depuis certains pays occidentaux de l'homosexualité dans les pays africains procède d'une essentialisation, par sélection, de la situation sur place.

Les cartes qui documentent sur les législations relatives à l'homosexualité dans les différents États²⁶ du monde ou qui classent ces derniers à l'aide d'indices calculés pour rendre compte de la situation des personnes LGBT+ dans ceux-ci²⁷ constituent également des vecteurs de diffusion d'une vision schématique et hiérarchisée du monde (Hancock, 2011a ; Rao, 2014 ; Blidon, 2018a ; Giametta et Havkin, 2020 ; Rao, 2020). Du rouge foncé attribué aux pays présentés comme les plus oppressifs au vert clair réservé à ceux qui seraient les plus tolérants, l'usage des couleurs est associé à une lecture évolutionniste

²⁵ L'« affaire des listes » renvoie à la publication en 2006 dans plusieurs journaux camerounais de listes de noms de personnes présentées comme homosexuelles, notamment d'« homosexuels hauts placés » (ministres, parlementaires, journalistes, etc.).

²⁶ Pour un commentaire plus précis d'une telle carte, voir chapitre 3, carte 6.

²⁷ On peut par exemple citer le « *Gay Travel Index* » mis en place par le guide du tourisme gay *Spartacus*, calculé à partir de 14 critères qui font chacun gagner ou perdre des points. En 2019, on trouvait à la tête de ce classement le Canada, la Suède et le Portugal avec 10 points, et en bas de celui-ci la Tchétchénie avec - 16 points. Classement disponible en ligne, dernière consultation le 20/08/2021 : <https://spartacus.gayguide.travel/gaytravelindex-2019.pdf>.

qui conduit à une « temporalisation de l'espace » (Rao, 2020). De plus, l'utilisation d'une maille étatique couplée à l'aplat de couleur produit une représentation qui peut facilement induire une lecture statique et uniforme de la réalité dans le temps et dans l'espace, alors même que les phénomènes d'homophobie ne peuvent être compris à la seule échelle nationale²⁸ (Rao, 2014) et nécessitent d'être recontextualisés à d'autres échelles temporelles. La représentation cartographique peut donc devenir le support d'une culturalisation de l'homophobie.

Recontextualiser l'homophobie pour sortir de la lecture culturaliste

C'est précisément cette lecture culturaliste que permettent de déconstruire les analyses qui s'attachent à étudier plus finement les différentes formes et conditions d'émergence de l'homophobie dans les pays du Sud. Cette recontextualisation témoigne des multiples enjeux sociaux, politiques et économiques que cristallise le rapport entretenu par différent-es acteurs et actrices de ces pays à l'homosexualité. Dans son travail sur l'homosexualité en Afrique, et plus particulièrement sur le Cameroun, Patrick Awondo évoque ainsi une « surpolitisation de l'homosexualité » (2019) pour rendre compte de la façon dont le rejet de celle-ci est inextricablement articulé à d'autres enjeux. Il montre que l'émergence récente de l'homosexualité dans le débat public en Afrique ne peut être comprise qu'en la rapportant à ses « doubles » qui « se confondent avec différentes autres figures du présent en crise » (*Ibid.*, p. 17). L'homophobie politique²⁹, la visibilité nouvelle d'organisations LGBT+ en Afrique, la « panique morale et sexuelle » instaurée par différent-es acteurs et actrices (religieux, médiatiques), l'idée d'une articulation entre la corruption économique, politique et corporelle des élites ou encore la superposition d'enjeux postcoloniaux³⁰ en sont autant d'exemples. L'identification plus précise des déterminants et modalités d'émergence de l'homosexualité et de l'homophobie dans l'espace public permet par ailleurs de documenter des trajectoires différenciées de politisation de celles-ci selon les contextes nationaux. Analyser de telles différences entre les pays d'Afrique est d'autant plus salutaire que le continent est très souvent perçu comme un bloc homogène sur ces questions (Awondo, Geschiere et Reid, 2013 ; Matabeni, Monro et Reddy, 2018). Par exemple, au tournant des années 2010 en

²⁸ Les recherches articulant mondialisation et sexualité rendent aussi compte de phénomènes d'internationalisation de l'homophobie (Binnie, 2004). La repolitisation de l'homosexualité peut se faire en réaction à des enjeux internationaux. Mais il faut aussi noter la dimension parfois transnationale des processus de réaffirmation du modèle hétéronormatif et de mobilisation contre les minorités sexuelles et de genre (Weiss et Bosia, 2013 ; Nash et Browne, 2015), comme l'illustrent par exemple les connexions de politiciens et groupes de mobilisation contre les personnes LGBT+ en Ouganda avec des évangélistes états-uniens (Awondo, 2017, à partir de Kaoma, 2009).

²⁹ Le concept d'homophobie politique rend compte des « actes de personnalités politiques à l'encontre des personnes présumées homosexuelles comme faisant partie d'une stratégie pour asseoir le pouvoir ou pour détourner les populations des réels enjeux du moment comme le chômage de masse, la dictature, les détournements de fond public, etc. » (Awondo, 2019, p. 20-21, à partir de Currier, 2012).

³⁰ Plusieurs acteurs et actrices (politiques, religieux, médiatiques) africain-es mobilisent l'idée que l'homosexualité serait profondément étrangère à la culture africaine et relèverait d'une « importation de l'Occident ». Ce discours se produit entre autres en miroir de l'internationalisation des luttes contre le sida et pour les droits des personnes LGBT+ avec l'intervention de différent-es acteurs et actrices non africain-es sur ces thématiques dans les pays d'Afrique (États, organisations internationales et ONG notamment) qui est appréhendée comme une nouvelle forme d'impérialisme.

Ouganda, la répression de l'homosexualité est fortement impulsée par le pouvoir en place, qui y voit un moyen d'affirmer son autorité morale et son autonomie nationale, tout en détournant l'attention de la population des problèmes économiques et sociaux du pays. Au Sénégal, au contraire, l'expansion des violences homophobes est à lier à une « colère culturelle » entretenue par des leaders religieux et politiques qui diffusent l'idée d'une imposition de l'homosexualité de l'extérieur, conduisant à instituer le rejet de celle-ci comme un moyen d'énoncer un mécontentement vis-à-vis du laxisme de l'État (Awondo, Geschiere et Reid, 2013). De plus, l'analyse des processus de politisation de l'homosexualité permet d'historiciser les phénomènes d'expansion de l'homophobie, à rebours de la lecture culturaliste dépeignant l'image de pays figés et éternellement hostiles à l'égard de l'homosexualité. Dans une grande partie des pays africains, un tournant est ainsi identifié dans les années 1990-2000 avec une série de controverses et une vague d'homophobie inédites sur le continent (Broqua, 2012 ; Awondo, 2019). Dans plusieurs d'entre eux, ces nouvelles crispations autour de l'homosexualité ont conduit à raviver l'utilisation des lois de pénalisation de l'homosexualité longtemps restées dormantes depuis leur introduction et héritées parfois de la période coloniale³¹ (Awondo, 2019), invitant à une mise en perspective historique à une autre échelle temporelle.

En réponse à la fois aux discours qui font de l'homophobie une réalité intrinsèque à l'Afrique, et à ceux qui voient dans l'homosexualité une importation occidentale, de nombreuses recherches se sont plongées dans le passé des sociétés africaines et ont témoigné d'une riche histoire et d'une pluralité des expressions de genre et de sexualités entre personnes de même sexe sur le continent. Ces travaux historiques documentent l'existence de pratiques et identités homosexuelles dans plusieurs sociétés pré-coloniales d'Afrique (Epprecht, 2004 ; Msibi, 2011 ; Osogo Ambani, 2017) et sont complétés par ceux qui ont montré le rôle de la colonisation dans l'établissement de la norme hétérosexuelle et de la binarité du genre sur le continent africain, comme ce fut aussi le cas dans d'autres espaces colonisés par les pays européens (Epprecht, 2008 ; Lennox et Waites, 2013 ; Osogo Ambani, 2017 ; Fox, 2019 ; Rao, 2020). La philosophe Maria Lugones (2007 ; 2019) a ainsi forgé le concept de « colonialité du genre » pour rendre compte de la façon dont le genre, comme système binaire et principe d'organisation de la société opposant deux catégories sociales hiérarchisées, a non seulement été introduit par les Occidentaux dans les sociétés colonisées, mais a aussi été mis au service de leur domination, notamment en l'intégrant aux classifications raciales et à l'idée de « race », constitutives de la « colonialité du pouvoir » (Quijano, 2001-2002). La colonialité du genre impose également avec elle l'hétérosexualité dont elle est imprégnée.

Dès lors, le renversement de perspective n'est pas des moindres, puisque ce n'est plus l'homosexualité qui est décrite comme une exportation de l'Occident, mais l'hétéronormativité, et avec elle l'homophobie. Tout en soulignant l'importance de

³¹ Les lois de pénalisation de l'homosexualité en Afrique ont souvent été copiées des anciennes lois des pouvoirs coloniaux. Des exceptions sont à noter avec des pays ayant introduit récemment des lois de pénalisation, comme le Sénégal, la Guinée, le Cameroun et le Burundi (Awondo, 2017). On retrouve dans d'autres pays marqués par la colonisation européenne des héritages législatifs similaires, comme en Inde par exemple (Rao, 2020).

retracer l'imbrication entre le processus de colonisation et la recomposition des normes de genre et de sexualité dans les pays colonisés, Rahul Rao alerte cependant sur la nécessité de ne pas non plus céder à ce qu'il appelle un « homoromantisme » (*homoromanticism*), qui consiste d'une part à idéaliser la période précoloniale en la présentant comme dénuée de toute forme de stigmatisation à l'égard de sexualités non normatives, d'autre part à minimiser l'agentivité des acteurs locaux dans le processus d'institutionnalisation de l'homophobie, les réduisant à de simples individus manipulés et instrumentalisés par des acteurs extérieurs (2020). En ce sens, plusieurs travaux ont montré le rôle des élites locales des sociétés colonisées dans la diffusion et l'institutionnalisation des nouveaux régimes de normes sexuelles et de genre promus par les colons européens (Tamagne, 2014 ; Rao, 2020). Des processus similaires ont par ailleurs été documentés dans des sociétés qui n'ont pas été colonisées, mais où la confrontation avec l'hégémonie des puissances européennes a eu le même effet. Au XIX^e siècle, c'est « au nom de la "modernité" sur le modèle européen que les élites réformistes de l'Iran qadjar ont promu l'hétérosociabilité et la stricte binarité des normes de genre dans un contexte social alors bien plus souple » (Jaunait, Le Renard et Marteu, 2013, p. 19, à partir de Najmabadi, 2005). De la même façon, l'héritage des appareils législatifs coloniaux ne doit pas conduire à ignorer les dynamiques qui poussent à leur réutilisation et réappropriation contemporaines, paradoxalement dans une démarche anti-coloniale et d'affirmation nationale (Rao, 2020). Enfin, les phénomènes de transnationalisation des mouvements d'opposition aux droits des minorités sexuelles et de genre nécessitent d'être étudiés au prisme de l'ensemble des acteurs et actrices impliqués dans un tel processus. Par exemple, si l'influence des évangélistes états-uniens sur l'institutionnalisation de l'homophobie en Ouganda a été bien documentée, les acteurs religieux locaux ont joué un rôle tout aussi central dans ce phénomène (*Ibid.*). Rahul Rao renvoie ainsi dos à dos les discours qui feraient de l'homophobie une réalité intrinsèquement « africaine » (rhétorique homonationaliste) ou alors intrinsèquement « occidentale » (rhétorique homoromantique), qui contribuent finalement de la même façon à « reproduire l'image d'Africain·es dépourvu·es de la capacité d'agentivité nécessaire pour être producteur·rices de formes originales et locales d'affects *queer* et anti-*queer*³² » (2020, p. 34). Dans tous les cas, la façon dont l'homophobie a pu être mobilisée sur le continent africain tantôt au service de la collaboration impériale (*imperial collaboration*), tantôt au service du projet décolonial, montre bien que les régimes de normes liées à la sexualité et au genre sont aussi façonnés par les rapports de pouvoirs internationaux, invitant ainsi à se détacher du prisme culturaliste avec lequel ils sont souvent appréhendés. Dans cette perspective, Rahul Rao met également en avant la dimension économique des hiérarchies internationales contemporaines pour analyser l'homophobie dans les pays du Sud, pointant la position paradoxale des institutions internationales financières, telles que le Fonds Monétaire International ou la Banque Mondiale. En effet, en ayant progressivement intégré l'enjeu des droits des personnes LGBT+ dans leur champ d'action, qui sont devenus un nouveau support de négociation et

³² "reiterating a view of Africans as lacking the agential capacity necessary to function as authors of innovative and indigenous forms of queer and anti-queer affect".

de sanctions financières à l'égard des pays du Sud, ces organisations internationales contribuent à perpétuer la lecture culturaliste qui dépeint certaines parties du monde comme « arriérées », tout en oubliant « la façon dont le capitalisme global engendre les formes de précarité matérielle sur lesquelles prospèrent les paniques morales homophobes³³ » (2020, p. 25).

Ainsi, l'ensemble des analyses mentionnées concourent à déconstruire la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » en invitant à rompre avec le regard hiérarchisant, homogénéisant et culturalisant qu'elle porte sur les pays non-occidentaux.

b) Trouble dans le Nord

La rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » fonctionne comme un discours doublement informatif, puisqu'elle entend en dire autant sur les espaces « autres » qui seraient intrinsèquement homophobes, que sur le « centre » qui serait essentiellement progressiste. Déconstruire ce type de représentation passe donc aussi par une analyse critique du discours formulé à propos du « centre », en l'occurrence l'Occident, dont il convient d'interroger la réalité des situations en son sein d'une part, ainsi que sa présumée homogénéité d'autre part. Sur ce dernier point, le cas de l'Europe est particulièrement éclairant puisque les enjeux de démocratie sexuelle tendent aussi à diviser le continent. Se dessine un « ordre sexuel » intra-européen aux configurations parfois similaires à ce qui a pu être mentionné précédemment. En effet, l'opposition aux droits des minorités sexuelles et de genre peut se retrouver articulée à des discours nationalistes, en l'occurrence anti-Union Européenne. C'est notamment le cas dans plusieurs pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est (Mole, 2016) qui perçoivent les revendications des populations LGBT+ comme une imposition extérieure, à l'instar des pays de l'Ex-Yougoslavie (Bilic, 2016) ou de la Pologne (Chetaille, 2013) qui fait régulièrement l'actualité depuis quelques années³⁴. Dans le processus de sédimentation d'une représentation binaire de l'Europe, opposant l'Europe de l'Ouest et du Nord au reste du continent, les cartes peuvent là encore jouer un rôle important. Par exemple, la *Rainbow Map* produite par ILGA Europe, dont la perspective juridique conduit à se focaliser sur une cartographie des droits, offre une représentation biaisée de la situation telle qu'elle peut être réellement expérimentée par les personnes LGBT+ au quotidien. Ainsi, la Belgique, l'Espagne et le Royaume-Uni respectivement classés 2^{ème}, 5^{ème} et 8^{ème} selon le *Rainbow Index* à l'origine de la *Rainbow Map* se retrouvent aux 8^{ème}, 9^{ème} et 11^{ème} places du classement si l'on prend en compte conjointement les législations et l'expérience vécue des personnes LGBT+³⁵ (Ammaturo et Sloomaeckers, 2020).

³³ “the ways in which global capitalism engenders the forms of material precarity in which homophobic moral panics flourish”.

³⁴ En 2019 émergent dans différentes communes de Pologne des « zones libres de toute idéologie LGBT+ », au sein desquelles des services peuvent être refusés à des personnes LGBT+. Cette situation conduit à un bras de fer avec la Commission européenne qui applique alors des sanctions financières à l'égard du pays.

³⁵ Dans leur analyse comparative réalisée afin de remettre en perspective la *Rainbow Map*, Francesca Romana Ammaturo et Koen Sloomaeckers utilisent les résultats de l'enquête de 2019 « *Survey on LGBTIQ+ people lived experiences* » produite par l'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

Considérer d'autres éléments que les appareils législatifs autorise une lecture beaucoup plus nuancée de la situation des minorités sexuelles et de genre dans les pays occidentaux qui ne constituent pas des espaces de liberté et d'égalité inconditionnelles en termes de genre et de sexualité (Browne *et al.*, 2021). Le développement récent de l'« hétéro-activisme » (Nash et Browne, 2020) et de mouvements « anti-genre » (Kuhar et Patternote, 2017) aux États-Unis et en Europe, qui mettent en œuvre des stratégies transnationales de consolidation, rappelle par ailleurs que les avancées de la démocratie sexuelle font aussi l'objet de contestations au sein de ces pays. De plus, les réalités divergent aussi entre les différents pays d'Europe de l'Ouest, mais aussi et surtout au sein même de ceux-ci. Présupposer l'existence d'une « aire culturelle », définie par des caractéristiques communes à l'ensemble des pays la composant relativement au traitement des minorités sexuelles et de genre, est tout autant simplificateur, que l'on traite de l'« Occident » ou des pays « non-occidentaux ». Les caractéristiques sociales des individus, tout comme les contextes dans lesquels ils évoluent, influent inévitablement sur leurs expériences en tant que personne LGBTQ+, conduisant, au sein d'un même pays, à des modalités et intensité variées de discriminations potentielles en cas d'écart aux normes de genre et de sexualité.

En ce sens, l'observation des migrations de personnes LGBTQ+ constitue une focale d'analyse qui peut s'avérer particulièrement heuristique pour déconstruire la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » en déplaçant doublement le plan de l'analyse. D'une part, elle permet d'interroger la supposée binarité du monde en se focalisant non pas sur le « centre » ou la « marge », mais sur l'expérience du passage de l'un à l'autre. D'autre part, elle conduit à déplacer l'attention depuis les analyses de discours, contextes ou dispositifs (politiques, législatifs, institutionnels) vers celle des individus, afin de se recentrer sur leurs pratiques, représentations et expériences.

B. L'étude des *queer migrations* ou la sortie d'un double impensé

C'est à partir des années 1990 qu'émerge dans la littérature académique l'étude des *queer migrations* dont les travaux s'attachent à analyser les articulations entre sexualité et migration (Luibhéid, 2008). L'apport escompté est double. Dans une approche globale, il s'agit de redonner toute leur importance aux enjeux liés à la sexualité pour comprendre les phénomènes migratoires, ainsi que les dispositifs les contrôlant. Dans une approche plus spécifique, l'attention portée aux liens entre sexualité et migration conduit à étudier les expériences migratoires spécifiques des minorités sexuelles et de genre, souvent occultées en raison du double postulat qui irrigue d'un côté les études migratoires, de l'autre les études de genre et des sexualités : l'idée que l'ensemble des migrant·es seraient hétérosexuel·les et cisgenres et que toutes les personnes LGBTQ+ seraient citoyennes du pays dans lequel elles se trouvent (Luibhéid, 2004, 2005).

Si ce champ d'étude s'est progressivement accru, la signification des notions qui le structurent n'en est pas pour autant stabilisée (Mole, 2021). La définition même de

*queer*³⁶ migration peut varier d'une recherche à une autre, selon qu'elle est comprise comme un terme générique regroupant tout type de migration réalisée par des minorités sexuelles ou de genre ou alors, plus spécifiquement, comme une migration liée précisément à l'OSIG (orientation sexuelle ou identité de genre) des individus (*Ibid*). Dans cette dernière acception, la notion chevauche, sans toutefois totalement la recouper, celle de migration sexuelle (*sexual migration*), telle qu'elle a par exemple été développée par Héctor Carrillo pour rendre compte d'une

« migration internationale motivée, entièrement ou en partie, par la sexualité de ceux qui migrent, incluant les motivations liées aux plaisirs et désirs sexuels, à la recherche de relations amoureuses avec des partenaires étrangers, l'exploration de nouvelles définitions de soi liées à l'identité sexuelle, le besoin de s'éloigner d'expériences de discrimination ou d'oppression causées par la différence sexuelle ou la recherche de plus de droits et d'égalité³⁷ ».

(2004, p. 59)

En ce sens, une migration réalisée pour fuir un contexte trop contraignant en raison de son orientation sexuelle minoritaire constitue une migration sexuelle, sans pour autant épuiser l'ensemble des configurations de ce type de migration. Ainsi, pour rendre compte le plus exactement possible de la recherche ici réalisée et bien distinguer les situations étudiées d'autres types de migrations proches, il conviendrait de parler de *queer sexual migrations*, c'est-à-dire de migrations réalisées par des minorités sexuelles et qui sont motivées spécifiquement par leur orientation sexuelle³⁸, tout en gardant déjà à l'esprit la difficulté qu'il peut exister à identifier si facilement, par cloisonnement, une seule et unique cause de la migration (voir chapitre 3). Enfin, il faut également préciser l'inscription spatiale particulière ici étudiée, à savoir des migrations internationales, puisque les migrations internes liées à l'orientation sexuelle des individus ont aussi fait l'objet d'un vif intérêt en géographie des sexualités, notamment pour interroger la thématique de la « fuite vers la ville » (Blidon, 2007a ; Gorman-Murray, 2007 ; Blidon et Guérin-Pace, 2013 ; Di Felicianantonio et Gadelha, 2016).

1. Les migrations à l'aune de la sexualité

Les études des *queer migrations*, et plus globalement celles qui s'attachent à articuler sexualité et migration, sans pour autant s'identifier aux premières, sont pensées comme un moyen de renouveler le regard communément adopté par les études

³⁶ Dans ce cadre, l'utilisation du terme *queer*, compris comme regroupant l'ensemble des personnes s'écarter des normes hétérosexuelle et cisgenre, permet de ne pas résumer la diversité des parcours et expériences individuelles au seul cadre des identités LGBT (Luibhéid, 2008).

³⁷ “international migration that is motivated, fully or partially, by the sexuality of those who migrate, including motivations connected to sexual desires and pleasures, the pursuit of romantic relations with foreign partners, the exploration of new self-definitions of sexual identity, the need to distance oneself from experiences of discrimination or oppression caused by sexual difference, or the search for greater sexual equality and rights”.

³⁸ La conceptualisation en termes de migration sexuelle conduit de fait à ne pas intégrer une partie des personnes trans pour qui la migration ne serait pas associée à leur sexualité. Il faut pourtant rappeler la porosité des enjeux liés à la sexualité et au genre, ne serait-ce que parce que les processus de stigmatisation des individus reposent souvent sur des formes de disqualification investissant ces deux registres, indépendamment de leurs identifications personnelles effectives. Sur le plan méthodologique, les personnes trans sont largement minoritaires parmi le groupe des personnes enquêtées, néanmoins présentes (voir chapitre 2).

migratoires. Ainsi, pour Eithne Luibhéid (2008), l'enjeu des *queer migrations studies* n'est pas seulement de traiter des migrations des minorités sexuelles et de genre dans une approche additionnelle, consistant à ajouter aux études déjà existantes celles d'un nouveau groupe, mais bien d'interroger comment la sexualité structure les processus et expériences de migration quelle que soit l'OSIG des personnes.

Dans cette perspective, plusieurs angles d'analyse développés à l'articulation entre migration et sexualité peuvent être mentionnés. L'étude des *queer migrations* et des migrations sexuelles a tout d'abord contribué, avec d'autres, à prendre de la distance avec le modèle explicatif classique des migrations qui consiste à les appréhender uniquement sous l'angle de critères économiques. Les migrations de personnes LGBTQ+ conduisent à mettre en avant d'autres types de motivation, qui nécessitent d'intégrer dans l'analyse des déplacements des enjeux liés au corps, à la sexualité, aux désirs ou encore aux émotions (Gorman-Murray, 2007, 2009 ; Mai et King, 2009 ; Stella, Flynn et Gawlewicz, 2018). Dépasant le seul cadre des motivations, d'autres ont rappelé que la sexualité constitue aussi une ressource mobilisable à différents stades de la migration et représente un pan non négligeable de l'agentivité des migrant·es (Fouché et Weber, 2006 ; Manalansan, 2006 ; Lévy et Lieber, 2009).

Parce que l'étude des migrations amène inévitablement à penser aussi les dispositifs qui entendent les réguler, de nombreux travaux ont rappelé l'importance de la sexualité, souvent en interaction avec d'autres rapports de pouvoir, dans les différentes formes de contrôle des frontières nationales. Ainsi, l'association des personnes migrantes à différentes formes de déviance par rapport aux normes et valeurs sexuelles en vigueur selon les contextes a pu être mobilisée comme discours de justification de leur rejet. Pour ne citer que quelques exemples, on peut évoquer l'image de personnes porteuses de MST risquant de contaminer la population ou incapables de contrôler leurs pratiques de procréation (Luibhéid, 2008), ou bien celle d'individus « peu socialisés aux codes de la "démocratie sexuelle" » (Arab, Gouyon et Moujoud, 2018, p. 20), comme mentionné auparavant. Le travail du sexe, articulé avec les enjeux de lutte contre la traite des êtres humains et d'exploitation sexuelle, constitue aussi une thématique investie par les institutions du contrôle des migrations et des frontières (Darley, 2021) : les discours et pratiques autour des personnes migrantes travailleuses du sexe oscillent entre rhétorique sécuritaire et répressive à l'égard des « réseaux criminels » et rhétorique humanitaire visant à sauver les individus considérés comme des « victimes » absolues. Cet « humanitarisme sexuel », (Mai, 2018), qui place au cœur de sa logique d'intervention la « vulnérabilité » et la position de « victime », peut tendre à légitimer des formes de contrôle migratoire encore plus répressives, tout en imposant un cadrage normatif du rapport au travail du sexe (mise à l'écart par exemple des personnes jugées insuffisamment désireuses de mettre fin à cette activité (Mai *et al.*, 2021a)). De plus, il repose sur des logiques de racialisation et cisnormatives³⁹ qui concourent à des critères différenciés de victimisation des individus, conduisant à dessiner des profils de

³⁹ La cisnormativité est le régime qui institue le fait d'être cisgenre, c'est-à-dire d'avoir une identité de genre correspondant au genre assigné à la naissance, comme norme.

« victimes » idéales méritant attention et assistance (les femmes cis asiatiques ou nigériennes), et à en exclure d'autres des domaines d'intervention mis en place (les femmes trans latino-américaines) (Mai *et al.*, 2021b)⁴⁰.

Enfin, les *queer migrations studies* ont largement contribué à rappeler le fonctionnement hétéronormé des frontières, que ce soit par exemple sous des formes explicites avec l'existence de lois interdisant les personnes homosexuelles d'entrer sur le territoire national, comme ce fut le cas aux États-Unis jusqu'en 1990 (Luibhéid, 2005), ou sous des formes plus indirectes, comme avec l'impossibilité de mobiliser la procédure de regroupement de conjoint·e, pour migrer de façon légale, dans le cas de couples de même sexe (Luibhéid, 2008). Analysant plus spécifiquement le cas des lesbiennes migrantes et pour rendre compte de cette difficulté à compter sur l'institution familiale comme motif de migration et de régularisation, Jules Falquet (2012, 2020) propose la notion d'« hétérocirculation » qui illustre « le fait que les lois et les logiques migratoires elles-mêmes obligent les femmes, pour obtenir un statut légal et des droits, à entrer dans les institutions de l'hétérosexualité » (2020, p. 139). À l'inverse, pour les migrantes qui s'en écartent, les possibilités de régularisation de leur situation s'en retrouvent amoindries.

2. Analyser les expériences migratoires des minorités sexuelles et de genre

Plus spécifiquement, le champ d'étude des *queer migrations* s'est attelé à décrire les spécificités des expériences migratoires des minorités sexuelles et de genre, dans une démarche cherchant à documenter des situations et histoires « largement rendues invisibles, inintelligibles et indicibles aussi bien dans les études *queer* que les études migratoires⁴¹ » (Luibhéid, 2008, p. 171). Le nombre de travaux relativement faible encore aujourd'hui en France sur cet objet témoigne de cette réalité.

Au sein des *queer migrations studies*, une attention particulière a été portée aux enjeux de recomposition des identités sexuelles et de genre survenant avec la migration, en interrogeant comment un tel déplacement pouvait s'accompagner d'une modification de la compréhension du désir et des pratiques homosexuels (Lewis et Naples, 2014). Ces questionnements apportent une nouvelle perspective aux débats portant sur une supposée division du monde en blocs étanches et homogènes, sur la base de modèles identitaires homosexuels distincts. Ils éclairent aussi sous un autre angle la discussion autour de l'approche diffusionniste des identités sexuelles, en ne considérant plus le mouvement depuis le « centre » vers les « marges », mais le sens inverse. Les travaux d'Héctor Carrillo portant sur des migrants mexicains aux États-Unis ont ainsi contribué à rendre compte des modalités de telles recompositions identitaires survenant avec la

⁴⁰ Pour des analyses plus approfondies de ces questions, voir les résultats du programme de recherche européen SEXHUM (*Sexual Humanitarianism, Migration, Sex Work and Trafficking*), mené de 2016 à 2020 sous la direction de Nicola Mai et par PG Macioti, Calogero Giametta, Sandrine Musso, Calum Bennachie, Anne E. Fehrenbacher, Jennifer Musto et Heidi Hoefinger. Les enquêtes réalisées ont porté sur la France, les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Site internet du programme de recherche : <https://sexhum.org/> (dernière consultation le 13/11/2021).

⁴¹ « *largely rendered invisible, unintelligible and unspeakable in both queer and migration studies* ».

migration, tout en pointant la nécessité de ne pas réifier les prétendues différences culturelles ou nationales qui opposeraient à une identité homosexuelle « pré-moderne » mexicaine, une identité homosexuelle « moderne » états-unienne. En effet, en rappelant la diversité des désirs et pratiques sexuelles pré-migration des hommes rencontrés, ainsi qu'en renseignant des rapports différenciés au nouveau contexte post-migratoire, entre adaptation et résistance aux nouvelles normes en vigueur, il montre la nécessité de dépasser les lectures binaires du monde et monolithiques des groupes nationaux (Carrillo, 2017 ; Carrillo et Fontdevila, 2014). L'intérêt de son étude est double : d'une part il rompt avec les représentations qui homogénéisent différentes parties du monde, d'autre part il bat en brèche les lectures normatives des migrations de minorités sexuelles depuis les pays du Sud vers les pays du Nord, en rappelant comment les effets d'un tel déplacement varient d'un individu à l'autre. En ce sens, il convient de réinscrire l'analyse des enjeux liés à l'identité sexuelle dans les conditions sociales d'existence des individus, afin de saisir plus finement la complexité de l'articulation entre sexualité minoritaire et migration. C'est ainsi que Carlos Ulises Decena a montré, à propos d'hommes gays et bisexuels originaires de République Dominicaine à New York, que l'éloignement du modèle dominant du *coming out* s'avère d'autant plus important pour ceux qui se retrouvent dans des situations de dépendance (financière ou en termes d'hébergement, à l'égard d'autres membres de la famille par exemple), de précarité ou d'irrégularité administrative dans ce nouveau contexte. Il documente l'existence de « sujets tacites », dont l'homosexualité n'est pas forcément inconnue de leurs proches, mais qui prennent de la distance avec le modèle de la visibilité et de la nécessité de dire, d'avouer, leur sexualité (2008). Le travail de Salima Amari portant sur des femmes lesbiennes d'origine maghrébine en France décrit une réalité similaire, en montrant que le tacite représente une stratégie à ne pas négliger, par opposition à celle de la visibilité, pour faire face à des dominations multiples (2013). En soulignant le caractère labile, contextuel et individualisé des pratiques et identités homosexuelles, l'ensemble de ces travaux montre par conséquent que l'analyse des migrations sexuelles, loin de valider la représentation d'un monde binaire, contribue au contraire à brouiller l'existence de soi-disant blocs culturels hermétiques et homogènes. En ce sens, on notera d'ailleurs que les travaux portant sur les recompositions identitaires homosexuelles accompagnant la migration ne portent pas seulement sur des migrations Sud-Nord, mais aussi sur des déplacements Nord-Nord, comme entre la France et les États-Unis par exemple (Stambolis-Ruhstorfer, 2013), contribuant à battre en brèche la prétendue homogénéité de l'Occident.

De plus, les effets de telles migrations ne se restreignent ni à l'espace du nouveau pays d'arrivée, ni au seul individu qui a effectué la migration. Ces effets doivent aussi être considérés à l'échelle transnationale, dans la mesure où « les migrants sexuels [...] contribuent à modifier la sexualité dans leur pays d'origine et les pays d'arrivée, et sont en même temps des réceptacles de nouvelles normes, valeurs et idées sexuelles ainsi que des acteurs et actrices contribuant à les façonner et recomposer⁴² » (Carrillo, 2004, p. 66-67). Les travaux portant sur le rôle des migrations et des personnes migrantes dans la

⁴² "sexual migrants [...] contribute to changing sexuality in their home and host countries, and are simultaneously recipients of new sexual norms, values and ideas and also actors shaping and reshaping them".

constitution et la consolidation de mobilisations LGBT+ (Binnie et Klesse, 2013 ; Ayoub et Bauman, 2019) illustrent sûrement le mieux cette réalité. Il faut toutefois garder à l'esprit que ces recompositions transnationales peuvent également avoir cours dans le cadre de relations interpersonnelles, débouchant sur des effets plus ponctuels, individuels et moins structurés (voir chapitres 3 et 8).

Ainsi, l'attention portée aux expériences migratoires des minorités sexuelles et de genre contribue à souligner les effets du franchissement des frontières sur la sexualité, notamment en termes de recomposition des représentations, pratiques et identifications sexuelles à différentes échelles. Mais loin de considérer uniquement ces enjeux, les études des *queer migrations* ont à cœur d'appréhender les expériences des personnes LGBT+ migrantes dans leur globalité, en réarticulant leur position minoritaire liée au genre ou à la sexualité aux positions sociales façonnant leurs conditions de vie dans les pays d'arrivée. Cette approche résolument intersectionnelle, c'est-à-dire qui prend en compte l'articulation des différents rapports de pouvoir auxquels sont confrontés les individus, est au cœur de l'un des programmes analytiques porté par les *queer migrations studies*, à savoir l'appréhension critique du discours qui appréhende la migration des personnes LGBT+ vers l'Occident comme un simple mouvement de « libération ».

3. L'analyse critique du discours de la migration comme libération

Les migrations de minorités sexuelles et de genre depuis les pays du Sud vers les pays du Nord peuvent occuper une place majeure dans la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde », puisque leur existence même peut être mobilisée afin d'alimenter cette représentation hiérarchisante. Dans cette perspective, la migration vers l'Occident est appréhendée comme un mouvement de la « répression » vers la « libération », qui garantirait aux individus la possibilité de vivre désormais sans risque et ouvertement leur OSIG minoritaire. Plusieurs chercheur·es ont néanmoins pointé la nécessité de se distancier d'un tel discours largement réducteur (Manalansan, 2003 ; Luibhéid et Cantú, 2005 ; Cantú, 2009 ; Luibhéid, 2008 ; Camminga et Marnell, 2022). Cette démarche fait par ailleurs largement écho aux approches féministes des migrations, tout aussi critiques à l'égard des représentations qui voient dans la migration à direction des pays du Nord un phénomène qui serait forcément et uniquement émancipateur pour les femmes (Pessar et Mahler, 2003 ; Pratt et Yeoh, 2003 ; Moujoud, 2008 ; Zeneidi, 2013 ; Le Bars, 2017 ; Schmoll, 2017, 2020). L'étude des expériences migratoires Sud-Nord représente ainsi une entrée particulièrement féconde pour saper la représentation de « l'ordre sexuel du monde ». L'analyse de migrations Sud-Sud constituerait également un apport important à la déconstruction de cette représentation, en rappelant que les minorités sexuelles et de genre issues de pays du Sud ne migrent pas nécessairement vers des pays du Nord. Toutefois, les travaux abordant ce type particulier de migration demeurent encore rares aujourd'hui (Arab, Gouyon et Moujoud, 2018 ; Camminga et Marnell, 2022).

L'analyse critique du discours de la migration comme libération⁴³ n'est cependant pas sans poser quelques difficultés, ne serait-ce que parce que certain·es migrant·es LGBT+ peuvent eux-mêmes et elles-mêmes décrire leur parcours précisément en ces termes-là. Il convient donc de rappeler qu'une telle démarche ne revient à nier ni les expériences individuelles dans les pays d'origine, ni les discours et représentations associés à la migration par celles et ceux qui se déplacent, mais à rendre compte d'une réalité plus complexe (Luibhéid, 2005). Dans cette perspective, il s'agit d'analyser la recomposition des rapports de pouvoir qui accompagne la migration, afin de souligner que le discours qui l'appréhende comme une simple libération occulte les nouvelles formes de marginalisation rencontrées par les individus dans le pays d'arrivée. Celles-ci contribuent non seulement à inscrire les personnes LGBT+ dans des rapports de pouvoir s'exerçant sur de nouveaux plans (statut migratoire, rapports de race, précarité matérielle, différence de capitaux), mais aussi à contraindre la gestion de leur position minoritaire en lien avec leur OSIG. Ce dernier aspect permet notamment de rappeler que les perspectives d'émancipation supposées à l'égard de normes sexuelles sont indissociables d'une série de conditions sociales que la migration est souvent loin de garantir (Fouché et Weber, 2006). Dès lors, l'horizon de liberté recherché n'est parfois pas atteint. Le phénomène de potentielle double marginalisation rencontrée au sein des espaces de sociabilité LGBT+ en tant que personne migrante et racisée d'une part, au sein du groupe des compatriotes en tant que minorité sexuelle ou de genre d'autre part, est par exemple fréquemment invoqué afin d'illustrer que les rapports de pouvoir qui s'exercent dans le pays d'arrivée conduisent à relativiser fortement l'idée d'une « libération » une fois celui-ci atteint (Fortier, 2002 ; Randazzo, 2005 ; Sólveigar-Guðmundsdóttir, 2018 ; Mole, 2021). Il s'agit par conséquent de rappeler non seulement que les régimes de normativité sexuelle ne disparaissent pas avec la migration, mais aussi que le seul prisme de la sexualité ne suffit pas à rendre compte de la complexité de l'expérience migratoire des individus. Cette thèse propose de prolonger ces réflexions et lectures critiques du discours de la migration comme libération à partir du cas particulier de personnes demandant l'asile en France au motif de persécutions liées à leur OSIG.

C. Les réfugié·es LGBT+, figure paradigmatique de « l'ordre sexuel du monde » ?

Les réfugié·es LGBT+ occupent une place particulièrement saillante au sein de la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » et du discours de la migration comme libération. En effet, leur parcours même, schématiquement résumé comme un mouvement de fuite des persécutions depuis un des pays du Sud vers l'octroi d'une protection internationale accordée par l'un des pays du Nord, peut facilement être mobilisé pour alimenter les représentations binaires du monde. De l'institutionnalisation

⁴³ J'emploie l'expression « discours de la migration comme libération » en tant que traduction de différentes formules employées dans la littérature anglophone pour rendre compte de cette réalité, comme *"narrative of migration to liberation nation"* (Murray, 2014a) ou *"liberationist narrative"* (Luibhéid, 2005 ; Lee, 2019).

progressive de cette demande d'asile particulière au traitement médiatique qui peut être fait de leur situation (Jenicek, Lee et Wong, 2009 ; Shevtsova, 2019), les réfugié·es LGBT+ se retrouvent positionné·es comme « agents médiateurs » (*mediating agents*) des représentations hiérarchisantes du monde, contribuant à les réaffirmer (Jenicek, Lee et Wong, 2009). Pourtant, il est là aussi nécessaire de complexifier l'approche qui consiste à voir dans la migration un simple mouvement de libération, y compris dans le cas de personnes pour qui celle-ci contribue à une mise en sécurité qu'il convient de ne pas non plus occulter. Pour ce faire, deux perspectives d'analyse sont envisageables. La première, qui a concentré l'attention de la majorité des travaux sur l'asile OSIG, consiste à rendre compte du fonctionnement de la procédure d'asile elle-même, afin de rappeler que la suspicion inhérente à celle-ci contribue à rendre inaccessible dans bien des cas la protection escomptée. La deuxième, dans laquelle s'inscrit ce travail, recentre l'analyse sur l'expérience vécue de la migration et de l'asile OSIG des exilé·es qui ont eux-mêmes et elles-mêmes eu recours à cette procédure.

1. L'asile OSIG, entre protection et exclusion

Durant les dix dernières années, l'asile OSIG a fait l'objet d'une attention et production scientifiques exponentielles. La très grande majorité des travaux s'est concentrée sur la procédure elle-même et sur les modalités d'examen de ces demandes d'asile particulières. C'est ainsi qu'ont été étudiées les pratiques, attentes et représentations des institutions de l'asile à l'égard des demandes formulées en raison de persécutions liées à l'OSIG, dans plusieurs pays et plus particulièrement : au Canada (Rehaag, 2008 ; Laviolette, 2014 ; Murray, 2014b, 2014c, 2015 ; Rinaldi et Fernando, 2019), au Royaume-Uni (Millbank, 2005 ; Lewis, 2014 ; Giametta, 2017, 2018 ; Dustin, 2018 ; Dustin et Held, 2018 ; Heimer, 2020 ; Danisi *et al.*, 2021), aux États-Unis (Cantú, Luibhéid et Stern, 2005 ; Randazzo, 2005 ; Morgan, 2006 ; Vogler, 2016) et aux Pays-Bas (Hertoghs et Schinkel, 2018), au Portugal (Ferreira, 2015) ou encore en France (Kobelinsky, 2012a ; Giametta, 2018 ; Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020 ; Giametta et Havkin, 2020), Allemagne (Dustin et Held, 2018 ; Mole, 2020 ; Tschalaer, 2020, 2021 ; Danisi *et al.*, 2021), Norvège (Akin, 2015, 2017), Suède (Hedlund et Wimark, 2019), Espagne (Perego, 2021), Grèce (Zisakou, 2021) et Italie (Danisi *et al.*, 2021 ; Prearo, 2021)⁴⁴. Ces travaux pointent les difficultés des requérant·es OSIG à se voir octroyer l'asile, dans un contexte marqué par le soupçon à l'égard de la « véracité » des faits qu'ils et elles présentent, conduisant à la remise en cause du bien-fondé de leur demande.

En effet, l'élargissement progressif de la protection internationale aux persécutions associées à l'OSIG s'est accompagné d'une série d'attentes et de pratiques mises en œuvre par les institutions asilaires qui conduisent à faire fonctionner l'asile OSIG

⁴⁴ Liste non exhaustive. Pour un aperçu plus approfondi, voir la base de ressources bibliographiques présente sur le site internet du programme de recherche SOGICA (*Sexual Orientation and Gender Identity Claims of Asylum. A European Human Rights Challenge*) mené de 2016 à 2020 par Carmelo Danisi, Moira Dustin, Nina Held et Nuno Ferreira, à la School of Law de l'Université de Sussex : <https://www.sogica.org/en/sogica-database/>. Ce programme de recherche a plus précisément porté sur les cas du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie, ainsi que sur les institutions européennes.

comme un dispositif de filtre, visant aussi bien à protéger qu'à contrôler et exclure (Giametta, 2018) (voir chapitre 6). À l'enjeu de la reconnaissance des persécutions liées à l'OSIG comme un motif permettant d'octroyer le statut de réfugié·e, aujourd'hui bien établie, succède celui de l'examen de la « crédibilité » des demandes individuelles lors des interactions avec les instances de l'asile. Cet examen s'avère d'autant plus discriminant que ce n'est pas seulement la crédibilité des persécutions et craintes de persécutions qui est en jeu, mais bien celle de l'OSIG même des requérant·es (Kobelinsky, 2012a ; Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020 ; Danisi *et al.*, 2021). Dès lors, les demandeur·ses d'asile se heurtent à la difficulté d'être appréhendé·es comme des réfugié·es LGBT+ « authentiques » par les instances de l'asile, relativement aux attentes de ces dernières qui contribuent à façonner une série de ressorts particuliers de « crédibilité » des demandes, évaluées dans le cadre d'un régime de véridiction particulier (voir chapitre 6). Ces ressorts de crédibilité ont fait l'objet de nombreuses analyses critiques. Plusieurs travaux pointent notamment, pour ne citer que ces deux exemples, comment des représentations restrictives, voire stéréotypées, des identités sexuelles et de genre, ou bien une attente d'incarnation du statut de victime, associée à la raison humanitaire sur laquelle repose la procédure d'asile (Giametta, 2016, 2017 ; Akin, 2017 ; Dustin et Held, 2018 ; Tschalaer, 2020 ; Danisi *et al.*, 2021), empêchent de nombreuses personnes d'accéder à une protection internationale. L'asile OSIG a alors pu être analysé comme un nouvel avatar de l'homonationalisme des pays occidentaux (Murray, 2014c ; Raboin, 2017 ; Heimer, 2020) : d'une part parce que le régime de crédibilité sur lequel il repose rejoue en partie les représentations binaires du monde par l'attente d'un discours fortement polarisé entre la situation dans le pays d'origine et celle dans le pays d'arrivée, d'autre part parce que l'octroi même du statut de réfugié·e à une partie des requérant·es OSIG contribue à réaffirmer ces représentations. Dès lors, l'imaginaire de personnes opprimées ayant besoin d'être sauvées fonctionne à double tranchant : en même temps que celui-ci peut être mobilisé stratégiquement par certain·es demandeur·ses d'asile pour s'assurer de fournir un récit de soi intelligible par les institutions (Giametta, 2017), renforçant par la même occasion le régime de crédibilité à l'œuvre (Akin, 2017), il conduit également à restreindre « les possibilités de raconter des histoires plus complexes à propos de la nécessité de demander d'asile⁴⁵ » (Giametta, 2017, p. 15). L'attention portée au fonctionnement de la procédure d'asile contribue largement à remettre en cause l'image d'une migration nécessairement libératrice, puisque le dispositif de filtre qu'elle représente rend inatteignable pour une partie des minorités sexuelles et de genre le statut de réfugié·e, et avec lui, la possibilité de séjourner légalement dans le pays d'arrivée.

Plus récemment, d'autres travaux ont élargi le prisme d'étude de l'asile OSIG au-delà de la question des ressorts de la crédibilité. Issus de la science politique, certains d'entre eux retracent sur le temps long l'émergence des catégories sexuelles et de genre dans les politiques d'asile. Ainsi, la thèse d'Amandine Le Bellec (2022) analyse l'apparition et la mobilisation de telles catégories dans le régime d'asile européen commun, là où celle d'Ahmed Hamila (2020) étudie la « fabrique » de cette nouvelle catégorie des « réfugié·es

⁴⁵ *“the possibilities of telling more complex stories about one's need of claiming asylum”.*

LGBTI » au Royaume-Uni, en France et en Belgique, à l'interface entre plusieurs acteurs et échelons de gouvernement (national, européen, international). Son approche comparative des différentes phases de stabilisation de la catégorie l'invite à nuancer les analyses de l'asile OSIG en termes d'homonationalisme. Les différences de pratiques qu'il note entre les institutions de l'asile d'un pays à l'autre le conduisent à souligner l'absence d'homogénéité des pays occidentaux en la matière, qui contribue à complexifier l'opposition dichotomique entre un « eux » et un « nous », en remettant en question la prétendue unité du « nous ». Il invite aussi à recentrer l'attention sur les pratiques et représentations des acteurs et actrices au cœur du dispositif de l'asile, dans la mesure où une partie importante des travaux mobilisant le cadre conceptuel de l'homonationalisme s'appuient sur de l'analyse de discours. Il propose une « troisième voie analytique qui se distingue d'une part des tenants du discours de la libération sexuelle et, d'autre part, de ceux de l'impérialisme sexuel » en « remett[ant] les configurations historiques et les rapports de pouvoir entre les acteurs au centre de l'analyse » (*Ibid.*, p. 251).

De leur côté, les associations de soutien aux demandeur·ses d'asile OSIG ont elles aussi fait l'objet d'une attention croissante. Certains travaux ont retracé l'émergence et la structuration progressive de mobilisations et de collectifs ayant investi cette thématique (Bécasce, 2015 ; Bécasce, Cesaro et Chossière, 2020 ; Falquet, 2020). Le rôle croissant de ces associations dans l'économie générale de la preuve et la façon dont leur investissement auprès des requérant·es peut affecter la crédibilité des demandes d'asile (Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020) ont également conduit certain·es chercheur·es à souligner leur ambiguïté et à montrer comment elles se retrouvaient pleinement intégrées au dispositif de filtre que constitue l'asile (Jung, 2015 ; Giametta, 2018) (voir chapitre 6). Appuyée sur un long travail ethnographique, la thèse de Sara Cesaro en cours de réalisation complexifie ces analyses en réinterrogeant les pratiques des membres d'associations d'aide aux demandeur·ses d'asile LGBT+ au prisme d'une sociologie du travail bénévole, qui conduit à interpréter sous un autre angle la position associative et son rapport aux institutions de l'asile. Elle documente par ailleurs l'existence de micro-politiques de soutien (Cesaro, 2021) qui induisent une série de rapports de pouvoir spécifiques entre accompagnant·es et accompagné·es dans le contexte associatif.

À mesure que l'asile OSIG a suscité un intérêt scientifique, les perspectives pour saisir cet objet se sont donc multipliées. Toutefois, malgré cet engouement croissant, les travaux qui étudient les demandeur·ses d'asile OSIG eux-mêmes et elles-mêmes, leurs parcours et leurs expériences, restent finalement minoritaires. Cette perspective semble pourtant être la plus à même d'interroger et complexifier le discours de la migration comme libération, puisqu'elle recentre l'analyse sur les premiers et premières concerné·es, permettant de ne pas s'en tenir à l'étude des pratiques des institutions intervenant dans le façonnement de la catégorie de « réfugié·es LGBT+ ». Ainsi, cette thèse propose de « déplacer l'attention depuis les frontières vers celles et ceux qui les traversent⁴⁶ » (Ehrkamp, 2016, p. 6), en s'intéressant aux expériences vécues de la migration et de l'asile OSIG des personnes qui ont recours à cette procédure.

⁴⁶ “displacing attention from borders to border crossers”.

2. Des rouages de la procédure à l'expérience vécue de la migration et de l'asile

La perspective adoptée s'inscrit donc dans la continuité des travaux qui ont étudié les expériences de la procédure d'asile OSIG, ainsi que le quotidien et les nouvelles difficultés auxquelles sont confronté·es ces demandeur·ses d'asile dans le pays d'arrivée. De telles analyses ont notamment été menées au Canada, avec les recherches de David A. B. Murray (2013, 2014d) et d'Edward Ou Jin Lee (2019), parfois en collaboration avec Shari Brotman (Lee et Brotman, 2011, 2013), et au Royaume-Uni par Calogero Giametta (2017). D'un point de vue disciplinaire, la géographie reste largement sous-représentée, très peu de géographes ayant investi la thématique des demandeur·ses d'asile LGBT+, à l'exception de Thomas Wimarck qui a travaillé sur le cas suédois (2021a, 2021b).

a) Trajectoires socio-spatiales et expériences minoritaires

Pour prolonger les travaux susmentionnés et les approches qui interrogent plus largement la dimension uniquement « libératrice » des migrations des personnes LGBT+, je propose d'analyser les trajectoires socio-spatiales de personnes demandant l'asile OSIG en France. Je reprends l'utilisation qu'a faite Camille Schmoll de cette notion pour se référer « tout à la fois au parcours spatial d'un point à un autre, en passant par de multiples étapes, et au passage d'une position sociale à une autre dans ses dimensions réelles et subjectives, sous l'angle des pratiques individuelles et collectives » (2017, p. 61, à partir de Jolivet, 2007). Dans ce travail, je mobiliserai la notion de « position sociale » non pas pour transcrire le positionnement des individus seulement en termes de classe sociale, mais comme traduction de la notion, plus vaste, de « *social location* », proposée par Patricia R. Pessar et Sarah J. Mahler (2003), pour rendre compte de l'ensemble des rapports de pouvoir qui contribuent à situer socialement les individus, que ce soit sur le plan du genre, de la sexualité⁴⁷, de la classe, de la « race », ou encore du statut migratoire, dont il s'agira de montrer qu'il constitue un rapport de pouvoir spécifique à part entière. À propos de cette notion, elles précisent :

« Par position sociale, nous faisons référence à la position des personnes au sein de hiérarchies de pouvoir interconnectées, créées par des facteurs historiques, politiques, économiques, géographiques, de parenté ou autre qui contribuent à une stratification sociale. [...] Les hiérarchies de classe, race, sexualité, ethnicité, nationalité, et, bien sûr, de genre, opèrent à différents niveaux qui affectent la position sociale d'un individu ou d'un groupe. Autrement dit, les multiples dimensions de l'identité façonnent, disciplinent et positionnent aussi les personnes et les façons dont elles pensent et agissent. [...] Les positions sociales doivent être vues comme fluides et non fixes, puisque les positions sociales des personnes peuvent, et c'est souvent le cas, évoluer dans le temps. En somme, notre modèle prend pour principe le fait,

⁴⁷ En ce sens, la notion de « sexualité » renvoie ici à la fois à « l'ensemble des pratiques qui ont une signification érotique dans une société donnée, [au] système politique qui définit ces pratiques et notamment organise la frontière entre celles qui sont “normales” et celles qui sont “déviantes” (Rubin, 2010 [1984]) et, enfin, [au] processus de catégorisation des personnes par l'objet de leur désir, c'est-à-dire par leur “orientation sexuelle”, régime d'identification et d'expérience qui ne s'est constitué et développé qu'à l'époque contemporaine (Halperin, Winkler et Zeitlin, 1990 ; Chauvin et Lerch, 2013) » (Rennes *et al.*, 2016, p. 17-18). Dans cette thèse, c'est donc plus particulièrement l'écart à la norme hétérosexuelle en tant qu'il positionne socialement les individus qui sera abordé.

évident mais pas toujours précisé, que les personnes – indépendamment de leurs propres efforts – sont situées au sein de hiérarchies de pouvoir qu’elles n’ont pas construites⁴⁸. »

(*Ibid.*, p. 816)

L’analyse en termes de position sociale et de trajectoire socio-spatiale permet ainsi, à rebours des représentations schématiques, de saisir la complexité à l’œuvre dans l’articulation entre position minoritaire, ici liée à l’OSIG, et migration. Cette articulation est double, puisqu’il convient d’interroger à la fois l’impact de la position minoritaire sur la migration (en termes de recours à celle-ci, de trajectoire migratoire et de navigation au sein des cadres imposés par les politiques migratoires) et les modalités de recomposition de la position minoritaire survenant avec la migration. Enfin, il s’agira également de rendre compte de la façon dont l’articulation entre position minoritaire sexuelle et de genre et expérience migratoire est aussi configurée par les autres rapports de pouvoir qui concourent à positionner socialement de façon spécifique les individus.

L’emploi de la notion de position minoritaire a pour objectif d’insister sur la dimension relationnelle de celle-ci. La situation minoritaire se caractérise avant tout par une série de rapports de pouvoir défavorables à un groupe qui le font émerger comme une minorité. C’est ainsi que Didier et Éric Fassin décrivent la minorité comme « une catégorie naturalisée par la discrimination » et rappellent que « ce qui définit les minorités, c’est l’assujettissement d’un rapport de pouvoir », si bien que « la minorité, à la différence de la communauté, n’implique pas nécessairement l’appartenance à un groupe et l’identité d’une culture ; elle requiert en revanche l’expérience partagée de la discrimination » (2006, p. 251). Dès lors, « la minorité n’est pas un état mais un processus relationnel, en sorte qu’il est plus juste de parler de minorisation » (Chassain *et al.*, 2016). Dans le cas des minorités sexuelles et de genre, la position minoritaire ne peut donc être comprise que relativement aux multiples formes de marginalisation et de contraintes induites par l’hétéronormativité et la cisnormativité. La position minoritaire liée à l’OSIG s’avère ainsi foncièrement contextuelle, puisque les modalités de ces rapports de pouvoir qui la configurent varient dans le temps et dans l’espace. Les différences législatives d’un pays à un autre, pouvant conduire à réprimer les minorités sexuelles et de genre ou au contraire à leur garantir certains droits, constituent sans aucun doute l’une des manifestations les plus évidentes de ce façonnement contextuel de la position minoritaire. Ce différentiel législatif offre une première illustration des implications que peut avoir un déplacement dans l’espace, ici une migration internationale, sur la recomposition de la position minoritaire. Pour autant, il est loin d’être suffisant pour rendre compte des trajectoires socio-spatiales des personnes enquêtées. Afin de saisir plus finement ces

⁴⁸ “By social location, we refer to persons’ positions within interconnected power hierarchies created through historical, political, economic, geographic, kinship-based and other socially stratifying factors. [...] [H]ierarchies of class, race, sexuality, ethnicity, nationality and, of course, gender operate at various levels that affect an individual or group’s social location. In other words, multiple dimensions of identity also shape, discipline, and position people and the ways they think and act. [...] Social locations must be viewed as fluid, not fixed, for people’s social locations can and usually do shift over time. In sum, our model takes as its foundation the obvious but not always stated fact that people – irrespective of their own efforts – are situated within power hierarchies that they have not constructed”.

dernières, je propose d'interroger non pas la recomposition de la position minoritaire survenant avec la migration, mais plus précisément celle de l'expérience minoritaire.

L'approche par l'expérience minoritaire invite à ne pas seulement étudier la position sociale des minoritaires, c'est-à-dire le cadre qui les stigmatise et configure contextuellement leur position minoritaire, mais aussi leur propre rapport à celui-ci (Chassain *et al.*, 2016). Analyser la recomposition de l'expérience minoritaire en lien avec la migration présente dès lors de nombreux avantages sur le plan analytique pour rendre compte des trajectoires socio-spatiales de personnes demandant l'asile OSIG en France. Dans la lignée des approches précédemment mentionnées, cela permet tout d'abord de rendre compte de réalités bien plus complexes que ce que ne laisserait entendre une simple géographie du droit, c'est-à-dire une distinction des pays du monde sur le critère des appareils législatifs. L'expérience qui est faite de ceux-ci, et notamment de la procédure d'asile dans le cas étudié, conduit à révéler l'écart qu'il peut exister entre ce que le cadre législatif entend réaliser, ici une procédure à vocation de protection, et ce qu'il produit dans les faits sur les personnes. Partir de l'expérience de la position minoritaire par les minorisé·es autorise ainsi une meilleure compréhension de cette position, en manifestant au mieux l'étendue des contraintes qu'elle entraîne dans le rapport aux autres mais aussi dans un rapport dépréciatif à soi-même. Dans une perspective géographique visant à rendre compte de la dimension spatiale des rapports de pouvoir, une attention particulière sera par ailleurs accordée à la façon dont l'expérience minoritaire est configurée à différentes échelles.

Cette perspective qui place au centre de l'analyse les pratiques et représentations des individus permet également de se prémunir de toute lecture normative des trajectoires socio-spatiales. L'articulation entre mobilité spatiale et mobilité sociale pose de nombreuses questions d'ordre méthodologique. C'est ce qu'illustrent par exemple les travaux qui interrogent les dynamiques de mobilité en termes de classes sociales en situation de migration internationale, relativement à l'enjeu des critères et systèmes de référence à mobiliser pour évaluer une telle mobilité (Bidet, 2018). Interroger comment la migration peut recomposer la position minoritaire s'avère d'autant plus complexe que celle-ci demeure difficile à objectiver. Comme je l'ai déjà mentionné, le seul indicateur des appareils législatifs présente de nombreuses limites. De plus, tenter d'établir des critères sur la base de certaines pratiques des individus en lien avec leur OSIG, à l'aune desquels juger d'une mobilité ascendante ou non, conduirait inévitablement à présenter un système analytique normatif risquant de reproduire une lecture ethno-centrée et évolutionniste du vécu en tant que minorité sexuelle et de genre. Afin d'éviter cet écueil, je propose d'étudier le repositionnement social survenant avec la migration en considérant à la fois la position minoritaire et l'expérience minoritaire des personnes enquêtées. Interroger de front ces deux aspects permet aussi bien de rendre compte de la reconfiguration du processus de minorisation que des rapports différenciés que peuvent entretenir les individus à leur position minoritaire. En effet, cette approche expérientielle conduit tout d'abord à documenter la diversité des façons de se situer par rapport aux systèmes normatifs de genre et de sexualité, d'évoluer au sein de ceux-ci et de s'y adapter. Elle invite alors à intégrer également à l'analyse des trajectoires socio-spatiales des enjeux

relatifs à la signification qu'attribuent les individus à leur migration et à l'évolution de celle-ci, d'interroger les horizons d'attente individuels, parfois comblés, parfois déçus, et le plus souvent recomposés à la suite de nouvelles expériences. Ce faisant, il devient possible de remettre en perspective l'expérience de la migration et de la demande d'asile OSIG relativement aux parcours de vie plus globaux des individus et de ne pas cloisonner l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre, qui n'est pas hermétique aux autres dimensions de l'existence et aux autres caractéristiques sociales des individus. C'est donc une lecture des trajectoires socio-spatiales attentive aux pratiques, représentations et expériences des personnes LGBT+, mais telles qu'elles sont reconfigurées par la migration et les contraintes qui l'accompagnent que je propose, sans pour autant prétendre à une lecture systématisante et surplombante de celles-ci.

Un autre apport de l'approche par l'expérience minoritaire réside dans sa capacité à « se garder de toute présupposition de passivité des minoritaires » (Chassain *et al.*, 2016). L'analyse du rapport entretenu à la position minoritaire permet d'ouvrir une série de questionnements sur la façon dont celle-ci est négociée. Ainsi, je rendrai compte autant des rapports de pouvoir qui contraignent les parcours des exilé·es LGBT+ que de leur agentivité face à ces derniers. L'intérêt à accorder à cet enjeu semble d'autant plus important pour ce groupe qu'il se situe à l'intersection de deux catégories faisant souvent l'objet de visions victimisantes, réduisant les personnes à des individus en attente d'aide, à savoir les minorités sexuelles et de genre originaires de pays du Sud d'une part (Rao, 2020), les demandeur·ses d'asile d'autre part (Ehrkamp, 2016), la figure des réfugié·es LGBT+ se retrouvant alors particulièrement associée à cette appréhension victimaire (Giametta, 2017 ; Saleh, 2020). Sans pour autant surestimer les marges de négociation à disposition lorsqu'il s'agit par exemple de faire face à des dispositifs répressifs particulièrement intenses à l'égard des minorités sexuelles ou de genre ou alors aux politiques migratoires et dispositifs de frontière européens, il faut malgré tout s'attarder sur les pratiques de résistance mises en place par les individus, afin de comprendre correctement leurs parcours qu'ils constituent activement. Cela est d'autant plus important que l'expérience minoritaire s'accompagne d'une série de ressources spécifiques mobilisables par les minorisé·es (Chassain *et al.*, 2016). Ainsi, comme je le montrerai tout au long de ce travail, la position de minorité sexuelle ou de genre peut aussi donner accès à des ressources ou opportunités particulières à différents stades du processus migratoire, tout comme les nouveaux statuts de « demandeur·se d'asile » ou de « réfugié·e » peuvent être mobilisés stratégiquement dans certains contextes. De plus, les possibilités de négociation des contraintes associées à la position minoritaire varient également d'un individu à l'autre selon l'ensemble de leurs caractéristiques sociales, rappelant là encore l'irréductible diversité des expériences minoritaires et de leur modalité de recomposition, dont il s'agira de rendre compte.

L'attention portée aux stratégies mises en place par les individus autorise par ailleurs un changement de perspective pour aborder les enjeux d'identité sexuelle et de genre qui se retrouvent au cœur de débats scientifiques et politiques. Se recentrer sur les pratiques des individus permet de décaler la discussion depuis la question de l'identité vers celle des processus d'identification. L'enjeu n'est pas de classer les individus dans

différentes catégories découlant de modèles identitaires distincts, qu'il serait par ailleurs difficile d'élaborer analytiquement et d'éprouver empiriquement, mais de « cherche[r] à déterminer ce que l'exposition à la "police de l'identité" chargée d'établir la vérité sur leur orientation sexuelle signifie pour [l]es personnes migrantes » (Fassin et Salcedo, 2019, p. 8). Il convient alors de dépasser la simple lecture en termes d'imposition d'une « identité gay occidentale » par le biais des procédures d'asile, lecture qui sous-tend par ailleurs l'idée d'une identité préexistante, « authentique » et figée, tout aussi illusoire (*Ibid.*, p. 14), pour interroger la façon dont les individus négocient et se positionnent par rapport à ces pratiques d'identification exogènes et se les réapproprient ou s'en distancient. Dans la compréhension des trajectoires socio-spatiales, c'est donc l'épreuve de la demande d'asile OSIG en tant qu'elle participe de la reconfiguration de l'expérience minoritaire accompagnant la migration qui m'intéresse. La perspective de négociation des identifications imposées amène par ailleurs à ouvrir un champ d'analyse beaucoup plus vaste que celui des seules interactions avec les instances de l'asile et en lien avec l'enjeu de la crédibilité de l'OSIG, puisque comme je le montrerai, la négociation au quotidien du statut de « demandeur·se d'asile » ou de « réfugié·e » et celle de la position minoritaire sexuelle ou de genre en viennent dans certaines situations à s'imbriquer.

b) Ce que les politiques migratoires et d'asile font à l'expérience minoritaire sexuelle et de genre

Cette articulation invite par conséquent à une appréhension complexifiée de l'expérience minoritaire liée à l'OSIG qui nécessite d'être attentif aux autres caractéristiques des individus qui les positionnent socialement. L'attention doit en fait être double. Dans une simple perspective cumulative, il s'agit d'envisager l'ensemble des rapports de pouvoir dans lesquels sont inscrits les individus pour comprendre leurs expériences vécues de la migration, à commencer par le nouveau statut de « demandeur·se d'asile », et potentiellement celui momentané de personne en situation irrégulière qui le précède, qui donne déjà lieu en soi à une nouvelle position et donc expérience minoritaires spécifiques à gérer. L'analyse des trajectoires socio-spatiales menée dans cette thèse ne se résumera donc pas à la seule étude du repositionnement de la position minoritaire en lien avec l'OSIG au cours de la migration, d'une part parce qu'il convient de ne pas réduire les individus à celle-ci pour comprendre leur parcours, d'autre part parce que l'expérience minoritaire sexuelle et de genre est aussi façonnée par les autres rapports de pouvoir qui situent socialement les individus. Il est ainsi nécessaire de compléter une simple approche cumulative des différents rapports de pouvoir par une approche intersectionnelle qui s'attache à « prendre en compte les relations qu'entretiennent les catégories sociales (identités de genre, de classe, de race, de sexualité, postcoloniales, religieuses, d'âge ou de handicap/invalidité) et les rapports sociaux qui les façonnent suivant deux principes : d'une part, en refusant de postuler *a priori* la primauté d'un de ces rapports sur les autres, et, d'autre part, en affirmant que ces rapports ne sont pas isolables les uns des autres » (Lépinard et Lieber, 2020, p. 98).

Attentifs au fait que la sexualité « ne constitue pas une dimension autonome de l'expérience⁴⁹ » (Warner, 1995, p. 368, cité par Oswin, 2008), plusieurs travaux ont complexifié l'analyse de l'expérience minoritaire sexuelle en renseignant comment celle-ci s'articule avec d'autres rapports de pouvoir et s'avère donc configurée différemment d'un individu à l'autre en fonction de l'ensemble de leurs caractéristiques sociales respectives. Au sein de ces approches intersectionnelles de la sexualité, l'articulation entre genre et sexualité a fait l'objet de l'attention la plus importante, mais l'articulation de la sexualité avec la classe, la race ou encore plus récemment avec l'âge et le handicap a également été étudiée (Taylor, Hines et Casey, 2010 ; Brown, 2012). Ces travaux contribuent à souligner la nécessité de ne pas homogénéiser le groupe des « minorités sexuelles », en rappelant que d'autres types de hiérarchies sociales conduisent à différencier les expériences minoritaires sexuelles. La géographie des sexualités s'intéressant aux établissements commerciaux a par exemple souligné les moindres implantation et visibilité des lesbiennes au sein des espaces urbains, par rapport aux gays, donnant lieu à des pratiques de sociabilité différentes (Cattan et Clerval, 2011). D'autres travaux ont montré la façon dont les personnes racisées pouvaient faire l'objet de formes de marginalisation ou de fétichisation au sein des espaces de sociabilité LGBT+ (Kawalé, 2003 ; Manalansan, 2005 ; Blidon, 2011 ; Held, 2017), pointant comment des espaces se présentant comme inclusifs sur le plan de la sexualité, peuvent s'avérer exclusifs sur d'autres aspects (Oswin, 2008). Dans cette perspective, il s'agit d'analyser comment la confrontation potentielle à des phénomènes de marginalisations multiples façonne l'expérience minoritaire sexuelle en reconfigurant les contraintes et opportunités déterminant les marges de négociation de cette position minoritaire par les individus (voir notamment chapitre 9). Ainsi, de tels travaux ne se contentent pas de documenter des situations de marginalisations accumulées, mais rendent compte également des stratégies de résistance spécifiques mises en place par ces groupes-là, aussi bien sur le plan individuel, à l'instar des lesbiennes maghrébines et d'ascendance maghrébine en France étudié par Salima Amari (2018), que sur celui de l'action collective. Structurer une action collective n'est néanmoins pas toujours évident, comme en témoignent les difficultés rencontrées par les associations de gays noirs en région parisienne à s'allier aux associations anti-racistes d'une part, aux associations LGBT+ d'autre part, pour lutter conjointement contre le racisme et l'homophobie (Trawalé et Poiret, 2015). Enfin, ces approches intersectionnelles ne visent pas seulement à étudier des situations de marginalisations croisées, puisqu'elles permettent de montrer que l'articulation des différentes positions sociales pour comprendre les expériences minoritaires liées à l'OSIG se manifestent aussi bien dans des formes d'oppression que de privilèges spécifiques (Brown, 2012).

Afin de prolonger ces approches intersectionnelles des sexualités, cette thèse envisage d'analyser plus particulièrement l'articulation entre la position minoritaire liée à l'OSIG et le statut migratoire, qu'il s'agit de considérer comme un rapport de pouvoir spécifique s'accompagnant d'une série de contraintes, et parfois d'opportunités, qui lui

⁴⁹ *"it is not an autonomous dimension of experience".*

sont propres. Pour ce faire, j'appréhende la « condition de demandeur·se d'asile » et la « condition de réfugié·e⁵⁰ » non pas comme une caractéristique intrinsèque aux individus associée à leurs expériences passées ou aux conséquences psychologiques de l'exil, mais comme une position sociale configurée par les politiques migratoires et d'asile européenne et française qui encadrent leur existence. En ce sens, ces notions peuvent être comprises comme un équivalent de celle de « *refugeeness* », mobilisée dans la littérature anglophone comme « un moyen de comprendre l'expérience subjective particulière en lien avec les politiques existantes sur les réfugiés⁵¹ » (Lacroix, 2004, p. 161). Les conditions de demandeur·se d'asile et de réfugié·e ne relèvent donc pas d'un état individuel immuable, universel et transhistorique, mais bien de configurations politiques particulières temporellement et spatialement situées (Malkki, 1995 ; Akoka, Clochard et Tcholakova, 2017). Dès lors, le statut migratoire, et plus particulièrement celui lié à une demande d'asile en France, se caractérise aussi bien par les effets concrets et matériels qu'imposent les politiques à l'œuvre, en termes d'accès ou non à des ressources particulières ou de droit du travail par exemple, que par les effets sur les subjectivités des individus, induits par la procédure d'asile et le nouveau type d'assignations auxquels ils sont confrontés (voir chapitre 7). Toutefois, si la catégorisation en tant que « demandeur·se d'asile » ou « réfugié·e » entraîne une série de contraintes à négocier, elle peut aussi constituer une ressource : les individus peuvent se la réapproprier afin de la mobiliser stratégiquement (Akoka, Clochard et Tcholakova, 2017), conduisant à en faire un nouveau support d'agentivité (Kallio, Häkli et Pascucci, 2019). Il s'agit en somme de comprendre comment une catégorie administrative devient une position sociale, en interrogeant la façon dont une telle position sociale se manifeste, ce qu'elle produit sur les individus, et comment elle peut être négociée différemment d'une personne à l'autre. Après avoir montré cela, il deviendra donc possible d'analyser l'articulation de cette nouvelle position sociale avec celle de minorité sexuelle ou de genre, conduisant à montrer en quoi les politiques migratoires affectent et reconfigurent l'expérience minoritaire liée à l'OSIG. Une telle démarche présente un triple intérêt. C'est tout d'abord l'occasion de renouer le lien entre les études migratoires et les études sur le genre et les sexualités, ces dernières « néglige[ant] en général les études sur les migrations et ne saisi[ssant] pas forcément des éléments du contexte migratoire (espaces de départ, dispositifs, statuts migratoires, effets sur les trajectoires, etc.) » (Arab, Gouyon et Moujoud, 2018, p. 22). Ensuite, cela permet de rendre compte au mieux des spécificités du groupe étudié, puisque le statut migratoire ne se superpose ni avec le rapport social de race, ni avec la nationalité, même s'il peut les mettre en jeu. En ce sens, les expériences des demandeur·ses d'asile OSIG, si elles ont inévitablement certains points communs avec le vécu d'autres personnes LGBT+ migrantes ou racisées en France, ne se confondent pas avec celui-ci : d'une part, en raison des processus migratoires particuliers qui les caractérisent, d'autre part, en lien avec les contraintes spécifiques imposées par leur statut administratif. Finalement, la perspective est ici renversée puisqu'il s'agit de

⁵⁰ Cette thèse se concentrant avant tout sur la période de la demande d'asile, la condition de réfugié·e, c'est-à-dire de celles des personnes à qui le droit d'asile a été accordé, sera moins présente dans l'économie générale de ce travail.

⁵¹ *"a way of understanding the particular subjective experience in relation to existing refugee policies"*.

comprendre l'expérience migratoire sexuelle des exilé·es LGBT+ non plus seulement en lien avec leur situation passée dans le pays d'origine, mais relativement aux effets de la procédure d'asile qui encadre leur migration et leur situation dans le pays d'arrivée.

c) Intersectionnalité située et approche géographique de l'imbrication des rapports de pouvoir

Pour analyser cette articulation entre statut migratoire et position minoritaire liée à l'OSIG, une attention particulière sera portée à sa dimension spatiale. Cette dernière doit être comprise de deux façons : d'une part le rapport à l'espace des individus, en termes de représentations et de pratiques, tel qu'il est contraint et négocié, agit comme un révélateur d'une telle articulation ; d'autre part, le rapport à l'espace est à comprendre comme lui-même constitutif des rapports de pouvoir et donc de formes particulières d'imbrication entre eux. En interrogeant la dimension spatiale des rapports de pouvoir, il est donc possible d'enrichir la façon de comprendre comment ils peuvent s'articuler dans l'expérience des individus.

C'est cette place accordée à l'espace dans la compréhension de l'imbrication des rapports de pouvoir multiples qui m'invite à mobiliser la notion d'« intersectionnalité située » (*situated intersectionality*) proposée par Nira Yuval-Davis (2015). L'intersectionnalité ne constitue pas une théorie unique et unifiée, mais une « approche théorique féministe », historiquement élaborée par des théoriciennes féministes de couleur (Lépinard et Lieber, 2020). En ce sens, il existe plusieurs approches intersectionnelles, qui mobilisent différemment le concept d'intersectionnalité ou bien d'autres concepts, à l'instar de celui de consubstantialité des rapports sociaux utilisé par les approches matérialistes féministes en France (Galerand et Kergoat, 2014), pour penser l'imbrication des rapports de pouvoir. Ces diverses approches s'inscrivent dans des généalogies particulières, eu égard au contexte dans lequel elles ont émergé, et répondent à des objectifs intellectuels et politiques qui peuvent aussi leur être propres. Ainsi, l'article fondateur de la juriste Kimberlé Crenshaw (1989), au sein duquel elle définit le concept d'intersectionnalité, relève d'une approche critique du droit lui permettant de montrer comment le cadrage juridique états-unien empêche la prise en compte des expériences de discrimination spécifiques rencontrées par les femmes noires. Si le concept d'intersectionnalité est devenu progressivement fédérateur pour désigner un champ de recherche en soi (Lépinard et Lieber, 2020), Kimberlé Crenshaw a cependant rappelé qu'elle proposait une vision particulière de celui-ci, en réponse notamment aux critiques pointant les insuffisances de l'intersectionnalité pour constituer une « véritable » ou « grande » théorie, ce qu'elle n'avait pas prétention à devenir (2016). En ce sens, l'intersectionnalité relève plus d'un « outil analytique, heuristique ou herméneutique – un outil conçu pour grossir et souligner certains problèmes spécifiques » (*Ibid.*, p. 48). Ici, le choix de la notion d'« intersectionnalité située » ne doit donc pas être perçu comme le résultat d'une hiérarchisation des différentes approches et concepts mobilisés pour penser l'imbrication des rapports de pouvoir, mais relativement à l'objet d'étude et au projet analytique spécifiques de ce travail. La perspective offerte par l'intersectionnalité située me semble particulièrement heuristique pour étudier les

trajectoires socio-spatiales d'une part et la dimension spatiale des rapports de pouvoir d'autre part. L'une des caractéristiques de l'analyse en terme d'intersectionnalité située est d'être « extrêmement attentive aux positions géographique, sociale et temporelle des acteurs sociaux particuliers, individuels ou collectifs, qu'elle étudie, contestées, changeantes et multiples comme elles le sont habituellement⁵² » (Yuval-Davis, 2015, p. 95). Une telle approche intersectionnelle intègre pleinement à la réflexion des

« enjeux de translocalité – c'est-à-dire la façon dont certaines catégories des divisions sociales prennent des significations différentes – et souvent des formes de pouvoir associées différentes – selon les différents espaces au sein desquels les relations sociales analysées ont lieu ; de transcalarité – c'est-à-dire la façon dont différentes divisions sociales ont une signification et des modalités de pouvoir différentes lorsqu'on les analyse aux échelles locales des foyers ou des quartiers, dans certaines villes, États, régions et à l'échelle globale ; et de transtemporalité – c'est-à-dire la façon dont ces significations et pouvoirs varient historiquement, y compris entre différents points du cycle de vie des individus⁵³ ».

(*Ibid.*)

L'intersectionnalité située s'inscrit donc dans une compréhension de l'imbrication des rapports de pouvoir qui insiste sur la dimension contextuelle de ceux-ci d'une part et de leurs modalités d'articulation d'autre part. D'un point de vue analytique, cette approche contextuelle conduit à une vigilance sur deux plans. Le premier consiste à recontextualiser les catégories sociales et les rapports de pouvoir qui en découlent en gardant à l'esprit que ceux-ci sont toujours situés. Ainsi, le stigmate de l'homosexualité ne peut être pensé indépendamment des normes qui la font émerger comme déviance. Or, ces normes varient d'un espace à l'autre et il devient intéressant d'interroger comment est expérimenté ce changement par celles et ceux qui se déplacent. Il apparaît que la migration, comme objet d'étude, contient en soi un potentiel heuristique pour comprendre le caractère contextuel et dynamique des catégories sociales et rapports de pouvoir associés, puisque celui-ci se manifeste parfois explicitement dans l'expérience même des individus qui éprouvent un changement de configuration de leur positionnement social d'un pays à l'autre. Deuxièmement, l'attention portée au contexte invite à repenser les modalités d'articulation des rapports de pouvoir dans leur multiplicité, puisque celles-ci varient selon les situations et interactions considérées. En ce sens, il convient d'une part de ne pas postuler *a priori* la saillance de tel ou tel positionnement social des individus, qui reste avant tout contextuelle (Yuval-Davis, 2011), d'autre part de considérer les interactions des différentes positions d'un individu à partir de situations concrètes. La précaution analytique est aussi méthodologique, puisqu'il s'agit de partir de l'expérience des individus pour documenter empiriquement dans quel contexte et comment certaines de leurs positions sociales peuvent s'articuler,

⁵² "highly sensitive to the geographical, social and temporal locations of the particular individual or collective social actors examined by it, contested, shifting and multiple as they usually are".

⁵³ "issues of translocality – i.e. the ways particular categories of social divisions have different meanings – and often different relative power – in the different spaces in which the analyzed social relations take place; of transcalarity – i.e. the ways different social divisions have often different meanings and power when we examine them in small-scale households or neighbourhoods, in particular cities, states, regions and globally; and of transtemporality – i.e. how these meanings and power change historically and even in different points in people's life cycle".

permettant par la même occasion d'éviter de les figer *a priori* dans une situation d'hyper-marginalisation dans une perspective cumulative de désavantages désincarnée.

Par conséquent, c'est sans doute par une lecture contextualisée des catégories sociales et rapports de pouvoir associés, attentive à l'espace, que la géographie peut en partie contribuer aux réflexions intersectionnelles (Blidon, 2018b). En effet, une telle approche permet tout d'abord de se prémunir du risque d'essentialisation et de réification de ces catégories, en rappelant comment celles-ci sont constituées et expérimentées différemment selon les espaces considérés. Mais elle élargit également la perspective d'analyse des manifestations des rapports de pouvoir, en interrogeant « l'échelle des dynamiques de l'expérience » (*Ibid.*, p. 599). Dans la lignée des géographes féministes, il s'agit ici de considérer les échelles non pas comme des données ontologiques existant *a priori*, ni comme de simples échelons d'observation, mais comme des réalités sociales résultant de rapports de pouvoir spécifiques. Prolongeant les réflexions qui montrent que certaines échelles sont instituées comme telles par les logiques de production capitaliste (Brenner, 1997), Sallie Marston explique ainsi que « l'échelle n'est pas nécessairement un cadre hiérarchique préétabli pour ordonner le monde – local, régional, national et global », mais qu'« il s'agit au contraire d'un résultat contingent des tensions qui existent entre des forces structurelles et des pratiques d'agents humains⁵⁴ » (2000, p. 220). Cette perspective qui appréhende l'échelle comme un construit social contextuel en fait un outil pour penser la spatialité des rapports de pouvoirs, puisque l'échelle les reflète tout autant qu'elle les reconfigure. C'est ainsi que les géographes féministes ont pu rappeler l'importance de l'échelle domestique dans la construction et le maintien des rapports de genre (Marston, 2000). Plus globalement, ces travaux se sont attelés à montrer comment le genre opère à des échelles multiples (échelles du corps, nationale, transnationale), qui sont par ailleurs imbriquées entre elles (Pessar et Mahler, 2003 ; Schmoll, 2017). Par conséquent, chaque échelle est associée à une épaisseur sociale qui lui est propre et qui contraint spécifiquement les pratiques et représentations des individus. Dès lors, les positions sociales de ces derniers peuvent s'actualiser et être expérimentées différemment selon les échelles considérées. C'est ce dont témoigne bien par exemple les pratiques transnationales de personnes migrantes, puisque l'on « peut être tout à la fois *petit ici et notable là-bas* (Tarrius, Missaoui, 1995), ou homme ici et femme là-bas (voir le film de Nick Mai : *Samira*⁵⁵) » (Schmoll, 2017, p. 48-49). Une telle appréhension multiscalaire enrichit tout d'abord l'analyse de l'expérience minoritaire qui varie selon les espaces et échelles des interactions considérées, contribuant à révéler des tensions

⁵⁴ “scale is not necessarily a preordained hierarchical framework for ordering the world – local, regional, national and global. It is instead a contingent outcome of the tensions that exist between structural forces and the practices of human agents”.

⁵⁵ *Samira* est une ethnofiction produite par Nicola Mai, relatant l'histoire de Karim « immigrant algérien, vendant son corps en tant que Samira, la nuit à Marseille. Il a quitté l'Algérie adolescent et s'est enfui en Italie quand ses seins ont commencé à se développer suite à la prise d'hormones. Dix ans plus tard Karim obtient l'asile politique en France grâce à ses seins qui lui permettent de défendre son cas comme celui d'une femme transgenre risquant le meurtre si on la rapatrie en Algérie. Vingt ans plus tard, Karim se fait chirurgicalement enlever les seins pour recevoir de son père mourant le statut de chef de famille. Il se marie alors avec une femme pour avoir un nouveau passeport lui permettant de retourner en Algérie pour assumer son nouveau rôle ». Résumé tiré du site de présentation du projet, disponible en ligne : <http://www.kareron.com/samira/> (dernière consultation le 27/10/2021).

similaires parmi certaines personnes enquêtées qui peuvent s'attacher à maintenir, une fois en France, une image d'elles-mêmes comme hétérosexuelle dans les relations avec des personnes dans leur pays d'origine (voir chapitre 8). L'approche intersectionnelle, attentive aux modalités d'articulation de différents rapports de pouvoir, s'en retrouve inévitablement elle aussi complexifiée, puisque ces modalités concrètes d'articulation peuvent varier d'une échelle à l'autre. Ainsi, l'articulation du statut migratoire et de la position minoritaire est expérimentée différemment par les individus à l'échelle nationale, incarnée dans les interactions avec les institutions de l'asile et où le statut migratoire contribue à mettre en doute leur OSIG (voir chapitre 6), et à l'échelle transnationale, où le statut de demandeur·se d'asile peut contribuer à une mise en visibilité de celle-ci (voir chapitre 8).

L'apport de l'approche géographique à la réflexion intersectionnelle se lit donc dans son potentiel d'enrichissement de la compréhension des rapports de pouvoir et de leurs modalités d'articulation. Toutefois, il se situe également dans la possibilité qu'il offre de penser autrement les stratégies de résistance des personnes pouvant faire l'objet de marginalisations multiples, et, ce faisant, l'appréhension même de ces personnes-là. Les analyses intersectionnelles se sont en grande partie centrées sur l'étude de « sujet "hyper-opprimés" » (Carastathis, 2008), reproduisant par ailleurs de fait la « transparence sociale » (Dorlin, 2009) dont jouissent les groupes dominants, dont les positionnements sociaux sont rarement interrogés sous le prisme de l'intersectionnalité (*Ibid.*). Face au risque de figer les individus dans une position dominée, l'attention portée à la variation de leurs expériences selon l'espace considéré permet de ne pas essentialiser leur situation. Relativement aux rapports de pouvoir à l'œuvre dans tel ou tel espace, une même personne peut se trouver en position favorable dans un contexte et en position défavorable dans un autre, en raison de ses différentes positions sociales, tout comme une même position sociale, à l'instar de la position minoritaire liée à l'OSIG, peut représenter une opportunité dans un contexte et une contrainte dans un autre. Dans une telle perspective contextuelle, « l'intersectionnalité devient autre chose qu'un cumul ou une addition produisant une "identité dominée", mais une série d'expériences situées dans le temps et dans l'espace qui ne définissent pas plus la personne qu'elles ne lui fournissent nécessairement le fondement de son identité. Selon les lieux ou les types d'espace (domicile, travail, loisirs, espaces publics ...), l'inconfort rencontré par certaines personnes varie dans sa nature et ses causes » (Hancock, 2014). En documentant les formes d'agentivité spatiale mises en place par les individus, il est aussi possible de « lutter activement contre la réification des identités, ou contre l'assignation des "intersectionnel·les" dans une posture univoque d'impuissance » (*Ibid.*). Dans cette thèse, je mobiliserai donc une approche de « l'intersectionnalité en tant qu'elle est spatialement constituée et expérimentée⁵⁶ » (Valentine, 2007, p. 19), afin de saisir la complexité des recompositions des rapports de pouvoir accompagnant la migration de personnes demandant l'asile OSIG en France.

⁵⁶ *"intersectionality as spatially constituted and experienced"*.

L'analyse des trajectoires socio-spatiales, en mobilisant les cadres de l'expérience minoritaire et de l'intersectionnalité située, permettra ainsi d'apporter un éclairage complexifié des expériences de la migration et de l'asile des minorités sexuelles et de genre en France, loin des représentations schématiques fréquemment associées à ce type de déplacement et découlant de l'articulation de la figure des « réfugié·es LGBT+ » à la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde ».

Conclusion

« L'ordre sexuel du monde » constitue une rhétorique, associée à un ensemble de représentations, discours et pratiques, qui institue une différenciation des pays sur la base des rapports qu'entretiendraient de façon homogène les sociétés nationales aux droits des femmes et des minorités sexuelles et de genre. De façon schématique, les pays occidentaux, considérés comme foncièrement tolérants, sont opposés aux pays du Sud, largement appréhendés comme « arriérés » sur le plan de la libération sexuelle et profondément hostiles aux personnes LGBT+. Sans nier les différences notables qui peuvent exister entre les pays, notamment en termes d'appareils législatifs conduisant à des degrés d'exposition variables à la répression, plusieurs chercheur·es ont rappelé la nécessité d'adopter une lecture plus complexe des réalités et expériences vécues des minorités sexuelles et de genre à travers le monde, et ont montré comment ces discours pouvaient être instrumentalisés à des fins nationalistes et racistes. Au sein d'une telle représentation binaire, les migrations sexuelles à destination de l'Occident occupent une place de choix dans sa corroboration, et encore plus particulièrement la figure des réfugié·es LGBT+, dont la migration est appréhendée comme un mouvement de libération. À partir d'une enquête ethnographique menée auprès de demandeur·ses d'asile OSIG en France, l'enjeu de cette thèse consiste pourtant à montrer que les parcours et expériences migratoires de ces personnes qui sont le plus à même *a priori* de valider la pertinence de cette représentation invite au contraire largement à la déconstruire.

Dans la lignée des *queer migrations studies* et des approches féministes des migrations, il s'agit en effet de rendre compte, par l'analyse des trajectoires socio-spatiales, la reconfiguration des rapports de pouvoir qui accompagne la migration. Celle-ci ne peut dès lors plus être considérée uniquement comme émancipatrice. Une simple lecture en termes de fuite des persécutions vers l'octroi d'une protection internationale en France occulte tout d'abord l'ensemble des obstacles et difficultés associés aux politiques migratoires restrictives que rencontrent les individus tout au long de leur parcours, depuis la possibilité d'arriver en France jusqu'à celle de se voir effectivement accorder le statut de réfugié·e. Par ailleurs, le statut migratoire qui accompagne la présence en France contraint également le quotidien dans ce pays. La condition de demandeur·se d'asile interfère avec l'expérience minoritaire liée à l'OSIG et la reconfigure, conduisant à complexifier l'analyse du lien entre migration et émancipation des normes sexuelles et de genre, en interrogeant notamment les conditions matérielles et sociales de celle-ci. En rendant compte de multiples séquences et enjeux de la vie quotidienne des demandeur·ses d'asile OSIG en France, il devient possible d'une part de ne pas considérer de façon désincarnée ce qui se joue dans la migration sexuelle, d'autre part de ne pas homogénéiser ce groupe, en pointant la diversité des situations individuelles. Cette thèse aborde ainsi la question de l'asile pour les minorités sexuelles et de genre selon une autre perspective que celle de la majorité des travaux sur le sujet, puisqu'elle ne prend pas la procédure d'asile elle-même comme objet, mais la façon dont celle-ci s'articule plus généralement avec l'expérience migratoire des individus. Autrement dit, c'est

l'expérience de la migration sexuelle, telle qu'elle est spécifiquement configurée par la procédure d'asile OSIG qui est placée au cœur de l'analyse.

Celle-ci se déroulera en trois temps. Tout d'abord, il s'agira de restituer le parcours des personnes enquêtées depuis l'exil jusqu'à la demande d'asile en France. Déplier ce qu'il se passe entre ces deux étapes permettra de resituer plus largement le recours à cette procédure particulière au sein des différents parcours individuels, à l'interface entre contraintes structurelles et particularités biographiques. La trajectoire socio-spatiale des individus sera ici plus spécifiquement analysée à l'aune de leur trajectoire migratoire et de leur entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG. Un second mouvement s'attachera à analyser les contours de la condition de demandeur·se d'asile en France, relativement aux attentes et difficultés associées à la procédure d'asile elle-même et à l'enjeu de l'octroi d'une protection internationale, mais aussi aux implications quotidiennes d'une telle catégorie administrative. Il s'agira ainsi de montrer comment la migration s'accompagne d'une nouvelle position sociale spécifique à gérer, induite par le statut migratoire, qui peut par ailleurs être appropriée et négociée différemment selon les individus. Enfin, une dernière partie analysera plus précisément l'expérience minoritaire liée à l'OSIG en France, telle qu'elle est conditionnée par les différentes positions sociales des individus, et notamment par leur statut migratoire, afin de montrer comment les politiques migratoires et d'asile contribuent fortement à la contraindre et reconfigurer. C'est alors la signification même que les individus attribuent à leur migration qui s'en trouvent recomposée, au prisme de leurs expériences découlant de leur condition de « demandeur·se d'asile ».

Chapitre 2

Aspérités de terrain. Positionnements, adaptations et réflexivité en situation d'enquête ethnographique

« L'enquête n'est pas le coloriage d'un dessin préalablement tracé, c'est l'épreuve du réel auquel une curiosité préprogrammée est soumise. »

(Olivier de Sardan, 2008, p. 51)

« Or, de tous les pièges qui menacent notre travail, il en est deux dont nous avons appris à nous méfier comme de la peste : accepter de "participer" au discours indigène, succomber aux tentatives de la subjectivation. Non seulement il m'a été impossible de les éviter, mais c'est par leur moyen que j'ai élaboré l'essentiel de mon ethnographie. »

(Favret-Saada, 1977, p. 48)

Le terrain de cette recherche, compris comme « pratique empirique de collecte de données *in situ* » (Volvey, Calbérac et Houssay-Holzschuch, 2012, p. 442), repose sur une enquête ethnographique de trois ans réalisée en situation de « participation observante » (Makaremi, 2008) au sein de l'ARDHIS⁵⁷, une association parisienne spécialisée dans l'accompagnement à la procédure d'asile aux motifs de persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Malgré la diversité des définitions qui peuvent être proposées pour caractériser l'enquête ethnographique, je retiendrai dans un premier temps celle de Jean-Pierre Olivier de Sardan, pour qui celle-ci

« se veut au plus près des "situations naturelles" des sujets – vie quotidienne, conversations, routines –, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances *in situ*, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du "point de vue de l'acteur", des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones ».

(2008, p. 41)

Je reviendrai cependant plus en détail sur les caractéristiques de l'enquête ethnographique, telles qu'elles peuvent être présentées dans différentes propositions de formulation, non pas pour tenter d'en extraire une définition synthétique, mais pour rendre compte de la façon dont ces caractéristiques se sont incarnées précisément sur mon terrain ou, à l'inverse, comment celui-ci s'en est écarté. En effet, ce chapitre a pour but de présenter le matériau empirique⁵⁸ qui a servi de support aux analyses proposées

⁵⁷ Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans à l'Immigration et au Séjour

⁵⁸ Je préfère utiliser le terme de « matériau empirique » plutôt que celui de « données ». Là où « données » sous-tend l'image d'une réalité déjà-là que l'enquêteur-riche aurait juste à saisir, le terme de « matériau » induit avec lui l'idée du double travail qui en est fait : en amont pour le créer, en aval pour lui donner la

dans cette thèse, mais aussi de le « rapporter [...] à ses conditions sociales de possibilité » (Beaud et Weber, 2010 [1997], p. 276), dans un souci de démarche réflexive (Beaud et Weber, 2010 ; Morange et Schmoll, 2016). Deux aspects de cette enquête ont rendu cette réflexivité d'autant plus nécessaire : mon positionnement sur le terrain en tant que bénévole d'une association d'une part, les enjeux éthiques que soulèvent ce positionnement et la réalisation d'une recherche avec des personnes exilées d'autre part.

L'expression « participation observante » est empruntée à Chowra Makaremi (2008), qui l'utilise pour décrire des situations où l'enquêteur·rice se retrouve à « prendre part et [à] occuper une fonction déterminée dans ce qui est l'objet de l'observation » (p. 167), à l'instar de son enquête portant sur une zone d'attente pour personne en instance (ZAPI) à l'aéroport de Roissy, menée en devenant bénévole au sein de l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (ANAFÉ). La méthode ethnographique peut supposer différentes modalités d'insertion dans le milieu étudié (Olivier de Sardan, 2008) et il existe de multiples manières de « participer » ou de réguler sa « participation ». À propos de son enquête au sein d'*Act Up*, durant laquelle il est devenu membre de l'association, Christophe Broqua explique par exemple s'être fixé certaines limites de participation, comme celle de ne pas intervenir activement dans les moments d'élaboration des actions et des discours de l'association, ce qui n'a pas été sans lui poser problème en termes de négociation de sa présence (2009). Il faut pourtant garder en tête ce que la participation observante a de spécifique et de significatif comme modalité particulière d'ethnographie, en plaçant l'activité de participation comme première. Si pour l'enquêteur·rice, la participation et l'observation apparaissent comme deux actions concomitantes, il en est souvent autrement pour ses interlocuteur·rices sur le terrain, qui l'identifient d'abord par la fonction qu'il ou elle occupe dans l'interaction, la conditionnant ainsi d'une toute autre façon. En ce sens, la distinction entre l'observation participante et la participation observante ne serait pas d'ordre quantitatif, en référence à un degré d'investissement, mais bien qualitatif, dans la mesure où le positionnement sur le terrain peut s'en retrouver modifié et, avec lui, la façon dont la recherche se déroule. En effet, c'est une chose d'être identifié·e comme chercheur·e présent·e dans l'interaction d'abord pour sa recherche, puis d'acquérir ensuite progressivement une fonction particulière au sein du groupe et de devenir un « personnage ayant un rôle interne » (Althabe et Hernandez, 2004), mais c'en est une autre d'être d'abord identifié·e par une fonction, comme celle de membre d'une association, et de se révéler seulement ensuite, dans les situations où cela est souhaité et possible, comme chercheur·e.

Dès lors, on comprend rapidement comment cette configuration d'enquête, qui rappelle à quel point la posture réflexive est « nécessaire à la procédure d'objectivation de la recherche et des résultats » (Morange et Schmoll, 2016, p. 29), conduit également à

forme souhaitée. Sans pour autant préconiser l'utilisation d'un autre terme, Jean-Pierre Olivier de Sardan rappelle : « Bien évidemment, les données, au sens où nous l'entendons ici, ne sont pas des "morceaux de réel" cueillis et conservés tels quels par le chercheur (illusion positiviste), pas plus qu'elles ne sont de pures constructions de son esprit ou de sa sensibilité (illusion subjectiviste). Les données sont la transformation en traces objectivées de "morceaux de réels", de fragments du réel de référence tels qu'ils ont été sollicités, sélectionnés et perçus par le chercheur. » (2008, p. 50).

faire émerger des questionnements éthiques, comme celui du dévoilement – ou non – de la posture parallèle d’observateur·rice. Parce qu’il est, « qu’on le reconnaisse ou non, une rencontre entre des personnes, des sujets, avec leurs affects et leur intelligence, leurs projets professionnels et personnels » (Collignon, 2010, p. 74), le terrain constitue un enjeu central de l’éthique de la recherche. Cet enjeu se pose de façon d’autant plus aiguë lorsque l’enquête est réalisée auprès de groupes pouvant être identifiés comme « vulnérables ». Mener une enquête avec des demandeur·ses d’asile et des réfugié·es pose de multiples questions éthiques qui ont conduit à l’élaboration de réflexions spécifiques sur le sujet (voir par exemple le *working paper* d’Ulrike Krause (2017) ou le numéro spécial de la revue *Forced Migration* (Couldrey et Peebles, 2019)). Comment composer avec le caractère potentiellement violent de l’enquête qui peut faire remonter à la surface des souvenirs de souffrances et raviver des traumatismes ? Comment gérer la question du don/contre-don que pose toute enquête dans une situation de relation *a priori* fortement asymétrique ? Comment s’assurer de ne pas soi-même reproduire des rapports de pouvoir via le déroulé de l’enquête, d’autant plus dans une configuration où la participation observante conduit à occuper une place particulière dans la procédure d’asile ? À l’inverse, comment faire en sorte que ces interrogations ne conduisent pas à une nouvelle essentialisation misérabiliste des personnes rencontrées ? Réussir à établir une ligne de conduite éthique sur le terrain a été un vrai jeu d’équilibriste, car la confrontation à celui-ci m’a amené dans des directions tout autres que celles parfois délivrées par des principes génériques. « Sur le terrain, l’éthique, telle que la plupart d’entre nous en font l’expérience, relève d’un bricolage autrement plus complexe que l’application d’une série de recommandations simplifiant le réel » (Collignon, 2010, p. 72).

Ce chapitre vise à revenir sur la double dynamique de production à l’œuvre sur le terrain : les modalités de production du matériau ethnographique d’une part, ce que produit l’enquête sur les personnes rencontrées d’autre part. Même si les approches réflexives se développent de plus en plus au sein de la géographie française, dans de nombreux travaux « les coulisses, les émotions (Widdowfield, 2000), les bricolages et autres petits arrangements qui forment le quotidien des démarches qualitatives [restent] souvent effacés voire dissimulés au moment de la restitution de la recherche » (Bernardie-Tahir et Schmoll, 2012). Il s’agira au contraire de dévoiler les rouages du terrain, d’en déplier les couches de difficultés, de revenir sur les ratés et les ajustements, d’explicitier les questions restées sans réponse et les problèmes sans solution et de renoncer au portrait d’un terrain lisse tel qu’il pourrait être dressé *a posteriori* lors de sa restitution. Il devient alors possible, à partir de situations concrètes de terrain, d’exprimer le caractère situé de la recherche en rendant compte des « conditions de véridiction de l’enquête, de la relation humaine dans laquelle elle s’ancre, des résultats que nous pouvons en tirer et des effets sociaux que nous produisons ce faisant » (Fassin, 2008, p. 14). Je tracerai dans un premier temps les contours de l’enquête ethnographique, avant de revenir sur les enjeux spécifiques que soulève le recours aux entretiens avec le groupe étudié. Je reviendrai enfin sur l’articulation entre positionnement sur le terrain et implications sur l’enquête.

A. Construction et cheminements d'une enquête ethnographique par participation observante

1. Entrer sur le terrain par la participation

Mon enquête de terrain a débuté en février 2017 pour mon mémoire de Master 2. Après avoir réalisé un pré-terrain de deux jours à Grenoble, durant lequel j'ai pu rencontrer trois personnes engagées dans l'accompagnement à la demande d'asile et assister à une des permanences pour demandeur·ses d'asile et réfugié·es organisée par le Centre LGBTI de Grenoble⁵⁹, j'ai effectué l'essentiel de mon enquête à Paris jusqu'à mi-avril 2017. L'intégralité de celle-ci – à l'exception des divers entretiens – est menée en tant que bénévole au sein de l'ARDHIS. Ma première prise de contact avec l'association a eu lieu lorsque je me suis rendu à l'une de ses permanences mensuelles : je me suis présenté comme un étudiant réalisant un mémoire de master sur les demandeur·ses d'asile et les réfugié·es pour orientation sexuelle ou identité de genre, mais souhaitant également m'engager au sein de l'association si cela était possible. La courte durée de mon enquête⁶⁰ à cette époque m'a empêché d'entamer la formation pour pouvoir accompagner des personnes dans leur procédure de demande d'asile et mon implication s'est alors tournée vers des activités d'ordre plus convivial (cours de Français Langue Etrangère (FLE), promenades mensuelles dans Paris, aide à l'organisation des permanences et des réunions mensuelles, entraînements de foot). L'entrée sur le terrain s'est donc réalisée de façon concomitante avec mon engagement dans l'association.

Encart 3 : L'ARDHIS, des couples binationaux à l'asile : retour rapide sur l'histoire d'une mobilisation en soutien aux étranger·es LGBT+

L'ARDHIS⁶¹ trouve son origine dans les luttes menées à la fin des années 1990 sur la question des couples binationaux de même sexe. Dans le contexte des débats sur ce qui deviendra le PACS, instauré en 1999, et face à l'impossibilité pour les personnes étrangères en couple avec des Français·es de même sexe de prétendre à un droit au séjour par le biais du mariage, un nouveau collectif voit le jour en mars 1998 : le Collectif de Soutien aux Homos Sans Papiers (CSHSP). Né dans un premier temps dans le but de trouver des solutions pour des personnes étrangères en couple directement menacées d'expulsion, le groupe structure progressivement son action en portant plusieurs revendications concernant le PACS et les enjeux associés de droit au séjour. En juillet 1998, l'Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et

⁵⁹ Je remercie Sarah Mekdjian, grâce à qui ces rencontres ont été possibles.

⁶⁰ N'habitant pas à Paris cette année-là, il me fallait quitter la ville à la fin de mon terrain pour rédiger mon mémoire et terminer mon année de Master 2.

⁶¹ Pour plus d'informations sur l'histoire et les activités de l'association, voir les travaux de Julien Bécasse (2015) et Manuela Salcedo Robledo (2015), les rapports (co)-produits par l'ARDHIS (Aides et ARDHIS, 2018 ; ARDHIS, 2019), le site internet de l'association (<https://ardhis.org/>) ou encore l'article « L'Ardhis : lutte d'expert·es en faveur des étrangers et étrangères LGBT ? » (Bécasse, Cesaro et Chossière, 2020).

transsexuelles⁶² à l'Immigration et au Séjour est créée. Elle a pour objectif d'« entreprendre des actions concrètes, sociales, culturelles, éducatives et politiques visant à lutter contre toutes les formes de discriminations dont sont victimes les personnes homosexuelles et transsexuelles en France et en Europe et à faire reconnaître leurs droits, notamment en matière d'immigration et de séjour⁶³ ».

Jusqu'à aujourd'hui, l'ARDHIS continue d'apporter un soutien aux couples binationaux de même sexe en proposant des conseils et un accompagnement pour les démarches juridiques et administratives, car les obstacles restent nombreux (ARDHIS, 2019). L'accès au PACS et au mariage ne protège notamment pas les couples de même sexe de la logique du soupçon à l'œuvre dans les politiques migratoires quant à l'« authenticité » des relations en question (Salcedo Robledo, 2013 ; 2015).

Au fil des années, la thématique de l'asile aux motifs de persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre gagne en importance au sein des activités de l'association. Si l'ARDHIS a commencé à accompagner dès 1998 des personnes LGBT+ exilées, un tournant est marqué en 2009 : pour faire face aux sollicitations croissantes et optimiser le soutien apporté, un pôle Asile est créé. L'association se compose alors, et ce jusqu'à présent, d'un pôle Couple et d'un pôle Asile. En 2015, l'ARDHIS intègre la liste des associations habilitées par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides) à désigner des personnes pouvant accompagner des demandeur·ses d'asile à leur entretien en tant que tiers⁶⁴. En 2019 à titre d'exemple, l'ARDHIS a accompagné 771 nouvelles⁶⁵ personnes dans leur procédure de demande d'asile (ARDHIS, 2022) et 90 nouveaux couples (ARDHIS, 2020).

a) Participer pour avoir accès

Plusieurs raisons ont justifié le recours à la « participation observante » par le biais de l'engagement associatif. La première relève d'un enjeu d'accessibilité au groupe spécifique étudié. Il est des situations où la participation constitue une condition indispensable de la réalisation du terrain. Dans certains cas, « sans cet engagement, ou bien [les anthropologues⁶⁶] ne pourraient pas physiquement rester sur le terrain, ou bien ils ne pourraient pas avoir accès à l'information qui alimentera le savoir dont ils sont les producteurs » (Agier, 1997, p. 12). La participation peut représenter une solution pour avoir accès à certains lieux, comme dans le cas des ZAPI pour le travail de Chowra

⁶² Le nom de l'association sera plus tard modifié pour devenir Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans à l'Immigration et au Séjour.

⁶³ Source : site internet de l'ARDHIS.

⁶⁴ Depuis la loi relative à la réforme du droit d'asile de 2015, transposition des directives européennes adoptées en 2013, il est possible d'être accompagné·e par un tiers (avocat·e ou représentant·e d'une association habilitée par l'OFPRA) à son entretien. Les associations habilitées doivent fournir une liste nominative de ses membres agréés à être tiers.

⁶⁵ Ces accompagnements s'ajoutent à ceux qui ont été débutés avant 2018 et qui pouvaient toujours être en cours cette année-là, les procédures pouvant durer plusieurs mois, voire plusieurs années. Depuis 2005, l'ARDHIS a accompagné près de 5 400 demandeur·ses d'asile (ARDHIS, 2022). Pour des statistiques plus précises sur le nombre de demandeur·ses d'asile suivi·es par l'ARDHIS, voir annexe 3.

⁶⁶ L'ouvrage dont est extrait ce passage traite de l'engagement des anthropologues sur leur terrain, mais cela est bien entendu valable pour la réalisation de toute enquête de terrain.

Makaremi (2008) mené en étant bénévole à l'ANAFÉ, ou à certaines pratiques, comme l'illustre le cas d'Alexis Spire qui se fait embaucher à un poste de guichetier dans un service préfectoral afin d'étudier les pratiques quotidiennes de contrôle de l'immigration des agents administratifs (2017). Elle peut être primordiale au vu de l'objet d'étude lui-même, à l'instar des enquêtes sur les mouvements sociaux durant lesquelles une participation de l'enquêteur·rice est parfois tout autant incontournable pour appréhender certains phénomènes que sa non-participation s'avèrerait incongrue (Broqua, 2009 ; Pailloux, 2016 ; Opillard, 2019). Dans le cadre de mon enquête, passer par une association était tout d'abord nécessaire en raison de la spécificité des personnes que je cherchais à rencontrer. Je n'avais pas de connaissances personnelles sur lesquelles compter pour rencontrer progressivement, par effet « boule de neige », des personnes engagées dans une demande d'asile OSIG. Parallèlement, j'ai fait l'expérience, lors de mon premier entretien réalisé pendant ce terrain parisien, de la réticence que pouvaient éprouver des personnes issues du milieu associatif à me mettre en contact avec des demandeur·ses d'asile ou réfugié·es. Guillaume, ancien président de l'ARDHIS, m'explique ainsi lors de notre prise de contact qu'il ne souhaite désormais plus faire le pont entre demandeur·ses d'asile ou réfugié·es et chercheur·es ou journalistes, et revient sur le sujet lors de notre entretien en évoquant d'une part la méfiance de certaines personnes migrantes, en me demandant d'autre part ce qu'elles auraient à gagner à répondre à mes questions. L'entrée par l'association permettait de rencontrer les personnes souhaitées, mais comme j'ai pu le réaliser progressivement, c'est bien l'engagement au sein de celle-ci qui a permis de nouer des relations inscrites sur le long terme et de créer un lien de confiance suffisamment important pour dépasser la méfiance et la réticence à revenir sur son parcours personnel. Je n'ai rencontré aucun obstacle particulier de la part des bénévoles de l'association quant à la réalisation de mon travail de recherche, parallèlement à mon engagement⁶⁷.

Le recours à la participation observante peut donc relever d'une adaptation pragmatique aux spécificités de l'objet d'étude. Il se justifie ici sur le plan méthodologique quand il devient une condition nécessaire pour la réalisation de l'enquête. En ce sens, elle relève dans ces situations plutôt d'un non-choix, du moins il faut distinguer ces situations de celles où la participation observante découle d'un choix de méthode parmi d'autres possibles, en raison des intérêts et des apports spécifiques qu'elle présente pour l'analyse. Mais cette nécessaire adaptation sur le plan méthodologique ne doit pas occulter d'autres registres de justification du recours à la participation observante, telles que les considérations éthiques.

⁶⁷ Une évolution du traitement des demandes de réalisation de projets de recherche, de journalisme, voire artistiques, est à noter sur la longue période de cette enquête, résultat de la formalisation progressive du fonctionnement de l'association et du nombre croissant de sollicitations reçues. Les projets devaient être présentés aux bénévoles du pôle Asile et ces derniers pouvaient ensuite faire remonter le contact de demandeur·ses d'asile ou de réfugié·es intéressé·es souhaitant participer. Les projets pouvaient aussi être présentés lors des réunions mensuelles directement aux personnes accompagnées. Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique plus large de mise en place progressive par les associations de moyens pour réguler le rapport entre les personnes qu'elles accompagnent et les personnes qui les contactent pour les rencontrer. Dans plusieurs enquêtes, les associations encadrant le groupe étudié constituent alors le premier intermédiaire avec lequel la réalisation du terrain est à négocier (Von Benzon et Van Blerk, 2017).

b) Participer pour compenser

La participation peut représenter une solution pour atténuer les effets de voyeurisme et d'expropriation parfois produits par les enquêtes. Olivier Schwartz a rappelé cette logique d'expropriation inhérente à toute situation de recherche, les chercheur·es tirant profit des informations récoltées pour leur carrière et potentiellement dans d'autres domaines⁶⁸ (2012). Cette situation pose encore plus question lorsque la recherche est réalisée auprès de personnes faisant face à de nombreuses inégalités et se trouvant dans des situations de forte précarité, soulignant « l'ambiguïté de la position de voyeur, une position qui instrumentalise la souffrance d'une autre personne en faisant d'elles un objet d'étude⁶⁹ » (Rousseau, 1993-1994, p. 13) et interrogeant le fait de demeurer simple observateur·rice, voire de s'efforcer à le rester. Le choix de m'engager dans l'association en même temps que je débutai mon terrain était ainsi également motivé par la volonté de pouvoir aider en retour celles et ceux qui allaient contribuer à mon enquête, et ce, sur un autre plan que celui de la recherche elle-même, les intérêts que les enquêté·es peuvent tirer d'une telle démarche étant souvent minimes, si ce n'est inexistant. Les premiers mois de l'enquête n'ont fait que me conforter dans ce choix et dans la voie de l'intensification de l'implication : n'étant pas encore formé à l'accompagnement à la procédure de demande d'asile, j'ai dû répondre plusieurs fois par la négative à des demandes formulées par des personnes engagées dans une telle procédure pour que je devienne « leur bénévole⁷⁰ ». Dans un contexte de manque d'effectifs de l'association pour pouvoir fournir un suivi individualisé à l'ensemble des personnes sollicitant son aide et face aux demandes découlant de cette situation, il était difficilement envisageable de ne pas s'impliquer dans l'accompagnement à la procédure d'asile. Parallèlement, la confrontation à des situations de forte précarité matérielle et de détresse psychologique rendait quasiment intenable sur le long terme la posture du chercheur « distancié » qui observe sans s'impliquer, alors même que je me trouvais au sein d'un espace associatif de soutien. À la rentrée de ma première année de thèse et dans la continuité de mon terrain de Master 2, j'ai donc commencé la formation à la procédure d'asile. Enfin, tout au long de l'enquête, le passage de journalistes, voire d'autres chercheur·es, à l'ARDHIS, ainsi que les réactions que cela pouvait susciter de la part des demandeur·ses d'asile et réfugié·es, venaient pour leur part ponctuellement raviver la nécessité de réfléchir à la nature et aux modalités des relations nouées sur le terrain :

J'appelle Bruno pour discuter de James, puis je lui demande comment s'est passé l'entraînement de foot aujourd'hui. Il m'explique qu'il y avait plein de monde : une trentaine de demandeurs d'asile, Daniel, Luc, et trois journalistes, dont deux Polonais.

⁶⁸ « Il est, certes, impossible que l'enquête fonctionne si les enquêtés n'y trouvent pas quelques satisfactions marginales [...] mais l'ethnologue peut seul espérer encaisser les bénéfices institutionnels de l'entreprise. Par lui, ses interlocuteurs seront deux fois expropriés : quand, tout d'abord, s'emparant de leur vécu, il l'objectivera pour le proposer au regard d'un public ; quand ensuite il retirera de cette publication une légitimité professionnelle ou une reconnaissance quelconque » (Schwartz, 2012, p. 51-52).

⁶⁹ "Ambiguity of the position of voyeur, a position which instrumentalises the suffering of another person, by making it and him an object of study."

⁷⁰ L'accompagnement à la procédure d'asile fonctionne à l'ARDHIS sur la base d'un suivi individualisé : un·e demandeur·se d'asile se voit attribuer un·e bénévole qui va l'assister tout au long de sa demande d'asile. Cette situation conduit à l'emploi d'expressions telles que « mon bénévole », « c'est qui ton ou ta bénévole ? », « moi j'ai pas de bénévole » ou alors, dans l'autre sens, « mes demandeur·ses d'asile », etc.

Bruno est assez réticent à la présence de tous ces journalistes, comme on a en déjà parlé plusieurs fois. Mais il m'explique que là ce sont les demandeurs d'asile eux-mêmes qui se sont fait entendre sur le sujet, une partie d'entre eux ayant notamment fait remarquer qu'ils ne voulaient pas être sur des photos. Un vote à main levée est alors organisé pour demander qui ne veut pas apparaître sur des photos : une majorité lève la main. Le soir je discute de cela avec Luc qui complète en me disant qu'un demandeur d'asile a demandé aux deux journalistes polonais s'ils allaient être rémunérés, puisqu'ils comptent publier un livre et donc se faire de l'argent sur leur dos.

Extrait de carnet de terrain⁷¹, 22/04/2018

Ainsi, la participation observante peut aussi constituer une réponse à la difficulté de rester dans une simple posture d'observation quand l'enquête confronte à des situations de violences ou d'inégalités (Makaremi, 2008). Plus généralement, elle est une solution parmi d'autres pour faire face à l'« inconfort du terrain » que tout·e chercheur·e en immersion est amené·e à éprouver :

« Insécurisé, malhabile, l'enquêteur doit pourtant tenir le coup. Il y parvient en s'impliquant. Cette implication, manière tout simplement de se rapprocher de l'autre ("Qu'est-ce que je peux faire pour vous aider ?", dit l'invité à son hôte), a ses justifications méthodologiques ; bien connues. Mais n'est-elle pas aussi, d'abord, une réaction à l'inconfort du terrain, une façon – la seule disponible – se donner une contenance en se trouvant localement un "vrai" rôle ? Services rendus, participation aux activités du lieu, etc., seraient ainsi le fruit de la mauvaise conscience d'un métier à finalité plus qu'incertaine, en même temps qu'une manière de (tenter) d'établir une "vraie" communication avec la population visitée. Vouloir, soi aussi, donner, au lieu de seulement recevoir. Servir enfin, trivialement, concrètement, à quelque chose. »

(de La Soudière, 1988)

Saisie sous cet angle-là, la distinction entre différentes formes de participation devient une question de temporalité de l'implication, la participation observante posant l'implication dès le départ pour tenter d'anticiper l'inconfort (c'est du moins comme cela que j'ai appréhendé ce terrain de recherche), là où dans d'autres enquêtes, l'implication arrive dans un second temps, en réaction à celui-ci.

En raison de la richesse du matériau empirique auquel elle donne accès, la participation observante présente enfin des intérêts majeurs pour l'analyse, dont une partie d'entre eux n'apparaît qu'à mesure que l'enquête avance. Je reviendrai sur ces divers avantages tout au long de ce chapitre. Cependant, comme toute autre méthode, la participation observante a également ses limites, dans la mesure où elle ouvre aussi bien des portes qu'elle n'en referme. L'ambiguïté de cette position sur le terrain s'est par exemple donnée à voir lorsque j'ai tenté d'élargir mon horizon d'enquête en passant par une autre association. Cherchant à rencontrer des migrant·es LGBT+ qui auraient hésité ou renoncé à déposer une demande d'asile, je prends contact avec *Shams France*⁷² dans l'espoir de pouvoir y trouver des personnes dans cette situation.

⁷¹ Sur le statut des extraits de carnet de terrain et leurs régimes de discours : les propos sont majoritairement rapportés au discours indirect, parfois indirect libre. Lorsque que certains mots, expressions, morceaux de phrases ou phrases entières sont entre guillemets, il s'agit des propos exacts tenus par l'interlocuteur·rice. Les passages entre crochets ont été ajoutés *a posteriori* au moment de la rédaction pour préciser certains éléments afin d'explicitier le contexte et faciliter la lecture.

⁷² *Shams France* est une association de soutien aux personnes LGBT+ originaires du Maghreb et du Moyen-Orient se trouvant en France ou dans leur pays. Entre autres activités, *Shams France* offre un accompagnement à la demande d'asile OSIG.

Suite à ma prise de contact avec le président de Shams, je me rends à la permanence de l'association comme il m'a invité à le faire. Quand j'arrive, la réunion touche à sa fin. Une fois les autres partis, nous restons dans la salle pour discuter tous les deux. Je lui parle de mon projet et lui explique que j'aimerais discuter avec des gens qui ont hésité à demander l'asile ou qui ne l'ont pas fait. D'emblée il me dit qu'il est un peu mal à l'aise avec les chercheurs et l'idée que l'association devienne un « laboratoire social », expression qu'il emploie plusieurs fois. Il souhaiterait notamment éviter que les personnes se sentent obligées de le faire pour répondre à sa demande de président. Il connaît des gens dans ce cas et pourrait leur demander directement, mais il préfère ne pas le faire. Il m'invite plutôt à venir à leur permanence et événements pour que je puisse connaître les gens et me faire connaître. Il m'invite à la prochaine soirée de Shams au Centre LGBT. Je vois bien aussi dans la discussion qu'il me tend des perches et a l'air d'attendre de moi en échange une contribution en lien avec mon engagement à l'ARDHIS : il me demande si je pourrai le tenir à jour sur les nouvelles lois sur l'asile, si je veux venir à la permanence où il accueille des gens qui veulent des informations, etc. Sur le trajet du retour il me dit que le fait que je sois de l'ARDHIS a joué en ma faveur pour qu'il donne suite à ma demande. Il me redit que l'association n'est pas un laboratoire social, qu'ils ont reçu beaucoup de journalistes, mais comme je suis aussi dans une association, c'est différent.

Extrait de carnet de terrain, 26/02/2019

Cette rencontre ne donnera pas lieu à un prolongement du terrain en investissant un autre espace associatif comme je le souhaitais. L'accès à ce nouveau groupe nécessitant un nouvel engagement que je ne pensais pas pouvoir mener de front avec celui déjà en place à l'ARDHIS m'a conduit à abandonner cette piste. On voit ici l'ambiguïté du positionnement sur le terrain en tant que membre d'une association. En même temps que celui-ci facilite la prise de contact, il ajoute une dimension supplémentaire à prendre en compte dans la négociation de la démarche. Cette situation permet de prolonger la réflexion sur le phénomène d'« encliquage », c'est-à-dire le fait d'être assimilé-e sur le terrain à une « clique ». Alors que Jean-Pierre Olivier de Sardan (2008) alerte sur le risque que l'encliquage ne conduise à se voir fermer les portes des autres « cliques », il faut garder à l'esprit que ses conséquences ne se donnent pas seulement à voir dans des relations antagonistes. De plus, cet exemple rappelle que le degré d'implication de l'enquêteur·rice sur son terrain n'est pas toujours de son seul fait, mais relève en réalité souvent d'une co-construction avec les membres du groupe enquêté (Broqua, 2009).

Le recours à la participation observante trouve donc différents registres de justification. L'enquêteur·rice doit naviguer entre des contraintes pragmatiques, des enjeux éthiques et des réflexions analytiques dans une négociation de sa place sur le terrain qui est loin d'être le fait de sa seule volonté. Le positionnement sur le terrain qui en découle ancre l'enquête dans une situation particulière dont il convient d'explicitier les contours et les angles morts.

2. Contenants et contenus de l'enquête

a) Contours et modalités du terrain réalisé

Le terrain de cette recherche repose donc sur une enquête de trois ans, centrée sur ma participation aux activités de l'ARDHIS, sans pour autant s'y réduire. Si l'on se réfère à la définition proposée par Stéphane Beaud et Florence Weber (2010 [1997]), cette enquête est ethnographique d'une part parce qu'elle s'est inscrite dans une longue durée qui m'a permis de créer et de maintenir des relations personnelles avec les personnes rencontrées, d'autre part parce qu'elle a été réalisée auprès d'un milieu d'interconnaissance, structuré par l'association, qui conduit à ce que le choix des enquêtés ne relève pas d'un critère abstrait. Si Marianne Morange et Camille Schmoll (2016) voient elles aussi dans « l'immersion longue sur le terrain » un des critères de définition de « l'observation ethnographique », elles identifient comme deuxième critère « la participation du chercheur à la vie quotidienne des personnes enquêtées ». « Cette participation totale à l'activité du groupe étudié suppose un temps long d'imprégnation et d'acceptation sur le terrain qui passe par l'installation dans le quartier étudié, la pratique d'une activité commune, le partage d'une expérience de vie associative, voire une expérience professionnelle dans l'environnement que l'on souhaite étudier... » (*Ibid.*, p. 69). Une fois cette participation établie, il convient de rendre compte de ses modalités concrètes pour en cerner précisément les contours et, en creux, indiquer aussi ce qu'elle n'est pas. La figure suivante récapitule les principales activités qui ont structuré l'enquête ethnographique réalisée.

Dans le cadre de l'ARDHIS

- **Formation à la procédure et à l'accompagnement**

Séances de formation générale et système de tutorat avec observation des rendez-vous de suivi du tuteur.

- **Accompagnement**

Suivi individuel de personnes tout au long de leur procédure de demande d'asile (préparation du dossier OFPRA, préparation pour l'entretien OFPRA et l'audience CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) le cas échéant, aide pour des démarches administratives diverses). En fonction des personnes, du stade et du calendrier des procédures individuelles, le nombre de rendez-vous d'accompagnement par personne a varié entre deux et une quinzaine. Durant la période précise de l'enquête, j'ai accompagné ainsi 18 personnes. (À leur sujet, voir annexe 4).

- **Permanences mensuelles**

Les permanences mensuelles accueillent les nouvelles personnes qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement de l'ARDHIS pour leur demande d'asile. Durant l'enquête, elles avaient lieu au Centre LGBT Paris Île-de-France. Sur leur fonctionnement précis, voir chapitre 6. En moyenne, une centaine de personnes est accueillie lors de ces mensuelles.

- **Réunions mensuelles**

Une fois par mois, ces réunions rassemblent les personnes suivies par l'ARDHIS lors d'un moment de convivialité. Entre autres, c'est l'occasion de présenter les actualités de l'association et le programme des activités du mois.

- **Réunions des bénévoles**

Une fois par mois, les bénévoles du pôle Asile se retrouvent pour discuter des actualités liées à l'asile, des actualités de l'association et échanger sur leurs activités.

- **Cours de Français Langue Etrangère**

Février – mi avril 2017 : enseignements hebdomadaires de FLE le mercredi (2h pour anglophones et 2h pour francophones) et le samedi (2h pour anglophones en binôme avec un autre bénévole).

Septembre 2017 – fin décembre 2018 : enseignements hebdomadaires de FLE le mercredi (2h le matin pour anglophones et autres débutant-es et 2h l'après-midi pour francophones).

- **Entraînements de l'équipe de foot de l'association**

- **Visites de Paris**

Une fois par mois est organisée une promenade dans Paris, centrée sur un thème ou un quartier précis. En été, ces visites sont parfois remplacées ou complétées par un pique-nique collectif.

- **Événements ponctuels**

Soirée annuelle de l'ARDHIS, participation de l'ARDHIS à la Marche des Fiertés, assemblée générale de l'association, pique-nique annuel en été, goûter de Noël des cours de français, participation de l'équipe de foot aux Gay Games de 2018, participation à l'organisation des collectes et distributions de vêtements, etc.



*Réunion mensuelle
(F. Chossière, 2017)*



*Participation de l'ARDHIS à la Marche des Fiertés
(F. Chossière, 2017)*



*Pique-nique annuel au Bois de Vincennes
(F. Chossière, 2018)*

Hors cadre de l'association

- **Accompagnement à l'OFPRA ou à la CNDA**

Accompagnement sur le lieu de l'OFPRA. Lors des derniers mois de l'enquête, je suis habilité à être tiers de l'ARDHIS ce qui me donne l'opportunité d'assister à un entretien avec ce rôle.

Accompagnement sur le lieu de la CNDA, présence à l'audience.

- **Rencontres dans l'espace public**

Rues, parcs, places, centres commerciaux, gares.

- **Rencontres dans un bar, un café ou un lieu de restauration**
- **Rencontres là où habite la personne**
- **Rencontres chez moi**

Virtuel

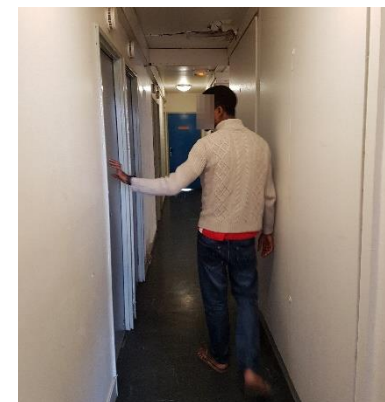
- **Discussions par échange de messages ou appels**
- **Groupes Whatsapp**

Membre de groupes de discussion comportant plusieurs personnes : un groupe de bénévoles de l'ARDHIS ; un groupe pour demandeur·ses d'asile, servant essentiellement à relayer les informations de l'association mais appropriés pour diverses discussions (environ 250 membres) ; un groupe pour réfugié·es (une centaine de membres).

- **Réseaux sociaux (Facebook)**
- **Liste de diffusion entre bénévoles ARDHIS par mail**
- **Mails de prise de contact avec l'association**

Figure 1 : Contours de l'enquête ethnographique⁷³

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020)



Lamine me fait visiter son CADA
(F. Chossière, 2017)

D'autre dirons que tu est venir pour te ballader
D 'autre dirons même tu est la pour te prostituer
D 'autre dirons ce qui ne savent pas de toi
D 'autre chercherons à te faire du mal
Mais mon.Dieu lui dit je t'accepte tel tu est et
pas comme ils veulent

Le maudit du quartier est devenir le bénis de la
ville



*Capture d'écran d'une publication d'Yves
sur Facebook*
(utilisation avec son accord, 2018)

⁷³ Des photos supplémentaires illustrant l'enquête de terrain et les activités qui l'ont constituée sont disponibles en annexe 5.

C'est donc la participation aux activités de l'ARDHIS qui a charpenté l'enquête ethnographique, sans pour autant faire de celles-ci le contexte et l'objet uniques de la recherche. Sur le plan méthodologique, l'intérêt d'une telle participation est double : elle donne accès à des situations qui constituent en elles-mêmes des objets d'observation et d'analyse, tout en créant des opportunités de rencontres étendant l'enquête au-delà des seuls espaces de l'activité associative, que ce soit en réalisant des entretiens avec des personnes rencontrées à l'ARDHIS ou alors en les revoyant en dehors du cadre associatif. Ainsi, si l'engagement associatif permet de saisir au plus près le fonctionnement mais aussi les effets de la procédure d'asile sur le quotidien et la trajectoire des individus, il offre la possibilité d'appréhender bien d'autres objets. En ce sens, il est par exemple intéressant de noter que la position de bénévole d'association conduit à des situations d'interaction parfois particulièrement productives pour l'enquête, comme la situation d'apprentissage liée au statut de nouveau bénévole qui doit être formé, mais aussi les cas de figure où les bénévoles de l'ARDHIS deviennent des personnes de référence pour les migrant-es accompagné-es, vers qui ils ou elles vont se tourner pour leur faire part de diverses difficultés rencontrées, qu'elles soient administratives, matérielles ou encore psychologiques. Il va également de soi que toutes les discussions qui ont lieu dans un contexte lié à l'ARDHIS ne portent pas uniquement sur la demande d'asile ou sur l'association elle-même, *a fortiori* lors des activités qui ne sont pas liées à l'accompagnement à la procédure. De la même façon, les rencontres en dehors des cadres associés à l'asile (espaces associatifs ou institutionnels) n'ont pas forcément moins donné à voir les conséquences de la procédure sur le quotidien des individus, bien au contraire. Il s'agit ainsi de rendre compte des contextes particuliers dans lesquels s'est déroulée l'enquête ethnographique, sans pour autant les associer de façon univoque à un type d'information particulier auxquels ils donneraient accès. Le quotidien et le parcours des individus n'est donc pas tant saisi par une co-présence qui aspirerait à une exhaustivité et une systématisation des configurations d'observation (je n'ai par exemple pas demandé à « suivre » certaines personnes dans leurs activités quotidiennes durant une journée entière par exemple ni réalisé d'enquête multi-située⁷⁴ pour retracer les parcours migratoires d'individus) que par un patchwork de situations et d'échanges, constitué à partir d'un point de départ spécifique de rencontres et étendu au gré des opportunités qui se sont présentées, mais toujours lu à l'aune des contextes particuliers dans lesquels ces interactions se sont produites. C'est donc une ethnographie qui laisse une place forte à l'informel dans la situation d'enquête qui a été menée, à l'heure où la formalisation des

⁷⁴ Dans la lignée du travail de l'anthropologue George Marcus (1995) plaidant pour une ethnographie multi-située, c'est-à-dire une ethnographie multipliant les lieux d'observation afin d'analyser les flux dans un contexte de système-monde, on assiste à la multiplication de recherches qui s'appuient sur de multiples sites d'observation, guidées par la volonté de suivre un type de pratiques, d'objets ou de personnes (Meyer, Perrot et Zinn, 2017 ; Baby-Collin et Cortes, 2019), conduisant à des géographies en mouvement (Brachet, 2012). C'est ainsi que plusieurs géographes se sont attelés dans leurs travaux à suivre des circulations d'individus ou d'objets, comme par exemple Olivier Pliez retraçant l'origine des jeans vendus sur les marchés du Caire (2007) ou les différentes circulations entre les villes du Sahara (2011), Camille Schmoll analysant la circulation des personnes et marchandises en Méditerranée et Europe du Sud (2004, 2005, 2017) ou encore Armelle Choplin étudiant la circulation du ciment en Afrique de l'Ouest (2019).

procédures scientifiques à toutes les étapes de la recherche tend à marginaliser ces situations et façons de faire du terrain (Collignon, 2012).

À l'ensemble de ces situations rencontrées durant l'enquête et rapportées dans des carnets de terrain s'ajoute une série d'entretiens ethnographiques. Je qualifie les entretiens réalisés d'« ethnographiques » dans la mesure où ils ne prennent sens que replacés au sein de l'enquête globale (Beaud, 1996), « ils ne sont pas "isolés", ni autonomisés de la situation d'enquête. [...] Ils s'appuient sur des observations préalables, et, en retour, guident les observations à venir. » (Beaud et Weber, 2010 [1997], p. 155). Ils ne sont qu'un élément du patchwork parmi d'autres qu'ils viennent compléter. J'ai réalisé au total 55 entretiens avec 54 personnes⁷⁵ (certains entretiens étaient réalisés avec deux personnes en même temps et certaines personnes ont été vues plusieurs fois en entretien) qui peuvent être regroupées en deux catégories : d'un côté des acteurs et actrices de l'asile, de l'autre des personnes migrantes⁷⁶. Parmi ces dernières, toutes ont été engagées avec une procédure de demande d'asile, sauf deux⁷⁷, mais elles se trouvaient à des stades variés de la procédure au moment de l'entretien : attente de l'entretien OFPRA, attente du résultat de l'entretien OFPRA, attente de l'audience CNDA, réfugié-es (depuis un mois jusqu'à plus d'un an), procédure de réexamen ou encore situation irrégulière pour une personne déclarée en fuite dans le cadre de la procédure Dublin. Concernant les acteurs et actrices de l'asile, j'ai pu rencontrer en entretien des bénévoles d'associations grenobloises, des bénévoles de l'ARDHIS dont l'un de ses président-es, la cheffe de file du groupe de référents « Orientation sexuelle et identité de genre » à l'OFPRA, un ancien officier de protection de l'OFPRA⁷⁸, des juges assesseur-es HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés) à la CNDA, des avocat-es plaidant à la CNDA, une rapporteuse et un juriste de la CNDA, des intervenantes sociales en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile) et enfin, une personne chargée de mission à l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

⁷⁵ Tableaux récapitulatifs des entretiens réalisés disponibles en annexe 6.

⁷⁶ Si cette catégorisation facilite la présentation de l'enquête de terrain, il faut d'emblée faire remarquer les limites de cette distinction dans la mesure où, comme je le montrerai plus tard, certains demandeur-ses d'asile ou réfugié-es jouent aussi un rôle important dans la demande d'asile d'autres personnes, que ce soit sous une forme institutionnalisée (réfugié devenu accompagnant à l'ARDHIS comme c'est le cas d'une des personnes rencontrées en entretien,) ou plus informelle, et peuvent donc tout aussi bien être considéré-es comme des acteurs et actrices de l'asile.

⁷⁷ Le premier cas de figure est celui d'un Algérien qui faisait des allers-retours entre la France et l'Algérie pour rendre visite à son partenaire engagé dans une demande d'asile en France. J'ai pu réaliser deux entretiens qui les réunissaient. Le deuxième est celui d'un migrant gay marocain, n'ayant pas eu recours à une demande d'asile, rencontré grâce à un réseau d'interconnaissance. L'objectif était d'avoir un contre-point permettant de réfléchir à ce qui amène ou non à déposer une demande d'asile OSIG en France.

⁷⁸ À deux reprises, mes prises de contact avec des officiers de protection de l'OFPRA, par l'intermédiaire de connaissances, ont donné lieu à des refus de me rencontrer, tous les deux avançant le fait qu'il leur était interdit d'échanger avec des journalistes ou chercheur-es. Ce n'est qu'une fois son contrat terminé et son poste quitté que l'un des deux a accepté de réaliser un entretien, et ce, non sans quelques réserves.

b) Caractéristiques et spécificités du groupe étudié

L'enquête ethnographique m'a conduit à rencontrer un grand nombre de personnes, dont l'estimation est difficile *a posteriori*. À partir de mes carnets de terrain, j'ai cependant identifié les principales personnes enquêtées, demandeur·ses d'asile ou réfugié·es, en utilisant comme critère le fait d'avoir échangé à au moins trois reprises avec elles et eux, sur leur vie en France ou dans leur pays d'origine, leur procédure d'asile ou encore leur migration, quel que soit le contexte et le mode d'interaction. Définies de cette façon, les principales personnes enquêtées sont au nombre de 76⁷⁹. Au total, il émerge alors trois groupes différents, se superposant avec certain·es de leurs membres, relativement aux modalités variées de réalisation de l'enquête (figure 2).

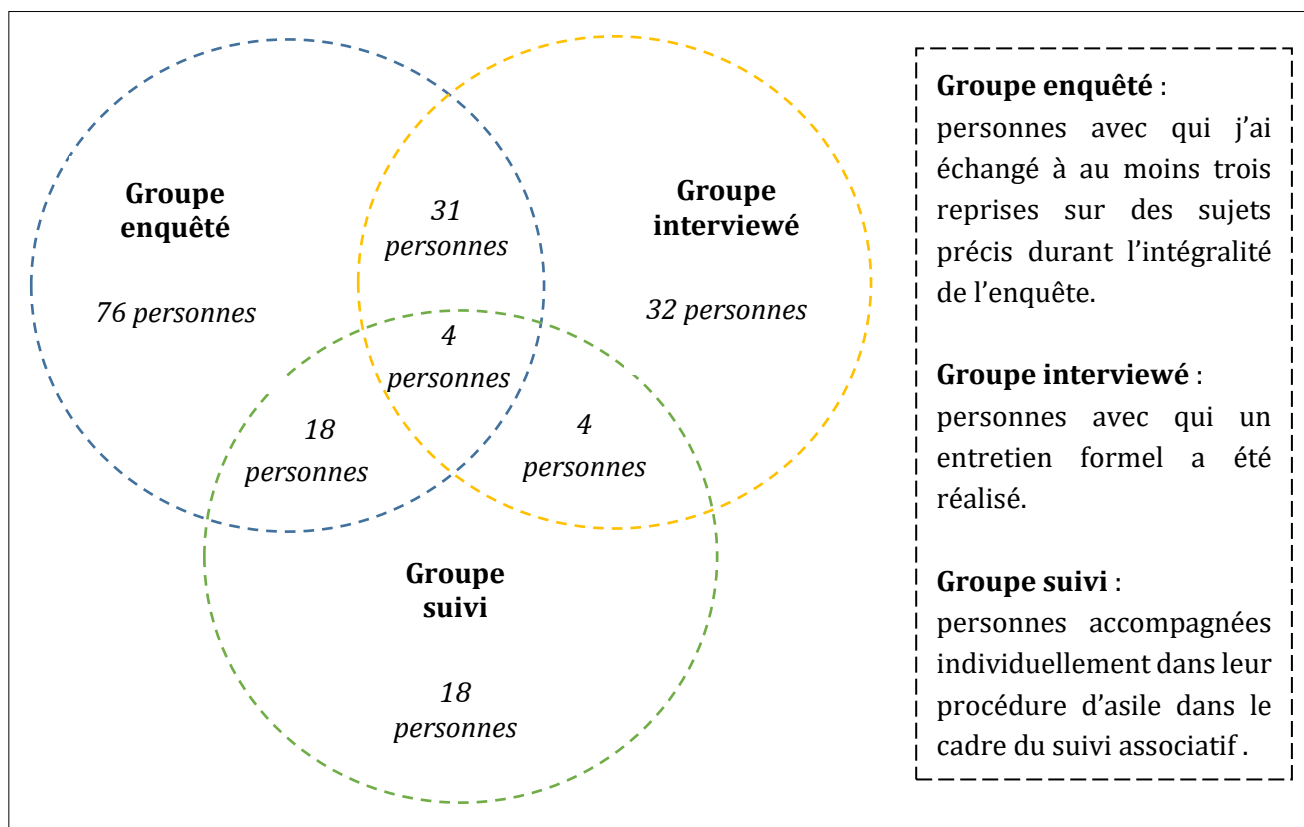
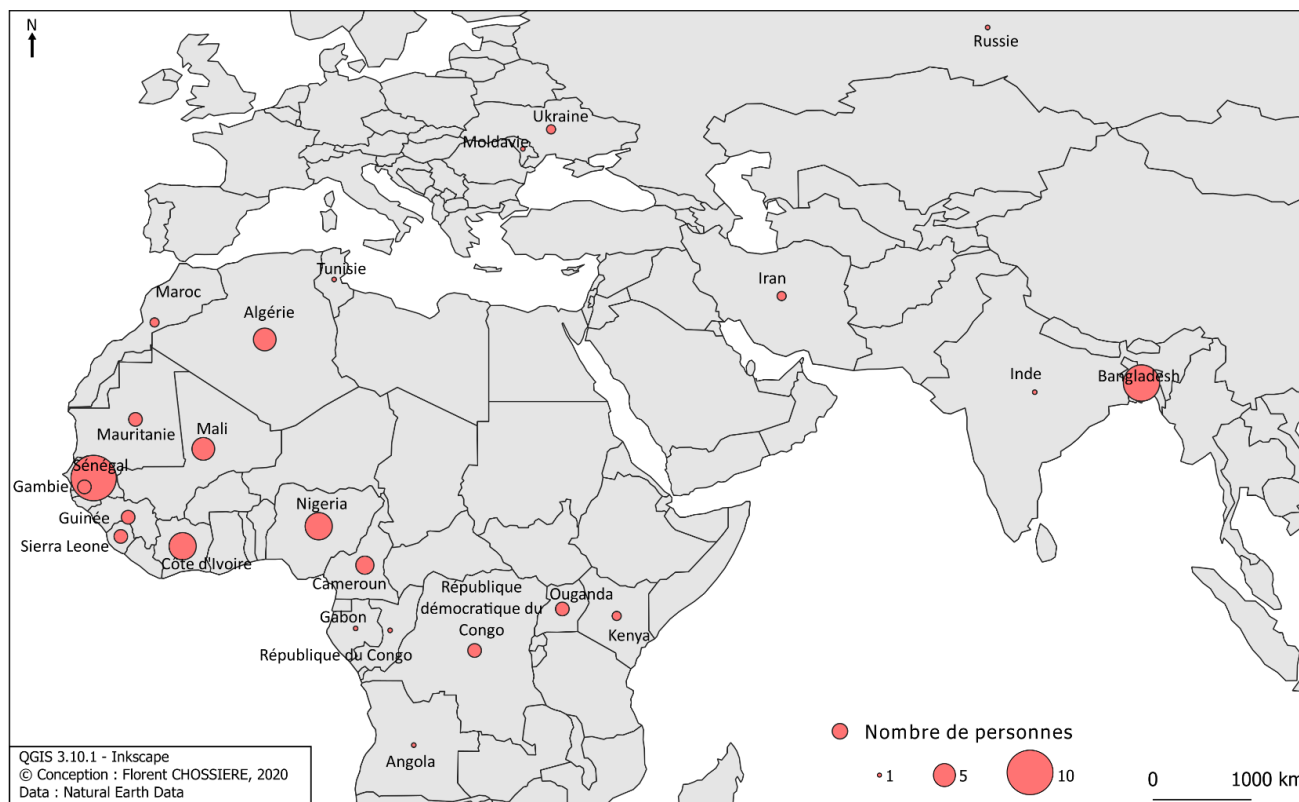


Figure 2 : Groupes étudiés selon les différentes configurations de l'enquête
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022)

En prenant comme groupe de référence le groupe enquêté, il est possible de donner quelques éléments de caractérisation du groupe étudié dans ce travail, notamment en termes de pays d'origine, d'âge et de genre. Dans un premier temps, la carte 1 présente les différents pays desquels sont originaires les interlocuteur·rices les plus important·es de mon enquête.

⁷⁹ Pour plus de détails, voir le « Tableau récapitulatif des principales personnes rencontrées impliquées dans une demande d'asile » en annexe 7.



Carte 1 : Pays d'origine des principales personnes enquêtées

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020)

Rapporté à l'ensemble des personnes suivies par l'ARDHIS, il apparaît que le groupe enquêté s'avère, sur ce critère, assez représentatif du public accompagné par l'association.

Classement des 20 premiers pays les plus représentés					
Rang	Pays	Effectif	Rang	Pays	Effectif
1	Sénégal	564	11	Sierra Leone	153
2	Côte d'Ivoire	473	12	Pakistan	118
3	Bangladesh	378	13	Maroc	82
4	Mauritanie	306	14	Ouganda	73
5	Nigéria	275	15	Russie	53
6	Guinée	270	16	Kenya	51
7	Cameroun	263	17	Tunisie	49
8	République Démocratique du Congo	245	18	République du Congo	38
9	Mali	221	19	Gambie	31
10	Algérie	156	20	Égypte	30

Tableau 1 : Principaux pays d'origine des demandeur·ses d'asile accompagnés·es par l'ARDHIS entre 2005 et 2019

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020 – Source : rapport d'activité ARDHIS 2020)

Les institutions de l'asile ne réalisant pas de statistiques sur les motifs des demandes, il n'est pas possible de comparer ces éléments avec l'ensemble des personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG en France⁸⁰. Le choix de ne pas limiter le groupe étudié uniquement aux ressortissant·es d'un ou de quelques pays particuliers a été motivé par la volonté de faire de la procédure de demande d'asile OSIG l'objet central de l'analyse et le plus petit dénominateur commun du groupe étudié. Dans l'analyse des trajectoires des individus, le pays d'origine est alors appréhendé comme une variable à interroger parmi d'autres pour saisir d'éventuelles spécificités, ou au contraire, continuités. Cela permet de ne pas supposer *a priori* des différenciations d'expérience selon les nationalités, mais de les documenter empiriquement selon ce qui ressort de l'enquête. Cette situation n'est cependant pas sans générer quelques difficultés, notamment en termes de communication en raison des différentes langues parlées. Durant l'enquête, les discussions ont été réalisées en français ou en anglais, mais il faut noter des niveaux de langue hétérogènes. Dans le cas spécifique de l'accompagnement à la procédure, quand cela était nécessaire, une troisième personne était présente lors des rendez-vous pour traduire⁸¹. Mais je n'ai pas voulu réaliser d'entretiens dans ces conditions. Cette problématique de la langue a probablement contribué, selon les contextes et les facteurs d'accès variés à l'apprentissage de l'anglais ou du français dans les divers pays d'origine, à un effet de sélection en termes de capitaux dans la constitution du groupe des principales personnes enquêtées, sans qu'il me soit possible de correctement l'objectiver⁸². Concernant l'âge des personnes rencontrées, toujours en prenant le groupe des principales personnes enquêtées comme référence, celui-ci s'étalait de 18 à 63 ans, avec une moyenne à 29 ans⁸³, ce qui encore une fois s'approche du profil global des personnes accompagnées par l'ARDHIS, puisque l'âge moyen est estimé autour de 30 ans, avec plus de 90 % des personnes suivies âgées de moins de 40 ans (ARDHIS, 2020). Enfin, le groupe des principales personnes enquêtées compte une importante majorité d'hommes (66), pour 8 femmes, une femme trans et une personne en questionnement sur son identité de genre. Concernant le groupe interviewé, cinq entretiens ont été réalisés avec des demandeuses d'asile ou réfugiées. Si la spécificité des expériences et des

⁸⁰ L'OFPRA indique cependant dans son rapport d'activité 2018, sans pour autant avancer de données chiffrées, que la plupart des demandes d'asile OSIG sont déposées par des personnes originaires de pays africains, notamment le Sénégal, la Gambie, le Cameroun, le Nigéria, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Ces persécutions sont aussi fréquemment évoquées par des ressortissant·es de Mauritanie, du Mali, de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la République Démocratique du Congo, de la République du Congo, du Niger et du Tchad. Sur d'autres continents, les pays indiqués comme les plus représentés pour cette demande sont le Pakistan, le Bangladesh, l'Iran, la Géorgie, l'Albanie et le Kosovo (OFPRA, 2019).

⁸¹ Il est courant à l'ARDHIS d'avoir recours à l'aide d'un·e autre demandeur·se d'asile ou réfugié·e suivi·e par l'association et capable de jouer le rôle d'interprète lors des rendez-vous de préparation dans les cas où les bénévoles et les personnes suivies ne partagent aucune langue commune. Au cours de l'enquête, cela m'est arrivé pour l'accompagnement d'un Mauritanien parlant uniquement soninké.

⁸² Il est très difficile d'avancer des éléments généraux sur le sujet tant les situations individuelles rencontrées étaient diverses, mais cet élément reste à signaler. Cela invite également à interroger la difficile question de l'appréhension de la « classe sociale » face à l'impossibilité de générer un mode de catégorisation qui s'appuierait sur des critères permettant de transcender les singularités des réalités dans chacun des différents pays d'origine des personnes rencontrées.

⁸³ Moyenne réalisée seulement à partir de 50 individus, n'ayant pas eu accès à cette information pour l'ensemble des personnes.

parcours des femmes a aussi pu être analysée par d'autres moyens durant l'enquête (ethnographie et entretiens avec des bénévoles de l'association par exemple), il faut cependant noter cette présence moindre, mais qui n'est pas non plus sans refléter en partie une caractéristique de la réalité étudiée. Les femmes représentent environ 20 % des personnes suivies par l'ARDHIS en 2019⁸⁴ (ARDHIS, 2020). L'OFPRA confirme que la demande d'asile OSIG est majoritairement invoquée par des hommes⁸⁵. De façon générale, on compte beaucoup moins de demandeuses d'asile que de demandeurs d'asile. En 2018, 33,2 % des 123 625 demandes d'asile introduites à l'OFPRA l'ont été par des femmes (OFPRA, 2019). Les personnes trans demeurent très minoritaires parmi les demandeur·ses d'asile (OFPRA, 2019). Ce travail n'a pas prétention à saisir l'intégralité des enjeux spécifiques à la demande d'asile et aux trajectoires des personnes trans, le sujet nécessitant la réalisation d'une étude spécifique et l'enquête actuelle souffrant d'un nombre insuffisant de personnes trans rencontrées. Certains de ces enjeux seront cependant évoqués pour dresser quelques pistes de réflexions et ne pas occulter ces particularités. Enfin, aucune personne intersexe n'a été rencontrée durant l'enquête.

Une particularité du groupe étudié est cependant à signaler, à savoir la part importante du nombre de personnes parmi celui-ci qui se sont vues accorder une protection (voir annexe 7 concernant le groupe enquêté et annexe 4 pour les personnes suivies individuellement), qui ne reflète pas le taux d'octroi général de l'asile, estimé par exemple à 36 %⁸⁶ en 2018 (Forum Réfugiés – Cosi, 2019). Plusieurs hypothèses peuvent permettre d'expliquer cette surreprésentation du nombre de personnes reconnues réfugiées parmi le groupe enquêté. La première réside dans le fait d'avoir pu bénéficier d'un suivi individualisé et spécialisé dans le cadre de l'accompagnement à l'ARDHIS. La deuxième relève des modalités d'enquête, puisqu'en prenant comme point de départ les activités de l'association, j'ai été amené à rencontrer avant tout des personnes qui fréquentaient souvent celle-ci, et qui, dans la plupart du cas, bénéficiait donc d'un suivi assidu (sur les modalités d'accompagnement et leurs éventuelles variations, voir chapitre 6). Enfin, il demeure impossible de trancher sur l'hypothèse d'un taux d'octroi général de protection sur la base de persécutions liées à l'OSIG différent de celui des demandes invoquant d'autres raisons de persécutions, les institutions ne fournissant pas de statistiques sur le motif des demandes d'asile. De même, l'ARDHIS ne fournit, ni ne calcule, de données sur le taux d'octroi de protection aux personnes qu'elle a accompagnées.

⁸⁴ Une progression est cependant à noter, puisqu'elles représentaient 18,5 % des personnes suivies en 2018, et 14 % en 2017.

⁸⁵ Dans certains pays, les demandes sont relativement équilibrées entre hommes et femmes (Albanie, Sénégal, Ouganda, Cameroun, Guinée) et dans d'autres, les femmes sont majoritaires (Mongolie, Nigéria, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Kenya et Djibouti) (OFPRA, 2019).

⁸⁶ Ce taux correspond au taux global de protection, rassemblant les décisions de l'OFPRA et de la CNDA et prenant en compte l'accord de protections conventionnelles (statut de réfugié·e) et de protections subsidiaires (voir chapitre 6 sur la distinction). Ce chiffre est produit en comparant le nombre total d'accords octroyés par les deux institutions sur une année précise, relativement aux nombres de décisions rendues par l'OFPRA en première instance (hors mineur·es). Comme le rappelle Forum Réfugiés – Cosi dans son rapport, ce pourcentage ne représente qu'une tendance et non un chiffre exact, du fait de l'imprécision de cette méthode de calcul, puisqu'une partie des annulations de la CNDA sur une année donnée peuvent concerner des décisions rendues par l'OFPRA l'année précédente. Pour plus de chiffres généraux sur l'asile en France, voir annexe 2.

La caractérisation du groupe étudié nécessite également de revenir sur ce qu'il n'est pas, afin de mieux cerner ses spécificités, et en creux, les angles morts de l'enquête.

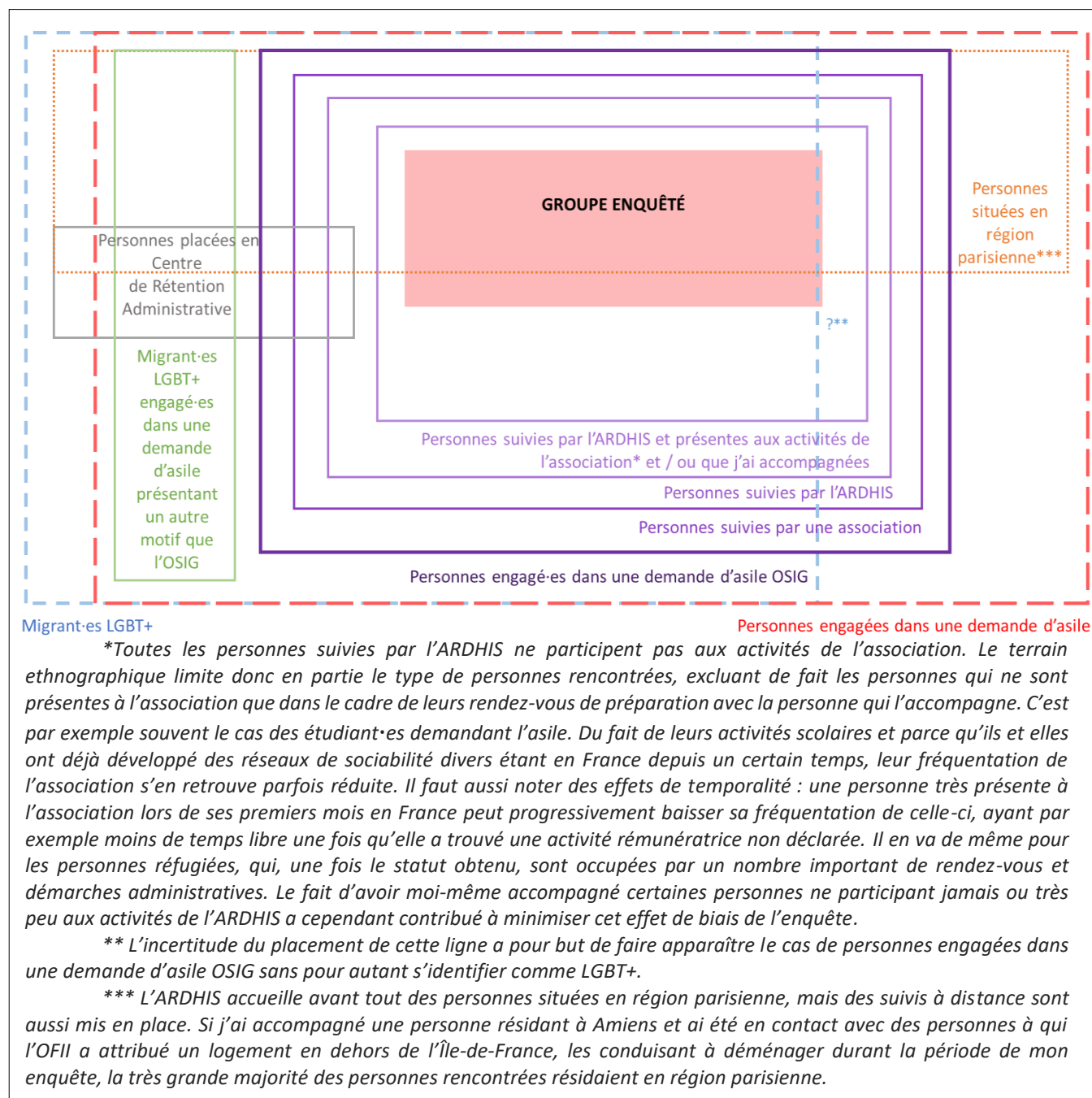


Figure 3 : Saisir la spécificité du groupe étudié par les angles morts de l'enquête

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020)

À ces éléments qui contextualisent plus précisément le groupe étudié en le rapportant à d'autres individus aux parcours proches en France, il convient de rappeler que le terrain réalisé se situe, si l'on peut le formuler ainsi, en bout de chaîne. Il ne permet pas d'enquêter directement sur diverses situations qu'il faut évoquer, entre autres, celles rencontrées par : les personnes ne réussissant pas à quitter leur pays, les personnes bloquées à une étape de leur migration pour rejoindre la France et celles qui n'y arriveront jamais ou encore les personnes n'ayant pas eu accès à la demande d'asile ou y ayant renoncé. Les réseaux de connaissances des personnes enquêtées, tout comme les récits de vie, ont malgré tout permis d'apporter un certain nombre d'informations sur ces sujets.

3. Espaces - temps de l'enquête ethnographique : des contours du terrain aux contours de l'analyse

L'analyse géographique ne saurait se limiter à une présentation des modalités d'enquête qui se contente de caractériser les personnes rencontrées tout en faisant abstraction des contextes dans lesquels ces rencontres ont eu lieu. Outre la particularité liée à la participation observante au sein d'une association, il faut également revenir sur le contexte spatio-temporel spécifique qui a structuré l'enquête et qui singularise aussi le matériau empirique constitué. Pour autant, les spatialités et les temporalités engagées sur le terrain ne se résument pas à celles qui le délimitent concrètement (lieux et périodes de l'enquête), les échelles de l'observation et de l'analyse ne se superposant pas toujours.

a) Espaces de l'enquête

Je reviendrai tout d'abord sur les différents types d'espaces de l'enquête. J'en distingue au moins trois : les lieux du terrain, les contours de l'inscription spatiale des parcours des personnes rencontrées auxquels la réalisation du terrain donne accès et enfin les spécificités du contexte spatial dans lequel l'enquête se déroule et qu'il faut prendre en compte dans la compréhension de la réalité observée. C'est en distinguant et en montrant les articulations de ces trois types d'espace qu'il est possible de restituer avec précision les conditions de formulation des analyses, notamment géographiques, présentées. Cette restitution me permettra dans le même temps de réfléchir au sens et aux modalités de mise en œuvre d'une démarche ethnographique en géographie.

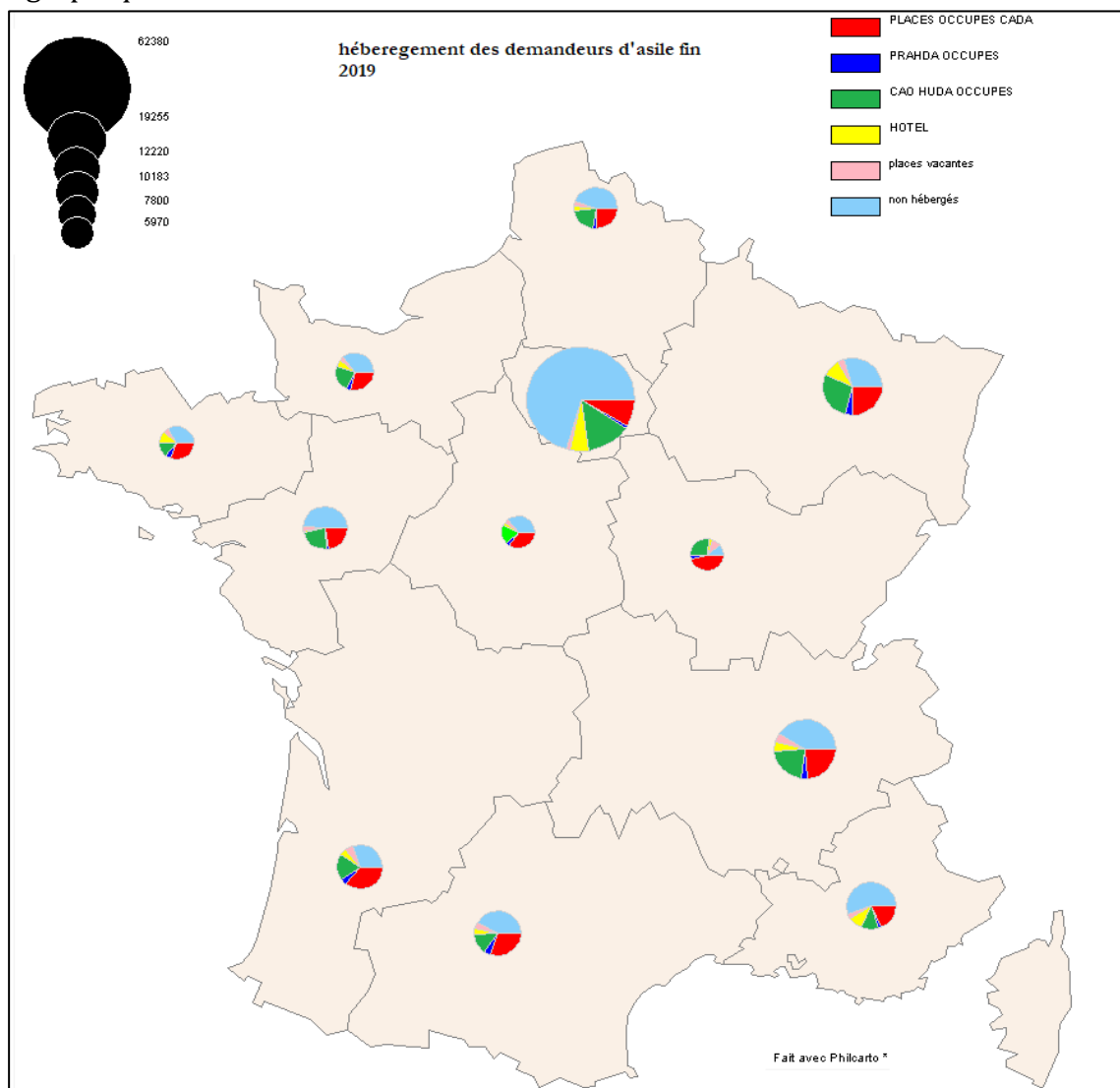
Une singularisation de l'enquête par le contexte spatial de son déroulement

Présenter le contexte spatial du terrain constitue une étape de plus dans la caractérisation du groupe étudié et des situations observées en mettant en avant des éléments qui les singularisent. C'est aussi l'occasion d'insister sur la valeur heuristique de ce contexte particulier. Réaliser mon terrain en région parisienne⁸⁷ était tout d'abord un moyen de maximiser les possibilités de rencontres en raison de la géographie générale de la demande d'asile en France d'une part, de celle des associations fournissant un accompagnement pour l'asile OSIG d'autre part. En 2018, 46 % des demandes d'asile ont été enregistrées en Île-de-France (OFPRA, 2019). La région d'enregistrement de la demande d'asile ne correspond toutefois pas nécessairement à celle où la personne habite. Cette concentration géographique conduit à plusieurs effets qui singularisent la demande d'asile et la situation des demandeur·ses d'asile dans cette région. Tout d'abord, même si l'Île-de-France compte parmi les trois régions avec les capacités du Dispositif National d'Accueil⁸⁸ (DNA) les plus élevées, aux côtés des régions Grand-Est et Auvergne

⁸⁷ J'utilise le terme « région parisienne » pour désigner l'espace sur lequel évolue plusieurs personnes rencontrées. Celui-ci ne se limite pas à Paris, une partie importante d'entre elles n'y habitant pas, mais Paris est souvent fréquentée pour de multiples raisons. Il s'agit avec cette expression de rendre compte d'un « espace vécu » (Frémont, 1976) comprenant Paris et ses alentours, et variant selon les individus.

⁸⁸ Le Dispositif National d'Accueil, coordonné par l'OFII, est constitué de l'ensemble du parc d'hébergement destiné à accueillir les demandeur·ses d'asile et les bénéficiaires de la protection internationale. Il est

Rhône-Alpes (OFII, 2019), les dispositifs mis en place par les acteurs publics sont loin d'être suffisants pour apporter une solution d'hébergement à l'ensemble des personnes. Les campements informels de migrant·es à Paris et l'attention médiatique dont ils font régulièrement l'objet illustrent par exemple cette situation et le rôle central des politiques publiques dans les processus d'encampement (Babels, 2017 ; Gardesse, Le Courant et Masson Diez, 2022). Pour la recherche réalisée, ce contexte amène à prendre en considération deux réalités, en commençant par une précarité résidentielle que l'on peut supposer beaucoup plus forte, ou, plus exactement, une situation où une importante partie des demandeur·ses d'asile sera amenée à trouver une solution d'hébergement par elle-même. C'est ce que confirme la carte suivante⁸⁹, qui pointe cette disparité géographique en France.



Carte 2 : Situation d'hébergement des demandeur·ses d'asile rapportée aux places existantes dans le DNA par région fin 2019
(Source et réalisation de la carte : La Cimade, 2020)

composé de différents types d'hébergements se distinguant par le public visé et les fonctions de ces lieux qui ne se limitent pas seulement à l'hébergement dans certains cas (voir annexe 8).

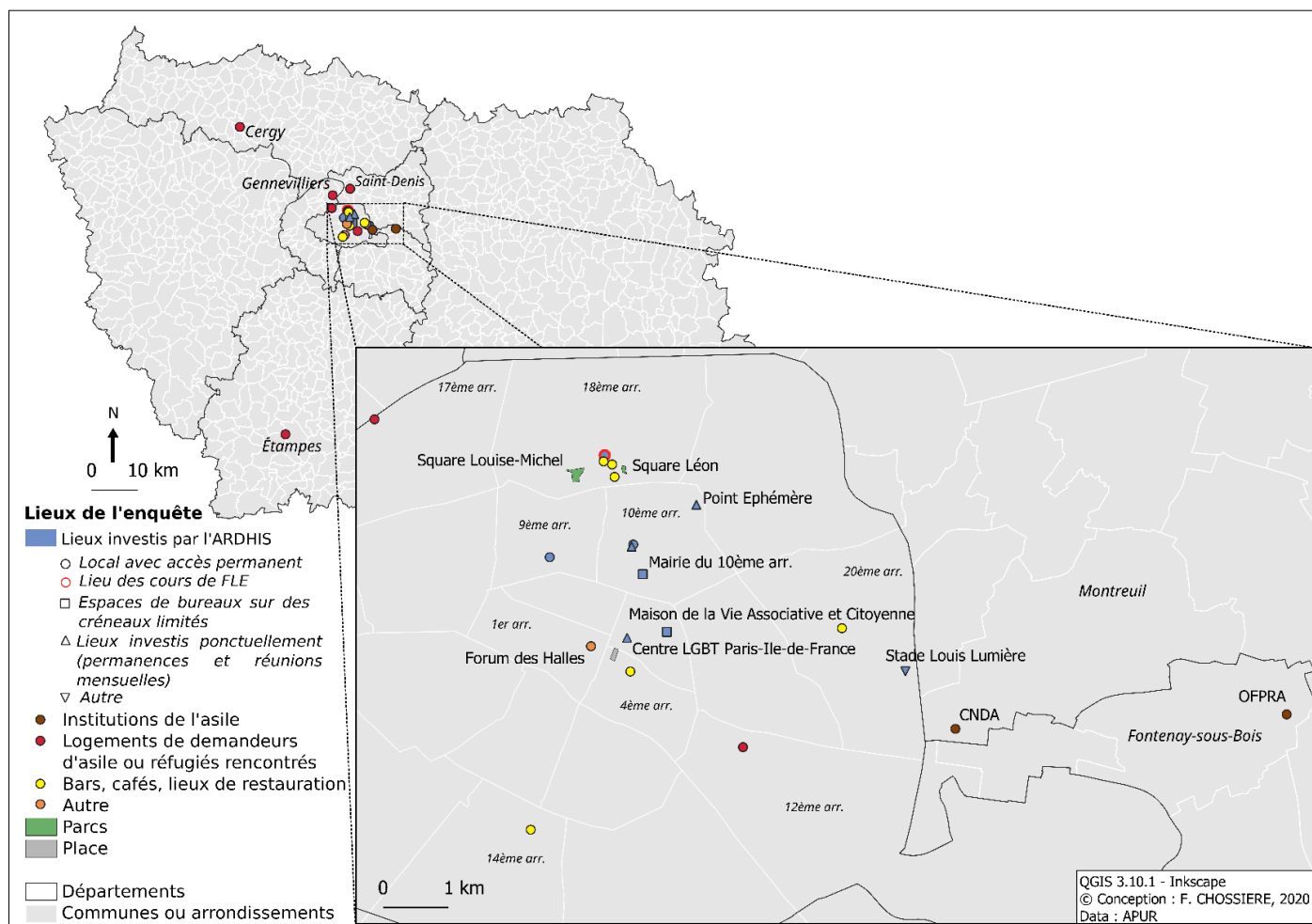
⁸⁹ Carte réalisée par la Cimade et utilisée avec leur accord. Source des données : « Circulaire du 27 décembre 2019 relative à la gestion du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale ». Carte disponible en ligne : <https://www.lacimade.org/schemas-regionaux-daccueil-des-demandeurs-dasile-quel-etat-des-lieux/> (dernière consultation 09/06/2020).

La deuxième conséquence de cette situation est la possibilité d'être transféré·e dans une autre région que l'Île-de-France au cours de sa demande d'asile. L'OFII indique à ce propos, qu'en 2018 « 9 929 personnes ont été orientées vers des places d'hébergement du DNA par la direction de l'asile afin de desserrer la pression sur l'Île-de-France » (OFII, 2019, p. 25). Ces « orientations à partir de l'Île-de-France » sont loin d'être sans impact sur les individus, que ce soit par le déplacement effectif ou la connaissance de cette possibilité qui conduit à certains comportements d'adaptation afin de l'éviter (voir chapitre 7). Parallèlement à ces enjeux d'hébergement, il faut noter des spécificités de procédure en Île-de-France modifiant les modalités d'accès à la demande d'asile. À partir de mai 2018, l'OFII met en place en Île-de-France une plateforme téléphonique pour assurer la prise de rendez-vous avec les SPADA (Structures de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile), constituant la première étape d'accès à la demande d'asile. Présentée comme une solution pour faire face à l'augmentation de la demande d'asile dans la région, et remédier au passage au phénomène des longues files d'attente dans la rue devant les SPADA pour prendre un rendez-vous, cette plateforme n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes (voir chapitre 5). Les éléments ainsi mentionnés conduisent à resituer les spécificités de l'enquête découlant du contexte spatial dans lequel elle s'est inscrite. La réalisation du terrain en région parisienne présente également un double intérêt heuristique. Dans la mesure où Paris se caractérise tout d'abord par une offre importante en termes d'opportunités de sociabilités spécifiques pour les minorités sexuelles et de genre (associations, établissements commerciaux, événements, possibilités de rencontres accrues, etc.), il devient possible d'intégrer à l'analyse un questionnement sur le rapport des personnes enquêtées à ces types de sociabilités particulières et leur rôle dans les trajectoires des individus. De la même façon, réaliser l'enquête en région parisienne, marquée par la présence de multiples populations immigrées, a permis de mettre en avant le rapport ambigu entretenu par les personnes en demande d'asile OSIG avec leurs compatriotes (voir chapitre 8).

Les lieux de l'enquête

Les contours du matériau empirique sont également délimités par les lieux de l'enquête eux-mêmes. Rendre compte de l'inscription spatiale de celle-ci permet non seulement de mieux la contextualiser, mais aussi de discuter de ce à quoi elle a donné accès. L'observation, qu'elle soit ethnographique ou non, constitue un des outils privilégiés des géographes en ce qu'elle est mobilisable pour étudier le fonctionnement d'un lieu ou type d'espace particulier. Elle permet de rendre compte des « processus de la fabrique de l'espace comme construit social » en examinant « pas seulement le cadre matériel, la dimension morphologique de l'espace, mais aussi la manière dont les hommes s'approprient l'espace, le façonnent, le pratiquent, ainsi que le rôle de l'espace dans les interactions sociales » (Morange et Schmoll, 2016, p. 62). Cependant, lorsque l'objet de l'analyse n'est pas un espace, mais un groupe particulier, à travers l'étude des trajectoires socio-spatiales des individus qui le constituent et de la dimension spatiale des rapports de pouvoir qui conditionnent leurs expériences, la configuration du recours à l'ethnographie pour une analyse géographique s'en trouve modifiée. Elle donne lieu à une

géographie du terrain éclatée, multi-localisée, conditionnée par les aléas du déroulement de l'enquête et des rencontres réalisées, comme en témoigne la carte suivante.



Carte 3 : Principaux lieux de l'enquête réalisée
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020)

Cette carte qui recense les principaux lieux du terrain fait ressortir certains espaces structurant de l'enquête, comme le sud du 18^e arrondissement de Paris, et présente les différents types de lieux au sein desquels elle s'est déroulée. Elle montre également que l'ethnographie réalisée ne se limite pas aux espaces de l'ARDHIS. La géographie spécifique du terrain constitue aussi déjà un objet d'analyse en soi par ce qu'elle révèle de la réalité étudiée. L'investissement des espaces extérieurs dans l'enquête (parcs, places, centre commercial comme le Forum des Halles) s'explique par le fait que bien souvent il s'agissait d'espaces fréquentés pour donner suite à une rencontre dans le contexte de l'ARDHIS à proximité. Mais il rappelle aussi en creux la difficulté que j'ai pu parfois avoir à trouver, très concrètement, des espaces de rencontre. Si les bars ou les cafés ont représenté une solution, notamment pour les entretiens, cette alternative a toutefois été confrontée à la crainte et aux réticences de certaines personnes à évoquer dans de tels lieux publics leur parcours, m'amenant à finalement réaliser une partie des entretiens chez moi. Parallèlement, se rencontrer là où les personnes enquêtées logeaient pouvait être tout aussi problématique pour au moins deux raisons.

La première est d'ordre pratique et est liée à la précarité résidentielle à laquelle étaient confrontées les personnes enquêtées. Certain·es n'avaient par exemple pas de lieu d'hébergement fixe, quand d'autres étaient hébergé·es temporairement par des personnes rencontrées en France mais devaient rester dehors la journée. À ces considérations matérielles s'ajoute le fait que, pour celles et ceux qui s'attachaient à méticuleusement contrôler la diffusion de l'information de leur orientation sexuelle, je représentais moi-même une mise en visibilité potentielle de cette information. Cela a donné lieu à deux types de pratiques conditionnant la géographie de l'enquête : élaborer des stratégies pour s'assurer de la non diffusion de cette information quand je rendais visite à une personne chez elle ou bien faire en sorte de favoriser des lieux de rencontre éloignés du lieu d'hébergement. Ainsi, lors de mes diverses visites chez Bilal, il a toujours fallu faire attention à son colocataire qui ne connaissait rien de sa situation.

Bilal me rappelle pour fixer un rendez-vous avant son entretien à l'OFPPRA. Il veut que l'on se voie chez lui, mais pas à n'importe quelle heure. Il faut un créneau durant lequel il sera sûr que son colocataire ne sera pas là.

Extrait de carnet de terrain, 30/01/2018

Je vais chez Bilal pour le préparer à son entretien. Comme prévu, son colocataire n'est pas là. Il m'explique qu'il est Tunisien et qu'il l'a trouvé via une annonce sur internet. Ils ne se connaissent pas encore beaucoup et Bilal ne veut pas qu'il sache pourquoi il est en France. Avant de commencer, il veut qu'on invente une histoire à raconter si son colocataire entre plus tôt que prévu. Il me dit que je peux dire qu'on discute à propos des papiers de son grand-père qui est ancien combattant français. Je ne suis pas très à l'aise avec cette situation, mais heureusement je repars avant le retour du colocataire.

Extrait de carnet de terrain, 01/02/2018

Je suis aujourd'hui allé chez Bilal pour réaliser un entretien pour ma thèse avec lui et Yacine. J'arrive pour midi. Il m'a invité pour qu'on puisse manger avant tous les trois. On commence l'entretien sur la fin du repas, mais celui-ci doit être interrompu avant qu'il soit terminé : le colocataire de Bilal va bientôt rentrer et il ne veut pas que l'on se croise.

Extrait de carnet de terrain, 22/02/2018

À l'inverse, Abubakar préfère éviter que l'on se rencontre à Mantes-la-Jolie, où il loge.

Abubakar a accepté de faire un entretien pour ma thèse. Je le contacte pour fixer avec lui un lieu de rencontre. Je lui propose de venir moi-même à Mantes-la-Jolie pour lui éviter le déplacement et changer un peu la logique habituelle où c'est lui qui se déplace jusqu'à Paris pour ses rendez-vous à l'ARDHIS par exemple. Mais il préfère qu'on trouve un endroit à Paris. Il m'explique que le déplacement n'est pas un problème pour lui et que ça lui permet de « changer d'air ».

Extrait de carnet de terrain, 14/05/2018

[Abubakar] : Bon, je sais pas, mais en tout cas j'aimerais changer quand même de ville, être plus à l'aise, ne pas me cacher, parce que il y a des Sénégalais.

[Florent] : Tu penses que tu dois te cacher parce qu'il y a beaucoup de Sénégalais ?

[Abubakar] : En tout cas, c'est ce sentiment là que j'ai. Vraiment. Mantes-la-Jolie c'est ce sentiment là que j'ai. Je me dévoile pas en tant qu'homo. Je suis là, j'ai le style d'un mec, ils ne savent rien de moi. Quand je parle avec les gens, je parle avec eux, mais ce que je fais de ma vie, parce que eux ils ne savent même pas que je côtoie l'ARDHIS et tout ça. Quand je dois sortir pour venir ici, voilà je sors je vais à Paris.

[Florent] : C'est pour ça que tu préférerais qu'on se voit à Paris ?

[Abubakar] : Bon, je t'ai pas clairement parlé de cela au téléphone, mais il y a ça aussi.

Entretien avec Abubakar, mai 2018

Malgré ces quelques situations d'arrangement, il faut rappeler que c'était le plus souvent moi qui fixais les lieux de rencontre pour réaliser des entretiens. Les tentatives de renverser la situation, en demandant explicitement un lieu qui pourrait plus arranger la personne, se soldaient bien souvent par un échec, à l'image de cette concise mais significative réponse de Rajan : « *U tell me. I reach everywhere.* » (« Tu me dis. Je peux aller partout »). Il semble difficile de ne pas lier cette situation à une réflexion sur les rapports de pouvoir qui structurent l'enquête, d'autant plus que cette mise en disponibilité spatiale par les individus rappelle les relations qui s'établissent dans le cadre de l'association où ce sont les disponibilités des bénévoles qui dictent l'heure et l'endroit des rendez-vous. S'il est difficile de définir exactement ce qui est ici en jeu, plusieurs éléments pouvant potentiellement entrer en considération (continuité des rapports spécifiques noués dans le cadre associatif, rapport entre un Français et une personne récemment arrivée au statut administratif précaire, volonté de me faire plaisir ou encore simple fait de ne pas avoir connaissance d'endroits pratiques pour se rencontrer), il convient malgré tout de rappeler que le déroulement de l'enquête est aussi le résultat d'une négociation inscrite dans des rapports de pouvoir particuliers. La démarche réflexive ne doit ainsi pas laisser de côté la prise en considération d'éléments de l'organisation concrète du terrain et de pratiques de recherche qui pourraient paraître anodines.

Enfin, il est à noter que la représentation cartographique des lieux de l'enquête proposée appauvrit inévitablement l'expérience du terrain ethnographique, qui, au fond, demeure difficilement représentable. Cette carte recense tout d'abord uniquement des lieux qui ont été fréquentés plusieurs fois, à l'exception de certains lieux d'hébergement de demandeurs d'asile ou de réfugiés où je ne me suis rendu qu'une seule fois. Elle ne rend pas non plus compte des événements qui suivent des itinéraires et ne s'inscrivent pas dans un lieu fixe, comme par exemples les visites de Paris organisées par l'ARDHIS. Enfin, et surtout, elle invisibilise l'ensemble des déplacements qui relèvent du quotidien de l'enquête (trajets de métro ou à pied en commun à la sortie d'une activité, accompagnement d'une personne qui va faire ses courses, à son entretien OFPRA ou son audience CNDA, etc.), autant de pratiques routinières du terrain qui sont difficilement représentables, mais pourtant parfois essentielles.

Des lieux de l'enquête aux spatialités des parcours des enquêtés

Ces expériences quotidiennes occupent une place centrale dans la démarche ethnographique et sont riches d'informations pour l'analyse géographique. Steve Herbert, qui déplore que l'ethnographie soit sous-utilisée en géographie⁹⁰, rappelle pourtant

⁹⁰ Il identifie trois critiques faites à l'ethnographie, tout en formulant des réponses à celles-ci, qui pourraient expliquer cette situation : l'idée selon laquelle elle ne serait pas assez scientifique car trop subjective et qu'elle accorderait une place trop importante à l'interprétation ; l'idée qu'elle ne permettrait pas une montée en généralité et une construction théorique suffisantes (Béatrice Collignon rappelle qu'au sein de la géographie française ce sont pourtant bien des géographes parmi les plus théoriques qui défendent une géographie ethnographique [2012]) ; et enfin, une critique venant de « l'intérieur », formulée par certains ethnographes. Cette critique pointe d'un côté le manque de réflexivité dans la pratique ethnographique au sujet des rapports de pouvoir qui lui sont inhérents, notamment hérités des liens de l'ethnographie avec

qu'elle constitue « une méthode unique et utile pour déceler les processus et significations qui sous-tendent la vie sociospatiale [...]. Parce que l'ethnographie fournit un aperçu unique [...] des processus et significations, elle peut brillamment mettre la lumière sur les relations entre structure, agency et contexte géographique⁹¹ » (2000, p. 550). L'ethnographie géographique ici entreprise ne vise pas à saisir le fonctionnement d'un lieu ou d'un type d'espace bien circonscrit, mais à rendre compte de la complexité des spatialités en jeu dans le parcours et les expériences des individus rencontrés, c'est-à-dire à la fois la dimension spatiale des rapports de pouvoir qui les conditionnent et les pratiques et les représentations spatiales des individus qui en découlent, tout comme celles qu'ils développent pour y faire face. Ces spatialités, qui doivent de plus être saisies dans une perspective à la fois multiscalaire, temporelle (afin de prendre en compte les évolutions au cours de la trajectoire des individus) et intersectionnelle, gagnent à être saisies par des éléments empiriques concrets de situations rencontrées durant l'enquête ethnographique, garants d'une stabilité sur laquelle faire tenir l'analyse dans cet exercice de dénouement de nœuds multiples qui peut s'avérer vertigineux. En distinguant l'échelle d'observation et l'échelle de l'analyse, il est possible de montrer tout l'apport de la démarche ethnographique.

En effet, l'ethnographie ne permet pas seulement de renseigner sur l'organisation, les pratiques ou les représentations spatiales de ce qu'on pourrait appeler des micro-géographies (organisation des permanences de l'ARDHIS, rapport à tel ou tel lieu particulier de la ville, adaptation de sa pratique de l'espace urbain en fonction des contextes, espace du logement, etc.). Plus exactement, ces micro-géographies s'avèrent n'être parfois que le reflet de réalités s'inscrivant à des échelles bien plus larges, comme par exemple nationale ou transnationale, mais qui ont des répercussions bien concrètes sur les pratiques et les représentations des individus, dans leur quotidien. L'approche est « transcaire » : l'ensemble des phénomènes ayant lieu aux diverses échelles ne se superposent pas seulement mais s'imbriquent et se répercutent les uns sur les autres (Schmoll, 2017). De plus, il ne faut pas oublier que les individus s'inscrivent et évoluent dans des « espaces sociaux transnationaux », notion mobilisée pour rendre compte des « pratiques et identifications migrantes qui articulent des lieux distants » (Schmoll, 2017, p. 43). Alors que je ne pensais initialement pas intégrer de dimension transnationale à mon analyse, ne réalisant pas une ethnographie multi-située, le déroulement de mon terrain m'a amené dans une autre direction. Le sujet de l'insertion dans des espaces sociaux transnationaux s'est non seulement donné à voir de façon inattendue, mais s'est avéré crucial dans la compréhension des trajectoires des personnes rencontrées, selon une modalité toute particulière, puisqu'une partie importante des pratiques observées consistaient à tenter de réduire ces liens transnationaux, du moins à les contrôler

l'entreprise coloniale (Pratt, 1992), de l'autre le fait qu'elle conduirait à donner une image ordonnée de réalités qui en fait ne le sont pas (Herbert, 2000).

⁹¹ "a unique useful method for uncovering the processes and meanings that undergird sociospatial life [...]. Because ethnography provides singular insight into [...] processes and meanings, it can most brightly illuminate the relationships between structure, agency and geographical context."

méticuleusement (voir chapitre 8). C'est au détour de discussions qui me semblaient à première vue banales qu'ont surgi ces enjeux auxquels je n'avais pas pensé.

Pendant que j'accompagne Bilal qui doit aller faire des courses, je reviens avec lui sur la fin du cours de français. Il a beaucoup parlé avec Hamza et Ahmed, alors que jusque-là, il a été toujours assez distant avec eux. Je lui fais remarquer ma surprise à ce sujet. Il m'explique qu'effectivement ils ont bien parlé ensemble aujourd'hui, mais qu'il fait toujours attention à eux. [...] Il ne leur a pas dit qu'il avait commencé sa demande d'asile, il leur a juste dit qu'il était en train d'y réfléchir. Quand je lui demande pourquoi, il m'explique que pour lui ce sont des étrangers. Je lui fais remarquer que plus tôt dans l'après-midi il en a pourtant parlé avec Ousmane et Amadou. Mais pour lui, c'est différent, parce qu'Ahmed et Hamza sont « Arabes », ça peut lui causer des problèmes. [Hamza est Marocain, Ahmed Algérien, Ousmane vient du Mali et Amadou du Sénégal]. Ils peuvent parler de lui sur Facebook ou à une connaissance commune, et ce jusqu'en Algérie. Il conclut en disant que « les Arabes ils parlent trop ». Ousmane et Amadou ne peuvent pas lui causer de tels problèmes.

Extrait de carnet de terrain, 04/04/2018

[Entraînement de foot] Pendant qu'il est sur le bord du terrain en remplacement, je discute avec Cheikh. [...] Je l'interroge sur ses stories Whatsapp : il y poste fréquemment des photos de baskets, ce qui m'intrigue. Je lui demande si ce sont les siennes ou s'il les vend. Il rigole et me dit que non. Ce sont seulement des photos de chaussures qu'il trouve jolies. Mais il m'explique qu'il va arrêter de faire ça, car trop de gens lui écrivent pour savoir s'il les vend. Au Mali, il vendait des chaussures dans un magasin. Il enchaîne alors sur le fait que beaucoup de gens au Mali lui écrivent sur Messenger [service de messagerie instantanée associé à Facebook], le contactent. Des gens qu'il connaissait ou bien qu'il ne connaît même pas. Mais il ne leur répond jamais. Il n'ouvre même pas les messages pour s'assurer que la personne ne voit pas qu'il a vu le message sans y avoir répondu. Il m'explique que maintenant qu'il est en France, tout le monde veut lui parler parce que les gens pensent qu'il a beaucoup d'argent.

Extrait de carnet de terrain, 07/04/2018

En s'inscrivant dans la banalité des expériences et des pratiques quotidiennes des individus, ainsi que dans une temporalité de long terme, la démarche ethnographique présente un potentiel de décantation des situations observées qui amène l'analyse dans des directions initialement non envisagées. De plus, sa temporalité affine l'étude des représentations spatiales des individus dans la mesure où elle permet de saisir leur évolution en lien avec l'expérience de la migration. En ce sens, le suivi ethnographique de long terme autorise par exemple l'appréhension des étapes, mécanismes et manifestations de la désillusion des individus relativement à leur situation en France.

En revenant sur les trois types d'espaces de l'enquête, à savoir le contexte géographique, les lieux du terrain et les spatialités en jeu, j'ai pu préciser les modalités de réalisation de l'enquête et ses contours. Dans la lignée des approches réflexives il s'agit ainsi de montrer dans quelle mesure le savoir produit est aussi spatialement situé.

b) Temps de l'enquête

La durée de l'enquête de terrain semble unanimement admise comme l'un des critères essentiels caractérisant la démarche ethnographique (Olivier De Sardan, 2008 ; Beaud et Weber, 2010 [1997] ; Morange et Schmoll, 2016 ; Hitchings et Latham, 2019), l'inscription dans la « longue » durée devenant l'un des gages de qualité de la recherche

réalisée (sans pour autant qu'il soit notifié ce qui définit une « longue durée »). Mais la question de la durée du terrain est loin d'épuiser les pistes de réflexion qu'il est possible d'engager sur les questions des temporalités en jeu dans l'enquête ethnographique.

(Dé)mesurer le temps, ou l'irreprésentabilité de l'enquête ethnographique

Tout d'abord, la longue durée du terrain n'est pas synonyme de modalités et d'intensités d'enquête identiques, au sein d'un bloc temporel monolithique. Si j'ai été présent de façon continue sur le terrain, il n'en demeure pas moins possible d'identifier des périodes d'engagement différenciées sur celui-ci.

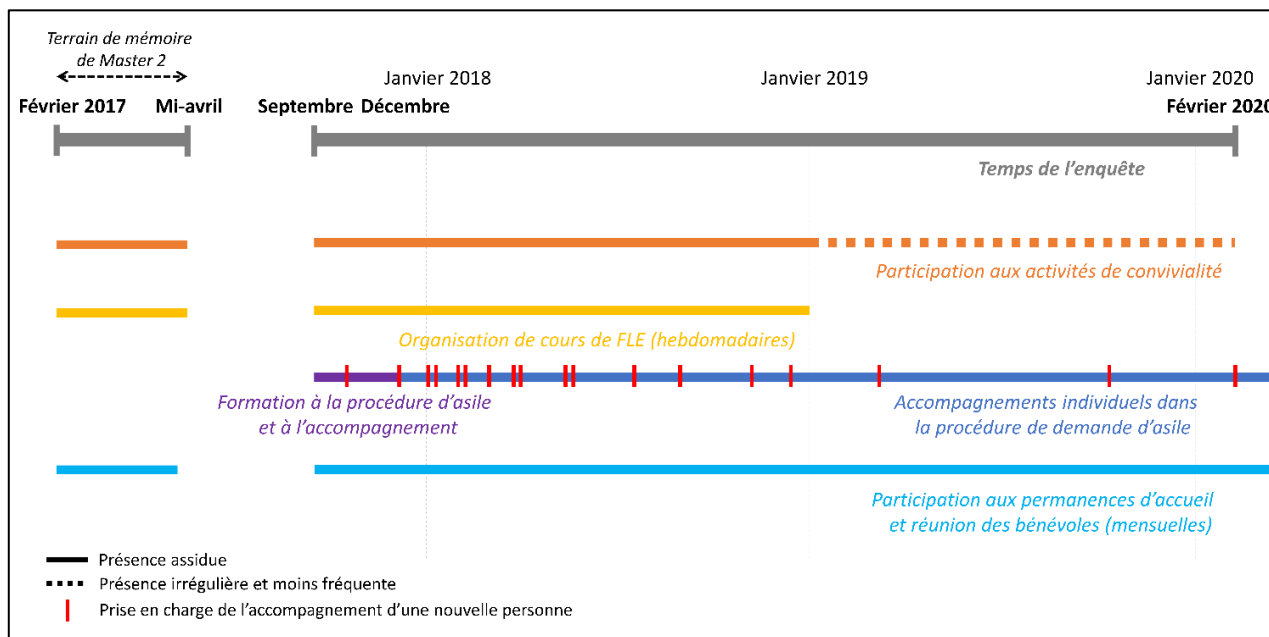


Figure 4 : Temporalités de l'enquête
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020)

Rendre compte de la temporalité du terrain est moins facile qu'il n'y paraît, si l'on essaye d'aller au-delà du seul fait de poser des bornes de début et de fin, exercice qui n'a déjà rien d'évident en soi. S'intéresser à la façon dont les chercheur·es décrivent le temps passé sur le terrain est parfois riche d'enseignements. Russell Hitchings et Alan Latham (2019) ont par exemple identifié que la façon dont la temporalité de l'enquête ethnographique était restituée et ainsi mobilisée comme outil de légitimation du propos scientifique variait fortement chez les géographes en fonction de la localisation du terrain réalisé : dans les cas de terrains éloignés du lieu de résidence, nécessitant un déménagement temporaire, la durée de l'enquête est retransmise en indiquant le temps total passé sur le terrain, là où les enquêtes réalisées proches de chez soi sont généralement présentées en restituant un décompte précis des événements particuliers qui ont fait l'objet d'une participation. Cette différenciation de pratiques n'est pas sans interroger les représentations des différents terrains comme « exotiques » ou alors « familiers », avec l'idée d'un temps à passer sur ceux-ci plus ou moins long en fonction d'une réalité qui serait jugée plus ou moins difficile à comprendre car proche ou éloignée, géographiquement, de soi. Le déroulé de mon enquête ethnographique réalisée dans la ville où j'habite moi-même m'a conduit également à expérimenter la part d'artificiel

existant dans l'exercice de découpage des temps du terrain, dans ce que l'on choisit de montrer comme un tout avec un minimum de cohérence, qui permet de tracer une frontière afin de « maîtriser » cet objet « terrain » proche de sa vie personnelle. Car à mesure que l'engagement ethnographique s'accroît, la question première n'est plus de savoir comment comptabiliser le temps du terrain, mais bien que comptabiliser. Que faire par exemple de tous les appels passés, des temps de sociabilité avec les bénévoles de l'association en dehors du contexte associatif, des moments où l'on finit par croiser par hasard quelqu'un dans la rue et de toutes les autres situations où la vie personnelle et le terrain s'entrecroisent, et ce sur plusieurs années ? Comment en rendre compte dans l'exercice de restitution du terrain ? En outre, l'enquête ethnographique en contexte de participation observante a conduit à une situation où je n'étais pas le seul « maître » de mon temps de terrain, celui-ci fluctuant selon les sollicitations individuelles ou bien les calendriers des procédures d'asile des personnes que j'accompagnais. Cette situation où le terrain relève en fait plus d'une réaction que d'une action brouille d'autant plus les lignes entre le temps de l'enquête, le temps des autres phases du travail de recherche et le temps de la vie personnelle. L'enquête par participation implique une temporalité que l'ethnographe n'est pas le seul à maîtriser. Comme le note l'anthropologue François Wener : « participer n'était pas un jeu que je pouvais interrompre quand cela me faisait plaisir en disant "pouce" et il n'était pas possible, en tant que sujet, de fixer les limites à ma participation et de m'y tenir strictement. » (1995, p. 74). Cette imprévisibilité rappelle que l'enquête est avant tout le résultat de relations interpersonnelles qu'il conviendrait de ne pas occulter au profit de l'image du géographe « Grand Ordonnateur de "son" terrain » (Collignon, 2010, p. 75), dans une discipline où, aujourd'hui encore, le « terrain » constitue un des critères d'évaluation par les pairs et où la figure de l'explorateur n'est jamais bien loin dans l'appréhension de cet objet⁹² (Lefort, 2012). Enfin, a-t-on toujours envie d'objectiver toutes les situations, d'en faire des « bouts de terrain », lorsque l'on est invité à une soirée d'anniversaire par exemple ? Certains actes concrets du « faire terrain », comme la tenue du carnet de terrain, permettent de garder un sentiment de contrôle minimal, en choisissant d'y avoir recours ou non. Il faut également noter des périodes de saturation, face à l'expérience de doublement du temps qu'exige l'exercice ethnographique, puisqu'après avoir passé une journée entière sur le terrain, il fallait passer presque autant de temps à en rendre compte dans mes carnets de terrain. À ce doublement du temps s'ajoute la double vigilance permanente à avoir en situation de participation, l'attention devant se focaliser à la fois sur l'action en cours (organisation des permanences, rendez-vous d'accompagnement, donner les cours de FLE ou encore répondre aux sollicitations diverses) et sur l'observation de celle-ci et du contexte environnant. J'ai rapidement développé, pour faciliter la mémorisation, une habitude de

⁹² « On saluera ainsi, de façon toute particulière, dans un jury de thèse ou au sein d'une instance d'évaluation, une recherche menée sur un "terrain difficile", la difficulté n'étant d'ailleurs pas nécessairement explicitée tant il est évident, entre géographes, que l'éloignement et les problèmes d'accessibilité ou les dangers encourus sur place participent d'évidence à la valeur du travail effectué. À l'inverse, un terrain "facile" (en accès, en proximité, requérant moins de longues missions ou de moindres apprentissages linguistiques) devra répondre – davantage ? – à des exigences d'autres natures. Un "beau" terrain recouvre aussi bien la qualité et la richesse des matériaux collectés que la pertinence de son choix, convoquant souvent la sagacité du chercheur pour avoir osé "défriché" tel ou tel périmètre innovant » (Lefort, 2012, p. 470).

noter sur mon téléphone des mots-clés pendant des moments de pause pour pouvoir me remémorer les conversations ou les situations à développer au moment de l'écriture du carnet de terrain. Cette double vigilance n'a cependant pas toujours été une situation confortable et je me suis plusieurs fois surpris à attendre la fin de ma thèse pour pouvoir participer aux activités de l'association libéré du poids de l'attention de l'observateur. Tout cela a inévitablement conduit au fait que je n'ai pas tenu mon carnet de terrain de façon homogène sur l'ensemble du temps de l'enquête. Les situations non retranscrites contribuent malgré tout à l'enquête par « l'imprégnation » dont elles participent. « Si les observations et interactions sont produites et consignées de façon délibérée et un tant soit peu systématique, elle se transforment en données. Sinon, elles n'en jouent pas moins un rôle important, qui est de l'ordre de l'imprégnation. » (Olivier de Sardan, 2008, p. 49). Finalement, il s'agit d'accepter qu'on ne peut attendre de l'ethnographe une retransmission exhaustive de ce qu'a été son terrain (Hitchings et Latham, 2019), si tant est que cela soit d'ailleurs même possible.

La sortie du terrain comme transition : le « désengagement ethnographique »

La question de la « fin » du terrain prolonge cette réflexion sur les possibilités de restituer ce qu'a été l'enquête par des critères temporels. Alors que les modalités d'entrée sur le terrain font souvent l'objet de discussions méthodologiques, celles de la sortie du terrain font l'objet d'une attention bien moindre (Debonneville, 2017). Celle-ci n'est pourtant pas moins délicate. Tout comme il est nécessaire de négocier son entrée sur le terrain, il y a de grandes chances qu'il soit nécessaire de négocier aussi sa sortie. Comment « finir » ou bien « quitter » un terrain ? Que signifie, concrètement, « clore » un terrain ? Dans bon nombre de situations, cette question trouve en fait une réponse dans les contraintes matérielles du terrain quand celui-ci est éloigné : le terrain est terminé quand l'enquêteur·rice rentre de celui-ci. Il devient ainsi assez simple d'identifier des bornes chronologiques et des périodes de terrain, même si, à l'heure des technologies de communication, cette évidence peut être questionnée. Mais lorsque le terrain est « sur place » et qu'il repose en plus sur une enquête ethnographique passant par la participation aux activités d'un groupe, la question de la sortie du terrain est autrement plus complexe qu'il n'y paraît. Elle relève d'un « désengagement ethnographique » multidimensionnel qui invite à « revisiter l'idée de sortie de terrain en tant que moment situé dans le temps et l'espace, afin d'entrevoir cette sortie comme un processus dans lequel existe une porosité des frontières du *terrain* et de l'*après-terrain* » (Debonneville, 2017, p. 2). Ce désengagement représente alors un « détachement progressif impliquant une distanciation physique, mais surtout psychologique, émotionnelle et intellectuelle du terrain » (*Ibid.*, p. 3). Le choix de faire de février 2020 la date de fin de mon terrain est en ce sens assez artificiel. Cette date correspond à celle de ma décision de ne plus rien noter dans mon carnet de terrain, ni de réaliser de nouveaux entretiens, c'est-à-dire de ne plus produire de « données », mais elle n'est pas synonyme d'un « désengagement » du terrain, au sens d'une coupure physique avec celui-ci. Ainsi, la fin du terrain associée à une coupure temporelle nette est ici interrogée. D'une part, cette date ne coïncide pas avec la fin de l'intégralité de mes activités à l'ARDHIS, comme je l'ai représenté sur la figure 3.

Elle ne rend pas compte d'autre part de la temporalité plus longue dans laquelle l'anticipation de cette « fin » de terrain s'est inscrite. J'ai en effet décidé d'arrêter de m'engager dans de nouveaux suivis à partir de mars 2019, ayant conscience que les procédures s'inscrivent dans la longue durée. Mais il a été difficile de tenir cette position tout en continuant de me rendre aux permanences mensuelles d'accueil, ce qui m'a conduit à accepter de me charger d'un nouveau suivi en septembre 2019. Les relations personnelles nouées m'ont également conduit à m'engager dans l'accompagnement à la procédure d'autres personnes, dans le cas où une sollicitation s'adressait directement à moi pour aider des personnes que je connaissais déjà, court-circuitant le passage par les permanences mensuelles de l'association. Enfin, il faut rappeler la longueur de certaines procédures sur laquelle je n'avais aucune prise. James, que j'ai rencontré pour la première fois en avril 2018, reçoit une convocation pour son audience à la CNDA en juillet 2020. L'impératif de fin du terrain ne pouvait pas me conduire à mettre fin aux engagements que j'avais pris auprès de différentes personnes accompagnées dans leur procédure d'asile. Mais il s'agissait aussi de gérer les engagements, plus implicites, auprès des bénévoles. Ma volonté de m'extraire du terrain tout en n'abandonnant pas complètement l'association (j'ai choisi de ne plus m'engager à suivre de nouvelles personnes mais de continuer à participer à l'organisation des permanences mensuelles) m'a placé dans une situation inconfortable : celle de devoir toujours répondre par la négative aux moments où les membres de l'association sont sollicité·es pour savoir combien ils ou elles pourront accompagner de personnes le mois prochain. Cette sortie de l'association en demi-teinte, marquée par un sentiment de culpabilité, illustre que la sortie du terrain peut comporter un « coût subjectif » non négligeable, particulièrement marqué dans les enquêtes basées sur un engagement dans des collectifs, conduisant à des tensions morales (Havard-Duclos, 2007). La sortie du terrain ne doit donc pas être seulement pensée et appréhendée comme une fin de l'activité scientifique de constitution d'un matériau empirique d'analyse mais bien aussi comme une fin, du moins une modification, des relations personnelles qui ont structuré cette période. Ainsi, si l'enquête que j'ai réalisée pose de façon particulièrement manifeste cette question de la sortie du terrain, dans la mesure où elle s'est en partie inscrite dans des relations formalisées par le suivi associatif, elle ne représente qu'une modalité particulière d'un questionnement qui transcende les objets d'études et les méthodes employées, comme le rappelle Béatrice Collignon : « Les textes consacrés à l'éthique de la recherche sur le terrain en sciences sociales sont muets sur cette question du temps et de la durée. Le problème est pourtant aigu. On attend des interlocuteurs qu'ils se livrent, on instaure pour cela une relation de confiance [...]. La clore aussitôt obtenu ce que l'on cherchait, n'est-ce pas instrumentaliser l'interlocuteur, voire lui nier sa qualité de personne dans sa globalité ? » (2010, p. 76).

Les enjeux de temporalités évoqués rappellent à quel point le dispositif d'enquête a été indissociable de l'engagement associatif et qu'il m'a fallu toujours m'interroger sur la façon de composer avec cette double posture et ses éventuelles implications.

4. Associatif et chercheur, l'ethnographie à l'épreuve de la « double casquette »

L'ethnographie que j'ai conduite en situation de participation observante m'a mené à être identifié dans les interactions comme bénévole de l'ARDHIS. Mon statut de chercheur était de fait toujours révélé dans un second temps, lorsqu'il a l'été. Cette situation qui pourrait s'apparenter à une recherche « à couvert » pose des questions aussi bien sur le plan scientifique que sur le plan éthique. Je reviens ici sur ces dernières et sur les tentatives d'adaptations pratiques qui en ont découlé.

a) Recherche à couvert, recherche à découvert : la pratique du terrain au-delà de la dichotomie

L'ethnographie par l'engagement associatif place dans une situation paradoxale où la proximité avec les personnes rencontrées permet d'avoir accès à un très grand nombre d'informations et de situations à observer, en même temps qu'elle réduit ce qui, éthiquement, peut être mobilisé. Plus la « déconventionnalisation » (Genard et Roca i Escoda, 2010) de la recherche est accentuée, plus l'utilisation des informations récoltées lors de telles interactions peut poser problème dans la mesure où « les informateurs se trouvent pris dans un dispositif de recherche qu'ils ignorent ou du moins dont ils ignorent les ambitions et les effets » (*Ibid.*, p. 148). La position de bénévole complexifie d'autant plus ces questionnements qu'elle ne s'inscrit pas à proprement parler dans un processus de « déconventionnalisation », c'est-à-dire de développement de pratiques par lesquelles les chercheur·es essayent de faire progressivement oublier leur statut et de développer des relations ordinaires afin d'atteindre une « véritable pénétration dans le milieu présumant alors le “gommage” du statut de sociologue et de ses ambitions d'objectivation » (*Ibid.*, p. 146). Être membre de l'ARDHIS inscrivait de fait toujours les relations dans une recherche d'abord déconventionnalisée et le questionnement qui m'a occupé tout au long de la réalisation de mon terrain a été de savoir quoi, comment et quand reconventionnaliser exactement ? Tout d'abord, toutes les informations auxquelles j'ai eu accès n'ont pas été mobilisées pour ma recherche. Si j'ai présenté dans la figure 1 un ensemble de situations faisant partie intégrante de l'ethnographie réalisée, tout ne sera pour autant pas utilisé, plus exactement transformé en « données », à commencer par les informations personnelles liées aux parcours de vie des personnes que j'ai accompagnées dans leur procédure d'asile et avec qui j'ai échangé à plusieurs reprises lors de rendez-vous dans le cadre d'interactions liées au suivi associatif et non à la réalisation d'une recherche. Pour les situations non inscrites dans un cadre formel aussi prononcé que celui des rendez-vous de suivi, l'attitude à adopter était autrement plus complexe quant à savoir ce que je pouvais utiliser ou non et sur la façon de reconventionnaliser la relation de recherche. Dans la très grande majorité des cas, j'ai annoncé dans un deuxième temps à des personnes rencontrées sur le terrain que j'étais aussi chercheur, et non dès la première interaction avec elles. Mener une recherche totalement « transparente », c'est-à-dire structurée uniquement par des interactions durant lesquelles les personnes enquêtées ont contexte d'être en position de personnes enquêtées, peut s'avérer en fait plus complexe qu'il n'y paraît, voire peut-être impossible en contexte ethnographique, et

ce pour plusieurs raisons. D'un point de vue pragmatique, il est parfois difficile de révéler tout le temps et à tout le monde que l'on réalise une recherche. Mettre au courant plusieurs personnes ne signifie pas que l'ensemble du groupe est prévenu. En outre, une personne mise au courant un jour peut progressivement l'oublier. Se pose alors la question de la fréquence à laquelle il convient de faire son « *coming-out* » d'ethnologue⁹³ (Chauvin, 2017). Enfin, de nombreux malentendus peuvent nuire au caractère transparent de la recherche. Ainsi, même si j'ai pu répéter plusieurs fois à certaines personnes que je faisais une recherche sur les demandeur·ses d'asile et réfugié·es OSIG, ne manquant jamais l'occasion de développer le sujet quand on me demandait quel était mon travail, rien ne garantissait que la personne ne comprenne que concrètement cela voulait dire que l'interaction en cours pouvait être retranscrite et utilisée. Pour une grande partie des personnes rencontrées, il fallait déjà commencer par expliquer l'objet « thèse » et il était difficile de s'assurer que les implications de la participation à une recherche soient clairement saisies, et ce, même lors d'entretiens. L'idée d'un principe de transparence comme gage de recherche éthique se heurte dans un premier temps à la question de l'intérêt concret de celle-ci si le travail réalisé n'est pas toujours compris et intelligible. Le contexte associatif m'a amené enfin à redoubler de vigilance au moment de solliciter une personne pour un entretien, car comme je m'en suis rendu compte à mes dépens pendant mon terrain de mémoire de M2, cette démarche peut porter à confusion.

Je rends visite à Samuel, là où il loge actuellement, suite à notre discussion afin d'échanger sur sa situation pour ma recherche. Il est logé par un couple de Nigériens qui l'ont recueilli pour qu'il ne dorme pas dehors. Il est seul dans l'appartement quand on se voit, il me montre le coin du salon dans lequel il dort. Il m'explique que la femme attend un bébé et qu'il devra partir à l'arrivée de celui-ci, l'appartement étant trop petit pour quatre. Très vite, au fil de la discussion, je réalise qu'il y a eu un problème de compréhension entre nous. Il appelle la dame qui l'héberge et insiste pour que je parle avec elle au téléphone. Elle m'explique que la situation est compliquée avec le bébé qui arrive, qu'elle ne peut pas garder Samuel encore longtemps et me demande si je ne peux pas trouver un hébergement pour lui. Je comprends alors que Samuel pense que je suis un assistant social venu pour essayer de lui trouver une solution d'hébergement.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 04/04/2017

À partir de ce moment, j'ai toujours fait attention à présenter ma démarche de recherche en expliquant en détail en quoi celle-ci consistait mais en insistant aussi sur ce qu'elle n'était pas (une énième préparation aux entretiens avec les institutions de l'asile, une interview de journaliste ou bien un entretien avec un assistant social). Enfin, et à l'inverse, mener une recherche transparente, c'est-à-dire claire à la fois sur la démarche et ses objectifs, nécessitait aussi de rester honnête et modeste face à l'enthousiasme que pouvait susciter la recherche réalisée. Plusieurs fois j'ai constaté une divergence entre le contenu prévu de ma recherche et ce que les personnes rencontrées pouvaient projeter sur celle-ci. Très souvent, l'enthousiasme à participer était lié à une volonté de témoigner sur les

⁹³ Sébastien Chauvin mène une réflexion sur la question de la transparence des chercheur·es sur leur terrain en filant la métaphore du placard héritée des études de genre et des sexualités (2017). Cette analogie lui permet, entre autres, de souligner la question des temporalités à l'œuvre dans ce processus. Tout comme le *coming-out* de l'homosexualité doit en fait être réalisé à de nombreuses reprises, ne séparant que rarement de façon claire un avant et un après (Sedgwick, 2008 [1990]), la sortie du placard de l'ethnologue a de grandes chances de devoir être réalisée plusieurs fois.

persécutions subies par les minorités sexuelles et de genre dans les pays d'origine et mon travail de recherche était compris comme la réalisation d'un livre pour parler de la situation rencontrée par ces personnes dans tel ou tel pays. Il s'agissait aussi parfois de rappeler avec modestie les limites d'une telle recherche.

Moussa nous a invité, Bilal et moi, à aller boire le thé chez lui cet après-midi. [...] [Ils parlent longuement des difficultés qu'ils rencontrent maintenant qu'ils sont réfugiés, partagent leurs expériences et s'échangent des conseils]. Je leur demande si ça les dérange si je parle de tout ça dans ma recherche, de ce qu'ils m'expliquent sur ces difficultés. Ils me disent que non, tant que je change leur nom. Au contraire, ils pensent que c'est important et me demandent si ce que je vais faire va pouvoir changer ensuite la situation des réfugiés. Je leur dis que malheureusement je ne suis pas bien sûr que ça puisse avoir un impact. Ils me disent que c'est important de témoigner et me demandent si ensuite cela va permettre de faire un livre sur le sujet. Je leur dis que je dois y réfléchir et que surtout ce serait dans longtemps. Je leur demande si eux accepteraient que leur vie soit expliquée comme ça dans un livre. Ils me répondent que oui. C'est important pour eux de témoigner de leur situation pour faire évoluer les choses. [...] Cette conversation me rassure au sujet de l'utilisation de nos diverses discussions pour ma thèse, mais me laisse bien dubitatif et perplexe sur l'utilité d'une telle recherche académique face aux problèmes très concrets qu'ils rencontrent actuellement.

Extrait de carnet de terrain, 17/02/2019

Les éléments précédemment mentionnés reflètent par conséquent une situation où la posture adoptée sur le terrain ethnographique au sein d'une association ne peut en fait être appréhendée par la simple dichotomie observation à découvert / observation clandestine (Broqua, 2009). Non seulement les frontières distinguant ces deux pôles se brouillent dans la réalité concrète du terrain, mais la transparence de la recherche ne saurait se limiter à la question de la diffusion de son statut de chercheur·e.

Plus encore, au-delà de la difficulté liée à la faisabilité concrète d'une recherche à découvert sur le terrain, il faut également en interroger le caractère toujours souhaitable. La transparence de la recherche, instituée comme principe éthique, nécessite d'être questionnée à l'aune d'autres considérations qui peuvent prendre le pas, si le critère ultime de définition d'une recherche éthique réside dans le fait de ne pas causer de tort aux personnes enquêtées. En effet, il est communément admis que la posture la plus éthique consiste en une transparence sur le déroulement de la recherche, « conçue comme une condition de l'égalité épistémologique, elle-même vue comme un critère de respect interpersonnel » (Chauvin, 2017, p. 165). Il est pourtant des situations où ce principe se heurte à des réalités concrètes du terrain qui conduisent à l'interroger et à trouver la posture éthique dans un autre type de comportement. Lors des permanences mensuelles d'accueil des nouvelles personnes suscitant l'aide de l'ARDHIS et auxquelles je prenais part comme l'un des bénévoles en assurant l'organisation, je n'ai jamais indiqué qu'en parallèle je réalisais une recherche, alors qu'on y accueillait une centaine de nouvelles personnes et que ces situations constituaient des moments privilégiés de l'observation. La première raison est pragmatique : il ne m'était pas possible de m'assurer que chaque personne présente était au courant, et surtout, ce n'était ni le moment ni le lieu pour le faire. La deuxième raison relève de la reconfiguration de ce qui constituerait la posture éthique face aux particularités du terrain. Dévoiler mon statut de chercheur à ce moment serait revenu à prendre le risque de voir une personne venue chercher

l'assistance de l'association devenir méfiante et encore moins encline à évoquer sa situation, alors qu'une grande partie d'entre elles pouvait déjà avoir des difficultés à aborder les sujets liés à leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, par crainte ou difficulté de verbalisation entre autres. De plus, la distinction entre chercheur·es et journalistes n'étant pas toujours très claire, comme j'ai pu le constater à plusieurs reprises, cela aurait pu amener à réveiller un sentiment de suspicion à l'égard du cadre de l'association qui aurait été contre-productif sur le plan de son action. C'est pour cette même raison que, dans le cadre des suivis individuels que j'ai réalisés, je ne disais jamais lors des premières rencontres que je réalisais une recherche, afin de ne pas inhiber la parole, le passage sous silence de certains aspects de la trajectoire personnelle pouvant altérer considérablement la préparation aux entretiens avec les instances de l'asile.

Cet exemple met en exergue deux éléments à prendre en compte dans les discussions autour des enjeux de réflexivité et de positionnement en contexte de recherche immersive. Alors qu'il est souvent attendu de s'interroger sur ce que la participation, ici dans le cadre d'une association, fait à la recherche, cet exemple rappelle tout d'abord qu'il convient aussi de se demander ce que la recherche fait à l'activité de participation. Il illustre dans un second temps le fait que, sur leur terrain, les chercheur·es se retrouvent en réalité souvent soumis à des responsabilités divergentes (Von Benzon et Van Blerk, 2017), des « *mixed loyalties* » (Williams, 2017), qui complexifient d'autant plus l'exercice de fixation d'une ligne éthique de la recherche, puisque les impératifs qui permettent habituellement d'en dessiner les contours, peuvent entrer en conflit. Dans certaines configurations d'enquête, le principe de transparence, gage de respect interpersonnel, peut générer des torts aux enquêté·es sur d'autres aspects (risque d'un bénéfice altéré des services de l'association). Les contraintes de l'enquête ethnographique réalisée en contexte de participation observante amènent alors à reconsidérer la conception même de l'éthique appliquée pour la recherche, m'ayant conduit à passer d'une conception kantienne de celle-ci, basée sur une série de principes mobilisés comme des impératifs catégoriques inconditionnels, à une éthique conséquentialiste qui invite à juger et à ajuster les comportements à adopter à l'aune de leurs conséquences sur les personnes enquêtées, avec comme horizon directeur, celui de leur causer le moins de tort possible. Ainsi, si les principes éthiques de la recherche habituellement admis, comme celui du consentement éclairé des participant·es, ont pu être mis à l'épreuve et rediscutés dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès de groupes dominants (Cosquer, 2019), la réalisation d'une enquête en situation de participation observante m'a amené à également interroger la pertinence de principes éthiques fixés *a priori* lors d'une enquête réalisée auprès de groupes dominés et vulnérables sur de multiples aspects, dans la mesure où la multiplication des préjudices que peut causer la recherche nécessite parfois de hiérarchiser ces derniers en optant pour la solution qui les minimise le plus. En outre, l'adoption d'une conception conséquentialiste de l'éthique invite à inscrire la réflexion sur les pratiques de recherche dans des temporalités plus longues que celle des seules actions elles-mêmes réalisées sur le terrain, puisqu'il existe aussi une marge de manœuvre dans le traitement et l'exposition des informations recueillies.

b) Entendre et taire : bricolages de la pratique de recherche pour concilier impératifs scientifique et éthique

Pour faire face à la difficulté d'articulation entre exploitation scientifique des informations recueillies et tentative de mobiliser le moins possible des informations constituées dans des contextes d'interaction de recherche déconventionnalisée, j'ai eu recours à différents arrangements qui m'ont permis au moment de la rédaction de tenter de composer avec ces deux impératifs contradictoires. Cela a été possible en accordant des statuts variés aux informations recueillies, en jouant sur la complémentarité des méthodes employées ou encore en exploitant la marge de régulation qu'offre l'étape de la rédaction par les choix qu'elle induit, autorisant un contrôle de ce qui est rendu public.

Un premier niveau de régulation se situe dans l'utilisation différenciée des matériaux empiriques en fonction du type d'interaction dont ils sont extraits. Ainsi, certains éléments plus sensibles du point de vue de leur réutilisation, sur le plan du respect d'échanges privés et de l'exposition d'informations trop précises sur les personnes, pouvant rompre leur anonymisation, ne seront pas mobilisés ici, comme les échanges de mails entre bénévoles, les mails de premier contact de personnes sollicitant l'aide de l'ARDHIS ou encore le contenu des rendez-vous individuels de préparation aux entretiens OFPRA ou aux audiences CNDA, à moins d'avoir obtenu l'accord des personnes concernées pour le faire. Le fait de ne pas les mobiliser directement comme données ici, ne signifie pas pour autant leur non utilisation dans la mesure où ces éléments ont contribué à informer l'analyse et donc le résultat final.

Une marge de manœuvre existe également dans le recours combiné aux extraits d'entretien et aux notes de carnet de terrain. Il n'était pas rare que certaines personnes abordent en entretien des phénomènes dont j'avais déjà pris conscience grâce à l'observation. Lorsque cela était possible, j'ai privilégié lors de la rédaction le recours à des exemples issus d'entretiens, c'est-à-dire issus d'interactions où la recherche était beaucoup plus conventionnalisée, mais conforté par d'autres expériences de l'enquête ethnographique pointant une récurrence de phénomène. Par conséquent, la restitution qui est faite du terrain par les exemples mobilisés dans la démarche d'administration de la preuve peut conduire à un effet déformant de ce qu'il a été et de son épaisseur, dans la mesure où les extraits d'entretien peuvent être surreprésentés comme matériau empirique d'analyse. Ce principe de rédaction, s'il constitue un arrangement permettant de concilier les impératifs scientifique et éthique, n'était cependant pas toujours mobilisable. En outre, certaines situations rencontrées en contexte ethnographique ont pu s'avérer beaucoup plus riches que des discours formulés en contexte d'entretien et il ne faut pas non plus sous-estimer la complémentarité de ces méthodes qui ne fonctionnent pas toujours sur le plan de la simple alternative. Enfin, si l'entretien formel constitue une forme de recherche plus conventionnelle et ainsi plus explicite sur l'enjeu et les objectifs de l'échange, cela n'épuise pas l'ensemble des problématiques de leur utilisation sur le plan éthique.

En effet, le problème du consentement des personnes enquêtées à voir leur vécu utilisé et relaté dans un travail de recherche ne clôt pas les questionnements d'ordre éthique. La question du tort éventuel que pourrait causer le travail de recherche se pose

également (Genard et Roca i Escoda, 2010). L'anonymisation des personnes rencontrées a par exemple constitué un enjeu majeur de réflexion quant à l'utilisation et la diffusion des éléments de leur vie personnelle. Une partie importante des demandeur·ses d'asile mais aussi parfois des réfugié·es ont exprimé de façon générale ou spécifiquement en lien avec l'enquête leur crainte d'être reconnu·es, ce qui conduirait à la diffusion d'une double information à leur sujet : celle de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre d'une part, celle de leur présence en France d'autre part. Les formes d'anonymisation mises en œuvre découlent directement de cet enjeu. Au-delà de la modification des prénoms⁹⁴, j'ai fait volontairement le choix de ne pas descendre à un niveau de détails de contextualisation de l'origine spatiale des individus plus prononcé que celui du pays ou d'une grande ville, quand bien même cette information s'avérerait intéressante pour l'analyse. Des noms de village, de quartier ou tout autre élément permettant une localisation précise ne seront pas mentionnés ou remplacés par la formule « XX » dans des extraits d'entretien ou de notes de carnet de terrain. Il en va de même pour certains éléments du contexte temporel. Dans un cas particulier, c'est un récit de vie entier que j'ai choisi de ne pas mobiliser en raison d'une relation directe de la personne avec des hauts dignitaires de son pays d'origine la rendant directement identifiable, alors que sa présence en France ne doit pas être divulguée. Enfin, le floutage des photos ou les prises de vue de dos répondent à cette même exigence.

Les modalités de réalisation du terrain se sont ainsi progressivement fixées. L'adaptation des configurations de l'enquête aux particularités du groupe étudié dans un souci de réponse aux exigences à la fois scientifiques et éthiques a contribué à saisir l'objet traité depuis un angle spécifique. Sur le terrain, l'enquêteur·rice est en effet contraint d'ajuster ses pratiques, parfois au prix d'un remaniement de ses *a priori* méthodologiques.

B. Quelle place pour le récit de vie en enquêtant auprès de personnes exilées ?

Le recours à l'entretien avec des personnes en demande d'asile ou réfugiées invite à se poser des questions d'ordre à la fois éthique et analytique, qui m'ont conduit à faire évoluer au fur et à mesure de l'enquête ma pratique, le sens donné, ainsi que la place accordée à cet outil au sein de l'enquête ethnographique globale.

⁹⁴ L'anonymisation des prénoms des demandeur·ses d'asile et réfugié·es a été faite en conservant des prénoms donnés dans le pays d'origine de la personne en question. Dans le cas de prénoms à consonance francophones ou anglophones, ou d'autres pays européens, (Maurice, Mickael, Mary, Philomène, etc.), le choix de prénoms équivalents sur ce plan a été fait. Dans la lignée de l'analyse de Baptiste Coulmont, ayant mis en avant dans la pratique d'anonymisation, la tendance des sociologues à « la dévotion des prénoms au petit peuple » (2017, p. 168), l'ensemble des personnes rencontrées, quel que soit leur statut, a été anonymisé par l'usage unique d'un prénom, exception faite de la responsable du groupe thématique OSIG à l'OFPRA dont la fonction rendait l'anonymisation impossible. Enfin, les extraits d'entretien réalisés avec un des présidents de l'ARDHIS sont volontairement non datés pour conserver son anonymisation.

1. Du risque de la reproduction de l'injonction à se raconter à celui de l'essentialisation : ajustements du recours à l'entretien

L'usage de l'entretien formel pose en lui-même des questions éthiques par le caractère potentiellement violent qu'il peut revêtir pour les personnes interrogées. Dans le cas du groupe particulier enquêté, l'entretien ethnographique peut tout d'abord venir rejouer « l'injonction à se raconter » (Mekdjian, 2016 ; Mekdjian et Olmedo, 2016) à laquelle sont confronté·es les demandeur·ses d'asile tout au long de leur parcours administratif en France, et ce, dans un contexte de forte suspicion à leur égard (d'Halluin-Mabillot, 2012 ; Fassin et Kobelinsky, 2012 ; Kobelinsky, 2012b). Au-delà du contenu des échanges, la forme elle-même de l'entretien ethnographique rappelle déjà les entretiens ou audiences avec les institutions de l'asile (face à face discursif, questions-réponses, enregistrement) (Mekdjian, 2012), ce qu'on m'a quelquefois fait remarquer :

[Florent] : *Donc comment s'est passé l'entretien ? L'entretien avec l'OFPPA ?*

[George] : *Presque de la même façon dont tu me poses des questions là, Presque pareil.*

Entretien avec George, réalisé en anglais⁹⁵, décembre 2018

[Florent] : *Ah il savait pas que tu étais en France ?*

[Leila] : *Non il savait pas. En fait, je vais t'expliquer. Désolée, je vais faire un retour [rire].*

On dirait je suis à l'OFPPA⁹⁶. En fait, moi je suis née dans un petit village ...

Entretien avec Leila, mai 2018

Du point de vue des personnes migrantes, l'entretien ethnographique s'inscrit alors dans une continuité d'expériences de récit de soi, et l'enquêteur·ice risque de devenir un·e énième interlocuteur·rice avec qui il faut revenir sur son parcours, aux côtés des agents des administrations, assistants et assistantes sociales, avocat·es, bénévoles d'associations, médecins, psychologues, voire journalistes. Il convient ainsi de garder en tête, pour ensuite les ajuster, que les pratiques de recherche peuvent s'inscrire dans une longue histoire ou un phénomène répété de sollicitation de certains groupes ou individus⁹⁷.

L'entretien risquait ensuite de constituer un moment particulièrement éprouvant en raison de la remémoration de souvenirs douloureux qu'il implique et la réactivation de traumatismes qu'il peut générer, notamment avec des individus souffrant souvent de troubles psychologiques importants liés à des expériences de persécutions passées ou à la précarité en France, tout autant génératrice de mal-être (Tortelli, 2019).

Suite à notre discussion durant laquelle je lui ai expliqué ma recherche, je retrouve Mamadou. Je l'accompagne à France Terre d'Asile, où il va vérifier s'il a reçu du courrier. On se dirige ensuite dans un parc pas très loin, où l'on s'assoit dans l'herbe. Je lui reparle une nouvelle fois de mon mémoire et lui explique qu'il s'agit de discuter sur des points de son parcours s'il accepte de les aborder avec moi. Je lui pose quelques questions sur

⁹⁵ [Florent]: *So how was this interview? The OFPPA interview?*

[George]: *Almost the same way you're interviewing me here. Almost the same way.*

⁹⁶ Dans l'ensemble de la thèse, je fais le choix de réaliser des retranscriptions littérales, sans lisser la parole des enquêté·es, si ce n'est la suppression d'éléments de langage oraux tels que les « euh ». Ce choix vise d'une part à retranscrire des discours plus incarnés, d'autre part à ne pas occulter les différences de maîtrise du français ou de l'anglais qui existent d'une personne à l'autre. Pour les extraits d'entretiens réalisés en anglais, les retranscriptions originales en anglais sont présentées en note de bas de page.

⁹⁷ Sur cette question et les enjeux de recherche liés aux phénomènes de surétude auxquels les populations réfugiées sont particulièrement exposées, voir le numéro spécial des *Annales de géographies* consacré à ce sujet (Chossière, Desvaux et Mahoudeau, 2021).

des éléments de sa vie actuelle en France, sur le logement, sur l'ARDHIS. On en vient ensuite à parler de son voyage vers la France. Mais il ne comprend pas une des questions que je lui pose. Je la reformule pour essayer d'être plus clair, mais subitement, en réaction à sa difficulté à répondre, il s'énervé. Il met sa tête entre ses jambes, puis se met à pleurer pendant plusieurs minutes, sans que je ne puisse rien lui dire. Je me sens très mal, m'excuse plusieurs fois et range mon carnet de terrain. On part du parc, on marche un moment, puis on rediscute de tout et de rien.

Extrait de carnet de terrain, 14/04/2017

Cet épisode qui s'est produit dans les derniers jours de mon terrain de mémoire de Master est venu réaffirmer la position que j'avais décidé d'adopter durant cette première enquête. Ayant lu les travaux précédemment mentionnés avant de me rendre sur le terrain et soucieux d'adopter une pratique de recherche qui prenait en compte les particularités du groupe étudié, j'avais décidé de ne mener aucun entretien formel avec des demandeur·ses d'asile ou réfugié·es. J'ai cependant été amené à revoir cette position lors de mon terrain de thèse.

C'est un concours de circonstances qui m'a conduit à réaliser mon premier entretien formel (liste de thématiques à aborder préparées à l'avance et enregistrement), en janvier 2018, avec Vlad et Dimitri, un couple d'Ukrainiens, rencontrés en novembre 2017 lors d'un des deux cours de FLE. Alors qu'une certaine complicité s'était installée progressivement au fil des cours hebdomadaires entre nous, ils se sont vus attribuer en janvier un logement par l'OFII dans une petite ville du Jura. Étant amené à ne plus pouvoir les revoir, je décide de discuter avec eux de ma recherche et de la possibilité de réaliser un entretien avant leur départ, ce qu'ils acceptent. L'entretien se déroule sans problème et marque le début d'une série d'autres qui vont suivre. Il ne s'agissait pas, avec ce revirement, de nier les deux éléments précédemment évoqués (la proximité de la forme de l'entretien avec les pratiques des administrations de l'asile et son potentiel de réactivation de traumatismes), mais d'adopter une position plus nuancée.

La décision de systématiser le non recours à l'entretien avec des demandeur·ses d'asile ou réfugié·es pouvait s'avérer tout autant problématique par la part d'essentialisation qu'elle sous-tendait, réduisant les personnes à leur situation de victimes d'une part, à une incapacité de négocier cette demande d'autre part. Si les approches critiques des migrations invitent à prêter attention à l'agentivité des individus dans l'analyse pour ne pas tomber dans une vision victimisante de ces derniers (Bernardie-Tahir et Schmoll, 2012 ; Ehrkamp, 2016 ; Schmoll, 2017), il convient d'adopter le même regard lorsque l'on réfléchit au protocole d'enquête. S'interroger sur les façons de prendre en compte la « vulnérabilité » des personnes enquêtées commence par rappeler la nature relative, et non essentielle, de celle-ci : « une approche relationnelle de la vulnérabilité montre que la vulnérabilité est contextuelle, avec des groupes plus ou moins vulnérables à l'exploitation (au sens le plus large du terme) selon les circonstances particulières d'une interaction⁹⁸ » (Von Benzon et Van Blerk, 2017, p. 897). Ainsi, la juste ligne entre la nécessaire prise en compte des particularités du groupe étudié et l'attention

⁹⁸ "A relational approach demonstrates that vulnerability is context-dependent, with groups being more or less vulnerable to exploitation (in the widest sense of the word) based on the particular circumstances of an encounter."

à ne pas porter un regard essentialisant sur celui-ci n'a pu être trouvée que grâce à une adaptation aux contextes particuliers de l'enquête et aux individus eux-mêmes. Là où les terrains de courte durée conduisent à imposer un rythme d'urgence dans la façon de solliciter les interlocuteur·rices (Collignon, 2010), la longue temporalité de l'ethnographie présente l'intérêt de laisser le temps de bien connaître les personnes rencontrées afin de jauger s'il serait opportun ou non de leur proposer de réaliser un entretien formel. Elle laisse également le temps aux personnes sollicitées de réfléchir, de changer d'avis, ou de faire planer le doute en ne formulant jamais un rejet explicite, mais qui permet d'exprimer un refus de façon moins frontale. Le fait d'occuper sur le terrain la place de bénévole de l'association conduit en effet à interroger la part de contrainte ressentie par les personnes sollicitées face à une telle demande. Mais là encore, il s'agit de garder cela en tête sans pour autant faire de cette configuration le principe qui guide le comportement de l'ensemble des personnes et j'ai plusieurs fois eu des réponses négatives à mes demandes d'entretien, aux formes et motivations différentes.

[Réunion mensuelle] *Je discute avec Bakary et lui demande s'il accepterait de faire un entretien. Je lui explique de quoi il s'agit, pourquoi je fais ça, l'anonymisation. Il a l'air assez réfractaire, contrairement à ce à quoi je m'attendais. Il me demande s'il y aura une caméra et ce que lui aura à y gagner. Il me dit qu'il va réfléchir et m'enverra un message.*

Extrait de carnet de terrain, 12/05/2018

À la fin du premier cours de français, je demande à Mary si elle a bien reçu mon SMS où je lui proposais de faire un entretien. Elle me dit que non. Je le renvoie et elle reçoit les deux. Je lui explique alors de quoi il s'agit, mais elle a l'air assez méfiante. Elle me dit qu'elle va y réfléchir. « J'ai beaucoup de choses dans la tête en ce moment, je suis stressée, je sais pas. » Je n'attends donc pas grand-chose et ne pense pas qu'elle va me relancer sur le sujet, tout comme Bakary, qui ne m'en n'a pas reparlé depuis la dernière fois.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 23/05/2018

Assane m'envoie un message en réponse à ma demande d'entretien : « Désolé Flo, j'ai peur et j'ai pas envie de replonger dans mes souffrance, sorry ».

Extrait de carnet de terrain, 27/07/2018

Fred [bénévole de l'ARDHIS] m'avait donné le numéro d'Ali qui avait accepté de me rencontrer pour un entretien. Nous avions fixé une date ensemble, mais quelques jours plus tard il m'écrit pour finalement annuler : « Bonjour, je tiens à vous informer que Mardi Ça va pas être possible. Et très franchement après réflexion je me suis dit, en parler de mon histoire va encore réveiller en moi tous ses souvenirs ignobles choses que je veux vraiment laisser derrière moi en tournant la page !! »

Extrait de carnet de terrain, 17/10/2019

De plus, il est possible d'adapter sa pratique de l'entretien afin de tenter de réduire au maximum sa similitude avec ce qui s'apparenterait à un interrogatoire qui sous-tend une quête de la « vérité » telle qu'elle existe dans le contexte des entretiens avec les institutions de l'asile. Il s'agit alors de ne pas placer les individus dans une situation où ils peuvent avoir l'impression que leur parole est mise en doute ou qu'ils n'arrivent pas à répondre aux attentes du questionnement (difficulté à se remémorer des éléments ou à replacer les événements dans une chronologie claire par exemple). J'ai ainsi écarté le recours à certaines techniques d'entretiens à composante biographique (Morange et Schmoll, 2016) qui nécessitent une systématisation et une exhaustivité des informations reçues telles que les matrices biographiques, plaçant mes entretiens sur le mode du récit

de vie⁹⁹. Parallèlement, le contexte de l'enquête ethnographique me permettait parfois d'entamer la discussion à partir d'anecdotes ou de conversations passées, atténuant la verticalité du jeu des questions - réponses. Enfin, s'il est vrai que la forme prise par ces entretiens pouvait rappeler ceux réalisés avec l'administration, il faut garder en tête que, pour certain·es du moins, l'interlocuteur que je représentais pouvait conduire à complètement changer la donne. Par son positionnement, l'enquêteur·rice peut bénéficier d'un « capital-confiance » (Maitilasso, 2014) en se solidarisant politiquement avec les migrant·es rencontrées en entretien. Ma place au sein de l'ARDHIS me faisait bénéficier de fait d'un tel capital, sans même avoir à expliciter et formuler un quelconque positionnement en début d'entretien. Dans certains cas, l'entretien ethnographique devenait l'occasion de s'exprimer sans voir sa parole mise en doute par la suspicion des institutions, mais aussi par des rumeurs et autres discréditations auxquelles les personnes rencontrées ont pu être confrontées dans leur pays d'origine ou bien en France et de donner une place à l'énonciation de « sa » vérité. Ahmed y voit par exemple l'opportunité de revenir sur toutes les difficultés rencontrées en France, alors que certaines personnes qu'il y a rencontrées depuis son arrivée pensent qu'il est dans une situation aisée et imaginent des façons de l'expliquer, non sans lien avec le fait que son homosexualité soit connue des personnes en question.

[Florent] : *Et peut-être une dernière question, la dernière fois quand tu m'as appelé tu m'as dit que t'aimais bien quand on te posait des questions, tu voulais dire quoi par-là ?*

[Ahmed] : *Oui, parce que les questions, parce que j'ai pas trouvé quelqu'un qui pose les questions sur moi, comment tu vis, comment, qui m'écoute. On dirait on est un prince, mais non.*

[Florent] : *On dirait on est un prince ?*

[Ahmed] : *Les gens comme ça, même les Arabes : « Oh tu es bien toi, tu es, t'achètes ça où ? » Ils croient que je fais la prostitution avec l'argent.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

2. Réappropriations de l'entretien

Bien qu'il soit sollicité par le ou la chercheur·e, l'entretien peut faire l'objet de nombreuses formes de réappropriations, plus ou moins réfléchies, de la part des enquêté·es. En tant qu'interaction, « son déroulement dépend évidemment aussi bien des stratégies des deux (ou plus) partenaires de l'interaction [...] que du contexte dans lequel celle-ci se situe » (Olivier de Sardan, 2008, p. 56). Les chercheur·es peuvent alors être perçu·es comme des ressources potentielles (Pascucci, 2017). Les entretiens que j'ai réalisés ont ainsi été investis de sens multiples qui contribuaient à placer l'interaction sur des plans variés, ne prenant sens qu'en lien avec le contexte dans lequel ils s'inscrivaient.

Si l'entretien peut rappeler les entrevues avec les institutions de l'asile, il est un autre type de discours sur soi auquel il peut s'apparenter : celui de la prise en charge psychologique. Sans avoir la prétention d'affirmer ou non le caractère thérapeutique des

⁹⁹ « Il faut donc bien distinguer, d'une part récit de vie, d'autre part entretien à composante biographique. Dans le premier on mettra l'accent sur la mise en récit par l'individu de son histoire de vie. Dans le second, on privilégiera les informations factuelles permettant de reconstituer des trajectoires » (Morange et Schmoll, 2016, p. 92).

entretiens, il est à noter que certaines personnes pouvaient leur donner ce sens-là et y voir un prolongement bénéfique de rencontres passées avec des psychologues.

À la fin de la permanence mensuelle, je discute avec Steve pendant qu'on débarrasse la salle du bas. Je lui parle de ma thèse et lui demande s'il accepterait de faire un entretien avec moi dans ce cadre. Il accepte tout de suite. On échange nos numéros et je lui dis que je le recontacterai pour qu'on fixe un moment. J'insiste pour lui dire que s'il change d'avis d'ici là il n'y a aucun problème. Il me reconfirme qu'il accepte de le faire. Il m'explique qu'il a fini sa thérapie avec le psychologue qu'il a commencé à voir en France, et qu'au contraire, parler de ce qu'il a traversé lui permet de se libérer et de se sentir mieux.

Extrait de carnet de terrain, 11/01/2020

Cet exemple nous invite à interroger la dynamique de don et contre-don qui structure l'enquête ethnographique et ses différentes modalités. L'exemple précédemment évoqué illustre une réappropriation de l'entretien qui repose sur la possibilité d'en tirer profit de façon quasiment instantanée : c'est l'entretien lui-même, en tant qu'action discursive, qui suscite un intérêt. Le fait que l'entretien puisse être considéré comme un entraînement pour la procédure d'asile relève de la même logique. Pourtant, dans le contexte particulier de l'enquête, inscrite dans les logiques propres à la procédure de demande d'asile et conditionnée par ma place dans l'association, l'entretien s'est parfois inscrit dans des logiques de don et contre-don engageant une temporalité bien plus longue, et ce, selon deux modalités : l'entretien peut conduire à l'attente d'un contre-don de ma part ou être lui-même pensé comme un contre-don. Dans un premier temps, le fait d'avoir accepté de réaliser un entretien avec moi pouvait m'inviter à réaliser un contre-don, de façon spontanée de ma part ou auquel j'étais invité de façon plus ou moins explicite, sur le plan de la procédure d'asile. Très souvent, les personnes que j'avais vues en entretien me tenaient par exemple informé de la date de leur audience à la CNDA¹⁰⁰, me demandant explicitement si je pouvais les y accompagner, ou se contentant de la seule information de la date qui pouvait contenir cette demande implicite, que j'acceptais quand le calendrier le permettait. Alif, lui, me formule une demande encore plus explicite suite à notre entretien :

À la fin de l'entretien, il me demande s'il a bien répondu aux questions. Il m'explique qu'il est un peu inquiet par rapport à ça. Aurélien, son accompagnant, lui a notamment dit qu'ils devront travailler ensemble les questions sur sa vie de couple avec Sabbir, et il me demande ce que j'ai pensé des moments où il en a parlé [...] Il me demande également si je peux faire une attestation pour lui et Sabbir pour la CNDA. Je lui dis que j'accepterais, mais qu'il faut d'abord qu'il en discute avec Aurélien pour savoir ce qu'il en pense et s'il juge pertinent d'avoir une attestation supplémentaire de celle de l'ARDHIS.

Extrait de carnet de terrain, 01/07/2018

Ces attentes s'inscrivent dans la logique qui sous-tend la demande d'asile en contexte de forte suspicion et qui conduit les individus à tenter de maximiser leurs chances en accumulant le plus d'éléments possibles qui pourraient servir, à leurs yeux, leur crédibilité. Ce sujet sera spécifiquement développé dans le chapitre 6, mais il est déjà intéressant de noter comment le dispositif de l'enquête ethnographique se retrouve pris dans ce processus. Dans d'autres situations, l'entretien apparaissait comme une façon de

¹⁰⁰ Les audiences de la CNDA sont ouvertes au public, sauf dans le cas d'une demande de séance en huis clos formulée par les requérant-es ou les avocat-es, ou bien proposée par les juges de la formation.

réaliser un contre-don. Dans cette logique, la position d'interlocuteur que j'occupais doit être lue sur au moins trois niveaux : individuellement, en fonction des relations que j'ai pu nouer moi-même avec diverses personnes ; en tant que membre de l'association ; et en tant que Français, le discours du devoir envers le pays qui a « aidé » la personne étant revenu à plusieurs occasions. Cette appréhension de l'entretien comme possibilité d'aider en retour s'est donnée à voir par la spontanéité et la rapidité avec laquelle certain·es ont accepté cette demande, par la volonté parfois même d'en faire plus si besoin, comme de venir témoigner dans le cas où une occasion de le faire se présenterait, ou en formulant explicitement le fait qu'ils ou elles acceptaient de m'aider personnellement pour « mon travail » ou qu'ils ou elles voyaient dans l'entretien un moyen d'exprimer leur reconnaissance.

[Florent] : *Merci d'avoir accepté et si t'as des questions hésite pas, s'il y a des choses que tu comprends pas bien.*

[Ahmed] : *Parce que moi les Français ils m'ont aidé, et moi j'aide les Français. Je te jure. Ils m'ont donné un studio, un studio dans l'hôtel. Il est beau ! C'est bien pour moi. Là-bas en Algérie, jamais ils donnent rien, ni travail, ni logement, je te jure.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Il est bien sûr possible de prendre cette analyse avec des pincettes. On peut se demander dans quelle mesure ce type de discours ne relèverait pas d'un sentiment d'obligation à exprimer sa gratitude, d'autant plus envers quelqu'un qui est associé à la sphère associative. Toutefois, il ne faut pas non plus négliger que le contre-don permet aussi de rééquilibrer des relations, et que dans certaines situations, c'est l'impossibilité du contre-don qui renforce le rapport de pouvoir existant par l'asymétrie qu'elle entretient et le rapport de domination symbolique qu'elle instaure (Bourdieu, 1994). En ce sens, le fait que les entretiens puissent être appréhendés comme un contre-don n'est pas anodin et trouve un sens tout particulier au vu du contexte dans lequel l'enquête a été réalisée.

L'entretien peut enfin être l'occasion d'affirmer une position particulière, de consolider une certaine « impression » (Goffman, 1973 [1959]) de soi que l'on cherche à produire. La grille d'analyse interactionniste fournie par Erving Goffman est particulièrement utile pour rendre compte de cette situation. Dans le contexte d'une ethnographie menée sur le long terme, l'entretien ethnographique devient un moment parmi d'autres où le « rôle » tenu par une personne peut être donné à voir, c'est-à-dire le « modèle d'action pré-établi que l'on développe durant une représentation et que l'on peut présenter ou utiliser en d'autres occasions » (*Ibid.*, p. 23). Ce fut le cas lors de l'entretien que j'ai réalisé avec Rajan, durant lequel il a particulièrement investi la question des personnes qui feraient semblant d'être homo- ou bisexuelles dans le but d'obtenir une régularisation de leur situation par le biais de la demande d'asile. Or, il s'avère que c'était loin d'être la première fois qu'il abordait ce sujet avec moi.

Rajan me montre des photos de la soirée de l'ARDHIS. Il est y allé maquillé, habillé avec un sari. Il se met à me raconter un moment particulier de cette fête. Un Bangladais est arrivé, pas maquillé, alors qu'il avait l'habitude de venir aux événements de l'association maquillé. Rajan va le voir et lui demande : « Ben t'es pas maquillé ? » « Je suis trop timide. » Rajan m'exprime son avis à ce sujet : avant il se maquillait tout le temps, maintenant il a le statut de réfugié, il

se maquille plus ? « N'importe quoi. C'est un gay converti¹⁰¹. » Il fait semblant d'être gay pour avoir le statut de réfugié, comme tous les Bangladais et Pakistanais à l'ARDHIS d'après lui.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 24/02/2017

Durant la discussion il en vient à me parler de l'ARDHIS. Il me dit à quel point il s'y sent bien, qu'il s'agit de sa nouvelle maison. Il me dit être très proche de son bénévole, Alex. Il enchaîne : « Parce que je me prostitue pas comme les Bangladais ou les Pakistanais¹⁰². » Il me dit que tous les Bangladais et Pakistanais de l'ARDHIS font ça, et qu'il le sait parce que la « communauté asiatique » est très petite à Paris, tout le monde se connaît. Ensuite, ils envoient l'argent qu'ils se font comme ça au Bangladesh ou au Pakistan. Il me parle alors d'un Bangladais qui était suivi par l'ARDHIS, qui se prostituerait aussi mais qui n'est pas gay selon lui. Emmanuel et Alex l'auraient viré de l'ARDHIS, car ils savent que c'est un « fake¹⁰³ ». Il revient sur le groupe des Bangladais et Pakistanais en général : et après, quand ils ont le statut de réfugié, ils se font de l'argent en faisant des mariages blancs.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 07/04/2017

[Rajan] : *Au cours [de FLE] de l'ARDHIS, c'est tous des fraudeurs ! Juste pour les papiers.*

[Florent] : *Comment tu sais ?*

[Rajan] : *Je le sais ! Très bien. Très bien !*

[Florent] : *Tous ?*

[Rajan] : *Tous. Presque tous.*

[Florent] : *Peut-être que certains sont vraiment gays.*

[Rajan] : *Aucun n'est un vrai gay. Florent, je suis franc. Parce que, tu sais, les Bangladais, un gars a les papiers, et après qu'il a eu les papiers, vingt autres arrivent. Et ils manipulent. Il les manipule, leur dit quoi dire. Je le sais. Comme les Pakistanais. Car je comprends la langue.*

[...]

[Rajan] : *Comment se passe ta thèse ?*

[Florent] : *Oh, c'est compliqué.*

[Rajan] : *Ah, t'es en lien avec des fakes.*

[Florent] : *Quoi ?*

[Rajan] : *T'es toujours en lien avec des Bangladais qui sont fakes, donc t'as des problèmes.*

Entretien avec Rajan, réalisé en anglais¹⁰⁴, mars 2018

[Notes sur l'entretien avec Rajan après celui-ci] Il a clairement plus mené l'entretien que moi, le fil de la discussion. Il a tout de suite beaucoup parlé et est venu sur des sujets que je n'avais pas prévu d'aborder. Il s'est rapidement mis à me raconter une nouvelle fois son voyage jusqu'en France et ses différentes étapes sans que je lui demande de le faire, puis a amené le sujet des « fakes » sans que j'en parle, parfois même dans des moments de la conversation où

¹⁰¹ "Bullshit. He's a converted gay."

¹⁰² "Because I'm not doing prostitution like the Bengalis or Pakistanis."

¹⁰³ Terme utilisé par des bénévoles, des demandeur·ses d'asile ou réfugié·es de l'association pour désigner les personnes qui déposeraient une demande d'asile OSIG sans pour autant s'identifier comme LGBT+, exprimer un désir homosexuel ou avoir déjà été engagées dans des pratiques homosexuelles.

¹⁰⁴ [Rajan]: *In ARDHIS classes, they all are cheaters! Only for papers.*

[Florent]: *How do you know?*

[Rajan]: *I know! Very clear. Very clear!*

[Florent]: *All of them?*

[Rajan]: *All. Mostly.*

[Florent]: *Maybe some are really gay.*

[Rajan]: *None is real gay. Florent, I'm straightforward. Because, you know, Bangladeshi, one guy gets a paper, after once he gets a paper 20 people come. And they manipulate. He manipulates all, how to talk to them. I know. Same as Pakistanis. Because I know the language.*

[...]

[Rajan]: *How is going your PhD?*

[Florent]: *Oh it's complicated.*

[Rajan]: *Ah you are involve with fake people.*

[Florent]: *What?*

[Rajan]: *You are always involved in Bengladeshi fake people then you have complicated.*

rien ne permettait de faire un lien évident avec le sujet. Il a abordé quasiment les mêmes thèmes et dit les mêmes choses que lors de notre toute première rencontre il y a un an.

Extrait de carnet de terrain, 06/03/2018

Il ne s'agira pas pour l'instant d'analyser ce type de positionnement qui sera étudié plus tard en détail (voir chapitre 6), mais seulement de montrer comment l'entretien est réapproprié afin de le consolider. Les diverses situations rapportées laissent très clairement voir se dessiner un « rôle » que Rajan essaye de tenir. L'analyse de l'entretien ne prend sens qu'en le replaçant dans l'ensemble de l'enquête ethnographique et cette mise en perspective permet d'illustrer le phénomène d'« idéalisation » qui peut le sous-tendre, cette « tendance des acteurs à donner à leur public une impression idéalisée par tous les moyens » (Goffman, 1973 [1959], p. 40). Ce phénomène s'avère particulièrement riche pour l'analyse dans la mesure où comme le rappelle Erving Goffman « quand un acteur se trouve en présence d'un public sa représentation tend à s'incorporer et à illustrer les valeurs sociales officiellement reconnues, bien plus, en fait, que n'y tend d'ordinaire l'ensemble de son comportement » (*Ibid.*, p. 41). Ces exemples illustrent alors la façon dont l'entretien ethnographique peut stratégiquement être investi de sens par les personnes rencontrées, loin de l'image d'individus subissant uniquement les actions des chercheur·es. L'entretien constitue bien une « négociation invisible » (Olivier de Sardan, 2008) durant laquelle les individus peuvent « utiliser des stratégies actives visant à [en] tirer profit [...] (gain en prestige, reconnaissance sociale, rétribution financière, espoir d'appui ultérieur, légitimation de son point de vue particulier, ...) » (*Ibid.*, p. 62).

Toutes ces considérations n'ont pas vocation à sous-entendre que l'entretien constituerait une parenthèse durant laquelle les cartes des rapports de pouvoir structurels seraient temporairement redistribuées, mais à rappeler que les personnes rencontrées ne sont pas passives face aux dispositifs d'enquête mis en place. Elles ne doivent pas non plus faire oublier que la relation d'enquête reste malgré tout intrinsèquement une relation asymétrique, même en situation d'entretien qui pourrait paraître éthiquement plus tenable que l'ethnographie, notamment sur le plan du dévoilement de la recherche. Nicolas Jounin rappelle ainsi :

« le non-respect du consentement informé n'est pas une spécificité de l'observation participante à couvert. Toute relation d'enquête, qu'elle soit par questionnaire, entretien ou observation, est une relation sociale relativement inhabituelle sur laquelle se tissent des malentendus plus ou moins entretenus par l'enquêteur. Reconnaître que l'enquêté construit une stratégie autour de la relation d'enquête, généralement pour se présenter sous un jour favorable, n'enlève rien à la dissymétrie découlant du fait que seul l'enquêteur décide ce qu'il cherche et en quoi consiste son enquête. [...] L'observation participante à l'insu des observés semble donc n'être qu'une des modalités de la dissimulation qui structure les relations d'enquête. »

(2008, p. 262)

Cette dissymétrie contenue dans la relation d'enquête m'a été rappelée par Moussa, sans même qu'il s'en rende compte, s'étonnant que je me rappelle de tout ce qu'il me disait.

[Florent] : Dernière question parce que ça commence à être long et tu en as peut-être marre. Hier tu m'as dit, j'ai pas bien compris, un couple idéal c'est un Blanc et un Noir.

[Moussa] : [acquiesce] Hum.

[Florent] : Et que deux Noirs ça peut pas marcher ensemble ? Pourquoi tu penses ça ?

[Moussa] : *[rire]* Florent tu sais le problème pour toi ? Le problème pour toi, tu es très intelligent, tu n'oublies jamais, c'est ça le problème *[rires]*.

[Florent] : Ben je retiens ce que tu me dis oui.

[Moussa] : Mais tu sautes jamais ? Il faut sauter des fois.

Entretien avec Moussa, mai 2018

Cet échange qui pourrait paraître anodin rappelle la dimension inévitablement artificielle et contrôlée de la relation d'enquête, et ce, quel que soit le niveau de proximité développé avec l'interlocuteur·rice. La mémorisation des échanges passés, qui ne tenait en fait la plupart du temps qu'à la relecture de mes notes de carnet de terrain en vue de préparer les entretiens, illustre l'irréductible dissymétrie mentionnée par Nicolas Jounin et le fait que même en situation de forte immersion les relations établies par le ou la chercheur·e ne sont « jamais totalement des relations ordinaires » (Genard et Roca i Escoda, 2010, p. 147). Paradoxalement, l'enquête immersive tend à souligner en creux la part d'objectivation des individus que contient tout processus d'enquête, car à mesure que la proximité se développe avec les interlocuteur·rices, il peut devenir d'autant plus difficile de mettre en place certains outils d'enquête, tels que les entretiens. Durant les derniers moments du terrain, j'ai renoncé à réaliser des entretiens avec des personnes dont j'étais devenu tellement proche que ce type d'interaction me semblait à présent trop difficile à mettre en place en raison de son caractère factice (qui aurait conduit à transformer la relation élaborée ou à faire se répéter les personnes sur des choses qui étaient déjà sues à leur sujet), rappelant ainsi la part de mise à distance que créent de fait ces situations en objectivant les individus comme « personnes enquêtées ».

3. L'exercice narratif répété : analyser des récits de vie produits par des « professionnel·les du discours sur soi »

La dimension relationnelle et contextuelle de l'entretien pose enfin question sur le plan analytique. La démarche réflexive, qui met en exergue ce que produit le dispositif d'enquête, n'a pas seulement vocation à alimenter les réflexions sur les enjeux éthiques de la recherche, mais constitue aussi une étape indispensable de l'analyse en conduisant à une clarification sur ce à quoi l'enquêteur·ice a accès dans ces situations. Que faire des discours ainsi recueillis, qu'est-ce qui constitue, au fond, le matériau empirique à analyser et que permet-il d'analyser exactement ? Bernard Lahire rappelle en effet :

« La routine académique tend à penser l'entretien comme une situation permettant de faire accoucher d'une information (opinions, représentations, etc.) qui préexisterait à la relation d'entretien, comme un objet encapsulé dans la tête de l'enquêté. Le sociologue est alors aux paroles d'enquêtés ce que le pêcheur est aux poissons : avec une bonne technique, le pêcheur saura emporter dans son épuisette les poissons qui préexistaient à l'acte de pêcher. Et pourtant les paroles n'attendent pas (dans la tête ou la bouche des enquêtés) qu'un sociologue vienne les "recueillir". Elles sont le produit de la rencontre d'un enquêté doté de schèmes de perception, d'appréciation, d'évaluation ... construits au cours de ses multiples expériences sociales antérieures et d'une situation sociale singulière définie à la fois par ses grandes propriétés discriminantes (qui la distinguent d'autres formes de relations sociales et, notamment, d'autres schémas d'interaction verbale [...]) et par diverses autres propriétés – loin d'être secondaires – liées aux circonstances de l'entretien, à son lieu, à la manière dont l'enquêteur se présente et conduit l'entretien, etc. [...] Les

expériences évoquées par l'enquêté, la manière dont il en rendra compte, les expériences intentionnellement tues comme celles qui inconsciemment ne pourront apparaître, tout cela dépendra de la forme même que prendra la relation sociale d'entretien qui constitue ainsi une sorte de filtre "décidant" du dicible et de l'indicible. »

(2011, p. 133-135)

L'analyse des propos recueillis lors d'entretiens avec des personnes engagées dans une demande d'asile nécessite de garder à l'esprit que cette procédure constitue avant tout une expérience de récit de soi, dotée de ses propres normes et attentes. Les personnes rencontrées en entretien, notamment dans le cas où elles ont bénéficié d'un suivi associatif pour les préparer aux entretiens OFPRA et aux audiences CNDA, auront de grandes chances d'être « quasi-professionnelles du discours sur soi » (Darmon, 2008a). Dans ses recherches sur l'anorexie, Muriel Darmon explique comment elle a dû composer avec le fait que toutes les femmes rencontrées avaient l'habitude de parler d'elles et de leur anorexie et que l'institution médicale conduisait à une socialisation à un type particulier de discours sur soi : « Si l'on a insisté sur la force socialisatrice de l'entretien clinique, c'est qu'elle n'influence pas seulement la définition des situations d'entretien, mais également le discours que tiennent sur eux-mêmes ceux qui y ont été soumis. » (*Ibid.*, p. 55). De la même façon, les formes et contenus des discours tenus par les demandeur·ses d'asile ou réfugié·es rencontré·es en entretien se sont avérés souvent très similaires sur certains aspects à ceux du récit de soi tel qu'il est attendu dans le cadre de la demande d'asile. Ce qui pourrait apparaître comme un « biais » qui empêcherait d'accéder à la « vérité » des individus, constitue en fait déjà un élément d'analyse en soi, car en situation d'entretien c'est l'« exercice narratif de reconstruction qui fait l'objet de l'analyse autant que le contenu factuel du propos » (Morange et Schmoll, 2016, p. 92). Dans ces conditions, la situation de participation observante de long terme présente tout son intérêt dans la mesure où c'est l'expérience de préparation aux entretiens avec les institutions de l'asile qui m'a permis d'identifier la présence de ce « modelage des discours » (Darmon, 2008a), et surtout d'en spécifier les configurations.

Éléments et mises en forme du récit de soi dans la préparation à la demande d'asile¹⁰⁵	Extraits d'entretiens réalisés dans le cadre de l'enquête Entretiens avec Moussa (05/2018), Abubakar (05/2018) et Maurice (10/2019)
Pouvoir présenter un récit biographique clair chronologiquement, reprenant les principales étapes de la vie, commençant à l'enfance, notamment avec l'étape de la « prise de conscience de l'homosexualité ».	[Florent] : Et est-ce que tu peux m'expliquer ton parcours, qu'est-ce qui t'a amené en France ? [Moussa] : Bon, j'ai eu beaucoup de soucis, beaucoup de mépris, parce que je suis quelqu'un, je suis euh, je suis quelqu'un, j'étais dans la rue depuis que je suis enfant, depuis que je suis enfant je suis dans la rue, parce que mon papa lui il est parti, il a laissé ma maman quand j'avais 5 ans [...]. [Florent] : Et à quel moment tu t'es dit qu'il fallait partir du Cameroun ? [Maurice] : Mon parcours a été vraiment difficile, parce que je suis d'abord l'aîné d'une famille, né du Cameroun, grandi du Cameroun, dans un département XX, une petite ville qui s'appelle XX, où j'ai grandi. J'ai débuté mon orientation sexuelle étant tout petit, quand j'étais avec mes amis de l'école, quand je jouais avec eux, et en plus j'avais un ami qui s'appelait Hervé, mon premier ami que j'ai connu et qui était mon premier copain, que j'ai connu dans l'adolescence [Découverte de son homosexualité à l'enfance. Donne beaucoup de détails]
Niveau de détails à apporter dans la réponse à une question ou la description d'un événement. Il est conseillé d'explicitier les cinq éléments suivants : - quand ? - où ? - qui ? - quoi ? - ressenti personnel.	[Moussa] : C'était à Bamako. Il a trop bu, il m'a appelé, il était entre 3h et 4h. « Tu peux venir me chercher, je suis saoul, il y a des gars qui me regardent, j'ai peur » Moi je suis levé vite vite vite fait là. J'étais avec un short même, je suis parti. Je suis rentré dans la boîte, lui il était déjà au fond fond fond. J'allais le prendre, j'ai mis sa main ici, je l'ai pris comme ça, parce qu'il était ivre quoi. Alors, dans cette même boîte, il y avait le petit frère de mon père. Lui il m'a vu, moi je l'ai pas vu. Moi je suis grand. Si je rentre, c'est normal que les gens me voient. Je suis rentré, je l'ai pris et puis on est sorti. Ah, depuis ce jour, lui il m'a vu avec celui-là, il sait que celui-là c'est un gay, tout tout tout. Il a commencé à mener ses enquêtes. Mais il m'a rien dit. J'étais au courant de rien du tout. Vu que mon ami il a un restaurant, en fait il a construit un truc là-haut, c'est deux terrains, deux grands bâtiments, l'autre côté c'est les chambres. Il a fait une grille pour les séparer. L'autre côté il y a le restaurant VIP en haut et il y a la piscine en bas. Et à côté de piscine il y a des chaises qui sont là, ils font une petite animation, une petite chorale. Les gens boivent, ils mangent. C'est comme ça que mon oncle, le petit frère de mon père, il s'est introduit comme ça. [...] Il me voyait là-bas, il y a l'autre bâtiment là, le restaurant, et puis à côté il y a la chambre du monsieur là même. Moi je montais là-bas, je descends, je fais des va-et-vient. Il m'a vu. Du coup, un jour il m'a appelé. Il était avec sa femme, avec son petit frère, dans son salon, je suis venu, il m'a dit : « Mais tu traînes avec des pédés maintenant ? » Et moi j'ai dit : « Qui ? Moi ? Traîner avec des pédés ? Comment ça ? » « Tu veux que je te donne des preuves ? Tu veux que je te montre les photos ? » Moi j'avais peur, j'avais 24 ans, très jeune. Je lui ai pas dit de montrer les preuves parce que je sais ce qu'il dit c'est vrai. Je lui ai dit : « Moi je fréquente pas des pédés, non, jamais. Peut-être si quelqu'un me demande un service, je vais accepter, mais traîner avec des pédés. » Il a dit : « Bon OK. » Et il a dit le nom de l'autre : « Tu faisais quoi avec celui-là dans la boîte ? Je t'ai vu. Tu fais quoi dans sa chambre ? Tu fais quoi là-bas chaque fois ? Tu fais quoi avec ça ? Tu penses que je suis pas au courant ? » Bon il a dit tout, moi j'étais resté bouche bée, parce que, je préfère dire la vérité, je pensais que en lui disant la vérité il va m'épargner, il va pas me faire du mal. Je suis resté comme ça. Il a dit : « OK, allez-y, sale pédé, moi je préfère te voir mourir que d'accepter un pédé dans ma famille. » Parce qu'il y a mon père qui n'est pas là, c'est lui le chef de famille. C'était mon père le chef de famille, mais comme mon père n'est pas là, c'est son petit frère. C'est comme ça que les problèmes ont commencé.

¹⁰⁵ Voir le chapitre 6 pour l'analyse du fonctionnement et des attentes de la procédure d'asile OSIG.

Justification des « prises de risque » qui peuvent affecter la « crédibilité » du récit	[Florent] : <i>Il t'a piégé sur Facebook ?</i> [Abubakar] : <i>Facebook. Parce que nous, entre homos, on avait, on se parlait beaucoup sur Facebook. Donc lui à chaque fois il rejoignait notre groupe Facebook parce qu'il était un ami d'un ami gay sur Facebook. Je l'ai ajouté aussi dans mon compte Facebook. Voilà. Donc il était dans un quartier populaire de Dakar, c'est les hommes qui sont là au Sénégal qui font la chasse aux homosexuels. [...] lui, il nous a tendu un piège, c'est-à-dire qu'il s'est présenté dans notre groupe de gays, on discutait sur Facebook, [...] et lui, il faisait semblant d'être homo et il partageait avec nous ces discussions, il y entrait à fond, il commentait comme nous, il faisait tout ce qu'on faisait. [...] Donc voilà. Donc plus tard il m'a donné rendez-vous dans un quartier, il m'a dit qu'il voulait me rencontrer et tout ça. J'ai dit : « Oui c'est possible. » J'ai donné rendez-vous et je suis allé. Et malheureusement arrivé dans son quartier, il m'a attiré, j'ai été bête parce que je croyais vraiment que c'était un gay, et nous quand on avait quand même l'occasion de tomber sur un gay, de faire la fête ou bien d'avoir une partie de sexe avec un gay, on le faisait parce que c'est quelque chose qui nous arrivait rarement au pays. Donc je suis parti, voilà, j'ai été dupé par mes émotions, par mes pulsions, j'ai été aussi bête et il m'a carrément piégé. Je suis allé dans son quartier, il était là, je l'ai appelé, il m'a dit : « C'est juste derrière, il y a une petite ruelle là-bas. » Je suis allé encore et à ma grande surprise, arrivé là-bas il m'attendait avec deux autres gars, et ils m'ont tellement tabassé.</i>
Niveau de détails suffisant au moment de relater des persécutions	[Moussa] : <i>Quand la nuit commence à tomber je voulais revenir chez moi. Je suis sorti de son hôtel, il y avait plein de voitures qui sont garées, mais moi je pensais que ce sont les clients. [...] Bon moi je savais rien, je suis sorti, je cherchais un taxi, j'ai sauté dans le taxi. Jusqu'à ce que le taxi m'a dit : « Attends, Monsieur, il y a pas quelqu'un qui me suit ? » « Me suivre quelqu'un ? Moi je n'ai pas de compte à rendre à personne. S'il te plaît tu peux aller me déposer devant ma porte. Je lui ai dit comme ça. » « Ah, moi, c'est pas, je vais te déposer au bord du goudron. » [...] Mais moi j'ai dit : « C'est toi-même qui dit que quelqu'un me suit. Si tu me déposes au bord du goudron, peut-être que c'est un flic, il va me tirer ou je sais pas. » Je l'ai supplié. [...] J'étais persuadé qu'il y a quelque chose quand même qui va arriver. Parce que qu'il y a mon oncle qui me menace, il y a mon beau-père aussi qui me cherche. Du coup le taxi m'a dit : « Ne me mets pas de problème, c'est pas mon problème, moi je fais juste mon travail. » Bon, il s'est garé, au bord du goudron, il a dit : « Bon voilà. » OK. Moi j'ai prié mon Dieu, je suis sorti, je suis rentré dans la ruelle, il faisait noir, [...] Je suis rentré, dès que je suis rentré, seulement j'ai vu la grande voiture 4x4. Vite la voiture est rentrée dans le carré. Et moi je voulais courir, mais personne peut courir, la voiture ça c'est autre chose. La voiture est venue et m'a défoncé. Puis elle s'est arrêtée. Ils étaient beaucoup. Tout ce que moi j'ai pu compter, quatre personnes comme ça, mais il y avait d'autres quand même dans la voiture. Il y a un qui avait un grand bâton, grand bâton comme ça, il s'est dirigé vers moi, mais moi j'ai dit : « Ah mais qu'est-ce que je vais faire ? Ils sont nombreux ». Même si ils étaient deux, je pouvais me défendre, mais ils étaient nombreux. J'ai pu compter quatre mais il y a d'autres dans la voiture qui vont sortir aussi. Je me suis retourné, en espérant je vais courir, retourner vers le goudron comme ça il y aura des secours. Et puis j'ai pas eu le temps. Ah ils m'ont tabassé jusqu'à ce que j'ai perdu la connaissance. En plus ils sont partis, je sais pas comment ils m'ont laissé, moi j'ai perdu la connaissance. [...] Du coup, ils sont partis, ils m'ont laissé comme ça. Après, après, je me suis, je commence, mais ma tête tournait là, si j'ai dit, je me suis débrouillé pour pouvoir, mais il y a des gens qui sont, en fait au Mali, au pays, quand il peut voir comme ça ce genre de trucs là, personne veut même se mêler. Parce que si il se mêle il dit que ça va tomber sur eux, parce qu'il y a pas de justice, les policiers savent pas faire. Et ils font pas bien leur travail, du coup tout le monde passe. [...] Du coup je me suis retrouvé, j'ai essayé de débrouiller, débrouiller. Il y avait ici [il me montre son bras], ainsi que mon pied aussi, je pouvais pas marcher. Il y avait trop de trucs. Ma tête ...</i> [Florent] : <i>T'es pas obligé de rentrer dans les détails hein.</i> [Moussa] : <i>Non, c'est bon, c'est bon. C'est juste pour que tu puisses comprendre quoi, la raison qui m'a poussé à sortir quoi.</i>

Développer l'ensemble des agents persécuteurs, pour pouvoir répondre à la question qui revient fréquemment en fin d'entretien OFPRA : « <i>Quelles sont vos craintes si vous retournez dans votre pays ?</i> »	[Abubakar] : <i>Au pays on dirait que je portais un peu en fardeau en moi. J'étais constamment sous l'évitement, constamment voilè, j'étais là, j'étais invisible, je peux dire comme ça, parce que moi-même, tout ce que je faisais, je faisais très attention de mes actes. Je voulais pas être violenté par les autres puisque l'homosexualité est vue d'une manière très mal au pays, donc on était constamment sous l'évitement, voilè on mentait même les gens pour vivre, vivre notre homosexualité. [...], donc on faisait tout pour mentir, on mentait nos proches pour vivre notre homosexualité, on mentait les autres pour vivre notre homosexualité. Donc voilè, on mentait nos proches, on mentait tout le monde autour de nous pour vivre notre homosexualité. [...] Parce que il y a, il y a des hommes qui sont là, qui sont vraiment, qui étaient prêts à nous tuer, à nous égorger, parce que soi-disant que c'est nous qui semait le pêché dans le pays. Ils avançaient des choses qui ne sont pas fondées, surtout c'est des préjugés sur nous. [...] Si on vient du côté de la loi, il y a pas une loi exacte même qui interdit cela, mais ils ont, vous savez comment ça marche la justice, ils ont quand même mis une loi qui prohibait tous les actes de contre-nature, et parmi ces actes de contre-nature, ils ont cité l'homosexualité. Donc c'était une sorte de loi qui était là qui n'indexait pas directement l'homosexualité mais quand même qui interdisait l'homosexualité. Ils disaient que l'homosexualité était un acte de contre-nature, donc que c'était interdit dans le pays [...] Côté religion, c'est encore pire. Tu n'oses même pas fréquenter les mosquées. Tu n'oses pas parce que, voilè, ils disent que la religion interdit cela. Je n'ai, je vois pas, j'ai pas fait des études poussées du Coran, mais quand même j'ai pas vu là où c'est écrit dans le Coran que l'homosexualité est interdite. J'ai pas fait des études poussées mais j'ai pas vu ça et je n'ai jamais aussi entendu ça dans la bouche d'un érudit ou bien. Ils disent tous que c'est un acte de contre-nature.</i>

Tableau 2 : Du récit de soi pour la demande d'asile au récit de soi en entretien ethnographique : circulation des normes discursives

Plusieurs hypothèses permettraient d'expliquer cette remobilisation des normes discursives issues des préparations à la demande d'asile. Elles peuvent s'inscrire sur un continuum schématiquement structuré par deux types d'interprétations opposées : d'un côté, l'idée d'une intériorisation si forte de ces normes qu'elles contribuent à modifier la propre perception des individus du monde et de leur parcours, de l'autre une lecture totalement contextuelle de la situation, qui consiste à reconnaître aux individus une capacité de mise à distance complète de ces normes qu'ils seraient en mesure de mobiliser ou non selon les contextes où ils jugent cela nécessaire. Le fait d'être moi-même associé à l'ARDHIS pourrait contribuer au sentiment de nécessité d'activer ce type de mise en discours. Sur un autre registre, le plan des relations personnelles peut également participer à l'orientation des modalités du discours sur soi. Pour Moussa, la volonté de m'aider en me faisant comprendre les raisons de son départ débouche sur l'idée qu'un bon récit de soi est un récit très détaillé et individualisé. On notera bien sûr qu'une telle conception est loin d'être étrangère aux attentes des institutions de l'asile. Cela reflète que la réalité des positions des un-es et des autres s'inscrit bien sûr dans un entre-deux plus complexe que celui de la schématisation binaire initialement évoquée. Il faut cependant admettre qu'il n'est possible d'avancer que des hypothèses, l'analyse se heurtant ici à l'impossibilité empirique de trancher parmi les pistes explicatives.

Si ce « modelage du discours » présente un intérêt pour certains aspects de l'analyse, il demeure problématique pour d'autres. Le raccrochage au discours sur son parcours tel qu'il a déjà été souvent répété dans les termes des attentes de la demande d'asile rendait difficile dans beaucoup d'entretiens le traitement de sujets à propos desquels les personnes avaient moins l'habitude de s'exprimer. Cela s'est principalement illustré par des réponses beaucoup plus courtes et succinctes et une difficulté à alimenter l'échange de ma part. Il m'est également arrivé d'avoir des entretiens traitant beaucoup plus de la vie de la personne dans son pays d'origine plutôt qu'en France, et avec un niveau plus poussé de précisions. C'est la complémentarité de l'ethnographie et des entretiens qui m'a permis de dépasser cela. Le recours aux anecdotes ou aux conversations passées a par exemple permis de lancer la discussion plus facilement en partant d'éléments concrets et ainsi de rompre l'automatisme du discours. La complémentarité de ces deux méthodes s'est aussi incarnée dans la confrontation qu'elle permettait. L'ethnographie autorise une mise en perspective de ce qui est dit en entretien et de ce qui est dit dans d'autres contextes, mais aussi entre ce qui est dit et ce qui est fait (Herbert, 2000, à partir de Eyles, 1988). Le rapport entretenu par Moussa avec d'autres personnes originaires du Mali présentes en France a par exemple donné lieu à ce qui pourrait être considéré comme une contradiction, mise en exergue par la confrontation du discours recueilli en entretien avec une situation rencontrée en contexte ethnographique.

Je veux même pas avoir des liens avec des Maliens. Non. Le nom Mali même ça me dégoûte. [...] En fait j'ai galéré là-bas, j'ai failli devenir fou. J'ai peur de m'attacher encore avec eux pour que ça puisse me créer un autre problème. C'est pour cela, moi, même les amis Maliens, je me méfie tout le temps, je me méfie trop.

Entretien avec Moussa, mai 2018

Après le cours de français, Bilal, Moussa, Ousmane et moi partons en même temps du local. Il fait beau, on décide d'aller ensemble au square que nous avons déjà eu l'occasion de traverser quelquefois, à 10 minutes de là, le square Léon. Sur le trajet nous passons comme d'habitude par la rue avec des étals de commerces africains. Bilal commente : « Ici il y a beaucoup de Noirs et d'Arabes ». Moussa explique alors que pendant ses premiers jours en France, il venait ici très souvent se promener ici, en espérant y trouver d'autres Maliens.

Extrait de carnet de terrain, 11/04/2018

Il s'agit d'analyser cette apparente contradiction pour ce qu'elle révèle de la réalité étudiée, à savoir la tension et le rapport ambigu entretenu par les demandeur·ses d'asile et réfugié·es OSIG avec leurs compatriotes, comme je le montrerai dans le chapitre 8.

Ainsi, le recours aux entretiens avec des personnes contraintes au discours sur soi n'est pas sans poser question. Il cristallise les tensions qui peuvent exister entre l'impératif scientifique et l'impératif éthique. Cette difficulté peut être schématisée par les pôles d'obstacles potentiels à l'enquête émergeant dans ce type de configuration : là où pour certain·es il était trop difficile de parler, pour d'autres la parole venait trop facilement, c'est-à-dire de manière quasi automatique. La difficulté que cela induit pour l'analyse peut sembler encore plus vive quand l'enquête est réalisée en situation de participation observante liée à ce même système de production du discours sur soi. Or, il apparaît que cette position peut au contraire s'avérer particulièrement stratégique pour l'analyse, rappelant par la même le rôle fondamental du positionnement de l'enquêteur·rice dans la production du savoir.

C. Ethnographie réflexive

Les épistémologies féministes ont contribué à remettre en question l'idée d'un savoir qui pourrait être élaboré depuis une position extérieure à la réalité étudiée, en rappelant que le sujet qui produit la connaissance est toujours ancré d'une façon qui lui est propre dans le monde social (Lépinard et Lieber, 2020). Aucune appréhension de la réalité ne peut être produite de nulle part. Le savoir produit est alors lui aussi inévitablement situé socialement. Suivant cette conception, l'objectivité du savoir ne repose pas sur l'adoption d'une posture distanciée, en surplomb, qui est en réalité inatteignable, mais sur le processus de clarification de la position spécifique depuis laquelle l'enquête a été réalisée et le savoir produit, à l'aide de la réflexivité. « Partant du principe qu'aucun regard sur le monde ne peut être omnipotent, il s'agit de préciser d'où l'énonciation est produite afin d'en rendre intelligible les modalités » (Blidon, 2014, p. 121, à partir de Haraway, 2007). Cet exercice est cependant loin d'être évident, dans la mesure où déployer une approche réflexive, gage de scientificité, ne revient pas simplement à « énoncer de manière factuelle une série de catégories d'appartenance » (*Ibid.*, p. 119-120), mais à être en mesure d'en objectiver les conséquences précises sur le déroulement de l'enquête. Sans prétendre saisir de façon exhaustive et exacte la façon dont ma subjectivité (comprise à la fois comme mon positionnement social spécifique et mon expérience incarnée de l'enquête réalisée) a conditionné le déroulement du terrain, et avec lui les analyses développées, je tenterai d'en rapporter certaines modalités que j'ai

réussi à saisir à partir de matériaux empiriques concrets. Car en même temps qu'il faut reconnaître la nécessité d'adopter une démarche réflexive, garante d'une certaine objectivité, il faut aussi admettre que l'enquêteur·rice ne peut avoir une vision exhaustive et exacte des implications de son positionnement (Rose, 1997).

1. Être impliqué

Il est indéniable que l'implication sur mon terrain, via l'engagement associatif qui m'a conduit à occuper un rôle particulier au sein du système de l'asile, a profondément conditionné le processus d'enquête et par là-même le savoir produit. Loin de constituer un « biais », cette position a au contraire constitué à mon sens un apport considérable pour la recherche, comme j'ai déjà pu le mentionner à quelques reprises auparavant.

a) Objectiver ce que l'implication produit...

Réaliser son terrain depuis la position de bénévole d'une association conduit inévitablement à structurer les configurations de l'enquête et le savoir produit. Si cette position m'a permis de profiter d'une proximité particulièrement précieuse avec les demandeur·ses d'asile et réfugié·es rencontré·es, il est aussi nécessaire de rester lucide sur les obstacles associés. On imagine facilement les réserves qui pourraient exister dans la formulation de propos critiques envers l'association ou d'autres bénévoles par exemple. Plus généralement c'est la question de l'accès à un certain « texte caché » (Scott, 2019) qui se pose. Dans ses travaux sur les rapports de domination, James C. Scott mobilise la notion de « texte caché » pour rendre compte du « discours qui a lieu dans les coulisses, à l'abri du regard des puissants » (*Ibid.*, p. 37). Le « texte caché », qui ne regroupe pas seulement des discours, mais également un ensemble de gestes et de pratiques, s'oppose ainsi au « texte public » tenu en présence des dominant·es. L'analyse du décalage entre les deux permet de comprendre l'impact réel de la domination, mais aussi les formes de résistance qui peuvent être mises en place et que la seule attention portée au « texte public » empêche de saisir. Le travail de James C. Scott porte sur des formes de domination fortes, comprises comme « des moyens institutionnalisés d'extraire du travail, des biens et des services d'une population assujettie » (*Ibid.*, p. 63), en mobilisant des exemples tels que les relations entre maîtres et esclaves, seigneurs et serfs ou encore brahmanes et intouchables. Cette réflexion me semble cependant pouvoir être largement appliquée à d'autres situations impliquant des rapports de pouvoir plus complexes et subtils, non de l'ordre de l'appropriation directe, mais de celui du rapport de dépendance instaurée par un enjeu de distribution des ressources, comme c'est le cas dans le cadre associatif d'accompagnement à la procédure d'asile. Cette question du « texte caché » contribue à raviver la nécessité d'une démarche réflexive sur le positionnement des enquêteur·rices. Dans la mesure où le « texte caché » est élaboré au sein d'un groupe restreint particulier qui exclut, en creux, certains acteurs spécifiques, il convient pour l'enquêteur·rice de s'interroger sur la place qu'il ou elle occupe dans ce système. Concernant mon enquête, cet enjeu du « texte caché » est à lire sur le plan de

l'ambiguïté qui peut exister dans le rapport aux associations de soutien. Le rôle et la position de l'ARDHIS comme association d'accompagnement n'étant pas toujours très clairs, l'assistance apportée peut en fait s'inscrire dans une continuité d'expériences et de pratiques conduisant à un « brouillage des différences entre acteurs étatiques et acteurs associatifs lorsqu'on regarde les choses depuis la situation liminaire de l'étranger » (Makaremi, 2008, p. 174). Il peut ainsi exister de fait un « texte caché » vis-à-vis des membres des associations qui sont perçus comme faisant partie du système plus large de contrôle des demandeur·ses d'asile. Il serait naïf de croire que l'enquête réalisée n'a pas été concernée par cette réalité. L'implication peut donc parasiter dans une certaine mesure l'accès à un type d'information.

Pour autant, la participation observante présente également des intérêts majeurs qu'il ne faudrait ignorer. Elle est même parfois indispensable pour comprendre avec exactitude certaines réalités. Ainsi, l'ethnologue Jeanne Favret-Saada explique à propos de son enquête sur la sorcellerie dans le bocage de l'Ouest de la France les impasses liées à la posture distanciée qu'elle a d'abord essayé d'adopter sur son terrain. C'est finalement en acceptant de prendre place au sein du « réseau particulier de communication humaine en quoi consiste la sorcellerie » (2009, p. 153) que beaucoup plus de choses lui sont devenues accessibles. De la même façon, en raison de la place centrale qu'occupe également le discours, et plus précisément le discours sur soi, dans la procédure de demande d'asile, il me semble qu'occuper la position particulière d'intermédiaire entre les institutions et les requérant·es a représenté un avantage considérable pour l'enquête, qui ne m'est apparu que progressivement. Il y a fort à parier qu'un terrain réalisé depuis une position purement extérieure aurait par exemple conduit à récolter uniquement des discours sur soi fortement formatés par les attentes normatives des institutions de l'asile, sans pour autant pouvoir déceler l'existence de ce formatage, et surtout, ses modalités. L'implication présente donc des intérêts qui lui sont propres pour la réalisation de certaines enquêtes. De plus, il apparaît en réalité que les obstacles qu'elle induit, précédemment indiqués, ne sont pas indépassables.

b) ... sans pour autant lui affecter un poids démesuré

Il convient en effet d'aborder cette question de l'implication et de ses éventuelles conséquences sur le déroulé de l'enquête avec une certaine nuance, afin de ne pas lui attribuer un poids démesuré, ni de voiler la complexité des relations nouées avec les personnes rencontrées au profit de cette seule lecture binaire des positionnements. Être impliqué n'empêche tout d'abord pas d'être distancié dans l'analyse (Elias, 1993 [1983]), c'est-à-dire n'affecte pas nécessairement la possibilité d'adopter un regard critique sur le contexte et la structure au sein desquels le terrain s'est déroulé. Deuxièmement, être bénévole, tout comme être engagé·e dans une procédure de demande d'asile, ne revient pas à occuper une position monolithique, invariable et figée dans le temps qui conditionnerait toujours et de façon univoque l'ensemble des rapports établis avec d'autres personnes. Ce positionnement peut être dépassé, et ce, paradoxalement, par une

implication encore plus forte sur le plan des relations interpersonnelles, permettant de surmonter d'éventuelles difficultés d'accès au « texte caché ».

Après le cours de français, Abdul vient me voir et me demande si on peut discuter de son entretien avec l'OFPRA qui a eu lieu il y a quelques jours. Il préfère qu'on aille dans la petite salle d'à côté pour n'être que tous les deux. Il est gêné et m'explique qu'il y a eu un problème dont il n'a pas voulu me parler au téléphone lors de notre appel à la sortie de son entretien. Avant son entretien, l'OFPRA l'a appelé pour lui demander d'apporter son passeport s'il l'avait. Il l'a apporté, mais il m'explique qu'il s'agit en fait d'un faux passeport, sur lequel figure une date de naissance qui n'est pas la sienne. C'est la même date de naissance que celle qui apparaît sur son récépissé, mauvaise donc, ce qu'il m'avait signalé lors de nos premiers rendez-vous, mais sans jamais m'évoquer ce passeport. Il s'inquiète donc des conséquences que cela pourrait avoir pour son dossier à l'OFPRA puisqu'il a donné ce faux passeport lors de l'entretien. Je le rassure sur la situation, puis lui demande pourquoi il ne m'a pas parlé de ça dès le début et pendant nos rendez-vous de préparation. Il hésite, puis me dit que ce sont les conseils qu'il a reçus de la part des gens qui lui ont donné ce passeport, « les gens ils te disent de faire certains trucs. » On lui avait dit de ne jamais montrer et parler de ce passeport.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 21/11/2018

Cette situation illustre que le fait d'être bénévole de l'ARDHIS m'a inévitablement empêché d'avoir accès à certaines informations, tout en rappelant que cela n'a pas toujours été rédhibitoire, eu égard aux types de relations nouées avec mes interlocuteur·rices. Du point de vue méthodologique, le « texte caché » ne doit pas être appréhendé comme dessinant et reposant sur des contours de groupe rigides, mais plutôt comme relevant d'un jeu de positions relatives et qui peuvent évoluer. Si être bénévole de l'association empêche parfois l'accès à certains discours, cela permet aussi d'accéder à d'autres discours sur le rapport aux institutions de l'asile que sont l'OFPRA et la CNDA par exemple et donc d'être intégré dans d'éventuels « textes cachés » existant sur d'autres plans de rapport de pouvoir. De la même façon, en fonction des types de relation nouée ou des différentes personnalités, j'ai pu avoir accès à des discours critiques sur l'association formulés par des personnes accompagnées par celle-ci.

2. Être situé, au-delà de la seule implication

La démarche réflexive ne pourrait être résumée à la seule interrogation des effets de l'implication sur le terrain. D'autres caractéristiques de mon positionnement social ont pu avoir des impacts sur le déroulé de l'enquête, de façon indépendante les unes des autres, ou bien en s'articulant.

a) Le terrain à l'aune des rapports situés avec les enquêté·es : quelques configurations expérimentées

La première incarnation des répercussions du positionnement social de l'enquêteur·rice sur le déroulement de son terrain, et sans doute la plus évidente, est à chercher dans les obstacles à la communication que celui-ci peut engendrer. Du refus explicite d'une rencontre aux filtres pouvant survenir lors d'une conversation, conduisant par exemple à passer sous silence des sujets particuliers, certaines caractéristiques sociales de l'enquêteur·rice peuvent conditionner les informations auxquelles il ou elle

pourra avoir accès. Le fait d'être un homme a par exemple été à une occasion un obstacle explicitement formulé pour mon enquête. Suite à ma prise de contact pour un entretien, par l'intermédiaire d'un de ses amis lui-même demandeur d'asile que j'avais déjà rencontré, Janet me fait parvenir la réponse suivante par message :

J'ai un problème, je veux pas partager ma vie avec des gens qui sont pas mon type, par ça je veux dire, moi je suis lesbienne donc je pense pas que tu puisses comprendre ma situation, je suis désolée¹⁰⁶.

Certaines caractéristiques peuvent avoir des conséquences moins frontales, en intervenant non pas sur la possibilité ou non d'échanges, mais sur la nature de la relation instituée, et par là même sur la réalité observée. C'est le cas de l'âge, moins souvent évoqué dans les démarches réflexives, mais pourtant tout aussi essentiel puisqu'il constitue un des premiers repères auquel l'enquêté-e aura accès à propos de l'enquêteur-riche (Fournier, 2006). Ainsi, le rôle tenu par Rajan quant à son positionnement présenté au sujet des « fakes » s'inscrit et est entretenu aussi par un rapport d'âge entre nous deux qu'il a alimenté à de nombreuses reprises, mon « jeune âge » faisant de moi quelqu'un de naïf à ses yeux. Rajan n'a pour sa part jamais voulu me communiquer son âge exact, mais je l'estimerai à une quarantaine d'années.

[Rajan] : *Parce que, supposons que tu as seulement 23 ou 24 ans. Tu es trop jeune. Ils peuvent facilement te manipuler. Tous les Bangladais te manipulent. « Florent par ci, Florent par là ». Parce que tu es tellement jeune ! Non, je te dis ça, parce que tu es un bon ami à moi !*

[...]

Et il l'a aidé, et Dieu merci, il a eu ses papiers. Et il a eu ses papiers, 20 jours après l'entretien OFPRA. C'est pour ça, ces petites choses, il les perçoit facilement. C'est pour ça, tu es tellement jeune. Et Emmanuel est plus âgé qu'Alex. Et Emmanuel est plus perspicace qu'Alex.

[...]

C'est pour ça que je te le dis : je me sens mal. Ils utilisent notre association pour les papiers. Ils sont pas gays. Donc pourquoi ?

[Florent] : *Mais c'est très difficile d'être sûr si quelqu'un est ...*

[Rajan] : *Darling ! C'est pour ça que je te le dis, t'es tellement jeune ! T'es tellement jeune. Darling, darling, tu es né en France. Et on est né dans la communauté asiatique. Je sais très bien. Je comprends la langue. Ils parlent en face de toi dans cette langue, et tu sais pas de quoi ils parlent ! [...] Darling, Florent, tu es si jeune, si jeune ! T'as seulement vu la France, j'ai vu la moitié du monde.*

Entretien avec Rajan, réalisé en anglais¹⁰⁷, mars 2018

¹⁰⁶ "Have one problem, but I don't want to exchange my life with people who are not my type in this I mean me personally am lesbian so I don't think you can understand my situation, am sorry."

¹⁰⁷ [Rajan]: Because, suppose you are only 23 or 24. You are too young. They can manipulate you. All Bangladeshi manipulate you. "Florent like this, Florent like that" Because you are so young! No I'm telling you, because you are a good friend of mine!

[...]

And he helped him and God Grace he get a paper. And he get paper après interview, 20 days OFPRA. That's why, these few things, he catches easily. That's why, you are so young. And Emmanuel is more older than Alex. And Emmanuel is more clear than Alex.

[...]

That's why I'm telling you: I feel bad. They are using our association for papers. They're not gay. So why?!

[Florent]: But it's very difficult to be sure if someone is ...

[Rajan]: Darling! That's why I'm telling you, you are so young! You are so young. Darling, darling, you are born in France. And we are born in Asian community. I know very well. I know the language. They're talking in front

La différence d'âge perçue, l'inexpérience qu'il y associe (en me comparant avec d'autres bénévoles ou avec l'épaisseur de son propre vécu) et la façon dont il s'attache à la faire ressentir (usage des « *Darling* ») influent fortement sur la relation nouée avec Rajan. Elles se retrouvent investies d'un sens particulier à l'aune du contexte au sein duquel ont lieu les interactions, à savoir mon incapacité à ses yeux à reconnaître les hommes qu'il identifie lui comme n'étant pas gays. Mais le renvoi à une naïveté imputée à mon jeune âge s'avère en réalité très productif du point de vue de l'enquête puisqu'elle permet à Rajan d'asseoir encore plus le rôle qu'il entend tenir, et donc conduit à le rendre encore plus visible. En intervenant comme élément de distinction entre moi et d'autres bénévoles pour Rajan, cette question de l'âge illustre également l'idée précédemment évoquée selon laquelle la position de bénévole n'est en rien monolithique et que les effets de l'implication sur le terrain ne peuvent être lues totalement indépendamment des autres caractéristiques de l'enquêteur·rice.

Enfin, plusieurs situations rencontrées durant l'enquête ont illustré comment le fait d'être blanc a configuré certaines interactions, permettant en creux de cerner à quoi la blanchité pouvait être associée et constituait un opérateur spécifique des rapports sociaux. Le tableau suivant présente quatre épisodes illustrant différentes figures auxquelles le fait d'être blanc a pu me rattacher.

Le policier	<i>Après notre rendez-vous de préparation, j'accompagne David au marché de Château Rouge. Il m'explique que souvent les gens sont « gagés » par d'autres personnes quand ils viennent ici pour faire des courses¹⁰⁸. Dès qu'il vient ici, il en profite pour aller au marché faire des achats. C'est des commissions pour la famille qui l'héberge, il achète de la nourriture qu'on ne trouve qu'ici. « C'est comme ça, quand on habite chez des gens. » Pendant qu'on marche dans les rues, il parle avec plusieurs vendeurs ambulants dans la rue, en lingala, j'imagine. Plus loin il m'explique : « Ils ont peur de toi, ils pensent que t'es la police comme t'es blanc, dès qu'on arrive ils sont prêts à fuir. Tu peux être un policier en civil. Souvent les policiers viennent là. »</i> Extrait de carnet de terrain, 24/01/2018
L'assistant social	<i>Je vais rendre visite à Semiu dans son CADA. Il s'agit d'un appartement qu'il partage avec cinq autres demandeurs d'asile. Ils sont deux par chambre et partagent en commun un salon - salle à manger, une cuisine et une salle de bain. Semiu est le seul à parler anglais et ne peut donc que très difficilement communiquer avec ses colocataires. On s'installe et discute dans le salon. Je croise quatre des colocataires. Tous viennent me dire bonjour poliment. L'un vient s'excuser de ne pas avoir pu me serrer la main au début, car il avait les mains mouillées. Il revient pour le faire, une fois celles-ci sèches. Puis il se met à faire le ménage dans le salon. De fait, ils ne savent pas qui je suis. Il y a à mon avis de fortes chances qu'ils m'identifient comme un assistant social, et non simplement comme un ami qui vient discuter avec Semiu, ce qui expliquerait l'attention particulière apportée à l'expression de salutations distinguées, mais surtout le fait de se mettre à faire le ménage. S'il est difficile de le prouver empiriquement, il me semble raisonnable de faire l'hypothèse que le fait d'être blanc joue dans ce processus d'identification.</i> Extrait de carnet de terrain, 14/03/2017

of you in his language. and you don't know what they speak! [...] Darling. Florent, you are so young, so young! You see only France, I've seen half of the world.

¹⁰⁸ Les recherches de Marie Chabrol rendent compte de cette centralité commerciale, notamment alimentaire, du quartier de Château-Rouge pour les populations immigrées d'origines africaines à l'échelle de l'Ile-de-France (2013).

Le bénévole	Mes premières expériences de terrain ont été marquées par un étonnement lié à une pratique ayant cours lors des différents événements organisés par l'ARDHIS, notamment les réunions mensuelles et les visites de Paris : la prise, par les demandeur·ses d'asile, de photos les représentant accompagné·es d'un·e ou plusieurs bénévoles. À ma grande surprise, dès mes premières participations à ces événements, j'ai été sollicité de multiples fois par des personnes qui ne me connaissaient pas, pour être pris en photos avec elles. Cette pratique qui peut être analysée, comme s'inscrivant dans une logique de volonté d'accumuler des « preuves » résultant de la quête de crédibilité inhérente à la demande d'asile, (sans pour autant s'y réduire), révèle certainement en creux par les pratiques d'identification des individus sous-jacentes l'association de la blanchité au statut de bénévole, et à l'inverse, celle de la non-blanchité à celui de demandeur·se d'asile.
L'ami blanc	[Après-midi au square avec Ousmane et Moussa] <i>Quand Ousmane prend une photo de nous trois, Moussa lui fait remarquer : « Moi j'arrête de mettre des photos avec Florent sur mes photos de profil ou mes stories Whatsapp. La dernière fois quand j'ai fait ça, [photo d'Ousmane, Moussa, Junior et moi], tout le monde m'envoyait des messages pour me demander c'est qui ce Blanc et pour me dire que c'est le plus beau de nous tous. Même mon copain il a dit que Florent était le plus beau¹⁰⁹. Je lui ai dit : mais pourquoi tu dis ça ? »</i> Extrait de carnet de terrain, 18/04/2018

Tableau 3 : Expériences et figures de l'actualisation contextuelle de la blanchité sur le terrain

On constate ici que la blanchité opère et prend sens de façon particulière selon les contextes spécifiques dans lesquels l'interaction a lieu. En fonction de ceux-ci, elle sera tantôt associée à l'assistance et à l'octroi de ressources, tantôt au contrôle et à la répression. Ici, l'impact de mon propre positionnement social sur l'enquête n'est pas à lire en termes d'accès ou non à certaines informations. (Si je n'ai pas réussi à objectiver cela sur le plan de la blanchité, je n'exclus cependant pas cette possibilité). Il existe en revanche par les conclusions qu'il est possible de tirer à partir du moment où l'on considère le terrain comme une expérience de relations. L'enquête ne se fait pas par l'observation depuis une posture extérieure, mais bien par l'occupation d'une place qui m'est attribuée par mes interlocuteur·rices. La réalité étudiée s'incarne et s'actualise de façon particulière à l'aune des caractéristiques sociales de l'enquêteur·rice et loin de constituer un « biais », cette expérience vécue par sa subjectivité représente une source de compréhension en soi de l'objet analysé.

b) « Et toi, c'était à quel âge ? » L'expérience minoritaire partagée, un apport pour l'enquête ?

Le partage d'une orientation sexuelle minoritaire avec les personnes enquêtées a sans doute lui aussi configuré le déroulé de l'enquête. J'ai pu bénéficier d'autant plus rapidement du facteur de proximité associé (Broqua, 2000, 2009) que le contexte

¹⁰⁹ Plus généralement, cet exemple soulève la question des enjeux de séduction qui peuvent survenir sur le terrain (Clair, 2016). Durant l'enquête, celle-ci s'est posée à trois reprises, via la réception de messages de demandeurs d'asile me complimentant sur mon physique et insistant pour que l'on puisse se voir en dehors des contextes de l'association, ce que j'ai décliné systématiquement. Notons que ces invitations mobilisaient parfois plusieurs registres, alliant drague et mise en avant de leur solitude. Face à l'insistance de l'un d'eux, qui continuait de m'écrire et de me solliciter malgré mes refus, j'en suis arrivé à bloquer son numéro.

associatif dans lequel j'évoluais a contribué à ce que je sois d'emblée catégorisé comme gay¹¹⁰, sans même avoir à formuler quoi que ce soit sur le sujet. Cette situation m'a de fait évité de me confronter à la question épineuse pour les chercheur·ses de la révélation ou non de leur orientation sexuelle sur le terrain (Chauvin, 2017 ; Lewin et Leap, 1996).

Il ne s'agit pas d'affirmer que le partage d'une orientation sexuelle minoritaire conduit à une compréhension plus facile du vécu des personnes rencontrées, position qui reposerait sur une vision essentialisante et réductrice de la réalité, mais de mettre en avant, dans une approche pragmatique du terrain, comment cela a pu favoriser les échanges. Cela permettait tout d'abord une mise en confiance propice à libérer une parole parfois fortement contrôlée, par crainte ou par honte intériorisée, liées aux expériences passées. L'existence d'une situation partagée propre au vécu minoritaire ouvrait également tout un champ de discussions possibles conduisant, dans une certaine mesure, à nouer des relations plus horizontales avec les enquêté·es, en leur offrant une prise particulière d'échanges. On m'a ainsi fréquemment demandé si j'étais en couple, comment je rencontrais d'autres gays, comment mes parents avaient réagi en apprenant mon homosexualité, si mes collègues étaient au courant ou encore, posé les mêmes questions que celles des institutions de l'asile, placées sur le plan de la conversation banale :

Après le deuxième cours, je discute avec Malick qui est là pour la première fois. Sénégalais, il a la trentaine. Emmitoufflé dans un grand manteau, il a l'air épuisé. J'apprends plus tard par Stéphane qu'il dort dehors depuis plusieurs jours. On discute de tout et de rien, puis il me dit qu'il se sent à l'aise avec son homosexualité en France. « Au bled c'est pas possible, les gens te laissent pas vivre ta vie. » Il me dit qu'il s'est rendu compte qu'il était homosexuel à 8 ans, puis me retourne la question : « Et toi, c'était à quel âge ? » La question, et le retournement de situation qu'elle induit me surprennent. Je me retrouve incapable de fournir une réponse à cette question, mais à laquelle lui-même doit déjà être habitué de répondre suite à sa préparation à la procédure.

Extrait de carnet de terrain, 01/11/2017

Cette possibilité de faire émerger un échange plus horizontal a été d'autant plus flagrante en entretien que cela venait casser la dynamique ascendante liée au jeu des questions - réponses et à la distribution habituelle des rôles enquêteur - enquêté·es :

[Florent] : *Donc on a fini. Juste si tu trouves qu'on a oublié quelque chose d'important à savoir pour comprendre la vie d'une demandeuse d'asile lesbienne en France. Si tu devais expliquer ta situation aux gens, qu'est-ce que tu penses qui serait important ?*

[Mariam] : *[blanc] Peut-être on a pas tous les mêmes vies. Ça se trouve, d'autres ils ont plus de chances, d'autres ils ont moins de chances. C'est comme ça. Et toi je voulais te demander, comment ça s'est passé quand t'as dit à tes parents ?*

[Florent] : *Ça s'est pas très bien passé au début. Mais j'ai pas eu de, on m'a pas frappé, on m'a pas mis à la porte, on m'a pas insulté. Juste ils étaient pas très contents quoi.*

[Mariam] : *J'ai demandé aussi à ma copine, elle m'a dit, sa mère a fait une dépression.*

[Florent] : *Il y a des gens pour qui ça se passe bien et d'autres, c'est plus compliqué.*

[Mariam] : *Un jour je crois ça va aller. Et je me dis, il y a beaucoup d'homosexuels. Plus ce sera accepté, plus les gens ils vont faire des coming out, plus plus plus. Il y a d'autres ils auront peur. Moi je me dis même en France ça se trouve il y a des gens ils ont peur. Ils préfèrent vivre leur vie comme ça, ils font pas d'enfants, ils restent comme ça. Ils se disent : « Ma vie, je me consacre qu'au travail. » De peur de vivre leur sexualité.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

¹¹⁰ Durant l'enquête, j'ai noté une seule exception à cette règle d'une homosexualité alléguée à mon sujet.

Si mon orientation sexuelle a pu largement faciliter le déroulé de l'enquête en favorisant le développement des relations avec les personnes rencontrées, cela ne s'est pas toujours fait indépendamment d'autres caractéristiques, et c'est parfois l'articulation de plusieurs positions que j'occupais qui a conduit à renforcer encore plus la proximité, et ainsi l'accès à certaines informations, ou au contraire, à creuser une distance et une distinction. Mon âge, très proche de plusieurs personnes rencontrées, a par exemple sans doute participé à faciliter certaines discussions, notamment par un présumé de pratiques partagées. Il était très fréquent lors des discussions avec Aman, âgé de 28 ans, qu'il me raconte les discussions qu'il avait avec d'autres hommes sur l'application de rencontre gay Grindr, n'hésitant pas à me montrer leur contenu, les profils des personnes alentour¹¹¹, voire les images à caractère sexuel qu'il recevait. De fait, les quelques personnes avec qui le sujet des pratiques et de la vie sexuelles en France a été abordé (au-delà des discussions de santé sexuelle) se sont avérées être, dans la très grande majorité des cas, proches de moi en termes d'âge. À l'inverse, le fait d'être Français, blanc, et plus largement Européen (ces catégories s'entrecroisant dans les discours des enquêté-es) a pu contribuer à me classer comme un « autre », au sein du groupe des minorités sexuelles, conduisant à ce qui était perçu comme une impossibilité pour moi de comprendre le vécu spécifique des demandeur·ses d'asile. L'extrait d'entretien suivant avec Aman illustre la démarcation qu'il trace entre nous deux, en m'assignant à un groupe plus large qu'il percevait comme tel tout d'abord en conséquence du racisme qu'il a expérimenté de la part d'hommes gays blancs. Il réifie alors la frontière du groupe constitué en creux par les expériences de rejet en attribuant à ses membres une homogénéité d'expériences qui permet de leur attribuer une valeur intrinsèque dont les autres se voient dénués.

Mais, pourquoi, nous, on ne s'accepte pas entre nous ? On est la minorité et on crée des discriminations [raciales] entre nous. Donc c'est pas juste, en fait, d'après moi. Vous devriez, je pense que vous vous devriez changer ce comportement. Vous devez réfléchir au fait que nous sommes tous les mêmes. Peut-être que ta famille accepte, c'est pour ça que tu es heureux ou que tu as pas besoin de, tu es né dans un pays tu as pas à quitter ton pays. Mais pense à nous, on vient d'un autre monde et on est toujours en train de se battre pour nos droits. Donc je pense, que nous en tant que gay on souffre plus, et qu'on est plus forts que vous, parce que vous n'avez pas à affronter des problèmes familiaux, des problèmes avec la loi, vous avez pas à craindre les persécutions, parce que vous êtes protégés, vous êtes nés dans un pays protégé. Mais nous on est confronté à ça, on a quitté notre pays et on est dans un autre pays, donc ça fait de nous des gens plus forts, j'imagine.

Entretien avec Aman, réalisé en anglais¹¹², octobre 2018

Ce processus de différenciation par les enjeux liés à l'orientation sexuelle minoritaire s'est aussi donné à voir, de façon plus anecdotique, sur le plan de l'existence alléguée de

¹¹¹ Grindr est une application de rencontre géolocalisée.

¹¹² *But, why, we people, don't we accept each other? Like we are the minority and we create discriminations among us. So that's not fair actually for me. You should, I think you people should change that attitude. You have to think that we are all the same. Maybe your family accepts, that's why you are happy or you don't have to, you are born in a country you don't have to leave your country. But think about us, we are from another world and we are still fighting for our rights. So I think, we gay people suffer more, and we are more stronger than you people, because you don't have to face family problem, you don't have to face the law, you don't have to fear the persecutions, because you are protected, you are born in a protected country. But we faced these things, we left our country and we are in another country, so that's make us I think more stronger than you people, I guess.*

spécificités quasiment culturelles de la façon de vivre son homosexualité en France. On attendait alors de moi des clarifications sur ces supposées différences, et, par conséquent, sur les règles qui seraient à suivre ici, que j'étais bien incapable de fournir.

[Ahmed] : *Et quand je, je partis aux toilettes [d'un bar gay] et quelqu'un il me suit il m'a dit : « Viens avec moi. » Comme ça. « Non normal. » C'est normal ? Ici c'est normal ?*

[Florent] : *De faire quoi ?*

[Ahmed] : *Il m'a dit : « Viens avec moi. »*

[Florent] : *Dans les toilettes ?*

[Ahmed] : *Oui. Pour baiser.*

[Florent] : *Je sais pas, ça dépend des gens.*

[Ahmed] : *Moi je suis choqué, je te jure.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Comme toute enquête, le travail ici réalisé a aussi été configuré par l'individu particulier que j'étais. Les caractéristiques sociales des individus façonnent inévitablement les interactions, et les relations d'enquête ne font pas exception. Il s'agit alors de tenter d'en saisir les implications concrètes pour le travail d'analyse de l'objet étudié. De la même façon, le terrain se constitue aussi comme une expérience émotionnelle qu'il peut être utile d'interroger dans un souci de réflexivité.

3. Être affecté : heuristique des émotions

Ce n'est que récemment que les géographes ont commencé à se saisir de la question des émotions dans leurs travaux, que ce soit comme objet d'étude, ou bien comme élément irréductible de leur rapport subjectif au terrain (Widdowfield, 2000 ; Anderson et Smith, 2001 ; Bondi, 2005 ; Guinard, 2015 ; Guinard et Tratnjek, 2016 ; Volvey, 2016). Porter attention aux émotions éprouvées sur le terrain, et les donner à voir, peut pourtant s'avérer doublement bénéfique pour l'analyse, dans une démarche de réflexivité permettant de restituer les conditions de l'enquête d'une part, et parce que les affects peuvent avoir une valeur heuristique d'autre part. Daniel Cefaï attire ainsi l'attention sur la « plaque sensible, surface d'impression des événements et des rencontres sur le terrain » qu'est le « corps de l'enquêteur » (2010, p. 29). Jean Estebanez note quant à lui que « par sa capacité à toujours réintroduire le trouble et la surprise, du fait de sa disponibilité et de sa vulnérabilité, le corps se présente comme un outil de recherche voire une exigence méthodologique. Le corps s'impose pour penser la vie en commun, qui ne passe pas que par le langage parlé et articulé. » (2013). Cette section rend compte des modalités selon lesquelles les affects ont pu influencer sur l'enquête et l'analyse.

L'enquête ethnographique que j'ai réalisée en situation de participation observante a été un éprouvant ascenseur émotionnel qu'il serait impossible de restituer ici. Le désespoir face à l'expression de la détresse et du mal-être, la rage et l'incompréhension devant l'injustice froide et procédurale de la machine institutionnelle, les larmes de la remémoration du passé et celles de joie de l'obtention du statut de réfugié-e, les rires qui tranchent sur les silences de l'épuisement, l'écoute d'expériences de vie toujours tues auparavant, la lassitude et l'endurcissement, la culpabilité au sortir d'un rendez-vous laissant derrière soi quelqu'un n'ayant pas d'endroit où passer la nuit

ou celle de ne pas en avoir fait assez sont autant d'éléments qui ont contribué à instituer un terrain d'affects en miroir et à faire de l'enquête une expérience profondément incarnée par l'épaisseur et l'intensité émotionnelle des relations nouées.

Au-delà de ce simple constat, les émotions présentent un intérêt heuristique pour l'enquête. Par leur caractère imprévisible, elles conduisent à réorienter l'attention dans des directions inattendues. Si, comme je m'y attendais, mes débuts dans l'accompagnement à la procédure d'asile ont parfois été éprouvants par l'écoute des récits de persécutions, c'est finalement, sur le long terme, le fait d'être fréquemment sollicité pour toute sorte de problème du quotidien¹¹³ qui a été le plus difficile à gérer émotionnellement en raison de la charge mentale induite. C'est ce qu'illustre la situation suivante, à propos d'Olga, peu de temps après son arrivée en France et sans logement.

Olga va à Emmaüs le matin. Sa demande [pour un logement] est bien enregistrée. En fin de journée, elle m'apprend qu'une solution est trouvée pour elle. Elle contacte alors Fabrice pour lui dire qu'elle n'a plus besoin de solution d'hébergement pour ce soir. Emmaüs lui a trouvé une chambre d'hôtel à Breuillet. Elle se rend donc sur place.

Une heure plus tard elle me recontacte : elle est à Breuillet, à la station de métro. On lui a dit qu'une voiture l'attendrait pour l'amener à l'hôtel, mais personne n'est là. On lui a donné un numéro à appeler si personne n'est là à son arrivée. Elle appelle et tombe sur un répondeur automatique, en français, qu'elle ne comprend pas. Emmaüs ne lui a pas donné l'adresse de l'hôtel. Elle me demande d'essayer d'appeler le numéro ou Emmaüs. Il est 19h30, j'essaye, mais les deux sont fermés à cette heure-là. Je ne sais pas quoi faire pour l'aider. Je lui propose de rappeler Fabrice pour lui demander si son offre tient toujours. Elle a trop honte de le déranger une nouvelle fois. J'appelle alors Sophie qui avait répondu à ma demande d'aide sur la liste de mails de l'ARDHIS : une amie avait une possibilité d'hébergement chez elle. Je la contacte, lui explique l'urgence de la situation. Son amie habite loin, pas dans Paris et finit le travail à 23h. Elle me propose alors de l'héberger elle pour la nuit. Je recontacte Olga, lui explique et lui transfère le numéro de Sophie. Elle passe finalement la nuit chez elle.

La gestion de cette situation me met dans une extrême situation de fatigue psychologique. Depuis qu'Olga est arrivée, je suis tous les jours l'évolution de sa situation en essayant de trouver des solutions pour lui éviter de passer une nuit dehors. Le fait d'être en permanence sollicité m'épuise nerveusement et cette situation ubuesque de l'impossibilité d'accéder au logement qui lui avait été proposé exacerbe encore cela. Quand je vois dans quel état provoque cette situation chez moi, je n'ose même pas imaginer le sien durant ces derniers jours.

Extrait de conversation¹¹⁴ après qu'elle a été contactée par Sophie :

F : Tout est réglé ?

O : J'imagine. Ce n'est pas ma faute si Emmaüs ne m'a pas donné l'adresse ☹

F : Oui je sais, ne t'en fais pas, je ne suis pas énervé contre toi.

O : Oui, je comprends, je suis juste hystérique et vulnérable (lol).

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 22/05/2018

¹¹³ À titre d'exemple, on peut par exemple citer : les angoisses liées à la procédure d'asile, les problèmes parfois rencontrés dans le versement de l'ADA, les problèmes de logement et plus largement la précarité matérielle, l'incompréhension des démarches administratives à réaliser et la confusion entre les différents organismes, ne pas savoir où, ni comment, prendre un rendez-vous médical, les difficultés à s'orienter en région parisienne, la démarche à réaliser pour obtenir la Tarification Solidarité Transport, les problèmes avec les avocat·es ne répondant pas aux sollicitations des demandeur·ses d'asile, etc. (voir chapitre 7).

¹¹⁴ *F : Ok. So everything is figured out?*

O : I guess. It's not my fault that Emmaus didn't give me the address:(

F : Yes I know, Don't worry I'm not angry at you.

O : Yes, I understand, I'm just hysterical and vulnerable (lol).

Dans cette situation, les émotions en jeu, qu'il s'agisse des miennes ou de celles d'Olga, sont riches d'enseignement pour l'analyse. Elles révèlent et mettent en évidence de façon particulièrement aigüe certaines des conséquences de l'insuffisance du dispositif d'accueil déployé en termes d'hébergement, à savoir la relation de dépendance dans laquelle cette situation place les demandeur·ses d'asile vis-à-vis de l'assistance associative et l'inconfort qui peut en résulter d'une part, la forte part de hasard et de contingence qui existe par conséquent dans les trajectoires individuelles en termes d'accès à des ressources d'autre part. Plus encore, c'est l'épuisement engendré par ces situations, tant chez les demandeur·ses d'asile que les bénévoles d'association, qui transparaît également. La fatigue et l'agacement partagé face aux problèmes du quotidien rencontrés par les demandeur·es d'asile m'ont conduit à ne pas analyser la violence et les obstacles produits par les politiques migratoires à l'aune de la seule étape cruciale de l'examen de la demande d'asile, mais aussi dans ce qu'elles peuvent produire en termes de précarisation, d'angoisse et de découragement journaliers chez les individus.

Certaines discussions particulièrement chargées émotionnellement ont illustré de façon intense ces réalités. Rares sont les échanges qui m'ont autant affecté que celui réalisé avec Astou, par l'épaisseur de la rancœur et du désespoir transparue à cette occasion, et, en creux, sa perception d'un avenir totalement fermé.

Ben en fait comme t'as pas le droit de travailler, tu t'ennuies au CADA, si t'as pas les rendez-vous ou activités de l'ARDHIS, après au CADA il y a des petites réunions ou des petits débats, donc pour ne pas perdre ton temps à la maison ou pour ne pas te renfermer toi-même. [...] C'est très difficile d'être demandeur d'asile, parce que là sans emploi, sans travail, sans programme, tu es toujours renfermé sur toi-même. Avec la solitude, le stress, tu as même envie de te suicider. Moi-même il fut un temps, je voulais même mourir, perdre ma vie une fois pour toute. Parce que tu es toujours coincée dans un appartement, tu penses à ta fille, tu penses à ton passé, tu penses à ton avenir, ça va changer quoi ? Maintenant je vais devenir quoi ? J'ai laissé ma vie, j'ai laissé mon travail, je suis venue à cause de ma famille, là je suis venue, je fais rien. Avec les 200 euros comment je vais vivre ? Donc du coup à ce moment tu n'as aucune espérance de vivre. Mais depuis que je fais partie de l'ARDHIS, « Astou, tu parles de quoi ? Arrête de penser à ça, ça va aller. » Donc sans eux, ce serait une catastrophe. J'ai failli me suicider une fois. Je me suis dit que j'ai raté ma vie à cause de ma famille. Aujourd'hui je devrais même pas rester là pour tendre la main pour vivre. Parce que je suis pas venue économiquement. Si c'était le cas j'allais faire les ménages, avoir du petit argent, et mener une vie heureuse. Mais ce n'est pas le cas. J'ai tout laissé à cause de mon appartenance sexuelle, donc je trouvais ça absurde, je pouvais pas accepter cela, ça c'était mon seul, jusqu'à présent c'est mon problème. Pourquoi ma famille m'a poussé à sortir ? Pourquoi j'ai quitté mon pays, mon travail pour tendre la main ici ? Et pourquoi ça me suit toujours ? Malgré je suis là, je suis heureuse, j'ai des familles, j'ai une copine, mais j'ai pas pardonné ma famille, ma société, de m'avoir poussée au bout pour venir ici pour tendre la main pour vivre. C'est ça qui me fait très très mal, et ça je vais pas le pardonner à personne. Des fois même je peux pas le pardonner à moi. Je me dis pourquoi je suis partie ? Pourquoi j'ai tout laissé ? Parce que eux ils ont gagné la bataille et la guerre, là je suis sortie de mon pays, je reviendrai jamais au Sénégal, donc l'exemple que quand les filles on leur dit « Vous voyez l'exemple d'Astou, si tu la suis tu finiras comme elle. » [...] Tu es venu dans un pays étranger, tu es toujours réfugié. Et cela, pour faire plaisir à la société et aux gens qui n'aiment pas l'homosexualité. Et eux ils font pire ! Mais pourquoi ils sont pas condamnés ? Moi c'est l'injustice là que je peux pas supporter ! Et quand j'y pense trop, je pleure, ça me fait mal au cœur, mais je ne peux rien, mais ça me fait trop mal.

Entretien avec Astou, octobre 2019

Les émotions des interlocuteur·rices constituent ainsi l'ultime forme d'expression permettant de saisir les répercussions des modalités de traitement des demandeur·ses d'asile, ou de la trajectoire migratoire en général, sur les subjectivités. Celles-ci relèvent bien entendu autant d'émotions positives que négatives. Mais l'exposition dans un travail de recherche du mal-être, de la souffrance ou du désespoir n'a pas été sans poser question. L'instrumentalisation froide et aseptisée par la démarche d'analyse de ces situations peut sembler déplacée, tout comme peuvent surgir une certaine pudeur et un sentiment de malaise quant à la publication et la diffusion d'éléments touchant aussi fortement à l'intimité des individus. De plus, la représentation conjointe des difficultés rencontrées, de l'expérience qui en est faite et des affects qui en découlent par la présentation de leur mise en récit par les personnes concernées expose l'écriture au risque de la victimisation qui peut s'avérer doublement contre-productive. La victimisation s'accompagne d'abord d'une essentialisation qui conduit à effacer la diversité des situations individuelles d'une part, les pratiques de résistance et de composition avec les contraintes d'autre part (Bernardie-Tahir et Schmoll, 2012). Elle participe également de la « politique de la pitié » qui s'appuie sur une distinction nette entre celles et ceux qui souffrent et celles et ceux qui ne souffrent pas (Boltanski, 2007), distinction que l'écriture scientifique peut contribuer à entretenir malgré elle en réifiant les réalités décrites (Mekdjian, 2016)¹¹⁵. Mais la retransmission des expressions de la souffrance répond aussi à d'autres exigences, outre l'enjeu de l'administration de la preuve, en commençant par celle de ne pas minimiser la dureté de la réalité en la voilant à demi, ni d'altérer la parole des personnes et la retransmission de leur expérience de la réalité. La fonction de témoignage possède un intérêt aussi bien scientifique par la représentation fidèle et incarnée de la réalité qui la sous-tend, que politique, en faisant entendre, certes de façon indirecte, les voix de personnes souvent contraintes au silence, aussi bien dans leur pays d'origine qu'en France. La représentation du mal-être et de la souffrance dans l'écriture scientifique demande ainsi de naviguer habilement entre l'écueil de la victimisation et celui de la modification de la parole des concerné·es, via le filtre de la sélection notamment, difficulté que la question de la mise en scène des émotions ravive considérablement.

Accorder une place aux émotions au sein de l'analyse nécessite également de rester attentif à la manière de les exploiter. Si les émotions du sujet chercheur sur le terrain peuvent avoir une valeur heuristique, il convient de rester lucide en commençant par se garder de toute tentative de lecture autoréférentielle de la réalité. Lorsque l'enquête confronte à des situations de précarité, de danger ou encore de mal-être, il existe un risque de projeter ses propres impressions et émotions sur les interlocuteur·rices. C'est par exemple le cas quand il s'agit d'étudier en contexte ethnographique le rapport entretenu par des personnes enquêtées à certains lieux ou contextes particuliers.

On quitte le local. Aliou et Samba m'accompagnent au Raidd bar [bar/club gay du Marais] pour aller transférer au Centre LGBT les vêtements que l'établissement a

¹¹⁵ Sarah Mekdjian mentionne dans son article un travail de Géraldine Pratt (2009) « qui consistait à co-construire des récits sur les conditions de vie à Vancouver avec des femmes philippines, dans le but d'alerter les gouvernements locaux », mais dont « les récits produits ont contribué à réifier les situations sociales décrites, en suscitant un sentiment de pitié, bien plus qu'à engager des action politiques » (2016, p. 159).

accepté de nous donner pour la collecte organisée par l'ARDHIS. Sur la route, Aliou m'explique qu'il a été rejeté à l'OFPPRA, puis à la CNDA. Il veut tenter un réexamen. Mais actuellement, il n'a donc aucun papier valide, la date de validité de son récépissé ayant expiré. Quand il me dit ça, je ne suis pas très rassuré, ayant peur qu'il se fasse contrôler durant le trajet en métro ou dans la rue. À Châtelet, à la sortie du métro, deux hommes sont arrêtés par deux agents de sécurité. Plus loin, on croise un camion de police et des agents avec un groupe de personnes, ensuite des agents de sécurité du centre commercial. Être avec lui me fait prendre conscience d'une part de la présence très déployée d'agents de contrôle variés auxquels je ne prête habituellement pas plus attention que cela, d'autre part que je réalise que tout type d'agent de sécurité m'inquiète et que je ne sais même pas qui est en droit, légalement, de procéder ou non à un contrôle d'identité. Ma première réaction est d'imaginer que lui non plus ne doit pas être rassuré. Mais on pourrait penser qu'au contraire, il a une connaissance et une maîtrise du comportement à avoir dans ce genre de situation pour ne pas se faire remarquer toute particulière, impliquant notamment de ne pas laisser paraître quoi que ce soit de particulier¹¹⁶, et qui le conduit à ne pas être inquiété par la situation. Je n'ose pas aborder le sujet pour creuser la question, mais il ne m'a pas l'air inquiet du tout. Bien moins que moi en tout cas. Peut-être n'a-t-il même rien remarqué.

Extrait de carnet de terrain, 30/05/2018

Si cet épisode a contribué à ce que j'accorde une place plus importante à la question de l'espace public dans mon enquête, il invite en même temps à une mise en garde quant à l'interprétation de situations rencontrées à l'aune de sa propre expérience. La façon dont j'ai été affecté par cet épisode a bien eu une valeur analytique en m'invitant à m'interroger un peu plus sur le rapport à l'espace public, mais rien ne me permet d'aller au-delà de ce constat et de conclure de cette situation une information sur l'expérience d'Aliou. La prise en considération des émotions dans l'analyse gagne à être faite avec précaution. Jean-Pierre Olivier de Sardan rappelle qu'« un excès d'implication subjective et sentimentale de l'anthropologue dans les croyances de ceux qu'il étudie aboutit souvent à présenter les croyances vécues et perçues par l'ethnologue-participant-séduit-et-enthousiaste comme étant celles-là mêmes vécues et perçues par les intéressés, oubliant par là à la fois les différences de position et de trajectoire entre le chercheur et ses sujets » (2008, p. 193).

Ainsi, l'expérience du terrain produit (et se construit autour de) nombreux affects qui vont conditionner l'appréhension de l'objet étudié. Ils sont aussi parfois de puissants révélateurs de certaines de ses caractéristiques, à l'image de la suspicion et du rapport à celle-ci qu'on voit émerger en travaillant sur l'asile.

Je vais boire un verre avec Aman que je n'ai pas vu depuis longtemps. On se donne rendez-vous à 21h30, après sa sortie du travail à 21h. Quand je lui dis que j'ai fait avant-hier un entretien avec Alif, il réagit vivement et me dit qu'il est « 100 % fake ». Il en est convaincu. Il revient sur un épisode qu'il m'a déjà raconté : lors d'une Marche des Fiertés à Paris, un Bangladais l'avait insulté de « gandoo¹¹⁷ ». Il s'agissait en fait de Sabbir, le

¹¹⁶ Les travaux de Stefan Le Courant sur les pratiques de l'espace public par les personnes en situation irrégulière (2016) montrent qu'il existe un ensemble de techniques de présentation de soi mobilisées pour passer inaperçu. Celles-ci répondent, par adaptation en miroir, aux représentations du « clandestin » qui dictent les pratiques de contrôle d'identité des agents de police. Parmi ces techniques, la maîtrise de ses émotions, et notamment des manifestations de la peur, est parfois essentielle pour se fondre dans la foule.

¹¹⁷ Terme injurieux utilisé en hindi et ourdou pour désigner des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Plus précisément, il désigne, dans une appréciation binaire des rôles sexuels, celui qui est pénétré lors du rapport. Le caractère dépréciatif contenu dans ce terme convoque ainsi l'idée d'une déviance par rapport aux normes de genre et à la distribution de rôles sexuels qui leur est associée. Le terme peut alors être associé, de façon plus générale, à tout comportement jugé trop « féminin » pour un homme.

prétendu copain, d'après Aman, d'Alif. Aman ajoute qu'il les a entendus faire des commentaires sur les filles dans la rue qui leur plaisaient. Selon Aman, Alif et Sabbir font semblant d'être en couple, ce qui expliquerait aussi qu'il ait accepté de faire un entretien avec moi. Je ne sais pas trop quoi penser de tout ça. J'ai plutôt tendance à faire confiance à Aman, dont je suis très proche. Je n'ai pas vraiment de raison de ne pas le croire, mais il pourrait aussi se tromper dans son interprétation. Aman ne surinterprète-t-il pas certains éléments ? La dépréciation des personnes et comportements jugés « efféminés » est un phénomène aussi courant entre hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Peut-être est-il au courant d'autres éléments dont il ne veut pas me parler. Ou font-ils vraiment « semblant » ? Cela impliquerait un très long et important jeu d'acteur, et s'il est vrai que j'ai déjà eu des doutes à propos de certaines personnes, jamais je ne me suis posé de questions à leur sujet. Je me retrouve alors à relire tout une série d'éléments de l'entretien que j'ai réalisé avec Alif à la lumière de cela. La suspicion commence à émerger. Cela pourrait expliquer qu'il m'ait demandé si je pouvais lui faire une attestation à la fin de l'entretien, ce que personne d'autre ne m'avait demandé jusque-là. Cela pourrait expliquer pourquoi il a pris en photo les questions que j'avais préparées pour mon entretien. Cela pourrait expliquer pourquoi il m'a si peu parlé de sa vie au Bangladesh. Toutes les originalités de cet entretien par rapport aux autres deviennent autant d'éléments de mise en alerte. Pourtant, je sais très bien que chacun de ces éléments pourrait trouver une autre explication tout aussi plausible. Je ressasse tout ça, et ce que cela impliquerait d'un point de vue méthodologique pour ma recherche. Puis, la suspicion croissante fait place à un autre sentiment : celui de la culpabilité de douter. Alors que l'un de mes questionnements de recherche consiste à analyser comment la suspicion envers les personnes migrantes issue des institutions de l'asile se diffuse dans le cadre associatif et entre les personnes migrantes elles-mêmes, cet épisode me rappelle qu'elle atteint aussi le dispositif d'enquête.

Extrait de carnet de terrain, 03/07/2019

Cet épisode illustre comment la suspicion qui est centrale dans le système de l'asile a fini par m'affecter personnellement au cours du terrain. Par répercussion des réalités de l'objet étudié, le dispositif d'enquête a constitué un terreau supplémentaire pour le doute et le soupçon, offrant de nouveaux supports spécifiques pour leur développement. Ainsi, malgré la mise à distance de l'enjeu de distinction des « vrais » et des « faux » réfugiés OSIG induite par la construction de l'objet d'analyse centré sur les ressorts et les conséquences diffuses du régime du soupçon d'une part, et sur les effets de l'engagement dans une procédure d'asile OSIG d'autre part, je n'en ai pas moins été affecté moi-même par celui-ci durant le déroulé du terrain.

L'attention portée aux affects sur le terrain rappelle ainsi à quel point l'enquête est un processus incarné qui met en branle la subjectivité de l'enquêteur-riche. Le terrain est avant tout une expérience de relations et l'irréductibilité de la subjectivité qui l'accompagne appelle, plutôt qu'à l'occulter, à l'énoncer pour tenter de donner la mesure éventuelle de son impact sur l'enquête, voire d'illustrer comment celle-là a parfois pu constituer un moteur de cette dernière.

Conclusion

Ce chapitre est revenu sur les configurations spécifiques du terrain réalisé afin de rendre compte du point de vue particulier qui a été adopté sur l'objet étudié. Les intérêts, ainsi que les difficultés, associés au recours à l'enquête ethnographique en situation de participation observante au sein d'une association spécialisée dans l'accompagnement à la procédure d'asile OSIG ont été soulignés. Ce chapitre a également mis en lumière certains des questionnements qui m'ont suivi tout au long de la réalisation de ce terrain et qui ont conduit à des évolutions de ma pratique d'enquête. La nécessité de composer constamment avec les exigences scientifiques et éthiques a en particulier induit un certain nombre de réajustements. Parfois, celles-ci divergeaient, et il a fallu trouver des arrangements pour tenter de concilier les deux. Dans cette situation, la démarche réflexive s'est avérée d'autant plus indispensable dans un souci d'objectivation scientifique. Les façons d'articuler le rôle de chercheur et celui de bénévole accompagnant à la procédure d'asile, l'adaptation et l'évolution des outils méthodologiques employés, à l'instar des entretiens ethnographiques, les particularités du contexte de la région parisienne pour le sujet traité ou encore les implications de ma propre subjectivité sur l'expérience de l'enquête sont autant d'éléments dont il fallait rendre compte pour rappeler à partir d'où, et donc de quoi, les analyses produites ont été formulées.

Partant des singularités du dispositif d'enquête mis en œuvre, ce chapitre a également été l'occasion de proposer des pistes de réflexions et de questionnements plus générales sur la réalisation, mais aussi la restitution, du terrain en géographie, et puis largement en sciences sociales. Ce fut notamment l'occasion de revenir, entre autres, sur les liens entre géographie et ethnographie, sur les enjeux d'éthique de la recherche sur le terrain ou ceux de l'implication sur celui-ci, ou encore sur le rôle des affects survenant durant l'enquête. L'expérience de cette dernière s'est ainsi apparentée à une véritable heuristique de l'inconfort tant les difficultés qu'elle a soulevées au cours de sa réalisation m'ont poussé à des réajustements de position et à des réflexions plus générales sur les modalités d'enquête en sciences sociales.

Conclusion de la première partie

Cette première partie a posé le cadre des analyses qui vont suivre dans ce travail. Le chapitre 1 a réinscrit le questionnement de cette thèse dans la lignée d'autres travaux de sciences sociales qui s'attachent à déconstruire « l'ordre sexuel du monde ». Il a montré l'intérêt de ne pas analyser seulement les ressorts et pratiques de la constitution rhétorique de blocs soi-disant homogènes, les pays du Nord d'un côté, ceux du Sud de l'autre, mais d'étudier aussi l'expérience du passage des derniers vers les premiers pour remettre en question les découpages binaires et essentialisant du monde. Plus précisément, alors que la littérature scientifique portant sur l'asile OSIG s'est surtout concentrée sur les pratiques des institutions et l'émergence de cette nouvelle catégorie, cette thèse décale le regard sur l'expérience de cette procédure et ses implications pour celles et ceux qui y ont recours. Ce changement de perspective permet de remettre en question la lecture de la migration vers la France, et plus généralement les pays du Nord, comme une simple « libération » pour les exilé·es LGBT+. Le chapitre 1 a présenté les principaux points d'attention et les approches conceptuelles mobilisés dans cette thèse pour ce faire. En analysant les trajectoires socio-spatiales des personnes qui demandent l'asile OSIG en France, c'est-à-dire en étudiant comment le déplacement spatial s'accompagne d'une recomposition des positions sociales, il devient possible de documenter la reconfiguration des rapports de pouvoir qui accompagnent la migration. Dès lors, tout au long de leur parcours migratoire et dans le pays d'arrivée, les individus sont confrontés à de nouveaux rapports de pouvoir qui non seulement contribuent à les marginaliser sur d'autres plans, mais qui affectent aussi leur façon de composer avec leur position minoritaire sexuelle ou de genre. Dans une approche mobilisant l'intersectionnalité située, attentive aux contextes qui configurent les articulations des positions sociales des individus, il s'agit alors de saisir la recomposition de l'expérience minoritaire survenant avec la migration, encadrée par une demande d'asile. Ce faisant, l'image de la migration des minorités sexuelles et de genre vers la France, comme processus en soi libérateur, pourra largement être battue en brèche.

Le chapitre 2 a présenté le protocole méthodologique fournissant le matériau empirique qui a permis de mener à bien une telle analyse. Il a rappelé que l'objet a été saisi depuis un angle particulier, à savoir celui de la participation observante au sein de l'ARDHIS, association parisienne spécialisée dans l'accompagnement à la procédure de demande d'asile OSIG. Cette configuration d'enquête ethnographique fut le résultat à la fois de contraintes d'accès au groupe étudié et de choix liés à des considérations éthiques relatives au type de relations qui peuvent être nouées dans le cadre d'une enquête. Ce chapitre a présenté le matériau empirique sur lequel repose cette thèse, ainsi que ses modalités de constitution. Il a de plus montré l'intérêt d'une telle démarche ethnographique qui permet de se placer au plus près de ce qui se joue dans la demande d'asile OSIG mais aussi de saisir l'épaisseur et la multiplicité de ses implications sur les individus, bien au-delà du seul enjeu de son issue. Enfin, parce que cette situation d'enquête a nécessité de nombreux ajustements, notamment face aux difficultés que j'ai

parfois rencontrées à concilier à la fois les exigences éthiques et scientifiques, elle a été l'occasion d'expérimenter une certaine heuristique de l'inconfort. En ce sens, ce chapitre a également proposé une série de réflexions plus générales, sur la base des questionnements qui se sont présentés à moi dans cette configuration particulière d'enquête, portant sur les manières de faire terrain et de mobiliser l'ethnographie ou les entretiens, sur le sens d'une pratique éthique de recherche ou encore sur les enjeux liés à la réflexivité et au positionnement des enquêteur·rices sur leur terrain.

PARTIE 2

Du départ du pays d'origine à la demande d'asile en France

Introduction de la deuxième partie

Les catégories politiques qui classent, pour les contrôler, les individus à l'aune de leurs parcours migratoires tendent à homogénéiser et simplifier ces derniers en effaçant leur diversité et leur complexité (Gupte et Mehta, 2007). Le débat public, tout comme les dispositifs de gestion des migrations, s'appuient sur des catégories qui entendent définir et distinguer les individus selon les motifs et caractéristiques de leur déplacement, à l'instar de l'opposition entre « réfugiés » et « migrants économiques ». Nombreux sont pourtant les travaux qui ont rappelé l'inadéquation de ces catégories avec le vécu des individus et leur incapacité à saisir la réalité des migrations (Gupte et Mehta, 2007 ; Zetter, 2007 ; Bakewell, 2011 ; Scherschel, 2011 ; Tcholakova et Weber, 2014 ; Crawley et Skleparis, 2017 ; Migreurop, 2017 ; Laacher, 2018). D'autres ont rappelé qu'il n'existait pas de définition immuable du « réfugié », montrant le rôle du contexte politique, social, économique, mais aussi historique et géographique, dans le tracé des contours de cette catégorie (Malkki, 1995 ; Noiriel, 1998 ; Fassin, 2013 ; Agier et Madeira, 2017 ; Lendaro, 2019 ; Akoka, 2020), si bien que ces processus de catégorisation « en disent plus long sur les sociétés qui labélisent, que sur ceux qui sont désignés comme réfugiés » (Akoka, Clochard et Tcholakova, 2017, p. 15, à partir d'Akoka, 2012).

Ces catégories politiques s'accompagnent de diverses représentations sur le parcours migratoire supposé des individus. La figure du « réfugié » est associée à une migration unicausale (fuite de conflits ou de persécutions), linéaire et d'emblée pensée en direction de l'Europe (Crawley et Skleparis, 2017), représentation accentuée dans ce qui est présenté comme un contexte de « crise migratoire » (Crawley *et al.*, 2016 ; Mainwaring et Bridgen, 2016). Cette conception de l'expérience migratoire trouve une résonance particulière dans le cas des minorités sexuelles et de genre. Le discours de la « migration comme libération » qui y est associé et la polarisation du monde qui le sous-tend (voir chapitre 1) repose aussi sur un ensemble de représentations entourant la migration, la simplifiant au point de parfois l'invisibiliser. David A. B. Murray qui travaille sur le cas canadien caractérise cette représentation dominante à propos des réfugié-es LGBT+ :

« du placard dans leur pays d'origine à "out" au Canada, qui coïncide avec une migration linéaire dans l'espace et directement orientée vers la nation de refuge, culminant lors du moment libérateur de l'audience durant laquelle le requérant peut officiellement faire son "coming out" à l'État qui va le protéger et lui offrir la liberté d'être ouvertement "gay", "lesbienne", "bisexuel" ou "transgenre" et qui attendra en retour une citoyenneté passive et docile¹¹⁸. »

(2014a, p. 453)

Ainsley Jenicek, Edward Ou Jin Lee et Alan D. Wong relèvent de leur côté que les difficultés liées à la migration sont souvent passés sous silence dans les articles de presse traitant des réfugié-es LGBT+ (2009). En outre, Edward Ou Jin Lee rappelle que la tendance à se

¹¹⁸ "from closeted in their country of origin to « out » in Canada that coincides with unidirectional spatial migration towards the nation of refuge, culminating in the liberating moment of the refugee hearing where the claimant can officially « come out » to the state who will protect her and allow her the freedom to be openly « gay » « lesbian » « bisexual » or « transgendered » and expect passive, docile citizenship in return".

concentrer, dans les discussions à propos de l’asile OSIG, sur les moyens d’améliorer les pratiques d’examen de ces demandes, contribue à occulter le fait que les politiques migratoires restrictives conduisent en premier lieu à bloquer une très grande majorité des personnes qui souhaiteraient fuir leur pays, en les empêchant de le faire par des voies légales (2019). Documenter ce qui précède le recours à une demande d’asile OSIG en France présente un double intérêt. D’une part, c’est l’occasion de rappeler les difficultés qui existent à atteindre la France, et plus largement l’Europe, pour les minorités sexuelles et de genre qui chercheraient à y obtenir une protection, alors même que l’octroi de l’asile à une partie d’entre elles et eux peut nourrir un « exceptionnalisme sexuel » européen. D’autre part, cela autorise une compréhension de l’expérience migratoires des individus qui dépasse les cloisonnements instaurés par les catégories migratoires institutionnelles.

La distinction des « réfugiés » d’autres catégories de « migrants » circule par ailleurs aussi au sein des espaces discursifs académiques. L’émergence du domaine spécifique des *refugee studies* dans les années 1970 et sa formalisation dans les années 1980 se sont articulées avec une part importante de recherches conduites en lien avec les organisations internationales. Ces dernières ont ainsi pu contribuer à définir les questions posées par la recherche (Malkki, 1995). Karen Akoka dresse le même constat en rappelant plus généralement que « les travaux de recherche ne sont pas épargnés par cette essentialisation [des réfugiés], ni par le manque de distance d’avec les catégories institutionnelles » (2020, p. 10). Or, prendre comme point de départ de l’analyse les catégories institutionnelles risque de restreindre les champs d’étude et de questionnement (Bakewell, 2008). Le recours aux catégories de « réfugiés » ou « migrations forcées » comme catégories de définition conduit à établir *a priori* une situation d’exceptionnalité qui interdit parfois le recours à des éléments d’explication « classiques ». Cet élément peut alors être survalorisé comme variable explicative au détriment d’autres caractéristiques des individus ou du contexte dans lequel ils évoluent :

« En prêtant une attention trop accentuée aux “réfugiés” ou “migrants forcés”, leur normalité nous échappe ; nous les rendons exceptionnels et les excluons de nos théories “classiques” [...] Les articles qui décrivent la situation particulière des réfugiés et qui prennent pour acquis le fait que cette situation est liée à ce statut s’enchaînent. Par ailleurs, ils échouent fréquemment à faire des liens avec les processus plus généraux de mondialisation, de transformation sociale et de mobilité humaine, et continuent à faire perdre de vue les causes structurelles de la migration forcée (Castels 2003). Il s’en suit que l’étude des migrations forcées reste à l’écart. Au contraire, nous devons plutôt “toujours penser les migrants forcés comme des “gens ordinaires”, ou des “acteurs avec des intentions”, encastés dans des situations sociales, politiques et historiques particulières” (Turton 2003)¹¹⁹. »

(Bakewell, 2008, p. 449)

¹¹⁹ “By staring too hard at refugees’ or ‘forced migrants’, we fail to see their ‘normality’; we make them exceptional and exclude them from our ‘mainstream’ theories [...]. Paper after paper describes the particular situation of refugees and takes for granted that this situation is associated with their status as refugees. Moreover, they frequently fail to connect to the wider processes of globalization, social transformation and human mobility, and continue to obscure the structural causes of forced migration (Castles 2003). As a result, the study of forced migration remains out on a limb. Instead, we need ‘always to think of forced migrants as “ordinary people”, or “purposive actors”, embedded in particular social, political and historical situations’ (Turton 2003).”

Suivant Oliver Bakewell et son appel à adopter un « regard oblique », il s'agira de ne pas partir des catégories politiques pour qualifier et appréhender le déplacement des individus, mais de comprendre au contraire à partir de leurs expériences comment certaines personnes en arrivent à une demande d'asile OSIG en France. Ce faisant, il devient possible de montrer la complexité et la variété des parcours biographiques individuels que des catégories politiques et administratives comme celles de « demandeurs d'asile » ou « réfugiés », ainsi que l'ensemble des représentations qu'elles charrient, contribuent à occulter. Par ailleurs, en dépliant l'épaisseur des expériences et processus qui ont précédé et conduit au recours à cette procédure en France, il devient possible de se détacher du regard cloisonné porté sur les réfugié·es OSIG qui consiste à lire leur parcours migratoire, et à les définir, uniquement par l'expérience de persécutions liées à l'OSIG minoritaire.

Pour ce faire, trois étapes successives de la migration sont analysées, déclinées en trois chapitres distincts. Le chapitre 3 s'attèle à saisir la multiplicité des facteurs qui conduisent au départ du pays d'origine. Ce faisant, il montre l'insuffisance d'une conception de la migration qui l'appréhende comme un processus unicausal au regard des seules craintes ou expériences de persécutions liées à l'OSIG. Le chapitre 4 analyse les trajectoires migratoires¹²⁰ ayant conduit en France les personnes enquêtées, afin d'en rappeler la diversité et de montrer qu'elles relèvent bien souvent de trajets non linéaires qui battent en brèche l'idée de migrations qui ont lieu entre deux points fixes (Collyer et De Haas, 2012), le point d'arrivée étant défini dès le départ, et ce qui se passe dans l'entre-deux étant insignifiant, du moins seulement orienté vers cet objectif. Enfin, une fois en France, le dépôt d'une demande d'asile représente une démarche qui n'a rien d'automatique, ni d'évident. Grâce à la mobilisation de la notion de carrière, afin de rendre compte des modalités d'entrée dans la « carrière de demandeur·se d'asile OSIG », le chapitre 5 montre la diversité des déterminants qui entrent en jeu dans le recours à une telle procédure, au-delà des seules expériences passées de persécutions.

¹²⁰ J'utilise la notion de « trajectoire migratoire » pour rendre compte des changements et ajustements – ainsi que leurs facteurs – inhérents au processus de migration (Schapendonk, Van Liempt, Schwarz et Steel, 2018) et qui contribuent à progressivement dessiner un « parcours migratoire » particulier, compris comme la liste factuelle des espaces traversés.

Chapitre 3

Quitter son pays : des départs aux ressorts multiples

Pour rendre compte de la complexité des trajectoires migratoires, il convient de s'attarder dans un premier temps sur la multiplicité des déterminants conduisant à quitter le pays d'origine. L'approche adoptée s'inscrit dans la lignée des travaux sur les migrations qui, depuis les années 1990-2000, rappellent l'insuffisance du modèle classique *push and pull* pour comprendre le déplacement des individus (Schmoll, 2017). En appliquant cette approche à ce travail, il s'agit de montrer l'incapacité du schéma explicatif de la fuite instantanée de situations répressives vers un pays identifié comme refuge pour les minorités sexuelles et de genre à rendre compte de la complexité de la migration. L'attention portée au statut socio-économique des individus, au rôle des réseaux sociaux dans lesquels ils sont inscrits, à la circulation des imaginaires et à la constitution des aspirations, ou encore aux régimes de mobilité différenciés, souligne la multiplicité des ressorts en jeu dans le départ du pays d'origine. Il ne s'agit pas de nier le rôle des persécutions dans la mise en mouvement mais de montrer qu'elles ne suffisent pas toujours à l'expliquer dans la mesure où d'autres éléments participent à configurer les motivations au départ et les possibilités du recours ou non à la migration. En se concentrant non pas sur le pourquoi mais sur le comment (Ma Mung, 2009), c'est l'ensemble des éléments conditionnant la possibilité de la migration qui apparaissent, rappelant que deux personnes faisant face aux mêmes types de persécutions n'auront pas le même rapport à celle-ci. Plus exactement, l'objectif de ce chapitre consiste à rendre compte de la multiplicité des déterminants qui interviennent d'une part dans l'apparition d'une bifurcation biographique (prise de conscience d'un environnement jugé trop oppressif et basculement vers une dégradation des conditions de vie perçue comme irrémédiable), d'autre part dans le recours à la migration en réaction à celle-ci.

Plusieurs binarismes sont alors battus en brèche par la diversité et la complexité des parcours individuels, à l'instar de l'opposition entre « migrant économique » et « réfugié » ou de la distinction entre « migration volontaire » et « migration forcée », brouillées par la multitude de facteurs et motivations qui sont en jeu dans la mise en mouvement (Castles, De Haas et Miller, 2014 ; Odlum, 2019). Les approches des migrations précédemment évoquées, en prêtant une attention particulière à l'*agency*, aux compétences ou aux ressources des individus, ont contribué par la même occasion à se détacher d'« une version dramatisante et misérabiliste des migrations au profit d'une vision émancipatrice du mouvement et de la circulation » (Schmoll, 2017, p. 31). La notion de « projet migratoire » a par exemple été mobilisée pour « comprendre les migrations non plus comme résultats de mécanismes agissant à l'insu du migrant (combinaison de forces économiques ou calcul coûts-avantages), mais comme une réalisation d'une intention propre au migrant : ce ne sont plus les mécanismes qui agissent sur le migrant mais le migrant qui agit de lui-même » (Ma Mung, 2009, p. 34). Il convient de bien comprendre que cette notion est avant tout analytique. Comme le rappelle Emmanuel Ma

Mung, le projet migratoire n'est pas une entité observable, mais une « prescription méthodologique / épistémologique ». Pour les situations ici étudiées, il s'agira ainsi de rappeler que la migration n'est pas seulement la conséquence mécanique de la persécution mais aussi celle de la réaction des individus à cette réalité ainsi que de leurs façons et possibilités propres de composer avec celle-ci. Ce faisant, il devient également possible de prolonger les réflexions sur les migrations sexuelles, telles que définies par Héctor Carrillo (voir chapitre 1), afin de montrer que celles-ci ne peuvent pas être comprises seulement à l'aune de la sexualité.

Je reviendrai dans un premier temps sur la façon dont l'expérience des persécutions nécessite souvent d'être appréhendée en articulation avec d'autres facteurs pour comprendre plus en détail la façon dont elles induisent un basculement des individus vers la décision de quitter leur pays d'origine. Dans la lignée de cette réflexion, j'aborderai dans un second temps l'importance des représentations des individus pour comprendre comment elles favorisent et conduisent à percevoir la migration comme une solution pour faire face à leurs difficultés, ainsi que les différentes sources qui peuvent les alimenter. Enfin, la dernière section de ce chapitre mettra en évidence l'inégalité qui existe dans la possibilité d'avoir recours à une migration internationale directe et régulière à destination de la France en réaction aux persécutions subies.

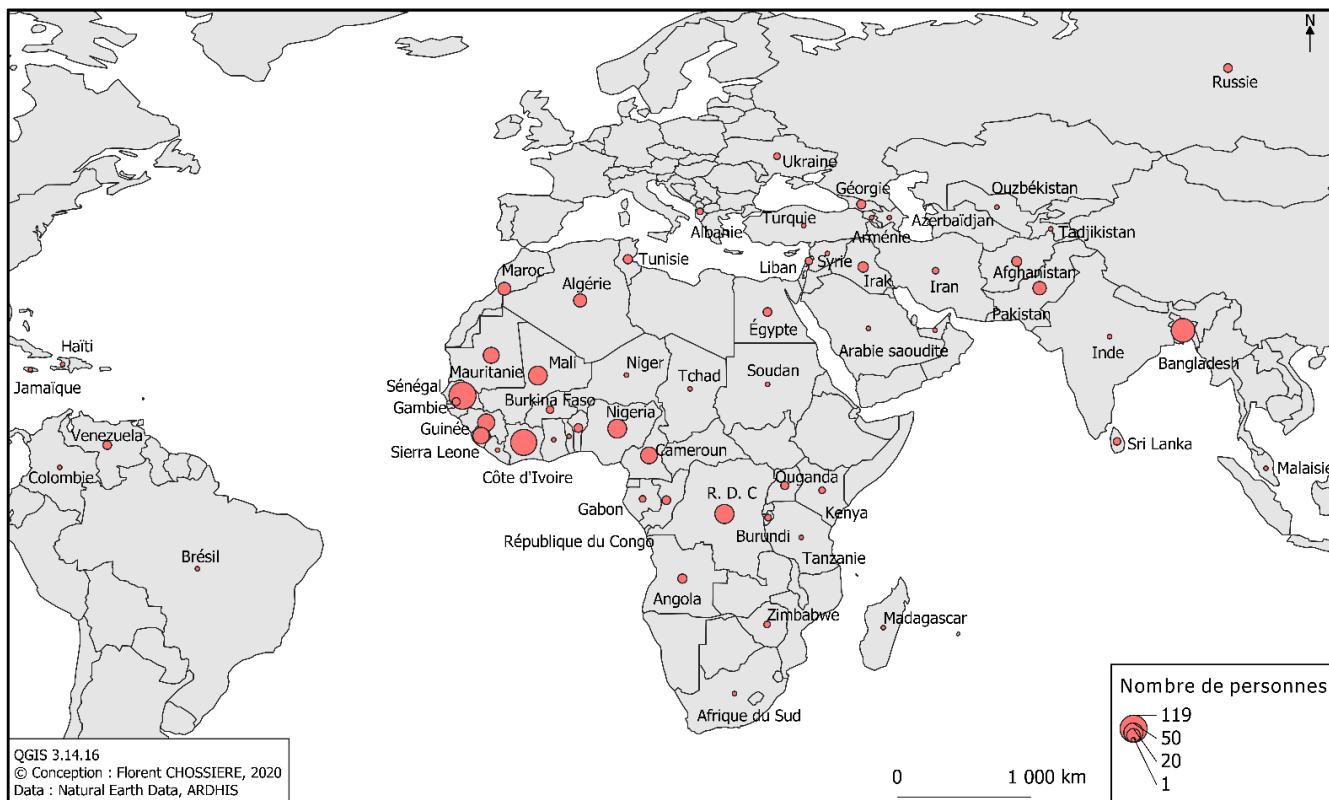
A. Persécutions et départ du pays d'origine, une articulation complexe

1. Une géographie de l'expérience vécue des minorités sexuelles et de genre au-delà de celle du droit

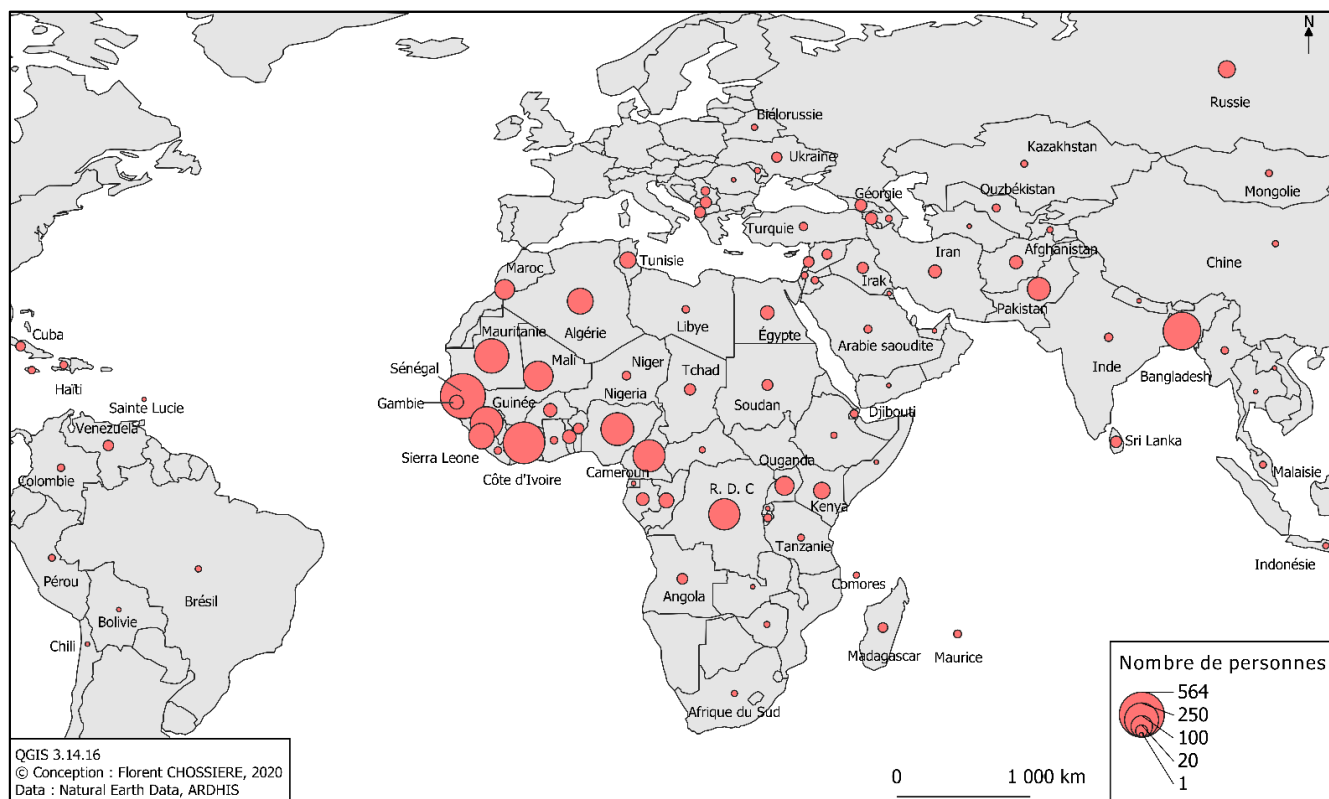
Bien que ce travail n'ait ni la vocation de présenter de façon exhaustive les problématiques rencontrées par les minorités sexuelles et de genre dans les différents pays desquels proviennent les personnes demandant l'asile en France, ni les moyens pour le faire, il faut rappeler certains éléments ayant trait à ces réalités pour une meilleure compréhension de l'objet étudié. Une telle contextualisation est utile à deux niveaux puisqu'elle permet d'une part de fournir des informations générales pour l'analyse des migrations, d'autre part d'affiner l'appréhension, sur le plan individuel, de l'expérience migratoire en réinscrivant la vie en France dans une continuité biographique plus large.

Tout d'abord, la cartographie de l'origine des personnes accompagnées par l'ARDHIS (voir cartes 4 et 5) semble indiquer qu'il n'existe pas forcément de lien entre le nombre de demandes d'asile déposées par pays et l'existence et l'intensité de lois répressives relatives à l'orientation sexuelle dans ces derniers (voir carte 6¹²¹). Cette idée est confirmée par l'OFPRA qui a accès aux informations concernant l'ensemble des demandes d'asile OSIG en France et qui notait dans son rapport de 2020 : « l'année 2019 ne fait toujours pas ressortir de corrélation significative entre le degré de répression des personnes LGBTI* et la récurrence de ce motif de crainte par pays d'origine, aux mêmes exceptions que les années précédentes, que constituent le Cameroun, le Nigéria, l'Ouganda et la Gambie, quatre pays dont les ressortissants sont nombreux à faire valoir leur orientation sexuelle à l'appui de leurs craintes et où l'homosexualité est fortement réprimée » (2020, p. 52).

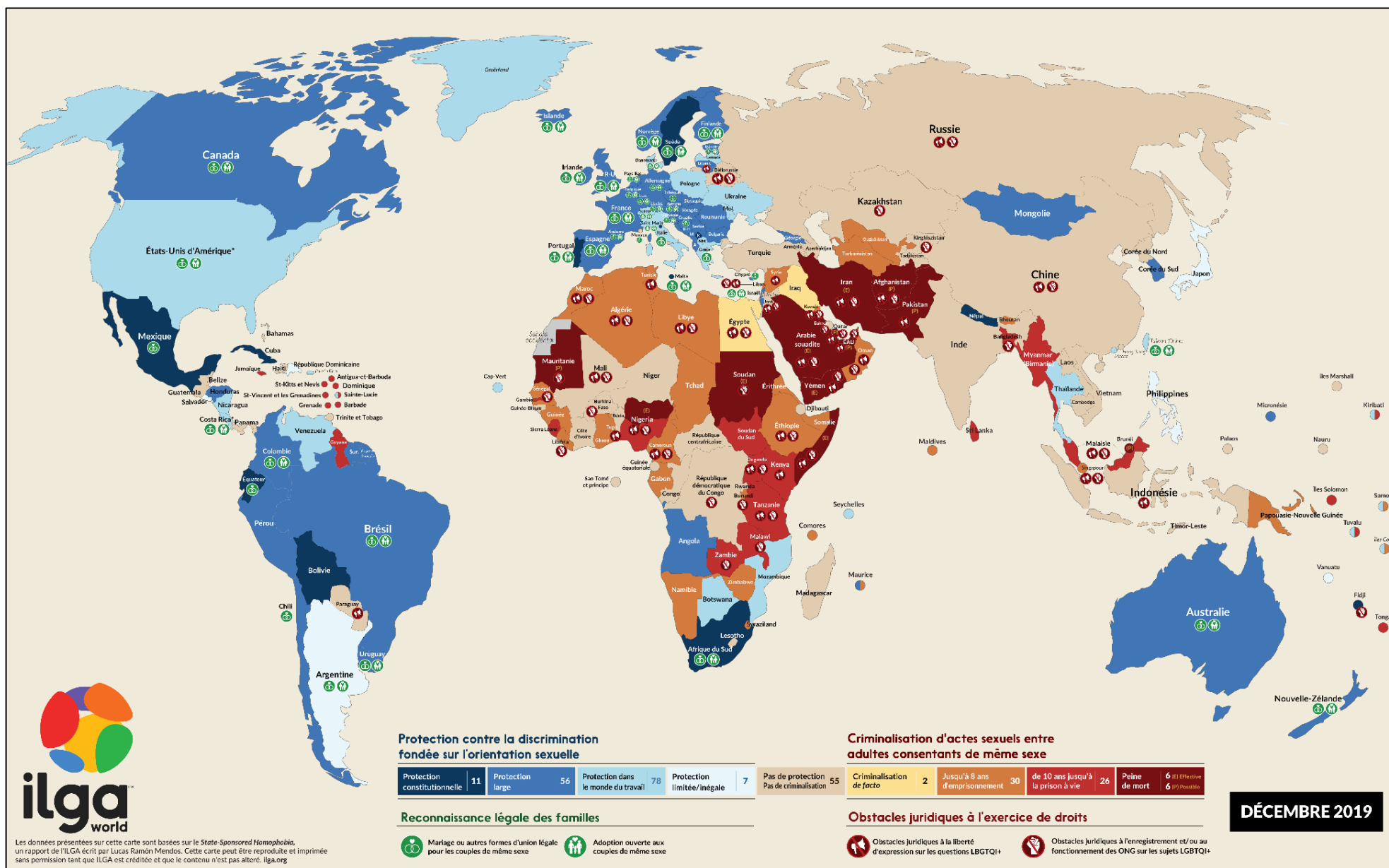
¹²¹ Si la carte de l'ILGA présente uniquement les lois liées à l'orientation sexuelle, celles représentant les accompagnements de l'ARDHIS comprennent l'ensemble des personnes accompagnées, à savoir aussi des personnes trans. Dans la mesure où celles-ci constituent cependant un groupe très minoritaire parmi les personnes suivies (voir chapitre 2), la comparaison entre les deux types de carte reste utile.



Carte 4 : Pays d'origine des nouvelles personnes accompagnées en 2019
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020. Sources : ARDHIS)



Carte 5 : Pays d'origine des personnes accompagnées par l'ARDHIS dans leur demande d'asile entre 2005 et 2019
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2020. Sources : ARDHIS)



Carte 6 : Les lois sur l'orientation sexuelle dans le monde en 2019

(Source et réalisation : International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA World) 2019)

Cette absence de corrélation peut tout d'abord s'expliquer par les logiques propres au processus migratoire, notamment les contraintes qui empêchent le départ en amont et la variété des pays de destination en aval. Mais elle est aussi l'occasion de revenir sur les limites de la représentation cartographique des lois sur l'orientation sexuelle dans le monde. Comme toute autre carte, celle-ci véhicule une version simplifiée du réel. La simplification ne relève pas de la mauvaise qualité des informations représentées sur la carte mais de son incapacité à montrer d'autres aspects de la réalité. Une lecture plus complexe nécessite en effet de s'attarder aussi sur ce que cette carte ne montre pas.

La cartographie des législations liées à l'orientation sexuelle passe tout d'abord sous silence certaines configurations des persécutions. Une telle carte n'aborde en effet que les persécutions étatiques, c'est-à-dire découlant des appareils législatifs. Elle ne dit alors rien des persécutions exercées en dehors de ce cadre et par d'autres types d'acteurs et actrices. La seule lecture législative n'est d'ailleurs elle-même pas dénuée d'insuffisances. Dans certains pays, l'inexistence de loi condamnant les relations sexuelles entre personnes de même sexe n'est pas synonyme de l'absence de l'appareil législatif dans les moyens mobilisés à l'encontre des minorités sexuelles. Ainsi, de telles relations pourront donner lieu par exemple à des condamnations pour avoir « publiquement outragé les mœurs » en République Démocratique du Congo (article 176 du Code Pénal) ou pour « acte indécent ou contre nature » en Côte d'Ivoire (article 360 du Code Pénal) (ILGA World, 2019). Cette carte ne dit rien non plus de l'application effective des différentes législations et la seule prise en compte des lois existantes omet l'écart qui existe parfois entre le cadre législatif et le niveau de violences auquel peuvent être soumis les individus (Rao, 2014). Le Brésil constitue un exemple éloquent puisqu'il y est recensé un nombre particulièrement élevé d'assassinat de personnes LGBT+ (ILGA World, 2019), alors même qu'il apparaît comme l'un des pays offrant une « protection large » sur la carte. Ajoutons enfin que la seule attention portée aux législations occulte la dimension sociale de l'expérience des persécutions. J'entends par là le fait que, relativement aux statuts socio-économiques des individus ainsi qu'à leurs ressources et capitaux, l'exposition aux persécutions, y compris étatiques, et les moyens de les éviter ou de les amortir peuvent varier d'une personne à l'autre. C'est ce que montreront plusieurs exemples évoqués au cours de ce chapitre.

Ces quelques éléments liminaires permettent de montrer l'insuffisance d'un modèle explicatif des migrations qui s'en tiendrait uniquement au facteur de la situation législative dans les pays d'origine. Ils sont aussi l'occasion de rappeler la complexité des situations dans les différents contextes nationaux que le point de vue très particulier de cette recherche, lié au groupe rencontré, ne doit pas conduire à effacer par un acte de généralisation à l'aune des parcours individuels présentés. Cela étant dit, il est tout aussi primordial de garder à l'esprit le type de violences auxquelles les personnes enquêtées ont été exposées, car cela explique de nombreux aspects des pratiques et représentations des individus à l'égard de leur migration mais aussi de leur vécu en France. Le tableau suivant récapitule le type de persécutions auxquelles les demandeur·ses d'asile rencontré·es ont été exposé·es.

		ACTEURS ET ACTRICES DES PERSÉCUTIONS		
		ÉTAT	SOCIÉTÉ	FAMILLE
TYPE DE PERSÉCUTIONS	ATTEINTES À L'INDIVIDU (physique, psychologique, biens matériels)	▪ Peine de mort ▪ Emprisonnement ▪ Agressions physiques, tortures au commissariat, tortures en prison	▪ Menaces de mort poussant à fuir le quartier, le village, la ville ▪ Agressions physiques, séquestration ▪ Tentative de meurtre perpétrée par un ou plusieurs individus (lapidation, traque par des tueurs à gage, ...) ▪ Viol punitif ▪ Chantage financier, chantage sexuel, intimidation, <i>outing</i> forcé ▪ Vandalisme du logement, du lieu de travail ▪ Malédiction lancée sur l'individu, sur sa famille ▪ Insultes, harcèlement ▪ Refus de l'inhumation, déterrement de corps	▪ Tentatives de meurtre ▪ Agressions physiques ▪ Séquestration ▪ Insultes, harcèlement
	ATTEINTES À L'INTÉGRITÉ SOCIALE¹²² (mise à l'écart, ostracisation, stigmatisation)	▪ Arrestations, procès ▪ Emprisonnement ▪ Amendes à payer ▪ Avis de recherche ▪ Inégalité devant la loi (majorité sexuelle) ▪ Impossibilité du dépôt de plainte en cas d'agression	▪ Humiliations publiques ▪ Campagnes de diffamation (réseaux sociaux, articles de presse, ...) ▪ Jugement par des instances locales (chef du quartier, autorité religieuse, ...) ▪ Licenciement, exclusion d'une institution scolaire, exclusion de la communauté religieuse, interdiction d'accès aux lieux de culte, bannissement du village ou du quartier ▪ Malédiction lancée sur l'individu, sur sa famille ▪ Dénonciation aux autorités ▪ Difficulté ou impossibilité d'accéder aux soins	▪ Expulsion de la famille, expulsion de la cour familiale ▪ Isolement intra-familial (refus de présence au repas, de contacts avec les plus jeunes) ▪ Chantage à la répudiation de la mère ▪ Être renié-e et déshérité-e ▪ Retrait des enfants ▪ Dénonciation aux autorités
	TENTATIVES DE CORRIGER L'ÉCART À LA NORME		▪ Viol « correctif » pour les femmes lesbiennes ▪ Pratiques de « guérison » religieuses (chez le prêtre – catholique et vaudou –, l'imam, le pasteur, le marabout) ou médicales (injection d'hormones, séjour en hôpital psychiatrique)	▪ Pression au mariage, mariage forcé ▪ Surveillance des activités et fréquentations ▪ Contrôle des pratiques sexuelles (consommation du mariage)

Tableau 4 : Typologie de persécutions rencontrées par les minorités sexuelles ou de genre

¹²² Dans la structure des relations de reconnaissance sociale d'Axel Honneth, l'intégrité sociale est la forme d'identité menacée lorsque le mépris exprimé prend la forme de la privation de droits ou de l'exclusion (2013 [1992]). Les atteintes à l'intégrité sociale peuvent aussi constituer des atteintes à l'individu sur le plan psychologique.

L'attention portée aux différentes formes de persécutions¹²³ expérimentées permet déjà d'identifier des différences de configuration des processus de départ. En effet, l'intensité des violences subies ou sur le point de l'être constitue le premier déterminant des bifurcations biographiques et des décisions de quitter le pays d'origine. Ainsi, le départ du pays d'origine s'inscrit souvent dans une temporalité de l'urgence et correspond à une configuration particulière du départ que l'on pourrait qualifier de « fuite précipitée ». En réaction à une mise en danger physique, voire à un danger de mort, immédiats ou bien suite à une possibilité de fuite (évasion de prison ou de séquestration), le départ du pays d'origine représente une solution de survie. C'est ce qu'illustre le départ précipité d'Oumar, depuis la Guinée vers le Mali, puis vers l'Europe.

En fait, j'ai été découvert par mon père à l'appartement où je vivais avec mon compagnon, donc il a crié au monde. J'avais beaucoup de demi-frères, tous mes demi-frères sont arrivés au lieu, eux aussi rejoints par leurs voisins du quartier, ils voulaient nous battre, nous lapider en fait. Ils nous ont battus, ils nous ont emmenés dans la brousse là pour nous lapider, c'était en saison sèche, il y avait pas beaucoup de pierres donc ils ont renoncé, ils ont pris décision de nous brûler, donc certains se sont retournés au niveau de la ville pour prendre de l'essence, donc pendant ce temps là, certains sont restés pour nous garder. Parmi ceux qui restaient il y avait quelqu'un qui s'appelait Mohamed, c'était un ami d'enfance et aussi, donc lui franchement il voulait pas aussi faire du mal, mais il voulait pas aussi avouer, donc il a fait une théorie pour m'aider à échapper. Donc lorsque le monde ils se sont partis dans la brousse pour chercher du bois sec, lui il est revenu seul en faisant semblant il va nous battre. En faisant semblant qu'il était plus colère que tout le monde. Donc en fait il m'a aidé à me libérer des cordes, donc j'ai pris la fuite aussi, mais tout le monde est parti à ma recherche. J'étais pas loin, comme j'étais fatigué je pouvais pas courir loin, je l'ai entendu il a menti il a dit que j'étais parti dans une autre direction. Après j'ai parti, c'était en pleine brousse, donc je savais pas où se trouvait le Nord ni le Sud, donc j'étais perdu en pleine brousse. J'ai marché toute la journée dans la brousse pour retrouver un village. Heureusement un certain temps j'ai entendu un bruit de voiture, donc je me suis précipité vers le bruit, il y avait une route nationale, donc j'ai pris la route.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Garder à l'esprit les types de persécutions expérimentées ou évitées de justesse par les personnes enquêtées est primordial pour saisir de façon adéquate leur parcours. Elles constituent d'ailleurs souvent le déclencheur essentiel du départ, dans une configuration où la rapidité du basculement, biographique et spatial, est proportionnelle à l'intensité du danger. Toutefois, dans d'autres situations, elles ne suffisent pas à elles seules à l'expliquer et doivent être réinscrites dans un ensemble plus complexe de ressorts de la mise en mouvement.

¹²³ Le recours au terme de persécutions dans l'ensemble de cette thèse nécessite d'être discuté. Au vu de la typologie présentée, on perçoit que sous ce terme sont regroupées une multitude de formes d'exactions. Certaines présentent des formes d'intensité d'atteinte aux individus particulièrement élevées et spécifiques aux contextes des pays d'origine des personnes enquêtées, notamment celles relevant des appareils législatifs. Certaines toutefois pourraient très bien avoir lieu en France, comme par exemple les agressions physiques, les campagnes de diffamation publique ou encore les expulsions familiales. Dans ce contexte géographique, celles-ci ne seraient pourtant probablement pas qualifiées de « persécution » des personnes LGBT+. Ainsi, il faut garder en tête que le recours au terme de « persécutions », s'il présente l'intérêt d'agglomérer toutes les formes d'exactions possibles, peut aussi parfois induire un effet de particularisation géographique des faits qu'il décrit qu'il est nécessaire de complexifier.

2. Persécutions, statuts socio-économiques et départ du pays

Si l'intensité de la violence peut expliquer le départ, dans certaines configurations celui-ci est déterminé par des modalités d'articulation particulières entre persécutions et caractéristiques du positionnement social des individus. Le statut socio-économique¹²⁴, parce qu'il conditionne les possibilités de faire face aux persécutions, parce qu'il configure les rapports entre deux personnes ou encore parce qu'il peut être affecté par les différentes formes de marginalisation subies, contribue à influencer sur le recours ou non à la migration et sur sa temporalité. Cette sous-partie a ainsi pour objectif d'offrir une lecture décroisée de la migration qui ne considère pas la sexualité minoritaire comme un élément indépendant des autres caractéristiques des individus, mais qui rappelle au contraire la nécessité d'ancrer l'expérience des persécutions et son articulation avec le recours à la migration dans le positionnement social plus large de ces derniers. Il ne s'agit donc ni de caractériser le groupe des demandeur·ses d'asile OSIG en termes de statuts socio-économique pour essayer de distinguer un groupe qui serait plus représenté qu'un autre¹²⁵, ni d'avoir prétention à saisir exhaustivement les configurations à l'œuvre dans l'ensemble des pays mentionnés, mais simplement de rendre compte de l'articulation complexe qui peut exister entre persécutions, statuts socio-économiques et départ du pays d'origine telle qu'elle m'a été donnée à voir par les parcours spécifiques des personnes rencontrées. Une telle articulation est par ailleurs l'occasion de déconstruire l'opposition binaire entre les catégories de « migrant économique » et « réfugié ».

a) Le statut socio-économique protège-t-il ?

Le rôle du statut socio-économique dans la façon dont les individus font face aux menaces et persécutions m'est d'abord apparu durant l'enquête par l'apparition répétée d'une configuration particulière de départ dans les récits de vie que j'entendais : dans des situations impliquant un couple de personnes de statuts socio-économiques hétérogènes, c'était fréquemment celui qui était le plus « bas » dans la hiérarchie sociale qui finissait par quitter le pays, alors que l'autre y restait. Cette réalité me semblait à première vue contre-intuitive, l'accès à la migration nécessitant souvent des ressources non négligeables. Or, c'était oublier que les capitaux économique et social n'offrent pas seulement la possibilité de partir, mais aussi celle de rester.

Tout d'abord, la position socio-économique permet parfois d'amortir l'exposition aux persécutions en offrant les moyens de les amoindrir ou de les contourner. La possibilité de négocier avec les autorités par exemple fait transparaître des inégalités face

¹²⁴ J'emploie le terme de statut socio-économique plutôt que le concept de classe sociale pour la plus grande malléabilité qu'il offre. L'analyse en termes de classe sociale nécessiterait une étude beaucoup plus approfondie des particularités des contextes des pays d'origine que cette recherche ne peut fournir. Il s'agit ainsi d'éviter des simplifications par transposition de concepts d'une société à une autre (Sayad, 1980).

¹²⁵ Une telle entreprise demanderait d'avoir accès à des statistiques exhaustives sur l'ensemble des demandeur·ses d'asile OSIG qui n'existent pas. L'approche statistique se heurterait là encore à l'obstacle de la comparaison, induite par la nécessaire catégorisation, entre la variété des situations selon les différents pays d'origine. J'ai pu constater sur mon terrain parfois une très grande hétérogénéité des profils, du berger ne sachant ni lire ni écrire au chercheur dans un institut.

à l'appareil législatif et son application. Une personne qui en a les moyens peut passer, au moins momentanément, à travers les mailles du filet de la justice. George, gérant d'une boîte de nuit, explique qu'il a pu échapper à la police ougandaise en soudoyant l'officier en charge de son dossier juste après son arrestation survenue dans son établissement.

[George] : *Et le policier m'a dit, faire la promotion de l'homosexualité, et moi-même étant homosexuel, c'est un délit majeur. Avec une peine minimale de 15 ans, ou qui peut aller jusqu'à 20 ans ou la prison à vie en fonction de l'appréciation du juge.*

[Florent] : *Et comment t'as fait pour t'en sortir ?*

[George] : *L'argent, bien sûr. Je lui ai donné beaucoup d'argent, parce que cette nuit-là, on avait fait payer les entrées, les gens payaient à l'entrée. Donc à chaque fois qu'il y a de l'argent, parce que tu peux pas faire confiance aux personnes en poste à l'entrée, en tant que gérant tu vas récupérer l'argent qu'ils ont recueilli et tu le gardes. Tu l'as sur toi. Donc, au moment où on m'a arrêté, j'avais l'argent sur moi. Donc c'est cet argent que j'ai utilisé. Donc le policier m'a dit qu'il pouvait me laisser partir si je lui donnais huit millions de shillings, ça fait à peu près, je sais pas, laisse-moi calculer, [on cherche sur nos téléphones], à peu près 1800 euros. Donc j'ai utilisé cet argent pour le soudoyer, parce que l'officier a dit, il pouvait pas, il allait écrire que je me suis évadé de la cellule et que je me suis enfui. Donc on s'est mis d'accord et le lendemain matin, il m'a laissé sortir et c'est comme ça que j'ai échappé à la police.*

Entretien avec George, réalisé en anglais¹²⁶, décembre 2018

Bien sûr, la possibilité de soudoyer une personne représentant une autorité quelconque ne garantit pas la tranquillité indéfiniment, mais elle offre déjà une précieuse marge de manœuvre, notamment temporelle, à laquelle tous et toutes n'ont pas accès. Dès sa sortie du commissariat, George prépare son départ de l'Ouganda pour la France qui a lieu une quinzaine de jours après son arrestation. Selon une configuration similaire, les ressources financières des individus peuvent aussi permettre de répondre pendant une période aux formes de chantage financier qu'ils peuvent subir suite à la découverte de leur OSIG, ce qui peut là aussi faire gagner un temps précieux pour organiser le départ.

Le statut socio-économique configure aussi les rapports de force au sein du couple et, avec eux, les solutions envisagées et mises en œuvre face à une complication de la situation. Par exemple, la migration de David ne peut être comprise qu'en la rapportant à l'hétérogénéité sociale du couple au sein duquel il se trouve au moment où il rencontre de nouveaux problèmes. David, originaire de République Démocratique du Congo, s'enfuit du domicile familial à 21 ans après avoir fait l'objet de deux arrestations – la seconde donnant lieu à une détention de quatre jours dans un camp où il est torturé –, et de

¹²⁶ "[George]: And the police men told me, promoting homosexuality, and me myself being homosexual, is a big offence. With a minimal of 15 years, or, it can go to 20 years or life in prison according to how the judge will listen to you.

[Florent]: So how did you manage to escape the police?

[George]: Of course it was money. I paid a lot of money, because, on that night, we charged the entrance, people paid money to enter. So whenever money, because you cannot trust the people at the entrance, as a manager you go pick the money they have collected, and keep it. You'll be with it. So, by the time they arrested me, I had money on me. So this is the money that I used. So the police man, told me, that he can let me go after giving him 8 millions shillings, that's around, I don't know if I calculate, let's see, around euh, [on cherche sur nos téléphones]. Around 1 800 euros. So I used that money to bribe and get out, because the officer said, he could not, he was going to put in that I broke out of the cell and ran. So we agreed and the next morning, I, because they took there around 1 in the morning, so I stayed there, the next day then, the other morning, so he let me out and that's how I got out of the police".

multiples agressions physiques de la part de son père, la dernière lui causant une fracture du tibia qui le pousse à quitter définitivement sa ville natale. Dans la nouvelle commune où il réside, il rencontre un homme d'affaire, « Monsieur John », avec qui il commence une relation. Ce dernier finance la fin des études de David et loue un appartement pour lui. La situation est stable jusqu'au jour où David est reconnu dans une boîte de nuit par d'anciens voisins de sa ville natale. Ceux-ci préviennent son père qui retrouve la nouvelle adresse de David.

J'ai appelé Monsieur John, on s'est vu. J'ai expliqué le problème. La première chose qu'il a dite : « Il a parlé de moi ? » « Non » « Ah David c'est grave, comment on va faire ? » Des fois Monsieur John me proposait qu'on aille habiter en Afrique du Sud. Moi je voulais habiter en Europe. Mais lui non : « Moi je peux pas avec mes activités, qui sont aussi en Afrique du Sud. » Je savais pas si je devais partir, car Monsieur John j'étais bien gâté chez lui aussi. Mais je me suis dit : « Moi je dois quitter ce pays, quand ça commence comme ça, c'est vraiment la merde. » Au bout d'une semaine j'étais pas parti de la parcelle. Mon père avec ses relations s'est organisé pour venir intimider la propriétaire. Il est venu avec une jeep de la police. Mais en fait, il voulait aussi savoir le partenaire avec qui j'étais pour le traduire en justice. J'ai prévenu Monsieur John : « Pour des raisons de sécurité, tu dois plus venir ici et on doit se voir en dehors. » Avec cette peur-là, il m'a dit : « David je vais réfléchir. Je pense que la bonne voie c'est que tu quittes ce pays pour ne pas gâcher aussi ma personnalité. David, moi j'ai pas peur. Même beaucoup des hommes politiques ici sont des homosexuels. Mais ils le font en cachette. Si ça se dévoile que je suis homosexuel, ça va faire beaucoup d'histoires. Et avec les problèmes que j'ai avec ma femme, elle va confirmer que je suis homosexuel. Tout va s'écarter. Donc il faut que tu voyages. On part en Afrique du Sud. » Moi j'ai dit non. Moi je savais que là-bas c'est la galère. Et je savais que c'était pour lui une façon de se débarrasser de moi. Au mois de janvier, Monsieur John m'a dit : « David tu dois partir mais je ne sais pas quoi faire. On peut demander un visa ? On peut aller à Dubaï ? » « Non, moi je suis pas commerçant. Je veux aller en Europe. » Et en même temps j'avais la pression pour partir de la parcelle. Mon père est allé voir la bailleresse, elle a dit : « Mais il y a personne qui vient ici, il y a seulement l'oncle. » « L'oncle ? » Et mon père s'est mis à chercher « l'oncle ». Monsieur John a dit : « David ok tu dois partir en Europe pour effacer les traces. »

Extrait de notes de rendez-vous de préparation dans le cadre de l'accompagnement à la procédure d'asile¹²⁷, janvier 2018

Comme l'illustre cet exemple, la différence de statut socio-économique, mais aussi sans doute d'âge, permettent d'expliquer la migration de David, qui constitue aussi bien, si ce n'est avant tout, une solution pour Monsieur John que pour lui-même. La position sociale de Monsieur John intervient à deux niveaux puisqu'elle dicte ses représentations, avec l'idée qu'une révélation de cette relation aurait d'autant plus de répercussions eu égard à son statut, tout comme elle offre une possibilité particulière permise par les moyens financiers à sa disposition pour éviter une telle révélation : éloigner David. La migration est donc autant le résultat d'un processus de prévention pour Monsieur John que de sécurisation pour David, ce dont il a bien conscience et qui lui permet de réussir à négocier la destination du voyage que lui paye finalement Monsieur John. Ainsi, le statut socio-économique n'offre pas seulement la possibilité d'une mobilité accrue, mais aussi celle de mettre les autres en mouvement pour pouvoir soi-même rester sur place. Il convient ainsi de rappeler et de souligner que les individus « vont réagir différemment à

¹²⁷ Utilisation avec l'accord de David.

des menaces imminentes en fonction de possibilités et contraintes qui leur sont propres, découlant de leur positionnement social¹²⁸ » (Winton, 2019, p. 104).

Les exemples précédents ont montré que le statut socio-économique pouvait contribuer à amortir les persécutions ou à multiplier les possibilités pour les prévenir en amont, résultat d'un agencement subtil, parfois fortuit, d'opportunités accrues par la position sociale qui permettent d'éviter la mise en mouvement. Il constitue donc dans certaines circonstances un avantage. Mais dans d'autres situations, une position socialement et économiquement favorisée peut devenir un facteur aggravant. La sanction pour l'écart à la norme est alors d'autant plus forte que l'individu occupe une position sociale élevée lui octroyant une visibilité qui contribuerait à « corrompre » les plus jeunes. La position socio-économique amplifie la figure du « mauvais exemple ».

L'autre, il est aux États-Unis, ils l'ont emprisonné au Sénégal, on a voulu le tuer, il est parti du Sénégal. Il y a un autre homo, lui il est venu ici mais il est parti en Hollande, il a eu son statut là-bas. Quand j'ai eu de sérieux problèmes je les ai appelés, ils m'ont dit : « Astou, la seule chose que tu dois faire c'est quitter le pays si tu veux vivre ta vie et si tu veux avoir ta liberté, sors le Sénégal et laisse ce pays d'hypocrites. » Mais je n'ai jamais voulu sortir. Parce que je faisais la guerre entre moi et ma famille hein. Donc eux ils ont, arrivé à un point, en me disant que moi je suis lesbienne, je suis franc-maçon, donc je suis financée par les sectes pour que les jeunes du village, de notre quartier puissent suivre notre exemple, donc je suis devenue totalement une menace pour toute la famille et pour la société. Parce que là, j'avais des prêts dans les banques, j'achetais ma voiture, j'avais mon commerce, je faisais ce que je veux, donc du coup eux ils ont dit que si les jeunes regardent sur moi là ils vont dire que moi je suis un mauvais exemple, donc je récupérerais toutes les filles. Donc du coup eux aussi ils me laissaient pas le choix de rester chez moi. Ils m'ont frappée, ils m'ont menacée, ils m'ont torturée. J'ai subi pas mal de maltraitements, j'ai subi pas mal d'intimidations, j'ai subi pas mal de frustrations. J'ai perdu ma dignité. Donc je me sentais même pas que je suis un être humain. Tellement qu'on me haïssait, on me frappait, on me parlait mal, on me faisait du n'importe quoi. Donc là quand j'ai su que ça dégénérait, j'ai su que là eux ils sont prêts à me tuer. Parce que moi je suis issue d'une famille religieuse. Chez nous, il y a des imams, chez nous les filles portent des voiles, donc eux ils disent que moi je suis un mauvais exemple.

Entretien avec Astou, octobre 2019

Le statut socio-économique conditionne donc les possibilités de faire face aux persécutions. Il convient dans un deuxième temps de s'interroger, à l'inverse, sur la façon dont celles-ci peuvent affecter la situation financière des individus.

b) Les persécutions déclassent

Plusieurs travaux de recherche qui soulignent la porosité existante en réalité entre les catégories de « migrations forcées » et de « migrations économiques » le font en rappelant que les conflits et les difficultés économiques apparaissent parfois simultanément, multipliant les motivations au départ (Bissell et Natsios, 2000), et que les facteurs économiques se retrouvent souvent imbriqués avec d'autres qui conduisent ensemble à la migration (Neumayer, 2005). Dans leur étude sur les personnes fuyant le conflit syrien, Heaven Crawley et Dimitris Skleparis font par exemple état d'une

¹²⁸ "People will react differently to imminent threats depending on the unique limitations and possibilities of their social location".

« économie politique de la migration forcée » pour rappeler qu'il est « impossible de mesurer pleinement les moteurs de la migration sans analyser comment les facteurs économiques et politiques s'assemblent pour façonner les expériences de ceux qui vivent en temps de guerre¹²⁹ » (2017, p. 6). La décision de quitter la Syrie est souvent prise en raison d'une insécurité économique inextricablement liée aux conséquences du conflit sur le pays, pointant le fait que « la décision de partir ne peut être comprise qu'en la réintégrant au sein d'une économie politique plus large de la migration forcée plutôt que comme une réponse à des menaces individualisées de violence¹³⁰ » (*Ibid.*, p. 8). Les persécutions en raison de l'OSIG ont toutefois la particularité d'être très individualisées. Leurs conséquences ne concernent que la personne visée, dans certains cas son entourage. Pourtant, elles peuvent considérablement influencer sur les situations financière et matérielle personnelles, conduisant là aussi à la nécessité de ne pas penser de façon totalement séparée ce qui relèverait de facteurs économiques et ce qui serait de l'ordre des seules violences faites à l'individu pour comprendre son départ. La marginalisation sociale et la marginalisation économique des minorités sexuelles et de genre s'avèrent fortement imbriquées (Winton, 2019).

Cette articulation s'observe tout d'abord dans les cas où la stigmatisation affecte l'accès au travail et ainsi à des ressources économiques. Pour les personnes qui sont plus rapidement et parfois d'emblée discréditées¹³¹, notamment car elles dérogent aux normes de genre, cette situation peut être fréquente et ne pas faire suite à un événement particulier, comme la découverte d'une relation homosexuelle par exemple. C'est le cas d'Ahmed qui n'a pas d'autre choix que de se prostituer en Algérie face à l'impossibilité de trouver un autre travail :

[Ahmed] : *En Algérie c'est, c'est dangereux là-bas. Quelqu'un qui, si ils savent là-bas tu es gay, tu es en danger. Ils insultent. Les gens ils insultent, les parents ils insultent. On est deux frères et deux filles. Les deux frères, je peux pas bouger. C'est pour ça je reste pas à mon village. Je pars.*

[Florent] : *T'es parti où ?*

[Ahmed] : *À Oran, Oran vers Alger.*

[Florent] : *Du coup t'habitais tout seul ?*

[Ahmed] : *Non, avec des gens. Je fais la prostitution. Pour vivre. Là-bas oui j'ai fait la prostitution, mais ici non. Ici, dans ma tête, quand je viens en France, pour travailler pour rester tranquille, pas pour faire la prostitution. [...] Là-bas en Algérie parce que j'ai pas le droit de travailler. Oui. J'ai niveau bac mais je peux pas. Quand je demande à quelqu'un du travail, il me dit : « Oh ! » comme ça. « Toi tu veux travailler ici ? Non non. »*

[Florent] : *En Algérie ou ici ?*

[Ahmed] : *En Algérie. « Si tu travailles ici, tu fais le bordel ici. Tu sors avec tous les gens. » C'est comme ça ! Dans sa tête c'est zéro, mentalité zéro !*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

¹²⁹ "impossible to fully appreciate the drivers of migration without examining the ways in which political and economic factors come together to shape the experiences of those living in times of war".

¹³⁰ "the decision to leave can only be understood within a wider political economy of forced migration rather than as a response to individualised threats of violence".

¹³¹ Erving Goffman distingue les individus discrédités, pour lesquels la différence qui fonde le stigmat est d'emblée visible ou connue, et les individus discréditables, pour qui la différence n'est pas immédiatement perceptible (1975 [1963]).

Les personnes dotées d'une situation professionnelle stable et qui ont eu le temps d'accumuler des économies ne sont pas non plus à l'abri d'un rapide appauvrissement. Les persécutions, par leurs différentes formes et conséquences, cumulées ou non, conduisent progressivement à un épuisement financier. On peut citer le fait d'être renvoyé·e de son travail, d'être expulsé·e de chez ses parents ou de son logement personnel, d'être contraint·e de déménager pour échapper aux menaces, de devoir payer des amendes, d'être victime de chantage financier de la part d'une personne qui a découvert une relation tenue secrète ou encore de voir ses biens matériels faire l'objet de dégradations. Ces situations sont d'autant plus difficiles à gérer qu'il sera impossible dans la majorité des cas de compter sur une aide financière des parents ou des proches. Migrer apparaît comme un ultime recours face à la dégradation de la situation matérielle. C'est l'épuisement financier qui conduit par exemple Arsène à quitter la Côte d'Ivoire :

[Florent] : *Quand t'étais en Côte d'Ivoire, à quel moment tu t'es dit qu'il fallait partir ?*

[Arsène] : *Quand la situation devenait un peu insupportable pour moi. Je suis resté avec les menaces près de 8 mois hein. Mais arrivé à un moment j'avais commencé à être épuisé financièrement, parce qu'il fallait déménager, si on savait que t'étais là il fallait déménager, aller dans un autre endroit. La traque continuait. [...] Pour moi j'avais un boulot, et quand j'ai commencé à mûrir l'idée de partir, c'est quand le scandale a éclaté à mon service où je travaillais. Bon là, maintenant, c'était devenu, il pouvait pas m'arriver pire que ça quoi pour moi, donc je me suis dit que bon. Et la stigmatisation là-bas avait commencé, et, pffff, voilà. Pff. Je me suis dit, bon ça vaut pas la peine. Parce que j'avais pris du temps à construire quelque chose et tout est en train de s'écrouler, voilà.*

Entretien avec Arsène, juillet 2019

Ainsi, la marginalisation sociale contribue à réduire les opportunités économiques et les difficultés financières qui en découlent constituent parfois l'ultime déclencheur du départ. La prise en compte de la dimension économique des persécutions vient brouiller les catégories politiques qui tendent à opposer les « migrants économiques » aux « réfugiés ». Comme le rappelle Lionel Cantú, « lorsque des immigrants qui appartiennent à une minorité sexuelle disent avoir migré pour des raisons financières, une partie de l'analyse [de ce déplacement] doit intégrer la sexualité¹³² » (2003, p. 265).

3. Des départs aux motifs multiples

L'attention portée à l'articulation entre le statut socio-économique, les persécutions, leurs conséquences et les possibilités d'y faire face a pointé la nécessité de réinscrire l'OSIG dans le positionnement social plus large des individus pour comprendre leur départ. Cette première analyse, qui permet de complexifier l'appréhension des persécutions liées à l'OSIG comme causalité de la migration, peut être complétée par un deuxième niveau de lecture qui montre la multiplicité des motifs de départ.

¹³² "when immigrants, who are a sexual minority, say that they have immigrated for financial reasons, part of the analysis must include sexuality".

a) Des persécutions imbriquées

L'existence de différents motifs de demande d'asile peut conduire à une lecture cloisonnée des réalités des persécutions. Dans certains cas, celles-ci s'avèrent pourtant intimement liées. La ligne de distinction la plus perméable est sans doute celle qui existe entre le critère des persécutions en raison d'opinion politiques et celui des persécutions en raison de son appartenance à un certain groupe social, comme c'est le cas pour les minorités sexuelles et de genre (voir chapitre 6). Le cas le plus emblématique du brouillage de ces lignes est celui des militant·es pour les droits LGBT+ dans leur pays. Mais pour d'autres personnes, c'est parfois aussi la conjonction et l'imbrication d'un investissement politique non lié aux questions des minorités sexuelles et de genre et de leur OSIG qui a conduit à une aggravation des menaces ou persécutions subies et à une accélération de la nécessité de partir. Les persécutions liées à deux motifs différents peuvent tout d'abord se cumuler. Ce fut par exemple le cas de la fille d'un fonctionnaire haut placé du Ministère de l'Intérieur de son pays¹³³, pour qui les agressions physiques subies ont été considérablement accrues lorsqu'elle a été reconnue par un collègue de son père, pendant qu'elle participait à un mouvement étudiant de manifestation contre le gouvernement. Régulièrement frappée et torturée par son père depuis son adolescence parce qu'elle se comportait comme un « garçon manqué », les agressions physiques dont elle fait l'objet se multiplient suite à sa participation à ce mouvement, exercées par son père mais aussi par les collègues de celui-ci qui l'ont identifiée lors de l'événement, aggravant sa situation. Dans d'autres cas, les deux motifs s'imbriquent, comme pour ce journaliste qui publiait fréquemment des textes critiquant le gouvernement et qui a commencé à recevoir des menaces de mort lorsque les premières rumeurs au sujet de son homosexualité se sont mises à circuler. Cet aspect a renforcé les motifs avancés pour s'en prendre à lui et son appréhension comme ennemi du pays, l'homosexualité étant associée à un mal importé de « l'Occident ». Il devient en ce sens d'autant plus ennemi politique qu'il multiplierait les attaques envers les bases de la société.

L'homosexualité et la stigmatisation associée s'articulent aussi parfois avec d'autres types de conflictualité d'ordre plus personnel, contribuant à accentuer et accélérer la marginalisation d'un individu. La révélation de l'homosexualité d'une personne peut venir envenimer des conflits préexistants, familiaux par exemple, et servir de motif supplémentaire pour l'écarter et la discréditer. Dès lors, tenter d'établir une seule causalité de la migration s'avère vain et dans ce type de situation. Le cas d'Adama illustre cette réalité, et il est d'ailleurs intéressant de constater que dans le discours qu'il tient lui-même sur sa migration au tout début de l'entretien, il établit aussi bien le conflit familial comme facteur de départ que son orientation sexuelle¹³⁴.

[Adama] : *J'ai quitté mon pays, la Côte d'Ivoire, pour plusieurs raisons. À cause de mon orientation sexuelle, et la vie familiale aussi.*

[Florent] : *Et c'est quoi les raisons familiales ?*

¹³³ Les deux situations rapportées sont celles de personnes rencontrées durant l'enquête. Pour garantir leur anonymat, le niveau de précision est volontairement minimisé.

¹³⁴ Voir chapitre 6 sur la façon dont la migration d'Adama sera présentée dans son récit de demande d'asile.

[Adama] : *Ben les raisons familiales, en fait ma mère [...] lorsqu'elle est morte d'un cancer du sein, je suis le premier fils, et nous sommes trois dans la famille, bah du coup elle avait des biens, mais, en Afrique, l'héritage, il y a toujours des histoires. Et vu leur jeune âge, parce que moi je savais lire et écrire, donc je connaissais ces points, parce que j'ai vite arrêté les études, à cause de ma mère, pour que je puisse l'aider, parce qu'elle n'était pas allée à l'école, à faire des points, c'est moi qui faisais ses calculs. Donc lorsqu'elle est morte, elle a laissé deux bâtiments, deux immeubles, et ses frères ont fait des histoires. On était menacé de mort. Et lorsqu'ils ont su mon orientation sexuelle, ils se sont basés sur ça pour essayer de me faire du mal. Donc raison pour laquelle moi j'ai fui, j'ai fui mon pays avec ma sœur.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

Ces exemples illustrent l'impossibilité qu'il peut exister à dégager une seule et unique causalité pour comprendre les migrations, dans la tentative d'identifier un motif de persécution relativement au cadre taxinomique de la procédure d'asile. Dans certains cas, les menaces, la mise à l'écart ou les atteintes physiques qui conduisent au départ résultent d'une articulation complexe entre différents éléments qui les motivent : l'orientation sexuelle peut constituer un facteur aggravant et se greffer à d'autres processus de marginalisation ou être à l'origine de persécutions spécifiques qui s'ajoutent à d'autres existantes. Si l'établissement d'une seule cause de persécutions conduisant au départ n'a déjà rien d'évident, il s'avère qu'il en va de même avec la tentative d'expliquer la migration seulement par les persécutions. La réinscription de la migration dans l'histoire des individus et de leurs projets passés donne à voir sa dimension multicausale.

b) Réinscrire la migration dans l'histoire des projets avortés

Un des apports de la notion de « projet migratoire » à l'étude de la complexité des processus de migration a consisté à rappeler la nécessité de réinscrire celui-ci dans différentes échelles temporelles, montrant par là même qu'il « est en redéfinition constante en fonction de l'histoire, des parcours et de l'expérience migratoires » (Ma Mung, 2009, p. 33, à partir de Boyer, 2005a ; 2005b). S'intéresser aux éventuels projets de migration avortés ou aux motivations au départ qui se sont installées chez les individus sans pour autant s'actualiser permet de saisir la densité temporelle sous-tendant parfois le fait de partir, qui ne découle pas seulement d'un événement particulier. En considérant à de multiples échelles temporelles ce qui précède la migration conduisant en France, l'idée d'une causalité unique du départ est mise à mal par l'épaisseur de l'existence des individus qui brouille la possibilité de dégager des déterminants clairement identifiables dans ce qui relève en fait plus d'une imbrication de ressorts multiples. Le cas d'Amir illustre cet enchevêtrement des motifs de départ.

Lorsque je rencontre Amir pour la première fois, en mars 2017, il vit en France avec son compagnon, Nassim. Ce dernier, lui aussi originaire du Maroc, est en France depuis sept ans, dans le cadre de ses études. Amir et Nassim se sont rencontrés en Turquie, alors qu'Amir était toujours au Maroc et Nassim déjà en France. Avant cela, Amir avait tenté de migrer au Canada, suite aux difficultés qu'il rencontrait au Maroc pour trouver du travail. Au sujet de cette tentative, qui n'aboutit pas, faute de visa, il m'explique : « *Ça n'avait pas de lien avec mon homosexualité, mais c'était déjà pour fuir le Maroc car je savais que des problèmes avec ma famille allaient arriver* ». Dans le cadre de leur relation, Nassim rend fréquemment visite à Amir au Maroc.

Parallèlement, ce dernier rencontre des problèmes suite à la découverte de son homosexualité par son frère. En janvier 2016, Amir décide alors d'aller en France pour échapper à cette situation et rejoindre Nassim grâce à l'obtention d'un visa court séjour. Ce n'est qu'une fois en France qu'Amir prend connaissance de l'existence de l'asile OSIG. « *Mais quand même, je me suis dit j'ai eu des problèmes au Maroc, donc pourquoi pas demander l'asile ?* » Il dépose une demande en janvier 2017 et obtient le statut de réfugié en février 2018.

À partir de plusieurs notes de terrain

L'histoire d'Amir est ainsi celle d'une succession d'incarnation de différentes figures du « migrant » qui sont souvent présentées comme mutuellement exclusives puisque le motif du départ, pensé comme unique, sert de critère distinctif des individus : celle du « migrant économique », celle de la personne qui rejoint son ou sa partenaire en France et celle du « réfugié ». Son parcours rappelle au contraire l'imbrication des raisons du départ mais aussi des éléments qui informent le déplacement et sa destination. Ici, la demande d'asile et l'obtention du statut de réfugié ne viennent que cristalliser *a posteriori* une cause parmi d'autres de la migration. La réinscription de celle-ci dans l'épaisseur temporelle de l'existence des individus rappelle la dimension avant tout politique, et non analytique, des catégories administratives qui régulent les passages des frontières. Elles sont malgré tout bien réelles par leurs effets et les individus se retrouvent alors à les négocier dans l'ajustement de leur déplacement.

c) Partir en gardant la face : le choix méticuleux du motif de départ annoncé

Le troisième élément permettant de dépasser l'appréhension de la migration comme unicausale réside dans le décalage qui peut exister entre le motif du départ annoncé, intimement lié à la procédure mise en place pour demander un visa, et les raisons sous-jacentes et non ouvertement déclarées, à la famille notamment, qui motivent ce départ. Pour les plus jeunes, aller réaliser des études en France constitue par exemple une opportunité présentant un triple avantage puisque cela permet de prendre ses distances avec un contexte social trop contraignant concernant son OSIG tout en réussissant à venir en France ou dans un autre pays, de façon légale, et sans que la migration ne soit associée par l'entourage à l'OSIG. Plusieurs travaux ont montré le tournant que représentent parfois les mobilités liées aux études pour les jeunes LGBT+ au sein d'un même pays. Dans ses recherches sur les lesbiennes maghrébines ou d'ascendance maghrébine en France, Salima Amari explique par exemple que la mobilité lors des études supérieures autorise une décohabitation parentale permettant d'accéder à l'émancipation et la liberté sans rupture familiale (2018) ou encore de retarder la pression au mariage (2017). Malgré ses spécificités, la mobilité étudiante internationale relève dans bien des cas d'une même réalité, mais à une autre échelle.

C'est ce qu'illustre le cas de Yacine, originaire d'Algérie. Son parcours est intimement lié à Bilal, avec qui il noue une relation secrète en Algérie. La découverte de l'homosexualité de Bilal et les persécutions qui s'en suivent contraignent ce dernier à fuir l'Algérie pour la France où il dépose une demande d'asile. Pour Yacine, la révélation de cette relation ne dépasse pas le cercle familial. Cela n'est pas sans lui poser problème, mais

la non diffusion de cette information dans un espace plus public comme cela a été le cas pour Bilal le place dans une situation différente. Pour maintenir leur relation, Yacine fait plusieurs séjours en France afin d'y retrouver Bilal. Il doit à chaque fois énoncer un prétexte différent pour justifier ces déplacements : sa famille ignore que Bilal est en France, mais si elle venait à l'apprendre cela conduirait à raviver les conflits liés à l'homosexualité de Yacine. C'est durant l'un de ces séjours que je le rencontre.

[Yacine] : *Pour être sincère, j'ai toujours peur. Parce que je sais pas ce qu'il me cache le destin. Même par rapport à ma famille je suis pas à l'aise et ma relation avec ma famille elle n'est jamais comme elle était avant ce problème-là. Malgré que je vis toujours en Algérie, mais j'ai toujours ces problèmes. [...] Déjà le fait de s'ils vont découvrir que Bilal il est là ça va être le bordel pour moi. [...] Et j'ai des problèmes avec eux. Avant de venir cette fois-ci elle m'a dit ma mère : « Eh c'est quoi ça ? Chaque fois tu prends le vol comme si la France elle est juste à côté. » « Tu prends le vol et tu pars en France, qu'est-ce qu'il y a ? » Je te cache pas, psychologiquement je vis une situation difficile. [...]*

[Bilal] : *Mais le jour que sa famille elle savait que je suis ici en France, c'est le problème.*

[Yacine] : *Ça sera l'enfer pour moi.*

[Bilal] : *T'as vu c'est pour ça j'ai bloqué mon Facebook. Juste Messenger pour parler des fois avec mon frère ou ma mère. Pour les gens regardent pas mes photos et tout. J'ai bloqué tout mon Facebook.*

[...]

[Florent] : *Mais toi t'envisages de quitter l'Algérie ou pas ?*

[Yacine] : *[blanc, soupir] [...] Tellement j'aime Bilal je veux pas le laisser seul, et je sais pas qu'est-ce qu'il m'attend en Algérie. Je veux essayer à tout prix de le rejoindre ici, mais avec une formule où que la situation s'aggrave pas plus que ça avec ma famille.*

[Florent] : *Comment ça ?*

[Yacine] : *Je veux trouver une solution que ma famille ne pense pas que je suis venu en France à cause de ce qu'ils ont découvert sur moi.*

[Florent] : *C'est pour ça que tu veux faire le visa étude ?*

[Yacine] : *Pour me cacher derrière. C'est la pure vérité. Parce que de voir ta mère chaque jour en train de te regarder de regards qui te tuent, c'est pas facile. Je passe des fois avec des périodes avec eux, une autre personne elle va pas pouvoir résister comme j'ai résisté moi. Trop de pression, trop de. Des fois elle me jette, que ce soit ma mère ou bien mon père, surtout ma mère, elle me jette des mots, elle me provoque. Et qu'est-ce que tu vas faire ? Tu vas rien faire. C'est ça.*

[...]

[Florent] : *Pourquoi t'as envie de rester ? Ou pas d'ailleurs, je sais pas.*

[Yacine] : *J'ai pas envie de rester. C'est pas une question de j'ai envie de rester, mais c'est une question que je veux que ma famille, cette idée-là et cette image de moi, qui l'ont su de moi je veux l'effacer, seulement. Et tu sais, nous, chez nous, c'est pas, l'importance de la famille elle est différente par rapport à la situation en Europe ou bien. La famille tu peux dire que c'est tout pour toi. Si tu vas perdre ta famille tu vas perdre tout. [...] J'essaye de, d'enlever cette image-là qui est sombre sur moi que « ah tu es, tu es un homosexuel et patati patata. » Et l'histoire qu'ils ont découvert. J'essaye, pas de leur convaincre, parce que ce sujet je parle plus à propos de ce sujet-là, mais j'essaye d'être, de vivre, de me montrer, de montrer que je vis normalement, tu vois ?*

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

L'exemple de Yacine illustre l'importance que peut avoir le motif annoncé de la migration et dans le même temps le type de procédure concrète qui en découle pour la rendre effective. La migration et le discours qui est produit sur elle sont partie prenante de la stratégie de présentation de soi mise en place par les individus pour contrôler l'information du stigmat et en amoindrir les éventuelles conséquences. Aller en France avec un titre de séjour pour études constituerait une solution pour partir tout en

s'assurant que le départ ne conduise pas à un renforcement de la stigmatisation. De plus, la négociation de cette présentation de soi est loin d'être le fait d'un seul individu. Cette solution n'est envisageable qu'à condition que la présence de Bilal en France reste inconnue. Il s'en suit alors pour lui toute une série de pratiques nécessaires à mettre en place pour contrôler cette information à l'échelle transnationale¹³⁵. Cette co-gestion de la présentation de soi avec la migration révèle la dimension spatiale des techniques de contrôle de l'information et comment la négociation du stigmate repose sur des géographies particulières propres aux expériences et parcours des individus. Ainsi, l'identification de la France avec la présence de Bilal par les parents de Yacine briserait cette possibilité de partir tout en contrôlant l'image de soi. Il s'agit également pour Yacine de trouver une solution qui lui permettrait de s'éloigner de sa famille et de rejoindre Bilal, tout en évitant une rupture franche avec celle-ci. Le cas de Yacine, et plus généralement des personnes qui préfèrent, au moins dans un premier temps, essayer d'obtenir un titre de séjour pour études souligne entre autres l'inadéquation qui peut fréquemment exister entre la raison profonde du départ et le motif utilisé pour traverser les frontières internationales, les individus essayant de se fondre dans les catégories qui en régulent le passage. Dans de nombreux cas, celles-ci ne reflètent donc pas tant les motifs des migrations que les stratégies mises en place par les individus pour négocier leur mouvement entre les contraintes posées par les frontières et les politiques migratoires et les considérations individuelles du sens attribué par soi et par les autres à ce déplacement.

La migration réalisée grâce à un visa pour études demeure néanmoins une solution accessible pour une minorité de personnes, dans un contexte où les politiques de visas, de séjour et de l'enseignement supérieur concourent depuis les années 2000 en France à une sélection de plus en plus importante des étudiant·es étranger·es (Kabbanji et Toma, 2020). Ainsi, j'apprends par Bilal en novembre 2018 que la demande de visa pour étude de Yacine a été rejetée, le conduisant à perdre au passage 1 500 euros de frais d'inscription déjà engagés dans une école privée en France. L'accès à la mobilité étudiante internationale s'avère en effet socialement très sélectif (Bréant, 2018 ; Kabbanji et Toma, 2020) et les capitaux familiaux, économiques, culturels et sociaux jouent un rôle non négligeable dans l'obtention d'un tel visa (Gérard et Proteau, 2008).

Cette première section avait pour but de rappeler la multiplicité des déterminants qui conduisent au départ du pays d'origine, rappelant par là même la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de comprendre le processus migratoire à partir d'une causalité unique. Même dans le cas d'individus faisant face à des persécutions, ces dernières ne constituent jamais une réalité isolée des autres caractéristiques sociales des personnes, de leur histoire ou bien de leurs autres aspirations qui conditionnent tout aussi bien leur départ qui s'avère donc sous-tendu par une multiplicité de facteurs.

¹³⁵ Voir chapitre 8 sur la négociation de la position minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux.

B. De l'expérience minoritaire à l'aspiration à la migration : constitution de mondes migratoires

La migration ne saurait cependant s'expliquer uniquement par des facteurs extérieurs aux individus. Depuis plusieurs années, les travaux de chercheur·es invitent à redonner toute leur place aux représentations, imaginaires et aspirations des migrant·es dans la compréhension de leurs déplacements (Pessar et Mahler, 2003 ; Salazar, 2011 ; Bal et Willems, 2014 ; Ahmed, 2017). Ces processus cognitifs sont perçus comme faisant partie intégrante de leur agentivité (Pessar et Mahler, 2003) dans la mesure où la mobilité est aussi rendue possible par « la capacité [...] à s'imaginer d'autres lieux et d'autres vies¹³⁶ » (Salazar, 2011, p. 577). La migration est parfois aussi intrinsèquement liée à la circulation d'« *ideoscapes* de libération sexuelle et d'"amour libre"¹³⁷ » (Pessar et Mahler, 2003). Ainsi, l'enjeu de cette section est d'analyser la circulation des imaginaires et des informations liées à la sexualité minoritaire et leurs effets sur les individus et leur migration. La migration est toujours le résultat de l'articulation entre des conditions extérieures et des dispositions intérieures (Ma Mung, 2009). Plus exactement, la migration, même dans le cas d'une fuite précipitée, ne s'actualise jamais dans un vide de représentations de l'individu. Celles-ci peuvent en effet en conditionner la forme et la direction, faciliter la décision du départ ou constituer son ultime déclencheur. L'analyse de la migration ne se réduit pas aux seules persécutions comme facteurs de départ mais nécessite d'intégrer des éléments comme la circulation des informations, la constitution d'imaginaires et les conditions de la capacité des individus à se projeter dans un tel mouvement pour en rappeler la complexité.

Suivant Emmanuel Ma Mung et sa proposition de réfléchir à la création de « mondes migratoires », je tenterai alors d'analyser les ressorts et le fonctionnement de ce qui serait des « mondes migratoires » propres aux minorités sexuelles et de genre.

Nous en venons ainsi à un autre aspect du processus migratoire qui nous renvoie à la proposition, déjà examinée, concernant la façon dont, à partir de ses propres dispositions intérieures, le sujet organise pour lui l'extériorité matérielle-sociale. Il s'agit maintenant de voir comment il la constitue comme monde migratoire, arrange et institue contraintes et opportunités de mouvement comme univers prédisposé à réaliser la migration. Cette imagination, cette création d'un monde prédisposé à accueillir la migration est concomitante de l'élaboration d'un projet migratoire comme intention de quitter un lieu pour un autre. Création et élaboration se nourrissent l'une l'autre jusqu'à concrétiser le projet. Les informations transmises par différents canaux (récits, média divers...) mais aussi l'expérience personnelle fournissent à l'imagination la trame sur laquelle l'individu construit l'extériorité matérielle-sociale en un monde prédisposé à la migration.

(2009, p. 35)

¹³⁶ "ability [...] to imagine other places and other lives".

¹³⁷ "ideoscapes of sexual liberation and "free love"".

1. Représentations de l'ailleurs attractif: vecteurs et effets différenciés

La constitution du monde migratoire apparaît dans certains cas comme inextricablement liée à une série de représentations qui conduisent à constituer un ailleurs, un autre pays ou une région géographique plus large, comme attractif pour les minorités sexuelles et de genre en raison de la plus grande liberté qui y est associée. La migration prend sens et devient un horizon par l'émergence, dans les représentations de l'individu, d'une différenciation spatiale entre un ici et un là-bas. « La circulation des représentations "d'autres lieux" et d'autres "bonnes vies" configure l'aspiration à la migration. C'est parfois l'action d'une imagination collective, dont le ton est donné par les histoires et mythes entourant d'autres pays, qui sous-tend les mouvements des individus¹³⁸ » (Ahmed, 2017, p. 99-100). La constitution et l'identification de certains espaces (l'Europe) ou pays (la France) comme ailleurs attractifs est indissociable de la circulation d'informations et représentations qui l'alimentent. Celle-ci est assurée par l'intermédiaire de multiples supports, tels que les médias, les recherches sur internet, les produits culturels comme les films, les contacts à distance avec des personnes présentes dans le pays en question ou à l'inverse ceux noués avec des ressortissant·es de ce pays présent·es dans son propre pays. Cette différenciation spatiale est par ailleurs accentuée par les difficultés rencontrées quotidiennement dans le pays d'origine qui sont perçues comme des contraintes à la réalisation des aspirations et horizons de vie personnels.

Pour certain·es, la migration qui fait suite à des persécutions s'inscrit alors dans un monde migratoire déjà préexistant et configuré par de telles représentations qui ont conduit à identifier un pays comme destination à atteindre dans le futur pour une meilleure vie. Christian explique ainsi que lui et son petit ami avaient comme projet de se rendre un jour en France avant même de faire face aux agressions physiques qui finalement le poussent à partir, ce que ne réussit cependant pas à faire Stan, hospitalisé.

[Florent] : *Et est-ce que là, avant qu'arrivent ces problèmes qui t'ont fait partir, est-ce que t'avais déjà prévu de partir du Congo ? Est-ce que t'avais déjà réfléchi à ça ?*

[Christian] : *Oui. J'ai déjà réfléchi à ça, parce que je veux être à l'aise dans ma vie, je peux pas continuer de vivre dans un pays là où il y a pas la liberté pour nous les gays en fait. À la longue, parce que, quand je suis en train de vivre dans notre pays, moi et Stan on a pensé à ça, on va quitter le pays pour aller vivre ailleurs et qu'on soit à l'aise.*

[Florent] : *Vous aviez un projet précis ?*

[Christian] : *Oui oui, on a des projets, et puis malheureusement on a même pas arrivé au bout du projet, et puis, c'est ça en fait.*

[Florent] : *Mais vous pensiez à un pays particulier où vous vouliez aller ?*

[Christian] : *Oui, normalement moi le pays que je pensais c'était la France. Et lui aussi. C'était la France, parce que, il y a un moment quand on était dans notre pays, on est en train de suivre des choses sur internet à propos de la France, on voit les gays ils sont libres, ils font ce qu'ils veulent, c'est ça que nous on a pensé de venir en France. Mais malheureusement c'est moi qui a réussi, lui non.*

Entretien avec Christian, mars 2019

¹³⁸ "Circulating ideas of "other places" and other "good lives" shapes migratory aspiration. It is at times the act of collective imagination, set by the tones of stories and myth surrounding other homelands that underlie people's movements".

Aux côtés de la circulation d'informations sur internet qui favorise la prise de conscience de l'existence d'un ailleurs identifié comme plus adéquat pour mener leur vie, les individus peuvent également voir leurs représentations informées par la circulation de produits culturels comme des films qui peuvent jouer un rôle tout aussi important dans l'émergence d'un ailleurs désirable. Alors que je discute justement de films avec Aman après un cours de français, celui-ci me dit avoir regardé de nombreux films gays états-uniens, anglais ou français sur internet pendant qu'il était au Bangladesh. La manifestation de la globalisation des productions culturelles gays occidentale est d'autant plus vive que j'avais moi-même regardé, étant plus jeune, tous les films qu'il a mentionnés à ce moment-là. Lors d'un entretien, je reviens avec lui sur le sujet.

[Aman] : *En anglais j'ai regardé Prayers for Bobby et Shelter, et en français Juste une question d'amour. J'en ai regardé beaucoup, mais maintenant j'ai oublié.*

[...]

[Florent] : *Est-ce que tu dirais que ces films ont été importants dans ta décision de venir en Europe ?*

[Aman] : *Bien sûr, bien sûr ! Les films ça m'inspire. Parce que les films m'aident à m'identifier, les films me donnent cette force de m'affirmer. Et les films m'aident à rêver. Genre, ok, je peux trouver ça, peut-être quand je regarde un film romantique, deux hommes sont ensemble, par exemple Shelter. C'est un très bon film. Donc quand je voyais ces deux hommes ensemble, pourquoi moi je ne pourrais pas ? Je suis venu ici à l'étranger avec cet espoir que peut-être je trouverai un gars avec lequel avoir une relation, je crois aux relations de couple, un homme que j'embrasserai, blablabla. Ouais.*

Entretien avec Aman, réalisé en anglais¹³⁹, octobre 2018

Dans le cas d'Aman, la circulation de films occidentaux participe à creuser la différenciation spatiale qui émerge dans ses représentations opposant l'Europe et le Bangladesh en dessinant aussi bien un espace attractif, au sein duquel il projette la possibilité d'un autre mode de vie, qu'un espace répulsif, lié aux difficultés qu'il rencontre au Bangladesh, notamment lorsque la relation qu'il a nouée avec un autre homme fut découverte. Il faut cependant noter le rôle que joue sûrement le capital culturel dans ce type de processus. Rappelons qu'Aman parle et comprend très bien l'anglais, qu'il a décroché un MBA en finances au Bangladesh et qu'il a réussi à obtenir un visa à l'issue de celui-ci pour aller étudier en Angleterre. Toutefois, d'autres exemples, comme celui précédemment évoqué de Christian – qui a arrêté sa scolarité avant de passer le diplôme équivalent du baccalauréat dans le système scolaire en République Démocratique du Congo –, battent en brèche l'idée que l'émergence de l'Europe comme un espace désirable pour les minorités sexuelles ou de genre serait limitée aux personnes dotées d'un capital culturel important. Dans tous les cas, l'imaginaire de l'ailleurs et sa force attractive conditionnent aussi la bifurcation biographique qui ne découle pas toujours uniquement

¹³⁹ [Aman]: *In English I watched Prayers for Bobby and Shelter, and in French Just a question of love. I watched a lot, but now I forgot.*

[...]

[Florent]: *Would you say that these movies were important in your decision to come to Europe?*

[Anjan]: *Of course, of course! For me movies always inspire me. Because movie helps me to identify myself, movie gives me this strength to stand for myself. And movie helps me to dream. Like ok, I can find it, maybe when I watch a romantic, two guys they are together, for example Shelter. It's a very good movie. So when I saw the two guys they come together, why I can't ? I came here abroad with this hope maybe I will find a guy for relationship to, I believe in relationship, one man I will have to kiss, blablabla. Yeah.*

de la force répulsive des persécutions ou craintes de persécutions. Plus exactement, les représentations d'un ailleurs désirable peuvent faciliter l'émergence du monde migratoire qui conduit à instituer le départ du pays d'origine comme une solution réactive aux persécutions rencontrées.

2. Circulation de l'information et ouverture d'un horizon migratoire

Au-delà de ces imaginaires qui conduisent les individus à percevoir certaines régions du monde comme des espaces offrant les conditions de possibilité d'une vie moins contraignante, il convient de prendre en compte les effets de la circulation d'informations plus concrètes qui contribuent à ouvrir un horizon migratoire. C'est parfois l'accès à certaines informations dessinant un horizon d'opportunités spécifiques dans un autre pays qui concrétise le projet de migration. L'émergence du projet migratoire et la constitution du monde migratoire par la circulation des informations sont concomitantes.

C'est ce qu'illustre le départ de Moussa, qui a été facilité par le fait qu'il a appris l'existence de l'ARDHIS avant même de quitter le Mali. Suite aux multiples agressions physiques dont il fait l'objet après la découverte de son homosexualité par son oncle¹⁴⁰, Moussa fait la connaissance, via un autre ami, de Djibril. Ce dernier, d'origine malienne, habite en France depuis une vingtaine d'années et est pacé avec un Français. Il séjourne de temps en temps à Bamako et rencontre Moussa à l'occasion de l'un de ces voyages. D'abord interpellé par les cicatrices et les blessures non guéries de Moussa, puis par son histoire, Djibril décide de l'aider. Il l'aide pour obtenir son visa en mobilisant son réseau personnel et en payant une partie du voyage. Mais c'est aussi Djibril qui parle à Moussa de l'ARDHIS, information qui joue un rôle majeur dans la confirmation du choix de ce dernier de quitter le Mali pour la France.

[Florent] : *Est-ce qu'avant de venir, avant que Djibril te parle de l'ARDHIS, est-ce que t'avais déjà entendu parler de l'asile ?*

[Moussa] : *Asile ? Au pays ?*

[Florent] : *Tu connaissais ou c'est Djibril qui t'a tout expliqué ?*

[Moussa] : *Oui, je connaissais pas l'ARDHIS, quand j'étais au pays c'est eux qui m'ont dit, il y a une association ARDHIS qui aide.*

[Florent] : *Ah déjà au Mali il t'avait expliqué ça ?*

[Moussa] : *Oui il m'a expliqué ça. Et ça ça m'a motivé, parce que moi je ne croyais pas, une association qui aide les homos ? Mais c'est bizarre, parce que je croyais que personne n'aime les homos, je pensais que c'est des personnes, personne ne les aime. Mais vu qu'il y a une association qui les aide.*

Entretien avec Moussa, mai 2018

Pour Moussa, la migration devient envisageable à partir du moment où il sait ce à quoi elle pourrait lui donner accès, en stabilisant un horizon précis d'amélioration de sa situation. Elle est pensée comme offrant une possibilité de changement de sa condition minoritaire (accès à une assistance spécifique), par contraste avec la façon dont il l'a expérimentée jusqu'à présent au Mali. Ainsi, la circulation de l'information peut jouer un

¹⁴⁰ Voir tableau 2 du chapitre 2.

rôle majeur dans la constitution du monde migratoire, et donc dans la réalisation de la migration, tout aussi important que les enjeux matériels, puisqu'elle constitue la condition de projection de l'individu dans un autre lieu de vie.

Le rôle de la circulation des informations dans la modification des mondes migratoires des individus rappelle dans le même temps la dimension souvent collective de la migration¹⁴¹, à rebours des lectures qui se concentrent sur l'individualité de l'expérience du déplacement, notamment à l'aune de l'attention portée aux persécutions et craintes de persécutions à propos desquelles les institutions de l'asile attendent qu'elles relèvent de faits individualisés. Comme le rappellent Hugo Bréant, Sébastien Chauvin et Anna Portilla, « l'attention portée au réseau de relations des migrant·e·s – à la fois local et transnational – a permis à la sociologie des migrations de rompre peu à peu avec une explication des déplacements en termes de choix individuels, en soulignant le rôle des conditions collectives de possibilité des départs. Les trajectoires migratoires d'individus aux situations sociales proches peuvent ainsi varier selon le nombre et la qualité des liens dont ils et elles disposent, qui facilitent les choix en fournissant des informations » (2018, p. 9, à partir de Faist, 2000 ; De Haas, 2010 ; Allen et Eaton, 2005). La migration peut alors être appréhendée comme une co-construction qui varie selon différentes figures et modalités de l'élaboration collective.

3. Migrer : une solution co-construite ?

Cette dynamique d'élaboration collective de l'idée de la migration internationale comme solution pour faire face aux problèmes rencontrés met en jeu trois types de figure. Ces trois figures se différencient en partie par le rapport qu'elles entretiennent elles-mêmes avec la migration. La première est celle du « conseiller » ou de la « conseillère », qui n'a pas migré, mais qui conseille à une autre personne de le faire au vu de sa situation personnelle. Le « facilitateur » ou la « facilitatrice » est une personne qui a déjà migré vers un autre pays, sans pour autant que sa migration ne soit forcément liée à des problèmes rencontrés en raison de son OSIG, et qui informe le monde migratoire d'une autre personne à l'aide des informations dont elle dispose grâce à son expérience transnationale. C'est l'exemple de Djibril pour Moussa qui a déjà été développé et sur lequel je ne reviendrai donc pas. Enfin, un troisième type relève de « l'exemple à suivre » qui se distingue du « facilitateur » par le fait qu'il a lui-même quitté son pays en raison de son homosexualité et participe ainsi à renforcer l'idée de l'impossibilité de vivre sa sexualité minoritaire dans le pays d'origine et de la migration comme solution.

a) Le conseiller

La première figure de l'élaboration collective de la migration est celle du « conseiller ». Le conseiller, ou la conseillère, souvent proche de la personne qui fait face

¹⁴¹ L'accès aux informations sur la France ou un autre pays de potentielle destination est parfois le résultat de recherches individuelles sur internet et non pas le fait d'un échange avec une ou plusieurs personnes.

à des persécutions joue parfois un rôle primordial dans la décision de quitter le pays. Il ou elle fait réaliser que la migration représente la dernière alternative à disposition et formule, en faisant par la même occasion prendre conscience, l'idée qu'aucun avenir viable n'est envisageable dans le pays d'origine. Arsène, dont il a déjà été question pour montrer l'articulation existante entre épuisement financier lié à la marginalisation et migration, identifie aussi parmi les déclencheurs de son départ le rôle joué par le président d'une association qui l'a hébergé et qui lui « donne l'idée de partir ».

[Arsène] : *La traque continuait. Il y a le président même d'Arc en ciel + d'Abidjan qui m'a hébergé pendant un moment, mais j'ai pas osé lui dire ce qui se passait dès le départ. Il m'a hébergé pendant un moment, et, après il a su ce que je vivais, je suis quand même resté pendant un moment chez lui et, après il m'a dit que bon lui il pouvait pas trop me retenir, déjà si on sait que je suis chez lui, il risque lui aussi sa peau, et l'idéal pour moi c'est de partir. C'est lui qui m'a donné l'idée de partir.*

[Florent] : *De changer de pays ?*

[Arsène] : *Oui, de partir de la Côte d'Ivoire. Il m'a dit de toute façon si je reste, tôt ou tard ils m'attrapent, voilà, de partir. Même les démarches c'est l'association qui m'a aidé, pour l'obtention de mon visa.*

Entretien avec Arsène, juillet 2019

Le conseiller ou la conseillère peut être ainsi une autre personne LGBT+, mais ce n'est pas toujours le cas. Adama, décide, pour sa part, de se rendre en France suite aux conseils de son oncle qu'il a rejoint au Burkina Faso après avoir quitté la Côte d'Ivoire.

[Adama] : *Et je n'ai jamais eu l'intention de venir en France d'abord, et comme ça j'ai fui la Côte d'Ivoire, vers mon oncle au Burkina. [...] Et lorsque mon oncle a entendu [la nouvelle de son homosexualité], lui il m'a dit que vraiment il m'aime beaucoup, mais vu la religion qu'il pratique c'est une abomination pour lui, il est musulman, il peut pas me garder. Et il m'a dit, la vie d'un homosexuel est encore plus difficile au Burkina qu'à la Côte d'Ivoire. [...] Il m'a dit, si je veux vraiment vivre ma vie, je dois aller en Europe. Partout où je vais aller en Afrique, je vais toujours vivre caché.*

[Florent] : *C'est ton oncle qui t'a dit ça ?*

[Adama] : *Oui. Il peut pas, c'est ma décision à moi, il m'a d'abord dit de quitter dans ce lieu, et il m'a dit si je veux vraiment vivre, c'est pas en Afrique, il faut quitter ici. En fait c'était mon oncle, mais il était allé à l'école, il était un peu ouvert d'esprit, c'était pas un intégriste quoi. Il acceptait mon choix, mais pouvait pas me garder. Voilà, il m'a dit ça.*

[...]
Ce qui m'avait motivé, c'est ce que mon oncle m'a dit. Si tu veux vraiment vivre ta vie, tu peux pas rester en Afrique. Et moi je veux vivre ma vie. Je veux pas faire toute une vie, en se cachant. Même si je fuyais le Burkina, je partais au Ghana, je partais partout, c'était la même vie quoi. Personne n'accepte ça.

[...]
Mais moi je n'ai jamais rêvé de venir en France, parce que j'avais tout ce qu'un homme doit avoir chez moi, mais lorsque j'ai fui mon pays, c'est même pas venu en tête que je vais venir en France, mais c'est la parole de mon oncle qui m'a beaucoup touchée. Il m'a dit : « Ta vie que tu veux vivre, tu pourras pas la vivre en Afrique, viens en Europe. »

Entretien avec Adama, septembre 2019

La trajectoire migratoire d'Adama illustre le rôle fondamental du conseiller dans l'élaboration de son monde migratoire. Ce rôle est double, puisque son oncle ne contribue pas seulement à alimenter l'idée du (nouveau) départ mais en informe également la direction en participant à la diffusion de représentations géographiques particulières qui opposent l'Afrique à l'Europe, alors qu'Adama n'avait initialement envisagé sa migration qu'au sein du continent africain.

b) L'exemple à suivre

La figure du « conseiller » ou de la « conseillère » se distingue de celle de « l'exemple à suivre » par sa distance avec le problème des persécutions : il ou elle ne subit pas de telles menaces et n'a donc pas besoin de quitter son pays, contrairement à la personne à qui il ou elle conseille de le faire. La dimension collective du processus d'élaboration de la migration comme solution aux persécutions rencontrées se donne aussi à voir dans des cas où la proximité des situations entre les individus est beaucoup plus marquée : une personne, par sa propre expérience de migration, contribue à ouvrir le monde migratoire d'une autre. Elle devient un « exemple à suivre ». Pour Abubakar, la décision de quitter le Sénégal est inextricablement liée au parcours d'Aladji qui a lui-même déjà migré vers la France, et à ses recommandations. La migration d'Aladji constitue d'autant plus un modèle pour Abubakar que l'influence d'Aladji sur la socialisation minoritaire d'Abubakar débute dès l'enfance de ce dernier.

L'idée de quitter le Sénégal m'est venue exactement en 2016. Quand un homo comme moi, il est ici même [en région parisienne], tu le connais peut-être, Stéphane le connaît bien parce qu'il a fréquenté ARDHIS. Il s'appelle Aladji. C'est un Sénégalais. Lui on partageait le même village et quand on était plus jeune, lui c'est le premier homo que j'ai vu dans ma vie. [...] Aladji, lui il fréquentait notre maison, au village, parce qu'il venait tresser mes tantes. Et lui il avait un salon de coiffure au village. Donc moi en tant que jeune, j'avais des gestes un peu féminins, voilà, les garçons de mon âge me taquinaient et des fois même me disaient : « espèce de góor-jigéen¹⁴² ». Mais j'étais pas conscient de ce qui se passait, parce que j'étais encore un enfant. En grandissant j'ai connu Aladji, j'ai vu que tout le monde le traitait de góor-jigéen, qu'il était à l'aise de cela, mais qu'il avait des problèmes au village, qu'il se battait constamment avec les hommes, parce qu'ils le traitaient de góor-jigéen. Il s'est battu, c'est un self made man, il a réussi à faire son salon de coiffure, et moi aussi j'ai commencé à le connaître [...] il a commencé à me donner des conseils, de me laisser aller, de ne pas gâcher ça. Et après cela, c'est en 2009 que j'ai eu mon bac, en 2008 il y a ma mère qui est décédée, les problèmes ont commencé. Mon père m'a dit : « puisque tu prends ce chemin, sache que tu n'es plus mon fils ». Ton propre père te regarde dans les yeux et te dit cela, c'était autre chose pour moi. Il fallait que je parte et pour partir la seule chose que je peux faire c'est réussir mon bac et s'en aller. Avec le bac je pouvais aller à Dakar, aller à l'université. [...] En 2016, Aladji était là en France. En 2016 il est retourné au Sénégal, il m'a appelé, quand je l'ai vu il m'a expliqué qu'il faut que j'essaye de revoir ma vie, de savoir ce que je suis en train de vivre, mon orientation sexuelle je peux pas le vivre au Sénégal, il va falloir aller demander l'asile dans un autre pays et vivre ma nature. Je lui ai dit : « Mais pour ça il va me falloir des moyens ». On en a parlé brièvement et il m'a parlé de la France, « Essaye de venir en France ». « Mais c'est pas facile ». « Essaye, tout est possible dans ce pays ». Plus tard il est retourné en France, et moi quand il m'a dit cela, c'est resté dans ma tête, ça m'a travaillé, et j'ai tout fait. J'ai commencé à mettre de l'argent de côté, essayé de trouver quelqu'un qui va m'aider à obtenir le visa, et on m'a mis en rapport avec quelqu'un qui m'a vraiment aidé, parce que j'ai même pas payé cher comme les autres qui payent pour venir. Il m'a demandé que 600 000 Francs [CFA, environ 900 euros]. J'ai donné cela, il m'a trouvé le visa, et tout ça c'était vite fait.

Entretien avec Abubakar, mai 2018

¹⁴² « Góor-jigéen » est un terme wolof aujourd'hui synonyme d'homosexuel et utilisé comme injure. Il a fait l'objet d'un glissement de sens puisqu'il désignait à l'origine une catégorie de genre, signifiant littéralement « homme – femme » et étant associé à l'adoption d'attributs ou de fonctions sociales associées au genre opposé. Le terme connaît donc une « resignification négative » d'une catégorie de genre en une catégorie d'orientation sexuelle (Broqua, 2017).

« L'exemple à suivre » permet d'engager une étape supplémentaire de l'analyse. La compréhension de la migration comme processus collectif dépasse ici le simple constat de la circulation des informations pour intégrer la question de l'articulation entre subjectivation minoritaire et migration. Le cas d'Abubakar illustre comment la migration peut être intégrée à « l'itinéraire moral » des minorités sexuelles et de genre. Pour Erving Goffman, « les personnes affligées d'un certain stigmate acquièrent en général une même expérience de leur sort et connaissent des évolutions semblables quant à l'idée qu'elles ont d'elles-mêmes, parcourent, en d'autres termes, un même "itinéraire moral", cause en même temps qu'effet de leur implication dans une même suite d'adaptations personnelles » (1975 [1963], p. 46-47). L'analyse de la dimension transnationale et collective des mondes migratoires donne à voir comment la migration peut être constituée en étape de l'itinéraire moral des minorités sexuelles et de genre. Si l'émigration n'est pas la cause mais la conséquence d'une subjectivation, correspondant à une rupture biographique caractérisée par la conscientisation d'une oppression liée à l'homosexualité (Gouyon, 2010), elle relève parfois d'un processus foncièrement collectif dans la mesure où ce sont les autres qui peuvent conduire à la resignification d'une situation personnelle. Ces autres, qui sont potentiellement déjà ailleurs, montrent que les personnes engagées dans une migration sexuelle contribuent à leur tour à la circulation et à la redéfinition des normes liées à la sexualité (Carrillo, 2004) et qu'il convient de penser l'intime au-delà des cadres local et national (Povinelli et Chauncey, 1999).

Cette section a montré l'importance de considérer l'épaisseur du processus migratoire et de ce qui le sous-tend en termes de représentations. Celles-ci peuvent jouer un rôle tout aussi important que les déterminants externes que sont les persécutions, en ce qu'elles participent à dessiner les contours d'un monde migratoire qui influe aussi sur la bifurcation biographique conduisant au choix du départ. La circulation d'imaginaires et d'informations est un élément essentiel pour la compréhension des migrations sexuelles, puisque « le mouvement des corps représente seulement l'une des forces à l'œuvre dans les processus complexes de globalisation et "glocalisation" des sexualités [...] et [...] le flux des discours sur la sexualité peut précéder le flux des personnes qui voyagent ou déménagent pour des raisons liées à celle-ci¹⁴³ » (Carrillo, 2004, p. 62).

C. Accessibilités différenciées à la migration

Après avoir montré la multicausalité des départs des pays d'origine, il reste à s'attarder sur le premier déterminant du recours à la migration : la possibilité même de partir. Si, de fait, cette recherche a été réalisée auprès de personnes qui ont réussi à atteindre la France, et qu'une étude poussée de l'immobilité contrainte nécessiterait de mener des enquêtes dans les pays d'origine, il m'a tout de même été donné à voir l'ampleur des difficultés rencontrées pour accéder à la migration. Les connaissances de

¹⁴³ "the actual movement of bodies is only one of the forces operating within complex processes of globalization and « glocalization » of sexualities [...] and [...] the flow of discourses about sexuality may precede the flow of people who travel or relocate for sexuality-related reasons".

mes interlocuteur·rices qui n'arrivent pas à quitter leur pays, l'aide souvent nécessaire d'une autre personne pour faciliter le départ des personnes que j'ai rencontrées, ou la nécessité d'emprunter des routes migratoires dangereuses à défaut d'obtenir un visa permettant d'atteindre la France de façon régulière et par avion sont autant d'éléments qui ont documenté l'inégalité face à la migration et qui rappellent que le premier obstacle à une mise en sécurité et à l'obtention du statut de réfugié·e est celui des politiques restrictives des visas qui rendent plus complexe et coûteuse la mobilité internationale.

Loin d'offrir un accès facilité à la migration pour tous et toutes, le monde contemporain se caractérise au contraire par l'existence de « régimes de mobilité » contraignants et différenciés, « conçus pour faciliter la mobilité des uns, tout en stigmatisant et bloquant la mobilité des autres¹⁴⁴ » (Schapendonk, Van Liempt, Schwarz et Steel, 2018, p. 2, à partir de Glick Schiller et Salazar, 2013). Alors que la figure des réfugié·es LGBT+ contribue à nourrir le processus de distinction sexuelle des pays occidentaux, il est nécessaire de rappeler que les individus fuyant des persécutions en raison de leur OSIG sont confrontés, eux aussi, aux obstacles découlant des politiques migratoires de ces mêmes pays qui contraignent la mobilité internationale des ressortissant·es des pays du Sud.

1. L'accès au visa, premier obstacle

Parmi les éléments contribuant à instituer le dispositif filtrant que représentent les frontières internationales, le visa Schengen trouve une place de choix en ce qu'il constitue le « premier instrument de contrôle » des migrations (Clochard, 2007). Avec l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999, l'entrée d'une personne non citoyenne de l'Union Européenne dans l'espace Schengen pour un séjour de moins de trois mois est régulée par une politique européenne commune des visas. Elle repose notamment sur une liste de pays dont les ressortissant·es sont soumis·es à une obligation de visa, ainsi que sur des procédures et critères d'attribution harmonisés, du moins en théorie¹⁴⁵. L'octroi ou le refus de visa constitue alors une stratégie de « police à distance », symptomatique du processus d'externalisation des frontières européennes, puisqu'il est possible de mettre en place un « contrôle de la circulation des personnes *avant même leur entrée sur le territoire* » (Guild et Bigo, 2003). La multiplicité des critères pris en compte dans l'évaluation de ces demandes conduit de plus inévitablement à des pratiques de pouvoir discrétionnaire de la part des agents des services consulaires des visas¹⁴⁶, faisant des guichets un espace majeur de la mise en œuvre des politiques migratoires (Infantino, 2010 ; Infantino et Rea, 2012, Migreurop, 2017).

Les personnes confrontées à des persécutions ne font pas exception et peuvent elles aussi être confrontées à ce premier obstacle. L'impossibilité d'avoir accès à un visa conduit alors à une immobilité contrainte ou bien au recours à une migration non

¹⁴⁴ “*designed to smoothen the mobility of some, while stigmatizing and hindering the mobility of others*”.

¹⁴⁵ Les exigences concernant les documents justificatifs à joindre au dossier de demande de visa varient selon les pays, voire entre les consulats au sein d'un même pays (Clochard, 2007 ; Migreurop, 2017).

¹⁴⁶ La gestion des visas est parfois sous-traitée à des prestataires privés (Migreurop, 2017).

régulière¹⁴⁷. À plusieurs reprises durant l'enquête, des personnes rencontrées m'ont dit connaître des personnes qui avaient des difficultés pour quitter leur pays d'origine.

Moussa nous a invité, Bilal et moi, à aller boire le thé chez lui cet après-midi. [...] Moussa me parle de l'un de ses amis au Mali qui rencontre des problèmes en ce moment. Récemment identifié comme homosexuel, il est très fréquemment frappé par son grand frère et a des problèmes au travail. Il n'ose plus sortir de chez lui. Il a demandé un visa touristique¹⁴⁸ pour pouvoir venir en France et fuir, mais le visa lui a été refusé. Il a un jour appelé Moussa en plein milieu de la nuit, en pleurs et désespéré pour lui expliquer sa situation. Moussa est très inquiet pour lui, mais ne sait pas quoi faire. Il pense lui envoyer un peu d'argent quand il aura son salaire à la fin du mois, car lui n'a plus rien. Il a déjà vendu sa voiture et d'autres affaires pour pouvoir payer la personne qui devait lui avoir un visa, 4 000 euros, mais ça n'a pas marché.

Extrait de carnet de terrain, 17/02/2019

[Arsène] : *Non, j'ai des amis homos que je connais qui sont là-bas, qui vivent aussi cachés pour mener à bien leur sexualité. [...]*

[Florent] : *Et par exemple tes amis, est-ce qu'ils te demandent des conseils sur comment c'est en France, est-ce que certains veulent venir, est-ce qu'ils savent que t'es réfugié ?*

[Arsène] : *Ils savent que je suis réfugié, et ils me demandent souvent des conseils, parce qu'il y a un même qui a eu des problèmes à cause de moi, ils lui ont dit que nous on marchait ensemble, et qui actuellement même est au Maroc. Bon. Les autres, tu sais aussi il y a les moyens hein, même si ta vie est menacée, moi si j'ai pu partir c'est parce que j'ai eu de l'aide et puis je travaillais et j'ai eu de l'argent. Voilà. Mais pff. Il y a plein qui ont ce genre de problèmes, souvent même qui laissent leur vie dedans, mais t'as pas les moyens, tu vas faire comment ?*

Entretien avec Arsène, juillet 2019

Pour comprendre l'ampleur du filtre que constituent les visas, il ne suffit pas de rendre compte des demandes qui sont refusées : il faut aussi rappeler l'effet dissuasif des conditions à remplir pour pouvoir y prétendre, poussant certaines personnes dans l'impossibilité de les fournir à ne même pas essayer d'en formuler la demande. Se détournant d'emblée de cette possibilité, notamment en raison de l'urgence de leur situation, elles se retrouvent contraintes d'emprunter de longues, dangereuses, indirectes et incertaines routes migratoires (voir chapitre 4). C'est le cas par exemple d'Adama et de Maurice qui ont respectivement quitté la Côte d'Ivoire et le Cameroun et réussi à gagner la France après avoir traversé le Nord de l'Afrique et la Mer Méditerranée.

[Florent] : *Parce que du coup, est-ce que t'avais essayé quand t'étais en Côte d'Ivoire, de prendre, ou au Burkina, de prendre un vol direct pour la France tu vois, un visa.*

[Adama] : *Moi je n'ai pas eu l'intention de prendre un vol, parce que pour prendre un vol il me faut des démarches administratives, et je n'ai pas mon passeport, je n'avais rien pour faire le passeport, je n'avais rien pour faire des démarches administratives quoi. Et puis aussi, que nous tous nous connaissons, faire les démarches administratives pour venir en France avec un visa, c'était un peu difficile. Et c'est très lent. Et du coup, on le dit, il y a des gens qui sont devant, qui prennent l'argent, qui vont te dire : « Tu veux venir en France ? » Mais vu que c'était pressé, moi je pouvais pas rester.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

¹⁴⁷ Un rapport d'initiative législative du Parlement européen de 2018 note que depuis l'an 2000, 90 % des personnes s'étant vues accorder une protection internationale au sein de l'Union Européenne sont arrivées par des voies irrégulières (Forum Réfugiés, 2019).

¹⁴⁸ Il faut rappeler que la France peut délivrer des visas de long séjour pour motif humanitaire. Toutefois, en quatre ans d'enquête au sein de l'ARDHIS, je n'ai jamais rencontré ou entendu parlé d'une personne arrivée en France avec un tel visa.

[Florent] : *Et le moment où t'as commencé à économiser pour passer par le Niger, le Nigeria, l'Algérie. C'est un long chemin. Est-ce que t'avais essayé d'avoir un billet d'avion pour aller directement en France ?*

[Maurice] : *Bon, moi je me suis dit, quand j'ai commencé à avoir les problèmes au Cameroun, je me suis dit que si je me mets à faire une procédure de visa, parce que j'ai déjà vu beaucoup de gens qui ont fait des procédures de visa, ça a été tellement long et ça n'a pas abouti, la majorité ça n'a abouti à rien, la majorité des documents que on vous demande à l'ambassade de fournir, par moment tu n'en as pas. Parce qu'il te faut parfois avoir un contrat de travail, il faut être imposable et contribuable, et avoir les fiches de paie, faut être embauché et avoir les fiches de paie, un compte bancaire, tout ça là, il y a beaucoup de choses¹⁴⁹. Et je n'avais pas. Je faisais mes économies dans une petite banque, une petite coopérative, même pas banque, on n'appelle pas ça banque. Un truc coopératif, où je faisais mes petites économies.*

Entretien avec Maurice, octobre 2019

Les persécutions peuvent donc rendre les individus d'autant plus démunis face au mur administratif des visas qu'elles contribuent à accentuer l'impossibilité de répondre aux multiples critères qui en dictent l'octroi. La longueur des démarches administratives ainsi que la quantité de justificatifs nécessaires sont peu compatibles avec des situations d'urgence de fuite et de mise en sécurité. En outre, l'épuisement financier parfois associé à la marginalisation sociale intensifie la difficulté d'assumer le coût que représente une telle procédure ou de fournir des gages de sa situation financière.

2. Le rôle de personnes tierces pour aider au départ

Ce contrôle accru des migrations s'accompagne de l'apparition d'intermédiaires qui proposent d'offrir, en échange de sommes d'argent souvent non négligeables, des possibilités de rejoindre le pays de destination souhaité, sans aucune garantie de réussite pour autant, en faisant miroiter un visa ou bien une prise en charge totale du trajet, de façon régulière ou non. Le coût de la migration s'en trouve alors d'autant plus élevé et l'intervention d'autres personnes pour aider au départ d'autant plus indispensable.

a) Financer et organiser son départ : connaissances et bonnes rencontres pour pallier le manque de capitaux

Face à cette régulation accrue des migrations internationales passant par un processus contraignant les départs, les personnes les moins dotées en capitaux économiques ou sociaux se retrouvent souvent dans des situations d'immobilité contrainte. Parmi les personnes rencontrées qui ont réussi à venir en France de façon directe et par avion, avec un visa, associé à leur vraie identité ou non, plusieurs ont réussi

¹⁴⁹ La réalisation sur le site officiel des visas pour la France d'une simulation de demande de visa depuis le Cameroun, pour un court séjour à motif touristique montre par exemple qu'il est nécessaire de fournir, entre autres, parmi les pièces justificatives pour réaliser une demande : la réservation du billet aller-retour, une attestation d'assurance médicale de voyage, une réservation d'hôtel ou des moyens suffisants pour le faire ou une attestation d'accueil en cas d'hébergement chez des particuliers, les trois derniers bulletins de paie, les trois derniers relevés bancaires et une attestation d'emploi comme « preuve d'installation dans le pays de résidence ». Il est en outre nécessaire de s'acquitter d'un montant de 80 euros.

(Réalisé à partir de l'« Assistant Visa », https://france-visas.gouv.fr/fr_FR/web/france-visas/ai-je-besoin-d-un-visa, le 20/11/2020).

à le faire grâce à l'aide d'une ou plusieurs autres personnes, pour couvrir les frais à engager ou alors faire jouer leur réseau afin de les mettre en contact avec les bonnes personnes pour obtenir un visa et réussir à quitter leur pays. Ces personnes qui viennent en aide en fournissant les ressources nécessaires à la migration ont pu être des ami·es, des amant·es, des collègues du travail ou encore les membres d'une association (comme dans le cas d'Arsène par exemple). Mais l'accès à la migration peut aussi être l'affaire d'une bonne rencontre et tenir à peu de choses. Le cas déjà évoqué de Moussa et de sa rencontre avec Djibril en constitue un premier exemple, mais le parcours de Mariam illustre encore plus cette part de hasard qui sous-tend parfois la possibilité du départ.

[Mariam] : *Déjà en Guinée j'ai perdu mes parents très tôt, je me suis retrouvée avec mon oncle, que j'ai toujours connu comme mes parents, et à l'âge de 16 ans il a décidé de me donner en mariage forcé. Et c'est là, quand il m'a donné en mariage, j'allais plus à l'école et les gens de l'école ils se sont inquiétés, ils m'ont trouvée, il y a un parmi eux. Comme je t'avais expliqué tout à l'heure en venant, lui il se disait : « Non elle peut pas arrêter d'aller à l'école comme ça ». Donc il m'a dit qu'il allait, il a promis de m'aider, donc il m'a fait un passeport, il m'a trouvé un visa, il m'a ramenée en France.*

[...]

En fait quand mon oncle il m'a marié, j'étais avec le gars, voilà, j'ai eu des viols, des trucs, c'était, pfff, c'est pas très beau à raconter. Après, il y avait un Monsieur, Gatta, lui, voilà, il fait voyager des gens. Gatta il venait souvent à l'école. Il n'était pas professeur mais il était ami avec tous les profs et moi il m'aimait beaucoup voilà, parce que je faisais les discours, et quand je faisais des rédactions, ma feuille il la passait dans toute l'école ! Tout le monde voyait et disait : « Oh elle est intelligente celle-là ». Et Gatta, quand il est venu, ils lui ont dit : « Elle n'est plus là, elle a été donnée en mariage ». Et lui il a dit, bon l'école pouvait rien, parce que tu décides de donner ton enfant en mariage quand tu veux, l'école pouvait rien. Mais voilà, Gatta lui il a dit : « Je vais le faire ».

[Florent] : *Et lui il faisait quoi dans la vie ?*

[Mariam] : *C'est un, il ramène des gens en Europe, c'est son travail. Il est commerçant.*

[Florent] : *Donc c'est juste qu'il voulait t'aider à partir ?*

[Mariam] : *Oui, oui.*

[...]

[Florent] : *Donc c'est Gatta qui t'a aidé à partir ? Mais est-ce que t'avais pensé partir ?*

[Mariam] : *Je pouvais pas partir, j'ai jamais pensé à partir. J'avais pas de moyens pour partir, rien. Je subissais, je pleurais tous les jours, tous les jours.*

[Florent] : *Et donc il t'a fait des faux-papiers ? Faux-passeport ?*

[Mariam] : *Ouais. Il m'a fait un passeport, il m'a eu un visa.*

[Florent] : *Et t'es venue en avion ?*

[Mariam] : *Ouais. J'ai quitté en Guinée le 27, je suis arrivée ici le 27. 27 février 2014.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

L'intervention d'autres personnes est parfois primordiale pour réussir à quitter le pays. Il faut rappeler que même pour les personnes qui ne réussissent pas à trouver un moyen de venir directement par avion en France, de façon régulière ou non, et qui se tournent alors par nécessité vers des trajets plus longs et dangereux en traversant progressivement plusieurs pays jusqu'en Europe par voies terrestre ou maritime, il est nécessaire d'avoir un minimum de ressources pour pouvoir financer toutes les étapes d'un tel parcours, sans compter les rançons et autres dépenses survenant en cours de route (voir chapitre 4). Cette intervention peut s'avérer d'autant plus nécessaire dans le cas de personnes dont les ressources se trouvent particulièrement affectées par les persécutions éprouvées ou dans le cas des plus jeunes qui ont peu de ressources à disposition et qui sont coupés du soutien familial.

b) Aider ou éloigner ? Le soutien ambigu des proches

Les membres de la famille ne sont pour autant pas toujours absents du processus de la migration et occupent en réalité souvent une position ambiguë. Le stigmatisme associé à l'homosexualité ou la transidentité se diffuse au-delà de la seule personne concernée et touche également les membres de la famille. Parfois, cette diffusion est telle qu'elle contraint d'autres personnes à quitter leur pays en raison des conséquences sur leur vie quotidienne du fort opprobre social qui les touche aussi. C'est notamment le cas pour les mères, comme l'illustre Oumar :

Actuellement ma maman, parce que au début elle a été chassée de la maison familiale, parce qu'au début qu'on a découvert mon orientation sexuelle, mon père lui c'était, il était un grand marabout et aussi muezzin à la mosquée, donc il a eu honte à la population, il est porté disparu. Donc à cause de ça, mes demi-frères ont chassé ma maman de la maison familiale. Donc ma mère elle est partie vivre avec ma sœur chez mon beau-frère, à chaque fois elle est trop, comment dire en français, elle aussi elle est privée de mosquée, elle est privée des cérémonies religieuses, donc même ma grande sœur, en allant au marché, les gens se moquent d'elle, donc finalement, comme un musulman ne peut pas vivre dans un pays où tu es interdit de mosquée, des lieux religieux, des cérémonies, tout ça, des mariages et baptêmes, donc finalement j'avais un oncle qui a une maison au Sénégal, donc son frère lui a demandé de partir là-bas pour vivre, donc actuellement ma maman elle est au Sénégal, à Dakar.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

La diffusion du stigmatisme explique « pourquoi l'on préfère le plus souvent éviter d'avoir des relations trop étroites avec les individus stigmatisés ou les supprimer lorsqu'elles existent déjà » (Goffman, 1975 [1963], p. 44). Aider quelqu'un·e à partir constitue alors un moyen d'assurer cette mise à distance pour conserver ou restaurer son propre statut social. Ainsi, des réactions hostiles de la famille ne sont pas incompatibles avec une assistance apportée par un ou plusieurs de ses membres pour quitter le pays puisque cela peut permettre d'éloigner la source du discrédit.

[Fatima] : *Et par la suite il est parti le dire à ma mère. Ma mère était choquée. Je l'ai retrouvée un jour quand j'ai fini mon travail, je suis rentrée à la maison, je l'ai retrouvée dans sa chambre, dans un très mauvais état. Elle m'a même giflé, c'était la première fois que ma mère me tapait. Voilà. Ce jour-là, elle m'a dit carrément : « Je vais le dire à ton père, mais j'ai pas le courage, je sais pas comment je vais lui dire ça, mais je lui dirai un jour. Parce que tu nous as déçus. » J'ai dit : « Ben je l'ai pas choisi. C'est venu naturellement, j'y peux rien. » Voilà. C'est à cause d'elle, c'est grâce à ma mère, c'est elle qui m'a aidé avec ma patronne, que je suis là.*

[Florent] : *Comment elle t'a aidé ?*

[Fatima] : *Elle m'a aidé, parce qu'elle pouvait plus supporter les insultes dehors, dans le quartier. Même à l'église les gens disaient : « Oui vous venez à l'église tout le temps alors que votre fille c'est une lesbienne ! » C'était vraiment triste pour elle.*

Entretien avec Fatima, juin 2018

Expulsé de l'endroit où il était hébergé à Dhaka après avoir été identifié comme gay et faisant l'objet de menaces de mort, ayant déjà dû fuir de plusieurs villes du Bangladesh et ne sachant plus où aller, Sajib finit quant à lui par réussir à convaincre son père de l'aider à quitter le pays en mobilisant cet argument :

Ensuite j'ai décidé qu'il fallait que je réussisse à convaincre ma famille de me faire partir du Bangladesh. [...] J'ai appelé mon père [...], il n'était pas d'accord pour me faire partir. Je lui ai dit que je ne demandais rien, je n'attendais rien en tant que fils, mais que je

voulais juste partir, comme je ne peux pas changer, je suis comme ça. [...] Si quelqu'un me tue, toi mon père tu ne seras pas content. Tu peux détester ça, tu peux détester un gay, mais moi je peux pas changer. Qu'est-ce qu'il faudrait que je fasse ? Il m'a dit d'emblée qu'il ne pouvait rien faire pour moi. Et je l'ai appelé plusieurs fois, j'ai essayé de le convaincre que si je vis ici, lui aussi il aura des problèmes. Socialement il aura des problèmes parce que les gens savent que c'est le père d'un gay. Et si je reste là-bas, s'il se passe quelque chose, que je fais quelque chose avec un homme, ou une relation, si je vis là-bas, ça va recommencer. Si quelqu'un essaye et me trouve, ils vont me tuer. « Tout ça, ça sera des problèmes pour toi, et je jure que je vais essayer de faire de mon mieux, si je pars dans un pays où je peux vivre avec mes droits, et je n'attends rien de toi, et juste tu me donnes de l'argent, et si besoin après ça je te rembourserai si j'arrive à avoir une bonne situation. » Et après quelques jours de discussion et de négociation, il a dit : « Ok, va-t'en, on ne veut plus avoir affaire à toi. » Il a dit qu'il allait essayer de m'obtenir un visa, qu'il connaissait des gens, et il l'a fait. Et le jour de mon départ, je n'ai vu personne de ma famille. Je leur ai demandé de venir pour les voir une dernière fois, mais ils ne sont pas venus. Ils ont juste arrangé le visa. Puis je suis venu ici.

Entretien avec Sajib, réalisé en anglais¹⁵⁰, novembre 2018

La nécessité de recourir à l'aide d'autres personnes pour mener à bien la migration rappelle une nouvelle fois la dimension collective de celle-ci. Si les réseaux d'interconnaissance peuvent faciliter la circulation des informations, ils aident aussi « à la réussite des entreprises migratoires en multipliant les opportunités de franchissement des frontières et d'installation » (Bréant, Chauvin et Portilla, 2008, p. 9, à partir de Palloni, Massey, Ceballos, Espinosa et Spittel, 2001 ; Garip, 2008). Cette nécessité rappelle les inégalités qui se jouent dans l'accès à la migration, opposant celles et ceux qui ont suffisamment de ressources pour organiser seul-es leur départ, mais aussi celles et ceux qui disposent d'un réseau de connaissances pouvant les aider ou non pour pallier des ressources insuffisantes. Ce rapport différencié à la migration conduit à une expérience tout aussi différente de l'asile dans la mesure où le recours à cette procédure ne s'inscrit pas dans le même type de pratiques de mobilités internationales. Après avoir évoqué les difficultés rencontrées, il faut aussi aborder les parcours au sein desquels l'accès à la migration est moins difficile. L'asile devient alors une expérience de non-retour.

¹⁵⁰ "Then I decided to somehow I should convince my family to send me somewhere else from Bangladesh. [...] I called my father [...], he was not agree to send me somewhere else. I just request him that I don't need anything, as a son I don't need anything, I just want to leave, I cannot change myself, this is me. [...] If someone kills me, as a father you will not be happy. You might hate this thing, you might hate a gay, but I can't change myself. What should I do? My father directly told me he cannot do anything for me. And I was calling him several times, trying to convince him that if I live here, he will have problem too. Socially he's in problem because people know he's the father of a gay. And if I live there, if something happens, if I do something with a guy, or a relation, if I live there, it will happen again. If someone tries and finds me, they will kill me. "Everything is problem for you, and I promise I will try my best, if I go somewhere, where I can live with my right, and I don't expect anything from you, and just you give some money, and if even needed after that if after a time I can establish myself I will give you money back." And in few days of conversation, negotiating with him, he said: "Ok you go away, we don't want any more of you". He said he will try managing visa, he knows some people, and he did this. And when I was coming here I didn't see any of my family members. I asked to see them for a last time, but they didn't come. They just arranged my visa. Then I came".

3. Les habitué·es de la mobilité internationale : l'asile comme non-retour

La migration en direction de la France, suivie du dépôt d'une demande d'asile, peut aussi s'inscrire dans la suite de parcours individuels marqués par une expérience importante de mobilités internationales. Chaque individu ayant, selon plusieurs facteurs, une expérience variée des frontières, l'articulation entre persécutions et migration s'inscrit dans une configuration différente lorsque le départ est réalisé dans des conditions plus favorables. Durant mon enquête, j'ai pu observer deux types de profils associés à des rapports plus facilités au passage des frontières : l'un par le statut socio-économique accordé par le travail, l'autre par les ressources tirées du militantisme.

a) Des possibilités de départ facilitées par le statut socio-économique

Un accès plus facile à la migration régulière peut tout d'abord être lié à la situation professionnelle. L'exercice de certaines professions accroît les possibilités d'obtenir un visa grâce aux ressources économiques qu'il offre, permettant de donner des gages de la situation financière personnelle, ou parce qu'il inscrit les individus dans une pratique fréquente de mobilités internationales. C'est par exemple le cas d'Astou qui était commerçante au Sénégal.

[Florent] : *Quand toi t'es arrivée du Sénégal, tu savais déjà qu'on pouvait faire une demande d'asile en tant que lesbienne ?*

[Astou] : *Ah bien sûr, parce que là, j'ai fait des études, on est colonisé par la France, j'avais des copains homosexuels qui ont quitté le Sénégal et ils sont venus ici en France. Donc là je suis venue, j'étais commerçante, je voyageais partout, en Chine, à Dubaï, donc avec mon commerce j'ai demandé un visa, ils m'ont donné, je suis venue.*

[Florent] : *Pour ton travail tu venais des fois en France aussi ?*

[Astou] : *Non pas du tout, j'étais en Espagne, Dubaï, Chine.*

[Florent] : *Et c'était quoi ton commerce ?*

[Astou] : *Je faisais le commerce de tissus, de meubles, de bambineries, donc j'avais un grand magasin à Dakar, et je voyageais à travers mon travail, donc j'ai obtenu un visa à travers mon travail.*

[Florent] : *Ok, et donc là t'as dit que tu venais pour faire du commerce ?*

[Astou] : *Non, en fait j'avais une société de commerce import-export, j'ai demandé un visa, vis-à-vis de mon statut de travail et mes relevés bancaires, ils m'ont donné un visa en bonne et due forme.*

[Florent] : *Mais en fait t'es pas venue pour le travail ?*

[Astou] : *Oui. Et là comme ma vie était en danger, je voyais pas l'intérêt de retourner chez moi. Et là je suis venue ici. Sans le vouloir !*

Entretien avec Astou, octobre 2019

La situation professionnelle constitue pour Astou une opportunité majeure car elle lui offre non seulement la possibilité de quitter rapidement le Sénégal mais également de le faire en sécurité. Sa migration n'est pas motivée par le travail, mais son statut socio-économique lui permet de se fondre stratégiquement dans les catégories de déplacements établies par les politiques migratoires afin de se mettre en sécurité par le déplacement.

b) Des possibilités de départ facilitées par les ressources du militantisme

Un autre cas particulier illustre ce rapport différencié à la migration : celui des personnes engagées dans des actions de militantisme en faveur des droits LGBT+¹⁵¹ dans leur pays d'origine. Pour les deux personnes que j'ai rencontrées ayant fait l'expérience d'un tel engagement, Cédric au Cameroun et Yves en Côte d'Ivoire, il s'est avéré que diverses ressources acquises par l'expérience militante ont pu être mobilisées à plusieurs étapes de leur migration. Les travaux consacrés aux carrières d'engagement rappellent l'importance des effets de celles-ci sur les autres sphères de vie des individus (Leclercq et Pagis, 2011). L'expérience militante peut affecter la vie familiale ou les trajectoires amoureuses. Elle peut aussi reconfigurer les parcours professionnels grâce à « diverses formes de reconversion et d'importation, dans la sphère professionnelle, de savoir-faire, d'aspirations et d'images de soi militantes » (*Ibid.*, p. 11, à partir de Tissot, Gaubert et Lechien, 2005). Selon la même dynamique, les parcours de Cédric et Yves illustrent comment certaines ressources acquises grâce au militantisme peuvent faciliter la migration et l'accès à la demande d'asile, mais aussi amortir dans une certaine mesure la rupture et le fort déclassement qui accompagne souvent l'arrivée en France. J'identifie au moins trois dimensions de cette remobilisation des ressources issues de l'expérience militante : un accès facilité à la migration par des pratiques passées de mobilité internationale, un réseau de connaissances qui facilite la circulation et l'accès aux informations, mais qui est aussi mobilisable une fois en France pour une aide matérielle.

Pour Cédric, l'accès à des visas lui permettant de réaliser des séjours en France est intimement liée à son activité militante puisqu'il a réalisé plusieurs fois de tels aller-retours afin de participer à des conférences ou formations internationales. Si la première demande de visa n'est pas sans poser problème, cet accord initial lui ouvre de multiples opportunités pour le futur.

Tu peux facilement avoir le soutien de l'ambassade de France tu vois ? Au Cameroun, l'ambassade de France, elle joue un grand rôle dans la lutte contre le VIH, les premiers à soutenir la communauté, on a eu plusieurs réunions avec les ambassadeurs, justement, quand moi j'ai commencé à voyager, parce que, mon premier voyage, comme moi j'étais jeune, et que les jeunes, beaucoup veulent partir, ils avaient estimé que je pouvais ne pas rentrer. Alors, c'est une amie à moi qui travaille à l'ambassade, c'est la conseillère santé de l'ambassade de France, qui a dû appeler le consul pour lui dire que non il doit me donner le visa, mon tout premier visa. Donc c'est comme ça qu'il m'a appelé, j'ai discuté avec le consul, et après il m'a dit : « Bon voilà, je vais te faire confiance, mais si tu reviens franchement, parce que nous on a trop des jeunes, et tu auras plus de problème de visa ». Donc après quand je suis rentré, franchement j'avais plus de problèmes de visa. Je pouvais venir en France quand je veux, il suffisait juste que j'ai mon invitation et j'allais déposer. Tous les agents : « Ah oui, oui, on le connaît ».

Entretien avec Cédric, juillet 2019

Dans cette situation, l'articulation entre persécutions, décision de quitter le pays et migration relève d'une configuration différente de ce qui a pu être décrit auparavant

¹⁵¹ Pour les deux cas rencontrés, cette pratique militante était articulée à des actions plus larges d'accès aux soins et de lutte contre le VIH/sida. La santé sexuelle sert souvent de vitrine à l'action associative et constitue un moyen d'avoir accès à des populations LGBT ou HSH (hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes) sans afficher publiquement cette thématique-là, que ce soit aux yeux de la société en général ou de sa famille par exemple.

puisqu'elle relève d'un non-retour : la personne, qui a l'habitude d'avoir des déplacements internationaux, saisit l'opportunité de l'un d'entre eux qui se présente pour ensuite ne pas rentrer dans le pays d'origine. Dans ce cas-là, la bifurcation biographique qui conduit à la décision de quitter le pays est déterminée aussi bien par des expériences de persécutions spécifiques que par l'apparition d'une opportunité de partir qu'il s'agit de saisir et qui acte alors en retour le choix du départ définitif. La décision de Cédric de quitter définitivement le Cameroun émerge par exemple à l'interface entre un nouveau seuil de conséquences de la stigmatisation qui est franchi – la découverte de son homosexualité par sa famille et la potentielle rupture de liens qui s'en suit – et l'opportunité d'un séjour en France fournie par une invitation en raison de son activité militante.

[Florent] : *Mais du coup qu'est-ce qui t'a fait partir toi ? À quel moment tu t'es dit ...*

[Cédric] : *... ben moi ce qui m'a fait partir, je recevais des petites menaces, même dans mon quartier où je vivais, j'avais des petites piques, et puis des : « Oh la tapette ! » Déjà dans le quartier j'avais mon bailleur qui me dit qu'il a été convoqué par le chef du quartier, puisque je recevais, moi je suis dans un quartier résidentiel, et je recevais des amis, parfois trans, ils venaient à la maison, très, tu vois, tu vas pas le stopper, quelqu'un de très très efféminé et tout. Donc ça a commencé à moucharder. Et comme il y a parfois des soirées qu'on organisait à la maison. Donc un jour mon bailleur vient me dire : « Bon moi j'ai pas de problème, chacun fait sa vie, mais le chef de quartier m'a demandé de te faire partir donc si tu le fais pas, ils sont en train de dire que tu fais la promotion de l'homosexualité, leurs enfants sont en danger, et tout machin chouette ». Et puis ma famille après a découvert ce que je faisais et qui j'étais, et puis bon ils n'ont pas accepté. Bon c'est ça surtout qui m'a fait partir, quand ma famille a découvert, ils m'ont dit : « Nous on n'accepte pas ça, il faut que tu changes ». J'avais un visa, du coup j'ai dit bon ok je vais partir, j'ai profité de mon visa pour venir en France.*

[Florent] : *T'avais quoi comme visa ?*

[Cédric] : *En principe je venais pour, j'avais été invité par une association, et j'avais trois jours, je devais faire et puis rentrer. J'avais demandé ce visa il y a trois semaines, et quand ma famille a découvert ça j'ai dit : « Ok, bon si eux sont déjà au courant et moi je compte pas changer, donc après ce voyage je reviendrai pas ».*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

De plus, l'insertion dans la sphère militante donne également accès à un réseau de connaissances parfois particulièrement utile à mobiliser à différentes étapes de la migration. Yves peut par exemple compter sur le réseau transnational de connaissances dont il s'est doté en Côte d'Ivoire grâce à ses activités militantes pour accéder à des informations sur la demande d'asile, à une arrivée rapide à l'ARDHIS et à des solutions d'hébergement. Il explique ainsi son arrivée en France :

[Yves] : *Mais je me suis dit, bon, si je reste là-bas, je suis exposé, ça allait mal tourner, donc il fallait, ouais donc j'ai trouvé un ami, Joël, qui était réfugié, qui est devenu français, qui était activiste en Côte d'Ivoire, il est toujours activiste. C'est lui que je fais approche, par le biais des amis aussi activistes en Belgique, à qui j'ai expliqué mes problèmes, Ils m'ont dit : « Ben écoute, il faut que tu demandes l'asile en tant que LGBT. Parce qu'il y a pas d'autres moyens. Ton ami qui est ici il peut pas te marier pour que tu puisses avoir ». Donc j'ai dit bon oui, puisque je remplissais les critères du droit d'asile, donc j'ai fait l'approche de mon ami qui m'a confié à Daniel, qui est un bénévole à l'ARDHIS, donc on a monté le dossier ensemble. [...] On a beaucoup, longtemps échangé. Parce qu'il faut d'abord avoir un rendez-vous à la préfecture, après trouver un logement, donc c'était compliqué. Donc j'ai trouvé d'autres amis qui m'ont hébergé un peu dans les moments où j'en avais besoin. J'étais souvent à Rennes, souvent je suis allé à Toulouse.*

[Florent] : *C'est des amis que tu connais comment ?*

[Yves] : *C'est des amis que je connais qui vivent ici, qui sont LGBT, qui vivent ici. D'autres sont des étudiants. Des Ivoiriens que je connais. Eux ils sont LGBT, il y a d'autres qui sont pas. Il y a d'autres qui sont militants comme je l'ai dit, lui [Joël] il était militant à l'ARDHIS, même lui il est devenu Français. Donc c'est eux qui m'ont aidé.*

[Florent] : *Et donc là les LGBT de Côte d'Ivoire qui t'ont aidé, tu les connaissais déjà ?*

[Yves] : *Je les connaissais en Côte d'Ivoire et on avait toujours des contacts. Il y a d'autres qui sont même pas en France, qui sont en Belgique, au Canada, mais qui avaient des attaches LGBT ici en France, qui pouvaient me dire : « Va voir telle personne qui peut t'aider, fais ceci, fais cela. »*

Entretien avec Yves, janvier 2019

Les ressources issues de l'expérience militante en faveur des personnes LGBT+ peuvent conduire à réduire les ruptures qui sont souvent associées à l'expérience migratoire, du moins leur intensité. La facilité à traverser les frontières internationales, l'accès aux informations ou encore l'inscription dans un réseau de connaissances transnationales sont autant de ressources qui amortissent les risques de ruptures matérielles ou bien administratives découlant de la migration. En creux, ce type de situation illustre les inégalités existantes dans l'accès à la migration et qui constituent le premier obstacle à l'obtention d'une protection internationale.

Conclusion

Ce chapitre a mis en avant la multiplicité des déterminants qui conduisent au départ du pays d'origine. Ces différents ressorts ont pu être mis en avant en rappelant que les persécutions liées à l'OSIG ne représentent pas toujours le seul élément qui permet de comprendre l'émergence d'une rupture biographique et qui informe le processus migratoire. En effet, celles-ci ne se produisent pas « hors sol » et la façon dont elles s'articulent avec le départ du pays est inextricablement liée aux caractéristiques de chaque personne. Le positionnement social des individus, leur histoire personnelle, les réseaux sociaux dans lesquels ils s'inscrivent, leurs imaginaires et aspirations ou encore leur régime de mobilité propre sont autant d'éléments qui configurent la mise en mouvement comme réaction aux persécutions. L'exercice analytique qui consiste à décortiquer et énumérer une série de déterminants pour les rendre visibles ne doit par ailleurs pas faire oublier que bien souvent ceux-ci s'enchevêtrent et que le mouvement des individus n'est jamais uniquement le fait d'un seul d'entre eux. Dès lors, plus qu'un simple mouvement mécanique induit par la seule expérience de persécutions, le départ du pays d'origine doit être perçu comme le résultat d'un ensemble de facteurs, qui, selon leurs interactions, donnent lieu à des configurations variées d'enclenchement de la migration. La figure 5 synthétise ces facteurs et les différentes façons dont ils peuvent s'agencer pour aboutir au départ effectif des individus.

L'analyse qui consiste à redonner au départ du pays d'origine toute l'épaisseur et la complexité qui sont les siennes fait alors surgir, en creux, l'inévitable appauvrissement de la réalité qui sous-tend les catégories politiques qui entendent distinguer les migrations pour les réguler. Bien souvent, les catégories administratives ne reflètent pas tant les « vraies » motivations au départ que les stratégies mises en place par les individus pour organiser leur déplacement en les négociant dans ce qui relève d'un arrangement entre contraintes structurelles et personnelles, circonscrit par les possibilités plus ou moins réduites qui s'offrent à chacun·e. L'insuffisance de l'approche *push and pull* pour analyser les migrations apparaît ainsi non seulement en mettant en avant la dimension multicausale du processus migratoire, mais aussi en se recentrant sur la façon dont les individus composent avec les contextes et situations dans lesquels ils évoluent pour comprendre le recours à la migration et la forme qu'elle prend. L'étude des trajectoires migratoires jusqu'à l'arrivée en France vient prolonger cette réflexion puisqu'elle souligne la difficulté qu'il existe en réalité à identifier un point d'arrivée qui aurait été clairement identifié depuis le départ, et atteint directement sans encombre et détour.

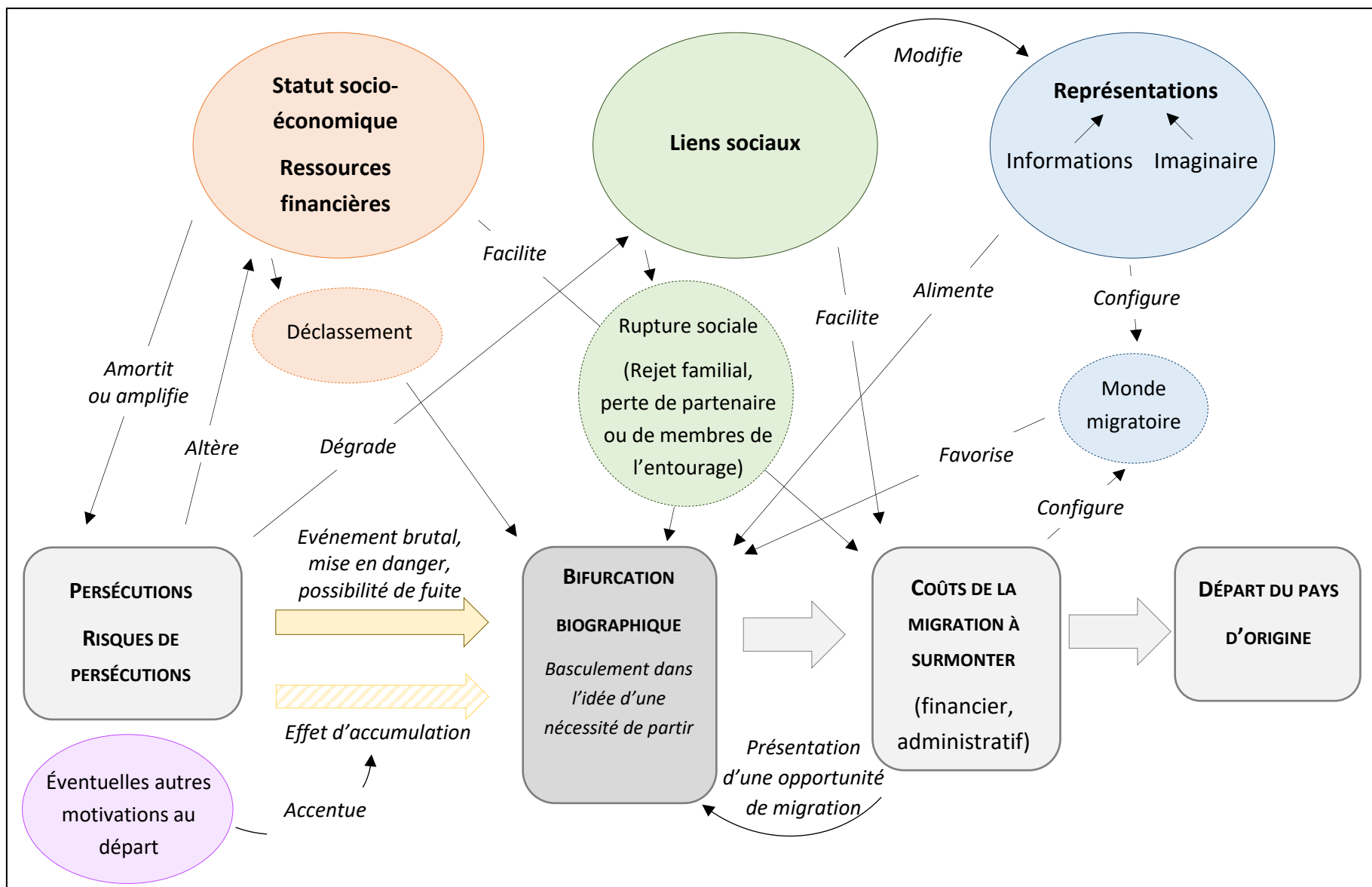


Figure 5 : Quitter son pays d'origine en raison de persécutions liées à l'OSIG minoritaire : multiplicité des déterminants du départ
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022)

Chapitre 4

Arriver en France : des parcours migratoires hétérogènes

L'image d'un mouvement directement orienté vers un pays de refuge identifié dès le départ est centrale dans le discours de la « migration vers la libération » qui entoure les représentations associées aux parcours migratoires des exilé·es LGBT+ (Murray, 2014a). Elle repose sur l'idée que les individus auraient déjà dans leur pays d'origine une connaissance bien précise des lois ou de la situation générale des minorités sexuelles et de genre dans le pays de destination identifié. Il s'agirait alors de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour essayer de l'atteindre. Or, si elle s'avère parfois exacte, cette configuration est bien loin d'être la norme puisque dans de nombreux cas la migration ne peut être résumée à un simple mouvement linéaire.

La représentation d'un mouvement linéaire entre deux espaces est souvent partagée au sujet des parcours migratoires de façon plus générale (Snel, Bilgili et Staring, 2020). Bien qu'ancienne¹⁵², elle est particulièrement réactivée en lien avec l'idée d'une « crise migratoire », donnant l'impression de flux linéaires ininterrompus à destination de l'Europe (Crawley et Jones, 2020). En ce sens, elle trouve l'une de ses expressions les plus manifestes dans la cartographie des migrations, la représentation de simples flèches d'un pays à un autre faisant peu de cas de la complexité réelle des parcours migratoires (Choplin et Pliez, 2011 ; Mekdjian *et al.*, 2014 ; Mainwaring et Brigden, 2016 ; Migreurop, 2017 ; Crawley *et al.*, 2018 ; Lagarde, 2020). Pourtant, les travaux de recherche ont remis en cause la vision de migrations entre un point de départ et un point d'arrivée en Europe qui aurait été d'emblée prédéfini (Collyer et De Haas, 2012 ; Mekdjian *et al.*, 2014 ; Crawley *et al.*, 2016 ; Mainwaring et Brigden, 2016 ; Crawley et Skleparis, 2017 ; Schapendonk, van Liempt, Schwarz et Steel, 2018 ; Crawley et Jones, 2020 ; Schmoll, 2020 ; Snel, Bilgili et Staring, 2020). Ils documentent au contraire des parcours migratoires qui sont le résultat d'un processus continu de réajustements (Schapendonk, van Liempt, Schwarz et Steel, 2018).

Pour rendre compte des parcours migratoires, compris comme simples descriptions factuelles des espaces traversés, qui ont précédé l'arrivée en France des personnes rencontrées, je mobilise la notion de trajectoire migratoire comme catégorie analytique invitant à déployer la multitude des processus à l'œuvre informant le mouvement des individus dans le temps et dans l'espace. Les trajectoires migratoires renseignent alors sur les changements, réajustements et bifurcations qui surviennent lors du déplacement et qui redéfinissent le projet migratoire qui est « sans cesse alimenté par l'acte migratoire » (Ma Mung, 2009, p. 35). Elles font émerger des moments et des lieux

¹⁵² Depuis une trentaine d'années, les recherches ont remis en cause « l'appréhension traditionnel du fait migratoire, celui qui se réfère à une définition de type résidentiel (changement de résidence) et unidirectionnel (transfert d'un lieu vers un autre) » (Cortes et Faret, 2009, p. 11).

significatifs pour le processus migratoire (Schmoll, 2017), soulignant que ce dernier est toujours en recomposition en fonction des expériences successives des individus. Les espaces souvent considérés comme de simples étapes entre un point A et un point B, rapidement traversés pour atteindre une destination identifiée au préalable, retrouvent alors toute l'importance qui est la leur dans le processus migratoire (Crawley et Jones, 2020). L'arrivée en France est souvent le résultat des multiples expériences qui ont jalonné les parcours des individus depuis qu'ils ont quitté leur pays d'origine. Ainsi, si certain·es migrant·es aspirent à aller dans une direction précise, d'autres n'ont parfois aucune aspiration claire à ce sujet lors de leur départ (Crawley et Hagen-Zanker, 2019)¹⁵³.

Bien qu'elles demeurent fortement contraintes par les politiques migratoires et les dispositifs frontaliers, déployés au sein et au-delà de l'espace européen, les trajectoires migratoires restent le fait d'individus actifs dans la formulation de leurs projets, négociant entraves et opportunités qui se présentent à eux (Schapendonk, 2012 ; Schmoll, 2017 ; Kuschminder, 2020 ; Schapendonk, 2020 ; Snel, Bilgili et Staring, 2020). Elles mettent en jeu des processus d'immobilisation ou de mise en mouvement contraints, mais aussi des mobilisations de ressources et de réseaux, des stratégies pour avancer, des rencontres et des événements fortuits, la circulation d'informations ou encore des imaginaires et des affects associés à différents espaces et qui émergent au cours du déplacement. Tous ces éléments contribuent conjointement à dessiner des parcours migratoires qui n'ont bien souvent rien de linéaire, ni de direct, caractérisés par des périodes d'immobilité subie ou au contraire de longues périodes passées dans un lieu avant de le quitter, voire même par des retours en arrière. Durant cette période, le projet migratoire est souvent réajusté par des aspirations qui évoluent.

Par ailleurs, l'analyse de trajectoires migratoires ne peut faire l'économie d'une réflexion méthodologique sur la portée et les limites du cadre empirique sur lequel elle s'appuie. Tout d'abord, parce qu'elle se concentre sur les personnes arrivées jusqu'au dépôt d'une demande d'asile en France, l'enquête réalisée ne donne à voir que partiellement les processus d'immobilisation qui informent les trajectoires migratoires. Cette approche longitudinale focalisée sur un groupe particulier est donc à aborder en complémentarité avec les travaux qui se sont concentrés sur le fonctionnement des divers lieux-frontières (Schmoll, 2017), situés aux marges ou à l'intérieur de l'Europe, comme les îles (Bernardie-Tahir et Schmoll, 2015 ; Babels, 2018), les lieux d'enfermement et de tri des migrant·es (Kobelinsky et Makaremi, 2009 ; Michalon, 2012 ; Pillant et Tassin, 2015 ; Babels, 2017a ; Tassin, 2017 ; Clochard, 2020 ; Schmoll, 2020), certaines zones

¹⁵³ Cette conception sous-tend également une représentation euro-centrée des migrations et à la portée politique majeure. En effet, l'idée de « migrations de transit » alimente le « mythe de l'invasion » en laissant planer le spectre de l'arrivée future de nombreuses personnes pour l'instant bloquées dans des pays en périphérie mais qui aspireraient à rejoindre l'Europe dès que possible (Crawley et Jones, 2020). C'est oublier l'importance des migrations à destination de pays frontaliers d'une part, le fait que des pays pensés comme des « pays de transit » sont en réalité des destinations finales pour plusieurs personnes d'autre part. Beaucoup de Syrien·nes en Turquie ne souhaitent par exemple pas se rendre en Europe (*Ibid.*). Ajoutons à cela, que l'intensification des contrôles migratoires et la fermeture accrue des frontières conduisent à des bifurcations de trajectoires migratoires : des espaces souvent labellisés comme des « portes migratoires de l'Europe » en Afrique du Nord, deviennent des impasses ou des espaces au sein desquelles la trajectoire migratoire se redéfinit dans une direction autre que celle de l'Europe (Brachet, Choplin et Pliez, 2011).

frontalières (Casella Colombeau, 2019 ; Tyszler, 2019) et villes (Guenebeaud, 2017) particulières, ou encore les ports (Clochard, 2009) et aéroports (Crosby et Rea, 2016). À ces travaux s'ajoutent ceux qui ont pointé l'ensemble des dispositifs conduisant à accroître le caractère réticulaire et mobile des frontières (Amilhat Szary, 2015), dans une double dynamique d'externalisation des contrôles migratoires en dehors des pays européens (Clochard, 2007) et de redéploiement à l'intérieur de ceux-ci. Analyser les trajectoires migratoires de personnes demandant l'asile en raison de leur OSIG (orientation sexuelle ou identité de genre), depuis le pays d'arrivée, n'est cependant pas dénué d'intérêt. Cela permet d'une part de montrer la complexité et l'hétérogénéité des parcours individuels effacés sous les catégories administratives englobantes de « demandeur d'asile » ou « réfugié », d'autre part d'interroger l'articulation spécifique pouvant exister entre la trajectoire migratoire et la position de minorité sexuelle ou de genre. Pour finir, il convient de rappeler les limites de la reconstitution des parcours migratoires faite par les individus une fois en France, l'exercice de mise en récit de sa migration n'étant pas à l'abri de l'« illusion biographique » (Bourdieu, 1986), conduisant à une reconstruction de sens ou de cohérence *a posteriori*.

Pour exposer et analyser les trajectoires migratoires des personnes enquêtées, ce chapitre est construit en deux temps. Afin d'offrir une première vision globale de l'hétérogénéité des parcours migratoires des enquêté·es, une première partie présente une typologie de leurs trajectoires migratoires. L'analyse de ces trajectoires est ensuite affinée en prêtant attention aux éléments transversaux qui les infléchissent, en revenant d'une part sur les aspirations des individus, d'autre part sur les contraintes qu'ils rencontrent au cours de leur déplacement.

A. Typologie liminaire des trajectoires migratoires

Les parcours migratoires qui m'ont été relatés peuvent être classés selon deux critères qui les distinguent. Le premier est celui des conditions du déplacement, opposant les trajets directs par avion aux trajets indirects caractérisés par des avancées beaucoup plus lentes, incertaines, jalonnées de différentes étapes et souvent en recomposition permanente. Cette opposition trace une première ligne de différenciation des trajectoires migratoires selon les profils sociaux des individus dans la mesure où l'accès au déplacement direct est conditionné par un certain nombre de critères (ressources, capitaux, réseaux) comme cela a été vu dans le chapitre précédent. Le deuxième déterminant permettant de caractériser les trajectoires migratoires est celui du moment auquel le déplacement est orienté en direction de la France. Il est possible de distinguer les cas où atteindre la France est constitué en objectif dès le pays d'origine de ceux où l'arrivée en France est le résultat de diverses expériences survenues durant un ou plusieurs déplacements précédents. J'utilise sciemment la métaphore de l'orientation, c'est-à-dire du processus qui infléchit le mouvement dans une direction particulière, pour montrer que celle-ci n'est pas uniquement une affaire de choix ou de décision, mais aussi parfois de contraintes externes qui se manifestent depuis le pays d'origine ou au cours du trajet. Couplés ensemble, ces deux critères permettent de dresser une première classification schématique des trajectoires migratoires des personnes rencontrées, selon la double temporalité qui sous-tend le déplacement : celle de sa réalisation d'une part, celle du moment de l'orientation vers la France d'autre part. Il devient alors possible de distinguer quatre configurations particulières.

Le déplacement linéaire

La personne réalise un trajet en avion depuis son pays d'origine directement vers la France. Ce déplacement est la première migration réalisée en dehors de son pays. Dans cette configuration, l'arrivée en France précisément peut être le résultat d'un choix mûrement réfléchi ou au contraire avoir été contrainte.

*Migration
orientée vers
la France dès
le pays
d'origine*

La fixation progressive

La personne arrive en France par un trajet direct en avion, mais ce voyage s'inscrit dans la continuité de précédentes expériences de mobilités internationales (mobilités ou migration antérieure en dehors de son pays d'origine avec plusieurs années de résidence). L'arrivée en France s'explique alors autant par les expériences qui ont eu lieu au sein du pays d'origine qu'en dehors de celui-ci, inscrivant le processus migratoire au-delà de la dualité pays d'origine - France.

*L'orientation
de la
migration
vers la
France a lieu
en dehors du
pays
d'origine*

L'horizon à atteindre

Lors du départ de son pays d'origine, la personne a déjà en tête l'idée de se rendre en France. Elle ne réussit cependant pas à le faire grâce à un trajet direct en avion et s'engage dans un long et incertain trajet qui peut la conduire, ou non, en France.

La navigation à vue

Lorsqu'elle quitte son pays, la personne ne pense pas aller en France. L'arrivée dans ce pays est le résultat des diverses expériences, opportunités et contraintes rencontrées dans les différents espaces traversés. Le passage dans ces derniers n'est pas pensé dans un premier temps comme un espace-temps de « transit » vers un ailleurs.

Figure 6 : Typologie des trajectoires migratoires menant en France
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2021)

1. « Déplacement linéaire » et « navigation à vue » : retours sur deux types de parcours migratoires aux antipodes

Le « déplacement linéaire » et la « navigation à vue » correspondent aux deux configurations les plus opposées de la typologie proposée. Elles constituent les deux types de parcours migratoires les plus souvent observés parmi le groupe enquêté. Deux exemples, relevant pour l'un du « déplacement linéaire », pour l'autre de la « navigation à vue », permettent d'illustrer cette profonde hétérogénéité des trajectoires migratoires précédant le dépôt d'une demande d'asile en France.

Le premier est celui d'Olga, femme trans russe de 21 ans, dont la trajectoire relève du « déplacement linéaire ». Elle quitte la Russie en prenant l'avion à Moscou à destination de Paris. Son arrivée en France est l'aboutissement d'un choix mûrement réfléchi, depuis la Russie, qui a mis en jeu de multiples critères pour faire émerger la destination qui lui semblait la moins contraignante et la plus réaliste.

[Florent] : *Et pourquoi t'as choisi de venir en France, quand t'étais à Moscou ?*

[Olga] : *Je devais choisir entre deux pays. Au début je voulais aller au Canada, parce que c'est le seul pays actuellement qui protège, ils ont des lois qui interdisent de mégenrer intentionnellement des personnes trans, et je pense que c'est tellement important comme loi, ça offre un statut de protection aux minorités trans [...]. Et ils ont, genre, une très grande et visible communauté trans et c'est, je pense, le meilleur pays pour les personnes trans aujourd'hui. Mais c'est tellement loin et mes ami·es et ma copine ne seraient jamais en mesure de venir me voir, peut-être une fois par an, et parce que l'économie russe est en chute en ce moment, et chaque année le rouble russe perd de plus en plus en valeur [...]. Donc c'est beaucoup plus compliqué pour des Russes de voyager à l'étranger. Donc au Canada, ça prend quelque chose comme 20 heures de vol et rien que les billets équivalent à peu près à un mois de salaire en Russie. Donc j'ai abandonné le Canada et j'ai décidé de choisir l'Europe. Et j'avais appris le français, donc j'ai choisi la France. Et aussi il y a une carte arc-en-ciel de l'Europe, tu connais ? C'est un projet qui s'appelle Rainbow Europe¹⁵⁴ et c'est une carte et ils mesurent à quel point chaque pays est progressiste concernant les droits LGBT et, je crois que la Suède et la Norvège ont les meilleurs scores et le Danemark a quelque chose comme 84, 83, et je crois que la France a 72, donc je me suis dit : « C'est pas trop mal. » [rires]. En Europe de l'Est, ils ont 43, genre la Serbie 37 etc. Donc je me suis dit, ok, je peux gérer ça. Et c'est pour ça que je suis venue ici. Et aussi j'avais fait des recherches, comme la procédure d'asile, partout, n'est pas parfaite, je pouvais aussi bien choisir la France.*

[Florent] : *Mais je crois que la première fois qu'on s'est rencontré, tu m'avais parlé de l'Autriche ?*

[Olga] : *Ouais. Au début je voulais aller en Autriche, parce que je ne savais rien de l'Autriche, et j'ai pris contact avec une association LGBT là-bas qui comporte beaucoup de Russes et russophones, ça s'appelle Queer Base, et ils ont essayé de m'aider et de me guider mais ils étaient assez occupés et aussi le gars de Queer Base m'a expliqué que je ferais mieux de tenter ma chance ailleurs parce qu'un gouvernement fasciste est arrivé au pouvoir, des gens du gouvernement en Autriche ont dit qu'ils n'allaient pas accepter de réfugiés Tchétchènes¹⁵⁵, ces gens qui littéralement se sont échappés de camps de*

¹⁵⁴ Lien vers le projet en question : <https://rainbow-europe.org/>. Dernière consultation le 16/08/2022

¹⁵⁵ En avril 2017, un média indépendant russe informe sur une série d'exactions (séquestrations, tortures, assassinats) commises en Tchétchénie à l'égard d'une centaine de personnes LGBT+ (ou supposées l'être), enlevées et détenues dans des lieux tenus secrets. La torture qui y est exercée a notamment vocation à permettre d'identifier d'autres personnes LGBT+. En réaction à ces événements est créée en France l'association « Urgence Tchétchénie », aujourd'hui devenue « Urgence Homophobie », qui a œuvré à faciliter l'exfiltration jusqu'en France de Tchétchènes persécutés.

concentration, et c'est pour ça que j'ai abandonné, parce que j'ai eu moins de problèmes que les réfugiés Tchétchènes.

Entretien avec Olga, réalisé en anglais¹⁵⁶, août 2018

La trajectoire migratoire d'Olga se dessine intégralement depuis la Russie, résultat d'une réflexion articulant prise d'informations et projections sur ce que pourrait être sa vie ailleurs. Son capital culturel – Olga parle anglais et avait déjà commencé à apprendre le français, et a suivi des études universitaires en Russie – influe sur cette prise de décision de plusieurs façons (prise en compte du contexte économique, capacité à se renseigner sur la situation dans d'autres pays et à prendre contact avec des associations étrangères, poids de l'apprentissage d'une nouvelle langue dans le choix de destination¹⁵⁷). La France apparaît alors comme le meilleur compromis permettant d'allier les critères qui lui sont indispensables : la situation des personnes trans dans ce pays, celle des demandeur·ses d'asile (non sans déjà une certaine réserve à ce sujet), ainsi que des éléments conduisant à amoindrir la rupture de la migration, à la fois sur le plan linguistique et relationnel, en s'assurant de ne pas aller dans un pays où il serait difficile de venir lui rendre visite. Son parcours migratoire renseigne sur les différences en jeu dans l'accès à un voyage direct et régulier, mais aussi sur celles qui surviennent dans la prise d'informations contribuant à façonner les représentations et par la même le projet migratoire.

À l'opposé de cette migration directe et méticuleusement orientée, l'arrivée d'Adama en France est pour sa part le résultat d'une trajectoire migratoire indirecte et en recomposition progressive, comme l'illustre la carte suivante :

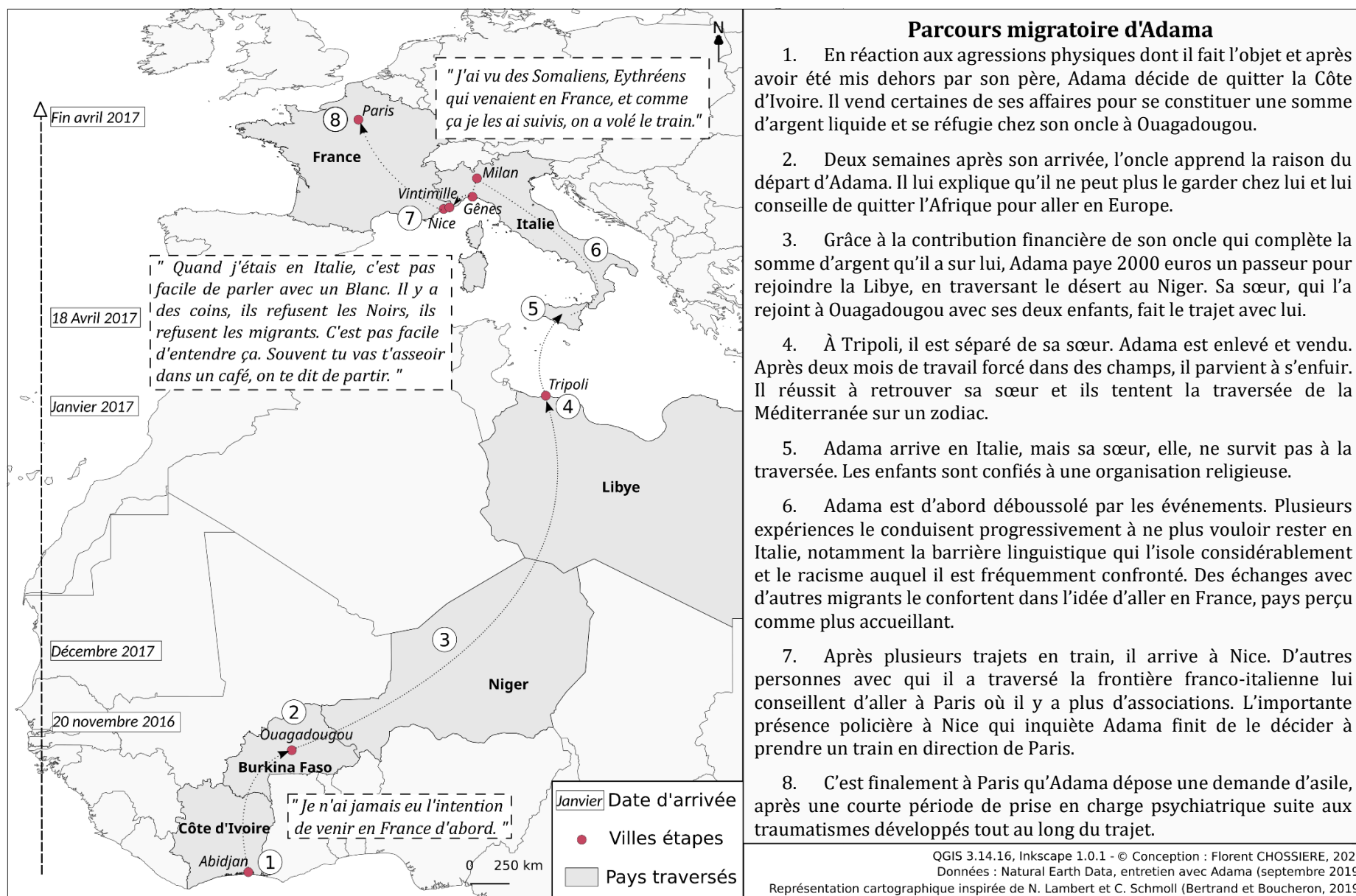
¹⁵⁶ [Florent]: OK. And why did you chose to come to France, when you were in Moscow?

[Olga]: I had to choose between different countries. First I wanted to come to Canada, because it's the only State right now that protects, they have a law that forbids you to misgender intentionally trans people, and I think it's such an important piece of legislation, it gives the protection status to trans minorities [...]. And they have like a very large and visible trans community and it's, I think, the best country for trans people right now. But it's so far away and my friends and my girlfriend would never be able to visit me, maybe once a year, and like because Russian economy is falling down right now and Russian rouble depreciates each year more and more, [...] So it's much harder for Russian people to travel abroad. So in Canada it takes like 20 hours to fly or something and even like the tickets are already like a monthly salary in Russia. So I decided against Canada and I decided to choose in Europe. And I learned French, so I chose France. And also there is a rainbow Europe map, you know this one? It's a project, it's called Rainbow Europe and it's a map and they measure how progressive each country is in LGBT rights and like I think Sweden and Norway they have the highest ratings and Denmark they have like 84, 83, and I think France has 72 and I was like "That's not bad" [rires]. In Eastern Europe they have 43, like Serbia 37 and stuff. So I was like, OK I can deal with that. And that's why I went here. And also I was like, studying, like asylum procedure is not perfect everywhere and I might as well choose France. [...]

[Florent]: But I think the first time we met you spoke me about Austria?

[Olga]: Yeah. First I wanted to go to Austria, because I didn't know anything about Austria, and I connected with a LGBT organisation there that have a lot of Russian people and Russian speaking people, it's called Queer Base, and they tried to help me and guide me but they were quite busy and also the guy from Queer Base explained to me that I may better try my luck elsewhere because a fascist government came to power and, government officials in Austria said that they will not accept Chechen refugees, those people who literally escaped concentration camps, and so that's why I decided against it, because if Chechen refugees are not accepted, then I will not be accept as well, because I faced less danger than Chechen refugees.

¹⁵⁷ Le facteur des langues maîtrisées dans le processus de sélection d'un pays de destination n'est pas le propre des personnes disposant d'un capital culturel élevé, puisqu'il peut être lié à des facteurs historiques, avec le cas des personnes francophones originaires de pays anciennement colonisés par la France.



Le parcours migratoire d'Adama est archétypal des trajectoires relevant de ce que j'appelle une « navigation à vue ». Chaque déplacement est d'abord appréhendé comme une fin en soi, sans aspiration et anticipation d'un prochain qui le suivrait. La trajectoire migratoire se redessine à chaque étape au gré de diverses expériences qui conduisent à motiver un nouveau déplacement et à l'orienter dans une direction particulière qui n'avait pas été envisagée auparavant. Les espaces qui apparaissent comme des « étapes » dans le cadre d'une reconstruction analytique *a posteriori*, ne sont pas appréhendés comme tel au moment où ils sont occupés. Le parcours d'Adama illustre parfaitement que le projet migratoire se recompose avec l'acte migratoire et montre la nécessité de se détacher d'une conceptualisation qui associe les espaces traversés depuis le pays d'origine jusqu'au pays de la demande d'asile comme de simples espaces-temps de « transit ». L'étude des trajectoires migratoires nécessite au contraire de « comprendre comment les motivations et les expériences de celles et ceux qui se déplacent changent dans l'espace et dans le temps en réaction [...] à des circonstances qui évoluent¹⁵⁸ » (Crawley et Skleparis, 2017, p. 8). L'insertion dans de nouveaux groupes, les échanges d'informations et la circulation de représentations qui en découlent, ainsi que les affects associés à certains espaces, résultant des expériences qui y sont vécues (le racisme en Italie, le danger des contrôles à Nice) sont autant d'éléments qui ont conduit Adama à Paris, alors qu'à son départ de la Côte d'Ivoire, il n'aspirait pas à aller plus loin que Ouagadougou.

Les exemples d'Olga et d'Adama illustrent deux configurations de trajectoires migratoires aux antipodes l'une de l'autre et sont emblématiques de leur type de trajectoire respectif. Le regroupement analytique en types de trajectoires migratoires ne doit cependant pas conduire à omettre les différences qui peuvent exister au sein même des catégories proposées. Ainsi, si le type du « déplacement linéaire » trouve un socle de caractérisation commun dans l'accès aux ressources nécessaires pour recourir à un trajet direct par avion, les profils d'individus s'inscrivant dans celui-ci n'en sont pas pour autant uniformes : la mobilisation de ses propres ressources financières ou alors le bénéfice de l'aide apportée par une autre personne, la réalisation de la migration en situation régulière ou bien irrégulière, les raisons qui conduisent vers la France ou au contraire l'absence de choix dans la destination sont autant d'éléments qui conduisent à faire varier les configurations des « déplacements linéaires ». Ce type de trajectoire migratoire comprend également des cas particuliers présentés dans le chapitre précédent, comme celui des migrations réalisées suite à l'obtention d'un titre de séjour pour études.

Par ailleurs, certains parcours migratoires remettent en question les contours des types proposés en rappelant leur porosité. Des trajectoires migratoires relevant de la « navigation à vue » peuvent par exemple être entrecoupées de certains déplacements directs en avion entre deux pays marquant des étapes du parcours jusqu'en France. De plus, les temporalités de l'orientation de la migration vers la France ne se limitent pas au cas d'une décision prise avant même de partir ou à celui d'une arrivée qui s'explique simplement par une ou plusieurs expériences dans le dernier espace quitté juste avant de

¹⁵⁸ "Understanding how the motivations and experiences of those on the move change over space and time in response to [...] shifting circumstances."

rejoindre la France. À l'instar de Maurice, l'arrivée sur le continent européen constitue parfois un moment clé à partir duquel le projet migratoire acquiert une précision dont il n'était pas doté auparavant.

[Florent] : *Avant de parler de la France, on peut peut-être parler un peu de ton parcours. Pourquoi tu voulais venir en France et pas rester en Italie ou en Suisse ?*

[Maurice] : *Bon, mon objectif c'était de venir vraiment en Europe, je n'avais pas un choix pour, quand je voulais venir en Europe. Mais, quand Dieu m'a rendu grâce et que je suis arrivé en Europe, maintenant il fallait que je choisisse mon pays d'accueil. J'ai choisi, j'avais la Suisse ou la France ou la Belgique, j'avais les trois pays-là dans ma tête. C'est quand je suis arrivé en Italie, j'ai dit que non, c'est mieux que, je veux m'intégrer en France malgré que bon c'est difficile, mais je vais préférer la France.*

[Florent] : *Pourquoi ?*

[Maurice] : *Parce que, aujourd'hui pour moi la France c'est un pays que, bon, je n'avais pas jamais, je savais que malgré mon orientation sexuelle ici, j'avais déjà vu ça une fois à la télévision, comment les homosexuels sont libres de s'affirmer tels qu'ils sont, tout ça, et que, bon, c'est ça qui a fait que j'ai choisi la France. Et par rapport d'abord à ma langue. Et par rapport à, je voulais aussi vite m'intégrer.*

[Florent] : *En rapport avec le français, c'est ça ?*

[Maurice] : *Oui c'est par rapport à ça.*

Entretien avec Maurice, octobre 2019

On peut facilement imaginer que face à l'incertitude liée aux risques et dangers encourus lors du trajet – tout comme Adama, Maurice a survécu à plusieurs mois de travail forcé en Libye et à la traversée de la Méditerranée – avoir en tête un pays précis vers lequel se diriger peut sembler secondaire quand il s'agit dans un premier temps de réussir à arriver en vie sur le continent européen. Les aspirations sous-tendant le déplacement sont d'ailleurs parfois moins marquées par la volonté de rejoindre un pays particulier que l'« Europe » en général. On voit ainsi comment les caractéristiques de la « navigation à vue » et celles de l'« horizon à atteindre » peuvent s'entremêler. Même si l'« horizon à atteindre » se singularise par une aspiration à rejoindre un pays particulier présente dès le départ du pays d'origine, ces deux types de parcours migratoires se distinguent finalement peu, dans la mesure où les contraintes rencontrées le long du trajet restent les mêmes. Pour ces raisons, et parce que les enjeux contribuant à faire de la France un espace à atteindre seront approfondis dans un deuxième temps, le cas de l'« horizon à atteindre » ne fera pas l'objet d'un développement spécifique.

2. La « fixation progressive » : réinscrire l'arrivée en France dans les expériences antérieures de déplacement

Le type de trajectoire migratoire de la « fixation progressive » rassemble des parcours migratoires marqués par des expériences de mobilités ou migrations internationales précédant l'arrivée en France. Ce type de trajectoire a concerné une petite minorité des personnes enquêtées. Il est le plus souvent le fait de personnes ayant un accès relativement aisé aux déplacements internationaux, du moins à certaines périodes de leur vie et dans certains espaces. Il concerne également, de fait, des personnes souvent plus âgées. La migration directe vers la France à un moment précis est alors aussi le résultat des expériences vécues en dehors du pays d'origine. Dans ces cas-là, l'orientation de la migration vers la France doit donc être inscrite dans l'histoire et la continuité des

pratiques antérieures de déplacements internationaux de la personne. Ceux-ci peuvent avoir consisté en des phénomènes de mobilités internationales donnant lieu à des aller-retours fréquents entre le pays d'origine et d'autres pays, ou bien en une première migration antérieure à l'arrivée en France qui a déjà donné lieu à un changement de résidence en dehors du pays d'origine.

Les expériences de mobilités internationales peuvent tout d'abord contribuer à orienter la migration en direction de la France au moment de quitter définitivement son pays. Comme je l'ai mentionné dans le chapitre précédent, les personnes engagées dans des pratiques de militantisme transnationales peuvent par exemple mettre à profit certaines ressources acquises grâce à cet engagement au moment de quitter leur pays d'origine. L'opportunité de la délivrance d'un visa pour participer à une conférence ou une formation en France est le déclencheur ultime de la migration, comme ce fut le cas pour Cédric (voir chapitre 3). L'orientation de la migration vers la France s'inscrit ainsi dans la continuité des pratiques de mobilités internationales antérieures. Ces expériences de mobilités peuvent aussi être liées au travail. Astou, par exemple, à la tête d'un magasin à Dakar, voyageait fréquemment, notamment à Dubaï, pour ses activités commerciales. Lorsque la situation au Sénégal la contraint à quitter son pays, ce n'est pas en France qu'elle entend partir dans un premier temps.

[Florent] : *Donc tu m'as dit que t'avais une bonne situation, un travail dans le commerce. Tu gagnais bien ta vie au Sénégal ?*

[Astou] : *Ouais, ouais.*

[Florent] : *Et t'as réussi à récupérer ici des économies que t'avais du Sénégal ?*

[Astou] : *J'ai tout laissé là-bas. En venant j'ai pris quelque chose, j'ai pris de l'argent, mais après j'ai aucun contact, j'ai laissé tout. Je suis venue toute seule. [...] J'ai payé mon billet d'avion et je suis venue. J'étais partie à Dubaï, pour me réfugier, mais c'est un pays musulman, donc du coup c'est l'islam qui marche là-bas, donc j'ai fait un mois et quelques là-bas, mais je me dis que c'est pas mon pays tellement que la vie est trop chère et c'est des Musulmans, donc j'ai dû rentrer au Sénégal en me cachant, je suis partie à l'ambassade, j'ai demandé un visa et je suis venue.*

[Florent] : *Du coup t'avais pensé à rester à Dubaï ?*

[Astou] : *Ouais, plutôt que venir ici. Dubaï nous on n'a pas de visa, arrivée à Dubaï, tu payes seulement le visa là-bas, donc du coup partir à Dubaï c'était plus facile pour moi. Et comme je connais des gens là-bas, je connais bien là-bas, c'était mieux pour moi.*

Entretien avec Astou, octobre 2019

L'arrivée en France d'Astou est à comprendre en regard de ses pratiques professionnelles transnationales. Dans son cas, l'habitude des mobilités internationales facilite le départ de son pays d'origine et contribue à l'orienter, dans un premier temps, vers un pays au sein duquel elle a l'habitude de séjourner. Mais contrairement à Cédric, ce n'est pas directement à destination de la France qu'elle envisage son départ définitif du Sénégal. La migration vers la France n'intervient que suite aux déconvenues qu'elle éprouve à Dubaï et ne peut donc être comprise en considérant seulement le pays d'origine et le pays dans lequel est déposée la demande d'asile. Paradoxalement, les trajectoires migratoires de personnes ayant un accès facilité aux déplacements internationaux et à des trajets directs par avion ne s'inscrivent pas forcément dans des temporalités très courtes dans la mesure où l'arrivée en France peut faire suite à des tentatives antérieures de s'installer ailleurs. Ainsi, dans les deux cas présentés, la migration en France en réaction aux persécutions

subies dans le pays d'origine s'inscrit dans la continuité des expériences de mobilité internationale, puisque l'orientation vers ce pays est aussi le résultat d'une réactivation des espaces des circulations passées pour s'y installer ou au contraire s'en écarter.

Le parcours migratoire jusqu'en France de Kazi, originaire du Bangladesh, illustre quant à lui une autre modalité du type de la « fixation progressive » qui complexifie davantage la question des temporalités du parcours migratoire vers la France mais aussi de la période séparant le départ du pays d'origine et le dépôt d'une demande d'asile. Kazi est originaire de Dhaka. Au Bangladesh, il noue plusieurs relations avec d'autres hommes sans qu'aucune d'elles ne soit révélée. Après des études d'art à l'université, il se lance dans la fabrication de bougies. Ses activités le conduisent à rencontrer un riche homme d'affaires qui lui conseille d'aller en Europe car il pourrait d'après lui faire davantage fructifier son savoir-faire là-bas. Parallèlement, les relations de Kazi avec sa famille deviennent tendues. Après l'arrestation de l'un de ses frères qui est emprisonné, la femme de celui-ci fait de nombreuses avances à Kazi qui la rejette systématiquement. La relation s'envenime au point de créer également des problèmes entre Kazi et son père. Repensant au conseil de l'homme d'affaires, Kazi décide qu'il lui faut s'éloigner de sa famille. Il profite d'une opportunité pour quitter le Bangladesh. En 2004, alors qu'il travaille à cette période dans une agence organisant des séjours d'étudiant·es à l'étranger, son employeur lui offre, ainsi qu'à trois de ses collègues, un voyage en Turquie de quinze jours, pour récompenser leur travail, mais dont ils ne reviendront jamais. Après six mois passés en Turquie, Kazi se rend à Chypre où il résidera une dizaine d'années. Il y occupe successivement deux emplois dans des usines de fabrication de bougies, en situation irrégulière. Après plusieurs années de travail auprès de son dernier employeur, Kazi réalise progressivement le peu d'horizon existant pour lui à Chypre. Il alterne entre des périodes de régularisation de sa situation qui ne durent jamais plus d'un an et des périodes en situation irrégulière. Il constate que son travail contribue à enrichir son employeur alors que son salaire ne change pas et qu'il vit toujours dans une situation administrative instable. Après une dispute avec son patron qui lui reproche de ne plus travailler autant qu'auparavant, Kazi décide de s'en aller. Il achète un billet d'avion pour Paris et quitte Chypre à la fin de l'année 2014. Le cas de Kazi illustre une deuxième modalité des parcours migratoire de type « fixation progressive », caractérisée non pas par des mobilités internationales multiples précédant l'arrivée en France, mais par une première migration en dehors du pays d'origine. Outre la multicausalité de la migration, mentionnée dans le chapitre précédent et qu'il contribue une nouvelle fois à visibiliser, le parcours migratoire de Kazi illustre qu'il est parfois nécessaire de prendre en compte une multitude d'éléments autres que la seule expérience en tant que minorité sexuelle dans le pays d'origine pour comprendre l'arrivée jusqu'à une demande d'asile en France. À rebours de l'image d'une migration linéaire et directe, la trajectoire migratoire de Kazi s'inscrit dans une très longue temporalité, au point d'interroger la pertinence même d'appréhender l'ensemble de la période couvrant son départ du Bangladesh jusqu'à son arrivée en France comme une trajectoire migratoire d'un seul tenant. De plus, son parcours montre une situation dans laquelle l'arrivée en France et donc à la demande

d'asile s'avère tout autant conditionnée par des situations et événements ayant eu lieu en dehors de son pays d'origine que dans celui-ci.

Bien qu'atypiques car minoritaires parmi les personnes rencontrées, les parcours migratoires relevant du type de la « fixation progressive » sont riches d'enseignement. Ils rappellent tout d'abord la forte hétérogénéité des parcours migratoires qui précèdent le dépôt d'une demande d'asile en France, mais aussi et surtout la difficulté qu'il peut exister en réalité à tenter de distinguer des formes de migration qui seraient propres aux « réfugiés » de celles d'autres catégories de population. Tout comme les persécutions et les marges de manœuvre face à celles-ci sont en partie liées aux positions sociales des individus, le recours à la migration et la configuration de celle-ci s'articulent inévitablement avec la situation propre à chacun·e. Enfin, comme les parcours migratoires de type « navigation à vue », les parcours du type de la « fixation progressive » rappellent l'attention qu'il faut porter à une variété d'espaces autres que le pays d'origine et le pays de demande d'asile pour comprendre l'arrivée dans ce dernier. Plusieurs éléments distinguent cependant ces deux types de parcours migratoires, à commencer par un rapport différencié à la mobilité internationale notamment induit par les positions sociales individuelles. La « fixation progressive » est le fait de personnes ayant un accès moins contraint à la mobilité internationale, du moins à certains moments. Le parcours migratoire finalement dessiné relève alors plus d'un archipel d'espaces traversés, là où celui de la « navigation à vue » trace dans la majorité des cas une suite d'espaces contigus, comme l'illustre le parcours d'Adama de la Côte d'Ivoire jusqu'en France.

Ce premier panorama d'ensemble des types de parcours migratoire jusqu'en France a rappelé l'hétérogénéité des situations rencontrées par les personnes enquêtées. Il convient dans un deuxième temps de s'écarter de cette classification pour approfondir l'analyse. D'une part, l'attention portée aux expériences individuelles a souligné la porosité des contours de ces catégories. D'autre part, certains des déterminants et processus à l'œuvre dans le façonnement des trajectoires migratoires sont transversaux à ces différents types de parcours, même s'ils ne s'incarnent pas forcément selon les mêmes modalités. Par ailleurs, un même paramètre peut influencer sur la trajectoire migratoire à différents moments (depuis le pays d'origine ou au cours du déplacement). Il s'agit alors dans un second temps d'analyser les différents facteurs du processus d'orientation de la migration vers la France, entre aspirations individuelles, contraintes extérieures et opportunités ponctuelles. Ce faisant, il devient aussi possible d'interroger plus en détail l'articulation de la position minoritaire avec la trajectoire migratoire.

B. Aspirer à aller en France ? Ressorts de l'attractivité entre imaginaires géographiques et stratégies de localisation

Bien que fortement contraintes, les trajectoires migratoires des personnes enquêtées se révèlent parfois tout autant configurées par des aspirations et imaginaires individuels tendant à orienter la migration dans une direction ou dans une autre, même si la réalisation n'en reste pas garantie. Aux côtés de parcours migratoires caractérisés par une arrivée en France totalement subie (situation de migration directe depuis le pays d'origine, organisée par un réseau d'intermédiaires et n'offrant aucune prise sur la destination du vol) ou alors découlant moins d'une envie d'aller dans ce pays particulier que de celle d'en quitter un autre, il existe des cas où l'arrivée en France découle d'une intention propre. Celle-ci engage des motivations diverses et pouvant surgir à différents moments du processus migratoire, voire être recomposées au fil des expériences tout au long du déplacement. En ce sens, une motivation de même ordre peut concerner plusieurs types de parcours migratoires décrits dans la classification liminaire, même si elle ne s'incarnera pas de la même façon. Dès lors, le départ contraint du pays d'origine n'est pas forcément synonyme d'une absence totale d'intentionnalité dans la migration, celle-ci surgissant dans la nécessité d'orienter le déplacement dans une direction précise une fois le départ engagé, tout aussi soudain et subi puisse-t-il être. Interroger la part d'intentionnalité survenant dans le processus d'orientation de la migration en direction de la France prolonge ainsi la réflexion qui questionne l'opposition claire qu'il existerait entre « migration forcée » et « migration volontaire ». Autrement dit, même si le départ n'est pas souhaité, la migration n'en reste parfois pas moins animée par une volonté précise de la mener en direction d'un pays qui paraît le plus à même d'offrir les meilleures conditions d'une reconstruction personnelle. L'identification d'une destination particulière met en jeu des imaginaires géographiques, « grands schémas stéréotypiques d'interprétation du monde » (Piguet, 2013), des éléments censés garantir un amortissement des ruptures causées par la migration, ainsi que la régulation de la distance instaurée avec certaines personnes. Plutôt que le résultat de phénomènes totalement subis, l'arrivée en France s'apparente donc souvent à une réaction réfléchie et négociée à la contrainte. L'étude des ressorts ayant conduit à orienter la migration en direction de la France fait alors surgir des spécificités concernant les personnes LGBT+ fuyant leur pays, mais aussi des similitudes avec d'autres personnes migrantes.

1. La France, « pays des droits de l'Homme » ?

[Distribution de vêtements au Centre LGBT] *Une fois la salle mise en place pour la distribution, les personnes qui viennent prendre des vêtements arrivent. Je rejoins Hamid et Ashkan qui ont aussi participé à la mise en place. Assis dans un coin de la salle, ils regardent des vidéos sur leur téléphone. Hamid me montre une photo de lui en tenue de ski et m'explique que c'était son travail en Iran. Ils étaient tous les deux moniteurs de ski, lui et Ashkan se rencontrés à l'école de ski. Je discute avec eux, surtout Hamid qui parle un peu anglais. [...] Hamid me fait remarquer qu'il y a beaucoup d'Africains à l'ARDHIS. Je confirme et fait remarquer qu'il est beaucoup plus rare d'y voir des Iraniens. Je lui fais part d'hypothèses sur le fait qu'ils vont peut-être dans d'autres pays, peut-être en Allemagne. Il me dit que lui ne veut pas y aller, que là-bas les gens sont fascistes. À l'inverse, il m'explique que la France est le pays de la liberté et qu'ils espèrent pouvoir rester ici. [Au moment de cet échange, tous les deux sont placés en procédure Dublin¹⁵⁹ et risquent d'être renvoyés en Slovaquie].*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 23/11/2018

Comme Hamid, plusieurs personnes enquêtées m'ont fait part de représentations qu'elles avaient de la France et à l'aune desquelles leur parcours migratoire était présenté. Ces représentations contribuent à singulariser la France en raison de caractéristiques qui lui seraient propres, par opposition à d'autres pays ou en écho avec des imaginaires associés à l'Europe plus généralement. Elles constituent un élément parmi d'autres pouvant donner sens au parcours migratoire. La volonté de rejoindre la France ou alors le relatif contentement exprimé *a posteriori* suite à une arrivée non choisie dans ce pays sont deux modalités de l'articulation entre représentations et trajectoire migratoire. La France a pu être fréquemment associée à l'image d'un pays de liberté ou à celle du « pays des droits de l'Homme ». À cet imaginaire général s'ajoutent des représentations spécifiques liées au traitement supposé des minorités sexuelles et de genre, des femmes ou encore des migrant·es, qui ont pu influencer sur l'orientation de la migration.

La France a parfois été identifiée comme un pays offrant des conditions de vie protectrices et encadrées par un certain nombre de droits pour les minorités sexuelles et de genre, justifiant la migration vers celle-ci. Dans certains cas cette représentation était associée à l'Europe de façon générale. Les vecteurs et contextes d'émergence d'une telle représentation sont cependant variés. Pour certain·es, celle-ci est apparue déjà dans le

¹⁵⁹ Selon le règlement « Dublin III », en vigueur depuis 2013 et appliqué depuis 2014, un seul État européen est responsable de l'examen d'une demande d'asile. Les pays appliquant le règlement Dublin sont l'ensemble des membres de l'Union Européenne, ainsi que la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Ce règlement s'inscrit dans la continuité de la convention de Dublin signée en 1990, ratifiant le principe d'un seul État responsable de l'examen d'une demande d'asile au sein de la communauté européenne. Ce principe est, entre autres, perçu comme un moyen d'éviter les supposées pratiques de « shopping de l'asile », idée selon laquelle les migrant·es pourraient déposer des demandes d'asile dans plusieurs pays ou choisir un État européen plutôt qu'un autre, parce qu'il offrirait de meilleures conditions d'accueil. Conformément à « Dublin III », la détermination de l'État responsable de la demande d'asile résulte de critères hiérarchisés. Sont tout d'abord pris en compte, le cas échéant, des critères familiaux. Ensuite, en situation de migration régulière, c'est l'État qui a délivré un titre de séjour ou un visa qui est responsable de la demande d'asile. Enfin, en cas d'arrivée irrégulière sur le territoire européen, l'État responsable est celui dans lequel la personne a été contrôlée, et donc enregistrée dans le système Eurodac, pour la première fois, à savoir généralement le pays par lequel elle est arrivée en Europe. Lorsqu'une personne se présente pour déposer une demande d'asile, chaque pays européen est capable d'obtenir ces renseignements grâce à des systèmes harmonisés d'informations : le fichier Visabio, qui renseigne sur l'obtention potentielle d'un visa émis par un autre pays de l'Union Européenne, et le fichier Eurodac, au sein duquel sont enregistrées les empreintes digitales de plusieurs catégories de migrant·es.

pays d'origine, l'orientation de la migration vers la France réactualisant alors des imaginaires précédant le départ lui-même (voir chapitre 3). Ces imaginaires peuvent être nourris par une série d'informations auxquelles une personne a accès, seule, depuis son pays d'origine ou par la circulation d'expériences vécues d'autres personnes se trouvant en France. C'est ce qu'illustrent respectivement Oumar et Ahmed.

[Oumar] : *Je savais que, avec mon orientation sexuelle, je savais très bien que l'Europe, il y a beaucoup de pays européens qui ont adopté la loi, le mariage des homosexuels, donc je savais très bien, une fois arrivé ici, il y a pas l'homophobie ou bien la biphobie ou bien la lesbophobie, donc je savais très bien que ici tu seras jamais persécuté pour ton orientation sexuelle. Donc c'était plus assurant qu'en Guinée. Ouais.*

[Florent] : *Et ça tu l'avais su comment ?*

[Oumar] : *Je l'ai suivi ça dans les journaux, lorsque le Portugal a légalisé le mariage des homosexuels. Et aussi en États-Unis, là aussi, c'est par là que je l'ai su. J'ai su tout récemment c'est le Portugal et la France qui ont accordé le mariage des homosexuels en dernier temps en Europe. Je voyais des gens, certains, comment dire, contester, mais comme la loi elle est votée, elle doit être appliquée. Parce que je connaissais très bien l'Europe ou bien l'Amérique, autre, sont différents de l'Afrique. Afrique, nous, la loi elle est là-bas, mais elle n'est pas appliquée chez tout le monde.*

[Florent] : *Mais ça les journaux que t'avais lu, les informations, c'était en Guinée déjà ?*

[Oumar] : *Ouais c'était en Guinée déjà, ouais.*

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Parce que quand j'étais en Algérie, ils racontent pour les homosexuels là-bas en France, parce que moi j'ai des amis homosexuels à Marseille. Ils m'ont dit : « Regarde là-bas c'est bien, vas là-bas en France, ils te donnent les droits. » Moi j'ai dit : « Olala je m'en fous là, parce que j'ai pas mon visa, comment je fais ? » Il m'a dit : « Fais le nécessaire pour venir en France. Là-bas en France c'est bien, il y a des endroits que les homos. » C'est un ami qui habite à Marseille, il vient là-bas en Algérie. Il m'a dit.

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Parfois, cette représentation n'émerge qu'en cours de route suite à la rencontre d'autres personnes. Le projet migratoire gagne en précision avec l'acte migratoire lui-même.

[Florent] : *Pourquoi tu as choisi la France quand t'es parti ? Ou t'as peut-être pas choisi.*

[Mehedi] : *J'ai pas choisi, j'avais prévu d'aller dans aucun pays particulier, mais juste à ce moment-là mon but était de me sauver. Ensuite, j'avais, pour quitter le Bangladesh, à ce moment mon cousin m'a aidé, donc le passeur, c'est lui qui m'a aidé, financièrement.*

[Florent] : *Qui est-ce qui t'a aidé financièrement ?*

[Mehedi] : *Celui, comment ça s'appelle ? Ces gens, qui font comme du trafic d'êtres humains [passeur]. Mon cousin l'a contacté, et donc il m'a obtenu un visa pour l'Italie. En Italie, j'ai rencontré un gars, il m'a dit la France c'est mieux pour les personnes LGBT, ouais. Donc je suis venu ici.*

[Florent] : *Qui c'était celui qui t'a dit ça ?*

[Mehedi] : *En Italie, je suis resté un jour, j'ai rencontré un Bangladais. Je lui ai parlé de ma situation, pourquoi je suis venu ici, je lui ai dit que j'étais ce genre de, que j'avais cette situation, que je savais pas où aller, il m'a dit que je pouvais aller en France.*

[Florent] : *Et t'es toujours en contact avec lui aujourd'hui ?*

[Mehedi] : *Non, c'est juste un mec comme ça. À Rome il y a plein de Bangladais [rire].*

[Florent] : *Et t'avais pas peur de lui parler de tout ça ?*

[Mehedi] : *Non, parce que je me suis dit je suis en dehors du Bangladesh, il peut rien me faire. Et à ce moment je savais pas quoi faire, je venais d'un monde différent, donc je savais pas quoi faire [rire]. Je lui ai juste dit qui j'étais, et heureusement il n'a pas mal réagi, et il m'a dit de venir ici. Et, ouais, j'ai pris un taxi, une voiture, et je suis venu.*

L'exemple de Mehedi souligne l'importance des réseaux sociaux¹⁶¹ dans le façonnement des trajectoires migratoires et notamment celle des nouvelles rencontres réalisées tout au long du trajet (Snel, Bilgili, Staring, 2020) qui contribuent à recomposer les représentations et aspirations influant sur l'orientation du déplacement. Emblématique de la « navigation à vue », la trajectoire migratoire de Mehedi invite à se départir de l'image d'une migration uniquement conditionnée par deux espaces : celui du pays d'origine à fuir et celui d'un pays de refuge à atteindre, d'emblée identifié comme tel. Concernant le cas spécifique des migrations sexuelles, il amène à se défaire de la vision occidentalo-centrée inscrite dans le discours de la « migration vers la libération ». En effet, au moment de son départ, ni l'Europe, ni la France, n'apparaissent pour Mehedi comme une centralité particulière à rejoindre qui émergerait de façon évidente comme telle pour les minorités sexuelles. Autrement dit, alors que la figure des réfugié-es LGBT+ tend à renforcer les hiérarchies géopolitiques basées sur les enjeux de genre et de sexualité, opposant les pays des Nord au reste du monde (Jenicek, Lee et Wong, 2009), l'attention portée aux trajectoires migratoires des personnes concernées vient battre en brèche une telle conception binaire. Ainsi, l'orientation de la migration vers la France peut s'expliquer par une série de représentations conduisant à identifier ce pays comme un espace propice à vivre sa vie en tant que minorité sexuelle ou de genre. Ces représentations peuvent précéder la migration ou bien émerger avec elle.

La France a aussi été associée à une possibilité de plus grande égalité et protection pour les femmes, pour qui les persécutions en tant que lesbiennes s'ajoutent bien souvent aux violences de genre dont elles peuvent faire l'objet. C'est ce qu'illustre l'exemple de Mariam dont il a déjà été question dans le chapitre précédent :

[Florent] : *Donc là c'est Monsieur Gatta qui t'a amenée en France, il t'a demandé où tu voulais aller ou t'as pas eu le choix ?*

[Mariam] : *Non j'ai pas eu le choix, il m'a dit : « Je vais t'envoyer en France. »*

[Florent] : *Et quand il t'a dit ça, la France, t'as réagi comment ?*

¹⁶⁰ [Florent]: *Why did you choose France, when you left? Or maybe you didn't choose...*

[Mehedi]: *I didn't choose, I had no plan to come particular country, but I just, that time, I had planned to safe my self. Then, I had, for leaving Bangladesh, that time my cousin, he helped me, so the middle man, he was the guy who was helping me, for the money.*

[Florent]: *Who has helping you for money?*

[Mehedi]: *The, like the, how do you call? The guy, those people like trafficking, traffic human guy. My cousin contacted with him, so he, he arranged the visa for Italy. From Italy, I met a guy, so he said France is better for LGBT people, yeah. I just came here.*

[Florent]: *Who was the guy who told you that?*

[Mehedi]: *In Italy, I stayed one day, I met a guy, bengladeshi guy. I told my situation, why I came here, when I showed him I am this kind of, I had this situation, I don't know where to go, he told me that, I can go to France.*

[Florent]: *And you're still in contact with him today?*

[Mehedi]: *No, it's just a random guy. In Rome lot of Bengladeshi people [rire].*

[Florent]: *[rire] And you were not scared to explain to him why you are here?*

[Mehedi]: *No, because I thought I am out of Bangladesh, he can't do anything to me. And that time I don't know what to do, I came from different world, so I don't know what to do [rire]. I just told him who I am and, fortunately he didn't react badly, and he told me to come here. And, yeah, I had, with taxi, a car, I came.*

¹⁶¹ L'expression « réseaux sociaux » est mobilisée dans le sens de l'ensemble des relations nouées avec d'autres personnes, et non au sens de réseaux sociaux numériques, que l'usage courant tend à avoir imposé.

[Mariam] : *Déjà je croyais pas, je me disais, je vois pas comment c'est possible. [blanc] Comment c'est possible ? [blanc] Ouais.*

[Florent] : *Et le fait qu'il t'envoie en France, enfin la France particulièrement t'en pensais quoi ? T'aurais préféré aller ailleurs ?*

[Mariam] : *Non. Déjà j'aime la France parce que je parle français. Les gens ils sont, je suis féministe. Je suis féministe et il y a les droits, la femme elle a beaucoup de droits en France, c'est surtout ça. Moi un jour si j'ai les moyens je vais, je vais faire plein de trucs pour les femmes en Afrique.*

[Florent] : *T'aimerais faire quoi par exemple ?*

[Mariam] : *Déjà l'excision [blanc]. Parce que l'excision ça concerne beaucoup. Tu sais, en Guinée l'excision c'est interdit, mais les gens ils le font. En fait en Guinée, les trucs interdits, c'est pourquoi moi souvent quand je lis des trucs, on dit : « Ouais en Guinée tu peux pas faire ça. » Non. Tu peux tout faire en Guinée. L'excision déjà c'est interdit, mais tu vois les gens ils excisent leur fille, ils les gardent à la maison. L'État est nul en Guinée. Le mariage forcé. En Guinée les femmes elles sont battues. Tout ça, j'aime pas.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

Il faut par ailleurs rappeler que l'image de l'Europe comme espace de protection pour les femmes est souvent renforcée tout au long du parcours migratoire, suite aux nombreuses violences auxquelles elles peuvent être confrontées durant celui-ci, en Libye par exemple (Schmoll, Spiteri et Saïd, 2011).

Au-delà des représentations associées aux questions de genre et de sexualité, les imaginaires impliqués dans le façonnement des trajectoires migratoires mettent aussi en jeu une série de considérations sur le traitement, effectif ou supposé, des migrant·es dans les différents pays européens. La circulation d'informations et de représentations concernant les politiques migratoires et d'asile européennes peut jouer un rôle crucial dans l'orientation de la migration (Quiminal et Blum le Coat, 2011). Pour certain·es enquêt·es, la volonté d'atteindre la France s'expliquait aussi par l'envie d'éviter d'autres pays perçus comme mettant en place des pratiques trop restrictives concernant les procédures d'asile.

[Après le cours de français pour francophones]. Je discute avec Omar et Mbaye. Omar raconte qu'il aime la France. « C'est le pays des droits de l'homme, ici on se moque pas de toi quand tu dis que tu es gay ». Il m'explique que « la France c'est mieux que l'Allemagne », qu'on y est mieux accueilli, que si on se voit refuser le statut de réfugié en France on peut faire un recours. « En Allemagne, quand ils disent non c'est fini¹⁶². »

Extrait de carnet de terrain, 05/04/2017

Ces représentations de politiques plus ou moins hostiles selon les différents pays européens s'ancrent parfois dans des distinctions de nationalité très précises qui vont pousser certains groupes à préférer un pays de destination plutôt qu'un autre. On se rappelle d'Olga qui préfère ne pas aller en Autriche lorsqu'elle apprend que les personnes LGBT+ Tchétchènes ne s'y verraient pas reconnaître le statut de réfugié·e. De la même façon, Amin pense qu'il est préférable pour les Bangladais·es d'éviter l'Allemagne.

Avant le cours je fais connaissance avec Amin, originaire du Bangladesh, qui vient pour la première fois. Avant de venir en France, il avait demandé un visa pour aller travailler en Allemagne, mais sans succès. Lorsqu'il rencontre des problèmes au travail en lien avec son homosexualité, il décide de venir en France, sans pour autant avoir réussi à obtenir un visa. Il m'explique ne pas avoir voulu aller en Allemagne car d'après lui, « l'Allemagne

¹⁶² Il existe bien une possibilité de recours dans la procédure de demande d'asile en Allemagne.

c'est pas bien pour les réfugiés bangladais ». Pour lui, les Bangladais et les Africains n'y sont jamais acceptés comme réfugiés, le statut est octroyé seulement aux Syriens¹⁶³.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 13/12/2017

La circulation d'informations sur les pratiques et politiques d'asile des États européens, indépendamment de leur véracité, contribue à faire émerger des représentations aux effets bien réels sur les parcours individuels. Avant même d'être personnellement expérimentée, la procédure d'asile peut influencer en amont sur la trajectoire migratoire, par l'ensemble des imaginaires spatialement différenciés qui peuvent l'entourer poussant certaines personnes à adapter la direction de leur migration.

Ainsi, la trajectoire migratoire est parfois façonnée par les tentatives des individus d'ajuster au mieux leur déplacement en accord avec leurs représentations à propos de différents pays européens. Dans cette perspective, le processus d'orientation de la migration vers la France peut mettre en jeu une série d'imaginaires conduisant à l'identifier comme un pays garantissant un certain nombre de droits pour les minorités sexuelles et de genre, les femmes ou encore un traitement plus favorable des demandes d'asile, entre autres par opposition avec d'autres pays qu'il s'agit d'éviter.

2. Horizons d'opportunités et de ruptures amorties

Le processus d'orientation de la migration vers la France ne saurait être réduit aux seuls enjeux spécifiques liés à l'OSIG minoritaire ou à la procédure de demande d'asile. Le pays de destination est aussi envisagé comme tel parce qu'il est associé à certaines opportunités ou à un contexte moins contraignant qu'ailleurs permettant d'amoindrir la rupture multidimensionnelle qui peut accompagner la migration. Différents éléments perçus comme assurant une insertion plus facile dans le nouveau pays peuvent alors conduire à orienter la migration en direction de la France.

Parmi ces éléments, on peut tout d'abord trouver l'enjeu linguistique. Celui-ci peut conduire à guider la migration de francophones vers la France dès le pays d'origine, ou

¹⁶³ Selon les données d'Eurostat (*base de données « Décisions de première instance sur les demandes d'asile par nationalité, âge et sexe – données annuelles agrégées (arrondies) »*), les demandes d'asile déposées par des Bangladais-es sont plus nombreuses en France qu'en Allemagne. Cependant, rapporté au nombre total de demandes déposées, le taux d'octroi du statut de réfugié-e en première instance demeure assez proche.

	France			Allemagne		
	Nombre de décisions rendues en première instance	Nombre de statuts de réfugié-e accordés	Taux d'accord du statut de réfugié-e en première instance	Nombre de décision rendues en première instance	Nombre de statuts de réfugié-e accordés	Taux d'accord du statut de réfugié-e en première instance
2017	4115	310	7 %	2725	220	8 %
2018	3975	285	7 %	475	30	6 %
2019	4085	265	6%	305	20	7 %
2020	4880	225	5 %	225	15	7 %

Ces données sont à prendre avec précaution. Les données fournies par Eurostat sont arrondies. De plus, les modes de comptabilisation peuvent varier d'un pays à l'autre. Enfin, les informations remontées par les autorités nationales peuvent ne pas être conformes au cadre général formulé par Eurostat. Concernant le nombre de demandes d'asile déposées en France en 2019, La Cimade rapporte par exemple trois chiffres différents entre ceux présentés par Eurostat, l'OFPPA et le Ministère de l'Intérieur. La prise en compte ou non des personnes réinstallées, des mineur-es non accompagné-es, des réexamens ou des cas de requalification de demandes relevant anciennement de la procédure Dublin font varier ce nombre.

bien à recomposer leur trajectoire migratoire au fil de la migration, en réaction à diverses expériences survenues dans d'autres pays. En cela, cet exemple illustre les éléments de continuité qui peuvent exister dans le processus de façonnement des trajectoires migratoires au sein des différents types de parcours migratoires présentés initialement. La langue peut être un facteur d'orientation de la migration intervenant aussi bien dans les situations de « déplacement linéaire » que dans celles de « navigation à vue ». On se rappelle d'Adama pour qui l'isolement lié à la barrière linguistique a en partie contribué à son départ de l'Italie pour la France. La barrière linguistique peut aussi conduire à un accès plus difficile à certains services, amenant les individus à reformuler leur projet migratoire en réaction aux obstacles rencontrés.

[Florent] : *Et après, c'est toi qui a voulu venir en France ?*

[Oumar] : *En fait, une fois arrivé en Italie, donc avec les tortures que j'ai eues au pays, j'avais des rétentions urinaires. Donc en Italie, les médecins ils parlent pas français. Moi aussi je comprenais pas l'italien pour lui exposer mon problème. Donc les interprètes qu'il y avait, donc, on s'entendait pas, parce que les interprètes aussi ils comprenaient pas beaucoup l'italien, donc même si je parlais bien mon problème en français, eux peut-être il y avait une mal-entente entre eux et le médecin. Donc j'ai décidé de quitter le pays, et aller dans un pays francophone.*

Entretien avec Oumar, décembre 2018

L'enjeu de la langue, qu'il soit anticipé dès le départ ou alors expérimenté au fil du déplacement comme un obstacle, peut donc conduire vers la France. Se rendre dans un pays dont la langue est déjà maîtrisée peut être perçu comme un moyen d'amoindrir les risques d'isolement dans celui-ci ou de faciliter l'accès aux soins, mais aussi aux procédures administratives ou encore au travail.

La migration engage en effet pour l'individu une rupture sur plusieurs plans (matériel, administratif, social). Dans ce contexte, la présence d'une connaissance dans un pays particulier peut jouer un rôle majeur dans l'orientation de la migration. Avoir un point de chute permet, au moins dans un premier temps, d'amortir cette rupture multidimensionnelle. Bien souvent, l'identification d'un pays comme destination découle alors d'une telle opportunité, configurée par le réseau social à disposition de l'individu. Le rôle des réseaux sociaux dans l'orientation de la migration illustre la « force des liens faibles » (Granovetter, 1973) parfois à l'œuvre dans le façonnement de la trajectoire migratoire. Par exemple, l'arrivée d'Arsène en France s'explique par une connaissance de connaissance qui lui propose de l'accueillir. Mais les liens faibles, notamment lorsqu'ils existent par configuration de connaissance interposée, ne sont pas dépourvus d'inconvénients, notamment en termes de qualité de l'information. Des quiproquos ou de mauvaises informations peuvent conduire à des surprises à l'arrivée.

[Arsène] : *Il y a le président même d'Arc en ciel + d'Abidjan qui m'a hébergé pendant un moment, mais j'ai pas osé lui dire ce qui se passait dès le départ. Il m'a hébergé pendant un moment, et, après il a su ce que je vivais [...] Je n'avais pas le projet de venir en tout cas en Europe, peut-être venir faire des vacances et retourner, mais venir vivre en Europe c'était pas, j'avais pas ce projet. Je comptais reprendre les études après quelques années de travail, je comptais faire une demande de bourse pour reprendre les études au Canada, mais venir en Occident, c'était pas l'un de mes projets, non. [...] Et quand lui il m'a dit [d'aller en Europe] je lui ai dit : « Mais je connais personne en Europe.*

Tu me dis de partir, mais je connais personne. ». En fait j'ai un oncle qui habite à Londres, déjà je pouvais même pas imaginer être chez lui, le pire cauchemar !

[Florent] : *Pourquoi ?*

[Arsène] : *Parce qu'il était au courant de ce que je vivais, toute la famille était au courant. Donc je lui ai dit : « Mais je vais aller où ? » Il me dit qu'il a un ami qui vit à Paris. Et je me rends compte que ce dernier n'est même pas à Paris, il est à Rennes. Donc lui il m'a dit : « J'ai un ami qui vit à Paris, je vais le contacter, il va te recevoir pendant un temps en attendant que les choses aillent mieux pour toi, mais il faut partir. » Effectivement quand je suis arrivé c'est lui qui m'a accueilli à l'aéroport, on est allé. Déjà il m'a dit qu'il n'était pas à Paris, qu'il est à Rennes. J'ai dit il y a pas de soucis, on est allé là-bas. Arrivé là-bas il vivait avec son copain, dans un studio aussi. Bon. J'ai fait une semaine après je lui ai dit, non je pouvais pas rester. Déjà je gênais leur intimité, et, voilà. Et puis c'est lui qui m'a parlé de l'ARDHIS, d'Afrique Arc en Ciel, voilà. J'ai dit mais si je dois prendre tout ça, je peux pas rester à Rennes, je dois partir à Paris.*

Entretien avec Arsène, juillet 2019

Loin d'être solitaire, la migration d'Arsène apparaît donc doublement comme un processus collectif. Comme mentionné dans le chapitre précédent, le président de l'association a d'abord joué un rôle majeur dans le déclenchement du projet migratoire d'Arsène, faisant figure de « conseiller ». Mais il contribue également à orienter la migration d'Arsène en direction de la France grâce au réseau d'interconnaissance auquel il lui donne accès. Si le lien faible qui unit Arsène à l'ami du président d'Arc en Ciel +, se caractérise par un contact de courte durée et n'aboutit finalement qu'à quelques jours d'hébergement, il n'en reste pas moins fortement structurant pour la trajectoire migratoire d'Arsène et son parcours administratif en France. Dans d'autre cas, ce sont bien des liens forts qui participent à l'orientation de la migration vers la France. Caractérisés par une plus longue histoire de la relation, ceux-ci peuvent permettre une organisation en amont du départ qui contribuera, entre autres, à une arrivée rapide à la demande d'asile, amortissant aussi bien la rupture sur le plan administratif que sur celui de l'hébergement, au moins dans un premier temps. Vlad et Dimitri, originaires d'Ukraine, choisissent ainsi de se rendre en France où se trouve l'un de leurs amis qui s'est informé sur les démarches de l'asile avant leur arrivée.

[Florent] : *Pourquoi vous avez choisi la France et pas un autre pays européen ?*

[Vlad] : *Parce qu'ici il y a mon ami, et il a cherché une association ici et il a trouvé l'ARDHIS et il a dit que c'était une bonne association, il a discuté, pas avec Dominique, avec le directeur ...*

[Florent] : *Emmanuel ?*

[Vlad] : *Emmanuel, ouais, et il a parlé avec lui et Emmanuel a dit : « Oui, tes amis doivent venir nous voir et on les aidera. »*

Entretien avec Vlad et Dimitri, réalisé en anglais¹⁶⁴, janvier 2018

Les réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les individus jouent donc un rôle majeur dans leur trajectoire migratoire (Snel, Bilgili et Staring, 2020). Liens faibles et liens forts peuvent conduire à faire émerger des points de chute dans certains pays particuliers, qui

¹⁶⁴ [Florent]: *Why did you chose France and not another country in Europe?*

[Vlad]: *Because here is my friend, and he searched some organisation here and he found ARDHIS and he said it's good organisation, he was talking not with, not Dominique, it was director...*

[Florent]: *Emmanuel?*

[Vlad]: *Emmanuel yeah and he was talking with him and Frederic said: "Yes your friends must come to us and we will help them."*

représentent autant d'opportunités à saisir pour tenter d'amortir le plus possible les ruptures qui accompagnent la migration. Si l'enjeu de l'hébergement est important, on entrevoit déjà avec les exemples précédents comment les conditions de réalisation de la migration peuvent aussi directement influencer sur l'accès à l'asile en France. Elles tracent une première séparation entre des situations marquées par une arrivée rapide à la demande d'asile une fois en France, qui s'inscrit dans une continuité quasiment directe de la migration, et des situations caractérisées par une période plus ou moins longue séparant l'arrivée en France et le dépôt d'une demande d'asile¹⁶⁵.

Par conséquent, la trajectoire migratoire se configure aussi par les ajustements mis en place par les individus pour amortir au mieux les effets de rupture qui accompagnent leur départ du pays d'origine. L'identification d'un pays particulier à atteindre met en jeu une série d'éléments pensés comme garants d'une insertion moins difficile dans celui-ci et donc d'une possibilité de reconstruire sa vie plus rapidement. Dans un contexte de déplacement fortement contraint, ce processus d'ajustement constitue l'une des marges de manœuvre que peuvent réussir à se négocier les individus.

3. Du partenaire à rejoindre aux co-nationaux à éviter : la migration comme réajustement de la distance avec les autres

L'identification d'un pays particulier à atteindre repose ainsi sur une série d'éléments qui contribuent à le percevoir comme un espace au sein duquel il sera possible de se reconstruire plus facilement. Loin d'être uniquement centrées sur soi, les représentations en jeu dans ce processus sont parfois fortement marquées par la question du rapport à certaines autres personnes, dont il s'agit de se rapprocher ou au contraire de s'éloigner. La migration est aussi un processus de réajustement de proximités, orienté par une géographie subjective de lieux associés à un mode de vie configuré par la présence de compatriotes qui sera recherché ou alors soigneusement évité (Perraudin, 2017). Trois figures interviennent dans cette géographie subjective des proximités : les partenaires de couples, les membres de la famille et le groupe plus large des compatriotes.

La présence de certaines personnes en France peut fonctionner comme un facteur décisif dans le façonnement de la trajectoire migratoire. Venir en France peut tout d'abord être l'occasion de rejoindre un·e partenaire qui y est déjà, ce qui permet de s'assurer, outre un maintien de la relation, un minimum de ressources qui pourront être fournies à l'arrivée, notamment en termes d'hébergement. Mais ce n'est pas toujours une présence effective qui dicte la direction de la migration : l'enjeu est aussi parfois d'atteindre un pays au sein duquel il sera plus facile d'être rejoint·e plus tard, définitivement ou occasionnellement, par son ou sa conjoint·e. La géographie subjective influant sur l'orientation de la migration est ici sous-tendue par une présence potentielle. À défaut de réunir, la migration est ajustée pour tenter d'amoindrir autant que possible la distance qu'elle instaure, sur le plan spatial, temporel et financier. C'est ce qu'avait montré

¹⁶⁵ Les configurations et déterminants du recours à la demande d'asile OSIG une fois en France font l'objet du prochain chapitre.

l'exemple d'Olga qui a finalement renoncé à aller au Canada pour permettre à sa partenaire de venir lui rendre visite plus souvent. C'est cette même considération qui a conduit Semiu, originaire du Nigeria, à vouloir à tout prix rejoindre la France, ce qu'il a réussi mais non sans certains regrets au vu de l'évolution de la situation.

Je rends visite à Semiu cet après-midi dans son CADA. [...] Il m'explique que c'est la relation qu'il avait avec un autre homme au Nigéria avant son départ qui l'a conduit à venir en France. Ce dernier, banquier, lui a conseillé de rejoindre ce pays car il peut lui-même facilement y aller : il pourrait fréquemment séjourner en France et ainsi continuer sa relation avec Semiu. Semiu, d'abord arrivé en Italie, rejoint alors très rapidement la France. S'il n'y avait pas eu son copain, il serait resté en Italie m'explique-t-il avec insistance. Or, depuis qu'il est en France, c'est-à-dire depuis maintenant 8 mois, ce dernier n'est jamais venu le voir et ne le fera sans doute jamais. Aujourd'hui, Semiu regrette d'autant plus son choix qu'il ne connaissait personne en France à son arrivée.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 14/03/2017

Le cas de Semiu illustre une configuration particulière du type de parcours migratoire de « l'horizon à atteindre » : celui structuré par une relation de couple. Mais il rappelle aussi que l'analyse des stratégies de localisation mises en place dans la migration pour tenter de préserver de telles relations ne doit pas occulter le fait que celle-ci conduit en réalité dans de nombreux cas à des ruptures de ce type de liens. De la même façon, David, dont il a été question dans le chapitre précédent, n'a plus aucun lien avec « Monsieur John » depuis qu'il est en France.

Au-delà des partenaires, l'association d'un pays à une présence importante de compatriotes peut rassurer et aiguïser le souhait de l'atteindre.

[Florent] : *Et pourquoi t'as choisi la France ? T'as pensé à d'autres pays ?*

[Abubakar] : *Non j'avais pas d'autres pays. Parce que moi, depuis que Aladji m'a parlé de la France, de venir ici, je peux vivre mon orientation aisément, tout le temps il y avait dans ma tête donc la France. Et aussi, c'est vrai il y a une forte communauté sénégalaise ici en France, donc je me disais que peut-être je peux facilement m'intégrer ici.*

Entretien avec Abubakar, mai 2018

Toutefois, le rapport aux compatriotes reste profondément ambigu pour l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées¹⁶⁶. Il n'est d'ailleurs pas anodin de constater que cette même présence de Sénégalais-es dans la commune où il réside en France sera plus tard dans l'entretien identifiée par Abubakar comme un problème, révélant la tension fondamentale à l'œuvre entre d'un côté la méfiance et la volonté de s'écarter d'un groupe associé aux expériences passées de stigmatisation et de persécutions, et de l'autre le besoin des ressources qu'il est en mesure de fournir. Comme le rappelle Serge Weber, « la participation à un réseau migratoire ou à une communauté de migrants, c'est aussi en retour un fort contrôle social auquel on peut aspirer à échapper » (2013, p. 128). Cette volonté de s'écarter du groupe national peut influencer directement sur la trajectoire migratoire elle-même. Plusieurs des personnes rencontrées m'ont ainsi fait part de réelles stratégies d'évitement dans leur choix de destination. À rebours des situations où la présence de compatriotes favorise et oriente la migration dans des directions particulières, les migrant-es LGBT+ donnent à voir des trajectoires migratoires parfois

¹⁶⁶ Cette thématique est l'objet du chapitre 8.

moins conditionnées par des espaces attractifs que par des espaces répulsifs et rappellent que les représentations sous-tendant le déplacement sont autant constituées de lieux à éviter que de lieux à atteindre. Dans cette géographie particulière de l'évitement, les lieux marqués par la présence de membres de la famille occupent une place centrale. Il s'agit alors de s'assurer de mettre à distance aussi bien le contrôle social que le risque de continuité de stigmatisations. On se rappelle d'Arsène qui refuse d'aller à Londres où se trouve son oncle. De la même façon, l'arrivée d'Astou en France, qui fait suite à son renoncement à s'installer à Dubaï, s'explique aussi en partie par ce type de considération.

Là j'ai choisi la France parce que c'est la France qui nous a colonisés. J'étais à l'école française, et je suis partie à l'ambassade de France ils m'ont donné un visa. Et là ici, en Espagne j'ai ma famille qui vit là-bas, en Italie j'ai ma famille qui vit là-bas, donc je veux pas rapprocher des gens de ma famille. Je veux pas les rencontrer ni les rapprocher. Même à distance, ils étaient dans le combat. Donc à plus forte raison que je les trouve dans le pays où ils sont, je suis pas à l'aise. Et en France, ce qui m'a poussé à venir en France, j'ai pas de famille ici. Et je peux vivre ma liberté et mon homosexualité. C'est ça qui m'a poussé à venir ici.

Entretien avec Astou, octobre 2019

Selon la même logique, c'est parfois un groupe entier d'une nationalité qui est évité et non seulement quelques personnes du cercle de connaissances proches.

Lors d'un colloque à Prague, je discute avec Thomas, chercheur qui est aussi engagé dans une association suédoise d'accompagnement de demandeur-ses d'asile OSIG. Il me parle d'un Algérien en procédure Dublin qui devrait être renvoyé en France. Je lui dis qu'il peut donner mon contact si besoin. Thomas lui a déjà dit, mais il ne veut pas revenir en France car il craint les autres Algériens et dit qu'il y en a trop en France.

Extrait de carnet de terrain, 26/09/2019

Par ailleurs, cette géographie subjective de la sécurisation par l'éloignement s'inscrit dans de vastes espaces : il ne s'agit pas seulement d'éviter de se trouver au même endroit que certaines personnes craintes, mais de s'assurer d'avoir instauré une distance suffisante avec elles. Bilal aurait par exemple préféré éviter de venir en France.

[Bilal] : *Il y a une chose j'ai oublié. Avant ma demande de visa ici en France, j'ai demandé Canada et l'Amérique, parce que Canada ils parlent le français et c'est loin de l'Algérie.*

[Florent] : *Et tu voulais être loin ?*

[Bilal] : *Ouais. Ouais. Pour [en arabe]*

[Yacine] : *Pour s'enfuir de son père.*

[Bilal] : *Ouais, parce que la France, quand même, c'est très proche pour l'Algérie et [en arabe] tu vois ?*

[Yacine] : *Pour lui c'est vraiment proche et son père peut connaître où il est facilement.*

[Bilal] : *Mais Canada c'est très loin, l'Amérique c'est très loin, c'est pour ça je demande Canada et l'Amérique. Les deux ils ont refusé.*

[Yacine] : *Les deux ouais.*

[Florent] : *T'as demandé quoi comme visa ?*

[Bilal] : *Touristique.*

[Yacine] : *Non, c'est difficile pour les Algériens.*

[Bilal] : *Et le refus après direct j'ai demandé la France et je prépare mes affaires et tout.*

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

Le façonnement de la trajectoire migratoire est ainsi un processus fondamentalement collectif, non seulement parce que divers réseaux et rencontres contribuent à fournir certaines conditions du départ, mais aussi parce que le rapport

entretenu par les individus à d'autres personnes contribue à l'orientation de leur déplacement. Les exilé·es LGBT+ illustrent notamment une modalité particulière de l'articulation entre migration et rapports aux compatriotes, puisque pour une partie des personnes rencontrées, la trajectoire migratoire s'est constituée par un processus de mise à l'écart volontaire des réseaux migratoires¹⁶⁷ mobilisables et des espaces de circulation que ceux-ci contribuent à sédimer. Plus généralement, ce cas spécifique renseigne aussi en creux sur ce que la participation à de tels réseaux peut impliquer en termes de contrôle social. Dans la mesure où le stigmatisme de l'homosexualité est un stigmatisme non immédiatement perceptible (Goffman, 1975 [1963]), plus le réseau migratoire est constitué de personnes proches des exilé·es LGBT+, et donc susceptibles d'être au courant de celle-ci, plus ils et elles pourront avoir tendance à s'en éloigner.

Dans certains cas, l'arrivée en France résulte donc d'une intention bien précise, manifestation de stratégies d'ajustement que peuvent mettre en place les individus même en situation de migration contrainte. Une fois le départ du pays d'origine acté, tenter d'orienter la migration vers un pays qui apparaît comme offrant des conditions de reconstruction d'une nouvelle vie plus propices qu'ailleurs, constitue en effet l'une des rares marges de manœuvre restantes. Le processus d'orientation de la migration vers la France peut alors mettre en jeu plusieurs facteurs. Les représentations particulières associées à ce pays, sur le plan des minorités sexuelles et de genre ou des procédures d'asile, la présence de connaissances permettant un accueil dans un premier temps ou l'enjeu linguistique pour les francophones en sont autant d'illustration. À l'inverse de ces considérations qui rendent la France plus attractive pour certaines personnes, l'arrivée dans ce pays peut aussi découler d'une volonté d'en éviter d'autres. Les différents facteurs d'orientation stratégique de la migration vers la France ont également montré la dimension collective de ce processus d'une part (importance de la circulation d'informations, des connaissances directes ou indirectes depuis le pays d'origine à rejoindre ou au contraire à soigneusement éviter, des rencontres en cours de route), les temporalités variées dans lequel il s'inscrit d'autre part, entre ajustement dès le pays d'origine et réadaptation progressive au cours du déplacement. Toutefois, l'analyse de ces déterminants de l'orientation de la migration vers la France ne doit pas faire oublier à quel point les trajectoires migratoires sont contraintes, réduisant parfois considérablement les marges de manœuvre.

¹⁶⁷ J'entends par réseau migratoire « l'ensemble des liens interpersonnels qui relient les migrants, les futurs migrants, et les non-migrants dans les espaces d'origines et de destination, à travers les liens de parenté, d'amitié, et une origine communautaire partagée » (Massey *et al.*, 1993, p. 448).

C. Aspirations contrariées et parcours négociés : des trajectoires migratoires fortement contraintes

Aux côtés des trajectoires migratoires caractérisées par une arrivée en France relativement aisée et en phase avec les aspirations des individus, il existe toute une série de configurations qui révèlent des situations beaucoup plus contraintes. Certaines trajectoires migratoires sont marquées par des volontés contrariées. Ainsi, une partie des personnes rencontrées durant l'enquête aspiraient à aller ailleurs qu'en France. D'autres, en prise avec la procédure Dublin, risquaient de ne pouvoir y rester alors qu'elles l'auraient souhaité. De plus, celles et ceux qui se disaient satisfait·es d'être en France, conformément à une projection établie *a priori* ou par résignation *a posteriori*, n'en ont pas forcément eu des parcours migratoires moins compliqués. La trajectoire migratoire est en effet le résultat de la tension existant entre des contraintes extérieures et les marges de manœuvre plus ou moins réduites qu'arrivent à négocier les individus pour tenter de concrétiser leurs aspirations. Trois enjeux donnent à voir de telles tensions à l'œuvre dans le façonnement des trajectoires migratoires : la question des ressources des individus, celle des violences qui peuvent être rencontrées en cours de route et enfin les contraintes plus structurantes induites par les politiques migratoires européennes.

1. Ressources et trajectoires migratoires

Tout au long du processus migratoire, il est nécessaire de mobiliser des ressources pour avancer. Ces ressources peuvent être, de façon la plus évidente, financières. Mais l'acquisition d'informations ou la mobilisation d'un réseau social peuvent aussi être considérées comme des ressources. De façon générale, il s'agit de l'ensemble des moyens à disposition et mobilisés par les individus afin d'accomplir leurs projets. Analyser les trajectoires migratoires à l'aune des ressources renseigne sur l'une des manifestations de la tension à l'œuvre dans le processus migratoire entre contraintes (certaines trajectoires migratoires sont ralenties ou stoppées par manque de ressources) et négociation de marges de manœuvres par les individus mobilisant certaines ressources face aux obstacles rencontrés. Deux types de ressources sont abordées : les ressources financières et les réseaux sociaux.

a) Le rôle des ressources financières à différentes étapes de la migration

Les ressources financières jouent un rôle déterminant dans l'orientation des trajectoires migratoires, et ce, à trois étapes du déplacement : lors du départ du pays d'origine, tout au long du parcours, et enfin en stoppant l'avancée.

Dans un contexte où les régimes frontaliers contraignent fortement les déplacements depuis les pays du sud vers l'Europe, la migration directe vers cette région ne peut parfois se faire qu'en ayant recours à des filières organisées informelles de traversée des frontières qui monnaient leur service. Dans ces cas-là, deux configurations peuvent conduire à faire de l'arrivée en France le résultat d'une contrainte et non d'un

choix. Tout d'abord, plusieurs personnes rencontrées m'ont expliqué ne pas être au courant du pays vers lequel elles étaient envoyées lors de leur départ, le voyage étant alors présenté comme un voyage en direction de l'Europe et non d'un pays en particulier.

[Discussion avec Kossi, dans la chambre de son CADA]. *Lorsque je lui demande pourquoi il a choisi la France. Il me corrige : « Ce n'est pas une question de choix ». Il m'explique que lui aurait préféré aller dans un pays anglophone. « Tu ne sais même pas où tu vas¹⁶⁸. » Quelqu'un te dit de le suivre, et tu te retrouves ici.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017

[Promenade mensuelle de l'ARDHIS]. *Je discute avec Afua qui nous a rejoints en cours de route. Afua est originaire de Sierra Leone. Elle commence à m'expliquer la situation dans son pays et les problèmes qu'elle y a rencontrée en tant que lesbienne. Face à ceux-ci, elle décide de quitter son pays. Elle est mise en contact avec un homme qui va lui permettre de quitter la Sierra Leone. Il lui explique qu'il va l'amener dans un pays plus sûr, mais elle ne sait pas où. Elle arrive alors en France où on lui dit : « Voilà, maintenant t'es en France, vis ta vie¹⁶⁹. »*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 19/02/2017

Ensuite, ces filières reposent sur des prix différenciés en fonction du pays vers lequel est organisée la migration. Certaines destinations, probablement parce qu'elles sont plus prisées ou difficiles à atteindre, nécessitent de payer des frais plus importants aux passeur·ses. À mesure que les contrôles des frontières s'intensifient, leur traversée devient plus dangereuse mais aussi plus couteuse, car plus difficile à mettre en place par celles et ceux qui l'organisent et la monnayent (Amilhat-Szary, 2015 ; Babels, 2017b ; Brachet, 2018). L'arrivée en France peut alors s'expliquer par l'impossibilité de fournir la quantité d'argent nécessaire pour atteindre un autre pays européen. Lamine, originaire de Gambie, m'explique qu'il aurait préféré aller en Allemagne, mais qu'il n'avait pas les moyens d'engager la somme demandée, plus élevée que celle pour un voyage vers la France. Les représentations associées aux différents pays européens et leur présumé traitement des personnes migrantes, la présence d'une connaissance ou l'enjeu de la langue constituent les trois motifs qui ont été les plus évoqués dans le cadre de ces parcours migratoires marqués par des aspirations contrariées et une arrivée contrainte en France. Les ressources financières peuvent ainsi doublement peser sur l'orientation de la migration, puisqu'au premier filtre de l'accès aux services de passeur·ses s'ajoute celui d'une marge de négociation différenciée lors du recours à ceux-ci. En ce sens, si cette recherche ne renseigne de fait que sur des parcours migratoires qui ont mené jusqu'en France, il faut rappeler qu'il existe des situations de migration vers des pays frontaliers¹⁷⁰ qui ne peuvent être mentionnées ici qu'à travers le cas de projets avortés. Moussa, aidé financièrement pour se rendre en France, envisageait par exemple initialement de quitter le Mali pour le Sénégal, n'ayant pas les moyens d'aller plus loin.

¹⁶⁸ "It's not a matter of choice." [...] "You don't even know where you're going."

¹⁶⁹ "Now you're in France, enjoy your life".

¹⁷⁰ Sur la situation de personnes LGBT+ ayant fui leur pays à destination de pays frontaliers ou proches, au sein desquels elles formulent une demande d'asile auprès du HCR (Haut-commissariat des Nations unies pour les Réfugiés) et de réinstallation en Europe ou en Amérique du Nord, voir : Broqua *et al.*, 2021 sur le cas de Sénégalais en Mauritanie ; Menetrier, 2021 (pays africains anonymisés) ; Menetrier 2022 sur le cas de Gambiens au Sénégal ; Gouyon, 2022 sur les réinstallations depuis le Maroc ; ou encore Koçak, 2020 ; Sari, 2020 sur celles depuis la Turquie.

Si, moi je voulais venir en France, mais j'avais pas les moyens. Or je pouvais avoir les moyens de partir au Sénégal, parce que Sénégal - Bamako ça fait 50 euros. Même 40 - 45 euros à peu près. Je pouvais avoir ça pour partir au Sénégal. Mais je pouvais pas avoir plus de 5000 pour venir ici. Tu vois ? C'est pour ça que je me suis dit Sénégal, sinon en base c'est ici que je voulais venir.

Entretien avec Moussa, mai 2018

Les précédents exemples illustrent ainsi qu'il existe aussi des situations de « déplacement linéaire » fortement contraintes. Pour celles et ceux dont les trajectoires migratoires s'inscrivent dans les types de « l'horizon à atteindre » et de la « navigation à vue », la question des ressources financières se pose tout au long du voyage jusqu'en Europe. Les trajets le long des routes migratoires passant par l'Afrique du Nord ou la Turquie sont jalonnés de situations où il sera nécessaire de payer une somme d'argent pour continuer d'avancer, de la nécessité d'avoir recours à nouveau à un-e passeur-se pour traverser une frontière au risque d'être enlevé-e en Libye pour une rançon. De plus, la migration le long des routes transsahariennes étant connue pour être onéreuse, « nombre d'agents de l'État, d'acteurs du transport et de commerçants supposent que les migrants ont en leur possession des sommes d'argent importantes, et essaient par tous les moyens d'en tirer profit » (Brachet, 2009, p. 110). Dans cette situation, il est parfois primordial de pouvoir compter sur une autre personne qui pourra notamment faire parvenir à distance de l'argent pour débloquer une situation. Le rôle des membres de la famille qui peuvent aider depuis le pays d'origine une personne durant son trajet est l'une des manifestations les plus emblématiques de l'importance des réseaux sociaux dans le façonnement des trajectoires migratoires (Kuschminder, 2020 ; Snel, Bilgili, Staring, 2020). Tous et toutes ne peuvent cependant pas compter sur un tel soutien familial et la trajectoire migratoire peut s'en retrouver bloquée ou ralentie. La rupture familiale qui a accompagné la découverte de l'homosexualité peut conduire à des situations d'isolement contribuant à ralentir la trajectoire migratoire, faute de soutiens vers lesquels se tourner. L'impossibilité de payer une rançon par exemple conduit à passer plusieurs mois en travail forcé et nécessite de trouver une autre façon de se sortir de cette situation.

Après j'ai pris une voiture [en Guinée], qui allait à la frontière du Mali, dans une ville qui s'appelait Siguiri, donc, arrivé à Siguiri aussi, j'ai pris une auto pour aller à Bamako. C'est comme ça que je suis échappé du pays. Arrivé à Bamako j'ai pris, aussi une voiture pour aller à Niamey, c'est la capitale du Niger. Arrivé à Niger j'ai pris une auto pour aller à Agadez, c'est à la frontière du Niger et la Libye. Arrivé là-bas aussi j'ai pris des passeurs pour qu'ils me déposent à Libye. Arrivé à Libye j'étais dans une ville qui s'appelle Qatrum, arrivé à Qatrum aussi j'ai payé pour Tripoli. C'est aussi, donc une fois à l'entrée de Tripoli, des bandits se sont saisis de nous, donc ils nous ont demandé 300 euros de rançon. Donc j'avais pas de parents qui vivaient en Europe pour les contacter, j'avais personne derrière moi, en Guinée, donc ils m'ont retenu là-bas, pendant 6 mois ils nous faisaient des travaux forcés. On était battus, sans nourrir à notre faim. Ils nous déposaient le matin, on travaillait pour eux, au soir ils nous récupéraient et la paye. Donc la paye c'était pour eux. Donc par la chance, sur le chantier j'ai croisé avec une personne de bonne volonté, un musulman, donc il m'a demandé si j'étais musulman. Je lui ai dit « Ouais ». [...] Donc il me croyait pas, donc il m'a demandé de réciter la première sourate de l'Islam. J'ai récité. Après il m'a délivré. Il m'a dit il va essayer de négocier avec les gens qui me détenaient, après il va les payer de l'argent, après je vais rester avec lui et travailler, pendant deux mois, après il va me [faire] partir en Italie, comme je voulais.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

L'attention portée à l'enjeu des ressources financières tout au long de la migration illustre ainsi par la même occasion comment les conséquences de la marginalisation subie en raison de l'OSIG peuvent continuer de se faire ressentir, une fois le pays d'origine quitté.

Enfin, cette articulation entre ressources financières et façonnement de la trajectoire migratoire demeure importante au sein même de l'espace européen, la traversée des frontières internes étant également fortement contrainte et surveillée. Passer d'un pays européen à un autre n'est souvent pas sans coût, du prix des transports pour qui craindrait de voyager sans titre valable à celui du recours à des personnes qui monnaient une tentative planifiée de faire passer telle ou telle frontière. Les ressources s'amenuisant progressivement à mesure de l'avancée, la trajectoire migratoire peut finir par se stopper par manque de moyens ou crainte de continuer et non en raison de l'arrivée au sein d'un pays qui aurait été auparavant envisagé comme destination. C'est ainsi que se termine le parcours migratoire d'Oumar, en France, après avoir quitté l'Italie.

[Oumar] : *Donc j'ai décidé de quitter le pays, et aller dans un pays francophone. Soit la France ou bien la Belgique. Donc j'ai quitté là-bas. En janvier, le 26. Donc j'ai tenté à la frontière trois fois. Deux fois on m'a fait repartir en Italie, la troisième fois j'ai contacté un passeur. J'avais même pas de l'argent. Finalement c'est mon portable que j'ai fini par vendre. Et la paye que j'avais reçue en Italie, 75 euros. Donc au total j'ai eu 150 euros. C'est ça que j'ai donné au passeur. Il nous a embarqué dans une petite voiture jusqu'à la frontière entre France et Italie, à Nice. Donc il nous a laissé en pleine brousse. Donc on a marché toute la nuit. Le lendemain on a retrouvé une ville de France, à Nice. Après, de Nice aussi j'ai pris le train. J'avais même pas le transport, mais j'ai réussi, j'ai échappé aux contrôleurs. Parce que dès qu'ils ont commencé à contrôler je suis entré dans les toilettes. Donc j'ai échappé, je suis arrivé à Gare de Lyon. Donc comme je pouvais pas, j'avais pas d'argent de poche avec moi, je pouvais pas sortir de la France, et pour aller en Belgique ou ailleurs. Donc par là, je suis resté, parce que j'étais obligé.*

[Florent] : *Mais t'aurais préféré aller en Belgique ?*

[Oumar] : *En fait, ouais, parce que en Belgique là-bas aussi j'avais des parents, donc c'était mieux d'aller, d'approcher les parents. Ouais. Mon objectif c'était ça, mais j'avais pas les moyens. Donc de risquer aussi de traverser une autre frontière illégalement, c'était aussi des risques, donc j'ai préféré rester. Voilà.*

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Pour de nombreuses personnes comme Oumar, la trajectoire migratoire jusqu'en France se dessine progressivement, notamment en fonction de moments charnières au cours desquels il s'agit d'arbitrer entre les envies personnelles et les contraintes et risques qui se présentent. Les ressources financières à disposition constituent irrémédiablement l'une de ces dernières. Loin de conditionner uniquement l'étape clé du départ du pays d'origine, celles-ci peuvent configurer la trajectoire migratoire à plusieurs stades, parfois malgré soi. Les parcours migratoires des personnes enquêtées rappellent donc que le rapport socialement différencié au déplacement international ne se joue pas uniquement dans la possibilité même de partir ou non, mais aussi dans le contrôle qui peut être plus ou moins exercé sur l'orientation de la migration.

b) Mobiliser son réseau pour avancer, entre ressources et contraintes

Pour faire face à différentes contraintes se présentant durant la migration, les individus peuvent aussi compter sur leurs relations. Le rôle des réseaux sociaux dans le façonnement des trajectoires migratoires se manifeste ici en tant qu'ils représentent une ressource particulière qui peut être utilisée pour surmonter certains obstacles à l'avancement. La mobilisation d'un réseau ne se fait cependant pas sans un certain coût qui s'incarne dans l'attente de réciprocité qui la conditionne souvent (Snel, Bilgili et Staring, 2020). Dans une démarche proactive, le réseau s'entretient, doit être activé, au sens où il est structuré parfois par des relations de don et contre-don. Les réseaux ne sont pas un donné acquis et nécessitent un « *network work* », c'est-à-dire des efforts qu'il faut réaliser pour les mobiliser (Schapendonk, Bolay et Dahinden, 2020, à partir de Pathirage et Collyer, 2011). Les nouvelles relations d'interdépendance alors créées peuvent jouer un rôle central dans les trajectoires migratoires. Le passage de la frontière franco-italienne par Christian est sur ce point riche d'enseignements, notamment parce qu'il repose sur un jeu de relations entre trois personnes différentes.

[Christian] : *Bon quand je suis arrivé en France, je suis arrivé à Cannes. Ouais, parce que c'est un monsieur qui vient me chercher à Vintimille. En fait, le monsieur qui vient me chercher là, c'est un monsieur qui est, je le connais sur les réseaux sociaux.*

[Florent] : *Quels réseaux sociaux ?*

[Christian] : *Sur Facebook. Je le connais sur Facebook.*

[Florent] : *Qui c'est ? C'est quelqu'un qui fait passer les gens ?*

[Christian] : *Oui c'est quelqu'un qui fait passer les gens, mais lui aussi c'est un gay. Et ben du coup, c'est un ami à moi, il est ici aussi, il est aussi de l'ARDHIS, Issa [...]. C'est grâce à lui, parce que lui c'est un ami à moi depuis Kinshasa. [...] Il est arrivé ici avant moi [...]. Il m'avait dit, il faut regarder le Monsieur un tel sur Facebook, et puis tu lui envoies l'invitation. Et quand j'ai regardé, j'ai vu le Monsieur, je lui ai envoyé l'invitation, après il m'a dit : « J'ai vu tu es ami avec Issa. » Moi j'ai dit : « Oui c'est un ami à moi. » « Tu es gay ? » Moi je lui ai dit : « Non, je suis pas gay. » Il m'a dit : « Pourquoi tu refuses que tu es gay ? » « Non moi je suis pas gay. » « Oh tu es gay. » « Non. » Après, il m'a écrit « Moi aussi moi je suis gay, c'est pour cela si je te demande si tu es gay. Parce que je parle avec Issa et Issa me dit qu'on est dans la même classe. » Moi je lui dis : « T'as raison. » Et c'est lui qui m'a aidé de quitter là-bas pour venir à Cannes. Il vient me chercher, je lui ai bien parlé, je lui ai dit : « Viens me chercher, parce que j'ai pas d'argent. Quand je suis arrivé chez toi là-bas, je sais comment je vais faire pour avoir l'argent. » Et du coup quand il vient me chercher, on est arrivé chez lui là-bas, j'ai parlé avec mon ami Issa. Issa il m'avait dit : « Attends, je vais t'envoyer l'argent pour que tu lui donnes. Et puis tu viens ici à Paris. » Et après le Monsieur il commençait à, tellement j'étais chez lui à la maison, il commençait à me forcer de sortir avec lui par force. Je lui ai dit non. « Tu peux pas profiter parce que je suis dans la faiblesse, attends que je te paye. » [Sur un ton nasillard :] « Si tu me payes pas mon argent, je vais aller dénoncer à la police. » J'ai dit : « Ben vas-y. Si tu vas dénoncer à la police, la première personne que la police va arrêter c'est toi. » [rire]. [...] En fait, comme il m'a chassé, j'ai dormi à Cannes, et il a gardé mes choses. Il a dit : « Si ton ami envoie mon argent, je vais libérer tes choses. » Après je parle avec Issa, il a envoyé l'argent. Je lui ai donné et j'ai récupéré mes trucs. [...]*

[Florent] : *Mais tu sais comment Issa il l'a connu ?*

[Christian] : *[...] parce que Issa, au moment qu'il est venu ici en France, il était chez lui là-bas, il a fait au moins trois ou quatre mois. Ils sortaient ensemble. [...]*

[Florent] : *Et tu sais combien il a payé Issa ?*

[Christian] : *Il a payé 200 euros. Parce que, avant que je venais en France, en Italie j'étais avec mon argent, c'était 150 euros. [...] Alors les 150 euros là, Issa m'avait dit que*

faut que tu m'achètes des trucs en Italie, parce que c'est un peu moins cher que les choses en France, et puis il va me rembourser l'argent. Et puis c'est ça, le monsieur a pris les choses, il a dit : « Si vous m'envoyez l'argent je te libère les choses. » Issa il était obligé de m'envoyer l'argent, parce que c'est lui qui m'a dit d'acheter ces choses.

Entretien avec Christian, mars 2018

La traversée de la frontière franco-italienne par Christian témoigne de l'apport de son réseau social pour sa trajectoire migratoire. La mobilisation de celui-ci, qui correspond au lien entretenu avec Issa, lui offre plus précisément une mise en contact avec une autre personne lui permettant de franchir la frontière, ainsi que les ressources financières nécessaires pour rétribuer cette dernière et débloquer la situation qui a accompagné ce service. Cet exemple permet d'illustrer plusieurs éléments pour comprendre les formes et fonctionnements des réseaux qui peuvent informer les trajectoires migratoires. Tout d'abord, la mobilisation de réseaux peut s'inscrire dans des échelles spatiales et temporelles relativement étendues. Incarnant la figure du « migrant connecté » (Diminescu, 2008), c'est à distance que Christian réussit à tirer profit d'une relation préexistante (celle avec Issa), ainsi qu'à en nouer une nouvelle (celle avec Henri, « le Monsieur »), pour arranger son passage de la frontière. Temporellement, cet arrangement, et notamment le dénouement du rapport complexe avec Henri qui s'en suit, est intimement lié à l'histoire de la relation de Christian et Issa : c'est finalement un ancien service rendu par Christian à ce dernier (les achats réalisés pour lui en Italie) qui permet de débloquer la situation pour Christian à Cannes auprès d'Henri. En effet, la mobilisation d'un réseau peut s'accompagner de certains coûts : en amont, pour le maintenir ou l'enrichir, en aval, pour répondre aux attentes de contrepartie. Pour Christian, pouvoir bénéficier du service d'Henri requerrait qu'il accepte de dévoiler son homosexualité lors de leur prise de contact, ce qu'il refuse de faire dans un premier temps. Ici, le « *network work* », le travail de réseau, passe par la nécessité de montrer son appartenance à un groupe particulier. Ainsi, si cet exemple illustre comment peuvent être mis en place des réseaux migratoires spécifiques aux personnes LGBT+, il rappelle aussi que ceux-ci ne sont pas, comme d'autres, dépourvus de risques d'exploitation. La volonté d'Henry de s'assurer de l'homosexualité de Christian est probablement à mettre en lien, comme on le comprend par la suite, avec le type de contrepartie qu'il attend pour le service qu'il lui a rendu (« il commençait à me forcer de sortir avec lui »). Le recours à un réseau de relations pour surmonter un obstacle crée des situations de redevabilité. La réciprocité attendue est alors d'autant plus forte et contraignante que la relation est marquée par des positions sociales fortement asymétriques entre les individus impliqués, ici en raison de la précarité administrative de Christian. C'est ainsi qu'une fois qu'il est allé chercher ce dernier à Vintimille, Henri tente de maintenir et de profiter de l'emprise qu'il a sur lui : attente d'une relation affective ou sexuelle, menace de dénonciation aux autorités, retenue des biens matériels pour exiger et s'assurer d'être payé. Fermant la boucle des relations de dons et contre-dons qui alimentent ce triangle relationnel, c'est au final parce qu'il bénéficie lui aussi d'une autre situation de redevabilité, celle d'Issa à son égard, que Christian réussit à régler sa dette et à continuer sa route.

Ainsi, de la même façon que les ressources financières à disposition conditionnent l'orientation de la migration et parfois son achèvement, les réseaux sociaux constituent

également une ressource qui peut jouer un rôle majeur pour les trajectoires migratoires. Ceux-ci ne sont pour autant pas dénués d'inconvénients et ils illustrent comment la tension inhérente au processus migratoire, entre contraintes extérieures et marge de manœuvre individuelle, opère aussi dans le cadre des relations interpersonnelles tout au long de la migration. Au-delà du déficit de ressources ou des contraintes associées à la mobilisation de certaines d'entre elles, les trajectoires migratoires d'une partie des personnes rencontrées ont de plus pu être reconfigurées par des expériences de stigmatisation rencontrées au cours de leur parcours et auxquelles il a fallu s'ajuster.

2. Expositions à la violence ou à la stigmatisation et réorientation de la trajectoire migratoire

En amont ou au cœur du territoire européen, la migration peut exposer à de nombreux dangers et formes de violence, découlant notamment de l'intensification de la fermeture et des contrôles des frontières. En témoignent, de façon dramatique, les situations de mort aux frontières (Babels, 2017b). Certains groupes sont particulièrement exposés aux dangers qui jalonnent les routes migratoires, comme les femmes pour qui s'ajoutent les violences spécifiques de genre (Laacher, 2010 ; Schmoll, 2020). L'expérience de la violence peut ralentir, stopper ou reconfigurer les projets migratoires en cours de route. Le passage par la Libye et les dangers qui y sont associés (agressions physiques, enlèvements, viols, travaux forcés), notamment pour les Africain·es noir·es, est ainsi parfois un tournant de la trajectoire migratoire : à partir de ce moment, aller en Europe relève moins d'une intentionnalité préméditée que d'une nécessité de rester en vie (Crawley et Jones, 2020). Les expériences de violence et de stigmatisation spécifiques rencontrées par les personnes LGBT+ en cours de route peuvent jouer, de la même façon, un rôle majeur dans le façonnement de leur trajectoire migratoire.

a) Continuer sa route pour échapper à la stigmatisation

Le parcours migratoire peut être marqué par une continuité de l'expérience du rejet et de la stigmatisation homophobe ou transphobe (Myrtilinen, Khattab et Maydaa, 2017 ; Odlum, 2019). Ces situations jouent un rôle important dans l'évolution de la trajectoire migratoire. Avant son arrivée en France, les craintes perçues et menaces subies par Christian en raison de son homosexualité ont par exemple à deux reprises constitué un tournant dans sa trajectoire migratoire. Christian quitte tout d'abord en avion la République Démocratique du Congo à destination de l'Algérie. Il décide d'écourter son séjour dans ce pays lorsqu'il est confronté aux discours des hommes avec qui il travaille :

[Florent] : *Quand t'étais en Algérie ou en Libye, les gens savaient que t'étais parti parce que t'étais gay ?*

[Christian] : *Sur ma route en Algérie ? Non, les gens ne savaient pas. Mais ce qui m'a fait peur, parce que, quand je suis arrivé en Algérie j'ai trouvé un travail dans un chantier. Et, je travaille là-bas seulement trois jours. Premier jour, deuxième jour, troisième jour j'ai quitté, parce que quand je suis allé travailler, j'ai entendu les gens, les Algériens, disant que « si on attrape un pédé, un gay, on va le tuer ». C'est ça qui m'a fait peur, ce jour-là, deux fois, troisième fois quand j'ai entendu les gens, parce qu'on était*

nombreux dans un chantier, avec les Algériens, aussi les Maliens, les gens commencent à parler comme ça, ça m'a fait peur, c'est pour ça que j'ai arrêté de travailler. [...] Ils parlaient en général, ils savaient pas que moi je suis gay, mais moi je me sens direct en insécurité, parce que le jour qu'ils vont savoir que je suis gay, ils vont me faire mal.

Entretien avec Christian, mars 2018

Il rejoint ensuite la Libye, traverse la Méditerranée et arrive en Italie où il est placé dans un *hotspot*¹⁷¹ à Siculiana, en Sicile.

[Christian] : *Quand je suis arrivé en Italie, on m'a envoyé dans un campo à Siculiana, et quand je suis arrivé là-bas, j'ai commencé à manifester que je suis vraiment homo. Mais j'étais mal à l'aise parce qu'il y avait des gens là-bas ont commencé à me critiquer, à me dire dans le campo, pas des Italiens, ce sont nos frères africains, commencé à me dire : « Toi tu es gay hein ! Toi vraiment là ta façon de vivre c'est bizarre. » Moi j'ai dit : « Oui je suis gay ». Parce que je savais qu'on était dans un pays de droit, personne peut me faire de mal, mais j'étais vraiment gêné parce que je me sens tout le temps isolé, c'est les gens ils s'approchent pas de moi parce que je suis gay.*

[Florent] : *Tu veux dire quoi par « j'ai commencé à manifester que j'étais gay » ?*

[Christian] : *De manifester, dans un genre que si quelqu'un il voulait me provoquer parce qu'il voit que non, je m'intéresse pas avec des femmes, ou parce que moi je veux tout le temps rester avec les filles. « Mais comment toi tu es un homme et tu restes tout le temps avec des filles, donc c'est que tu es un pédé. » Et je lui ai dit : « Oui je suis un gay, oui je suis pédé. » [...] Dans le campo ça créait des problèmes. Il y a un jour, j'ai discuté avec deux ou trois personnes là-bas, on est arrivé même au niveau de nous bagarrer. [...]*

[Florent] : *Et du coup t'es resté combien de temps au campo ?*

[Christian] : *Je suis arrivé en Italie le 19 décembre, et puis janvier j'étais là-bas, février j'étais là-bas, mars, j'ai quitté en avril. J'ai quitté Siculiana, Milan, et puis Milan j'ai pris le train pour venir en France.*

[Florent] : *Mais c'est eux qui t'ont dit tu peux partir ou c'est toi qui est parti tout seul ?*

[Christian] : *Non c'est pas eux. Parce que, quand des moments, il y a trop de dérangement, je lui dis aux autorités, les gens qui surveillent au campo, j'ai dit que non moi je suis pas bien car je suis mal à l'aise ici, il faut que vous me cherchez un autre campo pour que je puisse aller. Ils m'ont dit que non, « Attends on va te faire un transfert, attends, ça prend du temps. » Et puis il y a tout le temps des menaces, les gens se moquaient de moi, je me dis, pfff, bon non je peux pas rester ici, il faut que je parte.*

Entretien avec Christian, mars 2018

L'articulation entre trajectoire migratoire et sexualité minoritaire à l'œuvre avec cet épisode du « *campo* » est à comprendre sur au moins trois plans. Celui-ci illustre tout d'abord comment les expériences de stigmatisation ou de violence peuvent jouer un rôle central dans la redéfinition des trajectoires migratoires par une mise en mouvement induite d'abord par la fuite d'un lieu occupé et non par l'attraction d'un lieu à atteindre.

¹⁷¹ Mis en place par l'Union Européenne à partir de 2015 en Grèce et en Italie, les *hotspots* sont présentés comme un moyen de venir en aide à ces deux États par lesquels arrivent le plus grand nombre de migrant-es sur le territoire européen. Ces centres visent à enregistrer (relevé des empreintes digitales) et identifier les migrant-es à leur arrivée, afin de distinguer les demandeur-ses d'asile des autres. Les *hotspots* doivent permettre d'organiser la relocalisation d'une partie des premier-es dans un autre pays de l'Union Européenne et l'expulsion des second-es. Plusieurs années après leur déploiement, ceux-ci n'ont cependant pas facilité, dans les faits, ces relocalisations (Rodier, 2018). Parallèlement, ces centres font l'objet de vives critiques, tant sur le plan des conditions d'accueil (surpopulation, locaux inadaptés, manque d'hygiène, insécurité, etc.) que sur celui des atteintes aux droits (détentions arbitraires, accès limité à l'information et aux avocat-es, accès restreint à la demande d'asile, importants délais de traitement des demandes) qui y ont cours (Migreurop, 2019). Sous couvert de nouvelle approche, les *hotspots* s'inscrivent en réalité dans la continuité des politiques migratoires européennes caractérisées depuis plusieurs années par l'enfermement croissant des migrant-es en vue de leur expulsion (Tassin, 2016) et constituent une étape supplémentaire dans le processus d'externalisation des frontières européennes (Rodier, 2018).

Selon la même logique, d'autres recherches ont par exemple montré comment l'expérience de nouvelles persécutions en Turquie conduisait des personnes LGBT+ originaires de Syrie, d'Irak ou d'Iran à migrer une deuxième fois et quitter ce pays qui était initialement envisagé comme destination finale (Odlum, 2019). Prolonger l'analyse en interrogeant les conditions de possibilité de la situation rencontrée par Christian permet ensuite de souligner que son expérience de la stigmatisation est indissociable du dispositif des politiques migratoires européennes tel qu'il s'incarne à cet endroit. En effet, elle est tout autant le résultat de la co-habitation forcée avec d'autres migrant·es qui résulte des modalités mises en place pour les contrôler et réguler leur mouvement. Autrement dit, le fonctionnement des frontières qui repose sur une immobilisation et un regroupement contraints participe d'une mise en vulnérabilité contextuelle des minorités sexuelles et de genre, non seulement en conduisant à une exposition accrue mais aussi en entravant leurs capacités de réagir face à celle-ci. Enfin, cet épisode nécessite également d'être lu à la lumière d'un tournant qui apparaît sur le plan biographique : celui de Christian de « manifester qu'il est vraiment homo ». En effet, le processus migratoire est aussi intimement lié au sens que les individus accordent à leur déplacement. Il peut s'en suivre une modification de leurs pratiques qui découle de l'appréhension du nouvel environnement social dans lequel ils évoluent et de leur représentation de la place qu'ils se sentent désormais légitimes à occuper. La façon dont Christian gère le stigmate de l'homosexualité en Italie diffère du comportement qu'il a adopté en Algérie ou en République Démocratique du Congo, puisqu'il décide de ne plus le dissimuler. L'arrivée sur le continent européen est associée à un contexte qui lui serait plus favorable, conduisant à réajuster sa façon de composer avec sa position minoritaire. Le tournant que prend à ce moment sa trajectoire migratoire est donc tout aussi lié à ce changement. Ainsi, cet exemple illustre que les épisodes clés des trajectoires migratoires relèvent de situations qui mettent parfois en tension un événement particulier, ici de stigmatisation, des éléments structurels découlant des politiques migratoires et les formes de recomposition de la subjectivité des individus survenant avec le déplacement. Les expériences de stigmatisation rencontrées en Europe peuvent contribuer à configurer les trajectoires migratoires des individus en les poussant à quitter certains espaces, voire à vouloir à tout prix éviter d'y retourner.

b) Dublin et l'angoisse du retour en arrière

Ces différentes formes de stigmatisation rencontrées au cours du parcours migratoire peuvent contribuer à renforcer, pour les minorités sexuelles et de genre, la dimension déjà fortement contraignante pour l'ensemble des demandeur·ses d'asile de la procédure Dublin. Pour Hamid et Ashkan, la perspective d'un retour forcé en Slovaquie du fait de cette procédure, a été génératrice d'une détresse psychologique particulièrement aiguë. Malgré la recomposition d'un récit parfois décousu et partiel, les traces du traumatisme de leurs expériences le long de la route des Balkans et de l'angoisse du retour en Slovaquie furent manifestes au cours de l'enquête.

[Distribution de vêtements au Centre LGBT]. *Hamid me parle de leur parcours migratoire depuis l'Iran jusqu'en France. Ils ont fait le voyage tous les deux. Ils sont passés par la Turquie, puis la Bulgarie. Il évoque ensuite la Serbie, la Slovaquie, puis la Suisse. Ils ont mis plus d'un an avant d'arriver à Paris. Hamid m'explique qu'ils ont eu plusieurs problèmes sur la route en raison de leur homosexualité. Le chef d'un camp, les empêche de dormir au même endroit, ils se font insulter par plusieurs personnes. Il me parle de mafia en Slovaquie, mais je ne comprends pas très bien.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 23/11/2018

[Extraits de conversation sur Whatsapp].

Hamid : Florent, je suis triste, trop. On doit retourner en Slovaquie.

Florent : Je suis désolé pour vous. Quand est-ce que vous devez partir ? Qu'est-ce que Louis¹⁷² vous a conseillé ?

Hamid : Après deux mois.

Florent : Dans deux mois ils vous envoient en Slovaquie ?

Hamid : J'ai envoyé mes documents à Louis. Mais on peut aller voir l'avocat. Je ne sais pas, mais je crois que oui. Je suis mal, vraiment. Putain de vie. En Iran, trop de problèmes, en Europe problèmes, je pense que maintenant je dois en finir avec ma vie. Pour moi Slovaquie, comme Iran. Désolé, mais tu peux pas me croire.

Florent : Je te crois.

Hamid : Non.

[Échanges sur le centre d'urgence psychologique de Saint-Anne, je lui explique qu'ils peuvent y aller, lui donne l'adresse, essaye de le rassurer].

Je réussis plus tard à l'avoir au téléphone, il a discuté entre-temps avec Louis qui leur a donné le contact d'un avocat. Hamid me fait une nouvelle fois part de sa détresse quant à sa situation. Il me dit que j'ai de la chance d'être en France où je peux avoir un copain, mais que lui a eu plein de problèmes en Iran, et qu'en Slovaquie c'était la même chose. Il me reparle de la personne en Slovaquie qui voulait le séparer d'Ashkan.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais¹⁷³, 27/11/2018

En juillet 2019, j'apprends par Louis que Hamid et Ashkan ont tenté un recours au tribunal administratif contre cette décision de renvoi en Slovaquie, mais que celui-ci a été rejeté. Ayant perdu le contact avec eux, je n'ai pas d'informations sur l'issue de cette procédure et leur situation actuelle. Les épisodes précédemment mentionnés, ainsi que les quelques autres conversations que j'ai pu avoir avec eux durant les cours de français, témoignent cependant bien de la détresse psychologique supplémentaire dans laquelle peut placer la procédure Dublin pour des personnes LGBT+ qui risquent d'être renvoyées dans un pays européen où elles ont pu faire l'objet de stigmatisations. Cette situation procure alors une impression d'éternel recommencement et le sentiment d'une absence d'amélioration de sa situation en tant que minorité sexuelle ou de genre, malgré la migration. Dans certains cas, la procédure Dublin peut également conduire à renvoyer une personne dans un pays européen où se trouvent des membres de sa famille particulièrement hostiles envers elle en raison de son OSIG (Alessi *et al.*, 2020), nourrissant encore différemment cette

¹⁷² Louis est l'un des bénévoles de l'ARDHIS spécialisés dans la procédure Dublin.

¹⁷³ *Hamid: Florent, I sad, too much. Must back to Slovenia.*

Florent: I'm sorry for you guys. When do you have to leave? What did Louis advise you?

Hamid: After 2 months

Florent: In 2 months they send you to Slovenia ?

Hamid: Sent my documents for Louis. But we can go to lawyer. I don't know but I think yes. I am very bad very. Fucking my life. In Iran has too much problem, in Europa problem, I think now must take a finish my life. For me Slovenia like Iran. Sorry but you can't believe me.

Florent: I believe you

Hamid: No

angoisse associée à la mise en mobilité forcée. Comme d'autres, pour échapper à ces transferts, les demandeur·ses d'asile LGBT+ dubliné·es préfèrent parfois tenter de rester en France et d'attendre l'écoulement de la période de 18 mois à l'issue de laquelle il leur sera possible de déposer une demande d'asile en France. Cette période est marquée par une forte instabilité. Sur le plan administratif, déclaré·es « en fuite »¹⁷⁴, ils et elles se retrouvent en situation irrégulière, avec le risque, en cas de contrôle, d'être renvoyé·es dans le pays responsable de leur demande d'asile. Sur le plan matériel, ils et elles perdent le bénéfice des aides allouées aux demandeur·ses d'asile et ne peuvent pas légalement travailler. Selon une attitude plus préventive, d'autres peuvent retarder le moment d'aller à la préfecture pour déposer une demande d'asile en France et ainsi ne pas être placé·e en procédure Dublin en premier lieu. En effet, la responsabilité d'un État membre de traiter la demande d'asile d'une personne prend fin un an après la date d'enregistrement des empreintes digitales de celle-ci, dans le cas spécifique d'une prise d'empreintes à l'occasion du franchissement irrégulier d'une frontière de l'un des pays appliquant le règlement Dublin. Durant cette période d'attente, l'instabilité est la même, puisque se cumulent la situation irrégulière et l'absence de ressources allouées. Or, cette précarité peut être d'autant plus difficile à gérer pour les personnes LGBT+ qu'elles ne peuvent pas toujours compter sur le support de leurs compatriotes en France, ou alors que durant un certain temps. Passé par le *hotspot* de Siculiana où ses empreintes ont été enregistrées, Christian a de grandes chances de tomber sous le coup de la procédure Dublin s'il entreprend de déposer une demande d'asile en France à son arrivée. Il attend alors l'écoulement du délai d'un an avant de le faire. Durant cette période d'attente, il est dans un premier temps hébergé par un ami congolais. Cependant, lorsque celui-ci est mis au courant de l'homosexualité de Christian, il arrête de l'héberger. Sans aucune aide matérielle à disposition, Christian doit dormir à de nombreuses reprises dans la rue durant cette période d'attente, marquée également par une crainte importante des contrôles policiers. Cette insécurité administrative le pousse par ailleurs à ne pas tenter d'avoir recours au 115. Il trouve une autre personne qui peut l'héberger, mais dans l'impossibilité de fournir des contreparties matérielles pour ce service rendu, il ne peut y rester que quelques mois.

[Christian] : *J'étais obligé de patienter, mais c'est pas facile, parce que j'ai passé beaucoup de temps de dormir dehors [...] Nos frères congolais, si tu leur proposes, « Non moi j'ai un problème, est-ce que je peux venir dormir chez toi ? » Il peut accepter aujourd'hui, demain ou après-demain, après il va commencer à te dire : « Il faut que tu commences à contribuer à la maison hein, il faut que tu achètes à manger. » Alors au moment là tu travailles pas, j'étais obligé de passer tout mon temps de dormir dehors.*

[Florent] : *Une fois tu m'as pas dit que tu habitais chez des Congolais ?*

¹⁷⁴ Les personnes placées en procédure Dublin sont fréquemment convoquées à des rendez-vous à la préfecture. En cas d'assignation à résidence, il leur faut pointer régulièrement à des rendez-vous. L'un de ces rendez-vous peut déboucher sur le transfert de la personne vers le pays en charge de sa demande d'asile. Une personne qui manque l'un de ces rendez-vous est déclarée « en fuite ». À partir de ce moment, le délai dont dispose la France pour organiser le transfert vers le pays responsable passe de 6 mois (délai calculé à partir du jour où l'État responsable de la demande d'asile a émis un avis favorable à la réception du transfert) à 18 mois. Passé ce délai de 18 mois, la responsabilité de l'examen de la demande d'asile passe à la France. En cas de recours formulé contre la décision de transfert, le délai des 18 mois repart à zéro à compter de la date du rejet éventuel de ce recours.

[Christian] : *Oui, j'étais chez un ami à moi, à Drancy, mais lui là aussi il m'a créé des problèmes : faut que je commence à payer la maison, il faut que je commence à contribuer, parce qu'il peut pas me garder comme ça sans que je fais rien. Parce qu'un moment là, je vais pas travailler, parce que j'ai même pas fait ma demande, j'ai même pas de récépissé, j'ai même pas quoi là, j'ai aucun papier. Donc j'étais obligé de rester à la maison, ou soit si il y a des cours de français je passais à Barbès, et puis je rentrais à la maison, c'est fini. [...] J'avais peur, parce que j'avais aucun papier. Peut-être on sait jamais, tu vas avoir l'embuscade. Et si la police arrive, et fait le contrôle. [...] Octobre il m'a mis dehors et novembre j'ai passé tout novembre dehors. Décembre aussi.*

[Florent] : *Mais t'es allé au 115 ?*

[Christian] : *Non, non, non, au moment là j'appelle pas 115.*

[Florent] : *Pourquoi ? Tu connaissais pas ?*

[Christian] : *Je connais le 115, mais pour moi je pensais que 115 il peut te recevoir si t'as déjà présenté à la préfecture, or que c'est pas ça. Moi je pensais que c'est comme ça, pour appeler 115 tu fais ta demande. Parce que les gens me disaient : « Quand tu appelles 115, 115 il va te demander, date de naissance, pour vérifier là-bas tes dossiers aussi en fait. » Donc j'ai dit : « Ah, je peux pas appeler 115 parce qu'ils vont me poser la question peut-être : pourquoi t'as pas encore fait ta demande d'asile ? »*

Entretien avec Christian, mars 2018

Fortement contraignante pour l'ensemble des personnes qui y sont assujetties, la procédure Dublin pose donc des problématiques spécifiques pour les minorités sexuelles et de genre, notamment lorsqu'elle s'articule avec des expériences de stigmatisation homophobes ou transphobes ayant eu lieu ou risquant de se produire au sein de pays européens. Cette situation témoigne du rôle des phénomènes de marginalisation dans la recomposition des trajectoires migratoires. Mais elle rappelle aussi que celles-ci sont avant tout structurées par les contraintes imposées par les politiques migratoires européennes, face auxquelles les marges de manœuvre, bien que parfois existantes, demeurent faibles et non sans un certain coût, comme le montre la situation de Christian.

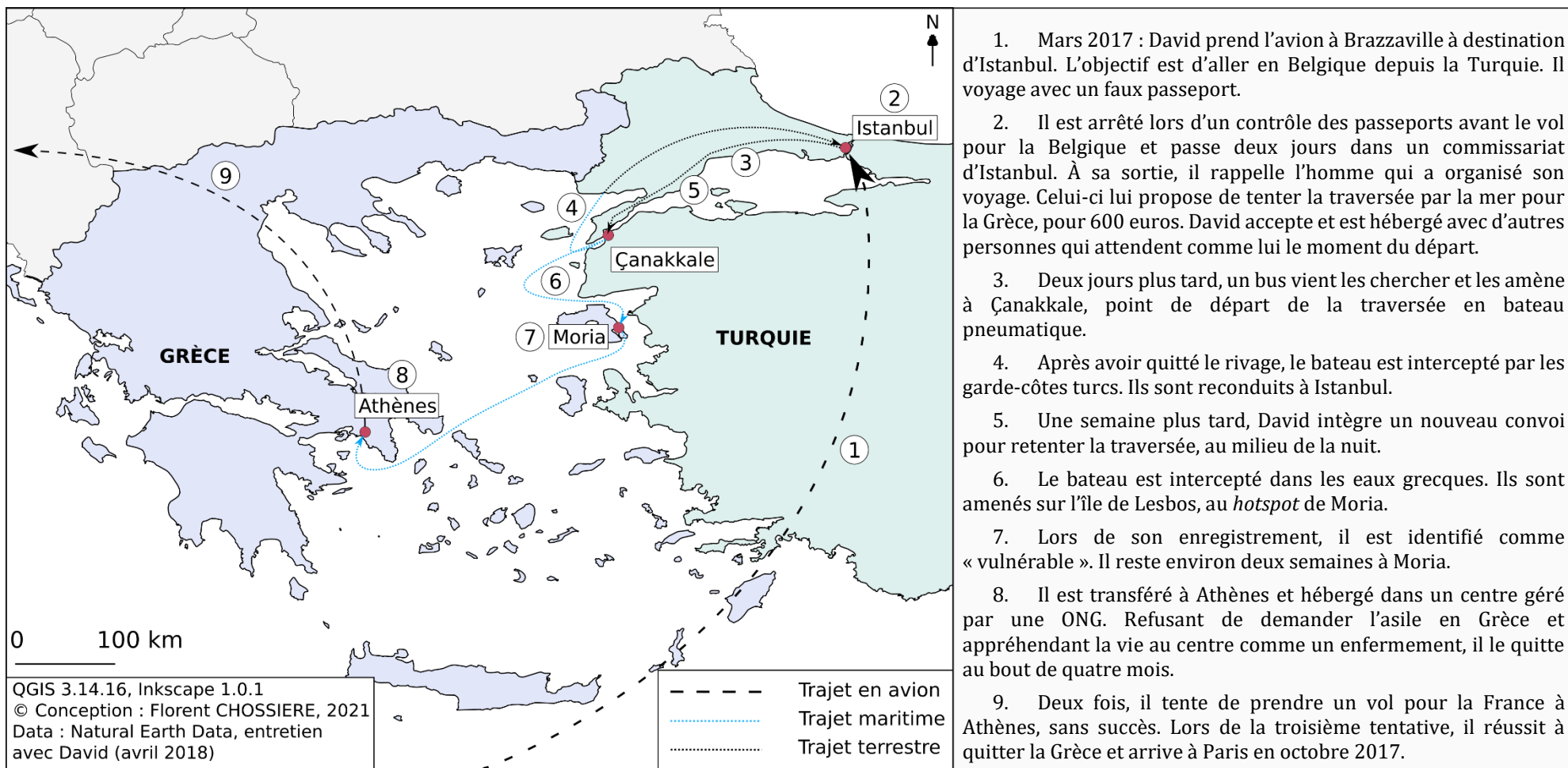
3. Des trajectoires entravées par les politiques migratoires et réajustées par des tactiques

L'analyse des trajectoires migratoires comme résultat de la tension existante entre obstacles extérieurs et négociations de ceux-ci ne doit pas occulter le fait que les différentes contraintes qui pèsent sur les individus ne le font pas toutes avec la même intensité. En ce sens, même si j'ai pu rendre compte de situations de réussites à atteindre certains objectifs dans le processus migratoire, il faut rappeler la force d'entrave que représentent les politiques migratoires sur les trajectoires des personnes rencontrées. Pour autant, les individus ne demeurent jamais complètement impuissants. Pour rendre compte de ce déséquilibre des forces agissantes, je mobilise la notion de « tactique » de Michel de Certeau (1990), inspiré par l'utilisation qu'en a faite Hélène Simon-Lorière dans son travail de thèse sur les expériences d'exil de réfugié·es libérien·es à Conakry et Accra (2013). Elle y décrit les réfugié·es comme acteurs et actrices de tactiques, le recours à cette notion permettant de rappeler la faible marge de manœuvre dont ils disposent face au HCR et aux politiques migratoires des États, tout en rejetant l'idée d'une passivité de leur part. Pour Michel de Certeau, la « tactique » est à distinguer de la « stratégie » :

« J'appelle stratégie le calcul (ou la manipulation) des rapports de forces qui devient possible à partir du moment où un sujet de vouloir et de pouvoir (une entreprise, une armée, une cité, une institution scientifique) est isolable. Elle postule un lieu susceptible d'être circonscrit comme un propre et d'être la base d'où gérer les relations avec une extériorité de cibles ou de menaces. [...] j'appelle tactique l'action calculée que détermine l'absence d'un propre. [...] La tactique n'a pour lieu que celui de l'autre. Aussi doit-elle jouer avec le terrain qui lui est imposé tel que l'organise la loi d'une force étrangère. [...] Elle fait du coup par coup. Elle profite des « occasions » et en dépend [...]. Il lui faut utiliser, vigilante, les failles que les conjonctures particulières ouvrent dans la surveillance du pouvoir propriétaire. [...] Elle est ruse. En somme, c'est un art du faible. »

(1990, p. 59-61)

Ainsi, les parcours migratoires des personnes rencontrées ont aussi été le résultat des différentes tactiques qu'elles ont pu tenter de mettre en place pour « jouer avec le terrain imposé » par les politiques migratoires européennes. L'attente de Christian avant de déposer sa demande d'asile en France pour ne pas courir le risque d'être placé en procédure Dublin relève bien d'une telle tactique. Au sein du parcours migratoire de David, l'étape de l'entrée en Europe par la Grèce depuis la Turquie, présentée sur la carte suivante, illustre de la même façon le rôle joué par une série de tactiques déployées dans le façonnement des trajectoires migratoires.



Carte 8 : Entrer en Europe : retours en arrière, immobilisations et tactiques dans la trajectoire migratoire de David

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2021. Sources : entretien avec David, 2018)

La focalisation sur cette étape précise du parcours migratoire de David montre comment les trajectoires migratoires sont largement contraintes par les politiques migratoires européennes, mais aussi en même temps par les tactiques qui peuvent être déployées par les individus, bien qu'elles ne soient pas toujours couronnées de succès. La négociation des politiques migratoires se traduit tout d'abord par une succession de tactiques mises en place qui s'inscrivent dans une logique de réadaptation constante. Il s'agit de rebondir par le déploiement d'une nouvelle tactique lorsque la précédente n'a pas fonctionné. Ne réussissant pas à prendre l'avion à Istanbul en direction de la Belgique comme prévu, David change d'itinéraire en passant par la Grèce. De la même façon, ce n'est qu'après plusieurs tentatives qu'il réussit à passer de la Turquie à la Grèce, puis de la Grèce à la France. Le déplacement de David, fortement entravé, fonctionne alors « au coup par coup ». Il est confronté à de multiples dispositifs d'immobilisation, qui s'incarnent de la façon la plus tangible par le *hotspot* de Moria. Pourtant, le passage par ce camp occupe un rôle ambivalent dans sa trajectoire migratoire. En même temps qu'il le contraint à une rétention temporaire, caractérisée de plus par des conditions de vie particulièrement difficiles, il lui offre aussi paradoxalement les conditions qui lui permettront plus tard de s'échapper de Grèce par sa relocalisation à Athènes. En effet, alors que les autres personnes demeurent au camp de Moria durant l'examen de leur demande, les personnes identifiées comme « vulnérables » sont transférées sur la partie continentale du pays pour le reste de la période d'attente du résultat de l'examen de leur demande d'asile (Spathopoulou, Carastathis et Tsilimpounidi, 2020). Dans ce contexte, les personnes identifiées comme « vulnérables » sont par exemple les femmes enceintes, les personnes malades ou ayant subi des tortures physiques, les personnes handicapées ou encore les personnes LGBT+.

[Florent] : *Pourquoi on t'a envoyé à Athènes ?*

[David] : *Parce que moi je suis vulnérable.*

[Florent] : *Ça veut dire quoi vulnérable ?*

[David] : *Non seulement j'ai vulnérabilité, mais parce que j'étais aussi malade. Donc je devais pas rester au centre, parce qu'au centre il y a pas des bonnes conditions.*

[Florent] : *Mais la vulnérabilité c'était pour quoi ?*

[David] : *En fait, bon. Ma vulnérabilité. Quand on vient au centre, au premier accueil, quand vous entrez, on vous laisse pas comme ça. On vous prend, on vous fait entrer dans une grande tente. On vous loge là, vous allez faire 48h. On va vous mettre un bracelet d'enregistrement. Tu pars là-bas, tu t'enregistres. « Comment vous appelle ? Monsieur Florent. » Tout tout tout. On va t'enregistrer comme ça. [...] Après on va te demander : « Pourquoi toi tu as laissé ton pays ? » Il y a des gens qui ont des raisons politiques, pour raison de homosexualité, et tout. Après si la raison pour laquelle tu as laissé votre pays, est favorite par rapport à leur règlement, on te met maintenant : « Vulnérabilité : oui. »*

[Florent] : *Et toi ils t'ont mis parce que t'es homosexuel ?*

[David] : *Oui parce moi j'ai dit : « Moi j'ai quitté mon pays parce que comme ça comme ça. » Vulnérabilité : oui. Maintenant si tu es vulnérable tu ne peux pas rester au centre. Tu dois monter à Athènes pour demander l'asile là-bas.*

[Florent] : *À Athènes, pas au centre ?*

[David] : *Pas au centre. C'est pourquoi maintenant moi j'ai quitté là-bas pour aller faire ma procédure de demande asile à Athènes. [...]*

[Florent] : *Mais quand ils t'ont dit vulnérabilité ils t'ont expliqué ce que ça veut dire vulnérable ? Pour toi c'est quoi vulnérable ?*

[David] : *Vulnérabilité, là-bas, ce sont, c'est comme si, les personnes prioritaires. En Grèce. Si t'es vulnérable c'est que tu es prioritaire. Il y a des femmes enceintes, elles sont vulnérables. Les homosexuels sont vulnérables. Donc. Il y a aussi le cas des maladies. Donc on les met vulnérable car il doit prendre des soins. Donc comme nous, on nous dit vulnérabilité, tu dois aller faire ta procédure de demande d'asile à Athènes. [...] Avant d'aller à Athènes on te donne déjà le papier parce que t'es vulnérable. J'ai la photo en question. C'est une carte comme ça, disons comme le permis. Maintenant, si t'es vulnérable, on met un cachet bleu. Si t'es pas vulnérable on met un cachet rouge, tu vas rester au centre faire ta procédure d'asile là-bas. Si ta procédure est bon, tu pars à Athènes, si c'est pas bon on te prend et te retourne en Turquie.*

Entretien avec David, avril 2018

Les tactiques fonctionnent ainsi de pair avec des opportunités qui se présentent et des brèches dans le système de pouvoir en place dont il s'agit de se saisir. La relocalisation à Athènes est particulièrement utile dans le parcours migratoire de David. Cette situation illustre par la même occasion, comment, à rebours d'autres situations précédemment mentionnées, l'homosexualité peut constituer une ressource pour la trajectoire migratoire. Parce qu'il est toujours contextuel, l'attribut associé à un stigmat peut dans certains cas ne plus l'être, voire au contraire être utilisé (Goffman, 1975 [1963]). Cette resignification contextuelle, dans le cadre des mesures encadrant les pratiques au sein du camp de Moria, constitue un élément clé de la trajectoire migratoire générale de David, lui permettant de sortir du *hotspot*. Une inversion du processus d'étiquetage s'opère ici, qui se manifeste très concrètement et particulièrement bien avec le « cachet bleu » dont il dispose et qui l'oppose à celles et ceux qui demeurent bloqué-es à Moria. Le récit qu'il livre de cet épisode traduit l'expérience qu'il en fait sur le plan d'une resignification positive de l'homosexualité, puisque lui décrit les personnes identifiées « vulnérables » comme « favorites » ou « prioritaires ». En ce sens, les pratiques de négociation des politiques migratoires relèvent d'une série de tactiques qui s'accommodent sans cesse du contexte évolutif encadrant la migration. En situation de « navigation à vue », ces réadaptations contribuent à orienter progressivement la migration. Dans le cas du type de parcours migratoire de « l'horizon à atteindre », elles visent à tenter de maintenir son cap quand il est nécessaire de réajuster l'itinéraire initialement envisagé.

On l'a vu, les trajectoires migratoires des personnes rencontrées durant l'enquête demeurent fortement contraintes par de multiples facteurs. Les ressources à disposition, les expériences de stigmatisation au cours du déplacement ou encore les politiques migratoires européennes et les dispositifs de frontière en constituent certaines des manifestations les plus évidentes. La trajectoire migratoire se dessine alors au fil de tensions plus ou moins fortes qui peuvent exister entre contraintes extérieures, aspirations des individus et marges de manœuvre négociées.

Conclusion

Au sein du groupe enquêté, l'arrivée en France s'est inscrite dans des situations variées. Distinguant les configurations migratoires du « déplacement linéaire », de la « fixation progressive », de la « navigation à vue » et de l'« horizon à atteindre », j'ai voulu rappeler la grande hétérogénéité des parcours individuels précédant le dépôt d'une demande d'asile en France, hétérogénéité que les catégories administratives englobantes de « demandeurs d'asile » et « réfugiés », ainsi que les représentations qu'elles charrient, tendent à occulter. Ces configurations diverses témoignent de marges de manœuvre socialement différenciées dans l'ajustement au départ contraint.

En effet, la trajectoire migratoire se façonne dans une tension mettant en jeu aspirations individuelles, contraintes extérieures et négociations plus ou moins possibles de celles-ci. Souvent, l'ensemble de ces trois facteurs se recompose par ailleurs au cours du déplacement. Dès lors, l'orientation de la migration en direction de la France est dans certains cas le résultat d'une multitude de déterminants qui battent en brèche l'idée d'une simple migration directe et linéaire, structurée par deux espaces uniquement : le pays de départ et le pays d'arrivée qui aurait été d'emblée identifié comme pays de refuge à atteindre en particulier. Les ressources initialement à disposition des individus ou nouvellement constituées en cours de route, leurs représentations géographiques nourries par des imaginaires, la circulation d'informations, la présence d'autres personnes dans tel ou tel lieu, les réseaux sociaux dans lesquels ils s'inscrivent, depuis le pays d'origine jusqu'à l'arrivée en France, ou encore les expériences ayant cours au sein des différents espaces traversés contribuent à la formulation progressive d'une aspiration dictant l'orientation du déplacement. Bien entendu, ces aspirations se confrontent à une série de contraintes et d'obstacles pouvant les contrarier, des expériences de stigmatisation aux politiques migratoires européennes en passant par des ressources parfois insuffisantes. Le déséquilibre des rapports de force en jeu peut alors conduire à une arrivée finale en France subie pour certain·es.

Finalement, l'étude des dynamiques à l'œuvre dans le façonnement des trajectoires migratoires des personnes rencontrées illustre que la ligne de distinction la plus saillante ne serait pas tant celle qui discernerait, par exceptionnalisation, les « réfugiés » qui seraient caractérisés par une forme de migration particulière par opposition aux autres « migrants », que celle distinguant des groupes aux possibilités différenciées de franchissement des frontières, dans un contexte plus global « d'individualisation du fonctionnement de [celles-ci, qui] se traduit par une forte inégalité face au dispositif complexe qu'elle[s] représente[nt] » (Amilhat Szary, 2015, p.106). Or, cette différenciation se perpétue au-delà du parcours migratoire lui-même, puisque les conditions de réalisation de la migration peuvent influencer sur les configurations du recours à la demande d'asile une fois en France.

Chapitre 5

L'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile

L'entrée sur le territoire français ne s'accompagne pas toujours d'un recours rapide à la procédure d'asile. L'arrivée en France et le dépôt d'une demande d'asile OSIG s'inscrivent rarement dans une continuité directe. L'analyse longitudinale des parcours des personnes enquêtées nécessite d'interroger la phase qui précède l'engagement dans cette procédure, une fois en France. En effet, cette question n'est que très rarement abordée dans la littérature scientifique qui est beaucoup plus prolixe sur les trajectoires migratoires en amont ou sur l'étude de la procédure d'asile elle-même en aval. Ce qui se passe entre les deux demeure encore peu étudié. L'enjeu est pourtant de taille, aussi bien pour la compréhension des parcours individuels que pour le projet analytique visant à interroger et à déconstruire les catégories politiques migratoires. En pointant la multiplicité des éléments qui, en dehors des persécutions subies dans le pays d'origine, amènent les individus au dépôt d'une demande d'asile OSIG, et en soulignant ainsi les éléments de contingence dans le recours à celle-ci, il devient possible de rompre avec l'approche qui consiste à voir dans la catégorie administrative de « réfugié » une catégorie qui viendrait uniquement et simplement valider *a posteriori* une réalité vécue par les individus dans leur pays d'origine. En creux, c'est alors aussi l'occasion d'interroger l'enjeu de l'accessibilité à la demande d'une protection internationale en France. Aux côtés des travaux qui ont contribué à désessentialiser la catégorie de « réfugié » en rappelant la dimension contextuelle du tracé de ses contours ou en analysant les pratiques d'évaluation des demandes d'asile, c'est donc une analyse depuis l'intérieur de la catégorie administrative qui est proposée, en s'interrogeant sur les processus et facteurs qui conduisent certaines personnes à s'emparer de celle-ci pour tenter de s'y fondre.

Afin de déplier la multiplicité des déterminants à l'œuvre dans le recours à une demande d'asile OSIG, je mobilise le cadre interprétatif de l'approche en terme de carrière, développé par Howard S. Becker. Celui-ci offre une grille d'analyse des changements de position attentive à leur dimension séquentielle, à l'articulation entre structure et stratégies, motivations et réajustements des individus, aux processus d'apprentissage qui les conditionnent, ainsi qu'à l'expérience qui en est faite par les individus. Dès lors, une telle grille interprétative constitue un outil explicatif permettant de ne pas voir dans le recours à la demande d'asile OSIG un phénomène uniquement causé par les persécutions subies dans le pays d'origine.

S'inspirant des études des professions, et notamment des travaux d'Everett C. Hughes, Howard S. Becker a appliqué et conceptualisé la notion de carrière comme outil d'analyse de la déviance (1985 [1963]). Appréhendant la carrière comme un processus de changement de position, il élabore « un modèle séquentiel de la déviance » qui permet de « comprendre la genèse du comportement déviant » (*Ibid.*, p. 45). L'identification de différentes étapes dans la carrière déviante, par la perspective diachronique adoptée, est aussi l'occasion de faire tenir ensemble dans l'analyse les dimensions objective et

subjective associées à ce changement de position. Reprenant la définition de carrière fournie par Everett C. Hughes, Howard S. Becker souligne l'importance de cette double dimension :

« dans sa dimension objective, une carrière se compose d'une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures. Dans sa dimension subjective, une carrière est faite des changements dans la perspective selon laquelle la personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive. »

(1985 [1963], p. 126, à partir de Hughes, 1937)

L'analyse séquentielle par l'approche en termes de carrière est aussi bien attentive à la dialectique entre structure et individu dans la perspective explicative qu'elle met en place, qu'à l'expérience qui est faite par les individus de ces changements de position. Dès lors, la mobilisation et l'intérêt heuristique de la notion de carrière ne se limitent ni au champ de la sociologie du travail, ni à celui de la déviance. Véritable « auberge américaine » d'après Muriel Darmon (2008b), la notion a pu et peut être mobilisée pour traiter des objets divers, comme la maladie mentale (Goffman, 1968 [1961]), l'anorexie (Darmon, 2008a, 2008b) ou les engagements militants (Fillieule, 2001) par exemple. Les études des migrations se sont elles aussi saisies du concept pour étudier les carrières migratoires (Martiniello, Rea, Timmerman et Wets, 2010 ; Martiniello et Rea, 2011 ; Le Her, 2013 ; Vahabi, 2013). Afin d'analyser plus en détail les étapes et déterminants qui conduisent au dépôt d'une demande d'asile OSIG en France, j'entends développer la « carrière de demandeur·se d'asile OSIG », en me focalisant plus particulièrement sur l'enjeu de l'entrée dans celle-ci. Ainsi, de la même façon que l'analyse de la carrière anorexique permet de rompre avec « l'explication du pathologique par la pathologie » (Darmon, 2008b, p. 82), l'objectif d'une telle démarche est de se distancier d'une vision naturalisante des « réfugiés » qui considérerait uniquement l'expérience de persécutions comme facteur explicatif de l'arrivée¹⁷⁵ à la demande d'asile.

Le recours au concept de carrière me semble heuristique sur plusieurs plans pour rendre compte des parcours des personnes enquêtées. C'est tout d'abord l'approche diachronique associée à la carrière qui m'intéresse. Dans cette perspective, il faut d'emblée distinguer deux échelles temporelles d'analyse. Dans la longue durée, la conceptualisation d'une carrière de demandeur·se d'asile permet d'interroger différentes séquences scandées par les étapes de la procédure administrative : l'arrivée à la demande d'asile, la période de préparation et d'examen de la demande, puis son issue. Sur une durée plus courte, elle permet de s'attarder plus spécifiquement sur une séquence particulière, notamment celle centrale de l'entrée dans la carrière. C'est sur cet aspect que se concentre ce chapitre. En interrogeant l'entrée dans la carrière, il s'agit de rétablir une épaisseur temporelle et sociale dans la compréhension de l'arrivée à une demande d'asile OSIG. L'analyse séquentielle qu'induit le recours à la notion de carrière ne revient pas simplement à rendre compte du passage d'une position administrative à une autre, mais

¹⁷⁵ J'entends par l'expression « arrivée à la demande d'asile » le processus conduisant au fait d'initier cette procédure et la temporalité plus ou moins longue qui le caractérise.

constitue un cadre analytique permettant d'élucider les multiples déterminants conduisant à ce basculement. L'entrée dans la carrière ne désigne donc pas le simple acte administratif de dépôt d'une demande d'asile mais un processus multidimensionnel, fait de différentes étapes, qui conditionne l'engagement dans une telle procédure et qu'il convient de déplier, dans une démarche analytique de reconstruction rétrospective.

En effet, l'analyse en termes de carrière propose une démarche explicative qui permet de mettre l'accent sur plusieurs articulations, à commencer par l'interaction entre des éléments qui jalonnent un parcours fait de positions institutionnalisées et l'expérience individuelle qui en est faite. Si l'on prend l'exemple des carrières migratoires, celles-ci « se construi[sent] objectivement par un parcours juridico-institutionnel et socio-économique et [...] aussi subjectivement, en fonction de la confrontation entre les attentes de départ et les réalités vécues au travers de l'expérience migratoire » (Martiniello et Rea, 2011, p. 4). Il en va de même pour la carrière de demandeur·se d'asile, qui, comme je le montrerai, ne relève pas uniquement de différentes positions administratives successivement occupées par les individus, puisqu'elle se construit aussi par le rapport qu'ils peuvent entretenir avec celles-ci et leurs implications. Ainsi, l'analyse de l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile permet de ne pas faire abstraction du rôle que peut jouer le sens attribué par les individus à cette procédure pour comprendre leur engagement dans celle-ci, mais aussi, parfois, leurs réticences à le faire. L'analyse de la construction d'une carrière nécessite donc de considérer simultanément différents niveaux d'analyse, puisqu'elle amène à articuler les contraintes et opportunités structurelles qui se présentent aux individus et les caractéristiques et ajustements de ces derniers. Les facteurs « dont dépend la mobilité d'une personne [d'une position à une autre] sont tant les *faits objectifs* relevant de la structure sociale que les changements dans les perspectives, les motivations et les désirs des individus. [...] Étudier la carrière, c'est donc étudier une succession d'adaptations et de réajustements entre structure et projets individuels » (Martiniello, Rea, Timmerman et Wets, 2010, p. 12, à partir de Becker, 1985 [1963]). Analyser l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile permet alors de rendre compte d'un faisceau de déterminants contribuant à faire de l'arrivée à une demande d'asile OSIG aussi le résultat d'une adaptation à une série de contraintes et opportunités rencontrées en France, voire à rappeler le rôle parfois joué par le hasard, notamment des rencontres, dans les bifurcations de la carrière.

Cette focalisation sur la place des projets individuels dans la construction de la carrière rappelle qu'il est également nécessaire de mettre en exergue la dynamique à l'œuvre en amont poussant l'individu à un changement de position, puisqu'« il doit y avoir une force motivante à l'arrière-plan de la carrière d'un acteur. Pour comprendre la carrière d'un acteur, il faut d'abord pouvoir comprendre le(s) projet(s) et le(s) [sic] stratégie(s) qu'il poursuit » (Martiniello et Rea, 2011, p. 4, à partir de Becker, 1985 [1963]). Retracer la multiplicité des éléments à l'œuvre dans la constitution d'une « force motivante » conduisant au dépôt d'une demande d'asile OSIG contribue à montrer que l'engagement dans cette procédure résulte aussi d'autres contraintes que celles des expériences de persécutions dans le pays d'origine. Cela induit également que le

changement de position, alors appréhendé aussi comme le résultat d'une « force motivante », ne va pas sans certains apprentissages de l'individu, sans l'acquisition de connaissances ou compétences qui lui permettent de s'approprier les structures générales pour évoluer au sein de celles-ci. Dans le cas de la carrière de demandeur·se d'asile, cette étape est fondamentale, en lien avec la nécessaire acquisition d'informations relatives à la procédure d'asile OSIG, qui peut toutefois jouer un rôle aussi bien de facilitation que de dissuasion dans le recours à celle-ci.

Enfin, l'élaboration d'un modèle de carrière de demandeur·se d'asile OSIG permettra d'ordonner, afin de mieux en rendre compte, la diversité des parcours des personnes enquêtées. L'élaboration des séquences de la carrière permet en même temps de mettre en lumière comment les un·es et les autres évoluent au sein de celles-ci. Une fois les étapes identifiées, il s'agit de montrer comment celles-ci peuvent être traversées et vécues différemment, puisque « la manière dont ces séquences s'organisent, leur durée, ainsi que les contextes et les relations qui interviennent au cours de ce processus peuvent varier, et c'est ce qui fait l'apparente singularité de chaque carrière » (de Larminat, 2017).

Pour mener à bien l'analyse proposée, le présent chapitre est organisé en deux temps. Un premier temps est consacré à l'analyse des déterminants conditionnant l'arrivée à la demande d'asile OSIG une fois en France. En ce sens, la première section du chapitre renseigne sur le rapport à l'information et l'importance de sa maîtrise, là où la deuxième section rend compte d'une série d'éléments qui peuvent contribuer à complexifier et retarder le recours à une demande d'asile OSIG. Dans un second temps, je propose dans la dernière section du chapitre de dresser une synthèse analytique visant à rassembler et expliciter les séquences constitutives de l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG et permettant ensuite de présenter une typologie de profils de demandeur·se d'asile OSIG selon leur configuration d'entrée dans la carrière.

A. Accès à l'information, accès à la demande d'asile OSIG

1. « Je connaissais l'asile politique, pas l'asile pour les homos » : un accès différencié à l'information

Le premier obstacle à l'obtention d'une protection internationale, une fois celui de la migration surmonté, réside dans l'accès à l'information sur cette procédure, étape cruciale du processus d'entrée dans la carrière. À leur arrivée en France, certaines personnes ne connaissent pas le principe général de l'asile et la procédure associée.

[Florent] : *Parce qu'avant que lui te parle de ça, tu connaissais l'asile, tout court ?*

[Mariam] : *Non je connaissais jamais, je connaissais pas l'asile, je savais même pas c'était quoi. Je savais même pas que ça existait. Parce que c'est pas des trucs qu'on connaît en Guinée. Pourtant on étudie la France, mais voilà, on connaît pas ça.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

[Ahmed] : *Je rentre en France le 19 mars 2017 et quand je viens [...], j'ai personne ici, je viens comme ça. Je connais pas, je connais pas, moi je viens pour faire le réfugié et je connais pas l'asile, c'est quoi l'asile ici, Jaurès¹⁷⁶ et tout. Personne me dit. Je reste comme ça, je sors, je rentre. Personne me dit ici l'asile c'est quoi.*

[Florent] : *Donc quand t'es arrivé en France tu savais pas ce que c'était l'asile ?*

[Ahmed] : *Je savais pas.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Pour les minorités sexuelles et de genre se pose plus spécifiquement la question de l'accès à l'information de la possibilité d'introduire une demande d'asile en raison de persécutions liées à l'OSIG. Ainsi, une partie des personnes rencontrées associaient initialement l'asile uniquement à la fuite de persécutions politiques ou de pays en guerre. Dénuées de cette information, certaines personnes ne s'engagent donc tout simplement pas dans une procédure de demande d'asile, du moins dans un premier temps qui peut s'avérer plus ou moins long. D'autres peuvent le faire, mais en invoquant un autre motif et passant sous silence leur OSIG.

Il faut pourtant noter, à l'opposé de cette configuration, des situations où, très bien informées en amont, certaines personnes arrivent rapidement à la demande d'asile OSIG une fois en France. J'ai déjà évoqué dans les chapitres précédents des exemples illustrant cette réalité, à l'instar d'Arsène qui est orienté vers la procédure d'asile et l'ARDHIS par la personne qui l'accueille à son arrivée en France, de Vlad, Dimitri et de leur ami qui, déjà présent en France, se renseigne en amont de leur voyage sur la procédure et les associations qui peuvent les aider ou encore d'Olga qui s'est informée elle-même avant son départ de Russie.

¹⁷⁶ Proche de l'arrêt de métro Jaurès, se trouve dans le 18^e arrondissement de Paris la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) gérée par France Terre d'Asile. Afin de déposer une demande d'asile en France, il faut tout d'abord se rendre dans une SPADA qui organise la prise de rendez-vous au GUDA (Guichet Unique pour les Demandeurs d'Asile) à la préfecture. Depuis mai 2018, il est nécessaire de passer par une plateforme téléphonique gérée par l'OFII afin d'obtenir un rendez-vous dans une SPADA en Île-de-France. Outre cet accompagnement dans les démarches d'enregistrement de la demande d'asile, les SPADA proposent d'autres services comme l'accès à une domiciliation pour les personnes sans hébergement durable ou des permanences sociales.

Explicitement les facteurs d'un tel accès différencié à l'information n'est cependant pas évident, car il reste difficile d'établir de façon catégorique des déterminants qui permettraient de facilement distinguer des profils d'individus selon des catégories sociales. On peut bien sûr noter l'importance des capitaux culturels à disposition, constitués par l'éducation, l'insertion dans des groupes ou associations LGBT+ dans le pays d'origine, la faculté à mener des recherches poussées sur internet ou l'accès à des moyens techniques de le faire, pour expliquer une connaissance de la demande d'asile OSIG antérieure à la migration. De la même façon, le capital social peut s'avérer crucial dans l'accès à l'information, que ce soit grâce à des relations sur place, dans le pays d'origine, ou à distance, dans d'autres pays. Pour autant, ces deux types de ressources ne sont pas l'apanage des individus issus des catégories sociales les plus aisées. Les recherches sur internet et l'accès aux informations par les réseaux de connaissance peuvent tout aussi bien fournir à des personnes au statut socio-économique moins élevé des connaissances préalables permettant une arrivée rapide à la demande d'asile OSIG une fois en France. Ainsi, lorsque qu'il arrive en France, Christian a déjà connaissance de l'ARDHIS, ce qui lui permet d'être conseillé très tôt au sujet de sa demande d'asile. Cette rapide prise de contact avec l'ARDHIS s'explique d'une part par la connaissance qu'il a de l'association grâce à des recherches réalisées au préalable en ligne à Kinshasa, d'autre part par sa connaissance d'Issa qui s'est rendu en France avant lui.

[Christian] : *Parce que depuis mon pays moi et Stan, quand on est en train de regarder des choses sur internet, on voit ici en France il y a des gays qui, même, même je connais l'ARDHIS depuis Kinshasa.*

[Florent] : *Ah bon ?*

[Christian] : *Oui, parce que j'ai navigué [sur internet] et j'ai vu LGBT.*

[...]

[Florent] : *Et pourquoi t'as voulu venir à Paris ?*

[Christian] : *Bon, parce que la première chose, pour aller vite à l'ARDHIS. Parce qu'à Cannes, je lui ai demandé d'abord à Henri [...], je lui ai demandé si à Cannes il y a pas des associations pour les gays, il m'a dit que non, il faut aller à Paris. J'ai dit bon, parce que je sais qu'à Paris, parce que j'ai vu il y a LGBT [Centre LGBT] là-bas, donc faut aller à Paris et tu vas voir l'ARDHIS.*

[Florent] : *Ok, et ensuite t'es arrivé à Paris et t'as fait quoi ?*

[Christian] : *Quand je suis arrivé ici, la première chose que j'ai dit que je vais me présenter à l'ARDHIS, avant de faire tout. Et j'ai appelé Issa. Il m'avait dit : « Non moi j'ai pas le temps pour aller te déposer là-bas. » J'ai cherché sur internet et j'ai eu l'adresse. Le premier jour que je suis arrivé là-bas, à LGBT, c'était un samedi comme ça, on me disait que non, ils étaient ici, ils sont déjà partis. « Prends le numéro et tu appelles. » Et quand j'ai appelé le numéro, ça sonne, ça sonne, personne ne répond. Après j'ai appelé Issa pour lui expliquer, Issa il m'a envoyé le numéro de Stéphane [bénévole de l'ARDHIS]. Après j'ai appelé Stéphane, Stéphane a fixé un rendez-vous avec moi. J'ai allé voir Stéphane, je lui ai expliqué, il a dit : « Non attends, je t'envoie chez Louis parce que c'est lui qui s'occupe des procédures Dublin. » Il m'a envoyé chez Louis, je lui ai expliqué toute la vérité, puis, voilà l'histoire.*

Entretien avec Christian, mars 2019

Fils d'un employé d'une compagnie énergétique et d'une femme de ménage, Christian est contraint d'arrêter sa scolarité en cinquièmes humanités¹⁷⁷ lorsque ses parents découvrent son homosexualité. S'il reste très difficile d'établir des comparaisons de statuts socio-économiques entre personnes issues de pays différents et si l'accès à une scolarité dans le secondaire distingue déjà Christian d'autres enfants congolais-es, il est intéressant de noter malgré tout que celui-ci ne correspond pas au profil de personnes diplômées du supérieur et dotées d'un capital culturel élevé. Cela ne l'empêche pas pour autant de prendre connaissance très tôt de l'existence de l'ARDHIS, ce qui lui permet de bénéficier rapidement d'un accompagnement associatif pour sa procédure de demande d'asile. Ainsi, il existe bel et bien un accès différencié à l'information concernant l'asile OSIG, mais il serait réducteur de lire celui-ci uniquement au prisme de la hiérarchie des statuts socio-économiques et culturels qui peut exister entre les un-es et les autres.

Comme le rappelle doublement l'exemple de Christian, par les recherches qu'il entreprend sur internet à Kinshasa et par le contact qu'il maintient et réactive à distance avec Issa, les nouvelles technologies de l'information jouent un rôle primordial dans cette diffusion de l'information qui transcende parfois les différences sociales. En ce sens, il n'est pas anodin de noter que plusieurs bénévoles de l'ARDHIS identifient cette diffusion de l'information comme l'un des facteurs qui permettraient d'expliquer l'augmentation du nombre de personnes suivies par l'association, aux côtés d'une recrudescence des persécutions à l'encontre des minorités sexuelles et de genre dans différents pays.

Ben deux choses. La situation mondiale. Il y a quelques années, le président du Cameroun a entamé une guerre aux homosexuels. C'est pas nouveau, ça date de quelques années. En disant que les Africains n'étaient pas homosexuels, c'était un vice européen qui avait été importé en Afrique. [...] Au Sénégal c'est la même chose. [...] Enfin bref, il y a tout un tas de facteurs, politiques, géopolitiques, qui font que, ben les homosexuels finissent par comprendre qu'ils pourront jamais vivre tel qu'ils le souhaitent dans leur propre pays. Et l'autre chose c'est à nouveau internet. C'est-à-dire que internet, c'est l'accès immédiat et rapide à des informations du monde entier. C'est-à-dire qu'avant les informations étaient réservées à, j'allais dire élite, à une minorité cultivée disons, maintenant ben même si on n'a pas d'ordinateur chez soi, on va dans un café ou dans un cybercafé et on tape ce qu'on veut pour voir, on cherche des infos. Donc ça aussi à mon avis ça a radicalement changé les choses.

Entretien avec Emmanuel, président de l'ARDHIS¹⁷⁸

Et puis il y a des pays où ben voilà, où les gens ont maintenant accès à internet, ils font des recherches, ils discutent sur des forums ou des sites de rencontre, ils discutent avec des Français, des Anglais, qui parfois sont très concernés par la question et leur donnent des pistes etc. Donc moi j'expliquerais l'augmentation des demandeurs d'asile en France par d'une part la dégradation dans certains pays et d'autre part par le fait que ben voilà on commence à être connu.

Entretien avec Stéphane, bénévole de l'ARDHIS, mars 2017

Certain-es bénévoles notent le fait que l'existence même de l'ARDHIS constitue aussi une information de plus en plus diffusée. Plusieurs personnes enquêtées m'ont amené à

¹⁷⁷ En République Démocratique du Congo, la cinquième correspond à l'année précédant la classe de sixième à l'issue de laquelle est passé le Diplôme d'État. Cet examen, équivalent du baccalauréat français, intervient après six années d'étude dans le second degré.

¹⁷⁸ Entretien volontairement non daté pour des raisons d'anonymisation, voir chapitre 2 à ce sujet.

confirmer cette idée, à l'instar de Christian, précédemment mentionné, ou de l'exemple de Moussa, évoqué dans le chapitre 3, qui avait déjà connaissance de l'ARDHIS au Mali. L'ensemble de ces éléments souligne ainsi l'importance cruciale de la maîtrise de l'information pour l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG, qu'elle soit activement recherchée ou délivrée par d'autres personnes. Une première distinction se dessine alors entre les personnes dotées en amont de l'information de la demande d'asile OSIG, les conduisant à une arrivée rapide à la procédure d'asile une fois en France, et celles qui en sont dépourvues à leur arrivée.

2. Les hasards de l'arrivée à la demande d'asile OSIG : rencontres fortuites, lieux ressources et effet de contexte

Les moyens et temporalités d'accès aux informations liées à l'asile OSIG varient donc fortement d'une personne à l'autre. Pour celles et ceux qui ne disposent pas de ces informations dès leur arrivée, ce sont des expériences ou rencontres ayant lieu en France qui peuvent conduire à pallier cette ignorance. Retracer et expliciter certaines d'entre elles permet de montrer le caractère parfois contingent de l'arrivée à l'asile OSIG. Il devient possible par la même occasion de battre en brèche l'idée d'un recours rapide et évident à cette procédure et de souligner l'importance d'autres facteurs que les persécutions dans le processus d'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG.

Certaines rencontres en France s'avèrent cruciales pour expliquer l'arrivée à la demande d'asile OSIG. C'est en exposant leur situation à d'autres personnes que des exilé·es LGBT+ sont parfois acheminé·es vers cette procédure qui leur était inconnue. Ces rencontres fortuites mais fondamentales par la bifurcation qu'elles représentent en termes de situation administrative des individus peuvent être de deux ordres. Certaines sont le résultat d'une recherche d'aide tâtonnante. D'autres relèvent de situations où les exilé·es se voient délivrer cette information, sans pour autant que la relation n'ait été initialement guidée par une sollicitation d'aide en lien avec leur situation administrative. C'est par exemple le cas pour les personnes rencontrées durant l'enquête qui ont initié une demande d'asile suite aux conseils prodigués par un·e psychologue ou un·e médecin. Le cas d'Ahmed illustre quant à lui une arrivée à la demande d'asile qui relève de la première configuration mentionnée. Ahmed, originaire d'Algérie, arrive en France en mars 2017. Il ignore à ce moment l'existence de la procédure d'asile. Quelques temps après son arrivée, il rencontre une femme algérienne qui accepte de l'héberger dans son studio à Pierrefitte-sur-Seine. En échange de ce service, Ahmed doit s'acquitter de plusieurs tâches (ménage dans l'appartement, courses, amener et récupérer sa fille à l'école ou encore garder cette dernière lorsque sa mère n'est pas là). Progressivement, il rencontre les voisines de palier du studio, quatre femmes marocaines, amies de la femme qui l'héberge. Trois d'entre elles sont en situation irrégulière. Ahmed apprend que la femme qui l'héberge, ainsi que ces voisines, se prostituent. L'une d'entre elles, parce qu'elle l'identifie rapidement comme gay, lui propose de se prostituer également : elle lui présenterait des clients, et en échange de cette mise en relation, elle récupérerait une partie de l'argent. Lorsqu'Ahmed refuse, la situation s'envenime. Les conflits sont

fréquents, Ahmed est régulièrement insulté de « pédé » et la voisine qui lui a fait cette proposition le menace à plusieurs reprises d'aller le dénoncer à la police pour qu'il soit renvoyé en Algérie. La situation est tendue au point d'altérer également la relation entre la femme qui héberge Ahmed et ses voisines, ces dernières reprochant à la première de continuer de l'héberger. C'est face à cette situation devenue progressivement invivable qu'Ahmed décide d'aller demander de l'aide à la mairie, où un homme mentionne l'asile.

[Ahmed] : *L'asile j'ai connu, après j'ai habité à Saint-Denis, je suis parti à la mairie de Saint-Denis. J'ai parlé comme ça par hasard, j'ai demandé l'aide. « Je suis homosexuel, aidez-moi, je connais pas la loi, je connais pas bien. Aidez moi, association ou quoi ».*

[Florent] : *C'était à Saint-Denis ça ?*

[Ahmed] : *Oui.*

[Florent] : *Combien de temps après ton arrivée ?*

[Ahmed] : *Ça fait quatre mois, six mois. Personne me dit ! Moi j'ai trouvé quelqu'un, il travaille, il fait des boucles d'oreille, il est beau ! Il est Kabyle, Algérien. Il est gentil. Parce que moi j'ai pas l'habitude de parler avec des gens. Avec des femmes oui, mais avec des hommes je peux pas parler. Je suis choqué, je suis toujours choqué, parce que quand je parle avec des hommes : « Ah vas-y casse-toi, pédé ! » C'est comme ça. Et je vois le monsieur, je lui dis : « Bonjour Monsieur, ça va vous allez bien ? » Et on dirait il m'a connu ça fait longtemps. Il m'a dit : « Reste avec moi, assieds-toi. » Je lui ai dit : « Regarde, moi je fais comment, je suis dehors et je fais le ménage chez les femmes. » Il m'a dit : « Non tu fais pas le ménage. Tu viens en France pour travailler esclave ? » Il habite ici, il est né ici. Il m'a dit : « Il y a à Châtelet, je te donne les adresses. Il y a LGBT. » [Centre LGBT]. Je lui dis : « C'est quoi à LGBT ? » Il m'a dit : « À Châtelet, LGBT, eux ils vont t'expliquer. » Après il m'a dit : « Va à l'ARDHIS. » Il m'a dit tout. [...] Après il m'a dit : « Il faut faire l'asile. » Et le lendemain j'ai parti à l'LGBT.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

L'entrée dans la carrière de demandeur d'asile d'Ahmed est largement déterminée par une part de hasard. La rencontre fortuite avec cet homme à la mairie constitue une bifurcation dans son parcours administratif en ouvrant un nouvel horizon de possibilité dont Ahmed va se saisir. Après avoir établi le rôle joué par le hasard, il convient cependant d'approfondir l'analyse de cette entrée dans la carrière en s'interrogeant sur les conditions et déterminants qui ont mené à cette rencontre. En effet, bien que fortuite, celle-ci doit tout d'abord être ramenée au point de bascule qui a conduit Ahmed à aller chercher de l'aide à la mairie. Trouvant dans un premier temps une situation qui lui offre une certaine stabilité matérielle grâce à l'échange de services mis en place avec la femme qui l'héberge, ce n'est que lorsque que cette situation se dégrade, le plaçant dans une position trop incertaine, qu'il entreprend de trouver une solution alternative, le poussant à tenter de chercher de l'aide dans une institution. En ce sens, l'entrée dans la carrière de demandeur d'asile d'Ahmed est inextricablement liée à la situation d'instabilité et de précarité à laquelle il est confronté à son arrivée en France. L'apprentissage des catégories migratoires dans lesquelles l'individu peut se fondre, étape essentielle de la carrière de demandeur-se d'asile, découle aussi de besoins qui surviennent dans le pays d'arrivée. La rencontre avec cet homme, débouchant sur l'accès à l'information de l'existence de l'asile OSIG, s'explique ensuite également par un aspect plus subjectif du parcours d'Ahmed : le rapport qu'il entretient avec sa position minoritaire en France. Son sentiment de légitimité à demander de l'aide en tant que personne homosexuelle et en se présentant lui-même comme telle, conditionne tout autant l'issue de cette rencontre fortuite qui va

marquer un point de bascule dans son entrée dans la carrière de demandeur d'asile OSIG. En effet, comme je le développerai plus tard dans ce chapitre, une telle attitude est loin de constituer la norme parmi les personnes enquêtées, pour qui subsiste dans de nombreux cas, même une fois en France, la crainte d'évoquer son OSIG. L'exemple d'Ahmed illustre ainsi comment, pour celles et ceux qui ignorent l'existence de l'asile OSIG à leur arrivée en France, le recours à cette procédure s'explique parfois par une rencontre fortuite, condition de leur accès à cette information. L'analyse plus approfondie de sa situation en France a cependant permis de rappeler la nécessité d'élucider les déterminants de ce type d'événements, tout aussi hasardeux fussent-ils, pour rendre compte au mieux de certaines conditions de l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG.

En prolongeant cette réflexion sur les déterminants des rencontres qui constituent un point de bascule dans l'arrivée à la demande d'asile, il devient possible de rendre compte du rôle que peut jouer le contexte spatial dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG. La dimension spatiale de la carrière se donne tout d'abord à voir par l'existence de lieux particuliers qui favorisent les possibilités de rencontres donnant accès à de nouvelles informations. Ces espaces deviennent alors de fait des lieux ressources, sans pour autant avoir été appréhendés comme tels auparavant par les individus, et leur fréquentation peut constituer un moment charnière dans la carrière. Par exemple, les établissements commerciaux LGBT+ (bars, boîtes de nuit, saunas) représentent parfois de tels lieux ressources. Il est possible au sein de ceux-ci d'avoir accès à des informations stratégiques, notamment celle de la possibilité de réaliser une demande d'asile OSIG. Les rencontres effectuées dans ces lieux sont aussi l'occasion d'échanger sur d'éventuelles difficultés liées à la situation administrative en France et de partager des conseils. La rencontre avec des personnes familières de cette procédure, voire avec des personnes engagées elles-mêmes dans une demande d'asile, peut alors jouer un rôle clé de diffusion de l'information.

Ahmed est aujourd'hui venu à la permanence mensuelle pour accompagner deux personnes qu'il connaît. Les deux viennent pour commencer la procédure. Ils ne connaissaient pas l'asile avant qu'Ahmed ne leur en parle. Ahmed me les présente. Ils sont également Algériens. Ahmed a rencontré l'un d'eux au Raidd Bar [bar gay du Marais]. Il l'a entendu parler arabe et a commencé à discuter avec lui pour savoir d'où il venait. Durant la conversation, Ahmed apprend qu'il n'a pas de papiers et qu'il est en situation irrégulière depuis deux ans. Ahmed lui dit que lui est réfugié, puis lui explique ce qu'est la demande d'asile, avant de lui proposer de l'accompagner à l'ARDHIS.

Extrait de carnet de terrain, 11/05/2019

Il en va de même pour les lieux extérieurs et informels de drague pouvant occasionner des situations similaires.

Parfois c'est aussi, j'en ai deux dans cette situation-là, c'est après une rencontre amoureuse, ils s'ouvrent un peu à leur amant et l'amant dit : « Mais tu sais il y a des associations qui peuvent t'aider, on va regarder sur internet. » Là j'en ai deux qui sont arrivés comme ça, orientés par un amant rencontré sur un lieu de drague.

Entretien avec Stéphane, mars 2017

Les rencontres réalisées dans ces lieux peuvent donc contribuer à faire prendre connaissance de l'asile OSIG ou conduire à l'orientation vers des associations spécialisées, comme l'ARDHIS, et ainsi, dans un second temps, à l'introduction d'une demande d'asile.

Il faut également mentionner aux côtés des établissements commerciaux et des lieux de drague, les associations LGBT+ généralistes ou spécialisées sur une thématique autre que celle de l'asile, vers lesquelles des exilé·es LGBT+ à la recherche de soutien peuvent se tourner, et qui les mettront aussi sur la voie de la procédure d'asile. Ainsi, les espaces communautaires dédiés aux minorités sexuelles et de genre constituent parfois des lieux ressources jouant un rôle essentiel dans le processus d'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG. Sur la base de ce constat et dans la continuité de la réflexion engagée sur la dimension spatiale de la carrière, il est alors possible de formuler l'hypothèse de l'existence d'un effet de contexte, propre à la région parisienne, qui intervient comme un déterminant parmi d'autres de l'entrée dans la carrière. L'effet de contexte est ici associé à l'importante présence d'espaces communautaires LGBT+ qui caractérise la région parisienne et la distingue, par la même occasion, d'autres villes, la taille de l'agglomération jouant un effet indéniable sur l'implantation d'associations et établissements LGBT+ (Blidon, 2007b). Si la fréquentation de lieux LGBT+ n'est pas nécessaire pour arriver à une demande l'asile OSIG, elle peut déboucher sur des rencontres permettant l'accès à l'information de cette possibilité pour des personnes qui n'en avaient pas connaissance auparavant. L'effet de contexte qui peut influencer sur l'entrée dans la carrière se concrétise donc par la multiplication des opportunités induite par les caractéristiques d'un espace donné qui contribuent à favoriser la venue d'un événement, dans le cas présent, la rencontre fortuite conduisant à la demande d'asile OSIG.

3. Quand les personnes qui conseillent inhibent : de la diffusion au filtrage des informations

Les réseaux de liens sociaux dans lesquels s'inscrivent les personnes rencontrées ont ainsi pu jouer un rôle majeur dans leur recours à une demande d'asile. Des liens forts constitués dans le pays d'origine aux liens faibles nouvellement tissés en France, les informations que les réseaux contribuent à faire circuler s'avèrent parfois essentielles dans les parcours individuels en contribuant à élargir l'horizon des possibilités pour se maintenir légalement en France. Certains individus occupent parfois des rôles clés dans l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG d'autres personnes, par leur position de pourvoyeur·se d'informations stratégiques. Pourtant, si ces intermédiaires peuvent contribuer à élargir les possibles, ils et elles peuvent également les réduire. Le réseau peut aussi fournir des informations fausses, partielles ou biaisées, de façon intentionnelle ou non, qui influenceront tout autant les pratiques des individus.

La première et plus évidente manifestation de cette fonction parfois inhibitrice du réseau est celle de la circulation de fausses informations qui conduisent les individus à s'écarter, au moins dans un premier temps, de la procédure d'asile. Certaines personnes peuvent se voir déconseiller d'entreprendre une demande d'asile, au motif qu'elle n'aurait par exemple aucune chance d'obtenir le statut de réfugié·e, en raison de leur nationalité et du présumé traitement des personnes LGBT+ dans leur pays d'origine.

[Discussion avec Amir dans un café] *Il m'explique qu'en arrivant en France, il n'avait pas l'idée de demander l'asile car il n'avait jamais entendu parler de ça. « Je savais pas*

qu'en venant du Maroc on pouvait demander l'asile. » Après avoir eu vent de cette possibilité, une connaissance en France lui affirme cependant que l'asile n'est pas accordé aux homosexuels marocains, car il serait possible de vivre son homosexualité au Maroc sans trop de problèmes. C'est Nassim [son compagnon de l'époque] qui lui a fourni d'autres explications, en lui affirmant que c'était bien possible.

Extrait de carnet de terrain, 06/04/2017

Comme le montre l'exemple suivant, la diffusion de mauvaises informations n'est pas le propre des échanges informels : certaines structures d'aide institutionnalisées, comme les associations, ne sont pas exemptes de ce phénomène.

[Mail d'un bénévole de l'ARDHIS] « Felicia, de nationalité colombienne, a obtenu son statut de réfugiée après son entretien du [X] dernier. Felicia avait fait une demande d'asile en dépit des conseils reçus de la part de membres d'assos trans qui lui avaient expliqué doctement que les lois favorables aux trans en Colombie, de même que les nombreuses années passées en France alors qu'elle était toute jeune, seraient un frein à l'obtention de son statut. »

Extrait de carnet de terrain, 13/05/2018

Si Felicia ne prend finalement pas en compte les conseils qu'elle a reçus et initie malgré tout une demande d'asile, on peut imaginer que certaines personnes, ainsi conseillées, mais qui de fait ne peuvent être mentionnées par l'enquête réalisée, se détournent de cette procédure. On voit donc le rôle que peuvent jouer les rumeurs dans l'ajustement des pratiques des individus, de la même façon que le chapitre précédant avait illustré le poids de certaines informations, pas forcément fondées, dans les trajectoires migratoires.

De plus, la position minoritaire propre aux personnes LGBT+ peut altérer le fonctionnement des réseaux sociaux comme pourvoyeurs de ressources informationnelles. Dans la mesure où la circulation d'informations au sein d'un réseau découle de relations interpersonnelles, la nature et les contraintes associées à celles-ci peuvent affecter en retour la qualité des informations acquises. Ainsi, pour les personnes enquêtées, l'aide ou les conseils fournis par des compatriotes en France ont pu être ambivalents. Tout d'abord, la crainte de dévoiler son homosexualité à une personne originaire du même pays que le sien fonctionne comme une auto-censure pouvant affecter la qualité de l'assistance apportée par cette personne qui n'aura à disposition qu'une série partielle d'informations pour délivrer ses conseils. C'est ce que montre le cas de Mariam.

[Florent] : À partir de quand tu as connu l'asile ? Enfin la possibilité de demander l'asile.

[Mariam] : En tant que lesbienne ?

[Florent] : Non l'asile en général. Parce que là tu m'as dit que t'es arrivée, t'as fait une demande d'asile pour mariage forcé ...

[Mariam] : Ouais, ouais. C'est quand je suis venue, oui, les gens ils m'ont dit ...

[Florent] : Qui est-ce qui t'a dit ça ?

[Mariam] : Les gens que j'ai rencontrés, parce que je suis venue, j'étais dans la rue, j'ai rencontré des Guinéens, j'ai commencé à dormir avec eux. Quand t'es dans la rue, tu rencontres tout le monde, tu vois ? Quand je leur parle de ma situation ils me disent : « Tu dois faire ça. » « Ah t'es là, t'es atterrie il y a pas longtemps ? Tu dois demander l'asile. » Ils m'ont parlé de France Terre d'Asile. Il y a même un Guinéen, il m'a accompagné jusqu'à France Terre d'Asile de Créteil. On est parti, je leur ai dit mon nom, mon âge. Après ils m'ont dit : « Mais non, t'as 17 ans, tu peux pas demander l'asile. » Donc je suis partie. C'était en septembre, octobre, novembre, quelque chose comme ça, mais c'était presque en fin d'année. Je me suis dit : « Ben ça va ! En janvier, j'aurai 18 ans, je viendrai. » J'ai eu 18 ans, c'était un week-end, je suis allée les voir un lundi. Ils m'ont pris.

[Florent] : Là tu m'as dit que t'avais quel âge ?

[Mariam] : 21.

[Florent] : Et donc quand lui il t'a dit, le Guinéen, « demande l'asile », toi tu t'es dit quoi ? Il t'a juste dit : « Demande l'asile » ou il t'a expliqué quelle histoire il faudrait dire ou ...

[Mariam] : Non non non, il m'a dit faut demander l'asile, parce que je lui avais dit pourquoi je suis en France et tout, comment je suis venue, je lui ai expliqué.

[Florent] : Tu lui avais dit quoi ? Tu lui avais parlé du mariage forcé ou ...

[Mariam] : Oui du mariage forcé. Pas de l'homosexualité, hii ! [rire]. Je sais pas si je suis prête de dire ça à un Guinéen : « Je suis homosexuelle. »

Entretien avec Mariam, septembre 2018

Craignant d'évoquer son homosexualité avec le Guinéen qu'elle a rencontré en France et qui la conseille dans ses démarches administratives, Mariam passe sous silence une raison majeure de son départ. Suivant les conseils qu'il lui donne, sur la base de ce qu'elle a mentionné avec lui, Mariam ne fait donc pas mention dans sa demande d'asile de son homosexualité pour rendre compte des persécutions qu'elle a subies. Sa demande d'asile est rejetée à l'OFPRA, puis à la CNDA et ce n'est qu'à l'issue d'une procédure de réexamen¹⁷⁹, engagée trois ans plus tard et au cours de laquelle elle invoque cette fois des persécutions liées à son homosexualité, suite à une orientation vers l'ARDHIS par l'assistante sociale d'un hôpital, que Mariam est reconnue réfugiée. L'aide fournie par les compatriotes peut donc être ambiguë ou partielle en raison de la réserve que peuvent avoir les exilé·es LGBT+ à évoquer devant elles et eux leur OSIG, de crainte de faire l'objet de stigmatisations. Dès lors, pour les personnes non francophones, la nécessité de fournir dans le dossier de demande d'asile un récit écrit en français peut s'avérer particulièrement problématique : pour faire face à l'obstacle linguistique, les personnes récemment arrivées en France peuvent se tourner vers des compatriotes maîtrisant le français, mais auxquelles elles n'oseront pas forcément exposer les vraies raisons de leur départ, conduisant à produire un récit partiel ou inexact. On voit ici comment des éléments purement formels de la procédure administrative peuvent contribuer à accentuer l'exposition des exilé·es LGBT+ ou bien altérer leurs possibilités de se voir octroyer *in fine* le statut de réfugié·e. De la même façon, être aidé·e dans la réalisation de ces démarches par des proches présent·es en France peut s'avérer foncièrement contre-productif pour les personnes qui s'engagent dans une demande d'asile, si elles craignent de mentionner devant elles et eux leur OSIG.

La qualité des informations fournies par d'autres personnes peut également être altérée en raison du contrôle social que cette position d'intermédiaire permet d'exercer. En effet, en même temps qu'elles jouent un rôle de facilitateur·rice, les personnes qui assistent des demandeur·ses d'asile dans leur procédure peuvent aussi jouer un rôle de

¹⁷⁹ Suite à une décision définitive de rejet d'une demande d'asile, il est possible d'introduire auprès de l'OFPRA une demande de réexamen. Pour ce faire, la personne doit rendre compte de « faits nouveaux » qui justifieraient un nouvel examen de sa situation. L'OFPRA évalue la recevabilité de cette demande et peut convoquer, ou non, la personne pour un nouvel entretien. L'évocation de l'OSIG comme motif de persécutions qui aurait été passé sous silence lors de la première demande d'asile peut constituer un élément nouveau recevable. Plus généralement, il faut noter que les directives fournies par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) indiquent explicitement que les États membres ne peuvent remettre en question l'orientation sexuelle d'un·e requérant·e au seul motif qu'il ou elle a invoqué celle-ci tardivement au cours de la procédure (arrêt *A, B et C*, 2 décembre 2014, aff. jointes C-148/13 à C-150/13).

filtre par les conseils qu'elles donnent, visant à distinguer ce qu'il serait préférable de mentionner ou non. Si cela a bien été documenté dans les situations d'assistance institutionnalisées, comme dans le cadre des associations dont les membres contribuent à modeler les discours sur soi des requérant·es dans le cadre d'une véritable « maïeutique de la demande d'asile » (d'Halluin-Mabillot, 2012), il convient également de s'interroger sur des situations d'intermédiation plus informelles. Alors que la notion d'intermédiaires du droit peut être utilisée pour définir « les acteurs qui manient et mobilisent des règles juridiques dans leurs activités professionnelles, militantes et associatives » (Miaz, Odasso et Sabrié, 2021, p. 10), dans une acception qui permet de ne pas s'en tenir uniquement aux professionnel·les du droit (*Ibid.*), il me semble intéressant d'élargir encore l'analyse à des situations où certaines personnes se retrouvent de fait à occuper une position d'intermédiaire sans pour autant que cette fonction ne soit institutionnalisée. Cherchant des conseils ou une aide linguistique pour la constitution de leur dossier de demande d'asile, il n'est pas rare que les personnes impliquées dans cette procédure s'en remettent également à des individus non issus du monde associatif ou professionnel, notamment des compatriotes présent·es en France. Ces situations sont particulièrement intéressantes à analyser, puisqu'elles illustrent comment la position d'intermédiaire donne aussi l'occasion d'exercer un contrôle social, s'incarnant dans la régulation du récit que le ou la demandeur·se d'asile joindra à son dossier ou présentera oralement devant les institutions, comme le montrent les exemples suivants.

[Permanence mensuelle] *Au premier stade de l'accueil, je reçois un homme africain qui m'explique qu'il voudrait faire un réexamen. Il n'a jamais évoqué son homosexualité dans sa demande d'asile, ni à l'OFPRA ni à la CNDA. Il commence par m'expliquer que pour les chrétiens d'Afrique, l'homosexualité est un problème. Quand il est arrivé ici, le pasteur de l'Église qui l'a aidé avec sa procédure lui a dit de ne pas parler de son homosexualité mais de faire une demande d'asile politique.*

Extrait de carnet de terrain, 11/05/2019

Je vois Moustapha pour préparer son audience CNDA qui est dans moins d'une semaine. Je l'ai déjà vu un certain nombre de fois en rendez-vous auparavant, mais il se livre beaucoup plus aujourd'hui, notamment sur des faits qu'il ne m'a jamais racontés auparavant. Pour la première fois, il m'explique qu'à l'école coranique qu'il a fréquentée étant enfant, il n'était pas rare que les marabouts, les professeurs, les « grands » comme il dit, forçaient certains jeunes garçons à avoir des rapports sexuels avec eux et les menaçaient de les tuer s'ils le répétaient, comme cela lui est arrivé. Mais il m'explique que la personne qui l'a aidé à faire son récit pour l'OFPRA, un autre Sénégalais qui maîtrise mieux le français que lui, lui a dit de ne pas mentionner cela, pour éviter de donner une mauvaise image des marabouts.

Extrait de carnet de terrain, 06/09/2019

De l'omission complète de l'homosexualité à celle de certains éléments précis de l'histoire personnelle, on voit comment les demandes d'asile de l'homme rencontré à la permanence et de Moustapha ont été configurées par les deux hommes qui les ont aidés dans leur procédure, et affectés par le contrôle social que la position d'intermédiaire a permis à ces derniers d'exercer. Le récit de vie des demandeurs d'asile constitue aussi une part du réel sur lequel il convient d'asseoir et maintenir l'ordre social, en s'assurant d'occulter le tabou de l'homosexualité ou de préserver l'image et l'autorité de figures religieuses. Pour les demandeur·ses d'asile, un tel filtrage peut être lourd de

conséquences sur leur procédure, puisqu'il les amène à livrer un récit tronqué des raisons de leur départ aux associations ou institutions, si cela n'a pas été rattrapé. L'étude du rôle de réseaux de liens sociaux dans l'accès aux informations pour les exilé·es LGBT+ s'avère ainsi doublement intéressante. Elle rappelle d'une part que les intermédiaires jouent autant le rôle de passeur·ses d'informations que celui de filtre. Elle montre d'autre part la nécessité de réencastrer le fonctionnement des réseaux de liens sociaux dans le système de normes sociales qui affectent les relations interpersonnelles afin de rendre compte au mieux de la qualité des ressources informationnelles qu'il est possible d'en tirer.

Cette situation a conduit certaines recherches à mettre en évidence les conséquences de la double marginalisation à laquelle sont parfois confronté·es les exilé·es LGBT+ dans le pays d'arrivée sur leur accès à l'asile OSIG. Le travail de Timothy J. Randazzo (2005) sur les États-Unis montre que la crainte d'évoquer l'OSIG minoritaire dans les cercles de compatriotes, d'une part, et les discriminations racistes qui peuvent survenir au sein des espaces LGBT+, d'autre part, contribuent conjointement à renforcer l'isolement des individus et à entraver leur accès à l'information. Il faut toutefois se garder d'une vision trop manichéenne qui risquerait d'essentialiser les groupes en question et de dresser le portrait d'individus navigant entre les deux comme totalement impuissants face à cette potentielle double marginalisation. En effet, l'accès à l'information peut aussi être le résultat d'une démarche proactive et ne se limite pas à des situations où celle-ci est délivrée par une autre personne. Des stratégies peuvent être déployées afin de mobiliser les ressources mises à disposition par un groupe pour rechercher des informations, sans pour autant prendre le risque de révéler son OSIG au sein de celui-ci. Adama, par exemple, tire profit d'un différentiel linguistique.

[Adama] : *Je suis arrivé Paris Gare de Lyon. J'ai sorti, je suis allé voir des Africains, et ils m'ont dit de partir à Porte de la Chapelle. J'étais perdu quoi. Et, j'avais faim, il y a des associations qui vient souvent donner de la nourriture, il y a des particuliers qui vient donner de la nourriture. J'ai fait deux jours là-bas. Et il y avait un Somalien qui avait de la connexion, j'ai pris son téléphone. Et je tape, et, on a appelé d'abord, l'asile, et lorsque j'ai demandé l'asile, j'ai pris rendez-vous, et ils m'ont donné 21 jours pour remplir.*

[Florent] : *Le Somalien avait un téléphone ...*

[Adama] : *... Il avait un smartphone, j'ai pris, tapé, parce que lui il parle et écrit en arabe, donc il comprend pas. Quand j'ai fait « associations homosexuelles en France », même en français il sait pas ce que ça veut dire. C'est là que j'ai vu ARDHIS, j'ai noté l'adresse.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

Une fois l'adresse obtenue, Adama se rend au Centre LGBT Paris-Île-de-France où ont lieu les permanences mensuelles de l'ARDHIS. Il s'y rend cependant le mauvais jour. La personne qui l'accueille au Centre l'informe sur la date de la prochaine permanence et lui conseille également de prendre contact avec le MAG Jeunes LGBT+, association pour les jeunes LGBT+ de 15 à 30 ans, Adama étant âgé de 18 ans à ce moment. C'est au MAG qu'il apprend qu'il peut évoquer dans sa demande d'asile les persécutions subies en raison de son homosexualité et qu'il est mis directement en contact avec un bénévole de l'ARDHIS. L'exemple d'Adama illustre ainsi que l'hétéronormativité qui peut avoir cours au sein de certains groupes, du moins la crainte de sa présence, peut être contournée en déployant des stratégies qui permettent d'avoir accès aux ressources que ces groupes fournissent – ici le recours à internet – tout en se préservant d'une éventuelle exposition à la

stigmatisation. Par ailleurs, il est possible d'être orienté-e dans un premier temps vers la procédure de demande d'asile grâce aux échanges avec des compatriotes ou d'autres personnes récemment arrivées en France, sans forcément que le motif précis de la demande soit discuté, puis de prendre connaissance dans un second temps, de l'existence de l'asile OSIG. Il peut donc parfois être nécessaire de savoir mobiliser les ressources informationnelles offertes par le réseau social, pour ensuite s'en distancier ou le compléter. L'individu est actif dans sa mobilisation de l'information comme ressource qu'il peut retravailler, compléter, ignorer ou faire semblant d'intégrer.

L'accès à l'information joue un rôle majeur dans l'arrivée à une demande d'asile OSIG. L'entrée dans la carrière induit une étape d'apprentissage des cadres administratifs nécessaire à la projection de soi au sein de ceux-ci. Cet apprentissage est crucial car sa qualité peut affecter la réussite de la carrière, c'est-à-dire l'issue finale de la demande d'asile. L'analyse des modalités de circulation de l'information a permis d'interroger plus en détail les conditions sociales et spatiales de cet apprentissage, conditionné par les caractéristiques sociales des individus, par les contextes et lieux au sein desquels ils évoluent, par le hasard de rencontres ou par la nature des relations entretenues avec d'autres personnes. L'ambiguïté du rôle d'intermédiaire qu'endossent d'autres personnes et qui est altéré par les normes sociales affectant les relations a par ailleurs illustré que l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG ne peut être dissociée du rapport qu'entretiennent les individus à leur position minoritaire une fois en France.

B. Dissimulation, hésitation, résignation : rugosités d'entrée dans la carrière

La connaissance ou l'ignorance de la demande d'asile OSIG contribue largement à définir le degré de continuité dans lequel s'inscrit le recours à cette procédure relativement à la migration. Cependant, d'autres considérations plus personnelles que le simple fait de disposer ou non d'une information peuvent aussi conduire à retarder l'arrivée à cette demande d'asile. Ainsi, la manière dont les individus composent avec leur position minoritaire sexuelle ou de genre une fois en France, tout comme le rapport qu'ils peuvent entretenir avec le fait même de demander l'asile, affectent parfois tout autant le recours à cette procédure et sa temporalité. L'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG ne relève donc pas forcément d'un processus lisse, évident et linéaire.

1. Dire ou ne pas dire ? La gestion du dévoilement de son OSIG

L'engagement dans une demande d'asile OSIG ne va pas sans la publicisation, souvent à plusieurs reprises et auprès de différentes personnes, de son homosexualité, de sa bisexualité ou de son identité de genre. La gestion de la diffusion de cette information demeure pourtant complexe, et la réticence à le faire peut entraver de fait l'accès à l'asile OSIG. L'enjeu du dévoilement de cette information peut opérer comme obstacle selon deux modalités. D'une part, avant même de connaître cette procédure, le dévoilement, ou

au contraire la dissimulation de son OSIG, auprès d'interlocuteur·rices rencontré·es en France peut conduire à être orienté·e ou non vers celle-ci. D'autre part, même une fois engagées dans une demande d'asile, certaines personnes peuvent craindre de mentionner leur OSIG auprès des organismes et institutions jalonnant cette procédure.

Pour certain·es, la réticence à parler de leur OSIG trouve tout d'abord son origine dans la crainte de faire de nouveau l'objet de stigmatisation en France, en écho avec les expériences personnelles passées. En ce sens, il n'est pas rare que des exilé·es LGBT+ évoquent auprès de compatriotes des raisons autres que les persécutions subies en raison de leur OSIG pour expliquer leur migration (Odlum, 2019). Ce fut le cas par exemple, comme on l'a déjà vu, de Mariam qui mentionne à l'homme guinéen qu'elle rencontre en France et qui l'aide avec ses premières démarches administratives, uniquement le mariage forcé qu'elle a subi, passant sous silence son homosexualité. Mais la crainte qui accompagne le dévoilement de l'OSIG dépasse parfois le seul groupe des compatriotes. En effet, certain·es craignent tout autant les autorités françaises, incarnées sous différentes figures, appréhendant également d'éventuelles représailles de leur part. Souvent, les exilé·es « transporte[nt] un sentiment d'insécurité » (Noura, 2013, p. 116) à l'égard des institutions, issu des représentations négatives associées aux administrations de leur pays d'origine (corruption, inefficacité) et qui influent sur le rapport qu'ils et elles entretiennent avec les institutions françaises (*Ibid.*). Pour les exilé·es LGBT+, ce sentiment d'insécurité prend une tournure spécifique puisqu'une partie d'entre elles et eux a pu directement expérimenter que non seulement les institutions ne les protégeaient pas, mais qu'elles comptaient même parfois parmi les agents persécuteurs. Dès lors, plusieurs exilé·es LGBT+ rencontrent toujours en France une réticence à publiciser leur OSIG auprès d'autorités, craignant les conséquences d'un tel dévoilement. En ce sens, aussi bien des agents de police à l'aéroport que des agents de préfecture peuvent être craints.

[Discussion avec Lamine dans un parc] *Il revient sur le moment de son arrivée en France. Il m'explique qu'à l'aéroport, deux policiers l'ont arrêté et lui ont demandé ses papiers. À ce moment-là, il n'en avait plus, le passeur qui l'avait aidé à venir en France ayant repris son passeport, ce qu'il explique aux policiers. Celui-ci avait également dit à Lamine de bien dire qu'il était gay si on lui demandait son histoire, qu'en France les gens n'auraient pas de problème avec ça. Lors du contrôle, un des deux policiers regarde la montre de Lamine et lui fait remarquer qu'une telle montre vaut cher. Il lui demande s'il dit bien la vérité au sujet du passeur qui a pris son passeport. Lamine répond vite, en se reprenant : « Mon copain me l'a donnée, euh, mon ami¹⁸⁰. » À ce moment-là, l'autre policier qui était assis à côté et n'avait rien dit jusque-là se lève et lui demande s'il est gay. Il lui pose plusieurs fois la question. Lamine m'explique qu'il a beaucoup stressé à ce moment, qu'il ne savait pas quoi faire, s'il devait dire oui ou non. Le policier insiste. Lamine finit par dire oui, et le policier commence à l'aider : il lui achète de la nourriture et le fait dormir dans une chambre d'hôtel¹⁸¹. Là, on l'informe qu'il peut demander l'asile.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017

¹⁸⁰ "My boyfriend gave it to me, euh my friend."

¹⁸¹ Ce n'est qu'à la suite de plusieurs discussions avec Lamine que je comprends que la nuit à l'hôtel dont il parle est en fait une nuit en ZAPI (Zone d'Attente pour Personne en Instance). À partir de ces seules déclarations, il est difficile de savoir ce qui s'est vraiment passé ce jour-là, notamment au sujet des motivations du policier, qui ne faisaient finalement peut-être que son travail. La perception de ce moment par Lamine n'en demeure pas moins intéressante, tout comme son hésitation à affirmer ou non l'homosexualité imputée par le policier.

[Florent] : *Et quand t'as eu connaissance de cette possibilité, de faire cette demande d'asile [en lien avec son homosexualité], est-ce que t'as hésité ?*

[Adama] : *J'ai hésité, j'ai plusieurs fois hésité. Parce que j'étais un peu réticent, j'ai eu peur parce que je connaissais pas le système, je sais pas si je partais le dire, peut-être parti expliquer à la préfecture, celui qui sera en face de moi va me chasser. Parce que je suis gay, parce qu'on est beaucoup repoussé quoi, rejeté. Donc avec le conseil de Fabrice [bénévole de l'ARDHIS], qu'il faut pas avoir peur, je ne crains rien.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

Au-delà de la crainte de faire l'objet d'une nouvelle stigmatisation, la réticence à dévoiler l'OSIG peut également s'expliquer par un sentiment de honte longtemps intériorisé ou par la volonté de ne pas aborder, *a fortiori* auprès de personnes inconnues, un sujet aussi intime. En ce sens, il est possible que cette information soit passée sous silence, du moins dans un premier temps, également auprès d'associations ou de personnes assistant dans les procédures administratives. Les multiples aspects de la réticence à mentionner son OSIG auprès de différentes personnes une fois en France constituent alors autant d'éléments qui pourront *in fine* écarter certaines personnes de la demande d'asile OSIG. Ces différentes dimensions peuvent par ailleurs s'entremêler et s'accumuler au cours de la procédure. Ce fut par exemple le cas pour Kazi, dont la demande d'asile a été jalonnée de réserves à évoquer son orientation sexuelle, aussi bien auprès de compatriotes bangladais que des instances de l'asile. Lorsqu'il arrive en France après avoir séjourné plusieurs années à Chypre¹⁸², Kazi est accueilli par son frère qui a lui aussi quitté le Bangladesh sept ans plus tôt. Très rapidement, Kazi est pris en charge par celui-ci, ainsi que par un autre homme d'origine indienne, rencontré à Paris. Ensemble, ils aident Kazi à préparer une demande d'asile avec un récit mêlant problèmes politiques et une dispute locale dans laquelle Kazi a été impliqué pendant ses études avec une autre étudiante et qui a fait l'objet d'articles dans un journal. Son dossier étant préparé avec son frère et son ami, Kazi ne mentionne pas son homosexualité.

[Kazi] : *Je l'ai caché, je pouvais pas dire la vérité à mon frère et à mon ami, donc ils ont écrit un récit, ils ont envoyé le dossier. Et ensuite, je suis allé à l'OFPRA. Au bout d'une heure d'entretien, j'ai senti qu'ils n'étaient pas satisfaits de mon histoire.*

[Florent] : *Parce que t'avais inventé des trucs politiques ?*

[Kazi] : *Oui, politiques et aussi mon petit problème avec la fille. Et l'officier a dit : « On pense que vous n'avez pas vraiment de problème dans votre pays. Ce n'est pas une raison suffisante pour l'asile. » Puis je me suis dit que j'étais en train de perdre une opportunité. J'ai dit à l'officier : « Je dois vous dire quelque chose de secret. » « Quoi ? » Je transpirais beaucoup, parce que le Bangladais qui était là, l'interprète, pour la première fois j'allais dire, j'avais honte devant un homme Bangladais, deux, trois fois il m'a demandé : « C'est quoi le secret ? », et j'ai dit « Ok, je suis gay. » « D'accord, vous êtes gay, quel est le problème ? Est-ce que votre famille savait que vous êtes gay ? » « Non. » « Donc quel est problème ? Vous avez subi des attaques ? » « Non. » [...] Et puis il a dit « Ok, prenez une pause de 10 minutes, on va prendre un café, vous pouvez vous asseoir dans la salle d'attente, je vais revenir vers vous. » Et j'avais très peur, qu'est-ce qu'il va arriver ? Est-ce que je n'ai pas fait une erreur ?*

[Après cela, l'officier revient le voir et lui explique qu'il est reconvoqué pour un autre entretien. Un mois et demi plus tard, Kazi retourne à l'OFPRA pour un entretien consacré à ce nouvel élément]

¹⁸² Voir chapitre précédent.

Ils ont découvert [pendant le deuxième entretien] que je n'avais pas subi d'attaque, que ma famille n'était pas au courant que j'étais gay, donc ils m'ont rejeté. Donc quand ils m'ont rejeté, j'ai caché tous les papiers. Mon ami et mon frère voulaient les voir, ils disaient : « Où sont les papiers du rejet ? Quelles sont les raisons ? Il faut qu'on travaille. » Je disais : « Non, non, non ! » [rire] « Je vais travailler tout seul, je vais trouver un avocat, ne le faites pas avec moi. »

Entretien avec Kazi, réalisé en anglais¹⁸³, octobre 2019

Ainsi, bien qu'il ait finalement mentionné son homosexualité dans sa demande d'asile (qui trouvera une issue favorable à la CNDA), l'exemple de Kazi renseigne en creux sur la multiplicité des facteurs et agents qui peuvent conduire certain·es exilé·es LGBT+ à ne pas mentionner leur OSIG tout au long de cette procédure.

Toutefois, ces réticences ne sont pas partagées par tous et toutes. Avoir fait l'objet de persécutions dans leur pays d'origine n'ancre pas nécessairement les individus dans une continuité de méfiance à mentionner leur OSIG. Selon les parcours personnels, notamment marqués par les représentations et informations à disposition, l'arrivée en France peut s'accompagner d'un détachement des craintes à évoquer ce sujet avec d'autres personnes. Il faut donc souligner l'importance de la signification qui est donnée par les individus à leur déplacement, dans la façon dont peut être géré différemment, en France, l'enjeu du dévoilement de leur OSIG. Celles et ceux qui identifiaient déjà en amont la France comme un pays de liberté pour les minorités sexuelles et de genre rencontrent moins de réserve à évoquer ce sujet. Dès lors, ils et elles pourront être plus rapidement orienté·es vers la demande d'asile OSIG ou ne pas hésiter à aborder cela à l'OFPRA ou à la CNDA, même sans avoir été accompagné·es par une association. Oumar par exemple, qui associait déjà en Guinée certains pays européens à des pays de liberté pour les minorités sexuelles et de genre¹⁸⁴, n'hésite pas à raconter ce qu'il a vécu à une assistante sociale qui l'oriente alors vers la demande d'asile.

[Florent] : À partir de quand t'as décidé de demander l'asile ? Qu'est-ce qui t'a amené vers l'asile, si tu ne connaissais pas au début ?

[Oumar] : Parce que une fois en France ici, j'ai vu qu'on peut pas vivre ici sans le papier, légalement on peut pas vivre ici, on peut pas travailler, parce que si tu travailles pas ça veut dire tu peux pas te nourrir, de un, et être logé de deux. Donc j'ai su que pour être ici en règle, donc il faut demander l'asile.

¹⁸³ [Kazi]: I hide, I can't say the truth to my brother and to my friend, so they write a story, they fill the form, everything. And then I faced with OFPRA. One hour interview gone, I feel that they are not happy with my story.

[Florent]: Because you made up something about politics?

[Kazi]: Yeah politics and my small problem with the girl. And the officer said: "We don't think you have much problem in your country. This is not enough reason for asylum." Then I'm thinking myself I am losing, I'm losing this opportunity. Then I said to the officer: "I have something secret to tell you." "What?" I was very sweating, because the Bengali guy was there, the translator, first time I'm gonna say, I feel ashamed in front of a Bengali guy, two, three times he asked me: "What's the secret?" and I said: "Ok, I'm gay." "Ok, you're gay, what's the problem? Did your family knew you were gay?" I said: "No." "So what is the problem? Did you have any attack?" "No." [...] And then he said: "Ok, take a 10 minutes break, we gonna go for a coffee, you can seat in the waiting room and I'm gonna come to you again." And I was very scary, what's gonna happen? Did I make a mistake? [...]

And they found out that I didn't have any attack, my family didn't know I was gay, so they rejected me. So when they rejected me, I hide all my papers, my rejection papers. My friend and my brother wanted to see, they said: "Where are all these papers that they rejected you? What are the reasons? We need to work." I said: "No, no, no!" [rire] I'm gonna work myself, I'm gonna find a lawyer, don't do it with me.

¹⁸⁴ Voir chapitre précédent.

[Florent] : *Et qui est-ce qui t'a parlé de ça ?*

[Oumar] : *C'est dans les hôpitaux en fait. Parce que une fois arrivé, j'ai parti, comment dirais-je, un certain temps on m'a demandé d'aller dans une association qui s'appelle le Comede¹⁸⁵. Donc arrivé à Comede, j'ai vu une assistante sociale, j'ai commencé à discuter mon problème. Elle m'a expliqué comment faire. Elle m'a donné même une adresse pour aller demander l'asile, prendre rendez-vous à la préfecture.*

[Florent] : *Et tu lui avais expliqué que t'étais parti parce que t'étais homosexuel ?*

[Oumar] : *Ouais. Je lui ai expliqué tout mon problème, après elle m'a dit pour ça il faut que je prends un rendez-vous à la préfecture.*

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Parce qu'elle est conditionnée par le fait d'évoquer son OSIG aux instances de l'asile, voire à d'autres personnes qui pourront orienter vers cette procédure, l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG est donc aussi déterminée par l'évolution du rapport qu'entretiennent les individus avec leur position minoritaire au cours de la migration.

Cependant, la demande d'asile induit une nouvelle mise en visibilité potentielle de l'information de l'OSIG qu'il est parfois nécessaire de gérer méticuleusement bien au-delà du seul cadre des interactions avec les instances de l'asile. C'est ce que l'on a pu voir avec Kazi qui doit rejeter l'aide de son frère et de son ami pour préparer son recours auprès de la CNDA, afin de préserver leur ignorance de son homosexualité. En ce sens, la gestion du dévoilement de l'OSIG dans le cadre d'une demande d'asile ne peut être uniquement expliquée par le sens qu'accordent les individus à leur migration. Les conditions matérielles de vie en France comptent aussi parmi les facteurs qui favorisent ou non l'énonciation de l'OSIG et qui déterminent le degré de prise de risques que celle-ci peut représenter. Ivandro par exemple ne mentionne pas son homosexualité lors de sa première demande d'asile. Hébergé par sa tante, il craint que celle-ci n'apprenne qu'il est gay par son engagement dans cette procédure. Se faisant alors passer pour un opposant politique de son pays auprès de l'OFPPA et de la CNDA, sa demande d'asile est rejetée. Ce n'est que plus tard, après avoir informé sa tante de son homosexualité et avoir été chassé de chez elle, qu'il introduit une demande de réexamen de sa demande d'asile, mentionnant cette fois-ci son orientation sexuelle. Loin de se résumer uniquement à des considérations de l'ordre des représentations, le choix d'évoquer son OSIG auprès des instances de l'asile est donc également déterminé par les conditions matérielles de vie des exilé·es LGBT+ : les situations de dépendance induites par la précarité à l'arrivée en France¹⁸⁶ influent tout autant sur le recours ou non à une demande d'asile OSIG. De fait, l'entrée dans la carrière peut aussi être déterminée par des facteurs matériels.

L'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG n'est donc pas seulement une question de maîtrise de l'information. Elle met aussi en jeu le rapport personnel qu'entretiennent les exilé·es LGBT+ avec leur position minoritaire et la recomposition de ce positionnement avec la migration. Afin de comprendre au mieux les parcours des personnes rencontrées, il convient d'interroger aussi le rapport qu'elles entretiennent avec la procédure de demande d'asile de façon générale.

¹⁸⁵ Le Comede, ou Comité pour la santé des exilés, est une association engagée pour l'accès à la santé des exilé·es et la défense de leurs droits.

¹⁸⁶ Voir chapitre 7 à ce sujet.

2. Les coûts de l'asile ou le prix d'entrée dans la carrière

Une fois l'information à disposition, franchir le pas du dépôt d'une demande d'asile n'est pas toujours une étape qui va de soi. Pour certain·es, il existe un coût d'entrée dans cette procédure. Demander l'asile peut être perçu comme une prise de risque ou être synonyme de rupture ou de renoncement. Évoquer ces hésitations s'avère crucial sur plusieurs plans. Cela permet tout d'abord de prolonger la déconstruction de l'image de migrations linéaires, en battant en brèche l'idée d'une arrivée rapide et automatique à la demande d'asile, une fois en France. Rendre compte de telles hésitations est aussi l'occasion d'interroger l'idée selon laquelle l'asile serait un moyen de libération vers lequel les personnes se tourneraient forcément avec enthousiasme et soulagement. Il s'agit alors, même si l'enquête réalisée ne permet de le faire que de biais, de s'interroger aussi sur les facteurs qui pourraient dissuader de demander l'asile. Parfois, l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG induit ainsi une phase d'acceptation des implications de l'engagement dans cette procédure.

a) L'asile comme prise de risque ?

Passer le cap du dépôt d'une demande d'asile n'est en rien une démarche évidente, tout d'abord parce que l'engagement dans une telle procédure peut être appréhendé comme une prise de risque. Pour les personnes arrivées illégalement sur le territoire français, la crainte d'aller à la rencontre d'autorités administratives, tout en étant en situation irrégulière, peut être un facteur d'inhibition¹⁸⁷. Cette inhibition est parfois d'autant plus importante que les connaissances au sujet de cette procédure sont peu nombreuses. Le doute est alors fort : initier une demande d'asile, n'est-ce pas s'exposer soi-même au risque d'être renvoyé·e dans son pays d'origine ? C'est ce type de crainte qui a retardé le dépôt d'une demande d'asile pour Fatima.

[Fatima] : *Je suis arrivée ici en juillet. Quand je suis arrivée, le passeur a appelé Youssef¹⁸⁸. Youssef est venu me chercher, on est parti chez lui. [...] Après par la suite, le mois de juillet, août, septembre, une de ses amies lui a parlé de l'asile. Et lui il a eu peur, il lui a dit : « Je connais pas la demande d'asile. Je vais rechercher, voir sur internet. » Il a regardé, il a recherché. Après il m'a dit : « On va partir à Jaurès, à l'asile. » C'est lui-même qui m'a accompagné, on est parti le matin, le 27 septembre, je me rappelle bien. On est parti. J'ai fait mon inscription.*

[Florent] : *Et toi, avant ça, tu connaissais déjà l'asile ou pas du tout ?*

[Fatima] : *Non du tout, c'est la vérité, j'ai jamais entendu parler de l'asile.*

[Florent] : *Et quand il a proposé ça, t'as pas hésité ?*

¹⁸⁷ Il est important de rappeler que le droit de demander l'asile doit pouvoir être exercé indépendamment des modalités d'entrée sur le territoire où il souhaite être appliqué. Ainsi, l'article 31 de la Convention de Genève stipule : « Les États contractants n'appliqueront pas de sanctions pénales, du fait de leur entrée ou de leur séjour irréguliers, aux réfugiés qui, arrivant directement du territoire où leur vie ou leur liberté était menacée au sens prévu par l'article premier, entrent ou se trouvent sur leur territoire sans autorisation, sous la réserve qu'ils se présentent sans délai aux autorités et leur exposant des raisons reconnues valables de leur entrée ou présence irrégulière. »

¹⁸⁸ Youssef est une connaissance de Fatima, plus précisément le frère de l'une de ses amies du Sénégal. À son départ du Sénégal, le passeur qui a organisé le voyage de Fatima lui avait demandé si elle connaissait une personne en France qui pourrait l'accueillir à son arrivée.

[Fatima] : *J'avais peur. J'avais vraiment peur, parce que, je sais pas, je l'ai jamais fait, c'est bon ou pas ? Est-ce que c'est la sécurité ? Est-ce qu'on va pas me ramener chez moi ? J'avais peur. Je te dis la vérité, j'avais tellement peur. Parce que ils nous ont parlé de ça au mois d'août. J'avais peur, je ralentissais, je dis : « On sait jamais. » Je peux pas, j'ai peur. Jusque septembre j'ai décidé, j'ai dit : « Bon on peut partir, même si on me ramène chez nous, c'est pas grave. » Voilà.*

[...]

[Fatima] : *L'ARDHIS je l'ai connu par un gay qui s'appelle Momo, c'est lui qui m'a aidé. [...] On s'est croisé un jour ici. [...] On a parlé et tout. On a échangé nos numéros. Après je lui ai un peu parlé de moi, je lui ai dit carrément lui ne m'intéresse pas. Et il m'a dit lui pareil, mais il est gay. Voilà, il m'a demandé si j'avais des papiers et tout, je lui ai dit non. Il m'a expliqué, il m'a dit : « Tu fais les démarches d'asile et tout ? » « Ben actuellement on me l'a proposé, mais j'ai peur. » Parce que j'ai connu Momo aussi le mois d'août, quand je suis arrivée. Après je lui ai dit que j'avais peur et tout, il m'a dit : « T'as pas à avoir peur et tout. » C'est lui-même qui m'a donné le courage de partir.*

Entretien avec Fatima, juin 2018

La réticence éprouvée par Fatima à initier une demande d'asile est à comprendre au regard du danger qu'elle associe à une telle démarche : celui d'être renvoyée au Sénégal. Bien qu'il soit difficile de le saisir avec précision dans son discours, on peut supposer que le risque qu'elle perçoit se situe sur au moins deux plans différents. Le premier est celui de l'issue de la procédure elle-même. L'incertitude est accrue par le fait que Youssef et elle n'aient jamais entendu parler de l'asile. Le deuxième est à rechercher en amont et réside dans la situation administrative de Fatima à ce moment. Se lancer dans cette procédure revient peut-être aussi, de son point de vue, à prendre le risque de révéler à des autorités l'irrégularité de sa situation administrative et d'en subir les conséquences. On peut par ailleurs faire l'hypothèse que la crainte d'être confrontée aux autorités, associée à l'idée d'être potentiellement renvoyée au Sénégal, est d'autant plus élevée que le parcours migratoire de Fatima jusqu'en France a été long et dangereux¹⁸⁹ et qu'il lui serait difficile de le réaliser à nouveau. Cela étant dit, le plus important pour l'analyse est finalement de considérer la peur pour ce qu'elle reflète, à savoir un sentiment d'illégitimité sur le territoire français et l'impression de pouvoir en être expulsée à tout moment, ce qui agit comme un obstacle dans l'accès à une demande de protection internationale. Paradoxalement, ce n'est donc qu'une fois qu'elle se fait à l'idée qu'elle pourrait être renvoyée au Sénégal qu'elle réussit à initier la procédure d'asile. L'exemple de Fatima montre alors la continuité qui peut exister entre des politiques migratoires restrictives et l'accès à l'asile, lorsque l'on considère la question du point de vue des individus qui arrivent de façon irrégulière en France. On observe par la même occasion l'influence des conditions de réalisation de la migration sur l'accès à l'asile : une arrivée en France irrégulière peut conduire à faire appréhender l'engagement dans une demande d'asile comme une prise de risque que tous et toutes ne seront peut-être pas prêt-es à assumer. Il faut ainsi rappeler qu'au moins deux personnes ont contribué à rassurer Fatima avant qu'elle n'accepte cette procédure et on peut imaginer que certaines personnes puissent mettre beaucoup plus de temps à surmonter cette crainte, voire ne passeront pas ce cap.

¹⁸⁹ Fatima est arrivée en France en ayant eu recours au service d'un passeur financé par sa patronne au Sénégal. Celui-ci a organisé sa migration depuis le Sénégal jusqu'en France, en passant par la Mauritanie, le Maroc et l'Espagne après une traversée de la Méditerranée.

b) L'asile comme rupture avec le pays d'origine

Une fois l'asile accordé, les personnes reconnues réfugiées ne peuvent plus retourner dans leur pays d'origine. Hormis certaines exceptions¹⁹⁰, une personne réfugiée entreprenant un tel voyage risque de perdre le bénéfice de la protection internationale. Pour la très grande majorité des personnes rencontrées, cette impossibilité n'était pas un problème. Certain·es n'ont d'ailleurs pas manqué de marquer leur étonnement lorsque je les interrogeais, en entretien notamment, sur une éventuelle volonté de leur part de retourner un jour dans leur pays d'origine, pour un court séjour ou une durée plus longue. Alors qu'ils et elles se voient même parfois déconseiller d'entreprendre une demande d'asile pour cette raison, une partie initie sans problème cette procédure en ayant connaissance de cette implication en amont.

[Ahmed] : *Il y a des Arabes ils m'ont dit : « Non le réfugié c'est pas bien pour toi, tu pars pas en Algérie », tout ça.*

[Florent] : *Comment ça ? Pourquoi c'est pas bien ?*

[Ahmed] : *Je sais pas moi c'est pas bien. Je lui dis : « Tout le monde fait le réfugié, pourquoi moi c'est pas bien ? » Ils ont dit : « Non c'est pas bien parce que vous partez pas en Algérie. », et c'est comme ça. Je lui dis : « Moi je viens ici pour pas repartir en Algérie, même si des années, je retourne pas. »*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Pourtant, pour une partie des enquêté·es, accepter cette réalité n'allait pas toujours de soi. Avoir subi des persécutions dans le pays d'origine n'est pas incompatible avec le fait d'hésiter à acter d'une rupture avec celui-ci, notamment en raison du frein que cela pourrait constituer au maintien de relations avec des personnes proches y résidant. Cela a par exemple été une préoccupation majeure pour Bilal avant qu'il n'accepte de s'engager dans une demande d'asile, ce qu'il ne fait qu'une fois rassuré sur l'existence d'autres moyens potentiels pour continuer de voir sa mère.

[Permanence mensuelle] Durant la permanence, je rencontre Bilal, Algérien, qui vient pour la première fois à l'association et que je vais suivre. Il m'explique où il en est de sa procédure, je lui donne des informations sur l'ARDHIS et son fonctionnement. Il semble très stressé. J'essaye de répondre à ses questions, il en a beaucoup. La première qu'il me pose : « Est-ce que je pourrai retourner en Algérie si je suis réfugié ? ».

Extrait de carnet de terrain, 14/10/2017

[Yacine] : *Et en plus, pour être vraiment, même quand il est venu ici, à la dernière minute, il était, je peux dire hésitant, ou il a eu peur de déposer son refuge.*

[Florent] : *Pourquoi ?*

[Yacine] : *Comme ça, je sais pas. Il a eu peur.*

¹⁹⁰ On trouve l'information suivante sur le site internet de l'OFPPA : « *Je souhaite retourner dans mon pays d'origine. Est-ce possible ? En tant que protégé(e), dans la mesure où vous avez des craintes dans votre pays, vous n'êtes pas autorisé à y retourner. [...] Dans certains cas de nécessité impérieuse, les personnes placées sous la protection de l'Office peuvent être amenées à retourner dans leur pays d'origine. Vous devez solliciter un sauf-conduit auprès de la préfecture de votre lieu de résidence. Celle-ci a la faculté de solliciter l'avis de l'OFPPA sur la faisabilité d'un tel retour au regard des risques encourus* ».

URL : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/node/724>. Dernière consultation le 10/06/2021.

Il faut cependant noter qu'une personne reconnue réfugiée peut solliciter la nationalité française, si elle remplit les conditions nécessaires pour une naturalisation. Pour les personnes ayant le statut de réfugié·e, la condition d'une durée minimale de résidence en France ne s'applique pas. Une fois la nationalité française obtenue, la personne peut donc voyager n'importe où comme tout autre citoyen·ne français·e.

[Bilal] : *Parce qu'il y a beaucoup de personnes il m'a dit, quand tu fais le refuge, oublie l'Algérie.*

[Yacine] : *Tu es interdit, tu, tu ...*

[Florent] : *C'est vrai hein.*

[Bilal] : *Non, après je t'explique. Bon. En Algérie j'ai rien, sauf ma mère. Yacine il vient chaque fois chez moi. Mais ma mère, parce que mon père il est dur, c'est pour ça je veux partir, pour voir ma mère.*

[Yacine] : *Il était hésitant par rapport à ça. Pour lui, lui dire tu vas plus voir ta mère, c'est de l'enfer pour lui. C'est pour cela il voulait pas. Et par rapport aussi à son travail et son statut, il a dit plutôt, il a tout perdu là-bas, mais si il va venir ici, sans travail, sans rien, il va se trouver dans une situation ou bien dans une vie qu'il veut pas vivre.*

[Bilal] : *Ouais. Mais après la jeune fille de l'association¹⁹¹ [parle en arabe].*

[Yacine] : *Une assistante de l'association qui a rempli avec lui ...*

[Bilal] : *[en arabe]*

[Yacine] : *Elle lui a convaincu de remplir les papiers, et préparer son dossier. Et pour, par rapport à sa mère, elle lui a dit que il y aura une possibilité au plus tard de réfléchir ou bien de s'organiser pour qu'il puisse la voir.*

[Bilal] : *Elle m'a dit : « Mais maintenant le très important : toi. Il faut te sauver toi. »*

[Yacine] : *Et après tu trouveras une solution comment ta mère peut venir te voir, ou bien. On essaye, même eux ils vont l'aider d'une façon ou d'une autre. C'est ça.*

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

Par ailleurs, cette inquiétude peut perdurer tout au long de la procédure et ne se fait pas uniquement ressentir en amont du dépôt de la demande d'asile. Lorsqu'il apprend que sa mère, au Maroc, tombe malade, Amir manque de peu d'abandonner sa demande d'asile en cours, initiée en janvier 2017.

[Réunion mensuelle] Amir est venu à la réunion pour demander conseil à un bénévole. Cela fait un moment qu'il n'était pas venu et que je ne l'avais pas vu. Il m'explique que sa mère est malade et qu'il pense annuler sa demande d'asile. Il attend toujours la réponse de l'OFPPRA. Il ne veut pas être dans l'impossibilité de retourner au Maroc car il faut qu'il aille voir sa mère. Dominique lui explique qu'il existe des dérogations pour retourner au pays une fois qu'on a eu le statut de réfugié, pour rendre visite à une personne malade par exemple. Il insiste cependant sur le fait qu'il n'a pas intérêt à aller au Maroc pendant que la procédure est en cours et lui conseille au moins d'attendre le résultat de l'OFPPRA.

Extrait de carnet de terrain, 10/02/2018

Amir m'appelle pour m'annoncer qu'il a eu le statut de réfugié. [...] Il me dit qu'il avait failli annuler sa demande d'asile en raison de la longueur de la procédure et parce qu'il voulait retourner au Maroc voir sa mère malade. « Mais maintenant je suis bloqué, je sais pas comment je vais faire. »

Extrait de carnet de terrain, 07/03/2018

[Florent] : *Je me rappelle qu'à un moment, pendant la procédure de demande d'asile, t'as eu de gros moments de doute et t'as hésité à arrêter la demande d'asile, parce que ta mère était malade et que tu voulais retourner la voir. C'était quoi tes hésitations ?*

[Amir] : *Je voulais arrêter parce que, un moment parce que ça durait longtemps, ça durait longtemps ! Et surtout j'ai paniqué quand mon père m'a appelé, il m'a dit : « Ta mère est malade et je sais pas si quand tu viens tu vas la trouver en vie ou décédée. » Je commençais à paniquer, tu vois. Donc je t'avoue, c'était pas facile pour moi, j'étais pas bien ! Je dormais même pas la nuit. Je pensais à chaque fois de revenir au Maroc. [...] Il me dit qu'elle est malade, elle a été hospitalisée et tout, c'est par rapport elle est diabétique et tout. Mais c'était pas quelque chose de très grave, fallait juste prendre ses médicaments. Mais mes frères étaient en train de pleurer, et tout ça. Mais après, moi,*

¹⁹¹ En plus de l'ARDHIS, Bilal a été accompagné par une autre association pour sa demande d'asile.

c'est bon je voulais repartir au Maroc. Après vu que j'étais avec mon copain, il m'a dit : « Ne fais pas ça. » C'est lui qui m'a proposé d'annuler l'asile, comme ça on se marie. J'ai dit : « De toute façon ça va être très long, moi je veux aller voir ma mère. » J'étais dans un état critique. Après j'ai réfléchi en fait. Je me suis dit, si je retourne là-bas, je vais retomber dans les problèmes. Peut-être que pendant ma mère est malade, peut-être que j'aurai pas de risques à propos de mon frère, à propos de, ils vont pas parler de problème de mon homosexualité quand ma mère est malade. J'avais juste envie d'aller la voir et d'être avec elle, c'est tout. J'ai pas pensé aux conséquences, aux problèmes que je peux avoir si je suis là-bas. Mais quand je me suis calmé, j'ai parlé avec ma sœur, qui m'a dit qu'elle va bien et tout, que c'était juste à propos du diabète, elle avait le taux de sucre qu'il est monté, elle m'a rassuré un petit peu, elle m'a dit : « T'inquiète » et c'est là que je me suis calmé. Mais après, elle allait bien, j'ai parlé avec elle au téléphone, et j'ai décidé de ne pas arrêter les démarches.

Entretien avec Amir, octobre 2019

La rupture avec le pays d'origine qui accompagne inévitablement l'asile, du moins durant une première longue période, peut donc constituer un frein à l'engagement dans cette procédure. Malgré les expériences passées de persécutions, certaines personnes rencontrées ont pu garder un fort attachement à leur pays d'origine, notamment en raison de liens maintenus avec des personnes y résidant et qu'elles ne souhaitent pas perdre. Si bien sûr, durant et après la procédure d'asile, une fois en France, des liens avec celui-ci continuent parfois d'exister à distance sous des formes diverses, les hésitations à renoncer à l'asile précédemment mentionnées illustrent le degré d'attachement qui peut perdurer avec le pays d'origine que les individus ne perçoivent pas toujours de façon essentialisée au regard des seules expériences de persécution qu'ils y ont vécues¹⁹². Cette réalité amène à se départir des représentations binaires qui associent à la figure du « réfugié » des personnes qui renaitraient dans le pays de refuge, laissant derrière elles tout lien entretenu avec leur pays d'origine, image particulièrement prégnante dans le discours de la « migration comme libération » souvent associé aux parcours des exilé-es LGBT+ (Murray, 2014a). Or, cette représentation ne correspond en réalité pas toujours aux expériences des exilé-es. Toutefois, l'expression d'une volonté de retourner un jour dans le pays d'origine n'est pas sans entacher la « crédibilité » de la demande d'asile, que ce soit auprès des institutions, mais aussi parfois des associations : j'ai ainsi pu observer à plusieurs reprises l'étonnement de certain-es bénévoles de l'ARDHIS lorsqu'une personne s'enquerrait de cette possibilité.

c) L'asile comme renoncement

Pour les militant-es, cette impossibilité de retourner dans le pays d'origine est d'autant plus difficile à admettre que la demande d'asile marque par conséquent l'arrêt de leurs activités, du moins de celles menées sur place. C'est ce qu'illustre la réticence qu'a pu avoir Yves à demander l'asile, au regard de ses activités de militantisme en Côte d'Ivoire dans la lutte contre le VIH et notamment auprès de personnes ayant des rapports sexuels avec des personnes de même sexe.

[Florent] : *Un moment tu m'as dit qu'au début t'hésitais un peu à demander l'asile, non ? Parce qu'on pouvait pas retourner dans son pays ?*

¹⁹² Sur cette complexité du rapport entretenu avec le pays d'origine, voir chapitre 8.

[Yves] : *Quand je dis j'hésitais un peu l'asile, d'abord je ne voyais pas les bienfaits de l'asile. Parce que quand on parle de l'asile, on parle tu ne peux pas retourner dans ton pays. Moi on me parle ça, je me dis peut-être que, tôt ou tard, pas que je retourne de suite, pas que je retourne demain, mais, quelqu'un qui est militant pour quelque chose, rester ici c'est comme si, tu vois tu t'arrêtes pour de bon quoi. Ça veut dire que tu t'arrêtes pour de bon. Moi mon but n'est pas de m'arrêter pour de bon. C'est de continuer, en quelque sorte, donner des conseils aux autres. Parce que quand je prends l'exemple, il y a des personnes que je suis qui sont séropositives, depuis le moment que je suis arrivé, il y a des personnes qui sont mortes, il y a des qui n'ont plus de repères. Et moi je savais pas que, après l'asile, tu pouvais même demander la naturalisation et puis aller en Côte d'Ivoire. Pour moi c'est pas de m'installer en Côte d'Ivoire, mais c'est de continuer le combat, donner des conseils, pour pouvoir dénoncer certaines choses. Il y a des trucs qu'on peut cesser, qu'on peut arrêter, qu'on peut combattre pour que ça puisse s'améliorer. Pour que ces personnes qui n'ont pas l'idée peut-être de venir ou qui n'ont pas l'idée peut-être de faire ça, puissent peut-être avoir la chance de vivre tranquillement chez eux. [...] Donc pour moi c'était un peu désastreux, c'est un peu dur pour moi, jusqu'à présent d'accepter l'asile, parce que quand j'ai accepté l'asile d'abord, quand je m'assois je vois que j'ai tout arrêté, je ne peux plus causer avec certaines personnes, je ne peux plus faire, j'ai des contacts avec des amis, avec qui je cause, mais des personnes qui sont vraiment, il y avait des sujets qu'ils peuvent pas dire aux autres. J'ai des amis qui sont morts quand je suis venu, ça m'a touché, car ils avaient plus confiance à aller vers des soins, ils avaient plus confiance en eux, ils se sont dit : « Ben lui qui nous suit, il est parti, donc ça veut dire que je ne suis pas en sécurité. Lui qui nous rassurait ne peut plus tenir chez lui, c'est que je ne suis plus en sécurité. »*

Entretien avec Yves, janvier 2019

Pour Yves, loin d'être synonyme de libération, la demande d'asile est, au moins dans un premier temps, associée à un renoncement important. L'hésitation qu'il ressent avant de s'engager dans cette procédure illustre la multiplicité de significations que peut revêtir l'asile, à rebours de la seule image de soulagement et de répit qu'il apporterait aux individus. Dans la trajectoire biographique d'Yves, le tournant de l'asile marque tout aussi bien une nouvelle opportunité qu'une fin difficile à accepter, appréhendée quasiment comme un échec de son engagement militant. Le renoncement dont l'asile devient synonyme est expérimenté de façon d'autant plus intense qu'il ne met pas seulement en jeu Yves lui-même. La dimension collective de son hésitation transparaît fortement dans son discours. Cette hésitation est issue d'un sentiment de culpabilité lié aux conséquences de son départ sur d'autres personnes et au fait que la demande d'asile entérine son absence de retour. Avec la demande d'asile, ce n'est pas seulement la fonction sociale qu'il occupait qui vient à disparaître, mais c'est aussi le rôle de modèle qu'il incarnait qui devient entaché. La demande d'asile acquiert ici quasiment un statut de symbole, plus précisément dans ce cas de contre-symbole, avec des conséquences qui dépassent largement Yves : sa demande d'asile envoie aussi, malgré lui, un message aux personnes restées en Côte d'Ivoire et avec qui il était en contact. Ainsi, la demande d'asile peut aussi acquérir une portée symbolique, pour soi-même et pour les autres, qu'il convient de considérer dans les éléments configurant l'entrée dans la carrière.

Plus généralement, l'exemple d'Yves, mais aussi ceux de Bilal et d'Amir, remettent en question un des éléments caractéristiques du discours hégémonique de la migration comme libération, qui entoure habituellement les représentations sur les parcours des réfugié·es LGBT+ : l'idée du « migrant heureux ». Les travaux de Sara Ahmed ont pointé le

« devoir de bonheur » (« *happiness duty* ») auquel sont assujetti-es les migrant-es arrivé-es au Royaume-Uni, tout comme l'étaient les sujets de l'ancien empire britannique, sorte d'obligation morale de reconnaissance et d'exercice d'intégration à la nation (2010). Reprenant cette analyse, David A. B. Murray rappelle la centralité de cette représentation au sujet des réfugié-es LGBT+, puisqu'« on considère que le réfugié LGBT/OSIG est un migrant heureux parce qu'il est arrivé dans une nation où la diversité sexuelle est élevée au rang de spécificité d'une société "civilisée", par opposition aux sociétés "non civilisées" caractérisées par leur homophobie omniprésente¹⁹³ » (2014, p. 453). Alors que l'asile est souvent pensé comme la porte d'entrée vers cette nouvelle « vie heureuse », il est d'autant plus important de rendre compte des hésitations qui peuvent subsister face à l'engagement dans cette procédure qui est parfois aussi synonyme de rupture et de renoncement. L'entrée dans la carrière de demandeur-se d'asile ne se fait pas toujours sans un certain coût. Rappeler ce rapport ambivalent que peuvent entretenir les exilé-es LGBT+ avec l'asile permet de battre en brèche les représentations réductrices de la migration mais aussi du découpage du monde en grande entités opposées et essentialisées, dont le passage de l'une à l'autre serait forcément vécu sur le mode exclusif de la délivrance. L'analyse de l'entrée dans la carrière ne doit pas se réduire à la simple retranscription d'un changement de position administrative, mais doit aussi rendre compte de l'expérience qui en est faite pour éclaircir les éventuelles tensions survenant lors du passage d'une position à une autre.

3. L'arrivée à la demande d'asile comme ajustement à diverses contraintes

Enfin, le processus de dépôt d'une demande d'asile OSIG est aussi le résultat d'une négociation par les individus d'un ensemble de contraintes rencontrées à un instant précis de leur parcours personnel, qui ne se limitent pas aux persécutions expérimentées dans le pays d'origine. Pour comprendre au mieux l'entrée dans la carrière de demandeur-se d'asile OSIG, il convient de dissocier le contenu de la demande d'asile des déterminants du recours à celle-ci. L'analyse du recours à la demande d'asile s'en trouve alors complexifiée, par la prise en considération d'une série de contraintes contextuelles auxquelles les individus sont amenés à s'ajuster, ainsi que de la reformulation de leurs perspectives qui s'ensuit. Envisager le recours à la demande d'asile comme le résultat d'une multiplicité de contraintes qui ne se résument pas aux seules persécutions survenues dans le pays d'origine permet également de mettre en lumière qu'une partie des déterminants de l'entrée dans la carrière peuvent survenir en France.

¹⁹³ "It is assumed that the LGBT/SOGI refugee is a happy migrant because they have arrived in a nation where sexual diversity is held aloft as a feature of a « civilized » society, opposed to « uncivilized » societies characterized by their rampant homophobia."

a) Demander l'asile, pour éviter le retour dans le pays d'origine

Eloignées de la représentation classique du « réfugié » qui demanderait l'asile dès son arrivée dans le pays où il trouve refuge, certaines personnes ont des parcours marqués par un processus d'arrivée à la demande d'asile beaucoup plus distendu dans le temps : celle-ci n'est survenue qu'après plusieurs années passées en France. Cette configuration d'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG met en exergue la multiplicité des éléments qui peuvent la déterminer, ainsi que leur localisation variée, puisque ce sont des événements et des expériences survenant en France et non dans le pays d'origine qui la motivent.

L'exemple de Leila illustre cette réalité. En 2013, elle quitte la Tunisie pour la France après avoir réussi à obtenir un visa pour études. Avant de partir, Leila a déjà rencontré plusieurs problèmes avec son père en raison de son homosexualité, qui l'a notamment frappée à plusieurs reprises. Son départ est cependant avant tout motivé par la volonté de retrouver sa compagne, Hajer, aussi Tunisienne mais vivant en Italie depuis 2012, et qui la rejoint en France à son arrivée. Leila suit une formation dans le nord de la France. Quelques années plus tard, son père découvre depuis la Tunisie la relation que Leila entretient avec Hajer et commence à la contacter fréquemment, en la menaçant.

[Leila] : *Il a vu, il a tout vu. Donc il a, ben il m'appelle, généralement je lui réponds jamais, mais dernièrement, avant que je commence la procédure, ben j'ai répondu au téléphone et tout. Il m'a envoyé sa photocopie d'un visa, il l'a déposé, il veut venir ici, il m'a dit : « Moi je m'en fous, je suis en protection, si je te tue je m'en fous. ». Moi j'ai pas peur qu'il me tue, j'ai pas peur de ça. Mais qu'il m'empêche tu vois de, de vivre. Qu'il m'empêche de vivre comme je veux. « C'est bon t'as fini tes études, tu rentres, tu reviens en Tunisie, patati patata », tu vois ? Et il a fait des problèmes avec la famille à Hajer et tout. C'était la cata en Tunisie, il y avait beaucoup de problèmes. Le père à Hajer aussi, puisqu'il vit en Italie aussi tu vois, il est venu pas mal de fois chercher où elle habitait parce qu'on habitait à XX [en France].*

[...]

D'ailleurs j'ai tapé une dépression de ouf : « ça va être comment ma vie quand je rentre en Tunisie ? ça va être comment ma vie quand mon père il vient ici ? » Il peut même prendre un congé longue durée et me suivre ici, c'est son travail en fait. Il peut faire n'importe quoi, il peut m'envoyer quelqu'un me taper, il peut faire n'importe quoi. Pour lui l'agression, la violence, c'est normal. J'ai tapé une dépression, vraiment j'avais tout le temps peur et tout. [...] J'ai cassé trois téléphones, chaque fois je reçois des choses, je reçois même il m'appelle d'un numéro inconnu et tout, je réponds, il commence à m'insulter, à m'insulter en tant que sa fille en tant que pute, tu vois ? Il me disait carrément ça, il me disait : « Je t'ai ratée » et tout. [...] On était suivies par un psy, le psy il nous a dit : « Ben il faut faire la demande d'asile. »

[Florent] : *Ah c'est le psy qui vous a dit ça ?*

[Leila] : *Ouais c'est le psy, il nous a dit ça. Il nous a dit c'est la seule possibilité que on va se sentir en sécurité. [...] J'avais pas vraiment, je connaissais pas les lois et tout, ben grâce au psy, voilà, ce qu'il nous a dit, la demande d'asile.*

[Florent] : *C'était combien de temps après avoir quitté la Tunisie ?*

[Leila] : *Ça fait 5 ans je suis là. J'ai fini mes études l'année dernière. J'ai fini mes études et tout et j'ai voulu, voilà, faire une petite formation. Avec mes problèmes, vraiment j'ai rien pu faire. Je me suis inscrite pour renouveler mon titre de séjour c'est tout. J'ai pas suivi la formation parce que j'avais vraiment la tête ailleurs.*

Entretien avec Leila, mai 2018

Le recours de Leila à une demande d'asile s'explique donc par une série de déterminants survenant lorsqu'elle est en France. Parmi eux, on trouve tout d'abord l'aggravation du danger que représente son père suite à la découverte par celui-ci de sa relation avec Hajer. La mise à distance spatiale ne garantit pas une libération de l'emprise de ce dernier et de la menace qu'il représente. Pour Leila, devoir retourner en Tunisie une fois son titre de séjour pour études expiré, cinq ans après son départ, l'exposerait à une situation encore plus risquée que lorsqu'elle est partie. Le nouveau sentiment d'insécurité qui s'ensuit accentue d'autant plus l'inquiétude associée à l'instabilité de sa situation administrative. Enfin, la solution de la demande d'asile est là encore apportée grâce à la rencontre avec une personne sollicitée pour une autre raison : c'est sur les conseils d'un psychologue que Leila s'engage dans cette procédure dont elle n'avait pas connaissance auparavant. On voit avec cet exemple comment les dynamiques à l'œuvre dans le façonnement de la carrière articulent à la fois des contraintes administratives (instabilité sur le long terme de la situation administrative en France) et des éléments liés à la situation personnelle des individus en lien avec leur pays d'origine (accroissement de l'insécurité associée à celui-ci). Par ailleurs, la séquence de conscientisation d'une nécessité de vivre ailleurs que dans le pays d'origine intervient donc pour Leila en France et non en Tunisie. Ce type de situation, où le recours à la demande d'asile s'inscrit dans une configuration qui relève plus d'un évitement du retour que d'un aboutissement du départ initial, rappelle que dans de nombreuses situations, l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG s'explique avant tout par des déterminants qui surviennent en France.

Ainsi, dans le cas particulier des étudiant·es, l'arrivée à la demande d'asile est autant déterminée par l'expiration de leur titre de séjour et l'absence de possibilité de demeurer de façon régulière en France plus longtemps, que par leurs expériences dans leur pays d'origine. Ce changement de statut administratif s'accompagne cependant d'un déclassement non négligeable, puisqu'un·e demandeur·se d'asile est dans l'impossibilité légale de travailler¹⁹⁴. Ainsi, des étudiant·es vivant en France depuis un certain temps peuvent être amené·es à devoir rompre avec une source de revenus sur laquelle ils et elles ont pu compter jusque-là. Par ailleurs, l'ancienneté de leur présence sur le territoire français peut les conduire à être placé·es en procédure accélérée et à se voir refuser l'octroi des conditions matérielles d'accueil (CMA)¹⁹⁵. Ces restrictions induites par la demande d'asile peuvent susciter des réticences à l'égard de cette procédure. Ainsi, Youcef, jeune étudiant algérien que je rencontre alors qu'il n'a encore commencé aucune

¹⁹⁴ Durant les six premiers mois suivant l'enregistrement de sa demande d'asile par l'OFPRA, un·e demandeur·se d'asile n'est pas autorisé·e à travailler. Une fois ce délai de six mois passé, il est possible de solliciter une autorisation de travail auprès de la préfecture qui peut accorder ou refuser cette autorisation. Voir chapitre 7 pour plus de détails.

¹⁹⁵ Entre autres motifs, une personne peut être placée en « procédure accélérée », si elle a introduit sa demande d'asile plus de 90 jours après son entrée en France. Ce délai, qui était auparavant de 120 jours, a été réduit à 90 en 2018, suite à l'adoption de la loi asile et immigration. Ce motif de placement en procédure accélérée peut également conduire l'OFII à refuser l'octroi des CMA, à savoir le versement de l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile) et une proposition d'hébergement. (Sur les motifs de refus d'accord des CMA, voir chapitre 7). Il faut donc garder à l'esprit que l'ensemble des éléments évoqués dans ce chapitre, qui peuvent conduire certain·es exilé·es LGBT+ à n'introduire une demande d'asile qu'après un certain temps passé en France, pourront avoir des conséquences très concrètes sur leurs conditions de vie durant toute la période de leur procédure.

démarche, hésite longuement à initier une demande d'asile, en partie pour cette raison. N'ayant personne pour l'aider financièrement en France et ne pouvant expliquer un tel changement de situation à ses parents en Algérie à qui il cache son homosexualité, il sait que son engagement dans cette procédure ne va pas aller sans une précarité matérielle importante, alors même qu'il n'est pas certain de l'issue de celle-ci. Le processus d'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile doit par conséquent aussi être analysé au regard des potentielles interrogations et des réflexions que peuvent avoir les individus sur cette procédure avant d'y recourir.

b) Demander l'asile, en dernier recours

La prise en considération de ces éléments contribue à rendre visibles certaines entrées dans la carrière de demandeur·se d'asile marquées par une phase de mise en perspective de cette procédure avec d'autres moyens de séjourner en France de façon régulière. Le recours à la demande d'asile est parfois évalué relativement à d'autres possibilités que certaines personnes auraient préféré mobiliser ou bien qui l'ont fait dans un premier temps, mais sans succès. Au sein de ces parcours particuliers, la demande d'asile est alors appréhendée comme un ultime recours vers lequel certaines personnes finissent par se tourner, tout en l'associant à une série de contraintes qu'elles auraient souhaité éviter. Au fond, en l'absence ou suite à l'échec d'autres possibilités, ils et elles se résignent à demander l'asile.

Deux personnes déjà évoquées illustrent cela, selon deux configurations. Olga, tout d'abord, aurait préféré ne pas devoir recourir à une demande d'asile et s'est engagée dans celle-ci non sans une certaine réticence. À l'aune des informations qu'elle avait récoltées avant son départ, d'autres façons d'encadrer sa migration en France lui auraient paru plus optimales, car moins hasardeuses selon elle.

[Florent] : *Quand tu étais en Russie et que tu t'es dit : « Je vais en France », tu pensais simplement « Je quitte la Russie pour la France » ou « Je vais là-bas et je vais y demander l'asile » ?*

[Olga] : *Oui, bien sûr. Je veux dire, qu'est-ce que j'aurais pu faire d'autre ?*

[Florent] : *Parce qu'il y a des gens qui ne connaissent pas l'asile, ils partent suite à des persécutions, mais ils savent pas ...*

[Olga] : *Ah, ils connaissent pas du tout cette procédure ? Non, moi j'étais très informée à ce sujet, parce que j'avais fait des recherches. J'avais même lu des rapports, d'une association LGBT, sur comment les officiers en charge d'instruire les demandes d'asile les examinent et quelles questions ils posent, et quels préjugés ils ont, et je lisais des articles sur comment ils jugent les gays d'une certaine façon. Par exemple, s'ils auditionnent des hommes gays, ils vont être genre, il a pas l'air gay donc on refuse. J'ai beaucoup lu à ce sujet avant de venir ici. Ouais. Et j'imagine que tu veux aussi me demander quand j'ai décidé de demander l'asile ?*

[Florent] : *Hum hum.*

[Olga] : *J'ai appris que tu pouvais faire ça quand j'avais 16 ans il me semble, donc il y a 5 ans. Mais je voulais pas faire ça, parce que j'étais optimiste à cette époque sur mon futur en Russie, ce qui semble hyper naïf maintenant, et aussi je pensais peut-être partir grâce à un visa d'étude, mais ça n'a pas été possible donc je me suis tournée vers l'asile. Mais l'asile c'est vraiment l'une des pires, si tu as le choix c'est l'une des pires options pour aller dans un autre pays. Parce qu'une bien meilleure façon serait de le faire avec un visa de travail ou un visa pour études et ensuite pour travail. L'asile c'est tellement la*

loterie, genre tu peux perdre. Fondamentalement c'est comme jouer au casino, donc. Ouais. Donc si j'avais eu le choix, j'aurais probablement essayé d'aller à l'université ici puis ensuite de trouver un travail.

Entretien avec Olga, réalisé en anglais¹⁹⁶, août 2018

Déjà avant son départ, la demande d'asile apparaissait aux yeux d'Olga comme une solution particulièrement contraignante car jugée trop hasardeuse. Une fois en France et pendant que sa demande d'asile est toujours en cours¹⁹⁷, l'incertitude qu'elle associe à cette procédure la conduit aussi à déconseiller à certaines personnes qui la contactent depuis la Russie d'y avoir recours, les invitant à réfléchir à d'autres façons de venir et résider en France si elles le peuvent. Même s'il n'est pas possible d'évaluer l'effet des conseils formulés par Olga, cet exemple demeure intéressant pour rappeler que les pratiques de solidarité transnationales qui peuvent être mises en place, autour de la demande d'asile, peuvent aussi pousser à s'en éloigner.

[Florent] : *Donc beaucoup de personnes en Russie t'ont demandé de l'aide ?*

[Olga] : *Oui, oui. [...] Je leur ai simplement donné des instructions, mais je pense que mentalement, c'est un grand pas, qu'il faut avoir du courage pour ça et de la détermination, parce que c'est, si tu as vécu toute ta vie en Russie, c'est très difficile d'imaginer que tu vas être capable de partir. Et aussi je leur dis que l'asile, comme je t'ai dit, ce n'est pas la meilleure option pour partir, je leur écris toujours que si tu as la possibilité de partir avec un visa pour étudier ou travailler, fais ça. Parce que tu veux pas jouer à la loterie. Mais c'est une proposition qui fait très très peur, c'est un pas angoissant à faire de juste partir et de compter sur la chance. Parce que, foncièrement, c'est de ça dont il s'agit. Tu comptes sur la chance, parce que le système ne fonctionne pas de la façon dont il devrait fonctionner, d'après la loi toute personne qui a des craintes fondées de préjudice devrait avoir l'asile. Mais ce n'est pas du tout comme cela que ça marche et on exige tout le temps des preuves de méfaits passés et, donc, je pense que même si je leur donne des informations et instructions, ce sera quand même très difficile pour elles et eux de décider de simplement s'en aller et de participer à une loterie française déterminant si oui ou non ils et elles deviendront citoyens.*

Entretien avec Olga, réalisé en anglais¹⁹⁸, août 2018

¹⁹⁶ [Florent]: *When you were in Russia and you said: "I'm going to France", you were just thinking "I'm leaving to France" or "I'm leaving there and I will apply for asylum as soon as I arrive"?*

[Olga]: *Yes, of course, yeah. I mean, what else would I do?*

[Florent]: *Because some people don't know asylum, they leave because of persecutions but they don't know...*

[Olga]: *oh they don't know about this procedure at all? No I was very informed about it, because I researched it. And read even like, reports of, I read like reports of an LGBT organisation, about how case officers that review asylum cases, how they review them, and what questions do they ask, and which prejudices they have, and I was reading articles about how they judge gay people in a certain way. Like if they encounter gay men, they always like, he doesn't seem gay so we decide against it. I read a lot about it before coming here. Yeah. And I think you also want to ask about when did I decide to claim asylum?*

[Florent]: *Hum hum.*

[Olga]: *I was aware that you can do that when I was 16 I guess, so 5 years ago. But I didn't want to do that, because I was optimistic back then about my future in Russia, which seems super naive now, and also I was thinking about maybe leaving on some students visa, but it was not possible so I decided to go for asylum. But asylum really is one of the worst, if you have a choice it's one of the worst option to leave to another country. Because a much better way is a work visa or a student visa and then a work visa, but. Like asylum is such a lottery, like you may loose. Basically it's like a casino game, so. Yeah. So if I would have a choice I would probably try to go university and then find a job here.*

¹⁹⁷ À l'issue de sa procédure, Olga est reconnue réfugiée. Il serait intéressant de savoir si l'obtention de l'asile l'a conduite à modifier les conseils qu'elle délivre.

¹⁹⁸ [Florent]: *So a lot of people asked for your help in Russia?*

[Olga]: *Yeah, yeah. [...] I just gave them instructions, but I think it's just such a big step mentally, that you have to have courage for that and you have to be determined to, because it's like, if you live your all life in Russia,*

Le cas d'Olga fournit un exemple d'entrée dans la carrière de demandeuse d'asile marquée du sceau de la résignation. Cette résignation émerge relativement à d'autres possibilités qu'elle pourrait avoir pour réaliser sa migration et aux contraintes et avantages qu'elle associe aux différentes procédures. Sa résignation est par conséquent foncièrement conditionnée par la quantité et le type d'informations auxquelles Olga a accès. Ses connaissances de la suspicion inhérente à la procédure d'asile et des difficultés que cela pose pour les demandes d'asile OSIG alimentent ses réserves au sujet de cette procédure, avant même son départ de Russie. En ce sens, si l'accès à l'information peut favoriser une arrivée plus rapide à la demande d'asile, il peut tout aussi bien avoir un effet dissuasif, du moins conduire à faire émerger des réticences. Ainsi, des personnes ayant moins d'informations à disposition, parce qu'elles sont dotées d'un capital culturel moins important par exemple, pourront s'engager avec moins d'hésitation dans cette procédure, n'en connaissant pas forcément les rouages *a priori*. Si l'enquête réalisée n'a pas permis de rencontrer des personnes qui se seraient explicitement détournées de la demande d'asile¹⁹⁹, il serait intéressant de mener des recherches spécifiques afin d'interroger dans quelle mesure de forts capitaux culturels, sociaux et économiques pourraient conduire à éviter de recourir à cette procédure, en raison d'une connaissance approfondie des contraintes qui l'accompagnent (incertitude, longueur de la procédure, restrictions en termes de droit au travail) d'une part, d'un accès facilité à d'autres modalités de séjour en France d'autre part.

C'est ce que semble indiquer ma rencontre avec Samir, avec qui j'ai eu l'opportunité de réaliser un entretien grâce à une connaissance mutuelle. Homme gay marocain, âgé de 28 ans lors de notre échange, Samir n'est pas demandeur d'asile ou réfugié. Ma rencontre avec lui était motivée par la volonté de faire un pas de côté par rapport aux types de récits que j'avais l'habitude d'entendre durant mon enquête, afin de les mettre en perspective avec d'autres situations. Cette rencontre s'est avérée d'autant plus intéressante que ma propre expérience d'accompagnement à l'ARDHIS me fait dire que Samir aurait de grandes chances d'obtenir le statut de réfugié s'il y prétendait. Il a en effet expérimenté certaines formes de violence, exercées notamment par ses parents (séquestration, agressions physiques parfois quotidiennes durant certaines périodes), similaires à celles qu'ont pu rencontrer des personnes à qui le statut de réfugié-e a été octroyé. Pour autant, demander l'asile n'a jamais été une option envisagée par Samir, puisqu'il n'en a jamais eu besoin. Après trois ans de classes préparatoires au Maroc, Samir décide de passer, en plus

it's very hard to imagine you are going to be able to leave. And also I tell them asylum, as I said, it's not the best option to leave, I always write them if you have an option to leave for a student visa or work visa, do that. Because you don't want to play the lottery. But it's very very scary proposition, very scary step to just go and just rely on chance. Because basically it's what it is. You rely on chance, because the system doesn't work the way it should and, the system should work like, according to law any person that has reasonable fear that they will to be harmed they should get asylum. But that's not at all how it works and they always require evidence of past harm and, so, I think even if I give them information and instructions, it will still be very hard for them to decide to just go and to participate in a French lottery on whether or not they are going to be a citizen.

¹⁹⁹ On peut noter l'existence de recherches qui abordent ponctuellement cet enjeu, comme par exemple le travail de Marion Gilbert (2022) sur les migrations de gays et lesbiennes originaires de Corée du Sud. Elle montre notamment dans son travail que l'association *Solidarity for LGBT Human Rights in Korea*, la plus importante association LGBT+ du pays, a pu explicitement déconseiller des Coréen-nés du Sud de tenter de demander l'asile OSIG dans d'autres pays, en raison des difficultés et de l'incertitude de cette procédure.

des concours marocains, les concours pour intégrer une école de commerce en France, ce qu'il envisage comme une solution pour s'éloigner de ses parents.

En fait, c'est à force des trois ans de pression que j'ai vécus avec mes parents, qui m'ont poussé à partir. Quand j'ai vu un espoir d'être plus loin de chez mes parents, enfin vraiment je me rendais pas compte la première année quand mes parents ils ont su pour moi, parce que c'est moi qui culpabilisais, je me disais, c'est moi qui a tort, c'est normal leur réaction, qu'ils me contrôlent. Mais au bout de la deuxième, troisième année, je voyais que ça se calmait pas. J'arrivais pas à supporter ça. Je me sentais vraiment en pression tout le temps, je suis pas libre de faire ce que je veux, alors que tous les gens à côté de moi ils évoluent autrement, enfin quand t'as 19, 20 ans, c'est l'âge où les gens ils sortent, ils font des connaissances. Et moi à chaque fois, ben c'est mon rythme, être à l'école, revenir chez mes parents. Ils me contrôlent, ils me disent : « Mais t'es avec qui ? » Enfin j'ai quasiment pas de vie. Et c'est là où je me suis dit, ah ben tiens il y a un moyen où je peux être loin de chez mes parents. Vraiment l'idée c'était d'être loin de chez mes parents. C'est même pas les gens autour, à la base, ou la mentalité au Maroc, c'est vraiment d'être loin de mes parents. Et quand j'ai su qu'il y avait ce moyen de partir en France, et tous mes amis ils m'ont encouragé, je l'ai fait.

Entretien avec Samir, septembre 2019

Il réussit l'un de ces concours et intègre une école de commerce française. Un an après la fin de ses études, il trouve un travail en France et obtient, après avoir eu un titre de séjour pour études, une carte de séjour salarié qu'il réussit à renouveler. Aujourd'hui, toujours dans cette situation, il envisage à l'avenir une demande de naturalisation. Ne rencontrant pas de problème avec sa situation administrative en France, Samir n'a aucune raison d'envisager de recourir à une demande d'asile. Par ailleurs, les quelques discussions qu'il a pu avoir avec des amis sur la question le poussent à penser que même dans le cas hypothétique où il rencontrerait des difficultés à pouvoir rester légalement en France, il envisagerait une autre option que l'asile. Deux éléments alimentent sa réticence : les difficultés qui lui ont été rapportées au sujet de cette procédure d'une part, la perception d'une identité découlant de cette procédure jugée moins valorisante par rapport à d'autres moyens de régularisation d'autre part.

[Samir] : Alors j'ai entendu parler, de l'entourage, quand on parlait d'asile et tout, le seul truc que j'ai entendu, c'est que c'est compliqué de le faire. Comparé à d'autres pays où je connais beaucoup de gens qui l'ont fait, par exemple aux Pays-Bas. Donc, le seul truc que j'ai entendu parler c'est que c'est hyper compliqué ici.

[Florent] : Sur quel plan ?

[Samir] : Procédure, pour le justifier, comparé apparemment aux Pays-Bas où les gens l'obtiennent plus facilement.

[Florent] : Sur ce motif, d'homosexualité ?

[Samir] : Oui oui. C'est vraiment l'idée que j'ai entendue deux trois fois comme ça.

[...]

[Florent] : Et, bon je te le souhaite pas, mais si un jour t'as un problème, est-ce que toi c'est une solution que tu pourrais envisager ?

[Samir] : Dans mon cas non, parce que je sais que j'ai une solution, en tout cas plus facile on va dire. Du fait de se dire que l'asile c'est un peu plus compliqué, du coup moi je pense plus au mariage, voilà. Moi sincèrement c'est vraiment à cause de la procédure.

[...]

Non, mais je pense, oui, après ça reste mon avis, de ce que j'ai entendu, les gens, enfin, par réflexe, ils réfléchissent aux études, en deuxième ils réfléchissent au mariage parce qu'ils se disent : « Ok, ça peut être plus rapide et plus facile », enfin dans l'idée. Et quand tu parles d'asile, je pense il y a une partie que le fait d'être réfugié ou quelque chose, c'est, ils vont pas bien le prendre pour eux. C'est même, c'est un truc hyper culturel :

« Pourquoi t'es venu ici ? » « Ouais, moi je suis venu pour les études. » « Moi je me suis marié. » « Ben moi je suis réfugié. » Je pense que c'est le mot que les gens trouvent dur.

Entretien avec Samir, septembre 2019

Que ce soit sur le plan des expériences traversées dans son pays d'origine ou sur celui du sens qu'il accorde à son départ, la migration de Samir est similaire à celle de plusieurs personnes rencontrées durant mon enquête, qui ont eu recours à une demande d'asile et qui sont aujourd'hui réfugiées. Au fond, Samir s'en distingue plus par les catégories migratoires qui encadrent le déplacement des individus et son opportunité de se fondre dans une autre d'entre elles, que par les causalités de son départ. Ainsi, si l'artificialité de telles catégories s'est donnée à voir dans un premier temps en pointant les multiples facteurs à l'œuvre dans la migration des personnes qui demandent l'asile OSIG (voir chapitre 3), elle apparaît aussi en rappelant que derrière des migrations étiquetées comme distinctes des « migrations forcées » peuvent également se trouver des personnes LGBT+ cherchant à fuir un cadre de vie oppressif. C'est le cas de Samir, dont le visa étudiant obtenu pour se rendre en France occulte la raison principale du départ. Mais cela peut aussi valoir dans le cadre d'autres motifs de séjour. Par exemple, les étrangers et étrangères en couple avec une personne de même sexe, française ou en situation régulière sur le territoire français, et qui tentent de régulariser leur situation par le biais de ce motif-là, peuvent aussi avoir fui des persécutions (ARDHIS, 2019).

Le contrepoint fourni par l'exemple de Samir invite également à rappeler que le recours à la demande d'asile n'existe parfois que relativement à l'absence d'autres opportunités pour régulariser la venue en France et que l'on devient aussi demandeur·se d'asile en raison de l'impossibilité de voir sa présence sur le territoire autorisée et légitimée par une autre raison. Autrement dit, l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile est également influencée par le contexte plus général des politiques migratoires du pays d'arrivée et les contraintes qui l'accompagnent. C'est ce que rappellent Didier Fassin et Carolina Kobelinsky en analysant un autre contexte historique : celui de l'augmentation des demandes d'asile en France à partir du milieu des années 1970 (2012). Alors que dans la sphère publique domine la thèse du « relais »²⁰⁰ pour expliquer cette augmentation survenant après la suspension de l'immigration de travail en 1974, les deux anthropologues notent que celle-ci peut plutôt être expliquée par le contexte géopolitique d'une période marquée par l'apparition de dictatures et de conflits dans plusieurs régions du monde, ainsi que par le fait que « puisqu'il était plus facile [jusque-là] d'obtenir un contrat de travail qu'un statut de réfugié, une partie des candidats potentiels à celui-ci se content[ait] donc de celui-là » (*Ibid.*, p. 662). Dès lors, si les demandes d'asile augmentent, « ce n'est pas que les immigrés en quête d'emploi se tournent abusivement vers cette voie qui leur resterait seule ouverte, mais c'est au contraire que la fin de l'immigration de main-d'œuvre oblige à faire exister un droit d'asile jusqu'alors négligé » (*Ibid.*). Dans un contexte d'opportunités restreintes pour régulariser sa situation, l'arrivée à la demande d'asile survient aussi en réponse à l'impossibilité de le faire par d'autres voies.

²⁰⁰ La thèse du « relais » correspond à l'idée selon laquelle, suite à la fermeture de l'immigration de travail, les personnes quittant leur pays pour des raisons économiques tenteraient de se faire passer pour réfugiées en se déportant vers les demandes d'asile, conduisant alors à leur augmentation (Legoux, 1995).

Certaines des personnes rencontrées en ont d'ailleurs directement fait l'expérience, puisque leur recours à la demande d'asile a succédé à une tentative non concluante d'entrer légalement sur le territoire français autrement, et s'est donc fait par défaut et avec résignation. C'est le cas par exemple pour Yacine qui a longtemps été réticent à quitter l'Algérie et à demander l'asile, essayant dans un premier temps, mais sans succès, d'obtenir un visa étudiant pour se rendre en France. Comme mentionné dans le chapitre 3, aller en France et y demander l'asile reviendrait pour lui à entériner une rupture avec sa famille qu'il souhaite éviter, puisque recourir à cette procédure conduirait à affirmer l'information de son homosexualité, dans une période où il souhaite « enlever cette image-là qui est sombre sur [lui]²⁰¹ ». Paradoxalement, l'asile peut donc devenir une procédure qui interfère avec les stratégies contextuelles de négociation de l'hétéronormativité déployées par les individus, déterminées également par la place qu'ils entendent accorder à leur position minoritaire dans leur relation avec d'autres personnes. L'organisation taxinomique des politiques migratoires et d'asile impose aux individus qu'elle classe et qui tentent de se fondre à l'intérieur de celle-ci, de gérer un nouveau support d'information sur eux-mêmes, et peut dès lors compromettre ces stratégies. Par ailleurs, ce que Yacine aperçoit de la situation dans laquelle se trouve Bilal, son compagnon engagé dans une demande d'asile en France, en termes de déclassement, accentue ses réserves.

Moi aussi, ce qui me tient là-bas [en Algérie] c'est, j'ai eu peur de venir ici, de me trouver, je sais pas, dans une situation, parce que comme Bilal il s'est pas trouvé aussi, il était une personne, un commerçant qui a son argent, qui a une situation, moi aussi j'ai ma situation, je travaille pour l'État et il y a des gens qui rêvent d'être à ma place, dans mon travail, et je vais quitter tout ça, et je vais me trouver ici en France au chômage ou dans une situation que je vais pas aimer, c'est pas facile aussi. Malgré que chaque jour et chaque nuit je pense trop à Bilal et à sa situation. Se trouver seul dans un endroit où tu sens que tout le monde t'as quitté, c'est pas facile.

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

Le visa qu'il demande pour aller étudier en France n'étant pas accepté, il reste en Algérie. Ce n'est que suite à l'apparition de nouvelles menaces dont il fait l'objet et à la diffusion cette fois publique de l'information de son homosexualité, qu'il finit par rejoindre la France en décembre 2019 et recourir à une demande d'asile. Ainsi, réinscrire dans le temps long l'arrivée de Yacine à cette procédure permet de mettre en évidence la part de résignation qui accompagne son entrée dans la carrière, mais aussi de montrer comment celle-ci ne peut être comprise que relativement à l'impossibilité, qu'il éprouve directement, de se rendre en France et de pouvoir y résider légalement par une autre voie. Les exemples d'Olga et de Yacine, tout comme celui de Samir, rappellent donc le rôle que joue le contexte plus large de politiques migratoires restrictives dans la configuration des carrières de demandeur·se d'asile.

²⁰¹ Extrait d'entretien présenté dans le chapitre 3.

C. Demander l'asile OSIG : retours synthétiques sur un processus à l'articulation de multiples déterminants

Au terme de ce chapitre et des précédents qui ont analysé les modalités du départ du pays d'origine et de la migration, il est possible de dégager des éléments structurants qui rendent compte de l'ensemble des déterminants en jeu dans le processus d'arrivée à une demande d'asile OSIG. Différents profils d'individus peuvent alors être établis, en fonction des configurations différenciées de ces déterminants selon leur parcours.

1. Séquences de l'entrée dans la carrière

L'analyse de l'arrivée à une demande d'asile OSIG en termes de carrière a permis de mettre en lumière un ensemble de déterminants conduisant au recours à cette procédure. Le processus d'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG peut être schématiquement décrit par les séquences qui le jalonnent, retranscrites dans le tableau suivant.

Prise de conscience d'un cadre de vie perçu comme trop contraignant dans le pays d'origine	Un point de rupture biographique conduit à la prise de conscience d'un contexte de vie dans le pays d'origine appréhendé comme trop contraignant pour pouvoir y rester. Il peut survenir suite à un événement spécifique particulièrement traumatisant ou advenir progressivement par effet d'accumulation. Il est parfois autant le fait d'expériences personnelles que de processus de conscientisation collectifs ²⁰² . Dans la majorité des cas, ce point de rupture se déroule dans le pays d'origine, mais il est important de rappeler que celui-ci peut tout aussi bien avoir lieu en France.
Expérience de contraintes découlant de la situation administrative en France	En France, la personne doit composer avec une situation administrative induite par la modalité de réalisation de sa migration. Elle peut expérimenter une précarité administrative, ou le risque de se retrouver dans cette situation, ce qui peut jouer un rôle dans l'arrivée à la demande d'asile qui intervient aussi par nécessité de régulariser sa présence sur le territoire. L'expérience de cette contrainte peut survenir dès l'arrivée en France, pour les personnes entrées de façon irrégulière, ou dans un second temps, après une première période de résidence en France encadrée par un autre motif de séjour. Cette phase est inexistante pour les personnes qui engagent une demande d'asile très rapidement après leur arrivée.
Apprentissage du cadre de l'asile OSIG et projection dans celui-ci	La personne prend connaissance de la possibilité de réaliser une demande d'asile OSIG, suite à des recherches personnelles ou grâce aux informations délivrées par d'autres personnes. Elle projette, avec plus ou moins de conviction, sa situation personnelle, du moins une certaine présentation de soi, dans ce cadre. Cette étape d'apprentissage peut varier considérablement d'une personne à l'autre selon son inscription spatiale (dans le pays d'origine, en cours de route, une fois en France) et temporelle (avant l'arrivée en France jusqu'à longtemps après celle-ci).

²⁰² Voir chapitre 3 sur la multiplicité des déterminants conduisant au départ du pays d'origine.

Acceptation des implications du recours à une demande d'asile	Initier une demande d'asile peut s'accompagner d'un coût personnel, résultant des contraintes associées aux implications du recours à cette procédure. Une phase d'acceptation de ceux-ci est parfois nécessaire. Son intensité est souvent proportionnelle à ce qu'a à perdre la personne (situation matérielle, relations sociales) et à son degré d'information sur la demande d'asile, et inversement proportionnelle au niveau de contraintes auxquelles elle est confrontée en France. Cette phase est ainsi parfois inexistante.
Dépôt effectif d'une demande d'asile	L'enregistrement d'une demande d'asile est parfois difficile, notamment en Île-de-France où la mise en place de la plateforme téléphonique pour prendre rendez-vous avec une SPADA depuis mai 2018 n'a fait que reporter, mais en l'invisibilisant, le problème d'accès au dépôt d'une demande d'asile en raison des difficultés à obtenir un rendez-vous auprès des SPADA ²⁰³ . La procédure Dublin peut aussi constituer un obstacle au dépôt d'une demande d'asile en France (voir chapitre précédent).

Tableau 5 : Séquences de l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG

Déplier l'ensemble des séquences de l'entrée dans la carrière présente un double intérêt. D'une part, cela conduit à rompre avec l'idée d'une arrivée rapide et automatique à la demande d'asile OSIG une fois dans le pays d'arrivée, en mettant en lumière une succession d'étapes qui la précèdent et qui représentent autant de freins potentiels au recours à cette procédure. D'autre part, cela permet de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des parcours individuels qui se singularisent par des configurations différenciées de chacune de ces phases. Par conséquent, il convient de rappeler que le déroulé synthétique présenté dans ce tableau reste schématique et inévitablement réducteur. Une partie des séquences décrites peuvent être très rapides dans les parcours de certaines personnes, comme pour la séquence d'acceptation des implications de la demande d'asile, voire non directement expérimentées à l'instar des contraintes associées à la situation administrative en France. D'autres se posent dans des termes un peu différents. L'exemple de Kazi qui décide de parler de son homosexualité lors de son entretien OFPRA sans pour autant avoir eu connaissance spécifiquement de l'asile OSIG auparavant montre que la phase de projection dans le cadre de l'asile ne relève dans ce cas pas tant d'un apprentissage particulier *a priori* que d'une tentative opportune. La configuration particulière de l'entrée dans la carrière de Kazi illustre également un autre aspect important de la variation de ce modèle synthétique puisque les séquences ici présentées peuvent parfois s'agencer dans un ordre temporel différent. En effet, l'apprentissage du cadre de l'asile OSIG peut survenir après le dépôt effectif d'une demande d'asile : il n'est pas rare qu'une personne apprenne qu'elle puisse mentionner

²⁰³ Les associations conseillent de garder des preuves de l'ensemble des appels effectués restés sans réponse. Celles-ci pourront servir dans le cas où, lors de l'enregistrement de la demande d'asile à la préfecture, la personne serait placée en procédure accélérée pour avoir dépassé le délai d'introduction de la demande 90 jours après l'entrée sur le territoire français, afin de présenter un motif justifiant de ce dépassement. Suite à l'introduction par plusieurs associations d'un référé liberté devant le tribunal administratif, ce dernier a pointé dans une ordonnance du 25 novembre 2019 que « les dysfonctionnements du dispositif d'accès à l'enregistrement de la demande d'asile en Île-de-France [...] portent une atteinte grave et manifestement illégale au droit d'asile ». Le tribunal administratif a ainsi enjoint au préfet de police d'enregistrer les demandes d'asile dans un délai de dix jours et d'augmenter, à titre provisoire, le nombre de rendez-vous pris dans les GUDA par l'intermédiaire des SPADA, ainsi qu'à l'OFII de mettre en place la gratuité effective des appels vers la plateforme téléphonique. Au-delà de l'entrave au droit de demander l'asile, il faut rappeler que ce délai retarde aussi de fait l'accès aux CMA octroyées une fois la demande d'asile enregistrée.

son OSIG alors qu'elle s'est déjà engagée dans cette procédure, voire même après avoir déjà réalisé une première demande d'asile à l'issue défavorable, introduisant alors une demande de réexamen, à l'instar de Mariam. On retrouve avec ces cas particuliers la nécessité de bien distinguer l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG de la simple procédure administrative de dépôt d'une demande d'asile. Ainsi, cette première modélisation des séquences de l'entrée dans la carrière nécessite d'être affinée pour rendre compte de ses actualisations différenciées selon les parcours individuels.

2. Du départ du pays d'origine au recours à la demande d'asile OSIG : typologie des entrées dans la carrière

Pour ce faire, je propose de dresser une typologie des différents profils qui se sont dessinés au sein du groupe des enquêté·es, en fonction des configurations de leur entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG. Trois critères sont pris en compte : la temporalité du recours à l'asile OSIG relativement au moment de l'arrivée en France, la situation administrative durant la période éventuelle précédant celui-ci et l'enjeu de l'accès à l'information. Trois groupes principaux se distinguent ainsi, qui peuvent être eux-mêmes divisés en sous-groupes témoignant de rapports différenciés à la procédure d'asile OSIG au sein d'une même catégorie.

	<i>Temporalité de l'articulation migration en France / demande d'asile OSIG</i>		<i>Rapport à la procédure de demande d'asile OSIG</i>	<i>Exemples</i>
Les informé·es	Le recours à une demande d'asile OSIG suit de façon quasiment directe l'entrée en France des informé·es, qui ont déjà connaissance de cette procédure avant leur migration ou qui l'acquièrent rapidement à leur arrivée. Si les informé·es sont souvent plus doté·es en capitaux culturel ou social, autorisant un accès facilité à l'information, ils et elles peuvent aussi avoir bénéficié d'une rencontre fortuite à leur arrivée conduisant à une orientation rapide vers cette procédure.	Les pragmatiques	Les pragmatiques se tournent rapidement vers cette procédure une fois en France, ayant eu connaissance assez tôt de celle-ci. Sans pour autant l'idéaliser, ils et elles ne l'associent pas à une contrainte particulière, tout en ayant conscience de ne pas avoir d'autre solution.	<i>Vlad et Dimitri, Arsène</i>
		Les résigné·es	Les résigné·es associent à la demande d'asile OSIG une série de contraintes et auraient donc préféré trouver une autre solution pour résider en France. Parfois revers d'un degré élevé de connaissances, ces réticences à l'égard de la demande d'asile peuvent avoir conduit certain·es à tenter dans un premier temps de séjourner en France par d'autres voies, mais sans succès. N'ayant pas d'autres choix, ils et elles finissent par demander l'asile.	<i>Olga, Yacine, Yves</i>
Les tâtonnant·es	Les tâtonnant·es se caractérisent par une arrivée tardive à la demande d'asile OSIG, par ignorance de l'existence de cette possibilité ou par crainte de celle-ci. Dès lors, leur recours à cette procédure se fait après une première période, plus ou moins longue, en situation irrégulière, suivant leur arrivée en France.	Les circonspect·es	Lorsqu'ils et elles prennent connaissance de la possibilité de demander l'asile, un certain temps après leur arrivée en France, les circonspect·es émettent tout de même une certaine méfiance à l'égard de cette procédure, en raison de leur situation irrégulière ou pour d'autres raisons.	<i>Fatima, Adama</i>
		Les délesté·es	La possibilité de réaliser une demande d'asile OSIG est considérée avec un certain enthousiasme, relativement à l'espoir de sortie de la précarité administrative qu'elle représente.	<i>Ahmed</i>

Les réorienté·es	Les réorienté·es ont recours à une demande d’asile OSIG après une première période passée en France, de quelques mois jusqu’à plusieurs années, en situation régulière. Par manque d’information ou en ayant saisi d’autres opportunités, ils et elles se sont dans un premier temps maintenu·es légalement en France par d’autres voies, avant de devoir se tourner dans un second temps vers une demande d’asile invoquant ce motif particulier.	Les rescapé·es	La mention de l’OSIG dans la demande d’asile ne survient pas dès les premiers instants du recours à celle-ci. Le tir est rectifié au cours de la procédure ou plus tard, suite à une demande de réexamen. L’arrivée à la demande d’asile OSIG s’inscrit donc dans la continuité d’une première demande d’asile réalisée en présentant un autre motif, partiel ou factice. Dans le cas de demandes de réexamen, cette continuité est donc entrecoupée d’une période de présence en France en situation irrégulière.	<i>Kazi, Mariam</i>
		Les itinérant·es	La demande d’asile OSIG survient après une période de présence régulière en France, sous un autre statut. Le recours à cette procédure fait suite à l’expiration effective ou prochaine de celui-ci ou à une évolution de la situation personnelle dans le pays d’origine. Les nouvelles contraintes auxquelles ils et elles sont confronté·es poussent les itinérant·es à passer d’une catégorie de migrant·e à une autre.	<i>Youcef, Leila</i>

Tableau 6 : Typologie de profils de demandeur·se d’asile OSIG selon la configuration de leur arrivée à cette procédure

Cette typologie permet de broser différents profils d'individus selon la configuration de leur entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG. Elle rappelle l'hétérogénéité des parcours des personnes ayant recours à une demande d'asile OSIG, que la catégorie administrative englobante de « demandeur·se d'asile » occulte bien souvent. En déclinant les rapports différenciés qu'entretiennent les personnes enquêtées à cette procédure, elle dresse également l'image d'une réalité bien plus complexe que celle de la représentation associée au discours de la migration comme libération, selon laquelle les personnes se tournent rapidement et avec soulagement vers une demande d'asile. En effet, plusieurs configurations d'entrées dans la carrière de demandeur·ses d'asile OSIG s'inscrivent dans des temporalités longues, relativement au moment de l'arrivée en France, et d'autres sont marquées par des rapports sceptiques à la procédure d'asile. Ainsi, aux côtés des « pragmatiques », de nombreuses personnes s'inscrivent dans des entrées dans la carrière qui sont faites de nombreuses aspérités. En ce sens, il faut rappeler que cette typologie n'intègre pas certains profils qui de fait ne relèvent pas de la demande d'asile OSIG, mais qui n'en disent pas moins sur celle-ci, à savoir les personnes qui n'auront jamais accès à l'information de cette procédure et n'y auront donc pas recours, ou celles qui, bien qu'en ayant connaissance, s'en détournent par choix explicite ou parce qu'elles n'en ont pas besoin, à l'instar de Samir qui régularise sa situation en France d'une autre façon. Enfin, il faut également mentionner la non intégration des personnes placées en procédure Dublin, du fait d'une configuration spécifique d'entrée dans la carrière en France, retardée ou avortée par contrainte.

Pour finir, je n'ai pas articulé cette typologie des entrées dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG à celle des trajectoires migratoires présentée dans le chapitre précédent, dans la mesure où il ne semble pas exister de corrélation automatique entre ces deux éléments. Si la catégorie des « informé·es » comprend en grande partie des personnes dont les parcours migratoires relèvent du « déplacement linéaire », des situations de « navigation à vue » sont aussi envisageables au sein de cette catégorie : le fait d'être bien informé·e en amont de la migration n'induit pas nécessairement une position sociale autorisant un accès aisé à la migration internationale. De la même façon, les « tâtonnant·es » peuvent aussi bien avoir eu des parcours migratoires relevant du « déplacement linéaire » que de la « navigation à vue ».

Conclusion

L'analyse du faisceau de déterminants conduisant à une demande d'asile OSIG, une fois en France, contribue à réencadrer le recours à cette procédure dans un ensemble d'enjeux qui dépassent les seules persécutions dans le pays d'origine. Une telle démarche permet de se détourner d'une approche naturalisante des « réfugiés LGBT+ » qui consiste à les appréhender comme des individus ayant une conscience préalable d'être « réfugiés », qui découlerait mécaniquement des expériences vécues de persécutions et qu'il s'agirait donc simplement de traduire une fois en France en se tournant rapidement vers la procédure consacrée. En effet, l'approche en termes de carrière a au contraire permis de redonner toute son épaisseur au processus d'arrivée à une demande d'asile OSIG, scandé par différentes séquences et résultat d'une interaction entre contraintes, opportunités, apprentissages et représentations des individus. Dès lors, il s'avère que l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG est tout autant conditionnée par des phénomènes survenant en France et par les caractéristiques sociales différenciées des individus que par les expériences de persécutions dans le pays d'origine. La recontextualisation au sein des parcours individuels du glissement vers la catégorie administrative de demandeur·se d'asile permet donc de se départir d'une interprétation essentialisante qui fait de la catégorisation comme réfugié·e un simple processus de reconnaissance d'une propriété intrinsèque des individus.

L'identification des différents déterminants en jeu dans l'arrivée à une demande d'asile OSIG renseigne aussi sur la dimension contingente du recours à celle-ci et donc sur une série d'obstacles qui peuvent obstruer l'accès à une protection internationale. Même si l'enquête réalisée n'a permis de le faire que de biais, il devient alors possible de mentionner les potentiel·les absent·es, en rendant compte également de ce qui peut conduire à ne pas demander l'asile. Par ailleurs, l'attention portée aux différents déterminants du recours à cette procédure a permis de rappeler l'effet et l'importance du contexte plus général de politiques migratoires restrictives dans ce processus. En ce sens, l'analyse de diverses configurations d'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG montre que le recours à cette procédure en dit parfois autant, si ce n'est plus, sur l'ensemble des contraintes qui pèsent sur les déplacements internationaux des individus, que sur leurs expériences personnelles survenues dans leur pays d'origine.

Enfin, l'analyse en termes d'entrée dans la carrière a aussi contribué à rendre compte d'un rapport parfois nuancé à l'asile, de la part des personnes qui y ont recours. Tout en reconnaissant l'opportunité que représente la demande d'asile, il s'agit de ne pas occulter les réticences qui peuvent être associées à cette démarche et qui peuvent surgir avant même d'avoir fait l'expérience de la procédure elle-même et d'avoir expérimenté les contraintes qu'implique la position de demandeur·se d'asile.

Conclusion de la deuxième partie

Cette partie s'est attachée à remonter les étapes successives qui ont précédé la demande d'asile OSIG effectuée par les personnes enquêtées, à savoir le départ du pays d'origine, la migration jusqu'en France et l'engagement dans cette procédure. Cette analyse à rebours a présenté trois intérêts. Premièrement, elle complexifie largement la représentation des migrations associée à la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde », polarisée par un « pays d'oppression » et un « pays de libération » identifié d'emblée comme tel et qui occulte ce qu'il se passe entre les deux dans une conception du déplacement comme linéaire et unicausal. Deuxièmement, elle permet de « dénaturer » les réfugié·es LGBT+, c'est-à-dire de ne pas expliquer leur parcours uniquement par les persécutions liées à l'OSIG qui sont au fondement de leur statut migratoire. Les modalités et possibilités de réaction face aux craintes ou expériences de persécutions sont déterminées par une série d'autres facteurs, qui, par leur agencement, expliquent tout autant le départ du pays d'origine, la migration vers la France et le recours à une demande d'asile OSIG. Troisièmement, ce décroisement de l'expérience des personnes demandant l'asile OSIG en France, contribue alors, dans la lignée de la proposition d'Oliver Bakewell (2008), à « désexceptionnaliser » les réfugié·es. J'entends par là la nécessité de réinscrire leur processus et expérience migratoire dans l'ensemble des dynamiques sociales et politiques du monde contemporain qui façonnent leur existence, comme celles des autres, et à l'aune desquelles l'adaptation aux persécutions et plus généralement à la position minoritaire doit aussi être comprise. En ce sens, il apparaît notamment que les parcours des réfugié·es LGBT+ en disent autant, si ce n'est plus, sur les politiques migratoires et d'asile générales européennes et françaises et les cadres qu'elles instaurent, au sein desquels les individus sont contraints d'évoluer pour sécuriser et stabiliser leur déplacement et leur existence dans le pays d'arrivée.

Ainsi, le chapitre 3 a montré que si les persécutions et craintes de persécutions constituent le facteur essentiel du départ du pays d'origine, c'est bien souvent dans l'articulation de l'expérience de celles-ci avec d'autres éléments que peut se comprendre pleinement la bifurcation biographique qui pousse au départ du pays d'origine. Le statut socio-économique et les ressources à disposition, notamment matérielles, les réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les individus, leurs représentations – tant sur leur pays d'origine que sur des ailleurs qu'ils peuvent juger désirables –, leurs éventuelles autres motivations au départ et leur plus ou moins grande facilité à franchir les frontières internationales constituent des déterminants tout aussi importants du départ, qui par ailleurs interagissent souvent entre eux. Plus exactement, ceux-ci influent d'une part sur la bifurcation biographique elle-même, c'est-à-dire la prise de conscience d'un basculement dans une situation que l'individu ne juge plus viable et supportable, d'autre part sur le fait d'envisager le départ du pays d'origine comme une solution face à cette nouvelle situation, et celui de pouvoir le mettre en œuvre. Dès lors, deux personnes faisant face aux mêmes expériences de persécutions dans un même endroit n'y réagiront pas de

la même façon, puisque l'ensemble de ces déterminants contribuera à faire varier leur façon et possibilités de composer avec celles-ci.

Le chapitre 4 est revenu sur la diversité des parcours migratoires ayant mené jusqu'en France les personnes rencontrées. L'analyse en termes de trajectoires migratoires a permis de montrer la multiplicité des déterminants orientant le déplacement. Celui-ci est le résultat d'un processus qui se constitue et se recompose à l'interface entre les aspirations des individus (informées par leurs imaginaires géographiques, leur stratégies de localisation ainsi que les informations dont ils disposent et qui évoluent en cours de route), leurs ressources (financières, réseaux sociaux, capital culturel), les contraintes extérieures qui mettent en mouvement ou immobilisent (expériences de LGBTphobie, de racisme, isolement, mais surtout dispositifs frontaliers européens) et les opportunités et tactiques déployées par les individus pour y faire face. Les articulations différenciées de ces éléments donnent lieu à quatre types de trajectoires migratoires que sont « le déplacement linéaire », « la fixation progressive », « l'horizon à atteindre » et la « navigation à vue ». Ces configurations documentent l'hétérogénéité des parcours migratoires souvent occultée sous les catégories administratives agglomérantes de « demandeur·ses d'asile » et de « réfugié·es ». Mais elles pointent surtout les inégalités qui existent dans l'accès à la mobilité internationale et les conditions de réalisation de celles-ci, rappelant par la même occasion comment les politiques migratoires et les dispositifs frontaliers européens bloquent en premier lieu une partie importante des personnes qui tentent de trouver refuge en Europe. Loin de l'image d'une migration linéaire depuis le « pays d'oppression » vers le « pays de refuge », c'est après de longs parcours migratoires, semés d'obstacles et dangereux qu'une partie des enquêté·es est arrivée en France.

Pour finir, le chapitre 5 a analysé plus en détail la période, rarement étudiée, qui s'écoule entre l'arrivée en France et le dépôt effectif d'une demande d'asile OSIG. Plus exactement, la mobilisation de la notion de carrière a servi de clé d'interprétation et d'explication pour rendre compte de l'épaisseur du processus qui conduit à recourir à une telle procédure une fois en France. Là encore, l'explication des parcours des réfugié·es LGBT+ au seul prisme des expériences de persécutions dans les pays d'origine montre son insuffisance lorsque l'on considère la multitude d'éléments qui conduisent à une demande d'asile OSIG. L'accès à l'information et les vecteurs et conditions de sa circulation, le rapport qu'entretiennent les exilé·es à leur position minoritaire liée à l'OSIG à leur arrivée en France – et surtout à l'enjeu de son dévoilement –, les réserves qui peuvent exister face à la procédure d'asile et les ajustements contraints aux politiques migratoires qui offrent peu d'alternatives de régularisation expliquent tout autant que certaines personnes se tournent, ou non, vers une demande d'asile OSIG. Le recours à celle-ci se fait alors plus ou moins rapidement après l'arrivée en France et avec plus ou moins d'enthousiasme d'une personne à l'autre.

À l'issue de cette partie, c'est tout d'abord la grande hétérogénéité des expériences et des parcours précédant le dépôt d'une demande d'asile OSIG en France qui apparaît. En réalité, cette diversité est le reflet de la multitude des facteurs qui conduisent au recours

à cette procédure et qui dépassent largement la seule expérience de persécutions ou craintes de persécutions dans le pays d'origine. Plus que par des caractéristiques propres aux individus, le recours à la demande d'asile s'explique aussi par l'ensemble des contraintes qui pèsent sur leur migration internationale et leur situation administrative à leur arrivée en France. Alors même que les discours et les politiques mises en place s'attachent à séparer les « migrants » des « réfugiés », les « politiques d'immigration » des « politiques d'asile » – parfois même au point de justifier des politiques plus dures vis-à-vis des premiers au nom de l'accueil des deuxièmes (Akoka, 2020), l'expérience des personnes concernées montre au contraire une continuité des effets de l'ensemble de ces politiques sur les parcours migratoires et administratifs des individus. Autrement dit, les politiques restrictives de visa, le renforcement des dispositifs de contrôle frontaliers et la complexification des possibilités de régularisation en France conduit d'une part à bloquer des personnes (dans leur pays d'origine, au cours du parcours migratoire ou une fois en France) qui souhaiteraient y effectuer une demande d'asile, d'autre part à en contraindre d'autres à recourir à cette procédure, alors que certaines personnes souhaiteraient sécuriser leur migration et leur présence sur le territoire français autrement. Par ailleurs, l'engagement dans cette procédure et la nouvelle identité administrative de demandeur·se d'asile à endosser sont loin de constituer une garantie de stabilisation et de « libération » dans le pays d'arrivée.

PARTIE 3

Trier, reléguer : l'épreuve de la procédure d'asile

Introduction de la troisième partie

Les demandeur·ses d'asile se situent au cœur de la tension qui irrigue les politiques européennes, au sein desquelles la compassion et la répression fonctionnent de pair comme outil de contrôle et de régulation des migrations. À la fermeté affichée comme nécessaire à l'égard des « migrants » est opposé un devoir moral et politique d'accueil des « réfugiés » (Akoka, 2020). Conséquence et manifestation de la sédimentation progressive de cette dichotomie, les demandeur·ses d'asile font l'objet d'un soupçon toujours plus accru à leur égard depuis les années 1980 en France. Suivant cette logique, les institutions de l'asile poussent de plus en plus loin l'évaluation de la « crédibilité », et avec elle de la « véracité », des récits de vie présentés par les requérant·es (d'Halluin, 2012 ; Fassin et Kobelinsky, 2013 ; Akoka, 2020). La volonté de distinguer les « vrais réfugiés » des autres « migrants » conduit alors à ce que la valeur de l'asile se retrouve corroborée à la sévérité et la parcimonie qui a prévalu à sa distribution (Fassin et Kobelinsky, 2013).

Dans ce contexte, les demandeur·ses d'asile occupent une position qui cristallise la dualité des politiques migratoires contemporaines. Dans l'attente de voir les instances de l'asile statuer sur leur demande, ils et elles se retrouvent dans une situation provisoire qui les fait occuper simultanément les positions potentielles de victime à protéger et accueillir et celle d'étranger·e indésirable à appréhender et éloigner. S'engager dans une demande d'asile conduit à expérimenter les implications de cette situation contradictoire. Ayant passé la frontière et se voyant accorder une situation administrative régulière provisoire, la légitimité des demandeur·ses d'asile à se maintenir sur le territoire national n'en reste malgré tout pas encore acquise. C'est l'épreuve des multiples tensions engendrées par cette situation que propose d'étudier cette partie, en étudiant d'une part l'évaluation des demandes d'asile OSIG et l'expérience du soupçon qu'elle charrie, d'autre part la marginalisation multidimensionnelle qui accompagne le fait d'occuper le statut administratif de demandeur·se d'asile au quotidien.

Le chapitre 6 analyse la façon dont sont évaluées les demandes d'asile OSIG. En dépliant les différentes composantes du régime de véridiction à l'œuvre (cadre juridique d'une catégorie récente de l'asile, attentes normatives de modalités d'énonciation d'un discours et registre de crédibilité spécifique), il montre que l'étroitesse du cadre de reconnaissance de la qualité de réfugié·e OSIG est telle, qu'il nécessite très souvent en amont un important travail du discours et de la présentation de soi de la part des requérant·es. Toutefois, les demandeur·ses d'asile ne sont pas dotés·es des mêmes ressources pour faire face à cette procédure. C'est d'autant plus le cas, qu'alors même que l'accompagnement associatif peut s'avérer indispensable pour se préparer aux attentes spécifiques des institutions, toutes et toutes n'y auront pas accès. Outre la construction de la crédibilité et les stratégies mobilisées pour faire face à la procédure d'asile OSIG, ce chapitre analyse ce que faire l'objet de soupçon produit sur les requérant·es. Il considère ainsi la façon dont sont vécues les interactions avec les institutions de l'asile, mais aussi d'autres contextes où le soupçon est présent, puisque celui-ci gagne également la scène associative et les relations entre demandeur·ses d'asile ou réfugié·es.

Le chapitre 7 étudie quant à lui l'expérience de la condition de demandeur·se d'asile au quotidien. J'emploie ce terme pour rendre compte non pas des conséquences de la migration elle-même sur l'existence des individus dans le pays d'arrivée, mais de celles des dispositifs juridiques et administratifs qui l'encadrent, dans le cas particulier du recours à une demande d'asile. En dépliant l'ensemble de ses implications sur les subjectivités des individus, sur leurs conditions matérielles d'existence et sur leurs relations sociales, il apparaît que le statut de demandeur·se d'asile, plus qu'un simple statut administratif à endosser, configure un nouveau rapport de pouvoir spécifique qui participe du positionnement social des exilé·es dans le pays d'arrivée.

Ainsi, cette partie analyse l'épreuve que constitue la procédure de demande d'asile dans l'ensemble de ses configurations, à savoir la difficulté à se voir accorder le statut de réfugié·e d'une part et les implications quotidiennes de l'occupation du statut migratoire particulier de demandeur·se d'asile d'autre part.

Chapitre 6

La procédure d'asile comme instance de véridiction

« On se défendait partout contre l'étranger, partout on l'excluait. Toutes les humiliations qu'autrefois on avait inventées exclusivement contre les criminels, on les infligeait maintenant à tous les voyageurs avant et pendant le voyage. Il fallait se faire photographier de droite et de gauche, de profil et de face, les cheveux coupés assez court pour que l'oreille fût visible, il fallait donner ses empreintes digitales, d'abord le pouce seul, puis les dix doigts, il fallait en plus présenter des certificats : de santé, de vaccination, de police, de bonne vie et mœurs, des recommandations, il fallait pouvoir présenter des invitations et des adresses de parents, il fallait fournir des garanties morales et financières, remplir des formulaires et les signer en trois, quatre exemplaires, et s'il manquait ne fût-ce qu'une feuille de ce tas de paperasses, on était perdu. »

Stefan Zweig, *Le Monde d'hier*, (2016 [1942]), p. 531-532

En séparant des autres « migrants » les personnes méritant une protection internationale et se voyant ainsi accorder une légitimité à demeurer sur le territoire, la procédure d'asile s'intègre pleinement aux différentes formes de contrôle que peuvent adopter les frontières nationales. Cette procédure constitue une vive manifestation du fonctionnement des frontières comme un « moment de confrontation au cours duquel il nous faut nous déclarer et où les autres exercent le pouvoir d'identification²⁰⁴ » (Mountz et Hyndman, 2006, p. 451). En effet, dans un contexte fortement marqué par le soupçon à l'égard des requérant·es, perçu·es comme détournant potentiellement le droit d'asile, cette procédure opère comme un « dispositif de filtre » (Giametta, 2018) qui vise à identifier les « vrais réfugiés » et à réguler l'octroi de protections internationales.

Dès lors, l'asile fonctionne comme une instance de véridiction, notion présentée par Michel Foucault dans un cours au collège de France de 1979 (Foucault, 1978-1979 [2004]). L'examen des demandes met en jeu un régime de véridiction qui lui est propre, c'est-à-dire un « ensemble [de] règles qui permettent, à propos d'un discours donné, de fixer quels sont les énoncés qui pourront être caractérisés comme vrais ou faux » (*Ibid.*, p. 37), et par lequel s'exerce alors le contrôle des migrations. Au cours d'une procédure où les demandeur·ses d'asile doivent présenter un récit de vie²⁰⁵ aux institutions en

²⁰⁴ “confrontational moment in which we must declare ourselves and in which others exercise power to identify”.

²⁰⁵ Dans ce chapitre, j'emploie le terme « récit de vie » dans un sens générique, c'est-à-dire comme regroupant l'ensemble des formes de récit de soi fournies par les demandeur·ses d'asile au cours de la procédure. Cela englobe le récit écrit joint dans le dossier de demande d'asile envoyé à l'OFPRA, les interactions orales avec les institutions (entretien OFPRA et audience CNDA) ainsi que l'ensemble des documents qui peuvent être fournis par les requérant·es à l'appui de leur demande. Pour un schéma récapitulatif des étapes de la procédure d'asile, voir annexe 1.

charge de se prononcer sur le bienfondé de leur demande, ce régime de véridiction configure les contours d'une « frontière biographique » (Giametta, 2017). Pour espérer être reconnu·es réfugié·es, ces dernier·es doivent parvenir à retransmettre leurs expériences personnelles par un discours sur soi répondant aux normes du véridique, du moins du vraisemblable, tel qu'il est constitué par le régime de véridiction en vigueur. Un tel régime fonctionne inévitablement comme un système normatif, configuré à l'interface entre les catégories juridiques, l'attente de modalités d'énonciation du discours particulières ainsi que les connaissances, représentations et impressions des acteurs et actrices en charge d'instruire les demandes. Si, plus exactement, ces dernier·es situent leur objet d'investigation sur le plan du « crédible », et non nécessairement du « vrai », la crédibilité, établie sur la base d'un « faisceau d'indices » ou d'une « intime conviction », n'en reste pas moins jugée à l'aune de ce qui leur paraît vraisemblable. Mais surtout, dans une approche pragmatiste de la vérité, il demeure que les institutions de l'asile produisent de fait de la vérité, du « vrai » et du « faux », par le processus de reconnaissance juridique qu'elles mettent en place (Fassin, 2013, à partir de James, 1907) : la vérité des réfugié·es OSIG n'est pas à chercher ailleurs que dans la procédure d'asile qui reconnaît et fait exister une partie des requérant·es comme tel·les.

Ce chapitre propose de rendre compte des ressorts et des effets du processus de véridiction à l'œuvre dans la demande d'asile OSIG afin de restituer l'expérience qui est faite par les individus de la frontière biographique ainsi instaurée. L'analyse conjointe du registre de crédibilité mobilisé par les acteurs et actrices qui évaluent les demandes d'asile ainsi que des stratégies adaptatives mises en place par les requérant·es, assisté·es par les bénévoles de l'ARDHIS, montre que le régime de véridiction de l'asile se caractérise par une étroitesse telle que le discours reconnu comme « vrai » se dissocie largement du discours spontané. Autrement dit, réussir à franchir la frontière biographique nécessite un important travail de préparation du discours sur soi en amont. Cela conduit à faire de l'asile une procédure d'autant plus discriminante entre les requérant·es qu'ils et elles ne disposent pas des mêmes ressources pour y faire face. Les inégalités face à la procédure se manifestent alors à de multiples étapes et sur différents plans. Après avoir explicité les particularités et le fonctionnement du régime de véridiction de l'asile OSIG, je reviendrai sur ce que l'épreuve d'une telle procédure, et notamment du soupçon qu'elle charrie, produit sur les individus qui la traversent. Un dernier temps sera consacré à l'analyse de ce que le soupçon institutionnel propage au sein de la scène associative mais aussi parmi les demandeur·ses d'asile et réfugié·es eux-mêmes et elles-mêmes. Ce faisant, il s'agit de rendre compte de l'épaisseur de la frontière et de son caractère coercitif en saisissant ce qu'elle produit et comment elle affecte les individus bien au-delà du seul cadre de la procédure administrative qui la fait exister. Il apparaît, entre autres, que les politiques migratoires et d'asile instillent leurs schèmes d'action et de perception et qu'elles intègrent à leur propre fonctionnement de nouveaux acteurs qui leur sont extérieurs.

A. Registres de la crédibilité dans la demande d'asile OSIG

1. « C'est à la fois évanescent et pas complètement évanescent » : l'OSIG passées au crible de la procédure d'asile

Comme pour toute demande d'asile, l'octroi du statut de réfugié·e pour les minorités sexuelles et de genre persécutées ou craignant de l'être repose sur deux critères. Le premier est d'ordre juridique. L'orientation sexuelle et l'identité de genre (OSIG) ne figurent pas parmi les cinq motifs de persécutions ouvrant droit à la qualité de réfugié·e dans le texte de la Convention de Genève de 1951²⁰⁶. C'est cependant à travers le motif de « l'appartenance à un certain groupe social » que les personnes LGBT+ sont progressivement devenues éligibles au statut de réfugié·e (voir encart 4). L'une des premières conditions pour se voir octroyer l'asile est donc la reconnaissance des personnes LGBT+ comme faisant partie d'un « groupe social²⁰⁷ » dans le pays dont sont originaires les requérant·es. La notion d'appartenance à un groupe social ne « dépend pas de la manifestation par ses membres de leur appartenance audit groupe mais du regard que portent la société environnante ou les institutions sur ces personnes²⁰⁸ ». Les lois de pénalisation de l'homosexualité ne constituent ainsi pas une condition *sine qua non* de l'identification d'un groupe social des personnes homosexuelles, qui est toujours relative aux réalités des contextes nationaux²⁰⁹. En ce sens, l'identification d'un groupe social des personnes homosexuelles, bissexuelles ou encore transgenres est déterminée par des jurisprudences qui évoluent selon les situations dans les pays d'origine et selon les critères en vigueur d'appréciation de celles-ci. Elle découle également des critères plus généraux de définition d'un groupe social²¹⁰. Une personne LGBT+ ne peut donc être reconnue réfugiée qu'à condition que l'existence du groupe social dans son pays d'origine soit établie²¹¹.

²⁰⁶ La Convention de Genève stipule que « le terme de réfugié s'appliquera à toute personne [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, [qui] se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».

²⁰⁷ Un groupe social est un groupe dont « [l]es membres partagent une caractéristique innée ou une histoire commune qui ne peut être modifiée, ou encore une caractéristique ou une croyance à ce point essentielle pour l'identité ou la conscience qu'il ne devrait pas être exigé d'une personne qu'elle y renonce, et [qui] a son identité propre dans le pays en question parce qu'il est perçu comme étant différent par la société environnante » (directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011).

²⁰⁸ Extrait de la page internet « La protection accordée par la CNDA » du site de la Cour National du Droit d'Asile : <http://www.cnda.fr/Demarches-et-procedures/La-protection-accordee-par-la-CNDA>, dernière consultation le 05/01/2022.

²⁰⁹ En 2015, la CNDA a par exemple considéré que la suppression en 2003 des dispositions réprimant l'homosexualité en Arménie ne suffisait pas à écarter l'existence d'une perception sociale négative de l'homosexualité dans le pays (Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020).

²¹⁰ Les critères, évolutifs, qui prévalent à la reconnaissance du « groupe social » constituent de fait un premier filtre contribuant à circonscrire les possibilités de se voir reconnaître ou non le statut de réfugié·e pour les minorités sexuelles et de genre. Il faut de plus noter que les pratiques d'interprétation de la définition et des critères du « groupe social » en général, et donc de celui plus particulier des personnes LGBT+, varient selon les institutions asilaires de chaque pays d'accueil (Danisi *et al.*, 2021). Sur les critères de définition adoptés en France et les évolutions d'interprétation concernant spécifiquement les personnes LGBT+, voir Kobelinsky, 2012a ; Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020 ; Hamila, 2020.

²¹¹ Les personnes ne remplissant pas les critères de la protection conventionnelle du statut de réfugié·e peuvent bénéficier de la protection subsidiaire, s'il est avéré qu'elles encourent l'une des atteintes graves

Encart 4 : La reconnaissance progressive du « groupe social » des personnes LGBT+

Dans les années 1980 - 1990, les minorités sexuelles et de genre commencent à être reconnues comme pouvant constituer un « groupe social » par les institutions asilaires de plusieurs pays, avec toutefois des interprétations variées des critères d'application de la notion à ce groupe particulier d'un pays à l'autre, voire entre juges d'un même pays. En 1981, les Pays-Bas sont le premier pays européen à accorder un statut de réfugié·e pour persécutions liées à l'OSIG (Danisi *et al.*, 2021). Aux États-Unis, c'est en 1990 qu'est octroyé pour la première fois le statut de réfugié à un requérant cubain, au motif de son appartenance au groupe social des personnes homosexuelles (Kobelinsky, 2012a, à partir de Mullins, 2003 et Park, 1995). En 1999, la Cour Suprême du Royaume-Uni reconnaît que les minorités sexuelles peuvent constituer un groupe social, mettant fin à une période où l'octroi du statut aux requérant·es invoquant l'OS était souvent laissé à la discrétion des juges (Giametta, 2017).

En France, le statut de réfugié·e est accordé pour la première fois en 1998 à une personne invoquant des persécutions liées à l'OSIG. Plus précisément, il est octroyé à une femme trans algérienne après qu'elle a saisi le Conseil d'État afin de contester le rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA puis par la Commission des Recours des Réfugiés²¹² (CRR) : aux yeux de cette dernière, la marginalisation subie par la requérante dans son pays d'origine en raison de son identité de genre ne permet pas de rattacher sa demande au motif de l'« appartenance à un certain groupe social ». Le Conseil d'État casse la décision de la CRR : depuis cette affaire, il est acté en France que les minorités sexuelles et de genre peuvent constituer un groupe social. La période de la fin des années 1990 et des années 2000 est cependant marquée par un désaccord entre la CRR et le Conseil d'État sur la manière d'interpréter l'appartenance à un groupe social : « Si [...] le Conseil d'État se place dans une approche dite de la “perception sociale”, la [CRR] adopte quant à elle une approche plus restrictive, dite de la “visibilité sociale”. Selon cette seconde approche, les requérant·es OSIG doivent revendiquer leur orientation sexuelle ou identité de genre et la manifester ostensiblement dans leur comportement extérieur pour se voir octroyer le statut de réfugié·e. Concrètement, selon [cette approche], seul·es les militant·es peuvent se prévaloir du statut de réfugié » (Hamila, 2020, p. 146).

Pendant une décennie, ces deux interprétations de l'appartenance au groupe social prévalent en France et l'approche adoptée diffère selon les juges. La possibilité de ne pas trancher définitivement sur l'interprétation à mobiliser est à lier à l'introduction en 2003

suivantes en cas de retour dans leur pays : « 1. la peine de mort ou une exécution ; 2. la torture ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants ; 3. s'agissant d'un civil, une menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international » (article L512-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)). Dans les situations où les autorités reconnaissent les risques graves qu'encourrait une personne en raison de son OSIG en cas de retour dans son pays d'origine, mais au sein duquel le groupe social ne serait pas reconnu, il serait possible de lui octroyer la protection subsidiaire.

²¹² C'est en 2007 que la Commission des Recours des Réfugiés devient la Cour Nationale du Droit d'Asile. Elle acquiert à cette occasion son autonomie vis-à-vis de l'OFPRA, administration à laquelle elle était auparavant rattachée. Depuis 2009, la CNDA est rattachée au Conseil d'État.

de la protection subsidiaire, découlant de la première phase d'instauration du Régime d'Asile Européen Commun (RAEC)²¹³ : « dans la mesure où les requérant·es OSIG se voient octroyer la protection subsidiaire, il n'est pas nécessaire de débattre de la manière dont la Convention de Genève s'applique dans leur cas » (*Ibid.*, p. 150).

Parallèlement, la reconnaissance de l'asile OSIG se consolide à l'échelon européen. En 2004, l'Union Européenne adopte la Directive Qualification²¹⁴ qui reconnaît explicitement que les personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle peuvent constituer un « groupe social ». En 2011, sa refonte²¹⁵ ajoute les persécutions du fait de l'identité de genre comme motif d'octroi du statut de réfugié·e. En France, la définition du groupe social est stabilisée en 2010, suite à un arrêt du Conseil d'État qui s'appuie sur la définition fournie par la Directive Qualification et qui conduit à ce que le statut de réfugié·e ne soit plus refusé à des requérant·es au motif qu'ils ou elles ne manifesteraient pas ostensiblement leur OSIG (*Ibid.*)²¹⁶.

Une fois ce cadrage général établi, reste à évaluer les demandes d'asile individuelles²¹⁷. L'instruction des dossiers vise alors à se prononcer sur deux éléments associés : la crédibilité des éventuelles persécutions subies et des craintes personnelles en cas de retour d'une part, celle de l'appartenance au groupe social d'autre part, qui permet d'établir le motif de protection. Ce second élément constitue un enjeu de taille puisqu'il conduit les officiers et officières de protection (OP) de l'OFPRA et les juges de la CNDA à se prononcer sur la crédibilité de l'OSIG alléguée des requérant·es, dans un contexte plus général de soupçon à l'égard des demandeur·ses d'asile (Fassin et Kobelinsky, 2012 ; d'Halluin-Mabillot, 2012). Les acteurs et actrices de l'asile s'accordent alors pour évoquer une spécificité, voire une difficulté supplémentaire, dans le traitement des demandes invoquant des persécutions au motif de l'orientation sexuelle ou identité de genre. Par opposition à d'autres motifs, les demandes d'asile OSIG sont appréhendées

²¹³ Le Régime d'Asile Européen Commun a pour objectif d'harmoniser les pratiques des États membres de l'Union Européenne en matière d'asile. Il se compose d'un ensemble de textes législatifs fixant des normes et procédures communes aux États, dont les cinq principaux sont aujourd'hui : les directives révisées « Qualification » (2011), « Procédures » (2013) et « Accueil » (2013), ainsi que les règlements révisés Dublin III (2013) et EURODAC (2013).

²¹⁴ Directive 2004/83/CE du Conseil du 29 avril 2004.

²¹⁵ Directive 2011/95/UE du Parlement Européen et du Conseil du 13 décembre 2011. Article 10, 1, d) : « En fonction des conditions qui prévalent dans le pays d'origine, un groupe social spécifique peut être un groupe dont les membres ont pour caractéristique commune une orientation sexuelle. L'orientation sexuelle ne peut pas s'entendre comme comprenant des actes réputés délictueux d'après la législation nationale des États membres. Il convient de prendre dûment en considération les aspects liés au genre, y compris l'identité de genre, aux fins de reconnaissance de l'appartenance à un certain groupe social ou de l'identification d'une caractéristique d'un tel groupe. »

²¹⁶ Pour plus de détails sur cette histoire de l'évolution de l'appréciation du groupe social des personnes LGBT+ en France, voir le chapitre 4 de la thèse d'Ahmed Hamila (2020).

²¹⁷ Si ce chapitre est construit dans une logique d'analyse en « entonnoir » afin d'en faciliter la compréhension (du cadrage global de l'existence du groupe social à l'étude des demandes d'asile individuelles), il faut noter que le raisonnement juridique suit en général le sens inverse, puisque les institutions de l'asile tendent à d'abord se prononcer sur la crédibilité de l'orientation sexuelle alléguée et à identifier dans un second temps les risques encourus par la personne dans son pays d'origine pour cette raison – et en ce sens à étudier si les personnes LGBT+ constituent un groupe social ou non dans celui-ci. C'est ce que rappellent les conclusions du Conseil d'État au sujet des affaires n° 379378, n° 395821, n° 396695 et n° 397745 tenues en séance du 13 janvier 2017.

comme présentant moins d'éléments concrets sur lesquels s'appuyer pour évaluer leur crédibilité et mener l'entretien ou l'audience.

On n'est pas dans le cadre d'un entretien qui porterait par exemple sur un motif politique où on va aller vérifier que le demandeur a bien milité dans tel parti, qu'il connaît bien les différentes caractéristiques de ce parti, le sigle, les projets soutenus, les représentants, etc. Là on est dans quelque chose de totalement différent. On est dans quelque chose qui ne va pouvoir reposer que sur le récit de vie, du parcours du demandeur, son histoire personnelle. Donc c'est la première chose sur laquelle on insiste dans notre formation, nous disons aux officiers de protection : « l'objet de votre travail, le matériau sur lequel vous travaillez, c'est le récit de vie. »

Entretien avec Adrienne Rodriguez-Cruz, cheffe de file du groupe de référents
« Orientation sexuelle et identité de genre » à l'OFPPA, janvier 2020

Ben c'est un motif plus compliqué. [...] Là on se trouve face à quelqu'un ou quelqu'une où tout repose fondamentalement sur le récit, sans qu'il soit possible de produire aucun document pour fonder le récit [...] Bon, donc tout repose là sur ce qu'on appelle la spontanéité du récit, la précision des réponses, le caractère vécu. C'est à la fois évanescent et pas complètement évanescent.

Entretien avec Benoît, juge assesseur HCR à la CNDA, février 2017

C'est la singularité de cette demande d'asile, dans le sens où on va devoir aller plus encore que dans d'autres motifs, sur des questions qui relèvent de choses très insaisissables, très intimes parfois, très personnelles surtout en fait, et qui relèvent de déclarations que va vouloir ou être en capacité ou non de faire la personne, et moins d'éléments objectifs qu'on peut espérer parfois avoir sur d'autres motifs.

Entretien avec Anaïs, juge assesseure HCR à la CNDA, décembre 2019

Pour moi il y a plusieurs spécificités. La première, [...] c'est que l'examen se fonde sur des choses qui reposent quand même beaucoup sur de l'intime conviction. On a souvent peu d'éléments objectifs parce que, par nature, comment tu veux démontrer l'orientation sexuelle de quelqu'un ? C'est hyper compliqué. Donc c'est beaucoup d'éléments purement factuels et beaucoup d'intime conviction. Et ça je trouve que c'est vraiment propre à la demande d'asile LGBT parce qu'il y a beaucoup d'autres problématiques où par exemple tu vas travailler sur les questions de provenance géographiques, ethniques, avec des données sociologiques très construites ou géopolitiques. Sur la demande d'asile LGBT finalement, à partir du moment où le groupe social il est établi, notre boulot il va être plus de travailler sur des questions factuelles, sur l'intime conviction, sur comment rendre sa crédibilité au récit.

Entretien avec Justine, avocate, octobre 2019

Cette « évanescence » des faits sur lesquels se prononcer peut par ailleurs ouvrir la porte à des dérives qui peuvent être de deux ordres : dérives par rapport aux normes de l'instruction censée reposer sur la plus grande objectivité possible d'une part, dérives en termes d'atteinte à la dignité et à la vie privée des requérant-es d'autre part. Le traitement des demandes d'asile OSIG peut d'abord souffrir du rapport personnel qu'entretiennent les OP ou juges avec les thématiques LGBT+ de façon plus générale, risquant d'interférer avec leur jugement sur la « crédibilité » des dossiers. De l'inconfort à parler de ce sujet aux stéréotypes qui peuvent être associées à l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité, les positionnements des acteurs et actrices de l'asile peuvent influencer sur l'issue de la procédure en pesant sur la façon de mener les entretiens ou les audiences et

de juger la crédibilité des demandes²¹⁸. Notons toutefois que ces conditionnements subjectifs semblent pouvoir aussi bien servir que desservir les requérant·es.

Par exemple il y a un magistrat avec qui j'ai l'habitude de travailler assez fréquemment qui, bon voilà, c'est quand même un vieux magistrat, donc il va poser des questions, mais il est quand même, il est intéressé on va dire, ça l'interroge en fait les problématiques LGBTI [...]. Il a posé un jour la question à un Albanais qui avait du vernis et les cheveux blonds décolorés, il lui a demandé s'il était physiquement homosexuel en Albanie. Voilà, bon. Donc moi ça me fait tiquer, dans le sens où je me dis c'est chaud quand même de demander ça, qu'est-ce que vous entendez par là ? Comme si, bon ben voilà, si t'es efféminé, t'es gay, mais s'il n'est pas efféminé du coup il y a un doute ? Donc clairement, non, on devrait pas évaluer le critère comme ça, et clairement il le sait lui-même que c'est pas un critère à prendre, mais il pose quand même la question pour savoir, je sais pas, si le requérant assume en Albanie de mettre du vernis.

Entretien avec Alice, rapporteure à la CNDA, décembre 2019

[Justine] : *[Des juges à la CNDA] réfléchissent de façon extrêmement hétéronormée, ils ont aucune connaissance, même des questions LGBT en France, alors t'imagines en Ouganda, au Sénégal, au Mali. Et puis, ils sont vraiment pas à l'aise avec ces questions-là pour la plupart, tu le sens. Alors c'est à double tranchant. T'as certains juges, tu sens qu'ils sont vraiment très mal à l'aise avec cette question-là. Pas seulement pour des raisons homophobes à mon sens, mais aussi parce qu'ils savent pas quelles questions poser. C'est tellement loin de leur système de pensée, et du coup, tu sens qu'ils réfléchissent, ils sont pas bien : « Qu'est-ce que je vais leur demander ? Je vais reposer les questions comme d'habitude : "Votre prise de conscience ?" » [...]*

[Florent] : *Et un juge qui serait mal à l'aise, tu penses que ça joue en défaveur ou ...*

[Justine] : *... c'est quitte ou double pour moi. Il y en a pour qui c'est plutôt bénéfique du doute. Je l'ai vu hein, tu vois, des juges plutôt mal à l'aise, mais qui du coup arrivent pas trop à se dépatouiller du truc, et qui vont protéger les gens. Et à l'inverse, il y en a qui vont rejeter, par principe quoi. Ça c'est vrai aussi pour les autres problématiques. Mais c'est un peu plus, c'est pas arbitraire, c'est peut-être pas le terme, si peut-être ouais, pour les demandeurs d'asile LGBT parce que c'est vraiment de la pure, ça repose sur des choses complètement absurdes souvent. Mais dans un sens comme dans l'autre.*

Entretien avec Justine, avocate, octobre 2019

Le poids de cette subjectivité tend par ailleurs à accentuer la variabilité des modalités d'instruction et d'appréciation des demandes d'un·e OP ou d'une formation de jugement à l'autre, déjà constatée de façon générale et indépendamment des motifs de demande (Fassin et Kobelinsky, 2012).

C'est aussi une demande qui doit être bien encadrée, il y a des lignes directrices, pour aider justement les officiers de protection, la hiérarchie a peut-être harmonisé aussi la prise de décision. [...] Bon après, même si c'est encadré, ça empêche pas qu'il y ait des dérives, que ce soit très différent d'un officier à l'autre, d'un chef de section aussi à l'autre, mais voilà, comme c'est quelque chose qui est très personnel en fait, c'est des questions qui sont rapidement très intimes, donc c'est des entretiens un peu délicats.

Entretien avec Pierre, ancien officier de protection à l'OFPPA, février 2020

²¹⁸ Même si cet enjeu sera ici peu abordé, il faut garder à l'esprit que ces éléments sont aussi valables pour les interprètes dont le comportement à l'égard des requérant·es peut tout aussi bien affecter la facilité avec laquelle les demandeur·ses d'asile parleront de leur OSIG. Durant mon enquête, certaines personnes ont ainsi pu me faire part de situations où l'interprète exprimait des marques de désapprobation à leur égard, voire tenait des propos hostiles aux minorités sexuelles et de genre au cours de l'entretien ou de l'audience, dans la langue d'interprétariat, non comprise par les autres personnes présentes.

[Florent] : *Mais la variation de traitement entre les formations de jugement, tu penses que c'est propre à cette demande ou pour tous les motifs c'est un peu comme ça ?*

[Alice] : *Alors je trouve que ce motif ça se voit encore plus, parce que oui, voilà, les présidents sont plus ou moins sensibles à cette demande ou pas, plus ou moins mal à l'aise, en fonction du président que t'as en face de toi, il sait pas trop comment s'y prendre. Alors que bon sur les opinions politiques, a priori, c'est des questions qui touchent pas à l'intime, donc c'est des questions assez basiques, donc ils sont plus à l'aise là-dessus. Donc je dirais que la façon de questionner est quand même assez propre à cette problématique-là. Après dans tous les critères il y a aussi des variations en fonction de la formation de jugement, ça, évidemment que tel magistrat ne va pas poser des questions de la même manière que tel autre magistrat sur les opinions politiques, mais je dirais qu'effectivement sur la problématique LGBTI, tu sens qu'il y a plus ou moins de, les magistrats sont plus ou moins à l'aise pour poser des questions sur cette problématique-là, tu sens vraiment une différence flagrante sur cette problématique, qui existe sur les autres, mais un peu moins flagrante.*

Entretien avec Alice, rapporteure à la CNDA, décembre 2019

Plusieurs personnes interrogées, tout comme le rapport commandité par le Défenseur des Droits sur la question de la preuve dans les demandes d'asile liées à l'orientation sexuelle (Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020) préconisent alors de ne pas recourir aux formations à juge unique à la CNDA²¹⁹ pour ces demandes d'asile. La difficulté supplémentaire et le plus grand risque de manque d'objectivité des juges associés à cette demande sont perçus comme trop importants pour faire reposer la décision sur une seule personne.

Enfin, à une période où cette demande d'asile était moins encadrée qu'elle ne l'est aujourd'hui, la recherche de crédibilité de l'OSIG des requérant-es a pu se traduire en France comme ailleurs par des pratiques portant atteinte à leur dignité, que ce soit par le type de questions posées ou par les documents annexes exigés ou acceptés.

J'ai vu des évolutions. Je me suis assez vite intéressée à la question de l'asile LGBT, quand je suis arrivée, j'étais pas du tout avocate tu vois, j'étais stagiaire ou étudiante, bénévole [autour de 2012], à ce moment-là, il y avait des questions et des pratiques à la CNDA qui n'existent plus maintenant quand même. Enfin qui existent encore de façon accidentelle, on va dire, de manière extrêmement résiduelle, mais moi quand je suis arrivée, toutes les audiences LGBT me faisaient halluciner, halluciner ! Tu vois, tout était hyper sexualisé, on demandait : « Êtes-vous actif ou passif ? » Des trucs, enfin je sais pas si t'en as entendu parler, mais ils acceptaient des sextapes. Enfin on était dans des pratiques vraiment dégueus. Et même des questions, euh, perverses quoi. Et c'était, bon généralisé c'est peut-être un peu fort, mais en tout cas ça arrivait vraiment fréquemment. Honnêtement, je sais pas si j'ai de la chance, mais je pense qu'il y a quand même eu une forme d'assainissement des pratiques sur ces questions-là.

Entretien avec Justine, avocate, octobre 2019

²¹⁹ Les audiences de la CNDA sont habituellement menées par une formation de jugement collégiale, composée de trois membres : un-e président-e, un-e assesseur-e nommé-e par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et un-e assesseur-e nommé-e par le vice-président du Conseil d'État. En cas de placement en procédure accélérée, l'instruction de l'audience est menée par une formation à juge unique. Lors de son passage au GUDA, une personne sera placée en « procédure accélérée » si : elle refuse de donner ses empreintes lors de son enregistrement ; elle fournit de faux documents d'identité ou de fausses informations sur elle-même ou son trajet ; elle a dépassé le délai des 90 jours depuis la date de son arrivée en France pour déposer sa demande ; elle est originaire de l'un des « pays d'origine sûr » ; elle présente une demande de réexamen ; elle a déjà demandé l'asile sous une autre identité ; elle a été arrêtée par la police, s'est vue remettre une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et est placée en centre de rétention. Dans certains cas, l'OFPPA peut décider de reclasser une demande placée en procédure accélérée en procédure normale. Les requérant-es peuvent également réaliser un recours pour contester la décision de placement en procédure accélérée.

[Benoît] : *Oui il y a eu une évolution d'autant plus que comme il y a eu un certain nombre de problèmes liés au traitement de ce type de dossiers, et le HCR et la Cour Nationale du Droit d'Asile ont été amenés à mettre en place au fond une sorte de ligne directrice propre aux demandes d'asile faites sur la base de l'orientation sexuelle. [...]*

[Florent] : *Et c'était quoi les problèmes que vous évoquiez ?*

[Benoît] : *Un président qui a demandé à un requérant homosexuel s'il avait un certificat médical. Un certificat médical, de quoi enfin je veux dire ? Donc évidemment ça a fait hurler tout le monde. [...] Ou un président qui demande qui fait le rôle de l'homme ou de la femme. Des questions, bon.*

[Florent] : *Récemment ?*

[Benoît] : *Oui c'est récent. Et en réaction à ça, la CNDA a mis un peu les points sur les I sur le sujet, il y a eu, organisée par la CNDA, pour les assesseurs, une journée sur les demandes faites sur la base de l'orientation sexuelle. Parce que la Cour et le HCR ont réalisé qu'il y avait des problèmes.*

Entretien avec Benoît, juge assesseur HCR à la CNDA, février 2017

En réaction à plusieurs pratiques à l'image de celles précédemment mentionnées, les modalités d'évaluation des demandes d'asile OSIG ont progressivement été encadrées, afin d'interdire le recours à certains questionnements ou « test » variés (voir encart 5).

Encart 5 : L'encadrement de l'évaluation des demandes d'asile OSIG

À mesure que se stabilisent les contours de l'asile OSIG, les pratiques d'examen de ces demandes sont également progressivement fixées. Cet encadrement met en jeu différents échelons de gouvernance.

Ainsi, suite à ce qui a pu être mis en place dans certains États, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) s'est prononcée à plusieurs reprises sur les conditions d'examen de ces demandes d'asile en publiant des arrêts interdisant certaines pratiques dans l'évaluation de la crédibilité de l'OSIG alléguée des requérant·es. En 2014, un arrêt²²⁰ interdit les interrogations portant sur les pratiques sexuelles ; les « tests » en vue d'établir l'homosexualité²²¹ ; la production de photos ou vidéos d'actes sexuels, même soumises volontairement, en raison de l'effet incitatif que cela pourrait produire ; les décisions de rejet qui se fondent uniquement sur des réponses incorrectes au regard d'une conception stéréotypée de l'orientation sexuelle. En 2018²²² est proscrite la réalisation et l'utilisation d'une expertise psychologique ayant pour objet de déterminer l'orientation sexuelle d'un·e requérant·e (tests projectifs de la personnalité).

En France, l'OFPPA formalise ses pratiques en matière d'évaluation des demandes d'asile OSIG, notamment à l'occasion de l'application de la Directive européenne Procédures de 2013²²³ transposée à l'échelon national par la réforme du droit d'asile en

²²⁰ Arrêt du 2 décembre 2014, A, B, et C, affaires jointes C-148/13 à C-150/13.

²²¹ La Slovaquie et la République Tchèque ont pratiqué jusqu'en 2009 des tests phallométrique et pléthysmographique (analyse de la réaction des organes sexuels lors de stimulations pornographiques du sujet) (Bongiovanni, 2018).

²²² Arrêt du 25 janvier 2018, F., C-473/16.

²²³ Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013. Contrairement à la version initiale, cette refonte de la Directive Procédure de 2005 fait explicitement référence aux demandeur·ses d'asile OSIG en indiquant d'une part que « des garanties procédurales spéciales peuvent s'avérer nécessaires pour certains demandeurs du fait notamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation

2015. La Directive Procédures enjoint entre autres les États membres à mettre en place des garanties procédurales pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes identifiées comme vulnérables. C'est dans ce cadre, en préparation de la réforme de 2015, que l'OFPRA crée dès 2013 cinq groupes de référent·es thématiques associés à diverses vulnérabilités : « Mineurs isolés », « Traite des êtres humains », « Violences faites aux femmes », « Torture et traumatisme » et enfin « Orientation sexuelle et identité de genre ». Le groupe « OSIG » contribue alors à formaliser les modalités d'évaluation des demandes d'asile OSIG en établissant des lignes directrices servant d'appui pour instruire les dossiers et en organisant des formations en interne à destination des OP et des interprètes dans le but de les sensibiliser aux spécificités de cette demande d'asile.

Cependant, l'encadrement progressif des pratiques d'évaluation des demandes d'asile OSIG conduit par la même occasion à entériner la nécessité et la légitimité du questionnement sur l'OSIG des requérant·es. Par exemple, l'arrêt de 2014 de la CJUE²²⁴ qui porte sur les conditions d'évaluation de la crédibilité de l'OSIG, tout en interdisant le recours à certaines pratiques dans l'évaluation des demandes, rejette le seul principe d'auto-identification des demandeur·ses, précisant que leurs déclarations ne constituent « que le point de départ dans le processus d'examen des faits et des circonstances ». Les acteurs et actrices de l'asile se retrouvent à statuer sur un élément sur lequel eux-mêmes et elles-mêmes reconnaissent qu'il n'est objectivement pas possible de se prononcer.

Et donc oui, bien sûr, l'Office doit se prononcer sur la crédibilité de cette orientation sexuelle alléguée. Non pas, il ne va jamais arriver à la conclusion que le demandeur est ou n'est pas homosexuel, parce que ça ce serait présomptueux, et nous n'avons pas les moyens de dire ça. Simplement l'officier de protection va devoir dire si les éléments présentés par le demandeur dans son récit, ce qu'il dit dans son récit, est suffisant pour pouvoir établir cette orientation sexuelle alléguée. Et donc c'est à travers cette histoire qui est racontée, les rencontres faites, les modalités, les moyens matériels de rencontre, toutes ces choses-là que le demandeur va apporter en expliquant ce qui lui est arrivé, son histoire, tout va être apprécié, on va en apprécier le réalisme, la crédibilité, ce qui va nous permettre de nous prononcer sur la réalité de cette orientation sexuelle.

Entretien avec Adrienne Rodriguez-Cruz, cheffe de file du groupe de référents
« Orientation sexuelle et identité de genre » à l'OFPRA, janvier 2020

Après, établir l'orientation sexuelle, oui c'est un peu impossible. C'est juste plutôt dire qu'il y a, la personne nous a apporté assez d'informations sur tel ou tel sujet qui doit être abordé en entretien et que, en fait c'est vraiment l'idée que c'est un faisceau d'indices quoi, et que ensemble, du coup ça reste assez abstrait en fait.

Entretien avec Pierre, ancien officier de protection, février 2020

« Intime conviction », « faisceau d'indices », « crédibilité » apparaissent ainsi comme autant de termes exprimant le rapport lâche à la réalité qui est en jeu dans le

sexuelle ou de leur identité de genre, d'un handicap, d'une maladie grave, de troubles mentaux, ou de conséquences de tortures, de viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle. Les États membres devraient s'efforcer d'identifier les demandeurs nécessitant des garanties procédurales spéciales avant qu'une décision ne soit prise en première instance » (§ 29) ; d'autre part que les États membres doivent veiller « à ce que la personne chargée de mener l'entretien soit compétente pour tenir compte de la situation personnelle et générale dans laquelle s'inscrit la demande, notamment l'origine culturelle, le genre ou l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou la vulnérabilité du demandeur » (art. 15, 1, a).

²²⁴ Arrêt du 2 décembre 2014, A, B, et C, affaires jointes C-148/13 à C-150/13.

processus d'examen de la demande d'asile. Ce déplacement du « vrai » vers le « crédible », de la « preuve » vers le « faisceau d'indices » ou « l'intime conviction » manifeste le flou qu'il existe autour de l'objet de l'investigation et des moyens à mobiliser pour la mettre en œuvre, poussé à son paroxysme dans le cas de l'asile OSIG. En ce sens, les pratiques progressivement proscrites, telles que les questions stéréotypées ou les questions intrusives portant sur les pratiques sexuelles, même si elles tendent à être de plus en plus régulées par les institutions, ne doivent pas être uniquement vues comme des sorties accidentelles du cadre, mais au contraire comme de vives manifestations du système lui-même qui les rend possibles, et donc de son fonctionnement.

L'asile OSIG est donc aujourd'hui doublement stabilisé, tant du point de vue juridique que de celui des pratiques d'évaluation des demandes qui sont de plus en plus formalisées. Pour comprendre l'expérience que peuvent avoir les requérant·es de cette procédure, il convient alors d'analyser les normes du régime de véridiction qui sous-tend l'examen de leurs demandes et auxquelles ils et elles sont confronté·es.

2. La fabrique de l'authentique

La procédure d'asile vise à juger de « la vérité d'une victime » (Fassin et Kobelinksy, 2012) à l'aune de deux aspects : « l'adéquation de son expérience passée et de ses perspectives futures avec, d'une part, ce qui s'est réellement passé (dit-elle vrai ?) et, d'autre part, avec ce qui délimite l'asile (correspond-elle à la définition conventionnelle du réfugié ?) » (*Ibid.*, p. 659). Après avoir rendu compte de la délimitation juridique progressive de la catégorie des réfugié·es LGBT+, il convient de s'interroger sur la façon dont la crédibilité des demandes individuelles est appréciée.

Avant d'être menée, une telle analyse nécessite quelques clarifications sur la nature exacte de ce dont elle entend rendre compte. En effet, il ne s'agit pas de dresser une liste des réponses attendues qui permettraient d'obtenir l'asile, ou au contraire rédhibitoires, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que dans la mesure où l'examen de la crédibilité s'appuie sur des « faisceaux d'indices », il ne fonctionne pas de façon aussi mécanique. Sur le plan méthodologique ensuite, il faut noter qu'au fond, il reste parfois difficile d'objectiver précisément ce qui a contribué à infléchir la décision rendue. Les audiences CNDA ou les retranscriptions des entretiens avec l'OFPRA ne donnent finalement accès qu'aux contenus et configurations des échanges à partir desquelles la crédibilité sera examinée, sans forcément préfigurer de ce qui a pu jouer *in fine* sur la décision. Les notifications de rejet rédigées par l'OFRA relèvent quant à elles d'un exercice de style largement formaté, aux formules assez génériques et quasiment identiques d'un rejet à l'autre, au regret des requérant·es et des associations qui les accompagnent. S'il peut ainsi être difficile d'y lire les raisons précises ayant poussé au rejet des demandes, il reste cependant possible d'en tirer ses principaux motifs de justification mobilisés par l'institution. Rappelons enfin que cette difficulté méthodologique reflète un problème beaucoup plus concret lié à l'opacité qui entoure les prises de décision. Il est parfois difficile pour les associations et pour les requérant·es d'en comprendre les raisons, ce qui

peut conduire les premières à ne pas savoir comment réadapter leur stratégie d'accompagnement face aux éventuelles évolutions des pratiques institutionnelles.

Par conséquent, l'analyse qui suit se propose non pas d'établir une liste exhaustive des éléments qui permettent aux requérant·es d'obtenir le statut de réfugié·e, mais de caractériser les différentes composantes du registre de crédibilité à l'œuvre dans l'examen des demandes d'asile OSIG. Par ailleurs, ce registre de crédibilité est appréhendé en considérant l'ensemble des acteurs et actrices qui contribuent à son élaboration : si celui-ci est en premier lieu façonné par les attentes particulières des institutions de l'asile, il l'est également par les associations et les recommandations que ses membres prodiguent aux requérant·es dans le but de répondre aux exigences de la procédure et aux représentations qu'ils et elles s'en font. Les différentes composantes du registre de crédibilité des demandes d'asile OSIG sont donc présentées en analysant conjointement les attentes des institutions et les pratiques mises en œuvre par les requérant·es et les bénévoles de l'ARDHIS. Ce faisant, il est possible de montrer la tension inhérente d'un système qui, par le régime de vérification normatif qu'il instaure dans une logique de tri, nécessite des requérant·es qu'ils et elles se fondent dans un discours de présentation de soi formaté afin de fabriquer une impression d'authenticité.

Le registre de crédibilité des demandes d'asile OSIG est tout d'abord façonné par le cadre général d'évaluation des demandes qui transcende les motifs de persécutions. Dans un contexte de soupçon à l'égard des demandeur·ses d'asile (Daniel et Knudsen, 1995 ; d'Halluin-Mabillot, 2012) qui conduit la plupart du temps à les considérer *a priori* comme suspect·es jusqu'à preuve du contraire (Fassin, 2013), les acteurs et actrices en charge d'évaluer les demandes ont recours à une série de « technologies de conviction » (d'Halluin-Mabillot, 2012, à partir de Chateaufreyaud, 1996) qui leur permettent de mettre à l'épreuve la parole des requérant·es. C'est ainsi que la crédibilité du récit de vie est jugée à l'aune d'une double cohérence : une « cohérence externe » d'une part, correspondant à la vraisemblance des affirmations des requérant·es d'après les informations sur le contexte du pays d'origine dont disposent les acteurs et actrices de l'asile ; une « cohérence interne » d'autre part qui renvoie à la continuité et à la logique du récit biographique individuel lui-même (Laacher, 2018).

a) Le doute et l'indice : modalités d'énonciation du discours « vécu »

L'évaluation de la crédibilité du récit biographique repose tout d'abord sur un « paradigme de l'indice » (d'Halluin-Mabillot, 2012, à partir de Ginzburg, 1980) qui consiste à attendre des requérant·es des récits de vie qui présenteraient un niveau de détails suffisamment approfondi aux yeux de l'institution pour lui permettre d'acter du « caractère vécu » des faits relatés et donc de leur véracité. En ce sens, un discours non préparé en amont par les requérant·es aura peu de chances d'être perçu comme crédible, puisqu'il risque de ne pas être énoncé selon les normes d'un tel paradigme. Le premier travail des bénévoles de l'ARDHIS consiste à faire en sorte que les demandeur·ses d'asile s'habituent à raconter les faits présentés avec le niveau de détails adéquat. Il est recommandé de recontextualiser chacun des événements relatés en donnant des

précisions spatiales et temporelles pour les resituer, en décrivant les personnes présentes et les actions effectuées, mais aussi le ressenti de la personne à ce moment-là²²⁵.

Ils [les agents de l'asile] attendent vraiment des réponses très très personnalisées, avec des détails, des dates. Ils te demandent de décrire les choses, si tu veux, les scènes. Et bien souvent les demandeurs d'asile restent plutôt dans les descriptions très générales, et du coup ils se font rétamé. [...] Imaginons que je sois demandeur d'asile et que je dis, bon je suis sorti avec un homme et, j'ai été pris en train de faire l'amour avec lui par mon père. Ça, ça va être une façon dont beaucoup de demandeurs d'asile vont s'exprimer, tu vois ? Cette façon très générale et très peu détaillée de présenter les choses. Ce que l'OFPP va attendre c'est : alors voilà j'ai rencontré Florent, il avait 38 ans, grand, plus grand que moi, il était musclé, il avait les yeux bleus. Je dis n'importe quoi hein. Je l'ai rencontré au bar blabla, c'était en octobre 2010, je m'en souviens très bien. Il s'est approché de moi au bar, on a pris un Coca ensemble. On s'est parlé, et puis on a échangé nos numéros de téléphone et puis trois jours après on s'est revu. Ils attendent que tu fasses vraiment un récit bien détaillé, bien descriptif. Qui donne une impression de vérité finalement, parce que plus tu donnes de détails, plus ça semble vrai. [...] C'est notre travail à l'ARDHIS, lorsqu'on les prépare à l'entretien, de leur dire de préciser : où ? quand ? avec qui ? Et voilà, tu donnes le maximum de détails sur telle ou telle scène. Il faut que ce soit vivant, que ce soit comme un tableau que tu peins. Il faut que la personne arrive à visualiser la scène. Mais bien sûr c'est un gros problème avec certains. En fait certains je leur tirais les vers du nez parce que ça vient absolument pas spontanément.

Entretien avec Luc, bénévole à l'ARDHIS, mars 2017

Cette recherche de détails perçue comme un moyen de se prononcer sur la véracité des faits relatés s'accompagne d'une attention particulière aux éléments identifiés comme des incohérences dans le récit des requérant·es et qui affectent la crédibilité de ces dernier·es. Ces incohérences peuvent être de deux ordres dans la mesure où l'on peut distinguer des incohérences de narration qui entachent la « cohérence interne » du récit (informations différentes apportées sur un même fait, problèmes de chronologie, etc.) et des incohérences de vraisemblance qui altèrent la « cohérence externe » : la crédibilité des faits présentés est mise en doute au regard des connaissances et représentations qu'ont les agent·es de l'asile des réalités des pays d'origine et de ce qu'ils et elles projettent sur ces contextes. La parole des requérant·es est alors doublement éprouvée puisqu'il leur faut à la fois présenter suffisamment d'informations pour que leur discours soit perçu comme vécu, tout en s'assurant que le discours produit comporte le moins d'éléments possibles pouvant être considérés comme des incohérences, dans un contexte où le soupçon qui s'exerce *a priori* conduit à une recherche active de ces dernières.

C'est un des gros problèmes à la Cour, c'est que la posture, ça c'est pareil tu le reformuleras correctement, mais la posture de beaucoup de magistrats et d'assesseurs, elle est de mettre en difficulté le demandeur d'asile en essayant d'identifier les contradictions, plutôt qu'en essayant de leur faire parler des éléments de cohérence et de continuité dans leur récit. Donc il y a des gens qui vont lire les dossiers en notant chaque contradiction, donc ça donne une audience où on se croirait parfois au pénal, où on est en train de mettre en difficulté des gens.

Entretien avec Anaïs, juge assesseure HCR à la CNDA, décembre 2019

Or, il faut rappeler qu'une telle modalité de narration constitue un exercice qui est loin d'aller de soi. Restituer certains événements biographiques avec un niveau de détails jugé suffisant nécessite tout d'abord un travail actif de remémoration, *a fortiori* lorsqu'il

²²⁵ Pour un exemple de récit présenté selon ces modalités de narration, revoir le tableau 2 du chapitre 2.

est attendu de revenir sur des épisodes ayant eu lieu pendant l'enfance ou l'adolescence, et qui peut par ailleurs être entravé par les séquelles psychologiques des expériences traumatiques passées (Pestre, 2008). En outre, les différences de capitaux culturels, qui découlent notamment de niveaux de scolarisation variés, placent les demandeur·ses d'asile dans des situations inégales relativement aux compétences dont ils et elles disposent déjà *a priori* pour faire face aux attentes d'un tel exercice formaté de discours sur soi. Ce discours doit présenter entre autres une chronologie linéaire et suffisamment d'éléments circonstanciés, ainsi qu'une certaine « cohérence » jugée à l'aune de critères occidentalo-centrés (d'Halluin-Mabillot, 2012). Enfin, le contenu même du motif de la demande d'asile OSIG peut s'avérer problématique puisqu'il nécessite des requérant·es un retour suffisamment détaillé sur des éléments de leur vie personnelle associée à leur OSIG (voir tableau 7) à propos desquels ils et elles peuvent ne pas avoir envie de parler par crainte, par pudeur, par réticence face à ce qui est ressenti comme une intrusion ou encore par honte. En ce sens, l'une des spécificités de la demande d'asile OSIG réside dans le fait que, par ses attentes, elle place les demandeur·ses d'asile dans une situation d'inégalité face à l'exercice qu'elle représente non seulement sur le plan de leurs compétences narratives, mais aussi sur celui de socialisations différenciées au discours sur soi en lien avec la sexualité et l'identité de genre minoritaires. Ces socialisations, qui peuvent survenir à différentes occasions au cours de l'existence des individus (sociabilités avec d'autres personnes LGBT+ dans le pays d'origine ou en France, présence dans l'entourage de personnes auprès desquelles il est possible de parler de ces thématiques, accès à des produits culturels LGBT+ nationaux ou internationaux, activités de militantisme, etc.), influent sur l'aisance avec laquelle les demandeur·ses d'asile réussiront à parler des thèmes sur lesquels les interrogent les instances de l'asile. Dès lors, l'accompagnement associatif devient pour certain·es d'autant plus indispensable qu'il participera aussi à faire émerger une parole parfois rarement exprimée dans l'histoire de l'individu relativement à une intériorisation du stigmat ou bridée pour d'autres raisons. Ce phénomène manifeste l'inégalité de chance de se voir octroyer le statut de réfugié·e selon que l'on ait été assisté·e ou non au cours de sa procédure.

Thèmes généraux	Exemples de sujets abordés	Exemples de questions en entretien OFPRA ²²⁶
Prise de conscience de l'orientation sexuelle ou identité de genre	Prise de conscience de l'attraction pour les hommes ou les femmes Prise de conscience de l'identité de genre Conflits d'acceptation de soi-même Rapport à la religion ou l'éducation reçue Éventuelles relations hétérosexuelles	<i>Comment est-ce que vous avez pris conscience que vous étiez attiré par les hommes ?</i> <i>Ça veut dire quoi pour vous être homosexuel ?</i> <i>Qu'avez-vous ressenti quand vous avez compris que vous étiez attiré par les hommes ?</i> <i>Avez-vous parlé de cette attraction à quelqu'un ?</i> <i>Qu'est-ce qu'il s'est passé pour que vous preniez conscience de votre attraction pour les femmes ?</i> <i>Comment conciliez-vous votre pratique religieuse avec votre homosexualité ?</i> <i>Vous aviez des exemples autour de vous de couples homosexuels ?</i>
Rencontres avec d'autres personnes LGBT+, notamment relations amoureuses	Modalités de la rencontre avec un·e partenaire et de leur rapprochement Questions sur l'identité des partenaires (âge, études, travail, membres de la famille, passions, caractère, ...) Vécu concret de la relation et précautions prises au quotidien pour empêcher le dévoilement de celle-ci, gestion des risques associés Éventuelles autres personnes au courant de la relation Relations amicales avec d'autres personnes LGBT+, pratiques de sociabilité, fréquentations éventuelles d'associations ou de lieux de sociabilité LGBT+	<i>À quel âge l'avez-vous rencontré ?</i> <i>Comment a démarré votre histoire ?</i> <i>Qui a fait le premier pas pour avouer les sentiments ?</i> <i>Comment avez-vous su que X était attiré par les hommes ?</i> <i>Aviez-vous peur de dévoiler à X vos sentiments ?</i> <i>Qu'est-ce qui vous plaisait chez X ?</i> <i>Parlez-moi de sa personnalité</i> <i>Vous vivez chez vos parents, vous pouvez me raconter comment vous viviez clandestinement cette relation au quotidien ?</i> <i>Comment justifiez-vous auprès de votre entourage votre fréquentation de X ?</i> <i>Comment organisiez-vous vos rencontres ? Quelles précautions vous preniez ?</i> <i>Dans quelles circonstances s'est terminée cette relation ?</i> <i>Êtes-vous toujours en contact avec X ?</i> <i>Vous avez pris conscience que vous êtes homosexuel, essayez-vous de rencontrer d'autres compatriotes homosexuels, de fréquenter des lieux comme des bars gays, etc. ?</i>

²²⁶ À partir de retranscriptions d'entretien OFPRA (fournis aux demandeur·ses d'asile en cas de rejet de leur demande, accompagnant le document de notification de celui-ci).

Diffusion de l'information de l'orientation sexuelle ou identité de genre à d'autres personnes	Autres personnes au courant de l'OSIG, circonstances de la mise au courant Circonstances de découverte malencontreuse de l'OSIG par une ou plusieurs autres personnes et ses conséquences Réactions des membres de l'entourage à la découverte de l'OSIG Stratégies pour dissimuler l'OSIG dans les différents contextes de vie	<i>Vous en avez parlé à votre famille ?</i> <i>Comment vos proches ont-ils réagi à la découverte de votre homosexualité ?</i> <i>Comment ça se fait que son père vous a surpris ?</i> <i>Comment vous avez réagi avec X quand vous avez été surpris ?</i> <i>Vous n'avez eu aucun problème avec vos cousines en leur parlant de votre homosexualité, vu que vous dites venir d'une famille religieuse ?</i>
Persécutions rencontrées et leurs circonstances, craintes personnelles en cas de retour dans le pays d'origine	Expériences de stigmatisation Circonstances précises de l'ensemble des violences subies Circonstances précises des éventuelles condamnations et poursuites judiciaires Question sur les lois en vigueur en lien avec l'homosexualité et les potentielles peines encourues Teneur des risques personnels en cas de retour	<i>Vous m'avez dit que [dans tel pays], ce n'est pas simple d'être homosexuel ... pourquoi il accepte de vous aider ?</i> <i>Comment cela s'est déroulé avec la police ?</i> <i>Pouvez-vous me décrire votre cellule ? Combien de temps avez-vous été retenu ?</i> <i>Comment vous êtes-vous échappé ?</i> <i>Comment sont perçus les homosexuels dans votre pays ?</i> <i>Quel événement a déclenché votre départ ?</i> <i>Pourquoi n'êtes-vous pas parti vivre dans une autre région de votre pays ?</i> <i>Quelles sont vos craintes en cas de retour ?</i> <i>De qui est-ce que vous avez peur en cas de retour [dans tel pays] aujourd'hui ?</i>
Vécu en tant que minorité sexuelle ou de genre en France	Liens et activités éventuels avec une association spécialisée comme l'ARDHIS Relation de couple Pratiques de sociabilité	<i>Que faites-vous avec l'ARDHIS ? Depuis quand est-ce que vous fréquentez l'ARDHIS ?</i> <i>Est-ce que vous avez eu des relations avec des hommes depuis votre arrivée en France ?</i> <i>Comment vivez-vous votre homosexualité ici en France ?</i>

Tableau 7 : Thématiques abordées en entretien OFPRA ou audience CNDA dans le cas de demandes d'asile OSIG

Les thématiques abordées constituent autant de supports permettant d'éprouver les propos des requérant·es, selon que les personnes en charge d'instruire les demandes considèrent que suffisamment d'informations ont été délivrées pour identifier un discours « personnalisé » pour manifester son « caractère vécu ». Le traitement jugé trop rapide, incomplet ou incohérent de l'un ou plusieurs de ces sujets conduira au rejet de la demande, arguant de son absence de crédibilité dans un contexte où la « personnalisation du récit » devient un critère de jugement de la véracité des propos (Probst, 2011).

En premier lieu, les déclarations de l'intéressé relatives à son orientation sexuelle alléguée, ont été peu concluantes. En effet, ses assertions concernant les circonstances dans lesquelles il aurait pris conscience de son orientation sexuelle ont été vagues et peu déterminantes. À cet égard, ses propos se sont avérés expéditifs s'agissant de son cheminement personnel et n'ont guère été plus détaillés concernant tant les circonstances dans lesquelles il aurait avoué ses sentiments à son camarade de classe, que la manière dont aurait évolué la relation alléguée. De même, son récit relatant la façon dont il aurait vécu cette relation clandestinement jusqu'en 2017 a été impersonnel et peu circonstancié, ne revêtant pas le caractère d'une expérience vécue. De surcroît, ses connaissances concernant la personne de son conjoint ont été lacunaires. [...] Dès lors, ses déclarations ne permettent pas de tenir les faits allégués pour établis, ni de regarder comme fondées les craintes de persécutions exprimées.

Extrait de notification de décision de rejet d'une demande d'asile par l'OFPPA

Dans un contexte de soupçon à l'égard des requérant·es, l'asile devient un droit qui n'est pas acquis et qu'il faut au contraire réussir à exercer en convaincant de sa légitimité à y prétendre. En ce sens, qu'il s'agisse de donner suffisamment de détails ou d'éclaircir ce qui est perçu comme des incohérences, la configuration actuelle de la procédure place les demandeur·ses d'asile dans une position où ils et elles deviendront responsables de leur incapacité à se fondre dans les cadres du régime de vérification à l'œuvre.

Face à cette investigation sur la crédibilité des demandeur·ses d'asile, le rôle d'une association d'accompagnement comme l'ARDHIS consiste à exercer une double vigilance puisqu'il s'agit autant de faire en sorte que les requérant·es en disent suffisamment, que de s'assurer de ne pas les exposer inutilement au regard inquisiteur des institutions. En ce sens, des stratégies de simplification du récit de vie sont parfois mises en place pour ne pas parasiter l'ensemble du discours dans un contexte où le doute sur un seul élément peut contribuer à affecter en retour la crédibilité de l'ensemble du propos. Deux pratiques d'accompagnement illustrent ce phénomène. La première concerne la stratégie adoptée à l'ARDHIS lors de la rédaction du récit joint au dossier adressé à l'OFPPA, récit au sein duquel la personne retrace les événements de sa vie qui la conduisent aujourd'hui à demander l'asile. Au sein de l'association, il est recommandé d'écrire des récits courts qui présentent synthétiquement le motif de la demande d'asile et les grandes étapes du parcours des requérant·es qui expliquent le départ de leur pays d'origine. Ces récits se calquent sur les grandes thématiques traitées lors des entretiens OFPPA (voir tableau 7) en mentionnant les événements du parcours biographique de la personne qui s'y rapportent, sans toutefois les présenter avec le niveau de détails attendu en entretien. L'objectif d'une telle stratégie est double, même s'il faut rappeler que la place des récits écrits est moindre dans l'instruction des dossiers qui repose avant tout sur l'écoute et le questionnement des requérant·es lors des entretiens. D'une part, il s'agit d'éviter de

fournir un niveau de description si précis qu'il augmenterait les risques de ne pas être en mesure de fournir exactement les mêmes informations lors de l'entretien, ce qui conduirait à faire émerger des effets d'incohérences dans le discours. D'autre part, un récit court offre aux requérant·es une marge de manœuvre suffisante pour apporter le jour de l'entretien des détails complémentaires aux éléments rédigés, et ainsi améliorer l'impression de crédibilité qu'ils et elles peuvent donner à l'aune du paradigme de l'indice qui prévaut. À l'inverse, ne pas être en mesure de fournir davantage de détails, si l'ensemble de ceux-ci sont de fait déjà livrés dans le récit écrit, peut conduire à donner malgré soi l'impression d'avoir appris un texte dont on ne réussit pas à se détacher, faisant émerger un doute quant au fait de s'être procuré·e un « faux récit » appris par cœur. Par conséquent, l'enjeu est de s'assurer que le récit écrit fournisse les conditions optimales de production d'un discours identifiable comme vrai en entretien, eu égard aux normes du régime de véridiction à l'œuvre. Une autre pratique mise en place par certain·es bénévoles consiste à resserrer le récit de vie sur les événements les plus importants et à conseiller de ne pas mentionner des éléments jugés trop complexes : matière à questionnement, ils risqueraient, s'ils ne sont pas éclairés de façon suffisamment convaincante, d'éveiller ou d'intensifier le soupçon.

[Louis] : *Moi je pense qu'il y a beaucoup trop de récits de demande d'asile qui sont complexes, notamment au niveau des persécutions. Alors parfois, parce qu'il y a des gens qui ont subi plein de persécutions, mais aussi parfois parce qu'ils mentionnent tout dans le récit. Mais du coup c'est autant d'éléments qui vont être des choses à prouver. Et il suffit qu'il y en ait une qui soit pas prouvée pour que ça jette le discrédit sur le tout. Y compris sur l'orientation sexuelle, alors que par ailleurs elle était très bien étayée. Et ça c'est en gros ce qu'ils m'ont dit à l'OFPPRA. [...] Ils m'ont dit, ce qui marche bien c'est les récits simples, et puis ça rejoint le fait que c'est pas nécessaire d'être persécuté, et a fortiori de multiples fois, pour avoir le statut. Donc ce que j'essaye de faire aujourd'hui, sur les récits, je garde pas tout. Je garde les trucs sur lesquels je sens qu'ils sont capables de parler. Mais pour moi ça sert à rien, notamment au niveau du récit, de parler de toute la liste des persécutions. C'est un principe, après c'est pas facile à pratiquer.*

[Florent] : *Concrètement qu'est-ce que t'enlèverais, ou que t'as déjà fait enlever ?*

[Louis] : *[réfléchit] Les agressions, je sais pas, mais par exemple, parfois il y a des épisodes successifs d'agressions, je pense que ça sert à rien de tout raconter quoi.*

Entretien avec Louis, bénévole à l'ARDHIS, juillet 2019

Par conséquent, la recherche de la véracité dans un discours perçu comme suffisamment circonstancié et sans « incohérence » conduit à faire émerger des normes discursives si spécifiques qu'elles ne peuvent généralement être atteintes qu'au prix d'une préparation parfois longue et laborieuse à laquelle l'ensemble des demandeur·ses d'asile n'a pas toujours accès ou ne parvient pas à se conformer. L'évaluation des demandes d'asile repose donc tout d'abord sur des conditions de véridiction du discours qui, en formatant spécifiquement ce qui est considéré comme « vrai », invalide paradoxalement toute forme de discours spontané reposant sur d'autres formes d'énonciation.

b) *Témoigner, attester : une crédibilité polyphonique ?*

La crédibilité des requérant-es peut aussi être jugée à l'aune d'autres types de discours qui accompagnent leur propre récit de vie. Plusieurs documents peuvent être joints au dossier de demande d'asile. Parmi ceux-ci, on peut noter :

- des certificats médicaux visant à attester de blessures physiques ou séquelles psychologiques des requérant-es,
- des documents témoignant des persécutions subies, qu'ils soient judiciaires ou issus de médias (articles de presse par exemple),
- des témoignages du compagnon ou de la compagne actuel·le pour attester d'une relation de couple,
- des attestations d'associations LGBT+ au sein desquelles les demandeur·ses d'asile sont investi·es, comme les attestations de l'ARDHIS,
- des photos des requérant-es participant à diverses activités en lien avec leur OSIG (aux activités d'une association, à la Marche des Fiertés, etc.).

En ce sens, la crédibilité des requérant-es revêt parfois un caractère polyphonique. Même si la parole de ces dernier·es et leurs réponses aux questions posées en entretien ou en audience restent l'élément décisif dans l'évaluation de leur demande d'asile, ces éléments supplémentaires peuvent appuyer leur crédibilité aux yeux des institutions.

Toutefois, ceux-ci se voient dotés d'une valeur différenciée dans le régime de vérification à l'œuvre. Il faut tout d'abord noter, de façon générale, la place instable qu'occupent les documents de tout type dans la corroboration des propos des requérant-es. En effet, l'absence, tout comme la présence de documents, peuvent éveiller le doute (Laacher, 2018). Qu'ils ou elles présentent des documents témoignant des poursuites judiciaires mises en place à leur encontre par exemple, et les requérant-es se verront demander comment il leur a été possible d'en être aujourd'hui en possession, quand ce n'est pas leur authenticité qui est questionnée. Ensuite, le crédit accordé à ces documents peut varier d'un·e officier·e de protection ou d'un·e juge à l'autre. Enfin, le poids qui leur est affecté évolue également selon les personnes ou organismes qui en sont à l'origine. Ainsi, les bénévoles de l'ARDHIS et les avocat·es rencontré·es s'accordent sur l'idée que, dans le cas d'un témoignage qui atteste d'une relation de couple, le témoignage d'un·e Français·e ou d'un·e réfugié·e aura plus de valeur que celui d'un·e autre demandeur·se d'asile. De la même façon, si les attestations d'associations LGBT+ peuvent jouer un rôle non négligeable dans l'évaluation des demandes à la CNDA (Borillo, Havkin et Salcedo, 2020), toutes ne se voient pas reconnaître la même légitimité : certains organismes comme l'ARDHIS semblent parfois bénéficier d'un plus grand crédit.

L'ARDHIS c'est l'association qui est la plus, comment dire, qui passe pour la plus sérieuse auprès des juges ça c'est sûr. [...] J'ai travaillé avec le Girofard à Bordeaux, après c'est vraiment du ressenti ce que je te dis, j'ai pas de certitude là-dessus, mais j'ai l'impression que, quand même, ils prennent moins au sérieux une attestation du Girofard qu'une attestation de l'ARDHIS. Mais parce que c'est une question des connaissances des juges, ils connaissent l'ARDHIS, ils connaissent pas le Girofard. Tu leur expliques, mais ils apporteront toujours plus de crédit à l'ARDHIS.

Entretien avec Justine, avocate, octobre 2019

Je pense qu'avant ça jouait un rôle, et aujourd'hui plus trop. En fait on a eu pas mal d'associations où on a un peu douté de la véracité de l'engagement du requérant au sein de l'association, et, pfff, je pense que ça a plus trop un impact. Après bon, c'est toujours pareil, je pense que ça dépend de la formation de jugement, certains pour qui être membre de l'ARDHIS, mon Dieu, ou l'association Afrique Arc-en-Ciel, c'est un gage d'homosexualité et ça apporte tout le crédit qu'il manquait à leur demande d'asile.

Entretien avec Alice, rapporteure à la CNDA, décembre 2019

Le cas de ces attestations illustre l'ambiguïté du système de l'asile qui met toujours en jeu de multiples variables pouvant conduire à une décision positive ou négative. D'une formation de jugement à l'autre à la CNDA, le poids accordé aux attestations peut varier, tout comme leur valeur en fonction de l'organisme qui les a produites. Parfois, elles ne joueront au contraire aucun rôle. On discerne par ailleurs qu'un élément susceptible d'avoir un poids non négligeable dans le régime de véridiction voit progressivement sa valeur émoussée dans une fuite en avant du soupçon puisque c'est la « véracité » même des attestations qui se retrouve à son tour mise en doute. De la même façon, j'ai pu constater sur l'échelle de la durée de cette enquête que le fait de se déclarer accompagné·e par l'ARDHIS a fait l'objet d'une suspicion croissante. Ainsi, l'ARDHIS a parfois été contactée par la CNDA pour s'assurer de l'effectivité de l'accompagnement d'une personne lorsque celle-ci énonçait être suivie par l'association sans présenter d'attestation de sa part ou sans qu'aucun·e de ses membres n'assiste à l'audience.

La dimension polyphonique de la crédibilité des demandeur·ses d'asile pointe la façon dont leur parole est prise en tenailles. La suspicion qui prévaut à leur rencontre rend celle-ci souvent insuffisante pour attester de ce qui leur est arrivé et étend potentiellement ce discrédit aux autres formes de témoignages qu'ils et elles peuvent apporter. Néanmoins, la valeur accordée à ces documents semble varier en fonction des personnes en charge de les évaluer et de leur source de production. Dès lors, les chances de se voir octroyer l'asile peuvent aussi évoluer en fonction des personnes ou des organismes qui entourent les demandeur·ses d'asile.

3. La crédibilité à l'aune de la raison humanitaire

Le régime de véridiction de la procédure d'asile met en jeu une série de normes cadrant les modalités d'énonciation d'un discours sur soi, normes à l'aune desquelles sera éprouvée la crédibilité de celui-ci. Au-delà de ces éléments de forme narrative, le registre de crédibilité est également façonné par la raison humanitaire qui sous-tend cette procédure. En effet, au cours des dernières décennies, les politiques de contrôle des migrations ont connu deux évolutions concomitantes, d'une part en prenant une dimension de plus en plus restrictive et d'autre part en s'inscrivant dans une logique de « gouvernement humanitaire²²⁷ » (Fassin, 2018 [2010]). Autrefois légitimé par sa force

²²⁷ Mobilisée par Didier Fassin (2018 [2010]), la notion de gouvernement humanitaire rend compte du « déploiement des sentiments moraux dans les politiques contemporaines » (p. 8), afin de montrer comment un ensemble de dispositifs visant à contrôler les êtres humains sont justifiés et mis en place au nom d'une logique humanitaire. Ce faisant, la souffrance et la compassion tendent à se retrouver au cœur de logiques d'action et de problématisation de phénomènes sociaux, au détriment d'autres grilles d'analyse tels que celles de l'égalité ou de la justice.

de travail, c'est aujourd'hui avant tout en tant qu'individu souffrant que l'étranger·e peut espérer se voir accorder une place dans la société d'accueil (Fassin, 2018 [2010] ; d'Halluin-Mabillot, 2012). Dans un tel contexte, la procédure d'asile agit, aux côtés de la procédure de régularisation pour soins²²⁸, comme une « exception humanitaire » qui réassoit par la même occasion le régime de frontière en vigueur au sein duquel fonctionnent de pair la répression et la compassion, deux facettes d'un même dispositif de contrôle (Ticktin, 2005 ; 2011). C'est en se présentant comme digne de compassion, devant faire l'objet d'une mesure exceptionnelle et en incarnant le statut de victime que l'étranger·e peut prétendre à une reconnaissance juridique (Ticktin, 2005). Dès lors, cette logique de l'exception humanitaire influe doublement sur la procédure d'asile, en affectant le régime de véridiction sur lequel elle repose, mais aussi en jouant la tension entre répression et compassion dans le soupçon qu'elle fait peser sur les requérant·es.

Plus spécifiquement, les demandes d'asile OSIG s'inscrivent dans une forme d'humanitarisme sexuel qui contribue à les configurer et qu'elles tendent à reproduire (Giametta, 2016 à partir de Mai, 2014). Pour analyser les formes de contrôle et d'intervention mises en œuvre en Europe à l'égard des personnes migrantes travailleuses du sexe, Nicola Mai (2014) définit ainsi l'humanitarisme sexuel :

« L'humanitarisme sexuel fonctionne en contenant, par des interventions sociales, la mobilité de groupes de migrants qui sont stratégiquement essentialisés et altérisés comme de "pures" victimes de l'exploitation et de l'oppression sexuelles. Dans la mesure où les expériences et compréhensions nuancées des migrants de l'ambivalence, de la vulnérabilité et de la résilience sont occultées, seule une minorité d'entre eux reçoit un soutien approprié par le biais d'interventions sociales liées à l'humanitarisme sexuel, ce qui tend à exacerber plutôt qu'à réduire la vulnérabilité des migrants face à l'exploitation²²⁹ » (Ibid., p. 3 de la version preprint du texte).

De la même façon, le registre de crédibilité à l'œuvre dans la demande d'asile OSIG s'appuie sur des représentations essentialisantes des minorités sexuelles et de genre des pays du Sud. Ces représentations qui enferment les individus dans une image victimisante rend inaudibles certaines formes de discours sur soi : sous prétexte de distinguer les « vraies victimes » des autres, la raison humanitaire contribue à renforcer le dispositif de filtre que constitue l'asile OSIG en resserrant l'étau de la crédibilité (Giametta, 2016 ; 2017). Les représentations binaires et hiérarchisantes associées à « l'ordre sexuel du monde » se retrouvent ainsi au cœur de la procédure d'asile, en tant qu'imaginaire à l'aune duquel est éprouvée la crédibilité des récits de vie des requérant·es.

L'asile OSIG repose dès lors sur un registre de crédibilité particulier, configuré à l'interface entre la logique humanitaire caractéristique de l'asile en général et un ensemble de représentations qui jouent « l'ordre sexuel du monde ».

²²⁸ Depuis 1998, il existe en France un droit au séjour pour raison médicale pour les personnes gravement malades et souffrant d'une pathologie nécessitant une prise en charge inaccessible dans leur pays.

²²⁹ *"Sexual humanitarianism operates by containing through social interventions the mobility of migrant groups that are strategically essentialised and othered as 'pure' victims of sexual oppression and exploitation. As migrants' nuanced understandings and experiences of ambivalence, vulnerability and resilience are obfuscated, only a minority of them receives appropriate support through sexual humanitarian social interventions, which tend to exacerbate rather than reduce migrants' vulnerability to exploitation."*

a) L'apprentissage du statut de victime

Indépendamment du motif de persécution, la demande d'asile fonctionne comme une procédure dont l'enjeu consiste à se prononcer sur « la vérité d'une victime » (Fassin et Kobelinsky, 2012). Afin d'être identifié-es comme telle, les demandeur·ses d'asile doivent intégrer une série de normes de présentation de soi qui leur permettent d'être crédibles aux yeux des institutions. Se dire et se présenter victime de persécutions nécessite la plupart du temps un apprentissage spécifique : au-delà des expériences effectives des individus, l'enjeu est de s'assurer de rendre compte de celles-ci de façon adéquate. Accompagné-es par les associations, les demandeur·ses d'asile entament alors un travail du discours sur soi et de la présentation de soi qui permet d'optimiser leurs chances d'être identifié-es comme des personnes en besoin de protection.

S'approprier le continuum des persécutions

Le premier apprentissage à réaliser est celui de la maîtrise des contours des expériences qui procurent une légitimité à prétendre à une protection internationale. Si la stigmatisation des minorités sexuelles et de genre peut prendre une multiplicité de formes, certain·es demandeur·ses d'asile ne mentionnent pas nécessairement de façon spontanée l'intégralité de celles dont ils ou elles ont pu faire l'objet. Par impression d'illégitimité, par sentiment de honte de revenir sur certains épisodes, par volonté de s'épargner la remémoration trop douloureuse de certains événements ou simplement parce que savoir quels éléments biographiques mentionner dans une demande d'asile ne va pas de soi, ils et elles peuvent passer sous silence des expériences qu'il serait pourtant utile de mobiliser. Le travail d'accompagnement effectué à l'ARDHIS relève alors entre autres d'un recadrage de l'expérience de la stigmatisation et de sa présentation. Ce recadrage permet notamment d'optimiser le récit de vie, afin de le faire correspondre au mieux aux cadres de reconnaissance à l'œuvre dans la procédure d'asile.

Ils doivent comprendre qu'en France, en tout cas à l'OFPRA, on peut tout dire, et c'est aussi intégrer la définition française de la discrimination. C'est-à-dire que je m'assure toujours que pour eux le périmètre de la discrimination correspond au périmètre de la discrimination selon l'OFPRA, qu'ils n'omettent pas des choses en se disant c'est pas bien grave, comme une injure dans la rue, c'est pas une discrimination. Si, c'est une discrimination. [...] Moi j'en ai un ou deux, c'est en creusant, enfin sans leur glisser le truc, à force de les connaître, qu'ils ont pu faire part d'injures qu'ils avaient subies. En général les coups ça ils savent qu'ils doivent en parler. Il y a aussi le fait que parfois les gens qui les brutalisent c'est des proches, donc ils ont des rapports très ambivalents aux gens, donner le nom des gens qui les brutalisent ça peut être compliqué pour eux.

Entretien avec Stéphane, bénévole de l'ARDHIS, mars 2017

C'est même affolant, parce qu'il y en a certains, un par exemple, il me raconte son récit, et bon, ça se passe pas très bien avec sa famille, finalement il y a une scène avec son père, il devine qu'il est homosexuel, mais finalement il reste dans sa famille, il y passe encore quelques mois. Ben je lui dis : « Ben tu sais, en fait quand même t'as des parents vachement tolérants pour des Africains. Parce que moi les autres cas que je connais, les enfants se font frapper ou on les menace de mort. » Et il me dit : « Ben, moi aussi. Moi aussi. Puis mon père a essayé de me planter, avec un couteau. » Il me montre la cicatrice, il me montre le coup de bâton qu'il s'est reçu sur la tête. Mais jamais spontanément il

n'aurait pensé à me le dire. Pas une seule fois il m'a dit : « j'ai été battu », alors qu'il a été battu. Et c'est quand même le truc le plus important. Mais il pensera pas à le dire.

Entretien avec Luc, bénévole de l'ARDHIS, mars 2017

Identifier dans son parcours de vie et évoquer ce qu'il est pertinent de mentionner dans le but de légitimer un besoin de protection n'a ainsi rien d'évident, contrairement à ce que pourraient penser les agent·es en charge d'instruire les demandes d'asile ou encore certain·es bénévoles, à l'instar de Luc, dont on saisit que sa surprise face au premier silence de l'homme qu'il accompagne rejoue par ailleurs une série de représentations raciales sur les pays d'origine des demandeur·ses d'asile (« t'as des parents vachement tolérants pour des Africains »). Pour les accompagnant·es de l'ARDHIS, il s'agit de s'assurer, parfois grâce à la multiplication des entretiens de préparation, d'avoir extrait du vécu des demandeur·ses d'asile tout ce qui peut être mobilisé pour argumenter du bienfondé de leur demande, c'est-à-dire de leur situation de victime de persécutions nécessitant protection. Ainsi, si dans la plupart des cas, les requérant·es mentionnent assez spontanément les agressions physiques ou les condamnations judiciaires, il est parfois nécessaire d'effectuer un travail de préparation beaucoup plus long concernant les formes de stigmatisation plus insidieuses (insultes, mise à l'écart, harcèlement, pression psychologique, etc.) qui constituent pourtant des éléments d'une valeur tout aussi importante dans l'économie générale de l'asile.

Je vais lui dire : « Écoute parfois pour toi c'est normal, vous vous cachez, pour toi c'était tellement intériorisé, mais en fait l'officier faut lui dire, parce que si tu lui dis pas, il va croire que ça existait pas. » Du coup, je vais insister sur l'importance de dire un certain nombre de choses, que la personne aurait pas forcément pensé à dire, mais c'est plus ou moins directif, enfin tu vois, je vais dire à la personne : « Faut que tu dises que, voilà, qu'est-ce que te disaient tes voisins ? Est-ce qu'ils t'ont déjà embêté ? Il faut vraiment insister là-dessus. » Enfin voilà, ça contribue à réécrire le script quoi.

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

Par conséquent, les requérant·es doivent dans un premier temps réaliser un apprentissage des contours exacts de la catégorie de réfugié·e LGBT+ et de l'ensemble des éléments qui fondent sa légitimité. Ils et elles peuvent alors projeter au mieux leurs propres expériences dans cette catégorie dans le but d'être reconnu·es légitimes par l'institution qui voit donc eux et elles des personnes persécutées ou craignant de l'être.

Le corps comme preuve

Face au discrédit qui plane sur la parole des requérant·es, des éléments alternatifs au discours peuvent être mobilisés pour témoigner de la réalité des persécutions subies. Le corps même des demandeur·ses d'asile peut « devenir le lieu où s'éprouve la vérité des individus » (Fassin, 2018 [2010], p. 183). Il s'agit ici d'incarner le statut de victime pour tenter de compléter la seule mise en récit des expériences personnelles, objet de suspicion *a priori*. Les requérant·es peuvent joindre à leur dossier des attestations médicales qui renseignent sur les séquelles physiques ou psychologiques laissées par les épreuves qu'ils

ou elles ont traversées²³⁰. Pour autant, comme les autres éléments présentés, ces certificats peuvent eux aussi ne pas être considérés comme des preuves suffisantes, relativement à l'appréciation générale des propos tenus.

Enfin, si le certificat médical versé à l'appui de sa demande préconise un suivi psychiatrique, ses déclarations sont insuffisantes pour déterminer l'origine du stress dont souffre l'intéressé.

Extrait de notification de décision de rejet d'une demande d'asile par l'OFPPA

Dans une dernière tentative pour convaincre de la vérité du propos énoncé, le corps peut être mobilisé en ultime ressource par les demandeur·ses d'asile en s'exposant lors de l'entretien. Cette tentative de persuasion incarnée peut être de leur propre fait, comme je l'ai aussi constaté lors de rendez-vous de préparation, ou alors faire suite à des conseils délivrés.

Lors d'une discussion entre plusieurs bénévoles, Robert revient sur l'entretien OFPPA de l'un des demandeurs d'asile qu'il accompagne, expliquant comment celui-ci avait baissé son pantalon pour que l'OP puisse voir de lui-même la blessure qui lui a été infligée par un coup de couteau sur la fesse gauche.

Extrait de carnet de terrain, 21/11/2017

Après la réunion, je fais un bout de chemin avec Luc. Nous discutons des documents qu'il est possible de fournir à l'OFPPA. Il m'explique que lui envoie le maximum de pièces pour enrichir les dossiers. Parfois, en plus du certificat médical, il fait envoyer des photos des cicatrices. « Un certificat médical c'est froid, et puis ça les sort de l'ordinaire, de leur routine. » Il m'explique qu'il a dit une fois à un demandeur d'asile que, s'il le souhaitait et selon comment il le sentait, il pouvait montrer ses cicatrices. À l'entretien, où Luc était présent en tant que tiers, le demandeur d'asile en question s'est à un moment mis debout, a levé son T-shirt, et a enlevé son dentier. Luc m'explique que l'OP s'est mise à crier : « Non, non, arrêtez, je ne veux pas voir. » Il conclut : « C'est peut-être pas plus mal qu'ils voient la violence qu'ils ont subie. »

Extrait de carnet de terrain, 13/02/2018

Une telle exposition du corps, qui par ailleurs peut se faire par soucis de se conformer aux conseils des personnes accompagnantes, et sans aucune garantie d'un quelconque effet sur l'instruction de la demande, révèle deux logiques qui sous-tendent le régime de vérification de la procédure. La première est celle d'une fuite en avant dans une démarche d'exceptionnalisation des cas individuels. On retrouve, sous-jacente à la proposition de Luc, l'idée que pour maximiser ses chances d'être cru, le demandeur d'asile qu'il accompagne doit recourir à une présentation de soi qui le démarque des autres, dans un contexte où les agents en charge d'instruire les demandes auditionnent de nombreuses personnes et où les récits de vie qu'ils entendent suivent souvent des configurations similaires. En ce sens, pour paraître « vrai », il faudrait se singulariser. Puisque les seuls certificats médicaux ne suffisent plus à attester de la vérité du corps persécuté, leur valeur s'étant érodée à mesure que le recours à ceux-ci s'est normalisé (Fassin, 2018 [2010]), une nouvelle modalité d'incarnation du discours est mobilisée. Par conséquent, on assiste deuxièmement à un décalage du registre de preuve : ce n'est pas tant l'ajout d'un énième élément factuel qui est recherché, que le fait de susciter chez l'officier de protection un

²³⁰ Sur cette thématique qui a déjà fait l'objet de plusieurs analyses, voir les travaux de Didier Fassin (2018 [2010]) et d'Estelle d'Halluin-Mabillot (2012).

certain type d'émotion – l'horreur, la compassion ? – afin d'éveiller par l'affect un sentiment d'authenticité. Le régime de véridiction ne reconnaissant que de façon extrêmement étroite la simple énonciation de faits, tels qu'ils peuvent être dits par les demandeur·ses d'asile ou attestés par d'autres personnes, c'est dans la dimension performative des interactions avec les instances de l'asile que la crédibilité peut également être constituée ou appréciée. Si la condition de victime peut être mise en avant et prouvée dans la sélection adéquate des expériences antérieures ou dans l'exposition du corps, indirecte la plupart du temps, elle peut l'être également dans l'incarnation émotionnelle du discours sur soi.

L'incarnation émotionnelle

Le travail d'incorporation de la condition de victime passe également par un apprentissage de l'incarnation émotionnelle du discours sur soi. Celle-ci peut en effet occuper une part primordiale dans l'établissement de l'intime conviction des agent·es de l'asile. Dans une configuration d'examen où quasiment toutes les preuves peuvent faire l'objet d'une contestation, l'attitude des requérant·es devient aussi un élément à partir duquel peut être constitué un avis sur la véracité du discours. La crédibilité n'est alors plus seulement considérée à l'aune d'éléments attestant de la réalité des faits avancés, mais aussi relativement à l'impression de sincérité des requérant·es (Fassin et Kobelinsky, 2012). Dès lors, « dans l'épreuve de vérité qui se joue, un déplacement se produit donc, de l'objet (les faits) vers le sujet (le requérant) » : « l'expression des affects devient alors un indicateur de sincérité et par conséquent un indice de véracité » (*Ibid.*, p. 682 - 683). Dans la mesure où les entretiens et audiences revêtent ainsi une importante dimension performative, une partie du travail de préparation des demandeur·ses d'asile consiste à s'assurer que leur récit de vie soit énoncé de façon suffisamment expressive pour qu'il puisse être jugé sincère.

En fait quand j'ai fait l'entretien [de préparation] avec Luc, parce qu'il y avait des choses aussi j'avais pas bien compris, mais il m'a montré ça, comment je peux parler avec l'officier. Parce que moi je savais pas que quand je parle avec l'officier il fallait que je lui montre, au moment de joie, je lui montre des bons visages, au moment des problèmes faut que je. Tu vois non ? [...] Tu sais, nous, il y a des gens, quand tu passes à l'OFPPA, tu vois, tu es en train de parler quelque chose de toi, mais c'est comme si que tu as peur, tu as peur de manifester tes sentiments. C'est comme, je suis en train de causer avec toi là, je suis à l'aise, je t'explique ce que j'ai vécu, bon, si il y a quelque chose que ça m'a fait du bien, comme le premier baiser que Stan m'a donné, c'est une chose qui reste gravée dans ma tête. Quand je raconte ça, je peux pas faire même figure. Ma figure doit être bien, parce que ça m'a fait du bien au moment-là. Tu vois ? Au moment où on m'avait agressé, je peux pas parler de l'agression avec le sourire, parce qu'au moment-là, c'est un mauvais souvenir dans ma vie.

Entretien avec Christian, mars 2018

Ainsi, le régime du soupçon est tel qu'il conduit paradoxalement les demandeur·ses d'asile à devoir engager un travail sur l'expression de leurs émotions pour paraître sincères. En conséquence de cette normativité d'expression émotionnelle, certaines personnes doivent faire preuve d'un important contrôle de soi qui peut conduire à une auto-responsabilisation en cas de rejet de la demande d'asile. Aman, par exemple,

qui a longtemps ressassé le rejet de sa demande déposée en Angleterre en essayant de comprendre pourquoi on n'avait pas cru à son récit et à son homosexualité, est revenu plusieurs fois lors de nos discussions sur l'idée que cela pourrait peut-être s'expliquer par sa tendance à sourire lorsqu'il parle, quel que soit le sujet abordé. Ce « problème » est par ailleurs devenu pour lui une source d'angoisse parmi d'autres tout au long de la préparation de son entretien OFPRA, puisqu'il craignait de ne pas réussir à « se contrôler » et de voir sa demande d'asile une nouvelle fois rejetée.

Par conséquent, se penser, se dire et se présenter comme victime de persécutions ayant besoin d'une protection est le résultat d'un processus spécifique. Celui-ci nécessite un accompagnement particulier pour saisir les attentes des institutions, d'autant plus qu'il met en jeu aussi bien la simple parole que le corps et les émotions. L'expérience de la demande d'asile induit ainsi un recadrage des expériences passées et un apprentissage des catégories institutionnelles dans lesquelles il convient de se fondre pour optimiser ses chances de paraître crédible et voir ainsi reconnue sa légitimité à rester en France.

b) Variations de « l'ordre sexuel du monde » dans le registre de crédibilité de la demande d'asile OSIG

Au sein de la demande d'asile OSIG, le registre de crédibilité repose plus spécifiquement sur une série d'informations et de représentations dont disposent les acteurs et actrices de l'asile à propos de la situation des minorités sexuelles et de genre dans le monde. Pour reprendre la distinction présentée auparavant, c'est ici la « cohérence externe » qui est en jeu. À défaut de pouvoir se prononcer sur la vérité d'un récit, c'est sur la vraisemblance de celui-ci que se reporte l'attention (Laacher, 2005). Or, une partie des représentations alors mobilisées rejouent certaines visions stéréotypées des thématiques de l'OSIG, si bien qu'il est possible de retrouver dans le registre de crédibilité plusieurs variations sur le thème de « l'ordre sexuel du monde ». Les représentations hiérarchisantes et essentialisantes propres à l'imaginaire de ce thème s'incarnent de deux façons : d'une part en considérant le reste du monde à l'aune de représentations normatives produites et associées au centre, ici la France et plus largement les pays du Nord ; d'autre part en s'appuyant sur une lecture simplificatrice des réalités dans les pays du Sud directement liée à la raison humanitaire qui configure le régime de vérification de la procédure d'asile.

Des expériences et trajectoires migratoires épurées par compartimentation

Le régime de vérification de la demande d'asile repose entre autres sur un processus d'identification qui fonctionne autant négativement que positivement : juger de la crédibilité des requérant·es ne conduit pas seulement à se prononcer sur la « vérité » de ce qu'ils et elles sont, mais aussi à s'assurer de ce qu'ils et elles ne sont pas, à savoir d'autres catégories de « migrant·es ». Dans le cadre d'une procédure marquée par le soupçon d'un « détournement » de l'asile, selon une représentation du monde qui cloisonne hermétiquement et hiérarchise les expériences migratoires, tout signe pouvant

laisser penser qu'un·e requérant·e serait autre chose qu'un·e « vrai·e réfugié·e » peut affecter sa crédibilité. De façon stratégique, les demandeur·ses d'asile et les personnes qui les accompagnent peuvent alors s'atteler à épurer les récits de leurs parcours migratoires dans une logique de compartimentation calquée sur les catégories administratives et du sens commun qui informent le régime de vérification à l'œuvre. Une telle simplification rejoue les représentations associées à « l'ordre sexuel du monde » dans la mesure où les requérant·es, pour espérer accéder à une protection, doivent s'assurer de se présenter comme, et uniquement ou avant tout comme, des personnes persécutées en raison de leur OSIG, ce qui contribue parfois à appauvrir la complexité de leur migration et de leurs expériences personnelles.

En ce sens, leur préparation vise aussi à s'assurer qu'aucun élément du récit de leur parcours ne puisse être interprété comme le signe qu'un autre motif serait à l'origine de leur migration. Il s'agit notamment de ne pas prendre le risque d'être identifié·e comme « migrant·e économique » ou alors comme migrant·e relevant du droit au séjour pour raison médicale. Le doute quant à l'appartenance à l'une de ces catégories peut en effet conduire à remettre en cause la « véracité » du discours et donc le bienfondé de la demande d'asile.

Au sein du récit, le vocabulaire usité est très important. Des formules telles que « pour avoir une vie meilleure » peuvent être entendues par l'OFPPA comme une demande d'asile visant à accéder à une vie matérielle plus favorable, et discréditer la demande d'asile (le soupçon de l'asile pour raisons économiques ou médicales étant disqualifiant). Par ailleurs, lorsque la personne a quitté une situation économique stable, en faire mention est très important.

Extrait d'un document de formation interne à l'ARDHIS

[Adama] : *Vu que, il [bénévole de l'ARDHIS] a dit c'est beaucoup basé sur le pourquoi, pourquoi je suis venu en France, et pourquoi je veux pas retourner, et de beaucoup accentuer à quel moment j'ai senti que je suis homosexuel. Il m'a beaucoup aidé : « Tu dois faire ça, tu dois pas dire ça. » Il m'a dit des points.*

[Florent] : *C'est quoi les choses qu'il fallait pas dire par exemple ?*

[Adama] : *Il m'a dit, faut pas que je vais dire j'ai fui mon pays parce que j'aime la France. Ou j'ai fui mon pays parce que je suis venu pour travailler en France. Je dois dire les raisons. S'ils ont vu que je suis menacé vraiment, ils vont m'octroyer quoi.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

Parallèlement, la préparation conduit aussi à s'assurer que le récit de vie se focalise uniquement sur l'OSIG et sur les persécutions corollaires. Le récit ainsi présenté tend alors à dépeindre une migration unicausale et occulte la multiplicité des déterminants parfois à l'œuvre dans le processus de départ du pays (voir chapitre 3).

[Florent] : *Et là par exemple, toute l'histoire que tu me racontais, au tout début sur le problème de succession²³¹, est-ce que t'en as parlé ?*

[Adama] : *Non j'ai pas parlé de ça à l'OFPPA.*

[Florent] : *Pourquoi ?*

[Adama] : *Ben j'ai pas parlé de ça parce que j'ai beaucoup parlé de mon homosexualité, les raisons qui ont fait que j'ai fui. Ça je me suis dit c'était une autre histoire aussi qui n'avait rien à voir avec l'homosexualité. Mais globalement tout partait ensemble, parce que tout ça m'a encouragé à fuir. Mais je me suis beaucoup basé sur l'homosexualité,*

²³¹ Sur le départ d'Adama de Côte d'Ivoire, voir chapitre 3.

parce que les menaces que j'ai reçues étaient encore plus grandes que les menaces de ma famille [liées aux problèmes de succession]. Les menaces de ma famille, j'étais pas menacé directement, mais à la longue je voyais qu'on allait tout m'arracher.

[Florent] : *Mais parce que pour toi, ça, comme tu me l'as expliqué au début, ça fait aussi partie des raisons qui t'ont fait partir ?*

[Adama] : *C'est tout ça qui m'a encouragé à quitter le pays.*

[Florent] : *Mais à l'OFPRA t'as pas parlé de ça ?*

[Adama] : *Non.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

Dans le cas de motifs de violence croisés, la mise en avant des persécutions liées à l'homosexualité peut par ailleurs s'avérer stratégique en raison des hiérarchies internes qui régissent l'octroi d'une protection internationale entre différents statuts n'offrant pas les mêmes conditions de séjour (statut de réfugié·e ou protection subsidiaire²³²). Cette présentation et sélection stratégiques parmi les expériences des individus constitue notamment un enjeu pour les femmes lesbiennes qui peuvent cumuler différentes formes de violence en tant que femme d'une part, en tant que lesbienne d'autre part. Il s'agit alors de s'assurer que les requérantes mentionneront bien les persécutions subies en raison de leur homosexualité et axeront leur demande d'asile sur ce motif-là, les persécutions liées à l'orientation sexuelle ouvrant le droit à la qualité de réfugié·e via le motif de l'appartenance à un certain groupe social.

[Cécile] : *Les femmes elles ont souvent des motifs croisés de protection, c'est-à-dire qu'elles vont avoir mariage forcé, grossesse et maternité forcées, en plus être lesbienne. Du coup il va y avoir une articulation entre ces motifs qui est pas toujours facile à gérer, notamment parce que tu peux avoir des personnes qui dans leur récit personnel vont articuler les deux, c'est-à-dire vont dire qu'elles ont subi tellement d'atrocités en tant que femmes qu'elles sont devenues lesbiennes. Et ça, c'est pas audible.*

[Florent] : *Pourquoi ?*

[Cécile] : *Parce que ça ressemble à un discours convenu, enfin moi quand je prépare en tout cas j'essaye de de dire aux personnes de vraiment mettre l'accent sur leur homosexualité, et pas du tout sur le mariage forcé...*

[Florent] : *... parce que l'officier va se dire il y a deux motifs en même temps on arrive pas vraiment à ...*

[Cécile] : *... oui ...*

[Florent] : *... parce qu'elles peuvent s'être construites comme ça, si c'est la façon dont elles le conçoivent.*

[Cécile] : *Ah mais moi je suis entièrement d'accord avec toi, moi j'ai eu des gens qui m'ont dit ça, c'était très sincère et elles se sont construites comme ça. C'est tout à fait audible [...] Néanmoins, moi je pense que ce sont des choses, d'expérience hein, mais c'est quelque chose qui attire la méfiance. Parce qu'un motif tel que le mariage forcé ou être une femme battue par exemple c'est un motif qui est moins fort que la protection statutaire. Donc pour le coup, je pense que ça relève pas de la protection de Genève, enfin c'est plus compliqué, ouais c'est protection subsidiaire²³³ [...] Et du coup, il faut vraiment*

²³² Les bénéficiaires du statut de réfugié·e se voient remettre une carte de résident valable 10 ans et les bénéficiaires de la protection subsidiaire une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans.

²³³ Les femmes victimes de violences conjugales peuvent se voir octroyer une protection subsidiaire, et non le statut de réfugiée, dans la mesure où elles ne sont pas reconnues comme constituant un « groupe social » au sens de la Convention de Genève. Les mariages forcés peuvent quant à eux aboutir dans certains cas au statut de réfugiée, relativement à différents critères comme le contexte du pays d'origine, la prévalence de cette pratique dans le groupe d'origine de la requérante et la présence ou l'absence de protection de la part des autorités. Une décision rendue le 18 mai 2017 par la CNDA statue ainsi que « les femmes qui entendent se soustraire à un mariage imposé, c'est-à-dire conclu sans leur libre et plein consentement, dont l'attitude est regardé par tout ou partie de la société de leur pays d'origine comme transgressive à l'égard des

mettre l'accent là-dessus, essayer de mettre en valeur les discours axés sur l'homosexualité pour qu'elles passent du côté Convention de Genève, et pas du côté protection subsidiaire et qu'elles soient pas coincées sur des histoires de mariage forcé, parce que les histoires de mariage forcé c'est : « Mais vous êtes sûre ? Votre père il vous a permis d'avoir une éducation donc c'est quand même bizarre qu'il vous ait mariée de force. Vous aviez une certaine indépendance financière, c'est quand même bizarre qu'on vous ait mariée de force. » Il y a vraiment une énorme suspicion sur ces demandes-là.

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

Le cas spécifique des violences subies par les lesbiennes et la façon dont elles peuvent articuler dans leurs propres expériences ces violences avec leur homosexualité rappelle l'inadéquation qui peut exister entre les catégories de lecture du monde qui informent la procédure d'asile et le vécu des individus qui débordent de ces dernières.

Ces exemples de la circonscription du vécu qui permet aux requérant·es de se fondre dans les catégories institutionnelles illustrent la manière dont le régime de vérification de l'asile fonctionne comme un système auto-référentiel : dans le procédé de compréhension des parcours des individus qu'il instaure, ses propres catégories précèdent les expériences effectives de ces derniers. Les demandeur·ses d'asile sont par conséquent poussé·es à resignifier leur vécu personnel, à cloisonner et hiérarchiser les différentes dimensions de leur expérience afin d'être plus facilement identifiables au sein du système taxinomique des politiques migratoires et de l'asile. Après s'être assuré que les requérant·es ne sont pas autre chose que ce qu'ils et elles prétendent être, il est vérifié qu'ils et elles sont bien ce qu'ils et elles présentent être, à savoir des personnes persécutées en raison de leur OSIG et nécessitant une protection.

Représentations normées et stéréotypées du genre et des sexualités

L'examen de la crédibilité de l'OSIG des requérant·es peut s'appuyer sur une série de représentations normées concernant les minorités sexuelles et de genre. Ces représentations rejouent des modèles identitaires constitués et souvent partagés²³⁴ dans les pays occidentaux, mais qui ne constituent pas des invariants universels. Les catégories sexuelles représentent sans doute la manifestation la plus évidente de ce décalage qui

coutumes et lois en vigueur, et qui sont susceptibles d'être exposées de ce fait à des persécutions contre lesquelles les autorités refusent ou ne sont pas en mesure de les protéger, doivent être regardées comme appartenant à un groupe social au sens des stipulations du paragraphe A, 2° de l'article 1^{er} de la Convention de Genève ; que lorsque ces conditions ne sont pas réunies et notamment lorsque leur comportement n'est pas perçu comme transgressif de l'ordre social, ces femmes n'en demeurent pas moins susceptibles d'être exposées à des traitements inhumains et dégradants au sens des dispositions de l'article L. 712-b) du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile », et donc de se voir octroyer la protection subsidiaire (GISTI, 2017).

²³⁴ De la même façon qu'il convient de ne pas essentialiser les pays du Sud, dans une démarche qui peut par ailleurs s'avérer exotisante, en les associant de façon monolithique à des modèles identitaires sexuels et de genre antérieurs et distincts de ceux qui prévalent dans les pays du Nord, il faut rappeler que le modèle identitaire gay n'est pas non plus le seul qui prévaut au sein des pays occidentaux. Plus largement, l'hégémonie du modèle « moderne » de l'orientation sexuelle est à relativiser au sein des pays du Nord, notamment parmi les classes populaires et les minorités ethniques (Chauvin et Lerch, 2016). Des travaux comme ceux de Jane Ward (2015) ont également documenté l'existence de pratiques sexuelles entre hommes blancs, ne conduisant pas à une identification comme gay ni à une remise en cause de leur hétérosexualité (voire au contraire, qui participent pleinement de sa constitution).

peut exister entre les représentations mobilisées par les acteurs et actrices de l'asile et les expériences et processus d'identification personnels des requérant-es. Ainsi, la dichotomie « homosexuel-le » / « hétérosexuel-le », centrale dans le régime hégémonique contemporain de l'orientation sexuelle qui émerge au XIX^e siècle en Occident (Chauvin et Lerch, 2016), constitue un cadre identitaire auquel certain-es demandeur-ses d'asile peuvent ne pas s'identifier, voire qu'ils et elles peuvent ne pas connaître du tout. Un des premiers enjeux de l'accompagnement à la procédure d'asile consiste alors à s'assurer que les requérant-es connaissent bien non seulement le terme « homosexuel-le » pour s'y identifier, mais aussi celui d'« hétérosexuel-le » pour s'en détacher. Durant les différents entretiens de préparation que j'ai pu moi-même réaliser à l'ARDHIS avec des demandeur-ses d'asile, il est apparu que le terme « hétérosexuel-le » était souvent moins connu que celui d'« homosexuel-le ». Par ailleurs, cette question des catégories sexuelles est parfois complexifiée par l'enjeu de leur traduction. Dans la mesure où des termes aujourd'hui mobilisés comme synonymes d'« homosexuel-le » dans certaines langues constituaient à l'origine des catégories de genre et non de sexualité²³⁵, les échanges par le biais d'interprètes ne sont pas à l'abri de quiproquos.

Au-delà de l'enjeu des catégories d'identification, les thématiques abordées durant les entretiens laissent également paraître des représentations normatives à l'aune desquelles la crédibilité des requérant-es peut se trouver appréciée. La focalisation sur la « prise de conscience » de l'homosexualité s'accompagne souvent d'une représentation d'un tel processus comme un phénomène qui serait clair, linéaire et survenant de façon précoce dans la vie des requérant-es. La façon dont les relations amoureuses ou sexuelles sont considérées peut aussi faire l'objet de jugement normatif, quant à la valeur qui leur est associée pour établir l'identité sexuelle d'une personne. Ainsi, des relations sexuelles tarifées peuvent ne pas être considérées comme une preuve probante de l'orientation sexuelle d'un individu (Borillo, Havkin et Salcedo, 2020).

Dans cette configuration, où l'évaluation de la crédibilité est façonnée par les représentations normatives des acteurs et actrices de l'asile, les bénévoles d'association essayent de conformer les récits des demandeur-ses d'asile à ce cadre restrictif.

[Florent] : *Et est-ce que t'as d'autres exemples où tu dis : « ça faut pas le dire » ou « ça faut le dire comme ça » ?*

[Cécile] : *Ouais, bien sûr. Je le fais soit directement, soit indirectement. Indirectement c'est parce que je vais retravailler certaines questions où la réponse me semble problématique. Donc je vais essayer de retravailler la réponse ou redire, vraiment retravailler les trucs. Et parfois je le fais directement en disant : « ça on n'en parle pas ». Par exemple il y a un jeune homme du Sénégal qui m'avait dit qu'il était dans une sorte de, c'était pas un couple, enfin ils étaient deux couples en fait, et ils couchaient ensemble dans la même pièce, c'était un petit peu, enfin je vais pas dire bizarre, moi je m'en fiche, mais c'est juste que ça correspondait pas au standard du : « je rencontre quelqu'un, je tombe amoureux, j'ai une relation », c'était un espèce de polyamour. Ça j'ai dit on abandonne, toi t'as eu une relation avec telle personne donc on se concentre sur cette relation, on parle plus des deux autres.*

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

²³⁵ C'est par exemple le cas du terme « *góor-jigéen* » en wolof. (Voir chapitre 3).

Pour optimiser les chances des requérant·es de traverser avec succès le régime de véridiction de la procédure d'asile OSIG, les bénévoles de l'ARDHIS peuvent procéder à un appauvrissement stratégique de la complexité de leurs expériences, s'adaptant à leurs perceptions des connaissances et attentes normatives des institutions de l'asile. À l'inverse, pour se préparer aux questions qui pourraient leur être posées, c'est en France que certain·es requérant·es acquièrent des connaissances nouvelles concernant les minorités sexuelles et de genre dans leur pays d'origine (lieux de sociabilité, associations, militant·es célèbres, etc.), qu'ils et elles n'avaient pas auparavant.

Au-delà de ce cadrage normatif, l'examen de la crédibilité peut également s'appuyer sur une série de stéréotypes concernant les minorités sexuelles et de genre. Les stéréotypes, en tant qu'ils « rédui[sent] les personnes à des caractéristiques restreintes, simples et essentiels, qui sont représentés comme fixes par nature²³⁶ » (Hall, 1997, p. 257) peuvent devenir particulièrement opérants dans le régime de véridiction et du soupçon de l'asile, puisqu'ils opèrent comme des raccourcis qui permettraient d'obtenir un savoir immédiat sur la « vérité » des individus. Ainsi, le rapport commandité par le Défenseur des Droits fait état de la prégnance toujours actuelle d'un certain nombre de stéréotypes mobilisés dans l'évaluation des demandes d'asile OSIG en France, comme le fait de paraître « efféminé » pour les hommes ou « masculine » pour les femmes, ou le fait d'avoir des enfants, conduisant à altérer la crédibilité (Borrillo, Havkin et Salcedo, 2020). Parallèlement, dans une logique de renversement, les stéréotypes peuvent être intégrés au régime du soupçon en les mobilisant à l'encontre des requérant·es. Alors que l'utilisation de stéréotypes dans l'évaluation des demandes d'asile OSIG a fréquemment été réprouvée par les associations ou organisations internationales, il apparaît que ceux-ci fournissent aussi un terreau à l'exercice du soupçon.

Toutefois, questionné sur le moment où il avait commencé à s'interroger sur son orientation sexuelle, il a tenu des propos très peu spontanés, indiquant qu'il était alors en classe de 6ème. Invité à préciser son propos, il a affirmé qu'il détestait les filles, propos semblant relever du stéréotype.

Extrait de notification de décision de rejet d'une demande d'asile par l'OFPPA

Il y a certains présidents qui sont très sensibles aux clichés, et d'autres qui sont pas du tout sensibles aux clichés quoi. Mais même des fois ça les dessert tu vois : « Olala il en fait tellement trop, il est arrivé avec du vernis et les cheveux décolorés. » Il y a certains présidents qui vont dire : « Il en fait tellement trop qu'il en perd de la crédibilité. »

Entretien avec Alice, rapporteure à la CNDA, décembre 2019

Utilisés dans un sens ou dans un autre, les stéréotypes constituent, aux côtés d'autres technologies de conviction, des outils de savoir à propos des individus et donc de pouvoir sur eux. En ce sens, il apparaît que la frontière, ici incarnée sous la forme de la « frontière biographique », fonctionne comme un régime d'exceptionnalité épistémologique. Pour s'exercer, le dispositif de contrôle qu'elle constitue s'appuie sur une modification du régime de véridiction couramment à l'œuvre au sein du pays qu'il délimite, permettant de renvoyer les « Autres » aux marges de celui-ci. La procédure d'asile OSIG s'appuie en effet sur une épistémologie sexuelle spécifique pour les

²³⁶ "reduces people to a few, simple, essential characteristics, which are represented as fixed by Nature".

demandeur·ses d'asile qui fonctionne différemment de celle qui œuvre pour les citoyen·nes du pays. Cette distinction se manifeste tout d'abord par la dérogation au caractère habituellement déclaratif et performatif de l'orientation sexuelle des individus, qui n'est plus valable dans ce cas (Chauvin et Lerch, 2016). Ensuite, le soupçon qui pèse sur les requérant·es, lorsqu'il est couplé avec la mobilisation de stéréotypes, conduit à renverser l'asymétrie qui existe dans le régime courant de l'orientation sexuelle : alors qu'il est habituellement plus facile de se déclarer homosexuel·le malgré des pratiques hétérosexuelles que l'inverse (*Ibid.*), la procédure d'asile instaure un retournement de cette asymétrie au sein de son régime de véridiction. La moindre pratique associée à l'hétérosexualité peut rendre quasiment inaudible l'identification comme homosexuel·le pour les demandeur·ses d'asile. Notons que le renversement de cette asymétrie confirme la dimension exclusive du régime hégémonique binaire de l'orientation sexuelle. Les femmes, plus particulièrement, sont souvent confrontées à cette difficulté.

Sur les femmes, il y a quand même un certain nombre de stéréotypes, [...] quand elles ont eu des enfants, même si normalement ça devrait pas faire la différence, mais moi par exemple, j'ai accompagné une jeune femme, j'avais absolument aucun doute sur son homosexualité. Elle était Kényane, je suis allée à l'entretien, j'ai trouvé que l'entretien s'était très bien passé, tu posais des questions, elle répondait avec des détails, les choses s'expliquaient, enfin pour moi c'était vraiment une bonne candidate. Elle a eu un rejet OFPRA, que j'ai trouvé extrêmement violent, donc j'ai demandé à une avocate que j'aime bien de s'en occuper, et puis il y a eu un problème, j'avais plus de nouvelles d'elle, elle a été convoquée à la CNDA et elle a pas voulu se présenter à l'audience, et on comprenait pas pourquoi. Et elle a fini par me voir et m'a dit qu'entre temps elle avait été enceinte, qu'elle avait accouché, que le bébé avait eu des problèmes, la convocation CNDA est tombée, elle devait être enceinte ou le bébé avait des problèmes, enfin bon, c'était un sacré bazar. Elle m'a expliqué qu'elle était déprimée, qu'elle buvait beaucoup, et donc elle a couché avec un type, qu'elle s'était retrouvée enceinte et qu'elle avait gardé le bébé parce que le mec lui avait dit qu'il s'en occuperait. Et quand elle disait ça j'étais horrifiée, parce qu'elle venait de, c'était impossible qu'elle obtienne l'asile, parce que ce genre de trajectoire, enfin je veux dire, en France moi je pourrais avoir une soirée arrosée, tomber enceinte, accoucher, et je pourrais toujours me dire lesbienne et je serais toujours lesbienne [...] juste, t'as pas du tout la place pour ce genre d'histoire à la Cour, et elle a été rejetée à la Cour, l'avocate la croyait plus, moi j'étais désespérée parce que même en faisant le mémoire complémentaire, elle avait des détails sur la situation et tout, mais le père avait reconnu l'enfant, elle avait pas porté plainte pour viol, c'était ingérable.

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

Le registre de crédibilité de la demande d'asile OSIG s'appuie donc sur une série de représentations normées du genre et des sexualités. Plus précisément, le régime de véridiction en vigueur relève autant d'un processus de simplification de la réalité que de la mise en place d'un régime exceptionnel d'épistémologie sexuelle. Parallèlement, la crédibilité des requérant·es est examinée à l'aune d'une série de représentations associées à la situation des minorités sexuelles et de genre dans les pays du Sud.

La recherche du sujet souffrant de sa différence

Relativement aux représentations que peuvent se faire les acteurs et actrices de l'asile de la condition des minorités sexuelles et de genre dans les pays du Sud, la recherche de crédibilité conduit à attendre des trajectoires biographiques fortement

marquées par la souffrance, notamment celle qui serait associée à la découverte de l'OSIG minoritaire et au sentiment de différence qui en découlerait (Giametta et Havkin, 2020). L'attente d'une prise de conscience douloureuse de la position minoritaire est d'autant plus forte que le contexte dans lequel a évolué la personne est perçue comme particulièrement hostile du fait des législations en vigueur dans le pays d'origine ou du milieu dans lequel elle a grandi. En ce sens, une attention particulière peut être portée à la religion (Giametta, 2014) et à la façon dont les individus réussissent à « concilier » leur foi et leur homosexualité. Un discours qui ne ferait pas suffisamment état d'un rapport problématique entretenu, au moins dans un premier temps, avec l'OSIG minoritaire, et à l'origine d'inconfort et de souffrance psychologique, aura dès lors des chances d'être perçu comme peu probable et crédible.

« Toutefois, ses déclarations n'ont pas emporté la conviction de l'Office s'agissant de son parcours de vie en tant qu'homosexuel. Ainsi, questionné sur les circonstances dans lesquelles il aurait pris conscience de son homosexualité, il a tenu un discours inconsistant et impersonnel. [...] Il ne ressort pas davantage de ses déclarations que la découverte de son orientation sexuelle alors qu'il était à l'école coranique ait suscité chez lui un questionnement particulier. Cette absence d'introspection alléguée semble singulière compte tenu de la situation des personnes homosexuelles au Sénégal, dont au demeurant l'intéressé a conscience ».

« Toutefois, les déclarations de l'intéressé ne permettent pas de tenir pour établis les faits allégués. D'abord, l'intéressé a évoqué le vécu de son homosexualité à l'adolescence de manière peu personnalisée. Notamment questionné sur l'évolution de son sentiment de différence, alors même qu'il a expliqué la perception négative de l'homosexualité en Côte d'Ivoire, ses dires sont demeurés peu détaillés ».

« Il a également paru étonnant que sa découverte de son attirance pour les garçons n'ait pas semblé susciter chez lui un quelconque trouble ou questionnement ».

Extraits de notifications de décision de rejet d'une demande d'asile par l'OFPPA

Pourtant, si la position minoritaire peut être expérimentée de cette façon par une partie des demandeur·ses d'asile, elle ne l'est pas forcément par tous et toutes. Leila, par exemple, ne se reconnaît pas dans le script selon lequel la découverte de son attirance pour les femmes aurait éveillé chez elle un sentiment d'anormalité et une souffrance.

Par exemple l'OFPPA m'a dit : « La première fois que tu t'es sentie lesbienne ? » J'ai pas, j'ai jamais senti que je suis pas normale en fait. Il y a pas une sensation de première fois. Il y a eu, je sens qu'il y a quelque chose, pour les gens qui n'est pas normal, mais pour moi c'est normal, tu vois ? Moi quand j'étais petite, je draguais les filles, j'étais comme ça ! Et par exemple les filles elles me regardaient et tout : « Mais non t'es un garçon et tout. » Non, je suis une fille mais je drague, c'est quoi le problème, tu vois ? Et je faisais devant eux des choses, devant mes copines, avant quand j'étais petite. Par exemple mon frère, quand il rentre, il me dit : « Leila il y a une fille qui me plaisait. » Je lui dis : « Ben c'est laquelle ? » Ben genre le lendemain je la drague moi. [rire].

Entretien avec Leila, mai 2018

Dès lors, le registre de crédibilité contribue largement à réduire le répertoire des expériences jugées légitimes en « produisant un espace où les personnes qui invoquent un droit doivent se focaliser sur leurs souffrances²³⁷ » (Giametta et Havkin, 2020, p. 112).

²³⁷ "produce a space where those who claim a right have to concentrate on their suffering".

Les « précautions » et les « prises de risque »

Les représentations binaires du monde qui opposent les pays tolérants aux pays qui seraient caractérisés de façon monolithique par une forte hostilité à l'égard des minorités sexuelles et de genre, contribuent aussi à affecter le registre de crédibilité de la procédure d'asile. Dans une telle appréhension de la réalité où les minorités sexuelles et de genre sont avant tout perçues comme des victimes effectives ou potentielles de persécutions, il est accordé peu de place aux marges de manœuvre dont elles disposent pour évoluer dans un tel contexte. Par exemple, l'idée qu'il serait quasiment impossible d'entretenir des relations homosexuelles dans certains pays du fait du niveau de risques encourus affecte les représentations de ce qui est perçu comme vraisemblable. Il est alors souvent attendu que les requérant-es aient systématiquement mis en place une série de « précautions » au cours de leur vie pour éviter la révélation de leur OSIG. Dans le cas contraire, certains événements peuvent être perçus comme de trop grosses prises de risque pour être crédibles. C'est ce qu'illustre le propos de Pierre, ancien officier de protection à l'OFPPA, et ce dont attestent certains exemples d'entretiens et de rejets de demande d'asile de l'OFPPA (voir tableau 8).

[Pierre] : *Et aussi il y a beaucoup de préjugés sur comment ça doit se passer dans le pays d'origine des personnes qu'on reçoit. [...] En fait par exemple il y a pas mal de pays sur lesquels on travaille et c'est complètement interdit, ça peut être puni par la peine de mort etc., et du coup ça devient, on s'attend à ce que ce soit pratiquement impossible, et en fait les personnes arrivent aussi à naviguer, plus ou moins. Donc voilà, ça peut créer des attentes des officiers de protection [...] Mais oui en fait ça crée des attentes parce que souvent c'est des personnes qui viennent quand même de pays où c'est très difficile voire impossible de, je sais pas, avoir des relations avec des personnes de même sexe.*

[Florent] : *Quelqu'un qui arriverait à avoir une relation, à vivre son homosexualité, on va se dire que c'est bizarre parce que c'est censé être pénalisé ?*

[Pierre] : *Oui, alors ça dépend des endroits, dans certaines grandes villes d'Afrique on va comprendre que c'est plus possible. Après c'est juste que, voilà, il y a aussi pas mal d'entretiens où les personnes nous disent : « Oui oui ça se savait dans le quartier » et en fait une des questions qui revient très souvent c'est : « Quelles précautions vous preniez, pour que les personnes autour de vous ne soient pas forcément au courant ? », et voilà.*

Entretien avec Pierre, ancien officier de protection à l'OFPPA, février 2020

Extraits de retranscriptions d'entretien à l'OFPRA	Extraits de notifications de rejet de demande d'asile par l'OFPRA ²³⁸
- Avant 2017, on ne vous a jamais surpris ? - Peut-être qu'on nous soupçonnait [...]. - Vous faisiez vos relations intimes toujours au même endroit et c'est qu'en 2017 que vous avez été surpris ? - Oui - C'est vraiment une malchance ce berger qui passe, jamais aucune personne n'est passée par là ? - Nous on ne pensait vraiment pas qu'un berger ne passerait par là. - Comment votre tante vous a surprise avec Evelyn ? - Un jour elle m'a dit qu'elle voulait aller au marché. Elle me l'a dit le matin, j'ai appelé Evelyn, je lui ai dit que ma tante allait au marché, je lui ai demandé si elle pouvait venir à la maison, elle est venue. Ma tante n'est pas restée longtemps au marché ce jour-là, je m'attendais à ce qu'elle y reste 4-5h ce jour-là, parce que quand je parle du marché, c'est très loin. Ce jour-là elle n'avait rien acheté, j'étais surprise quand elle est arrivée à la maison. La porte de la maison ne peut pas être verrouillée, on peut juste la rabattre, c'est une porte ordinaire. La chambre où j'étais était proche de la chambre de ma tante, en général on lève le rideau, quand elle est arrivée, elle m'a juste vu couchée dans le lit avec Evelyn. - C'était pas dangereux de laisser le rideau levé ? - C'est pas moi qui l'ai levé, en général il est comme ça, on ne ferme pas la porte. Je m'attendais pas à ce que ma tante vienne à ce moment-là. - Vous me dites depuis le début de l'entretien qu'être homosexuel au Kenya c'est dangereux. Pour quelles raisons vous décidez d'avoir une relation sexuelle avec votre ami dans une école alors que l'on peut vous surprendre et alors que Kelvin a un appartement où vous pouvez être seuls ? - On s'embrassait juste et on se faisait des câlins, on faisait ça souvent après l'école. Mais un jour un des professeurs nous a vus.	« En effet, elle n'a apporté que peu d'éléments personnalisés et concrets sur les circonstances de ses rencontres amoureuses et sur les moyens mis en œuvre pour les maintenir secrètes. Ainsi, elle s'est contentée de mentionner en des termes peu substantiels et dépourvus de vécu une succession de relations amoureuses avec des femmes rencontrées au sein du même cercle d'amis. À cet égard, elle a tenu des propos vagues sur la gestion du risque, ne permettant pas d'inscrire les relations amoureuses alléguées au sein d'une société qui tolère peu l'homosexualité. En outre, si l'intéressée a succinctement expliqué les raisons pour lesquelles elle aurait pris la décision de fonder un concubinage de façade, elle s'est néanmoins montrée peu loquace sur sa rencontre avec son conjoint ainsi que sur les modalités de leur relation, notamment sur les contraintes que celle-ci aurait pu engendrer ». « S'il a indiqué qu'il avait pu se confier à son cousin, plus âgé de deux ans, lorsque celui-ci lui avait révélé son homosexualité, ses dires selon lesquels ils dormaient ensemble sans que cela n'éveille de soupçons, et qu'ils avaient pu ainsi entretenir une relation dissimulée durant deux années, ont semblé peu vraisemblables. Par la suite, lors de sa relation avec Moussa, il a paru peu convaincant que l'intéressé ait accepté de se rendre dans la maison de ses parents sans craindre qu'ils ne soient découverts. [...] S'agissant des précautions prises, l'intéressé a fait part de sa connaissance de la pénalisation de l'homosexualité dans son pays, et a apporté des exemples de lynchages dont il avait eu connaissance. Cependant, ses propos n'ont pas suffisamment fait ressortir les précautions prises pour se protéger. Il a indiqué de manière peu crédible que malgré les rumeurs à son égard, il n'avait pas été inquiété dans un premier temps ». « Il n'a de plus donné que très peu de détails sur les précautions que lui et son compagnon prenaient alors qu'ils se fréquentaient au lycée, ce qui semble peu convaincant dès lors que selon ses dires, leur relation avait été découverte par certains élèves avant que l'équipe encadrante ne s'en rende compte. Il a d'ailleurs à cet égard relaté la fois où ils auraient été surpris tous les deux, de manière globalement schématique et peu persuasive ».

Tableau 8 : La crédibilité de l'expérience minoritaire à l'épreuve des « prises de risques » et « précautions »

²³⁸ Les notifications de rejet ne correspondent pas aux cas des extraits de retranscriptions.

De nombreux éléments relatifs aux enjeux de précautions et de prise de risques peuvent sembler, dans un sens ou dans un autre, suspects pour les institutions. Aussi, les stratégies mises en place pour se protéger peuvent-elles être jugées peu crédibles, tout comme le fait de ne rien avoir fait pour ce faire ou encore la façon dont l'une de ces précautions a pu ne pas suffire à un moment donné. Les injonctions contradictoires ne sont donc pas rares quand le registre de crédibilité s'attarde sur la question de ces « précautions » : en même temps que les persécutions subies sont souvent le résultat d'un événement ayant conduit malgré soi à la publicisation de l'OSIG, point de départ des craintes justifiant la demande d'asile, il faut pouvoir expliquer comment cet événement a pu se produire. De plus, l'épreuve du soupçon peut générer un sentiment de responsabilisation des demandeur·ses d'asile, lorsqu'ils et elles se voient interroger sur les raisons qui les ont poussés à prendre si « peu de précautions » pour dissimuler leurs relations de couple. Il en va de même lorsqu'ils et elles se voient sommés·es d'expliquer pourquoi certaines personnes ont accepté de les aider, à se sauver d'une situation dangereuse ou à quitter leur pays, dans la mesure où il peut paraître peu probable qu'une telle réalité se produise d'après une grille de lecture essentialisante de l'homophobie des habitant·es de tel ou tel pays. On voit déjà ici comment la mise en doute de la parole dans le cadre d'une telle procédure peut alimenter des sentiments d'autodépréciation et raviver l'expérience de la stigmatisation.

Dans une telle configuration, les propos des requérant·es sont pris en tenailles. Leur crédibilité repose sur un fragile équilibre : d'un côté, il leur est nécessaire de rapporter suffisamment d'expériences personnelles dans le but de convaincre de la véracité de leur OSIG ; de l'autre, il leur faut en même temps en justifier les conditions de possibilité au sein d'un environnement appréhendé comme uniformément hostile et où il apparaît alors peu probable qu'elles puissent avoir lieu. Là encore, pour faire face à cette difficulté, des stratégies de simplification des expériences peuvent être mises en place pour se conformer aux représentations des institutions, ce qui conduit à les réalimenter en retour.

[Cécile] : *Je vais essayer de minorer certains détails, en fait dès que je sens qu'il y a quelque chose de suspect pour l'OFPPRA, j'essaie de trouver une manière de réduire.*

[Florent] : *Tu dis les réponses problématiques, c'est quoi par exemple, si tu penses à des trucs précis ?*

[Cécile] : *Les trucs suspects, ouais, quand on s'embrasse dans la rue, quand les gens ont réussi à vivre très longtemps pendant plusieurs années sans être inquiétés, tout ce qui, ce que je sais de mon expérience, va déboucher sur une question de l'officier.*

[Florent] : *Là par exemple, s'embrasser dans la rue, tu lui dis de ne pas le dire ?*

[Cécile] : *Ça peut m'arriver ouais.*

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

La thématique récurrente des « précautions » et des « prises de risque » constitue donc une illustration de la façon dont la raison humanitaire, lorsqu'elle est couplée à l'image de « l'ordre sexuel du monde », contribue à affecter le registre de crédibilité de la demande d'asile OSIG, en resserrant l'étau de ce qui peut paraître vraisemblable.

La libération

Par mise en contraste des situations dans les pays d'origine et en France, et par simplification de l'expérience migratoire, le registre de crédibilité de l'asile OSIG repose parfois sur une appréhension de la migration comme un processus linéaire de « libération » (Giametta, 2016). En ce sens, et dans la mesure où l'examen de la crédibilité porte autant sur l'OSIG même des requérant·es que sur les persécutions subies et craintes en cas de retour dans le pays d'origine, les demandeur·ses d'asile peuvent se voir poser une série de questions sur leur vie en France, sur les éventuelles relations de couple nouées depuis leur arrivée ou leur fréquentation d'association LGBT+ par exemple. L'association de la migration à un phénomène intrinsèquement libérateur produit cependant une série d'attentes normatives au sujet de la vie des requérant·es en France qui occultent souvent leurs conditions sociales et matérielles d'existence. La façon dont les parcours de transition des personnes trans sont articulés avec la migration dans les représentations des agent·es de l'asile en constitue un bon exemple.

Ousmane, que j'ai moi-même accompagné durant sa procédure, est originaire du Mali, arrive en France et entame une demande d'asile à l'âge de 24 ans. Lors de nos rendez-vous de préparation, Ousmane parle de son homosexualité, sans revenir sur son identité de genre à propos de laquelle iel²³⁹ s'avère être en questionnement. À son entretien OFPRA, Ousmane évoque cette question, son identification au genre féminin et sa volonté d'entamer une transition de genre, mais se confronte aux représentations normées de l'institution qui ne conçoit guère que sa transition – sous ses différentes formes – soit encore à un stade qu'elle juge peu avancée depuis son arrivée en France.

Ousmane (O) : *Si aujourd'hui j'avais la solution, je serais une femme.*

Officier de protection (OP) : *Et vous l'avez cherché la solution ?*

O : *Je suis en recherche, mais j'ai pas les moyens.*

OP : *Qu'ont donné vos recherches ? Pas les moyens pour quoi ?*

O : *Dès que je suis arrivé ici, je cherchais des associations, j'ai trouvé, je suis allé là-bas, ils m'ont dit de venir tout le temps à leurs réunions qu'ils vont me montrer la solution.*

OP : *Mais c'est quoi cette solution ?*

O : *Je vais faire une opération pour devenir une femme.*

OP : *C'est-à-dire ?*

O : *J'enlève mon sexe d'homme et je mets mon sexe de femme.*

OP : *Pourquoi dites-vous que vous n'avez pas les moyens ?*

O : *C'est pas facile, ça demande de l'argent, j'ai pas ces moyens aujourd'hui.*

OP : *Vous connaissez un peu le parcours médical pour transition de genre ?*

O : *J'ai pas fait de recherches au niveau des médecins, mais je suis allé voir l'ARDHIS, j'ai expliqué pourquoi j'ai quitté mon pays, parce que je suis homosexuel. [...] donc je cherche des conseils ou des moyens, si je trouve pour changer mon sexe, je vais le faire, ils m'ont dit de rester ils vont d'abord voir.*

OP : *Voir quoi ? Ces informations sont disponibles de façon très aisée sur internet, et l'ARDHIS les connaît forcément, mais vous m'en parlez comme quelque chose de nébuleux.*

O : *Je leur ai pas demandé pour faire l'opération, je leur ai dit que j'ai pas les moyens, quand je trouve les moyens, je vais faire pour l'opération.*

²³⁹ L'emploi du pronom « iels » a ici pour fonction de rendre compte de l'identité de genre fluide et encore non fixée d'Ousmane à cette période de sa vie.

[...]

OP : Enfin, cette opération en France est remboursée. J'ai du mal à croire que vous en ayez parlé à plusieurs personnes différentes à l'ARDHIS et que personne n'ait pu vous informer sur le fait qu'il existe un parcours médical en France avec accompagnement psychologique, des endocrinologues, que personne ne vous ai suggéré de parler des hormones ...

[...]

O : J'ai dit que j'étais pas prêt parce que j'ai pas les moyens, maintenant être prêt ça peut demander de l'argent ou être prêt dans la tête, il m'a dit quand je serai prêt de lui en parler.

OP : Vous me parlez d'argent depuis tout à l'heure, si c'était être prêt psychologiquement vous auriez pu me le dire.

[...]

Qu'est-ce qui fait que vous n'êtes pas prêt ?

O : Aujourd'hui j'ai même pas là où dormir, je dors par ci par là, le jour où je serai stable je vais prendre ma décision.

OP : Donc là tel que je vous vois, vous vous considérez comme une femme.

O : Oui, je ne veux même pas parler d'homme.

OP : Vous voulez que je change la façon dont je m'adresse à vous, que j'utilise des pronoms féminins ?

O : Oui.

OP : Vous avez un prénom que vous utilisez ?

O : Je l'ai pas fait d'abord mais je veux le faire.

OP : Je ne vous dis pas à l'état civil. Un autre prénom que vous utilisez.

O : Euh non.

OP : Vous n'y avez pas réfléchi ?

O : Si je dois changer de nom, je m'appellerai Charlotte.

OP : Telle que je vous vois aujourd'hui, vous avez une expression de genre, c'est-à-dire une posture et un habillement qui apparaissent masculins. Pourquoi ?

O : Tout ça c'est parce que je suis pas encore stable, les associations m'ont mis en relation avec le Secours populaire pour avoir des vêtements, c'est pas des vêtements que j'ai choisis.

Extraits de retranscription d'entretien à l'OFPPA

« Toutefois, ses déclarations n'ont pas su emporter la conviction de l'Office. S'agissant de la prise de conscience de sa transidentité, ses propos ont été particulièrement convenus et peu spontanés, notamment lorsqu'elle fait état de son enfance passée auprès de sa mère et de ses cousines, ainsi que de son attrait pour les travaux jugés féminins et de l'adoption de comportements et d'un style vestimentaire traditionnellement réservés aux femmes. Sur la signification personnelle de sa transidentité et sur ses éventuelles intentions d'avoir recours à la médecine afin d'opérer un changement de sexe, ses dires se sont avérés confus et évasifs. Elle a notamment abordé en des termes évasifs et flous des discussions qu'elle aurait eues avec des membres de l'ARDHIS concernant les possibilités de transition en France. De même, ses indications sur le fait qu'aucune transition sociale – par le biais de l'utilisation d'un prénom féminin ou encore par l'adaptation de son expression de genre – n'ait été entreprise au stade de l'entretien malgré son souhait de le faire ont semblé singulières ».

Extrait de notification de décision de rejet de la demande d'asile par l'OFPPA

Lors d'un rendez-vous qui suit ce rejet, nous revenons avec Ousmane sur cet entretien.

En lisant la retranscription de l'entretien, je me rends compte qu'il compte faire une transition M to F, ce qu'il ne m'avait jamais dit auparavant. Je lui demande pourquoi il ne m'en avait pas parlé. Tout d'abord, il souhaitait commencer le parcours médical de la transition seulement une fois sa situation administrative régularisée, ayant trop de problèmes en ce moment et n'étant pas assez stable, ne serait-ce que sur le plan du

logement, comme il l'a d'ailleurs expliqué lors de l'entretien. Il m'explique également qu'il avait peur d'évoquer cette question par crainte des « autres Noirs de l'ARDHIS » qui risqueraient de parler, de répéter cela au pays, de prendre des photos de lui, etc.

Extrait de carnet de terrain, 25/07/2018

Au fur et à mesure de nos rendez-vous pour préparer son recours devant la CNDA, nous approfondissons alors l'enjeu de l'identité de genre d'Ousmane et des informations relatives au parcours médical de transition. Lors d'un rendez-vous, Ousmane m'explique cependant que sa mère, au Mali, et avec laquelle iel a continué de garder de forts liens et un contact régulier depuis son arrivée en France, est récemment décédée. Avant le décès de cette dernière, Ousmane avait longuement discuté avec elle de sa volonté d'entamer un jour une transition impliquant des opérations, ce à quoi elle s'était toujours vivement opposée. Par respect pour sa mère défunte, Ousmane ne souhaite alors plus s'engager dans une telle procédure. Suite à cela, je perds le contact d'Ousmane. Lors de la réception de sa convocation à la CNDA, ni moi ni son avocate ne parvenons à obtenir de ses nouvelles, et Ousmane ne se présente pas à son audience. S'il m'est impossible de connaître les raisons exactes de cette perte de contact et d'abandon de la procédure d'asile, l'expérience d'Ousmane reste malgré tout riche d'enseignements.

Le rejet de sa demande d'asile à l'OFPPA illustre tout d'abord la manière dont la migration est vue comme foncièrement libératrice pour les minorités sexuelles et de genre. Cela restreint fortement le registre de crédibilité par les attentes normatives instituées. Selon une conception binaire du monde au sein de laquelle les pays du Nord sont pensés comme des espaces refuges pour les minorités sexuelles et de genre, le fait qu'Ousmane n'ait pas encore commencé sa transition de genre depuis son arrivée en France et ne souhaite pas le faire dans l'immédiat, apparaît comme suspicieux. Une telle représentation s'avère pourtant simplificatrice sur au moins deux plans puisqu'elle occulte d'une part la précarité dans laquelle se retrouve la majorité des demandeur·ses d'asile à leur arrivée en France, ce qui influe directement sur leur expérience minoritaire en tant que personne LGBT+ (voir chapitre 9), d'autre part le processus long et parfois complexe que représente la transition de genre qui nécessite de nombreuses ressources et s'avère socialement discriminante (Beaubatie, 2021). La situation d'Ousmane rappelle par ailleurs comment la procédure d'asile peut placer les individus dans des injonctions contradictoires difficiles à négocier au quotidien. Ainsi, la mise en visibilité qu'elle induit pour Ousmane, au sein d'un espace – celui de l'ARDHIS –, qui s'inscrit dans des espaces sociaux transnationaux du fait de la présence de compatriotes, entre en contradiction avec la façon dont iel entend gérer sa présentation de soi à l'échelle transnationale²⁴⁰. Cela l'a conduit à filtrer les informations partagées durant sa préparation à l'entretien OFPPA et a probablement affecté son issue. En outre, cet exemple illustre de façon particulièrement parlante la manière dont la procédure d'asile laisse peu de place à la complexité et la fluidité des identités tout en contribuant à les fixer. En effet, la mention à l'OFPPA de sa volonté d'entamer une transition de genre aurait conduit Ousmane à devoir s'engager

²⁴⁰ La gestion de la position minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux, et notamment la façon dont la procédure d'asile contribue à la contraindre, est plus amplement développée dans le chapitre 8.

davantage dans ce processus, du moins sur le plan de la transition sociale et en termes de connaissances du parcours médical, pour préparer son recours à la CNDA alors même qu'il se trouve à une période de sa vie où il souhaitait ne pas le faire. Enfin, on peut également noter de la part de l'OP une certaine maîtrise des questions liées à la transidentité. Toutefois, cet exemple de rejet de demande d'asile semble montrer que l'expertisation de l'institution peut en réalité conduire à un resserrement encore plus fort du registre de crédibilité du fait des nouvelles attentes normatives qu'elle fait émerger.

L'examen des demandes d'asile OSIG repose par conséquent sur une appréhension normée de l'expérience migratoire elle-même, souvent perçue comme libératrice en soi, indépendamment des conditions de vie des requérant·es en France, ce qui contribue encore à resserrer le registre de crédibilité mobilisé.

Le régime de véridiction à l'œuvre dans la demande d'asile OSIG mobilise ainsi divers éléments, qui, s'ils réussissent à être combinés fructueusement, permettent aux requérant·es d'être identifié·es comme de « vrai·es » réfugié·es. Toutefois, infléchi par le soupçon général qui plane à l'égard des demandeur·ses d'asile, il s'avère particulièrement enclin à produire non le « vrai », mais le « faux ». Il suffit souvent que le doute soit jeté sur un seul de ces éléments pour que soit reconsidéré l'ensemble du discours. Par ailleurs, ce soupçon conduit le régime de véridiction à être toujours plus restrictif et normatif. L'éligibilité au statut de réfugié·e OSIG est ainsi conditionnée par les catégories juridiques dans lesquelles il convient de fondre son vécu personnel, par la raison humanitaire sous-tendant la procédure d'asile qui conduit à la recherche de « victimes absolues » en besoin de protection, ainsi que, plus spécifiquement, par une forme d'humanitarisme sexuel qui rejoue les représentations schématiques de la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » et conduit par la même occasion à resserrer les principes du régime de véridiction à l'œuvre. De fait, au sein d'un tel régime, le « vrai » ou le « vraisemblable » ne peuvent la plupart du temps être atteints qu'au prix d'une sélection et d'un appauvrissement stratégiques des expériences des individus. Dès lors, la procédure d'asile peut être analysée comme une forme institutionnelle de mimétisme coercitif, c'est-à-dire le « processus (identitaire, existentiel, culturel ou textuel) par lequel les personnes en marge de la culture majoritaire occidentale sont encouragées [...] à adopter et reproduire les modèles préconçus et les poncifs qui leur ont été associés, et à offrir une représentation d'elles-mêmes en concordance avec ces *a priori* pour cautionner les représentations de l'imaginaire commun²⁴¹ » (Chow, 2002, p. 107, citée par Puar, 2012 [2007], p. 85). Ce faisant, la procédure d'asile OSIG, en même temps qu'elle restreint les récits de vie susceptibles de légitimer l'octroi d'une protection internationale (Giametta, 2017), conduit les individus à recadrer et resignifier leurs expériences personnelles pour s'adapter à ses attentes, renforçant alors le régime de véridiction en vigueur (Akin, 2017).

²⁴¹ Traduction par Maxime Cervulle et Judy Minx.

B. Expérience de la frontière biographique et confrontation au soupçon : coercitions discursives

La demande d'asile OSIG repose sur un régime de véridiction particulier qui mêle des enjeux qui lui sont propres aux modalités d'évaluation transversales des motifs de demande. Toutefois, pour comprendre au mieux le fonctionnement de la frontière biographique, il convient de l'interroger depuis la perspective de celles et ceux qui l'éprouvent. En saisissant l'expérience de cette procédure par les demandeur·ses d'asile OSIG, il devient possible d'enrichir sa compréhension : d'une part pour déplacer son analyse au-delà des objectifs et moyens qu'elle présente d'elle-même, d'autre part en interrogeant ce qu'elle produit sur les individus. En somme, il s'agit d'analyser ce que provoque la mise en discours de soi contrainte et scrutée dans le cadre de l'asile, et comment elle s'articule plus précisément avec l'expérience minoritaire liées à l'OSIG.

1. La procédure d'asile comme injonction à se raconter : la perte de contrôle des frontières de l'intimité

L'injonction à se raconter, au cœur de la procédure d'asile, induit pour les requérant·es une perte de contrôle des frontières de l'intimité. Si l'exposition de soi n'est pas le propre de l'asile OSIG, cet enjeu se pose néanmoins avec une acuité particulière dans ce cas puisque des éléments classiquement reconnus comme relevant de l'intime deviennent des objets d'investigation à part entière, à savoir les relations amoureuses, les sentiments, le désir ou encore le rapport à la sexualité. Définie et constituée comme un ensemble d'éléments totalement ou partiellement préservés du regard d'autrui, l'intimité est indissociable des processus sociaux qui en tracent les frontières. Dès lors, « sa définition est nécessairement floue et l'enjeu de rapports sociaux et de pouvoirs : les divisions sociales et institutionnelles structurent les vies intimes et les rapports à l'intimité » (Amsellem-Mainguy, Delage et Vuattoux, 2021, à partir de Plummer, 1996). La relation intime/extime est également encadrée dans les structures politiques que sont les politiques migratoires, qui contribuent à la reconfigurer (Schmoll, 2020).

a) Tracer les frontières nationales en traçant les frontières de l'intimité

L'asile OSIG illustre toute l'ambiguïté qui existe dans l'investissement des frontières de l'intime par les frontières nationales, dans le contexte plus large des sociétés contemporaines au sein desquelles l'intimité a acquis une valeur centrale (Giddens, 1992) : en même temps qu'elle est reconnue comme ouvrant la possibilité d'obtenir une protection internationale via l'OSIG minoritaire, l'intimité devient un nouveau terrain de suspicion, au point d'engendrer parfois des pratiques portant atteinte à celle-ci et à la dignité des personnes (voir encart 5). Du point de vue des institutions, cette apparente contradiction trouve une solution dans un processus de redéfinition des contours de l'intimité, qui conduit par la même occasion à tracer les frontières de ce sur quoi il serait légitime d'interroger les requérant·es et donc d'exiger une publicisation de leur part.

On va jamais lui demander des preuves de ses relations sexuelles, on va pas lui demander des photos de ses partenaires, ou alors ses positions préférées pendant ses rapports sexuels, enfin tu vois, c'est des questions qui sont liées à l'intime, et qui sont très intrusives pour le demandeur d'asile, et qui en fait sont interdites par la jurisprudence par la CJUE, par la CEDH, donc on n'a pas le droit de poser des questions trop personnelles là-dessus. Mais comme tu dis il faut aussi poser des questions pour savoir s'il est vraiment homosexuel ou pas donc c'est quand même assez difficile. Par exemple, quelqu'un qui dit qu'il a une relation avec un homme, on va pouvoir lui demander : « À quelle fréquence vous avez des rapports sexuels avec cette personne ? », mais jamais on pourra lui demander : « Est-ce que dans cette relation vous étiez passif ou actif ? »

Entretien avec Alice, rapporteure à la CNDA, décembre 2019

Le propre de la formation est d'abord de dire que le questionnement est légitime, et d'ailleurs on s'appuie là-dessus sur l'arrêt de la CJUE qui dit que oui, le questionnement sur l'orientation sexuelle est légitime, mais il y a une manière de questionner en la matière. Donc en respectant la dignité humaine. Hors de question de demander des choses sur les pratiques sexuelles. Mais nous demandons, et il est tout à fait légitime de questionner une personne, sur, disons les personnes qu'elle a rencontrées, les contextes dans lesquels elle l'a rencontrée, ce qu'elle a vécu avec ces personnes, comment elle a rompu avec ces personnes, etc. Donc des choses tout à fait respectueuses, qui traitent de l'intime mais en respectant l'intimité, et donc la dignité de ces personnes.

Entretien avec Adrienne Rodriguez-Cruz, cheffe de file du groupe de référents
« Orientation sexuelle et identité de genre » à l'OFPRA, janvier 2020

Pourtant, si les institutions placent la limite à ne pas dépasser pour préserver l'intimité au niveau des interrogations sur les pratiques sexuelles, il en va souvent autrement des requérant·es qui situent plus en amont la démarcation de leur intimité. Les interactions avec les institutions de l'asile peuvent être vécues comme des intrusions malvenues dans la vie privée qui pourront par ailleurs affecter l'issue de la procédure pour celles et ceux qui ne seraient pas prêt·es à céder à cette demande d'extimisation.

Et aussi eux ils cherchent à savoir si tu es homosexuel. Même toi tu sais que tu es homosexuel, eux ils savent pas que tu es homosexuel. Donc c'est certaines questions, selon les questions qu'on te pose, et tes réponses, on saura que tu es homosexuel. Donc, nous, on a le complexe de dire notre orientation sexuelle, donc, c'est pour cela que j'essaie de faire de mon mieux. Quand quelqu'un passe, je lui demande les questions qu'on lui a posées. Donc je me prépare petit à petit. Parce qu'auparavant, moi, quand quelqu'un me posait, comment vous avez rencontré votre compagnon, comment vous l'avez connu, je trouvais ça trop embêtant. Je me disais dans ma tête : « Non, lui il veut entrer dans ma vie privée. » Mais, c'est Mathieu [bénévole de l'ARDHIS] qui me l'a dit : « Tant que tu parviendras pas à répondre à cette question, on saura jamais que tu es homosexuel. » Là c'est vrai. Toutes les personnes qui sont passées à l'OFPRA ou à la CNDA, c'est ce qu'elles me disent, les questions là on les pose. Donc c'est pour cela, j'ai dit moi aussi j'essaie d'appliquer la théorie pour réussir comme eux.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

La confrontation des discours institutionnels aux expériences des demandeur·ses d'asile illustre plus en détail la teneur du caractère coercitif de la frontière. Cette coercition ne se donne pas seulement à voir dans un mouvement d'infraction de l'intimité, suivant la logique selon laquelle « le franchissement des frontières nationales [...] implique le franchissement de l'intime par l'État » (Odasso, 2019, à partir de Maskens, 2013). Elle s'illustre et s'affirme avant tout par le processus de redéfinition des contours de l'intime, et en creux de ceux de l'extime, qui s'impose aux requérant·es. L'extimisation

de l'intimité s'accompagne alors souvent d'un processus de socialisation particulier qui la rend possible, qu'il soit le fait des bénévoles d'association ou des échanges avec d'autres demandeur·ses d'asile OSIG. C'est ce qu'illustre Oumar qui s'attache à « appliquer la théorie » qu'il élabore au contact de différentes personnes à l'ARDHIS.

b) Calibrer l'extimisation de l'intime

Dans ce contexte, une partie de l'accompagnement associatif consiste en un travail de calibrage d'extimisation de l'intime. Celui-ci vise à éviter deux types de réactions qui peuvent être adoptées face à une telle procédure : une trop grande réserve d'une part, une démonstration excessive d'autre part. Si une partie des requérant·es OSIG peuvent ne pas vouloir raconter aux instances de l'asile des éléments qu'ils et elles jugent trop personnels, d'autres au contraire sont prêt·es à dévoiler tout ce qu'il leur semble nécessaire pour être cru·es. Récits et discours très détaillés sur les pratiques sexuelles, photos ou vidéos à caractère érotique ou encore témoignages d'un·e partenaire sexuel·le peuvent être spontanément présentés par les requérant·es aux instances de l'asile ou aux personnes qui les préparent à la procédure. De tels éléments sont généralement écartés par les accompagnant·es qui déconseillent de les joindre au dossier de demande, rappelant aux requérant·es qu'il n'est pas nécessaire d'en arriver là, mais aussi parce que ces éléments ne constituent pas en soi des preuves probantes, dans un régime où la vérité du sujet ne réside pas tant dans ses pratiques (une photo suggestive ne dit rien ni de la relation avec la personne représentée, ni de la personne elle-même) que dans ses affects et sa subjectivité. Ces situations illustrent la limite de l'encadrement de l'évaluation des demandes d'asile OSIG qui restreint les pratiques d'examen possibles (voir encart 5) sans pour autant interroger le fond du questionnement lui-même. En effet, la logique du soupçon et l'angoisse générées par la procédure sont telles, que même en l'absence de demande de la part des institutions, certain·es requérant·es se retrouvent à exposer des pans très privés de leur intimité, alors qu'une telle exposition ne se verra probablement accorder aucune valeur au sein du régime de véridiction de l'asile.

Qu'ils ou elles en disent trop ou pas assez, les demandeur·ses d'asile OSIG sont placé·es dans une situation où la définition de la frontière entre l'intime et l'extime n'est plus de leur seul fait. L'expérience de la demande d'asile conduit à faire l'épreuve d'une reconfiguration exogène et coercitive des contours de l'intimité qui ne sont plus tracés par l'individu lui-même mais par l'ensemble des acteurs et actrices qui participent de l'élaboration du registre de crédibilité sous-tendant cette procédure. Plus encore, si la procédure les conduit à perdre le contrôle de leur intimité, elle les dépossède également de leurs savoirs sur soi.

2. Savoir et pouvoir à la frontière : la dépossession de l'expertise de soi

La procédure d'asile ne fonctionne pas seulement par la mise en œuvre d'un régime de véridiction propre qui régit de façon spécifique ce qui est caractérisé comme vrai ou faux. Elle s'appuie également sur la production active d'une ignorance des requérant·es, afin de créer du savoir à leur sujet, ce qui alimente la prise de décision dans l'évaluation de leur demande (Bohmer et Shuman, 2007). Cette « épistémologie de l'ignorance » (*Ibid.*, à partir de Mills, 1997) conduit à produire des individus dont l'expertise d'eux-mêmes et de leurs propres expériences n'est plus reconnue.

a) Perdre l'expertise de soi

Les thématiques au sujet desquelles les demandeur·ses d'asile sont questionné·es, couplées aux représentations normatives que peuvent partager les acteurs et actrices de l'asile, constituent autant d'éléments supports à cette épistémologie de l'ignorance. Plus précisément, la production de l'ignorance des requérant·es peut être de deux ordres. Premièrement, les demandeur·ses d'asile peuvent se voir poser des questions auxquelles ils et elles n'ont pas les moyens d'apporter une réponse mais à propos desquelles l'absence d'informations fournies peut paraître suspecte pour les institutions à la recherche d'un discours « circonstancié et personnalisé ». Il en va ainsi des situations où l'on demande aux requérant·es d'expliquer la réaction d'une autre personne suite à la découverte de leur OSIG, d'éclaircir ce qu'a pu penser un·e proche au moment où il ou elle l'a surpris·e avec leur·e partenaire ou de justifier pourquoi une personne a pu accepter de les protéger. Deuxièmement, selon une logique de renversement de l'expertise, les demandeur·ses d'asile peuvent être placé·es dans une situation où leur propre expérience, si elle ne coïncide pas avec les représentations des agent·es de l'asile, apparaît comme insuffisante pour convaincre qu'ils et elles sont ce qu'ils et elles disent être.

Officier de protection (OP) : *Quand est-ce que vous avez pris conscience que vous aimiez les hommes, ça a commencé quand ?*

Bamba (B) : *De 12 à 14 ans...*

OP : *Ça veut dire de 12 à 14 ans vous avez aimé les hommes et après c'est fini ou c'est pendant cette période que vous avez réalisé ?*

B : *J'ai continué à aimer les hommes.*

OP : *Comment vous avez pris conscience de 12 à 14 ans que vous aimiez les hommes et non les femmes ?*

B : *Enfant, je refusais de m'amuser avec les filles, je m'amusais qu'avec les garçons.*

OP : *En général à 12-14 ans les garçons s'amuse plus avec des garçons entre eux qu'avec les filles ?*

B : *Moi on m'a jamais vu avec une jeune fille, c'est les hommes que j'aime.*

OP : *Je voudrais que vous m'expliquiez ce qui vous a fait réaliser, l'élément déclencheur qui vous a fait comprendre que vous aimiez les hommes et non les femmes à 12 ans.*

B : *Moi j'ai continué après.*

OP : *Question bis, monsieur ne coupez pas monsieur l'interprète s'il vous plaît.*

B : *Moi j'étais avec Junior, depuis que je suis petit et on a fini par nous aimer et depuis nous n'aimons pas les femmes, nous sommes ensemble.*

Extrait de retranscription d'entretien à l'OFPPA

Dans cet exemple, l'échange avec l'officier de protection à l'OFPPA place Bamba dans une situation où son propre vécu est mis en porte à faux avec les représentations que se fait l'OP des normes et pratiques genrées qui prévaudraient durant l'enfance. On lit facilement à travers ces quelques lignes l'agacement de Bamba et la façon dont il se sent acculé dans une configuration où, alors même qu'il est question de sa propre expérience, il est mis dans une position où il lui est impossible de faire valoir son expertise de lui-même, face à celle de l'OP. Plus largement, cet exemple est révélateur de la dissymétrie située au fondement de la procédure d'asile et des régimes de vérification et épistémologique grâce auxquels elle exerce son pouvoir par le savoir. Le renversement de l'expertise à l'œuvre dans cette interaction ne fait que refléter un renversement plus structurel au cœur de l'épistémologie de l'ignorance sur laquelle repose la procédure d'asile, qui fonctionne en réalité comme un système auto-référentiel caractérisé par une certaine inertie. Calogero Giametta et Shira Havkin notent à propos du fonctionnement de l'asile OSIG qui s'appuie sur des représentations hiérarchisantes et essentialisées du monde : « dans le cadre racialisé de la suspicion, la façon dont [les acteurs de l'asile] écoutent les récits des demandeur·ses d'asile n'est pas censée leur permettre d'apprendre quelque chose de nouveau à partir des expériences des requérant·es sur ce qui leur est arrivé, mais les conduit plutôt à évaluer la crédibilité des requérant·es à l'aune de ce qu'ils pensent déjà "savoir" au sujet de leurs expériences localisées. Dans un contexte de suspicion structurelle, les conceptions schématiques sur les espaces et les identités peuvent difficilement être défaites ou complexifiées²⁴² » (2020, p. 110).

b) L'auto-responsabilisation : du renversement de l'expertise à la production du sentiment d'incapacité

Dès lors, ce renversement peut conduire à une auto-responsabilisation des demandeur·ses d'asile face aux difficultés qu'ils et elles rencontrent à convaincre ou persuader les personnes en charge d'instruire leur dossier. Alors que le fonctionnement de la procédure même les place dans une configuration qui leur retire l'expertise de leurs propres expériences, une telle situation peut provoquer chez certain·es une importante remise en question personnelle, comme ce fut le cas pour Aman.

²⁴² "within the racialized realm of suspicion, the way they listen to asylum applicants' stories is not supposed to let them learn anything new from claimants' genuine experience of what has happened to them, but rather to examine the applicants' credibility according to what they think they already 'know' about their emplaced experiences. In the context of structural suspicion, schematic conceptions about places and identities can hardly be undone or complexified".

J'étais confiant, à vrai dire j'étais vraiment confiant sur le fait d'obtenir le visa [l'asile]. Parce que je suis vrai. Et, j'ai été, quand ils m'ont rejeté au premier entretien, je pensais que peut-être à la Commission ils allaient me le donner. Mais quand ils m'ont refusé, le juge, parce qu'il m'a vu en vrai, et j'y étais avec mon partenaire, et, je sais pas. Ça a été, ça m'a détruit. Tu vois ? Ça me détruit, j'étais vraiment au plus bas. Mon dieu, je suis gay et j'arrive même pas à prouver qui je suis et ils ne m'ont pas cru. C'est quoi le problème avec moi ? Qu'est-ce que j'ai fait de mal ? Tu vois ?

Entretien avec Aman, réalisé en anglais²⁴³, octobre 2018

L'impossibilité de fournir une quantité et une qualité d'informations sur soi jugés convaincantes est non seulement génératrice d'angoisse mais peut aussi conduire certain·es requérant·es à chercher une explication dans des incompétences personnelles qui expliqueraient le doute des acteurs et actrices de l'asile et le rejet de leur demande.

L'entretien OFPRA. [blanc]. C'était une dame, elle était pas trop expressive. [blanc]. Elle était là : « Hum hum, ouais. Ah d'accord. » En fait tu te dis, ils te croient pas. Et si quelqu'un te croit pas, moi j'ai du mal à te prouver que j'ai raison. Déjà là même le fait que je sois lesbienne, déjà bon le mariage forcé, c'est pour te dire, j'ai subi ça, mais je suis lesbienne, comment la personne va, imagine la personne me croit pas²⁴⁴ ! Je suis lesbienne. Qu'est-ce que tu veux ? C'est comme si je dis je suis Noire, tu peux le voir. Je suis lesbienne. [rire]. Je te jure ! Je sais pas. Parfois c'est vrai j'ai peur. Je dis, j'ai peur ! Que j'arrive pas à convaincre la personne que je suis lesbienne. « Je suis lesbienne Madame. » [rire]. Tu vois ? Donc la dame je lui parlais, je savais elle était pas trop convaincue, mais j'ai parlé quand même. Et moi quand je suis trop stressée je suis nerveuse, je souris, je rigole. [blanc] [...] Et aussi j'aurais voulu avoir quelqu'un qui connaît l'histoire, qui l'explique pour moi. Parce que moi je suis pas trop, je suis pas une narratrice. J'aurais voulu que quelqu'un qui connaît, Gatta²⁴⁵, ou quelqu'un de la Guinée qui connaît bien la chose, qu'il l'explique pour moi. Parce que moi j'aimerais trop ça, avoir un témoin. « Ah ouais ? Tu me crois pas ? Il y a telle personne qui va t'expliquer. »

Entretien avec Mariam, septembre 2018

Le premier entretien²⁴⁶, l'officier était dur. Les questions, bon, bien sûr elle attend que je la convainque. J'ai compris qu'elle avait des doutes que je suis gay. Du coup, elle m'a posé des questions, plusieurs fois avec plusieurs façons. La même question, parfois ça se répète, et moi je réponds avec mes mots. Tu sais parfois c'était compliqué pour moi de, il y a des choses je sais même pas comment le dire en arabe. Même il y avait le traducteur avec nous, parfois quand je trouve pas un mot français, je dis en arabe et l'interprète il traduit. Du coup, la question sur la première fois que j'ai senti que je suis gay. Ben depuis que je suis né, j'ai jamais eu de relations avec des filles, j'ai eu que des relations avec des mecs. Et puis je sais pas, j'ai senti comme ça depuis que je suis enfant, je sais pas, à l'âge de 14 ou 15 ans j'ai commencé à sentir que j'ai des sentiments pour les hommes, pas pour les femmes. « Mais comment ça ?! » Elle m'a posé la question plusieurs fois, et elle m'a dit : « J'essaye de me mettre à votre place », mais elle a fait un signe comme ça, genre j'espère pas, j'espère pas être gay, j'espère pas mais j'essaye de me mettre à votre place,

²⁴³ I was confident, actually I was overconfident that I will get the visa. You know. Because I am real. And, I was, when they reject me in the first interview I thought maybe in the Commission they will give me. But when they refuse me, the judge, because he saw me live, and I've been with my friend-partner, and, I don't know. It was, that breaks me. You know? That breaks me, like I was really getting down. Like, oh gosh, I am gay and cannot prove myself and they didn't believe me. What's wrong with me? What have I mistaken? You know?

²⁴⁴ Suite à une première demande d'asile rejetée où elle n'avait pas évoqué son homosexualité, Mariam a effectué une demande de réexamen en mettant en avant cette nouvelle raison (voir chapitre 5). Au moment de l'entretien, elle attendait une nouvelle convocation à l'OFPRA dans le cadre de ce réexamen.

²⁴⁵ L'homme qui l'a aidé à quitter la Guinée, voir chapitre 3 à ce sujet.

²⁴⁶ L'OFPRA peut parfois, comme ce fut le cas pour Amir, décider, suite à un entretien, de reconvoquer la personne à un deuxième entretien pour obtenir plus d'informations afin de prendre sa décision.

la question c'est comment savoir que je suis gay. Ben comment ? Tu veux que je ramène un mec et que je couche avec devant toi ou quoi ? J'essaye de dire tout ce que je sais par rapport à mon homosexualité, j'essaye de raconter tout ce qui restait dans ma mémoire depuis l'enfance, et les relations que j'ai passées avec les mecs. Et elle, elle était pas convaincue en fait, elle était pas satisfaite de ma réponse, elle était dure franchement.

Entretien avec Amir, octobre 2019

Les propos d'Amir et de Mariam montrent comment la procédure d'asile les confrontent à une situation où réussir à prouver qui il et elle sont constitue un horizon qui leur semble inaccessible. Face au soupçon et aux normes restrictives du régime de véridiction, Amir et Mariam finissent par reporter une partie des causes de cette impossibilité sur des incapacités de leur propre fait : manque de compétences narratives, linguistiques, voire comportementales (« Et moi quand je suis trop stressée je suis nerveuse, je souris, je rigole »). Amir ne voit pas que dire d'autre et quoi faire de plus, dans le cadre de ce qui reste acceptable pour l'interaction, pour combler les attentes de l'officière de protection qui paraissent inatteignables à ses yeux, dans une configuration où tout ce qu'il peut dire de lui-même est insuffisant pour parvenir à un niveau d'informations satisfaisant. Devant une telle impasse, Mariam ne voit pas d'autre solution que de s'en remettre à une autre personne qui serait finalement plus experte de ses propres expériences qu'elle-même. En ce sens, l'épreuve de la procédure d'asile conduit à une dépossession de la connaissance de soi qui, en miroir des attentes de l'institution, se trouve dénuée de la valeur informationnelle qu'elle possède dans d'autres contextes. Ainsi, non seulement la procédure d'asile prive les requérant-es de la détermination du choix de ce qui compte dans leur histoire personnelle (Bohmer et Shuman, 2007), mais elle contribue également à leur ôter leur expertise d'eux-mêmes et elles-mêmes.

3. La procédure d'asile comme déni de reconnaissance et prolongement de l'expérience minoritaire

Plus encore, l'injonction à raconter le vécu lié à son OSIG, couplée à une logique de soupçon et à la difficulté à produire un discours sur soi jugé assez convaincant pour être crédible peut raviver un sentiment de non reconnaissance au fondement de l'expérience minoritaire. Les travaux sur la reconnaissance d'Axel Honneth (2013 [1992]) ont souligné que le rapport positif à soi était conditionné par et établi dans les rapports avec les autres. Un tel constat constitue le point de départ d'une nouvelle appréhension de l'injustice sociale qu'il ne s'agit pas de définir, en creux, par rapport à ce qui est considéré de façon normative comme juste, mais d'appréhender en partant des sentiments de mépris, c'est-à-dire de formes de déni de reconnaissance, que peuvent expérimenter les individus. Une telle perspective qui place le rapport intersubjectif au centre de l'attention permet d'enrichir l'analyse de l'expérience de la procédure d'asile, en considérant les effets des configurations particulières d'interaction qui la caractérise. Dès lors, il est possible d'aborder la procédure d'asile non seulement du point de vue du dispositif de filtre qu'elle constitue, mais aussi du point de vue de ce qu'elle peut produire sur l'expérience

minoritaire. La place de l'asile dans les trajectoires socio-spatiales des minorités sexuelles et de genre est ainsi considérée autrement que sous l'angle de la protection.

Pour les demandeur·ses d'asile, les interactions avec les instances de l'asile peuvent constituer des expériences qui entament leur rapport positif à soi, notamment parce qu'elles ravivent des formes de déni de reconnaissance déjà expérimentées en lien avec leur OSIG minoritaire. Alors qu'une partie d'entre elles et eux mettent à distance l'épreuve que représente l'entretien ou l'audience, remettant en cause le bienfondé même de cette procédure ou de ses modalités de fonctionnement, d'autres se retrouvent bien plus affecté·es par celle-ci. Au-delà de l'enjeu de l'accès à une protection internationale et à une possibilité de rester légalement sur le territoire français, c'est le rapport que les individus entretiennent avec leur position minoritaire qui peut se retrouver pleinement affecté par cette procédure. Il faut ainsi souligner qu'aux yeux des demandeur·ses d'asile OSIG, la posture inquisitrice des agent·es de l'asile peut revêtir un enjeu supplémentaire au seul fait d'être cru·e ou non. Une interaction marquée par les questionnements et la suspicion peut être vécue comme une expérience de jugement – dans tous les sens du terme – portant sur l'OSIG minoritaire. En outre, l'issue défavorable de la demande, concluant sur un manque de crédibilité des faits présentés, peut être vécue comme une énième forme de déni d'existence sociale en tant que personne LGBT+. Ces deux configurations se sont respectivement illustrées par les cas d'Astou et de George qui ont d'abord essuyé un rejet de leur demande d'asile à l'OFPRA avant d'être reconnu·es réfugié·es par la CNDA.

Pour Astou, loin d'être appréhendée comme un moyen d'obtenir une protection, l'interaction avec l'OP qui l'entend à l'OFPRA est vécue comme un prolongement des formes de dénigrement dont elle a fait l'objet au Sénégal. Elle revient en ces termes sur son ressenti à ce sujet :

Tu es devant un officier, et c'est comme si on est en train de te juger ou bien tu as commis un crime. Pour moi c'était ça. Je me disais que je maudis tout le monde qui m'ont poussé à vivre ce calvaire. Parce que je n'ai jamais su que un jour, je serais devant les barreaux, devant un officier de protection, pour avoir ma liberté. Alors qu'il y a des gens qui vivent le pire ! Eux ils restent chez eux et ils vivent heureux ! Pourquoi nous ? Nous on a rien fait. Dieu il nous a créé comme ça. Personne n'est coupable ou responsable de son destin. C'est ça qui me mettait en rage. Donc avec l'officier je répondais de gauche à droite, j'avais du mal même à regarder, à répondre. Parce que j'assumais pas d'être une réfugiée, j'assumais pas d'être là, écoutée par des gens pour te juger. Donc ça me faisait mal au cœur. [...] Je me sentais mal d'être jugée, parce que je n'ai jamais su que dans ma vie, à cause de mon orientation [sexuelle], je serais devant un juge. Parce que là c'est absurde ! Il y a des gens qui font l'inceste chez nous, des gens qui font le pire ! Et pourquoi ils sont chez nous, ils vivent avec leur famille, ils sont heureux. Mais moi je n'ai rien fait. C'est ma personne, ma vie m'appartient.

Entretien avec Astou, octobre 2019

L'entretien à l'OFPRA est expérimenté par Astou comme un double jugement dont les configurations s'imbriquent : confrontation à la justice d'une part, jugement de sa personne sur le plan de la stigmatisation d'autre part. Le flou du statut de l'institution que représente l'OFPRA à ses yeux, alimenté notamment par la teneur de l'interaction

caractérisée par une série de questions sur sa vie personnelle, la conduit à vivre cette situation comme une forme de confrontation avec la justice. Or, dans la mesure où l'objet de cette discussion est précisément son homosexualité, cette configuration d'interaction contribue à raviver l'expérience de stigmatisation déjà éprouvée, puisqu'elle rejoue, dans le cadre d'une situation appréhendée comme relevant de la justice, le diptyque culpabilité - condamnation. Du point de vue d'Astou, la posture inquisitrice de l'OP prolonge de fait les expériences de dévalorisation de soi consécutives à la stigmatisation dont elle a fait l'objet au Sénégal. L'entretien est dès lors vécu comme une situation d'injustice, qui vient par ailleurs sceller l'emprise qu'ont eu ses détracteurs et détractrices sur sa vie.

Pour George, c'est le rejet de sa demande d'asile et le sentiment de ne pas avoir été cru qui sont expérimentés comme un déni de reconnaissance.

[George] : *J'ai vraiment besoin d'un long moment de silence. Pour faire le point. Tu sais pas ce que ça veut dire d'aller à l'OFPPRA, de t'asseoir, parce que la dame elle m'a interviewé pendant plus de trois heures. Et après cette longue interview, elle te rejette. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'est-ce que veut dire ? Bon. J'ai vraiment besoin de rester tranquille et de faire le point avec moi-même. [...] Parce que, au début je pensais qu'elle me comprenait, parce que, vraiment je sais pas, dans mon rejet elle a écrit tellement de choses, elle a dit que tout ce que j'avais dit était faux, que j'avais menti, que je n'avais pas subi de persécutions, que je n'étais pas persécuté, tu vois ? Donc, en conclusion elle a dit que les éléments que j'ai donnés ont pas, d'après elle, parce que peut-être je ne suis pas gay, mais je comprends vraiment pas, être persécuté, il aurait fallu que je sois mort déjà ou quoi ? Parce que, même hier mon médecin regardait les cicatrices que j'ai sur le corps, tu vois ? Les cicatrices infligées par la police. Donc, vraiment ça me perturbe, quelqu'un te fait t'asseoir et à la fin de la journée ils te disent : « Non ». [...]*

[Florent] : *Ok, je pense qu'on a terminé, sauf si tu souhaites ajouter quelque chose.*

[George] : *Je dirais, que la vie est vraiment difficile à vivre dans un pays qui n'est pas le tien. Sans papier, c'est tellement compliqué. Donc les demandes des autorités, plus précisément de l'OFPPRA et de la CNDA, [je leur demanderais] d'écouter les gens avec bon cœur. Il faudrait, dans la plupart des cas, pour de tels sujets, si quelqu'un a traversé autant de souffrances, et qu'il est traité ici de la façon dont nous sommes traités, on est rejeté, c'est vraiment douloureux. Donc je leur suggérerais juste de nous écouter. Juste écoutez nous, comprenez ce dont on vous parle, laissez-nous vivre ! Parce que si tu me rejettes, ça veut dire que tu penses, que je ne suis pas, en tant qu'homme gay, tu penses que les gays ne sont pas là ! Je veux dire, c'est ça qui me vient à l'esprit, que tu penses qu'être gay, ça n'existe pas, mais ça existe. Les gens sont nés [comme ça], ils ne le sont pas devenus, ils sont nés. Tu vois ? Donc, voilà mon petit message en tant qu'homme gay d'Ouganda qui demande l'asile en France. Merci beaucoup.*

Entretien avec George, réalisé en anglais²⁴⁷, décembre 2018

²⁴⁷ [George]: *I really need a big moment of silence. For me to sort myself out. You don't know what it means for you to go to OFPPRA and sit, because the lady interviewed me for more than 3 hours. After all that long interview, and the lady rejects you. What does it mean? What does it mean? So. I really need to keep quiet and sort myself. [...] Because, at first I thought she understood me, because, I really don't know, my rejection she wrote so many things, and said everything I was saying was wrong, I was lying, I did not go through persecutions, I was not persecuted, you know? So, in conclusion she says, the points I gave did not, according to her understanding, but maybe I'm not gay, but, I really do not know for me, to be persecuted, she wants me to die first or what?! Because, even yesterday my doctor was looking at the scars that I have on my body, you know? Scars that police put on me, you know? So, they are really disturbing me, in their mind, if somebody makes you sit down and at the end of the day they say: "No". [...]*

[Florent]: *Ok. I think we're done, unless you want to add something.*

L'effet qu'a eu sur George le rejet de sa demande d'asile illustre combien le fonctionnement même de cette procédure peut produire des formes particulières de déni de reconnaissance et conduit à affecter le rapport positif à soi des exilé·es LGBT+. Pour analyser les phénomènes d'invisibilisation sociale, appréhendée comme déni d'une forme élémentaire de la reconnaissance, Axel Honneth (2008 [2006]) invite à distinguer l'acte de connaître (*erkennen*) – c'est-à-dire la connaissance comme simple action cognitive d'identification d'un individu – de l'acte de reconnaître (*anerkennen*), c'est-à-dire la reconnaissance comme action expressive par laquelle l'individu manifeste à une autre personne qu'elle lui confère et qu'elle possède une valeur sociale. Cette distinction lui permet d'analyser des situations où, bien que certaines personnes soient effectivement présentes, elles sont invisibilisées par d'autres qui ne manifestent pas à leur égard les signes expressifs habituels (expressions faciales, gestes, actes de langage, etc.) par lesquels « les êtres humains se donnent les uns aux autres confirmation de leur valeur sociale » (*Ibid.*, p. 235). Tout en connaissant, en identifiant un individu, l'autre peut activement choisir de ne pas le reconnaître, à l'instar d'un maître à l'égard de ses domestiques. Bien qu'elle ne puisse être transposée à l'identique, une telle grille de lecture peut s'avérer particulièrement féconde pour comprendre le mécanisme à l'œuvre dans la procédure de demande d'asile qui peut conduire les exilé·es LGBT+ à la vivre comme une forme d'invisibilisation sociale, et donc de mépris. Une telle procédure a en effet ceci de particulier qu'elle engage différemment la dialectique entre connaissance et reconnaissance, comme l'illustre la réaction de George au rejet de sa demande : c'est ici un processus actif de non identification, l'acte de ne pas re-connaître (*erkennen*) l'individu dans ses propriétés (ne pas considérer comme crédible les persécutions vécues d'une part, l'orientation sexuelle d'autre part) qui entraîne un déni de reconnaissance. Ce déni de reconnaissance revêt par ailleurs plusieurs dimensions puisqu'au-delà de ce qu'il implique directement dans l'interaction, il conduit l'individu à conclure que l'institution ne considère pas nécessaire d'assurer la protection de son intégrité physique (la décision de rejet l'exposant à un retour potentiel dans son pays d'origine) ni celle de son intégrité sociale²⁴⁸ (en l'absence de statut lui offrant une situation administrative régulière en France, il ne peut prétendre aux mêmes droits que les autres). Du point de vue des demandeur·ses d'asile OSIG, la non reconnaissance comme acte d'identification se superpose donc avec une non reconnaissance sur le plan social et moral et revient de fait à faire une nouvelle fois l'expérience d'une forme de mépris en tant que personne LGBT+. Il apparaît ainsi très clairement dans le propos de George que le fait de ne pas être cru sur

[George]: *I would say, that, life is really hard to live in a country that is not yours. Without papers, it's so challenging. So the request of the authorities, more especially OFPRA and CNDA, to listen to people with a kind heart. It should be, in most cases, for such issues, if somebody goes through such pains, and here is treated the way we are treated, we are rejected, it's really painful. So I would just suggest, that somehow, listen to us. Just listen to us, understand what we talk about, let us live! Because, if you reject me, it means you think, I'm not, as a gay man, you think gay people are not there! I mean that is what comes into my mind, that you think being gay is not there, but it is. People are born, we are not made, but we are born. You know? So that's my little message as a gay man seeking asylum in France from Uganda. Thank you so much.*

²⁴⁸ Dans le système de structures des différentes relations de reconnaissance exposé par Axel Honneth (2013 [1992]), l'intégrité physique et l'intégrité sociale représentent deux des trois formes d'identité qui peuvent être menacées, aux côtés de la dignité, selon les formes de déni de reconnaissance à l'œuvre.

sa situation individuelle prend également une signification collective, puisqu'il éprouve ce déni comme une invisibilisation des minorités sexuelles ougandaises et de leur situation, et donc comme une remise en question de leur valeur sociale.

Bien qu'éprouvée différemment par Astou et par George, la procédure d'asile OSIG apparaît dans les deux cas comme une nouvelle expérience de déni de reconnaissance : l'examen de la crédibilité du récit personnel entame le rapport positif à soi dans l'échange intersubjectif. Plus précisément, la mise en question du vécu personnel ravive et fait écho à certaines formes de mépris expérimentées par le passé en raison de l'OSIG minoritaire. La confrontation au soupçon peut ainsi contribuer à prolonger l'entame à l'estime sociale, conduisant à une remise en cause de la dignité par « un regard de dénigrement porté sur des modes de vie individuels et collectifs » (Honneth, 2013 [1992], p. 228), amorcée par la stigmatisation subie dans le pays d'origine.

Rendre compte de ce que produit la procédure d'asile sur les individus qui s'y confrontent permet ainsi d'éclairer les contradictions d'un outil de protection qui, par les formes qu'il prend, peut réactualiser les formes de déni de reconnaissance expérimentées par les mêmes personnes qu'il entend protéger. Dans l'analyse de la reconfiguration de l'expérience minoritaire qui survient avec la migration, la place qu'occupe la procédure d'asile OSIG doit alors être réévaluée, à rebours de l'image univoque parfois dressée d'une étape fondamentale dans le processus de « libération » des individus. L'épaisseur et le fonctionnement de la frontière biographique doivent donc être compris à l'aune de l'étendue de ses effets sur celles et ceux qu'elle entend contrôler. Toutefois, pour approfondir davantage l'analyse du fonctionnement de la frontière que constitue la procédure, il est nécessaire d'en documenter l'effectivité au-delà des seules institutions de l'asile.

C. Accès différencié à l'accompagnement à la procédure et diffusion du régime du soupçon

Pour faire face aux normes de véridiction et au soupçon instaurés par les institutions de l'asile, l'accompagnement à la procédure proposé par des associations représente un apport considérable, si ce n'est indispensable, pour réussir à franchir la « frontière biographique ». Toutefois, comme l'ont rappelé les travaux d'Estelle d'Halluin-Mabillot (2012), le bénéfice d'une telle ressource demeure lui-même largement différencié entre les demandeur·ses d'asile, sur au moins deux plans : d'une part, sur le plan de l'accès même à un tel accompagnement, d'autre part sur celui des formes variables qu'il peut prendre d'un·e demandeur·ses d'asile à l'autre au sein d'un même espace associatif. Par l'élaboration de principes qui régissent les critères d'octroi de leurs services, ainsi que par la modulation de l'aide apportée dans les relations interindividuelles, les associations de soutien aux demandeur·ses d'asile mettent alors en œuvre une forme de « justice locale » (*Ibid.*, à partir de Elster, 1992) conduisant à une éligibilité et donc à une distribution variées des ressources limitées qu'elles sont en mesure de fournir. À ce sujet, l'ARDHIS ne fait pas exception, même si elle se distingue par

des principes et des pratiques de régulation de l'assistance apportée qui lui sont propres. Pour comprendre l'épaisseur de la frontière biographique, il convient donc d'analyser également les ressorts qui conduisent en amont à placer les requérant-es dans des conditions différenciées de préparation à la procédure. De plus, afin de prolonger les travaux sur les acteurs et actrices du monde associatif, il s'agit de comprendre ce que cela produit sur les personnes accompagnées. Ainsi, si l'on verra que la logique du soupçon des institutions se diffuse au sein de la scène²⁴⁹ associative, il apparaît qu'elle se propage et est réinvestie aussi par les demandeur-ses d'asile et réfugié-es eux-mêmes et elles-mêmes, conduisant *in fine* à une mise en concurrence des exilé-es.

1. Au sein de la scène associative : l'ARDHIS comme pré-frontière

Comme toute autre association, l'ARDHIS opère une distribution différenciée de ses ressources auprès des personnes qui sollicitent son aide. Ce phénomène est la conséquence de choix institutionnalisés qui s'incarnent dans les règles de fonctionnement de l'association, établies pour faire face à différentes contraintes. Il résulte également des pratiques individuelles et variables, mises en place par les bénévoles dans ce cadre. Parce que les ressources qu'elle apporte peuvent être décisives pour l'issue de la procédure d'asile, l'ARDHIS fonctionne comme une pré-frontière en régulant la distribution. La notion de pré-frontière me semble plus pertinente que celle de filtre – parfois mobilisée pour analyser le fonctionnement de la procédure d'asile elle-même – en raison de la plus grande flexibilité qu'elle évoque. En effet, là où le filtre opère comme un dispositif binaire, qui bloque ou laisse passer, comme le fait la procédure institutionnelle en acceptant ou rejetant les demandes, la notion de pré-frontière évoque une réalité plus fluide et lâche qui permet de mieux rendre compte de la réalité de la distribution différenciée des ressources associatives. Cette distribution ne relève souvent pas tant d'un fonctionnement qui oppose deux positions totalisantes, à savoir aider ou ne pas aider, que d'un accompagnement à géométrie variable, ajustable selon divers critères, qui inscrit les pratiques d'assistance dans un large continuum de formes d'investissement possibles.

a) Modalités et obstacles d'accès à l'accompagnement de l'ARDHIS

La distribution différenciée des ressources associatives se manifeste tout d'abord et de façon la plus évidente dans l'accès effectif ou non à celles-ci. En effet, une première ligne de démarcation sépare les demandeur-ses d'asile qui ont réussi à bénéficier d'un accompagnement associatif au cours de leur procédure de celles et ceux qui n'ont pu y arriver. Si de fait l'enquête réalisée a été faite auprès de personnes accompagnées par l'ARDHIS, elle permet de documenter malgré tout une série de facteurs pouvant constituer des obstacles pour accéder à l'association et à ses services.

²⁴⁹ Je reprends la notion de « scène sociale » définie par Florence Weber comme « le sous-ensemble des relations orientées par une pratique dans l'ensemble des relations que noue un individu » (1989, p. 153). Ici, la scène associative se structure autour de la pratique d'accompagnement à la procédure.

Accéder à l'association

En premier lieu, l'accès à l'association est conditionné par l'accès à l'information de son existence. Dans un second temps, il est aussi conditionné par l'accessibilité à un lieu particulier. Le plus important point d'entrée à l'ARDHIS pour les nouvelles personnes qui sollicitent l'aide de l'association fut pendant longtemps²⁵⁰ les permanences organisées chaque matin du deuxième samedi du mois au Centre LGBT Paris Île-de-France. Celles et ceux qui ont pu contacter l'ARDHIS à un autre moment, sans être convoqué·es à court terme pour un entretien à l'OFPPRA, se voyaient la plupart du temps demander de se présenter à la prochaine permanence mensuelle. Or, l'accès à ces permanences n'est pas toujours évident pour les demandeur·ses d'asile dont la mobilité est souvent entravée par de multiples facteurs, comme l'illustre le tableau 9 réalisé à partir des trois facteurs de motilité, c'est-à-dire de potentiel de mobilité, identifiés par Vincent Kaufman et Christophe Jemelin (2004) :

Accessibilité Renvoie à la notion de service (l'ensemble des conditions permettant l'utilisation d'une offre)	- Ressources financières - Possession ou non d'une carte Navigo avec le forfait Solidarité Transport²⁵¹ - Longueur de la distance à parcourir et temps nécessaire pour se rendre au point de destination - Qualité de la desserte depuis le lieu de départ
Compétences Le savoir-faire des individus	- Difficulté à se repérer dans un espace inconnu - Compétences linguistiques pour demander sa route - Compétences techniques pour utiliser des applications GPS et se repérer
Appropriation Le sens donné par les individus aux accès et aux compétences	- Crainte ou non d'utiliser les transports sans payer (souci des amendes à payer, volonté de ne pas enfreindre la loi du pays d'accueil)

Tableau 9 : Les ressorts de motilités différenciées des demandeur·ses d'asile

Si la grande majorité des personnes accompagnées par l'ARDHIS ont déposé leur demande d'asile et se trouvent en Île-de-France, se rendre à l'heure dans un lieu au centre de Paris n'en reste pas moins une gageure pour certain·es. Ce n'est par exemple qu'au bout de plusieurs mois que Francisco parvient à assister à une permanence de l'ARDHIS.

²⁵⁰ Depuis l'acquisition d'un nouveau local et la crise sanitaire du Covid-19, les modalités d'accueil des nouvelles personnes sollicitant l'aide de l'ARDHIS ont été entièrement repensées. La configuration d'accueil présentée dans ce chapitre, qui fut celle qui avait cours durant l'enquête réalisée, n'est plus d'actualité.

²⁵¹ Les demandeur·ses d'asile peuvent bénéficier de la Tarification Solidarité Transport pour le paiement du passe Navigo permettant d'utiliser les transports en commun en Île-de-France. Il peut cependant parfois s'écouler un certain temps avant que le dossier soit traité et validé. Même une fois réduit, ce coût peut s'avérer important quand l'ADA (Allocation pour demandeur d'asile) représente la seule source de revenus financiers.

Après la permanence mensuelle, je fais un bout de chemin avec Francisco. Il m'explique qu'il est en France et a déposé sa demande d'asile il y a huit mois, mais qu'il est arrivé il y a seulement deux mois à l'ARDHIS. Deux fois, il s'est perdu et n'a pas trouvé le Centre LGBT en essayant de venir aux mensuelles d'accueil ; la troisième fois il est arrivé trop tard. Il habite loin, à Meulan-en-Yvelines [Nord du département des Yvelines], et il est arrivé quand la réunion était déjà terminée.

Extrait de carnet de terrain, 08/04/2017

Pour d'autres, ce temps nécessaire pour accéder à l'assistance de l'ARDHIS a retardé leur prise en charge par l'association de façon encore plus contraignante, comme pour Fatou qui, en raison des difficultés qu'elle connaît pour être présente à la permanence mensuelle, commence à être suivie par l'association alors qu'elle a déjà passé son entretien à l'OFPPRA. Aussi, faut-il rappeler, avant de prendre en compte ce qui se joue au sein de la scène associative, que les inégalités d'accès à un accompagnement sont également façonnées par la précarité matérielle et la motilité entravée auxquelles sont confrontés les demandeur·ses d'asile. Or, il s'avère que la temporalité de l'accès à l'ARDHIS s'avère d'autant plus importante que le système de priorités mis en place par l'association favorise les personnes en début de procédure.

L'établissement d'un « ordre d'entrée »

En règle générale, le système d'aide à la procédure mis en place par l'ARDHIS fonctionne sur un système de binôme : à leur arrivée, les personnes sollicitant l'aide de l'association sont affectées à un·e bénévole qui prendra ensuite en charge leur accompagnement à la procédure lors de rendez-vous individuels. Toutefois, en raison du nombre de demandes trop important par rapport au nombre et aux possibilités des bénévoles, l'ARDHIS n'est pas en mesure de proposer ce service à l'ensemble des personnes qui la sollicitent. Pour faire face à cette situation, les bénévoles ont défini un « ordre d'entrée », c'est-à-dire « [d]es priorités en fonction desquelles [les demandeurs d'asile] seront reçus et aidés » (d'Halluin-Mabillot, 2012, p. 109). Une fois le contact établi avec l'ARDHIS, il n'est pas garanti d'obtenir un accompagnement personnalisé.

L'ordre d'entrée instauré par l'ARDHIS fonctionne de la manière suivante. Avant chaque permanence mensuelle, l'ensemble des bénévoles est interrogé sur le nombre de nouveaux suivis qu'ils et elles pourront assurer. En fonction des réponses, le nombre de places disponibles est établi en amont de la permanence. Celui-ci oscille généralement entre une quinzaine et une trentaine, alors que les permanences accueillent en moyenne une centaine de personnes. L'objectif principal des permanences est alors de procéder à la distribution et à l'affectation des places disponibles pour un suivi individualisé. Pour ce faire, un ordre de priorité est établi selon le stade de la procédure auquel se situent les personnes présentes à la permanence. La première phase de la permanence consiste alors à identifier la situation de l'ensemble des personnes. Après avoir fait la queue devant le Centre LGBT, celles-ci entrent une par une pour échanger avec un·e bénévole chargé·e d'identifier à quelle étape de la procédure elles se trouvent et de leur remettre un petit papier de couleur correspondant à leur situation. Plusieurs groupes sont ainsi constitués.

Les affectations de bénévoles sont ensuite effectuées d'après l'ordre de priorité institué (voir encart 6). Une fois que toutes les personnes du premier groupe sont affectées à un-e bénévole, les affectations continuent en passant au groupe suivant, jusqu'à l'épuisement des places disponibles.

Encart 6 : Ordre d'entrée et accès à un accompagnement différencié à l'ARDHIS

1. Personnes convoquées à l'OFPPRA.

2. Personnes devant envoyer leur dossier à l'OFPPRA. Lors de leur passage au GUDA (Guichet Unique de Demande d'Asile), un dossier d'introduction de demande d'asile est remis aux requérant·es qui ont 21 jours pour le compléter et l'envoyer à l'OFPPRA. C'est à ce dossier qu'il faut joindre un récit de vie écrit.

Si, lors de la permanence, il est constaté que le nombre de personnes des groupes 1 et 2 est supérieur au nombre de places d'accompagnement disponible, il est généralement demandé aux bénévoles présent·es si une partie d'entre elles et eux est prête à augmenter le nombre de nouvelles personnes qu'ils et elles peuvent suivre ce mois.

3. Personnes en attente de leur convocation à l'OFPPRA. Dans le cas où il ne reste plus de places à affecter pour ces personnes, il leur est demandé de revenir le mois suivant ou de prendre contact avec l'ARDHIS dès réception de leur convocation.

4. Personnes n'ayant pas encore initié la procédure ou n'étant pas encore passées au GUDA. Pour les personnes qui n'ont pas encore commencé la procédure, une présentation collective des démarches à effectuer est organisée durant la permanence.

5. Personnes ayant déjà été rejetées à l'OFPPRA et devant passer à la CNDA. Sauf exception, il n'est pas proposé d'accompagnement individuel sous forme de binôme aux personnes qui se présentent à l'ARDHIS à ce stade de leur procédure. En revanche, une présentation collective est organisée durant la permanence, visant à présenter le fonctionnement des audiences CNDA et à prodiguer des conseils généraux.

Autres situations : L'accueil des personnes en procédure Dublin ou en procédure de réexamen répond à une autre organisation, ces personnes allant directement à la rencontre de bénévoles spécialisé·es dans ces procédures, présent·es à la permanence et étudiant les situations au cas par cas.

Comme le montre Sara Cesaro dans son travail sur le fonctionnement de l'ARDHIS et sur ses bénévoles, un tel choix de priorisation doit être analysé au prisme du travail bénévole : la priorité est donnée aux dossiers sur lesquels il sera possible de passer le plus de temps, autrement dit, à ceux sur lesquels il sera possible d'effectuer un meilleur travail (2021 ; thèse en cours de réalisation). Dans une telle configuration, les personnes en début de procédure reçoivent un accompagnement beaucoup plus approfondi, ne serait-ce que parce qu'il sera individuel, que les personnes ayant déjà passé le stade de l'OFPPRA. Dès lors, la temporalité de la prise de contact avec l'ARDHIS peut s'avérer fondamentale puisqu'elle détermine le type d'accompagnement octroyé par l'association. Cette situation

contribue à créer un système d'accompagnement à deux vitesses qui oppose celles et ceux qui auront « leur » bénévole, condition du bénéfice d'un suivi individualisé, aux autres qui peuvent malgré tout participer aux activités de l'association. Ici, la pré-frontière s'incarne dans la nature différenciée de l'accompagnement fourni, telle qu'elle est configurée par la formalisation progressive du travail associatif dans un contexte plus large d'insuffisance de moyens pour faire face à l'ensemble des sollicitations. Toutefois, il existe des marges de manœuvre qui permettent de contourner cet ordre d'entrée.

Contourner l'ordre d'entrée : l'interpersonnel comme dérogation aux pratiques formalisées

Si la permanence mensuelle représente le principal moment de constitution des binômes de suivi, les demandeur·ses d'asile ont d'autres possibilités d'« avoir un·e bénévole » de l'ARDHIS. Une fois par mois, les bénévoles sont en effet invité·es à informer l'ARDHIS des personnes qu'ils et elles ont pu commencer à suivre en dehors du cadre précédemment décrit. Des personnes qui ne sont pas jugées « prioritaires » au sein de l'ordre d'entrée fixé lors des permanences mensuelles peuvent donc aussi bénéficier d'un suivi individualisé. Cependant, établi en marge des pratiques classiques de fonctionnement de l'association, le bénéfice de ces suivis est d'autant plus aléatoire qu'il repose uniquement sur des critères de relations interpersonnelles. Parmi ceux-ci on peut noter : les « intérêts » des bénévoles, la compassion, le mérite et l'interconnaissance.

Dans leur engagement, les bénévoles peuvent instaurer une série de critères préférentiels qui infléchissent leur pratique d'accompagnement. C'est par exemple le cas avec le critère de nationalité des demandeur·ses d'asile, certain·es bénévoles préférant accompagner, de façon pérenne ou passagère, exclusive ou préférentielle, des personnes originaires de pays particuliers. La relation qui se noue dans l'accompagnement est alors perçue comme une façon de mobiliser des compétences spécifiques ou de répondre à un « intérêt culturel » particulier des bénévoles²⁵². Ces choix peuvent être indiqués en amont de la permanence mensuelle afin d'être pris en compte si cela est possible dans le cadre classique de l'affectation des suivis, mais ils ouvrent aussi des possibilités de contourner l'ordre d'entrée habituel pour les demandeur·ses d'asile qui correspondent à ces critères.

[Permanence mensuelle] Pendant que je suis aux affectations²⁵³ avec Luc, un retardataire arrive. Je vais le voir. Il est Afghane, il a l'air assez mal en point. Il ne parle ni anglais, ni français. Il m'explique, par le biais d'une autre personne qui traduit en anglais qu'il a été rejeté à l'OFPPA et qu'il attend sa convocation CNDA. [...] Non seulement il arrive trop tard à la permanence, mais en plus, on n'attribue pas durant celle-ci de bénévoles à des demandeurs d'asile au stade de la CNDA. L'envoyer à la présentation générale pour la CNDA ne lui serait pas utile puisqu'il ne comprendrait pas.

²⁵² Les ressorts des motivations et formes d'engagement variées des bénévoles de l'ARDHIS ne faisant pas ici l'objet d'une analyse précise, tout comme les formes de rapports de pouvoir particulières qui se jouent et cristallisent dans la relation accompagnant·es - accompagné·es, je renvoie sur ce sujet à la thèse de Sara Cesaro en cours de réalisation.

²⁵³ La phase des affectations correspond au moment où, après avoir été identifié·es selon l'étape de leur procédure et avoir rempli une fiche d'informations individuelle, les demandeur·ses d'asile se voient attribuer, un·e par un·e en faisant la queue, un·e bénévole.

Je me rappelle que dans le tableau des affectations, Louis avait demandé à s'occuper d'Afghans s'il y en avait. J'en parle à Luc qui me dit que c'est possible, mais dans ce cas-là, cela devra compter comme un suivi en plus pour Louis, car il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire. Je vais voir Louis, lui explique la situation, et, comme il s'agit d'un Afghan, il accepte de le prendre en suivi supplémentaire.

Extrait de carnet de terrain, 13/04/2019

Ainsi, dans le cas précédant, la simple nationalité du demandeur d'asile en question, parce qu'elle correspond au critère préférentiel d'un bénévole, lui permet de contourner l'ordre d'entrée en vigueur et de lui assurer l'accès à un suivi personnalisé. De la même façon, la spécialisation progressive de certain·es bénévoles sur des nationalités particulières peut faciliter l'accès d'un groupe spécifique aux services de l'ARDHIS sur une période donnée. Pendant un temps par exemple, alors qu'un bénévole avait concentré son accompagnement sur les personnes originaires du Bangladesh, les demandeur·ses d'asile bangladais·es qui contactaient l'ARDHIS avaient beaucoup plus de chances de bénéficier d'un suivi individuel puisqu'ils et elles étaient de façon quasiment automatique mis·es directement en contact avec ce bénévole-là.

Parallèlement à de tels critères de sélection par « affinités » particulières, des considérations affectives peuvent également entrer en jeu dans ces situations de dérogation à l'ordre d'entrée habituel. Face à des situations de détresse directement exprimées ou à des situations jugées particulièrement difficiles et complexes, de nouveaux suivis qui n'étaient pas initialement prévus peuvent être mis en place.

[Visite de Lamine dans son CADA] Il m'explique que le jour de la réunion mensuelle à l'ARDHIS il est arrivé en retard. Régis lui avait alors dit que c'était trop tard, que l'ARDHIS ne pouvait plus rien faire lui et qu'il devait revenir le mois prochain. Régis s'en va et Lamine, craque, se mettant en pleurer devant le Centre LGBT. Un autre bénévole, Dominique, alors qu'il sort, va le voir pour lui demander ce qu'il se passe, le rassure, lui donne son numéro et lui dit qu'il sera son bénévole. Il lui dit de revenir le mois prochain pour commencer le suivi et lui dit de l'appeler s'il a le moindre problème. Lamine m'explique qu'à ce moment-là, s'il n'avait pas croisé Dominique, il aurait sûrement décidé de quitter la France.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017

Dans cet exemple, la compassion joue un rôle non négligeable dans les formes de contournement de l'ordre d'entrée institué par l'association, s'apparentant à une forme d'« interpellation éthique dans le face-à-face » (Corcuff, 1998, p. 4, cité par d'Halluin-Mabillot, 2012, p. 136). Toute forme de détresse ne suffit pas pour autant à obtenir un tel contournement car elle se heurte au temps limité à disposition des bénévoles. Dès lors, plus la compassion suscitée est élevée, plus elle est susceptible de faire basculer la rationalisation et la maîtrise de ce temps limité des bénévoles.

À l'inverse, les possibilités de bénéficier d'un contournement de l'ordre d'entrée peuvent être compromises par certains comportements jugés inappropriés par les bénévoles. C'est ici la question du « mérite » qui entre dans la balance. La place du « mérite » dans la distribution des ressources associatives auprès de populations migrantes a déjà été analysée en pointant la façon dont ce critère pouvait être calqué sur les catégories institutionnelles : les personnes « méritent » l'aide de l'association si elles

correspondent effectivement aux critères du statut de réfugié·e, et, par extension, si elles disent bien la « vérité » à leur sujet (d'Halluin-Mabillot, 2012 ; Giametta, 2018 à partir de Jakšić, 2016). Pourtant, cette question du « mérite » nécessite aussi d'être analysée sur le plan des interactions qui ont cours au sein de la scène associative. Autrement dit, le mérite ne se joue parfois pas tant dans l'enjeu de la « vérité » du discours des demandeur·ses d'asile, que dans celui de la distribution de rôles distincts et, avec eux, de comportements attendus, qui émergent dans la relation entre accompagnant·es et accompagné·es.

La mensuelle de ce mois est particulièrement difficile du fait d'un nombre important de demandeurs d'asile, environ 120, et du faible nombre de places disponibles pour un suivi. Initialement, 15 suivis étaient à pourvoir, mais comme souvent, des bénévoles sur place acceptent de suivre quelques personnes supplémentaires, car il y a eu plus de « cas prioritaires » que de places disponibles. Malgré cela, deux demandeurs d'asile qui avaient leur dossier OFPRA à remplir ne sont pas suivis. Il s'agit de deux Pakistanais en couple, avec qui je n'ai moi-même pas eu l'occasion d'échanger. Alors que nous sommes aux affectations, Caroline vient nous voir, Luc et elle en discutent, notamment du fait qu'ils sont « pénibles » et de leur retard. Luc m'explique qu'ils sont arrivés en retard, que lorsqu'Arthur, à la porte d'entrée, leur demande d'expliquer leur situation, ils sont au téléphone mais ne veulent pas raccrocher et lui disent d'attendre. Cela agace Luc et Caroline : déjà ils arrivent en retard, c'est-à-dire à un moment où toutes les personnes ont été orientées en fonction de leur procédure, et le nombre de dossiers urgents déjà établis, ensuite leur comportement avec le téléphone leur semble inapproprié : ils viennent pour être aidés sur leur dossier, tout le monde est dans la précipitation lors de cette mensuelle, et au moment où on leur demande d'éclairer leur situation, ils demandent au bénévole d'attendre. Ils s'accordent sur le fait qu'ils n'auront pas de suivis. Ils ajoutent que comme ils sont en couple, ils ont potentiellement besoin de moins d'aide étant donné que cela fait déjà gagner en crédibilité à leur dossier. De fait, il est vrai qu'il n'y a plus de place disponibles parmi les possibilités des bénévoles. Mais il est courant dans ces situations, où il reste des personnes en situation « prioritaire », de faire un « appel aux bénévoles » durant la mensuelle. Ils sont bien en situation « prioritaire » (convocation OFPRA), mais cet appel n'est pas fait. [...]

À la fin de la réunion, je discute avec Luc qui a trouvé cette mensuelle difficile et stressante. Il me dit qu'il n'aime pas ces mensuelles où il y a beaucoup de monde et où on n'a pas assez de place, car c'est difficile à gérer. Il sait par ailleurs que ce genre de situation le rend plus irascible que d'habitude. [...]

Durant le repas avec d'autres bénévoles après la permanence, Caroline reparle des deux demandeurs d'asile qu'elle a trouvés « pénibles ». Elle évoque leur retard et le téléphone, mais aussi d'autres choses qu'elle ne développe pas ici et dont je ne suis pas au courant. Elle appuie l'idée selon laquelle les bénévoles ne sont pas au service des personnes qui viennent solliciter l'aide de l'association et qu'il faut respecter les règles d'organisation.

Extrait de carnet de terrain, 12/10/2019

Dans cet exemple, les deux demandeurs d'asile font l'objet d'une appréciation conduisant à établir, en raison de leur mode d'interaction avec les bénévoles, qu'ils ne méritent pas les efforts supplémentaires que peuvent faire les bénévoles pour qu'un suivi leur soit attribué. Une telle situation montre que le mérite, tel qu'il est configuré dans le cadre associatif, ne relève pas d'une simple reproduction des logiques et catégories institutionnelles mais se déploie au contraire selon des logiques propres à ce contexte. Ici le « mérite » est caractérisé par un ensemble de comportements des demandeur·ses d'asile, jugés acceptables ou non par les bénévoles. Il fonctionne comme un reflet dans lequel ces dernier·es pourront trouver une forme de considération et de reconnaissance

de leur travail associatif. Dès lors, à l'opposé de la figure des migrant·es « méritant·es » se dessine celle des migrant·es « pénibles », « ingrat·es » ou « caractériel·les » qui risquent de voir rognés les bénéfices qu'il pourrait espérer percevoir de l'association. En ce sens, le « mérite » n'est pas seulement « un critère orienté vers le passé » (Elster, 1992, p. 18) : il se gagne et se rejoue en permanence dans les interactions présentes et quotidiennes au sein de la scène associative et dans le cadre de la relation spécifique accompagnant·e - accompagné·e, contribuant *in fine* à ne pas seulement affecter l'accès aux services de l'association, puisqu'il peut aussi conduire à une modulation de l'aide apportée sur un plus long terme. De la compassion au mérite, on voit comment le jugement quotidien auquel sont soumis·es les demandeur·ses d'asile au sein des organisations et institutions aidantes (Kobelinsky, 2007), et notamment la forte dimension affective qu'il contient, conditionnent les possibilités de détournement de l'ordre d'entrée fixé par l'ARDHIS.

Enfin, l'ordre d'entrée peut être contourné par l'interconnaissance. En effet, il n'est pas rare que des bénévoles commencent de nouveaux suivis en dehors du cadre des affectations établi, suite à la présentation d'une nouvelle personne en procédure, par un·e demandeur·ses d'asile ou un·e réfugié·e qu'ils ou elles suivent déjà. L'interconnaissance joue ici un double intérêt pour la personne qui entre ainsi en contact avec un·e bénévole de l'ARDHIS. D'une part, elle peut court-circuiter le fonctionnement habituel de l'association et par la même occasion gagner un temps précieux ; d'autre part, elle peut aussi bénéficier d'un certain « capital confiance » : être introduit·e par une personne déjà accompagnée, et à propos de laquelle il n'existe pas de doute sur le dossier, peut faire d'emblée gagner en crédibilité aux yeux du ou de la bénévole en question.

Ainsi, l'ordre d'entrée fixé pour tenter de rationaliser la distribution des ressources associatives dans un contexte de manque de moyens se trouve parfois contourné. Néanmoins, on trouve au cœur de la logique de ces possibles détournements les rapports interpersonnels et la part inévitable d'aléas qu'ils charrient, faisant émerger une marge de négociation d'entrée et d'accès aux services associatifs d'autant plus inégalitaire entre les demandeur·ses d'asile. Par ailleurs, dans cette marge d'accès émerge d'ores et déjà la question de la « vérité » des demandeur·ses d'asile.

b) La diffusion du soupçon : de la recherche de « crédibilité » des institutions à l'émergence du « doute » chez les bénévoles

La scène associative n'est pas imperméable à la logique du soupçon qui imprègne les institutions de l'asile. Cette diffusion du soupçon s'incarne dans la figure de celles et ceux qui sont surnommé·es les « fakes », c'est-à-dire les personnes qui feraient une demande d'asile au motif de leur orientation sexuelle, sans être homosexuelles pour autant. Néanmoins, l'émergence du soupçon à l'égard de la vérité des déclarations des demandeur·ses d'asile ne répond pas totalement aux mêmes configurations dans le cadre associatif que dans le cadre institutionnel. De plus, ce soupçon ne s'exerce pas de la même façon dans la mesure où le doute peut être moins discréditant dans le cadre associatif où sa gestion implique par ailleurs de multiples déterminants.

Comme avec les institutions, l'éveil ou la levée du doute chez les bénévoles relèvent d'un « paradigme de l'indice ». Celui-ci met tout d'abord en jeu des éléments similaires au régime de véridiction à l'œuvre lors de l'examen des demandes d'asile par les autorités compétentes. Les multiples échanges, lors des rendez-vous de préparation, constituent le moment clé au cours duquel les bénévoles peuvent douter ou non de la véracité du récit de vie des personnes accompagnées. Mais au-delà de ces seuls échanges verbaux, les bénévoles élargissent parfois leur champ d'exercice du soupçon par application mimétique des pratiques des institutions dans le but de préparer les requérant·es à toutes les éventualités possibles. Ainsi, certain·es bénévoles vérifient par exemple les informations présentes sur les profils Facebook des demandeur·ses d'asile et notent parfois les discordances entre des éléments ainsi trouvés et ceux présentés dans les récits de vie, ce qui peut conduire à éveiller le soupçon (non pas forcément sur l'intégralité du discours, mais au moins sur une partie de celui-ci). Cette double épreuve de crédibilité à laquelle se retrouvent confronté·es les demandeur·ses d'asile, celle ayant cours dans le contexte associatif redoublant celles des institutions, débouche parfois sur des situations contradictoires : des éléments qui constituent à leurs yeux des preuves probantes s'ils sont présentés aux institutions peuvent au contraire être source de discrédit auprès de certain·es bénévoles de l'ARDHIS. Emmanuel se montre par exemple très critique à l'égard des photos que certain·es demandeur·ses d'asile produisent ou lui soumettent afin de les ajouter à leur dossier.

[Les photos] c'est le grand truc des fakes. Alors les fakes ils sont partout. D'ailleurs ceux qui sont à l'ARDHIS, leur intérêt c'est de prouver leur relation avec l'ARDHIS, alors les photos c'est : j'ouvre la porte de l'ARDHIS, je ferme la porte de l'ARDHIS, je suis avec tous mes amis de l'ARDHIS. Moi je suis pas forcément pour les photos. Je préfère qu'ils aient des informations précises à donner, genre : « Ben mon accompagnant s'appelle machin, je sais qu'il habite là, enfin ou autre, je le rencontre à tel endroit, on parle de ça. » Les photos ça prouve rien. [...] Alors c'est tellement con, c'est pareil, un mec qui s'est fait photographe devant la porte d'un sauna gay. Ouais t'es devant la porte d'un sauna gay et alors ? Qu'est-ce que ça prouve ? [rires] [...] Et il y en a qui passent leur temps à prendre des photos de tout quoi, à l'ARDHIS j'entends. Il y en a qui se prennent en photo, justement ça c'est typique des fakes, ils ont tellement peur qu'on les croit pas, et pour cause, qu'ils en rajoutent, donc ils sont prêts à produire des photos intimes.

Entretien avec Emmanuel, président de l'ARDHIS, X

Alors même que la production de photos intimes pourrait être interprétée comme une ultime tentative pour être cru·es face à une procédure hautement restrictive, celles-ci sont avant tout génératrices de soupçon aux yeux d'Emmanuel. Ainsi, le paradigme de l'indice à l'œuvre dans le contexte associatif, conduisant les bénévoles à se forger un avis sur la véracité de l'OSIG alléguée des demandeur·ses d'asile, épouse les contours du régime de véridiction institué par les institutions. Toutefois, il est loin de s'y réduire.

Au sein de l'ARDHIS, le paradigme de l'indice se déploie largement au-delà des seules interactions de face-à-face en rendez-vous avec les demandeur·ses d'asile. Il intègre fréquemment d'autres éléments du contexte de l'association, à commencer par l'avis d'autres personnes. Les bénévoles confrontent parfois leur avis sur tel·le ou tel·le demandeur·se d'asile à celui d'autres bénévoles. C'est ainsi que Yannick m'écrit un jour

pour me demander « ce que je pense » d'un demandeur d'asile qui assiste à mes cours de français, qu'il accompagne et au sujet du récit duquel il s'interroge, ou que Luc me demande si « j'ai des doutes » à propos de Victoria que j'ai accompagnée :

Luc : « Bonsoir Florent. Question urgente. Est-ce que tu as des doutes au sujet de Victoria ou est-ce que tu en as aucun ? Et dans ce dernier cas, pourrais-tu me passer son numéro de téléphone ? Je t'expliquerai. Merci.

Florent : Salut Luc. J'ai peut-être des doutes concernant la fin de son histoire, mais pas sur son homosexualité.

Luc : Je voulais dire des doutes sur son homosexualité. Si tu n'en as pas, j'aimerais son numéro. La raison est qu'elle nous a envoyé un garçon il y a quelques mois pour un réexamen (le dossier doit être déposé dans 3 jours), que je reprends (temporairement) le dossier, et que pour me déterminer sur la pertinence d'une attestation ou pas, j'ai besoin de rassembler le plus d'informations (la bénévole en charge du dossier a de gros doutes sur l'homosexualité du garçon). J'aimerais parler à Victoria pour en savoir plus.

Extrait de carnet de terrain, 14/10/2019

Cette conversation avec Luc est intéressante sur trois plans au moins pour comprendre le paradigme de l'indice à l'œuvre dans le contexte associatif. Tout d'abord, elle illustre la dimension foncièrement collective de la suspicion telle qu'elle peut être produite ou levée dans ce contexte : au total, l'avis de Luc sur la « vérité » de l'homosexualité du garçon en question sera forgé à l'aide de pas moins de trois avis différents, en plus de celui qu'il se fera lui-même : celui de la première bénévole qui l'a suivi, celui de Victoria, et de façon intermédiaire, mon propre avis sur Victoria qui influe sur la valeur que Luc accordera au propos de celle-ci et au fait qu'elle ait elle-même présenté à l'ARDHIS le garçon en question. Ensuite, cet exemple pointe déjà le fait que la gestion du doute par les bénévoles, plus qu'à une position binaire sur l'assistance à apporter (aider ou ne pas aider), conduit plutôt à son ajustement. Ce n'est pas le fait même d'accompagner le demandeur d'asile dans sa procédure qui est dans la balance, mais le degré de l'accompagnement fourni, notamment en le modulant par la production d'une attestation de l'ARDHIS ou non. Enfin, cette situation montre que les demandeur·ses d'asile et les réfugié·es peuvent aussi être intégré·es aux pratiques mises en place pour gérer la suspicion, que ce soit de façon indirecte via la valeur différentielle qui peut leur être accordée lorsqu'ils et elles présentent d'autres personnes, mais aussi parfois de façon plus directe, en mobilisant leur avis à propos d'autres personnes :

Après le cours de français je vais prendre un café avec Kayode et Camara. Luc nous rejoint plus tard. Il m'explique que Camara est accompagné par Alex, mais que ce dernier ne l'a sûrement vu qu'une seule fois, à peine cinq minutes. Luc demande à Camara s'il a eu des nouvelles d'Alex récemment. Alex veut que Camara rencontre un autre Nigérien, pour « savoir à qui on a à faire », comprendre est-ce qu'il est homo ou non, avant de le voir lui-même. Luc est foncièrement agacé par ce comportement, sachant qu'Alex n'a même pas pris la peine de voir pendant longtemps Camara.

Extrait de carnet de terrain, 04/03/2017

Le paradigme de l'indice qui règne dans le contexte associatif contribue par conséquent à dessiner une pré-frontière qui intègre une multiplicité de personnes, ce qui conduit à complexifier d'autant plus son fonctionnement.

Parallèlement à cette tentative d'objectivation par la confrontation à d'autres avis, les interactions quotidiennes avec les demandeur·ses d'asile dans d'autres contextes que celui des rendez-vous de préparation peuvent aussi jouer un rôle dans cette diffusion du soupçon. Ainsi, les informations collectées dans le cadre des activités organisées par l'ARDHIS peuvent conduire à faire émerger le doute sur certains individus voire sur des groupes d'individus. Dans ce dernier cas, c'est le fantôme des « filières » qui plane et éveille le soupçon, dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler une cartographie du doute. L'idée de « filières organisées » de migration qui consisteraient en la structuration de réseaux facilitant l'arrivée en France ou la circulation de faux récits de demande d'asile, souvent associées à un espace particulier, n'est pas propre au contexte associatif. Elle est d'abord particulièrement prégnante au sein des institutions, comme l'illustre par exemple le fort soupçon qui plane à l'égard des demandeuses d'asile nigérianes originaires de l'État d'Edo, quasiment d'emblée suspectées d'être victimes de réseaux de traite et de prostitution et donc de présenter de « fausses » demandes d'asile. L'espace joue ici un rôle important dans l'évaluation de la crédibilité des individus puisqu'il apparaît comme un indice qui permettrait de saisir leur « vérité ». De la même façon, cette cartographie du doute peut avoir cours au sein de l'ARDHIS mais en mettant en jeu des échelles spatiales plus fines d'identification de prétendues « filières » de « fakes ». Ainsi, pendant un certain temps, circulait au sein de l'association l'idée de l'existence d'une « filière » de demandeurs d'asile originaires de Sierra Leone résidant aux alentours de Clermont-Ferrand et qui arrivaient en général à l'ARDHIS par le biais des entraînements de foot en s'introduisant les uns les autres. Dans une situation où règne le paradigme de l'indice mais aussi le doute qui s'exerce parfois *a priori*, le moindre détail, tel que le pays d'origine ou le lieu de résidence, peut être perçu comme un élément probant qui permettrait de saisir la « vérité » des individus. Mais cette apparition de l'idée de « filières » au sein même de la scène associative pointe l'importance de l'effet de groupe dans l'émergence de la suspicion. Celle-ci rejoue sans doute des imaginaires beaucoup plus généraux en jeu dans les processus de catégorisation des « migrants » qui tendent à opposer les « réfugiés », souvent individualisés dans leur parcours présenté comme exceptionnel, à la « masse » des autres migrant·es « ordinaires », illégitimes à rester sur le territoire et enclin·es à « frauder ». En ce sens, il est intéressant de relever que les effets de structuration de groupes, alors qu'ils pourraient être perçus comme des pratiques de solidarité entre personnes LGBT+ d'un même pays s'échangeant des informations, ont d'abord tendance à être perçus comme le fait de personnes déposant de « fausses » demandes d'asile et s'échangeant une « combine » entre elles.

[Réunion des bénévoles] Robert attire notre attention sur les « filières » qui pourraient exister. Il explique qu'à une période, beaucoup de Bangladais, résidant notamment à Sarcelles, sont arrivés d'un coup à l'ARDHIS. Il explique qu'en ce moment, au Centre LGBT, il y a tous les jours des Africains qui passent pour venir voir l'ARDHIS. D'après lui, l'association aurait peut-être intérêt à noter leur nationalité pour voir s'il est possible de repérer des effets de groupes par nationalité et donc de filières organisées.

Extrait de carnet de terrain, 28/03/2018

Je discute avec Régis qui m'explique que d'après lui, contrairement à d'autres groupes nationaux, les Sierra Leonais LGBT+ seraient très structurés. Il a notamment appris qu'ils avaient un groupe Whatsapp national où ils échangeaient entre Sierra Leonais LGBT+ présents en France. Au début il pensait que c'était un réseau de fakes, mais il a finalement changé d'avis. (Note perso : être organisé amène le doute).

Extrait de carnet de terrain, 24/11/2018

La logique du soupçon, au cœur des pratiques d'évaluation des demandes d'asile mises en place par les institutions, se propage donc également au sein de l'ARDHIS. En ce sens, même s'il s'y déploie parfois selon des configurations différentes, le soupçon contribue de fait à renforcer le fonctionnement de l'espace associatif comme une pré-frontière, influant sur la façon dont ses ressources peuvent être distribuées.

c) Au-delà du doute. L'assistance à géométrie variable

La place de la suspicion dans l'accompagnement associatif mérite cependant d'être nuancée, si l'on veut comprendre avec exactitude le fonctionnement de l'association comme pré-frontière et l'importance du caractère aléatoire de celle-ci pour les demandeur·ses d'asile qui la traversent. En effet, pour appréhender les pratiques d'accompagnement des bénévoles, il est nécessaire de dépasser une approche binaire qui consisterait à simplement voir dans l'association un dispositif de filtre conduisant à laisser passer, en accompagnant, ou à bloquer, en refusant d'accompagner. Une approche plus nuancée de la distribution des ressources associatives nécessite d'être réalisée sur au moins trois plans. Tout d'abord, le groupe des bénévoles ne constitue pas un tout homogène : il existe au sein de l'association des positionnements très variés sur la question et sur la façon d'adapter l'accompagnement. Ensuite, les pratiques d'accompagnement répondent aussi à des logiques qui dépassent le seul enjeu de l'avis sur la véracité du discours des personnes accompagnées. Enfin, l'accompagnement individuel s'inscrit dans une série de pratiques possibles permettant d'ajuster le degré d'investissement dans les dossiers, laissant une marge de manœuvre aux bénévoles qui ne s'inscrivent que très rarement dans des positions totalisantes opposant à l'octroi d'une assistance un refus complet de le faire.

Ce que charrie la gestion du doute

Si le soupçon qui imprègne les institutions de l'asile peut se diffuser au sein de la scène associative de l'ARDHIS, il se répercute cependant de façon différenciée sur les pratiques d'accompagnement des bénévoles. En effet, la gestion du doute met en jeu divers registres de justification qui conduisent à faire émerger des positionnements individuels variés au sein même du groupe des bénévoles.

Le premier registre de justification conduisant à différencier les positionnements individuels des bénévoles dans leur rapport au doute est d'ordre politique. Il se manifeste dans les positions variables qu'ils et elles peuvent adopter au sujet des politiques migratoires, et plus précisément au sujet de la place à accorder à l'asile comme système

d'exception ou non au sein de celles-ci. Concrètement, les idées d'un « détournement » de l'asile (Akoka, 2020) et la nécessité de distinguer les « réfugiés » des autres « migrants » peuvent être partagées par certain·es bénévoles qui adopteront dès lors un positionnement beaucoup plus restrictif dans leur pratique d'accompagnement : la conviction de la non véracité du récit de vie et de l'OSIG présentés par les demandeur·ses d'asile peut les conduire à fortement réduire leur investissement dans l'accompagnement, voire à l'arrêter. À l'inverse, adoptant un regard critique à l'égard des politiques migratoires et de la logique sous-jacente de distinction des migrant·es, et considérant que leur rôle ne consiste pas à « faire le travail de l'OFPRA », d'autres bénévoles se refusent à mettre en place de telles pratiques d'accompagnement sélectives. Au-delà de ces considérations générales, il faut également évoquer les logiques d'engagement individuels au sein d'une association spécialisée dans l'aide aux exilé·es LGBT+²⁵⁴. Pour certain·es, accompagner dans leur procédure d'asile des personnes qu'ils et elles ne pensent pas être réellement LGBT+ est perçu comme une activité qui ne correspond pas au projet qui a motivé leur engagement associatif. Ils et elles pourront alors renvoyer les demandeur·ses d'asile en question vers des associations d'aide à la procédure généralistes. Dans ce type de configuration, le fait d'aider une personne perçue comme appartenant à la même communauté constitue une forme de rétribution symbolique au cœur de la logique de l'engagement (Cesaro, 2021). Dès lors, en l'absence de celle-ci, le travail bénévole perd de sa valeur aux yeux de l'individu qui le fournit, ce qui contribue à son désengagement au moins partiel (*Ibid.*).

Ainsi, la gestion du doute dans le contexte associatif dépasse largement les seules considérations politiques ou morales. Elle engage pleinement les logiques sous-tendant le travail bénévole, comme le rappelle Sara Cesaro (2021, thèse en cours de réalisation). Pour une grande partie des bénévoles, la façon dont le doute à l'égard d'un·e demandeur·se d'asile est géré est indissociable des contraintes qui pèsent sur l'exercice de leur activité, à commencer par un temps limité à donner dans un contexte où l'association n'arrive pas à répondre à l'ensemble des sollicitations. C'est ce qu'illustre la position de Stéphane.

[Discussion avec Stéphane]. Pour lui, « il vaut mieux un fake accepté qu'un PD refusé ». La seule contrainte, c'est que comme tout dossier, ça demande beaucoup de temps, c'est le seul truc qui pourrait le pousser à refuser d'aider quelqu'un à propos de qui il a de gros doutes concernant son récit. Il m'explique qu'il a eu quelques cas où il doutait vraiment de l'histoire. Dans ces cas-là, il dit alors au demandeur d'asile : « Je suis désolé, mais là comme ça je n'arrive pas à croire à ton histoire. » Il explique qu'il existe aussi d'autres associations. « Je te laisse deux jours pour réfléchir à ce que je t'ai dit et tu reviens vers moi après. » Et en fait souvent ils ne rappellent plus.

Extrait de carnet de terrain, 09/03/2018

Après le goûter de Noël des cours de FLE, je discute avec Stéphane [...] On discute un moment de la question des « fakes ». Il m'explique que lui, il n'a pas de problème en soi avec le fait d'aider tout le monde, mais qu'on est malgré tout contraint par le fait que l'association est submergée et n'arrive pas à faire face à la demande et que ça lui pose

²⁵⁴ Sur les trajectoires d'engagement des bénévoles, voir la thèse de Sara Cesaro en cours de réalisation.

un peu problème de se dire qu'il va passer six heures avec quelqu'un dont c'est pas la vraie histoire et que du coup c'est du temps qu'il ne passera pas à aider un homosexuel présentant dans son récit de vie ce qui lui est vraiment arrivé.

Extrait de carnet de terrain, 22/12/2018

On voit ici comment la gestion du doute s'inscrit dans les contraintes qui caractérisent le travail bénévole. Dans un contexte où les associations deviennent de plus en plus indispensables pour faire face aux normes restrictives de la procédure d'asile, mais où l'ARDHIS ne dispose par ses effectifs de bénévoles que d'un temps limité à fournir aux personnes qui sollicitent son aide, les choix que les bénévoles sont de fait amené·es à faire entre les demandeur·ses d'asile conduisent à rejouer, dans une logique de rationalisation de la distribution de leur expertise, le doute à l'égard des requérant·es. Dès lors, les contraintes du travail d'accompagnement contribuent à accentuer chez certain·es bénévoles l'acuité avec laquelle le soupçon peut se répercuter dans leurs pratiques d'assistance. Toutefois, les bénévoles veillent en même temps à ce que le soupçon ne parasite pas la qualité de leur travail, pointant la nécessité d'adopter une attitude attentive plutôt que restrictive.

Et puis moi je trouve ça très dommageable de montrer à un demandeur d'asile qu'on doute de lui, alors qu'on est l'association qui devrait écouter. Et être encore une personne de plus qui jette le doute sur ce qu'il dit, prendre ce risque là pour finalement se prémunir de soutenir un fake. Bon.

Entretien avec Louis, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2019

Moi je suis attentive, parce que derrière un faux motif de demande d'asile, il y a parfois une vraie demande, et on sait très bien qu'il y a ces faux récits qui circulent, et parfois, ces faux récits, ces espèces de mensonges, se mélangent à des vrais éléments d'histoire, et donc quelqu'un qui pourrait être vraiment homosexuel pourrait avoir un faux récit, enfin c'est tragique parce qu'avec son faux récit il aura jamais l'asile, mais c'est pas qu'une question d'être ou pas homosexuel. [...] Donc derrière un faux récit il peut y avoir parfois une vraie demande d'asile, et ça je pense que, là-dessus il faut être vraiment attentif parce que c'est notre rôle aussi de garder une bienveillance vis-à-vis de ça.

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

L'ensemble de ces considérations fait dès lors émerger au sein même de la scène associative des lignes de distinction parfois assez franches entre bénévoles, certain·es adoptant des pratiques d'accompagnement beaucoup plus sélectives que d'autres. Dans quelques cas, il est même possible d'assister à des reports de suivis : parce qu'un·e bénévole n'a pas voulu les accompagner dans leur procédure, ne croyant pas en leur récit, certain·es demandeur·ses d'asile se retrouvent à chercher un·e nouvel·le accompagnant·e au sein de l'ARDHIS. Ainsi, Camara, déjà mentionné plus haut, finit par être suivi par Luc suite au refus d'Alex de le faire. La pratique et le sens du travail associatif variant d'un·e bénévole à l'autre²⁵⁵, l'accompagnement et les ressources que peuvent espérer obtenir les demandeur·ses d'asile de l'ARDHIS dépendent aussi fortement du ou de la bénévole qui sera en charge de les aider dans le cadre des suivis individualisés mis en place.

²⁵⁵ Pour une réflexion plus approfondie sur le travail « bénévole », « militant » ou « social » réalisé au sein de l'ARDHIS et son appréhension par les bénévoles, voir la thèse de Sara Cesaro.

Un autre registre de justification parfois mobilisé par les bénévoles pour légitimer une distribution parcimonieuse des ressources de l'ARDHIS est cette fois d'ordre stratégique. La gestion du soupçon au sein de la scène associative devient ici une variable d'ajustement du positionnement de l'ARDHIS vis-à-vis des institutions. Bien qu'il soit difficile d'établir les réels effets d'un tel positionnement, certain·es bénévoles ont pu estimer que pour conserver le poids qui est accordé à l'accompagnement de l'ARDHIS par les institutions, notamment à travers la valeur des attestations qu'elle produit, il est nécessaire d'adopter une ligne sélective dans l'accompagnement, c'est-à-dire ne pas donner de gage de suivi appuyé de l'ARDHIS à des personnes dont le récit de vie ne serait pas vrai, du moins peu crédible. Ce faisant, il s'agirait de ne pas ternir la réputation de l'association, et par la même occasion, sa crédibilité auprès des institutions. Ici le sens du travail bénévole est donné de façon plus collective et structurée au sein de la politique interne qui prévaut pour la production des attestations. En effet, celles-ci ne peuvent être signées que par certain·es bénévoles membres du bureau asile de l'association, après qu'ils et elles ont vérifié que l'attestation rédigée par le ou la bénévole en charge du suivi du demandeur·se d'asile qui en bénéficie contienne suffisamment d'éléments personnalisés et circonstanciés sur la participation de ce·tte dernier·e aux activités de l'association et sur la relation entre l'accompagnant·e et l'accompagné·e²⁵⁶ pour justifier de sa signature au nom de l'ARDHIS. Ainsi, dans cette optique, l'ARDHIS se retrouve paradoxalement à devoir épouser la logique institutionnelle de tri et différenciation des demandeur·ses d'asile afin d'optimiser les chances d'une partie d'entre elles et eux de traverser avec succès la « frontière biographique » instaurée par le dispositif de l'asile. Au fil du temps, toutefois, la production des attestations s'est généralisée et systématisée, par opposition à une période où celles-ci étaient réalisées avec plus de parcimonie. Cette normalisation progressive des attestations d'accompagnement est d'ailleurs telle qu'en réaction à la logique de fuite en avant au cœur du régime de véridiction de l'asile, l'ARDHIS s'est retrouvée à produire des attestations de non suivi, afin de ne pas pénaliser les personnes qui, au stade de la CNDA, se voyaient demander par leur avocat·e de se rendre à l'ARDHIS pour obtenir une attestation, que l'association ne fournissait pas, ne proposant en général pas de nouveaux accompagnements à ce stade de la procédure.

Enfin, la gestion du doute au sein de la scène associative répond aussi à un enjeu de mise en confiance des demandeur·ses d'asile et réfugié·es relativement au cadre plus global que leur offre l'association. En effet, l'ARDHIS a été confrontée à des situations où des personnes accompagnées, ne se sentant plus en sécurité après avoir entendu de la part de compatriotes, dans le contexte de l'association, des remarques hostiles ou de moqueries à l'égard des personnes LGBT+, ne participaient plus, par crainte, aux activités mises en place. En dehors des considérations politiques, morales ou d'engagement, c'est ici la question du cadre que souhaite offrir l'association à ses usager·es que soulève la gestion du soupçon en contexte associatif.

²⁵⁶ Un exemple d'attestation est disponible en annexe 9.

Par conséquent, l'ensemble des éléments présentés concourent à dessiner au sein de l'ARDHIS une gestion du soupçon largement différenciée entre les bénévoles et qui évolue au fil de la formalisation des pratiques d'accompagnement. En ce sens, la seule présence du doute en contexte associatif ne conduit pas automatiquement à un filtrage des personnes accompagnées. En revanche, cette variabilité contribue à ajouter une nouvelle dimension d'aléatoire dans le fonctionnement de la pré-frontière associative.

La régulation du soupçon par l'assistance à géométrie variable

Si le fonctionnement de l'accompagnement associatif ne peut pas être réduit à un simple dispositif de filtre, c'est aussi parce que les bénévoles mettent en place la plupart du temps des formes de régulation de leur accompagnement. Dans la plupart des cas où les bénévoles doutent de la véracité des récits de vie de demandeur·ses d'asile, ils et elles adaptent le degré d'investissement de leur accompagnement, sans y mettre simplement fin. Cette assistance à géométrie variable – ou « modulation de l'aide » comme l'a déjà analysée Estelle d'Halluin-Mabillot (2012) – peut prendre de multiples formes qui conduisent à dessiner un continuum d'investissement possible des bénévoles dans l'accompagnement. Parmi ces variables d'ajustement, on peut citer : le temps consacré à la préparation de la personne accompagnée, en nombre de rendez-vous proposés notamment ; le fait d'aller assister ou non à son entretien OFPRA en tant que tiers ; le fait de choisir un·e avocat·e avec qui l'ARDHIS a l'habitude de travailler ou bien de ne pas intervenir à ce sujet et laisser la personne bénéficier d'un·e avocat·e désigné·e à l'aide juridictionnelle ; ou encore le fait de produire ou non une attestation de l'ARDHIS en sa faveur. Cette assistance à géométrie variable constitue alors pour les bénévoles une marge de manœuvre qui leur permet de concilier différentes contraintes et considérations.

Pendant mon rendez-vous avec Aman, Luc arrive dans les locaux et s'installe dans le bureau à côté. Il vient me voir et me dit qu'il ne sait pas quoi faire. Il me parle du demandeur d'asile qui est dans son bureau. Il a été rejeté à l'OFPRA. Luc me dit que son histoire ne tient pas debout, il n'y croit pas du tout. Il vient de recevoir le rejet OFPRA et doit donc préparer avec lui le recours à la CNDA. Mais Luc ne sait pas s'il le laisse « à la roulette russe de l'AJ » ou s'il contacte un avocat avec qui on a l'habitude de travailler. D'un côté, il ne veut pas « refiler un mauvais dossier » à un des avocats avec qui il travaille souvent, car l'avocat lui en voudrait après. Un autre élément bloquant serait que l'avocat attendrait une attestation de l'ARDHIS que Luc n'est pas sûr de pouvoir fournir puisqu'il ne croit pas à l'histoire du demandeur d'asile, et qu'en plus il vient très peu aux événements de l'association, ce qui compromet la possibilité de faire une attestation minimale attestant de sa participation aux événements. De l'autre, il le trouve « attachant » et aimerait pouvoir l'aider. Il ajoute qu'en plus il est analphabète. Il part du bureau, toujours indécis sur ce qu'il va faire. Je lui envoie un message en fin de journée pour savoir ce qu'il a finalement décidé. Il me dit que le demandeur d'asile avait finalement aussi vu quelqu'un à Coallia qui allait l'aider à trouver un avocat. Luc le laisse donc faire et ne s'occupe pas de la demande d'AJ.

Extrait de carnet de terrain, 25/11/2019

L'hésitation de Luc montre comment la régulation des formes d'accompagnement répond à plusieurs enjeux parfois contradictoires. Le choix de recourir ou non à un·e avocat·e avec qui l'ARDHIS a l'habitude de travailler et qui permettrait une préparation du recours

à la CNDA très probablement plus efficace met en jeu quatre déterminants : le doute de Luc, l'entretien des relations de travail avec d'autres acteurs de l'asile (les avocat-es), les règles de fonctionnement de l'association (la nécessité d'un minimum de contenu à fournir pour réaliser des attestations), mais aussi la part d'affect qui caractérise la relation entre Luc et le demandeur d'asile. Il convient de s'attarder sur ce dernier élément pour au moins deux raisons. Premièrement, il illustre le fait que la suspicion ne constitue pas le seul déterminant des actions des bénévoles. La relation nouée au sein de la scène associative peut compenser le doute d'un-e bénévole au sujet d'un-e demandeur-se d'asile. Autrement dit, un-e demandeur-se d'asile qui suscite suffisamment de sympathie, qui participera fréquemment et assidument aux activités organisées par l'association et réussira à nouer une relation de proximité avec son accompagnant-e accroît ses chances de bénéficier d'une assistance approfondie et d'annihiler l'effet de la suspicion qui peut peser à son égard. Deuxièmement, on voit que la raison humanitaire fonctionne aussi dans le quotidien des relations entre bénévoles et personnes suivies par l'association. Ici, elle s'exprime par une forme de compassion au sein de laquelle l'analphabetisme du demandeur d'asile contribue à le rendre d'autant plus attachant qu'il intensifie son statut de personne en besoin d'aide et démunie face à la procédure. Par ailleurs, Luc étant conscient des difficultés inhérentes à cette dernière, on peut supposer que l'analphabetisme du demandeur d'asile conduit à lui faire percevoir son accompagnement comme d'autant plus nécessaire qu'il compenserait cette difficulté supplémentaire. Dès lors, l'assistance à géométrie variable met aussi en jeu la part d'affect que charrient les rapports interpersonnels qui s'avère parfois tout aussi déterminante tant au cours de l'accompagnement qu'en amont de celui-ci pour contourner l'ordre d'entrée.

Le bénéfice des ressources associatives qui permettent d'optimiser les chances de franchir la « frontière biographique » de l'asile repose donc sur une multitude de déterminants, depuis l'accès à cette assistance jusqu'au type exact d'accompagnement fourni. Par une telle distribution différenciée de ses ressources à celles et ceux qui les sollicitent, l'ARDHIS fonctionne inévitablement comme une pré-frontière qui contribue à creuser entre les demandeur-ses d'asile les écarts de chance de se voir octroyer le statut de réfugié-e. Si le fonctionnement de cette pré-frontière reproduit certaines logiques à l'œuvre au sein des institutions de l'asile, sa configuration met en jeu d'autres déterminants tels que les contraintes du travail bénévole dans un contexte de ressources insuffisantes pour faire face à l'ensemble des demandes ou encore les modalités des relations interpersonnelles entre accompagnant-es et accompagnés-es. Cette variabilité vient par conséquent s'ajouter à l'ensemble des facteurs qui alimentent déjà la part d'aléatoire qui existe dans la procédure d'asile, comme le synthétise la figure 7, et creuse encore davantage les inégalités entre les demandeur-ses d'asile. Dès lors, les sentiments d'injustice que peut susciter la procédure d'asile naissent parfois bien avant le moment de la confrontation avec les institutions.

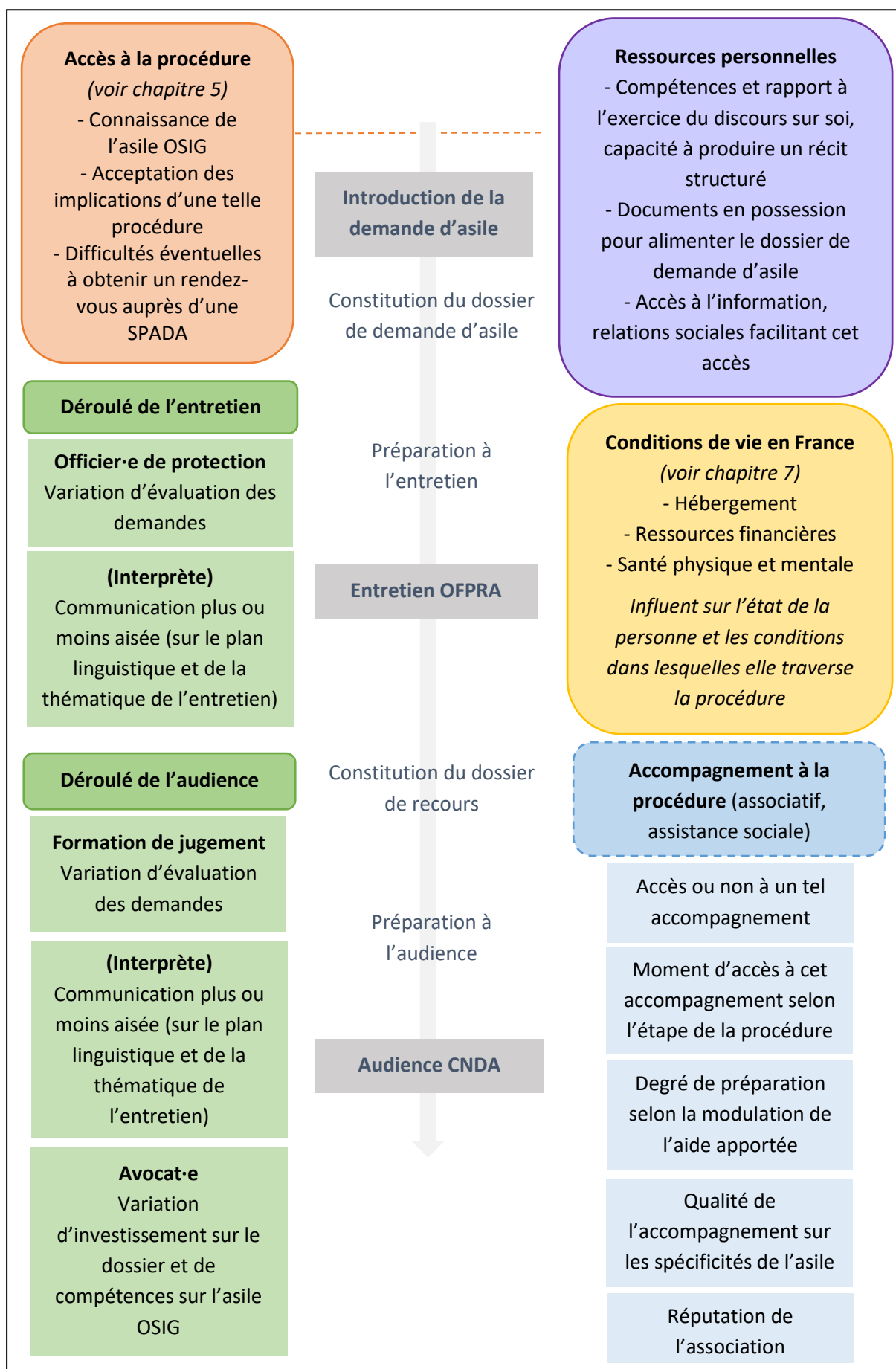


Figure 7 : Inégalités face à la procédure : facteurs de variabilité des chances d'obtenir l'asile
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022)

d) *La scène associative entre sentiments d'injustice et comparaisons anxiogènes*

Parce que l'ARDHIS agit comme une pré-frontière par la distribution différenciée de ses ressources, la scène associative peut être génératrice d'importantes frustrations pour les personnes qui requièrent son aide. En ce sens, l'expérience de la « frontière biographique » de l'asile est déjà éprouvée en amont de la rencontre avec les institutions, contribuant à brouiller la distinction entre acteurs étatiques et associatifs aux yeux des demandeur·ses d'asile.

Répondant à diverses contraintes et fruits de certains aléas, les ressources qu'un·e demandeur·se d'asile peut espérer obtenir de l'ARDHIS peuvent fortement varier selon le ou la bénévole en charge de lui en fournir dans le cadre du suivi individualisé. Cette situation peut donner lieu à une série de frustrations qui débouchent sur l'éveil d'un sentiment d'injustice quand, par comparaison ou obtention tardive d'une information, l'assistance fournie apparaît comme insuffisante ou défailante aux yeux des bénéficiaires.

[Assemblée générale de l'ARDHIS] *Je croise Michael que je n'avais pas revu depuis mon terrain de mémoire en avril 2017. Je m'assois à côté de lui et on discute avant que l'AG ne commence. [...] Il revient sur son rejet à l'OFPPA et à la CNDA et me parle du bénévole qui l'accompagnait avec rancœur. « J'ai eu un mauvais bénévole. Il ne m'a pas donné d'attestation, donc ils m'ont pas cru²⁵⁷. » Je lui demande qui lui a dit qu'il fallait une attestation, il me répond : « Tout le monde sait ça, mais pas ce bénévole. Il a gâché mon opportunité d'avoir l'asile²⁵⁸. » Il m'explique que maintenant, le bénévole en question ne répond plus à ses messages et qu'il veut aller voir Bruno [un autre bénévole] à la fin de l'AG pour lui expliquer sa situation.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 25/03/2018

Nouveau au cours de français : Assane. Je l'avais déjà vu auparavant à l'ARDHIS, mais il n'était jamais venu au cours. Après le cours, Moussa, Assane et moi allons dans le parc proche du local. Je discute beaucoup avec Assane, notamment de religion. La conversation dérive ensuite sur sa demande d'asile. Il a été rejeté à l'OFPPA. Il me dit qu'il avait été mal préparé par son bénévole, un certain Bastien dont je n'avais jamais entendu parler. Il ne savait pas par exemple qu'il pouvait demander un interprète, du moins aucune demande n'a été faite, et ça lui a porté préjudice. Il se sent lésé dans la mesure où Bastien ne lui a pas parlé de cette possibilité. C'est maintenant Bruno qui s'occupe de lui pour préparer son recours à la CNDA.

Extrait de carnet de terrain, 13/06/2018

Le sentiment d'injustice éprouvé par Michael et Assane est suscité par un double ressentiment. D'une part, il repose sur la prise de conscience d'une inégalité dans l'accès aux ressources associatives, qu'il s'agisse de documents d'appui ou d'informations. D'autre part, il émerge d'un sentiment de dépossession : la situation apparaît injuste car l'issue défavorable de la procédure n'est pas interprétée seulement comme erronée, mais aussi comme la conséquence des actes d'un tiers sur lequel ils n'avaient aucune prise (« J'ai eu un mauvais bénévole », « Il a gâché mon opportunité d'avoir l'asile »). On voit ainsi que le dispositif de frontière, en se déployant au-delà des seules institutions, multiplie le nombre de personnes entre les mains desquelles les demandeur·ses d'asile sont contraint·es de remettre leur existence, rognant en retour leur sentiment d'emprise

²⁵⁷ "I had a bad volunteer. He didn't give me attestation so they didn't believe me".

²⁵⁸ "Everybody knows that, but not this volunteer. He spoiled my opportunity of asylum."

sur celle-ci et plus précisément sur leur capacité et légitimité à revendiquer le droit d'asile. Cette multiplication des acteurs et actrices qui prennent part à la procédure d'asile contribue de plus à diriger la rancœur autant vers les bénévoles que vers les institutions.

Ce sentiment d'injustice et d'insuffisance de l'accompagnement dans la procédure est par ailleurs accru par le fait que la scène associative offre un cadre de comparaisons fréquentes pour les demandeur·ses d'asile. Le sentiment d'être lésé·e ne prend sens que relativement à ce que l'on sait de la procédure et des possibilités d'accompagnement mises en place par l'association, incarnées par l'assistance que d'autres peuvent recevoir. Ainsi, nombreuses sont les formes d'assistance qui peuvent être identifiées comme des lacunes au dossier de celles et ceux qui n'en profitent pas : avoir ou non un·e bénévole de l'ARDHIS en charge de son suivi ; être en possession, par conséquent, d'une carte de suivi ; être accompagné·e à son entretien OFPRA par un·e bénévole qui y sera tiers ou à son audience CNDA²⁵⁹ ; avoir une attestation de l'association ; être assisté·e pour son recours à la CNDA d'un·e « avocat·e de l'ARDHIS », expression fréquemment mobilisée pour désigner un avocat·e avec qui l'ARDHIS a l'habitude de travailler et que le ou la bénévole en charge du suivi a choisi spécialement, évitant par la même occasion de laisser cela au hasard de l'aide juridictionnelle. Certains moments de la vie associative cristallisent particulièrement cette comparaison qui peut s'avérer anxiogène, en inscrivant spatialement l'assistance différenciée mise en place par l'ARDHIS, lors des permanences mensuelles d'accueil par exemple (voir figure 8).

²⁵⁹ Les audiences de la CNDA sont publiques, sauf en cas de demande explicite de huis clos. Les entretiens à l'OFPRA ne le sont pas : seules certaines personnes issues d'associations habilitées peuvent assister à des entretiens en tant que tiers.

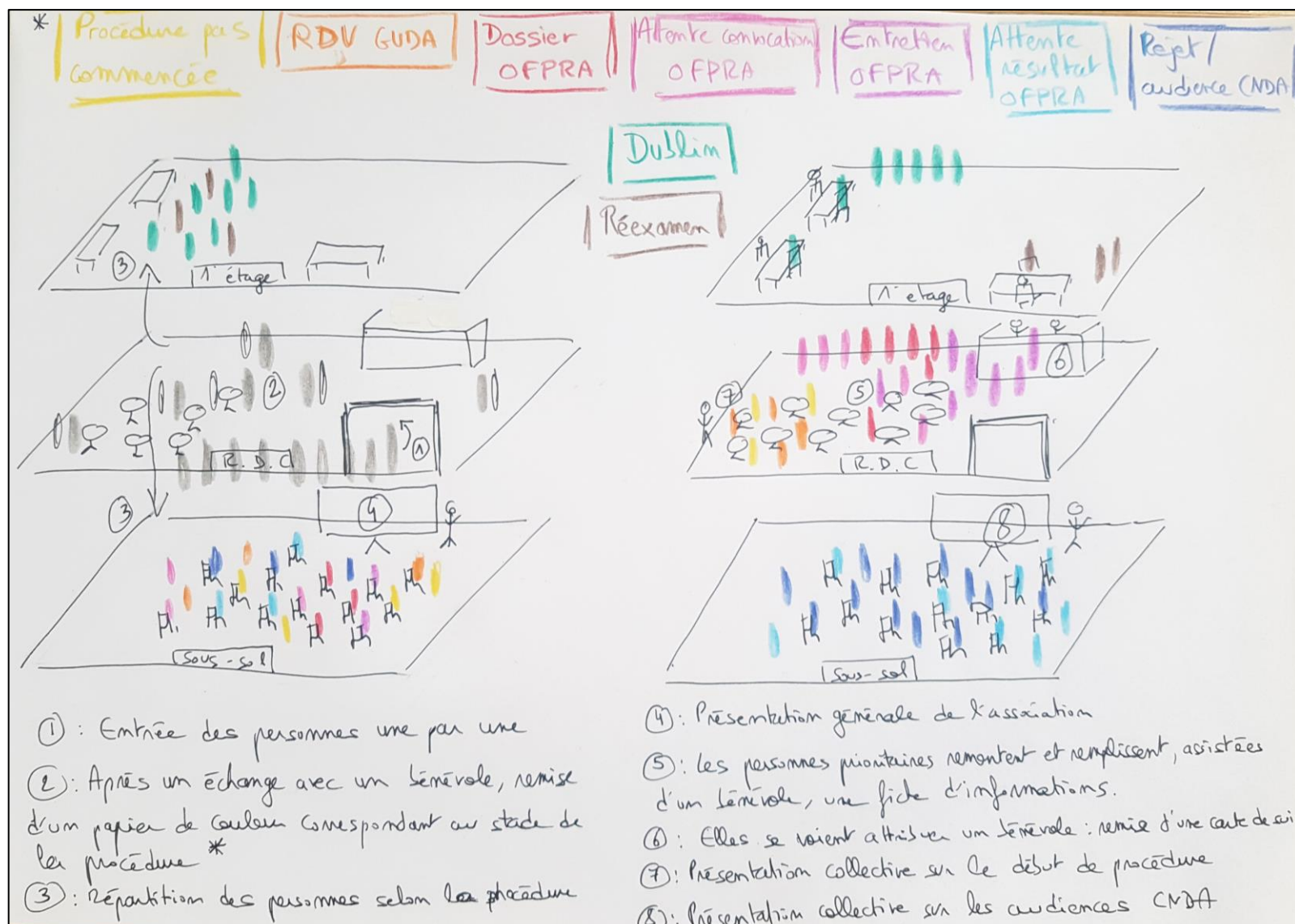


Figure 8 : L'organisation des permanences mensuelles au Centre LGBT : une micro géographie de l'assistance différenciée
(Réalisation : F. Chossière, 2022)

En démultipliant les groupes pour établir l'ordre d'entrée, la découpe organisationnelle et spatiale accroissent les occasions de comparaison entre les demandeur·ses d'asile. La configuration même de la permanence éveille les craintes de manquer une information importante ou de se voir remettre moins de ressources qu'à d'autres du fait de la multiplication des échanges simultanés et leur distribution spatiale. Ainsi, nombreuses sont les occasions où les bénévoles doivent expliquer pourquoi telle personne ne se voit pas remettre de carte de suivi comme celles et ceux qui font la queue au stand des affectations ; qu'une fois la présentation collective pour les audiences CNDA au sous-sol terminée, les personnes qui y ont assisté doivent quitter le Centre LGBT, alors qu'elles voient d'autres personnes continuer de remplir des papiers en repartant ; ou encore que d'autres doivent rester en bas, quand les bénévoles font remonter les demandeur·ses d'asile prioritaires (étapes 5 et 6 sur la figure). La pré-frontière s'expérimente aussi dans l'organisation concrète de l'espace associatif, sans même que les demandeur·ses d'asile se voient expressément refuser l'accès à quelque chose.

Enfin, se voir refuser l'octroi d'une ressource peut conduire à d'autres interprétations que celle d'une incompétence ou d'une réalité organisationnelle. Le refus de délivrer ce qui est perçu par les demandeur·ses d'asile comme une ressource potentielle – dans une logique d'accumulation du plus grand nombre de documents pour leur dossier – peut par exemple être interprété comme l'expression d'un doute à leur égard. Cette prégnance de la crainte d'être confronté·e au soupçon à l'ARDHIS souligne le brouillage qui peut exister entre les acteurs et actrices étatiques et associatifs aux yeux des demandeur·ses d'asile. L'incertitude qui pèse quant à la possibilité d'obtenir de l'assistance de la part de l'association est parfois telle qu'elle peut devenir génératrice d'une série de rumeurs conduisant à craindre un refus d'accès à l'ARDHIS et à son assistance pour des raisons qui dépassent des considérations liées à la procédure.

[Dans un bar avec Aman, après avoir réalisé ensemble un entretien] *Aman me raconte comment il se sentait lors de la première fois où il est allé à l'ARDHIS. Avant de venir à l'association, il avait été en contact avec un autre Bangladais qui était passé par l'ARDHIS avant lui. Aman me le décrit comme quelqu'un de « très efféminé », qui « fait extrêmement gay » et dont on ne pourrait pas douter de l'homosexualité. Or celui-ci a été suivi par Alex, qui a refusé de l'aider. Aman enchaîne avec l'idée qu'il avait entendu dire que certains bénévoles de l'ARDHIS auraient des relations sexuelles avec des demandeurs d'asile, mais uniquement avec les « top²⁶⁰ », très masculins. Pour Aman, si le Bangladais dont il vient juste de me parler a été rejeté de l'ARDHIS, c'est parce qu'il ne correspondrait pas au profil des demandeurs d'asile avec lesquels un bénévole de l'ARDHIS pourrait avoir des relations sexuelles. Il m'explique que cela lui avait fait très peur, et que la première fois qu'il est venu à l'ARDHIS il était très stressé à cause de ça, craignant de ne pas être aidé et rejeté de l'association pour ces raisons, sachant qu'il se pense lui-même très « efféminé ».*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 17/10/2018

²⁶⁰ Le terme « top » en anglais, équivalent du terme « actif » en français, renvoie à la position adoptée lors de rapports sexuels entre deux hommes. Il décrit celui qui pénètre, par opposition à celui qui est pénétré, désigné par les termes « passif » ou « bottom » en anglais. La crainte d'Aman relève d'une rumeur infondée. L'enjeu des violences sexuelles au sein de l'association reste toutefois un sujet auquel l'ARDHIS a été confrontée. À ce sujet, voir le travail de Sara Cesaro (thèse en cours de réalisation ; à paraître).

Ainsi, les pratiques des bénévoles qui adoptent une ligne particulièrement restrictive dans leur modalité d'accompagnement, associées à la difficulté qu'ont les demandeur·ses d'asile de comprendre les logiques à l'œuvre dans la distribution différenciée des ressources associatives, conduit parfois ces dernier·es à formuler leurs propres hypothèses pour y donner du sens. La sexualisation des relations entre accompagnants et accompagnés apparaît comme l'une de ces tentatives. Une telle interprétation est d'autant plus anxiogène pour Aman, qu'elle réactive des formes de dénigrement qu'il a expérimentées par le passé, à travers la question de l'écart aux normes de masculinité notamment. En ce sens, on voit que la scène associative, par la configuration de pré-frontière qui la caractérise peut elle-même devenir source d'incertitude et d'injustice au même titre que le dispositif institutionnel. Elle n'échappe pas non plus à la logique du soupçon qui finit par se répercuter auprès des demandeur·ses d'asile et réfugié·es.

2. La diffusion du soupçon entre les demandeur·ses d'asile : de la mise en concurrence à l'enjeu du positionnement stratégique

Si la suspicion se diffuse au sein de la scène associative et affecte les pratiques des bénévoles, elle se répercute également sur les demandeur·es d'asile, créant des lignes de fracture entre elles et eux. Mais là encore, la logique du soupçon s'exerce spécifiquement en fonction de caisses de résonance particulières qui lui donnent corps chez les demandeur·ses d'asile et réfugié·es. En analysant ces configurations, il est alors possible de montrer l'étendue des effets de la frontière biographique.

a) « *They are using our rights* » : la mise en concurrence des exilé·es

Tout comme les bénévoles, les demandeur·ses d'asile et réfugié·es accompagnés par l'ARDHIS ne sont pas imperméables à la logique du soupçon qui irrigue les institutions. L'idée d'une présence plus ou moins importante de personnes qui prétendraient être homosexuelles pour leur demande d'asile de façon générale, et plus particulièrement au sein de l'ARDHIS, prend cependant un sens particulier pour elles et eux. Elle génère une mise en concurrence des exilé·es qui se cristallise autour d'un discours dénonçant une utilisation abusive d'un droit spécifique et le préjudice que cela causerait aux demandeur·ses d'asile LGBT+. Lors de nos nombreuses discussions, Aman a toujours tenu un discours très critique, doublé d'une rancœur vive au sujet de ceux qu'il identifie comme des « *fakes* », et plus particulièrement ses compatriotes bangladais.

[Aman] : *Pour moi, 90 % des Bangladais sont fakes. Bon, je dis rien parce que c'est pas seulement les Bangladais, c'est aussi les Indiens, les Pakistanais ou les Noirs. Pour moi ils abusent de la loi, ils sont pas gays, ils postulent pour le visa [l'asile] gay et ils l'ont. Donc une chose qui m'énerve vraiment, moi je suis un vrai gay et ils m'ont pas cru, et les fakes, ils leur donnent le visa. C'est pareil en Angleterre. En Angleterre, en un an, plus de 3000 Pakistanais ont postulé pour l'asile gay. Comment c'est possible que 3000 gays arrivent en Angleterre en un an ? Alors ? Aujourd'hui, les gens abusent de cette loi, et à cause de ça, des gens comme moi souffrent ! Je te l'ai dit, un de mes amis, il est gay, c'est genre la définition du gay pour moi, la façon dont il marche, dont il parle. Mais l'ARDHIS*

a refusé de l'aider. Son bénévole c'était Alex ou quelque chose comme ça. Il a dit qu'il était pas gay. Mais il a eu son statut devant la commission. Donc ? À cause de ces [insiste] gens, nous [insiste] on souffre. Mais je sais que la situation de mon pays est très très mauvaise, économiquement, politiquement, tous les jours des gens sont tués. Mais ça veut pas dire que tu dois utiliser les droits de quelqu'un d'autre. Je peux pas être qui je suis dans mon pays, c'est pour ça que je suis parti. T'es pas gay, tu connais 0 % de mes sentiments, mais tu postules et tu obtiens le visa. Voilà la différence.

[...]

Et donc je me demande : quand le gouvernement français va arrêter de donner des visas aux gays, qu'est-ce qu'il va m'arriver ?

[Florent] : *Tu penses que le gouvernement français va arrêter ?*

[Aman] : *Peut-être, la façon dont les gens demandent, aujourd'hui 90 % des gens demandent l'asile en raison de leur sexualité.*

[Florent] : *Combien ?*

[Aman] : *90 % je pense. T'as vu combien il y a de gens à l'ARDHIS !*

[...]

Je pense qu'ils [les bénévoles de l'ARDHIS] devraient être stricts, ils devraient pas tous les aider, ils devraient multiplier les entretiens, prendre l'avis d'autres gays sur ce qu'ils pensent de tel gars, ils devraient mobiliser des locaux, genre si je suis du Bangladesh, s'ils me croient ils devraient avoir confiance en ce que je dis, parce que je ne suis pas contre les gens de mon pays, mais je suis contre ces gens qui sont fakes. La plupart des gens aujourd'hui abusent de notre loi. Donc s'ils ne faisaient pas ça, à Londres on m'aurait peut-être accepté.

Entretien avec Aman, réalisé en anglais²⁶¹, octobre 2018

L'exemple d'Aman illustre la façon dont les politiques migratoires et d'asile restrictives entraînent une mise en concurrence des exilé·es qui s'exprime de deux façons. Tout d'abord, celle-ci prend corps dans la consolidation des lignes de distinction qu'elle instaure entre personnes migrantes, par réplication des catégories administratives. L'épreuve de l'asile et de la frontière biographique sédimente et exacerbe certaines lignes

²⁶¹ [Aman]: So, 90% of the Bengali they are fake. So I don't say anything because it's not only Bengali people, it's also Indian, Pakistan or Black. For me they are misusing the law, they are not gay, they are applying for the gay visa, and they got it. So one thing I am so angry, I am a genuine gay and they don't believe me, and fakes they give them visa. And the same in England. In England, in one year more than 3000 thousand only from Pakistan they applied for gay asylum. How comes 3000 gays came in England in one year? So? Nowadays people are misusing this law, and for that, guys like me are suffering! I told you, one of my friend, he is a gay, he is like definition of gay for me, the way he walks, the way he talks. But ARDHIS refused him to help. His volunteer was Nicolas or something. He said he is not gay. But now he won the case in front of the commission. So? Because of this [insiste] people, we [insiste] are suffering. But, I know my country situation is very very bad, economically, politically, everyday people have been killed. But it doesn't mean you are using someone else rights. I cannot be who I am in my country, that's why I left. You are not gay, you don't know 0 percent of my feelings, but you apply and you get the visa. That's the difference.

[...]

So I am wondering : when French government will stop giving the visa to gay people, then what gonna happen with me?

[Florent]: *You think French government will stop?*

[Aman]: *Maybe, the way are applying, nowadays 90% of the people apply asylum on the basis of sexuality.*

[Florent]: *How many?*

[Aman]: *90%, I think. You see how many people in ARDHIS!*

[...]

I think they should be strict, they shouldn't help all of them, they should take multiple time of interview, they should take with other gay men what they think about this guy, they should use some local guys, like if I am from Bangladesh., if they do believe me they should trust my word as well, because I am not against my country people, but I am against those people who are fake. Most of the people nowadays they are misusing our law. So if they didn't use this, maybe London should allow me.

de partition identitaires en les jouant différemment et dans un autre contexte, comme c'est ici le cas avec la distinction entre personnes homosexuelles et hétérosexuelles. En ce sens, il est intéressant de constater que dans le discours d'Aman, l'asile OSIG – qui devient un « visa gay » dans ses propos – constitue une extension des droits LGBT+. Au contact de la procédure d'asile s'opèrent aussi une conscientisation et une affirmation d'appartenance à un groupe particulier, conduisant en creux les personnes à se distinguer de celles et ceux qui n'en font pas partie et qui ne devraient donc pas pouvoir accéder aux mêmes droits. Contrairement à la logique du soupçon qui prévaut au sein des institutions, on perçoit dans le cas d'Aman que l'enjeu de la distinction n'est pas de savoir s'il s'agit de « vrais réfugiés » dans la mesure où il reconnaît lui-même l'ensemble des difficultés qui justifient de quitter le Bangladesh. Il s'agit plutôt que chacun·e reste à « sa place » dans les filtres taxinomiques de régularisation imposés par les politiques migratoires et d'asile. Son sentiment de voir ses droits, en tant que minorité sexuelle, spoliés, ne prend sens que relativement au très haut niveau de restriction mis en place par les institutions de l'asile. En effet, on retrouve le deuxième aspect de la mise en concurrence des exilé·es : la rancœur qu'éprouve Aman à l'égard de ceux qu'il perçoit comme des « fakes » est à lier à la façon dont il les considère responsables du rejet qu'il a lui-même essuyé. À ses yeux, les pratiques toujours plus restrictives des institutions et des associations ainsi que le risque de voir cela se détériorer davantage, seraient le résultat de l'augmentation du nombre de « fausses » demandes d'asile. En ce sens, au-delà d'un ressentiment qui serait seulement moral ou de l'ordre de l'injustice, il faut aussi voir dans son positionnement une tentative de rationalisation de ce qui relève de l'incompréhensible à ses yeux, à savoir ne pas avoir été lui-même cru et reconnu réfugié en Angleterre.

Dès lors, cette mise en concurrence débouche sur la volonté que l'ARDHIS mette en place des pratiques de contrôle beaucoup plus strictes – alors même qu'il déplore le refus d'accompagnement subi par son ami – et auquel Aman propose lui-même de prendre part. On voit ainsi que la frontière biographique opère bien au-delà des seul·es acteurs et actrices administratif·ves en charge de son application car elle intègre de nouvelles personnes à son fonctionnement. Cette extension de la logique de tri qui se retrouve endossée par des personnes ayant elles-mêmes franchi la frontière s'incarne parfois de façon plus formalisée, dans les cas, très rares à l'ARDHIS, où des réfugié·es occupent la position de bénévole, tout en partageant cette envie de rigidification accrue de la procédure d'asile.

[Cédric] : *Moi, tu vois ma position, c'est parce que je sais d'où je viens, et je connais toutes les persécutions que nous en tant que gay vivant en Afrique on subit. Et c'est pourquoi, franchement moi je vais pas de midi à 14h pour dire que, non, je suis contre. À peine ils obtiennent le statut de réfugié, ce sont les mêmes qui continuent à discriminer et qui propagent : « Ah vous savez que lui il est gay ! » et tout.*

[...]

Et c'est ce que j'ai dit aux journées portes ouvertes de l'OFPPA : « Je suis désolé, mais moi je pense que, des questions assez profondes, il faut les poser. » Parce que c'est vrai, je vois pas en quoi c'est mauvais de demander à quelqu'un comment il a su qu'il est homosexuel, vu que tout le monde n'est pas hétéro, donc comment toi tu sais que tu es différent, ça c'est important. Et pour moi ces questions elles doivent être posées en fait. Parce que si

on les pose pas, tu vois c'est facile pour un hétéro. « Oui je suis gay. » Bon ben comment tu as su ? « Ah oui, je faisais ci, je faisais ça. » Parfois ils viennent à l'ARDHIS, ils voient comment ça se passe, ils sont là dans toutes les activités, on leur fait connaître les coins gays. Moi je trouve qu'on donne énormément d'informations, aux personnes qui sont pas gays, à travers ces activités culturelles. Ça leur permet vraiment de s'enrichir, « Oui le Marais c'est ici, voilà ce qu'il y a. » Tu as toutes ces informations, mais tu vas être brillant à l'OFPPRA ! [rire] Puisqu'on a t'a tout donné ! [...]

[Florent] : *Mais quand tu dis, c'est bien d'avoir des questions profondes, qu'est-ce que t'appelles des questions profondes ?*

[Cédric] : *Moi ça me dérange pas quand on demande à quelqu'un de dire comment était son premier rapport, tu vois ? Comment ça s'est passé, qu'est-ce qu'il a fait ? Ouais. Si l'officier veut entrer dans les détails, oui. Moi je pense, il peut. Parce que si on pose ça à un homosexuel, là il pourra dire comment ça s'est passé, ça sera facile. Mais quand les questions elles sont juste simples : « Oui, comment tu as fait ta découverte ? » Oui, c'est facile de dire ça, « oui j'ai découvert comme ça. » Parce que, au niveau du rapport, ça sera difficile pour quelqu'un qui ment, de dire comment ça s'est passé, qu'est-ce qu'il a pu faire, et comment il a pu raconter la chose. Ouais, ce sont des trucs uniques. Et là la personne a plus d'émotions à le dire. Je pense que ce genre de questions peut aider les gays qui ont du mal à s'exprimer devant l'OFPPRA.*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

Adoptant plus ou moins la même position qu'Aman, Cédric s'engage cependant plus loin dans la participation à la frontière biographique, puisque non seulement il prend part en tant que bénévole à la pré-frontière que constitue l'ARDHIS, mais aussi parce qu'il préconise un contrôle encore plus poussé des institutions. Par ailleurs, l'intériorisation du soupçon et le sens personnel qu'il lui attribue sont tels qu'ils conduisent Cédric à préconiser une ligne pour le moins paradoxale pour l'association qui contribuerait à renverser la logique de sa fonction : pour s'assurer de ne pas « mal » distribuer l'assistance qu'elle fournit, mieux vaudrait l'amoindrir. Ainsi, la position qu'il occupe, couplée à la mobilisation de sa propre expérience de personne concernée, conduit Cédric à investir la procédure d'asile de façon encore plus restrictive que les acteurs et actrices classiquement en position de la faire fonctionner, à savoir les agent·es des institutions ou les bénévoles de l'ARDHIS. Ici pointe l'idée que la mise en concurrence des exilé·es est d'autant plus aigüe qu'elle contribue aussi à cristalliser le renversement des hiérarchies qui peut s'opérer dans la migration, la minorisation sur le plan du statut migratoire prenant le pas sur celle de la sexualité.

b) Ressorts du soupçon entre exilé·es et renforcement des systèmes normatifs

Ainsi, la frontière biographique instaurée par la procédure d'asile fonctionne également à plein entre les demandeur·ses d'asile qui peuvent être gagné·es par le soupçon porté sur la « vérité » de l'identité des un·es et des autres. Mais pour s'exprimer, le doute s'appuie inévitablement sur un système normatif définitionnel. En ce sens, l'épreuve de l'asile et la diffusion de sa logique du soupçon conduisent les individus qui la traversent à renforcer leurs propres représentations normatives en leur fournissant une nouvelle caisse de résonance. Là encore, la procédure contribue à sédimenter des lignes de découpage du monde social, non pas en donnant une performativité nouvelle à celles qui sont partagées par les personnes qui la font exister (*i.e.* les représentations

normatives des acteurs et actrices de l'asile), mais en cristallisant celles des personnes qui tentent de la franchir et qui sont mises en concurrence. Pour illustrer cette idée, il est possible de présenter quelques-uns des ressorts du doute partagés par Aman.

[Aman] : *Et on trouvait personne pour avoir des relations, des relations sexuelles, pour rien, et quand il s'agit de demander l'asile, il y a plein de gays. D'où ils viennent ? Et on voit pas ces mecs sur les applications, dans les boîtes, dans les événements, jamais. Nulle part. Juste sur Facebook, en train de dire : « l'ARDHIS c'est ma famille, l'ARDHIS c'est ci, l'ARDHIS c'est ça » [rire], avec des comptes Facebook publics, en train de prendre des photos aux réunions de l'ARDHIS, c'est ça. J'ai jamais vu aucun Bangladais à Châtelet [métonymie employé par Aman pour parler du Marais], j'y allais au moins quatre à cinq fois par semaine. Mais je n'ai jamais vu l'un d'entre eux. [...] Les comptes Facebook sont 100% faux. [...] Ils ont juste [comme amis Facebook], des gens de l'ARDHIS, personne d'autre. [...] Regarde celui-là, de l'ARDHIS. [Il me montre un profil Facebook]. Tu vois ? Combien d'amis il a ? Très peu. Même pas 20. Chacun d'eux, tous, tout, vient de l'ARDHIS, est lié au fait d'être gay. Ta vie c'est pas toujours la vie gay. Être gay ça veut pas dire que tu dois te présenter partout « Ici, ici, ici je suis gay ». C'est pas un slogan, c'est ta vie privé.*

[Florent] : *Peut-être qu'ils ont une autre façon de penser et de gérer leur homosexualité, et que c'est important pour eux.*

[Aman] : *Non c'est pas ça. Parce qu'ils sont de mon pays. Je les connais mieux que n'importe qui d'autre.*

[...]

[Aman] : *Je faisais confiance à un mec, je l'aimais et je suis venu [en France] avec lui, et il est fake²⁶². Donc ? Coucher avec un homme, ça fait pas de toi un gay. Les hommes hétérosexuels peuvent coucher avec n'importe qui. Mais, gay, il faut comprendre la signification de gay, la vie d'un homme gay, et la différence entre les vrais gays et les faux gays. Je connais des gens en Angleterre, notamment des gays qui sont passifs, ils aident les mecs, même s'ils couchent avec eux, et on leur donne des papiers, à la fin de la journée, est-ce qu'ils sont gays ? Non. Ils ont les papiers, et un travail et après ils se marient [avec une femme].*

[...]

[Aman] : *Utilise ton cerveau, Florent, s'il y avait autant de gays dans ce monde, mais on n'est pas arrivé à trouver des mecs pour avoir des relations ou coucher avec ?*

[Florent] : *Quoi ?*

[Aman] : *Si autant sont gays, tous les mecs Bangladais, tu penses qu'on souffrirait autant ? [rires]. Tu vois ?! Dans le vrai monde, on trouve jamais aucun gay.*

Entretien avec Aman, réalisé en anglais²⁶³, octobre 2018

²⁶² En Angleterre, Aman rencontre en centre de rétention, après que sa demande d'asile a été rejetée, un homme Pakistanais avec qui il noue une relation. Cette relation est mobilisée pour tenter un ultime recours pour contester le rejet de leurs deux demandes d'asile respectives, sans succès. À leur sortie de rétention, tous les deux quittent l'Angleterre à destination de la France. Une fois en France, l'homme en question lui annonce qu'il va rejoindre sa compagne en Allemagne.

²⁶³ *[Aman]: And we didn't find anybody for relationship, for sex, for nothing, and when you have to apply there are a lot of gay. From where? And we don't see these guys in apps, in clubs, in social events, never. Nowhere. Only Facebook, saying "ARDHIS is my family, ARDHIS is this, ARDHIS is that" [rire], with openly Facebook account, take pictures in ARDHIS meeting, that's it. I never saw any Bengali guy in Chatelet, I went at least 4 to 5 times in a week. But I never saw one of them. [...] Facebook account is 100% fake. [...] They only have ARDHIS people, no one else. [...] Look, this one, from ARDHIS [Il me montre un profil Facebook]. See? How many friends he has? Very few. Not even 20. Every single, all, everything is from ARDHIS, gay related. Your life is not always in gay life. Gay doesn't mean you have to present yourself in everywhere "Here, here, here I'm gay". It's not a tag line, it's your private life.*

[Florent]: Yes, but maybe they have another way of thinking and dealing with their homosexuality and they think it's very important for them.

[Aman]: No it's not. Because they are from my country. I know them better than anyone else.

[...]

Pendant mon rendez-vous avec Aman, Luc arrive dans les locaux et s'installe dans le bureau à côté. Il vient me voir et me dit qu'il ne sait pas quoi faire. Il me parle du demandeur d'asile qui est dans son bureau. Il a été rejeté à l'OFPRA. Luc me dit que son histoire ne tient pas debout, il n'y croit pas du tout. Il vient de recevoir le rejet OFPRA et doit donc préparer avec lui le recours à la CNDA. Mais Luc ne sait pas s'il le laisse « à la roulette russe de l'AJ » ou s'il contacte un avocat avec qui on a l'habitude de travailler. [...] Quand Luc repart, Aman, qui ne parle pas français, me demande ce qu'il se passe. Je lui dis que Luc ne sait pas trop comment gérer son dossier. Aman regarde alors par la vitre dans le bureau d'à côté où se trouve le demandeur d'asile en question et commente : « Il est noir, je lui fais pas confiance²⁶⁴. »

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 25/11/2019

Le soupçon d'Aman à l'encontre des autres demandeurs d'asile met en jeu plusieurs critères qui montrent que son expérience de la procédure d'asile contribue à renforcer une série de représentations normatives en leur fournissant une nouvelle caisse de résonance. L'intégration de la logique du soupçon le conduit à rigidifier sa définition de l'homosexualité, en le conduisant à se positionner sur ceux qui seraient de « faux » gays sur la base d'une série de normes identitaires qui sont les siennes. Ainsi, la façon de publiciser – ou non – l'homosexualité sur les réseaux sociaux ou encore le rapport entretenu avec des modes de sociabilité gay particuliers (utilisation d'applications gays ou fréquentations d'établissements ou événements communautaires) deviennent des indicateurs à l'aune desquels il serait possible de se prononcer sur la « vérité » de l'homosexualité des individus. Plus encore, on saisit comment son discours rejoue l'opposition entre différents modèles identitaires sexuels, à savoir le régime moderne de l'orientation sexuelle qui distingue les individus selon l'objet de leur désir, les fige de façon permanente dans un type (homosexuel ou hétérosexuel) et les dote d'une subjectivité spécifique – régime dans lequel il se reconnaît – et le modèle parfois qualifié de pré-moderne, le plus souvent associé aux pays du Sud, qui, basé sur des normes de genre, oppose les individus selon leur rôle sexuel (passif ou actif) et au sein duquel la position active ne conduit pas à une recatégorisation de l'individu. On voit comment le fait de se marier avec une femme invalide à ses yeux la possibilité d'être défini comme « gay », et avec elle la légitimité à obtenir le statut de réfugié suite à une demande d'asile OSIG. Enfin, le dernier exemple montre que la suspicion qui en vient à s'exercer entre les demandeur-ses d'asile peut mettre en jeu d'autres critères extérieurs aux seules normes de sexualité puisqu'elle peut notamment rejouer les rapports de race à l'instar de la façon

[Aman]: I trusted a guy, I loved him and I came with him, and he is fake. So? Having sex with a man it doesn't make you gay. Straight men they can have sex with anyone. But, gay, you have to understand the meaning of gay, the life of a gay man, and the difference between gay man and fake gays. I know some people in England they are, like, especially they are bottom gays, they help the guys, even though they have sex with them, and they give the paper and in the end of the day they are gay? No. They got the paper and a job and after that they get married.

[...]

[Aman]: One thing, just use your brain, Florent. If that much gay people in this world, but we didn't find any gay men for relationships or having sex?

[Florent]: What?

[Aman]: If that much are gay, all the Bengalis guys,, do you think we suffer that things ? [rises] See!? In real world we don't find gays.

²⁶⁴ "He's black, I don't trust him."

dont Aman discrédite de fait l'autre demandeur d'asile, le présentant comme menteur parce qu'il est noir. Par conséquent, l'épreuve de la frontière biographique conduit à figer les identités sexuelles en accentuant le processus de définition de soi par différenciation des autres dans un contexte de mise en concurrence des exilé·es. Les représentations normatives des individus sont aiguisées au contact du soupçon dont ils sont l'objet et qu'ils font à leur tour peser sur les autres. De fait, l'expérience minoritaire se trouve recomposée par l'épreuve de la demande d'asile qui contribue à renforcer les processus identitaires qui l'informent. La carrière de demandeur·se d'asile reconfigure ainsi celle de minorité sexuelle lorsque l'on s'intéresse à ses aspects moraux, « c'est-à-dire au cycle des modifications qui interviennent dans la personnalité du fait de cette carrière et aux modifications du système de représentations par lesquelles l'individu prend conscience de lui-même et appréhende les autres » (Goffman, 1968 [1961], p. 179).

c) Alimenter la rumeur pour occuper des positions stratégiques

Enfin, l'exercice du soupçon chez les demandeur·ses d'asile ou réfugié·es doit dans certains cas être lié aux positions stratégiques qui peuvent être occupées au sein de la scène associative. De telles positions, qui prennent la forme de relations privilégiées avec certain·es bénévoles auprès desquel·les il est possible d'obtenir une écoute particulière, sont en partie alimentées par, tout comme elles les favorisent, l'expression et la diffusion de la suspicion par les exilé·es. La frontière biographique en vient alors à réguler les relations sociales quotidiennes en définissant de nouvelles normes et valeurs dont se font écho les rumeurs qui circulent dans l'association et celles et ceux qui les colportent.

*Luc a vu que je parlais anglais, et il a trouvé un mec Bangladais et il avait besoin de traduction, donc il m'a appelé une fois et m'a invité chez lui et j'ai commencé à l'aider pour traduire en anglais. Et encore et encore, il avait besoin de moi, et d'autres bénévoles ont commencé à faire appel à moi, Eddy, Dominique. C'est comme ça que je suis devenu très proche de Luc. Et parfois je l'aide, si j'ai constaté qu'un Bangladais n'est pas gay, je lui dis que c'est un fake. Parfois ils parlent, donc je dis à Luc qu'il est pas gay. Parfois je réalise aussi que certains détestent les gays, ils sont très très religieux, donc je lui dis.
[...]*

Tu sais, un mec a le statut, en fait venir un autre, lui donne l'idée, et prend de l'argent. J'entends ça aussi. Et quelqu'un, j'ai dit à Luc, que ce mec faisait ça, et Luc l'a dit à Aurélien, quand on était au pique-nique, j'ai entendu ce mec parler, donc je l'ai dit à Luc. Mais ce mec est très proche d'Aurélien. Et il a dit à Aurélien que c'est moi qui faisais du business. Et Aurélien a dit : « Tu penses pas que Kazi fait ce truc ? » et Luc a dit : « Non, je connais Kazi. »

Entretien avec Kazi, réalisé en anglais²⁶⁵, octobre 2019

²⁶⁵ *Luc saw that I speak English, and he found one Bengali guy and he need translation, so he called me one time to his house and I started to help him with English to translate. And again and again he needs me, and some more volunteers asked about me, Eddy, Dominique. That's how I became very close to Luc. And sometimes I help him to, if I saw that one Bengali guy is not gay, I tell him he's fake. Sometimes they talk, so I'm telling Luc he's not gay. Sometimes I also find people they hate gays, they are very very religious, so I tell him.
[...]*

You know, one guy who got the status, bring another one, give him this idea, and take money. I hear also this. And somebody, I told Luc, that this guy is doing this, and Luc told to Aurélien, when we were at picnic, I heard this guy talking, so I told Luc. But that guy is very close to Aurélien. And he told to Aurélien, I'm the one doing business. And Aurélien said "don't you think that Kazi is doing this thing?" and Luc said "No, I know Kazi" .

Parce qu'il [Kazi] a eu les papiers et son voisin, il était aussi en Grèce. Et il l'a appelé et a dit : « Viens ici et tu pourras avoir des papiers facilement. » Et Kazi lui a pris 2000 euros en échange. Et je me suis senti mal. C'est mon devoir devant Florent, Alex, l'ARDHIS, Caroline, Max, Aurélien [bénévoles de l'association], c'est mon devoir de vous prévenir. Parce notre association, notre groupe des LGBT est très petit dans le monde. Je veux vivre heureux dans ma communauté. Et les fakes viennent et pourrissent notre communauté [...] Et quand je suis sûr que c'est un gay, qu'ils sont vraiment gays, alors je les aide. Une personne, deux personnes.

[...]

Et tu sais, Kazi, le petit. On s'est vu à Gare du Nord, il y a longtemps. « Un de mes amis arrive de Grèce, aide-le ». « Pourquoi ? Pourquoi je l'aiderais ? Il est gay ? » « Non. Si tu veux de l'argent, je prends 3000 et je te donne 10 %. » Il m'a proposé. Mais je ne mens jamais, parce que grâce à l'ARDHIS j'ai eu des papiers et je tromperai jamais l'ARDHIS.

Entretien avec Rajan, réalisé en anglais²⁶⁶, mars 2018

[Discussion avec Aman après le cours de FLE] Au fil de la conversation, on en vient à parler de Rajan. Je lui demande s'il le connaît. Je lui montre une photo. Effectivement, il le connaît. Il ajoute : « J'aime pas ce genre de personnes²⁶⁷. » Je lui demande pourquoi. Pour Aman, Rajan ferait n'importe quoi pour de l'argent. Et il part dans une très longue discussion, vive, sur les « fakes » et le « business » qu'il existerait autour de ça. Il m'explique que le groupe des Bangladais parle souvent de Rajan [qui lui est Indien]. D'après eux, Rajan fait du « business », en acceptant de présenter, contre de l'argent, des gens à l'ARDHIS, mais qui ne seraient pas gays. Rajan ferait ça, puis répand ensuite dans l'association l'idée que ce sont les Bangladais qui ont ce type de pratique.

Extrait de carnet de terrain, 14/03/2018

Ces trois exemples et la façon dont ils se répondent montrent d'une part comment la diffusion de la suspicion chez les exilé-es s'incarne dans la circulation de rumeurs multiples, au sein desquelles, par logique de dénonciations mutuelles, tout le monde peut devenir le « fake » de quelqu'un d'autre ou celui qui l'aide pour de l'argent ; d'autre part que l'alimentation de ces rumeurs et leur caisse de résonance sont relatives à certaines positions stratégiques qui peuvent être occupées au sein de la scène associative. Ainsi, Kazi, tout comme Rajan, occupent des positions particulières à l'ARDHIS. Tous les deux réfugiés, ils continuent d'être très présents à l'association et y occupent une place privilégiée : ils ont l'habitude de jouer le rôle d'interprète pour certain·es bénévoles dans le cadre de rendez-vous de suivi individuels avec des demandeur·ses d'asile ou lors d'événements collectifs comme les permanences mensuelles ; ils sont souvent présents aux activités organisées par l'association ; ils possèdent des liens privilégiés avec plusieurs bénévoles, là où la majorité des demandeur·ses d'asile et réfugié·es ne nouent à

²⁶⁶ *Because he got a paper and his next neighbour, he also was in Greece. And he called him from there: "You come here you got a paper easily". And Mehdi charged for him. 2000 euros. Then, I feel wrong. This is my duty in front Florent, Alex, ARDHIS, Caroline, Max, Aurélien, [bénévoles de l'association] this is my duty to aware you. Because our association, our LGBT group is very small in the world. I want to live happy in my community. And fake people are coming and spoil our community. [...] And when I'm sure this is gay, they are real gay, then I'm helping them. One people, two people.*

[...]

And you know, Mehdi, small guy. He meet me in Gare du Nord. Long time back. "One friend of mine is coming from Greece, you help him". "Why ? Why I'm helping ? He's gay ?" "Gandoo I'll help him." No, he told me "He's not a gandoo". If you want money, I'm taking for 3000 and I give you 10%. He offered me. But I never tell a lie. Because, because of ARDHIS I get paper and I never cheat ARDHIS.

²⁶⁷ *"I don't like this kind of people".*

l'ARDHIS qu'un lien particulier avec le ou la bénévole qui les a accompagné-es ; ils ont progressivement acquis une connaissance développée de la procédure. Tous ces éléments concourent souvent à en faire des intermédiaires clés entre bénévoles et nouvelles personnes sollicitant l'aide de l'association et les placent ainsi dans une position de centralité au sein de petits groupes formés par communautés nationales, à savoir des Bangladais pour Kazi et des Indiens ou Pakistanais pour Rajan. Dans ce contexte, réussir à avoir l'écoute d'un-e bénévole et lui rapporter ses propres avis sur l'identité « réelle » de telle ou telle personne, contribue à accroître le prestige et l'aura dont ils peuvent jouir au sein de la scène associative. Une fois cette confiance acquise, ils obtiennent en effet le pouvoir de statuer sur les autres requérant-es et participent à leur tour à la pré-frontière.

Mais la propagation des rumeurs doit être pensée en lien avec les conditions qui en favorisent la diffusion. Ainsi, Norbert Elias rappelle que « le commérage n'est pas un phénomène autonome et la définition de ce qui est digne de devenir un commérage dépend des normes, des croyances et des relations communautaires » (1985, p. 24). Tout d'abord, la propagation de telles informations ne prend sens que dans la mesure où elle fait écho à la logique du soupçon qui marque le contexte. Ensuite, il faut la lier à différentes configurations qui structurent le groupe au sein duquel elle apparaît. Dans le cas de Kazi et Rajan, la diffusion du soupçon répond tout d'abord à une mise en concurrence qui les oppose : il s'agit dans ce cas de dénigrer l'autre pour préserver sa propre place. En ce sens, il ne faut pas oublier que les dénonciations mutuelles servent de faire valoir auprès des différent-es interlocuteur-rices – y compris auprès de moi-même en tant qu'enquêteur et bénévole – rappelant comment « le commérage qui blâme est indissociable du commérage qui glorifie réservé le plus souvent à soi-même ou aux groupes auxquels on s'identifie » (Elias, 1985, p. 24). La dénonciation agirait comme un révélateur de valeurs et de caractéristiques de celui qui les énoncent et qu'il s'agirait d'asseoir aux yeux de ses interlocuteur-rices : sa propre authenticité (ne pas être soi-même « *fake* »), une fidélité et une reconnaissance envers l'ARDHIS, ou encore une volonté de protection communautaire. Ensuite, l'occupation de telles positions au sein de l'association ne fonctionne que parce que certain-es bénévoles leur accordent une place et leur offre ainsi une forme de légitimité, même s'ils ne modifieront pas forcément toujours leur avis et leurs pratiques en fonction des informations ainsi obtenues. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le fait que les oppositions qui se dessinent entre les réfugiés par diffusion de rumeurs interposées reflètent parfois des lignes de fracture qui existent entre les bénévoles. On voit ainsi se structurer progressivement deux duos qui s'opposent entre Luc et Kazi d'un côté, Aurélien et le demandeur d'asile en question de l'autre.

Par conséquent, le soupçon qui devient aussi matière à rumeurs chez les exilé-es peut être mobilisé comme une façon d'occuper une place stratégique au sein de la scène associative. La pré-frontière qui s'institue dans le contexte associatif peut être investie par des demandeur-ses d'asile ou des réfugié-es qui y trouveront, entre autres, un moyen d'obtenir des formes de distinction et de reconnaissance. Plus largement, les différentes configurations de la diffusion du soupçon parmi les exilé-es montrent comment les logiques de l'asile deviennent des régulateurs de leurs relations sociales au quotidien.

Conclusion

En adoptant une perspective d'analyse « descendante » qui retrace les configurations de la logique du soupçon depuis leur production par les institutions jusqu'à leurs répercussions au sein de la scène associative et sur les exilé·es eux-mêmes et elles-mêmes, ce chapitre met en avant l'épaisseur de la frontière que constitue la procédure d'asile OSIG, sa capacité à intégrer à son fonctionnement des acteurs et actrices non institutionnel·les et l'étendue de ses effets sur celles et ceux qui tentent de la franchir.

Depuis les années 1990, les contours de l'asile OSIG se sont progressivement stabilisés, tant du point de vue du cadrage juridique que de l'encadrement des pratiques d'évaluation de ces demandes et de la mise en place d'un régime de véridiction spécifique mobilisé pour les instruire. Toutefois, les requérant·es OSIG n'échappent pas à la logique du soupçon qui imprègne la procédure d'asile. En ce sens, les ajustements successifs des pratiques d'évaluation de ce motif de demande d'asile relativement récent, s'ils veillent à empêcher certaines formes d'atteinte à la dignité des personnes, contribuent en même temps à reconfigurer et à ancrer le régime de véridiction à l'œuvre. De plus, l'analyse du registre de crédibilité mobilisé a contribué à montrer la triple nature du régime de véridiction de l'asile qui s'avère à la fois exceptionnel, instable et rigide. Exceptionnel, parce qu'il s'appuie sur des pratiques de véridiction qui ne sont mobilisées que dans ce cadre particulier et qui diffèrent de celles qui sont habituellement valables dans d'autres contextes. C'est ce qu'a illustré la façon dont l'évaluation des demandes d'asile OSIG repose sur une modification de l'épistémologie sexuelle couramment en vigueur dans les pratiques de définition des individus comme hétérosexuels ou homosexuels. Instable, car le régime de véridiction est constamment infléchi par une logique de fuite en avant du soupçon qui le sous-tend. Dans le registre de crédibilité de l'asile, un élément qui vise à appuyer la demande d'un·e requérant·e, mais dont le recours se normalise a de grandes chances de perdre progressivement de sa valeur. Il en va ainsi des attestations d'accompagnement fournies par des associations LGBT+, qui deviennent à leur objet de suspicion. Et enfin, rigide en même temps, dans la mesure où le régime de véridiction de l'asile fonctionne comme un système autoréférentiel au sein duquel les cadres et les représentations des acteurs et actrices en charge de le faire fonctionner précèdent les expériences vécues et parcours des individus, dans le processus de compréhension et d'évaluation de ces derniers.

Dès lors, le régime de véridiction, qui rejoue par sa dimension restrictive et normative une série de représentations relatives à la raison humanitaire et à la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde », oblige les demandeur·ses d'asile à procéder à un recadrage de leurs expériences afin d'être identifié·es comme de « vrai·es » réfugié·es LGBT+. Accompagné·es par les membres de l'ARDHIS, certain·es requérant·es en viennent parfois à mettre en œuvre un appauvrissement stratégique de leurs expériences pour paraître plus crédibles aux yeux des institutions. Paradoxalement, les caractéristiques d'un récit de vie vraisemblable ne sont parfois atteintes qu'après un long travail de calibrage en amont. Cette restriction des modalités et des contenus des discours sur soi

qui permettent d'être crédible aux yeux des institutions rend la procédure d'asile d'autant plus discriminante que les requérant·es se trouvent dans des situations inégales pour réussir à atteindre un tel horizon normatif.

Dans ce contexte, l'assistance associative s'avère donc d'autant plus indispensable. Néanmoins, celle-ci n'est pas non plus dénuée de limites. Faisant face à de multiples contraintes, l'ARDHIS se retrouve à mettre en place une distribution différenciée de ses ressources qui la fait fonctionner comme une pré-frontière. Depuis les contraintes du travail bénévole jusqu'à la diffusion de la logique du soupçon chez certain·es accompagnant·es, la variabilité des ressources dont il est possible de bénéficier auprès de l'association ajoute une nouvelle part d'aléatoire à la procédure d'asile pour les requérant·es. L'épaisseur de la frontière, qui fonctionne donc au-delà de la seule procédure administrative, se donne ici doublement à voir : elle se matérialise d'une part dans un déplacement de la logique de distinction des exilé·es ; d'autre part elle peut être expérimentée par ceux-ci et celles-ci via l'injustice qu'elle suscite au sein de la scène associative face au sentiment de traitement différencié qu'elle instaure.

Enfin, ce contexte instille aussi chez les exilé·es un climat de suspicion. Les politiques migratoires et les pratiques restrictives des institutions de l'asile exacerbent les différences entre les individus qu'elles contrôlent, et ce sur de multiples plans : depuis celui de la rigidification des distinctions identitaires qu'elles impliquent jusqu'à la mise en place de nouveaux rapports de pouvoir et de hiérarchisation entre eux qu'elles favorisent, conduisant *in fine* à les mettre en concurrence.

Ainsi, pour comprendre la place qu'occupe la procédure d'asile OSIG au sein de la trajectoire socio-spatiale des exilé·es, il convient de ne pas uniquement la considérer à l'aune de l'outil de protection qu'elle représente, mais aussi et avant tout au prisme des effets de la logique du soupçon qui la sous-tend. Tout d'abord, tous et toutes ne réussiront pas à franchir la « frontière biographique » de l'asile, ce qui expose celles et ceux dont la demande a été rejetée aux risques et aux difficultés découlant d'une situation d'irrégularité, au moins pendant une certaine période. Ensuite, l'épreuve même de cette procédure et du soupçon qu'elle charrie peut être vécue comme une violence en raison des formes de déni de reconnaissance et de dépossession de l'expertise de soi qu'elle peut engendrer. Enfin, dans un contexte de mise en concurrence des exilé·es découlant des pratiques de tri et de sélection restreinte, une telle procédure segmentaire peut conduire à exacerber la place accordée par les individus à leur position minoritaire sexuelle ou de genre dans leur processus de définition identitaire. L'image de l'asile OSIG comme porte d'entrée vers la « libération » des minorités sexuelles et de genre issues des pays du Sud à leur arrivée en France nécessite donc d'être largement complexifiée et relativisée lorsqu'on la réinterroge à l'aune de l'expérience de celles et ceux qui y ont recours. C'est d'autant plus vrai qu'occuper la position administrative de « demandeur·se d'asile » s'accompagne au quotidien de nombreuses contraintes qui s'ajoutent aux difficultés liées à la procédure d'asile elle-même.

Chapitre 7

Configurations et négociations de la condition de demandeur·se d'asile

L'expérience de la demande d'asile ne se résume pas à l'épreuve de la « frontière biographique » qui débouche sur l'octroi ou non du statut de réfugié·e par les institutions asilaires. S'engager dans une telle procédure revient aussi à éprouver au quotidien les implications d'une catégorie administrative particulière qui configurent les conditions d'existence dans le pays d'arrivée. En ce sens, j'appréhende la condition de demandeur·se d'asile comme le résultat contingent et contextuel de l'ensemble des politiques et dispositifs qui façonne l'existence de celles et ceux qui ont recours à cette procédure. Dès lors, la condition de demandeur·se d'asile est en premier lieu informée par les droits et contraintes associés à cette catégorie administrative, l'état et la nature des dispositifs d'accueil spécifiques mis en place par les acteurs publics et le déroulé général de la procédure d'asile elle-même, ainsi que par l'expérience qui en est faite.

Plus encore, le statut de demandeur·se d'asile et ses implications conduisent à influencer sur les relations entretenues avec d'autres personnes et à affecter l'image que les demandeur·ses d'asile se font d'eux-mêmes et d'elles-mêmes. La condition de demandeur·se d'asile n'est pas seulement éprouvée auprès dans le cadre des dispositifs institutionnels, mais dans une multitude de contextes et d'interactions qui font ressentir aux individus le fardeau constant de leur statut migratoire. Plus qu'un simple statut administratif qui contraint les conditions matérielles d'existence, le statut de demandeur·se d'asile conduit alors à occuper une nouvelle position sociale spécifique, aussi constituée et éprouvée dans divers processus d'altérisation. Dans la lignée des approches critiques en géographie des migrations qui invitent à étudier la manière dont les processus de marginalisation des personnes migrantes sont spatialisés (Gilmartin et Kuusisto-Arponen, 2019), une attention particulière sera portée à la façon dont cette nouvelle position sociale est expérimentée et instituée aussi dans des expériences spatiales spécifiques participant du processus d'altérisation des demandeur·ses d'asile²⁶⁸. Dans la file d'attente ou dans la pratique précautionneuse de l'espace public, dans le sentiment de relégation spatiale ou encore l'expérience du déplacement contraint en lien avec les dispositifs d'hébergement s'éprouve la nouvelle position sociale qu'occupent les demandeur·ses d'asile en France, rappelant « l'importance de l'espace dans les processus de formation des sujets²⁶⁹ » (Valentine, 2007, p. 18).

Ce faisant, il devient possible d'approfondir l'analyse des trajectoires socio-spatiales des exilé·es LGBT+ en France en pointant les effets du statut migratoire particulier de demandeur·se d'asile sur celles-ci, ainsi que sur l'expérience migratoire

²⁶⁸ Certaines analyses présentées en ce sens proviennent d'un article déjà publié (Chossière, 2021).

²⁶⁹ *"the significance of space in processes of subject formation"*.

plus générale. Par la même occasion, il s'agit dans l'appréhension critique du discours de la migration comme libératrice pour les minorités sexuelles et de genre de ne pas occulter les aspects du positionnement social des individus autres que ceux du genre et de la sexualité, à commencer par celui que leur impose le franchissement des frontières relativement à leur statut migratoire spécifique. Toutefois, les individus ne sont pas dénués de marges de manœuvre pour négocier la nouvelle position sociale qu'ils expérimentent en tant que demandeur·se d'asile. Tous et toutes ne sont cependant pas doté·es des mêmes ressources et capitaux pour composer avec cette dernière et en amortir les conséquences, conduisant alors de fait à des expériences parfois très hétérogènes de ce statut migratoire.

Ce chapitre vise ainsi à analyser comment les personnes engagées dans une procédure de demande d'asile éprouvent et négocient au quotidien leur statut migratoire spécifique. Un premier temps est consacré à caractériser la condition de liminalité inhérente à la condition de demandeur·se d'asile et ses effets sur les individus. Il s'agit ensuite de revenir sur la précarité matérielle dans laquelle sont maintenu·es les demandeur·ses d'asile et sur l'expérience de déclassement social qui en découle. Enfin, une dernière partie analyse la façon dont le statut de demandeur·se d'asile peut devenir en soi un nouveau stigmat à gérer et les formes de réappropriation ou de négociation de celui-ci que peuvent déployer les individus.

A. Des existences liminales

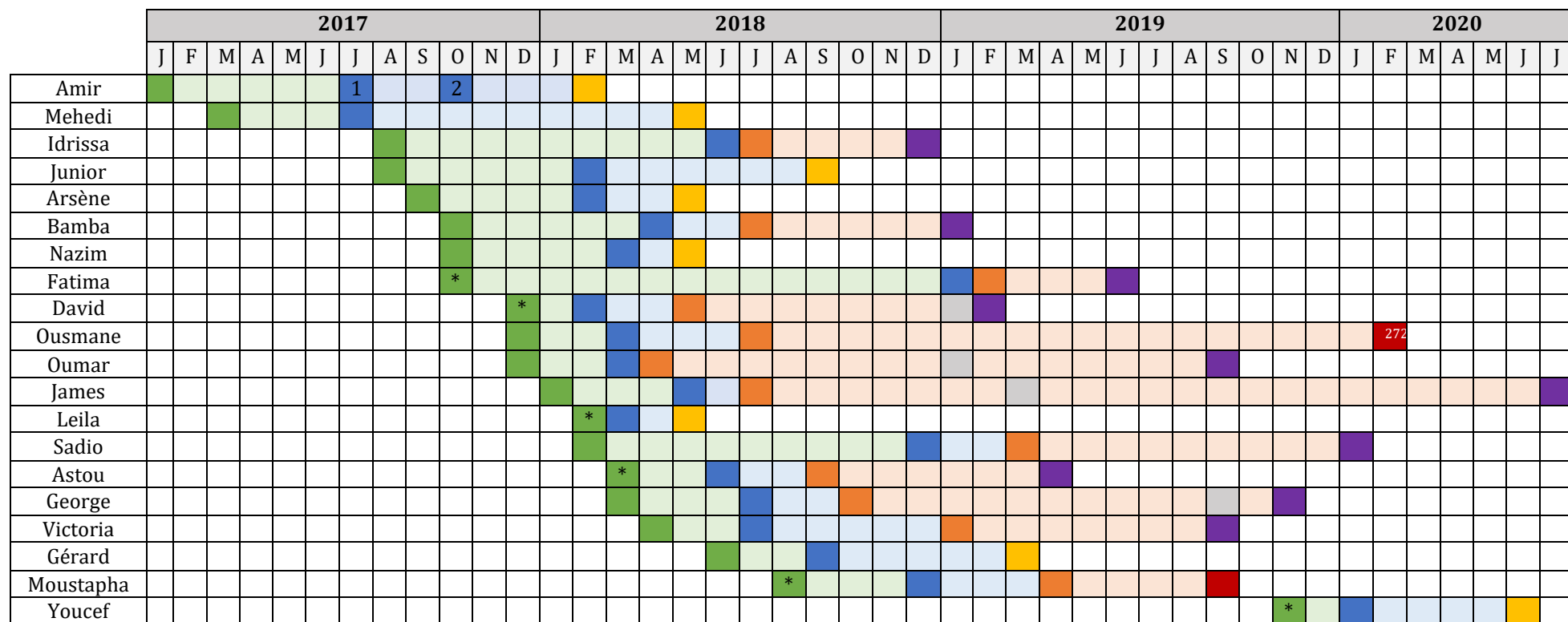
La condition de demandeur·se d'asile consiste en une condition liminaire (Kobelinsky, 2010). Dans l'attente de l'examen de leur demande par les autorités compétentes les requérant·es expérimentent une période d'entre deux, un « temps interstitiel » (Tisato, 2017), durant lequel ils et elles ne sont ni totalement inclus·es, ni totalement exclus·es du pays d'arrivée. La légitimité de leur présence à long terme sur le territoire reste momentanément en suspens, ce qui les conduit à faire simultanément l'objet de surveillance et de compassion, de suspicion et de secours (Frigoli, 2004). Dans l'expectative d'une issue favorable à leur demande d'asile, les requérant·es éprouvent alors au quotidien les conséquences d'une existence façonnée par l'incertitude, en étant bloqué·es dans l'attente et la précarité. Les épreuves du « temps dilaté » (Kobelinsky, 2014) et de l'incertitude représentent les deux dimensions de la liminalité constitutive de la condition de demandeur·se d'asile.

1. L'attente et l'ennui : l'expérience de la mise en inactivité

Avant toute chose, la condition de demandeur·se d'asile se caractérise par l'attente. Tributaires de l'examen de leur demande par les instances asilaires et de sa temporalité, les demandeur·ses d'asile font l'expérience d'un « temps suspendu » (Kobelinsky, 2010). Une fois la demande d'asile enregistrée au GUDA²⁷⁰ (Guichet Unique de Demande d'Asile) et le dossier de la demande envoyé à l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides), au plus tard 21 jours après le passage au GUDA, les requérant·es doivent attendre de recevoir dans un premier temps une convocation pour leur entretien à l'OFPRA, dans un deuxième temps, le courrier qui les informe du sens de la décision prise par l'Office. En cas de rejet de la demande d'asile, un recours peut être introduit à la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), ce qui prolonge encore la durée de la procédure. La durée totale de cette dernière peut dès lors varier entre quelques mois et plus d'un an, voire plusieurs années dans certains cas comme l'illustrent les exemples présentés par la figure 9. En 2018 par exemple, le délai moyen d'instruction des demandes par l'OFPRA était de 150 jours, auquel il fallait ajouter le délai moyen de traitement de 195 jours par la CNDA en cas de recours²⁷¹. Ajoutons à cela la durée qui peut séparer l'arrivée en France de la demande d'asile effective (voir chapitre 5) et les éventuels obstacles liés à la procédure Dublin (voir chapitre 4).

²⁷⁰ Pour un schéma récapitulatif des étapes de la procédure d'asile, voir annexe 1.

²⁷¹ Pour des chiffres complémentaires sur différentes années, voir annexe 2.5.



* Placement en procédure accélérée		Rejet de la demande d'asile
Enregistrement de la demande d'asile (passage au GUDA)		Attente de la convocation à l'audience à la CNDA
Attente de la convocation à l'entretien à l'OFPPA		Convocation à une audience à la CNDA, mais audience reportée
Entretien OFPPA		Audience à la CNDA. Décision rendue publique trois semaines après l'audience (une semaine en formation à juge unique). Statut accordé.
Attente du résultat de l'entretien		Audience à la CNDA. Décision rendue publique trois semaines après l'audience (une semaine en formation à juge unique). Recours rejeté
Statut de réfugié-e accordé		

Figure 9 : Des temporalités de procédure variées²⁷³
(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022)

²⁷² Ousmane ne s'est pas présenté à l'audience (voir chapitre 6).

²⁷³ Il faut noter que le taux d'octroi du statut de réfugié-e sur le groupe ici présenté n'est pas représentatif du taux général d'octroi (voir annexes 2.3 et 2.4). Sur la part importante du nombre de personnes reconnues réfugiées au sein du groupe enquêté, voir chapitre 2.

a) L'épreuve de l'attente ou la coercition par le temps

La longueur de la procédure instaure une temporalité qui s'impose aux demandeur·ses d'asile. Plus précisément, elle les contraint à l'attente dont l'épaisseur est redoublée par leur mise en inactivité. Durant la procédure d'asile les requérant·es ne sont pas autorisé·es à travailler²⁷⁴. Réduit·es à attendre une convocation et une décision dont il est par ailleurs impossible de prévoir l'échéance et l'issue, tout en ne pouvant pas s'adonner à une activité aussi structurante temporellement que le travail, les demandeur·ses d'asile sont installé·es dans un provisoire qui dure et font l'expérience d'une dilatation du temps (Kobelinsky, 2014). Si, comme le rappelle Michel Foucault, « le pouvoir s'articule directement sur le temps ; il en assure le contrôle et en garantit l'usage » (1975, p. 162), il apparaît que l'expérience du temps constitue en soi une des dimensions par laquelle les demandeur·ses d'asile éprouvent le pouvoir du contrôle qui s'exerce à leur rencontre. La dépossession de la maîtrise du temps, ainsi que les effets de l'attente sur le quotidien et la subjectivité des individus, participent pleinement du processus de relégation auquel ils et elles sont confronté·es dans le pays d'arrivée.

« Same as usual, boring and lonely » : des vies mises en suspens

À l'image de la réponse d'Aman (« Comme d'habitude, je m'ennuie et je suis seul ») à l'un de mes messages qui lui demande des nouvelles, l'ennui devient un élément structurant de la vie des demandeur·ses d'asile (Kobelinsky, 2010). Généré par la mise en attente imposée par la temporalité de la procédure administrative, l'ennui est accentué par l'inactivité et la solitude. S'il est expérimenté avec des intensités variables au cours de la procédure, à mesure qu'une personne peut s'engager dans de nouvelles activités ou rencontrer d'autres personnes, ou d'une personne à l'autre, quasiment tous et toutes s'y retrouvent confronté·es²⁷⁵. Facteur d'isolement parmi d'autres, l'OSIG (orientation sexuelle ou identité de genre) minoritaire peut contribuer à aviver l'expérience de l'ennui et alourdir celle de l'attente en raison de la solitude qu'elle engendre parfois au sein des centres d'accueil notamment, résultat d'une mise en retrait préventive ou d'une

²⁷⁴ Plus exactement, un·e demandeur·se d'asile n'est pas autorisé·e à travailler pendant les six premiers mois qui suivent l'enregistrement de sa demande par l'OFPRA. Au-delà de ce délai, il est possible de solliciter une autorisation de travail. Celle-ci doit être accompagnée d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail. Elle fait l'objet d'un examen selon les règles qui s'appliquent à l'ensemble des travailleur·ses étranger·es en France, conduisant entre autres l'administration à analyser la situation de l'emploi dans la profession et le bassin d'emploi concernés. Ainsi, pour obtenir une autorisation, l'emploi doit notamment figurer sur la liste des métiers en tension, c'est-à-dire les métiers qui connaissent des difficultés de recrutement, ou bien avoir été proposé pendant trois semaines auprès des organismes du service public de l'emploi (Pôle Emploi par exemple), sans qu'aucune candidature n'ait été reçue. Si un tel droit a été obtenu avant une décision de rejet de l'OFPRA, celui-ci est prolongé durant la période du recours devant la CNDA. Si ce droit n'a pas été obtenu ou exercé avant la réponse de l'OFPRA, il n'est pas possible de travailler pendant la période du recours devant la CNDA. Dans les faits, je n'ai rencontré aucune personne durant mon enquête qui a bénéficié, ni même demandé, cette autorisation de travail.

²⁷⁵ Il faut relever l'exception des quelques personnes, qui, introduisant une demande d'asile après plusieurs années déjà passées en France, peuvent déjà avoir un mode de vie routinier, structuré par les études ou un travail et qui peut perdurer durant la demande d'asile. Pour les personnes ayant déjà un travail, le passage au statut de demandeur·se d'asile entraîne une illégalisation de leur situation, si elles continuent d'occuper leur emploi sans obtention de l'autorisation spécifique nécessaire aux demandeur·ses d'asile.

marginalisation subie (Tschalaer, 2022). Couplée à l'ennui, l'attente imposée contribue à une déstructuration du quotidien des demandeur·ses d'asile (Aulanier, 2021a) liée à l'absence d'activités régulières qui rythment et organisent habituellement les journées, débouchant sur une perte de repères temporels. C'est plus particulièrement le cas pour les personnes qui disposent d'un hébergement stable, comme une place en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), puisque cela conduit parfois à un repli dans l'espace du logement dont les sorties peuvent se faire de plus en plus rares. Les demandeur·ses d'asile éprouvent alors au quotidien la difficulté de gérer la mise en suspens de leur existence, incarnée dans la répétition de journées difficiles à remplir et dont le vide ainsi généré se retrouve rapidement occupé par l'angoisse liée à la précarité administrative²⁷⁶.

À plus long terme et à mesure que la procédure s'éternise, émerge le sentiment de voir sa vie mise entre parenthèses, et ce d'autant plus que l'issue de la procédure est incertaine. L'impression de perdre son temps, de ne pouvoir le mettre à profit d'aucune manière, m'a été fréquemment communiquée par les demandeur·ses d'asile rencontrés.

À la fin de la réunion mensuelle, je discute avec Lamine et Camara. Lamine m'explique à quel point « la vie n'est pas facile ». Il faut parfois attendre deux ans, sans moyens suffisants pour vivre, le montant de l'ADA [Allocation pour Demandeur d'Asile] ne permettant pas de payer la nourriture, le passe Navigo, le téléphone. Il faut attendre pour avoir des papiers, et si on ne les a pas, du jour au lendemain on se fait mettre dehors. Si ça arrive, ça revient à perdre deux ans de sa vie, « c'est comme se suicider ».

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 11/03/2017

D'abord ça fait bientôt deux ans que je suis là, je suis en procédure, je souhaite pas que j'ai un échec, mais je sais pas comment ça va aboutir, donc pendant tous ces deux ans, je travaille pas, je fais rien, donc je suis en train de perdre mon temps. Comment dirais-je, je suis en train de galérer, et de me mettre à penser, parce que si tu es à la recherche de quelque chose, tu n'as jamais la tête tranquille, tu dors pas. Même si tu dors, en pleine nuit, une fois au réveil, tu te mets à penser : « Et moi je suis en demande d'asile, si ça va pas, comment je vais faire ? ». Donc tu vis toujours avec l'inquiétude.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Le sentiment de perdre des mois voire des années entières de sa vie durant la période de la procédure est d'autant plus fort que le maintien dans un présent qui dure s'accompagne d'une impossibilité d'établir des perspectives d'avenir. Tout comme l'incertitude de l'issue de la procédure, l'impossibilité de travailler contribue à placer les demandeur·ses d'asile dans une situation qui les empêche de planifier leur futur (Giametta, 2018). Rongé·es par l'usure psychologique d'un temps qui n'en finit plus de passer, certain·es en viennent à se décourager au point d'hésiter parfois à renoncer à cette procédure.

[Distribution de vêtements organisée par l'ARDHIS au Centre LGBT] Lamine est là, je discute avec lui. Il m'explique qu'il n'a toujours pas reçu le résultat de son entretien OFPRA. « J'en ai ma claque ». Ça va bientôt faire un an qu'il attend. « C'est vraiment dur. Honnêtement, je pense à leur dire de clore mon dossier et à me barrer de ce pays²⁷⁷ ». Si d'ici un mois il n'a toujours pas de réponse, il envisage de quitter la France.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 02/12/2017

²⁷⁶ Par précarité administrative, j'entends le fait d'être en situation irrégulière ou, comme ici, d'avoir un statut fournissant une autorisation de maintien sur le territoire provisoire.

²⁷⁷ "I'm sick of it." "It's really challenging. Honestly, I think of saying to them to close my file and get the hell out of this country. It's crazy."

À la deuxième partie de la réunion mensuelle, je discute avec Lamine. Il va un peu mieux que la dernière fois. Il semble maintenant dans une attitude de résignation et de lassitude face à l'attente de la réponse de l'OFPPA qu'il n'a toujours pas reçue. « Il faut accepter les choses que tu ne peux pas changer. Tout ce qu'il y a à faire, c'est attendre²⁷⁸ ».

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 09/12/2017

Les sentiments de révolte puis de résignation exprimés par Lamine sont symptomatiques de la dépossession de la maîtrise de son temps qu'il expérimente en tant que demandeur d'asile. Plus généralement, ils font transparaître la façon dont la mise en suspens de son existence contribue à rogner sa marge d'action sur le cours de sa propre vie, ce qui manifeste à quel point « l'attente sur le temps long diminue la puissance d'agir sur le temps court » (Aulanier, 2021b). Coincé·es dans un entre-deux instauré par la procédure les demandeur·ses d'asile sont ainsi relégué·es à un hors temps qui contribue à les conserver en marge de la société du pays d'arrivée en réduisant, voire bloquant, leurs possibilités d'insertion au sein de cette dernière.

Faire la queue : une expérience spatio-temporelle de marginalisation sociale

Si la liminalité de la condition de demandeur·se d'asile émerge donc sur le temps long de la procédure et de l'attente qu'elle génère, elle se rejoue également dans des expériences temporelles beaucoup plus brèves qui structurent le quotidien des requérant·es. L'attente ne constitue pas une expérience monolithique puisqu'elle est en réalité multiforme et s'inscrit dans des échelles temporelles variées qui s'imbriquent et redoublent alors les phénomènes de mise à l'écart et de mise à disposition qu'éprouvent les demandeur·ses d'asile qui y sont contraint·es. En effet, l'attente est expérimentée sur le long terme de la durée totale de la procédure, mais aussi sur le moyen terme de l'accès à certains droits qui peuvent prendre plusieurs jours voire semaines pour être mis en route (versement de l'ADA (Allocation pour Demandeur d'Asile) ou bénéfice de la Tarification Solidarité Transport pour le passe Navigo), et plus encore, sur le court terme et de façon répétée, lors des différents rendez-vous administratifs ou associatifs jalonnant le quotidien des demandeur·ses d'asile. Devant la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) qui sert aussi parfois de lieu de domiciliation où les demandeur·ses d'asile vont chercher leur courrier, lors du passage au GUDA, dans la salle d'attente de l'OFPPA ou de la CNDA, à la préfecture pour renouveler leur récépissé, devant le Centre LGBT avant l'ouverture de la permanence mensuelle de l'ARDHIS ou dans les locaux de l'association avant un rendez-vous avec leur bénévole, dans le bureau de l'avocat·e ou encore auprès d'une association pour bénéficier d'une aide alimentaire, nombreuses sont les situations où les demandeur·ses d'asile se retrouvent à attendre leur tour et souvent à le faire dans une file d'attente qui cristallise spatialement leur condition liminaire. Faire la queue constitue aussi une expérience spatio-temporelle d'altérisation à travers laquelle les exilé·es éprouvent et prennent conscience de leur condition de demandeur·se d'asile et de la marginalisation qui l'accompagne.

²⁷⁸ "You have to accept things you can't change. All you have to do is wait."

L'expérience de la file d'attente peut tout d'abord s'avérer dégradante relativement aux conditions dans lesquelles elle a pu avoir lieu. C'est notamment le cas pour la prise de rendez-vous en SPADA, première étape qui permet d'enregistrer une demande d'asile, en lien avec l'insuffisance du dispositif d'accueil déployé et sa saturation. Avant la mise en place en mai 2018 en Île-de-France de la plateforme téléphonique permettant d'organiser la prise de rendez-vous auprès des SPADA (voir chapitres 2 et 5), les personnes qui voulaient s'enregistrer auprès de ces dernières devaient se rendre directement sur place. Alors que le nombre de personnes souhaitant initier une demande d'asile s'avère supérieur à celui du nombre de rendez-vous disponibles chaque jour au sein des SPADA, les files d'attente se sont étendues dans le temps, les personnes venant de plus en plus tôt pour s'assurer d'obtenir une place²⁷⁹.

[Florent] : *La SPADA c'est le premier endroit où t'as pris rendez-vous, eux ils t'ont pris rendez-vous pour aller à la préfecture ensuite.*

[Abubakar] : *Ouais, là-bas ça a été un casse-tête pour moi, parce que j'ai dormi là-bas.*

[Florent] : *T'as dormi là-bas ?*

[Abubakar] : *Ouais, je suis arrivé à Limay [département des Yvelines], parce que moi je l'ai fait à Limay, je suis arrivé vers 20h comme ça, et dans le froid, j'ai dormi dehors, dans le froid ! C'était l'hiver, je l'ai fait en début février, non début janvier. Janvier ou dans le mois de décembre, comme ça. Il y avait un froid énorme, je suis allé là-bas, j'ai dormi dehors, et j'ai dormi là-bas parce que je voulais être le premier à passer et chaque jour il prenait que 20 personnes. Donc il y avait toujours du monde, il fallait que je dorme là-bas pour être dans les 5 ou 7 premiers. Et c'est comme ça que ça s'est passé, j'ai dormi là-bas et j'étais dans les 7 premiers. Lorsque je suis arrivé déjà il y avait 6 autres personnes qui étaient dans le rang, qui avaient dressé une liste, puis quand quelqu'un vient il s'inscrit sur la liste et le matin vous présentez la liste au vigile et c'est lui qui appelle et on entrait, on prenait des fiches à remplir et on prenait rendez-vous.*

Entretien avec Abubakar, mai 2018

[Cédric] : *Je suis allé à France Terre d'Asile [organisme en charge de la SPADA à Paris], ils m'ont dit : « Non il faut aller à Jaurès²⁸⁰, c'est là-bas, il faut aller très tôt, trois heures faut être là-bas ». Parce que tu vois, c'est énorme quoi. Il fallait que je traîne à Paris. Et du coup, avant j'ai traîné plutôt au Musée du Louvre, comme il y a un jardin là, je traînais par-là, et vers 2h j'ai pris un taxi pour Jaurès, je suis arrivé à Jaurès, il y avait du monde.*

[Florent] : *2h du matin ?*

[Cédric] : *Oui ! À 2h il y avait déjà du monde. Et il y avait une liste qui était, il y avait déjà plus de 100 personnes sur la liste ! Les gens ils dormaient là, sur la rue. J'ai dit : « Putain ! » [rire]. J'ai dû aussi m'asseoir, comme tout le monde, je me suis assis, et les gens ils continuaient à arriver, et au petit matin, j'étais, on me dit que non ils prennent 50 à 60 personnes par jour. J'ai dit : « Mais putain qu'est-ce que je vais faire ? ». J'étais déjà vers le, je te jure, 102 je crois ! Mais s'ils prennent 60 je pourrai pas, vu les personnes qui étaient là. Donc j'ai décidé, bon, vu qu'on m'a dit qu'il y avait Melun, j'ai dit Paris je laisse tomber franchement, je vais aller à Melun dans le 77.*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

²⁷⁹ Il faut noter que cette situation n'est pas nouvelle. Dans sa thèse soutenue en 2007, Olivier Clochard documentait déjà la situation de demandeur·ses d'asile contraint·es de faire la queue la nuit, directement devant les préfectures, pour enregistrer leur demande d'asile sans pour autant être sûr·es d'être reçu·es en raison du nombre de places limité établi par journée. Il rappelle par ailleurs que le dispositif d'accueil des demandeur·ses d'asile en Île-de-France est ainsi saturé depuis la fin des années 1990.

²⁸⁰ France Terre d'Asile possède plusieurs établissements à Paris, dont un qui est situé dans le 18^e arrondissement. Jaurès est le nom d'un arrêt de métro dans les environs.

Devoir dormir dehors ou faire la queue la nuit pour espérer pouvoir initier une demande d'asile annonce d'emblée les difficultés qui vont accompagner cette procédure et la nouvelle forme de marginalité sociale qu'il va falloir endurer en endossant le statut de demandeur·se d'asile. Dans l'épreuve de la file d'attente, les requérant·es font déjà l'expérience de « l'accueil » relatif qui leur est proposé dans le pays d'arrivée. De plus, au-delà de l'effet de découragement qu'une telle situation peut produire, on constate que l'incertitude au cœur de la condition de demandeur·se d'asile peut se faire ressentir avant même d'avoir débuté cette procédure en lien avec le doute quant à la possibilité d'y avoir accès. Par ailleurs, l'organisation spatiale des files d'attente peut faire émerger un sentiment de relégation et de différence de traitement en tant que demandeur·se d'asile ou réfugié·e.

[Florent] : *Et les rendez-vous à la préfecture ça se passait comment ?*

[Leila] : *Oui oui oui, c'est grave. Déjà, tu sais, tout ce qui est réfugié, on est à part.*

[Florent] : *C'est-à-dire ?*

[Leila] : *Les demandeurs d'asile, réfugiés, on est à part, on n'est pas dans la salle avec tout le monde.*

[Florent] : *Ah bon ?*

[Leila] : *Ben oui à la préfecture de Bobigny c'est comme ça. On est à part, tu vois, genre on est à part. Il y a un peu de la discrimination pour moi, beaucoup déjà d'ailleurs. D'ailleurs tu vois on faisait la queue, depuis le matin, il y a des gens qui sont venus, il y a des familles, tout ce que tu veux, après ils viennent, les policiers, là, qui travaillent à la préfecture, ils criaient : « Allez, faites la queue ! Patati, patata ». Pour moi c'est de la maltraitance. Et s'il te manque un papier : « Allez, il vous manque madame un papier ! ».*

Entretien avec Leila, mai 2018

Enfin, la multiplication des rendez-vous et de l'attente qui les accompagnent la plupart du temps conduit les demandeur·ses d'asile à faire l'expérience de leur mise à disposition temporelle. L'impossibilité de prévoir à l'avance le temps qu'il sera nécessaire d'attendre pour un rendez-vous ou un passage auprès d'un service, tout comme le fait d'être convoqué·e à une certaine heure et de se voir dans les faits appelé·e par le service en question plusieurs heures plus tard, contribuent à étendre l'emprise temporelle de la procédure administrative sur l'existence des individus, ainsi qu'à suggérer que rien d'autre n'est important et ne mérite d'occuper une place concurrente dans leur temps personnel. Dès lors, ce n'est pas seulement la multiplication des situations d'attente qui façonne la mise à disponibilité temporelle mais également l'imprévisibilité de leur durée, comme le montrent les exemples rapportés par Mamadou et Oumar.

Je passe au bureau de l'ARDHIS à la mairie du 10^e pour voir Stéphane. Quatre personnes attendent leur rendez-vous avec un bénévole, dont Mamadou avec qui je discute. [...] On parle de son courrier, qu'il va chercher à la SPADA de France Terre d'Asile [FTDA] où il est domicilié pendant sa demande d'asile. Parfois il fait la queue 1h, parfois 2h. Il ne sait jamais combien de temps ça va durer et il va falloir attendre. Parfois les gens se disputent à cause de certaines personnes qui essaient de doubler. Alors FTDA ferme et bloque pendant un moment, jusqu'à ce qu'ils se remettent en ordre dans la queue dehors.

Extrait de carnet de terrain, 23/03/2017

J'accompagne Mamadou chercher son courrier [voir figure 10]. On fait la queue 40 minutes avant d'entrer et de pouvoir récupérer son courrier. Une fois dehors, il me fait remarquer : « Là il y a personne, là c'est rien, reviens lundi tu verras ce sera pire ».

Extrait de carnet de terrain, 31/03/2017



Figure 10 : Faire la queue, une expérience routinière pour les demandeur·ses d'asile.
Exemple de l'attente pour récupérer son courrier à la SPADA de France Terre d'Asile à Paris
(F. Chossière, 2017)

[Florent] : Et comment ça se passe tes rendez-vous à la préfecture ? Parce que t'as dû y aller plusieurs fois en plus, quand t'étais en Dublin.

[Oumar] : Non, à chaque fois, la première fois on m'a donné, je suis parti prendre les empreintes, on m'a donné un récépissé de un mois. Une fois que ça a fini, ils m'ont donné mon récépissé de quatre mois, mais au deuxième mois je partais signer, donc dans les huit mois je suis parti signer quatre fois. À la fin je suis parti signer, ils m'ont changé la procédure, donc ça veut dire j'avais fait neuf mois, j'ai signé quatre fois.

[Florent] : Et comment ça se passait tes rendez-vous là-bas ?

[Oumar] : Hum, le rendez-vous, le seul problème aussi à la préfecture, tous les gens, on les convoque à 9h. Donc des fois je partais là-bas, pour répondre à ma convocation, je restais là-bas toute la journée. Je faisais tout pour être là-bas à 9h, parce que c'est ce qui est écrit sur la convocation. Mais je partais, je donnais mes papiers à l'accueil, j'attendais mon nom. Il y avait un jour même j'étais le dernier. Je suis resté là-bas jusqu'à 16h30. C'était juste, j'ai signé, et après on m'a donné une autre convocation. J'ai trouvé ça bizarre, de donner rendez-vous à plusieurs personnes à la même heure.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Ainsi, faire la queue devient une activité routinière pour les demandeur·ses d'asile au cours de laquelle ils et elles éprouvent leur nouvelle position sociale qui découle de leur statut migratoire. Plus exactement, l'expérience dans la file d'attente d'un seuil et d'une mise à disposition de soi spatiale et temporelle rejoue dans une temporalité plus brève la condition liminaire dans laquelle la procédure d'asile astreint les requérant·es sur le plus long terme. L'expérience de l'attente n'est donc pas monolithique puisqu'elle est éprouvée en réalité par les demandeur·ses d'asile dans ce qui relève d'un emboîtement de suspensions temporelles multiples. Cette installation dans l'attente, associée aux conditions dans lesquelles les demandeur·ses peuvent être amené·es à faire la queue, contribuent à leur faire réaliser la situation d'entre deux dans laquelle ils et elles se trouvent puisqu'ils sont en même temps des personnes à potentiellement protéger et tenir à l'écart, tant que leur sort n'a pas été fixé par la procédure d'asile. Par conséquent, l'attente est l'une des dimensions constitutives de la condition de demandeur·se d'asile et qui s'avère par ailleurs perdurer un certain temps, même une fois le droit d'asile octroyé.

Sur ce plan, l'obtention du statut de réfugié-e ne marque pas nécessairement une rupture nette dans l'expérience des individus puisque les démarches qui suivent font émerger une continuité de l'attente. Celle-ci conduit à une lassitude d'autant plus prononcée qu'elle tranche avec les espoirs de reprise d'une vie ordinaire associés à l'obtention du statut.

[Promenade mensuelle de l'ARDHIS] *Rajan m'explique qu'il est allé chercher son nouveau récépissé de réfugié à la préfecture, dans l'attente de l'obtention de sa carte de séjour. Il y est allé à 5h du matin car beaucoup de monde fait la queue là-bas. Il est passé en début d'après-midi.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 19/03/2017

[Cours de FLE] *Seul Kossi est venu au cours de français pour anglophones. On discute alors longuement. Il me dit qu'il assiste désormais à des cours de français dispensés par l'OFII [Office Français de l'Immigration et de l'Intégration], depuis qu'il a obtenu le statut de réfugié. Il va aussi suivre une formation professionnelle avec l'OFII. Il souhaite commencer dès maintenant, mais on lui dit d'attendre. Il est agacé : « Attendre, attendre, attendre, on fait que ça ». « Attendre », c'est ce qu'on lui dit quand il appelle l'OFII pour avoir des nouvelles sur sa formation.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 04/10/2017

[Chez Bilal] *J'arrive chez lui vers 15h30. [...] Il me montre son nouveau récépissé qui indique qu'il a été reconnu réfugié. Il m'explique que pour le rendez-vous à la préfecture où on le lui a remis, il y est allé à 2h du matin pour commencer à faire la queue, qu'il a faite jusqu'à 16h.*

Extrait de carnet de terrain, 03/06/2018

Ainsi, la mise en attente procède en soi d'une modalité particulière du pouvoir qui s'exerce sur les demandeur·ses d'asile et qui leur rappelle à chaque instant l'incertitude qui entoure la légitimité de leur présence en France²⁸¹. Ils et elles éprouvent leur condition liminaire dans une temporalité du provisoire qui dure, accentuée par l'ennui qu'engendre leur mise en inactivité. Pour faire face à cette dilatation du temps, les demandeur·ses d'asile tentent d'instaurer des pratiques visant à en amortir les effets.

b) Résistances à l'attente et à la temporalité imposée

S'ils et elles sont dépourvu·es de toute emprise sur la temporalité imposée de la procédure administrative, les demandeur·ses d'asile peuvent malgré tout tenter d'estomper l'attente à laquelle ils et elles sont contraint·es. Dans son travail mené au sein de CADA, Carolina Kobelinsky (2010, 2014) montre en quoi « estomper l'attente constitue une forme de contourner la mise en suspens dont les demandeurs d'asile sont l'objet » et note que « plusieurs résidents développent différentes tactiques et pratiques permettant de remplir leur quotidien et résister ainsi à l'exercice du pouvoir sur leur temps » (2010,

²⁸¹ Une telle analyse invite à interroger l'enjeu de l'intentionnalité dans les pratiques administratives et les politiques migratoires de façon plus générales. En effet, en l'état, l'enquête ne permet pas de se prononcer sur l'aspect stratégique du sous-dimensionnement structurel des services d'accueil, notamment dans une optique de politique de dissuasion, et ce d'autant plus qu'il s'inscrit dans un contexte plus large de détérioration de l'ensemble des services publics. Il demeure toutefois que cette situation reflète bien des choix politiques en termes d'allocation de moyens, qui s'inscrivent d'ailleurs dans une longue durée – contrairement à ce que la focalisation sur l'idée d'une « crise migratoire » laisserait entendre – et que, indépendamment des motivations et causes de cette situation, les effets du sous-dimensionnement du dispositif d'accueil sur les personnes qu'il vise sont bien réels.

p. 224). De la même façon, plusieurs enquêté-es m'ont expliqué s'adonner à différentes activités dans le but de faire passer le temps et surmonter l'ennui. L'enjeu consiste alors à tenter de créer de nouvelles routines quotidiennes ou d'ouvrir des temporalités détachées de la procédure afin d'« encaisser » le temps de l'asile (Aulanier, 2021a). Ainsi, durant les premiers temps de sa procédure d'asile, Olga se rend régulièrement à la bibliothèque du Centre Pompidou pour apprendre le français et occuper ses journées. Bilal, Amir ou encore Moussa tentent de faire du sport de façon plus ou moins régulière en s'inscrivant dans une salle dédiée ou en pratiquant le jogging. Certains voient dans les applications de rencontre gays un moyen de rencontrer de nouvelles personnes et ainsi de s'occuper, sans pour autant y associer une recherche de partenaire. D'autres encore, à l'instar de Fatima, se mettent à développer une pratique plus assidue des lieux religieux.

[Florent] : *Et sinon pendant les journées tu fais quoi ?*

[Fatima] : *Rien. Et je suis fatiguée de rester toute seule à la maison. J'avais pas l'habitude déjà au Sénégal, parce que je travaillais, donc quand je suis venue, je suis coincée à la maison, ça me fait chier. Des fois je pleurais. C'est difficile, des fois, c'est la raison pour laquelle je sors plus pour aller à l'église et prier, que de rester là-bas.*

[Florent] : *Ah donc tu vas plus souvent à l'église maintenant ?*

[Fatima] : *Ouais. [...] Au Sénégal je partais tous les dimanches. Parce que je travaille pas les dimanches. Sauf quand j'allais en boîte avec les filles, les dimanches je dors, je dis la vérité, parce que j'étais fatiguée. Je pouvais pas aller à l'église. Mais ici j'ai plus de temps d'aller à l'église parce que j'ai rien à faire, ça me saoule.*

[Florent] : *Donc là t'y vas à quelle fréquence ? Tous les dimanches ou plus souvent ?*

[Fatima] : *Plus. Les mardis, jeudis des fois, vendredis et les samedis. Les dimanches je suis tout le temps avec, voilà.*

Entretien avec Fatima, juin 2018

En ce sens, les activités et rendez-vous réguliers de l'ARDHIS occupent pour certain-es une place d'autant plus centrale qu'elles participent également à structurer leur quotidien. Pour les plus isolé-es notamment elles représentent parfois les seuls événements qui rythment leur temps, aux côtés des rendez-vous administratifs et associatifs liés à la procédure d'asile. C'est relativement à cette situation qu'il faut comprendre le fait que l'on m'ait demandé de nombreuses fois s'il n'était pas possible d'organiser plus de cours de français dans la semaine, et si, plus largement, l'ARDHIS ne pouvait pas organiser des activités à un rythme plus régulier que le rythme mensuel en vigueur (réunions mensuelles et promenades mensuelles, voir chapitre 2). Abubakar revient ainsi sur le rapport qu'il entretient avec les activités de l'association :

Bon, je vais parler de manière générale de toutes les activités de l'ARDHIS. Moi j'aime ça parce que ça me fait changer d'idées. Parce que quand je suis à Mantes-la-Jolie, des fois je suis stressé. À force, l'attente, d'abord, l'attente de réponse, ça me stresse. Des fois on est dans des pensées qui sont, voilà, on se rappelle du passé et tout ça, ça nous angoisse. Donc dès que l'ARDHIS organise quelque chose pour nous, c'est une manière de se défouler, voilà, d'avoir un nouvel air.

Entretien avec Abubakar, mai 2018

La participation aux activités de l'ARDHIS représente un moyen d'amortir la suspension du temps imposée par la procédure d'asile et ses effets. Pour Abubakar, participer à ces activités ne constitue pas seulement une façon d'occuper son temps et de lutter contre l'ennui : c'est aussi un moyen de se divertir de l'angoisse qui occupe le vide laissé par son désœuvrement. Il s'agit pour lui de contrecarrer deux temporalités distinctes, mais qui se

superposent : celle d'un présent dilaté qui favorise le surgissement du passé. Ainsi, les demandeur·ses d'asile ne sont pas impuissant·es face à la coercition temporelle qu'exerce la procédure d'asile puisqu'ils et elles peuvent déployer des pratiques qui permettent d'en amortir les effets et de regagner un certain contrôle sur leur temps. Toutefois, tous et toutes ne disposent pas des mêmes moyens pour cela. Le rapport à la dilatation du temps n'est pas expérimenté de façon homogène au sein du groupe des demandeur·ses d'asile, et ce, selon au moins deux configurations.

Tout d'abord, certaines personnes se retrouvent mieux dotées en ressources donnant accès à différents moyens de négocier l'attente et l'ennui. D'une part, les ressources économiques à disposition des individus autorisent l'accès à certaines activités qui leur permettent de s'occuper. Rappelons par exemple que la possibilité d'accéder à une salle de sport est conditionnée par celle d'être en mesure d'en payer l'abonnement. D'autre part, la densité du réseau social dans lequel s'inscrivent les individus en France peut également influencer sur leurs possibilités de négociation de la dilatation du temps, en réduisant l'isolement et en multipliant les opportunités de rencontres et d'activités collectives. On peut enfin noter le rôle que peut jouer le capital culturel, en ce qu'il peut conduire à déployer certaines pratiques particulières pour gérer l'ennui comme celles de la fréquentation de bibliothèque ou d'apprentissage autodidacte d'une nouvelle langue, comme l'avait illustré l'exemple d'Olga. Dès lors, les possibilités d'amortir l'attente imposée par la procédure d'asile sont différemment distribuées entre les demandeur·ses d'asile selon les ressources dont ils et elles disposent en France. En ce sens, certaines situations qui sont garantes de l'accès à de telles ressources permettent d'entretenir un rapport moins frontal et difficile à l'attente et l'ennui. Ainsi, être en couple avec un·e Français·e ou une personne présente en France depuis longtemps et avec une situation économique stable, peut s'avérer doublement bénéfique sur ce plan en raison des ressources économiques et relationnelles que cela peut garantir. Amir par exemple qui, lorsqu'il arrive en France rejoint son compagnon avec qui il entretenait une relation à distance depuis le Maroc, a vécu de façon beaucoup moins difficile la période de sa procédure. Même si l'attente générerait une angoisse non négligeable quant à l'incertitude de l'issue de la procédure, sa situation conjugale lui a permis d'être bien moins exposé aux difficultés et conséquences de l'attente et de l'ennui. Son compagnon était par exemple en mesure de lui payer un abonnement à la salle de sport et leur vie conjugale garantissait à Amir l'accès à une vie sociale relativement riche en raison des activités qu'ils réalisaient ensemble ou avec leur cercle d'ami·es commun·es.

À l'inverse, les personnes qui sont contraintes de vivre dans les situations les plus précaires entretiennent un rapport différent à l'ennui dans la mesure où celui-ci se retrouve en partie amoindri par les enjeux de la survie quotidienne. En ce sens, le travail fondateur de Carolina Kobelinsky (2010) sur l'attente des demandeur·ses d'asile nécessite d'être complété, dans la mesure où, en se focalisant sur les résident·es de CADA, il analyse des expériences particulières de l'attente. En effet, pour les personnes dénuées d'un lieu de logement stable l'attente et l'ennui peuvent être éprouvés et négociés différemment, puisque dans cette configuration, la dilatation du temps ne s'accompagne

pas d'une rétraction de l'espace comme c'est le cas dans les CADA (Kobelinsky, 2010, 2014). Plusieurs des personnes rencontrées à qui aucune place en hébergement stable n'avait été accordée, ne disposaient pas d'un lieu de logement accessible durant la journée. C'est d'abord le cas des personnes qui ont dû vivre une période plus ou moins longue à la rue mais aussi de celles qui, hébergées par d'autres personnes, n'avaient pas l'autorisation de rester au domicile de ces dernières durant la journée ; de celles qui, sous-louant une place dans une chambre partagée avec des compatriotes et se sentant mal à l'aise en ce lieu, préféraient ne pas y rester la journée ; ou encore des personnes hébergées de façon plus ou moins régulière dans des dispositifs d'hébergement d'urgence, tel que ceux du Samu Social obtenus par le biais du numéro d'urgence 115, qui offrent parfois uniquement un lieu où dormir et passer la nuit. Dans ces cas-là, la dilatation du temps ne s'accompagne pas d'une rétraction de l'espace mais au contraire d'un éclatement de celui-ci. L'attente et l'ennui sont ici rompus, pendant un temps, par une confrontation à l'instantanéité de la nécessité de trouver un endroit où aller et par celle des logiques de la survie quotidienne pour les plus précaires qui font parfois émerger une « routinisation et des usages ciblés et contraints de l'espace parisien » (Piva et Runnet-Arnoux, 2022, p. 64). La mise en place de tactiques de survie quotidienne (trouver des endroits où passer la journée, trouver de quoi manger, la fréquentation répétée de certains lieux ressources), qui ne sont pas propre aux demandeur·ses d'asile²⁸², conduit à des situations où l'ennui est momentanément rattrapé par les impératifs de gestion de l'extrême précarité. Par conséquent, si la temporalité de la procédure d'asile est invariablement caractérisée par une mise en suspens de l'existence et une installation dans l'attente, au quotidien cette temporalité imposée est expérimentée différemment selon les conditions matérielles d'existence des individus et les ressources dont ils disposent en France pour dompter l'ennui généré.

Ainsi, l'attente et l'ennui, bien qu'éprouvés avec des intensités variables, constituent l'un des aspects structurants de la condition de demandeur·se d'asile. Le temps devient l'une des dimensions par laquelle s'exerce le pouvoir des politiques migratoires et d'asile, puisque la mise en attente contrainte reconfigure les temporalités personnelles et altère aussi bien les actions que les pensées des sujets (Fontanari, 2019). Couplés à l'incertitude, l'attente et l'ennui contribuent à installer les demandeur·ses d'asile dans une instabilité structurante.

2. L'incertitude comme règle

L'attente s'avère ainsi constitutive de la condition de demandeur·se d'asile. Parce qu'elle émerge relativement à la temporalité de l'examen des demandes d'asile, celle-ci va inévitablement de pair avec l'incertitude. Dans l'attente d'être fixé·es sur leur sort, les demandeur·ses d'asile éprouvent de façon permanente le poids de leur précarité administrative, tant l'incertitude qu'elle génère peut se loger dans les moindres plis du

²⁸² Voir par exemple le travail de Djemila Zeneidi-Henry (2002) sur les pratiques d'appropriation de la ville et de création de territoires et territorialités spécifiques par les « SDF ».

quotidien. Dès lors, si d'un point de vue administratif leur situation est claire – le statut de demandeur·se d'asile offre une légitimité reconnue, bien que provisoire, à leur présence en France –, il en est autrement lorsque l'on appréhende celle-ci du point de vue des demandeur·ses d'asile et de leur propre expérience. L'incertitude et la crainte de basculer dans l'irrégularité du jour au lendemain sont telles que sur certains aspects les représentations et pratiques des demandeur·ses d'asile se rapprochent de celles des personnes sans-papiers. Il s'agit alors de documenter la façon dont l'incertitude façonne le quotidien des demandeur·ses d'asile et comment ils et elles la négocient.

a) L'angoisse au quotidien

L'incertitude contraint tout d'abord l'existence des demandeur·ses d'asile par l'angoisse qu'elle génère et qui devient un compagnon quotidien de ces dernier·es. De jour comme de nuit, les interrogations et craintes liées à l'issue de la procédure parasitent les pensées et conduisent à l'émergence d'une « attention aliénée » (Aulanier, 2021a, à partir de Moinat, 2010) tant « le demandeur d'asile voit son quotidien colonisé par l'univers de sens de l'asile » (Aulanier, 2021a).

La vie d'une demandeuse d'asile lesbienne c'est pas facile. C'est pas facile parce que tu sais pas qu'est-ce que tu vas affronter à l'OFPPRA, est-ce que tu auras tes papiers, ou bien est-ce que les gens vont t'écouter, comprendre ce que tu vis, et t'aider à avoir tes papiers pour pouvoir survivre ici en France. C'est pas facile du tout, c'est compliqué, rien n'est facile dans la vie, de un. Et voilà des fois, la nuit tu dors pas, t'aimerais bien dormir comme les autres, mais tu peux pas, t'as des insomnies graves, en pensant tous les soirs à ce qui va se passer à l'OFPPRA, avec quel genre de personnes que tu vas affronter à l'OFPPRA. Franchement pour moi c'est pas du tout facile. On verra.

Entretien avec Fatima, juin 2018

Comme le montrent les insomnies de Fatima une telle angoisse n'est pas sans effet sur la santé mentale et physique des demandeur·ses d'asile. De récents travaux ont pointé qu'un statut migratoire incertain et instable avait des effets tout aussi délétères sur la santé que le fait de voir sa demande refusée (Esaïasson, Lajevardi et Sohlberg, 2022). En effet, couplée à l'attente et la solitude, l'incertitude peut conduire à faire émerger des situations de profond mal-être psychologique.

Je vais prendre un café avec Fatou proche de Gare du Nord. Rapidement, elle m'explique son sentiment de détresse actuel. C'est très difficile pour elle en ce moment. Elle n'a aucune famille ici, elle ne sait pas ce que l'avenir lui réserve. Elle me confie avoir des pensées suicidaires tant la solitude la ronge. Elle ne connaît personne au CADA, sauf ceux de l'ARDHIS, ils se disent bonjour quand ils se voient mais c'est tout. Elle ne fait rien avec eux car ce sont des hommes. De toute façon, elle préfère rester toute seule, car elle est trop stressée par la procédure. Elle n'arrive pas à dormir à cause du stress. « Parfois, je n'arrive plus à me rappeler de certains trucs du passé ». Elle a une copine, qu'elle a rencontrée à l'ARDHIS, mais elle ne la voit pas souvent à cause du stress de l'asile. Elle a été rejetée à l'OFPPRA et attend son audience CNDA. À force d'attendre, elle craint de devenir folle. « Me suicider serait peut-être mieux, ma vie est gâchée²⁸³ ». Elle me dit voir beaucoup de docteurs et de pys, et qu'elle a beaucoup de problèmes pour dormir.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 13/04/2017

²⁸³ "Sometimes I don't even remember past things." "Killing myself is better, my life is spoiled."

La situation de Fatou illustre l'emprise de l'incertitude sur son existence et les effets multiples de l'« attention aliénée » qu'elle génère. Non seulement l'incertitude affecte directement sa santé physique et psychologique, mais elle altère également ses relations sociales – amicales ou de couple – en raison de l'encombrement mental qu'elle provoque. Se met alors en place un cercle vicieux au sein duquel le stress associé à la procédure devient un facteur d'isolement supplémentaire qui rend en retour l'attente et l'incertitude d'autant plus insupportables. En outre, l'incertitude relative à la condition de demandeur·se d'asile s'étend au-delà du seul périmètre du statut administratif puisqu'elle a des implications matérielles. L'angoisse des conséquences d'un éventuel rejet de la demande d'asile découle aussi de l'instabilité résidentielle, notamment pour celles et ceux qui sont logé·es en CADA. En cas de rejet de la demande d'asile se pose rapidement la question de savoir où loger à court terme puisque les occupant·es doivent dans ce cas-là quitter leur place dans l'établissement au plus tard un mois après la notification du rejet.

De plus, certains aspects des éléments de réforme de l'asile les plus récents tendent à accroître l'incertitude et l'angoisse générées par la procédure. Ainsi, la loi asile et immigration de septembre 2018 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 supprime l'effet suspensif du recours devant la CNDA pour les personnes originaires de pays considérés comme sûrs²⁸⁴. Aux côtés d'autres associations, l'ARDHIS se mobilise²⁸⁵ et rappelle son opposition au principe même de la liste des « pays d'origine sûrs » tout en pointant qu'une grande partie des pays qui figurent sur celle-ci ne garantissent pas une protection aux minorités sexuelles et de genre. En ce sens, l'exemple le plus parlant reste celui du Sénégal qui, alors qu'il figure sur la liste des pays considérés comme sûrs en 2019²⁸⁶, constitue le pays dont sont originaires le plus de demandeur·ses d'asile suivi·es par l'ARDHIS. Dans les faits, la suppression du caractère suspensif du recours devant la CNDA conduit à ce qu'une personne qui a essuyé un rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA puisse se voir remettre par la préfecture une notification d'expulsion du territoire, alors même que la CNDA n'aura pas encore statué sur son recours. De fait, la personne devient expulsable²⁸⁷

²⁸⁴ La notion de « pays d'origine sûrs » est introduite par la loi de décembre 2003 relative au droit d'asile. Un pays est considéré comme sûr « s'il veille au respect des principes de la liberté, de la démocratie, de l'État de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales ». Cette liste est établie par le conseil d'administration de l'OFPRA. En 2019, figurent sur la liste des « pays d'origine sûrs » : l'Albanie, l'Arménie, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Cap-Vert, la Géorgie, le Ghana, l'Inde, le Kosovo, la Macédoine, Maurice, la Moldavie, la Mongolie, le Monténégro, le Sénégal et la Serbie. Lors de l'enregistrement de sa demande d'asile, une personne originaire de l'un de ces pays sera placée en procédure accélérée.

²⁸⁵ Voir par exemple le rapport « Des pays sûrs ? Mais pour qui exactement ? Revue de littérature 2019 » (<https://ardhis.org/wp-content/uploads/2019/07/Des-pays-s%C3%BBrs-mais-pour-qui-exactement-web.pdf>). En 2019, l'ARDHIS et d'autres associations de défense des droits des personnes LGBT+ organisent un rassemblement devant l'OFPRA et saisissent son conseil d'administration, sans que cela n'aboutisse cependant à une modification de la liste des pays sûrs.

²⁸⁶ En juillet 2021, le Conseil d'État, saisi par plusieurs associations, dont l'ARDHIS, annule la décision du conseil d'administration de l'OFPRA de maintien de la liste des « pays sûrs », telle qu'elle était auparavant instituée, et fait retirer de celle-ci le Bénin, le Ghana et le Sénégal. Actuellement, en juillet 2022, la liste des pays d'origine sûrs en vigueur est la suivante : Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Inde, Kosovo, Macédoine du Nord, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Serbie.

²⁸⁷ L'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) qui peut ainsi être notifiée peut faire l'objet d'un recours, afin de demander au tribunal administratif de suspendre cette décision, le temps que la CNDA statue sur la demande d'asile. En plus de l'angoisse que cela génère chez les requérant·es, une telle situation peut s'avérer décourageante et éreintante par la multiplication des procédures administratives dans

alors qu'elle est encore en demande d'asile. L'incertitude, ainsi que l'angoisse et l'incompréhension générées arrivent ici à leur paroxysme comme l'expérimente Moustapha, originaire du Sénégal.

Moustapha m'appelle car il vient de recevoir une OQTF. Il est paniqué et ne comprend pas ce qu'il se passe puisqu'il attend toujours sa convocation à une audience à la CNDA.

Extrait de carnet de terrain 29/07/2019

Je vois Moustapha en rendez-vous pour remplir son dossier de demande d'aide juridictionnelle pour contester l'OQTF qu'il a reçue. C'est très difficile de lui expliquer ce qu'il se passe, il ne comprend pas la situation. Plusieurs fois pendant le rendez-vous, et même après celui-ci, par SMS, il me dit que cela doit être une erreur, que normalement il doit aller à la CNDA. Il me demande si la préfecture a bien reçu son recours CNDA. Il est habituellement peu bavard sur comment il se sent, mais il me dit plusieurs fois ce jour-là à quel point c'est dur pour lui en ce moment, qu'il a « mal à la tête tout le temps ».

Extrait de carnet de terrain, 31/07/2019

Dans une telle situation, l'angoisse est d'autant plus forte qu'elle est alimentée par la matérialisation concrète, via l'OQTF, de l'éventualité crainte jusque-là de devoir quitter la France. La précarité administrative est donc éprouvée au quotidien par l'incertitude fondamentale dans laquelle se trouvent les demandeur·ses d'asile, ainsi que l'angoisse qu'elle génère, et qui leur rappellent que la légitimité de leur présence sur le territoire national peut basculer d'un jour à l'autre. Ainsi, le temps long de la liminalité produit par la procédure induit une incertitude quant à l'avenir qu'il faut gérer de façon quotidienne.

b) Chercher des signes pour donner du sens

Les demandeur·ses d'asile sont contraint·es de vivre dans une condition instable, car incertaine, face à laquelle ils et elles ne peuvent rien faire d'autre qu'attendre sans même être en mesure de prévoir le moment et l'issue de cette attente. Évoluant au sein d'une procédure de long terme sur laquelle ils et elles n'ont aucune prise, certain·es demandeur·ses d'asile tendent à chercher et créer des signes auxquels se raccrocher, qui permettent de stabiliser et donc d'amortir dans la mesure du possible une telle incertitude. Tout au long de la procédure une multitude d'aspects de son déroulé peuvent être perçus comme des signes qui permettraient d'en anticiper l'issue.

[Entraînement de foot] Je discute avec David que je n'ai pas vu depuis longtemps. Il attend toujours sa réponse de l'OFPPRA. Fin mars, il est allé à la préfecture pour renouveler son récépissé. Il m'explique la scène. Quand il est arrivé, la dame du guichet a pris son récépissé, a regardé sur son écran et lui a dit : « Vous êtes passé le 8 février c'est ça ? ». « Oui, c'est ça ». Elle avait les informations sur son ordinateur. Il lui explique qu'il est venu en avance pour renouveler son récépissé, avant la fin du mois, pour ne pas avoir de problème avec le versement de l'ADA. Elle lui explique alors que s'il obtient le statut de réfugié, il pourra travailler, et qu'il faut déjà commencer à chercher. Il m'explique ensuite qu'un autre demandeur d'asile lui a raconté qu'une fois il était allé à l'OFII pour avoir des renseignements sur son attribution de logement, et qu'on lui a dit qu'il ne dépendait désormais plus de l'OFII, car il avait eu le statut de réfugié. Le demandeur d'asile en question n'était pas au courant, puisqu'il n'avait pas encore reçu

lesquelles elle nécessite de s'engager. On note d'ailleurs, là encore, à quel point il peut être indispensable d'être suivi·e par une association dans ses démarches, tant celles-ci sont complexes et se démultiplient.

sa réponse. De la même façon David interprète le conseil de la personne qu'il a vue à la préfecture (commencer à chercher un travail) comme une bonne nouvelle implicite.

Extrait de carnet de terrain, 07/04/2018

[Audience CNDA de Camara] J'accompagne Camara à son audience à la CNDA. L'avocate a demandé une audience en huis clos. Pendant l'audience, je patiente dans la salle d'attente et vois arriver plusieurs membres de l'équipe de foot qui sont venus, ensemble, après l'entraînement, soutenir Camara et assister à son audience : David, Kalidou et Samba. Kalidou s'énerve lorsqu'il apprend qu'il ne peut pas assister à l'audience et qu'il est venu pour rien. On discute tous les quatre en attendant la fin de l'audience [...] David a reçu une notification lui annonçant qu'un courrier urgent l'attendait. Il va aller le chercher demain. C'est sûrement la réponse de l'OFPRA. David nous explique qu'il connaîtra directement le contenu de la réponse en fonction de la couleur de l'enveloppe : blanche, la réponse sera positive, jaune, elle sera négative. Il dit qu'il aura une enveloppe blanche et qu'il n'y aura pas de soucis. Mais Kalidou lui dit que c'est faux : il a lui-même reçu un rejet et l'enveloppe était blanche. David est étonné.

Extrait de carnet de terrain, 29/05/2018

Quelques jours après l'audience de Camara, David récupère le courrier qui l'informe que sa demande d'asile a été rejetée par l'OFPRA, sapant ses espoirs et la valeur des signes qui les nourrissaient. Comme dans cet exemple, les signes perçus sont bien souvent infondés, mais ce n'est pas tant leur exactitude que leur existence qui importe. Ainsi, il n'est pas rare de voir les demandeur·ses d'asile se raccrocher à des interprétations labiles, voire contradictoires au fil du temps, des caractéristiques ou événements liés à leur procédure.

[Cours de français] Je demande à Ousmane s'il n'a toujours pas eu de réponse de l'OFPRA. Ce n'est pas le cas. Mais il me dit que ce n'est pas plus mal. Quand on reçoit une réponse trop tôt, c'est mauvais signe d'après lui. C'est son ami, Abdoulaye, qui lui a dit ça. Ça a été son cas : il a reçu rapidement une réponse et elle était négative.

Extrait de carnet de terrain, 18/04/2018

[Pique-nique de l'ARDHIS] Je mange avec Ousmane et Souleymane. Ousmane m'explique qu'il a beaucoup de soucis en ce moment. Il s'inquiète tout d'abord parce qu'il n'a toujours pas reçu de réponse de l'OFPRA, qu'il attend depuis quatre mois. On discute de Moussa. Ousmane ne l'a pas vu depuis quelques mois maintenant, mais Moussa lui a dit qu'il avait eu son statut de réfugié. Ousmane revient alors sur le temps d'attente du résultat de son entretien à l'OFPRA. Moussa est passé après lui, il est même parfois allé chez Ousmane pour que ce dernier lui donne des conseils, et il a sa réponse avant lui. Cette différence alimente l'inquiétude d'Ousmane quant à l'issue de son entretien OFPRA.

Extrait de carnet de terrain, 08/07/2018

À l'instar de David et Ousmane, beaucoup de demandeur·ses d'asile tentent d'interpréter, dans un sens ou dans un autre, parfois le moindre détail relatif à leur procédure. La couleur d'une enveloppe, la durée de l'entretien OFPRA ou les dernières paroles de l'officier·e de protection durant celui-ci, la longueur de l'attente de la réponse de l'OFPRA, quelques mots d'un·e agent·e de la préfecture ou encore la réception d'un courrier particulier peuvent devenir aux yeux des demandeur·ses d'asile un signe annonciateur de l'issue de leur procédure. Ces micro interprétations du réel qui scandent le quotidien révèlent d'une part l'opacité du fonctionnement de la procédure et l'incertitude dans laquelle elle plonge les demandeur·ses d'asile, d'autre part leur tentative de redonner du sens à leur environnement anxiogène ainsi généré, en cherchant des signes auxquels se raccrocher pour le stabiliser. Dans la plupart des cas ces signes sont en réalité le produit d'un savoir collectif, institué par partage d'expériences, qui émerge par comparaison des

situations individuelles ou par la circulation d'informations dont il devient parfois difficile de retracer l'origine. Toutefois, les échanges sur les procédures des un-es et des autres sont à double tranchant tant ils peuvent contribuer à nourrir de plus belle l'incertitude et l'inquiétude. C'est particulièrement le cas à propos des durées d'attente qui sont parfois très variables d'une personne à une autre (attente de la convocation à l'entretien à l'OFPRA, de la réponse de l'OFPRA, de la convocation à l'audience à la CNDA), sans qu'il ne soit possible de saisir ce qui explique de telles différences de délai. Pour ne citer qu'un exemple, alors que Bamba et Fatima déposent leur demande d'asile durant le même mois, la procédure complète de Bamba jusqu'à la CNDA s'étend sur le même nombre de mois qu'il faut à Fatima pour simplement être convoquée à l'OFPRA (voir tableau 2). De fait, un tel traitement différencié en termes de temporalité alimente non seulement l'anxiété mais aussi le sentiment d'injustice et d'arbitraire. En outre, le fait d'échanger régulièrement avec d'autres demandeur·ses d'asile peut contribuer à ce qu'une personne soit exposée à des interprétations au sujet de sa propre procédure indépendamment de sa volonté, ce qui accentue alors l'inquiétude.

[Florent] : *Est-ce que des fois t'entends, entre personnes de l'ARDHIS, pas des bénévoles, mais des réfugiés, est-ce que vous vous donnez des conseils entre vous ou pas ?*

[Mariam] : *Conseils ? Conseils [blanc]. Oumar il me donne pas de conseils, il me fait peur de toute façon [rire]. La dernière fois j'étais pas bien, quand j'ai envoyé la demande de réexamen, ils m'ont ramené le courrier, ils m'ont dit qu'il y a des trucs qui manquent. Et Oumar il m'a dit : « Oh c'est pas bon du tout si on t'envoie ça ! Ça veut dire ils vont pas l'accepter ! ». Il dit : « Je connais une amie, ça ça lui est arrivé ». Donc tu vois, là j'ai la convocation, je lui ai même pas dit la date ! [rires]. Parce que j'ai pas envie qu'il me stresse à me dire : « Ah oui ! Fais ça, fais ça ! ». Parce que lui tout le temps il me stresse. Donc tu vois, Oumar il me fait peur, lui il me donne pas de conseils, il me fait peur [rires].*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

Ainsi, qu'ils soient rassurants ou anxiogènes, interprétés par soi ou par les autres, de nombreux éléments institués au rang de signes annonciateurs parsèment l'expérience de la demande d'asile. À la fois conséquence et moyen d'amortir l'effet déstabilisant de l'incertitude, le moindre paramètre du déroulé de la procédure et notamment de variation de celle-ci d'une personne à l'autre, peut être appréhendé comme un bon ou mauvais présage. Cette recherche de réponse dans des éléments qui en réalité ne sont annonciateurs de rien dans la majorité des cas est symptomatique de l'incertitude dans laquelle se retrouvent contraint·es de vivre les demandeur·ses d'asile, puisque les signes deviennent un moyen de combler le vide d'informations qui entoure le déroulé de la procédure et l'impossibilité d'en maîtriser un quelconque aspect.

c) Naviguer avec l'incertitude dans l'espace public

Enfin, l'incertitude s'accompagne parfois d'une insécurité dans l'espace public. Plus exactement, ce sont les interactions avec la police qui peuvent y être craintes. Le statut de « demandeur·se d'asile », bien qu'il fournisse une situation administrative régulière, est perçu comme trop instable et associé à une légitimité de présence provisoire dont les requérant·es ont bien conscience. Les rapports avec la police sont alors appréhendés avec une certaine méfiance dans la mesure où les demandeur·ses d'asile

craignent qu'il puisse en ressortir des complications avec leur procédure administrative. La condition liminaire participe donc d'un processus d'insécurisation plus générale.

Je me rends avec Abubakar à la permanence de RESOME²⁸⁸ du samedi matin. Après cela, nous nous rendons chez moi pour préparer son dossier. [...] Sur la route, dans le 5^e arrondissement, il me fait remarquer que le quartier est très calme. Il ajoute en plaisantant : « C'est pas comme à Mantes ici ». [Mantes-la-Jolie, commune des Yvelines où il réside, hébergé chez des gens]. Il me parle alors de Mantes-la-Jolie : « C'est très bruyant, les jeunes avec leurs motos font plein de pollution sonore. Les garçons restent la journée à traîner, tandis que les filles se concentrent plus sur les études ». Il m'explique que les patrouilles de police y sont fréquentes, ce qui le rend toujours mal-à-l'aise. Comme il est demandeur d'asile, il ne se sent pas en sécurité quand la police est présente, il a peur d'avoir des problèmes avec les patrouilles.

Extrait de carnet de terrain, 23/06/2018

Pour les demandeur·ses d'asile, l'enjeu consiste alors à se tenir à l'écart de toute situation problématique avec des forces de l'ordre à laquelle ils et elles pourraient se retrouver injustement associé·es.

[Cours de français] On travaille avec le groupe des francophones sur un texte consacré aux caméras de surveillance dans l'espace public. S'en suit un débat sur la question. Durant la discussion, Seydou évoque le fait qu'un jour, ici à Paris, il a vu deux jeunes voler des jus de fruit dans un magasin. Moussa lui demande alors pourquoi il n'a rien fait, il n'a rien dit. Seydou se justifie : « Moi je suis demandeur d'asile ». Il explique qu'il a eu peur d'avoir des problèmes si la police était arrivée et qu'il s'était retrouvé au milieu d'une histoire de vol. Il nous explique éviter le plus possible les contacts avec la police.

Extrait de carnet de terrain, 25/04/2018

Dès lors, une partie des demandeur·ses d'asile préfère mettre en place des stratégies d'évitement de certains lieux identifiés comme risqués, relativement aux types d'interactions qui risquent de s'y produire.

[David] : *En France, tu peux pas tout faire, parce que tu n'es pas chez toi [...] il faut éviter la fraude, il faut éviter la mafia, il faut éviter de traîner à des zones rouges. Il y a des coins que tu peux pas traîner parce que la police peut te soupçonner de quelque chose. [...]*

[Florent] : *C'est quoi les zones rouges dont tu parles ? C'est où par exemple ?*

[David] : *Non mais comme à Marcadet²⁸⁹ là, moi je peux pas traîner là. Parce que je vois des gens ils vendent les histoires illégales, comme des Marlboro, le cannabis, donc je peux pas traîner dans des endroits pareils. Je peux pas traîner parce que bon, comme je suis un demandeur d'asile, alors si la police vient et m'attrape là, si on dit que moi aussi je suis un vendeur de cannabis, quelle preuve que moi j'ai ? J'ai pas de preuves. Je serais impliqué dans une histoire que je connais ni la tête ni les pieds. Donc il faut éviter.*

Entretien avec David, avril 2018

L'exemple de David illustre que l'incertitude qui accompagne la condition de demandeur·se d'asile n'est pas seulement de l'ordre de la précarité administrative. Elle relève également d'un discrédit social que met en avant sa crainte de ne pouvoir prouver qu'il n'aurait rien à voir avec une éventuelle vente illégale dans la rue, c'est-à-dire de voir

²⁸⁸ RESOME est un collectif qui cherche à favoriser et faciliter l'accès des exilé·es à l'enseignement supérieur.

²⁸⁹ Appellation par David qui, en référence à un arrêt de métro dans le 18^e arrondissement de Paris, renvoie plus largement au quartier de Château-Rouge dans lequel il est situé. Ce quartier, qui représente une centralité commerciale pour les personnes originaires de pays africains résidant en région parisienne, est aussi le lieu de fréquents contrôles de police, parfois violents, dans cet espace marchand où ont également lieu des pratiques de commerce informel (Chabrol, 2014).

sa parole déconsidérée *a priori* et faire l'objet de préjugés relativement à son statut administratif. En conséquence, ce sentiment peut aussi conditionner les représentations, pratiques et expériences spatiales des demandeur·ses d'asile, selon une configuration qui n'est pas sans rappeler le quotidien des sans-papiers qui, comme le décrit Stefan Le Courant (2016, 2022), s'attachent à « cartographier la menace » représentée par la police et à contourner les lieux identifiés comme dangereux. On voit donc que la liminalité inhérente à la condition de demandeur·se d'asile ne s'inscrit spatialement pas uniquement dans des espaces spécifiques qui la matérialisent – comme les campements informels, les CADA ou les centres de rétention – mais également dans le quotidien des individus en ce qu'elle modifie plus profondément leur rapport à l'espace et sa pratique.

Toutefois, l'ensemble de ces exemples invite à pousser l'analyse au-delà du seul enjeu administratif. Plus exactement, l'expérience de la précarité administrative et de la crainte de la police peut être articulée avec la position raciale des individus. À l'image de David, Seydou et Abubakar, les personnes qui m'ont fait part de telles craintes de la police dans l'espace public ont toujours été des hommes noirs. Si ceux-ci sont de fait majoritaires au sein du groupe enquêté, leurs craintes peuvent sûrement être lues au regard de la continuité du profilage racial qui peut être mis en œuvre lors des contrôles de police et auxquels ils peuvent se retrouver particulièrement exposés, de la frontière jusqu'aux quartiers populaires. En effet, les travaux sur les contrôles policiers aux frontières ont mis en avant la façon dont ceux-ci ciblaient certains individus sur la base de différentes caractéristiques qui permettraient d'identifier les « migrants », à savoir l'âge, le genre, les vêtements portés, les bagages en possession mais aussi l'ethnicité supposée (Babels, 2019). Au-delà des zones frontalières, les contrôles d'identité qui visent à identifier les personnes en situation irrégulière reposent également sur un processus de « typification du "clandestin" » basé non seulement sur des discriminants sociaux, mais aussi sur des discriminants raciaux conduisant à cibler avant tout « les Noirs et les Arabes » (Le Courant, 2022). Plus généralement, des enquêtes ont également montré la surreprésentation des hommes jeunes noirs ou maghrébins (je reprends les catégories de l'enquête mobilisée) dans les contrôles d'identité effectués par la police (Jobard *et al.*, 2012). Enfin, les pratiques d'interpellations policières quotidiennes qui opèrent comme moyen de contrôle et de maintien d'un ordre social inégalitaire auprès de jeunes issus de l'immigration dans les quartiers populaires (Fassin, 2011) peuvent aussi concerner les demandeur·ses d'asile qui résident parfois dans ces espaces – notamment lorsqu'ils et elles doivent trouver par leurs propres moyens une solution d'hébergement (voir section suivante) – à l'instar d'Abubakar qui réside dans un quartier de Mantes-la-Jolie où la police semble très présente et qui lui fait plus peur qu'elle ne le rassure. Par conséquent, ce qui se joue et qui est présenté sur le registre du statut administratif nécessite d'être plus largement réinscrit dans les rapports de pouvoir, et notamment de race et de classe, qui caractérisent le contexte français et les pratiques policières de façon plus générale. En ce sens, la crainte associée à la précarité administrative s'éveille probablement en miroir des contextes spatiaux dans lesquels évoluent les demandeur·ses d'asile – où les chances de croiser une patrouille de police seront plus ou moins élevée – et de leurs caractéristiques sociales – en termes de race, mais aussi de genre, d'âge et de classe – qui

les exposent de façon différenciée à des interactions avec la police. La condition de demandeur·se d'asile vient ainsi cristalliser des rapports de pouvoir avec la police qui mettent en jeu les autres positions sociales des individus et qui conduisent alors en retour à une expérience différenciée de ce statut administratif d'une personne à l'autre.

La condition de demandeur·se d'asile relève donc bien d'une condition liminaire. Dans l'attente du résultat de l'examen de leur demande les requérant·es sont placé·es pendant plusieurs mois dans une situation d'entre deux, où tout en étant entendu·es sur leur besoin de protection, ils et elles sont maintenu·es, par les contraintes qui accompagnent leur existence quotidienne, aux marges de la société. Cette condition liminaire est notamment éprouvée dans la mise en attente et en inactivité ainsi que dans l'incertitude expérimentée au quotidien. Là où les étranger·es en situation irrégulière sont confronté·es à une forme de contrôle et de gouvernement par la menace, à savoir celle d'expulsion (Le Courant, 2022), les demandeur·ses d'asile font l'expérience d'un gouvernement par l'instabilisation qui les conduit à intégrer que la légitimité de leur présence sur le territoire français n'est pas encore acquise, ce qui permet de déplacer dans le temps et dans l'espace le pouvoir de la frontière. En plus des effets directs sur leur existence (impression de perdre des mois de leur vie, sentiments d'angoisse ou encore détérioration de leur santé mentale), une telle mise en suspens de leur vie conduit les demandeur·ses d'asile à développer des formes d'auto-discipline : l'incertitude liée à la précarité administrative est parfois tellement forte que les individus en viennent eux-mêmes à limiter certaines de leurs pratiques, voire à s'isoler²⁹⁰. Dans le même temps l'installation dans le provisoire contribue à bloquer toute projection dans l'avenir. Dès lors, ce rappel permanent d'une légitimité de présence non acquise pose les bases d'un processus plus général de marginalisation sociale qui s'avère aussi alimenté par les expériences de la précarité et du déclassement.

B. De l'expérience de la précarité à celle du déclassement

En raison des conséquences des persécutions expérimentées dans le pays d'origine (voir chapitre 3), du coût de la migration et des conditions dans lesquelles celle-ci peut avoir lieu (voir chapitre 4) nombreuses sont les personnes qui se retrouvent démunies ou quasiment démunies de ressources financières à leur arrivée en France. De surcroît, cet appauvrissement lié au déplacement est en partie entretenu par les contraintes qui accompagnent le statut administratif de demandeur·se d'asile et l'insuffisance des moyens d'accueil mis en place par les pouvoirs publics. La période de la demande d'asile s'accompagne donc très souvent d'une importante précarité matérielle avec laquelle il faut composer tant bien que mal. Celle-ci conduit également à faire l'expérience d'un déclassement, compris comme une perte en termes de conditions matérielles d'existence et de statut social, ainsi qu'une dégradation de l'image de soi qui en découle.

²⁹⁰ Le chapitre 9 complète cette analyse, en montrant la façon dont cette réalité influe spécifiquement sur l'expérience minoritaire sexuelle et de genre en France.

1. Le maintien contraint dans la précarité matérielle

La condition de demandeur·se d'asile est souvent associée à une forte précarité matérielle, conséquence des restrictions qui résultent de ce statut administratif d'une part, des politiques et dispositifs d'accueil déployés d'autre part. Aggravée par ailleurs par les difficultés qui peuvent survenir en termes d'accès aux droits, cette précarité matérielle dans laquelle sont maintenu·es les demandeur·ses d'asile les pousse à trouver par eux-mêmes et elles-mêmes les moyens d'y faire face, et fait ainsi émerger des expériences d'autant plus différenciée de cette condition.

a) Configurations de la précarité matérielle

La précarité matérielle éprouvée par les demandeur·ses d'asile est en réalité double, puisqu'elle est souvent à la fois financière et résidentielle.

Précarité financière

Sur le plan financier, les demandeur·ses d'asile sont tributaires de l'ADA versée par l'OFII. Le montant journalier de l'ADA s'élève à 6,80 euros par personne²⁹¹, auquel peut s'ajouter un montant additionnel de 7,40 euros – conduisant donc à un total de 14,20 euros par jour – pour « chaque demandeur d'asile ayant accepté l'offre de prise en charge, qui a manifesté un besoin d'hébergement et n'a pas accès gratuitement à un hébergement ou un logement à quelque titre que ce soit²⁹² ». Parce qu'ils et elles ne sont pas autorisés·es à travailler, du moins pendant un certain temps, l'ADA constitue l'unique source d'argent pour une grande partie des demandeur·ses d'asile. Or, la faiblesse de son montant ne permet que difficilement aux personnes de couvrir leurs besoins essentiels, puisque l'ADA s'avère insuffisante pour s'acheter à la fois de la nourriture, des vêtements, des produits d'hygiène, un téléphone et des cartes de recharge, tout en payant son Passe Navigo, même en bénéficiant d'une réduction, et une participation financière pour accéder à un logement, pour celles et ceux qui ne sont pas hébergé·es par les dispositifs publics. Une partie importante des demandeur·ses d'asile qui n'ont pas accès à d'autres ressources financières pour pallier l'insuffisance de l'ADA vit alors dans des situations de grande précarité, à l'image de celles et ceux qui n'ont par exemple pas d'autre choix que de demander à des bénévoles de l'ARDHIS de leur acheter de la nourriture lors de période particulièrement difficiles pour elles et eux.

Pour certaines personnes, la précarité financière sera d'autant plus prononcée qu'elles peuvent ne pas bénéficier des Conditions Matérielles d'Accueil (CMA) qui regroupent l'ADA et la proposition, lorsque celle-ci est faite, d'une place d'hébergement par l'OFII. Dès le passage au GUDA, l'OFII peut refuser d'ouvrir le bénéfice des CMA en cas de demande de réexamen de la demande d'asile ; d'introduction tardive de la demande

²⁹¹ Pour des familles de deux personnes, ce montant s'élève à 10,20 euros, de trois personnes à 13,60 euros, de quatre personnes à 17 euros. Pour les montants des compositions familiales supérieures, voir l'annexe 8 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA).

²⁹² Annexe 8 du CESEDA.

d'asile, c'est-à-dire plus de 90 jours après l'entrée en France ; ou en cas de refus par la personne d'une proposition d'hébergement ou d'orientation vers une région²⁹³ déterminée par l'OFII. Durant la procédure, l'OFII peut également retirer les CMA pour dissimulation de ressources, informations mensongères sur la situation familiale, demandes d'asile multiples sous plusieurs identités et comportement violent ou manquement grave au règlement du lieu d'hébergement. Enfin, les CMA peuvent être suspendues lorsque la personne a quitté le lieu d'hébergement proposé ou la région d'orientation, ou lorsqu'elle n'a pas respecté les exigences des autorités chargées de l'asile, notamment se rendre aux entretiens, se présenter aux autorités²⁹⁴ et fournir les informations utiles afin de faciliter l'instruction des demandes.

Précarité résidentielle

En plus de l'ADA, les CMA théoriquement garanties par l'OFII intègrent une proposition d'hébergement. Toutefois, une partie importante des demandeur·ses d'asile ne se voient pas attribuer de place d'hébergement par l'OFII. Comme le montre Serge Slama (2015, 2018), il existe depuis une quinzaine d'années en France un « sous-dimensionnement structurel » du Dispositif National d'Accueil (DNA) destiné à héberger les demandeur·ses d'asile, malgré des augmentations du nombre de places au sein du dispositif. En 2018 par exemple, alors que 109 680 personnes déposent une première demande d'asile cette année-là, seulement 56 399 entrent dans un hébergement du DNA (Coordination Française du Droit d'Asile, 2018). Pour l'année 2019 la Cimade note qu'environ la moitié des demandeur·ses d'asile ne sont pas hébergé·es par les pouvoirs publics²⁹⁵. Dans ces conditions, beaucoup de demandeur·ses d'asile doivent trouver par leurs propres moyens une solution d'hébergement.

Parallèlement, l'augmentation par l'État du nombre de places disponibles dans le cadre du DNA, dans un souci plus marqué de couvrir les besoins d'hébergement des demandeur·ses d'asile, s'accompagne d'une multiplication des dispositifs

²⁹³ L'OFII peut proposer une place d'hébergement en dehors du département ou de la région où a été enregistrée la demande d'asile. Depuis la « loi asile et immigration » du 10 septembre 2018, l'OFII peut également imposer à un·e demandeur·se d'asile de se rendre dans une autre région. Ces redistributions sur le territoire national ont notamment pour objectif d'éviter une trop grande concentration des demandeur·ses d'asile en Île-de-France. Un·e demandeur·se d'asile qui refuserait de se rendre dans la région vers laquelle il ou elle a été orienté·e, ou qui quitterait cette dernière sans « motifs impérieux ou de convocation par une autorité ou une juridiction » (article L. 551-5 du CESEDA, anciennement L. 744-2 avant sa refonte en mai 2021) et sans avoir sollicité au préalable une autorisation pour ce faire auprès de l'OFII, peut perdre le bénéfice des CMA. Serge Slama (2018, 2020) note ainsi comment ce principe d'orientation directive, déjà prévu par la loi du 29 juillet 2015 qui conditionnait alors le bénéfice des CMA à l'acceptation par les demandeur·ses d'asile de l'hébergement qui leur était proposé, et renforcé par la loi du 10 septembre 2018, participe d'une « policarisation » du dispositif d'accueil, en imposant une forme d'assignation à résidence, via les possibilités de sanction (perte des CMA) qui accompagnent son non-respect.

²⁹⁴ C'est notamment le cas pour les personnes en procédure Dublin, dans la situation où celles-ci, assignées à résidence, ne se présentent pas à l'un de leur rendez-vous et sont considérées comme « en fuite ».

²⁹⁵ Article en ligne « Asile : bilan en France et en Europe pour 2019 ». URL : <https://www.lacimade.org/asile-bilan-de-lasile-en-france-et-en-europe2019/>. Dernière consultation le 03/08/2022.

d'hébergement²⁹⁶ qui va de pair avec de nouvelles dynamiques de gestion, à savoir : une dégradation de la qualité de prise en charge des individus dans ces nouvelles structures ; une accentuation de la catégorisation des demandeur·ses d'asile et de la différenciation de leur prise en charge selon leur procédure (normale, accélérée, Dublin, réexamens, débouté·es du droit d'asile) ; une dissémination des dispositifs d'hébergement et donc des demandeur·ses d'asile sur l'ensemble du territoire français dans une logique de déconcentration de l'Île-de-France notamment (Slama, 2020). Or, il faut considérer les effets de cette politique de dispersion territoriale qui sont au moins de deux ordres. Tout d'abord, elle peut conduire à une rupture de liens sociaux et à éloigner les demandeur·ses d'asile d'une série de ressources dont ils et elles disposent en Île-de-France, qu'ils et elles ont pu avoir le temps de développer depuis leur arrivée. Cette rupture fut particulièrement brutale pour les personnes enquêtées les plus isolées et pour qui l'ARDHIS constituait l'un des seuls réseaux sociaux auxquels elles étaient intégrées. C'est ce qu'illustre l'éloignement progressif de Paris qu'a subi Seydou, résultat de ses placements en hébergement successifs par l'OFII.

[Promenade de l'ARDHIS] Je discute avec Seydou. Il n'a toujours pas de logement et dort dans une église [...]. Régis, un des bénévoles, lui a parlé de l'association Le Refuge pour trouver un logement. Seydou me dit qu'il va appeler l'association, mais il est inquiet à propos du lieu où elle pourrait le loger. Régis lui a expliqué qu'ils auront peut-être une place pour lui à Marseille ou à Lille. Mais Seydou veut rester à Paris ou aux alentours : « Ici j'ai les cours de français, les activités de l'ARDHIS, mon médecin ».

Extrait de carnet de terrain, 23/04/2018

Seydou m'appelle dans l'après-midi. On ne s'est pas vu depuis un moment. Il me dit qu'il a un logement depuis lundi, mais très loin de Paris : à Bonnelles [commune située au sud-ouest de l'Île-de-France]. Plusieurs fois, il utilise des expressions comme « on m'a jeté là-bas », et insiste sur le fait qu'il ne s'attendait pas à ça. Il m'explique que le centre où il est hébergé est le seul bâtiment « au milieu des champs et des chevaux ». Il leur a dit qu'il suivait des cours de français à Paris (ceux de l'ARDHIS), mais cela n'a rien changé. Il me dit qu'il n'y a rien là-bas pour voir des gens.

Extrait de carnet de terrain, 19/10/2018

Je reçois un SMS de Seydou : « Bonsoir Florent, on m'a donné un logement dans un CADA en province à Montauban [commune située au nord de Toulouse]. Mon transfert sera mardi ». Je l'appelle, il me demande si l'ARDHIS peut faire une lettre pour faire quelque chose. Il me dit qu'il ne pourra plus venir aux activités de l'association, que cela va lui manquer et qu'il ne connaît personne là-bas.

Extrait de carnet de terrain, 26/10/2018

²⁹⁶ En dehors des CADA, les demandeur·ses d'asile peuvent être hébergé·es dans des HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) créés à la fin des années 1990, dans des ATSA (Accueil Temporaire Service Asile) créés en 2000, ou encore des PRAHDA (Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile) créés en 2017. Ajoutons à cela la création récente de structures ayant vocation à identifier la situation des personnes, afin d'éventuellement les réorienter vers un autre dispositif d'hébergement dans un second temps selon leur situation administrative, comme les CAO (Centre d'Accueil et d'Orientation) créés en 2015, les CHUM (Centre d'Hébergement d'Urgence pour Migrants) créés en 2016 et les CAES (Centres d'Examen des Situations) créés en 2017. Pour une présentation détaillée de ces différents dispositifs, voir annexe 8. À cela s'ajoute également des dispositifs relevant d'initiatives municipales, comme le Centre de Premier Accueil (CPA) ouvert par la ville de Paris en 2016 à Porte de la Chapelle, ayant vocation à fournir un accueil et hébergement provisoires aux primo-arrivant·es et à les orienter dans leurs démarches administratives. Sur la mise en place de ce projet, son fonctionnement et ses limites, voir Guilbaud, Koepke et Manac'h, 2022.

En plus de contribuer à rendre plus difficile le suivi associatif déjà engagé, ici avec l'ARDHIS, l'éloignement de Paris peut s'accompagner d'une perte de lien social importante. Pour les personnes LGBT+, cette perte de lien pourra s'avérer d'autant plus difficile à compenser qu'elles pourront se sentir mal à l'aise avec les autres résident·es de leur nouveau centre d'hébergement – par crainte de subir de leur part diverses formes de stigmatisation –, et qu'elles pourront se retrouver dans des espaces dotés d'un tissu associatif beaucoup moins dense et diversifié. Dès lors, le deuxième effet de cette politique de réorientation régionale réside dans le renoncement à l'hébergement institutionnel qu'elle peut engendrer. Certain·es demandeur·ses d'asile m'ont expliqué pouvoir envisager de renoncer à leur offre d'hébergement si cela les contraignait à quitter la région parisienne. Le dilemme qui se pose est pourtant de taille, puisque refuser une offre d'hébergement de l'OFII peut conduire à perdre l'intégralité des CMA, donc aussi le bénéfice de l'ADA. En ce sens, les demandeur·ses d'asile peuvent être amené·es à devoir choisir entre des conditions matérielles minimales et l'ancrage social développé depuis leur arrivée. Plus encore, face à la crainte d'une hypothétique proposition d'hébergement en dehors de la région Île-de-France certain·es préfèrent alors que l'ARDHIS n'intervienne pas auprès de l'OFII pour tenter d'accélérer le processus de proposition d'un hébergement, comme certain·es bénévoles peuvent le faire en envoyant des courriers²⁹⁷. Dès lors, l'attente d'une proposition d'hébergement devient parfois une source de stress, alors même que beaucoup sont dans des situations de précarité résidentielle.

[Rendez-vous avec Abdul] *Il ne va pas très bien. Il est très mal à l'aise là où il loge [il est hébergé par une famille]. Il ne peut pas rentrer le soir avant 20h, 21h, ne peut pas choisir quand il veut se reposer, les enfants font toujours du bruit et il a donné 200 euros à l'homme de la famille quand il a touché son ADA. Je lui explique que je peux essayer de faire une lettre à l'OFII, mais lui expose le risque d'être envoyé loin de Paris. Mais il préfère rester dans cette situation plutôt que devoir aller loin de Paris, perdre contact avec l'ARDHIS et se retrouver seul. Il m'explique que l'ARDHIS est la seule chose qui le fait aller un peu mieux et regrette qu'il n'y ait pas d'activités de l'ARDHIS tous les jours.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 06/11/2018

Par conséquent, l'épreuve de la précarité résidentielle pour les demandeur·ses d'asile ne revient pas seulement à faire l'expérience de l'absence de logement ou du mal logement, mais également à expérimenter potentiellement des formes de mise en mobilité contrainte à l'échelle nationale qui l'accompagne, en lien avec les nouvelles formes de gestion et de contrôle qui tendent à être déployées par les pouvoirs publics.

Pour celles et ceux qui ne se voient proposer aucune offre d'hébergement institutionnelle, il est alors nécessaire de trouver par soi-même un logement. Entre les images de personnes hébergées en CADA et celles de personnes habitant des campements dans les rues parisiennes, le groupe des demandeur·ses d'asile se caractérise en réalité par une grande hétérogénéité de situation en termes de logement. Le tableau 10 recense ainsi les situations variées dans lesquelles ont pu se trouver les personnes enquêtées. La figure 11 montre la répartition numérique de certaines de ces situations rencontrées en

²⁹⁷ Voir dans ce chapitre la section consacrée à la « vulnérabilité » au guichet.

mars 2017 par un groupe de 66²⁹⁸ demandeur·ses d'asile ayant enregistré leur demande en Île-de-France. La carte 9 représente les emplacements de 53 d'entre elles.

Place dans un dispositif d'hébergement public	Place pérenne dans un CADA, HUDA, ATSA, PRADHA
	Place dans un dispositif d'hébergement provisoire (CAO, CAES)
	Place dans un dispositif d'hébergement d'urgence
Hébergement privé gratuit	Hébergement par le biais d'une association
	Hébergement par des particulier·es : connaissances antérieures ou connaissances nouvellement réalisées en France
	Hébergement informel dans un dispositif d'hébergement public (partage de la chambre d'un·e résident·e de CADA par exemple)
Hébergement privé avec contrepartie financière	Location d'un appartement
	Sous-location d'un appartement
	Sous-location d'une place dans une chambre ou un appartement occupé par plusieurs personnes en même temps
	Hébergement chez des particulier·es avec contrepartie financière
Absence de logement	Sans-abrisme fractionné par des périodes de stabilité d'hébergement privé
	Sans-abrisme entrecoupé par des périodes dans des points de chute informels (campements dans la rue, squats) ou des passages en dispositif d'hébergement d'urgence (obtenus par l'intermédiaire du 115)
	Sans-abrisme, errance dans la rue

Tableau 10 : Situations résidentielles rencontrées par des demandeur·ses d'asile

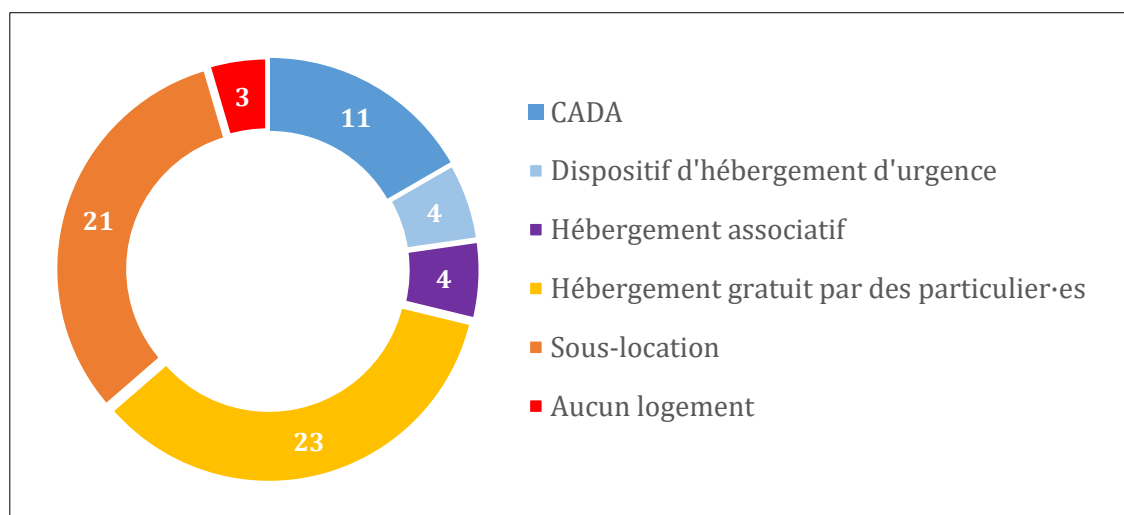
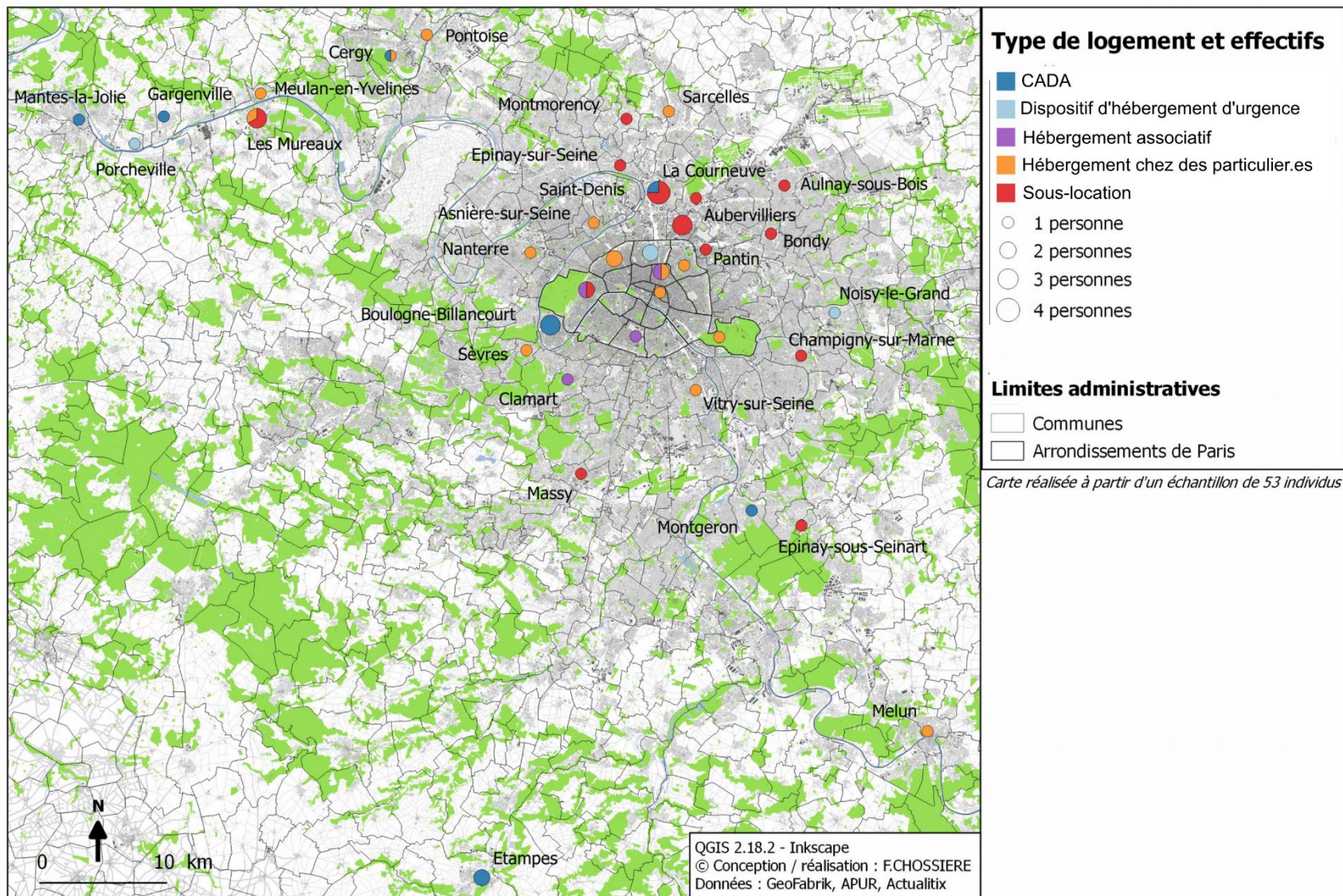


Figure 11 : Répartition des situations résidentielles de 66 demandeur·ses d'asile en Île-de-France en mars 2017

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2017)

²⁹⁸ L'échantillon a été réalisé sur la base d'informations auxquelles j'ai eu directement accès auprès des demandeur·ses d'asile rencontré·es durant l'enquête et d'informations délivrées par trois bénévoles au sujet des demandeur·ses d'asile qu'ils accompagnaient à cette période.



Carte 9 : Situations résidentielles de 53 demandeur·ses d'asile en Île-de-France en mars 2017
 (Conception et réalisation : F. Chossière, 2017)

La multiplicité des situations résidentielles recensées (tableau 10) et le nombre de personnes non logées au sein de dispositifs institutionnels d'hébergement parmi les personnes interrogées (51 sur 66), confirment d'une part le sous dimensionnement du DNA précédemment évoqué, d'autre part la nécessité pour une importante partie des demandeur·ses d'asile de trouver eux-mêmes et elles-mêmes les ressources et moyens d'accéder à un logement durant leur procédure. Plusieurs personnes rencontrées durant cette enquête ont ainsi passé l'intégralité de leur demande d'asile sans qu'une place d'hébergement ne leur soit proposée par l'OFII. Il faut toutefois noter que ces réalités sont d'autant plus difficiles à cerner et à documenter que les trajectoires résidentielles des demandeur·ses d'asile se caractérisent en réalité bien souvent par une forte instabilité. Ainsi, durant leur procédure, la majorité des personnes enquêtées sont passées d'une catégorie à l'autre des types de situation résidentielle présentées, notamment au fur et à mesure de leurs nouvelles rencontres, des nouvelles informations auxquelles elles ont eu accès ou des ressources qu'elles ont pu réussir à se constituer. De la même façon, les personnes qui ont réussi à obtenir une place d'hébergement dans le cadre du DNA ont pu dans un premier temps expérimenter une période de sans-abrisme dans la mesure où l'obtention d'une telle place arrive rarement dès l'enregistrement de la demande d'asile. De plus, il faut noter que les expériences d'homophobie ou de transphobie peuvent conduire à accentuer cette instabilité résidentielle : expérimentées dans les dispositifs d'hébergement, tels que les CADA, ou les dispositifs d'hébergement urgence, elles peuvent aller jusqu'à pousser certain·es demandeur·ses d'asile à quitter ces derniers ; éprouvées dans des situations d'hébergement privé, elles peuvent conduire les personnes qui les hébergent à mettre fin à leur accueil ou location.

La cartographie des solutions d'hébergement trouvées par une cinquantaine de demandeur·ses d'asile en région parisienne (carte 9) fournit quant à elle d'autres types d'informations. Pour commencer, elle pose un enjeu méthodologique non négligeable relatif aux tentatives de réaliser une géographie de l'asile, comprise comme une analyse de la localisation des demandeur·ses d'asile sur le territoire national ou à d'autres échelles. En se basant sur une entrée par les individus, elle permet de montrer une réalité beaucoup plus éclatée et diversifiée que celle que documentent les travaux qui se concentrent sur des types de lieux particuliers. En effet, les analyses de la répartition des demandeur·ses d'asile sur le territoire, notamment lorsqu'elles souhaitent tendre à la plus grande représentativité possible en termes d'effectifs, sont en réalité contraintes d'être effectuées avec une entrée par les structures d'hébergement spécifiques dans le cadre du DNA et leurs capacités d'accueil (Berthomière *et al.*, 2020). Or, de telles approches laissent de côté l'ensemble des demandeur·ses d'asile qui ne sont pas hébergé·es dans ces structures. Si l'entrée par les individus est beaucoup plus difficile à mettre en place, notamment pour espérer obtenir un échantillon de personnes important – difficulté à laquelle il faudrait ajouter celle de la temporalité et instabilité des trajectoires résidentielles –, elle permet déjà de rappeler dans une certaine mesure l'existence d'une réalité de la demande d'asile bien souvent invisible car plus difficile à étudier et donc à cartographier, éloignée des espaces les plus médiatisés comme les campements de rue ou des espaces les plus étudiés, car plus facilement quantifiables ou accessibles, que sont les

structures d'hébergement du DNA. Ainsi, deux renseignements peuvent être tirés de la carte 9. On note tout d'abord une tendance à la concentration d'hébergements à proximité de Paris, qui, si elle peut s'expliquer par un effet de recrutement des enquêté·es par le biais d'une association parisienne, peut aussi refléter une volonté des individus de rester proches de la capitale et des ressources qu'elle offre, notamment en termes de réseau social. Le contraste de localisation entre les hébergements institutionnels (CADA ou dispositifs d'hébergement d'urgence) et les sous-locations ou hébergement chez des particulier·es est ainsi particulièrement parlant, puisque les logements les plus éloignés de Paris relèvent des premiers, autrement dit, de ceux pour lesquels les demandeur·ses d'asile n'ont aucune prise sur la localisation et aucune possibilité de chercher une alternative. L'effet des réseaux sociaux dans lesquels s'inscrivent les demandeur·ses d'asile sont également à prendre en compte pour comprendre la logique d'implantation des solutions d'hébergement privés, qu'ils donnent lieu à une contrepartie financière ou non. En ce sens, cette carte renseigne aussi déjà sur l'importance du recours aux réseaux de connaissance tissés avec des personnes originaires du même pays d'origine ou bien d'autres pays dont les ressortissants parlent la même langue que soi pour accéder à des ressources (sur le rapport aux compatriotes, voir le chapitre 8), et notamment en termes d'accès à l'hébergement. La localisation des hébergements chez des particulier·es ou des sous-locations, d'appartements ou de simples places dans une chambre partagée à plusieurs, recoupe ainsi la géographie des espaces résidentiels des étranger·es en région parisienne (Delage et Weber, 2014), et ce de façon particulièrement visible avec les arrondissements du nord de Paris et les communes de la banlieue nord et nord-est parisienne. Rendre compte de ces situations permet également par la même occasion de rappeler que la géographie des espaces résidentiels des demandeur·ses d'asile ne relève pas de logiques spécifiques et uniques pour une partie importante d'entre elles et eux.

Ainsi, la précarité matérielle que rencontrent les demandeur·ses d'asile est bien souvent double, puisqu'il s'agit à la fois d'une précarité financière et résidentielle. Elle s'explique autant par les contraintes découlant de leur statut administratif spécifique, que du manque de moyens déployés dans les dispositifs d'accueil institutionnels.

b) Dans le dédale administratif

Cette précarité matérielle est par ailleurs accentuée dans certains cas par des difficultés administratives. La longueur de la mise en place des droits sociaux ou les difficultés de compréhension des démarches à suivre peuvent retarder le moment où les demandeur·ses d'asile bénéficient effectivement des aides auxquelles ils et elles ont droit. Par exemple, les problèmes dans la perception de l'ADA sont fréquents. Les délais parfois longs de mise en place de son versement, ou même des situations de suspension de celui-ci sans raison apparente, exposent les individus à vivre pendant des périodes plus ou moins longues, sans aucun apport financier institutionnel. Au-delà des ressources financières, la longueur de l'ouverture d'autres droits peut aussi affecter l'accès à la santé. Ainsi, il faut compter parfois plusieurs mois pour l'ouverture des droits à la CMU-C

(Couverture Maladie Universelle Complémentaire²⁹⁹), une fois la demande réalisée, qui nécessite dans un premier temps d'avoir une domiciliation pour être effectuée. Il en va de même pour le bénéfice de la Tarification Solidarité Transport, permettant d'obtenir une réduction de 75% pour le paiement des forfaits mensuels ou hebdomadaires du passe Navigo, qui peut connaître des difficultés et un délai de mise en place.

À ces aléas administratifs, s'ajoutent les éventuelles difficultés rencontrées par les demandeur-ses d'asile pour comprendre les démarches qu'ils et elles doivent réaliser.

Discussion avec Abdul. Il me demande si je connais un endroit pour avoir des vêtements, car il commence à faire froid et la journée il doit rester dehors. Il est allé voir Coallia³⁰⁰ ce matin et leur a posé plusieurs questions. Pour sa douleur au pied, on lui dit d'aller à l'hôpital lundi prochain. Pour son passe Navigo, on lui dit d'appeler un numéro, mais il n'a pas de crédit sur son téléphone pour ça. Il ne perçoit toujours pas l'ADA et me dit qu'il a un rendez-vous à la banque le 5 octobre.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 25/09/2018

Abdul m'appelle pour me faire part des nombreux problèmes qu'il rencontre en ce moment. Parmi ceux-ci :

- Je réalise qu'il confond en fait la carte de retrait délivrée par l'OFII, permettant de toucher l'ADA, et la procédure d'ouverture d'un compte bancaire à La Poste. Je lui explique que normalement il devrait déjà pouvoir retirer de l'argent à partir de sa carte de l'OFII, indépendamment de la procédure en cours d'ouverture de compte à La Poste, ce qu'il ne savait pas. Il m'explique ne pas savoir comment marche la carte de l'OFII, où et comment retirer. De plus, il n'a toujours pas reçu le code d'activation de celle-ci qu'il est censé recevoir 45 jours après qu'on lui a donnée. Or ce délai est dépassé.

- Il est allé voir le médecin à l'hôpital, pour son pied. On lui a donné un nouveau rendez-vous plus tard et une prescription pour des médicaments. Mais il me dit qu'il n'a pas d'argent pour les acheter. Il ne sait pas qu'il peut bénéficier de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

- La situation pour son passe Navigo est toujours bloquée. Faute de crédit sur son téléphone, il ne peut pas appeler le numéro qu'on lui a donné. Il me dit qu'à Coallia, on ne l'aide pas à appeler. On lui dit de trouver quelqu'un pour l'aider. C'est une source d'angoisse pour lui : comme il ne peut pas se payer des tickets, il a peur de prendre des transports en commun. Il est donc par exemple allé à pied à l'hôpital.

- Coallia ne semble pas l'aider dans ses démarches. Il me dit que lorsqu'il y va, ils sont « énervés contre lui ». Dès qu'il parle anglais, ils font comme s'ils ne comprenaient pas. À chaque fois on le renvoie vers quelqu'un d'autre, en lui disant qu'on ne peut pas l'aider.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 02/10/2018

Comme l'illustre l'exemple d'Abdul, la précarité que rencontrent les demandeur-ses d'asile est dans certains cas aggravée par une série d'obstacles en termes d'accès aux droits et démarches, qui s'avèrent par ailleurs souvent entremêlées. Ainsi, la barrière linguistique, l'accès aux informations, la multiplicité des acteurs et dispositifs ainsi que la difficulté de les distinguer ou encore la solitude face aux démarches concourent à rendre particulièrement opaques pour Abdul les procédures qu'il doit réaliser, et à retarder le moment où il peut bénéficier de ses droits, le contraignant à vivre pendant plusieurs semaines sans aucune ressource financière. Dans sa situation, il devient alors d'autant plus difficile de constater puis contester, pour les régler, les défaillances des procédures administratives (difficultés rencontrées pour bénéficier du Forfait Solidarité Transport,

²⁹⁹ Depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMU-C est remplacée par la Complémentaire Santé Solidaire.

³⁰⁰ Association en charge de la SPADA auprès de laquelle Abdul a enregistré sa demande d'asile.

longueur de la mise en route du versement de l'ADA). Notons de plus que la précarité, dans ses multiples manifestations, tend à s'auto-entretenir, à l'image du numéro qu'on lui dit d'appeler pour régler le problème du Forfait Solidarité Transport, ce qu'il n'est pas en mesure de faire pour des raisons financières. Enfin, cet exemple illustre à quel point l'accompagnement associatif représente un support parfois indispensable, notamment pour les personnes relativement isolées en France. Celui-ci s'avère nécessaire pour pallier, dans la mesure du possible, l'insuffisance des ressources matérielles fournies par les dispositifs publics, mais aussi pour assurer l'accès à ces derniers en premier lieu. Par conséquent, il apparaît que la demande d'asile s'accompagne souvent d'une période liminaire durant laquelle les exilé·es sont contraint·es de vivre sans aide matérielle institutionnelle, ce qui conduit à des situations de précarité extrême ou à une consommation rapide des économies conservées par certain·es jusqu'en France.

Quand j'avais pas l'ADA, j'étais venu avec un peu d'argent de poche. J'étais venu avec à peu près 300 euros comme ça. Je vivais avec ça. Arrivé à un moment donné c'était fini et l'ADA quand même a un peu tardé à m'être virée. Parce que j'ai déposé et j'ai dû attendre à peu près 50 jours pour avoir le premier virement.

Entretien avec Abubakar, mai 2018

Enfin, là encore, plusieurs réformes survenues au cours de l'enquête réalisée, ont contribué à accentuer la précarité des demandeur·ses d'asile. En termes de santé, leur affiliation immédiate à l'assurance maladie disparaît, lorsqu'en décembre 2019 est instauré un délai de trois mois de carence avant qu'ils et elles ne puissent en bénéficier³⁰¹. En novembre 2019, la carte qui permettait de retirer l'argent de l'ADA perd sa fonction de retrait pour devenir uniquement une carte de paiement³⁰². Ce changement complique davantage le quotidien des demandeur·ses d'asile, pour qui nombre d'achats ou paiements sont réalisés en liquide, depuis les courses de première nécessité quotidiennes jusqu'au paiement du loyer dans le cadre d'une sous-location. Cette évolution ajoute une contrainte supplémentaire à l'ensemble de celles qui existaient déjà auparavant et qui contribuent, conjointement et par accumulation, à rogner l'autonomie des demandeur·ses d'asile d'une part, à rendre leur condition d'existence encore plus difficile à entretenir matériellement et à supporter psychologiquement d'autre part.

c) Faire face à la précarité

Dans la mesure où les dispositifs d'accueil n'offrent pas les conditions matérielles d'existence minimales à l'ensemble des demandeur·ses d'asile, une importante partie de ces dernier·es doivent pallier eux-mêmes et elles-mêmes cette insuffisance en déployant différentes stratégies pour faire face à la précarité. Dès lors, selon les ressources dont ils

³⁰¹ Ce délai ne s'applique pas aux mineur·es et ne concerne pas les soins urgents.

³⁰² Pour justifier un tel changement, le gouvernement présente la raison d'un coût de gestion supplémentaire. Ainsi, le rapport de la commission des finances pour le budget 2020 note que « le coût de cotisation mensuelle d'une carte s'établit à 2,02 euros pour une carte autorisant cinq retraits (situation actuelle) et à 1,94 euros pour une carte de paiement illimité (situation à compter du 5 novembre 2019) ». Pour 120 000 cartes, cela conduit à économiser approximativement 115 000 euros par an.

(Source : <https://www.lacimade.org/carte-ada-pourquoi-faire-simple-quand-on-peut-faire-complique>).

et elles disposent, les exilé·es peuvent expérimenter de façon relativement différente la condition de demandeur·se d'asile.

Cette différenciation se joue tout d'abord sur le plan des ressources financières que sont en mesure de mobiliser les demandeur·ses d'asile. Ainsi, certain·es réussissent à arriver en France avec une somme d'argent sur laquelle il est possible de compter au moins dans un premier temps. D'autres s'appuient sur des relations à distance, pour que des personnes dans leur pays d'origine ou ailleurs leur fassent parvenir de l'argent. La période de la procédure d'asile est notamment le moment de faire valoir les dettes contractées par le passé à son égard. David, par exemple, reçoit de l'argent d'un ami à présent en Australie, en échange d'un ancien service rendu.

Après le cours de français, je rejoins David pour réaliser un entretien avec lui. On se retrouve à l'arrêt de métro. Mais avant cela il m'explique qu'il a besoin de passer à un Western Union. On cherche l'agence la plus proche dans le quartier et on y va ensemble. Il va chercher de l'argent envoyé par un ami congolais qui est en Australie. Ce n'est pas un envoi régulier, juste un envoi ponctuel pour l'aider. David m'explique qu'en République Démocratique du Congo il avait aidé cet ami. Pendant qu'il était en Australie, son père est décédé. David a alors pris en charge pour lui une grande partie de l'organisation des funérailles. Aujourd'hui, cet ami l'aide à son tour.

Extrait de carnet de terrain, 25/04/2018

Ainsi, le capital social s'avère primordial pour faire face à la précarité, que ce soit en fournissant directement des ressources (argent, hébergement, emploi) ou des informations qui permettent ensuite d'accéder à de nouvelles ressources. Les personnes dotées de connaissances en France avant d'y arriver sont souvent en mesure d'amortir de façon non négligeable la précarité matérielle dans laquelle les place la condition de demandeur·ses d'asile, à commencer par la précarité résidentielle. Grâce à leur réseau (ami·e proche, conjoint·e, membre de la famille) certain·es demandeur·ses d'asile peuvent passer l'ensemble de leur procédure sans connaître le stress de la précarité résidentielle, même si l'OFII ne leur a pas proposé d'hébergement. Certaines personnes en couple avec un·e conjoint·e ayant une situation stable n'expérimentent par exemple pas frontalement la précarité. Amir qui est logé et aidé financièrement par son conjoint, ne connaît aucune difficulté matérielle durant sa procédure d'asile :

[Florent] : *Et pendant que t'étais demandeur d'asile, c'était quoi pour toi les difficultés de cette période-là ?*

[Amir] : *Pour moi personnellement, j'étais avec Nassim, donc j'avais pas de problème de logement, j'avais pas de problème d'argent de poche, tout ça. J'avais pas de problèmes tu vois ? Mais j'imagine pour ceux qui sont pas, qui ont pas de revenu, quelque chose comme ça pour vivre, ça va être difficile pour eux. Pour moi j'avais pas de problèmes. Le seul problème c'est que, moi je suis pas quelqu'un qui reste sans rien faire. Et, c'est pour ça j'ai commencé à travailler même si j'avais pas le droit de travailler, je travaillais dans l'hôtel, et c'est juste l'histoire de bouger un petit peu, pour ne pas rester sans rien faire.*

Entretien avec Amir, octobre 2019

Toutefois, il ne faut pas sous-estimer les liens nouvellement tissés en France et plus superficiels qui peuvent être tout autant pourvoyeurs de ressources, notamment d'informations. Ainsi, c'est souvent au gré du hasard des rencontres que les demandeur·ses d'asile trouvent un endroit pour se loger ou un moyen d'être employé·e pour un travail non déclaré. Des groupes ou espaces ressources particuliers émergent

alors en raison du support de circulation des informations qu'ils constituent : les compatriotes présent·es en France, avec qui la communication est plus facile ; la scène de l'ARDHIS ; et ce que l'on pourrait appeler les lieux de l'asile, c'est-à-dire l'ensemble des lieux que les demandeur·ses d'asile sont amené·es à fréquenter dans le cadre de leur procédure. En effet, les files d'attente, à la SPADA par exemple, représentent aussi des opportunités de rencontres et de discussions qui permettront parfois d'obtenir des informations concernant le fonctionnement de la procédure, l'existence d'associations d'aide alimentaire ou encore le contact d'une personne pour obtenir un hébergement. C'est là encore la force des liens faibles (Granovetter, 1973) qui s'illustre, cette fois dans la façon de faire face à la précarité, tant l'accès à des informations stratégiques pour accéder à de nouvelles ressources peut s'ouvrir grâce à des rencontres brèves ou fortuites.

Ainsi, si le cadre juridique et les moyens déployés par les pouvoirs publics conduisent à entretenir la précarité des demandeur·ses d'asile, les moyens que ceux-ci et celles-ci sont en mesure de mobiliser individuellement pour y palier conduisent inévitablement à dessiner des expériences parfois très différenciées de la période de cette procédure, et à renforcer de surcroît son caractère discriminant.

La « vulnérabilité » au guichet : mobilisation d'une catégorie aux contours flous

Dans la négociation de la précarité, la « vulnérabilité » des demandeur·ses d'asile OSIG peut être mise en avant par les associations qui espèrent peser auprès de l'OFII pour accélérer la mise à disposition d'un hébergement pour une personne suivie. Polysémique et utilisée par différents acteurs et institutions de l'asile, la notion de « vulnérabilité » devient une catégorie d'action stratégique également mobilisée par l'ARDHIS, puisque le flou qui l'entoure peut en faire le support de nouvelles pratiques discrétionnaires.

La « vulnérabilité » est tout d'abord une notion juridique qui a pris une place croissante, depuis une vingtaine d'années, dans le droit européen de l'asile (d'Halluin, 2016). Elle y est déployée selon une approche individualisée qui vise des sous-catégories spécifiques de demandeur·ses d'asile « vulnérables » parce que présentant des besoins particuliers. Plus précisément, cette demande de prise en compte des besoins des « populations vulnérables » impose aux États d'adapter d'une part leur procédure d'examen des demandes d'asile, d'autre part leurs dispositifs d'accueil. Concernant l'adaptation des procédures d'examen, c'est la directive européenne 2013/32 de juin 2013, dite directive Procédures, transposée en France par la loi asile de 2015, qui prescrit la mise en œuvre de « garanties procédurales spéciales » pour les personnes identifiées comme vulnérables. Ainsi, l'article L531-10³⁰³ du CESEDA prévoit que l'OFPPRA puisse « définir les modalités particulières d'examen qu'il estime nécessaires pour l'exercice des droits d'un demandeur en raison de sa situation particulière, de sa minorité ou de sa vulnérabilité ». Dans ce cadre-là, l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont explicitement mentionnées comme l'une des vulnérabilités³⁰⁴ qui peuvent nécessiter une

³⁰³ Anciennement article L.723-3 avant la refonte du CESEDA en mai 2021.

³⁰⁴ La directive Procédures stipule que « des garanties procédurales spéciales peuvent s'avérer nécessaires pour certains demandeurs du fait notamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de

adaptation des modalités d'examen de la demande. En plus de la création de groupes de référents thématiques associés à différentes vulnérabilités (voir encart 5, chapitre 6), l'OFPRA met en place, pour adapter l'examen des demandes d'asile des personnes identifiées comme vulnérables : une formation spécifique de ses agent·es et une sensibilisation des interprètes, la possibilité d'adapter la durée d'instruction, la possibilité d'être entendu·e par un·e officier·e de protection et un·e interprète du sexe du choix des demandeur·ses d'asile, et la possibilité d'être accompagné·e par un tiers à l'entretien.

Toutefois, si l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont prises en compte dans la reconnaissance des « vulnérabilités » nécessitant une adaptation de la procédure d'examen des demandes d'asile, elles ne sont pas mentionnées en ce qui concerne le traitement des « personnes vulnérables » dans les dispositifs d'accueil. En application de la directive européenne 2013/33, dite directive Accueil, qui enjoint les États à évaluer les « besoins particuliers en matière d'accueil des personnes vulnérables », l'article L522-1 du CESEDA stipule que « l'Office français de l'immigration et de l'intégration est chargé de procéder, dans un délai raisonnable et après un entretien personnel avec le demandeur d'asile, à une évaluation de la vulnérabilité de ce dernier afin de déterminer, le cas échéant, ses besoins particuliers en matière d'accueil³⁰⁵. Ces besoins particuliers sont également pris en compte s'ils deviennent manifestes à une étape ultérieure de la procédure d'asile. » L'article L522-3³⁰⁶ complète en précisant que « l'évaluation de la vulnérabilité vise, en particulier, à identifier les mineurs, les mineurs non accompagnés, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de la traite des êtres humains, les personnes atteintes de maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, telles que des mutilations sexuelles féminines ». Sur le plan des conditions matérielles d'accueil, l'OSIG ne relèvent donc pas à première vue d'une « vulnérabilité » particulière. De fait, majoritairement constituées d'hommes jeunes seuls, les personnes accompagnées par l'ARDHIS n'apparaissent pas comme une population prioritaire car considérée comme particulièrement vulnérable, comme l'illustre la réponse faite à Aman qui s'est rendu directement à l'OFII pour leur faire part de sa nécessité d'obtenir une place en hébergement.

leur identité de genre, d'un handicap, d'une maladie grave, de troubles mentaux, ou de conséquences de tortures, de viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle ».

³⁰⁵ Dans les faits, lors du passage au GUDA, l'OFII évalue la vulnérabilité des demandeur·ses d'asile, à l'aide d'un questionnaire qui se concentre uniquement sur les vulnérabilités dites « objectives », à savoir éventuel handicap, âge, grossesse, maladies graves et troubles mentaux. En cas de problème médical mentionné, il est nécessaire de fournir des documents qui sont évalués par un·e médecin de l'OFII. Un·e demandeur·se d'asile identifié·e comme « vulnérable » à ce stade sera prioritaire pour accéder à un hébergement, qui devra de plus être adapté à sa situation.

³⁰⁶ Les articles L522-1 et L522-3, correspondaient, avant la refonte du CESEDA en mai 2021, à l'article L744-6 de ce dernier.

[Florent] : Et à propos de l'hébergement, t'es allé à l'OFII ...

[Aman] : ... oui, je suis allé à l'OFII et l'OFII a dit, faut venir le plus possible, j'y suis allé deux, trois fois, mais ils m'ont dit qu'ils préfèrent les femmes enceintes et les personnes malades, ceux qui, ils ont dit : « Vous êtes gay, on comprend mais ».

[Florent] : Tu leur as dit ça ?

[Aman] : Oui, j'ai dit : « Je suis homosexuel, je peux pas vivre avec d'autres hommes, essayez de comprendre s'il vous plaît ». Ils ont dit : « Oui, nous comprenons, mais regardez, nous avons tellement de femmes qui attendent, qui n'ont pas de logement. Et tellement d'hommes qui sont malades. Donc c'est eux notre priorité, on a 1000 demandes mais on a que 10 places ».

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁰⁷, octobre 2018

Pourtant, à l'opposé de la situation rencontrée par Aman, il n'est pas impossible que l'identification comme personne homosexuelle puisse dans d'autres situations influencer sur la prise en charge par l'OFII, comme ce fut le cas pour Youcef. Anciennement en France avec un titre de séjour pour études, c'est une fois que celui-ci arrive à expiration que Youcef introduit une demande d'asile. Dans ces circonstances, les CMA lui sont refusées au motif d'un dépôt tardif de la demande d'asile après la date de son arrivée en France. Youcef se retrouve alors sans aucune aide financière et résidentielle. Cependant, le déroulement de l'un de ses rendez-vous avec l'OFII fait évoluer la situation.

[Rendez-vous avec Youcef] Il m'explique qu'il a eu un rendez-vous à l'OFII, durant lequel la dame qui l'a reçu lui a demandé pourquoi il avait autant tardé à demander l'asile. À ce moment, Youcef se met à pleurer. Elle lui demande si elle peut lui poser une question. Sans qu'il n'ait jamais abordé le sujet, elle lui demande alors s'il est homosexuel. Il confirme et elle va chercher l'un de ses collègues, son supérieur, qui lui dit alors d'indiquer sur son dossier une situation de vulnérabilité, « vulnérabilité pression familiale ». Elle va alors procéder à un changement dans son dossier pour qu'il puisse toucher l'ADA et qu'ils essayent de lui trouver une place d'hébergement

Extrait de carnet de terrain, 25/11/2019

L'exemple de Youcef montre que l'approche par la « vulnérabilité » peut devenir le support d'une nouvelle forme de pouvoir discrétionnaire des agent-es de l'État, tant le flou qui entoure cette notion d'une part et la contingence de l'identification des personnes comme « vulnérables » d'autre part ouvrent une marge de différenciation de traitement des demandeur-ses d'asile. Les bénévoles de l'ARDHIS de leur côté n'hésitent pas à tenter de mettre à profit cette marge. En effet, il est courant que ces dernier-es rédigent des lettres à destination de l'OFII, pour attirer l'attention de l'Office sur la situation d'une personne suivie par l'association, en mettant en avant une vulnérabilité et un isolement spécifiques des demandeur-ses d'asile OSIG, notamment en raison de leurs rapports parfois difficiles avec leurs compatriotes en France sur lesquels ils et elles ne peuvent pas toujours compter (voir chapitre 8 à ce sujet). Bien qu'il soit impossible d'évaluer les effets réels de cette démarche, certain-es bénévoles pensent d'expérience que celle-ci contribue parfois à enclencher ou à accélérer le processus d'hébergement par l'OFII. La

³⁰⁷ *[Florent]: And about your house you went to OFII ...*

[Aman]: ... yeah I went to OFII and OFII said you have to come as much, I've been two, three times, but they said, they prefer pregnant women and sick people, those who, they say: "You are gay and we understand but".

[Florent]: You said this?

[Aman]: Yeah I said: "I am homosexual, I cannot live with other men, please try to understand". They said: "Yeah we understand, but look we have so many women they are waiting, they are homeless. And so many women they are homeless, and so many men, they are sick. So our priority is them, we don't have, we found 1000 applications but we have like 10 houses".

« vulnérabilité » devient ici une catégorie d'action stratégique mobilisée par les membres d'association, qui ont toutefois conscience des limites d'une telle catégorie et de ce qu'elle révèle du contexte plus général d'accueil des demandeur·ses d'asile en France.

[Cécile] : Effectivement, quand tu vas voir les textes, il y a une définition juridique à la vulnérabilité, et c'est quelqu'un qui a des besoins particuliers en termes de procédure ou en termes d'accueil, et par exemple les personnes LGBT ne sont pas considérées comme ayant des besoins particuliers en termes d'accueil. Donc quand on écrit à l'OFII en parlant de la vulnérabilité, en fait c'est un peu impropre. C'est compliqué, ça peut être fait quand même, mais effectivement, nous les premiers, on parle de vulnérabilité à tout bout de champ, et ça marche ! C'est ça qui est fou, c'est ce que ça marche parfois.

[Florent] : Ça marche pour les logements par exemple ? Quand on fait des lettres ?

[Cécile] : Oui. Moi je pense que parfois ça marche, et on sait pas en fait. Je crois qu'on saura jamais, puisqu'en fait on peut pas savoir. Donc on sait pas si c'est parce que la personne devait être hébergée, est-ce que c'est parce que c'était une femme ? Mais moi je crois que quand même, il y a des êtres humains à l'OFII, donc je crois qu'à un moment donné, quand tu dois choisir des dossiers, ils vont plutôt choisir la personne LGBT, mais parce que, ça repose pas sur grand chose en fait, y compris juridiquement. [...] Moi je pense très sincèrement que dans un contexte où t'as 40 %, enfin où la majorité malheureusement des demandeurs et des demandeuses d'asile sont pas hébergés, je pense que la prise en compte de la vulnérabilité c'est une vaste blague en fait. [...] Je veux dire que le désaccueil, le fait de ne pas accueillir les gens, ne pas les héberger, je pense que c'est organisé de manière structurelle, et que les personnes qu'on accompagne, comme tous les demandeurs d'asile en souffriront de toute façon, et que, voilà, c'est notre rôle de tirer notre épingle du jeu, c'est notre rôle de voir ce qu'on peut essayer de faire, mais je crois qu'il faut vraiment pas se faire d'illusion là-dessus. Si toutes les personnes qu'on accompagne étaient hébergées, on aurait pas besoin de parler de vulnérabilité à tout bout de champ comme ça. Je pense que c'est notre rôle de se dire que la vulnérabilité c'est un outil, de s'en servir en tant qu'outil, mais de ne pas se leurrer sur cette histoire de vulnérabilité. Et par ailleurs, quand tu regardes ce que c'est, en fait tu t'aperçois que c'est très flou, que personne n'est capable de trop expliquer ce que c'est, que c'est mobilisé à tout bout de champ pour tirer son épingle du jeu, et que ça peut servir.

Entretien avec Cécile, bénévole de l'ARDHIS, juillet 2018

La mobilisation de la notion de « vulnérabilité » peut devenir un moyen pour certains groupes de réduire la précarité instaurée par le sous-dimensionnement structurel des dispositifs d'accueil. Dans un tel contexte, l'approche par la vulnérabilité qui semble destinée à s'accroître³⁰⁸ risque d'accroître la mise en place d'accueils différenciés, et ce à deux niveaux : entre les demandeur·ses d'asile identifié·es comme « vulnérables » et entre ces dernier·es et les autres demandeur·ses d'asile, pointant combien l'attention portée aux populations « vulnérables » peut devenir un nouvel outil de sélection et de contrôle (d'Halluin, 2016).

³⁰⁸ En mai 2021, la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'Intérieur, sous l'égide de Marlène Schiappa, publie un « Plan Vulnérabilités » qui vise à améliorer la prise en charge des demandeur·ses d'asile « vulnérables ». Il instaure deux priorités : mieux repérer ces vulnérabilités et mieux protéger les demandeur·ses d'asile et réfugié·es « vulnérables ». Les demandeur·ses d'asile et réfugié·es LGBT+ trouvent une place au sein de ce Plan Vulnérabilités qui annonce la création au sein du DNA de 200 nouvelles places d'hébergement qui leur seront dédiées d'ici 2022. Celles-ci s'inscrivent dans la continuité d'un dispositif expérimental mis en place en 2019 qui avait consisté en l'ouverture de 30 places d'hébergement pour des réfugié·es LGBT+ à Angers, gérées par l'association Le Refuge.

Enfin, la contrainte de la précarité amène les demandeur·ses d'asile à développer des relations sociales fortement asymétriques en raison du lien de dépendance matérielle qui les caractérisent. Ces rapports de dépendance peuvent conduire à des formes d'exploitation. Trois types de relations de dépendance peuvent être soulignés : celles nouées dans le cadre d'emplois non déclarés, celles nouées avec des hébergeur·ses privé·es, et certaines relations de couple.

En raison de l'insuffisance des ressources financières à leur disposition, et n'étant pas en mesure de travailler légalement, certain·es enquêté·es ont été contraint·es de se tourner vers des emplois non déclarés. Durant l'enquête, les secteurs d'emplois qui sont revenus le plus souvent dans ce cadre furent ceux du bâtiment, de la restauration, de la vente (emplois dans des petits magasins) et de la manutention. Si l'occupation de tels emplois fournit une source de revenus qui peut s'avérer primordiale, elle s'accompagne malgré tout d'une série de contraintes en raison de l'absence de marge de manœuvre dont disposent les demandeur·ses d'asile face aux pratiques de leurs employeur·ses. Ainsi, les revenus générés de cette façon peuvent être particulièrement instables à cause d'irrégularités temporelles de paiement, de salaires peu élevés par rapport au nombre d'heures effectuées ou encore de salaires finalement non payés ou alors payés d'un montant qui diffère de celui annoncé au préalable. Ne pouvant se passer du complément financier qu'offre ces emplois, certain·es demandeur·ses d'asile n'ont pas d'autres choix que de continuer de travailler dans ces conditions. Par ailleurs, la relation de dépendance nouée avec son employeur·se peut laisser des traces de plus long terme, par la redevabilité qu'elle instaure. Plusieurs mois après avoir été reconnu réfugié, et alors qu'il pourrait chercher un emploi régulier ou débiter une formation, Aman me confie ne pas oser quitter l'emploi qu'il occupe en situation irrégulière dans un magasin, malgré le bas salaire qu'il en retire pour le nombre d'heures travaillées, par crainte de passer pour ingrat auprès de l'homme qui l'a employé durant presque l'intégralité de sa demande d'asile. Cet exemple illustre la prégnance de l'enjeu de la dette morale qui se développe dans la sphère du travail en contexte d'irrégularité (Chauvin, Le Courant et Tourette, 2021), contribuant à creuser davantage les relations asymétriques nouées dans ce cadre.

Concernant l'hébergement privé, la relation de dépendance s'instaure autour du risque, pour les demandeur·ses d'asile, de perte de l'accueil proposé par la ou les personnes qui les accueillent chez elles. Les demandeur·ses d'asile ne pouvant fournir dans la plupart des cas de contrepartie financière à l'hébergement ainsi proposé, il n'est pas rare qu'ils et elles se voient demander en échange de réaliser toute une série de tâches domestiques, telles que faire le ménage, aller faire des courses, aller chercher les enfants à l'école ou encore s'en occuper pendant que leurs parents ne sont pas là. Dans certains cas les rapports de force sont tels que les hébergeur·ses instaurent des systèmes de sanction en cas de manquement à ces attentes. Francisco par exemple, qui est hébergé par des amis congolais de sa famille en Angola, m'explique que s'il refuse de réaliser une tâche qui lui a été confiée ceux-ci peuvent l'empêcher de manger avec eux. Toutefois, les types de rapports instaurés dans ce cadre sont variés tant la configuration relationnelle influence sur leur nature et le type d'échange qui les fonde. Ainsi Ahmed a accès à

plusieurs reprises à des endroits où dormir, en échange de relations sexuelles avec des hommes qu'il rencontre dans la rue.

[Florent] : *Quand t'es arrivé en France, à l'aéroport, qu'est-ce que t'as fait ?*

[Ahmed] : *Olala. À 11h du soir, avec ma valise et tout, je connais même pas la route, où je vais. Je marchais, parce que quand l'avion s'arrête, les gens marchent, et moi je marche derrière [rire]. Je trouve personne. Tous ils ont des familles et moi personne. [...] Après j'ai trouvé un Algérien. Il m'a dit : « Oui si tu veux, viens avec moi, on passe la nuit. » Et moi j'ai pas le choix. J'ai parti avec lui. Je monte, je savais même pas où j'allais. Et je me suis dit : « Je m'en fous, je pars, l'essentiel je dors. » Quand je rentre, même pas je reste assis, il vient sur moi. Je lui dis : « Attends, je respire un peu. » Il est chaud.*

[Florent] : *Pour coucher ensemble ?*

[Ahmed] : *Oui, coucher avec moi. Il a dit : « Oui, moi je suis un Algérien et j'aime les homosexuels, et si tu veux rester avec moi. » [...] Après il vient vers moi et fait comme ça [mime quelqu'un qui le touche]. Et j'arrive pas, je voulais pas lui dire non et tout, et j'ai couché avec lui, jusqu'à le matin.*

[Florent] : *Et après t'es parti ?*

[Ahmed] : *Après j'ai parti oui. Il m'a dit : « Le week-end je vais t'appeler. » Il m'a donné un numéro de téléphone et après je l'ai déchiré. Il est clochard. Il vit comme un, il vit seul, sa maison elle est bordélique.*

[Florent] : *Il a quel âge ?*

[Ahmed] : *Je sais pas, il a 30 ans et quelques. Il est jeune comme ça. Après il m'a dit : « Tu pars quand ? ». J'ai dit : « Non j'ai ma famille après, je connais l'adresse. » Et l'essentiel est que je sors. Moi j'ai peur il ferme à clé et moi je reste à la maison et lui il part. Parce qu'il y a des gens comme ça.*

[Florent] : *Qu'il t'enferme dans la maison ?*

[Ahmed] : *Oui. Parce qu'il m'a dit : « Reste avec moi, je vais travailler et toi tu restes là. » Il ferme la porte et moi je reste faire la bouffe et tout. Je lui ai dit : « Non, donne-moi ton numéro, après je reviens. » Et je pars. Avec ma valise. Je vais aller où ? Comment je fais ? Après, je connais quelqu'un. Depuis mon arrivée en France, je pars avec des gens, mais je pars pas à l'hôtel. Comme ça je passe la nuit, après je sors. Tu comprends ?*

[Florent] : *Oui oui. T'as fait ça avec plusieurs personnes ?*

[Ahmed] : *Avec des gens.*

[Florent] : *Tu couchais avec eux et tu pouvais dormir la nuit ?*

[Ahmed] : *Sans argent. Gratuit, gratuit. Je mange, je dors, je couche avec, après je pars.*

[Florent] : *Et tu trouvais comment les hommes avec qui tu faisais ça ?*

[Ahmed] : *Dans la rue. Quelqu'un qui m'appelle : « Viens. » Je viens. Je connais pas c'est un gay, c'est pas gay, c'est pas.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Le récit de la rencontre d'Ahmed avec l'homme chez qui il passe sa première nuit en France permet de saisir comment être identifié comme « homosexuel » ou « gay » peut structurer spécifiquement les relations d'échange dans lesquels s'insèrent parfois les individus pour faire face à la précarité matérielle. Plus exactement, cette identification configure l'échange économique-sexuel mis en place, notion mobilisée par Paola Tabet (2004, 2014) pour rendre compte de « relations sexuelles impliquant une compensation³⁰⁹ ». Ainsi, en l'absence de ressources, la relation sexuelle constitue la seule

³⁰⁹ Cette notion permet à Paola Tabet de décrire toute une série d'échanges impliquant la sexualité et de montrer « l'existence d'un continuum allant des rapports matrimoniaux jusqu'aux formes de prostitution les plus communes dans lesquelles il y a un échange régi par un contrat et un tarif explicites » (2014, p. 22). Dans le cadre de son analyse, l'intégration du mariage dans ce continuum et le dépassement de la dichotomie entre relations amoureuses d'un côté et prostitution de l'autre, contribuent à montrer que l'échange économique-sexuel est en réalité un élément clé de la structure des rapports sociaux de sexe. Elle met en exergue la façon dont la structure générale de la division du travail et l'inégalité d'accès aux ressources qui l'accompagne rendent les femmes dépendantes de leur travail sexuel et des compensations

valeur d'échange à disposition d'Ahmed pour avoir un endroit pour passer la nuit. Pour l'homme qui l'héberge en revanche, Ahmed est identifié comme une personne qui peut remplir à ses yeux au moins trois fonctions différentes, à savoir avoir des relations sexuelles avec lui, mais aussi effectuer certaines tâches domestiques – rejoignant ici les analyses de Paola Tabet rappelant que dans le cadre du mariage le service sexuel s'accompagne souvent d'autres types de services à rendre –, ou encore le sortir de la solitude. De fait, ce schéma s'est répété auprès d'autres hommes qu'Ahmed a rencontrés en France et avec lesquels se sont instaurées des formes d'échange similaires.

[Florent] : *Et du coup tu fais quoi de tes journées, c'est quoi tes activités ?*

[Ahmed] : *Je sors, je connais un Tunisien, il habite à Pierrefitte. Et je le connais avant, quand j'habitais à Saint-Denis, je pars chez lui pour faire la bouffe et faire le ménage. Il aime pas les gays. Et moi, il m'a dit comme ça : « Moi j'aime pas les gays, mais toi oui. » J'ai dit : « Pourquoi ? Je comprends pas. Toi t'aimes pas les gays, c'est même moi. » Il m'a dit : « Non, moi je t'aime comme un ami. » Je dors pas avec lui et tout. Il a dit : « Si tu veux venir chez moi, faire la bouffe, le ménage, tu viens. Si tu veux faire pour baiser, non. » Je lui ai dit : « Ah oui. » Il est gentil. C'est lui qui m'aide avec l'argent et tout.*

[Florent] : *Donc tu vas faire le ménage chez lui et il te paye ?*

[Ahmed] : *Oui, il paye. Il m'a donné de la viande, il m'a donné une couette pour dormir. Oui, il est gentil. Tunisien. Il a 15, 17 ans ici.*

[Florent] : *Il est là depuis 15 ans ?*

[Ahmed] : *Oui, 18 ans. Il travaille, tout. Il m'a dit : « Si tu veux rester avec moi, reste. » Je lui ai dit : « Non, ils m'ont donné un studio. » Il m'a dit : « Juste appelle moi et viens chez moi, reste avec moi pour parler. » Parce qu'il a disputé avec sa femme, il reste seul.*

[Florent] : *Il a quel âge ?*

[Ahmed] : *50 ans et la femme 36 ans. Il m'a dit : « Parle avec ma femme. » Et moi je parle avec elle, j'ai fait l'arrangement et lui il m'a dit : « C'est gentil de ta part, jamais je t'oublierai. Si tu as besoin de quelque chose, demande-moi. » Il m'a donné 30 euros hier.*

Entretien avec Ahmed, mai 2018

Comme dans l'exemple précédent, on saisit une nouvelle fois l'ambiguïté pour Ahmed du fait d'être identifié comme gay par l'homme qui l'aide financièrement. Alors même que cette identification peut s'avérer discréditante *a priori*, elle semble au contraire lui permettre d'occuper un rôle spécial auprès de ce dernier et d'en tirer en échange des bénéfices matériels. Tout comme dans la situation précédente, Ahmed se retrouve à réaliser le travail domestique (préparer à manger, nettoyer l'appartement). La récurrence des pratiques qui sont attendues de lui, auxquelles s'ajoutent parfois le fait d'avoir des relations sexuelles, peut conduire à faire l'hypothèse qu'il occupe le rôle qui n'est pas ou plus occupé par une femme, relativement aux assignations genrées du travail domestique qui peuvent prévaloir, auprès des deux hommes qui sont seuls. On voit ainsi comment s'opère des formes d'accommodations axiologiques dans le cadre de relations d'échanges asymétriques. Du côté du Tunisien, cette accommodation passe par une atténuation du

qu'elles peuvent espérer des hommes en échange, les contraignant en retour à une disponibilité sexuelle dans la relation qui s'installe. En ce sens, elle fait par ailleurs remarquer que les demandeurs sont quasiment toujours des hommes et les fournisseuses des femmes, et que lorsque ce sont des hommes qui fournissent le service sexuel en échange d'une compensation, cela reste à destination d'autres hommes la plupart du temps. La notion d'échanges économique-sexuels peut être utilisée pour décrire de nombreuses situations, puisque l'ensemble des caractéristiques qui le configurent peuvent varier : le type de services fournis, le service sexuel s'accompagnant souvent d'autres services comme les services domestiques, le travail reproductif et la procréation dans le cadre du mariage ; le type de service sexuel proprement dit ; les formes de négociation du service ou leur absence ; les formes de compensation.

stigmatisme habituellement associé à l'homosexualité (« Moi j'aime pas les gays mais toi oui »). Pour Ahmed, l'accommodation passe par le point d'honneur qu'il met à ne pas attendre de l'argent, tout comme à me le signaler explicitement (« Tu couchais avec eux et tu pouvais dormir la nuit ? / Sans argent. Gratuit, gratuit »), lorsqu'il a des rapports sexuels avec des hommes qui lui permettent de trouver des endroits où passer la nuit. En effet, alors qu'il fut contraint d'avoir recours à la prostitution en Algérie, Ahmed m'a expliqué à plusieurs reprises qu'il ne souhaitait plus se prostituer en France, projetant dans la migration l'espoir de pouvoir vivre différemment. Si la volonté de ne pas recevoir de l'argent en échange de rapports sexuels est très probablement associée à cette aspiration, elle semble bien relever d'une accommodation à la situation et aux contraintes matérielles qu'il rencontre, puisque dans les faits, bien que la contrepartie change (un hébergement), c'est toujours le rapport sexuel qui reste la monnaie d'échange. Là encore, c'est la diversité du continuum des échanges économico-sexuels mentionné par Paola Tabet qui apparaît, par la variation cette fois-ci des formes de compensation qui le configurent. Ainsi, directement ou indirectement, les rapports sexuels apparaissent souvent comme un enjeu latent dans les relations de dépendance instaurées par la précarité, depuis les suggestions et tentatives pesantes des hébergeurs qui n'aboutissent pas pour autant, jusqu'au recours explicite à la prostitution ou la recherche de partenaires sexuels en échange d'un endroit où passer la nuit, en passant par l'instauration de relations qui commencent par un apport autre (argent liquide, nourriture, hébergement) et qui évoluent vers une demande de contrepartie sexuelle.

[Cédric] : *Beaucoup [de demandeurs d'asile] se retrouvent à se prostituer. Parce qu'ils ont besoin d'un toit, parfois il va trouver un logement, il doit payer ce loyer, et il ne peut pas travailler, il peut rien faire, il va peut-être toucher, par exemple avant moi je touchais 360, parfois ça variait, 378 euros, bon, tu dois vivre avec ça, tu dois manger, tu dois te loger, c'est invivable ! [...]*

[Florent] : *Tu dis que certains se prostituent, des gens de l'ARDHIS ?*

[Cédric] : *Ouais. Vu le contexte en fait. C'est vrai qu'il y a des personnes qui faisaient la prostitution dans leur pays, et qui arrivent en France et trouvent que c'est le meilleur moyen de gagner des sous. Mais il y a des personnes qui se trouvent vulnérables, et parfois, il devient pas prostitué parce que lui il veut, mais parce que quelqu'un par exemple l'a vu à Porte de Chapelle, est venu s'asseoir à côté de lui : « Si tu viens à la maison, moi je t'offre un peu à manger, je t'offre un toit cette nuit », et après peut-être il va lui donner 20 euros. Et le gars va se dire : « Ah ben oui, je pourrais faire ça pour avoir de l'argent. » [...] Et je sais qu'il y a plein qui le font, il y a plein de gays qui se sentent seuls ici, et qui vont dire : « Ah oui tu peux venir m'aider à faire quelque chose à la maison, à faire un petit bricolage parce que j'y arrive pas », et puis arrivé là-bas il lui propose des sous : « Si tu me fais ça je peux te donner un peu de sous, ou bien tu pourras passer une nuit ici. »*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

Ce type de relations, en plus des formes d'exploitation qu'elles représentent, engendrent par ailleurs des risques en termes de santé sexuelle, le non usage du préservatif devenant par exemple l'une des variables de négociation de la transaction. Ce constat rejoint alors les études plus générales consacrées à l'accès à la santé des populations immigrées qui ont rappelé l'effet de la précarité matérielle et administrative sur l'exposition aux risques

sexuels et au VIH et ont témoigné de l'importance des cas de séroconversion en France³¹⁰ (Desgrées du Loû, Ravalihasy, Pannetier, 2017)³¹¹.

Enfin, les relations de dépendance qui découlent de la précarité peuvent reconfigurer les relations de couple. Si ces dernières fournissent d'importantes ressources pour surmonter les difficultés rencontrées par les demandeur·ses d'asile, elles deviennent aussi parfois contraignantes pour ces dernier·es qui ne peuvent pas se permettre de perdre l'apport matériel qui en découle. Amir, pour qui on l'a vu, la relation qu'il entretient avec Nassim a permis de considérablement pallier la précarité habituellement associée à la condition de demandeur·se d'asile, est contraint d'accepter, par dépendance matérielle, les configurations de leur relation qui ne lui convient plus.

[Dans un bar avec Amir] Il m'explique qu'il a toujours des problèmes de couple avec Nassim. Depuis qu'il l'a rejoint en France et qu'ils habitent ensemble, leur relation est plus compliquée. Mais Nassim lui paye tout et Amir se sent coincé. « C'est compliqué, je peux rien faire. J'ai l'idée de le quitter mais je pense pas le faire maintenant car j'ai aucun endroit où aller, aucun salaire ». Il attend la réponse de l'OFPPA et avisera en fonction.

Extrait de carnet de terrain, 06/04/2017

La condition de demandeur·se d'asile n'épargne donc pas non plus la vie intime des individus, en ce que la précarité matérielle qu'elle instaure reconfigure les relations de couple au sein desquelles les individus peuvent se retrouver bloqués malgré eux. Les relations de dépendance avec lesquelles doivent composer les demandeur·ses d'asile peuvent toucher leurs cercles sociaux les plus proches et ainsi démultiplier les configurations de relations asymétriques à endurer, que ce soit avec leurs employeur·ses, partenaires de couple ou personnes qui les aident de façon ponctuelle.

Il apparaît par conséquent que le sous-dimensionnement des dispositifs d'accueil contribue à maintenir dans la précarité aussi bien financière que résidentielle une partie importante des demandeur·ses d'asile. De ce fait, beaucoup expérimente un déclassement matériel souvent prononcé à leur arrivée en France. Pour pallier cette précarité, les demandeur·ses d'asile doivent compter sur leurs ressources individuelles et sur des opportunités, dont la possibilité différenciée d'en bénéficier contribue à faire fortement varier l'expérience de la condition de demandeur·se d'asile d'une personne à l'autre.

2. Variations de la honte : expériences et émotions du déclassement social

Au-delà de la dégradation des conditions matérielles d'existence, le déclassement expérimenté par les demandeur·ses d'asile en France est également un déclassement social. Pour comprendre au mieux la condition de demandeur·se d'asile, il faut rendre compte de la façon dont les individus éprouvent le rapport contraint aux ressources matérielles qu'elle induit, ainsi que la façon dont elle affecte les relations avec les autres

³¹⁰ Les contaminations survenant en France représentent près de la moitié des cas de VIH dans la population immigrée subsaharienne, contribuant à en modifier l'image d'une maladie « d'importation » (*Ibid.*).

³¹¹ Pour une analyse plus approfondie des enjeux de santé sexuelle spécifiques aux demandeurs d'asile homosexuels, voir la thèse de Cyriac Bouchet-Mayer (à paraître) en cours de réalisation, portant sur l'accès aux dispositifs de prévention du VIH et leurs usages par cette population.

et le rapport entretenu avec soi-même. Le déclassement qui survient avec la migration ne s'éprouve pas seulement dans la précarité matérielle mais aussi dans les formes d'indignité quotidienne qui s'en suivent et qui « établissent le lien entre la condition et la conscience d'un individu » (Scott, 2019 [1992], p. 207). Ainsi, la honte et la dégradation de l'image de soi reflètent le déclassement enduré et la marginalisation qui accompagne la nouvelle position sociale occupée en France.

a) Expérimenter des conditions de vie humiliantes

Lorsque je planifie de réaliser un entretien avec Aman, je lui demande, en amont de celui-ci, s'il peut apporter des photos de son logement – de la chambre qu'il partage avec d'autres hommes bangladais et de leur cuisine commune –, qui pourraient servir de support à la discussion. Le jour de l'entretien, je réalise qu'il n'a pris qu'une seule photo, qui par ailleurs ne permet pas de voir grand-chose : on y perçoit seulement le lit d'en face, vu depuis le lit en hauteur superposé d'Aman.

[Florent] : *Ok, on peut peut-être commencer par les photos. [Il me montre la photo, on ne voit pas grand-chose]. T'as pas d'autres photos ? Peut-être des photos si tu veux montrer à quelqu'un l'endroit où tu vis.*

[Aman] : *Non, je le montre à personne, franchement, c'est trop gênant ! J'ai jamais habité dans un endroit pareil. Regarde ! Regarde la photo ! On a juste un tout petit espace chacun. C'est tout. On est quatre. C'est même pas assez pour une seule personne. Et il n'y a pas d'intimité. Un, deux, un, deux [mime les places dans les lits superposés]. Un autre gars est sous mon lit. Il n'y a pas d'intimité, les gens parlent. Au milieu de la nuit, quelqu'un parle au téléphone [rire]. Un autre dort toute la journée. C'est n'importe quoi.*

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³¹², octobre 2018

À l'image d'Aman, le logement constitue un des éléments des conditions de vie des demandeur·ses d'asile par lesquels ils et elles expérimentent le déclassement qui survient avec la migration de la façon la plus vive, relativement à la honte qu'il peut générer. Le déclassement est sans aucun doute le plus marqué pour les personnes qui se retrouvent à dormir à la rue, puisque jamais elles n'auraient imaginé en arriver là un jour dans leur vie. Néanmoins, la honte qui peut s'éveiller relativement au logement ne se limite pas aux formes les plus extrêmes de la précarité résidentielle. Les différentes solutions d'hébergement que peuvent trouver les demandeur·ses d'asile s'accompagnent chacune de leur lot de contraintes pouvant aussi être éprouvées comme des manifestations de leur déclassement. Ainsi, la vétusté et l'insalubrité des lieux dans lesquels ils et elles sont logé·es peuvent apparaître en soi comme dévalorisantes et devenir le signe d'un manque de considération à leur égard. En ce sens, l'état matériel de certains CADA (voir figure 12) peut aussi participer du sentiment de déclassement social plus large auquel sont confronté·es les demandeur·ses d'asile.

³¹² [Florent]: *Ok, maybe we can start with the picture. [Il me montre la photo, on ne voit pas grand-chose]. You don't have other pictures? Maybe if you want to show to anyone the place you live in.*

[Aman]: *No, I don't show to anyone, come on, it's so embarrassing. I never stayed in a place like that. See! Look at the picture! We have only little space for one. That's it. It's four. It's not even enough for one people living. And there is no privacy. One two, one two. Another guy is under my bed. There is no privacy, people talk. In the middle of the night, someone talking on the phone [rire]. Someone sleeping all day. That's crazy.*



La cuisine partagée



Les douches communes



*L'investissement d'espaces communs
inoccupés*



*Kossi dans sa chambre d'une dizaine de
mètres carrés*

Figure 12 : Pièces de vie d'un CADA dans l'Essonne : vivre dans un espace restreint et délabré
(F. Chossière, 2017)

Ce sentiment peut par ailleurs être accentué par les difficultés que rencontrent parfois les demandeur·ses d'asile à obtenir les réparations et aménagements nécessaires dans leur chambre au sein de ces institutions.

[Je rends visite à Kossi dans son CADA] Il me fait part de son agacement face à l'état de sa chambre et à l'absence de réaction des personnels du CADA, malgré ses nombreux signalements. Le frigo est trop vieux et ne marche plus, un carreau de carrelage est cassé, il y a un problème avec le placard au-dessus de l'évier. Tous les jours il va se plaindre, mais ça ne change rien. Il fait remarquer que l'une des règles du CADA, c'est le « principe de non-discrimination », mais que eux ils les discriminent en ne respectant pas les règles quand ils ne changent pas les meubles quand ils leur demandent.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017

Comme l'illustre l'exemple de Kossi, l'occupation d'un espace dégradé et les difficultés rencontrées pour qu'il soit entretenu sont aussi appréhendées comme une expérience de dévalorisation sociale par le sentiment de manque de considération qu'elles génèrent. Le logement – ou plus exactement le mal logement – aux côtés des ressources financières insuffisantes constituent les premiers éléments de dévalorisation qu'expérimentent les demandeur·es d'asile : c'est dans l'immédiateté de la précarité matérielle à laquelle certain·es n'ont jamais été exposé·es auparavant et dans la honte qu'elle suscite que s'éprouve en premier lieu le déclassement social.

b) Devenir dépendant·e des autres, perdre son autonomie

De plus, la situation de dépendance qu'induit la précarité matérielle redouble ce déclassement. L'impossibilité de travailler, couplée au fait de dépendre d'aides financières et matérielles extérieures, conduit à une forme de disqualification sociale qui éveille la honte chez les demandeur·es d'asile (Freedman, 2017). Dans les relations de dépendance qui s'installent ainsi – dépendance aux aides institutionnelles, aux aides ponctuelles associatives, aux personnes qui hébergent ou qui aident financièrement – se dessine un double pôle de dévalorisation de soi, puisque c'est autant le fait de ne pas pouvoir soi-même travailler pour être indépendant·e financièrement que le fait de dépendre des autres qui nourrissent la gêne et la honte que développent les demandeur·ses d'asile à l'égard de leur nouvelle situation.

La mise en inactivité décrite dans la section précédente ne contribue pas seulement à plonger les individus dans l'ennui. Elle conduit aussi à une dévalorisation de soi, puisque « dans l'attente, l'inutilité des personnes apparaît en creux » (Kobelinsky, 2010, p. 167). Par contraste avec les situations professionnelles occupées dans leur pays d'origine, être dans l'impossibilité de travailler durant la procédure de demande d'asile s'est avéré en soi générateur de souffrance pour une partie des personnes rencontrées.

J'accompagne Bilal qui doit aller faire des courses à Chatelet. Dans le métro, il me demande à quelle heure je me suis levé : 7h30. Je lui retourne la question : 10h30. Il rigole, mais il reprend rapidement un air sérieux. « Parce que je fais rien aussi. J'ai pas l'habitude, en Algérie je travaillais tout le temps. [Bilal était commerçant en Algérie]. Là je fais rien, j'aime pas ça. Faut que je trouve un travail ».

Extrait de carnet de terrain, 04/04/2018

Si l'impossibilité de travailler a pu s'avérer aussi difficile à supporter, c'est qu'au-delà des enjeux d'accès à des ressources financières ou à un moyen de structurer son quotidien le travail constitue aussi un enjeu de reconnaissance. En reprenant la grille d'analyse proposée par Axel Honneth (2013 [1992]), l'impossibilité de travailler peut être éprouvée par les demandeur·ses d'asile comme un déni de reconnaissance dans la mesure où elle empêche l'établissement d'une reconnaissance intersubjective dans la sphère de la solidarité³¹³, au sein de laquelle les individus se voient habituellement reconnaître une valeur en tant que détenteurs d'aptitudes contribuant à la reproduction de la vie commune. En compromettant une telle possibilité au sein de la société d'accueil, l'impossibilité de travailler contribue alors à entamer l'estime de soi des demandeur·ses d'asile. Plus encore, elle peut être perçue comme une situation qui leur ôte la possibilité d'exprimer leur reconnaissance envers la société d'accueil.

Oui, [l'attente de la réponse de l'OFPPRA] m'angoisse, ça m'angoisse vraiment. Parce que tu sais pas, en fait, tout le monde veut une vie meilleure quoi, une vie tranquille. Surtout moi, je veux travailler. Moi je veux juste travailler. Être quelqu'un d'indépendant. Servir aussi à ce pays qui m'a accueilli. Parce que, si quelqu'un te fait quelque chose de bien, au retour, il faut montrer à la personne que, il faut que la personne soit fière de toi aussi, parce que, c'est ça que j'ai dit moi à mes amis qui sont passés à l'OFPPRA, surtout ceux qui ont des papiers, moi j'ai dit : « Mais si tu as reçu ici, il y a le travail à ton niveau, t'as des papiers, cherche à faire un truc, comme ça, eux qui t'ont donné des papiers, eux aussi ils vont être fiers de nous, parce qu'il faut que nous on fait bien ».

Entretien avec Moussa, mai 2018

L'entretien dans une situation de réciprocité inatteignable, pensée de façon générale vis-à-vis de la société d'arrivée, est aussi éprouvé dans des interactions beaucoup plus concrètes avec les personnes venant en aide aux demandeur·ses d'asile au quotidien. Sur le plan du logement, c'est cette fois-ci les configurations d'hébergement par des particulier·es qui conduisent à entretenir des relations inégales et qui peuvent aussi participer du sentiment de déclassement social. Face à l'absence d'autres alternatives de logement, plusieurs demandeur·ses d'asile sont hébergé·es par des personnes qu'ils et elles connaissaient déjà avant d'arriver en France, par des connaissances de connaissances ou par des personnes nouvellement rencontrées ici. Si ces configurations représentent un soulagement dans l'immédiat, elles n'en deviennent pas moins inconfortables à mesure que le temps passe et que la culpabilité de recevoir de l'aide sans être en mesure d'apporter une participation financière se fait ressentir, voire aussi la pression exercée par les personnes qui hébergent.

Je vois Abdul qui est à Paris pour recharger son passe Navigo et lui acheter à manger. L'ARDHIS prévoit cette possibilité pour les demandeur·ses d'asile qui connaissent d'importantes difficultés financières. Lorsqu'on fait les courses, il prend une grande quantité de nourriture, mais il m'explique que tout ça n'est pas pour lui et qu'il va partager avec la famille (deux parents, deux enfants) qui l'héberge. Il m'explique plus

³¹³ Axel Honneth (2013 [1992] ; 2008 [2006]) identifie trois sphères normatives de reconnaissance mutuelle permettant la réalisation de soi : celle de l'amour et de l'amitié (la personne est reconnue comme porteuse de besoins affectifs) conduisant à développer la confiance en soi ; celle du droit (la personne est reconnue comme sujet égal dans une communauté juridique) conduisant à développer le respect de soi ; celle de la solidarité (la personne est reconnue au sein d'une communauté de valeurs et comme détentrice d'aptitudes permettant sa participation à la vie commune) conduisant à développer l'estime de soi.

tard qu'il se sent mal car il ne peut contribuer à rien dans la maison. Il me dit que dès qu'il touchera l'ADA, il leur en reversera une partie.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 10/10/2018

Après le cours de français, David et Dimitri entament une discussion à propos du logement. Dimitri demande à David s'il a eu un logement par l'OFII. David lui répond que non. Pour Dimitri et Vlad, la situation devient compliquée et ils risquent de se retrouver bientôt à la rue. David leur donne le numéro du 115, leur explique le fonctionnement et leur donne des conseils : « Il faut appeler très tôt sinon tu n'as pas de place, à 6h du matin ». Il explique que parfois lui aussi appelle le 115, il ne dort pas toujours chez les gens qui l'hébergent. « Tu peux pas dormir comme ça tous les jours chez les gens. » Il explique que c'est dur d'habiter chez des gens : ils veulent pas que tu consommes trop d'eau, il peut charger son portable qu'une fois par jour. La douche c'est pas plus de 5 minutes, sinon : « Et mon frère, tu prends trop d'eau là ! »

Extrait de carnet de terrain, 03/01/2018

L'une comme l'autre, les situations d'Abdul et de David illustrent à quel point il peut être difficilement supportable d'être hébergé·e par d'autres personnes du fait de l'impossibilité d'être en mesure de fournir une contrepartie à cette aide et de la perte d'autonomie que cela engendre. Face à cet inconfort, ils envisagent deux solutions différentes mais qui ont en commun de tenter d'amortir le malaise ainsi créé : participer financièrement à la vie du foyer dès que cela sera possible d'un côté, limiter le nombre de nuits passées chez les personnes qui hébergent de l'autre. Les demandeur·ses d'asile les plus précaires peuvent se retrouver tiraillé·es entre la nécessité de répondre à des besoins de survie les plus élémentaires et la volonté de réussir à garder la face et une certaine dignité sociale dans cette situation qui les contraint à être dépendant·es des autres. Notons enfin que les relations inégalitaires, en ce qu'elles sont marquées par une réciprocité de don et contre-don difficilement atteignable, se développent également dans le cadre associatif. Dès lors, l'expérience de dépendance cumulée à des formes d'aide apportées par une multiplicité d'acteurs – institutionnels, associatifs, privés – peut rendre la situation d'autant plus difficile à supporter par la répétition de la démarche de demande ou de réception d'assistance sous-jacente. Du point de vue des demandeur·ses d'asile, la ligne de démarcation entre l'aide et la charité peut paraître parfois mince, et en bénéficier peut rapidement susciter une nouvelle forme de honte (Freedman, 2017 ; Mayblin, 2020).

[Rendez-vous avec Youcef] La situation est de plus en plus compliquée avec sa tante chez qui il dort pour l'instant. Il a réfléchi à « un système » pour ne pas dormir à la rue. Il compte prendre un abonnement dans une salle de sport pour avoir accès à une douche, rester chez un ami la journée, prendre un abonnement de cinéma pour y passer une partie des nuits et ensuite les finir dans les bus noctiliens. L'OFII l'a rappelé pour lui poser des questions sur son hébergement actuel, et il leur a dit que sa tante pouvait l'héberger, alors que ce n'est pas le cas. Je ne comprends pas trop sa réponse, mais n'insiste pas. Plus tard, on parle de sa patronne qui est prête à beaucoup l'aider sur le plan du travail. [Il travaille de façon non déclarée dans un restaurant]. Je lui demande si ses collègues, qui ont l'air de beaucoup le soutenir, ne peuvent pas l'aider pour l'hébergement. Il me dit qu'il ne veut pas leur demander, qu'il en a marre de demander de l'aide aux gens, qu'il se sent mal par rapport à ça et qu'il préfère trouver lui-même une solution. Il craque à ce moment-là et se met à pleurer. Il préférerait avoir le droit de travailler, au moins il pourrait se débrouiller tout seul avec son argent. Il est très mal à l'aise avec la situation de demande d'aide. Quand je lui dis qu'on peut se voir demain pour aller envoyer en recommandé le dossier à l'OFPPRA, pour que je puisse payer l'envoi avec les fonds de l'ARDHIS, il me dit qu'il n'y a pas besoin et qu'il peut le faire tout seul.

Extrait de carnet de terrain, 02/12/2019

Les différents refus d'aide exprimés par Youcef sont symptomatiques du fardeau croissant qu'il doit endurer, à mesure que les aides qu'il reçoit se multiplient, et avec elles, les situations de redevabilité insolubles qui s'installent auprès de plusieurs personnes ou organismes. Passé un certain seuil, devoir compter une nouvelle fois sur l'aide d'une personne supplémentaire ne devient plus tolérable pour Youcef qui préfère alors imaginer des façons de faire face à la précarité impliquant le moins de personnes possibles. Le fait de dépendre financièrement et matériellement d'autrui devient une expérience tout aussi déshumanisante que celle de la précarité matérielle elle-même. Par les relations profondément inégales dans lesquelles ils et elles se retrouvent acculés-es, le déclassement survenant avec la migration est donc aussi éprouvé par le sentiment d'infériorisation sociale que celles-ci produisent. La perte d'autonomie ainsi engendrée peut par ailleurs conduire à l'impression de faire un important bond en arrière dans sa vie personnelle, car en plus de la nécessité de devoir se reconstruire une situation stable, cette perte s'accompagne également d'un sentiment de retour à l'enfance.

[Abubakar] : *Bon franchement j'imaginais pas que je devais être dans cette situation, c'est-à-dire cette situation de demandeur d'asile. Parce que moi, avant, quand j'imaginais venir en France, c'était d'abord dans les voies légales, de ne pas emprunter la terre et tout ça, par avion, par visa. J'ai eu la chance à le faire. Mais j'imaginais pas venir jusqu'ici pour quand même réouvrir toute une vie. C'est-à-dire c'est comme une sorte de renoncer à tout et de recommencer à zéro toute une vie. Moi j'imaginais venir ici avec un visa long terme et y vivre aisément. Je n'imaginais pas un jour venir ici et de laisser tout et de revenir à, voilà, de rester là à courir derrière le titre de séjour. C'est surtout ça qui m'a un peu choqué. Ça me limite, ça me limite vraiment.*

[Florent] : *Quand tu dis recommencer ta vie à 0 c'est sur quel aspect ? C'est quoi qui te donne l'impression que tu recommences à 0 ?*

[Abubakar] : *C'est que je peux dire que, moi j'étais au Sénégal, je commençais déjà à travailler, j'avais l'habitude quand même de gagner ma vie, mais là je peux rien faire pour gagner ma vie tant que j'ai pas ce titre de séjour, c'est comme si je suis dans la maison familiale, je suis un ado, je suis quelqu'un qui est inactif et qui attend d'être majeur pour pouvoir prendre sa propre vie de ses propres mains. Donc pour moi ça c'est comme si je suis revenu en arrière. Dans cette situation là, j'ai déjà été au pays. J'étais à l'école, à un moment donné j'ai réussi à trouver un stage, commencé à avoir un travail et tout ça, et maintenant c'est comme si j'étais en train de revivre ce processus-là. Il faut que d'abord je trouve un titre de séjour, qui est pour moi comme une sorte d'examen que je faisais au pays que j'essayais d'obtenir, un bon résultat, ou bien, comme un stage derrière lequel je courrais. Tu passes cela, faut maintenant trouver un travail, c'est-à-dire un contrat, un CDD ou un CDI, pour pouvoir subvenir à tes propres besoins.*

Entretien avec Abubakar, mai 2018

Enfin, notons que la perte d'autonomie est en réalité vécue sous plusieurs formes qui ne se limitent pas à l'expérience de la disparition d'une indépendance financière. Pour rendre compte au mieux de ce sentiment, il convient de comprendre le déclassement relativement aux positions variables qu'occupaient les personnes dans leur pays d'origine avant leur départ. Le sentiment d'entrave éprouvé au contact des contraintes imposées par la condition de demandeur-se d'asile peut prendre des sens différents en fonction des pratiques adoptées par les demandeur-ses d'asile avant leur migration. Pour les personnes les plus dotées en capitaux et qui avaient l'habitude de voyager, l'impossibilité de quitter la France durant la procédure d'asile est apparue comme un élément aussi contraignant que l'impossibilité de travailler et tout aussi significatif de leur déclassement. Astou qui était commerçante au Sénégal et faisait de nombreux voyages

d'affaires et Amir qui avait l'habitude de voyager pour son plaisir et pour rendre visite à Nassim en France ressentent aussi bien le poids de la contrainte de l'impossibilité de travailler que celui de celle d'être immobilisé·es en France.

J'ai été déçue de la vie parce que je suis restée deux ans sans sortir du pays [de la France], j'ai pas la liberté de sortir, de voyager. En tant que demandeuse d'asile. J'ai pas de passeport, j'ai pas la liberté de travailler, donc j'avais pas les moyens de vivre heureuse. Donc j'étais déçue par cela. Et j'ai laissé ma vie, mon travail, ma fille au Sénégal, et j'étais indépendante, et ici j'ai tendu la main pour vivre, pour dormir. Et j'ai été déçue de cela.

Entretien avec Astou, octobre 2019

Parce que avec l'attestation de demande d'asile, je ressentais quand même comme si je suis piégé, je peux pas bouger, je peux pas, je peux même pas voyager quelque part pour changer d'air, je peux pas bosser, je peux pas, tu vois ?

Entretien avec Amir, octobre 2019

Ainsi, les contraintes juridiques (impossibilité de travailler ou de voyager) et matérielles (ressources financières et accès à un hébergement restreints) qui façonnent la condition de demandeur·se d'asile contraignent les individus à expérimenter un déclassement social. Celui-ci est plus ou moins accentué en fonction des ressources dont ils disposent pour pallier la précarité matérielle et de la position socio-économique qu'ils occupaient auparavant. Dans tous les cas, il demeure un invariant du déclassement associé à la condition de demandeur·se d'asile : devenir récipiendaire de l'assistance d'autrui, qui peut s'avérer tout aussi générateur de honte que les conditions matérielles dans lesquelles sont contraints de vivre les individus.

c) Porosité des figures de la mise au ban de la société

Pour finir, le déclassement est parfois éprouvé dans la porosité d'expériences avec d'autres figures de la marginalité sociale à laquelle peut conduire la condition de demandeur·se d'asile. En lien avec le recours croissant à l'enfermement comme mode de contrôle des migrations (Migreurop, 2017), c'est tout d'abord à la figure du criminel que peuvent être associées les personnes exilées. En raison d'une situation irrégulière – provisoire ou de plus long terme – ou bien dans le cadre de la procédure Dublin, afin d'organiser le renvoi d'une personne dans un autre pays, l'expérience de l'enfermement en centre de rétention administrative conduit certaines personnes qui souhaitent demander l'asile ou qui l'ont déjà fait à être renvoyées à une position d'illégalité qui peut dégrader considérablement leur image d'elles-mêmes, et ce d'autant plus qu'elles n'ont jamais commis d'infractions. Le fait d'être menotté·e constitue en ce sens une expérience particulièrement humiliante dans la mesure où « les menottes ne laissent pas leur empreinte que dans la chair, elles altèrent l'image de soi. [...] Si elles pouvaient sembler jusque-là réservées à d'autres, aux véritables criminels, une fois passées aux poignets, elles imposent leur stigmat » (Le Courant, 2022, p. 50). Ainsi, lorsqu'Aman me raconte la période qu'il a passée en rétention quand il était en Angleterre³¹⁴, c'est un épisode durant lequel il a été menotté qui l'affecte le plus.

³¹⁴ Pour un récapitulatif du parcours migratoire et administratif d'Aman, voir encart 7, chapitre 9.

[Discussion entre les deux cours de français avec Aman] *Lors de son passage en rétention, il a dû aller à l'hôpital. À ce moment-là, on lui a passé les menottes pendant la sortie. « C'était horrible pour moi. J'ai jamais rien fait de mal dans toute ma vie et les gens me regardaient comme si j'étais un criminel, l'homme le plus recherché³¹⁵. »*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 14/03/2018

Par conséquent, l'expérience de l'enfermement conduit aussi les personnes exilé·es à éprouver, selon une modalité particulièrement incisive, la dégradation de leur statut social, en les renvoyant à la position de personnes criminelles et en les contraignant à endosser le stigmate associé.

Aux côtés de la situation administrative, la dégradation de la santé mentale peut également conduire à être rapproché·e de certains groupes sociaux auxquels les demandeur·ses d'asile ne souhaitent pas être associé·es. Les expériences de persécutions, de la migration et des conditions de vie difficiles en France constituent autant de facteurs qui peuvent entraîner une détérioration de la santé psychologique, au point de conduire, dans certains cas, à des séjours en institutions psychiatriques. Toutefois, la présence dans de telles institutions peut être perçue comme dévalorisante socialement, en raison de l'association à d'autres personnes marginalisées et stigmatisées qu'elle induit.

[Promenade le long des quais de Seine organisée par l'ARDHIS] *Lorsque nous arrivons près de la Tour Eiffel, beaucoup de personnes prennent des selfies avec la Tour Eiffel en fond. Adama m'explique qu'un jour en hiver, il est venu ici exprès pour faire lui aussi un selfie devant la tour Eiffel. Quelqu'un de Côte d'Ivoire ne le croyait pas quand il disait qu'il était à Paris. Il est donc venu faire une photo ici en guise de preuve. J'en profite pour lui demander s'il a encore des contacts avec des personnes en Côte d'Ivoire. Il m'explique que plusieurs fois il a essayé d'appeler son père, mais que jamais il ne lui a répondu. Il me fait part de la grande difficulté que représente la solitude ici. Il faut recommencer une nouvelle vie, mais c'est difficile. « Je suis tout seul ici, la solitude me fatigue. » Parfois il a des pensées suicidaires. Une fois où il n'était vraiment pas bien, il est allé voir un CPAO (Centre Psychiatrique d'Orient et d'Accueil). Ils l'ont reçu et l'ont amené dans un hôpital psychiatrique. Il est resté là-bas quelques jours. « Ils m'ont donné un médicament, ça m'a endormi. » Il me dit qu'au réveil, il était « habillé en bleu », avec la tenue des patients. « J'étais avec les gens débiles, avec les drogués. Mais moi je suis pas drogué ou débile. J'ai dit que je voulais pas rester ici et je suis parti. »*

Extrait de carnet de terrain, 23/04/2018

Pour Adama, avant de représenter une possibilité d'être suivi sur le plan médical, le séjour en hôpital psychiatrique apparaît d'abord comme le signe d'une déviance sociale, dont il souhaite se distinguer à tout prix. Ne supportant pas l'idée d'être placé au même rang que ceux qu'il désigne comme des « drogués » ou des « débiles », et de pouvoir alors lui-même être identifié de la sorte, il préfère quitter l'hôpital et ne pas donner suite à la prise en charge qui lui y est proposée. Ainsi, les expériences partagées avec les figures répulsives du fou ou du criminel deviennent des configurations sociales par lesquelles les demandeur·ses d'asile éprouvent de façon particulièrement vive la dégradation de leur statut et de leur image, conséquence des conditions dans lesquelles leur migration fut contrainte d'avoir lieu.

³¹⁵ "It was horrible for me. I've never done anything wrong in my entire life, and people looked at me like the most wanted guy".

Par conséquent, l'arrivée en France et l'entrée dans la procédure d'asile s'accompagnent d'un déclassement qui ne résulte pas seulement d'un appauvrissement lié aux conséquences de l'exil et au coût de la migration. La demande d'asile conduit les individus à se heurter à une série d'obstacles spécifiques, découlant des contraintes induites par la nouvelle catégorie administrative dans laquelle ils se fondent, qui participent d'un processus de déclassement matériel et social. L'insuffisance des ressources fournies par les dispositifs publics d'accueil en termes financiers et d'hébergement, couplée à l'impossibilité de travailler, entraîne non seulement une partie importante des demandeur·ses d'asile à expérimenter des conditions d'existence parfois très précaires, mais également à être cantonné·es à une position de dépendance des autres – que ce soit dans des relations unilatérales d'assistance ou des relations d'échange rendues asymétriques par leur précarité administrative et matérielle. L'expérience protéiforme du déclassement ainsi généré entame alors l'image que les demandeur·ses d'asile peuvent avoir d'eux-mêmes et elles-mêmes et participe du nouveau processus de marginalisation sociale auquel ils et elles se retrouvent confronté·es en France.

C. Être « demandeur·se d'asile » : la gestion d'un nouveau stigmat

Toutefois, la condition de demandeur·se d'asile ne s'éprouve pas seulement dans les conséquences de ce statut migratoire sur les conditions d'existence et sur l'image de soi. Elle s'éprouve aussi dans les rapports entretenus avec les autres. La catégorie de « demandeur·se d'asile » opère comme un marqueur social qui peut influencer sur le déroulé des interactions avec d'autres personnes tant elle peut être perçue comme un attribut qui se surimpose à toutes les autres caractéristiques de l'individu. Plus précisément, la catégorie de demandeur·se d'asile peut devenir un nouveau stigmat en soi à gérer, c'est-à-dire un attribut qui jette le discrédit sur l'individu qui l'endosse (Goffman, 1975 [1963]).

1. Traître et étranger·e : l'étau de la double non appartenance

Être demandeur·se d'asile peut conduire à expérimenter une double marginalisation, plus exactement un sentiment de double non appartenance. Lorsque leur statut migratoire est connu de leurs compatriotes, les demandeur·ses d'asile peuvent se voir reprocher d'avoir abandonné et renié leur pays d'origine ; lorsqu'il est révélé auprès de Français·es, c'est à des formes de xénophobie et de racisme qu'ils et elles peuvent être exposé·es. En ce sens, être demandeur·se d'asile revient à endosser ce qu'on pourrait appeler un stigmat labile, dans la mesure où le sens du discrédit qui conduit à instituer cet attribut en stigmat varie selon les individus qui l'appréhendent.

Le statut de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e peut s'avérer tout d'abord difficile à revêtir auprès de compatriotes, relativement à la dimension symbolique qu'il acquiert en raison du lien spécifique au pays d'origine qu'il instaure. Selon les contextes, la portée politique du statut de réfugié·e a pu en faire un label valorisant et mobilisateur.

En effet, le statut de réfugié·e revêt parfois une valeur symbolique aux yeux de celles et ceux qui l'endossent, en devenant un signe de résistance ou de soutien au régime politique en place dans le pays quitté (Ludwig, 2013 ; Akoka, 2020). Il peut même devenir un vecteur de mobilisation collective dans le pays d'arrivée à l'instar des réfugié·es tamoul·es du Sri Lanka en France qui investissent ce statut comme moyen de reconnaissance de la cause du mouvement tamoul de libération nationale (Étiemble, 2017). Toutefois, ce label peut aussi devenir disqualifiant, dans la mesure où il est parfois appréhendé comme le signe d'un abandon et d'une trahison envers le pays d'origine, ou dans certains cas, envers une cause politique s'y déroulant. Si de telles considérations sont particulièrement saillantes lorsque la migration et la demande d'asile sont directement associées à des enjeux politiques dans le pays d'origine, elles restent de mise indépendamment du motif de la demande. Ainsi, Leila m'a fait part de la façon dont elle choisit avec attention les Tunisien·nes avec qui elle évoque son engagement dans une demande d'asile.

[Leila] : *Là il y a des gens, je leur ai dit je suis réfugiée, il y a des gens, non. Il y a deux catégories, il y a des gens je peux leur dire réfugiée, c'est des étudiants comme moi, des gens qui ont un certain niveau intello, des gens qui comprennent, qui sont compréhensifs, qui jugent pas. Surtout les jeunes de mon âge. Mais par contre j'ai des connaissances de femmes et tout, ben je leur dis pas. Pour eux réfugié, c'est quelqu'un qui a laissé tomber son pays, quelqu'un qui est sorti de son lot, de ses origines, pour eux c'est comme ça.*

[Florent] : *Parce que réfugié c'est vu comme quelqu'un qui a abandonné son pays ?*

[Leila] : *Pour nous, c'était en Tunisie, c'était une insulte le mot « réfugié ».*

[Florent] : *C'est vrai ?*

[Leila] : *Ouais, c'était une insulte. Avant, quand j'étais en Tunisie, c'était une insulte pour nous quelqu'un qui est réfugié. Moi ça me pose pas de problème.*

Entretien avec Leila, mai 2018

Aux yeux de certain·es de leur compatriotes, les demandeur·ses d'asile ou réfugié·es sont appréhendé·es comme des personnes ayant renié, voire trahi leurs origines. De plus, l'engagement dans la procédure d'asile apparaît comme une démarche qui acte de fait l'abandon du pays d'origine, puisqu'elle est associée à l'impossibilité d'un retour dans celui-ci³¹⁶. Sur un plan symbolique, cet engagement reviendrait également à ne pas reconnaître ce que le pays d'origine et sa société ont apporté à la personne demandant l'asile. Auprès de certaines personnes, être demandeur·se d'asile ou réfugié·e devient ainsi un nouveau stigmat à gérer. À l'instar de Leila, il conduit une partie des demandeur·ses d'asile et réfugié·es à développer des stratégies de négociation spécifiques, consistant en un choix minutieux des personnes à qui ils et elles dévoilent leur statut migratoire exact, au sein du groupe de leurs compatriotes. Notons enfin que si le matériau empirique constitué avec cette enquête ne permet pas d'accéder à un tel niveau d'approfondissement d'analyse, il serait intéressant d'interroger les éventuelles variations qui peuvent exister dans ce rapport dépréciatif au statut de demandeur·se d'asile ou de réfugié, selon les différentes nationalités des individus.

Parallèlement, être identifié·e comme demandeur·se d'asile peut aussi s'avérer disqualifiant aux yeux de Français·es, mais selon d'autres considérations. Stigmat non directement visible, c'est notamment lors de la présentation de l'attestation de

³¹⁶ Comme je l'ai rappelé dans le chapitre 5, cette impossibilité est à complexifier.

demandeur·se d'asile qui sert de pièce d'identité provisoire que les personnes exilées deviennent parfois discréditables en faisant l'objet d'une méfiance aux fondements variés.

[Cédric] : *La seule fois où j'étais choqué de mon statut de demandeur d'asile, où j'en pouvais plus, c'est, parce qu'avant j'étais dans une association, c'était une coalition LGBT, c'était avec des amis, on avait décidé de créer une assos.*

[Florent] : *En France ?*

[Cédric] : *Oui. Et, là j'étais secrétaire. Et il y a donc l'ambassadeur aux droits de l'homme, François Croquette, qui avait organisé une réunion, qui voulait rencontrer les acteurs du milieu associatif qui défend les droits. Et arrivé à l'entrée, je présente mon attestation de demande d'asile, et le mec me dit qu'il connaît pas ce document ! J'étais choqué. Et du coup il voulait pas me laisser entrer ! Je lui ai dit : « Mais, [rire], je comprends pas. C'est une attestation délivrée par la préfecture, ça veut dire que ça devrait être connu par tout le monde ! Ça c'est pas une pièce d'identité ? ». Il me dit non et tout. Et c'est après qu'un de ses collègues prend le document, il entre à l'intérieur, et que son cheflui dit : « Ben oui c'est une pièce, il faut le laisser entrer. » Ça, ça m'a choqué. Et je lui ai dit : « J'étais à l'Élysée, même avec ça, ils m'ont pas refoulé. » Alors ça, ça m'avait choqué. Quand tu présentes ce papier, les gens sont bizarres avec toi, quand tu montres cette attestation de demandeur d'asile, les gens te regardent d'une manière, tout ça. J'en avais marre de présenter ce papier.*

[Florent] : *Ça t'est arrivé à d'autres moments ?*

[Cédric] : *Oui. Parfois, quand tu dois te déplacer ou bien parce que quand je suis avec mon ami allemand parfois on voyage dans la France tu vois. Mais parfois tu es obligé de présenter tes papiers et tout le monde te regarde, comme ça. Moi ça me choquait. Parce que souvent les gens ils se disent : « Ah ces demandeurs d'asile, ces gens qui viennent nous importuner, encore et tout ». Ouais.*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

Comme l'expérimente Cédric à plusieurs reprises et auprès d'interlocuteur·rices varié·es, la présentation de l'attestation de demandeur·se d'asile peut altérer le cours d'une interaction, et ce, selon différentes modalités. Des manifestations explicites (refus d'entrée) à celles qui sont plus subtiles (un regard marqué, inquisiteur, étonné), le dévoilement du statut de demandeur·se d'asile peut conduire à être traité·e différemment des autres personnes dans divers types d'interactions. C'est dans l'accumulation de telles expériences que les demandeur·ses d'asile éprouvent le sentiment de relégation qui accompagne la nouvelle position sociale occupée en France. Dans le cas de Cédric, le fardeau de celle-ci est d'autant plus difficile à supporter que le déclassement social qui s'en suit est élevé : le renvoi à une situation administrative incertaine aux yeux de l'homme qui le contrôle contraste fortement avec le type d'événement et d'environnement social auquel il a accès. Dès lors, chaque présentation du récépissé de demandeur·se d'asile devient un moment d'incertitude qui peut susciter l'appréhension, tant il s'avère difficile de prévoir le type de réaction que le dévoilement de cette information sur soi pourra susciter. Intériorisant ce regard disqualifiant qui peut être associé à leur statut de demandeur·ses d'asile ou réfugié·es, les exilé·es vivent parfois avec la crainte de ne jamais pouvoir réussir à totalement se détacher de cette catégorie administrative qui devient une nouvelle caractéristique sociale potentiellement indélébile. À long terme, Leila craint par exemple que le fait d'être réfugiée n'affecte ses chances de réussir à trouver un travail.

[Florent] : *Et tu m'as dit que pour toi il y a beaucoup de discriminations envers les demandeurs d'asile et réfugiés, sous quelle forme ?*

[Leila] : *J'ai une copine tunisienne, lesbienne, je l'ai connue, ça fait deux ans à peu près, et elle, elle a fait des grandes études d'ingénieur. Elle est réfugiée. Elle a demandé l'asile, elle est pas passée par l'ARDHIS, toute seule elle s'est démerdée. Donc je l'ai connue, et elle a fait de très grandes études, et puisque dans son titre de séjour il y a « réfugiée », à chaque fois elle postule, elle passe un entretien, ils voient qu'elle est réfugiée, « malheureusement votre candidature n'est pas acceptée ».*

[Florent] : *C'est vrai ?*

[Leila] : *Ouais. J'ai peur de ça en fait. J'ai peur, vraiment j'ai peur de, vraiment moi je dis c'est impossible qu'elle travaille pas, c'est une tête. Elle a trouvé une fois un petit, voilà un boulot, c'est pas un petit boulot, elle travaillait dans un laboratoire, et du coup, il a pas fait attention qu'elle était réfugiée. Elle a travaillé 20 jours, et le jour où il a fait son dossier là, le responsable ou je sais pas quoi, il a vu son dossier « réfugiée » il l'a mise dehors. Elle a porté plainte sur la discrimination et tout, mais il y a pas de recours. C'est ça. Tu sais c'est mal vu. Ici c'est, voilà, c'est un peu mal vu.*

[Florent] : *T'as eu des expériences comme ça toi où ...*

[Leila] : *moi non je viens d'avoir mon statut*

[Florent] : *...où le fait d'être demandeuses d'asile tu te sens ...*

[Leila] : *Oui, oui. Déjà une fois on était arrêté par la police avec ma copine, parce que elle conduisait. On était arrêté par la police, ben « Pièce d'identité », on avait rien, juste les attestations de demande d'asile. « Ah des demandeurs d'asile ? Des réfugiés ? » [Elle mime un ton inquisiteur]. « On n'est pas des réfugiées on est des demandeuses d'asile. » « Vous faites quoi avec la voiture ? ». Ils nous ont fouillées, ils ont pas cru que des demandeurs d'asile peuvent avoir une voiture. Ils nous ont fouillées de A jusqu'à Z, la voiture, c'est pas normal déjà. Genre ils nous regardaient carrément de travers. Oui. À la police c'est comme ça. Moi je m'en fous de ça, moi ce qui compte maintenant c'est le travail. Si je vais aller travailler, si je vais postuler, est-ce qu'ils vont, entre mon CV et un autre CV ? Un qui est résident normal français et un qui est réfugié. J'ai peur de ça.*

Entretien avec Leila, mai 2018

Les expériences personnelles de Leila, l'ayant déjà conduite à faire l'objet d'une méfiance marquée en tant que demandeuse d'asile, couplées à celles de son amie reconnue réfugiée avant elle, concourent à alimenter sa peur de continuer à être mise à l'écart au sein de la société française, quand bien même elle serait reconnue réfugiée. Cette crainte qu'elle cristallise particulièrement sur l'enjeu de l'accès à un emploi, est d'autant plus vive qu'il faut rappeler que, en plus de garantir les conditions d'une survie financière et matérielle, accéder à un travail pour les réfugié-es constitue aussi un moyen de réaliser la promesse de participation à la nouvelle société associée à la stabilisation de leur situation administrative (Tcholakova, 2016). Par ailleurs, si cette question n'est pas explicitement formulée par Leila dans ce passage de l'entretien, on peut également faire l'hypothèse que cette crainte de subir un traitement différent dans l'accès à un emploi en raison de son statut de réfugiée, soit à lier avec la crainte de faire l'objet de discrimination raciste, comme elle a déjà pu l'expérimenter durant ses études en France. Notons ainsi que des travaux portant sur l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont montré que les réfugié-es LGBT+ se retrouvent exposé-es à un triple risque de discrimination dans l'accès à l'emploi, puisqu'ils et elles peuvent être confronté-es à des discriminations ethniques et raciales, liées à leur statut migratoire de réfugié-e ou en raison de leur OSIG (Danisi *et al.*, 2021).

Ainsi, la situation administrative des individus, couplée aux représentations et *a priori* qu'elle éveille chez leurs interlocuteur·rices peut conduire à faire l'expérience d'un traitement différencié et d'un processus d'altérisation par l'interrogation ou la méfiance

suscitées. Toutefois, l'analyse des interactions impliquant le statut migratoire nécessite d'être complexifiée dans la mesure où ce dernier, et plus globalement la catégorie de « réfugié » – comprise comme un signifiant social aux contours lâches dans les représentations individuelles et collectives – opèrent aussi en lien avec des processus de racialisation. Dit autrement, les rapports de race conduisent à une expérimentation différenciée de la condition de demandeur·se d'asile, relativement aux nouvelles hiérarchies et processus d'altérisation qu'ils créent. En effet, la caractéristique de « demandeur·se d'asile », en tant qu'elle relève seulement d'une catégorie administrative, est difficilement saisissable dans les interactions ordinaires. Elle ne constitue pas un attribut visible, à la différence de la couleur de peau qui elle peut devenir un identificateur social, support dans un second temps d'un processus d'« assignation racialisante » (Mazouz, 2020), c'est-à-dire un processus qui « consiste à essentialiser une origine réelle ou supposée, à en radicaliser l'altérité et à la minoriser, c'est-à-dire à la soumettre à un rapport de pouvoir » (*Ibid.*, p. 50). Or, dans des contextes marqués *a priori* par l'enjeu de l'assistance à des personnes exilées, comme dans le cadre associatif, le statut migratoire et les processus de racialisation peuvent se retrouver étroitement articulés. Plus encore, il s'avère que ces processus de catégorisation et leur articulation sont parfois spatialisés.

La réunion mensuelle touche à sa fin, les membres du Centre LGBT qui vont ensuite tenir l'accueil du Centre le reste de la journée commencent à arriver. Alice, bénévole, blanche, et Steve, demandeur d'asile, noir, qui participe et aide à l'organisation des mensuelles depuis plusieurs mois, sont derrière le comptoir du bar du Centre qui nous sert de point d'accueil. Un bénévole du Centre arrive et explique, en voyant Steve, qu'il ne faut pas laisser les « migrants » aller derrière le bar, car il y a des risques de vol. Alice répond alors que Steve est aussi bénévole de l'ARDHIS. Le bénévole continue : « Mais bénévole de manière permanente ? ». Agacée, Alice confirme.

Extrait de carnet de terrain, 08/02/2020

L'interaction décrite s'avère particulièrement éclairante pour souligner la dimension contextuelle de l'expérience de la condition de demandeur d'asile et de la position sociale particulière qui en découle. D'une part elle illustre que cette expérience peut s'avérer fortement spatialisée, à une échelle micro-géographique au sein de laquelle organisation spatiale et ordre social se retrouvent corrélés ; d'autre part elle pointe comment les rapports de race peuvent être structurants dans la façon dont est éprouvé le statut migratoire. Présent derrière le bar et relativement aux représentations normatives du bénévole du Centre LGBT Steve apparaît comme un « *space invader* » (Puwar, 2004) : sa présence dans cette partie spécifique de la salle contrevient à la norme sociale, en ce qu'elle est à la fois reflétée et produite par la norme spatiale qui régule la présence des différents groupes d'individus au sein de l'espace du Centre LGBT. Identifié d'emblée comme « migrant », ce qu'on peut très vraisemblablement associer à sa couleur de peau et à la norme de blanchité à l'œuvre au sein des bénévoles de l'ARDHIS, Steve est perçu comme un individu qui n'est pas à sa « place », tant sur le plan spatial (par son positionnement dans la salle) que social. On perçoit alors en quoi le statut migratoire et la racialisation s'imbriquent, et ce, selon deux modalités. D'une part, la racialisation participe pleinement du processus de catégorisation en tant que « migrant ». D'autre part, le statut migratoire donne une teneur spécifique au processus de racialisation dans ce contexte particulier. En effet, il alimente une représentation essentialisante distinguant

les Noir·es des Blanc·hes, relativement à des rôles distincts que le bénévole leur associe, à savoir celui d'aidé·e et celui d'aidant·e, et qui sont à ses yeux mutuellement exclusifs. C'est ce qu'illustrent sa surprise et sa suspicion lorsqu'il apprend la position qu'occupe Steve au sein de l'association. Par ailleurs, l'identification comme « migrant » nourrit de plus belle les représentations racistes du bénévole, incarnées par son renvoi instantané à des risques de vol. Par conséquent, le statut migratoire peut constituer un fardeau d'autant plus important qu'il s'expérimente en relation avec les processus de racialisation : dans un premier temps parce qu'il peut être présumé à partir de ces processus, dans un second temps parce qu'il contribue en même temps à les alimenter de plus belle. En creux, on comprend là encore que la condition de demandeur·se d'asile a de grandes chances de ne pas être expérimentée de la même façon selon que les individus fassent l'objet, en France, d'assignations raciales ou non, et selon leur contenu.

Ainsi, endosser la nouvelle caractéristique de demandeur·se d'asile peut conduire à faire l'objet d'un discrédit auprès de différentes personnes. Toutefois, la nature de celui-ci peut varier d'un·e interlocuteur·rice à l'autre. Conduisant à être renvoyé·e tantôt à la figure du traître à son pays, tantôt à celle de l'étranger éveillant la méfiance, le statut de demandeur·se d'asile peut devenir un stigmate labile qui prend sens relativement aux groupes en présence et qui agit en interaction avec les processus de racialisation. Face à la contrainte qu'il représente, ce statut peut alors être précautionneusement négocié par celles et ceux qui le portent, pour tenter d'en amortir les effets disqualifiants.

2. Entre mise à distance et réappropriation stratégique : un rapport négocié à la catégorie de « demandeur·se d'asile »

Par conséquent, le statut migratoire de demandeur·se d'asile s'avère lourd de signification pour celles et ceux qui l'endossent. Il peut charrier une importante charge dépréciative, qu'elle soit assignée par les autres ou qu'elle soit intériorisée par les demandeur·ses d'asile, à travers le sentiment de honte développé au regard de leur nouvelle condition. Dès lors, une partie d'entre elles et eux mettent en place des pratiques de mise à distance de ce statut migratoire et de contrôle de ses implications symboliques. Dans certains contextes cependant, l'étiquette de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e peut s'avérer utile et permettre l'accès à des ressources. En rendant compte du rapport variable que les demandeur·ses et réfugié·es entretiennent avec leur statut migratoire selon les situations, il devient possible de montrer comment ils et elles négocient et se réapproprient au quotidien cette identité administrative – et avec elle une nouvelle position sociale – qui leur est imposée.

a) Mises à distance et pratiques de désidentification

La mise à distance du statut migratoire peut tout d'abord découler d'une volonté de restauration d'une estime de soi entachée par la condition de demandeur·se d'asile. Avant d'appréhender la gestion de l'information du statut migratoire auprès d'autres personnes, il est nécessaire de noter que certain·es demandeur·es d'asile peuvent

déployer des pratiques de désidentification – *i.e.* des pratiques qui visent à amoindrir ou contrecarrer, au moins provisoirement, les implications symboliques de leur statut migratoire – d’abord pour eux-mêmes et elles-mêmes. Dans les situations où l’espace fonctionne comme un marqueur métonymique du statut administratif des individus – dans les configurations de regroupement ou confinement des demandeur·ses d’asile au sein de lieux particuliers prévus à cet effet –, il peut ainsi exister des stratégies de mise à distance du statut de demandeur·se d’asile. Par exemple, lorsqu’il se trouvait dans le camp de Moria en Grèce³¹⁷, David avait l’habitude de sortir du camp pour aller en ville et y boire un verre, ce qui lui permettait l’espace d’un instant d’oublier sa condition de personne migrante à laquelle le renvoie implacablement sa présence dans le *hotspot*.

[Florent] : *Et donc ta vie au quotidien c’était quoi là-bas ? La journée tu faisais quoi ?*

[David] : *Ah ben la journée, des fois la journée on dormait. Des fois on jouait aussi aux jeux de cartes, aux jeux d’argent. Parce que là-bas on travaillait pas. On jouait aux cartes, au jeu de dames, au jeu des six. Donc c’est ça. Mais chacun avait son intimité avec sa vie, on avait du wifi gratuit, chacun des fois s’occupait de son téléphone. Des autres aussi regardaient le théâtre, regardaient des films. Chacun avait sa vie.*

[Florent] : *Et toi tu sortais souvent du camp ?*

[David] : *Si, je sortais souvent.*

[Florent] : *Et t’allais faire quoi quand tu sortais ?*

[David] : *Des fois j’allais faire un tour en ville, des fois je restais en ville. Des fois quand j’avais envie de m’épanouir, je me faisais plaisir, je pars en ville, je prends ma bière. Des fois, je me suis dit : « Aujourd’hui je vais pas me faire un demandeur d’asile, je vais me faire un gentleman. » Je m’habille très bien, je pars en ville, je reste dans le restaurant, je m’achète un verre de bière ! Je booïs ! Toujours, des fois aussi je me faisais plaisir. Des fois la vie, mais des fois je perdais aussi. Des fois tu vois, tu te poses tant de questions.*

Entretien avec David, avril 2018

Pour David, ces sorties ne constituent pas simplement un moyen d’occuper son temps, puisqu’elles sont aussi l’occasion de restaurer une image de soi valorisante pour amortir le déclassement qui accompagne sa migration, exacerbé par son immobilisation dans le camp de Moria et les conditions dans lesquelles il est contraint d’y vivre. Par opposition à son statut de demandeur d’asile auquel il est de fait en permanence ramené par l’espace au sein duquel il est relégué, « se faire un gentleman » devient une façon de négocier le processus de marginalisation sociale qu’exerce le dispositif de frontière européen à son encontre. Lieu de plaisir et de soin, respectivement ici incarnés dans la boisson et l’attention prêtée aux vêtements, le corps devient aussi, dans des situations de rétention, une échappatoire (Schmoll, 2020). Fonctionnant de pair avec une mise à distance sociale du statut de demandeur d’asile, la mise à distance spatiale du camp permet à David d’entretenir malgré tout une image et un rapport positifs à lui-même, dans un mouvement de réaffirmation qu’il est autre chose qu’un « migrant ». Comme Djemila Zeneidi (2013) l’a observé auprès des saisonnières agricoles marocaines dans la province de Huelva en Espagne, soumises à une forme de captivité par leurs employeurs³¹⁸, c’est aussi dans la mobilité que les individus peuvent faire l’expérience de leur autonomie et reconstruire un rapport positif à eux-mêmes. À propos des déplacements de ces femmes, notamment vers

³¹⁷ Voir chapitre 4 sur le parcours migratoire de David et la période qu’il a passée en Grèce.

³¹⁸ Les ouvrières sont logées par leurs employeurs, dans des foyers gérés par les mairies et loués par ces derniers ou bien sur le site même des exploitations.

le centre-ville après leur travail, elle note combien « la mobilité des ouvrières, leur volonté de continuer à se déplacer, peut être envisagée comme le désir de construire un espace pour soi, qui échappe à la famille et à l'employeur » (*Ibid.*, p. 100). De la même façon, pour les demandeur·ses d'asile la mobilité peut devenir un moyen de reconstituer une image valorisante de soi, en permettant de se détacher de l'identité administrative qui leur est imposée par les taxinomies des politiques migratoires. Une fois en France, de telles pratiques de désidentification par mise à distance spatiale peuvent alors perdurer, comme l'illustre l'exemple de Lamine.

Lamine m'explique que lorsqu'il est arrivé dans son CADA, il a détesté l'endroit. Il ne voulait plus rien avoir à faire avec le CADA et plus généralement la ville où il se situe [Étampes, dans l'Essonne]. Pendant longtemps il donc a continué à faire ses courses à Paris, après le cours de français de l'ARDHIS le samedi matin, à Château-Rouge, pour ne pas les faire à proximité du CADA.

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017

L'affectation d'une place en CADA à Étampes qui l'éloigne de Paris³¹⁹ est vécue par Lamine comme une relégation spatiale à la fois symptomatique et vecteur de la marginalisation sociale éprouvée en tant que demandeur d'asile. Dès lors, le refus de pratiquer et s'approprier l'espace environnant devient pour lui une façon de négocier la nouvelle position sociale déclassante qu'il est contraint d'occuper. Bien qu'il soit possible de nuancer le sens qu'il présente de cette pratique – on peut faire l'hypothèse que Château-Rouge présente aussi un intérêt pour les types de magasins qui s'y trouvent, en lien avec la centralité commerciale immigrée du quartier (Chabrol, 2013) – il apparaît dans tous les cas que le rapport à l'espace et les pratiques de ce dernier peuvent jouer un rôle important dans les stratégies de négociation du statut de demandeur·se d'asile afin de le mettre à distance, ainsi que la charge symbolique disqualifiante qu'il charrie.

Dans les relations avec d'autres personnes cette fois, le statut de demandeur·se d'asile est parfois volontairement omis, pour éviter d'être ramené·e aux représentations associées aux « réfugiés³²⁰ » d'une part, de faire l'objet de compassion d'autre part.

[Rendez-vous avec Youcef] Après le rendez-vous, on fait un bout de trajet de retour ensemble à pied jusqu'à République. On revient sur l'épisode qu'il m'avait raconté une autre fois à propos d'un garçon qu'il avait rencontré. Youcef m'explique que lorsqu'il lui a dit qu'il était demandeur d'asile, ce dernier a commencé être plus distant, puis a arrêté de le voir, disant à Youcef que sa situation était trop compliquée et que lui ne pourrait pas l'aider, notamment matériellement. Depuis, Youcef ne dit plus aux nouveaux hommes qu'il rencontre qu'il est en procédure de demande d'asile. On continue la discussion sur le fait de présenter ou non cette information et il ajoute que l'autre type de réaction qu'il n'aime pas, c'est quand il a l'impression de générer de la pitié chez les gens. Ces deux configurations – penser qu'il aura besoin d'aide matérielle ou susciter la compassion – font qu'il le dit maintenant le moins possible.

Extrait de carnet de terrain, 18/12/2019

³¹⁹ Le CADA de Lamine est situé à 30 minutes de marche de la gare d'Étampes, auxquelles il faut ajouter environ une heure de trajet pour se rendre à Paris.

³²⁰ Je place ici le terme entre guillemets pour renvoyer non pas au statut administratif particulier de réfugié·e statutaire, mais à une catégorie ordinaire floue, au sens de personne qui a fui son pays, telle qu'elle peut être mobilisée dans les représentations d'individus non familiers de la procédure administrative.

L'exemple de Youcef illustre ainsi combien le statut de demandeur·se d'asile peut devenir un fardeau dans les relations avec les autres, par les représentations et comportements qu'il suscite chez les interlocuteur·rices. Cela est d'autant plus vrai, que bien souvent, à l'instar de l'exemple rapporté par Youcef, l'étiquette de « réfugié » éclipse tous les autres aspects de l'identité des individus (Ludwig, 2013), qui ne sont donc appréhendés plus qu'à travers ce prisme. Parce qu'ils et elles sont souvent perçu·es comme des « Autres éprouvant une longue et continuelle souffrance³²¹ » (*Ibid.*, p. 6), les demandeur·ses d'asile sont exposé·es à deux types de réaction, diamétralement opposées mais qui ont en commun de les essentialiser comme victimes en besoin d'assistance : d'un côté, une réaction de mise à distance par sentiment de ne pas pouvoir les aider et gérer la difficulté de leurs conditions d'existence – les « réfugiés » étant souvent appréhendé·es comme des personnes dépendantes de l'aide des autres (*Ibid.*) –, de l'autre, une réaction de rapprochement par la compassion qu'éveille leur situation. L'une comme l'autre, ces réactions altèrent considérablement le type de lien que peuvent nouer les demandeur·ses d'asile avec de nouvelles personnes, puisqu'elles les empêchent de se placer sur un pied d'égalité avec celles-ci. En ce sens, nouer de nouvelles relations de couple pendant la procédure d'asile peut s'avérer particulièrement difficile, comme me l'ont confié plusieurs des personnes enquêtées, au point que certain·es renoncent à évoquer leur situation administrative, là où d'autres préfèrent reporter dans le temps la recherche d'un·e éventuel·le partenaire, déjà compliquée par ailleurs en raison de l'instabilité et de l'encombrement mental découlant de l'incertitude de la procédure d'asile.

Donc à chaque fois que je rencontre [un homme, sur des applications de rencontre], je ne veux rien cacher, mon statut dans ce pays, mon travail, l'endroit où je vis, ou, je dis tout. Donc quand je leur raconte, ils sont hyper gentils, ok, mais après ils ne répondent jamais. J'imagine que les gens ne me jugent pas moi seulement, ils s'en fichent de mes qualifications, de mon apparence ou de qui je suis en tant que personne, mais ils s'intéressent qu'à mon statut, parce qu'ils veulent pas être impliqués dans une situation compliquée, ou alors ils cherchent de l'argent, une bonne maison, ou une vie de luxe. [...] Et je ne veux pas être avec quelqu'un qui me donne l'impression qu'il me fait une faveur en me choisissant. Je veux quelqu'un qui me donne le sentiment qu'il est ma force, qu'il m'accepte comme je suis, qu'il m'aime comme je suis. Donc ce genre de chose, je ne pense pas que ça puisse arriver tant que je n'ai pas réglé ma situation [administrative].

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³²², octobre 2018

[Florent] : *Et les rencontres que tu fais grâce à ces réseaux [sites de rencontre lesbiens], t'en penses quoi ? Enfin, tu cherches une copine, ou ...*

[Mariam] : *non non non. Non. Je vois juste des filles, on se voit, on fait une soirée, après c'est fini. Parce que pour le moment, en fait, j'ai pas envie d'avoir une copine parce que j'ai pas envie de lui expliquer ma vie, ma situation c'est pas trop, c'est pas très excitant quoi. J'ai pas où habiter, donc. En fait on se voit vite fait et hop, chacune, on garde même pas contact, ou parfois on se, on garde les snaps, on s'envoie souvent des snaps³²³, ça va.*

³²¹ "perpetual long-suffering Others".

³²² "So whenever I met, I don't want to hide anything, it's my, like status in this country, my work, my place here I live, or, everything I tell. So when I tell them, they are so nice, ok, but next they never reply. I guess, people doesn't judge me only, they don't care about how qualify I am or how I look like, or how I am as a person, but they only care about my status, because they don't want to be involved in a mess, or maybe they look about the money, or a good house, or a luxury life. [...] And I don't want to be with someone who gives me that feeling choosing me he's doing a favour on me. I want someone who gives me that feeling that he is my strength, he accepts me as I am, he loves me as I am. So that thing I don't think it will happen until I solve my situation".

³²³ Messages via l'application Snapchat.

[Florent] : *Les filles que tu vois en soirée, tu leur dis pas quelle est ta situation ?*

[Mariam] : *Non, je leur dis même pas, elles connaissent même pas ma situation.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

On perçoit ainsi en quoi la catégorie de demandeur·se d'asile, plus qu'un simple statut administratif, relève d'une nouvelle position sociale particulière que les individus sont contraints d'éprouver dans leurs relations avec les autres. Plus précisément, relativement aux représentations essentialisantes qui lui sont associées, le statut de demandeur·se d'asile devient un signifiant métonymique dans l'appréhension des individus qui le portent. Par accumulation d'expériences de confrontations à des phénomènes d'altérisation exercés par les autres, ou par prévention du sentiment de dévalorisation pouvant survenir à l'annonce de leur statut administratif, une partie des demandeur·ses d'asile préfère alors taire celui-ci afin de ne pas y être réduit·e et d'assurer une mise à distance avec la nouvelle identité qui leur est ainsi imposée.

b) Le statut de « demandeur·se d'asile » ou « réfugié·e » comme ressource

Dans d'autres contextes en revanche, être identifié·e comme demandeur·se d'asile ou réfugié·e peut s'avérer avantageux. Dans cette configuration, c'est d'abord l'étiquette de réfugié·e statutaire, c'est-à-dire d'une personne qui a réussi à obtenir l'asile, qui devient parfois gratifiante, relativement au groupe au sein duquel peut se trouver la personne. Ainsi, comme je l'ai montré dans le chapitre précédent, la position de réfugié·e au sein de la scène de l'ARDHIS peut être stratégiquement investie pour occuper une place valorisante dans l'association. Associé à une expertise réelle ou supposée de la procédure, ce statut peut tout d'abord permettre d'acquérir une certaine légitimité à fournir des conseils à d'autres personnes en cours de procédure. Notons toutefois qu'il n'est pas toujours nécessaire d'avoir obtenu l'asile pour endosser le rôle d'« expert de la migration³²⁴ » (Ludwig, 2013), puisque de nombreux·ses demandeur·ses d'asile fournissent également des conseils aux personnes nouvellement arrivées, notamment à leurs compatriotes (voir chapitre 8). De plus, couplée à une présence de long terme dans l'association, le statut de réfugié·e permet également d'endosser le rôle d'intermédiaire avec l'ARDHIS et ses bénévoles (voir chapitre 6). Pouvant dès lors fournir une série de ressources à d'autres personnes, les réfugié·es peuvent capitaliser sur leur statut migratoire pour obtenir des formes de reconnaissance par distinction.

Moins valorisante, mais malgré tout parfois utile, la figure de victime de persécutions associée au statut de demandeur·se d'asile ouvre également parfois l'accès à certaines ressources. Au sein de l'économie de la raison humanitaire, l'histoire personnelle des demandeur·ses d'asile peut se voir doter d'une certaine valeur dans le cadre de démarches visant à rendre compte de leur statut de victime de persécutions. Dès lors, accepter de partager celle-ci peut conduire à accéder à certaines contreparties, même si le témoignage ainsi livré ne l'était pas forcément avec cette intention. C'est notamment le cas avec les projets médiatiques (presse, documentaire, projet artistique)³²⁵ visant à

³²⁴ "Migration expert".

³²⁵ Il faut également mentionner dans ces échanges le cas de la recherche scientifique elle-même.

témoigner des parcours de vie des demandeur·ses d'asile. En acceptant de se livrer à deux journalistes, Vlad et Dimitri réussissent par exemple à avoir accès à des solutions d'hébergement grâce aux nouvelles relations qu'ils ont nouées à cette occasion.

[Vlad] : *Et puis on s'est fait des amis à Paris : Chloé et Pierre. Ils ont fait un film sur l'ARDHIS et ils nous ont filmé nous aussi. Donc ils nous ont trouvé un autre appartement.*

[Florent] : *C'était leur appartement ou celui de quelqu'un d'autre ?*

[Vlad] : *Oui. On a changé, au début c'était chez eux. Ils ont un grand appartement. Il y a deux pièces pour dormir, cuisine, salle de bain. C'est grand pour Paris. On est resté chez eux une semaine et après ils nous ont trouvé un autre appartement, grâce à leur ami, qui a quitté cet appartement et est allé chez sa copine pendant deux semaines.*

[Florent] : *Spécialement pour vous ?*

[Vlad] : *Non. Il voulait partir pour deux semaines, mais quand il a entendu notre histoire il a dit : « Ok, il n'y a pas de problème, vous me payez juste un petit peu ». On a payé 150 euros pour trois semaines. [...] Après on est allé chez une autre amie de Chloé et Pierre, Claire. [...] En ce moment on vit dans son appartement. On lui a payé 200 euros. [...]*

[Florent] : *Et comment vous avez connu Chloé et Pierre ? Ils sont journalistes ?*

[Vlad] : *Oui, ils sont journalistes et ils ont fait un film à l'ARDHIS, et l'histoire d'Emmanuel, et aussi notre histoire. Ils étaient à l'ARDHIS [...]. On venait d'abord pour voir Emmanuel, c'était le deuxième jour après notre arrivée ici. Donc on est entré dans son bureau, et il y avait Chloé et Pierre, qui filmaient des gens et Emmanuel et ils nous ont demandé s'ils pouvaient aussi nous filmer et on a dit : « Oui, pas de problème ».*

Entretien avec Vlad et Dimitri, réalisé en anglais³²⁶, janvier 2018

Selon les contextes et les interactions, être identifié·e comme demandeur·se d'asile ou réfugié·e peut ainsi devenir une ressource à part entière, qu'il s'agisse d'accéder à une reconnaissance sociale, à de nouvelles relations, à des informations ou à des bénéfices matériels. Entre mise à distance et mise à profit de leur statut administratif, les demandeur·ses d'asile ne sont donc pas dénué·es de marge de manœuvre pour contrecarrer, du moins compenser, la charge dévalorisante que ce dernier peut charrier.

Plus généralement, la nécessaire négociation du statut de « demandeur·se d'asile » ou de « réfugié·e » illustre combien plus qu'une simple catégorie administrative, c'est une identité sociale imposée que les individus se retrouvent à endosser en recourant à cette procédure. La condition de demandeur·se d'asile dépasse les seules contraintes qui configurent les conditions d'existence matérielles de ces dernier·es et contribue à façonner une nouvelle position sociale qui s'éprouve bien au-delà des seuls espaces et moments de la procédure d'asile elle-même.

³²⁶ [Vlad]: *And then we found friends in Paris: Chloé and Pierre. They film organisation ARDHIS and they filmed us also. So they found for us another apartment.*

[Florent]: *It was their place or someone's else?*

[Vlad]: *Yes, we changed, at first time to them. They have big apartment. It's two rooms to sleep, kitchen and bathroom. Big for Paris. We stayed at them one week and then they found for us another apartment, it was by their friend, he leaved this apartment and went to his girlfriend for two weeks.*

[Florent]: *Especially for you?*

[Vlad]: *No. He want to leave by two weeks but when he heard our story he said: "Okay there is no problem, you just pay some" We paid 150 euros for three weeks. [...] After we went to another friend of Chloé and Pierre, Claire. [...] Now we are living at her apartment. We paid her 200 euros. [...]*

[Florent]: *And how did you know Chloé et Pierre? They are journalists?*

[Vlad]: *Yeah they are journalists and they take filming ARDHIS, and story about Emmanuel and also our story. They were at ARDHIS. [...] We came at first to Emmanuel to talk with him. It was the second day of our arrival here. So we entered at his bureau, and they were, Tristan and Marion, who film some guys and Frederic and they asked us for film also us. And we said: "No problem, yes".*

Conclusion

S'engager dans une demande d'asile conduit à expérimenter au quotidien le poids d'un statut administratif particulier, ainsi que ses implications et contraintes spécifiques. La condition de demandeur·se d'asile qui en découle se caractérise tout d'abord par une liminalité qui s'éprouve dans l'attente et l'incertitude générées par la procédure elle-même. La dépossession de la maîtrise de leur temps, l'angoisse au quotidien et l'insécurisation qui résultent de la précarité administrative ou encore l'impossibilité de se projeter dans l'avenir participent d'un gouvernement par l'instabilisation qui maintient dans les marges de la société les demandeur·ses d'asile dont la légitimité de présence sur le territoire national sur le long terme reste en suspens. Cette mise en suspens est redoublée par la précarité matérielle dans laquelle sont placé·es les demandeur·ses d'asile. Le sous-dimensionnement des dispositifs d'accueil, couplé à une multiplicité d'obstacles qui contribuent à rogner de façon accumulative leur autonomie, contraignent une partie des demandeur·ses d'asile à expérimenter une précarité financière et résidentielle parfois très forte, les exposant entre autres à des situations d'impossibilité de survenir à leurs besoins les plus élémentaires, à des problèmes d'accès à la santé ou à des formes d'exploitation. Dès lors, ces conditions d'existence et la situation de dépendance qui en découle conduit les demandeur·ses d'asile à faire l'expérience d'un déclassement social fort et non anticipé, dont la honte et la dégradation de l'image de soi qu'elles suscitent sont symptomatiques. Récipiendaires tantôt de la méfiance, tantôt de la compassion, c'est dans les interactions quotidiennes et au-delà des seuls contextes associés à la procédure que les demandeur·ses d'asile réalisent à quel point, plus qu'un simple statut administratif, leur statut migratoire devient un marqueur social métonymique qui peut affecter l'ensemble de leurs relations sociales.

Par conséquent, endosser le statut administratif de demandeur·se d'asile revient à occuper une nouvelle position sociale en soi dans la mesure où ce statut migratoire fait émerger un rapport de pouvoir et une modalité de marginalisation spécifiques, éprouvés aussi bien dans les contraintes sur les conditions matérielles d'existence qu'il instaure, dans les formes de coercition sur les actions des individus qu'il génère, dans les processus d'altérisation qui l'accompagnent, ainsi que dans la modification du rapport aux autres et à soi qui en découlent. Les individus restent toutefois en mesure de négocier cette position sociale : ils peuvent tenter d'en amortir les effets par des pratiques de mise à distance et de désidentification de celui-ci ou de le mobiliser à leur avantage, en en faisant un support pourvoyeur de ressources dans certains contextes. De plus, les demandeur·ses d'asile disposent de ressources inégalement distribuées pour amortir et pallier les contraintes découlant de leur statut administratif particulier, conduisant en réalité à des expériences parfois très hétérogènes de cette procédure. Ainsi, si la procédure d'asile elle-même peut s'avérer fortement discriminante comme l'a montré le chapitre précédent, il ne faut pas négliger que les possibilités de résistance plus ou moins forte aux effets de la condition de demandeur·se d'asile le sont aussi.

Conclusion de la troisième partie

Pour les minorités sexuelles et de genre qui s'engagent dans une demande d'asile OSIG, la migration est loin de représenter un processus intrinsèque de « libération ». Une fois en France, le soupçon qui s'exerce à l'encontre des demandeur·ses d'asile conduit les exilé·es LGBT+ à n'avoir aucune garantie de pouvoir se maintenir légalement sur le territoire. Comme l'a montré le chapitre 6, l'issue de leur demande d'asile reste incertaine puisque l'évaluation de celle-ci se fait relativement à des cadres normatifs au sein desquels tous et toutes ne réussissent pas à fondre le récit de leur histoire personnelle. Les institutions de l'asile développent plusieurs attentes qui fondent le registre de crédibilité à l'aune duquel les récits de soi des demandeur·ses d'asile OSIG sont évalués. Au cœur de celui-ci, la raison humanitaire et la mobilisation de certaines représentations de « l'ordre sexuel du monde » réduisent le répertoire des récits de soi mobilisables pour paraître crédible aux yeux des institutions et être identifiable comme un·e « authentique » réfugié·e OSIG. En réaction à de telles attentes normatives, les requérant·es, assisté·es par l'ARDHIS, sont contraint·es de mettre en place une stratégie d'adaptation de leur mise en récit de soi qui relève très souvent d'une simplification et d'une épuration de leurs expériences. Ils et elles alimentent alors en retour le registre de crédibilité à l'œuvre dans une configuration où le régime de vérification de l'asile fonctionne en réalité comme un système autoréférentiel. Or, les demandeur·ses d'asile ne disposent ni des mêmes compétences ni des mêmes ressources pour naviguer au sein d'un tel système normatif qui rend alors cette procédure d'autant plus discriminante. Plus exactement, en rendant l'accompagnement associatif indispensable pour une partie des requérant·es afin de saisir les attentes institutionnelles, la procédure d'asile restrictive conduit à déployer le fonctionnement du dispositif de filtre qu'elle institue au-delà des institutions qui l'établissent. Dans un contexte où les bénévoles d'association ne sont pas en mesure d'assister l'ensemble des demandeur·ses d'asile, la pré-frontière qu'un tel accompagnement représente en devient alors d'autant plus marquée.

De plus, indépendamment de son issue, l'épreuve de la procédure d'asile constitue une expérience qui peut s'avérer en soi génératrice de violence et de mal-être. La confrontation au soupçon fait aussi émerger dans certains cas un sentiment d'effraction de l'intimité et de dépossession de l'expertise de soi. Le ressenti du doute exercé à leur encontre peut conduire les requérant·es à vivre la procédure d'asile comme un prolongement du déni de reconnaissance auparavant expérimenté en tant que personne LGBT+. Au contact de cette procédure peut également se développer un fort sentiment d'injustice, en miroir de la part d'arbitraire qui peut être perçue dans les pratiques institutionnelles et associatives. Enfin, la logique du soupçon qui se diffuse au-delà des seules institutions peut conduire à une mise en concurrence des exilé·es, ainsi qu'à des processus de cristallisation identitaire. Dès lors, qu'ils soient reconnus réfugiés ou non, les individus qui ont recours à cette procédure en sortent rarement indemnes.

C'est d'autant plus le cas que les implications de celles-ci ne se donnent pas seulement à voir dans l'enjeu de l'issue de la demande d'asile. En ce sens, le chapitre 7 a

montré les différentes caractéristiques de la condition de demandeur·se d'asile qui confrontent les individus à une forme de gouvernement par l'instabilisation. Celle-ci les ancre dans la légitimité de présence provisoire qui leur est accordée, les empêchant de se projeter plus au-delà. Dès lors, le statut migratoire fonde bien un nouveau rapport de pouvoir particulier tant il affecte des pans multiples de l'existence des individus. Le statut administratif de demandeur·se d'asile, dans le contexte de l'organisation de la procédure et des dispositifs d'accueil sous-dimensionnés actuels, s'accompagne ainsi pour celles et ceux qui l'endossent : d'un rapport au temps contraint ; d'une incertitude et d'une angoisse quotidiennes qui se manifestent dans des configurations variées – depuis des effets sur la santé jusqu'au rapport de crainte entretenu avec les forces de l'ordre – ; de conditions matérielles d'existence très souvent insuffisantes pour vivre dignement, couplées à des possibilités largement restreintes de faire face légalement à cette précarité ; d'une dégradation de l'image de soi et d'une altération des relations avec les autres. Malgré tout, des marges de négociation existent et les individus peuvent déployer des stratégies pour mettre à distance cette identité administrative qui leur est imposée ou au contraire pour se la réapproprier stratégiquement. Dans cette situation, les ressources dont ils disposent ou leurs autres caractéristiques sociales peuvent s'avérer cependant déterminantes pour réussir à amortir et palier de façon plus ou moins efficace les difficultés qui découlent de leur statut migratoire.

À l'aune de ces développements, il apparaît que la procédure d'asile intervient déjà au moins de trois façons dans la trajectoire socio-spatiale des exilé·es LGBT+. Premièrement, le fonctionnement de l'asile comme dispositif de filtre pousse vers une situation d'irrégularité administrative celles et ceux à qui le droit d'asile n'est pas accordé. Les implications administratives, matérielles et sociales d'une telle situation altère considérablement le positionnement social des individus et leurs conditions d'existence en France. Deuxièmement, l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre peut être affectée par l'épreuve du soupçon que sous-tend cette procédure en jouant et ravivant le sentiment de déni de reconnaissance qui a déjà pu être expérimenté auparavant. Troisièmement, le statut de demandeur·se d'asile, parce qu'il est associé à un nouveau rapport de pouvoir spécifique qui s'exerce à l'encontre des individus, participe également de leur nouveau positionnement social qui configure leur existence dans le pays d'arrivée, plus exactement d'un processus de marginalisation de ces derniers. Dans cette perspective, on perçoit que l'appréhension des trajectoires socio-spatiales des minorités sexuelles et de genre nécessite de prendre en compte l'intégralité des caractéristiques qui les situent socialement – à commencer par celle induite par le déplacement international – pour remettre en cause l'image d'une « libération » et amélioration de leurs conditions de vie intrinsèques à la migration. Plus encore, il s'avère que le statut migratoire, aux côtés d'autres rapports de pouvoir, contribue à affecter également l'expérience minoritaire sexuelle et de genre elle-même dans le pays d'arrivée.

PARTIE 4

Reconfigurations de l'expérience minoritaire en migration

Introduction de la quatrième partie

L'étude des trajectoires socio-spatiales des exilé·es LGBT+ fournit un cadre d'analyse qui permet de remettre en cause l'image de la migration vers l'Europe et plus particulièrement vers la France comme intrinsèquement « libératrice » pour les minorités sexuelles et de genre. Prêter attention à la façon dont le déplacement spatial s'accompagne d'une recomposition du positionnement social autorise une compréhension des parcours individuels doublement plus complexe : d'une part, les personnes sont confrontées à de nouveaux rapports de pouvoir dans le pays d'arrivée qui façonnent leur existence et la contraignent tout autant que la position minoritaire sexuelle ou de genre ; d'autre part, la position et l'expérience minoritaires ne constituent pas une dimension autonome de l'existence des individus. Autrement dit, le rapport entretenu avec la position minoritaire en France est influencé par une multitude d'autres dynamiques et par les caractéristiques sociales des individus. Cela invite à une lecture autrement plus complexe de leur expérience que celle sous-tendue par une appréhension de leur migration uniquement abordée au prisme du différentiel législatif qui existe entre leur pays d'origine et le pays d'arrivée. Dès lors, c'est une « autonomie en tension » (Schmoll, 2020) qui se dessine avec le processus migratoire pour les exilé·es LGBT+. En effet, le « processus d'autonomisation est un processus dialectique » puisque l'autonomie « est encadrée et doit être comprise dans le contexte des formes de pouvoir et des rapports sociaux qui orientent et structure le processus migratoire » (*Ibid.*, p. 164). Ici la notion d'autonomie est mobilisée relativement à la façon dont les individus négocient l'hétéronormativité et la cisnormativité, entre d'une part les contraintes structurelles qui les font exister et qui rognent les marges d'action des individus face à celles-ci – aussi bien dans les dimensions matérielle, sociale (relations aux autres) et personnelle (rapport à soi et représentations) –, et d'autre part les stratégies mobilisées pour composer avec ces systèmes normatifs et amortir leurs effets. La reconfiguration de l'expérience minoritaire qui survient avec la migration n'est donc pas synonyme d'une disparition de l'hétéronormativité et de la cisnormativité, mais d'une recomposition de leurs manifestations ainsi que d'un réajustement des stratégies déployées par les individus pour composer avec celles-ci. C'est cette tension que décrit cette partie qui adopte une approche transcalaire et une approche intersectionnelle pour en rendre compte.

Le chapitre 8 étudie les expériences minoritaires sexuelles et de genre au sein des espaces sociaux transnationaux. En France plusieurs liens peuvent perdurer avec le pays d'origine. Les relations entretenues avec des personnes qui s'y trouvent ou avec des compatriotes présent·es en France induisent une gestion du stigmate de l'OSIG minoritaire qui doit articuler simultanément plusieurs espaces. Ce chapitre rend compte des tensions qui découlent de cette situation, entre redéploiement de la stigmatisation à l'échelle transnationale et réadaptation des stratégies pour y faire face. Il montre également toute l'ambiguïté qu'occupe le statut migratoire particulier de demandeur·se d'asile OSIG dans ce contexte et illustre que l'expérience minoritaire est reconfigurée de façon transcalaire, c'est-à-dire relativement à l'imbrication des logiques qui surviennent à différentes échelles (Schmoll, 2020). Malgré tout, le rapport entretenu avec le pays

d'origine reste complexe et ce chapitre bat en brèche l'idée que les exilé·es LGBT+ tendent à couper tout lien avec celui-ci à leur arrivée dans le pays où ils et elles demandent l'asile.

Le chapitre 9 analyse l'expérience minoritaire sexuelle et de genre au quotidien, telle qu'elle est configurée par les autres aspects qui configurent la vie des exilé·es LGBT+ en France. En montrant les implications de la précarité matérielle qui accompagne la condition de demandeur·ses d'asile et en adoptant une approche en termes d'intersectionnalité située (Yuval-Davis, 2015) qui permet de rendre compte de la façon dont l'expérience minoritaire sexuelle et de genre est configurée par les autres caractéristiques sociales des individus – et les rapports de pouvoir qui en découlent – ce chapitre affine la compréhension de l'autonomie en tension qui survient avec la migration. Il documente par ailleurs la désillusion ressentie par une partie des exilé·es LGBT+ à propos de leur vie en France qui diffère de ce qu'ils et elles projetaient sur celle-ci.

En outre, ces deux chapitres permettent d'analyser de façon complémentaire le rôle du statut migratoire dans la recomposition de l'expérience minoritaire qui survient avec la migration. Alors que l'asile OSIG est souvent appréhendé comme la porte d'entrée vers la « libération », cette partie montre que le statut de demandeur·se d'asile s'accompagne d'une série d'implications qui interfèrent avec la façon dont les individus composent au quotidien avec leur position minoritaire et qui la contraignent, voire qui accentuent le processus de minorisation sexuelle et de genre en France.

Chapitre 8

L'expérience minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux : stigmatisations et résistances

Pour saisir la complexité de l'expérience minoritaire des personnes LGBT+ en demande d'asile ou réfugiées et notamment ses recompositions en contexte migratoire, il est nécessaire de saisir cette expérience à l'échelle transnationale. Plus précisément, il s'agit d'analyser comment l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre est spécifiquement configurée dans les « espaces sociaux transnationaux », notion mobilisée par Camille Schmoll pour rendre compte des « pratiques et identifications migrantes qui articulent des lieux distants » (2017, p. 43). C'est plus particulièrement les liens entretenus avec le pays d'origine qui m'intéressent. Contraint·es par leur statut administratif et par leurs expériences individuelles passées, les demandeur·ses d'asile et les réfugié·es ne s'inscrivent pas dans des pratiques d'aller-retours réguliers avec leur pays d'origine. Malgré tout, de multiples liens avec ce dernier subsistent sous d'autres formes : par les relations entretenues à distance avec des personnes qui s'y trouvent, par celles nouées avec des compatriotes³²⁷ présent·es en France, et plus largement par la circulation transnationale d'informations. Ces liens peuvent être consciencieusement entretenus ou au contraire subis et méticuleusement négociés voire volontairement distendus par les demandeur·ses d'asile ou les réfugié·es LGBT+ qui se trouvent en France. Les espaces sociaux transnationaux s'avèrent ainsi indispensables pour comprendre le processus d'autonomisation en tension (Schmoll, 2017) qui caractérise la recomposition de l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre en migration.

Dans la lignée des travaux qui mettent en garde contre les risques du nationalisme méthodologique (Wimmer et Glick-Schiller, 2002), il s'agit de ne pas prendre en compte uniquement le cadre national pour comprendre les repositionnements sociaux survenant avec la migration (Bidet, 2018), *i.e.* dans le cas étudié ceux liés à la position minoritaire en lien avec l'OSIG (orientation sexuelle ou identité de genre). L'enquête réalisée a révélé que se dessine une géographie du stigmat qui dépasse les frontières nationales, tant les expériences de la stigmatisation et les stratégies de négociation pour y faire face demeurent configurées par des liens multiformes avec le pays d'origine. La stigmatisation peut perdurer à distance ou avoir des implications multilocalisées, pour soi-même en France ou pour des proches dans le pays d'origine. Par ailleurs, les relations sociales et les rapports de pouvoirs spécifiques qui façonnent les espaces sociaux transnationaux font émerger de nouvelles formes d'hétéronormativité avec lesquelles il devient nécessaire de composer. Une fois en France, le pays d'origine n'est pas toujours derrière soi.

³²⁷ Dans ce chapitre, je parle de « compatriotes » ou de « groupe des compatriotes », plutôt que de « communauté nationale », pour souligner l'hétérogénéité de ce groupe et ne pas supposer des liens qui existeraient forcément et *a priori* entre personnes originaires d'un même pays. La mise à distance de l'idée de « communauté » s'avère d'autant plus importante que comme le montre ce chapitre, les liens entretenus avec leurs compatriotes par les exilé·es LGBT+ s'avèrent justement très complexes.

Néanmoins, les espaces sociaux transnationaux offrent aussi des ressources pour faire face à la stigmatisation, voire des supports de reconnaissance et d'agentivité particuliers. Plus encore, des liens forts peuvent perdurer avec le pays d'origine qui continue parfois de constituer un horizon d'avenir à long terme. Dans le cas des réfugié·es LGBT+, la multitude des liens entretenus avec le pays d'origine est d'autant plus intéressante à étudier qu'elle bat en brèche l'idée d'un abandon total de ce dernier une fois en France. En effet, le discours de la migration comme libération contribue à ancrer la représentation selon laquelle les réfugié·es LGBT+, une fois un des pays du Nord atteint, laisseraient derrière elles et eux leur ancienne vie, et avec elle leur pays d'origine. Une fois le statut de réfugié·e obtenu, c'est une quasi renaissance qui s'opérerait dans le pays « libérateur » qui le leur a accordé (Murray, 2014a). Toutefois, l'enquête effectuée témoigne de réalités plus complexes. Les expériences des personnes rencontrées, relativement aux liens entretenus avec leur pays d'origine, ne relèvent ni d'une préservation totale, ni d'un abandon complet de ce dernier, mais au contraire de vives tensions qui s'incarnent de multiples façons et qui sont éprouvées différemment selon les individus. Plus spécifiquement, les espaces sociaux transnationaux s'avèrent dotés d'une épaisseur sociale qui leur est propre et qui contribue aussi bien à contraindre de façon particulière la position minoritaire qu'à offrir des ressources pour la négocier.

Par ailleurs, les espaces sociaux transnationaux, s'ils sont caractérisés par les relations de différentes natures entretenues avec le pays d'origine (circulation de personnes, d'objets, d'informations ou de représentations), sont aussi configurés par les frontières nationales qui les astreignent. Alors que les approches transnationales ont pu faire l'objet de critiques qui ont rappelé la nécessité de ne pas occulter la dimension hautement coercitive des politiques migratoires (Schmoll, 2021), ce chapitre entend donner toute sa place à l'épreuve du statut migratoire dans le positionnement au sein des espaces sociaux transnationaux. Plus précisément, il montre que les statuts migratoires de « demandeur·se d'asile » ou de « réfugié·e » affectent l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre ainsi que sa négociation à l'échelle transnationale. Pour comprendre pleinement l'expérience minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux, il convient donc de la réencaster dans les contraintes imposées par les frontières nationales qui se manifestent dans le quotidien des individus. Dès lors, l'approche adoptée s'inscrit dans une démarche « transcalaire », dans la mesure où les logiques à l'œuvre aux différentes échelles entrent en résonance et s'imbriquent dans l'expérience vécue des individus (Schmoll, 2017). Ainsi, l'autonomisation en tension qui survient avec la migration se manifeste dans la façon dont l'expérience minoritaire est reconfigurée, une fois en France, par une série de « résonances scalaires » (*Ibid.*) qui inscrivent les individus dans des rapports de pouvoir spécifiques tout comme elles peuvent leur offrir de nouvelles marges d'action.

A. Être minoritaire ici et là-bas : le stigmatisme à distance

L'arrivée en France des exilé·es LGBT+ ne s'accompagne pas nécessairement d'une rupture totale avec leur pays d'origine. Les liens qui peuvent subsister avec celui-ci s'incarnent notamment dans les relations qu'ils ou elles peuvent avoir à distance avec des personnes qui s'y trouvent et par la circulation d'informations les concernant qui peuvent être colportées. L'ensemble de ces relations qui perdurent à l'échelle transnationale, souvent de façon subie, constitue parfois des canaux de maintien de la stigmatisation et de ses effets à distance. Les exilé·es LGBT+ se retrouvent alors à négocier leur position minoritaire au sein d'espaces sociaux transnationaux puisqu'ils et elles considèrent à la fois ce qu'il pourrait se passer en France et dans leur pays d'origine dans l'évaluation des répercussions de certaines de leurs actions et dans l'ajustement de leur comportement.

1. Stigmatisation à distance et répercussions multilocalisées

Pour les exilé·es LGBT+, les espaces sociaux transnationaux peuvent être marqués par une continuité de la stigmatisation expérimentée dans leur pays d'origine. Les liens entretenus avec des personnes qui s'y trouvent ainsi que la circulation transnationale des informations fournissent les conditions d'une stigmatisation à distance qui, tout comme ses effets, se voient doter d'une nouvelle ampleur spatiale. Ce maintien de la stigmatisation dans les espaces sociaux transnationaux peut se manifester selon quatre configurations : l'envoi continu de messages injurieux depuis le pays d'origine ; la menace de l'arrivée en France d'une personne mal intentionnée ; l'expérience en France des conséquences d'une réputation entachée qui précède la personne ; ou à l'inverse les conséquences pour les personnes dans le pays d'origine d'un maintien du lien avec la personne stigmatisée en France.

La première forme de stigmatisation à distance, qui est aussi la plus commune, est à chercher dans la réception, une fois en France, de messages d'insultes envoyés par des personnes depuis le pays d'origine des demandeur·ses d'asile ou des réfugié·es. Certaines des formes de dénigrement auparavant expérimentées peuvent dès lors perdurer malgré le déplacement, comme en témoigne Abubakar.

Je reçois des messages venant du pays, des messages homophobes. Voilà. Des fois c'est des gens, c'est des groupes de Whatsapp³²⁸ dans lesquels j'étais au pays. Arrivé ici, je garde toujours le Whatsapp que j'avais au pays, donc du coup des fois je reçois des messages m'insultant de n'importe quoi, voilà, qui insultent même ma mère et je reçois aussi des messages, bon c'est des informations en fait des gens qui sont homophobes qui me lancent des messages me disant que voilà, telle loi interdit l'acte homosexuel au Sénégal ou telle loi est en train d'être faite pour interdire l'homosexualité tout ça. Récemment j'en ai reçu deux je crois. Donc même étant en France ici on est toujours poursuivi par le passé, par des gens qui nous faisaient déjà du mal au pays et qui continuent à le faire. Je veux pas désinstaller le Whatsapp ici parce qu'il y a des gens avec lesquels je partage toujours des informations, voilà, on discute des fois, donc c'est pour cela que je ne veux pas désinstaller le Whatsapp que j'ai. Je veux le garder parce qu'il y a des contacts que je veux garder qui sont sur Whatsapp donc une fois que je désinstalle ça, peut-être que je peux perdre ces contacts. Mais je sais que tôt ou tard je

³²⁸ Application de messagerie instantanée.

vais désinstaller ce Whatsapp et installer un autre. Parce que j'en ai marre maintenant des gens qui parlent tout le temps, des homophobes qui continuent à me dire des choses qui sont vraiment ignobles et voilà, qui sont vraiment, qui me font mal en tout cas.

Entretien avec Abubakar, mai 2018

Les insultes fréquemment reçues par Abubakar via l'envoi de messages sur Whatsapp par des compatriotes depuis le pays d'origine illustrent la continuité de la stigmatisation qui peut exister même une fois en France. Une première analyse de cette réalité pourrait conduire à voir dans cette configuration une simple réplique à distance d'une forme de stigmatisation déjà expérimentée, à savoir faire l'objet d'insultes dans des interactions de face-à-face. Toutefois, c'est en s'attardant sur les conditions de possibilité de la stigmatisation à distance que l'on peut saisir l'ampleur et la reconfiguration de ses implications au sein des espaces sociaux transnationaux. Une géographie du stigmate prend tout son sens lorsqu'elle pointe comment les espaces et les échelles des processus de stigmatisation en configurent spécifiquement les modalités. Le rôle des nouvelles technologies de l'information et d'internet pour les migrant·es a fait l'objet d'une attention accrue. Dana Diminescu (2008) a par exemple montré comment ces technologies permettent aux personnes migrantes de maintenir des liens de proximité malgré la distance. Progressivement, l'image des migrant·es déraciné·es laisse place à celle des migrant·es connecté·es, dans un contexte où la présence devient alors moins physique. Néanmoins, l'expérience d'Abubakar nous montre que les liens rendus possibles par les nouvelles technologies ne sont pas dénués de contraintes puisque ces technologies induisent aussi des formes de présence dans la distance qui ne sont pas souhaitées. En même temps qu'elles ouvrent des possibilités de connexion, elles multiplient les liens que les individus doivent réguler. On saisit bien dans le propos d'Abubakar l'ambiguïté que représente pour lui Whatsapp : si l'application lui permet de maintenir des liens avec des personnes qui lui sont chères au Sénégal, elle l'expose aussi au contact de personnes qui continuent de le stigmatiser. C'est ici que l'on saisit la configuration spécifique des implications de la stigmatisation à distance, car en mobilisant le même support de communication que celui utilisé pour maintenir d'autres formes de lien, elle contraint l'individu à s'auto-isoler et à sacrifier certaines relations pour se préserver, ce qui l'empêche de maintenir certaines présences dans la distance. Face à la constance des messages d'insultes reçus Abubakar ne voit pas d'autre issue que de finir par couper le pont qui le relie à la fois à ses détracteurs et aux personnes avec qui il souhaiterait maintenir un contact au Sénégal.

Plus qu'à des insultes, certaines personnes sont également confrontées à des menaces. Ces menaces peuvent en réalité être de deux ordres. Elles peuvent avoir été explicitement formulées par une personne qui se trouve dans le pays d'origine ou elles peuvent être ressenties par les exilé·es comme une possibilité toujours présente. La peur est alors celle de voir arriver en France une connaissance – ou une personne gagée pour le faire – dans le but de leur porter directement atteinte. La plupart du temps, la source de telles craintes est un·e membre de la famille – le père le plus souvent – ou les autorités nationales du pays d'origine. L'omniprésence de ces craintes fait dès lors perdurer le sentiment d'insécurité malgré l'éloignement. Leila par exemple revient sur un tel

sentiment d'insécurité ressenti en raison des menaces de mort proférées par son père qui se dit prêt à venir jusqu'en France pour la retrouver.

Il m'appelle, généralement je lui réponds jamais, mais dernièrement, avant que je commence la procédure, ben j'ai répondu au téléphone et tout. Il m'a envoyé sa photocopie d'un visa, il l'a déposé, il veut venir ici, il m'a dit : « Moi je m'en fous, je suis en protection, si je te tue je m'en fous ». Moi j'ai pas peur qu'il me tue, j'ai pas peur de ça. Mais qu'il m'empêche tu vois, de vivre. Qu'il m'empêche de vivre comme je veux. [...] D'ailleurs j'ai tapé une dépression de ouf : « ça va être comment ma vie quand je rentre en Tunisie ? ça va être comment ma vie quand mon père il vient ici ? » Il peut même prendre un congé longue durée et me suivre ici, c'est son travail en fait. Il peut faire n'importe quoi, il peut m'envoyer quelqu'un me taper, il peut faire n'importe quoi. Pour lui l'agression, la violence, c'est normal. J'ai tapé une dépression, vraiment j'avais tout le temps peur. Si je te parle comme ça, mais si tu vis ce que j'ai vu moi, par exemple j'ai cassé trois téléphones, chaque fois je reçois des choses, je reçois même il m'appelle d'un numéro inconnu et tout, je réponds, il commence à m'insulter, à m'insulter en tant que sa fille en tant que pute, tu vois ? Il me disait carrément ça, il me disait : « Je t'ai ratée ».

Entretien avec Leila, mai 2018

Nonobstant l'éloignement, le père de Leila réussit à maintenir une forme de présence coercitive auprès d'elle. La menace devient un moyen de continuer à exercer le contrôle à distance : indépendamment de son exécution, elle mine le quotidien de Leila en France et suffit en elle-même pour affecter lourdement son bien-être psychologique et saper son horizon d'avenir proche. Par ailleurs, la menace est d'autant plus effective et percutante que Leila se trouve à ce moment précis dans une période d'instabilité et d'incertitude : son titre de séjour pour réaliser des études expire prochainement et elle n'a pas encore initié, ni même entendu parler de la procédure d'asile. Le spectre du rapprochement physique de son père est alors dédoublé : à la menace de ce dernier de venir directement la retrouver en France s'ajoute la crainte de devoir elle-même retourner en Tunisie. De ce fait, on voit que la précarité administrative intensifie le sentiment d'exposition aux stigmatisations et menaces qui peuvent se déployer dans les espaces sociaux transnationaux et par conséquent le sentiment d'insécurité qui les accompagne. La menace à distance, initiée depuis le pays d'origine, peut donc avoir des répercussions non négligeables sur le quotidien des individus une fois en France. Celles et ceux qui font face à ce type de problème – que la menace ait été explicitement formulée ou qu'elle pèse en arrière-pensée comme une possibilité toujours présente – tendront alors à restreindre d'autant plus leur présence au sein des espaces sociaux transnationaux que l'enjeu ne consistera pas seulement à échapper à des formes de stigmatisation pouvant y survenir, mais aussi à éviter d'y diffuser l'information de leur présence en France.

[Florent] : *Et tu connais d'autres personnes qui sont parties [d'Ouganda] ? Tes amis ?*

[George] : *Oui, pas mal. Des gens qui sont allés en Australie, des gens qui sont allés en Grande-Bretagne, des gens qui sont allés aux États-Unis, des gens qui sont allés, il y a beaucoup d'endroits. J'ai entendu certains en Allemagne.*

[...]

[Florent] : *Et t'es toujours en contact avec ces gens ?*

[George] : *Non, je dois me concentrer sur ce que je fais en ce moment. Je dois d'abord me ressaisir moi. Quand j'ai fait l'entretien OFPRA, ils m'ont rejeté, donc j'en ai encore gros sur le cœur. Et, ce que le gouvernement a fait en Ouganda. Il y a des groupes LGBT, et quelqu'un arrive et dit qu'il est gay ou qu'elle est lesbienne, mais en fait il travaille pour le gouvernement, c'est un espion pour le gouvernement. Donc, la vie est comme ça. Donc si tu commences à dire aux gens : « En ce moment je suis en France », tu racontes*

à tout le monde dans le monde entier : « Je suis en France », tu sais pas ce que le gouvernement peut faire, donc je suis ici, en silence. Je veux vivre ici, silencieusement, je n'ai pas à dire à tant de gens je suis comme ci ou comme ça.

Entretien avec George, réalisé en anglais³²⁹, décembre 2018

Néanmoins, le contrôle de l'information sur soi ne dépend pas seulement des individus concernés. La négociation du stigmat est également contrainte par le niveau de notoriété de celui-ci au sein des espaces sociaux transnationaux, c'est-à-dire la connaissance que peuvent avoir les autres du stigmat d'un individu (Goffman, 1975 [1963]). Dans le cas d'individus dotés d'un stigmat non directement visible, qui ne sont donc pas d'emblée discrédités mais discréditables (*Ibid.*), la notoriété du stigmat dépend largement de la circulation des informations. Or, dans les espaces sociaux transnationaux qui font interagir plusieurs compatriotes, les relations d'interconnaissance peuvent être nombreuses et favoriser cette circulation des informations. Dès lors, il n'est pas impossible que la réputation entachée des exilé·es LGBT+ dans leur pays d'origine les rattrape en France, conduisant à répliquer les phénomènes de marginalisation déjà expérimentés et à contraindre l'accès à certaines ressources. Dans la lignée des travaux rappelant la nécessité de prendre en compte l'aspect multidimensionnel des inégalités sociales pour comprendre l'articulation entre migration et capital social (Bréant, Chauvin et Portilla, 2018), il apparaît qu'il faut aussi intégrer dans ces réflexions l'orientation sexuelle et l'identité de genre des individus pour rendre compte de la façon dont le capital social en migration est « très diversement accessible et mis à profit » (*Ibid.*, p. 13).

[Astou] : *J'ai connu deux étudiants, qui ont écrit mon histoire, leur maman je leur vendais des habits. Quand je dormais chez eux, en fait, deux jours après, leur maman les appelait pour leur dire : « Non il faut pas qu'elle reste là-bas, parce qu'on l'a chassée ici, elle est lesbienne, elle peut même vous entraîner dans le milieu homosexuel. »*

[Florent] : *Comment elle savait ?*

[Astou] : *Elle est à Dakar. Tout le monde savait mes problèmes à Dakar ! Voilà, donc il a dit à sa mère, il était content quoi : « Astou elle est là, elle a préparé, on a mangé. » La nuit je dormais au salon. Eux ils ont leur chambre. Donc deux jours. Eux ils ont réagi par rapport à leur maman. « Mais Astou, ici c'est ma mère qui paye, on n'a rien dit, elle a dit que tu dois chercher quelque chose. » J'ai dit : « D'accord il y a pas de soucis. Moi je n'ai rien contre vous, mais je sais que votre maman elle a dit quelque chose, mais moi j'assume. » Et là je suis sortie. J'ai dit que j'attends un appel de l'OFII, j'ai demandé s'ils pouvaient garder mes affaires, ils ont dit oui. La journée je partais dans les cafés, les restaurants, la nuit je viens. Ils m'ont dit : « Non ne sors pas à cette heure Astou. » Ils ont pitié de moi quoi. « C'est dangereux, donc reste. Mais ne dis à personne que tu es ici. » J'ai dit : « D'accord. » Je l'ai fait jusqu'à ce que j'ai trouvé un logement.*

Entretien avec Astou, octobre 2019

³²⁹ [Florent]: *And do you know other people who have left? Your friends?*

[George]: *Yeah, quite many. Guys have gone to Australia, guys have gone to Britain, guys have gone to the United States, guys have gone to, there are multiple places. I hear some Germany.*

[...]

[Florent]: *And are you still in touch with these people?*

[George]: *No, I have to concentrate on what I'm doing right now. Let me sort myself first. When I did the OFPRA interview, they rejected me, so I still have a lot on me. So, what the government has done in Uganda. There are LGBT groups, and somebody is coming and says he's a gay or lesbian, yet he's working for government. He's a spy for the government. So, life is like that. So if you start telling people: "right now I'm in France", you tell everyone around the world: "I'm in France", you don't know what the government can do, so I'm here, I'm in silence. I want to live here, silently, I do not have to tell so many people I'm this way or that way.*

La situation rencontrée par Astou illustre les tensions qui peuvent exister autour de la position minoritaire et de la consolidation et négociation des normes au sein des espaces sociaux transnationaux. Analysant l'enjeu des transferts d'argent réalisés par les personnes migrantes, Thomas Lacroix (2019) a montré comment se structurent des territoires transnationaux qui garantissent l'exercice d'un contrôle à distance par les non-migrant·es sur les migrant·es. Il constate que ces formes de « territorialité morale » et d'encadrement à distance des comportements sont rendues possibles par plusieurs institutions sociales qui se font le relai des rapports d'autorité, à savoir les associations de migrant·es, les entreprises « ethniques » et les familles transnationales. Dans une logique similaire, on voit dans la situation relatée par Astou comment la famille, incarnée par la relation entre les enfants qui l'accueillent et leur mère, opère comme une institution contribuant à la circulation et au maintien des normes sociales à l'échelle transnationale, ici de l'hétéronormativité. Le rapport d'autorité exercé par la mère sur ses deux enfants, tout comme la dépendance matérielle de ces derniers à son égard, constituent un canal de propagation de la stigmatisation dont a fait l'objet Astou au Sénégal et de ses conséquences jusqu'en France. Si l'on peut toutefois noter que la distance rend plus lâche le rapport d'autorité que la mère peut instaurer, ce qui offre une marge de manœuvre aux deux étudiants qui finissent par aider Astou, il n'empêche que pour cette dernière les conséquences symboliques de la stigmatisation demeurent et lui rappellent à quel point les effets de celle-ci peuvent traverser les frontières et continuer de l'affecter en France.

Toutefois, pour comprendre au mieux les contours du processus de stigmatisation survenant à l'échelle transnationale, il convient d'en élargir doublement la compréhension : en termes de localisation d'une part, en termes de personnes affectées d'autre part. Le stigmate ne touche pas seulement celui ou celle qui le porte puisqu'il a tendance à se répandre aux personnes entretenant des liens avec l'individu stigmatisé, qui se retrouvent alors à partager le discrédit frappant ce dernier (Goffman, 1975 [1963]). Ainsi, les conséquences de la stigmatisation peuvent être éprouvées par certain·es proches des exilé·es LGBT+ qui se trouvent dans le pays que ces dernier·es ont quitté. Dès lors, les liens entretenus par les exilé·es LGBT+ au sein des espaces sociaux transnationaux peuvent avoir des répercussions pour d'autres personnes et dans le pays d'origine, conduisant à faire émerger des implications multilocalisées de la stigmatisation.

[Pique-nique de l'ARDHIS] *Je mange avec Ousmane et Souleymane. Ousmane m'explique qu'il a beaucoup de soucis en ce moment. Il s'inquiète tout d'abord parce qu'il n'a toujours pas reçu de réponse de l'OFPPA [...] Il m'explique ensuite avoir des soucis en lien avec sa mère qui est au Mali. Elle s'est faite frappée par son père quand ce dernier a découvert qu'elle avait encore des contacts avec Ousmane. Ils s'appellent parfois. Mais quand son père s'en est rendu compte, il l'a frappée et lui a cassé le bras. Ousmane lui a envoyé de l'argent pour qu'elle puisse aller chez son oncle. Il m'explique que quand sa situation sera régularisée, il veut la faire venir en France.*

Extrait de carnet de terrain, 08/07/2018

La situation de la mère d'Ousmane montre que le maintien des liens à distance n'est pas non plus sans risque pour une partie de l'entourage de celui ou celle qui a dû quitter son pays. Pour les individus stigmatisés, on assiste alors à un doublement de la charge du stigmate puisque les implications de sa gestion dépassent leur seule personne. Négocier le statut de stigmatisé·e dans les espaces sociaux transnationaux peut s'avérer d'autant

plus délicat que la dissémination spatiale de ses éventuels effets amoindrit considérablement les moyens à disposition des stigmatisé·es pour essayer de les prévenir, amortir ou compenser. Ainsi, cette répercussion collective et multilocalisée de la stigmatisation peut aussi concerner les enfants des exilé·es LGBT+, resté·es dans le pays d'origine, placé·es sous la garde d'un·e membre de la famille qui veille à ce qu'aucun lien ne soit maintenu avec le ou la parent·e parti·e et qui menace d'abandonner l'enfant en cas de contact. Dans cette situation, la marge de manœuvre pour conserver une relation avec l'enfant depuis la France est faible. Malgré tout, il ne faut pas sous-estimer les formes d'agentivité et de soutien à distance parfois mises en place comme le montre Ousmane.

Je vois Ousmane en rendez-vous. Il m'explique que désormais, il a deux emplois non déclarés : un la journée dans le bâtiment, un la nuit dans un restaurant. Il envoie de l'argent à sa mère pour l'aider à soigner son bras cassé. Les soins étaient trop chers, c'est lui qui a pu les payer avec l'argent qu'il envoie. Sa mère est chez son grand frère maintenant, elle n'a plus de contact avec le père d'Ousmane.

Extrait de carnet de terrain, 10/10/2018

Une fois en France, les exilé·es LGBT+ peuvent donc expérimenter des formes de continuité de la stigmatisation exercée depuis leur pays d'origine. La position minoritaire et l'expérience qui en est faite sont aussi façonnées par les relations sociales et les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les espaces sociaux transnationaux qui conduisent à une reconfiguration spatiale de la stigmatisation et de ses conséquences. Les stratégies de négociation du stigmate doivent alors bien souvent intégrer et articuler plusieurs espaces.

2. Homo ici, hétéro là-bas : l'espace social transnational, entre continuités et nouvelles formes d'hétéronormativité

Pour composer avec le risque de faire l'objet de stigmatisation et de mise à l'écart, les personnes discréditables peuvent recourir à des stratégies de présentation de soi contextuelles. J'entends par là le fait qu'elles peuvent adapter ce qu'elles présentent et disent d'elles-mêmes, selon les contextes et interactions, relativement aux normes dominantes en vigueur ainsi qu'aux coûts et avantages réels ou perçus qui découlent du fait d'être identifié·e d'une manière ou d'une autre. Ainsi, le maintien – puisque les individus sont la plupart du temps d'abord identifiés comme tels jusqu'à preuve du contraire – d'une présentation de soi comme hétérosexuel·le constitue aussi une façon de composer avec la position minoritaire et les conséquences éventuelles de la stigmatisation. Par crainte des répercussions d'une identification comme homosexuel·le ou par volonté de ne pas rompre franchement certaines relations, une partie des exilé·es LGBT+ s'attèle à maintenir une présentation de soi hétérosexuelle auprès de personnes dans leur pays d'origine ou en lien avec ce dernier. Cependant, la mise en place d'une stratégie de présentation de soi contextuelle s'adapte inévitablement à la façon dont la norme s'établit et se présente contextuellement. Or, si les espaces sociaux transnationaux fonctionnent comme des caisses de résonance de la norme hétérosexuelle déjà éprouvée auparavant, ils se caractérisent aussi par des manifestations nouvelles de l'hétéronormativité.

Que ce soit durant la demande d'asile ou même une fois le statut de réfugié-e obtenu, la pression de la norme hétérosexuelle peut aussi se faire ressentir à distance. Elle peut être explicitement exercée depuis le pays d'origine par des membres de la famille qui ignorent les raisons ayant poussé au départ les exilé-es LGBT+, via l'injonction à se marier et à avoir des enfants. À l'inverse, elle se manifeste parfois plus indirectement et dans une logique d'anticipation des individus, qui, par crainte de subir de nouvelles formes de marginalisation, continuent d'essayer de dissimuler au maximum l'information de leur homosexualité afin d'en endiguer la diffusion. Ces différentes configurations d'exercice de la norme conduisent les personnes qui s'y confrontent à mettre en place une présentation de soi contextuelle visant à dissocier l'image qu'elles présentent d'elles-mêmes dans le pays d'origine de la vie effectivement menée en France. Dans les relations interpersonnelles ou sur les réseaux sociaux numériques sont alors déployées des stratégies pour maintenir une façade hétérosexuelle à distance. Amir par exemple fait croire à ses parents au Maroc qu'il est marié en France avec une femme. Ne sachant pas si ceux-ci sont au courant de son homosexualité, les altercations qui l'ont conduit à quitter le Maroc ayant eu lieu avec son frère, et face au questionnement répété de leur part sur son supposé célibat, il se tourne vers cette solution.

[Florent] : *Ils pensent que t'as quoi comme statut, enfin comme titre de séjour ?*

[Amir] : *Je leur ai dit que je suis marié avec une femme, comme ça, ça les rassure quand même un petit peu [rire]. C'est un mensonge, mais au moins. Et maintenant ils demandent à chaque fois : « T'as pas d'enfants ? ». Ils demandent sur ma femme et tout. Je dis : « Ça va, ça va ». C'est chiant tu vois. Ils sont venus [en France], ils me demandaient toujours : « ma femme, ma femme, ma femme ». J'ai dit : « On s'est marié, elle travaille loin, de temps en temps, elle vient pas toujours. » Toujours des mensonges. Toujours des mensonges, juste pour vivre tranquille. Je veux pas les blesser, mais je veux pas non plus qu'ils rentrent dans les détails de ma vie, et c'est compliqué, chez nous c'est comme ça en fait. T'es toujours à écouter : « T'es marié ? Tu as des enfants ? » Comme ça ils sont rassurés. Toute ta vie, comme ça, ils peuvent pas te laisser tranquille.*

Entretien avec Amir, octobre 2019

Pour faire face à la pression exercée par ses parents depuis le Maroc, Amir élabore ainsi une stratégie transnationale de présentation de soi comme hétérosexuel. La nécessité de négocier la norme perdure aussi dans les espaces sociaux transnationaux. Par conséquent, la migration n'entraîne pas forcément une disparition des rappels à la norme éprouvés dans le pays d'origine, qui peuvent continuer de s'exercer à distance. Cependant, il est intéressant de noter que la migration peut aussi fournir de nouveaux supports de négociation de celle-ci outre la mise à distance qu'elle permet. En effet, on voit comment Amir investit stratégiquement la taxinomie des politiques migratoires pour parfaire sa présentation de soi stratégique : ne pouvant évoquer auprès de ses parents que sa situation en France est régularisée suite à son obtention du statut de réfugié, prétendre être marié lui sert alors de double couverture. Malgré tout, cette solution s'avère instable sur le long terme. Sa fragilité est aussi bien spatiale que temporelle : spatiale, car le rapprochement géographique de ses parents qui viennent lui rendre visite en France ébranle la façade qu'il a établie, celle-ci pouvant être moins robuste lorsqu'il s'agit de la tenir seulement à distance ; temporelle, dans la mesure où la pression à se marier est ensuite remplacée par celle à avoir des enfants. Par conséquent, si la présentation de soi

contextuelle permet d'éviter la stigmatisation, elle n'en rend pas moins contraignante la pression de la norme qui peut se maintenir dans les espaces sociaux transnationaux.

Cette pression peut être d'autant plus importante qu'au sein des espaces sociaux transnationaux, l'hétéronormativité ne se manifeste pas seulement selon une logique de réplication à distance de configurations d'exercice de la norme déjà expérimentées avant la migration – par exemple l'attente des parents de voir leurs enfants se marier –, mais peut prendre de nouvelles formes spécifiques. Celles-ci se superposent aux premières et viennent redoubler la pression normative et la vigilance mise en place par les individus discréditables pour négocier leur position minoritaire. Les espaces sociaux transnationaux se caractérisent également par une série de pratiques d'entraide déployées entre personnes migrantes pour faire face aux contraintes des politiques migratoires, les personnes déjà installées pouvant venir en aide aux personnes nouvellement arrivées. L'échange d'informations ou la proposition de solutions pour régulariser la situation des nouveaux et nouvelles venu·es en constituent des exemples. Toutefois, pour les personnes LGBT+ engagées dans une demande d'asile, ce type d'aide est à double tranchant comme l'atteste la situation de Bilal. Tout au long de sa demande d'asile, Bilal a toujours accordé une attention particulière à ne pas diffuser l'information de son engagement dans cette procédure, craignant de voir par la même occasion circuler l'information du motif justifiant son recours à celle-ci jusqu'en Algérie. En région parisienne où il réside, se trouvent également certains de ses cousin·es qui ne savent ni pourquoi il a quitté l'Algérie ni qu'il est en procédure de demande d'asile. Pensant que Bilal se trouve en situation irrégulière depuis son arrivée en France, ses cousin·es tentent de l'aider.

[Florent] : *La fille que t'a présentée ton cousin, c'était pour que tu te maries avec elle ?*

[Bilal] : *Ouais. [Parle en arabe (EA)] Elle est convertie, française convertie. Elle habite loin de Paris. [EA] [Il cherche quelque chose sur son téléphone]*

[Yacine] : *Il voulait l'aider juste pour qu'il s'en sorte et il aura ses papiers. Lui il est déjà en France depuis 12 ans, il a fait ses études là.*

[Florent] : *OK. Mais du coup t'as dit quoi ?*

[Bilal] : *Moi ?*

[Yacine] : *Elle lui a pas plu [rire]. Comme si [rires]. Elle, elle voulait se marier avec lui.*

[Florent] : *Et tu le vois souvent ton cousin ?*

[Bilal] : *Des fois.*

[...]

[Bilal] : *De toute façon les problèmes, Florent, malgré après avoir mon statut et tout, les problèmes ils n'arrêtent pas. Jamais. Je sais bien ça.*

[Florent] : *Tu penses à quoi comme problèmes ?*

[Bilal] : *Je sais pas. Mais j'attends tout.*

[Yacine] : *Il s'attend au pire.*

[Bilal] : *Oui, tout. Mes cousins ici même. Parce que chaque fois : « Bilal pourquoi ...*

[Yacine] : *Chaque fois ils lui ont dit ...*

[Bilal] : *« Pourquoi t'es pas marié ? »*

[Yacine] : *« Qu'est-ce que tu attends ? »*

[Bilal] : *L'autre fois quand j'arrive ici, ma cousine elle m'a appelé : « Bilal, envoie-moi tes photos, il y a une collègue avec moi elle veut marier ». Heureusement la fille elle a fiancé un mari. Ouais.*

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

Comme on a déjà pu le constater avec Amir, le mariage se voit parfois doté d'un sens et d'une utilité supplémentaires avec la migration, puisqu'il peut offrir une possibilité de voir sa situation administrative régularisée pour les étranger·es présent·es en France. Pour Bilal cependant, les pratiques d'entraide mises en place par ses cousin·es à son égard, mobilisant le mariage à cette fin-là, le placent dans une situation qui au lieu de l'aider, contribuent à l'inverse à fragiliser la présentation de soi comme hétérosexuel qu'il entend maintenir auprès d'elles et eux, rendant d'autant plus inconfortable les relations qu'il entretient avec ces dernier·es. La pression au mariage se manifeste alors différemment au sein des espaces sociaux transnationaux, puisque contrairement à ce qui pouvait se passer en Algérie pour Bilal auparavant, elle n'est ici plus justifiée, du moins pas seulement, par son âge (38 ans au moment de l'entretien), mais par sa situation administrative. Bien que dans cette configuration l'invitation à se marier avec une femme ne soit pas pensée comme un rappel à la norme, elle agit de la même façon pour Bilal qui doit multiplier les justifications et contournements de celle-ci.

Ainsi, la position minoritaire se configure aussi de façon particulière au sein des espaces sociaux transnationaux. Certain·es exilé·es LGBT+ se retrouvent alors à mettre en place des stratégies de présentation de soi comme hétérosexuel·le qui articulent des espaces différents et qui doivent intégrer de nouvelles manifestations de l'hétéronormativité apparaissant avec la migration. Mais si, dans ce contexte, la présentation de soi doit s'adapter aux formes de rappel à la norme exercées par les autres, elle doit aussi composer avec les contraintes imposées par les politiques migratoires.

3. Négocier le statut migratoire, nouveau support d'information du stigmat

Endosser le statut de demandeur·se d'asile OSIG peut s'avérer lourd de contraintes. En créant un nouveau support d'informations sur soi, ce statut constitue un vecteur potentiel supplémentaire de diffusion de l'information de l'OSIG minoritaire. Dévoiler l'engagement dans une procédure d'asile peut conduire à être interrogé·e sur les raisons d'une telle demande. Le statut migratoire ajoute une couche d'épaisseur d'information sociale sur soi à contrôler, conduisant une partie des exilé·es à redoubler de vigilance. Tant auprès de personnes situées en France que dans les pays d'origine, la présentation du statut migratoire peut ainsi devenir problématique pour les individus qui souhaitent réguler la circulation de l'information de leur OSIG minoritaire. Dans les espaces sociaux transnationaux, les stratégies de présentation de soi contextuelles déployées pour gérer le stigmat doivent donc intégrer et composer avec l'information du statut migratoire.

Pour ne pas évoquer leur engagement dans une demande d'asile OSIG, une partie des exilé·es LGBT+ mentionnent auprès de celles et ceux qui leur posent des questions au sujet de leur statut migratoire un motif de demande d'asile différent de celui qui a été mis en avant auprès des institutions ou alors un statut migratoire autre que celui de demandeur·se d'asile ou réfugié·e. Pour les plus jeunes notamment, les études constituent un alibi utile et fréquemment mobilisé en ce sens.

[Abubakar] : *Ces messages ça vient plutôt des gens qui sont proches de moi, c'est-à-dire des gens avec lesquels je partageais le même quartier à Dakar, c'est des rumeurs qu'ils avaient entendues et ils ont commencé à m'insulter, à me fuir et tout ça. C'est eux qui continuent à m'envoyer des textes, puisqu'ils savent que je suis sur Facebook, alors que moi j'ai vraiment envie de changer de Facebook, mais seulement, le seul groupe que je veux pas perdre, c'est ce groupe là des anciens camarades de classe de management.*

[Florent] : *Mais avec eux t'as pas des problèmes ?*

[Abubakar] : *Non avec eux j'ai pas de problèmes, ils savent rien de ma vie en tant que gay. À l'école de management là-bas, je venais, j'étudiais et chacun partait de son côté.*

[Florent] : *Ils savent que t'es en France ?*

[Abubakar] : *Oui ils savent que je suis ici. Et la plupart d'entre eux croient que je suis venu ici parce que j'ai eu une préinscription des études et tout ça, je suis venu pour continuer des études. C'est ce qu'ils ont dans la tête. [...] Des fois ils me demandent si j'ai commencé mes études et tout ça, bon, la seule réponse que je leur donne c'est que, je suis venu tardivement, je peux pas m'inscrire, je vais attendre l'année prochaine.*

Entretien avec Abubakar, mai 2018

Pour en empêcher la circulation jusqu'au pays d'origine, le contrôle de l'information du stigmatisme devient ainsi inextricablement lié au contrôle de l'information du statut migratoire. Le récit qui est fourni de la migration peut donc avoir de l'importance non seulement au moment du départ du pays d'origine (voir chapitre 3) mais aussi une fois en France, conduisant une partie des personnes rencontrées à éviter de se présenter comme « demandeur·se d'asile » ou « réfugié·e ». Néanmoins, cette position s'avère parfois difficile à tenir dans la mesure où les exilé·es peuvent être sollicité·es par des personnes qui sont dans leur pays d'origine et qui souhaitent obtenir des informations et des conseils pour venir elles-mêmes en France. Ne pouvant endosser le rôle d'informateur·rice attendu, du moins en rapport avec leur propre situation, et craignant de se voir poser trop de questions, une partie préfère alors couper ce type de lien. Ajoutons à cela le coût émotionnel que peut représenter ce rôle d'informateur·rice ou plus généralement celui de personne présente en Europe, coût qui peut aussi conduire à restreindre au maximum les liens entretenus à distance. Comprenant les difficultés que peuvent traverser les individus qui les contactent, mais ne pouvant rien faire pour les aider, certaines personnes préfèrent limiter ce type de liens aussi pour se préserver elles-mêmes puisqu'elles sont loin de connaître une situation stable et sécurisante durant la procédure d'asile.

[Florent] : *Et est-ce que t'as été contacté par d'autres personnes qui veulent aussi quitter l'Ouganda ?*

[George] : *Non, quand je parle avec ces gens, ils me connaissent très bien, je veux pas aller plus loin que ça. En ce moment, parler au téléphone, c'est pas bon pour moi, je veux pas parler au téléphone plus de cinq minutes, ou trois minutes. Être au téléphone, plus de trois minutes, j'aime pas ça.*

[Florent] : *Pourquoi ?*

[George] : *Je sais pas, mais si je parle pour une ou deux minutes : « Salut, comment ça va ? C'est comment l'Europe ? C'est comment la vie là-bas ? », parce que en ce moment, même si, je souhaiterais que ces gens puissent quitter leur pays, mais je ne peux pas les aider. J'ai aussi mes propres problèmes et souffrances ici, tu vois ?*

Entretien avec George, réalisé en anglais³³⁰, décembre 2018

Si le statut migratoire peut donc être lui aussi négocié au quotidien, il est des lieux et étapes de la procédure d'asile où il devient plus difficile de le faire. Ces derniers peuvent

³³⁰[Florent]: *And have you been contacted by other people who want to also leave Uganda?*

être source d'une angoisse particulière pour les demandeur·ses d'asile ou les réfugié·es dans la mesure où leur seule présence dans certains de ces contextes devient un signe de leur statut migratoire malgré eux. C'est notamment le cas avec la fréquentation des lieux institutionnels de la procédure, des structures d'hébergement pour demandeur·ses ou réfugié·es, à l'instar des CADA, ou encore de certains espaces associatifs. Dans ces situations émerge la crainte de rencontrer un·e compatriote qui deviendra alors au courant de l'engagement de la personne dans une demande d'asile, voire du motif de celle-ci, et qui pourrait faire circuler l'information jusque dans leur pays d'origine. Yacine par exemple, qui a mis longtemps à se résigner à déposer une demande d'asile (voir chapitre 5), a fortement appréhendé l'étape du rendez-vous au GUDA parce qu'il craignait d'avoir affaire à un·e agent·e algérien·ne ou d'origine algérienne à la préfecture, qui pourrait faire circuler des informations à son sujet en Algérie. Olga quant à elle évite de mentionner les raisons de sa demande d'asile avec les autres personnes originaires de Russie qu'elle est amenée à croiser dans son CADA.

[Florent] : *Et les gens que tu connais, ils savent pourquoi tu es ici ou tu ne leur dis pas ? Par exemple les gens dans ton CADA, ils savent pourquoi tu demandes l'asile ?*

[Olga] : *Non, bien évidemment je ne leur ai pas dit, parce que ça m'outerait, et si j'étais outée, je ne sais pas comment ils réagiraient. Par exemple, la femme tchéchène qui vivait dans l'appartement, quand je suis arrivée dans l'appartement, on a eu une brève discussion, et elle m'a demandé : « Pourquoi tu demandes l'asile ? » et je lui ai pas dit, évidemment parce que c'est très probable qu'elle soit transphobe comme elle vient de la même région que moi. Et le nord du Caucase c'est tellement un petit monde, j'avais peur que si je m'outais à elle, elle en parlerait à son fils, et son fils le dirait à ses amis ou autre, et le nord du Caucase c'est vraiment une petite région donc, c'est genre un grand village, donc ce serait possible que ma famille découvre que je suis en ce moment à Paris, dans cette rue, dans cet appartement, donc je me suis sentie en danger.*

Entretien avec Olga, réalisé en anglais³³¹, août 2018

Même s'ils et elles tendent à contrôler la diffusion de l'information de leur statut migratoire, les demandeur·ses d'asile peuvent se trouver dans des situations où la révélation de celle-ci n'est pas de leur fait. Pouvant être identifié·e malgré elles et eux comme demandeur·se d'asile, il leur reste cependant une marge de manœuvre dans la révélation ou non du motif exact de leur demande, comme l'illustre la situation relatée par

[George]: No, when I'm talking to this people, they know me very well, I don't want to go into so much. Right now, talking on phone, it's not good for me, I, I don't really want to talk on phone for more than 5 minutes, or 3 minutes. Being on phone for more than 3 minutes, I don't like.

[Florent]: Why?

[George]: I don't know, but if I talk for one or two minutes: "Hello, how are you? How is Europe? How is life there?", because now, even if, I'd wish those people to leave their country, I cannot help them. I'm also suffering my way here. You know?

³³¹ *“[Florent]: And the people you know, they know why you're here or you don't tell them? For example people in your CADA, they know why you apply for asylum?”*

[Olga]: No, of course I didn't tell them because that would out me, and if I would be outed, I don't know how they would react. For example, the Tchetchen woman that was living the apartment when I was coming the apartment, we had a short conversation, she was asking me "Why you are asking for asylum ?" and I didn't tell her obviously because she was very likely to be transphobic as she is from the region I was in. And like, North Caucasus is such a small place, I was scared if I would out my self to her, she would tell about me to her son and her son will tell his friends or something, and North Caucasus is a really small region so, it's like one big village, so there would be possibility that my family would find out I'm right now in Paris, at this street, in this apartment, so I felt unsafe”.

Olga. Dans certaines situations cependant, l'étau se resserre encore un peu plus lorsque la personne est d'emblée présentée comme demandeuse d'asile OSIG.

Moussa nous invite, Bilal et moi, à aller boire le thé chez lui. [...] Bilal nous confie également une histoire illustrant cette crainte, qu'il partage, d'être identifié en France comme gay et de voir l'information divulguée en Algérie. Un jour, l'association qui a assisté Bilal dans la rédaction de son récit à envoyer à l'OFPRA³³² l'appelle pour savoir s'il peut aider un Algérien qui fait une demande d'asile au motif de son homosexualité. Bilal accepte et va le voir. L'homme en question lui explique qu'il n'est pas homosexuel. Bilal, lui, est sûr qu'en réalité il l'est, mais qu'il n'ose pas le lui dire. Mais de la même façon, Bilal lui dit que lui non plus n'est pas homosexuel, malgré sa demande d'asile, par crainte que l'information de son homosexualité et de sa situation en France ne circule jusqu'en Algérie. Quelques jours plus tard, il apprendra que la mère de cet homme est originaire de la même ville que la sienne en Algérie. Il insiste sur ce détail, ayant à cœur de me montrer à quel point « le monde est très petit ».

Extrait de carnet de terrain, 17/02/2019

La situation relatée par Bilal et la façon dont il s'ajuste à celle-ci illustre comment le caractère taxinomique des politiques migratoires et plus particulièrement de l'asile contraint fortement les stratégies de négociation de la position minoritaire à l'échelle transnationale. Afin de maintenir dans l'interaction présentée mais aussi de façon préventive une présentation de soi comme hétérosexuel, Bilal se retrouve à présenter son homosexualité alléguée comme une façade. Les catégorisations multiples impliquées par les procédures administratives qui visent à contrôler les personnes migrantes complexifient ainsi fortement les stratégies de présentation de soi contextuelles que peuvent déployer les individus en démultipliant les couches d'information sur soi à gérer et l'attention à conserver dans de multiples situations. Apprendre quelques jours plus tard les liens qui existent entre l'homme ainsi rencontré et sa propre mère ne fera que renforcer par la suite les précautions que Bilal s'attèlera à prendre pour dissimuler tous les éléments qui pourraient laisser entendre son homosexualité, non seulement auprès d'autres Algérien·nes mais aussi plus généralement de Maghrébin·es.

Ainsi, le statut migratoire peut rapidement devenir un fardeau pour les demandeur·ses d'asile ou réfugié·es LGBT+ qui s'attachent à mettre en place un contrôle minutieux des informations les concernant, afin de conserver une image de soi non discréditée dans leur pays d'origine. L'épreuve des politiques migratoires et d'asile constitue une expérience largement diffuse dans le temps et dans l'espace, toujours présente pour les individus par les catégories auxquelles elle les accole, au point d'en venir à interférer avec les stratégies de négociation de la position minoritaire sexuelle ou de genre au sein d'espaces sociaux transnationaux. Dès lors, on perçoit en quoi la recomposition de l'expérience minoritaire survenant avec la migration s'avère fortement configurée par des phénomènes de « résonance scalaire », relevant ici de la répercussion des contraintes à l'œuvre à l'échelle nationale – incarnées par les statuts migratoires découlant des politiques qui visent à réguler et contrôler les migrations – sur les stratégies de négociation des normes sociales déployées par les individus à l'échelle transnationale.

³³² Bilal arrive à l'ARDHIS après avoir envoyé son dossier de demande d'asile à l'OFPRA.

Toutefois, si la migration internationale s'accompagne d'une série de contraintes, elle peut aussi être l'occasion d'un renversement des rapports de hiérarchies habituels.

4. « Le maudit du quartier est devenu le béni de la ville » : recomposition des rapports de pouvoir en migration

Si les statuts de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e représentent souvent un fardeau pour une partie des exilé·es LGBT+, ils peuvent aussi constituer une ressource pour d'autres. Plus exactement, le statut de réfugié·e, aux côtés de la sécurisation administrative qu'il confère, peut devenir le support d'une réparation de l'estime de soi entachée par les dénis de reconnaissance auparavant expérimentés. En complément des réflexions présentées dans le chapitre précédent, le sentiment de déclassement social lié à la condition de demandeur·se d'asile n'est donc pas toujours incompatible avec un sentiment contraire de revalorisation sociale prenant comme support ce même statut. De plus, parce que le statut migratoire qui vient légitimer et stabiliser la présence en France est directement associé à la position de minorité sexuelle ou de genre, l'expérience migratoire, et plus particulièrement son déroulé et son aboutissement administratif, peuvent prendre des allures de revanche sociale. Celle-ci est expérimentée dans les relations avec les compatriotes présent·es en France et en situation irrégulière ou avec celles et ceux qui sont toujours dans le pays d'origine. En effet, ces relations sont marquées par un renversement des hiérarchies habituelles : même si les processus de stigmatisation perdurent parfois, le statut migratoire confère une position avantageuse aux réfugié·es LGBT+ dans les nouvelles relations d'estime et de besoin à leur égard dont il peut être à l'origine. Les réseaux sociaux numériques deviennent les vitrines de cette recomposition des hiérarchies sociales survenant avec la migration, puisqu'ils permettent leur mise en visibilité à l'échelle transnationale. Internet et les liens à distance qu'il permet de maintenir ne représentent donc pas uniquement un espace de continuité du contrôle social et de la stigmatisation, mais peuvent au contraire offrir l'opportunité de s'en détacher par la reconstruction d'une image de soi valorisante auprès des personnes à l'origine des expériences passées de déni de reconnaissance. Le profil Facebook d'Yves constitue un exemple éloquent d'une telle mise en scène de soi dans les espaces sociaux transnationaux (voir figure 13).



Captures d'écran du profil Facebook d'Yves (réutilisées avec son accord)

Figure 13 : Facebook, espace de la revanche sociale par la mise en visibilité de la nouvelle situation

[Yves, à propos de ses publications sur Facebook] *Ma mentalité c'est de donner un peu espoir à d'autres, à ceux qui pensent qu'être LGBT, pour toi tu n'as plus de vie, tu n'as plus rien. Donc j'essaye de dire, parce que j'ai des gens à présent, d'autres personnes hétéros, qui passent via mon Facebook, qui me draguent, qui me demandent de l'argent, je leur dis : « Mais écoutez, je suis pas hypocrite, hier vous m'avez traité de maudit, vous m'avez fait ceci cela, aujourd'hui vous me voyez ici ». Parce que moi-même mes photos, je fais pas des photos à majorité hétéro. Il y a des gens, quand je fais des photos, ils me disent : « Mais c'est une femme. » Toujours on me demande ça. « T'es une femme ou bien ? ». Donc c'est pour ça, quand je dis le « maudit », c'est mon vécu : il y a des gens qui auparavant qui m'ont minimisé, qui m'ont dit : « C'est des pédés ceux-là, ils sont comme ci, comme cela. » [...] En fait j'essaye de m'exprimer pour dire aux gens que, on vit des situations où on n'a pas eu de soutien, on n'a pas eu une bonne image selon la société. Mais aujourd'hui où je me sens à l'aise, je vois que je deviens utile pour certaines personnes. Parce que quand je le mets, c'est pour mes amis LGBT que je le mets, ils sont fiers, j'ai plein d'amis qui commentent, qui disent « On est fier de toi, on aime ton combat », ça me donne une popularité pour leur dire que rien n'est au hasard quoi. Ça veut dire que tu peux être dans le mal aujourd'hui, mais dis-toi que ce même mal peut être utile ailleurs. On pourrait me tuer là-bas, mais ces mêmes personnes là me contactent. J'ai des parents qui me contactent maintenant : « Yves, c'est comment ? Ça va ? Ouais. » Ils m'envoient des invitations, des gens de ma famille, sur Facebook, pour voir un peu mon comportement. Mais carrément je leurs dis non. « Si vous acceptez d'aller sur mon Facebook, ça c'est votre problème ». J'ai des amis qui m'appellent par téléphone : « Non mais Yves, tes frères là, ils vont pas venir te. » Moi je dis que je n'ai rien à perdre. Mes parents veulent voir, parce que quand tu mets ces informations « Le maudit est devenu tatata », en Afrique on se parle : « Ah mais ton fils a mis tel commentaire. » Donc ça choque un peu de voir.*

[...]

Quand je parle des poches vides, en fait c'est un jargon africain, c'est une manière de parler, certains hétéros, les gens qui n'ont rien, d'abord les gens qui n'ont rien du côté de la tête. D'abord je prends le côté psychologique, c'est des gens qui pensent à rien, qui pensent que à l'argent. Donc c'est comme ça que je les qualifie. Parce que un hétéro, ce sont des gens qui vivent que pour l'argent. Nous notre mentalité ne s'arrête pas sur le domaine argent. Nous on vise loin, on vise d'abord la vie, le travail, la prospérité et puis l'indépendance quoi, malgré notre sexualité. Mais eux sont des gens, malgré qu'ils sont hétéros, tu les verras chez leur famille, ils sont toujours là. Mais moi je suis pas ce genre de personne là. Donc c'est pour ça que je mets mes commentaires, même souvent je poste des vidéos où je dénonce certaines choses. Arrivé un moment j'avais arrêté, parce qu'il y

avait des amis qui se sont fait menacer, mais souvent je participe à des colloques en France où on parle de la sexualité. Mais une fois que je me mets sur cette page, je vois des commentaires, je vois des amis qui sont motivés, qui me suivent, malgré qu'ils sont en Côte d'Ivoire. Ils sont contents de voir quelqu'un le faire quoi. Donc c'est un peu ça, en fait c'est une manière de parler, c'est comme les écrivains le disent : « la vie n'est pas perdue, quand tu as la vie, il y a de l'espoir. » Pour que ceux qui doivent entendre entendent, ceux qui doivent se poser des questions, parce qu'il y a des gens avec qui j'ai travaillé, aujourd'hui qui me demandent de l'aide parce que je suis en Europe, c'est pour ça que je dis : « Hier tu m'as tourné le dos, c'est pas aujourd'hui que tu me demandes. » Je mets sur Facebook que je travaille à la Croix Rouge. Je mets pour qu'on sache que j'ai la joie, j'ai l'espoir moi, je me cache pas.

Entretien avec Yves, janvier 2019

Les publications d'Yves sur son profil Facebook montrent que la migration et la régularisation administrative en France peuvent être vécues par les réfugié-es LGBT+ comme un renversement des hiérarchies sociales et des rapports de pouvoir qui étaient auparavant au fondement de leur position minoritaire. Si le rapport à la publicisation de son homosexualité n'est sûrement pas étranger à son engagement militant en Côte d'Ivoire, son cas demeure intéressant pour analyser les types de repositionnements sociaux qui peuvent survenir avec la migration et leur inscription dans les espaces sociaux transnationaux. Son utilisation de Facebook témoigne d'une part d'un maintien de la visibilité de son homosexualité au sein de ces derniers – par opposition aux situations précédemment évoquées qui relevaient plutôt de continuités de l'auto-invisibilisation pour réguler la stigmatisation –, d'autre part du rôle des réseaux sociaux numériques dans le processus de reconstruction d'une image et d'une estime de soi à l'échelle transnationale. En effet, si internet peut servir aux personnes migrantes à maintenir et réaffirmer à distance une série de rôles qu'elles endossaient avant leur départ (Schmoll, 2020), il apparaît que les espaces virtuels leur offrent aussi un moyen de renverser les positions de marginalité auxquelles elles ont été auparavant assignées, en témoignant du nouveau statut que la migration leur a conféré. On voit ainsi très bien comment le profil Facebook d'Yves lui sert de vitrine garantissant une mise en visibilité, et par la même occasion une actualisation, du retournement des hiérarchies sociales associées à l'orientation sexuelle, malgré les formes de stigmatisation qui peuvent perdurer par certains commentaires à ses publications. Tout d'abord, parce que la migration est expérimentée comme un processus de resignification du stigmat qui peut devenir une ressource (« ce même mal peut être utile ailleurs ») puisqu'il constitue le motif de sa régularisation en France avec l'obtention du statut de réfugié. Ce renversement le conduit à lire et présenter sa trajectoire biographique à l'aune d'un mouvement ascendant, à l'interface entre une lecture en termes de revanche sociale par la réussite et les nouvelles opportunités associées à la migration, par contraste avec les stigmatisations subies en Côte d'Ivoire, et une lecture religieuse qui accentue le caractère unique de son parcours de vie. Ainsi, Facebook devient le lieu de mise en scène d'une image revalorisante de soi en contexte migratoire (Schmoll, 2020), construite dans le cas de Yves à partir de différents éléments : les activités et fonctions qu'il occupe maintenant qu'il est en France (montrer sa participation à des colloques, son engagement à la Croix Rouge) ; le rôle de modèle qu'il acquiert pour d'autres personnes LGBT+, associé à une mission prenant une tournure quasi messianique de sa part ; et enfin une reconnaissance par l'espace. À partir

de son étude sur les saisonnières agricoles marocaines en Espagne, Djemila Zeneidi (2011) a montré combien l'espace, plus précisément le fait d'accéder à l'espace européen, peut constituer en soi un medium de reconnaissance. Elle souligne par ailleurs que « cette reconnaissance a d'autant plus de valeur que beaucoup de Marocains souhaitent émigrer en Europe » (*Ibid.*). De la même façon, on perçoit très bien dans les publications Facebook d'Yves la mobilisation du déplacement spatial comme moyen de valorisation sociale, participant ainsi pleinement de la construction d'une nouvelle image valorisante de lui-même (« le maudit du *quartier* est devenu le béni de la *ville* », « moi je vien de loin d'adzope a paris c'est une bénédiction »).

Mais la revalorisation de soi ne prend sens et ne peut être effective que relativement au public auquel s'adresse la nouvelle image de soi mise en scène sur les réseaux sociaux. Par ses publications, Yves cherche aussi bien une audience auprès des personnes LGBT+ à qui il entend redonner espoir grâce à son propre parcours, qu'auprès de personnes hétérosexuelles en Côte d'Ivoire, et plus spécifiquement, celles et ceux qui ont pu directement le stigmatiser, afin de leur montrer son nouveau statut. Celui-ci est par ailleurs d'autant plus valorisant pour Yves qu'il suscite l'envie d'un certain nombre de personnes qui lui ont causé du tort en Côte d'Ivoire en raison de son homosexualité. Le renversement des rapports de pouvoir à l'œuvre dans les espaces sociaux transnationaux ne se résume pas à des enjeux de représentations et d'images de soi qui circulent d'un pays à l'autre, mais s'incarne également dans la reconfiguration de la nature des relations entretenues avec les personnes présentes dans le pays d'origine. La présence en France et le statut migratoire qui la sanctuarise placent Yves dans une position de pourvoyeur de ressources (informations ou argent, effectives ou supposées), contribuant à renverser la dynamique des relations interindividuelles jusque-là expérimentées puisque le besoin succède au dénigrement (« on pourrait me tuer là-bas, mais ces mêmes personnes là me contactent »). Largement conscient de cette recomposition des rapports de pouvoir, Yves ne manque ni de couper court à ces relations tout en pointant les expériences de stigmatisation subies par le passé, ni de rappeler fréquemment ce renversement de situation dans les textes de ses publications Facebook. Plus généralement, on constate avec l'exemple d'Yves que s'opère une forme de singularisation identitaire liée à la position minoritaire sexuelle aussi dans et par la migration. Dans son expérience migratoire tout comme dans sa mise en récit et en scène de celle-ci, les nouvelles opportunités qui s'offrent à lui avec son arrivée en France sont liées à son homosexualité qui non seulement est à l'origine de son départ mais qui, aussi et surtout, constitue le motif justifiant sa régularisation administrative. Par ailleurs, ce qu'il identifie comme une réussite de son parcours par la migration prend une valeur d'autant plus importante qu'il lit la nouvelle position qu'elle lui confère au prisme d'une opposition entre personnes homosexuelles et hétérosexuelles : les sollicitations dont il fait l'objet depuis la Côte d'Ivoire sont appréhendées comme une énième manifestation de la présumée nature différente des personnes hétérosexuelles, qui seraient foncièrement avides d'argent mais aussi moins indépendantes que les personnes homosexuelles. Ainsi, l'expérience migratoire, *a fortiori* quand elle se trouve encadrée administrativement par la thématique de l'OSIG minoritaire, peut accentuer et cristalliser les opérations de découpage du monde

social effectuées par les individus. L'opposition entre hétérosexuel·les et homosexuel·les est d'autant plus marquée qu'elle est parfois investie dans les formes de revalorisation de soi que tentent de mettre en place les réfugié·es LGBT+ au sein des espaces sociaux transnationaux, par la mise en scène, sur les réseaux sociaux numériques, d'images de soi valorisantes et du passage de la position de personne stigmatisée à celle de personne dont les autres ont besoin.

Par conséquent, l'utilisation qui est faite de Facebook par Yves nous renseigne sur au moins deux éléments. Elle complète tout d'abord l'analyse des formes d'agentivité qui peuvent être déployées par les demandeur·ses d'asile et réfugié·es LGBT+ au sein des espaces sociaux transnationaux grâce aux technologies de l'information. Aux pratiques de régulation minutieuse de la circulation d'informations sur son OSIG et sa migration, ainsi qu'à celles de mise en place de stratégies de présentation de soi comme hétérosexuel·le dans le pays d'origine, répondent des tentatives de restauration de l'estime et de l'image de soi par la mise en visibilité de situations et opportunités valorisantes découlant de la migration. Ainsi, si l'usage d'internet par les personnes migrantes a déjà été analysé comme support de ressources multiples (accès à l'information pour savoir ce qu'il se passe dans le pays quitté ou pour naviguer dans le nouveau pays d'arrivée ; distraction des difficultés quotidiennes ; développement de nouvelles compétences comme l'apprentissage linguistique ; maintien du lien avec les amis et la famille dans le pays d'origine) (Moran, 2022), il faut aussi voir dans cet usage une possibilité de restauration de l'estime de soi par les nouvelles formes de reconnaissance qu'il permet d'instaurer à distance. Ensuite, l'exemple d'Yves illustre la recomposition des positions sociales qui peut advenir au sein des espaces sociaux transnationaux. Dans son cas, la migration reconfigure les rapports de pouvoir interindividuels puisque le statut migratoire peut compenser voire annihiler la charge discréditante du stigmate de l'homosexualité, en redistribuant les ressources à disposition des individus, leur valeur et avec elles les relations de besoin qui se nouent entre eux. Plus encore, le statut migratoire – ici lié au statut de réfugié gay – se fait nouveau support d'agentivité dans les relations sociales transnationales pour renverser les hiérarchies et mettre à distance les dévalorisations de soi. On voit alors comment l'autonomie en tension découle aussi du « caractère transformatif et réflexif du processus migratoire » et repose également sur « les nouvelles subjectivités qui se construisent dans et par la frontière » (Schmoll, 2020, p. 165).

Pour les exilé·es LGBT+, les espaces sociaux transnationaux se caractérisent donc par une continuité de la pression des normes hétérosexuelle et cisgenre qu'ils et elles doivent continuer de négocier aussi à distance. La stigmatisation perdure parfois à l'échelle transnationale et peut avoir des implications multilocalisées : en France pour les exilé·es, mais aussi dans leur pays d'origine pour certain·es de leur proches. Au sein des espaces sociaux transnationaux, la stigmatisation ne relève pas d'une simple réplique de ses formes déjà expérimentées, mais y opère sous d'autres modalités, tout comme l'hétéronormativité s'y déploie selon de nouvelles configurations. De même, la façon dont la position minoritaire est négociée à l'échelle transnationale répond à un certain nombre de spécificités, à commencer par celles qui découlent des contraintes engendrées par les politiques migratoires. Le statut de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e OSIG accole aux

exilé·es un support supplémentaire d'information sur soi, qu'ils et elles doivent alors aussi réguler dans les espaces sociaux transnationaux. Le statut migratoire peut donc devenir un fardeau pour celles et ceux qui tentent de déployer des stratégies méticuleuses de gestion du stigmate dans leur pays d'origine et en France simultanément. Toutefois, il devient aussi parfois une ressource : une fois le statut de réfugié·e obtenu et leur présence en France sanctuarisée, certain·es exilé·es LGBT+ peuvent mobiliser leur migration et leur nouveau statut comme un moyen de revalorisation de leur estime de soi et de leur image auprès d'autres personnes dans leur pays d'origine, profitant du renversement des hiérarchies que ce repositionnement social entraîne à l'échelle transnationale.

B. Les compatriotes en France : des relations ambiguës

En France, le rapport aux personnes originaires du même pays d'origine que les exilé·es LGBT+ est souvent ambigu. Il est très souvent caractérisé par une crainte des dernier·es à l'égard des premières, qui s'avère en fait être de deux ordres. D'une part, en lien avec les expériences passées de persécutions subies dans leur pays d'origine, les exilé·es LGBT+ expriment une certaine méfiance à l'égard de leurs compatriotes, craignant de s'exposer à de nouvelles formes de stigmatisation. D'autre part, il existe aussi une crainte de voir circuler malgré soi des informations à son sujet – relatives à l'OSIG minoritaire, au statut migratoire ou à la présence en France – par le développement de liens trop forts avec des compatriotes. Une très grande partie des personnes enquêtées faisaient ainsi preuve d'une importante méfiance à l'égard des personnes originaires du même pays qu'elles, présentes en France, et s'attachaient alors à réduire et à contrôler le plus possible les relations entretenues avec ces dernières. Toutefois, le groupe des compatriotes en France est aussi en mesure d'offrir un certain nombre de ressources non négligeables. Celles-ci sont souvent d'autant plus nécessaires qu'au moment de leur arrivée en France une grande partie des exilé·es se retrouve particulièrement démunie et que les politiques et dispositifs d'accueil mis en place sont loin de fournir des conditions d'existence matérielles suffisantes (voir chapitre 7). Plus qu'un évitement total, c'est alors une tension négociée en permanence, entre méfiance et mise à distance d'un côté et besoin et rapprochement de l'autre, qui caractérise le rapport entretenu avec les compatriotes en France.

1. La mise à distance des compatriotes

La double méfiance que peuvent développer les exilé·es LGBT+ à l'égard de leurs compatriotes présent·es en France les conduit à exercer une régulation minutieuse des liens entretenus avec ces dernier·es. Avant l'étape de la mise en place d'une présentation de soi contextuelle auprès d'elles et eux, certain·es s'évertuent à garder le plus possible leur distance avec les personnes originaires du même pays d'origine. Il faut d'ailleurs noter que cette logique de mise à distance s'applique parfois indépendamment de l'OSIG effective ou supposée de leurs compatriotes. En effet, puisque la crainte est aussi celle d'une circulation d'informations à leur sujet, tout le monde apparaît comme un canal

potentiel de diffusion de celles-ci. En ce sens, les compatriotes qui fréquentent l'ARDHIS peuvent aussi faire l'objet d'une méfiance similaire, voire même plus accrue, puisqu'ils et elles sont les plus à même d'obtenir des informations précises sur la personne.

[Christian] : *Parce que les Congolais, bon en fait, je suis ici en France, à l'ARDHIS, il y a aussi des Congolais, j'ai aussi des amis congolais qui sont à l'ARDHIS, et je vais pas aller partager mes choses avec ces gens-là parce que, tu sais, toi peut-être, moi je peux te dire la vérité, mais tu vas garder ça, tu vas pas aller dire à une autre personne. Mais alors que nos frères, quand tu lui disais des choses, eux aussi il va aller partager aux autres. C'est pour cela je vais vraiment, vaut mieux que je sois avec un ami gay malien, ivoirien, français, que congolais, parce que les Congolais il y a tout le temps des problèmes. C'est pour cela, moi j'évite trop les Congolais.*

[Florent] : *Même ceux de l'ARDHIS ? Même s'ils sont gays ?*

[Christian] : *Oui même s'ils sont gays, même s'ils sont gays.*

Entretien avec Christian, mars 2019

Profondément marqué·es par les méfaits des rumeurs et des on-dit expérimentés par le passé, les exilé·es LGBT+ tendent ainsi à développer en France une méfiance particulièrement aigüe à l'égard de leurs compatriotes qu'ils et elles associent quasiment systématiquement à des personnes qui « parlent trop » ou qui « ne savent pas tenir leur langue ». C'est même parfois les personnes originaires de toute une aire géographique qui font l'objet d'une défiance prononcée de leur part, dans une appréhension des individus mêlant une lecture culturalisante des groupes sociaux associée à la crainte de l'homophobie (les « Arabes », les « Africains ») et une lecture en termes de proximité géographique avec le pays d'origine liée à la crainte de la circulation d'informations sur soi (les « Maghrébins »). La vigilance adoptée est alors telle que même en présence de personnes partageant *a priori* le même stigmate qu'elles et eux, les exilé·es LGBT+ ne lâchent pas forcément la garde des stratégies déployées pour gérer leur position minoritaire. Cette attention permanente peut de plus les conduire à s'auto-restreindre dans l'accès à certains groupes qui pourraient pourtant s'avérer pourvoyeurs de ressources, à l'instar de Bilal et Leila, respectivement algérien et tunisienne, qui ont toujours refusé de participer aux activités organisées par l'association Shams France³³³, par crainte d'y croiser d'autres Maghrébin·es, fussent-ils et elles aussi LGBT+.

a) Négociation des translocalités

L'instauration de cette distance et l'exercice d'un contrôle minutieux des informations sur soi s'immiscent alors jusque dans la gestion du quotidien des exilé·es LGBT+. Cette gestion se traduit par un ensemble de pratiques spatiales qui visent à réguler le contact avec des compatriotes. Plus exactement, ce sont parfois des stratégies spatiales d'évitement qui sont mises en place, à plusieurs échelles. Ainsi, la pratique du lieu d'hébergement peut être marquée par une stratégie d'évitement lorsqu'il est partagé avec des personnes originaires du même pays que soi-même. Aman, par exemple, qui pendant plusieurs mois a partagé une chambre avec trois autres Bangladais hétérosexuels (deux lits superposés dans la même pièce), en échange de quelques centaines d'euros par mois

³³³ Shams France est une association de soutien aux personnes LGBT+ originaires du Maghreb et du Moyen-Orient se trouvant en France ou dans leur pays.

dans une configuration d'hébergement informel, s'assurait de passer le plus de temps possible en dehors de ce lieu pour éviter au maximum de croiser ses colocataires, et surtout de devoir discuter avec eux, par crainte de se voir poser trop de questions sur sa vie personnelle. Ici la stratégie d'évitement, qui s'incarne dans une échelle microgéographique, relève d'un ajustement quotidien puisqu'elle nécessite pour Aman de trouver des lieux alternatifs à fréquenter, réduisant la fonction de son espace d'hébergement à celle d'un lieu où dormir. Dans d'autres situations, les stratégies d'évitement se font plus occasionnelles, notamment lorsqu'elles s'inscrivent à une échelle plus vaste. Aux côtés du logement, ce sont en effet parfois des quartiers ou des communes spécifiques que les exilé·es LGBT+ tendent à éviter ou au moins à fréquenter avec plus de précautions lorsqu'ils et elles n'ont pas d'autre choix. Là encore, c'est autant la crainte des réactions potentielles des compatriotes que celle de la diffusion d'informations sur soi qui est au fondement de ces appréhensions. Dès lors, en fonction de la nationalité de la personne et des représentations qu'elle a de la région parisienne, se dessine une géographie subjective de lieux à éviter afin de maintenir une certaine distance avec ses compatriotes. C'est ainsi qu'Ousmane m'explique éviter de se rendre à Ivry-sur-Seine, où il y aurait d'après lui trop de Malien·nes, ou que Abubakar me dit « faire profil bas » à Mantes-la-Jolie en raison de la communauté sénégalaise qui y est présente. Leila quant à elle, me fait part de son appréhension lorsqu'elle se rend à Belleville, accentuée par le fait qu'elle y a déjà croisé des connaissances de Tunisie :

Les Tunisiens en France se connaissent. Il y a des fois moi je vais à Belleville, parce que c'est plein de Tunisiens et tout, ben je trouve des gens que je connaissais avant, que j'ai connus à [ville de Tunisie]. Soit à la fac ou au lycée. Tu trouves, tu rencontres des gens, mais j'ai peur de ce regard en fait.

Entretien avec Leila, mai 2018

Au sein de cette géographie subjective de l'appréhension, apparaissent aux côtés des lieux de forte concentration de compatriotes les lieux qui opèrent comme des révélateurs potentiels de l'OSIG minoritaire des individus. Ici, la crainte ne vient plus du fait de se rendre soi-même dans des espaces où les compatriotes sont nombreux et nombreuses, mais que l'un·e d'entre elles et eux se rende là où l'on se trouve soi-même, et plus précisément dans des lieux qui constituent des signes de l'OSIG des individus. Bilal et Yacine reviennent ainsi sur la première fois où ils sont allés dans un sauna gay parisien :

[Bilal] : *Oui c'est extra. Tu peux faire tout, les câlins, les bisous, massages, jacuzzi.*

[Yacine] : *Pour se détendre oui. Pour s'amuser.*

[Bilal] : *C'est extra parce que tout le monde il est gay.*

[Yacine] : *Tu rentres sans complexe.*

[Bilal] : *Non la première fois ...*

[Yacine] : *la première fois ça nous paraissait bizarre*

[Bilal] : *On rentre et regarde un Arabe ou bien ?*

[Florent] : *Les gens vous ont regardé ?*

[Bilal] : *Non non moi. Peur un peu. Je regarde un cousin, ou bien.*

[Florent] : *Ah t'avais peur que ...*

[Yacine] : *que quelqu'un qui le connaisse il le trouve.*

[Bilal] : *Le sauna il est écrit : « Sauna 100 % mecs ». Donc ça veut dire, ben tu vois [rire].*

[Yacine] : *Peut-être il y a une personne qui le connaît et il est pas au courant qu'il est homosexuel.*

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

Ces appréhensions localisées et les pratiques spatiales qui en découlent illustrent que les stratégies de gestion de la position minoritaire déployées par les exilé-es LGBT+ en France induisent de négocier au quotidien des translocalités. À partir des travaux de Michael Peter Smith (1999, 2005), Camille Schmoll (2017) mobilise la notion de translocalité pour rendre compte de la façon dont certains « lieux spécifiques sont transformés par la circulation » (*Ibid.*, p. 44) et pour rappeler que « les lieux ne peuvent être compréhensibles et analysés que dans leurs connexions multiples » (*Ibid.*). Dans une telle conception relationnelle et processuelle des lieux, ceux-ci sont appréhendés comme des espaces temps d'articulation de réseaux sociaux à toutes les échelles, articulation qui se manifeste notamment dans les situations de coprésence (Cattan, 2012, à partir de Massey 1994). En ce sens, c'est bien parce qu'ils opèrent comme des translocalités potentielles que les lieux précédemment évoqués suscitent l'appréhension et la méfiance des exilé-es LGBT+ car dans certains endroits, être visible, reconnu·e, voire identifié·e comme LGBT+ ici, c'est aussi potentiellement l'être là-bas, dans le pays d'origine. Plus exactement, certains lieux cristallisent les appréhensions en raison des co-présences identifiées comme risquées qui pourraient y advenir du fait du caractère réticulaire qu'elles peuvent conférer aux lieux en question. Ainsi, pour les exilé-es LGBT+ la négociation de la position minoritaire en France relève aussi d'une forme d'agentivité spatiale consistant en une cartographie subjective de l'espace qui se retrouve parsemé de lieux appréhendés comme des translocalités potentielles, qu'ils et elles s'attachent alors à éviter ou à pratiquer de façon particulièrement alerte. Notons alors que l'intensité de la crainte des compatriotes et des effets de translocalités associée s'avère inégalement répartie parmi les exilé-es LGBT+ relativement à leur nationalité et l'histoire migratoire particulière de leur groupe national en France. Mais là encore, le statut migratoire vient complexifier ces stratégies.

b) Une négociation des translocalités contrainte par le statut migratoire

Le statut migratoire peut devenir un fardeau supplémentaire pour les exilé-es LGBT+ dans cette gestion des phénomènes de translocalités en France, et ce d'au moins deux façons : d'une part parce que l'engagement dans la procédure d'asile et son inscription spatiale multiplient les occasions d'être confronté·e à des translocalités, d'autre part parce que cet engagement induit une multiplicité de signes et de pratiques qui constituent autant d'informations potentielles sur le statut migratoire qu'il convient alors de gérer quotidiennement avec une attention particulière dans certains lieux marqués par la translocalité.

Comme cela a été mentionné précédemment, la géographie de l'appréhension éprouvée par les exilé-es LGBT+ est caractérisée par deux types d'espaces : d'un côté les espaces identifiés comme associés à des compatriotes ou plus largement à des personnes étrangères qui pourraient avoir un lien avec le pays d'origine, d'autre part les espaces qui peuvent opérer comme des révélateurs de l'OSIG minoritaire de celles et ceux qui les fréquentent. L'engagement dans une procédure d'asile OSIG vient complexifier cette géographie en y ajoutant des espaces à l'intersection de ces deux pôles. C'est notamment le cas avec les espaces d'associations qui accompagnent les demandeur·ses d'asile OSIG

et que peuvent fréquenter les personnes impliquées dans cette procédure. Ainsi, les liens entretenus avec les lieux de l'ARDHIS ne sont pas toujours sans ambiguïté, puisqu'en même temps qu'ils constituent des lieux ressources importants, ils peuvent susciter la méfiance. La présence dans ces lieux, agit d'un côté comme un révélateur potentiel de l'OSIG des requérant·es et induit de l'autre un risque de coprésence avec des compatriotes qui, dans le cas où ils et elles reconnaîtraient la personne, pourraient diffuser cette information dans leur pays d'origine. En ce sens, les permanences mensuelles organisées au Centre LGBT Paris Île-de-France peuvent particulièrement cristalliser cette appréhension, et devoir faire la queue devant l'établissement (voir figure 14), s'est avéré anxiogène pour certain·es enquêté·es.



Figure 14 : File d'attente avant l'ouverture de la permanence mensuelle de l'ARDHIS
(F. Chossière, 2019)

Dès lors, la crainte de la diffusion de l'information de leur OSIG dans leur pays d'origine en raison du caractère translocal qu'acquièrent les lieux de l'ARDHIS, renforcée par les expériences malencontreuses rencontrées en ce sens par des connaissances, conduit une partie des exilé·es LGBT+ à limiter leur participation aux activités organisées par l'association, comme c'est le cas de Moussa.

Moussa nous invite, Bilal et moi, à aller boire le thé chez lui. [...] Moussa [maintenant réfugié] explique qu'il est assez seul en ce moment et qu'il ne fait pas grand-chose d'autre en dehors de son travail. Je lui demande pourquoi il ne vient plus aux activités de l'ARDHIS, lui faisant remarquer qu'il pourrait y rencontrer de nouvelles personnes. Il m'explique qu'il se méfie des autres Maliens qui y sont. Il m'explique alors ce qui est arrivé à Célestin, avec qui il avait eu une relation en France. Après avoir eu le statut de réfugié, Célestin continuait d'aller aux réunions mensuelles de l'ARDHIS. Un jour, un autre Malien l'y a reconnu et a fait circuler l'information jusqu'au sein de cercles de connaissances de Célestin au Mali. Depuis, tout le monde dans son entourage a appris l'homosexualité de Célestin et son jeune fils, toujours au Mali, subit de nombreuses repréailles en tant que « fils de pédé ». Il est fréquemment battu par son oncle, le grand frère de Célestin. Célestin a appris cela lorsqu'un de ses amis en France est retourné au Mali et a constaté que le fils de Célestin avait subi des coups. Quand il a demandé pourquoi, on lui a expliqué. À son retour il a transmis l'information à Célestin.

Extrait de carnet de terrain, 17/02/2019

De plus, le statut migratoire peut venir complexifier les précautions que prennent certain·es exilé·es LGBT+ dans les lieux qu'ils et elles identifient comme des translocalités potentielles. L'engagement dans la procédure d'asile multiplie les informations sur soi à

gérer en France de façon beaucoup plus complexe que dans les relations à distance puisqu'elle peut être visible au quotidien à travers une multiplicité de signes ou de pratiques. Ainsi, de simples objets liés à la procédure sont parfois précautionneusement dissimulés par les exilé·es LGBT+ aux yeux d'un·e colocataire ou d'un·e membre de la famille par exemple, comme c'est le cas avec les lettres à en-tête de l'ARDHIS ou les courriers liés à la procédure. Les pratiques quotidiennes des demandeur·ses d'asile ou des réfugié·es peuvent aussi devenir révélatrices de leur statut migratoire. Bilal explique par exemple comment l'obtention du statut de réfugié, qui l'a conduit à modifier son occupation du logement, a complexifié la relation avec son colocataire tunisien.

[Chez Moussa] Bilal revient sur sa vie en colocation. Il n'a dit à son colocataire, ni qu'il était gay, ni qu'il était réfugié, ni qu'il travaillait. Depuis qu'il travaille et qu'il quitte tôt l'appartement et rentre tard, contrairement à avant, son colocataire lui pose des questions, surpris. Il lui a demandé s'il travaillait, ce qui l'étonne puisqu'il pense que Bilal n'a pas de papiers. Bilal dit alors qu'il ne s'agit pas du travail. Dire qu'il travaillerait l'amènerait à être interrogé sur sa situation administrative, et donc sur la façon dont il a pu obtenir un statut lui permettant de résider légalement en France.

Extrait de carnet de terrain, 17/02/2019

La situation relatée par Bilal illustre comment la gestion du statut migratoire dépasse largement le seul contrôle des échanges verbaux. Les demandeur·ses d'asile et réfugié·es éprouvent au quotidien le poids de leur statut administratif qui devient particulièrement encombrant avec les personnes auprès desquelles ils et elles s'attachent à dissimuler l'information de leur OSIG. La négociation de la position minoritaire dans des situations de translocalité relève alors d'un phénomène transcalaire qui n'implique pas seulement deux échelles (locale et transnationale), mais bien trois (locale, nationale et transnationale) – voire quatre si l'on ajoute celle du corps lui-même : l'attention que porte par exemple Bilal au contrôle de l'information de son homosexualité dans les espaces sociaux transnationaux, en lien avec le vecteur potentiel de diffusion de celle-ci que représente son colocataire, nécessite qu'il compose avec les contraintes imposées par la frontière nationale qui l'assigne à un statut administratif particulier dont les conséquences peuvent se donner à voir jusque dans la pratique quotidienne de l'espace de son logement. Plus généralement, on voit combien l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre en France est aussi informée et affectée par les politiques migratoires en raison des contraintes supplémentaires qu'elles font peser sur les individus qui s'évertuent à contrôler leur présentation de soi auprès de leurs compatriotes. Or, il faut rappeler qu'une telle attention constante n'est pas sans conséquences sur leur bien-être dans la mesure où « à vivre une existence sans cesse en danger de s'effondrer, le dissimulateur doit nécessairement payer un prix psychologique très lourd » (Goffman, 1975 [1963], p. 106-107). Erving Goffman de compléter :

« celui qui fait semblant est contraint de prêter attention à des aspects de la situation sociale à l'égard desquels les autres se comportent sans souci ni calcul. Les routines inconscientes des normaux posent souvent des problèmes d'organisation aux individus discréditables. Et ces problèmes, il n'est pas toujours possible de les traiter à l'aide de l'expérience du passé, car il surgit sans cesse de nouveaux dangers qui rendent les anciens camouflages inadéquats. L'individu affligé d'un défaut secret doit donc être toujours attentif à la situation sociale, en scruter constamment les

éventualités, devenant ainsi étranger au monde plus simple au sein duquel ceux qui l'entourent paraissent installés. »

(*Ibid.*, p. 108)

Comme les situations précédentes l'ont montré, le statut migratoire en France apparaît alors comme un de ces nouveaux éléments qui nécessitent une réadaptation des stratégies de présentation de soi contextuelle, en particulier au sein de lieux marqués par des situations de translocalité. Ainsi, le rapport aux compatriotes en France peut s'inscrire dans des stratégies de mise en distance bien ancrées spatialement, qu'il s'agisse d'éviter certains lieux ou alors d'adapter spécifiquement son comportement dans les lieux identifiés comme des translocalités potentielles. Ces pratiques de mise à distance effective peuvent s'accompagner de formes de mise à distance symbolique des compatriotes.

c) Une mise à distance symbolique : l'altérisation des compatriotes ou l'autonomisation comme distinction

En France, la mise à distance des compatriotes effectuée par les exilé·es LGBT+ est aussi souvent symbolique. Le rapport de méfiance entretenu envers les compatriotes est doublé de phénomènes d'altérisation de ces dernier·es, qui mobilisent divers registres de différenciation, justifiant d'autant plus la prise de distance. Parmi les discours tenus par les personnes rencontrées pendant cette enquête, à l'égard de leurs compatriotes hétérosexuel·les, trois registres d'altérisation étaient fréquemment mobilisés : une distinction morale (« les Maliens sont méchants ») prenant parfois une tournure de disqualification sur le plan religieux ; une distinction éducative³³⁴ et associée à l'idée de progrès (« ils ne sont pas éduqués », « ils sont en retard ») ; et plus rarement, une distinction physique, à l'instar du jugement des Ukrainien·nes hétérosexuel·les exercée par Vlad et Dimitri, qu'ils trouvent « pas propres » et « pas beaux ». Par ailleurs, ces discours d'altérisation intègrent souvent l'espace comme élément de différenciation en soi, par une distinction des pays d'une part, par le sens accordé au déplacement spatial d'autre part. Ainsi, lorsque Sajib me dit être hébergé par un couple hétérosexuel bangladais au courant de son homosexualité, il m'explique que l'homme et la femme en question sont en France depuis 10 ans et ont eu le temps d'acquérir « l'esprit français », rejouant lui-même la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » et sa logique de distinctions nationales.

Mais plus que de simples représentations et discours, ces différentes formes d'altérisation peuvent être analysées comme des formes d'autonomisation survenant dans la migration. Emmanuel Ma Mung (2009) rappelle dans quelle mesure l'autonomie fonctionne d'abord comme une différenciation et distinction des autres, permettant de dessiner en creux un groupe distinct de l'ensemble et de s'autonomiser vis-à-vis de ce dernier. En ce sens, les processus d'altérisation évoqués représentent aussi un moyen de marquer le détachement, par la distinction, des compatriotes. Cette distinction devient

³³⁴ Je n'emploie volontairement pas l'idée de distinction de classe, dans la mesure où ce type de discours peut aussi être tenu par des personnes aux statuts socio-économiques peu élevés, l'éducation étant ici associée dans les représentations des individus à une idée d'ouverture d'esprit, de tolérance, de libéralisme, de progrès et pas seulement à celle d'un type de capital scolaire particulier.

alors la condition d'un regain de l'affirmation de soi et de l'initiative, deuxième dimension de l'autonomie (*Ibid.*). Ces deux aspects de l'autonomisation se donnent à voir dans le discours tenu par David quant au fait d'être identifié comme homosexuel, notamment par d'autres Congolais-es :

Là maintenant c'est plus une question de cacher mon homosexualité ! Maintenant, je suis libre ! Il y a personne qui peut m'arrêter, parce que je suis moi-même le chef, le maître de ma vie, ici. Si tu veux seulement parler de mon homosexualité, ah, c'est un pays de loi ! Moi j'ai mes droits aussi, en tant que homosexuel je suis mes droits. Donc si tu veux : « Hé un homosexuel ! ». Ici on n'est pas au bled, ici on est en France.

Entretien avec David, avril 2018

Le discours de David – bien qu'il ne faille pas sous-estimer la part de mise en scène de soi en situation d'entretien – illustre comment s'opère une double autonomisation avec la migration : autonomisation vis-à-vis de l'hétéronormativité d'une part, de ses compatriotes d'autre part. Celle-ci repose sur une stratégie de distinction de soi par rapport aux autres, renvoyés à l'espace du « bled », ainsi que par une affirmation de soi, associée notamment au fait de se sentir protégé par des droits particuliers, conduisant conjointement au sentiment de pouvoir reprendre pleinement le pouvoir sur sa propre existence (« je suis moi-même le maître de ma vie ici »). En ce sens, il convient de noter l'importance du sens donné par les individus à leur déplacement spatial pour comprendre les logiques de recomposition des rapports de pouvoir qui l'accompagnent et les variations de situation à ce sujet d'un individu à l'autre – on note combien l'attitude adoptée par David diffère de plusieurs de celles décrites précédemment, comme celle de Bilal par exemple. On constate alors que « ce ne sont pas tant les aspects structurels des contextes de l'immigration (telles qu'ils pourraient être explicités par un modèle *push/pull*) que la signification que les migrants donnent à leur migration – notamment en termes de prise de distance symbolique et géographique – qui est synonyme d'autonomisation » (Schmoll, 2017, p. 154).

Ainsi, les exilé·es LGBT+ tendent en grande partie à distendre les liens avec leurs compatriotes une fois en France. Ces formes de mise à distance, qu'elles soient sociales (coupure de relations), spatiales (évitement et adaptation des comportements selon les lieux) ou symboliques (altérisation et distinction) constituent des formes de protection et de négociation de la position minoritaire adoptées en miroir des expériences de stigmatisation passées et par prévention d'éventuelles nouvelles difficultés.

2. Un accès en tension aux ressources fournies par les compatriotes

Toutefois, cette volonté de prise de distance avec les compatriotes est la plupart du temps contrebalancée par le besoin qui peut apparaître à leur égard pour pallier la précarité matérielle et l'isolement accompagnant dans la majorité des cas l'arrivée en France. Dès lors, c'est un rapport en tension avec le groupe des compatriotes qui s'installe, où, comme c'est souvent le cas avec différents groupes de personnes migrantes, « plus que dans l'alternative entre appartenance et rupture, c'est dans l'entre-deux que se réarticule le lien des migrants avec leur groupe d'origine » (Perraudin, 2017).

À leur arrivée en France, le groupe des compatriotes constitue bien souvent un repère pour les exilé-es LGBT+, malgré les craintes qui peuvent exister à leur égard. Certain-es disposent de suffisamment de connaissances pour mettre en place une modulation des relations entretenues avec les personnes originaires du même pays. Ainsi, Fatima, parce qu'elle est accueillie par un ami sénégalais lors de son arrivée à Paris (voir chapitre 5), peut éviter d'une part de solliciter des membres de sa famille présent-es en France, d'autre part de nouer des liens avec des Sénégalais-es inconnu-es pour être aidée. Néanmoins, tous et toutes ne disposent pas d'une telle marge de manœuvre : le besoin de se tourner vers des personnes inconnues mais originaires du même pays d'origine est inversement proportionnel au capital social que sont en mesure de mobiliser les individus à leur arrivée en France. Pour celles et ceux qui n'ont personne vers qui se tourner en arrivant, aller à la rencontre de compatriotes représente la solution la plus souvent envisagée pour accéder aux ressources les plus élémentaires, à commencer par un lieu d'hébergement ou des informations. Lorsqu'il arrive à Paris, c'est en ce sens que Mehedi se rend dans un restaurant bangladais.

[Florent] : *T'es venu à Paris, et quand t'es arrivé, qu'est-ce qu'il s'est passé ?*

[...]

[Mehedi] : *Donc à Gare du Nord, tu sais, il y a beaucoup de Bangladais, donc, après je suis allé dans la zone des restaurants bangladais, je me suis assis là, en train de penser : « Que faire ? Où est-ce que je dois aller ? ». Donc j'ai discuté avec le mec qui travaille dans le restaurant, je lui ai dit : « Je viens d'arriver, je sais pas où je dois aller, donne-moi un endroit où rester pour un moment. » Donc il m'a donné un numéro, j'ai appelé le gars, et je suis allé vers, métro 13, en direction d'Asnières, j'ai oublié l'endroit, je suis allé vivre là-bas, deux, trois mois.*

[Florent] : *Il t'a donné un numéro et t'as appelé ?*

[Mehedi] : *Ouais, c'était un Bangladais qui avait une place disponible, il louait une place. Donc je suis allé là-bas, je l'ai appelé, il a dit que c'était possible.*

Entretien avec Mehedi, réalisé en anglais³³⁵, octobre 2018

Nouer de nouvelles relations avec des compatriotes peut être un moyen pour les exilé-es LGBT+, en particulier les plus isolé-es et les plus démunies, d'accéder à une variété de ressources telles qu'un hébergement, de l'argent, un travail, des repères pour s'orienter dans le nouveau pays, une série d'informations sur les démarches administratives, un soutien moral ou encore des relations sociales et formes de sociabilité qui permettent d'amoinrir l'isolement. À court terme, l'insertion dans ce type de réseau constitue un marchepied utile avant la prise en charge au sein des dispositifs d'accueil mis en place par les politiques publiques, notamment l'affectation d'une place dans un CADA. À moyen et long terme, elle pallie les déficits de ces mêmes dispositifs, l'ensemble des demandeur-ses d'asile ne se voyant pas proposer de place dans un dispositif

³³⁵ [Florent]: *You came to Paris, and when you arrived in Paris, what happens? [...]*

[Mehedi]: *So in Gare du Nord, you know, there is a lot of Bengladeshi people, so, after I went near Bengladeshi restaurants, sitting there, now thinking "What to do? Where should I go?" So I spoke to the guy working in the restaurant, I talked, "I am new comer, I don't know where I should go, so give me some places to live for sometimes". So he gave me a number, I called the guy, and I went to, metro 13, it's Asnieres direction, I forgot the place, I went there to live, two three months.*

[Florent]: *Ok he gave you a number and you called?*

[Mehedi]: *Yeah, it was a Bengladeshi guy, who, he has a available place, he was renting place, yes. So I went there, I called him, he said yes it's possible.*

d'hébergement. Cependant, il faut noter que l'accès à des ressources fournies par des compatriotes ne vient pas toujours sans certaines compensations attendues (voir chapitre 7). Surtout, le bénéfice de ces ressources et formes d'assistance est fragile car il est parfois conditionné par la dissimulation de l'OSIG minoritaire. La découverte de cette information peut conduire à exclure les exilé·es LGBT+ de ces réseaux de solidarité nationaux : par une mise à l'écart d'emblée qui les empêche d'y accéder en tout premier lieu ou par une interruption de l'aide fournie suite à la découverte de l'OSIG de la personne dans un second temps. Les difficultés rencontrées par Vlad et Dimitri ainsi que par Mariam sur le plan de l'hébergement illustrent respectivement ces deux configurations de mise à l'écart des pratiques d'entraide entre personnes originaires du même pays. À leur arrivée à Paris, Vlad et Dimitri ont tenté pendant deux mois, en vain, de trouver un hébergement en répondant à des annonces postées sur des groupes Facebook rassemblant des Ukrainien·nes à Paris ou plus généralement en France. Les quelques visites d'appartement qu'ils réalisent tournent court lorsqu'ils sont identifiés comme un couple gay. De son côté, Mariam doit faire face à l'interruption de son hébergement lorsque la femme guinéenne chez qui elle habitait depuis environ quatre ans apprend qu'elle est lesbienne.

Il y avait une assistante sociale à l'hôpital, elle me mettait toujours en confiance. Donc quand je suis venue la voir, je lui ai dit : « Au fait, je suis lesbienne. » Mais la dame [chez qui je suis hébergée] je lui ai pas dit. Elle est guinéenne, donc déjà [silence]. Elle m'a dit : « C'est quand même difficile, mais si tu veux lui dire tu peux. » Et j'ai dit à la dame, et quand je lui ai dit, elle a dit : « Non, non, non, tu peux pas. » Parce qu'elle a son fils de 14 ans, lui c'était comme un ami, on se disait tout, on parlait de foot et tout. Elle a dit : « Non, j'ai mon fils, il est trop proche de toi. J'ai peur qu'il soit influencé. » Donc, elle m'a dit qu'elle pouvait pas me garder et c'est là qu'elle m'a mise dehors.

Entretien avec Mariam, septembre 2018

Ainsi, ces situations illustrent la fragilité des ressources que peuvent obtenir les exilé·es LGBT+ auprès de leurs compatriotes en France, dont le bénéfice est souvent conditionné par le fait de maintenir secrète leur OSIG. Plus généralement, elles montrent la nécessité d'appréhender les groupes de personnes migrantes originaires d'un même pays autrement que comme des groupes homogènes, puisque leur statut commun d'immigré·es ne doit pas occulter les lignes de distinction sociale qui en différencient les membres. En ce sens, les inégalités sociales se reproduisent aussi dans et par les migrations, et notamment dans la façon dont les liens sociaux en migration peuvent être mobilisés différemment par les individus selon leurs caractéristiques sociales (Bréant, Chauvin et Portilla, 2018), et donc y compris selon leur OSIG. À l'inverse, ces inégalités dans la migration se donnent aussi à voir dans la possibilité différenciée des individus de se distancier des compatriotes s'ils ou elles le souhaitent. La situation de dépendance envers certain·es compatriotes, instaurée par l'insuffisance des ressources à disposition d'une partie des exilé·es LGBT+, est d'autant plus contraignante en raison de l'inconfort qu'elle suscite pour celles et ceux qui restent toujours attentif·ves à ne pas laisser paraître leur OSIG et qui se retrouvent alors placé·es en situation de pouvoir perdre du jour au lendemain le bénéfice de l'aide apportée. Autrement dit, si pouvoir bénéficier de certaines ressources fournies par le réseau des compatriotes nécessite d'en posséder certaines autres déjà en amont, ne pas avoir besoin d'avoir recours à de telles relations – ce qui peut

représenter un avantage afin de ne pas s'exposer à d'éventuels problèmes – en nécessite parfois autant, si ce n'est plus. Ainsi, avoir suffisamment d'argent à son arrivée ou disposer d'une ou plusieurs relations de confiance déjà présentes en France peut permettre de trouver une solution d'hébergement sans passer par l'intermédiaire de personnes inconnues dont il sera difficile d'anticiper la réaction à l'égard de l'OSIG minoritaire. Par ailleurs, il convient de réinscrire cette tension qui apparaît dans le recours à l'aide de compatriotes pour accéder à certaines ressources dans le cadre plus général des dispositifs d'accueil mis en place par les politiques publiques qui rendent les exilé-es d'autant plus tributaires de ce type de liens. En ne fournissant pas à l'intégralité des demandeur·ses d'asile les conditions d'une autonomie financière et matérielle, l'insuffisance des dispositifs d'accueil accentue les relations de dépendance à l'égard de certain·es compatriotes dont une partie des exilé-es LGBT+ préféreraient se passer et creuse la différenciation de situation des individus selon les ressources personnelles qu'ils seront en mesure de mobiliser pour pallier la précarité matérielle, et ainsi réguler le recours à des liens suscitant la méfiance ou plaçant en situation d'instabilité.

Toutefois, l'insertion dans des groupes de compatriotes ne fournit pas seulement des ressources matérielles. En ce sens, il serait réducteur de voir dans la relation que peuvent entretenir les exilé-es LGBT+ avec leurs compatriotes en France un simple rapport de dépendance opérant sur le plan matériel. Si certain·es affichent une volonté de ne pas marquer une rupture franche avec un certain nombre de personnes issues du même pays qu'elles et eux, tout en craignant les conséquences qui pourraient suivre une révélation de leur OSIG, c'est parce que l'insertion dans des réseaux de compatriotes garantit aussi des liens sociaux particuliers et d'autant plus précieux qu'il peut s'avérer difficile d'en créer de nouveaux en France. En ce sens, ne pas dissimuler son OSIG expose aussi à faire l'objet une nouvelle fois d'une mise à l'écart qui risque de s'accompagner d'un profond sentiment d'isolement. Adama retranscrit par exemple très bien le coût trop important que représenterait pour lui la perte des liens qu'il entretient avec d'autres Ivoiriens rencontrés en France, s'ils venaient à être au courant de son homosexualité.

[Florent] : *Et là en France tu connais beaucoup d'autres Ivoiriens ? T'as beaucoup de contact avec la communauté ivoirienne ?*

[Adama] : *Ben oui j'ai contact avec la communauté ivoirienne, mais je leur dis pas mon histoire quoi. C'est vrai c'est un pays de liberté, je dis pas que je vis caché, mais, je préfère pas le dire qui je suis. Et il y a des potes même qui viennent chez moi, qui connaissent pas mon statut. Par contre, d'autres que j'ai envoyés à l'ARDHIS, qui sont gays comme moi, on se donne rendez-vous, on va s'amuser à Bastille, on fait tout, et, vraiment je suis à l'aise ici. Je viens dans les bars gays.*

[...]

[Florent] : *Et les gens tu rencontres là-bas [à l'ARDHIS], tu les vois souvent ? Les connaissances que tu te fais à l'ARDHIS, tu les vois en dehors de l'ARDHIS ?*

[Adama] : *Oui. On se voit en dehors des événements de l'ARDHIS. J'ai vu des Ivoiriens, que à part l'ARDHIS on se voit souvent, on s'assoit dans un côté dans le maquis ivoirien.*

[Florent] : *Où ça ?*

[Adama] : *Dans le maquis. Nous c'est les bars, les bars ici on a tendance à dire les maquis. Dans les bars ivoiriens, pour boire, manger. Mais chacun, quand on est ensemble, personne ne montre qui on est quoi.*

[Florent] : *Vous faites attention à quoi ?*

[Adama] : *Quand j'ai parlé avec d'autres, il dit : « Mais, on est ici mais pourquoi on se cache encore ? ». Ici on peut rien nous faire, c'est la vie, mais tu risques d'être seul encore*

*parce que tes frères vont pas s'approcher de toi quoi, ils ont peur d'être isolés quoi. [...]
En fait on n'a plus peur pour nos vies, on n'a plus peur de ça, mais maintenant ce qu'on
cherche à combattre, quand tu dis que t'es gay, comment ton frère qui n'est pas gay va
vouloir te prendre ? C'est ça le plus grand combat en France ici. La peur de la vie, ça ça
n'existe plus pour moi ici quoi. Parce que je sais que tu ne peux rien me faire ici, c'est un
pays où tout le monde est libre. Mais si je te dis : « Bon Florent moi je suis gay », comment
tu vas percevoir et comment tu vas me prendre ? La majorité recule, encore. Ils te fuient.
Et c'est ça, moi je cherche à combattre quoi.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

La crainte de perte de liens sociaux est peut-être encore plus marquée lorsqu'il s'agit de membres de la famille, avec qui les relations entretenues apportent une stabilité et une régularité de diverses formes de sociabilité, y compris autour des pratiques religieuses qui demeurent importantes pour certain·es. Si Bilal attache autant d'importance à s'assurer que ses cousin·es en France ne soient pas mis·es au courant de son homosexualité, c'est aussi parce qu'il ne souhaite pas perdre les liens qu'il entretient avec elles et eux, qui représentent la majeure partie de ses relations sociales en France. Le malaise qu'il a ressenti à la permanence de l'ARDHIS au Centre LGBT est ainsi à mettre en lien avec ce risque de perte de lien social que lui assurent les relations avec ses cousin·es.

[Bilal] : *Il y a une personne il prend des photos pour tout le monde. J'ai un peu ...*

[Yacine] : *il a eu peur.*

[Florent] : *Devant ?*

[Bilal] : *Dans la rue. En plus même dans la salle. Il prend des photos et des vidéos. Un agent il travaille chez ARDHIS normalement.*

[Florent] : *Et ça t'a mis mal à l'aise ?*

[Bilal] : *Un peu ouais. Pour les gens [EA]*

[Yacine] : *Pour des gens qui veulent garder leur relation avec leur famille ou bien, et que d'autres dans son pays ses amis ou bien sa grande famille ne sache pas qu'il est.*

[Bilal] : *Par exemple pour moi, mes cousins ici, j'aime pas. [EA]*

[Yacine] : *Parce que lui il cache à ses cousins son histoire, même son histoire qu'il a déposé son refuge, sa demande d'asile.*

[Bilal] : *Des fois je pars chez mon cousin pour boire le café, on mange ensemble.*

[Yacine] : *Pour qu'il se sent pas seul ici il est dans l'obligation de garder une bonne relation avec ses cousins.*

[Bilal] : *Je peux pas perdre tout. Déjà j'ai perdu un peu. Par exemple le premier Aïd ici, après être venu ici, 7 jours. Je suis venu le 23 août, et l'Aïd le 1 septembre. Ma cousine elle m'a appelé, elle m'a dit : « Bilal viens passer l'Aïd avec nous. »*

[Yacine] : *Au moins qu'il se sent pas seul.*

[Bilal] : *Ouais.*

Entretien avec Bilal et Yacine, février 2018

Les relations avec les compatriotes en France, qui dans certains cas peuvent être des membres de la famille, sont donc foncièrement marquées par une tension entre méfiance et besoin, qui s'avère d'autant plus vive qu'ils et elles n'apportent pas seulement une aide matérielle. Le contrôle méticuleux de l'information de l'OSIG minoritaire auprès d'elles et eux ne peut être compris que relativement aux difficultés auxquelles font face les demandeur·ses d'asile et réfugié·es LGBT+ en France. Dans la continuité des travaux d'Eve Kosofsky Sedgwick (2008 [1990]) qui a remis en question la binarité opposant le *coming out* d'un côté, le placard de l'autre, et a contesté la « certitude salvatrice » du premier et « l'intimité sans équivoque » du second, Salima Amari (2018) rappelle que « la réalité sociale des individus ne fonctionne pas systématiquement sur la base d'un système binaire. Les individus évoluent souvent la base d'un processus qui obéit à des logiques

différentes selon les moments biographiques et selon leurs marges de manœuvre sociale » (p. 270). Son étude sur des lesbiennes d'origine maghrébine en France montre par exemple que la grande majorité des enquêtées veillent à ne pas dévoiler leur homosexualité à leur famille par volonté de « protéger » leurs parents (leur éviter un choc émotionnel et épargner leur réputation), par peur de la fin du soutien moral et financier de leur part qu'une telle révélation pourrait entraîner ou encore par crainte de la rupture familiale. Pour l'individu discréditable, la modalité de gestion de l'information du stigmat se configure en miroir des coûts qu'impliquerait pour lui une révélation de celle-ci. Dans le cas de Bilal et Adama, et des exilé·es LGBT+ plus généralement, il faut donc aussi mettre en perspective la façon dont ils et elles négocient leur position minoritaire auprès de leurs compatriotes en France avec la rupture de lien sociaux qu'engendre la migration et qui s'avère particulièrement aiguë dans le cas des personnes ayant quitté leur pays suite à des persécutions liées à l'OSIG. Serge Weber résume ainsi l'enjeu du maintien de relations sociales malgré le déplacement spatial pour les personnes migrantes :

« Le processus migratoire, c'est l'histoire des péripéties qui vont aboutir à la création d'un nouvel équilibre. Le migrant parvient avec le temps et en en général au terme de beaucoup d'aventures à faire coïncider une nouvelle fois les proximités sociales et les proximités spatiales. À sa disposition, il a deux possibilités : faire de ses nouveaux interlocuteurs, qui sont ses voisins dans l'espace, des proches ; ou bien appeler près de lui ses proches dont il s'était brutalement éloigné. L'essentiel pour son équilibre c'est qu'il réussisse à annuler les effets déchirants de la distance spatiale, ou du moins à les contrebalancer de telle manière que l'espace de ses relations sociales ne soit pas un espace de coupures, de manques, d'absences et de refoulement. »

(2013, p. 117)

Or, pour les exilé·es LGBT+, le maintien d'un tel équilibre est particulièrement ténu, tout d'abord parce que peu de personnes peuvent compter sur la possibilité « d'appeler près [d'eux leurs] proches », suite à la rupture de relations qu'a entraînée la stigmatisation éprouvée dans le pays d'origine. Les rares liens qui sont tissés en France sont par conséquent d'autant plus précieux, *a fortiori* si l'on ajoute le fait qu'il peut être difficile d'en créer de nouveaux durant la procédure d'asile qui représente une période souvent marquée par l'incertitude, la solitude et l'inactivité (voir chapitre 7). Ce n'est par exemple qu'à partir du moment où il commence à travailler, une fois qu'il a obtenu le statut de réfugié, qu'Adama sort du sentiment de solitude qu'il avait pu éprouver jusque-là, la reprise d'un travail lui offrant l'opportunité de faire de nouvelles rencontres. Le coût d'une révélation de l'OSIG auprès de leurs compatriotes peut ainsi s'avérer particulièrement élevé pour certain·es exilé·es LGBT+, d'une part parce qu'elle induit un risque de fort isolement social lié au peu de liens dont ils et elles disposent en France, d'autre part parce qu'elle conduirait possiblement à faire une deuxième fois l'expérience de la marginalisation sociale déjà éprouvée dans le pays d'origine et à réactiver alors la souffrance qui l'accompagne, comme on le perçoit aussi bien dans les propos d'Adama (« La majorité recule, encore. Ils te fuient. Et c'est ça, moi je cherche à combattre quoi ») que dans ceux de Bilal (« Je peux pas perdre tout »). Ainsi, le rapport en tension qui caractérise les relations entretenues par les exilé·es LGBT+ avec leurs compatriotes en France ne se construit pas seulement relativement aux craintes d'expérimenter de nouveau des formes de LGBTphobies ou de voir se diffuser malgré elles et eux des

informations les concernant, mais aussi en lien avec celle de faire l'objet d'une nouvelle mise à l'écart et d'être isolé·e.

Les relations entretenues par les exilé·es LGBT+ en France avec leurs compatriotes se caractérisent donc par une forte tension, entre méfiance et besoin, nouvelles déconvenues et opportunités. En effet, la position minoritaire contraint fortement l'accès aux ressources que peut fournir le groupe des compatriotes dans le pays d'arrivée. Cette contrainte se manifeste d'une part par des phénomènes d'auto-censure dans le recours à leur aide, d'autre part par des situations de mise à l'écart potentielles en cas de découverte de l'OSIG minoritaire des individus. Les situations d'auto-restriction et de mise à distance des compatriotes sont parfois d'autant plus importantes que la méfiance à leur égard a en fait plusieurs fondements qui dépassent la seule crainte de faire l'objet de stigmatisation. La volonté de contrôler les informations les concernant, et notamment celle de l'OSIG minoritaire, conduit aussi les exilé·es LGBT+ à éviter leurs compatriotes et les espaces qui leur sont associés, en raison du caractère translocal que leur présence confère à certains lieux. Toutefois les exilé·es LGBT+ disposent de marges de manœuvre différenciées pour pouvoir se permettre de mettre à distance leurs compatriotes en France, relativement aux ressources financières et au capital social qu'ils et elles sont en mesure d'y mobiliser. Cette tension est de surcroît accentuée par la précarité matérielle dans laquelle le sous-dimensionnement des dispositifs d'accueil place les demandeur·ses d'asile. Les relations instaurées par les exilé·es LGBT+ avec leurs compatriotes se caractérisent ainsi, plus que par une rupture totale, par une négociation et adaptation permanentes, leur permettant de composer avec les multiples contraintes auxquelles ils et elles font face en France.

C. Pratiques et représentations au-delà de la rupture avec le pays d'origine

En écho aux expériences de stigmatisation passées et par crainte d'en subir de nouvelles, une partie importante des exilé·es LGBT+ restreint les liens qui les attachent à leur pays d'origine une fois en France, que ce soit dans les relations entretenues avec leurs compatriotes qu'ils et elles peuvent y croiser ou à distance. Lorsque la coupure des liens n'est pas possible, dans le cadre de présences qui s'imposent ou de relations de dépendance qui s'instaurent, les exilé·es LGBT+ s'évertuent dans la très grande majorité des cas à garder secrète l'information de leur OSIG. Toutefois, il existe une série d'exceptions dans le cadre de cette méfiance généralisée. L'analyse des craintes et des précautions mises en place par les exilé·es LGBT+ ne doit pas conduire à une représentation binaire de la réalité selon laquelle l'OSIG minoritaire, en tant qu'elle peut devenir un sujet explicite des interactions, et les rapports entretenus avec le groupe des compatriotes et avec le pays d'origine plus généralement, représenteraient deux sphères de l'expérience des individus qui ne se superposent jamais. Une telle précaution est d'autant plus nécessaire qu'en creux elle bat en brèche le risque de répliquer la lecture essentialisante et culturalisante de l'homophobie et de la transphobie exprimée dans la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde ». Les pratiques et les représentations partagées

par les exilé·es LGBT+ au sujet de leurs compatriotes et de leur pays d'origine ne relèvent pas toutes de la rupture et concourent ainsi à montrer une réalité bien plus complexe que celle de l'abandon derrière soi de cette composante de leur vie comme le suggère le discours de la migration comme libération.

1. Des rapports déshomogénéisés aux compatriotes en France

L'idée d'une rupture simple et totale avec le pays d'origine peut tout d'abord être ébranlée à l'aune des rapports entretenus avec les compatriotes rencontré·es en France, qui ne sont pas toujours aussi polarisés. En effet, une méfiance généralisée à leur égard, même lorsqu'elle est explicitement exprimée, n'est pas forcément synonyme d'une absence totale de liens avec des compatriotes. En témoignant de la variété de configurations de ce type de liens, il s'agit de ne pas reproduire l'équation associant inévitablement les compatriotes présent·es en France à l'homophobie ou à la transphobie.

a) De la rupture à la sélection des liens et de la révélation de l'OSIG

Plus que dans une rupture complète ou une dissimulation systématique de leur OSIG auprès de leurs compatriotes, une partie des exilé·es LGBT+ négocient leur position minoritaire par la sélectivité des liens qu'ils et elles nouent avec d'autres personnes originaires du même pays et de la révélation de leur OSIG. Une évaluation du risque associé au dévoilement de l'OSIG minoritaire auprès de telle ou telle personne conduit à faire émerger une marge de manœuvre dans l'ajustement des liens créés, moins catégorique que la stratégie de mise à distance systématique *a priori*.

Dans cette perspective, les liens avec des compatriotes qui partagent l'OSIG minoritaire sont perçus comme moins risqués. La crainte de la circulation d'informations sur soi dans les espaces sociaux transnationaux étant inégalement partagée, certain·es demandeur·ses d'asile n'hésitent pas créer des liens avec des compatriotes rencontré·es à l'ARDHIS. Ces rencontres effectuées dans le contexte associatif peuvent donner lieu à l'émergence de réseaux de connaissances qui font émerger des pratiques de sociabilité de petits groupes se prolongeant en dehors du cadre de l'ARDHIS. La scène associative constitue donc un point de rencontres crucial pour certain·es parce qu'elle permet de créer du lien social pour les personnes les plus isolées. Toutefois, ces liens sont souvent circonscrits temporellement et semblent relever de ce que Matthew Desmond (2016) appelle des « liens jetables ». Créés le plus souvent dans des situations « où se trouvent réunis des individus qui doivent subvenir dans l'urgence à des besoins fondamentaux » (*Ibid.*, p. 73), les liens jetables « prennent la forme de relation entre personnes qui se connaissent depuis peu ; des relations caractérisées par une intimité accélérée et simulée, une importante coprésence physique (le temps passé ensemble), un échange réciproque ou semi-réciproques de ressources, ainsi (le plus souvent) qu'une durée de vie limitée » (*Ibid.*, p. 72). Les liens créés entre demandeur·ses d'asile dans le cadre de l'ARDHIS fonctionnent dans la plupart des cas de la même façon. Tout d'abord, ils surviennent dans un contexte où les individus qui les nouent se trouvent en grande partie en situation de

précarité matérielle, administrative et sociale. Bien qu'ils et elles disposent de ressources limitées, les demandeur·ses d'asile peuvent s'échanger de multiples ressources, par l'échange d'informations diverses ou simplement en créant du lien social entre elles et eux, leur permettant de sortir, au moins temporairement, de l'isolement. L'expérience partagée de la procédure de demande d'asile et du recours à l'assistance de l'ARDHIS, voire de la participation à ses activités, contribue non seulement à les faire passer un certain temps ensemble, mais aussi à créer de la proximité par le partage d'expérience et les possibilités d'entraide qui émergent alors : les expériences des un·es et des autres de la procédure d'asile fait fréquemment l'objet de discussion entre demandeur·ses d'asile. Enfin, et surtout, il s'avère que ces liens demeurent limités dans le temps et ne survivent que rarement au stade de l'obtention du statut de réfugié·e. En effet, pour celles et ceux qui sont concerné·es, la période qui suit l'octroi du droit d'asile se caractérise par une multiplicité de démarches administratives à réaliser concernant aussi bien l'obtention du titre de séjour en tant que réfugié·e que celles relatives au passage dans le droit commun pour bénéficier de diverses prestations sociales. Parallèlement, débutent les recherches d'un emploi ou d'une formation et d'un logement. Par contraste avec la période de la demande d'asile marquée par une dilatation du temps (voir chapitre 7), il devient plus difficile d'assister aux activités de l'ARDHIS d'une part, et de maintenir les relations créées dans ce contexte d'autre part, ce qui contribue le plus souvent à distendre les liens précédemment noués. Ainsi, les liens créés à l'ARDHIS entre demandeur·ses d'asile originaires du même pays peuvent être particulièrement intenses et utiles sur une période donnée, mais s'inscrivent rarement dans une temporalité qui dépasse celle de la procédure de demande d'asile, illustrant en quoi les liens jetables « ne sont ni faibles, ni forts, [puisqu'] ils peuvent avoir la charge émotionnelle et les principes de solidarité des uns, tout en ayant les conditions de production et l'existence furtive ou limitée des autres » (Laffont Lemozy, 2017, à partir de Desmond, 2016). Par conséquent, ce cas spécifique illustre que les compatriotes, au courant de leur OSIG, ne sont pas toujours absent·es du nouvel entourage que se constituent les exilé·es LGBT+ en France, et constituent même des liens précieux pour elles et eux.

Cette réalité dépasse par ailleurs le seul groupe très spécifique des autres demandeur·ses d'asile ou réfugié·es rencontré·es à l'ARDHIS. En effet, le rapport aux compatriotes, hétérosexuel·les ou supposé·es l'être au cours de l'interaction, et les liens qui sont entretenus avec elles et eux varient selon un ajustement mis en place par les exilé·les LGBT+. Au cas par cas, dans le cadre de relations individuelles, la méfiance peut être relâchée. Dans ces ajustements, plusieurs déterminants pesant en faveur d'un délestage de la crainte et du secret peuvent être relevés, à commencer par l'histoire de la relation unissant les deux individus et sa profondeur temporelle qui peut conduire à une mise en confiance progressive. Les relations nouvellement nouées en France par le biais de connaissances interposées peuvent aussi favoriser la création de liens avec des compatriotes. Il est également intéressant de noter que certaines caractéristiques sociales sont mobilisées par les exilé·es LGBT+ comme des garanties d'une probabilité plus faible d'occurrence de pratiques homophobes ou transphobes de la part d'une autre personne originaire de leur pays, à l'instar de l'âge ou du niveau d'étude : les plus jeunes et les

personnes ayant fait des études supérieures apparaissent aux yeux de certain·es comme plus tolérant·es que les autres. Ainsi, entre le pôle de la mise à distance et de la dissimulation systématiques auprès des compatriotes et celui de l'absence totale de crainte liée au sentiment d'être protégé·e en France apparaît une modalité de gestion du stigmatisme de l'entre-deux qui relève d'un ajustement constant. Notons par ailleurs que cette configuration de relation entretenue avec les compatriotes pointe finalement une réalité largement répandue de l'expérience minoritaire, indépendamment de la nationalité des individus, et qui invite donc à ne pas exceptionnaliser à outrance le rapport entretenu par les exilé·es LGBT+ à leurs compatriotes.

b) Temporaliser la gestion du stigmatisme et sa réception

Par ailleurs, il convient de complexifier l'analyse des relations conflictuelles qui peuvent survenir avec des compatriotes en France, en les réinscrivant dans une épaisseur temporelle. Une première réaction hostile à la découverte de l'OSIG minoritaire d'une personne peut laisser place à une intégration progressive de l'information, non sans réserve, mais qui ne sera plus à l'origine d'un rejet total. C'est notamment le cas lorsque les compatriotes en question sont des membres de la famille des exilé·es LGBT+. La mise en perspective temporelle et la prise en compte de l'évolution des positions adoptées par l'entourage montre des réalités qui ne s'inscrivent pas dans une configuration binaire opposant rejet total et acceptation complète. Les configurations de relation qui peuvent exister entre ces deux pôles révèlent des positions marquées par des tensions qui découlent notamment de la prise en compte d'autres enjeux que le seul rapport entretenu avec l'homosexualité ou la transidentité, comme l'illustre l'évolution progressive de la relation entre Oumar et son oncle.

J'accompagne Oumar à son audience à la CNDA. J'attends avec lui que l'on vienne le chercher, dans la salle prévue à cet effet. Avant l'audience, son avocate vient nous voir et on discute ensemble. [...] Elle a vu Oumar hier en rendez-vous avec son oncle. Tous les deux m'expliquent qu'elle connaît bien son oncle, puisque que c'est elle qui l'avait défendu à la CNDA pour la demande d'asile de celui-ci, il y a plusieurs années de cela. Elle insiste sur le fait que son oncle est « vraiment une bonne personne » et souligne la « beauté du geste » de son soutien auprès d'Oumar dans sa demande d'asile. Elle plaisante sur le fait qu'il a encore des réticences au sujet de l'homosexualité d'Oumar, évoquant la discussion d'hier entre eux, parfois un peu plus vive, où il disait à Oumar qu'il ne pourrait pas avoir de descendance. L'avocate lui a expliqué que ce n'était pas vrai, puisqu'il était possible d'adopter en France, ce à quoi il répond que ce pays est dégénéré. Mais elle revient sur le fait qu'il finit par s'y faire. L'avocate repart, j'attends dans la salle d'attente avec Oumar. On rediscute de son oncle, suite à ma surprise après cette conversation avec l'avocate, relativement à ce que je savais jusque-là de la relation difficile entretenue par Oumar avec celui-ci à ses débuts. À présent, il habite chez son oncle qui est au courant de son homosexualité. Oumar m'explique que son oncle commence à intégrer son homosexualité, et que c'est d'ailleurs lui qui a trouvé cette avocate pour son recours à la CNDA, comme il la connaissait personnellement.

Extrait de carnet de terrain, 10/09/2019

Alors qu'à son arrivée en France Oumar entretient une relation difficile avec son oncle auprès duquel il cache dans un premier temps son homosexualité pour pouvoir être hébergé par celui-ci (voir section C.2.a de ce chapitre), la position de son oncle sur l'homosexualité d'Oumar évolue progressivement. La position de ce dernier illustre la

tension qui peut marquer les relations de certain·es proches avec les exilé·es LGBT+ puisque les réticences qui sont les siennes au sujet de l'homosexualité ne l'empêchent pas de fournir différentes formes d'aide à Oumar que ce soit sur le plan matériel (hébergement) ou de la procédure administrative (mise en contact avec une avocate et accompagnement durant certaines étapes des démarches). À l'aune de cet exemple, il apparaît que le rapport entretenu avec l'OSIG minoritaire doit aussi être saisi relativement à d'autres enjeux qui définissent la position dans laquelle se trouve la personne LGBT+ en question et le lien qui se noue avec elle. Sans pour autant être en mesure de trancher sur cette question, on peut d'ailleurs ici faire l'hypothèse que l'expérience partagée de la procédure d'asile contribue aussi à favoriser la volonté d'aider Oumar avec ses propres démarches, puisque son oncle en connaît les difficultés et est en mesure de lui fournir des ressources spécifiques en la matière. Dans tous les cas, même s'il est difficile ici d'en rapporter les déterminants exacts, ce type de réajustement montre la nécessité de ne pas enfermer les compatriotes avec lequel·les les exilé·es LGBT+ sont en lien dans des positions polarisées et immuables, puisque ces positions peuvent évoluer, notamment selon les expériences et les situations rencontrées par les exilé·es.

c) Des compatriotes passeur·ses de liberté

Pour une partie des personnes enquêtées, certain·es compatriotes ont joué un rôle non négligeable dans le réajustement de la gestion de leur position minoritaire, occupant le rôle de ce qu'on pourrait appeler des « passeur·ses de liberté ». Une fois en France, une nouvelle socialisation aux normes encadrant la sexualité se met en place, contribuant à dessiner pour l'individu le champ des possibles qui s'offrent à lui dans le contexte du nouveau pays. Dans ce processus de réajustement, ce sont parfois des compatriotes rencontré·es en France qui non seulement transmettent une certaine connaissance du droit en vigueur, notamment la condamnation par la loi des discriminations envers les personnes LGBT+, mais donnent aussi une série d'informations sur les pratiques qu'il est possible d'avoir, sans risque d'après elles et eux, en tant que minorité sexuelle. Fatima raconte par exemple comment deux compatriotes sénégalais, l'un hétérosexuel (Youssef), l'autre gay (Momo), ont joué ce rôle pour elle.

[Fatima] : *Je suis arrivée en juillet. Quand je suis arrivée, le passeur a appelé Youssef. Youssef est venu me chercher, on est parti chez lui. Après je me suis douchée, le temps de manger et tout, on a parlé le lendemain. Et après il m'a dit : « Ici t'es chez toi, t'es comme ma petite sœur. Je fréquente des lesbiennes, c'est pas un crime, c'est ta vie. Peut-être chez nous là-bas c'est un problème, mais ici t'auras ta chance et tu peux vivre ici et te promener avec ta copine comme tu veux, t'auras pas de réprimande. » [...] Avec Fala, on s'est connu dans un restau sénégalais, on s'est parlé, on s'est envoyé des messages, on se parlait au téléphone et tout. Mais deux semaines, trois, on s'est revu, on s'est pas, voilà, je lui ai carrément dit ce que je suis, elle aussi elle a dit que c'est ce qu'elle est. Donc voilà. Le feeling s'est passé, on a commencé à sortir ensemble, et voilà.*

[Florent] : *C'est parce que ici t'as moins peur de dire ça aux filles que tu rencontres ?*

[Fatima] : *Ouais, parce que c'est Momo qui m'a dit : « Faut pas avoir peur ici, quand tu vois une fille qui t'intéresse par exemple, si tu sens qu'elle l'est carrément, pourquoi pas parler avec elle ? ». Voilà. Par rapport à chez nous. Les filles qui sont comme moi chez nous, elles se masquent, elles se dévoilent pas. Voilà.*

Entretien avec Fatima, juin 2018

L'exemple de Fatima pointe la nécessité d'intégrer la place entretenue par le déplacement spatial dans la recomposition de l'expérience minoritaire de personnes migrantes. En effet, celui-ci induit pour l'individu une nécessaire réinterprétation de la configuration spécifique de sa position minoritaire, relativement au nouveau contexte dans lequel il évolue, et avec elle, une réadaptation de sa gestion de cette position. Ainsi, si la signification personnelle attribuée au déplacement peut jouer un rôle majeur dans ce processus, il arrive souvent que celui-ci soit collectif, dans la mesure où d'autres personnes peuvent contribuer à fournir une série d'informations à propos de ce nouveau contexte. Plus précisément, il s'agira de montrer aux exilé·es LGBT+ que l'hétéronormativité s'exerce de façon moins intense et potentiellement moins dangereuse que dans leur pays d'origine, ouvrant alors des marges de négociation et de détournement de cette norme plus vastes et nombreuses. Le plus souvent, ce rôle est endossé par les bénévoles de l'ARDHIS, mais il peut aussi l'être par des compatriotes, comme le rappelle le cas de Fatima. Dans cette configuration, les compatriotes ne constituent donc pas un obstacle au détachement de l'hétéronormativité et du stigmatisme en France, mais au contraire une condition de celui-ci, renversant alors l'image qui leur est fréquemment associée. Par ailleurs, ce phénomène rappelle la dimension collective du processus d'autonomisation qui peut survenir avec la migration (Schmoll, 2017).

Ainsi, l'ensemble des éléments mentionnés invite à une lecture plus nuancée de la réalité en prêtant attention à ne pas homogénéiser le groupe des compatriotes quant à une LGBT-phobie qui leur serait intrinsèque et à ne pas uniformiser le type de liens que les exilé·es LGBT+ entretiennent avec ces dernier·es.

2. Stratégies de résistance et d'entraide LGBT+ transnationales

Parmi les liens qui perdurent avec le pays d'origine, il faut mentionner ceux qui relèvent de stratégies de résistance déployées à l'échelle transnationale. En effet, une fois en France, les exilé·es LGBT+ peuvent trouver une série de ressources dans leur pays d'origine, ou alors en élaborer de nouvelles pour celles et ceux qui s'y trouvent. Les espaces sociaux transnationaux ne constituent pas seulement des caisses de résonance et de continuité de la stigmatisation, mais confèrent aussi des formes d'agentivité spécifiques, individuelles ou collectives, permettant de négocier le stigmatisme d'une part, les frontières et les politiques migratoires européennes d'autre part.

a) Mobiliser des ressources à distance

Ces pratiques transnationales de négociation du stigmatisme se manifestent tout d'abord dans la gestion des informations sur soi associées au stigmatisme de l'OSIG minoritaire. Le contrôle de l'information ne se fait pas toujours seul·e et il est alors possible de trouver dans le pays d'origine, voire ailleurs, des personnes qui participent, à distance, aux stratégies de présentation de soi contextuelle mobilisées par les individus en France. Oumar par exemple bénéficie de l'aide de sa mère, se trouvant au Sénégal, pour maintenir une présentation de soi comme hétérosexuel auprès de son oncle en France.

Échappant de justesse à une tentative collective de meurtre à son encontre, il fuit la Guinée (voir chapitre 3). Après un long voyage à travers l'Afrique du Nord et une traversée de la Méditerranée, il rejoint la France. Durant ce trajet de plusieurs mois, un de ses oncles résidant à Paris retourne en Guinée pour des vacances. Là-bas, on lui explique pourquoi son neveu a quitté le pays, puis il retourne en France. Arrivé à Paris, sans lieu où dormir, Oumar se tourne vers son oncle pour obtenir de l'aide. Celui-ci l'interroge alors à propos de ce qu'il a entendu dire à son sujet, lui expliquant qu'il ne voulait pas héberger quelqu'un comme lui. L'oncle appelle la mère d'Oumar, qui a elle aussi dû quitter la Guinée et a rejoint le Sénégal. Celle-ci, au courant de l'homosexualité de son fils, nie l'information recueillie par l'oncle qui accepte alors d'héberger Oumar. Dans cet exemple, Oumar et sa mère constituent ensemble une « équipe », au sens goffmanien du terme³³⁶, pour maintenir la représentation d'Oumar comme non homosexuel. L'articulation de lieux distants permet de parfaire la présentation de soi contextuelle stratégique. C'est à l'échelle transnationale qu'Oumar trouve un moyen de négocier sa position minoritaire grâce à la mise en place d'une présentation de soi multi-localisée lui permettant d'éviter la stigmatisation et les conséquences matérielles qui pourraient s'en suivre en France. Par ailleurs, il faut noter que la mobilisation de connaissances dans le pays d'origine peut permettre d'acquérir d'autres ressources qui dépassent le seul enjeu du contrôle de la présentation de soi, comme par exemple la mise en contact avec d'autres personnes LGBT+ originaires du même pays et également présentes en France ou l'envoi d'argent. Ainsi, de telles pratiques battent en brèche l'idée selon laquelle les exilé·es LGBT+ marqueraient une rupture totale avec leur pays d'origine une fois arrivé·es là où ils et elles demandent l'asile, ne serait-ce que parce qu'il existe des formes de liens avec celui-ci qui sont à même de fournir des ressources utiles pour faire face aux nouvelles difficultés rencontrées dans le pays d'arrivée.

b) Créer des ressources pour les autres toujours là-bas

À l'inverse, une fois en France, certain·es demandeur·ses d'asile ou réfugié·es peuvent fournir des ressources, notamment informationnelles, à d'autres personnes LGBT+ présentes dans leur pays d'origine. Le statut de réfugié·e est réapproprié par les individus (Akoka, Clochard et Tcholakova, 2017) comme support de pratiques d'entraide transnationales entre personnes LGBT+ : la diffusion d'informations sur la procédure et sur son expérience migratoire personnelle devient un moyen de venir en aide à des personnes rencontrant des difficultés dans leur pays d'origine en les dotant d'un maximum de renseignements pour encadrer au mieux leur éventuelle migration. Ainsi, si des travaux ont déjà analysé le rôle du statut de réfugié·e comme vecteur de mobilisation collective (Akoka, Clochard et Tcholakova, 2017), il ne faut pas sous-estimer la façon dont il peut aussi être investi stratégiquement dans le cadre d'interactions et de pratiques moins formalisées et plus individuelles, par la diffusion d'informations contribuant tout

³³⁶ Erving Goffman mobilise la notion d'« équipe » pour rendre compte de la totalité des individus qui contribuent ensemble à une représentation. Ils produisent ainsi une impression d'équipe et coopèrent pour le maintien d'une définition donnée devant leur public (1973 [1959]).

autant à ouvrir à un petit nombre de personnes une potentielle nouvelle marge de manœuvre face aux problèmes qu'elles rencontrent. Ces échanges d'informations peuvent survenir au cours de simples interactions à distance entre deux interlocuteur·rices, mais elles sont aussi parfois plus structurées, comme l'illustre le cas de Cédric qui a publié une vidéo sur son profil Facebook pour expliquer la procédure d'asile et la possibilité d'y recourir en raison de l'OSIG.

[Florent] : *Et il y en a qui te demandent comment ça se passe en France ? Comment ça se passe l'asile ?*

[Cédric] : *Oui.*

[Florent] : *Est-ce que tu leur conseilles de venir ?*

[Cédric] : *Moi franchement je conseille pas aux gens de venir en France, parce que le véritable problème en France c'est la question du logement. C'est pour ça je dis souvent, je suis pour l'immigration, mais bien organisée, avec vraiment un accueil bien fait, et je suis contre l'immigration si c'est de cette manière, à savoir que les gens vont dormir à Porte de la Chapelle, vont dormir dans la rue, pourtant ils sont réfugiés, ils sont demandeurs d'asile, et pourtant dans les dispositifs c'est écrit qu'ils doivent être logés. Que les gens dorment dans la rue, moi franchement ça me choque, c'est pour ça je dis à certains, non la France vraiment je déconseille. Si tu sors de nulle part et que tu n'as personne pour te soutenir, non. Je réfère beaucoup plus des personnes en Belgique, parce qu'en Belgique quand même le dispositif est bien, et il suffit que tu arrives, tu dis, bon je demande l'asile, et il y a Terre d'Asile qui est là, certainement ils vont te prendre, ils vont t'héberger, ainsi de suite. Il y a un ami, Centrafricain qui est aussi activiste dans son pays, et qui est arrivé en France, je lui ai dit : « Bon si tu n'as vraiment pas où dormir franchement c'est mieux que tu restes pas ici ». Et il est allé en Belgique, il est arrivé, le même jour ils lui ont trouvé une place, parce qu'il y a des places.*

[Florent] : *Là tu parlais en général ou des gens qui viennent demander l'asile ?*

[Cédric] : *Des gens qui viennent demander l'asile, des homosexuels que je connais, que je sais qu'ils sont homosexuels. Parce que ceux qui le sont pas, ça sert à rien. Par exemple, un qui va me dire, « Bon si j'arrive à venir en France, qu'est-ce que je peux faire et comment je peux demander l'asile ? ». Parce qu'en fait j'avais fait une vidéo sur ma page Facebook pour expliquer aux gens ce que c'est l'asile en fait. Et bon, du coup ils m'ont contacté après, des gays, voilà. Donc moi je les oriente vraiment pas en France, vu le dispositif qui est assez bancal. Moi ça me choque de voir les gens dans la rue franchement. Certes tu vas avoir l'ADA, mais que tu dors dans la rue, c'est horrible.*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

La diffusion d'informations à des personnes présentes dans d'autres pays opère ainsi comme une forme d'entraide transnationale qui permet de faire face conjointement aux persécutions liées à l'OSIG et à la multiplicité des contraintes des politiques migratoires et frontières européennes. En ce sens, il est intéressant de noter que les renseignements et conseils prodigués par Cédric dépassent le seul sujet de la procédure d'asile, en prenant aussi en compte les conditions matérielles d'accueil des demandeur·ses d'asile, ce qui le conduit à déconseiller à plusieurs personnes de se rendre en France. En creux, ces recommandations mettent en avant l'effectivité dissuasive du sous-calibrage des dispositifs d'accueil déployés par les pouvoirs publics, conduisant à un report de certaines personnes vers des pays européens identifiés comme plus accueillants que d'autres.

Les espaces sociaux transnationaux apparaissent donc aussi comme des réseaux au sein desquels l'échange d'informations, sur la base des savoirs et expériences des un·es mis au profit des autres, ouvrent de nouvelles opportunités de négociation des rapports de pouvoir et dispositifs de coercition qui contraignent l'existence des minorités sexuelles

et de genre dans leur pays d'origine mais aussi au cours de leur migration. Edward Ou Jin Lee (2019) va jusqu'à voir dans ces formes de mobilisations de réseaux d'assistance informels et transnationaux des « actes de résistance » exercés à l'encontre des politiques migratoires restrictives, même s'ils ne sont pas pensés comme tels par celles et ceux qui les mettent en place. Il faut cependant pointer l'ambiguïté de telles pratiques, afin d'en complexifier l'analyse. En effet, en se réappropriant les catégories migratoires pour diffuser à l'échelle transnationale l'ensemble des possibilités qui s'offrent à celles et ceux qui souhaiteraient quitter leur pays, les demandeur·ses d'asile ou réfugié·es LGBT+ déjà présent·es en France risquent de véhiculer par la même occasion les contours stricts de ces mêmes catégories et d'opérer à leur tour, inconsciemment, une distinction des individus selon leur légitimité à se rendre en France pour y demander l'asile par réplication des logiques qui sous-tendent les politiques migratoires. C'est ce que l'on perçoit par exemple dans la façon dont Yves présente l'asile OSIG à des personnes qui le contactent depuis la Côte d'Ivoire.

Même en Europe les LGBT ne sont pas en sécurité totalement, mais il y a une amélioration, et je me dis cette amélioration il faut aussi qu'on fasse profiter d'autres personnes qui sont aussi dans mon cas, parce que depuis que je suis venu, depuis que j'ai l'asile, chaque jour des personnes, les amis, me contactent depuis la Côte d'Ivoire : « Yves on est comme ça ». Souvent je comprends leur douleur, je comprends leur vécu, parce que moi-même j'ai vécu ça, donc je sais de quoi les gens souffrent, donc je leur dis : « Je peux rien faire, en ce moment vous êtes en Côte d'Ivoire, moi je peux rien faire. Peut-être quand vous venez en France je peux vous guider vers telle association. Mais il y a des normes à remplir avant de rentrer dans ce contexte. D'abord je connais déjà votre sexualité, c'est déjà bon, mais il faut que vous soyez vraiment persécutés. »

Entretien avec Yves, janvier 2019

On voit comment dans le discours qu'il tient aux personnes qui sollicitent son aide, en insistant sur une série de caractéristiques à remplir pour espérer avoir des chances d'obtenir l'asile OSIG en France (« il faut que vous soyez vraiment persécutés »), Yves contribue à circonscrire les possibles, au moins dans les représentations, de ces personnes. Notons par ailleurs qu'il contribue même à diffuser une vision encore plus restrictive de la réalité, car inexacte, puisque les seules craintes de persécution peuvent rendre éligibles au statut de réfugié·e. Ainsi, la diffusion d'informations relatives à la procédure d'asile et aux politiques migratoires de façon plus générale dans les espaces sociaux transnationaux peut s'avérer plus ambiguë qu'il n'y paraît, car en même temps qu'elle constitue un support d'agentivité non négligeable en ouvrant des possibles, elle peut aussi participer à les rogner puisqu'elle réplique inévitablement le cadre restrictif instauré par les politiques migratoires et d'asile en vigueur. Il n'en demeure pas moins que de telles pratiques d'entraide transnationales, déployées par les demandeur·ses d'asile et réfugié·es LGBT+ depuis la France, montrent que l'arrivée dans ce pays ne s'accompagne pas forcément d'une rupture des liens avec le pays d'origine.

c) Aider les nouveaux et nouvelles arrivés

Dans la continuité de cette diffusion d'informations à distance, les pratiques d'entraide s'observent également dans les formes d'accueil des nouvelles personnes qui arrivent, mises en place par une partie des demandeur·ses d'asile et réfugié·es LGBT+. Celles-ci consistent le plus souvent à les orienter vers l'ARDHIS, mais elles peuvent aussi prendre la forme d'une première préparation aux attentes des instances de l'asile, en parallèle de la mise en relation avec l'association. Les personnes ainsi aidées par des demandeur·ses d'asile ou réfugié·es peuvent être des connaissances personnelles antérieures, des personnes nouvellement rencontrées en France ou bien des personnes avec qui ils et elles ont été mis·es en contact par connaissance interposée. La plupart du temps, il s'agit de personnes originaires du même pays, mais ce n'est pas toujours le cas.

[Arsène] : *J'aide des personnes. Même à écrire leur histoire. [...] Souvent moi-même je récupère des personnes et après mon coaching je les oriente vers l'ARDHIS.*

[Florent] : *Ok. Et comment ces personnes arrivent vers toi ?*

[Arsène] : *Soit par l'association Afrique Arc en Ciel, soit c'est des connaissances qui viennent et puis on dit : « Bon on va te donner le numéro d'Arsène, et tu vas l'appeler. »*

[Florent] : *C'est des Ivoiriens ?*

[Arsène] : *Pas forcément des Ivoiriens.*

[Florent] : *Mais tu fais quoi dans ton premier coaching ?*

[Arsène] : *En fait, je leurs dis : « T'as vécu un événement, c'est toi tu sais ce que tu as vécu, moi je peux pas te dire qu'est-ce que tu dois faire, mais c'est toi qui sais ce que tu as vécu. Et on peut t'aider si tu parles. Mais si tu ne parles pas on pourra pas t'aider. » Voilà, c'est que je leur dis généralement. « La personne qui va t'aider, il faut qu'il connaisse ton histoire, il sache ce que tu as vécu. C'est comme quand tu vas à l'hôpital, on te fait un diagnostic pour savoir ce que tu as. Sinon on peut pas savoir ce que tu as. Donc il faut que tu parles pour que lui soit mieux à même de t'aider. » Nous on a ce problème là en Afrique, parler de sa sexualité, surtout devant une personne que tu n'as jamais vue, que tu ne connais ni d'Adam ni d'Eve, c'est pas facile.*

Entretien avec Arsène, juillet 2018

[Adama] : *Je les fais venir à la réunion quoi, les faire s'inscrire, les mettre avec des bénévoles. Et moi les gens que j'ai fait venir à l'ARDHIS, c'est neuf. J'ai fait venir neuf personnes. [...] Bon quand je fais venir un, une personne, ça a commencé par le premier a dit au deuxième, le deuxième au troisième, le troisième au quatrième. Ils viennent me voir et moi je leur dis : « J'aide pas les gens à avoir leurs papiers. » Je leur dis toujours : « L'ARDHIS peut pas t'aider à faire ton histoire, non, c'est toi qui dis ton histoire. [...] L'ARDHIS t'aide dans tes démarches et te montre comment ça marche la France, les démarches administratifs, et l'ARDHIS te donne la confiance, te dit oui tu peux vivre, et rien ne va t'arriver, c'est tout quoi. Le reste c'est toi quoi. »*

[Florent] : *Et toi tu leur donnes des conseils aussi ? Tu les aides dans leurs démarches ?*

[Adama] : *Ouais je leur donne des conseils. [...] Je leur dis : « Écris ton histoire, dis le pourquoi t'as quitté ton pays, et pourquoi tu peux pas retourner. » Beaucoup focalisé sur ça. Et les dates aussi comptent. Les lieux. Quand ? Où ? Je les aide à ma manière, comme j'ai fait pour moi. Je les aide.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

L'engagement dans la procédure d'asile agit donc aussi comme une ressource pour les autres grâce à la connaissance qu'elle permet d'acquérir de son fonctionnement et la diffusion de celle-ci. Plus particulièrement pour celles et ceux à qui le droit d'asile a été accordé, l'étiquette de « réfugié·e » permet d'endosser le statut d'« expert·e de la

migration³³⁷ » (Ludwig, 2013) auprès de compatriotes, voire d'autres personnes, nouvellement arrivé·es en France. Certain·es réfugié·es occupent ainsi une position d'intermédiaire, avec l'ARDHIS, mais également avec les institutions elles-mêmes en préparant déjà de leur côté les personnes qui sollicitent leur aide aux attentes de la procédure d'asile, en participant à débrider la parole ou en explicitant les normes discursives spécifiques du régime de vérification de l'asile.

Ces formes d'entraide mises en place entre personnes LGBT+, qu'elles opèrent à distance ou en France, montrent que l'ensemble des demandeur·ses d'asile ou des réfugié·es ne marque pas une rupture totale avec leur pays d'origine une fois qu'ils et elles ont engagé une demande d'asile en France. Ces pratiques qui peuvent être analysées comme des tactiques collectives transnationales déployées pour naviguer entre les persécutions liées à l'OSIG d'une part, et les frontières et politiques migratoires européennes d'autre part, invitent à se départir de l'image des exilé·es comme de simples victimes passives en attente d'aide (Ehrkamp, 2016) de la part des États ou des associations. La connaissance progressivement acquise des politiques migratoires et de la procédure d'asile ainsi que sa mise en circulation montrent une appropriation des dispositifs qui encadrent et contraignent les déplacements internationaux et la capacité des individus à créer des liens par-delà les frontières pour en faciliter collectivement le passage. Dès lors, l'obtention d'une protection internationale en France est dans certains cas autant le fait des instances de l'asile qui l'accordent et des associations d'accompagnement qui le facilitent, que des personnes exilé·es LGBT+ elles-mêmes qui se donnent en premier lieu les conditions d'accès à celle-ci, par les échanges d'informations mis en place dans le cadre de relations d'entraide articulant plusieurs espaces.

3. Passés et futurs des liens entretenus avec le pays d'origine

Sur un plan plus personnel enfin, il faut signaler que pour une partie des personnes enquêtées, d'importants liens affectifs perdurent avec le pays d'origine. Ces liens, aux manifestations et fondements variés, rappellent que contrairement à ce que suppose le discours de la migration comme libération, l'arrivée en France et le recours à une demande d'asile par les exilé·es LGBT+ ne s'accompagne pas forcément d'une recomposition des attachements affectifs nationaux qui serait caractérisée par un mouvement de détachement complet du pays quitté, au profit d'un nouvel attachement exclusif au pays ayant accordé l'asile, notamment par sentiment de reconnaissance à son égard (Murray, 2014d). Ce maintien de formes d'attachement avec le pays d'origine se manifeste aussi bien par la difficulté à rompre complètement avec certains éléments de la vie passée que par les envies parfois exprimées de ne pas écartier totalement le pays d'origine d'un horizon d'avenir plus ou moins lointain.

³³⁷ "Migration expert".

a) Des liens avec le pays d'origine pas entièrement rompus

À rebours des situations précédemment mentionnées marquées par des pratiques de coupure totale avec le pays d'origine, une partie des personnes enquêtées a conservé des liens avec un nombre restreint de personnes qui s'y trouvent, mais particulièrement chères à leurs yeux. Ainsi, il n'est pas rare que les exilé·es LGBT+ gardent à distance des liens avec un·e ami·e proche, un·e membre de la famille avec qui la relation n'est pas devenue conflictuelle (le maintien d'un lien régulier avec la mère et l'importance de celui-ci sont revenus particulièrement fréquemment au cours de l'enquête), ou encore un compagnon ou une compagne. Y compris pour les personnes qui expriment explicitement une volonté de coupure des relations avec le pays d'origine, et qui la mettent concrètement en œuvre, il perdure souvent une ou deux exceptions de liens entretenus avec certaines personnes qu'elles ne peuvent souffrir de voir disparaître de leur vie.

En outre, certains liens établis avec le pays d'origine peuvent viser à régler des relations problématiques avec certaines personnes, même s'il s'agit de le faire à distance. L'enjeu est ici de traiter des éléments conflictuels du passé, dont la résolution est perçue comme une condition de reconstruction personnelle permettant d'appréhender de façon plus sereine leur avenir en France. Durant l'enquête, deux types particuliers de liens de cette nature sont apparus. Le premier relève du sentiment de culpabilité qui peut perdurer, voire être accentué, après la migration, à l'égard des personnes aussi affectées par la stigmatisation de celui ou celle qui a quitté son pays, et le besoin de se faire pardonner qui s'ensuit. Arsène explique ainsi qu'il essaye fréquemment d'entrer en contact avec sa mère en Côte d'Ivoire et d'avoir de ses nouvelles.

[Florent] : *Et toi, est-ce que t'aimerais retourner là-bas un jour ? En Côte d'Ivoire ?*

[Arsène] : *Actuellement j'ai pas de projet de, je sais pas, peut-être, à la longue, je peux dire aujourd'hui j'ai pas de projet, mais demain peut-être j'ai un projet à aller là-bas. Mais actuellement je sais pas qu'est-ce que j'irais chercher, voilà. Ma mère est là-bas, j'essaye toujours de rentrer en contact avec elle, pour me faire pardonner, par rapport à tout ce qui s'est passé, tout ce qui a été dit sur moi, à cause de moi, mais. Pour le moment j'ai pas de projet pour aller là. [...] Voilà, elle a subi beaucoup de choses à cause de moi, souvent je passe par ces amis là pour avoir de ses nouvelles.*

Entretien avec Arsène, juillet 2018

Le deuxième consiste en la recherche de l'expression d'une reconnaissance, du moins d'une forme d'acceptation, de la part de certaines personnes qui ont marqué une forte désapprobation et hostilité à l'égard des exilé·es LGBT+ lors de la révélation de leur OSIG. Ainsi, après son arrivée en France, Adama a tenté maintes fois de contacter son père afin de rétablir et améliorer la relation avec ce dernier, mais toujours sans succès, celui-ci refusant de lui répondre, contribuant à détériorer notablement la santé mentale d'Adama (voir chapitre 7), déjà fortement éprouvée par son parcours migratoire (voir chapitre 4). L'importance de se sentir accepté par son père pour Adama, même à distance, illustre que le maintien des liens avec le pays d'origine apparaît parfois comme nécessaire, au moins provisoirement, pour pouvoir reconstruire sa vie en France. À l'inverse de l'image d'une nécessaire coupure avec le pays d'origine, c'est ici une continuité transnationale de la carrière minoritaire qui se donne à voir, dans la mesure où une étape d'acceptation à distance par des personnes particulières dans leur pays d'origine semble nécessaire pour Arsène et Adama dans la gestion personnelle de leur position minoritaire.

b) Le pays d'origine, un horizon d'avenir pas toujours abandonné

Au-delà de relations passées que les exilé·es LGBT+ souhaitent conserver dans leur vie en France en entretenant des liens à distance, le pays d'origine peut continuer de constituer un référentiel de façon plus globale, d'un point de vue symbolique, ou bien en restant un horizon d'avenir à long terme pour certaines des personnes rencontrées.

Pour certain·es exilé·es LGBT+, les persécutions subies dans leur pays d'origine et les informations qu'ils et elles continuent de recevoir à distance à propos de d'agressions ou de meurtres qui y ont lieu alimentent des formes de répulsion parfois très prononcées à l'égard de celui-ci. Dans des logiques semblables à celles déployées par la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde », la nationalité devient un marqueur de différenciation culturelle, motivant certaines personnes à vouloir acquérir la nationalité française non pas seulement pour des raisons administratives, mais également parce qu'elles y associent un certain nombre de valeurs liées au respect des droits des minorités sexuelles et de genre, qu'elles opposent à ce qu'il se passe dans leur pays d'origine. Mais si pour certain·es, une vie épanouie en tant que minorité sexuelle ou de genre ne peut se faire qu'en dehors du cadre national de leur pays d'origine, en abandonnant complètement celui-ci derrière elles et eux, d'autres adoptent des positions moins tranchées à ce sujet. La communauté nationale d'origine continue de constituer pour certain·es exilé·es un référentiel au sein duquel ils et elles espèrent pouvoir être, eux-mêmes et elles-mêmes, ou bien les minorités sexuelles et de genre de façon plus générale, un jour inclus·es. En ce sens, le pays d'origine ne représente pas toujours une figure repoussoir, mais peut au contraire constituer un cadre de reconnaissance important aux yeux des exilé·es LGBT+ auquel ils et elles aspirent pouvoir prétendre un jour.

Certaines des personnes rencontrées m'ont fait part de projets de retour dans celui-ci à long terme, de façon définitive ou provisoire. Si rien ne garantit que ceux-ci puissent se réaliser, voire même qu'ils soient toujours d'actualité dans l'esprit des personnes qui les ont formulés, il reste intéressant de remarquer que le pays d'origine peut, individuellement, demeurer un horizon d'avenir. Notons toutefois qu'à ce sujet les positions des personnes rencontrées étaient largement polarisées, les quelques discussions avec certaines personnes qui sont allées dans ce sens ayant largement tranché avec les réactions de la majorité d'autres personnes, surprises et marquant un refus prononcé, lorsque je leur demandais si elles souhaitaient un jour retourner dans leur pays d'origine. Parmi les projets formulés de retour dans le pays d'origine, il est possible de dégager trois types de projection d'avenir au sein de celui-ci (voir tableau 11). Le premier concerne les personnes qui étaient engagées dans leur pays d'origine dans des activités de militantisme pour les droits des minorités sexuelles et de genre et contre le VIH, et qui espèrent pouvoir y retourner, de façon ponctuelle ou permanente, afin de continuer leur engagement. Les expériences en France, voire le nouveau statut qui pourrait être le leur après avoir acquis la nationalité française, apparaissent comme des moyens qui permettraient par ailleurs d'enrichir leurs activités de militantisme à leur retour dans leur pays d'origine. Le deuxième type de projection est associé à un espoir de changement de la situation dans le pays d'origine pour les minorités sexuelles et de genre, qui apparaît aux yeux de certain·es comme un phénomène inévitable, et qui ouvrirait alors la

possibilité d'un retour dans celui-ci. Enfin, le troisième type de projet exprimé s'avère doté d'une dimension plus affective : l'attachement au pays d'origine qui se maintient conduit à ne pas vouloir y renoncer et à souhaiter y retourner un jour.

La continuité du combat militant	[Florent] : <i>Est-ce que t'aimerais retourner au Cameroun un jour ?</i> [Cédric] : <i>[rires] Oui, ben, oui.</i> [Florent] : <i>Pourquoi tu rigoles ?</i> [Cédric] : <i>[rires] Oui, non moi j'aimerais bien y retourner, déjà parce qu'il y a mon association, et, j'ai beaucoup de projets aussi pour cette association tu vois. Étant ici j'ai appris beaucoup de choses, et je vois bien des partenariats qui peuvent se tisser, et je vois bien des choses qu'on peut faire pour améliorer, déjà la lutte, et je pense que, vivant ici, je pourrais facilement leur apprendre des trucs en étant là-bas, parce que j'ai appris beaucoup du travail, que ce soit en milieu associatif, et avec mon statut, voilà maintenant peut-être de Français, ça serait aussi facilité parce que là en plus les partenaires ils te font confiance, ils savent que tu peux être leurs yeux sur le terrain, parce qu'ils peuvent pas être tout le temps au Cameroun, parce qu'ils subventionnent des associations, et ils ont pas toujours le temps de voir si les associations utilisent leurs fonds à bon escient.</i> [Florent] : <i>Et tu penses qu'avoir la nationalité française ça facilite ...</i> [Cédric] : <i>... oui ça facilite beaucoup de choses, dans les partenariats.</i> Entretien avec Cédric, juillet 2019
L'espoir du changement	<i>[Je rends visite à Lamine dans sa chambre de CADA] Il m'explique qu'il veut continuer ses études en France, quand il aura obtenu son statut de réfugié. Il veut ensuite retourner en Gambie, dans l'idée de développer et améliorer le pays. Il ne veut pas seulement trouver un travail pour gagner de l'argent ici, mais veut apprendre des choses pour pouvoir ensuite retourner dans 8, 10 ou 15 ans en Gambie et utiliser ses nouvelles compétences pour en faire un meilleur endroit. Il pense que dans 10 ans, la situation aura changé et que l'homosexualité y sera légalisée. « Tu sais en Afrique quand un pays fait quelque chose, tous les autres suivent. Il suffit qu'un seul légalise et ensuite ça sera possible. » Il est très optimiste à ce sujet, m'expliquant qu'il y a de plus en plus d'homosexuels en Gambie. D'après lui, le gouvernement ne pourra que prendre acte de ça et légaliser, car on ne peut pas empêcher les gens de vivre leur vie. Il me dit que de plus en plus de personnes s'affirment sur ce sujet, et montre, pour preuve, la vidéo d'un mariage informel organisé entre deux hommes en Gambie.</i> Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017
La nostalgie du pays d'origine	[Florent] : <i>T'aimerais retourner en Côte d'Ivoire ?</i> [Adama] : <i>Demain, demain, je veux dire quoi, je veux tout faire pour essayer d'avoir la nationalité [française], si j'ai la nationalité je peux dire je suis protégé quoi. Mais dans 20 ans, 25 ans, là je sais que les histoires seront passées quoi. Dans longtemps, dans 20 ans, il y a rien de tel quand t'es chez toi, aller visiter un peu chez toi. Je dis pas faire ma vie, c'est clair, mais aller même retrouver la terre dans ta région, dans 20 ans, 25 ans, oui.</i> [Florent] : <i>Et t'aimerais monter une boîte là-bas ?</i> [Adama] : <i>Une boîte, que ça soit ici ou là-bas, où qui me sourit le premier quoi. Mais mon premier objectif c'est ici d'abord. Ouvrir une petite boîte, travailler à mon propre compte, une petite société de plomberie ou d'électricité. Et en Côte d'Ivoire, bon parce que c'est un projet, on sait pas si ça peut aboutir, mais parce qu'il y a rien de tel que d'aller sur ta terre natale un jour. Mais c'est un projet à long terme quoi. 20 ans, 25 ans.</i> Entretien avec Adama, septembre 2019

Tableau 11 : Figures de la projection dans le pays d'origine à long terme

Ainsi, les liens entretenus avec le pays d'origine une fois en France sont loin d'être absents pour l'ensemble des exilé-es LGBT+, qu'il s'agisse de maintenir et de faire perdurer des relations importantes du passé ou d'y envisager des projets d'avenir à long terme. Ces liens sont parfois d'autant plus importants qu'ils permettent une certaine forme de résilience émotionnelle pour faire face d'une part au départ contraint du pays d'origine, d'autre part à la détérioration de relations avec des personnes chères en raison de l'éloignement ou de la stigmatisation subie. Plus généralement, qu'il s'agisse des liens tissés avec des compatriotes en France ou des personnes dans le pays d'origine, il convient de complexifier l'idée d'une rupture totale marquée avec ce dernier : la migration contrainte des minorités sexuelles et de genre n'induit pas des attachements qui seraient mutuellement exclusifs entre la reconnaissance envers le pays où la demande d'asile est déposée et les liens avec le pays quitté qui perdurent, contrairement à ce qu'induisent les représentations associées au discours de la migration « libératrice ».

Conclusion

Par les liens qui peuvent toujours exister avec des compatriotes qui se trouvent dans leur pays d'origine ou qui sont comme elles et eux présent·es en France, les exilé·es LGBT+ voient leur vie dans le pays d'arrivée aussi configurée et contrainte par les logiques à l'œuvre dans des espaces sociaux transnationaux. La négociation de la position minoritaire se retrouve alors complexifiée par l'extension du contrôle social et du maintien de l'hétéro- et cisnormativités qui y ont parfois cours. La stigmatisation et ses implications peuvent perdurer à distance, contribuant à configurer l'expérience minoritaire à l'échelle transnationale. Dans la lignée des approches féministes du transnationalisme qui insistent sur la nécessité de prêter attention à l'expérience quotidienne de celui-ci (Pratt et Yeoh, 2003), ce chapitre a montré comment les exilé·es LGBT+ sont fréquemment amené·es à mettre en place des stratégies de négociation de leur position minoritaire qui nécessitent de prendre en compte de multiples espaces et personnes à la fois, les conduisant, entre autres, à réguler précautionneusement les relations entretenues avec certain·es compatriotes, mais aussi avec certains lieux en France identifiés comme des translocalités potentielles.

Par ailleurs, les stratégies de présentation de soi contextuelle mobilisées dans les espaces sociaux transnationaux s'avèrent fortement contraintes par le statut migratoire des individus. Empêtré·es dans la toile des catégories administratives que les politiques migratoires leur accolent, les demandeur·ses d'asile et réfugié·es LGBT+ doivent composer avec une nécessaire gestion entremêlée de l'information de leur OSIG minoritaire et de leur statut migratoire, le seconde redoublant la première. Cette superposition de couches d'information sur soi fait alors advenir des stratégies de présentation de soi différenciées complexes, déployées pour s'assurer une préservation d'éventuelles stigmatisations et une image de soi non discréditée à la fois ici et là-bas, en France et dans le pays d'origine. Par conséquent, les politiques migratoires, par leur caractère taxinomique, peuvent saper les stratégies de négociation de la position minoritaire que les exilé·es LGBT+ s'évertuent à mettre en œuvre à l'échelle transnationale. La migration conduit alors à une reconfiguration de l'expérience minoritaire qui se caractérise par la nouvelle dimension transcalaire qu'elle lui confère, les individus se retrouvant à devoir négocier conjointement les contraintes qui se présentent à eux dans les espaces sociaux transnationaux, mais aussi celles qui découlent des dispositifs de contrôle des migrations. En redoublant l'information du stigmat, le statut de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e OSIG peut par ailleurs conduire une partie des personnes à réduire d'autant plus les liens qu'ils et elles peuvent être amené·es à nouer en France avec des compatriotes.

Pourtant, le groupe des compatriotes est bien souvent en mesure de fournir une série de ressources qui s'avèrent d'autant plus indispensables pour les personnes qui viennent d'arriver en France qu'elles se trouvent dans une situation de forte précarité matérielle et sociale qui reflète l'insuffisance des dispositifs d'accueil déployés par les pouvoirs publics. Plus qu'une rupture totale, c'est donc des liens en tension qui se tissent avec les compatriotes, entre besoin et méfiance, crainte d'être une nouvelle fois

stigmatisé·e et exclus·e des pratiques de solidarité et absence d'autres personnes vers lesquelles se tourner. De plus, en dépliant le contenu des craintes exactes des exilé·es LGBT+ à l'égard de leurs compatriotes, ainsi que leurs éventuelles conséquences (craintes de faire l'objet d'une nouvelle stigmatisation, mais aussi de voir circuler des informations à son sujet malgré soi, de perdre l'accès à certaines ressources ou de souffrir de l'isolement), il est possible de réinscrire celles-ci dans les parcours biographiques individuels d'une part, dans les contraintes rencontrées en France d'autre part, afin de leur donner une épaisseur qui permet de les analyser non pas du point de vue de caractéristiques qui seraient spécifiques et intrinsèques au groupe de leurs compatriotes en France, mais de celui des conditions d'émergence de ces craintes et d'accentuation de leur exposition à celles-ci.

Enfin, il convient de souligner la multiplicité des formes d'agentivité, individuelles ou collectives, que déploient les exilé·es LGBT+ au sein des espaces sociaux transnationaux, tout d'abord par la possibilité d'accéder à des ressources ou à un nouveau type de reconnaissance à distance, leur permettant de négocier leur position minoritaire sexuelle ou de genre en France et dans leur pays d'origine. Au-delà de cette seule position minoritaire, c'est aussi les frontières et les politiques migratoires européennes qui sont négociées dans les espaces sociaux transnationaux. La mise en place de pratiques d'entraide collectives transnationales entre personnes LGBT+ illustre que se développent aussi des stratégies visant à négocier conjointement les persécutions liées à l'OSIG d'un côté, et les politiques migratoires restrictives de l'autre. Pour finir, l'attention portée à l'ensemble des liens qui perdurent, volontairement, avec le pays d'origine, a contribué à battre en brèche la représentation associée au discours de la migration comme libération selon laquelle l'arrivée dans le pays où est introduite une demande d'asile OSIG s'accompagne inévitablement d'une coupure totale avec le pays quitté. Au contraire, de nombreux liens affectifs avec ce dernier peuvent être maintenus, au point que certain·es exilé·es LGBT+ n'excluent pas d'y retourner un jour, pointant les formes d'attachement et d'appartenance multiples qui peuvent émerger et qui remettent en cause une appréhension binaire du monde.

Chapitre 9

L'expérience minoritaire à l'épreuve du quotidien

Pour les exilé·es LGBT+, l'arrivée en France est fréquemment perçue comme la promesse d'un desserrement des contraintes associées à leur position minoritaire : la France offre un appareil législatif plus protecteur que celui en vigueur dans leur pays d'origine, et ils et elles ont tendance à supposer la disparition, du moins la réduction, des stigmatisations qui peuvent survenir au quotidien. Ils et elles peuvent aussi projeter dans la migration en France des opportunités accrues de rencontres et de sociabilités avec d'autres personnes LGBT+. Toutefois ces attentes s'avèrent souvent compromises par les conditions matérielles et sociales qui contraignent le quotidien des demandeur·ses d'asile. Dans la mesure où le genre et la sexualité ne constituent pas des dimensions autonomes de l'expérience, il est nécessaire de les considérer en articulation avec les autres caractéristiques sociales des individus. En utilisant une perspective intersectionnelle pour saisir l'expérience minoritaire liée à l'OSIG (orientation sexuelle ou identité de genre), ce chapitre³³⁸ propose de rendre compte de la complexité de la reconfiguration de cette expérience minoritaire avec la migration. Il devient alors possible de battre en brèche la représentation qui assimile cette dernière à un processus de libération. Une telle représentation mérite d'autant plus d'être interrogée qu'elle investit en réalité deux référentiels spatiaux dans le cas du groupe étudié : les possibilités associées à la France font écho à celles fréquemment associées aux grandes villes comme Paris pour les minorités sexuelles, souvent perçues comme des espaces qui garantissent un plus grand anonymat³³⁹ et des possibilités de sociabilité communautaire accrues (Eribon, 2012 [1999] ; Aldrich, 2004 ; Cattani et Leroy, 2010). En montrant que l'expérience minoritaire est reconfigurée en France par les différentes formes de marginalisation – matérielles et sociales – nouvellement expérimentées par les individus, l'analyse des trajectoires socio-spatiales des exilé·es LGBT+ s'en retrouve complétée par la mise en exergue de ce que le déplacement spatial induit en termes de recomposition des positions sociales et plus spécifiquement relativement à la position minoritaire³⁴⁰.

Les conditions matérielles d'existence qui seront appréhendées à travers la question de la précarité résidentielle contraignent aussi la gestion de la position minoritaire, dans la mesure où l'entrave à l'autonomie des individus qu'elle entraîne affecte tous les pans de leur existence. De plus, la confrontation à de nouvelles normes et de nouveaux rapports de pouvoir en France contribue elle aussi à reconfigurer

³³⁸ Une partie des analyses de ce chapitre ont été menées et déjà présentées dans d'autres publications (Chossière, 2020, 2021, 2022).

³³⁹ Cet enjeu n'est pas approfondi dans ce chapitre, mais le chapitre 8 a montré combien la région parisienne, caractérisée par la présence de compatriotes pour une partie importante des exilé·es LGBT+, était parfois loin de garantir l'anonymat.

³⁴⁰ Si ce chapitre se focalise sur l'articulation des nouveaux rapports de pouvoir auxquels sont confronté·es les exilé·es en France avec leur position de minorité sexuelle ou de genre en particulier, il faut rappeler qu'ils contribuent également à contraindre de façon indépendante et cumulative la vie de ces dernier·es. Voir notamment le chapitre 7 sur les implications générales de la condition de demandeur·se d'asile.

l'expérience minoritaire, pointant combien la position minoritaire liée à l'OSIG, en situation de migration, ne peut être pensée indépendamment de la recomposition des normes de genre et de sexualité, des rapports de race mais aussi du statut migratoire des individus. Dans cette perspective, l'intérêt d'une approche en termes d'intersectionnalité située (Yuval-Davis, 2015) est double. Par l'attention qu'elle invite à prêter à la dimension contextuelle des catégories sociales et de leurs contours, elle permet de montrer que la migration nécessite des individus un réajustement de leur comportement relativement au nouveau contexte dans lequel ils évoluent. Plus exactement, l'expérience minoritaire liée à l'OSIG se reconfigure en lien avec la recomposition des normes de genre et de sexualité qui accompagne le déplacement spatial. L'approche contextuelle inhérente à l'intersectionnalité située invite aussi à examiner le positionnement social des individus tel qu'il est configuré à l'intersection de rapports de pouvoir multiples selon « les divisions sociales spécifiques qui sont importantes dans des emplacements spatio-temporels particuliers et/ou pour des personnes ou groupes particuliers³⁴¹ » (*Ibid.*, p. 96). C'est en ce sens qu'une attention spéciale sera portée au statut migratoire des individus en tant que rapport de pouvoir spécifique et aux implications qui lui sont propres. En d'autres termes, la condition de demandeur·se d'asile, dans la multiplicité de ses manifestations, configure elle aussi l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre, en exacerbant la vulnérabilité qui découle de la position minoritaire et en contraignant la façon dont les individus composent avec celle-ci. L'intégration du statut migratoire dans la perspective intersectionnelle de l'analyse de la reconfiguration de l'expérience minoritaire des exilé·es LGBT+ contribue alors à un renversement de perspective dans la compréhension de leurs parcours : alors que la traversée des frontières internationales est habituellement appréhendée comme la condition d'une « libération », il apparaît au contraire que l'épreuve du franchissement de ces dernières dans un contexte de fermeture et de contrôle accrus contribue à accentuer le processus de minorisation des personnes LGBT+. Dès lors, face aux nouvelles expériences de marginalisations auxquelles ils et elles se retrouvent parfois confronté·es, une partie des exilé·es LGBT+ éprouvent une certaine désillusion quant aux possibilités qu'ils et elles projetaient sur leur migration vers la France.

³⁴¹ “the particular social divisions which are important in particular space/time locations and/or for particular people or groupings”.

A. Vivre sans espace à soi : approche matérielle de l'expérience minoritaire

L'expérience minoritaire sexuelle et de genre se trouve tout d'abord configurée par la précarité résidentielle³⁴² qui contraint le quotidien des demandeur·ses d'asile en France. Outre les difficultés matérielles et psychologiques, l'absence d'espace à soi qu'une telle précarité induit constitue une contrainte supplémentaire dans la gestion de la position minoritaire. L'espace à soi ou le « chez soi » peut être défini comme « un lieu relativement stable, un lieu à soi marqué par l'habitude et l'ancrage (Lion, 2014), un espace physique approprié qui préserve de l'extérieur et sur lequel [le ou la résident·e] a une autorité » (Le Bars, 2018, p. 171). Être dépourvu·e d'un espace à soi représente un dénominateur commun des expériences résidentielles d'une très large majorité des demandeur·ses d'asile que j'ai rencontré·es, transcendant la diversité des formes d'hébergement auxquels ils et elles ont pu avoir accès. L'hébergement en CADA (Centre d'accueil de demandeur·ses d'asile), dans des dispositifs d'hébergement d'urgence du Samu social via le numéro téléphonique du 115, dans une collocation informelle contre une somme d'argent ou encore chez des particulier·es, sans parler des situations de sans-abrisme, conduisent à des situations où les personnes ne disposent pas véritablement d'espace à elles, même si les configurations et le degré de cette privation se matérialisent différemment. Les règles en place dans les CADA (Kobelinsky, 2010) ou les ajustements nécessaires en cas d'hébergement chez quelqu'un·e d'autre (Masson Diez, 2020) induisent de façon similaire une absence de contrôle total de l'espace résidentiel. La vie en collectivité dans les dispositifs d'hébergement ou en collocation réduit la possibilité de se ménager un espace qui permet de se soustraire du regard d'autrui. Toutes ces formes d'hébergement se caractérisent par une instabilité qui empêche l'appropriation de ces espaces sur le long terme, accentuée par la difficulté à se projeter dans l'avenir liée à la condition de demandeur·se d'asile.

La difficulté d'accéder à un espace à soi et la façon dont l'espace du logement cristallise une multiplicité de rapports de pouvoir en contexte migratoire a déjà été analysée par différents travaux, à l'instar du travail de Djemila Zeneidi sur les saisonnières marocaines à Huelva (2013), des recherches de Camille Schmoll sur les femmes migrantes et les frontières en Europe (2017, 2020), du travail de Joanne Le Bars sur les femmes sans-papiers en France (2017, 2018), ou encore d'études plus ciblées qui portent notamment sur les dispositifs d'hébergement à destination des demandeur·ses d'asile (Kobelinsky, 2010, 2012c ; Aulanier, 2021b). En ce sens, être dépourvu·e d'un espace à soi représente une expérience qui n'est pas propre aux demandeur·ses d'asile LGBT+. Toutefois, il convient de s'interroger sur les conséquences spécifiques que peut avoir une telle situation pour ce groupe particulier, sur l'expérience qui en est faite, ainsi que sur la façon

³⁴² Si ce chapitre développe le cas de la précarité résidentielle comme l'une des manifestations des effets des conditions matérielles d'existence sur l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre, il faut noter que d'autres éléments peuvent entrer en jeu, bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'un développement spécifique. On peut par exemple mentionner la barrière du coût financier qui rend inaccessibles certaines formes de sociabilité communautaire dans des établissements commerciaux (bars ou boîtes de nuit LGBT+) pour certains demandeur·ses d'asile, alors qu'ils et elles peuvent y aspirer.

dont celle-ci s'articule avec l'expérience migratoire des minorités sexuelles et de genre. D'une part l'hébergement sans espace à soi conduit à devoir gérer en permanence un risque d'exposition de l'OSIG minoritaire ; d'autre part il entrave la réalisation de certaines relations sociales auxquelles les individus peuvent aspirer (relations amicales, de couple, sexuelles). Dans cette perspective, la précarité résidentielle compromet fortement l'horizon de la vie épanouie en tant que minorité sexuelle ou de genre qu'une partie des personnes enquêtées projetait dans la migration.

1. Être exposé·e : quand le logement ne préserve pas d'autrui

Disposer d'un espace à soi dans l'espace du logement assure la possibilité de se ménager un espace-temps qui permet une préservation momentanée de l'extérieur et des autres. Les demandeur·ses d'asile n'ont cependant que très rarement accès à une configuration d'hébergement leur garantissant un tel espace à soi qui leur permettrait d'entretenir un espace d'intimité. Que ce soit dans le cadre de dispositifs d'hébergement instaurés par les pouvoirs publics (place en CADA, solution provisoire proposée par le Samu social) ou de solutions trouvées par les individus eux-mêmes pour pallier l'absence de proposition institutionnelle d'un logement (être hébergé·e chez quelqu'un·e, payer une place dans un logement partagé), l'espace de l'hébergement est très souvent collectif. Du canapé du salon de la ou des personnes qui acceptent de les héberger, à la place dans un lit superposé dans une chambre partagée avec des compatriotes en l'échange de quelques centaines d'euros par mois, en passant par les chambres collectives en CADA (voir figure 15), rares sont les configurations offrant aux demandeur·ses d'asile un espace d'hébergement où ils et elles peuvent se retrouver seul·es. Par ailleurs, l'accès à des chambres individuelles en CADA, n'exempte pas toujours de la nécessité de devoir partager l'espace de la salle de bain ou de la cuisine, ainsi que des contraintes plus globales de la vie en collectivité (Kobelinsky, 2010 ; Aulanier, 2021b).

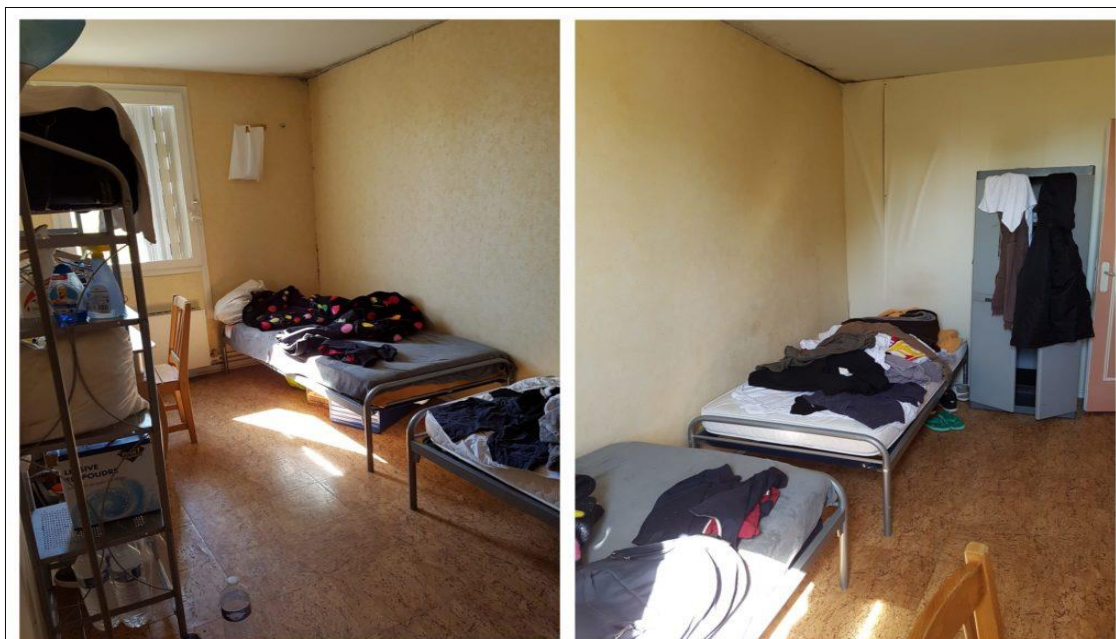


Figure 15 : Chambre partagée dans un CADA de la banlieue nord de Paris : le logement sans intimité
(F. Chossière, 2017)

Audran Aulanier (2021b) rappelle l'ampleur des conséquences de la « surexposition aux autres » qui caractérise les centres d'accueil des demandeur·ses d'asile. Elle s'avère en soi éreintante car elle empêche souvent de trouver la tranquillité. Dans de tels centres, la proximité contrainte avec les autres rend le repos, voire le sommeil, quasiment impossibles notamment à cause du bruit.

Dans le cas de personnes LGBT+, cette fatigue physiologique est parfois dédoublée et accentuée par une fatigue psychologique causée par l'attention constante à adopter pour maintenir une façade d'hétérosexualité ou le *passing* de son genre dans ces situations de surexposition. Lorsqu'il se trouve dans la chambre qu'il sous-loue avec trois autres hommes Bangladais, Aman exerce par exemple un fort contrôle de lui-même en adaptant sa façon de parler, de se tenir, ou encore de rire afin de ne pas éveiller chez ses colocataires un soupçon d'homosexualité du fait d'un écart aux normes de masculinité. En ce sens, l'absence d'un espace à soi est aussi expérimentée par le fait que le lieu du logement ne constitue pas un espace de repli et de relâchement de l'attention et du contrôle. Les géographes des sexualités ont pointé l'ambivalence de l'espace domestique, qui, s'il fonctionne comme un espace de maintien et de reproduction de l'hétéronormativité, peut aussi constituer un espace de résistance à celle-ci lorsqu'il fournit un espace-temps de soustraction aux normes en vigueur dans les espaces publics quotidiens (Johnston et Valentine, 1995 ; Gorman-Murray, 2006). Les situations d'hébergement des demandeur·ses d'asile LGBT+, par le caractère collectif qui les caractérisent la plupart du temps, privent une majeure partie d'entre elles et eux de cette possibilité de se préserver des autres et de se délester de la charge qui accompagne la gestion de l'information du stigmat. L'hébergement dans un lieu qui ne garantit pas l'accès à un espace à soi peut donc s'avérer insécurisant et épuisant. Les résident·es prennent alors des précautions pour ne pas éveiller le soupçon autour d'elles et eux, notamment lorsque leurs petit·es ami·es entrent dans l'équation : ces dernier·es peuvent être présenté·es comme de simples ami·es, voire, plus rarement, comme des membres de la famille.

[Je rends visite à Lamine dans son CADA] *Il m'explique que quand son copain vient le voir ici, dans son CADA, ils s'assurent de ne pas laisser paraître de signes qui suggèrent qu'ils sont en couple. Au CADA, personne n'est au courant de l'homosexualité de Lamine. Il m'explique que ce n'est pas un problème de confiance envers les autres résident·es, mais qu'on ne peut jamais savoir comment une personne va réagir. Il ne veut pas que cet endroit devienne inconfortable et dangereux pour lui et préfère ne prendre aucun risque.*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 28/03/2017

La surexposition aux autres, associée à la précarité résidentielle, étend temporellement et spatialement l'attention portée à la gestion du stigmat.

Dans les dispositifs d'hébergement tels que les CADA, l'exposition aux autres ne prend pas seulement la forme de la proximité contrainte avec les autres résident·es. Elle s'incarne aussi dans les relations avec les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales qui disposent d'informations personnelles au sujet des occupant·es du lieu. L'OSIG des résident·es, si elle constitue le motif de la demande d'asile, peut être connue de ces dernier·es dans le cas où ils et elles participent à la préparation de leur procédure. Cette situation donne parfois lieu à la circulation d'informations au sujet des demandeur·ses

d'asile sans que ces dernier·es n'en soient prévenu·es. La présence dans les dispositifs d'hébergement peut donc induire pour les demandeur·ses d'asile une mise à disposition de leur histoire personnelle à autrui. Cette situation accentue le sentiment de ne pas pouvoir délimiter soi-même les frontières de son espace privé, tant au sens littéral que métaphorique, au sein même du lieu qui sert de logement.

[Visite mensuelle de Paris organisée par l'ARDHIS] *Je discute avec Lamine de la vie en CADA. Il m'explique que là-bas, aucun autre résident ne sait ce qu'il lui est arrivé en Gambie. « On ne se parle pas de ça. C'est ma vie, c'est mon histoire ». Un jour, il a été particulièrement contrarié lorsqu'une assistante sociale du CADA l'a croisé avec un autre garçon et lui a demandé si c'était son copain. Elle lui a posé des questions sur son histoire, alors qu'il ne lui en avait jamais parlé. Lorsqu'il lui demande comment elle est au courant de tout cela, elle lui apprend que c'est l'autre assistante sociale qui lui a dit, puisqu'elle va lui succéder dans la gestion du dossier de Lamine. Lamine m'explique qu'il a été particulièrement énervé par cette intrusion. « C'est ma vie, c'est mon histoire, il aurait fallu me demander mon autorisation et m'en parler avant ».*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 19/03/2017

La situation rapportée par Lamine illustre que l'absence d'un véritable espace à soi au sein du CADA se caractérise également par la publicisation inévitable de son histoire personnelle à d'autres personnes dans cet espace, liée au statut même qui justifie sa présence en ce lieu. L'espace du logement apparaît comme un lieu au sein duquel Lamine n'a plus prise sur la circulation des informations le concernant. De plus, il est intéressant de soulever l'ambiguïté du comportement de l'assistante sociale en question, qui, alors même qu'il est probablement pensé de sa part comme une forme de bienveillance et de connivence à l'égard de Lamine, représente aux yeux de ce dernier une énième manifestation de l'ascendance qui s'exerce sur lui dans ce contexte. Cette situation soulève l'irréductible tension qui prévaut dans les dispositifs d'hébergement des demandeur·ses d'asile, entre accueil et contrôle, assistance et surveillance (Kobelinsky, 2010, 2015).

2. Absence d'espace à soi et altération des relations sociales

L'absence d'un réel espace à soi dans les structures d'accueil d'hébergement des demandeur·ses d'asile ne relève pas seulement d'une surexposition aux autres, mais découle aussi de la réglementation qui régule la vie quotidienne en ces lieux. Les règles qui nécessitent de prévenir d'éventuelles absences pour plusieurs jours, qui fixent des limitations d'horaires de retour le soir, qui empêchent d'accueillir plus d'une personne à la fois ou de faire dormir une autre personne dans la chambre, interfèrent fortement avec la possibilité d'avoir un espace à soi qui se caractérise aussi par « la possibilité de recevoir, d'avoir une sociabilité choisie, d'être maître des mouvements chez-soi » (Le Bars, 2018, p. 179). Or, ces contraintes réglementaires, en plus de renforcer le sentiment d'être en permanence contrôlé·e et d'accentuer le sentiment d'infantilisation souvent expérimenté dans ces structures d'hébergement (Kobelinsky, 2010), contribuent à contraindre les pratiques de sociabilité et les relations amicales ou de couple que peuvent souhaiter entretenir les demandeur·ses d'asile.

[Florent] : Et la vie dans le CADA ça se passe comment ?

[Arsène] : C'est pas facile hein. T'es surveillé. À partir de 20h t'as pas le droit à la visite. C'est pas facile. C'est une demi-prison quoi.

[Florent] : Qu'est-ce qui te fait dire ça ?

[Arsène] : Après 20h t'as pas le droit de visite. Même faire un week-end quelque part, tu dois demander une autorisation. Il y avait plein de choses ! T'as le droit peut-être dans la journée à une visite. Par jour. Tu peux pas avoir deux visiteurs en même temps.

[...]

[Florent] : Et là par exemple tu disais que ça te pénalisait, enfin que c'était la demi prison parce que tu pouvais pas avoir de visites ...

[Arsène] : ... et pour même faire un week-end avec ton ami ailleurs, tu dois demander une autorisation. Quand ils ont besoin de toi tu dois être là.

[Florent] : Besoin de toi pour faire quoi ?

[Arsène] : Je sais pas, souvent ils organisaient des ateliers, et tu dois être là. Il y avait tellement de choses ! Il y avait pas mal de trucs à faire.

[Florent] : C'est quoi les ateliers par exemple ?

[Arsène] : Ils avaient plein de choses, je sais pas comment t'expliquer cela, souvent. Ils nous ont pris comme ça un jour pour faire des photos dans Sarcelles. On est allé, on a fait des photos, ce jour il faisait très froid, hyper froid !

[Florent] : Mais toi ça te plaisait pas ces activités ?

[Arsène] : Oui, pas que je n'aimais pas, c'était pas des contraintes, on te demande est-ce que tu veux venir, mais toi-même moralement, bon tu te dis, voilà, c'est des gens qui me viennent en aide, je peux pas refuser.

[...]

[Florent] : Le fait par exemple de pas pouvoir accueillir des gens, est-ce que t'étais déjà avec ton copain à ce moment et est-ce que ça a été un problème ?

[Arsène] : Oui, oui c'était un problème. [...] il faut qu'on essaye de donner un peu de voix pour les demandeurs d'asile LGBT. Quand tu te retrouves dans un appart, avec des hétéros, qui ont peut-être, l'occasion de faire ce qu'ils veulent, de venir avec leur copine, voilà, et toi, différent de ces personnes, tu te dis, bon. [...]

[Florent] : Et tu m'as dit que ça pouvait être difficile pour ta vie de couple, du coup c'était quoi les problèmes et quelles solutions vous trouviez ?

[Arsène] : Bon, comme ils n'étaient pas là les week-end, le week-end le CADA est fermé, ils sont pas là. Vendredi soir, samedi, dimanche. Mais la semaine tu respectes les règles.

[Florent] : Mais pas le week-end ?

[Arsène] : Bon le week-end ils sont pas là, ils vont pas. Mais il arrivait que des fois ils viennent taper à 6h du matin, pour venir vérifier si il y a pas quelqu'un qui a dormi.

[Florent] : Ah bon ?

[Arsène] : Ouais. La semaine.

[Florent] : Et du coup le week-end ton copain il venait et il dormait là ?

[Arsène] : Oui. Lui aussi il était dans un CADA, souvent on faisait, mais la semaine c'était pas évident. Il y a eu des semaines où ils sont venus taper l'appart, 6h.

[Florent] : Et t'as déjà eu des problèmes ?

[Arsène] : Non, non. Mais j'ai trouvé ça un peu dérangeant. Venir réveiller des gens à 6h pour faire un contrôle là, c'est un peu truc [sic].

Entretien avec Arsène, juillet 2019

L'échange avec Arsène illustre combien sa relation de couple est affectée par le fonctionnement du CADA. L'absence d'un espace à soi dans cette structure se manifeste par le fait que dans le lieu qui lui sert de logement, Arsène n'est totalement maître ni de son espace ni de son temps. Les règles en vigueur dans le CADA et les contrôles effectués dans les chambres entravent la possibilité d'instituer celles-ci comme de réels espaces privés. En parallèle, Arsène est dépossédé de la maîtrise complète de son temps, aussi bien par le règlement du CADA que par les impératifs moraux qu'il se fixe et qui découlent du sentiment de redevabilité qu'il développe au sein d'un espace qui par nature crée des

relations inégalitaires entre les résident·es et les employé·es et intervenant·es. Il apparaît bien, comme le rappelle Carolina Kobelinsky, que « l'aide fournie au sein de ces structures s'accompagne d'un ensemble de mesures et de pratiques de surveillance et de contrôle qui limitent l'autonomie des personnes hébergées » (2015, p. 17). Dans ce contexte, la relation de couple d'Arsène se retrouve rythmée et contrainte par les règles de fonctionnement du CADA et par les possibilités de détournement de ces dernières (relâchement du contrôle le week-end), ce qui l'empêche de la mener comme il le souhaiterait. L'entrave aux relations sociales qu'entraîne l'absence d'un véritable espace à soi se manifeste aussi dans les conséquences de cette dernière sur les possibilités de sortie en dehors du lieu d'hébergement. Dramane et Christian, bien qu'ils ne soient pas hébergés dans le même type de dispositif, rencontrent la même difficulté liée aux horaires imposés qui les empêchent d'avoir des pratiques de sociabilité tard le soir.

Je discute avec Dramane, on en vient à parler du logement. Il loge pour l'instant dans une chambre d'hôtel, place qu'il a obtenue dans le cadre d'un dispositif d'hébergement d'urgence. Il m'explique être agacé par le fonctionnement du dispositif, qu'il y a trop de règles, qu'on lui interdit beaucoup de choses. Il doit être rentré au plus tard à une heure du matin, ce qui est contraignant pour lui quand il sort avec des amis le soir. Il n'a pas le droit de recevoir de visiteurs. Il me dit qu'avec toutes ces règles contraignantes, il en vient à comprendre pourquoi certains [demandeurs d'asile] préfèrent trouver un logement ailleurs par eux-mêmes.

Extrait de carnet de terrain, 09/03/2019

[Christian] : Mais depuis que j'ai fait ma demande, j'ai eu mon récépissé, j'ai commencé à parcourir, j'étais même au quartier des gays là.

[Florent] : Au Marais ?

[Christian] : Au Marais.

[Florent] : Et tu fais quoi ? Tu vas dans les bars, ou tu vas dans des boîtes de nuit ?

[Christian] : Bon pour le moment non, parce que, j'attends d'abord si je finis toutes mes choses [procédures administratives], parce que.

[Florent] : Pourquoi tu veux pas y aller maintenant ?

[Christian] : Bon, maintenant là je peux pas aller parce que je suis pas stable en fait. Quand j'ai appelé 115, on m'a dit : « Non, tu attends le bus de 21h ou 20h30 ». Et maintenant si tu pars, tu vas aller dormir où alors ?

[Florent] : Ah parce ce que t'es pas stable par rapport au logement, c'est ça ?

[Christian] : Oui oui, dès que je suis logé, je sais que non j'ai une petite chambre, là je vais commencer à fréquenter, je vais aller chercher mon mari là-bas [rire].

[Florent] : Mais t'aimerais bien y aller, quand tu seras plus stable en tout cas ?

[Christian] : Ouais. Mais pour le moment, je suis pas stable. Parce que, par exemple, quand tu appelles 115. Parce que si t'as raté le bus là, tu peux pas rentrer là-bas pour dormir. Donc je suis obligé. Peut-être qu'on dit que le bus c'est à 18h30 ou 19h30, je vais faire comment ? T'es obligé d'aller chercher là où tu peux dormir, parce que tu peux pas fréquenter la boîte et puis quand l'ambiance finit, tu vas dormir où ? Il y a beaucoup de choses à faire, mais je peux pas faire maintenant. Parce que je suis pas encore stable.

Entretien avec Christian, mars 2019

Encore une fois, la précarité résidentielle et le fonctionnement des dispositifs d'hébergement contribuent à limiter les pratiques de sociabilité des demandeur·ses d'asile et les relations sociales qu'ils et elles peuvent nouer. Dans le cas de Christian, l'instabilité résidentielle redouble l'instabilité administrative qui concourent conjointement à retarder la possibilité pour lui de se projeter dans la recherche d'un partenaire comme il le souhaiterait, tant sur le plan psychologique que matériel. La liminalité qui caractérise la condition de demandeur·se d'asile s'observe aussi dans la

précarité résidentielle qui affecte à son tour les conditions de possibilité de nouer de nouvelles relations (de couple ou amicales) avec d'autres personnes LGBT+, auxquelles les demandeur·ses d'asile peuvent aspirer une fois arrivé·es en France. En ce sens, si la fréquentation de l'ARDHIS offre l'opportunité de réaliser de nouvelles rencontres, la précarité résidentielle peut complexifier leur maintien en dehors du contexte associatif.

Bon, comme je te dis il y a certains, comme un exemple, j'ai une amie, elle est logée par une amie de son bénévole. Là, même si tu voudrais la voir, tu peux pas partir chez elle. Avec le froid aussi, pour sortir vous vous rencontrez dans un parc pour échanger des paroles, tu peux pas. Donc là, le seul moyen c'est le téléphone. [...] Tu peux pas partir chez elle, parce qu'elle est hébergée. Donc tu peux pas, elle peut pas recevoir des invités là où elle est logée. Donc il y a tous ces problèmes-là. Donc c'est pour cela, hors des activités de l'ARDHIS on peut pas avoir autre activité qui nous unisse. [...] Mais des fois s'il fait beau, vous pouvez vous croiser [...] Mais sinon vous pouvez pas vous voir. Notre problème c'est ça en fait. [...] Moi j'ai, des fois, j'avais un parent ici, des fois je pars chez lui, des fois je suis logé par le 115, donc j'ai pas un endroit fixe.

Entretien avec Oumar, décembre 2018

Notons enfin que la précarité résidentielle constitue un obstacle pour la vie sexuelle des demandeur·ses d'asile, l'absence d'un véritable espace à soi empêchant la plupart du temps d'avoir accès dans son logement à un espace privé autorisant des rapports intimes. Ainsi, Aman m'a confié à plusieurs reprises son agacement face à sa situation résidentielle (partage d'une chambre avec trois autres hommes bangladais hétérosexuels) qui l'empêchait de recevoir des hommes rencontrés sur l'application gay Grindr, et notamment d'avoir des relations sexuelles avec eux. Dans les dispositifs d'hébergement, la vie en collectivité et l'organisation même des chambres (chambres collectives, lits individuels) sont également peu propices aux relations intimes, au sein d'institutions où la sexualité des demandeur·ses d'asile est par ailleurs bien souvent une thématique complètement occultée (Aulanier, 2021b). Si de telles difficultés ne sont pas propres aux demandeur·ses d'asile LGBT+³⁴³, elles prennent toutefois un sens particulier dans l'expérience migratoire de ces dernier·es puisque l'horizon d'une vie épanouie en tant que minorité sexuelle, par les nouvelles possibilités en termes de relations sociales (amicales, amoureuses, sexuelles) qui peuvent être associées à la migration, se retrouve compromis par la précarité résidentielle et l'absence de véritable espace à soi.

Pour faire face à cette situation, certain·es réussissent néanmoins à se ménager des espaces temporaires d'intimité à défaut d'avoir accès à de véritables espaces à soi. La négociation de la contrainte passe par une forme d'agentivité spatiale relevant de « mécanismes et tactiques de distanciation afin de se créer un espace propre » (Schmoll, 2017, p. 168 ; Zeneidi, 2013). Dans le cas ici étudié, une telle distanciation s'incarne dans

³⁴³ Dans son travail portant sur des demandeurs d'asile hétérosexuels hébergés en CADA, Audran Aulanier montre comment « la dénégation de la sexualité des demandeurs affecte leur capacité à se subjectiver en tant qu'hommes » (2021b). La dimension matérielle des conditions d'accès à des pratiques sexuelles est donc un enjeu qui concerne l'ensemble des demandeur·ses d'asile. Parallèlement, il peut se poser spécifiquement dans le cas des minorités sexuelles pour d'autres groupes que celui des demandeur·ses d'asile, comme par exemple celui des jeunes LGBT+ qui vivent chez leurs parents. Le parallèle est éloquent puisqu'il montre que les expériences d'infantilisation que peuvent traverser les demandeur·ses d'asile en France ne découlent pas uniquement des modalités d'interaction qui sont entretenues avec elles et eux par différentes personnes et dans différents cadres, mais aussi des conditions matérielles même de leur existence, indépendamment de toute relation intersubjective.

un report de l'intimité depuis l'espace privé vers l'espace public. Face à l'impossibilité de trouver dans l'espace privé du logement les conditions autorisant le développement d'une intimité, de couple notamment, une partie des demandeur·ses d'asile se retrouve à investir momentanément certains lieux publics ou semi-publics en leur conférant la fonction protectrice et de retrait que l'espace du logement ne leur garantit pas. Bilal, qui vit en colocation avec un homme tunisien et qui s'attache à dissimuler son homosexualité auprès de celui-ci, met en place une série de tactiques spatiales en s'appropriant différents espaces publics pour y trouver l'intimité nécessaire à sa relation de couple avec Yacine, qu'il ne peut trouver dans le logement partagé. Cet investissement de l'espace public prend deux configurations, selon qu'il s'agisse de liens maintenus à distance avec Yacine qui se trouve en Algérie ou des moments où ce dernier vient rendre visite à Bilal et réside temporairement lui aussi dans la colocation. À distance, lorsqu'il appelle Yacine, Bilal fait attention à ce qu'il dit au téléphone lorsqu'il se trouve dans l'appartement en même temps que son colocataire. La plupart du temps il préfère sortir dehors, tard la nuit, pour appeler Yacine et trouver l'isolement qui lui permet de parler de choses plus personnelles et d'exprimer son affection au téléphone, ce qu'il ne fait pas lorsqu'il se trouve dans la colocation. Lorsque Yacine lui rend visite et que Bilal l'héberge, la situation est plus compliquée. Pour minimiser le temps passé dans l'appartement en présence du colocataire et se retrouver uniquement tous les deux, Bilal et Yacine passent plusieurs nuits entières à marcher dans la rue et se promener dans Paris. De façon plus ponctuelle, ils passent également deux nuits dans un sauna gay parisien, ce qui leur permet par la même occasion de partager une intimité sexuelle. L'investissement de différents espaces publics (ou semi-publics dans le cadre du sauna dont l'entrée est payante) peut ainsi être analysé comme une tactique spatiale qui permet de se garantir un accès temporaire à un espace d'intimité que l'espace du logement ne fournit pas, brouillant la binarité classique entre espace domestique et privé d'un côté et espace public de l'autre. Ce brouillage est révélateur des rapports de pouvoir qui sous-tendent l'établissement habituel d'une telle binarité. Il montre en creux que tous et toutes n'ont pas accès à un espace privé dans le logement et que cet espace est aussi le lieu de la reproduction de rapports de pouvoir, ces deux configurations contraignant une série d'individus ou de groupes particuliers à s'appropriier l'espace public pour lui conférer des fonctions habituellement associées à l'espace privé domestique qui fait défaut³⁴⁴. La resignification de certains lieux et l'attribution de nouvelles fonctions à ces derniers apparaît comme une forme d'agentivité spatiale qui permet de restaurer momentanément un espace d'intimité en l'absence de véritable espace à soi.

³⁴⁴ Le dépassement de la binarité espace public / espace privé est une thématique classique de la géographie du genre et des sexualités qui a par exemple rappelé que l'espace domestique, à rebours de la positivité et protection auxquelles il est fréquemment associé, pouvait aussi être un lieu d'oppression – comme lieu de reproduction du patriarcat et de l'hétéronormativité notamment –, ou qui a documenté de nombreuses pratiques d'investissement d'espaces publics pour rencontrer des partenaires et avoir des rapports sexuels entre hommes, à rebours du renvoi habituel de cette pratique à l'espace domestique (Browne et Brown, 2016). L'étude d'autres groupes sociaux a permis également d'interroger cette binarité classique – et ce qu'elle révèle en termes de rapports de pouvoir – à l'instar des SDF qui se retrouvent contraint·es de mettre en place des pratiques d'appropriation de la rue pour se constituer des formes d'espaces domestiques dans l'espace public (Zeneidi, 2002).

Pour la très grande majorité des demandeur·ses d'asile rencontré·es durant cette enquête, le logement auquel ils et elles ont pu avoir accès de façon plus ou moins pérenne n'offrait pas la possibilité de disposer d'un espace à soi. Dans une telle configuration, ils et elles se retrouvent privé·es d'un espace domestique qui constitue habituellement « un lieu d'autonomie, à travers la maîtrise de l'espace et du temps personnels » (Schmoll, 2020, p. 173, à partir de Staszak, 2001). Or, l'altération de l'autonomie induite par l'absence d'un espace à soi affecte également l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre, d'au moins deux façons. D'une part, l'absence d'un espace à soi se traduit par une surexposition aux autres qui empêche la plupart du temps d'accéder à un moment de répit pour les individus discréditables qui s'évertuent à maintenir secrète l'information de leur OSIG. D'autre part, cette absence conduit à limiter et contraindre les relations sociales (amicales, amoureuses, sexuelles) que souhaiteraient entretenir les demandeur·ses d'asile, cette contrainte matérielle venant accentuer des situations d'isolement social souvent prononcées par ailleurs. Dès lors, la promesse d'une « libération » et d'une nouvelle vie épanouie en France en tant que minorité sexuelle ou de genre se retrouve pour partie largement compromise par la précarité résidentielle que rencontrent les demandeur·ses d'asile avant et durant leur procédure, et parfois même après l'obtention du statut de réfugié·e. En ce sens, la reconfiguration de l'expérience minoritaire survenant avec la migration ne peut être pensée indépendamment des conditions matérielles qui contraignent la vie des exilé·es dans le pays d'arrivée.

B. Nouvelles normes et nouveaux rapports de pouvoir : l'expérience minoritaire complexifiée en contexte migratoire

Au-delà de la précarité matérielle, notamment résidentielle, qui contraint la vie quotidienne des demandeur·ses d'asile en France, l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre se retrouve également reconfigurée dans le pays d'arrivée par les nouvelles normes sociales et nouveaux rapports de pouvoir auxquels se retrouvent confrontés les individus.

1. De l'hétéronormativité et la cisnormativité persistantes à la confrontation à de nouvelles normes de genre et de sexualité

Malgré un cadre législatif y garantissant une série de droits et de protections pour les minorités sexuelles et de genre, l'arrivée en France n'est pas synonyme d'une disparition totale de l'hétéronormativité et de la cisnormativité, ainsi que de potentielles expériences de stigmatisation en cas d'écart à ces normes. Bien souvent, les exilé·es LGBT+ en font l'expérience à leurs dépens, ce qui les conduit à modifier l'image qu'ils et elles pouvaient associer *a priori* à la France. Par ailleurs, l'hétéronormativité ne constitue pas le seul régime normatif pouvant encadrer la sexualité.

a) « Je comprends que mon combat n'est pas terminé, même ici » : désillusion et réajustement des représentations

Les personnes enquêtées ont unanimement évoqué que l'arrivée en France constituait pour elles une amélioration de leurs conditions de vie en tant que minorité sexuelle ou de genre. La société française leur apparaît comme moins oppressive et offrant les conditions d'une liberté accrue par rapport aux situations personnellement expérimentées dans leur pays d'origine. Concrètement, cette amélioration par la migration se traduit notamment à leurs yeux par une mise à l'abri des menaces individuelles qui pesaient à leur encontre dans leur pays d'origine ; un regain de reconnaissance et d'estime de soi, notamment au contact d'autres personnes LGBT+ et de pratiques d'aide mises en place à leur égard (dans le cadre de l'ARDHIS par exemple) ; des possibilités accrues de sociabilité communautaire ; un sentiment d'hostilité moins marquée à l'égard des personnes LGBT+ et de risques amoindris en cas de révélation de leur OSIG. Néanmoins, la migration s'accompagne aussi parfois de désillusions. La persistance de difficultés rencontrées en France en tant que minorité sexuelle ou de genre et la confrontation à de nouvelles stigmatisations LGBTphobes – expérimentées soi-même ou par d'autres personnes – conduisent à un réajustement des représentations des individus qui réalisent que la société française ne correspond pas à l'image de parfaite acceptation et de sécurité totale qu'ils pouvaient s'en faire auparavant.

J'écris à Jean pour prendre de ses nouvelles, puisque je ne le vois plus maintenant qu'il est passé à l'OFPPRA et attend sa réponse. Message de réponse de sa part : « Slt, bah oui je vais bien je pense, mais j'ai du mal à sortir depuis ce rdv, j'avoue même au stage j'arrête pas de penser à ça, bref, ça me hante nuit et jour, je crois que si la réponse est négative je préfère mourir que de rentrer dans ce pays-là, et je suis sérieux, j'en ai marre de devoir me cacher je suis moralement fatigué et depuis longtemps. [...] Et puis j'ai toujours cette peur que les gens que je côtoie au quotidien découvre ce que je suis comme par exemple mes amis ici ou mes camarades même mes collègues actuellement franchement c'est un enfer ! Même au stage mes collègues parlent très mal des gays donc je comprends juste que mon combat n'est pas terminé même ici :f »

Extrait de carnet de terrain, 06/12/2018

[Florent] : Est-ce que la France, ta vie en France, par rapport à ton homosexualité, est-ce que c'est comme tu t'imaginais que ce serait ?

[Amir] : Pas 100% [rires]. J'imaginais pas quelque chose de faux, mais j'imaginais que les gens ils seront plus tolérants, ou plus ouverts, et c'était pas le cas. Je vois encore des gens qui sont coincés. Même dans mon travail, je suis avec un collègue qui est homophobe direct, qui le dit comme ça. Toute la journée il insulte les gays. Je suis fatigué, j'essaye de lui dire : « Pourquoi ça te gêne ? Chacun fait sa vie ». Toute la journée : « Ouais mais ça me dégoûte ». Par exemple, il y a une personne, un gay qui passe dans la rue, je sais pas, on sait de loin qu'il est gay, peut-être sa façon d'être ou comment il s'habille ou quelque chose comme ça, on va dire qu'il est gay. Lui il va commencer à cracher. Ça m'étonne en fait. [...] Et il y a pas mal de gens qui sont pas tolérants. Et c'est pour ça, je suis pas, moi je pensais que, genre les gens ils sont cools, mais c'est pas le cas. Certaines personnes c'est pas le cas.

Entretien avec Amir, octobre 2019

Au fil des expériences en France, les représentations associées à ce pays avant la migration peuvent donc être réajustées. Des formes de stigmatisation qu'ils et elles ne s'attendaient pas à y retrouver conduisent les exilé-es à réaliser que leur vie dans ce nouveau pays ne sera pas non plus dépourvue de difficulté. Il faut cependant souligner

que l'appréhension du nouveau contexte est inévitablement infléchi par les expériences passées personnelles. Si ce phénomène de désillusion a été constaté dans d'autres travaux consacrés à des migrations de minorités sexuelles et de genre vers des pays du Nord (Fournier *et al.*, 2020), il semble possible de noter une spécificité concernant les demandeur·ses d'asile ou réfugié·es. L'enquête fait ressortir chez les personnes rencontré·es une tendance à relativiser la situation en France à l'aune de l'intensité des stigmatisations craintes ou éprouvées dans leur pays d'origine. Cette mise en perspective conduit à une hiérarchisation entre les différentes formes de stigmatisation, hiérarchisation au sein de laquelle certaines d'entre elles apparaissent comme plus soutenables et acceptables que d'autres. Par comparaison avec les agressions physiques ou les sanctions pénales, les insultes sont appréhendées comme un moindre mal duquel les personnes rencontrées disent pouvoir facilement s'accommoder.

[Mariam] : *Déjà le fait que ce soit des bénévoles [à l'ARDHIS], je trouve ça extraordinaire. [...] C'est déjà bien déjà d'aider des gens comme ça, sans rien attendre en retour. Je trouve c'est une bonne chose. Même si l'homosexualité, c'est pas aussi accepté en France. Il y a des gens qui sont là pour aider, des gens qui se battent pour que ce soit accepté partout.*

[Florent] : *Que l'homosexualité c'est pas beaucoup accepté aussi en France ?*

[Mariam] : *Ouais je me dis aussi. C'est pas total en France non plus.*

[Florent] : *Qu'est-ce qui te fait dire ça ?*

[Mariam] : *Parce que j'avais vu, quand ils ont mis les passages, au couleur de l'arc en ciel³⁴⁵, moi je trouvais ça beau et ça me désolait que les gens ils viennent enlever ça. Ça prouve que c'est pas toléré ici non plus. Et je suis des lesbiennes sur internet, il y a deux Françaises elles se sont fait insulter. Parce que à la plage elles étaient là et, elles se sont fait insulter, et elles ont parlé de ça. Donc tu vois ? Je sais que c'est pas non plus. C'est pas violent, c'est pas, je sais pas comment dire ça, il y a pas d'animosité comme en Afrique. Parce que en Afrique tu peux te faire taper, tabasser, tout tout tout. Mais là on te tape pas, mais les gens ils te, c'est verbal. Mais ça va [rire]. Tant que c'est verbal. J'aimerais aussi que ce soit à ce stade en Afrique. Que ce soit juste verbal, pas physique. Qu'on te tape. Non. Parce que moi tu peux m'insulter, « sale lesbienne », ça va pas m'énerver. Tant que tu me tapes pas.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

Mais quand même, il y a des fois, parce que l'autre fois je suis allée chez un dentiste, et c'était évident qu'il m'a trouvée bizarre, il a rien dit mais tu le vois juste dans la façon dont les gens te regardent, et quand je vais à la clinique c'est toujours, parce que j'ai mes papiers et ils m'appellent pour aller voir le docteur et ils cherchent un homme et ils trouvent pas, ils cherchent, ils cherchent, ils cherchent, et je dois lever la main, et le docteur était très surpris, ça se voyait, et j'ai bien vu après qu'il était pas agréable avec moi, comme j'ai pu le voir l'être avec les autres patients, donc j'ai rencontré, j'imagine, si on peut appeler ça de la transphobie, mais c'est pas au même niveau qu'en Russie, c'est juste que les gens te trouvent bizarres et qu'ils sont pas prêts à être agréables avec toi, ça va, ça je peux le gérer [rire].

Entretien avec Olga, réalisé en anglais³⁴⁶, août 2018

³⁴⁵ À Paris, plusieurs passages piétons sont décorés aux couleurs du drapeau LGBT+ à l'occasion du mois des Fiertés en juin.

³⁴⁶ *But still, there is sometimes you, because other time I went to a dentist, and it was really visible that he finds me weird, he didn't say anything but you just see the way people look at you, and when I come to the clinic they always like, because I have paper and they call me to see a doctor, and they are looking for a male and they can't find, they're looking, looking, looking, and I have to put my hand up, and the doctor he was very surprised, it had a visible surprise, and after that he was not pleasant with me, even though I saw him being pleasant to other patients, so, I encountered some, I guess, if you can call it transphobia, but it's not on the Russian level,*

Cette mise en perspective de la situation perçue dans le pays d'arrivée, relativement aux expériences et craintes éprouvées dans le pays d'origine, conduit par ailleurs dans certaines situations à un décalage de jugement et d'appréciation de la situation, lorsque les représentations des exilé·es se retrouvent confrontées à celles d'autres personnes, notamment des Français·es. En revenant sur ses impressions à propos de la Marche des Fiertés à laquelle il a participé avec l'ARDHIS, George illustre un exemple du décalage qui peut exister entre la façon dont le contexte français est perçu, relativement à l'avancée des droits pour les minorités sexuelles et de genre, par certain·es Français·es d'un côté et par certain·es exilé·es de l'autre.

J'ai été très surpris de voir un tel rassemblement de personnes, rassemblées en un seul lieu, et c'est un lieu ouvert, et c'est durant la journée, tu vois ? Quand on était à la Gay Pride, un homme de l'ARDHIS m'a dit : « Tu le sais pas, mais le gouvernement ne fait pas assez pour nous ». Mais, pour moi, j'ai constaté que le gouvernement en faisait suffisamment ! À la Gay Pride, la police marche avec nous ! Tu vois ? Mais en Ouganda c'est pas le cas.

[...]

C'était très surprenant, parce que je vais pas te dire que j'étais hyper joyeux, j'étais désespéré par mes problèmes [liées à la procédure d'asile], et je me demandais : « Est-ce que c'est la réalité ? », tu vois ? Et quand l'ARDHIS nous a parlé de la Gay Pride, je pensais que ce serait un petit événement, autour de 300 personnes, mais là on parle de, je pense qu'il y avait plus de 10 000 personnes ! En train de marcher dans la rue, librement. Ok, certaines pancartes se plaignaient, mais au moins on était libre, escorté par la police. Tu vois ? Je me demandais vraiment, est-ce que c'est réel ? ! [rires]. Parce qu'en Ouganda, c'est impossible, je te le dis, impossible ! Ils préféreraient te tuer.

Entretien avec George, réalisé en anglais³⁴⁷, décembre 2018

Les exilé·es LGBT+ ne sont pas à l'abri d'expérimenter de nouveau en France des formes de stigmatisation. Qu'elles leur soient directement adressées ou non, la confrontation à celles-ci les conduit à reconsidérer leur perception de l'environnement dans lequel ils et elles évoluent à présent. Entre désillusion et remise en perspective, ce réajustement pointe que dans la plupart des cas la migration n'est pas appréhendée comme pleinement libératrice par les exilé·es LGBT+ eux-mêmes et elles-mêmes. En outre, le processus migratoire peut lui-même faire émerger des formes spécifiques d'exposition à l'hétéronormativité.

it's just that people are finding you weird and that they are not ready to be pleasant with you, it's okay. I can handle that, so [rire].

³⁴⁷ *I was really surprised to find such a gathering of people, gathered in one place and it is an open place, and it is day time, you know? When we were doing, for the Gay Pride, one gentleman in ARDHIS was telling me: "You don't know, the government here is not doing enough for us". But for me, myself, I've seen that the government was doing enough! On the Gay Pride, police is moving with us! You know? Yet in Uganda it's not. [...] It was really surprising, because I'm not tell you that I was very happy, I was desperate for my things, and I was: "Is this for real?" you know? And, when ARDHIS was telling us about the Gay Pride, I thought it was just a small thing, around 300 people, but here we are talking about, I think it was more than 10 000 people! Walking in town, freely. Ok, some banners were complaining, but at least they were free, escorted by police. You know? I was really wondering myself, is this for real or not?! [rises] Because in Uganda, you cannot I tell you, you cannot! They would rather kill you.*

b) Socialisation et nouvelles normes de genre discordantes : un nécessaire réapprentissage des signes de l'homosexualité

Le déplacement spatial induit un changement du contexte dans lequel les individus sont amenés à évoluer, et avec lui, une confrontation à de nouvelles normes sociales. Parmi elles, on retrouve les normes de genre, c'est-à-dire l'ensemble des normes qui concourent à dicter des comportements différenciés entre les hommes et les femmes ainsi qu'à dessiner les contours de la masculinité et de la féminité, et qui peuvent différer dans le pays d'origine et dans le pays d'arrivée. Parce qu'elles organisent les usages sociaux du corps (Héritier, 1996), les normes de genre régulent également les pratiques de l'espace public et notamment les significations qui sont accordées aux comportements qu'adoptent les individus entre eux. En ce sens, le caractère hétéronormatif de l'espace public (Blidon, 2008, 2011 ; Cattani et Leroy, 2010) ne peut être pensé indépendamment des normes de genre dans la mesure où celles-ci régulent le seuil de proximité jugé normal entre deux hommes ou deux femmes, et dont la transgression devient un signe d'homosexualité. Or, les normes de genre régulant les pratiques de l'espace public varient selon les sociétés : dans de nombreux pays non occidentaux, se tenir la main entre hommes est le signe d'une forte amitié et ne préjuge en rien de la sexualité des individus (Browne et Brown, 2016). En France, plusieurs personnes sont alors confrontées à des normes de genre différentes de celles auxquelles elles ont été socialisées.

[Florent] : *Est-ce que, par exemple comment tu te situes avec le fait d'être visible publiquement dans la rue en tant qu'homosexuel, est-ce que par exemple si ton copain, si t'en as un, tenir la main de ton copain c'est quelque chose que tu ferais ?*

[Adama] : *Moi je fais ça beaucoup. Chez nous en Afrique, quand tu marches avec ton pote et vous vous attrapez, chez nous c'est comme si vous aviez une amitié sincère quoi. Et c'est quand je viens ici, on me dit : « C'est les gays qui s'attrapent ». Plusieurs fois même, souvent j'ai des amis qui sont pas gays, quand moi j'attrape leur main : « Laisse ma main ! Ici on va dire qu'on est gay ». Donc en Afrique, ça c'est le signe de l'affection, pour un ami chez nous. À travers les accolades, les amitiés sincères. Mais ici quand on attrape, c'est comme si vous êtes gays quoi.*

Entretien avec Adama, septembre 2019

Cet apprentissage des nouvelles normes de genre en vigueur dans l'espace public s'avère d'autant plus important qu'avec lui ce sont les stratégies de gestion du stigmatisme de l'homosexualité qui sont en jeu. En l'absence de prise de connaissance de telles normes, une discordance apparaît entre les normes selon lesquelles l'individu a été socialisé dans son pays d'origine et celles en vigueur dans le nouveau contexte au sein duquel il évolue à présent. Cette discordance fait émerger des situations où l'image que les personnes pensent présenter d'elles-mêmes diverge de l'impression qui peut en être tirée par les autres personnes présentes. C'est ainsi que Mehedi pense être précautionneux dans l'espace public et ne pas laisser paraître qu'il est en couple avec Sajib, en se limitant à tenir la main de ce dernier.

[Florent] : *Et comment tu te sens ici, en tant qu'homosexuel dans l'espace public ? Par exemple, en tant que couple avec Sajib ?*

[Mehedi] : *Je me sens à l'aise. [blanc] Mais quand même, j'ai toujours une arrière-pensée : est-ce qu'il y a pas un Bangladais qui nous voit ? [rire] [...] À part ça normal, avec des Français, ou des Européens, je me sens à l'aise. Mais, avec des Asiatiques dans les parages, je me sens pas à l'aise. En tant que couple.*

[Florent] : *Comment vous vous comportez ensemble en public ? Est-ce que, par exemple, vous vous donnez la main, ou vous vous embrassez ?*

[Mehedi] : *Oui, se tenir la main, oui. S'embrasser, en secret [rire]. Ouais, quand on va à Saint-Michel, dans des endroits avec beaucoup de touristes, on s'en fiche. Mais quand on est à Saint-Denis, ou Gare du Nord, où beaucoup d'Asiatiques vivent, on agit normalement, on se tient la main, on s'embrasse pas.*

[Florent] : *Vous vous tenez la main ?*

[Mehedi] : *Oui, au Bangladesh deux hommes peuvent se tenir la main, comme deux amis, c'est pas un problème.*

Entretien avec Mehedi, réalisé en anglais³⁴⁸, octobre 2018

Or, si un tel comportement peut ne pas préjuger de leur homosexualité auprès de ses compatriotes bangladais·es, ou plus largement « Asiatiques » comme il le dit, il risque d'en être autrement auprès d'autres personnes puisqu'une telle proximité entre les deux hommes sera très probablement perçue comme un signe de leur homosexualité relativement aux normes à l'œuvre dans les espaces publics en France. Ainsi, c'est à ses dépens qu'Amir constate cette discordance entre ce qu'il pense projeter de lui-même dans l'espace public et ce que les autres perçoivent.

Amir revient sur le jour où il s'est fait insulter dans la rue à Paris. Un jour où lui et un ami marchaient dans une rue de Paris, pas loin de Châtelet, en se tenant le bras, ils se sont fait traiter de « pédé » par un autre homme qui passait. Il me fait part de sa surprise à ce moment-là, m'expliquant qu'au Maroc, du moins de là où il vient, c'est tout à fait possible et courant de voir deux hommes amis se tenir ainsi.

Extrait de carnet de terrain, 24/03/2017

La migration s'accompagne donc d'un risque d'exposition spécifique à la stigmatisation homophobe dans la mesure où la modification des normes sociales induite par le déplacement spatial peut conduire à rendre inopérantes les stratégies de contrôle de l'information du stigmaté que les individus tentent de mettre en œuvre. On voit l'intérêt d'une analyse de la recomposition de l'expérience minoritaire en migration dans une approche en termes d'intersectionnalité située qui invite à prêter attention aux phénomènes de *translocality*³⁴⁹, c'est-à-dire « les façons dont des catégories spécifiques de divisions sociales ont des significations différentes [...] dans les différents espaces au sein desquels les relations sociales analysées ont lieu³⁵⁰ » (Yuval-Davis, 2015, p. 95). Notons par ailleurs qu'une telle discordance peut conduire à ce que les personnes à l'origine d'une stigmatisation homophobe dans l'espace public ne correspondent pas à celles dont les exilé·es LGBT+ craignent le plus les réactions, à savoir leurs compatriotes.

³⁴⁸ [Florent]: *And how do you feel here, as homosexual, in public space? Like for example as a couple with Sajib.*
[Mehedi]: *I feel comfortable. [blanc] Still, in my mind, I'm thinking, is there any Bangladesh people, see us?*
[rire] [...] *Apart from this, normal, like with French people, or European people I feel comfortable. But with the Asian people, I feel uncomfortable, when they are around me. As a couple.*

[Florent]: *How do you behave together in public space? For example do you hold hands, or kiss?*

[Mehedi]: *Yes, hold hands, yes. Kiss, secretly. [rire] Yeah, we, like, when we go to Saint-Michel, this, a lot of tourists area, we don't care. When we are in Saint-Denis and Gare du Nord, where a lots of Asian people live, we are acting like normal, we hold hands, not kiss.*

[Florent]: *You hold hands?*

[Mehedi]: *Yes, in Bangladesh, two guys can hold hands, like two friends, it doesn't matter.*

³⁴⁹ Pour éviter la confusion avec la notion de translocalité, dans le sens qui a été présenté et mobilisé dans le chapitre 8, je conserve exceptionnellement uniquement le terme original en anglais, sans le traduire.

³⁵⁰ *"the ways particular categories of social divisions have different meanings [...] in the different spaces in which the analysed social relations take place".*

Par conséquent, si l'arrivée en France peut être synonyme d'un desserrement de l'intensité avec laquelle l'hétéronormativité se fait ressentir, elle est loin d'équivaloir à sa disparition. En outre, la sexualité minoritaire et la façon dont les individus composent avec leur position minoritaire peuvent être encadrées par de nouvelles normes.

c) « *S'ils trouvent que je suis stupide ou arriéré, alors tant mieux* » : d'une norme à l'autre ?

Au constat de la prégnance persistante de l'hétéronormativité en France s'ajoute parfois pour les exilé-es LGBT+ celui de la confrontation à de nouvelles modalités de gestion de la position minoritaire qui peuvent à leur tour prendre une dimension normative. Par exemple, le désir d'accès à la visibilité dans l'espace public, s'il constitue un horizon à atteindre pour certain-es en tant que garantie et signe de la possibilité de jouir d'une sécurité et d'une liberté en tant que minorité sexuelle, n'est pas unanimement partagé. En ce sens, il convient de veiller à ce que le questionnement portant sur les enjeux d'accès à la visibilité ne devienne pas à son tour lui-même normatif, enjeu qui transcende par ailleurs le cas des exilé-es ici étudié.

« Reste à interroger dans quelle mesure ces questionnements sont eux-mêmes porteur d'une normativité libérale dans la manière dont ils conçoivent l'espace public, l'intime et la visibilité : en effet, ils présupposent que les désirs d'avoir accès à une visibilité publique, à des lieux commerciaux, ou encore à un espace individuel sont universels, alors même que des personnes peuvent développer des subjectivités différentes, ne pas avoir de telles aspirations et éventuellement même en être critiques. »

(Clerval et Le Renard, 2015, p. 215)

Ainsi, dans la présente analyse, la visibilité dans l'espace public n'est pas abordée comme un critère à l'aune duquel juger d'un caractère « ascendant » de la trajectoire socio-spatiale des individus en lien avec la recomposition de l'expérience minoritaire, mais relativement à leurs aspirations et à la façon dont ils s'y confrontent dans leur expérience. Si certain-es y aspirent, ce n'est pas forcément le cas pour d'autres.

[Florent] : *Est-ce que t'as déjà rencontré de l'homophobie ici ?*

[Arsène] : *Moi non, non. Dehors quand même j'essaye de me ranger.*

[Florent] : *C'est-à-dire ?*

[Arsène] : *Mais il faut reconnaître quand même qu'il y a des gens qui choquent un peu la sensibilité des gens dehors. T'es pas obligé de venir t'arrêter dans un métro pour embrasser ton ami dans le métro. Vous partez dans la maison, arrivés là-bas vous pouvez faire ce que vous voulez. Moi c'est des trucs qui me, je sais pas, ça répond à quoi. Même les personnes hétéros je me dis la même chose. C'est pour montrer quoi ?*

[Florent] : *Par exemple toi, est-ce que tenir la main d'un de tes copains dans la rue, c'est un truc que tu fais ou pas ?*

[Arsène] : *Bon en fait oui quand on allait en Belgique, oui. Lui il voulait tout le temps. Quand on est dedans on peut faire ce qu'on veut, il y a pas de soucis. Pas que même pour me cacher, mais mon éducation me permet pas de. En fait, avant d'être gay, j'ai reçu une éducation. Voilà. Et cette éducation me permet pas de venir embrasser quelqu'un dans la rue. Je trouve ça un peu, un peu déplacé. C'est mon point de vue. Qui n'a rien à voir avec le fait qu'il soit homo ou hétéro. De part et d'autre je trouve ça un peu déplacé. Je dis pas que je suis contre, mais moi personnellement je me vois pas le faire.*

Entretien avec Arsène, juillet 2019

En adoptant une perspective attentive à l'expérience et aux aspirations des individus, il devient également possible de montrer que la visibilité peut quasiment s'apparenter à une nouvelle norme avec laquelle certain·es exilé·es LGBTQ+ sont amené·es à composer. S'il ne s'agit pas d'une norme au sens fort du terme d'Howard Becker (1985 [1963]), qui conduirait à instituer un groupe de déviant·es, il demeure que la non-conformité à certaines attentes peut conduire à un sentiment de rejet et d'infériorisation. En ce sens, la contrainte est d'abord ressentie, et donc existe, relativement aux attentes formulées par les autres. Aman relate par exemple comment la visibilité dans l'espace public est devenu un sujet de conflictualité avec un homme rencontré en France, qui le contraint à celle-ci.

[Discussion avec Aman après le cours de FLE] *Il enchaîne la discussion sur quelque chose qui lui est arrivé récemment avec quelqu'un qu'il a rencontré sur l'application Grindr. Après avoir passé la nuit avec cet homme, ils sortent de chez ce dernier qui veut tenir la main d'Aman et l'embrasser en public. Aman ne veut pas, m'expliquant que cela le met très mal à l'aise. Il n'avait jamais fait ça et avait peur des gens qui les regardaient. Il lui explique qu'il a peur de ça, qu'il ne l'a jamais fait, car dans son pays d'origine ce n'est pas possible. Et que même ici d'autres gens de son pays peuvent le voir et lui causer des problèmes. L'autre le tire alors vers lui pour l'embrasser et lui dit : « Oublie ton pays et fais ce que tu veux ».*

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 21/02/2018

En entretien, Aman revient sur cet épisode et complète :

[Aman] : *Il a dit qu'il voulait me mettre à l'aise, faire que je m'accepte en tant que gay et que je pouvais embrasser quelqu'un en public. Je suis allé chez lui, on a discuté, on l'a fait [rapport sexuel], après ça quand j'ai voulu partir, il a voulu m'embrasser devant des gens, donc j'ai refusé et il l'a fait, je l'ai pas arrêté. Mais il neigeait et il n'y avait pas tant de gens que ça, très peu, et je l'ai embrassé, mais j'étais parano, si quelqu'un, un Bangladais ou quelqu'un d'autre voit, qu'est-ce qu'il va arriver ? Parce que je devais rentrer chez moi et c'est loin, si quelqu'un m'attaque ensuite, parce que c'était la nuit, n'importe quoi peut arriver. [...] J'ai eu peur, j'ai jamais embrassé quelqu'un en public.*

[Florent] : *Mais qu'est-ce que t'as pensé de sa réaction ?*

[Aman] : *Parce que, comme je t'ai dit, son comportement, pour moi, c'est ça, nous classifie comme différents. Parce que lui, il n'a jamais eu à faire face à, il est Européen, il n'a jamais connu ce genre de problèmes, il connaît la langue de son pays, il est citoyen de son pays, il a le droit de parler [...]. Sa famille l'accepte tel qu'il est. Donc il connaît pas le type de problèmes que moi j'ai eu, ou ma culture, ou mes histoires. [...] Donc je pense que, pour moi, sa réaction était disproportionnée : « Tu dois faire ça ». Mais je peux pas faire ça.*

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁵¹, octobre 2018

La visibilité en tant que gay dans l'espace public et le fait d'accepter celle-ci constituent une attente exercée par l'homme en question à laquelle Aman est contraint de se

³⁵¹ [Aman]: He said he wants to make me comfortable, he wants to make me accept me that I am gay and I can kiss someone in public. I met with him at his place, we met, we had, after that when we want to leave he want to kiss me in front of the people, so I denied and he did, and I didn't stop. But it was snowing and not so much people was there, very few, and I kissed, but I was paranoid, if anybody, Bengali guy or anyone see, what's gonna happen? Because I have to walk to my house and it's far. If somebody attack me behind, because it was night, everything can happen. [...] I felt scared, I never kissed someone in front of the public.

[Florent]: But what did you think about his behaviour?

[Aman]: Because, I told you, his behaviour is, for me, that's the thing, classify us that we are different. Because he's thinking, he never faced, he is a European guy, he never faced this kind of problem, he knows this country language, he is the citizen of this country, he has the right to talk [...] His family accept him as he is. So he doesn't know the problems I faced, or my culture or my things. [...] So I think it was, for me it was overreacting for him: "You have to do this". I can't do this.

conformer. Cet enjeu conduit à instaurer un rapport hiérarchisant dans la mesure où il en fait l'indicateur d'un niveau d'acceptation inabouti de son homosexualité par Aman et d'un degré de mise à profit insuffisant de sa migration (« Oublie ton pays »). Dès lors, Aman est relégué à une position d'individu pas encore complètement « libéré », conduisant par la même au fait de passer outre son consentement pour l'embrasser. Cet événement est vécu par Aman comme un manque de compréhension et de considération de son histoire personnelle passée mais aussi de sa situation présente : sa crainte d'être identifié comme gay par des compatriotes n'est pas seulement à comprendre au regard d'un éventuel risque d'exposition à la stigmatisation, mais aussi relativement à la mise à l'écart des réseaux tissés entre Bangladais·es en région parisienne que cela pourrait impliquer pour lui et dont il dépend très largement pour sa survie matérielle en France (logement et travail non déclarés). Par conséquent, on constate que le rapport entretenu avec la position minoritaire peut se retrouver encadré par de nouvelles attentes normatives dans le pays d'arrivée, relativement aux individus et groupes au contact desquels se retrouvent les exilé·es³⁵². La migration est perçue comme un déplacement spatial qui devrait s'accompagner nécessairement d'une évolution des pratiques des individus, appréhendée dans une perspective de « libération ». L'accès à la visibilité peut être instituée en indicateur de cette libération. Mais si elle peut l'être en raison des attentes formulées par les autres, elle peut aussi l'être par certains objectifs que les personnes se fixent elles-mêmes. Leila revient ainsi sur ses doutes au sujet de sa participation à la prochaine Marche des Fiertés parisienne :

Donc là, je vais me tester, donc j'attends ce moment-là, pour voir est-ce que moi je suis vraiment libérée ou pas encore. Donc je vais aller, je vais pas me forcer, mais je vais essayer de, de, voilà de, de me sentir bien et tout, de me sentir Leila et tout, et je vais essayer. J'ai réfléchi à ça.

Entretien avec Leila, mai 2018

Bilal voit dans le fait de réussir à embrasser son partenaire en public la manifestation d'une consommation de la liberté que la migration en France permettrait d'acquérir.

[Cours de français] Durant la discussion est également évoqué le fait pour deux personnes du même sexe de s'embrasser en public. Lorsque l'on évoque cela, Moussa est surpris : « C'est possible ici ? Mais moi j'ai jamais vu ça ». Bilal réagit très vivement, en rigolant : « Bien sûr que c'est possible ! Pourquoi on est là ? C'est ça la liberté ». Moussa, interloqué, lui demande alors si lui il fait ça en public avec Yacine. Bilal explique que non, pas encore, qu'il a trop l'habitude de l'Algérie pour l'instant, qu'il fait attention. Mais il pense qu'un jour, il le fera.

Extrait de carnet de terrain, 25/04/2018

Dans le cas de Leila comme de Bilal, la « libération » associée à la migration s'incarne en réalité dans une série de pratiques particulières qu'il et elle instituent en horizon à atteindre et qu'il s'agit de réussir concrètement à mettre en œuvre. Apparaît alors un enjeu de rentabilisation de la migration comme on le voit dans le propos de Bilal (« Pourquoi on est là ? C'est ça la liberté »), qui se retrouve jugée par les individus eux-

³⁵² Rappelons en effet que les normes de visibilité ne sont pas non plus partagées de façon unanime parmi les personnes LGBT+ françaises.

mêmes à l'aune des normes et aspirations qu'ils se fixent *a priori* en lien avec le sens qu'ils apportent à leur déplacement spatial et avec les nouvelles possibilités qu'ils lui associent.

Ainsi, l'arrivée en France n'est en soi synonyme ni d'un nouvel épanouissement automatique relativement à la position minoritaire d'une part, ni d'une disparition des cadres normatifs qui contraignent cette dernière d'autre part, puisqu'il peut même en émerger de nouveaux. La confrontation à certaines pratiques auxquelles les individus ne se conforment pas peut être appréhendée comme le support d'un nouveau mode de marginalisation. C'est le cas avec la façon dont Aman appréhende la remise en question de la norme du couple monogame à laquelle il est confronté en Angleterre, puis en France.

La plupart des mecs, regarde les applications ! Ils veulent juste des plans [rapports sexuels] direct, des plans à trois, à quatre. Je me sens pas à l'aise quand je suis en rencard avec quelqu'un qui est en couple, ils laissent leur partenaire coucher avec une autre personne. Comment ça peut être possible ? Je ne crois pas du tout aux relations libres. Et la plupart des gens, leur couple est libre. Je sais pas pourquoi [...] Les Blancs, les Européens, ils, vous, la plupart pensent être ouverts d'esprit, et quand on parle de ces choses-là, ils donnent l'impression qu'on a tort et qu'ils ont raison, que c'est, je sais pas, un truc courant, mais je suis content de ne pas être comme ça. Donc je sais pas, pour moi, s'ils trouvent que je suis stupide ou arriéré, alors tant mieux ! Parce que je crois toujours en une relation entre deux personnes qui impliquera de l'amour, de la confiance, de l'émotion, tout. Mais pour moi, je peux même pas imaginer que je vais laisser mon mari coucher avec un autre homme et que je serais heureux avec ça. [...] Donc la plupart des gens, quand je leur donne une opinion différente : « Je ne crois pas dans les relations libres, ou je ne peux pas imaginer partager une intimité avec plus d'une personne », ils se moquent de moi ! Ils disent : « T'es encore, tu dois être ouvert d'esprit ». Je sais pas ce que ça veut dire ouvert d'esprit. Pour moi, c'est pas du tout être ouvert d'esprit.

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁵³, octobre 2018

La thématique du couple libre qui devient une nouvelle norme qu'Aman expérimente dans sa dimension coercitive (moqueries, dénigrement, insistance) constitue le support d'une nouvelle forme de marginalisation à laquelle il se retrouve confronté. Les réactions que sa position à ce sujet peut susciter auprès de certains de ses interlocuteurs sont perçues par Aman comme une énième caisse de résonance des rapports d'altérisation et d'infériorisation opposant l'Occident au reste du monde, selon une échelle du « progrès » établie sur la base du libéralisme sexuel. On voit comment dans son discours le désaccord sur le couple libre est perçu comme la cristallisation d'une opposition plus générale entre « l'ouverture d'esprit » d'un côté, et le fait d'être « arriéré » de l'autre, qu'il associe à des groupes essentialisés dans une approche culturalisante, respectivement « les Blancs, les Européens » et les autres. Cette ligne de partition s'avère doublement décevante pour

³⁵³ *Most of the guys, you see the apps! They just want "right now", threesome, foursome. I feel weird dating someone in a relationship, they allow their partner to have sex with another person. How come this possible? I don't believe in open relationship at all. And most of the people, their relationship is open, I don't know why. [...] White people, European people, they, you people, most of them feel they are open-minded, and whenever we talk about this thing again, they give us that feeling that we are wrong, they are right, it's a, I don't know, it's like common thing, but I am glad I'm not that. So I don't know, for me, if they think I am dumb or I'm backward, then I'm glad ! Because I still believe in relationship between two people that will involving love, trust, emotion, everything. But for me I cannot even imagine I will allow my man to have sex with another man and I will be happy with it, [...] So most of the people when I give the different opinion, like "Okay I don't believe in open relationship, or I cannot have, like, [blanc] I can't be intimate with more than one person" so they make fun ! They say: "You are still, you have to be open-minded". I don't know what open-minded means. For me, it's not open-minded at all.*

Aman puisqu'en plus d'exacerber un sentiment d'infériorisation éprouvé au contact de gays blancs (voir section suivante), elle déstabilise l'une de ses aspirations qu'il associait à la migration, à savoir la possibilité d'entamer une relation de couple de long terme et monogame avec un autre homme.

Ainsi, entre persistance de l'hétéronormativité et de la cisnormativité, et confrontations à de nouvelles normes et pratiques qui reconfigurent la position minoritaire, voire les relations de couple, la migration en France est donc loin d'être synonyme d'une disparition de toute contrainte encadrant le genre et la sexualité comme les représentations de la « migration comme libération » le laissent entendre. L'horizon d'un épanouissement sans contrainte en tant que minorité sexuelle ou de genre, associé à l'arrivée en France par certaines personnes, peut donc se retrouver largement ébranlé par certaines expériences, parfois inattendues, dans le pays d'arrivée. De plus, la sexualité ne représente pas une dimension autonome de l'expérience des individus et constitue aussi le terreau d'autres rapports de pouvoir, notamment de race, auquel les exilé·es LGBT+ peuvent se retrouver confronté·es en France et qui contribuent à complexifier davantage leur expérience minoritaire sexuelle.

2. Expérience minoritaire sexuelle et rapport social de race

La promesse de possibilités accrues de sociabilité LGBT+ en France, et plus particulièrement à Paris, peut également se heurter aux expériences de racisme auxquelles sont parfois confronté·es les exilé·es. Les établissements commerciaux (bars, boîtes de nuit, saunas, *sex clubs*) ou les applications de rencontre LGBT+ ne sont pas exempts des processus d'assignation raciale qui traversent le reste de la société (Kawale, 2003 ; Manalansan, 2005 ; Blidon, 2011 ; Prieur, 2015 ; Trawalé et Poiret, 2015 ; Held, 2017 ; Shield, 2019). Comme le rappelle Dereka Rushbrook, « le terme *espace gay* ou *espace queer* implique une cohérence et une homogénéité qui n'existent pas... L'apparence d'homogénéité occulte des pratiques d'exclusion perpétuées sur la base d'autres rapports de différence, voire même sur celle de pratiques sexuelles³⁵⁴ » (2002, p. 203). Au cours des interactions ayant lieu dans ce type de contexte, le processus de racialisation opère selon deux modalités : la marginalisation et la fétichisation.

a) Faire l'objet de rejets ou de fantasmes : la confrontation aux assignations raciales au sein d'espaces de sociabilité gay

Au sein des espaces de sociabilité gay³⁵⁵ l'expérience de la racialisation, comprise comme un processus d'altérisation radicale et d'infériorisation de l'autre (Mazouz, 2020),

³⁵⁴ "The term gay space or queer space implies coherence and homogeneity that do not exist ... The appearance of homogeneity conceals exclusionary practices predicated on other axes of difference, or even on sexual practices themselves".

³⁵⁵ Je restreins l'analyse aux espaces de sociabilité gay dans la mesure où durant cette enquête, ces thématiques n'ont été abordées que par des hommes, ce qui ne veut pas dire pour autant que les espaces de sociabilité lesbiens, moins nombreux, ne sont pas traversés par des logiques similaires. Voir par exemple Amari, 2018.

passé tout d'abord par les différentes modalités de mise à l'écart auxquelles peuvent être confrontés les exilés. Lorsqu'il fréquentait des boîtes de nuit gay à Londres, Aman a par exemple fait face à plusieurs reprises à des refus de le laisser entrer, à des absences de réponse lorsqu'il s'adressait aux gens ou encore à des moqueries relatives à son accent lors de conversations en anglais. En France, c'est sur les applications de rencontre telles que Grindr qu'il fait de nouveau l'expérience d'un racisme cette fois encore plus explicite, par l'intermédiaire des indications de « désintérêt » pour les membres de certains groupes racialisés – notamment les « Asiatiques » –, affichées sur les profils de certains utilisateurs. L'accumulation de ces expériences de marginalisation au contact d'autres hommes gays lui donne le sentiment d'être relégué à une position de « minorité dans la minorité » qu'il identifie comme l'une des difficultés les plus importantes auxquelles il se retrouve confronté en Europe.

La meilleure chose en Europe je pense, c'est que je peux être qui je suis ici, ce qui n'est pas possible dans mon pays. Mais la loi n'est pas en ma faveur, je ne sais pas pourquoi je suis si malchanceux, bien que j'ai essayé de mon mieux de prouver [son homosexualité], j'ai pas réussi. Et une autre chose, c'est que j'ai toujours très peur, car je dois encore attendre 10 mois, donc n'importe quoi peut arriver³⁵⁶. Donc c'est une première chose. Une autre chose, c'est que je sens que la communauté LGBT, la communauté blanche LGBT n'est pas très accueillante avec les Asiatiques³⁵⁷ ou les Noirs, c'est un autre truc auquel je suis confronté ici.

[...]

Je ne sais pas pourquoi la communauté gay blanche, particulièrement, n'aime pas les autres communautés. Elle devrait être unie. Parce que nous sommes les minorités, et ils essayent de rejeter les minorités de la minorité, pourquoi ? Et si quelqu'un, peu importe, blanc, noir ou marron, déteste les gays, il te détestera toi, moi et un Noir, nous tous. Donc pourquoi on se déteste entre nous ? Et je vais te montrer quelque chose, j'ai pris deux photos, de mecs qui habitent près de chez moi et qui expliquent dans leur profil [sur Grindr] qu'ils n'aiment pas les Asiatiques. [Il me montre les photos]. Tu vois ? [...] Pourquoi ? Les Asiatiques sont pas beaux ? On n'est pas qualifié ? Ou est-ce qu'on est d'une autre planète ? Ou alors c'est vous qui êtes d'une autre planète ? Qu'est-ce que qui vous rend supérieur ? On est tous gay. C'est vraiment bizarre.

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁵⁸, octobre 2018

³⁵⁶ En lien avec la procédure Dublin, Aman est en situation irrégulière au moment de notre entretien. Voir la section C et l'encart 7 dans ce chapitre à ce sujet.

³⁵⁷ Lors de nos nombreuses discussions au cours de cette enquête, les catégories raciales mobilisées par Aman se sont toujours structurées autour de quatre pôles : les « Blancs », catégorie parfois mobilisée de façon interchangeable avec celle des « Européens », les « Noirs », les « Arabes » et les « Asiatiques ». Cette dernière, à laquelle il s'identifie lui-même en tant que Bangladais, regroupait dans ses dires au moins les Bangladais, les Pakistanais et les Indiens. Il l'étendait sûrement à d'autres nationalités mais faute d'une discussion spécifique sur cette catégorie, il n'est pas possible de connaître les contours exacts qu'il lui fixe.

³⁵⁸ *One thing, the best thing of Europe I think is I can be who I am here, which I can't in my country. But the law is not in my favour, I don't know why I'm so unfortunate, although I tried my best to prove but I didn't prove it. And another thing is that I'm always scared, because still I have to wait for 10 months, so anything can happen. So that's one thing. And another thing, I feel like the LGBT community, the white LGBT people, they are not that welcoming for Asian or for Blacks, that's another thing here I face. [...] I don't know why specific white gay community doesn't like the other communities. It should be one. Because we are the minorities. And they try to kick out the minorities from the minority, why? And if anyone, it doesn't matter, white, black or brown, if he hates gay, he will hate you, me and a black guy. All of us. So why we hate each other? And I will show you something, I took two pictures, some guy they live next to us, and they mention in their profile they don't like Asiatics. See? [...] Why? Asian people don't look good? We are not qualified? Or we are from another planet? Or you people you are from another planet? What makes you superior? We all are gay. So. It's really weird.*

Ces expériences d'exclusion au sein d'espaces de sociabilité gay conduisent Aman à une certaine désillusion quant aux représentations qu'il se faisait de l'Europe à propos des possibilités attendues de rencontres accrues avec d'autres hommes gays. Ces mises à l'écart sont d'autant plus difficiles à encaisser qu'à ses yeux l'expérience commune de la minorisation sur le plan de la sexualité devrait constituer une garantie de non mise en œuvre de pratiques marginalisantes sur d'autres plans entre personnes LGBT+.

Si les conséquences de la racialisation se donnent à voir en termes de mise à l'écart, celle-ci opère également par des phénomènes de fétichisation des corps et des individus. À l'opposé des expériences d'Aman, d'autres exilés ont pu au contraire susciter un intérêt particulier, en faisant l'objet de désirs sexuels racialisés. Tout comme les imaginaires sexuels hétérosexuels, les imaginaires sexuels homosexuels peuvent être marqués par des stéréotypes raciaux, que l'on retrouve aussi bien dans les productions pornographiques (Cervulle et Rees-Roberts, 2010) que dans les fantasmes des individus (Vörös, 2020). Au sein de telles représentations, les hommes « noirs » et « arabes » notamment se retrouvent souvent associés à une hypervirilité et à une sexualité débridée, sauvage, voire dangereuse, dans la lignée d'imaginaires coloniaux qui investissent souvent de nouveaux référentiels spatiaux, comme celui de la « banlieue », avec la figure du « lascar » ou de la « racaille » (*Ibid.*). L'érotisation de la différence, associée à l'exotisation (Staszak, 2012), relève elle aussi d'un processus de racialisation des individus, appréhendé comme la façon dont « certains faits, certains jugements ou propos, certaines attitudes ou certains comportements – même anodins et dans certains cas se voulant même laudateurs – sont à comprendre comme des gestes qui assignent racialement celles et ceux sur qui ils portent, c'est-à-dire qui les réduisent à une seule caractéristique censée être aux yeux de celui ou de celle qui catégorise l'unique trait pertinent de leur identité » (Mazouz, 2020, p. 51-52). Ainsi, Cédric revient sur la façon dont il est parfois ramené au fait d'être Noir dans des *sex clubs* ou saunas gays et sur la charge érotique et exotisante qui y est associée :

[Cédric] : *Tout ce que j'aime pas, c'est quand quelqu'un m'aborde et vient me dire : « Non mais tu sais, moi j'aime les Blacks », j'ai horreur de ça.*

[Florent] : *Ça t'arrive souvent ça ?*

[Cédric] : *Oui ! « Oh j'aime trop les Blacks et tout ». Je dis : « Ok, c'est bien pour toi, et ben ça m'intéresse pas ». Ouais. Parce que c'est des propos racistes en fait. Et beaucoup de gens, même de Blacks, ne savent pas. Beaucoup de gens disent : « Moi j'aime les Blacks », ben je leurs dis : « Pourquoi ? ». Alors souvent c'est : grosse bite, salopes, et tout. Donc du côté ils voient le Black comme côté exotique. Et moi, vu que j'ai horreur du racisme, vu que je peux comprendre aussi, on peut pas être aimé par tout le monde, la personne qui vient vers moi, il doit venir parce que je l'intéresse, moi, pas que ma couleur l'intéresse. Parce que lui c'est pas sa couleur qui m'intéresse. Donc du coup dans cet endroit [sex club gay], si tu viens avec cette approche, alors je te zappe.*

[Florent] : *Et, est-ce que cette question du racisme, tu la vois par exemple de façon différente dans les boîtes, dans les saunas ?*

[Cédric] : *Oui, oui, oui. Tu sais la communauté gay, chez les gays il y a beaucoup de racisme encore. D'autres vont vers des Blacks parce que, bon oui, c'est juste de la découverte, de l'exotisme, « t'as une grosse bite donc ». Ou d'autres : « Ah oui, je veux que tu me sautes et tout ». Hum. Parfois j'ai été choqué tu vois ! Ouais c'est comme ça. C'est vrai que bon, je suis quelqu'un de très ouvert aussi, et moi je mâche pas mes mots. Non, si tu viens avec cette approche franchement je serai très dur avec toi, à la limite je te réponds pas et je tourne mon dos. Ça m'intéresse pas.*

Entretien avec Cédric, juillet 2019

Dans ce type d'interaction, Cédric est réduit à son corps et à ce que les hommes qui l'abordent projettent sur celui-ci. Il devient en ce sens quasiment interchangeable, n'étant pas appréhendé comme il le formule lui-même en tant que personne dans son individualité mais simplement comme le support des fantasmes sexuels racialisés des autres. Ici, la racialisation des hommes noirs opère par une réduction de ceux-ci à leur corps et à des capacités sexuelles présumées hors du commun (Trawalé, 2017). La confrontation à ce phénomène altère l'expérience qui peut être faite de certains espaces de sociabilité gay puisqu'ils deviennent aussi le lieu de l'expérimentation d'une autre forme d'altérisation avec laquelle les individus se retrouvent contraints de composer. Si certains, à l'image de Cédric, réagissent à ces pratiques de racialisation en coupant rapidement court à ce type d'interactions, d'autres peuvent au contraire choisir de jouer de ces assignations raciales en se conformant à celles-ci. Youcef, jeune Algérien, tout à fait conscient de ce phénomène³⁵⁹, m'explique qu'il n'hésite pas sur Grindr à endosser certaines des caractéristiques associées à la figure racialisée de l'« Arabe », plus précisément à celle du « lascar », en adaptant sa tenue (port de baskets notamment) lors de ses rencontres avec les nouveaux partenaires sexuels avec qui il entre ainsi en contact.

Marginalisation et fétichisation fonctionnent donc comme les deux facettes d'une même réalité bien qu'elles concourent à instaurer des modalités de racialisation différenciées entre les divers groupes qu'elles ciblent (« Noirs », « Arabes », « Asiatiques », entre autres) et à établir de nouvelles hiérarchies entre ceux-ci, relativement aux positions qu'ils peuvent occuper dans les imaginaires et désirs sexuels racialisés³⁶⁰. Ces phénomènes de racialisation ont également cours entre les membres de ces différents groupes. Ainsi, bien qu'il en pâtisse lui-même, Aman reproduit ce type de pratiques, associant lui aussi les « Arabes » à une hypervirilité qu'il valorise et m'exprimant à plusieurs reprises à l'inverse qu'il « n'aime pas les Noirs ». L'expérience de l'assignation raciale au sein des espaces de sociabilité LGBT+ peut donc contribuer à altérer l'expérience qui en est faite. Celle-ci n'est pas propre aux exilé·es dans la mesure où elle opère indépendamment du statut administratif des individus. Toutefois, elle trouve un écho particulier au sein de l'expérience migratoire de ces dernier·es puisqu'elle peut mener à une forme de désillusion quant à l'étendue des possibles qui étaient associés à la France en termes de multiplication et de facilitation des rencontres avec d'autres personnes LGBT+. Il peut aussi être intéressant de s'interroger sur la façon dont le statut migratoire et les expériences d'assignation raciale peuvent s'articuler. Sur le plan des phénomènes de marginalisation, Aman rapporte comment, à ses yeux, sa condition de demandeur d'asile a pu contribuer à accentuer son sentiment de mise à l'écart au sein d'espaces de sociabilité gay.

³⁵⁹ En ce sens, la situation de Youcef diverge de celle d'autres personnes rencontrées qui ont pu s'étonner, lors de leur inscription sur certaines applications de rencontre gay, de ces pratiques de racialisation sexuelle. Ainsi, lors d'une discussion, Bilal, lui aussi Algérien, me fait part de son étonnement quant au fait que « les Européens adorent le sexe arabe ».

³⁶⁰ Par opposition aux catégories racialisées des « Noirs » ou des « Arabes », associées à une hyper virilité et à des proportions corporelles surdimensionnées, les « Asiatiques » sont renvoyés à un manque de virilité et à une petite taille de pénis (Vörös, 2020).

Mais quand on parle, avec des [gays] blancs, parfois ils réagissent bizarrement, ils se moquent de nous : « Ok, donc tu demandes l'asile ici blablabla ». Ils se moquent même ! De l'asile. [...] Les hétéros, même quand j'étais en Angleterre, j'ai déposé une demande d'asile et quand j'en parlais avec des hétéros, ils étaient toujours ouverts, ils disaient : « Si tu veux on peut t'accompagner à la Cour ». Mais si je parle avec un gay de la procédure d'asile, la plupart d'entre eux sont Anglais ou Européens, donc ils savent pas ce que ça fait l'asile, et quand je dis que c'est ma situation, ils ne prennent pas ça d'une façon normale, ils comprennent pas ce que c'est être un réfugié, que c'est pas facile d'être un réfugié. Personne ne veut être un réfugié. Je suis né dans un pays où je peux pas être homosexuel. La loi du pays et la loi islamique, tout est contre moi. Et c'est pas facile de prendre cette décision et de quitter ton pays, et de vivre dans un autre pays. Et la plupart des gens, ils ne veulent pas comprendre cette différence, tu vois ? Alors ils se moquent.

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁶¹, octobre 2018

On perçoit dans le propos d'Aman que sa condition de demandeur d'asile et son parcours personnel plus largement apparaissent comme une caractéristique qui creuse davantage la distance instaurée par des hommes gays blancs avec lui et amplifie les formes de dénigrement qu'il peut expérimenter, le statut migratoire venant ainsi alimenter le processus de racialisation. Si l'enquête actuelle n'a pas permis de documenter un tel phénomène, il ne faut pas non plus exclure la possibilité que le fait d'être catégorisé comme réfugié puisse aussi intervenir dans les processus de racialisation sexuels comme le suggère l'émergence de la figure du réfugié dans certaines productions pornographiques. Cette thématique a également trouvé sa place dans la pornographie gay, avec des films qui mettent en scène des personnages de réfugiés gays récemment arrivés en Europe, y découvrant de nouvelles possibilités sexuelles (Abbey, 2021). Ces productions pornographiques contribuent à alimenter, tout en s'appuyant sur lui, l'imaginaire de la migration comme libération, ainsi que la représentation des réfugiés comme intrinsèquement vulnérables et nécessitant d'être protégés (*Ibid.*).

Ainsi, les espaces de sociabilité gay ne sont pas imperméables au racisme présent dans le reste de la société. Au sein de ces derniers se jouent aussi des processus d'altérisation sur le plan racial avec lesquels les individus n'ont souvent guère d'autres choix que de composer, en les expérimentant frontalement en cas de mise à l'écart, en les évitant ou en se les réappropriant. La confrontation à ces phénomènes de racialisation en France peut s'avérer d'autant plus décevante que les personnes blanches peuvent susciter de leur côté un attrait particulier chez certain·es exilé·es.

³⁶¹ "But when we are talking about, with [gay] white people, sometimes they react in strange way, they make fun of us: "Ok, so you are doing asylum here blablabla." They even make fun! On asylum. [...] Like for straight people, even when I was in England, I applied for asylum and when I was talking about to straight people they all are welcoming, they say "If you want us we can come to the court". But if I am talking to a gay man about asylum procedure, most of them they are English or European, so they don't know what does asylum, and when I say this is my situation, they don't take it in a normal way, they don't understand being refugee, it's not easy to be a refugee, nobody wants to be a refugee. I was born in a country where I cannot be homosexual. The country law and the Islamic law, everything is against me. And it's not easy to take this decision and left your country, and living in another country. And most of the people they don't want to understand that difference, you know? So they make fun."

b) Le « copain blanc », condition d'une relation homosexuelle accomplie ?

L'expérience minoritaire sexuelle en France est aussi configurée par des processus de racialisation qui concernent les personnes blanches du fait des représentations que leur associent certain·es exilé·es LGBT+. Ces représentations consistent en une valorisation des Blanc·hes, en ce qu'ils et elles entretiendraient un rapport beaucoup plus décomplexé à l'homosexualité en termes d'acceptation de soi et par les autres. Ils et elles se retrouvent alors placé·es dans cette position aux yeux de certain·es exilé·es par contraste avec les personnes non-Blanches qui pour leur part sont associées à un rapport entretenu avec l'homosexualité forcément conflictuel. Dans ce contexte particulier, la blanchité, notion mobilisée pour rendre compte d'une position dominante dans les rapports sociaux de race (Cosquer, Le Renard et Paris, 2022), se construit dans les représentations des personnes non-Blanches sur la base de la sexualité et au prisme de la valorisation symbolique et de la hiérarchisation des groupes qu'elle charrie. La tendance à se tourner vers les Blanc·hes lors de la recherche de nouvelles rencontres et à aspirer à une mise en couple avec un·e Blanc·he répond à deux logiques : une logique de détournement des autres groupes par méfiance et une logique d'attribution aux Blanc·hes de caractéristiques valorisées.

L'utilisation qu'a Mariam d'un site de rencontre lesbien est marquée par cette logique de hiérarchisation des personnes vers lesquelles elle préférera se tourner.

[Florent] : *Et du coup quand t'es arrivée en France, qu'est-ce que ça a changé ?*

[Mariam] : *Parce qu'en France j'ai vu beaucoup de gens, j'ai vu beaucoup de lesbiennes, et quand je me suis inscrite sur le site, j'ai dit : « Woah ! ». Moi en fait je me disais, il y avait que des Blanches qui sont lesbiennes, et quand je suis allée, je me suis inscrite, ça m'a beaucoup étonné, choqué de voir. Je vais pas appeler choqué. Ça m'a étonné de voir des filles arabes. Je me disais : « Ah ouais, donc il y a des Arabes ! ». Parce que nous en Guinée, on se dit les Arabes c'est des gens qui respectent la religion, de trop, de trop. Parce qu'en Guinée un Arabe c'est, on te prend pour un grand religieux. Donc quand j'ai vu les Arabes, j'ai dit : « Ah ouais, donc des Arabes, moi je suis musulmane, donc ça va si eux ils sont ». Ça m'a étonné quand même de voir des Arabes.*

[Florent] : *Et t'as parlé avec certaines de ces filles arabes ?*

[Mariam] : *Ouais. J'ai même vu.*

[Florent] : *Et là tu m'as dit qu'il y avait beaucoup de filles blanches, et tu m'as dit que ça t'a surprise ?*

[Mariam] : *Non, en fait, moi je pensais qu'il y avait que [insiste] des filles blanches qui sont lesbiennes. Mais quand je suis allée, j'ai vu qu'il y avait des Arabes, il y avait des Blanches, oui. Mes préférences c'est ça. Les filles noires je vais pas trop vers elles. J'ai peur d'être jugée. Je sais pas pourquoi, mais les filles noires [blanc]. Avec une fille blanche, je me dis : « Ben elle va pas me juger elle, elle est chrétienne, elle n'est pas ». Tu vois ? Il y a rien qui va la bloquer.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

À la rupture de l'équation posée entre homosexualité et blanchité, succède malgré tout pour Mariam une réticence à tenter de nouer une relation avec une autre femme noire et une aspiration plus prononcée à se tourner vers des femmes blanches. Ses représentations qui imbriquent par ailleurs une hiérarchisation des religions la poussent à se méfier des femmes noires qui continuent d'apparaître pour elle comme des personnes qui pourraient potentiellement la stigmatiser. La crainte d'un regard

désapprobateur de leur part la fait alors se tourner vers les femmes arabes et blanches, avec lesquelles elle se sentirait plus à l'aise.

Mais si la valorisation des personnes blanches peut survenir par détournement des autres, elle peut également découler d'une série de caractéristiques associées aux Blancs et auxquelles les personnes aspirent. Plus exactement, les personnes blanches sont souvent appréhendées comme des personnes qui offriraient de meilleures conditions pour l'établissement d'une relation de couple.

[Florent] : *Et une fois tu m'as dit que voulait pas être en couple avec un Bangladais.*

[Aman] : *Ouais ! Parce que, bien que je sois ici, je vis seul, ici je peux être qui je veux, mais ma famille me manque, à chaque instant. Donc si je vais avec un Bangladais, je sais, aujourd'hui ou demain, s'il est actif [au sens de rôle sexuel], il va se marier [avec une femme], je sais pas, et il m'acceptera jamais en public comme un mec blanc pourrait m'accepter. Un Blanc pourra toujours me tenir la main, ou sa famille peut-être m'acceptera, donc si je trouve un mec blanc et que sa famille m'accepte, je trouverai une famille ici. [...] C'est pour ça que je préfère être avec un Blanc plutôt qu'un Bangladais ou un Asiatique ou autre. Parce que je sais, parce que c'est pas facile pour eux de m'accepter ou de me tenir la main en public, et leur famille ne m'acceptera jamais, donc c'est pour ça.*

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁶², octobre 2018

Basée sur le postulat que tous les gays blancs acceptent sans encombre leur homosexualité et ne rencontrent sur ce plan aucun problème avec leur entourage, la représentation d'Aman conduit à les instituer comme des partenaires de couple idéaux. À ses yeux, être en couple avec un homme blanc lui apporterait une double garantie : d'une part, celle d'un accès à une certaine visibilité en tant que couple, qui constituerait un marqueur de reconnaissance de la part de son partenaire à son égard ; d'autre part, celle de l'intégration dans une nouvelle famille, qui permettrait de pallier la coupure familiale qu'il a éprouvée avec la migration. On constate ainsi dans quelle mesure la blanchité, en tant que position sociale aussi définie par les représentations des autres, se configure à l'interface entre des normes associées à la sexualité et l'expérience de l'exil. À l'inverse, parce qu'ils sont associés à un environnement plus hétéronormé et à une plus forte intériorisation de celui-ci, les Bangladais, voire les « Asiatiques » de façon plus générale, ne seraient pas à même de lui fournir ces éléments. On voit en fait que les distinctions raciales qu'il opère s'appuient sur et rejouent des modes d'identification sexuelle différenciés : l'homosexualité des hommes blancs, associée à une identité particulière figée dans le temps et tendant à s'accomplir dans l'établissement d'un couple reconnu publiquement, est opposée aux pratiques homosexuelles de certains Bangladais, compatibles avec une conjugalité hétérosexuelle à long terme. Dès lors, aux yeux d'Aman,

³⁶² [Florent]: *And one time you told me you don't want to be in relationship with a guy from Bangladesh.*

[Aman]: *Yeah! Because relationship I do, even though I'm here, I live alone, I can be here the way I want, but I do miss my family, every single time. So if I go with a Bengali guy, I know, today or tomorrow, if he is a top, he will get married, or he will do something, I don't know, and he will never accept in front of public as the way white guy accept me. White guy will always hold my hand, or white guy family maybe accept me, so if I find a white guy maybe his family accept me and I find a family, here. And you know for example, my friend, he's from Pakistan, so he found a guy, they are going to getting married soon and his family accepts him, so now he has a family. So for me, if I find a guy, it's a good option for me. That's why I prefer to be with a white guy rather than a Bengali or Asian or whatever. Because I know, because it's not easy for them to accept me or holding my hand in front of public, and their family will never ever accept me, so that's why.*

une relation de couple homosexuelle accomplie, conformément à ses aspirations, ne pourrait l'être qu'avec un Blanc. On comprend alors qu'il expérimente avec d'autant plus de rancœur les différentes formes de racisme exercées par des gays blancs, précédemment décrites, puisqu'elles conduisent à l'exclure précisément du marché de la conjugalité auquel il aspire, du moins ce qu'il en imagine. Au moment d'écrire ces lignes, Aman est en couple avec un Pakistanais, lui aussi récemment reconnu réfugié, mais non sans une certaine inquiétude quant à leur avenir, m'ayant expliqué à de nombreuses reprises qu'il craignait que ce dernier finisse par se marier avec une femme en France.

De la même façon, Yves, bien qu'il porte un regard plus nuancé qu'Aman sur la situation des gays français, partage l'idée qu'il peut être plus simple d'être en couple avec un Français, qu'il oppose plus spécifiquement aux réfugiés.

[Yves] : *Souvent il y a des difficultés, souvent l'autre se dit : « Bon, moi j'ai pas encore accepté pour moi, je me vois pas faire ceci ». Ça dépend maintenant de la mentalité de l'autre que tu as en face. Avec un Français, il accepte sa sexualité, il le vit pleinement, il peut t'accepter. Donc ça dépend quoi.*

[Florent] : *Donc tu penses que c'est plus facile d'être en couple avec un Français ?*

[Yves] : *Oui, c'est facile parce qu'un Français, c'est facile avec un Français qui s'accepte. Parce que c'est vrai qu'en France il y a la loi qui privilège la sexualité LGBT. Mais c'est pas tous les Français qui s'acceptent. Parce qu'ils ont aussi leurs problèmes familiaux. Je contacte beaucoup de Français, je vais dans des réunions où des jeunes se font expulser. Donc je vois que c'est facile parce que eux au moins, ils acceptent, il y a des Français qui vivent ensemble, qui se marient ensemble. [...] Et puis tu peux te trouver un réfugié aussi. Mais il faut connaître son parcours, parce qu'ils ont été traumatisés psychologiquement, quand tu leur parles de relation, il dit : « Mais pour rester ensemble est-ce qu'on a la sécurité ici en France ? ». Il y a beaucoup de choses que d'autres doivent comprendre. D'autres sont prêts à se mettre en couple, mais est-ce que ? D'abord il doit s'intégrer avant de se donner à la chose.*

Entretien avec Yves, janvier 2019

L'opposition ne se joue plus tant sur une distinction explicitement racialisée que sur l'expérience de l'exil et le statut migratoire qui peuvent devenir synonymes d'une difficulté à s'engager dans une relation de couple en raison des traumatismes passés et des sentiments d'insécurité présents. Par contraste, les Français se retrouvent là encore associés à une série de conditions plus favorables à la vie de couple. Ainsi, du point de vue spécifique des exilé·es LGBT+, la blanchité et sa valorisation symbolique émergent à l'interface d'une série de normes liée à la sexualité (relatives aux identifications sexuelles et au couple), de l'intériorisation de la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde » (généralisation de la situation des minorités sexuelles en France qui y vivraient uniformément sans problème leur homosexualité) et des coûts impliqués par l'expérience de l'exil qui contribuent en retour à aiguïser la valeur associée aux personnes blanches en tant que partenaire de couple. Si cette thématique n'a jamais été abordée avec moi explicitement – peut-être relativement à ma propre position sociale –, on peut faire l'hypothèse que la blanchité peut aussi être associée à une stabilité administrative (en termes de statut et de nationalité) et économique (résidentielle, financière, emploi), qui participent aussi de sa désirabilité, transcendant la question de la position minoritaire dans son façonnement. Par conséquent, on saisit bien que l'expérience minoritaire sexuelle en France est aussi configurée par une série de processus de racialisation y survenant, entretenus par le regard que portent certain·es Blanc·hes sur les exilé·es et

vice-versa, et caractérisés par des formes d'essentialisation dépréciatives ou valorisantes qui façonnent les pratiques et désirs des individus, tant sur le plan de la sexualité que du rapport au couple.

Ainsi, l'arrivée en France ne constitue pas une « libération » totale pour les minorités sexuelles et de genre et n'offre pas la garantie d'une vie parfaitement épanouie selon les aspirations personnelles des individus. Les exilé-es LGBT+ font l'expérience d'une persistance de l'hétéro- et cisnormativité qui les amène à réajuster leurs représentations et à se départir d'une vision parfois idéalisée de la situation en France. Plus encore, la confrontation à de nouvelles normes liées au genre et à la sexualité, ainsi que les expériences de racialisation, affectent également l'expérience vécue de la position minoritaire homosexuelle, en entraînant de nouvelles formes de marginalisation. Cette approche intersectionnelle de la reconfiguration de l'expérience minoritaire en migration se retrouve encore complexifiée lorsque l'on s'intéresse aux implications des politiques migratoires et d'asile sur le quotidien des individus.

C. « J'ai pas les papiers pour vivre » : l'expérience minoritaire à l'épreuve du statut migratoire

L'expérience minoritaire sexuelle ou de genre des exilé-es LGBT+ en France ne peut donc pas être pensée indépendamment des autres rapports de pouvoir qui les positionnent socialement. L'approche en termes d'intersectionnalité située invite à prêter une attention particulière à la façon dont ces rapports de pouvoir et leur modalité d'articulation se configurent selon les contextes. En ce sens, la position minoritaire doit aussi être articulée avec le statut migratoire : en documentant comment la condition de demandeur·se d'asile reconfigure l'expérience minoritaire, il devient possible de montrer que les politiques migratoires et d'asile restrictives accentuent le processus de minorisation sexuelle ou de genre, en tant que phénomène relationnel plaçant les individus dans un rapport de pouvoir défavorable, lui-même toujours contextuel et articulé avec les autres caractéristiques et dimensions de l'expérience des individus.

1. Sentiments d'illégitimité et pratiques d'auto-censure

La condition de demandeur·se d'asile se caractérise par l'occupation d'une position de l'entre-deux, par une situation de liminalité (voir chapitre 7). La longueur de la procédure d'examen plonge les demandeur·ses d'asile dans l'attente et dans l'incertitude à moyen terme quant à l'issue de leur demande, à long terme quant à leur avenir. Cette incertitude s'accompagne d'une série de craintes qui poussent une partie des demandeur·ses d'asile à développer des pratiques d'auto-censure relativement à des activités qui présenteraient à leurs yeux certains risques du point de vue de leur statut administratif. Être dans une situation administrative provisoire, et donc instable, conduit à faire émerger un sentiment d'illégitimité dans l'espace national qui s'accompagne d'une peur constante de l'apparition de complications dans la procédure ou de blocage de celle-

ci. Ces formes d'auto-censure exercées par les demandeur·ses d'asile les poussent aussi à réduire leur implication dans des pratiques de sociabilité communautaire LGBT+, alors même qu'ils et elles y aspirent.

[Florent] : *Mais donc toi t'aimerais aller dans un bar lesbien ?*

[Mariam] : *Ouais, beaucoup. Même à la Mutinerie j'irai un jour. Pour le moment, tu vois j'aime pas trop sortir la nuit, je me dis je suis pas trop en sécurité, je suis pas trop voilà, mes papiers c'est pas trop top. En fait, je me dis j'ai pas les papiers pour, pour vivre. Je sais que le jour, genre moi si j'ai mon statut de réfugiée, j'irai très très souvent dans les bars de lesbiennes, j'irai voir beaucoup.*

Entretien avec Mariam, septembre 2018

[Florent] : *Et tu vas par exemple dans des bars ou des lieux LGBT ?*

[George] : *Les bars, je ne suis pas encore allé dans un bar, à part le jour où l'ARDHIS a organisé une fête.*

[Florent] : *Et ça t'intéresserait d'aller dans ces endroits ?*

[George] : *Oui, j'aimerais vraiment y aller. Si je trouve quelqu'un qui peut m'accompagner. Parce que, le système, dans plusieurs pays, dans la plupart des cas si tu, c'est pas bien de mettre ta vie en danger. Une personne comme moi, je réfléchis à ma situation, et je sais que je suis toujours en procédure de demande d'asile. Et si tu vas dans un bar, comme dans mon pays, l'Ouganda, il y a tellement de voleurs dans les boîtes de nuit, et si quelqu'un vole mon téléphone, tu vois ? Qu'est-ce qu'il se passera ? Tu sais, en tant qu'Africain, d'une certaine façon je me sens inférieur, tu vois ? Donc je veux vraiment pas être embarqué dans une telle situation, où la police arrive, et ils t'arrêtent, tu vois. Tu es toujours en cours de procédure et tu ajoutes ce genre de problème, et puis tu te retrouves à appeler les gens de l'ARDHIS et à dire : « Tu sais quoi, j'ai été arrêté. Ils me suspectent d'avoir volé un téléphone ». T'imagines ?*

Entretien avec George, réalisé en anglais³⁶³, décembre 2018

Les exemples de Mariam et George illustrent tout d'abord la prégnance de l'insécurité qui accompagne la précarité administrative. Indépendamment de leur fondement d'un point de vue administratif, de telles craintes témoignent d'une forte intériorisation d'un sentiment d'illégitimité et de défiance à leur égard en tant que demandeur·se d'asile, et plus largement en tant qu'étranger·e. Le discours de George fait par ailleurs clairement ressortir comment ce sentiment s'imbrique avec le rapport social de race, le fait d'être « Africain » et, on peut le supposer par la façon dont cela se retranscrirait dans les interactions hypothétiques qu'il décrit, d'être noir, accentuant ses craintes d'être suspecté *a priori* par la police et d'être appréhendé d'abord comme coupable plutôt que comme victime³⁶⁴. Face à de telles incertitudes, Mariam comme George préfèrent adopter une

³⁶³ [Florent]: *Ok. And do you go for example to gay bars or LGBT places?*

[George]: *For the bars I've not gone to any, apart from the day ARDHIS organised a party.*

[Florent]: *And would you be interested in going to such places?*

[George]: *I'd really want to, yes. If I get somebody who can give me company. Because, the system, in different countries, in most cases if you're, it's not good to put your life at risk. Like, a person like me, I think about myself, and I know I'm still in the process of seeking asylum. What if you go to a bar, like in my country Uganda, there are so many thieves in nightclubs, what if somebody steals my phone, you know? What will happen? You know, as an African, somehow I feel inferior about myself, you know? So I really don't want to be caught in such situation, that police comes, and they arrest you, you know. You're still under this process and you're bringing such problem, and then you start calling ARDHIS people and you say "You know what, I've been arrested. They are suspecting me for stealing a phone". Can you imagine?*

³⁶⁴ Chez George, le sentiment d'infériorisation en tant qu'homme noir est très marqué. Lors d'une discussion dans un autre contexte, il m'explique par exemple qu'il n'ose pas toujours s'asseoir dans le bus, par crainte de « prendre la place » d'un·e Blanc·he. L'instabilité de sa condition de demandeur d'asile s'inscrit ainsi et fait écho plus largement au rapport social de race qui dépasse le seul enjeu de son statut administratif.

attitude préventive consistant à éviter toute pratique qui pourrait les placer à leurs yeux dans une éventuelle situation inconfortable, les conduisant à ne pas fréquenter de bars gays ou lesbiens tant qu'il et elle sont en cours de procédure d'asile. Les nouvelles opportunités de sociabilité communautaire en France, bien qu'elles soient connues et souhaitées d'une partie des demandeur·ses d'asile, sont donc parfois appréhendées comme inaccessibles en raison de l'instabilité et l'insécurité administratives qui caractérisent la condition de demandeur·se d'asile. L'incertitude et l'angoisse associées à la procédure conduisent certaines personnes à placer elles-mêmes leur vie entre parenthèse, tant la légitimité de leur présence en France est fragilisée, renforçant la situation de liminalité dans laquelle le fonctionnement des politiques migratoires les pousse. Le seul déplacement d'un pays à un autre est loin de garantir en soi l'accès aux nouvelles possibilités qui s'y trouvent, puisque l'expérience de la migration et les modalités particulières de franchissement des frontières et des procédures administratives, en repositionnant socialement les individus par le statut migratoire qu'elles leur confèrent, affecte le rapport qu'ils peuvent entretenir avec ces nouvelles possibilités qui s'offrent à eux. L'obtention du statut de réfugié·e, qui par ailleurs est incertaine, représente un nouvel horizon qui reporte encore dans le temps, malgré l'arrivée en France, la possibilité pour les demandeur·ses d'asile de vivre leur sexualité minoritaire conformément à leurs aspirations.

2. La précarité administrative, facteur d'insécurisation accrue face à l'hétéro- et cisnormativité

La précarité administrative n'entraîne pas seulement des pratiques d'auto-censure. Elle accroît aussi le sentiment d'exposition et d'insécurité face à l'hétéronormativité et à la cisnormativité. La condition de demandeur·se d'asile, tant par les formes de contrôle des individus qu'elle induit que par les sentiments qu'elle éveille chez ces derniers, affecte l'expérience minoritaire en parasitant la façon dont ils composent avec leur position minoritaire.

a) Le fardeau des normes amplifié par l'instabilité de la condition de demandeur·se d'asile

L'analyse en termes d'expérience minoritaire permet de penser les normes, ici liées à l'OSIG, non pas du point de vue de leur mise en œuvre mais depuis la façon dont les individus en font l'expérience et les éprouvent. Une telle perspective met en lumière que l'expérience de la norme et sa force de coercition ne sont pas monolithiques. Si les configurations d'exercice de la norme sont contextuelles, la façon et l'intensité avec lesquelles elle affecte les individus le sont aussi. De la même façon, l'expérience plus ou moins contraignante de la norme varie selon les caractéristiques sociales des individus et une multitude d'autres aspects de leur existence qui dépassent la seule dimension de leur expérience dont relève la norme en question. C'est en ce sens que le statut migratoire, par les contraintes qu'il implique, contribue aussi à reconfigurer l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre. L'instabilité administrative liée à la condition de demandeur·se

d'asile engendre un sentiment d'insécurité général qui conduit à ce que les demandeur·ses d'asile LGBT+ se sentent d'autant plus exposé·e et impuissant·e face aux éventuels rappels à la norme hétérosexuelle ou cisgenre auxquels ils et elles pourraient être confronté·es. Le témoignage de Leila illustre combien l'obtention du statut de réfugiée, et avec elle la régularisation de sa situation administrative, ont contribué à ce qu'elle se sente moins vulnérable à l'hétéronormativité, plus exactement moins menacée par les pressions qui pourraient être exercées à son égard et par les conséquences de la stigmatisation liées à l'écart à cette norme. Son discours illustre que l'instabilité de son statut administratif conduisait à une exacerbation du sentiment d'exposition à la stigmatisation et de la difficulté de s'en prémunir.

[Leila] : *Parce que j'ai peur, tu vois. On se connaît les Tunisiens en France, les Tunisiens en France se connaissent. Il y a des fois moi je vais à Belleville, parce que c'est plein de Tunisiens et tout, ben je trouve des gens que je connaissais avant, que j'ai connu à [ville de Tunisie]. Soit à la fac ou au lycée. Tu trouves, tu rencontres des gens, mais j'ai peur de ce regard en fait. Mais j'ai plus peur maintenant.*

[Florent] : *Qu'est-ce qui a changé ?*

[Leila] : *C'est le fait que tu vois dans ton récépissé, protégée, protection internationale, ben t'es rassurée, mais juste le bout de papier, c'est tout, ça rassure.*

[Florent] : *Le fait d'être réfugiée qu'est-ce que ça a changé pour toi ?*

[Leila] : *Ben ça change, on dirait que ta vie elle change dans des fractions de secondes. Mais ma vie elle est changée. Mais c'est vrai, je suis encore réservée, mais je sens que je suis protégée. Je suis plus libre, je sens que je suis plus libre, je sens que. Là par exemple je sens que je peux aller au Marais, je peux aller dans des soirées et tout, normal et tout, j'ai pas peur que, je peux croiser quelqu'un que je connais dans la rue, ou bien, voilà, il va me trouver dans une situation un peu délicate et tout, j'ai pas ça maintenant.*

Entretien avec Leila, mai 2018

L'expérience de Leila montre comment le poids de l'hétéronormativité et l'intensité du danger et des craintes qui y sont associées sont à comprendre relativement à l'incertitude de sa situation administrative qui accroît le sentiment d'exposition à la stigmatisation, tout en ayant des moyens considérablement réduits d'y faire face. À l'inverse, la crainte de la réprobation sociale diminue lorsque sa situation administrative est stabilisée, stabilisation qui apparaît comme un facteur d'autonomisation pour Leila.

Le sentiment d'insécurité associé à la condition de demandeur·se d'asile et la façon dont il s'articule avec l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre se donnent à voir de façon encore plus concrète dans le rapport entretenu avec les figures d'autorité nationale. La condition de liminalité liée au statut de demandeur·se d'asile, couplée à l'inquiétude précédemment mentionnée de complication ou de blocage hypothétiques de leur procédure, font émerger chez un certain nombre de demandeur·se d'asile un sentiment d'illégitimité ou de crainte à contacter la police en cas d'agression.

Quand je parle de la police, souvent, quand je demandais l'asile, arrivé un moment où je me suis fait agresser dans le métro, où j'étais encore demandeur d'asile, je me suis fait agresser dans le métro, où quelqu'un m'a traité de tapette, m'a insulté comme ça. J'ai pris le courage et je suis allé vers la police, j'ai posé plainte contre cette personne-là. Et il y a plein de demandeurs d'asile qui n'ont pas ce, ils n'ont pas cette force là pour aller vers, ils se disent : « Non, comme je suis étranger, je demande l'asile ».

Entretien avec Yves, janvier 2019

[Rajan] : *Pendant que j'étais demandeur d'asile, c'était la pire période. À ce moment je passais beaucoup de temps avec des Indiens, ils étaient très désagréables avec moi. Et maintenant, avant j'étais faible, maintenant je suis fort.*

[Florent] : *Parce que tu as eu le statut de réfugié ?*

[Rajan] : *Oui. Maintenant tout le monde a peur de moi. Si un Indien ou un Pakistanais m'insulte de « gandoo³⁶⁵ » ou m'agresse, maintenant j'appelle la police. Voilà la différence.*

Entretien avec Rajan, entretien réalisé en anglais³⁶⁶, mars 2018

Yves, dont l'exception qu'il constitue peut probablement être expliquée par sa socialisation militante dans son pays d'origine, et Rajan, qui explique ne commencer à appeler la police, ou du moins menacer de le faire, qu'une fois que le statut de réfugié lui a été accordé, rappellent ainsi que la précarité administrative pousse une partie des demandeur·ses d'asile à ne pas se saisir des dispositifs légaux leur permettant de faire valoir leurs droits en tant que personne LGBT+, liée à possibilité de porter plainte pour discrimination ou agression à caractère homophobe ou transphobe. Cette situation n'est pas sans présenter une certaine ironie, quand c'est justement l'appareil législatif, en tant qu'il accorde des droits spécifiques ou des garanties de protection aux minorités sexuelles et de genre, qui justifie le plus souvent, dans la rhétorique de « l'ordre sexuel du monde », la hiérarchisation des pays du monde. Alors qu'une telle rhétorique peut être alimentée par l'octroi de l'asile à des personnes LGBT+ persécutées dans leur pays d'origine, il semble d'autant plus essentiel de rappeler à quel point les politiques migratoires restrictives contribuent à inhiber ces mêmes personnes dans l'accès à un tel appareil législatif, lorsqu'elles auraient besoin d'en bénéficier dans le pays d'arrivée.

Ainsi, le poids de la norme et l'intensité du danger associé à sa transgression sont amplifiés par la précarité administrative et le sentiment global d'insécurité qui en découlent. La stigmatisation, crainte ou effective, devient d'autant plus anxiogène et accablante que le statut migratoire induit un sentiment d'exposition et de vulnérabilité accrue face à celle-ci, en plaçant l'individu dans une situation où il ne se sent pas en mesure d'être protégé ou soutenu légalement et où les moyens à sa disposition pour faire face à des pressions, menaces ou agressions sont relativement limités. De la même manière que la menace qui pèse au quotidien sur les sans-papiers, affecte tous les pans, jusqu'aux plus intimes, de leur vie, (Le Courant, 2022), l'incertitude et la liminalité dans lesquelles sont plongé·es les demandeur·ses d'asile s'immiscent jusque dans la façon dont ils et elles éprouvent leur position minoritaire liée au genre ou à la sexualité.

³⁶⁵ Terme injurieux utilisé en hindi et ourdou pour désigner des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Plus précisément, il désigne, dans une appréciation binaire des rôles sexuels, celui qui est pénétré lors du rapport. Le caractère dépréciatif contenu dans ce terme convoque ainsi l'idée d'une déviance par rapport aux normes de genre et à la distribution de rôles sexuels qui leur est associée. Le terme peut alors être associé, de façon plus générale, à tout comportement jugé trop « féminin » pour un homme.

³⁶⁶ **[Rajan]**: *Asylum seeker is worst time. That time I was staying with Indians, they are really rude with me. And now, before I'm poor now I'm strong.*

[Florent]: *Because you got the status?*

[Rajan]: *Yes. Now everybody is scared with me. If any Indian or Pakistani told me gandoo, or abuse, I call the police now. This is a difference.*

b) *Procédures et dispositifs de contrôle des migrations et réaffirmation de l'hétéro- et cisnormativité*

Certaines situations qui découlent des procédures administratives et dispositifs de contrôle migratoires peuvent réaffirmer l'hétéronormativité et la cisnormativité. La section précédente a montré en quoi le statut migratoire et ses implications affectent la façon dont les exilé·es composent au quotidien avec la position minoritaire liée à leur OSIG. Il s'agit maintenant de rendre compte de situations où des configurations d'interaction spécifiques au fonctionnement des politiques migratoires conduisent à raviver l'expérience de la minorisation, en confrontant de nouveau les individus à la norme, voire à des formes de stigmatisation.

L'engagement dans une demande d'asile induit une multiplication des situations où il faut déclarer son identité, si possible documents à l'appui pour la prouver, et être soumis·e au jugement d'autrui quant à la véracité de cette dernière. L'examen, par les institutions compétentes, des demandes d'asile et des récits de vie présentés, constitue bien entendu la manifestation la plus emblématique et à l'enjeu le plus central de cette nécessaire présentation de soi. Toutefois, il est loin d'en représenter l'unique configuration. Tout au long de leur procédure, les demandeur·ses d'asile sont confronté·es à une multitude d'interactions visant à les enregistrer auprès de tel ou tel organisme, institutionnel comme associatif, ou à (re)vérifier leur identité pour qu'ils et elles puissent accéder à divers services. À titre d'exemple, il est possible de mentionner les étapes initiales du rendez-vous à la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) et de celui au GUDA (Guichet Unique de Demande d'Asile), les rendez-vous à la préfecture pour renouveler le récépissé de demande d'asile lorsqu'il arrive à expiration, le passage à la SPADA pour aller chercher son courrier lorsque l'on y est domicilié·e, l'entrée dans un dispositif d'hébergement ou encore l'enregistrement auprès d'une association. Or, cette multiplication des situations de contrôle de l'identité est loin d'être anodine pour les personnes trans, *a fortiori* dans la mesure où le récépissé de demandeur·se d'asile, qui sert ensuite de document d'identité et de justificatif d'une situation administrative régulière provisoire, établi par les préfectures, mentionne le genre de la personne qui figure sur les documents d'identité du pays d'origine, et donc, dans de nombreux cas, celui du sexe assigné à la naissance. Dès lors, cette multiplication des rendez-vous dans le cadre de la procédure, durant lesquels le contrôle de l'identité des personnes et des papiers correspondant est systématique, expose considérablement les personnes trans, lorsque leur transition de genre est suffisamment avancée pour qu'elles soient perçues comme appartenant au genre de leur identité, mais qui ne correspond alors plus à celui mentionné sur les documents administratifs. Olga raconte ainsi les difficultés qu'elle a rencontrées lors de son passage au GUDA :

Quand je suis allée enregistrer ma demande d'asile, il y avait une longue file d'attente, surtout des hommes, et on a dû attendre pendant des heures. Et je me sentais très mal à l'aise parce que j'étais pas sûre de passer³⁶⁷ pour une femme. Et il y avait aussi un problème qui est que si je passe pour une femme, ils annoncent, ils t'appellent, pour avoir

³⁶⁷ Le « *passing* » correspond au fait d'être perçu·e par les autres comme appartenant à un groupe social spécifique. Pour les personnes trans, le *passing* est associé au fait de passer pour un homme ou une femme cis, selon le genre de destination, et ainsi de réussir à dissimuler la transition de genre.

un entretien, pour prendre tes empreintes digitales, ils t'appellent et ils annoncent « Monsieur X » et tout. Et comme les gens autour pensent que tu es une femme, une personne arrive et annonce que tu es Monsieur, et immédiatement, ça fait très peur parce qu'ils peuvent réagir de certaines manières. Et une fois, j'attendais pour mon récépissé, et j'ai attendu des heures et des heures, et la personne a annoncé : « Monsieur X », et j'y suis allée, et ils ont pas cru que j'étais X, et ils m'ont demandé des preuves, ils regardaient la photo, ils me regardaient, ils regardaient ma photo, ils me regardaient. Et c'était très public, et ils étaient presque énervés contre moi, les gens qui travaillaient là-bas, et tout le monde suivait ce qu'il se passait et en fait ils m'ont outé devant toute la salle, parce qu'ils étaient là : « Êtes vous Monsieur ou non ? », et je disais : « J'ai mes papiers mais je suis en transition et tout ». Et je suis retournée à ma place pour attendre un autre document, et immédiatement il y a deux mecs qui m'ont regardé de façon très hostile, et après ça, un gars du Sénégal a commencé à me parler, juste : « Tu viens d'où ? Oh il fait chaud aujourd'hui et on doit attendre pendant si longtemps ». Il était juste sympa avec moi. Et directement, les deux mecs qui m'avaient regardé de façon hostile, se sont approchés de nous et lui ont dit : « C'est ton amie ? ». Et ils ont commencé à se moquer de lui, genre, parce qu'il avait peut-être une amie trans ou parce que ça lui plait de parler avec une personne trans. Donc, tout ça, annoncer Monsieur ou Madame, c'est un peu dangereux pour les personnes trans. Et aussi, faire la queue avec une centaine de personnes qui sont peut-être ou pas transphobes, c'est un peu intimidant, surtout si tu n'as pas de passing.

Entretien avec Olga, réalisé en anglais³⁶⁸, août 2018

L'inadéquation entre l'apparence physique d'Olga et le sexe mentionné sur les documents à disposition des agent-es en charge d'enregistrer sa demande d'asile, complique la situation et l'expérience qui en est faite par Olga. Cette inadéquation est rendue d'autant plus problématique dans ce contexte, qu'elle est rapidement appréhendée comme le signe d'une potentielle falsification d'identité. La suspicion de fraude qui peut exister en général à l'égard des personnes trans s'engageant dans des démarches administratives (Beaubatie, 2021), se voit décuplée lorsque de surcroît, elle s'entremêle avec la méfiance exercée à l'encontre des étranger-es, à propos desquel-les le moindre doute fait émerger le soupçon de présentation de faux documents et de fausses informations les concernant. Cette confrontation au soupçon conduit Olga à expérimenter un rappel à la norme cisgenre et à une rupture publique de son *passing* qui la mène à faire l'objet dans un deuxième temps de stigmatisation de la part d'autres personnes présentes dans la salle d'attente avec elle. Ajoutons à cela que la méconnaissance de la transidentité, ayant

368 "When I went to register for asylum, there was a long line of people, mostly men, and we all had to wait for hours. And I felt very uncomfortable because I wasn't sure if I pass as a woman. And there was also a problem if I pass as a woman, they announce, they call you, to have an interview, to have your fingerprints taken, they call you and they announce: "Monsieur X" and stuff. And given people around think you're a woman, a person comes and announces that you are Monsieur and immediately, like, it's very scary because they can react in certain ways. And one time I was waiting for my first récépissé, and I was waiting for hours and hours, and the person announced "Monsieur X" and I came and they didn't believe I'm X, and they asked me for proof like, they looked at my photo, they looked at me, they looked at my photo, they looked at me. And it was very public, and they were almost angry with me, the people who worked there, and everybody paid attention and they basically outed me to the all room, because they were like: "Are you Monsieur or not?" And I was: "I have my documents but I'm transitioning and stuff". And I came back to my place to wait for another document, and immediately there were two guys who looked at me very, in a hostile manner, and after that, some guy from Senegal he started talking to me, just about : "Where are you from? Oh, it's hot today, we have to wait for so long". He was just friendly to me. And immediately the two guys who looked at me in a hostile way, they approached us and they told him: "Is this your friend?". And they started laughing at him, like, that he might have someone trans as a friend or he would like to talk to a trans person. So, the all thing, like announcing Monsieur and Madame is a bit dangerous for trans people. And also, being like in a long line with hundred people who might be transphobic or not is also a bit intimidating, especially if you don't pass."

parfois cours au sein des services en charge des dispositifs d'hébergement, peut de plus conduire à mal orienter les personnes trans au sein de ces derniers, donnant lieu à des situations de mégenrage et de non reconnaissance de leur identité de genre qui prennent des tournures encore plus pérennes.

Et après ça, l'OFII m'a trouvé un appartement, mais ils ont fait une erreur, parce qu'ils m'ont pas enregistrée comme une personne trans passant d'homme à femme, mais de femme à homme. Donc ils ont envoyé à mon CADA un document expliquant que je devais vivre avec un homme, étant une personne trans qui s'identifie comme un homme. Donc ils ont fait une erreur, et c'est pour ça que j'ai dû vivre pendant un mois et demi avec un homme originaire du Pakistan. [...] J'avais peur de vivre avec un homme, et l'OFII a réalisé mes craintes. [...] Et c'était hyper inconfortable pour moi, d'abord parce que c'est humiliant, parce que les appartements en CADA sont strictement genrés et il y a des appartements pour hommes et des appartements pour femmes. Et si t'es envoyée dans un appartement pour hommes, alors que tu es une personne trans, de toute évidence c'est insultant. Et c'était aussi inconfortable parce qu'il [le colocataire] ne savait pas que j'étais trans, je ne savais pas trop si je devais lui dire ou non. Et ensuite c'était inconfortable pour moi en tant que femme, parce que le gars flirtait avec moi, et m'a proposé un rencard plus tard, et c'est pas, je trouve, acceptable. Mais un mois et demi après, j'ai déménagé dans un appartement pour femmes, et maintenant ça va.

Entretien avec Olga, réalisé en anglais³⁶⁹, août 2018

Confronté·es à de multiples reprises à des processus d'authentification et d'enregistrement, à des dispositifs de contrôle et de gestion, les demandeur·ses d'asile sont figé·es dans une identité instable, car toujours questionnée et à réaffirmer. Pour les personnes trans, cette situation s'avère d'autant plus contraignante qu'elle peut à chaque occasion faire vaciller leur *passing* de genre et les exposer alors à de la transphobie. Par ailleurs, le récépissé de demandeur·se d'asile qui sert de justificatif d'identité, lorsqu'il ne mentionne pas le genre adéquat de la personne, complique également les démarches non liées à la procédure d'asile elle-même, comme pour l'ouverture d'un compte bancaire³⁷⁰ ou pour des rendez-vous médicaux. Les politiques migratoires restrictives participent donc pleinement du processus de minorisation, en renforçant la cisnormativité d'une part, et en vulnérabilisant davantage les personnes trans d'autre part.

Le rappel aux normes hétérosexuelle et cisgenre peut par ailleurs être expérimenté encore plus frontalement dans les interstices que fait émerger la frontière, au sein desquels les étranger·es se retrouvent exposé·es à différentes formes de violence, à l'abri des regards. En rétention, les étranger·es deviennent des corps impuissants, soumis au pouvoir et exposés à la violence (Schmoll, 2020). La violence physique et les traitements dégradants sont courants dans les zones d'attente situées dans les aéroports, et sont même accrus dans les moments de soustraction au public (dans les couloirs des aéroports

369 "And after that OFII has found me an apartment, but they made a mistake, because they marked me not as male to female trans person, but female to male. So they sent my CADA direction a document that I should be living with a man, because I'm a trans person who identified as a man. So they made a mistake, so that's why I had to live for a month and a half with a man from Pakistan. [...] I was scared that I will be living with a man, and OFII has realised my fear. [...] And it was super uncomfortable at first, because first it's humiliating, because the apartment in CADA is strictly gendered and there is male apartment and female apartment. And if you are sent to a male apartment and you are a trans person, obviously that's insulting. And also it was uncomfortable because he didn't know I'm trans, I was not sure if I should tell him. And then it was uncomfortable for me as a woman because the guy was flirting with me, and was asking me out on a date later, and it's not, I think, acceptable. But a month and a half later, I moved to a female apartment, so it's okay now."

³⁷⁰ En tant que demandeur·se d'asile, il est possible d'ouvrir un livret A.

ou dans le camion durant le trajet du retour en Zone d'Attente pour Personne en Instance (ZAPI) (Makaremi, 2009), tout comme lors des arrestations des sans-papiers sur le reste du territoire et des périodes d'enfermement en Centre de Rétention Administrative (CRA) (Le Courant, 2022). Dans ces interstices peuvent également apparaître des formes de stigmatisation face auxquelles les individus se retrouvent dépourvus de toute marge de manœuvre. Aman raconte par exemple les moqueries qu'il a subies de la part des deux agents qui l'ont conduit en CRA, durant le trajet entre la préfecture et ce dernier. Dans le cadre de la procédure Dublin, Aman est arrêté lors d'un rendez-vous à la préfecture afin d'être placé en détention et renvoyé au Royaume-Uni (voir encart 7 sur le détail des étapes de sa procédure d'asile).

[Aman] : *Ces policiers m'ont arrêté, je pense qu'ils ont vu la lettre de l'ARDHIS ou quelque chose, et ils ont su, donc quand je suis entré dans le camion, l'un d'eux m'a demandé : « T'aimes baiser avec les hommes non ? ». Et je n'ai rien dit, puis l'autre a dit : « Non ». Après ça il a regardé ce qu'il y avait sur mon téléphone, toutes les photos. Et en fait, je voulais qu'il sache, je ne l'ai pas arrêté, d'abord parce que c'est un policier et deuxièmement parce que je voulais qu'il sache que je suis gay. Donc il a regardé mes photos et il a trouvé beaucoup de choses, et donc il a compris que je suis gay, et il a vu les photos où je suis habillé en femme, il a montré à son collègue et il a dit : « T'es un homme fou ». [...] D'une certaine façon, parce que j'ai demandé l'asile sur la base de ma préférence sexuelle, je voulais qu'ils sachent que je suis gay, un vrai, pas un faux.*

[Florent] : *Et qu'est-ce que tu espérais de leur part ?*

[Aman] : *Parce que je pensais que peut-être s'ils savaient, ils pourraient m'aider. Mais ils m'ont pas aidé, au lieu de m'aider, ils se sont moqués de moi.*

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁷¹, octobre 2018

Dans les interstices du fonctionnement de la frontière, dans les marges où les étranger·es se retrouvent exposé·es sans garde-fou, les stigmatisations à l'encontre des minorités sexuelles et de genre peuvent être exercées avec d'autant plus d'impunité. La vulnérabilité engendrée par la frontière et les acteurs et actrices en charge de la faire fonctionner revêt pour Aman une double dimension, puisqu'il l'éprouve non seulement en tant qu'étranger mais aussi en tant que gay. De plus, sa réaction à la situation illustre l'ambiguïté fondamentale qui caractérise le fonctionnement des frontières et politiques migratoires contemporaines en Europe, entre compassion et répression, et la façon dont celui-ci se retrouve intégré par les étranger·es. Dépossédé de toute autre marge de manœuvre dans l'interaction avec les deux hommes qui le conduisent au CRA, Aman place son ultime espoir dans le fait d'être identifié comme gay, et alors d'être potentiellement aidé par ceux-ci : faire l'objet d'une éventuelle compassion de leur part devient à ses yeux la dernière et unique solution à sa disposition. C'était sans compter, d'une part sur

³⁷¹ [Aman]: These police men arrested me, so I think they saw the ARDHIS letter or something, then they came to know, so when I was entering to the truck, one of them asked me: "You like to fuck men, no?". And I didn't say anything, then the other guy said: "No". After that he checked my phone, all the pictures. And actually, I wanted him to know, I didn't stop him, because first he is a police officer and second, I want that he knows that I am gay. So, he checked my pictures and he found so many stuffs, and then he came to know that I am gay, and he saw my pictures of dressed up and he showed to his colleague and said "You are a crazy man". [...] But in one sense, because I applied for my sexual preference, so I want them to know that I am gay, genuine not a fake.

[Florent]: And what did you hope about them?

[Aman]: Because I thought maybe if they know they can help me. But they didn't help me, instead of helping me they make fun of me.

l'impossibilité des deux hommes d'intervenir sur la procédure dans tous les cas, d'autre part sur leur réaction homophobe à la découverte de l'homosexualité d'Aman. L'ambivalence des politiques migratoires, entre répression et compassion, est ici redoublée par la tension qui persiste entre la tendance affichée à la prise en considération d'une vulnérabilité spécifique des personnes LGBT+ dans les dispositifs de l'asile et les éventuels comportements discriminant à l'égard de celles-ci exercés par certaines personnes en charge de faire fonctionner la frontière. Par ailleurs, depuis la position d'Aman qui éprouve les politiques migratoires dans la multiplicité des dispositifs et auprès de l'ensemble des acteurs et actrices qui les font exister, l'expérience de celles-ci le confronte à une série d'obstacles et de marginalisations qui tournent à l'absurde, bien loin de la protection escomptée avec la migration à destination de l'Europe : non identifié comme gay par les instances de l'asile du Royaume-Uni, il devient un étranger indésirable à éloigner aux prises avec la procédure Dublin ; identifié comme gay par les policiers durant l'une des étapes de cet éloignement, il subit de l'homophobie.

Ainsi, le statut migratoire des individus contribue à configurer leur expérience minoritaire sexuelle ou de genre. La précarité administrative associée à la condition de demandeur·se d'asile entraîne une instabilité et une insécurité qui accroissent le sentiment d'exposition et de vulnérabilité face à l'hétéronormativité et la cisnormativité. Par ailleurs, la confrontation aux procédures et dispositifs de contrôle des migrations n'est pas non plus dénuée de situations conduisant à réaffirmer les normes hétérosexuelles et cisgenres, amenant par la même occasion les personnes LGBT+ exilées à éprouver d'autant plus fortement leur position minoritaire. En ce sens, pour les demandeur·ses d'asile le processus de minorisation sexuelle ou de genre se trouve aussi affecté et configuré par les politiques migratoires restrictives en vigueur.

3. Expérience du statut migratoire et recomposition de la subjectivité minoritaire

L'expérience de l'ensemble des difficultés qui accompagnent la procédure d'asile, sur le plan administratif, matériel et psychologique, conduit à reconfigurer la façon dont les exilé·es LGBT+ articulent OSIG minoritaire et migration. L'épreuve de la condition de demandeur·se d'asile affecte également le rapport qu'entretiennent les exilé·es à leur position minoritaire sexuelle ou de genre et les conduit à renouveler *a posteriori* le sens qu'ils et elles accordent à leur migration et à leur nouvelle situation en France. Plus précisément, la multiplicité des difficultés liées à la condition de demandeur·se d'asile amplifient les conséquences éprouvées du stigmate de l'homosexualité et peuvent en ce sens accentuer le rapport dépréciatif à soi-même.

Le départ du pays d'origine, l'arrivée en France et l'engagement dans la procédure de demande d'asile s'accompagnent d'une multiplicité de difficultés qui affectent tous les aspects de la vie des exilé·es. Cependant, tous et toutes ne s'y confrontent pas avec la même intensité. La durée de la procédure, le fait d'essuyer un ou plusieurs rejets de sa demande d'asile, voire de ne pas être en mesure de la déposer dans le cas des personnes placées en procédure Dublin, le niveau de précarité matérielle et d'isolement qui

caractérise la vie quotidienne en France font varier la difficulté avec laquelle la condition de demandeur·se d'asile est vécue. Plus l'expérience de la précarité – administrative et matérielle – est rude, plus le sens et l'apport perçus de la migration vacillent, l'incertitude et l'ensemble des difficultés rencontrées en France conduisant à des situations de perte de confiance en l'avenir, qui ne semble offrir plus aucun horizon, au point d'avoir conduit quelques-unes des personnes rencontrées à remettre en question le fait d'avoir quitté leur pays d'origine. Or, dans la mesure où la migration et les nouvelles difficultés rencontrées qui en découlent sont associées à l'OSIG minoritaire des individus, le rapport dépréciatif à soi-même et le sentiment d'injustice peuvent s'en trouver accentués étant donné que ces difficultés apparaissent comme un prolongement des conséquences de la stigmatisation expérimentée dans le pays d'origine. Le rapport entretenu par les individus avec leur position minoritaire peut devenir d'autant plus douloureux que celle-ci apparaît comme la cause d'une série de difficultés que la migration est loin d'estomper, bien au contraire, puisqu'elle en engendre de nouvelles, et qui semblent interminables à mesure que la procédure d'asile s'éternise. Aman constitue un exemple éloquent de la façon dont l'expérience de la migration et des obstacles rencontrés avec la procédure d'asile conduit à aviver la souffrance associée à la position minoritaire. Pour comprendre au mieux sa situation, il convient d'avoir en tête l'ensemble des difficultés auxquelles il a été confronté sur le plan de la procédure administrative et le nombre d'années qui s'est écoulé entre son départ du Bangladesh et l'obtention du statut de réfugié en France (voir encart 7).

Encart 7 : Aman : des années dans la précarité administrative avant d'obtenir l'asile

Février 2014 : Après avoir obtenu un visa pour études, Aman se rend en Angleterre.

Décembre 2015 : Il dépose une demande d'asile, apprenant tardivement qu'il est possible d'obtenir une protection internationale en raison de persécutions liées à l'OSIG.

Avril 2016 : Sa demande d'asile est rejetée, il tente un recours.

Décembre 2016 : Son recours est rejeté, le juge ne croyant pas à son homosexualité.

Juillet 2017 : Il est détenu pendant un mois en centre de rétention.

Novembre 2017 : Aman quitte l'Angleterre et arrive en France.

Janvier 2018 : Il introduit une demande d'asile en région parisienne. Lors de son passage au GUDA, il est placé en procédure Dublin. Aman est dans l'attente du retour du Royaume-Uni sur son cas, suite à la sollicitation formulée à ce sujet par les autorités françaises.

Juin 2018 : Aman reçoit une notification de transfert vers le Royaume-Uni. À partir de ce moment, il est convoqué une fois par semaine à la préfecture. À chacun de ces rendez-vous, il est susceptible d'être placé en rétention et reconduit vers le Royaume-Uni.

Juillet 2018 : Lors de l'un de ces rendez-vous à la préfecture, Aman est arrêté et placé au CRA de Vincennes. Il est conduit à 2h du matin à l'aéroport pour un vol à destination du Royaume-Uni. Aman refuse de monter dans l'avion, on le laisse partir.

Pendant plusieurs mois, il vit en situation irrégulière, dans l'attente de l'expiration du délai à partir duquel la France deviendra responsable de sa demande d'asile.

Août 2019 : Aman introduit une demande d'asile en France qui est bien enregistrée.

Février 2021 : Il est convoqué à son entretien OFPRA.

Avril 2021 : Aman reçoit la réponse positive de l'OFPRA, il est reconnu réfugié.

Je discute avec Aman entre les deux cours. Je vois qu'il ne va vraiment pas bien. Il se confie sur tout ce qu'il a sur le cœur : « J'ai tellement de problèmes, j'ai rien ici, je suis si seul ». Il m'explique qu'il se pose constamment des questions, sa situation actuelle en France est tellement compliquée et il est si désespéré qu'il se demande parfois s'il a bien fait de quitter le Bangladesh. Il me dit qu'il aurait peut-être mieux fait d'y rester et de se marier avec une fille. Là-bas il avait un MBA en finances, ici il n'a rien. Il n'est même pas sûr de réussir à régulariser sa situation. « Et les papiers c'est quoi ? C'est rien. J'ai 29 ans, j'ai plus de famille, je suis célibataire, j'ai pas de maison, j'ai pas de travail. Tout ça à cause de ma sexualité » [...] « Tout le temps je me demande si j'ai fait le bon choix ».

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 24/01/2018

Je vois Aman en rendez-vous. Il est allé à la permanence de la Cimade comme je lui avais conseillé, mais ils n'ont pas su l'aider. Ils lui ont dit de revenir quand il aurait une lettre de décision de la préfecture. En attendant, ils lui conseillent de bien aller au rendez-vous de la préfecture et de ne pas refuser ce qu'ils vont lui proposer, sinon ils vont considérer qu'il ne suit pas la loi et le placer en centre de rétention. Il m'explique qu'un jour il a accompagné un ami voir un avocat pour traduire l'anglais et le bengali. À cette occasion, il a pu discuter de sa propre situation avec l'avocate, qui lui a dit qu'il avait fait une erreur en demandant l'asile ici en France dès son arrivée, qu'il aurait dû ne rien faire, attendre quelques années et ensuite demander l'asile³⁷². « Mais comment j'étais censé savoir ça ? ». Elle lui a conseillé de « disparaître ». « Mais comment je peux disparaître ? Si je fais ça, je n'aurais plus d'argent, plus rien. Pourquoi tout ça m'arrive ? Parfois j'ai honte. J'ai honte d'être gay. J'ai dû partir à cause de ma sexualité et j'ai tout perdu ».

Extrait de carnet de terrain, discussion en anglais, 18/04/2018

Et ça reste toujours dans mon esprit. Je dois réfléchir, qu'est-ce qu'il va m'arriver ? Et je ne pense pas seulement aux papiers, je pense au futur. Je ne vois aucun futur. J'ai bientôt 30 ans, je n'ai pas de copain, je ne sais pas quand je vais en trouver, je ne sais pas comment je vais passer mes vieux jours. Donc ce genre de choses ça me tue. [...] Je me demande, si je meurs aujourd'hui, qu'est-ce qu'il va m'arriver ? Dans mon pays, beaucoup de monde viendrait et prierait. J'aurais une tombe où mes proches pourraient aller et prier pour moi. Si je meurs ici, qui fera ça pour moi ? En ce moment mes anciens amis se marient, ils ont des enfants. Je suis le seul qui est célibataire, qui souffre. Je n'ai rien [insiste] ! Ils ont un travail, si tu compares, je suis plus qualifié qu'eux, mais actuellement ils ont de l'argent, ils construisent leur maison. Qu'est-ce que je fais ici ? Je suis demandeur d'asile, d'un pays à l'autre, pour quoi ? Pour ma sexualité. C'est pas juste avoir des papiers, c'est penser à ce que je suis en train de faire. À quoi ressemble mon futur ? Je ne vois rien de mon futur. Même mon cousin, c'est le plus bête de la famille, son éducation est si mauvaise. J'étais un très bon étudiant, tout le monde s'attendait à ce que je devienne docteur, ingénieur ou blablabla, mais à cause de ma sexualité, je dois réfléchir, réfléchir, depuis l'enfance, à ce qu'il va arriver. J'aurais pu avoir un bon métier, mais qu'est-ce que je fais ici ? Je n'ai rien ! À cause de ma sexualité.

Entretien avec Aman, réalisé en anglais³⁷³, octobre 2018

³⁷² Sur de telles stratégies d'attente pour échapper à la procédure Dublin, voir chapitre 4.

³⁷³ "And this thing is still in my head. I have to think, what will happen with me? I am not only thinking about the papers. I think about the future. I don't see any future. I'm 30 nearly, I don't have any boyfriend, I don't know when I will find, I don't know how I can pass my old days. So these things killing me. [...] I'm thinking like, nowadays, what will happen with me if I die ? Like in my country so many people would come and pray. I would have a specific grave where my relatives can go and pray for me. If I die here, who will do this for me? These days my old friends they got married, they have kids. I'm the only one who is single, who is suffering. I have nothing [insiste]! They have job, if you compare with them I am more qualified than them, but now they have money, they build their own house. What am I doing here? I'm an asylum seeker from one country to another country, for what? For my sexuality. It's not only about getting the paper, it's think what I am doing. How is my future? I don't see my future. Even my cousin, he is the dumbest one of your family, his education is so bad. I was very good student, everybody was expecting I would be a doctor, an engineer, or blablabla, but because of my sexuality I have to think, think, from the childhood, what will happen. I could have a good job, but what am I doing here? I have nothing! Because of my sexuality".

Durant les nombreuses discussions que j'ai pu avoir avec lui tout au long de cette enquête, Aman a toujours porté un regard à la fois angoissé et désabusé sur son avenir, à l'image des échanges précédents, miné par sa situation en France et les difficultés qu'il y a rencontrées, ainsi qu'en Angleterre auparavant. Son désespoir est à mettre en regard de la multiplicité des facteurs qui le font émerger avec une telle intensité. Au déracinement associé à la migration (coupure des liens familiaux) s'ajoute un fort sentiment de déclassement : la précarité matérielle dans laquelle il se trouve en France, où il ne peut pas légalement travailler et se retrouve dépourvu de toute aide financière durant la période où il est en situation irrégulière – il trouve cependant un emploi non déclaré dans un magasin de téléphones à Paris –, lui apparaît comme difficile à accepter pour lui-même, eu égard à son niveau d'étude au Bangladesh, et relativement aux autres, lorsqu'il compare sa situation avec ses ami·es ou d'autres membres de sa famille dans la même tranche d'âge que lui. Ce sentiment de déclassement est par ailleurs considérablement accentué par la précarité de sa situation administrative qui l'empêche d'aborder sereinement l'avenir au moment des échanges présentés : il se trouve en procédure Dublin lors des deux premiers et en situation irrégulière lors de l'entretien. S'il convient donc de noter l'effet du contexte dans lequel ces discussions ont eu lieu sur son état d'esprit, il faut toutefois rappeler que cette période d'incertitude a été si longue, que le sentiment de n'avoir rien pu construire dans sa vie qui a été considérablement entravée et mise entre parenthèse durant sept années marquées par la précarité administrative, demeure fortement présent chez Aman, même à présent qu'il est réfugié. Enfin, il faut ajouter à ces considérations une solitude plus globale qui ne fait qu'accentuer son désespoir et alimenter, elle aussi, ses questionnements quant au fait d'avoir quitté son pays. Or, comme on le voit dans les échanges présentés, l'ensemble de ces difficultés sont appréhendées par Aman comme une conséquence de son homosexualité et des stigmatisations liées qui l'ont poussé à quitter le Bangladesh, au point d'alimenter d'autant plus le sentiment de honte qu'il associe à celle-ci au regard de l'ensemble des problèmes qu'il rencontre et qui en découlent à ses yeux. Il apparaît que la honte, au cœur de l'expérience minoritaire homosexuelle (Eribon, 2012 [1999], 2015 [2001]), est amplifiée face à l'étendue des conséquences de la stigmatisation que l'ensemble des difficultés relatives à la condition de demandeur·se d'asile viennent compléter. En précarisant et marginalisant les exilé·es, les politiques migratoires et d'asile restrictives peuvent creuser davantage le rapport dépréciatif à soi-même et le caractère entravant attribué à la position minoritaire, puisqu'elles multiplient les difficultés rencontrées que certain·es incombent alors à leur homosexualité, cause première du départ de leur pays. En ce sens, la reconfiguration de l'expérience minoritaire survenant avec la migration se trouve aussi façonnée par la précarité administrative associée au statut migratoire et le sera d'autant plus fortement que l'épreuve de la procédure d'asile s'avérera particulièrement éprouvante. De fait, les politiques migratoires et d'asile, par l'instabilité dans laquelle elles installent les exilé·es LGBT+, tendent à participer au processus de minorisation en accentuant le regard dépréciatif qu'ils et elles peuvent porter sur eux-mêmes et elles-mêmes en lien avec leur position minoritaire.

Conclusion

Loin de l'image des migrations Sud – Nord comme synonymes d'un processus en soi émancipateur de l'hétéronormativité et de la cishétéronormativité, les difficultés rencontrées par les demandeur·ses d'asile en France donnent à voir des réalités bien plus complexes. Tout d'abord, une partie d'entre elles et eux réalisent, souvent à leurs dépens, que la stigmatisation des minorités sexuelles et de genre perdure en France. Malgré une remise en perspective des formes de stigmatisation ainsi éprouvées dans le pays d'arrivée, à l'aune de leurs expériences passées, force est de constater qu'une partie des demandeur·ses d'asile et réfugié·es éprouvent une certaine déception relativement aux représentations qu'ils et elles pouvaient avoir à propos de la France. De plus, l'horizon d'une « libération » par la migration, appréhendée comme un desserrement total des contraintes liées à la position minoritaire et comme une multiplication des possibles – en termes de sociabilités et de rencontres amoureuses ou sexuelles – se heurte bien souvent aux difficultés matérielles et aux nouvelles formes de marginalisation sociale qu'expérimentent les exilé·es en France. L'expérience minoritaire sexuelle ou de genre se retrouve contrainte et configurée par les autres caractéristiques sociales qui positionnent socialement les individus dans le pays d'arrivée.

Alors que la traversée des frontières internationales est souvent perçue comme une garantie de « libération », il s'avère que l'expérience de son franchissement, dans un contexte de politiques migratoires et d'asile restrictives, contribue à accentuer le processus de minorisation sexuelle et de genre. La condition de demandeur·se d'asile, en plus des nouvelles difficultés spécifiques auxquelles elle confronte les exilé·es, affecte également au quotidien l'expérience minoritaire sexuelle ou de genre. La précarité résidentielle, en altérant les relations sociales que les demandeur·ses d'asile peuvent nouer, compromet en partie les possibilités de nouvelles rencontres en France. L'incertitude et l'instabilité découlant de la précarité administrative produisent quant à elles un sentiment d'illégitimité et d'insécurité sur le territoire national qui accentuent en retour le sentiment d'exposition et de vulnérabilité en tant que minorité sexuelle ou de genre, et qui conduit par ailleurs les individus à restreindre leurs pratiques de sociabilité communautaire. De plus, les procédures administratives et dispositifs de contrôle des migrations peuvent répliquer des logiques hétéronormatives et cishétéronormatives et participer de fait au processus de minorisation. Enfin, l'étendue des difficultés éprouvées dans le pays d'arrivée, sur le plan administratif, social et matériel, contribue parfois à accentuer le rapport dépréciatif entretenu avec soi-même au constat de la situation rencontrée suite à la migration causée par l'OSIG minoritaire.

Dès lors, la migration peut s'accompagner d'une certaine désillusion, relativement aux horizons d'attente et représentations que les personnes pouvaient projeter *a priori* sur l'Europe en général, voire la France en particulier, et qui aura tendance à être d'autant plus prononcée qu'elles ont quitté une position sociale et économique avantageuse dans leur pays d'origine. Dans certains cas, la désillusion est telle qu'elle conduit à réinterroger *a posteriori* le sens du départ du pays d'origine, tant les coûts associés à la migration sont nombreux, élevés et inattendus.

Conclusion de la quatrième partie

Cette partie a montré différentes dynamiques sociales qui contribuent à façonner l'expérience minoritaire sexuelle et de genre des exilé·es LGBT+ en France. Ce faisant, elle a permis de mettre en lumière les modalités de reconfiguration de l'expérience minoritaire qui surviennent avec la migration et plus particulièrement avec une migration encadrée par une demande d'asile OSIG. C'est alors une réalité beaucoup plus complexe que celle qui associe la migration à une « libération » intrinsèque qui apparaît.

Le chapitre 8 a étudié la façon dont la position minoritaire se configurait et était négociée dans les espaces sociaux transnationaux. Les contacts à distance avec des personnes dans le pays d'origine et ceux avec des compatriotes présent·es en France s'accompagnent de nouveaux risques de stigmatisation dont les implications peuvent être multilocalisées. Ces relations s'avèrent par ailleurs complexifiées par le statut migratoire des individus : le statut de demandeur·se d'asile OSIG qui constitue une couche supplémentaire d'information sur soi peut redoubler l'information de l'homosexualité ou de la transidentité. L'expérience minoritaire en France est donc configurée de façon transcaire, puisqu'elle est aussi le fruit de la tension issue des implications imbriquées des dynamiques sociales à l'échelle nationale et à l'échelle transnationale. Cette tension se manifeste parfois davantage dans certains lieux particuliers qui la cristallisent : les translocalités qui émergent à certains endroits conduisent alors à des situations où la négociation de la position minoritaire met en réalité trois échelles différentes en jeu : locale, nationale et transnationale. Pris entre des contraintes contradictoires – à savoir la crainte de la diffusion de l'information de l'homosexualité ou de la transidentité auprès de compatriotes d'un côté et la mise en visibilité de celles-ci par la demande d'asile de l'autre –, les individus mobilisent des stratégies de présentation de soi contextuelles pour naviguer entre ces contraintes concomitantes. De cette façon, il s'agit pour eux autant d'éviter d'éventuelles formes de stigmatisation que des ruptures de relations qui s'avèrent en réalité cruciales pour leur vie en France, dans la mesure où elles donnent accès à des ressources matérielles qui permettent de pallier la précarité ainsi qu'à des liens sociaux et pratiques de sociabilité qui contrecarrent l'isolement. Toutefois, il peut aussi se développer des formes d'agentivité particulières au sein des espaces sociaux transnationaux pour négocier aussi bien le stigmate que les politiques migratoires et d'asile européennes. Celles-ci sont une manifestation parmi d'autres que les exilé·es LGBT+ maintiennent certains liens avec leur pays d'origine qu'ils et elles n'abandonnent pas totalement une fois en France.

Le chapitre 9 est revenu sur la façon dont d'autres dimensions de l'existence des individus en France en venaient à influencer sur l'expérience minoritaire sexuelle et de genre. La précarité, le sous-dimensionnement des dispositifs d'accueil et les conditions d'hébergement au sein de ceux-ci induisent tout d'abord des configurations résidentielles variées mais qui ont toute en commun de priver les demandeur·ses d'asile d'espaces à soi, garants habituels de certaines dimensions de l'autonomie. Relativement à l'expérience minoritaire en particulier, l'absence d'espace à soi conduit d'une part à ce que l'espace du

logement ne constitue pas un espace de repli pour les exilé·es LGBT+, d'autre part à altérer et contraindre leurs relations sociales, qu'elles soient amicales, amoureuses ou sexuelles. Ensuite, l'approche en termes d'intersectionnalité située a permis de complexifier la compréhension de l'expérience minoritaire. Les nouvelles normes de genre et de sexualité en vigueur en France rendent inopérantes certaines stratégies de négociation du stigmate qu'avaient l'habitude de mobiliser les exilé·es LGBT+ dans leur pays d'origine, tout comme elles les confrontent à de nouvelles formes de marginalisation. Par ailleurs, les rapports sociaux de race qui donnent lieu tantôt à des pratiques d'exclusion, tantôt à des pratiques de fétichisation, confrontent les individus à de nouvelles formes de hiérarchisation. D'une part celles-ci altèrent certaines formes de sociabilité entre personnes LGBT+, d'autre part elles démentent dans une certaine mesure les espoirs associés par certain·es exilé·es à la migration en termes de nouvelles possibilités conjugales. Enfin, le statut migratoire constitue un rapport de pouvoir qui influe aussi sur l'expérience minoritaire sexuelle et de genre par ses répercussions, entre insécurité générale dans le pays d'arrivée qui conduit à des pratiques d'auto-censure et à une crainte accrue face aux expériences potentielles de stigmatisation, réplication de logiques hétéronormatives et cisnormatives par les procédures administratives et accentuation du rapport négatif à soi en lien avec la position minoritaire occupée.

À l'issue de cette partie, « l'autonomie en tension » relative au nouveau rapport qu'entretiennent les exilé·es LGBT+ à leur position minoritaire en France s'illustre tout d'abord dans la multitude de contraintes qui affectent leur expérience minoritaire parce qu'elles réduisent leur marge de réaction face à l'hétéronormativité et la cisnormativité, à savoir : la précarité matérielle, la précarité administrative, les contraintes associées au statut de demandeur·se d'asile ou réfugié·e OSIG ainsi que les autres rapports de pouvoir qui conduisent à marginaliser les exilé·es. Ces éléments mettent en exergue le fait que la mise à distance des normes sexuelles et de genre et la négociation de leurs contraintes nécessitent en réalité certaines conditions matérielles et sociales que les effets de la migration entravent et que les modalités d'accueil des demandeur·ses d'asile en France ne garantissent pas toujours. Toutefois, les exilé·es LGBT+ déploient des stratégies spécifiques pour faire face à cette situation. L'autonomie en tension découle aussi des façons qu'ont les individus de négocier le poids et les effets des normes dans ce contexte de possibilités restreintes avec notamment : des stratégies de présentation de soi contextuelle ; la régulation de leur présence en certains lieux ; le réinvestissement de leur statut migratoire de demandeur·se d'asile ou de réfugié·e comme support de revalorisation de l'image de soi ou d'acquisition d'un nouveau rôle dans les espaces sociaux transnationaux ; l'investissement de nouveaux espaces pour remplir les fonctions habituellement assurées par un espace à soi qui fait défaut dans le lieu d'hébergement ; la convocation à distance de relations ou de ressources pour débloquer une situation ; la mise à distance symbolique des autres par leur altérisation ; le sens qui est donné au déplacement. Plus que dans un différentiel d'espaces essentialisés – entre les pays d'origine et le pays d'arrivée – c'est donc dans la recomposition de la position sociale qui survient avec la migration qu'il faut comprendre la reconfiguration de l'expérience minoritaire sexuelles et de genre qui découle du déplacement.

CONCLUSION GENERALE

Cette thèse a décrit et analysé l'expérience de la migration et les trajectoires socio-spatiales de personnes qui ont déposé une demande d'asile en France au motif de persécutions liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. L'objectif était de montrer la diversité des situations individuelles occultée sous les catégories administratives englobantes de « demandeur·se d'asile » ou « réfugié·e ». Il s'agissait également de complexifier la compréhension de la migration des exilé·es LGBTQ+ souvent perçue comme un simple mouvement de « libération » du fait de représentations essentialisantes et binaires qui opposent les pays du Nord aux pays du Sud. Cette conclusion revient sur les principaux résultats de cette recherche et met en lumière ses apports plus généraux.

Les coûts du déplacement : complexifier le discours de la migration comme libération

D'une marginalisation à l'autre

Cette thèse s'est tout d'abord attachée à remettre en question la présentation de la migration des minorités sexuelles et de genre depuis les pays du Sud vers la France comme un simple processus de « libération ». Les représentations de « l'ordre sexuel du monde » qui polarisent l'espace mondial en opposant les pays du Sud appréhendés comme intrinsèquement hostiles aux personnes LGBTQ+ et les pays du Nord qui constitueraient des espaces de refuge et de protection exceptionnels tendent à suggérer que le passage des premiers vers les seconds constituerait en soi un processus libérateur conduisant nécessairement à l'amélioration des conditions de vie. Toutefois, s'intéresser à l'expérience vécue de ce déplacement donne à voir une réalité plus complexe. Ainsi, si le départ du pays d'origine peut permettre une mise en sécurité face à un danger imminent ou l'abandon d'une configuration de vie devenue trop contraignante et plus supportable, l'arrivée en Europe porte son lot de difficultés. L'enquête ethnographique de long terme

a mis en lumière les coûts du déplacement, c'est-à-dire les nouvelles difficultés auxquelles se retrouvent confronté·es les exilé·es LGBT+ suite à leur tentative de sécurisation par la migration internationale. Dans un contexte de restriction de l'accès à l'espace Schengen du fait de politiques migratoires restrictives et de renforcement des dispositifs de fermeture et de contrôle des frontières européennes – qui peuvent en premier lieu empêcher certaines personnes de fuir leur pays – la migration elle-même est source de nombreuses difficultés et peut générer à son tour une mise en danger. Les nombreuses entraves au déplacement peuvent contraindre les exilé·es à passer des mois, voire des années entières, dans des situations matérielles et administratives instables, les coincant ainsi « dans la frontière » (Amilhat Szary, 2015 ; Schmoll, 2020). Une fois en France, les personnes rencontrées se sont retrouvées confrontées d'une part à une précarité matérielle, parfois extrême, induite par le sous-dimensionnement des dispositifs publics d'accueil des demandeur·ses d'asile ; d'autre part à une précarité administrative qui découle de l'incertitude quant à l'issue finale de la demande d'asile. Parallèlement, plusieurs enquêté·es ont fait l'expérience d'une relative désillusion face à l'expérience ordinaire de l'homophobie et de la transphobie qui peuvent perdurer en France, contrairement aux images qu'ils et elles avaient de ce pays. De plus, leur inscription dans des espaces transnationaux peut les conduire à expérimenter des formes de pression ou de stigmatisation exercées à distance depuis leur pays d'origine, notamment via les rumeurs et les atteintes à la réputation. Enfin, la promesse d'une vie sociale, affective et sexuelle riche et épanouie se heurte aux conditions matérielles d'existence des exilé·es LGBT+ qui rognent leur autonomie, ainsi qu'aux nouvelles formes de marginalisation sociale qu'ils et elles éprouvent (nouvelles normes liées à la sexualité, racisme, stigmatisme associé au statut de demandeur·se d'asile). La demande d'asile OSIG elle-même s'accompagne de ses propres contraintes, à commencer par celle du filtre qu'elle constitue puisque l'ensemble des requérant·es n'aura pas accès à une protection internationale ni, sans elle, à la possibilité de régulariser leur présence sur le territoire français. Dès lors, la migration n'est pas tant synonyme de « libération » que de recomposition des rapports de pouvoir qui contraignent l'existence des individus et qui conduisent à les marginaliser. Plus exactement, l'expérience de la migration sera vécue de façon très différente d'une personne à une autre selon leurs caractéristiques sociales et les ressources à leur disposition pour composer avec l'ensemble des contraintes précédemment mentionnées et en amortir les effets.

*Une remise en perspective de la demande d'asile OSIG au sein des parcours biographiques :
décloisonner l'asile par le bas*

Dans les représentations communes associées aux parcours migratoires des exilé·es LGBT+, la demande d'asile OSIG est souvent perçue comme une étape culminante du processus de « libération » qui surviendrait avec la migration (Murray, 2014a). L'asile apparaît alors comme la porte d'entrée vers la nouvelle vie qui attend les exilé·es dans le pays d'arrivée et qui viendrait simplement confirmer *a posteriori* – ou non – leur statut de « réfugié·es LGBT+ », c'est-à-dire de personnes dont la migration s'explique par l'expérience de persécutions liées à l'OSIG. À rebours de cette lecture unicausale de la

réalité, cette thèse s'est attachée à rendre compte de l'épaisseur du processus multidimensionnel qui conduit à initier une demande d'asile OSIG. Cela a été réalisé en remontant les étapes précédant la demande d'asile – le départ du pays d'origine, l'arrivée en France et le recours à cette procédure dans le pays d'arrivée – et en documentant la variété des déterminants en jeu dans chacune de celles-ci. Il devient alors possible de « dénaturaliser » les réfugié·es LGBT+, c'est-à-dire de ne pas expliquer leur migration uniquement à l'aune des persécutions liées à l'OSIG qui fondent la légitimité de leur régularisation en France, ainsi que de les « désexceptionnaliser » – dans la lignée de l'appel d'Oliver Bawekell à adopter un « regard oblique » (2008) – c'est-à-dire de ne pas occulter les dynamiques sociales et politiques plus larges dans la compréhension de leur parcours migratoire et administratif. En ce sens, il est nécessaire de réinscrire le processus de recours à une demande d'asile OSIG dans le contexte général des politiques migratoires européennes restrictives qui peuvent, d'une part empêcher une partie des personnes d'accéder à cette procédure, et d'autre part en contraindre d'autres à se tourner vers celle-ci alors qu'elles auraient souhaité pouvoir régulariser leur présence en France autrement. En complément des approches qui ont contribué à « décroisonner l'asile » (Akoka, 2020) par le haut en réalisant « une histoire des opérations de catégorisation, attentive aux acteurs qui les mettent en œuvre [et qui] fait émerger la grande variété des considérations à l'œuvre dans l'attribution du statut de réfugié » (*Ibid.*, p. 21), cette thèse a permis de « décroisonner l'asile par le bas » en montrant l'ensemble des déterminants conduisant au recours à cette procédure dans les parcours biographiques des exilé·es LGBT+, qui sont loin de se résumer aux seules persécutions liées à l'OSIG. Dans le prolongement d'une telle approche, on pourrait ainsi imaginer une recherche qui tenterait d'interroger et d'analyser les parcours migratoires et administratifs de personnes LGBT+ qui, bien qu'elles aient cherché par la migration à échapper à un contexte d'existence trop contraignant dans leur pays d'origine, n'auraient pas eu recours à la demande d'asile parce qu'elles n'en auraient pas eu besoin ou parce qu'elles auraient choisi explicitement de s'en détourner. Pour quelles raisons ? Qu'est-ce que cela dit du rapport à l'asile ? Il s'agirait alors d'étendre l'analyse des migrations sexuelles en documentant d'autres possibilités et configurations de migration comme réaction à un cadre trop oppressif et, par la même occasion, d'élargir l'analyse des inégalités entre les individus qui se manifestent dans ce processus. Enfin, une telle perspective de recherche permettrait d'approfondir l'analyse du rapport ambivalent qui est parfois entretenu avec la procédure d'asile, comme cette thèse a déjà commencé à l'illustrer. Certain·es enquêté·es avaient ainsi des réticences à initier une telle procédure (trop grande incertitude quant à son issue, crainte de la mise en visibilité de l'OSIG, coût du renoncement au pays d'origine), quand d'autres ont hésité à mettre un terme à leur demande d'asile du fait de la trop longue attente à laquelle elle les contraignait, qui plus est au regard de leurs conditions de vie parfois très précaires.

Saisir les politiques migratoires et d'asile restrictives à l'aune de celles et ceux qui les éprouvent

La perspective adoptée dans ce travail a été celle d'un déplacement de l'attention depuis les institutions de l'asile vers les demandeur·ses d'asile et leurs expériences vécues de cette procédure. Un tel basculement s'est avéré riche d'enseignements puisqu'il a permis d'affiner l'analyse des politiques migratoires restrictives, et plus particulièrement celles de l'asile, en montrant l'étendue de leurs effets sur celles et ceux qu'elles ciblent.

De l'exil à la condition de demandeur·se d'asile

Le recours à la notion de condition de demandeur·se d'asile a permis d'analyser l'expérience migratoire non pas au prisme des conséquences des persécutions et de l'exil (psychologiques, sociales, économiques), mais à l'aune des implications des politiques d'asile en vigueur en France. Les contours de la condition de demandeur·se d'asile épousent alors les effets des configurations actuelles de la procédure d'asile et des dispositifs d'accueil – sous-dimensionnés – mis en place. Un rapport au temps contraint, l'incertitude et l'angoisse associées à la précarité administrative, des conditions matérielles d'existence souvent très précaires, une dégradation de l'image de soi liée à l'expérience d'un déclassement multidimensionnel, ainsi qu'un rapport aux autres altéré en raison du stigmate et de l'attribut métonymique que devient le statut administratif de demandeur·se d'asile, constituent les principales composantes de cette condition. Ces éléments contribuent conjointement à ce que les individus fassent l'épreuve d'une forme de gouvernement par l'instabilisation qui les empêche de se sécuriser et de se projeter sur le long terme dans le pays d'arrivée. Cette situation fait alors résonner dans l'expérience quotidienne le caractère provisoire de leur légitimité de présence en France. Dans l'étude des configurations de la condition de demandeur·se d'asile, cette thèse a prêté une attention particulière à sa dimension spatiale : les effets de cette condition et sa prise de conscience par celles et ceux qui y sont contraint·es passent aussi par une série d'expériences d'altérisation spatialisées et quotidiennes (les files d'attentes et les conditions dans lesquelles elles ont lieu, l'organisation spatiale des associations de soutien, le sentiment de relégation associé à la localisation des dispositifs d'hébergement ou celui d'insécurité dans l'espace public, l'entrave à la mobilité qui découle du statut administratif de demandeur·se d'asile). Dans la lignée des géographies critiques des migrations invitant à saisir la façon dont les processus de marginalisation des personnes migrantes sont spatialisés (Gilmartin et Kuusisto-Arponen, 2019), il apparaît que la liminalité constitutive de la condition de demandeur·se d'asile ne se manifeste pas seulement par des lieux de mise à l'écart puisqu'elle s'éprouve aussi dans le rapport quotidien contraint et négocié des individus à l'espace. En dépliant l'intégralité des implications de la condition de demandeur·se d'asile, ce travail a ainsi plaidé pour la nécessité de considérer le statut migratoire comme un élément parmi d'autres du positionnement social des individus.

Afin de contrôler et de réguler les déplacements internationaux, les politiques migratoires et d'asile reposent sur une série de catégories de « migrants » découlant des différentes procédures qui permettent aux individus de régulariser leur migration et leur présence en France selon le motif de celle-ci, tel qu'il peut être subsumé au sein de la taxinomie administrative à l'œuvre. En s'engageant dans une procédure de demande d'asile, les individus doivent se penser et composer au quotidien avec une nouvelle définition administrative de soi puisqu'ils deviennent des « demandeur·ses d'asile ». Endosser ce nouveau statut conduit à faire l'objet de politiques publiques particulières, mais aussi à éprouver les effets de celui-ci dans les relations quotidiennes avec les autres. Être identifié·e comme demandeur·se d'asile – ou plus globalement comme « réfugié », entendu comme catégorie vague du sens commun – peut doublement altérer les relations sociales. D'une part, cette nouvelle caractéristique peut devenir un marqueur métonymique dans l'appréhension des individus ; d'autre part elle pourra amener à faire l'objet tantôt de méfiance, tantôt de compassion, deux réactions tout aussi dévalorisantes pour celles et ceux qu'elles visent. Ce travail a pu montrer différentes manières de composer avec cette identité administrative chez les exilé·es, depuis sa mise à distance – ne pas mentionner l'engagement dans cette procédure, mettre en place des tactiques de désidentification spatiale par la mobilité – jusqu'à la réutilisation de ce statut administratif pour en tirer des ressources variées. Au sein des espaces sociaux transnationaux notamment, le statut de réfugié·e peut être mobilisé pour revaloriser l'image de soi entachée par la stigmatisation auparavant subie, endosser un nouveau rôle d'« expert de la migration » (Ludwig, 2013) ou mettre en place des pratiques de solidarité transnationales. Toutefois, le statut migratoire s'avère aussi davantage contraignant dans le cas des demandeur·ses d'asile OSIG puisqu'il redouble l'information de leur homosexualité ou de leur transidentité, si bien qu'une partie des exilé·es LGBT+ s'attachent à gérer aussi précautionneusement l'information de leur engagement dans une demande d'asile, que celle de leur OSIG même. Le statut migratoire encombre les stratégies de gestion du stigmatisme et conduit certain·es exilé·es à devoir mettre en place des stratégies de présentation de soi contextuelles qui articulent parfois différents lieux afin de préserver secrète leur OSIG minoritaire auprès de compatriotes présent·es en France et dans le pays d'origine. La négociation du stigmatisme revêt alors un caractère transcalaire puisqu'elle est configurée à la fois par les logiques à l'œuvre à l'échelle nationale – les catégories administratives migratoires accolées aux individus – et à l'échelle transnationale – la circulation d'informations entre le pays d'origine et la France. Cette thèse a ainsi contribué à montrer la nécessité d'interroger les effets des catégories politiques et administratives migratoires sur le quotidien des individus, au-delà du seul enjeu de l'accès à un statut administratif particulier, comme celui de se voir octroyer ou non le statut de réfugié·e par exemple.

Cet élargissement de l'analyse des effets des catégories migratoires est d'autant plus nécessaire qu'il s'avère dans le cas de l'asile OSIG qu'il peut aussi avoir des implications identitaires pour les individus. Dans les espaces sociaux transnationaux, la circulation d'informations à propos de la demande l'asile OSIG permet à certaines personnes dans leur pays de percevoir une possibilité de sanctuariser leur présence en France en tant que personne LGBTQ+ persécutée. Cette circulation de l'information constitue dans certains cas l'ultime déclencheur du départ du pays d'origine par l'horizon un peu moins incertain de la migration qu'elle fait apparaître. Par opposition à la situation expérimentée dans le pays d'origine, cet horizon conduit certaines personnes à constater qu'une légitimité d'existence peut leur être accordée, prise de conscience qui émerge alors dans le cadre même des taxinomies des politiques d'asile. Dans le pays d'arrivée, au contact de cette procédure peut s'opérer une cristallisation identitaire des individus, c'est-à-dire une accentuation de leur prise de conscience d'appartenance à un groupe particulier et en retour de leur différenciation d'autres personnes. La demande d'asile OSIG et le soupçon qu'elle génère contribuent à aiguïser la façon dont l'orientation sexuelle est vécue comme une ligne de partition saillante des individus puisque cette procédure peut fournir des droits particuliers dans une situation de mise en concurrence des exilé·es en contexte de politiques migratoires et d'asile restrictives. L'asile OSIG conduit alors à un renversement des phénomènes de globalisation des identités et des cadres d'identification sexuelle, puisque qu'il montre que ces phénomènes ne sont plus seulement le résultat des circulations transnationales (de personnes, de produits, d'informations) mais aussi le résultat des dispositifs et des politiques qui visent à contraindre et à réguler les circulations. Paradoxalement, la diffusion de répertoires d'identification depuis les pays du Nord émerge aussi par les frontières – comprises ici comme l'ensemble des dispositifs contrôlant les déplacements et la présence des étranger·es sur le territoire national. Ainsi, dans le monde globalisé actuel, l'expérience minoritaire n'est pas seulement redéfinie de façon transnationale, mais bel et bien de façon transcalaire, car c'est dans l'interaction des logiques à l'œuvre aux échelles transnationale et nationale qu'elle peut trouver des modalités de reconfiguration particulières.

Quand les politiques migratoires et d'asile restrictives accentuent la minorisation sexuelle et de genre

En même temps que la procédure d'asile peut devenir le support d'une cristallisation identitaire, les politiques migratoires et d'asile restrictives plus larges accentuent la minorisation sexuelle et de genre en France. L'analyse en termes d'expérience minoritaire permet de saisir le caractère dynamique des rapports de pouvoir qui la fondent. Dans le cas de l'expérience minoritaire sexuelle et de genre, il s'agit d'appréhender, d'une part, les façons dont les contraintes associées à l'hétéronormativité et la cisnormativité se font ressentir de façon plus ou moins intense selon les contextes ; d'autre part, les marges de manœuvre et les moyens différenciés dont disposent les

individus pour y faire face. Cette appréhension de l'expérience minoritaire qui permet de sortir d'un présupposé d'expérience monolithique de la position minoritaire présente aussi l'avantage de ne pas l'appréhender indépendamment des autres caractéristiques sociales des individus. En documentant les effets multiples des politiques migratoires et d'asile restrictives, il devient alors possible de montrer comment elles participent aussi au processus de minorisation sexuelle et de genre en accentuant le poids des rapports de pouvoir qui la fondent sur les individus. Cette articulation est de trois ordres. Premièrement, les politiques d'asile restrictives peuvent conduire à raviver le rapport dépréciatif à soi-même qu'instaure la position minoritaire. L'épreuve du soupçon que charrie la procédure d'asile peut être vécue par les personnes LGBT+ comme un prolongement du déni de reconnaissance expérimenté dans le pays d'origine. L'étendue des difficultés rencontrées en France, sur les plans administratif, économique et social, peut quant à elle accroître les phénomènes de dévalorisation de soi en raison de leur homosexualité ou de leur transidentité au regard de la situation dans laquelle se trouvent certain·es exilé·es LGBT+ après avoir dû quitter leur pays justement en raison de ces dernières. Deuxièmement, les procédures administratives, au-delà des entretiens avec les institutions de l'asile, et les dispositifs d'accueil des demandeur·ses d'asile peuvent reconduire des logiques hétéronormatives et cisnormatives et participer elles-mêmes à la constitution de la position minoritaire. Troisièmement, les politiques migratoires et d'asile restrictives entravent les capacités de réaction des individus face à l'hétéronormativité et à la cisnormativité. Parmi les éléments contribuant à entamer ainsi les marges d'action des individus, on peut noter : le rapport contraint à la mobilité à différentes échelles instauré par les dispositifs frontaliers européens ou les dispositifs d'accueil en France qui immobilisent les individus (dans les *hotspots*, dans les centres de rétention) ou qui les contraignent au déplacement (vers un autre pays avec la procédure Dublin, vers une autre région dans le cadre du DNA) ; la précarité matérielle contribuant à rendre les demandeur·ses d'asile dépendant·es de personnes auprès desquelles ils et elles s'évertuent à dissimuler leur OSIG minoritaire par crainte de stigmatisation, notamment leurs compatriotes ; plus particulièrement la précarité résidentielle qui empêche la majorité des demandeur·ses d'asile d'avoir accès à un espace à soi ; le fardeau quotidien du statut de demandeur·se d'asile OSIG qui induit une couche d'information supplémentaire sur l'OSIG minoritaire à gérer pouvant alors compromettre certaines stratégies de négociation du stigmate ; la crainte des autorités qui accompagne la condition de demandeur·se d'asile et qui conduit certaines personnes à hésiter à s'adresser à celles-ci en cas d'agressions subies en France. Autrement dit, alors que les approches en termes de « vulnérabilité » deviennent de plus en plus présentes dans les politiques migratoires et d'asile européennes selon une logique de ciblage de groupes particuliers, il convient de rappeler que les politiques migratoires et d'asile restrictives générales constituent un socle structurel sur lequel s'accroît la vulnérabilité des individus. De façon plus générale, cette thèse rend compte de la nécessité d'intégrer pleinement le statut migratoire dans l'analyse des trajectoires socio-spatiales et de le considérer dans la façon dont il s'articule avec les autres caractéristiques des individus.

Géographie de l'expérience minoritaire

Une approche mobile, transcalaire et intersectionnelle de l'expérience minoritaire

Pour rendre compte plus finement de l'expérience vécue de la migration de demandeur·ses d'asile OSIG en France et pour complexifier les représentations communes à propos de celle-ci, cette thèse a mis en avant trois approches complémentaires et articulées pour saisir l'expérience minoritaire de ces personnes dans le pays d'arrivée. L'approche en termes de trajectoire socio-spatiale visant à étudier la recomposition du positionnement social avec le déplacement spatial (Schmoll, 2017, 2020, à partir de Jolivet, 2007 ; Bidet, 2018) a été mobilisée pour étudier en particulier la recomposition de la position minoritaire qui survient avec la migration et, inévitablement avec elle, la recomposition de l'expérience minoritaire. L'étude de cette recomposition, pour la saisir au mieux, a été réalisée en articulation avec une approche transcalaire (Schmoll, 2017, 2020) attentive aux différents rapports de pouvoir qui contraignent l'existence des individus à différentes échelles et qui s'imbriquent entre eux dans l'expérience des individus. La recomposition de l'expérience minoritaire a également été saisie dans une approche intersectionnelle qui a permis de rendre compte de la manière dont la position liée à l'OSIG minoritaire s'articulait avec les autres caractéristiques du positionnement social des individus. La notion d'intersectionnalité située (Yuval-Davis, 2015), plus précisément, a été mobilisée. Celle-ci permet de mettre en avant la dimension contextuelle de la manière dont les catégories de divisions sociales et les rapports de pouvoir qui en découlent se manifestent, ainsi que la dimension contextuelle des modalités d'articulation entre les différentes composantes du positionnement des individus. Mobilisées conjointement, ces trois approches ont fourni un cadre qui a permis de saisir de façon plus complexe la reconfiguration de l'expérience minoritaire, en montrant par exemple : l'effet de la confrontation à de nouvelles normes de genre dans le pays d'arrivée sur la négociation de la position minoritaire sexuelle ; l'articulation du statut migratoire et de la sexualité minoritaire ; l'articulation de la sexualité minoritaire avec les rapports de race ; ou encore la façon dont l'hétéronormativité et donc l'expérience minoritaire en miroir pouvaient se déployer de façon spécifique dans les espaces sociaux transnationaux. Cette thèse a présenté le triple intérêt de cette approche mobile – c'est-à-dire reconfigurée par le déplacement –, transcalaire et intersectionnelle de l'expérience minoritaire. Elle permet tout d'abord de complexifier l'analyse des effets du déplacement sur l'expérience minoritaire par l'attention qu'elle porte à une multiplicité d'aspects la configurant dans l'espace d'arrivée. Elle invite ensuite à considérer la diversité des situations rencontrées d'une personne à l'autre. Enfin, elle permet de saisir la diversité des stratégies de négociation de la position minoritaire mises en place par des individus qui doivent s'adapter à l'ensemble des contraintes articulées affectant l'expérience minoritaire.

À l'aune de cette approche transcalaire et intersectionnelle de l'expérience minoritaire qui a permis de mettre en avant le rôle du statut migratoire dans sa reconfiguration et des principaux résultats de ce travail, il devient possible de repenser plus largement la façon d'appréhender l'articulation entre le déplacement et l'expérience minoritaire. Cette thèse a montré le poids des contraintes liées aux politiques migratoires et d'asile sur l'expérience minoritaire sexuelle et de genre en France. Elle a également documenté les possibilités différenciées d'y faire face qui varient selon les caractéristiques des individus et les ressources à leur disposition. L'analyse de leur expérience minoritaire a révélé l'importance des conditions sociales et matérielles d'existence plus générales pour comprendre la façon dont l'hétéronormativité et la cisnormativité les affectent et les marges de manœuvres plus ou moins importantes dont ils disposent face à celles-ci. Comme on l'a vu, la condition de demandeur·se d'asile, notamment, altère particulièrement ces conditions sociales et matérielles. Il apparaît par conséquent que la reconfiguration de l'expérience minoritaire survenant avec la migration est tout autant, si ce n'est plus, façonnée par les conditions du déplacement lui-même que par les caractéristiques qui différencient le pays d'origine et celui d'arrivée. Cette perspective permet de se détacher d'une lecture spatialiste des déplacements qui les expliqueraient à l'aune de caractéristiques qui seraient propres à différents espaces et qui uniformiseraient le vécu de toutes les personnes qui s'y trouvent.

Les conditions du déplacement sont de deux ordres. Elles englobent à la fois des caractéristiques externes aux individus – l'ensemble des éléments structurels l'informant et le contraignant, à commencer par les frontières et les politiques migratoires dans le cadre de déplacements internationaux – et des caractéristiques qui leur sont personnelles – le positionnement social, les ressources à disposition, le réseau social dans lequel s'inscrivent les individus, les représentations et les aspirations qui concourent à donner un sens particulier au déplacement. Comprendre les conséquences du déplacement à l'aune des conditions dans lesquelles il a été réalisé permet de saisir l'expérience vécue dans l'espace d'arrivée dans toute sa diversité. Appliquée au cas des demandeur·ses d'asile LGBT+, cette perspective permet de singulariser leur expérience migratoire et leur existence en France au prisme des conséquences spécifiques de l'engagement dans une demande d'asile plutôt qu'à celui des expériences vécues dans le pays d'origine. On peut dès lors faire l'hypothèse que des personnes originaires du même pays que les personnes enquêtées, ayant rencontré des problèmes similaires mais qui ont pu réaliser leur migration et régulariser leur situation dans un autre cadre administratif que celui de la procédure d'asile, verront leur expérience minoritaire reconfigurée différemment avec le déplacement. Cette perspective d'appréhension du déplacement permet plus largement de se détacher d'une approche essentialisante des espaces pour saisir les causes et les effets du déplacement lié à l'OSIG minoritaire, puisqu'elle met en avant l'expérience vécue différenciée de celui-ci. Une telle grille de lecture pourrait s'avérer fructueuse pour appréhender d'autres formes de déplacement et à différentes échelles comme par exemple l'idée de la « fuite vers la ville » et la remise en question de ce discours hégémonique (Blidon, 2007a) ; les effets de la décohabitation parentale pour de jeunes

LGBT+ au sein d'un même pays ou encore les mobilités Nord-Sud ou Sud-Sud de personnes LGBT+.

Réfugié·es ou débouté·es, et après ?

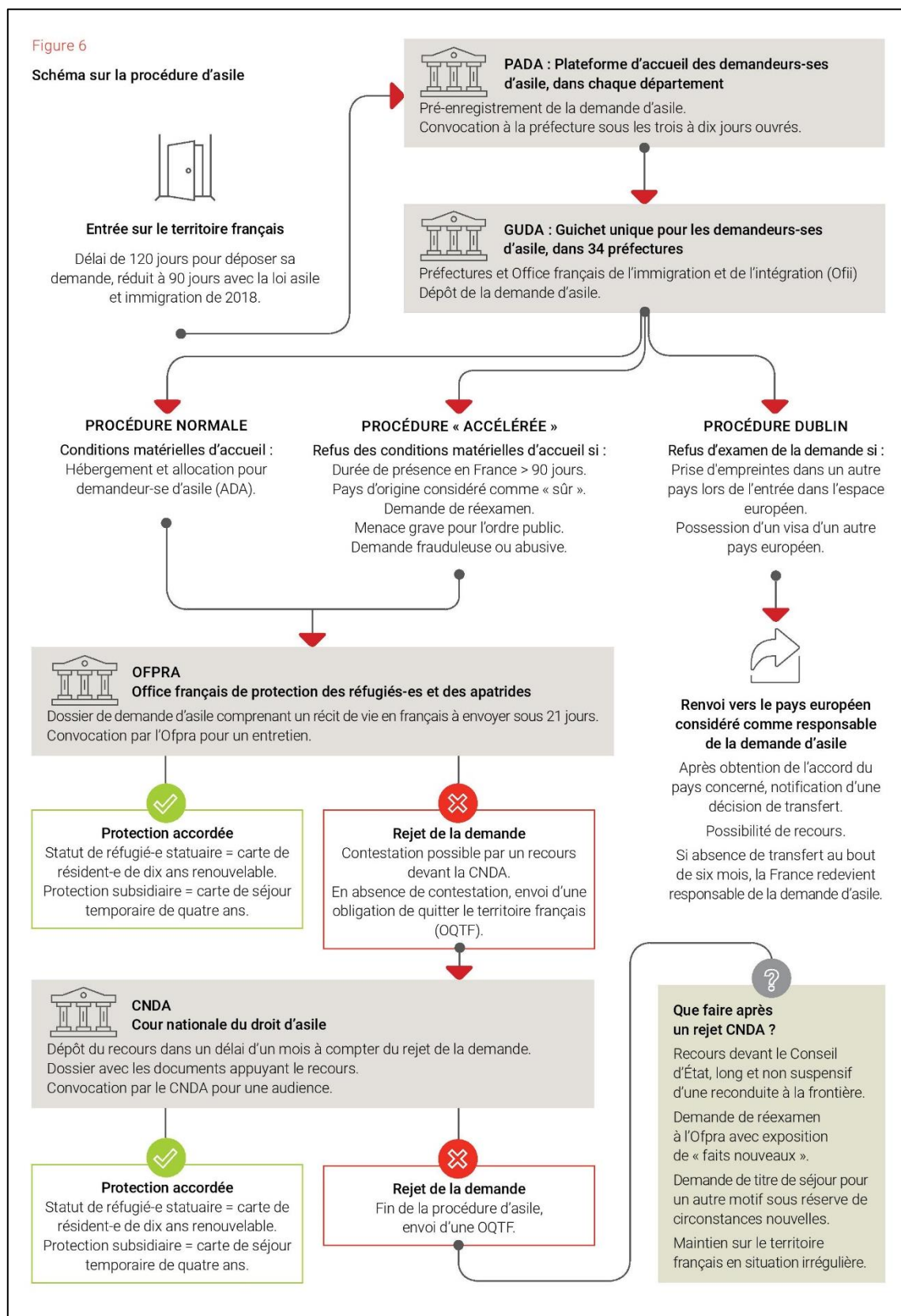
En prolongement de cette thèse, il serait enfin possible d'envisager une recherche qui complète l'étude des trajectoires socio-spatiales d'exilé·es LGBT+ en les étudiant dans la plus longue durée : que deviennent 5 ans, 10 ans, 15 ans après les personnes à qui l'asile OSIG a été accordé et celles qui ont été débouté·es du droit d'asile ? Ces deux prolongements possibles permettraient non seulement de compléter empiriquement ce travail en lui fournissant une épaisseur temporelle plus importante, mais aussi d'approfondir certains de ses questionnements théoriques, notamment liés à l'articulation entre le statut migratoire et l'expérience minoritaire et avec elle la question de la temporalité des implications des conditions de la migration sur l'existence des individus dans l'espace d'arrivée. Dans quelle mesure le statut de réfugié·e OSIG continue-t-il d'influer sur la vie des personnes une fois cette procédure terminée ? Comment sont gérées sur le long terme les contraintes du statut migratoire dans les stratégies de négociation du stigmate et à l'inverse, est-ce que le statut de réfugié·e OSIG se retrouve mobilisé stratégiquement plusieurs années après son obtention ? Quelles valorisations symboliques de celui-ci sont éventuellement mises en place ? Ou, au contraire, les individus tendent-ils à se distancier le plus rapidement possible de cette identité administrative ? Dans quelle mesure peut-on imaginer que le statut de réfugié·e OSIG devienne un support d'engagement dans des formes d'action collective menées en France ou à distance dans le pays d'origine dans la lutte des droits des personnes LGBT+ ? Quelques personnes enquêtées m'avaient fait part de projets de création d'associations une fois leur procédure d'asile terminée, auprès de leurs compatriotes en France ou dans leur pays d'origine. Qu'en est-il aujourd'hui de ces projets ? De la même façon, on peut s'interroger sur le rapport plus général entretenu avec le pays d'origine des années après la procédure d'asile. Que sont devenus les projets qui visaient à s'organiser pour rendre visite à des proches ou à les faire venir en France ? Comment les réfugié·es OSIG peuvent-ils capitaliser sur leur statut administratif dans les espaces sociaux transnationaux ? Enfin, il faut aussi rappeler que l'épaisseur de l'expérience de la procédure d'asile ne se résume pas à une modification de statut administratif. Quel rapport est entretenu avec l'ARDHIS à plus long terme ? Bien que l'enquête réalisée me permette déjà de dresser le constat d'un lien qui disparaît bien souvent une fois la procédure d'asile terminée – qu'elle qu'en soit l'issue – il conviendrait d'en analyser plus précisément les raisons. Par ailleurs, qu'en est-il des liens avec les autres demandeur·ses d'asile ou réfugié·es rencontré·es dans ce cadre, malgré la fragilité de ceux-ci documentée dans ce travail ? Les liens jetables (Desmond, 2016) sont-ils recyclables ? Plus largement, ces questions seraient aussi l'occasion de compléter la littérature scientifique qui s'est globalement moins intéressée aux réfugié·es statutaires (Akoka, Clochard et Tcholakova, 2017). Le cas des débouté·es du droit d'asile invite quant à lui à interroger leur adaptation à leur nouvelle situation administrative irrégulière, ainsi que leurs éventuelles tentatives pour y remédier. Plus spécifiquement, on peut aussi se demander quels sont les effets éventuels d'être passé·e

par la procédure d'asile OSIG, qui a nécessité de gérer une information sur soi supplémentaire sans pour autant que cela ait amené à une régularisation administrative. Enfin, dans quelle mesure l'irrégularité administrative qui survient pour une durée indéterminée affecte-t-elle de façon particulière l'expérience minoritaire ? L'ensemble de ces perspectives de recherche pourrait ainsi contribuer à approfondir la réflexion initiée dans ce travail sur les modalités d'articulation entre statut migratoire et expérience minoritaire sexuelle ou de genre afin de mieux saisir et comprendre la compréhension des migrations liées à l'OSIG.

Annexes

Annexe 1. Étapes de la procédure d’asile en France	532
Annexe 2. Statistiques générales sur l’asile en France	533
Annexe 3. Nombre de demandeur·ses d’asile suivi·es par l’ARDHIS de 2005 à 2021	536
Annexe 4. Tableau des personnes accompagnées individuellement dans leur demande d’asile	537
Annexe 5. Photographies complémentaires de l’enquête.....	538
Annexe 6. Tableaux des entretiens réalisés.....	542
Annexe 7. Tableau récapitulatif des principales personnes rencontrées impliquées dans une demande d’asile	545
Annexe 8. Structures d’hébergement et d’accueil existantes au sein du Dispositif National d’Accueil.....	551
Annexe 9. Exemple d’attestation de l’ARDHIS jointe à un dossier de recours à la CNDA.....	555

Annexe 1. Étapes de la procédure d'asile en France



Étapes de la procédure de demande d'asile

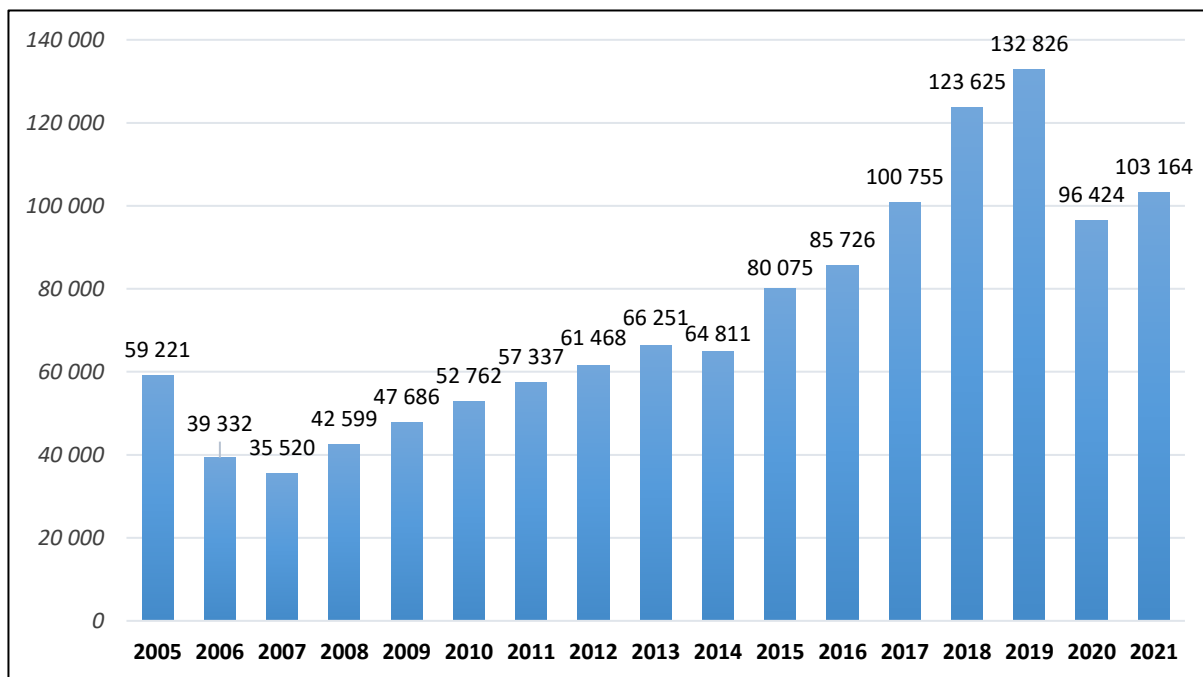
(Conception et réalisation : AIDES et ARDHIS, 2018)

Source : « Demande d'asile LGBTI+ : un droit entravé » in AIDES et ARDHIS, VIH, hépatites : la face cachée des discriminations. Rapport 2018, pp. 28-49.)

En Île-de-France, la prise de rendez-vous avec la PADA se fait par l'intermédiaire d'une plateforme téléphonique depuis mai 2018.

Annexe 2. Statistiques générales sur l'asile en France

Annexe 2.1 : évolution de la demande d'asile en France de 2005 à 2021

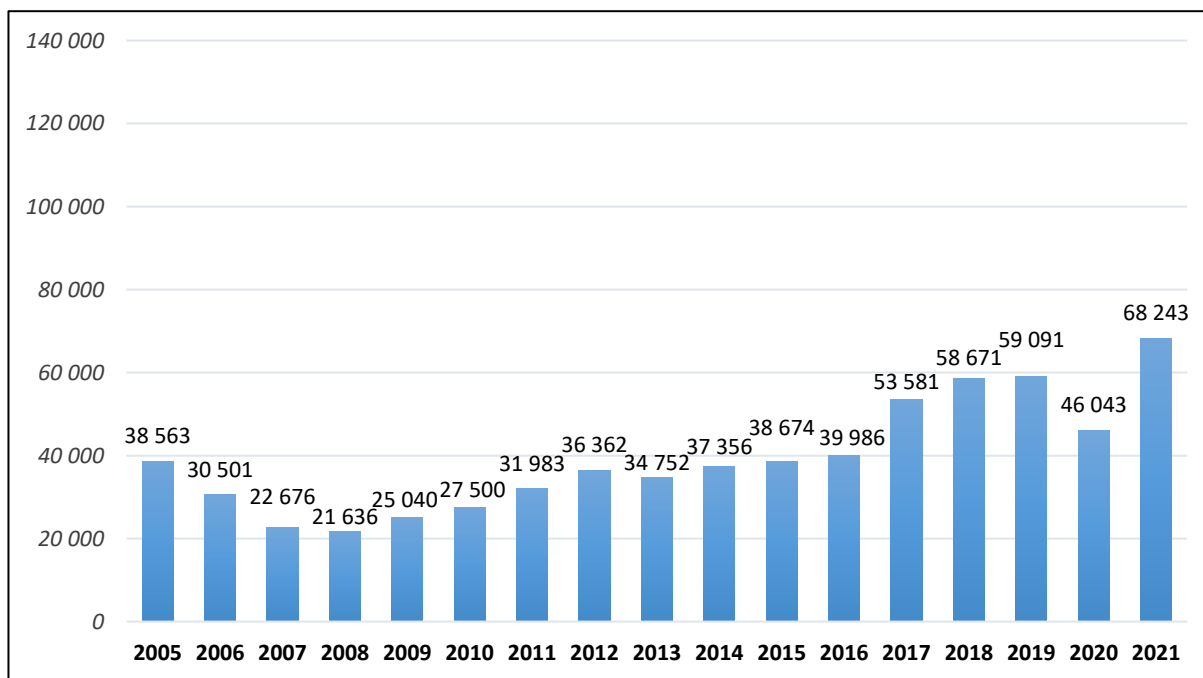


Nombre de demandes d'asile introduites à l'OFPRA par année

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022. Sources : rapports d'activité de l'OFPRA)

Ces chiffres correspondent à l'ensemble des demandes d'asile introduites à l'OFPRA sur une année, toutes catégories confondues (premières demandes, demandes de réexamen, réouvertures de dossier) et comptent également les mineur-es accompagnant-es. Ces chiffres ne comptabilisent donc pas les personnes placées en procédure Dublin lors de leur passage au GUDA.

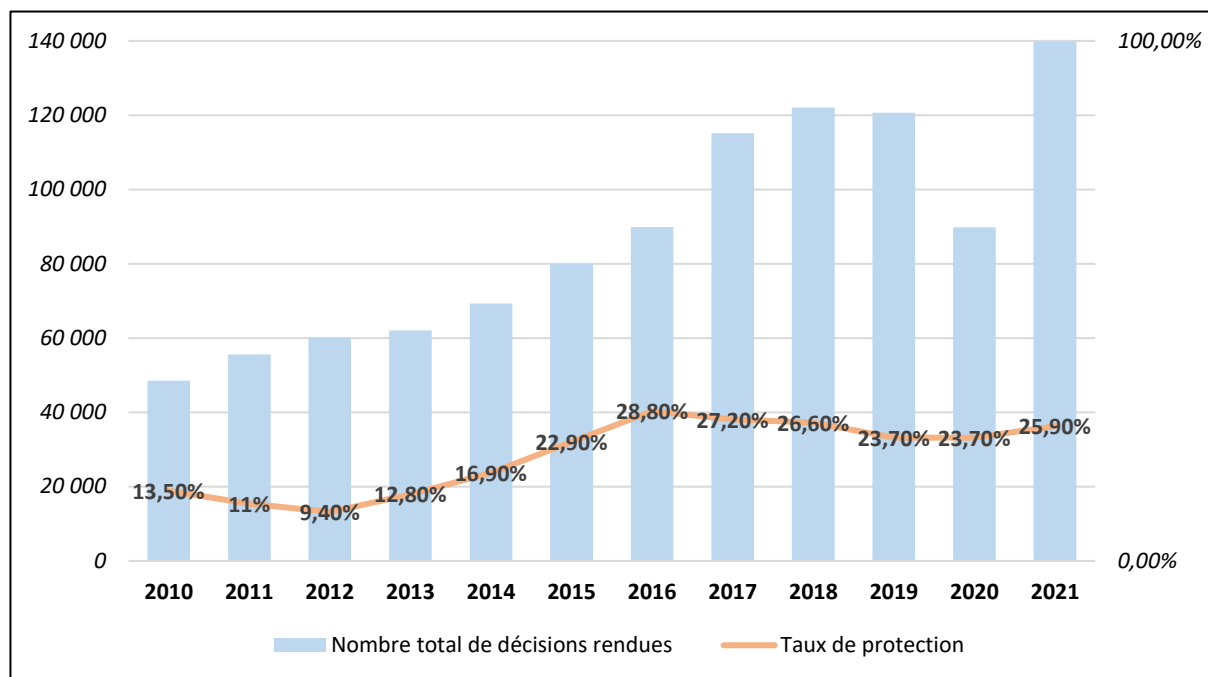
Annexe 2.2 : évolution des recours introduits devant la CNDA de 2005 à 2021



Nombre de recours enregistrés par la CNDA par année

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022. Sources : rapports d'activité de la CNDA)

Annexe 2.3 : taux de protection à l'OFPPA de 2010 à 2021

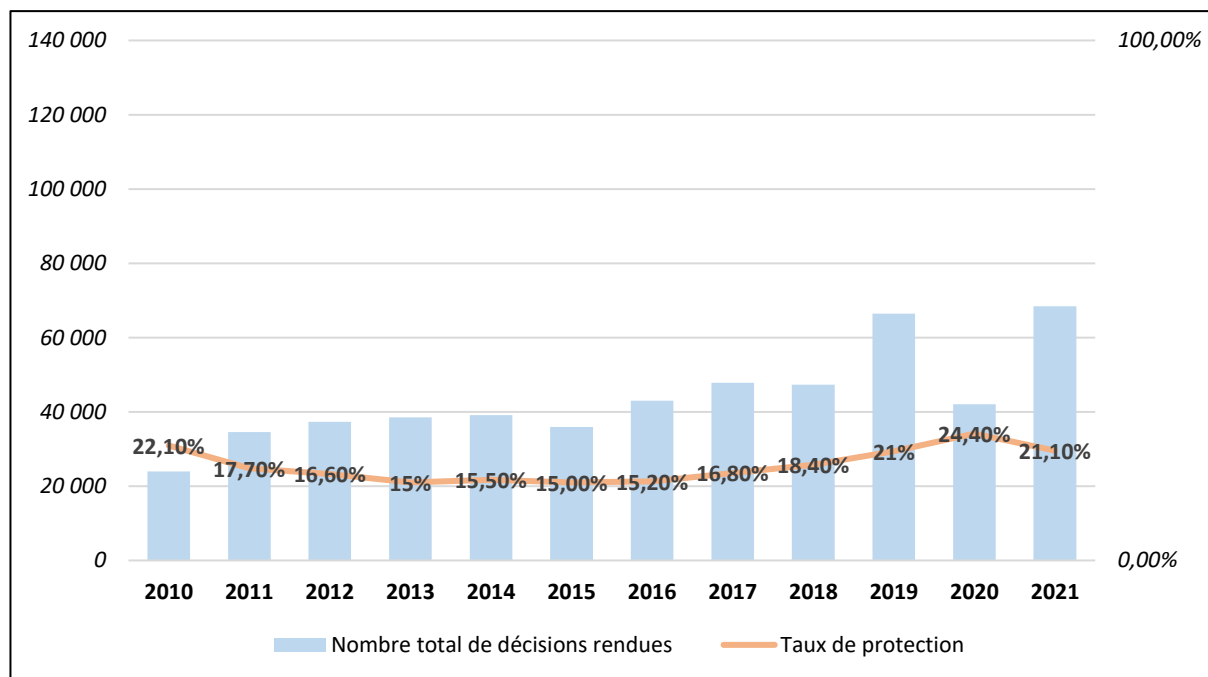


Nombre de décisions rendues par l'OFPPA et taux d'octroi d'une protection par année

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022. Sources : rapports d'activité de l'OFPPA)

Le taux de protection correspond au nombre de protections accordées rapporté au nombre total de décisions rendues. Il comprend l'octroi de statuts de réfugié-e et de protections subsidiaires, mineur-es accompagnant-es inclus-es.

Annexe 2.4 : taux de protection à la CNDA de 2010 à 2021



Nombre de décisions rendues par la CNDA et taux d'octroi d'une protection par année

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022. Sources : rapports d'activité de la CNDA)

Annexe 2.5 : délais moyens d’instruction des demandes d’asile

	<i>Délai moyen de traitement des dossiers par l’OFPRA</i>	<i>Délai moyen d’instruction des dossiers par la CNDA*</i>
2018	150 jours	195 jours
2019	161 jours	215 jours
2020	262 jours	248 jours
2021	261 jours	218 jours

Sources : rapports d’activité de l’OFPRA et de la CNDA.

**Les rapports d’activité de l’OFPRA et de la CNDA n’utilisent pas les mêmes unités temporelles pour rendre compte de leurs délais de traitement des dossiers. Dans les rapports de la CNDA, les délais moyens sont exprimés en mois et jours, sans pour autant préciser le mode de calcul pour comptabiliser un mois. Pour faciliter la lecture complémentaire des données j’ai moi-même passé les moyennes ainsi exprimées en nombre de jours, en comptant 30 jours par mois. Les informations originales étaient les suivantes : 2018 – 6 mois et 15 jours ; 2019 – 7 mois et 5 jours ; 2020 – 8 mois et 8 jours ; 2021 – 7 mois et 8 jours.*

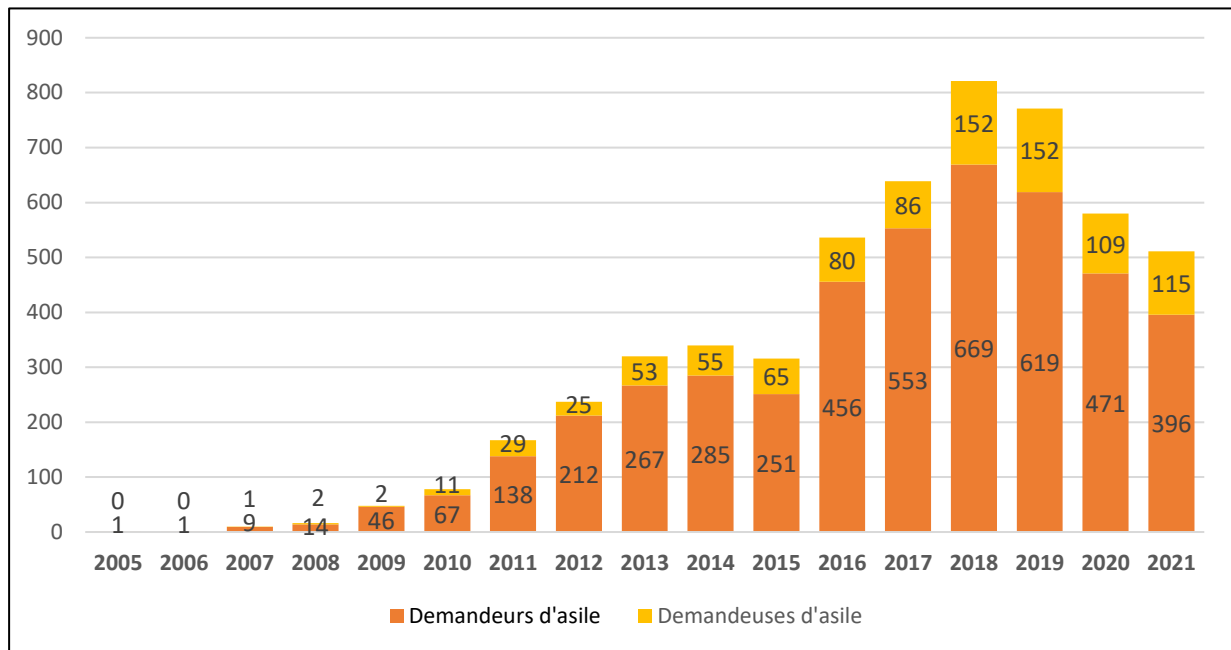
Annexe 2.6 : taux d’hébergement des demandeur·ses d’asile

	<i>Part des demandeur·ses d’asile hébergé·es</i>
2017	47 %
2018	48 %
2019	48 %
2020	52 %

Sources : Budget général - Mission ministérielle – Projets annuels de performances – Annexe au projet de loi de finances pour 2020 – Programme 303 Immigration et asile ; Budget général - Mission ministérielle – Projets annuels de performances – Annexe au projet de loi de finances pour 2022 – Programme 303 Immigration et asile

Méthode de calcul utilisé dans les sources mobilisées : le numérateur correspond au nombre de demandeur·ses d’asile hébergé·es au 31 décembre en CADA ou en HUDA ; le dénominateur correspond au nombre de demandeur·ses d’asile en cours de procédure au 31 décembre ayant demandé à être hébergé·es.

Annexe 3. Nombre de demandeur·ses d'asile suivi·es par l'ARDHIS de 2005 à 2021



Nouvelles personnes accompagnées par l'ARDHIS dans leur demande d'asile par année

(Conception et réalisation : F. Chossière, 2022. Sources : rapport d'activité de l'ARDHIS 2021)

Annexe 4. Tableau des personnes accompagnées individuellement dans leur demande d'asile

Prénom anonymisé	Pays d'origine	Date de rencontre	Situation lors de la rencontre	Situation au 01/09/2022
Bilal	Algérie	Octobre 2017	Dossier OFPRA à envoyer	Réfugié (OFPRA)
David	République Démocratique du Congo	Décembre 2017	Dossier OFPRA à envoyer	Réfugié (CNDA)
Junior	Côte d'Ivoire	Janvier 2018	Convoqué à l'OFPRA	Réfugié (OFPRA)
Aman	Bangladesh	Janvier 2018	Procédure Dublin	Réfugié (OFPRA)
Rosie	Cameroun	Février 2018	Convoquée à l'OFPRA	Réfugiée (OFPRA)
Ousmane	Mali	Février 2018	Convoqué à l'OFPRA	<i>Contact perdu</i>
Yacine	Algérie	Février 2018	Voyage de quelques jours en France	Réfugié (OFPRA)
Nazim	Bangladesh	Mars 2018	Convoqué à l'OFPRA	Réfugié (OFPRA)
Bamba	Mauritanie	Avril 2018	Convoqué à l'OFPRA	Réfugié (CNDA)
James	Kenya	Avril 2018	Attente convocation OFPRA	Réfugié (CNDA)
Idrissa	Mauritanie	Juin 2018	Convoqué à l'OFPRA	Réfugié (CNDA)
Victoria	Nigeria	Juin 2018	Convoquée à l'OFPRA	Réfugiée (CNDA)
Gérard	Gabon	Août 2018	Convoqué à l'OFPRA	Réfugié (OFPRA)
Abdul	Sierra Leone	Septembre 2018	Attente convocation OFPRA	Réfugié (OFPRA)
Jean	Cameroun	Novembre 2018	Convoqué à l'OFPRA	Réfugié (OFPRA)
Moustapha	Sénégal	Décembre 2018	Convoqué à l'OFPRA	Débouté
Ismaël	Mali	Mars 2019	Convoqué à l'OFPRA	<i>Contact perdu</i>
Youcef	Algérie	Septembre 2019	Interrogations sur la demande d'asile, procédure non commencée	Réfugié (OFPRA)

Annexe 5. Photographies complémentaires de l'enquête



Photo 1

Durant les réunions mensuelles qui étaient auparavant organisées par l'ARDHIS, les informations à propos des actualités de l'association étaient suivies de deux types d'annonce. En premier lieu étaient annoncées les audiences CNDA de personnes suivies par l'association et ayant lieu dans les prochaines semaines. L'affiche en arrière-plan de la photo contient les dates, horaires, noms des demandeur·ses d'asile et des avocat·es des audiences ainsi présentées. L'objectif était double : pour les demandeur·ses d'asile en question, il s'agissait d'inviter des personnes à venir les soutenir le jour de leur audience ; pour les autres, cela représentait une occasion d'assister à des audiences avant la leur pour se faire une idée de leur déroulé. Un deuxième temps était consacré à l'annonce des statuts de réfugié·e : les personnes qui le souhaitaient pouvaient monter sur la scène, présenter rapidement leur parcours, faire un discours et remercier leur bénévole (parfois leur offrir un cadeau à cette occasion) devant la salle, constituée en général d'une centaine de demandeur·ses d'asile et d'une dizaine de bénévoles.



Photo 2

En plus des entraînements de foot, l'ARDHIS organise parfois des matchs avec d'autres équipes qui sont l'occasion pour les demandeurs d'asile et réfugiés de porter les couleurs de l'association.



Photo 3



Photo 4



Photo 5

Deux fois par an l'ARDHIS organise une distribution de vêtements pour les personnes qu'elle accompagne. La diffusion de l'information pour collecter au préalable des vêtements passe aussi par une ou deux distributions de flyers dans le Marais par des demandeur·ses d'asile ou des réfugié·es qui en donnent aux personnes croisées dans la rue ou au sein des établissements du quartier. Cette distribution donne parfois lieu à des contrastes sociaux saisissants à l'image des photographies 3, 4 et 5. Sur la photo 3, Oumar et Ismaël distribuent des flyers à des hommes assis à la terrasse du bar gay l'Open Café. En fond, deux affiches qui portent les slogans « Explorez le monde » et « Célébrez votre différence » font la pub de la plateforme de location d'hébergements Mister B&B, destinée principalement aux hommes gays. Les bars et les clubs du quartier sont parfois utiles lors de ces collectes puisque certains donnent les vêtements oubliés aux vestiaires et qu'ils accumulent. Les vêtements récupérés sont ensuite stockés au Centre LGBT+, puis triés afin d'organiser leur distribution durant un après-midi : les personnes suivies par l'ARDHIS se rendent au sous-sol du Centre et peuvent y récupérer les vêtements de leur choix (photo 6).



Photo 6



Photo 7

Parmi les visites mensuelles de Paris organisées par l'ARDHIS, certaines sont l'occasion de présenter des lieux emblématiques de la culture LGBT+ et notamment le quartier du Marais. Sur la photo 7, caché par le groupe, un bénévole présente le Raidd Bar, bar gay notamment connu pour sa cabine de douche au sein de laquelle ont lieu des performances de danseurs. Sur l'affiche sur laquelle est représentée un homme torse nu sous la douche, on peut lire : « The World Famous Shower Show ».



Photo 8

La participation à la Marche des Fiertés avec l'ARDHIS est aussi l'occasion d'afficher publiquement la possibilité d'une double appartenance en tant que personne LGBT+ et personne originaire d'un pays en particulier. La photo 8 illustre cet exemple avec le cas du Bangladesh et la présence du drapeau bangladais associé au drapeau LGBT ainsi que le T-shirt de l'homme au premier plan sur lequel on peut lire : « ARDHIS LGBT Pride. I am from Bangladesh ».



Photo 9

Le 15 avril 2018, l'ARDHIS participe aux côtés d'autres associations à une manifestation contre le projet de loi asile et immigration.



Photo 10



Photo 11

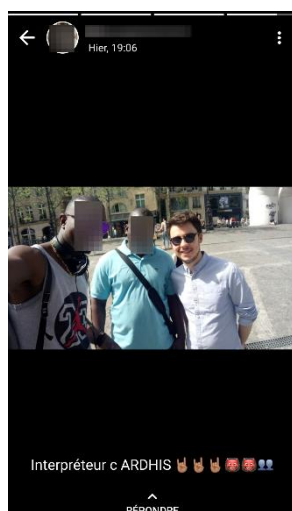


Photo 12

La procédure d'asile et les activités qui l'entourent occupent parfois une place importante dans la mise en scène de soi sur les réseaux sociaux. Les photos 11 et 12 sont des captures d'écran de *stories* postées sur Whatsapp. Souleymane (photo 11) poste une photo suite à son obtention du statut de réfugié qui est aussi l'occasion de remercier le bénévole de l'ARDHIS qui l'a accompagné durant sa procédure. John (photo 12) poste une *story* qui montre le rôle d'interprète qu'il occupe parfois à l'ARDHIS, en l'occurrence suite à ma sollicitation pour un rendez-vous de préparation avec Bamba

Les cours de FLE ont constitué des moments parfois intéressants pour l'enquête par les sujets de discussion qu'ils donnaient l'occasion d'aborder. La photo 13 montre le résultat d'une séance consacrée aux stéréotypes associés à la France et aux Français-es. À noter au sein de la catégorie « Choses bizarres », sous le fait de manger des escargots ou de la viande crue, « toujours montrer ses papiers » et « trop de papiers ».

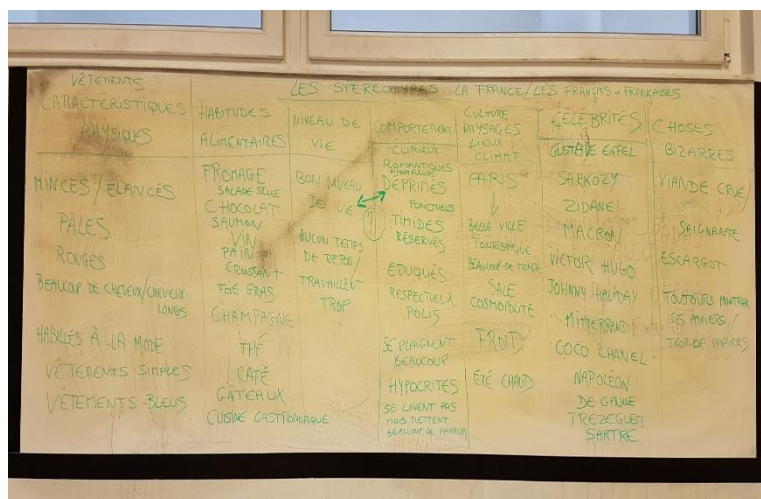


Photo 13

Annexe 6. Tableaux des entretiens réalisés

Acteurs et actrices de l'asile (22 entretiens, 22 personnes)

Prénom anonymisé	Genre	Statut au moment de l'entretien	Date et durée de l'entretien
Laure	Femme	Salariée de l'association ADA (Accueil Demandeurs d'Asile) de Grenoble	01/02/2017 50'
Jeanne	Femme	Membre de l'association Les Voies d'Elles et de la Commission LGBT en exil de Grenoble	01/02/2017 50'
Tom	Homme	Membre de la Commission LGBT en exil de Grenoble	02/02/2017 1h10
Guillaume	Homme	Ancien président de l'ARDHIS	09/02/2017 2h20
Serge	Homme	Avocat	14/02/2017 1h10
Benoît	Homme	Juge assesseur HCR à la CNDA	20/02/2017 1h10
Éric	Homme	Juriste au CEREDOC	03/03/2017 1h
Lucie	Femme	Intervenante sociale en CADA et bénévole à l'ARDHIS	08/03/2017 1h05
Luc	Homme	Bénévole à l'ARDHIS	09/03/2017 3h
Laurine	Femme	Ancienne bénévole à l'ARDHIS	10/03/2017 1h
Nadia	Femme	Intervenante sociale en CADA	15/03/2017 1h
Aurélien	Homme	Bénévole à l'ARDHIS	21/03/2017 2h10
Stéphane	Homme	Bénévole à l'ARDHIS	30/03/2017 1h50
Cécile	Femme	Bénévole à l'ARDHIS	08/07/2018 2h10
Louis	Homme	Bénévole à l'ARDHIS, spécialisé procédure Dublin	05/07/2019 1h20
Justine	Femme	Avocate	16/10/2019 1h05
Anaïs	Femme	Juge assesseuse HCR à la CNDA	10/12/2019 1h30
Alice	Femme	Rapporteuse à la CNDA	16/12/2019 1h40
Adrienne Rodriguez-Cruz	Femme	Cheffe de file du groupe de référents « Orientation sexuelle et identité de genre » à l'OFPPA	09/01/2020 1h10

Sarah	Femme	Chargée de mission au pôle pilotage du DNA à l'OFII et chargée de mission Vulnérabilités	05/02/2020 1h15
Pierre	Homme	Ancien officier de protection à l'OFPRA	06/02/2020 1h
Emmanuel	Homme	Président de l'ARDHIS	XX 2h20

Personnes engagées dans une procédure de demande d'asile (33 entretiens, 32 personnes)

Prénom anonymisé	Genre	Pays d'origine	Âge	Stade de la procédure au moment de l'entretien	Date et durée de l'entretien	Remarques
Vlad et Dimitri	Hommes	Ukraine	27 et 35 ans	Attente entretien OFPRA	18/01/2018 2h40	Couple
Bilal et Yacine (1)	Hommes	Algérie	38 et 28 ans	Attente résultat OFPRA / Pas en procédure	22/02/2018 1h30	Couple Yacine en France pour quelques jours au moment de l'entretien
Bilal et Yacine (2)	"	"	"	"	25/02/2018 3h	"
Rajan	Homme	Inde	--	Réfugié depuis plus d'un an	06/03/2018 2h	--
David	Homme	République Démocratique du Congo	25 ans	Attente résultat OFPRA	25/04/2018 1h40	Entretien d'explication de ses photos au camp de Moria (Grèce)
Ahmed	Homme	Algérie	40 ans	Réfugié depuis un mois	11/05/2018 3h	--
Abubakar	Homme	Sénégal	28 ans	Attente résultat OFPRA	17/05/2018 2h	--
Moussa	Homme	Mali	29 ans	Attente résultat OFPRA	25/05/2018 2h	--
Leila	Femme	Tunisie	28 ans	Réfugiée depuis un mois	31/05/2018 2h10	--
Fatima	Femme	Sénégal	28 ans	Attente entretien OFPRA	01/06/2018 1h40	--
Olga	Femme trans	Russie	21 ans	Attente entretien OFPRA	30/08/2018 1h50	--
Mariam	Femme	Guinée	21 ans	Procédure de réexamen	28/09/2018 1h50	--
Aman (1)	Homme	Bangladesh	28 ans	Situation irrégulière (procédure Dublin, déclaré en fuite)	03/10/2018 2h	--
Aman (2)	"	"	"	"	17/10/2018 1h30	--
Mehedi	Homme	Bangladesh	30 ans	Réfugié depuis 6 mois	18/10/2018 1h20	--

Sajib	Homme	Bangladesh	31 ans	Attente audience CNDA	08/11/2018 1h35	--
George	Homme	Ouganda	36 ans	Attente audience CNDA	07/12/2018 1h45	--
Oumar	Homme	Guinée	23 ans	Attente audience CNDA	10/12/2018 1h40	--
Yves	Homme	Côte d'Ivoire	27 ans	Réfugié depuis 9 mois	21/01/2019 1h30	--
Christian	Homme	République Démocratique du Congo	23 ans	Attente résultat OFPRA	27/03/2019 1h20	--
Alif	Homme	Bangladesh	20 ans	Attente audience CNDA	01/07/2019 1h20	--
Cédric	Homme	Cameroun	30 ans	Réfugié	02/07/2019 2h30	Accompagnant à l'ARDHIS
Arsène	Homme	Côte d'Ivoire	31 ans	Réfugié depuis plus d'un an	06/07/2019 1h30	--
Kingsley	Homme	Nigéria	26 ans	Réfugié	11/07/2019 1h	--
Andrew	Homme	Ouganda	34 ans	Attente audience CNDA	11/07/2019 1h25	--
Adama	Homme	Côte d'Ivoire	21 ans	Réfugié	18/09/2019 1h45	--
Kazi (1)	Homme	Bangladesh	40 ans	Réfugié	08/10/2019 1h15	--
Maurice	Homme	Cameroun	35 ans	Réfugié depuis 2 mois	13/10/2019 2h20	--
Amir	Homme	Maroc	35 ans	Réfugié depuis plus d'un an	14/10/2019 50'	--
Kazi (2)	Homme	Bangladesh	40 ans	Réfugié	16/10/2019 1h40	--
Astou	Femme	Sénégal	35 ans	Réfugiée depuis 6 mois	21/10/2019 1h10	--
Babacar	Homme	Sénégal	63 ans	Attente audience CNDA	24/10/2019 1h50	--
Steve	Homme	République du Congo	33 ans	Attente entretien OFPRA	13/02/2020 2h	--

Personne migrante LGBT non engagée dans une procédure de demande d'asile

Samir	Homme	Maroc	28 ans	Titre de séjour (travail)	16/09/2019 45'	--

Annexe 7. Tableau récapitulatif des principales personnes rencontrées impliquées dans une demande d'asile

Ce tableau rend compte des personnes impliquées dans une démarche de demande d'asile rencontrées sur mon terrain avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger sur leur vie (situation dans le pays d'origine, parcours migratoire, situation en France, procédure de demande d'asile, ...) à **au moins trois reprises différentes**. Il ne fait donc pas état de l'ensemble des personnes rencontrées. Les premières colonnes donnent des indications sur les individus, les dernières sur les différentes modalités d'interaction avec eux.

Prénom : prénoms de substitution pour garantir l'anonymat. Les personnes sont mentionnées par ordre chronologique de rencontre.

Âge : marge possible d'une à deux années, ayant été en contact avec certaines personnes durant plus d'un an.

Stade de la procédure : si deux mentions indiquées, la deuxième correspond à la dernière étape à ma connaissance, avec comme dernière date d'actualisation possible le 30/04/2020.

Rencontres dans le cadre de l'association : échanges lors des permanences d'accueil, des réunions mensuelles ou autres activités organisées par l'ARDHIS (entraînement et matchs de foot, visites de Paris, pique-nique, cours de français, soirées ponctuelles, participation à des événements tels que la Marche des Fiertés, ...).

Suivi individuel : j'ai été, ou je suis toujours, l'accompagnant de cette personne au sein de l'association pour l'assister dans sa procédure de demande d'asile.

Rencontres hors association : promenades dans la rue ou dans des parcs, visite chez la personne ou chez moi, rencontres dans des bars, cafés ou lieux de restauration, accompagnement à des rendez-vous institutionnels, ...

Entretien informel : entretien sans enregistrement, discussion avec prise de notes en direct.

Entretien formel : entretien semi-directif classique avec enregistrement.

-- : Non renseigné

Prénom	Genre	Âge	Pays d'origine	Stade de la procédure	Rencontres dans le cadre de l'association	Suivi individuel	Rencontres hors association	Entretien informel	Entretien formel	Discussions par messages ou appels
2017										
Joseph	Homme	--	République Démocratique du Congo	Attente résultat OFPRA	•					
Chris	Homme	--	Ouganda	Attente résultat OFPRA	•		•	•		

Kayode	Homme	--	Nigeria	Attente réponse OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•		•			
Mamadou	Homme	--	Sénégal	Débouté de l’asile – Réfugié (réexamen OFPRA)	•		•	•		
Afua	Femme	--	Sierra Leone	Attente résultat OFPRA	•					
Rajan	Homme	--	Inde	Réfugié (OFPRA)	•		•	•	•	•
Camara	Homme	29	Nigeria	Attente entretien OFPRA – Réfugié (CNDA)	•		•	•		•
Fuad	Homme	--	Mali	Attente entretien OFPRA – Réfugié (CNDA)	•		•			
Yunes	Homme	--	Algérie	Réfugié	•					
Lamine	Homme	20	Gambie	Attente entretien OFPRA – Réfugié (CNDA)	•		•	•		•
Fatou	Femme	--	Gambie	Attente audience CNDA	•		•	•		
Kossi	Homme	--	Sierra Leone	Attente résultat OFPRA – Réfugié (CNDA)	•		•	•		
Semiu	Homme	--	Nigeria	Attente résultat OFPRA	•		•	•		•
Amir	Homme	--	Maroc	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•		•	•	•	•
Michael	Homme	--	--	Attente audience CNDA – Débouté de l’asile	•					•
Sampson	Homme	--	Nigeria	Attente audience CNDA	•		•	•		
Francisco	Homme	--	Angola		•					•
Bilal	Homme	38	Algérie	Attente de passage au GUDA – Réfugié (OFPRA)	•	•	•		•	•
Sekou	Homme	--	Sénégal		•					

Vlad	Homme	27	Ukraine	Procédure non commencée – Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Dimitri	Homme	35	Ukraine	Procédure non commencée – Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Bakary	Homme	--	Gambie	Attente entretien OFPRA – Réfugié (CNDA)	•					
Rafi	Homme	--	Bangladesh	Attente résultat OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•					
David	Homme	25	République Démocratique du Congo	Dossier OFPRA à envoyer – Réfugié (CNDA)	•	•	•		•	•
Franck	Homme	--	Côte d'Ivoire	- Réfugié	•					
Amin	Homme	28	Bangladesh	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•					
2018										
Mehedi	Homme	30	Bangladesh	Attente résultat OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•		•		•	
Sajib	Homme	31	Bangladesh	Attente audience CNDA – Réfugié (CNDA)	•		•		•	
Aman	Homme	28	Bangladesh	Procédure Dublin – Attente entretien OFPRA	•	•	•		•	•
Seydou	Homme	18	Guinée	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•					•
Junior	Homme	33	Côte d'Ivoire	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•	•	•			•
Rosie	Femme	--	Cameroun	Attente entretien OFPRA – Réfugiée (OFPRA)	•	•				

Ousmane	En question -nement	24	Mali	Attente entretien OFPRA - Abandon de la procédure	•	•	•			•
Yacine	Homme	28	Algérie	Pas en procédure - Volonté de déposer une demande d'asile		•	•		•	•
Fatima	Femme	28	Sénégal	Attente entretien OFPRA - Réfugiée (CNDA)	•		•		•	•
Amadou	Homme	--	Sénégal	Attente entretien OFPRA - Attente audience CNDA	•					•
Moussa	Homme	29	Mali	Attente entretien OFPRA - Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Adama	Homme	21	Côte d'Ivoire	Attente entretien OFPRA - Réfugié (OFPRA)	•					
Nazim	Homme	23	Bangladesh	Attente entretien OFPRA - Réfugié (OFPRA)	•	•				•
Mary	Femme	24	Kenya	- Réfugiée	•					
Cheikh	Homme	--	Mali	Attente entretien OFPRA - Réfugié (CNDA)	•					•
Ahmed	Homme	40	Algérie	Attente entretien OFPRA - Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Bamba	Homme	33	Mauritanie	Attente entretien OFPRA - Réfugié (CNDA)	•	•				•
Demba	Homme	--	Mauritanie	Attente entretien OFPRA - Réfugié (CNDA)	•					•
James	Homme	22	Kenya	Attente entretien OFPRA - Attente audience CNDA	•	•				•

Abubakar	Homme	28	Sénégal	Attente résultat OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Olga	Femme trans	21	Russie	Procédure non commencée – Réfugiée (OFPRA)	•		•		•	•
Leila	Femme	28	Tunisie	Réfugiée (OFPRA)	•		•		•	•
Samba	Homme	--	Sénégal	Attente audience CNDA – Débouté de l’asile	•					
Idrissa	Homme	41	Mauritanie	Attente entretien OFPRA – Réfugié (CNDA)	•	•	•			
Assane	Homme	--	Sénégal	Attente audience CNDA – Réfugié (CNDA)	•		•			•
Oumar	Homme	23	Guinée	Attente audience CNDA – Réfugié (CNDA)	•		•		•	•
Mariam	Femme	21	Guinée	Réexamen – Réfugiée (OFPRA)	•		•		•	
Kazi	Homme	40	Bangladesh	Réfugié (CNDA)	•		•		•	•
Anton	Homme	19	Moldavie	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•					
Gerard	Homme	39	Gabon	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•	•				•
Abdul	Homme	23	Sierra Leone	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•	•	•			•
Dramane	Homme	24	--	Attente audience CNDA	•					
Victoria	Femme	32	Nigeria	Attente entretien OFPRA – Réfugiée (CNDA)	•	•				•
Hamid	Homme	--	Iran	Procédure Dublin	•					•
Ashkan	Homme	--	Iran	Procédure Dublin	•					•

Christian	Homme	23	République Démocratique du Congo	Procédure Dublin – Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Jean	Homme	18	Cameroun	Attente entretien OFPRA – Réfugié (OFPRA)	•	•				•
Yves	Homme	27	Côte d’Ivoire	Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
George	Homme	36	Ouganda	Attente audience CNDA – Réfugié (CND)	•		•		•	•
Moustapha	Homme	39	Sénégal	Attente entretien OFPRA – Débouté de l’asile	•	•	•			•
2019										
Ismaël	Homme	28	Mali	Attente entretien OFPRA – Attente audience CNDA	•	•				•
Cédric	Homme	30	Cameroun	Réfugié (OFPRA)	•		•		•	•
Alif	Homme	20	Bangladesh	Attente audience CNDA – Réfugié (CND)	•		•		•	
Arsène	Homme	31	Côte d’Ivoire	Réfugié (OFPRA)	•		•		•	
Kingsley	Homme	26	Nigeria	Réfugié	•		•		•	
Andrew	Homme	34	Ouganda	Attente audience CNDA – Réfugié (CND)	•		•		•	•
Babacar	Homme	63	Sénégal	Attente audience CNDA – Réfugié (CND)	•				•	
Youcef	Homme	24	Algérie	Procédure non commencée – Attente résultat OFPRA	•	•	•			•
Maurice	Homme	35	Cameroun	Réfugié CNDA	•		•		•	
Steve	Homme	33	République du Congo	Attente entretien OFPRA	•		•		•	•

Annexe 8. Structures d'hébergement et d'accueil existantes au sein du Dispositif National d'Accueil

TYPE	CAES (création : 2017)
OBJECTIF	« Permettre une évaluation immédiate des situations administratives, un suivi des publics hébergés dès le début de la prise en charge et une orientation rapide vers d'autres dispositifs d'hébergement en fonction de la situation administrative des personnes » ⁶³ . À ce titre, les personnes sont hébergées pour un maximum de 30 jours avant orientation vers un dispositif dédié à leur statut.
NOMBRE DE PLACES	2 986 fin 2018
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 20 à 30 résidents / 24 € par jour et par personne
PUBLIC	Personnes souhaitant déposer une demande d'asile ou demandeuses d'asile après passage au GUDA (toutes procédures confondues)
MISSIONS PRINCIPALES	- information sur la procédure d'asile, le droit au séjour des étrangers, l'aide au retour et aide à la constitution du dossier de demande d'asile - prise de RDV et transport vers le GUDA - distribution de kit d'hygiène - restauration (distribution de repas ou de fonds de subsistance) - aide à l'ouverture des droits sociaux et mise en relation avec les services de soins
TYPE	CADA (création : 1991)
OBJECTIF	Assurer l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des DA pendant la durée d'instruction de cette demande. Depuis la loi relative à la réforme du droit d'asile de juillet 2015, les CADA sont conçus comme les établissements pivots du dispositif national d'accueil (DNA).
NOMBRE DE PLACES	42 452 fin 2018
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 15 résidents / 19,50 € par jour et par personne
PUBLIC	Personnes demandant l'asile en procédure normale et personnes vulnérables en procédure accélérée principalement en famille
MISSIONS PRINCIPALES	- information sur procédure d'asile par l'opérateur, le droit au séjour des étrangers, l'aide au retour (ARV) - accompagnement dans les démarches administratives et juridiques relatives à la demande d'asile - domiciliation - aide à l'ouverture des droits sociaux et mise en relation avec les services de soins - aide dans les démarches de scolarisation des mineurs

63. Information du 4 décembre 2017 relative à l'évolution du parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Présentation des structures du Dispositif National d'Accueil

(Conception et réalisation : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019)

Source : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019,
Exilé.e.s : quels accueils face à la crise des politiques publiques ?, 87 p.

TYPE	HUDA (création : fin des années 1990)
OBJECTIF	Assurer l'hébergement et l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile. Les Huda ont été conçus pour héberger les DA ne pouvant accéder aux Cada, soit que le dispositif Cada soit saturé, soit que leur statut ne leur permette pas d'y accéder (Dublin).
NOMBRE DE PLACES	20 953 fin 2018 / 42 000 en 2019
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 20 à 30 résidents / 17€ par jour et par personne
PUBLIC	Personnes demandant l'asile après passage au GUDA (toutes procédures) principalement en famille
MISSIONS PRINCIPALES	Missions identiques aux missions des Cada bien que moins détaillées dans le cahier des charges. S'y ajoutent les missions d'information mais aussi de suivi de l'application de la procédure Dublin : « Ils informent l'étranger : - des implications et du déroulé de la procédure de transfert vers l'État membre responsable de sa demande d'asile, - de la possibilité de bénéficier d'un transfert volontaire vers l'État compétent pour l'examen de la demande d'asile et assurent le contact avec la préfecture compétente pour l'organisation du transfert ; - de la nécessité de coopérer avec la préfecture et les autorités administratives en vue de la réalisation du transfert, et notamment, dans le cas où le demandeur est assigné à résidence, de ses obligations de présentation ; - des droits dont il bénéficie au titre des textes européens applicables dans l'État de transfert ; - des conséquences auxquelles il s'expose en cas de non coopération avec les autorités administratives compétentes⁶⁴»
TYPE	ATSA (création : 2000)
OBJECTIF	La loi du 10 septembre 2018 prévoyait une uniformisation des conditions d'accueil, la circulaire du 31 décembre 2018 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale prévoit l'alignement des ATSA sur les Huda
NOMBRE DE PLACES	5 855 fin 2018 / Transformation en Huda
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 20 à 30 résidents / 15,65 € par jour et par personne
PUBLIC	Personnes demandant l'asile en procédure normale et accélérée principalement en famille
MISSIONS PRINCIPALES	Missions identiques aux missions des Cada bien que moins détaillées dans le cahier des charges. S'y ajoutent les missions d'information mais aussi de suivi de l'application de la procédure Dublin : « Ils informent l'étranger : - des implications et du déroulé de la procédure de transfert vers l'État membre responsable de sa demande d'asile, - de la possibilité de bénéficier d'un transfert volontaire vers l'État compétent pour l'examen de la demande d'asile et assurent le contact avec la préfecture compétente pour l'organisation du transfert ; - de la nécessité de coopérer avec la préfecture et les autorités administratives en vue de la réalisation du transfert, et notamment, dans le cas où le demandeur est assigné à résidence, de ses obligations de présentation ; - des droits dont il bénéficie au titre des textes européens applicables dans l'État de transfert ; - des conséquences auxquelles il s'expose en cas de non coopération avec les autorités administratives compétentes »

64. Arrêté du 15 février 2019 relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile.

Présentation des structures du Dispositif National d'Accueil

(Conception et réalisation : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019)

Source : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019,

Exilé.e.s : quels accueils face à la crise des politiques publiques ?, 87 p.

TYPE CAO (création : 2015)	
OBJECTIF	Initialement créés pour faire baisser la pression migratoire à Calais, les CAO ont toujours un rôle de « desserrement » de l'hébergement en Ile de France permettant aux personnes évacuées de reconsidérer leur projet migratoire et de bénéficier de l'accompagnement administratif nécessaire au dépôt d'une demande d'asile. Ils assurent également l'hébergement et l'accompagnement des DA.
NOMBRE DE PLACES	Environ 8 995 fin 2018 / 4 500 en 2019 La circulaire du 31 décembre 2018 prévoit la transformation de la moitié des CAO en Huda, Cada ou CPH en 2019 et la suppression de ce dispositif en 2020
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 20 à 30 résidents / 23 € par jour et par personne
PUBLIC	Personnes souhaitant déposer une demande d'asile ou demandeuses d'asile après passage au GUDA (toutes procédures confondues), principalement isolées. Admissions nationales
MISSIONS PRINCIPALES	En plus de missions similaires aux Huda et aux Cada, les Cao doivent assurer un service de restauration
TYPE CHUM (création : 2016)	
OBJECTIF	Les Chum ont été créés en urgence pour héberger les personnes évacuées des bidonvilles. En tant qu'hébergement d'urgence, ils devaient respecter les principes posés par le Code de l'action sociale et des familles, et héberger les personnes en situation de détresse. Pourtant, les Chum fonctionnent selon des modalités dérogatoires présentées dans un <i>Vademecum des gestionnaires de centres</i> en date du 21 septembre 2016.
NOMBRE DE PLACES	10 000 fin 2018 / Au 1 ^{er} janvier 2019, 8 334 places ont été transformées en Huda et 1 500 en CPH
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 20 / Prix de journée entre 30 et 45€ / 25€ en 2019
PUBLIC	Personnes « migrantes » en Île-de-France / Admission par la préfecture de région puis par Ofii à compter de 2019
MISSIONS PRINCIPALES	Les Chum avaient des missions identiques aux CAO. Les gestionnaires de Chum, selon le vademecum, devaient cependant : - transmettre les informations sociales et administratives (notamment l'état de santé des personnes) au GIP HIS, à la préfecture et la DRIHL; - décider sans délai des fins de prise en charge selon des motifs illégaux : absence lors d'une visite du GIP HIS, d'absence réitérée aux RDV en préfecture...

Présentation des structures du Dispositif National d'Accueil

(Conception et réalisation : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019)

Source : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019,

Exilé.e.s : quels accueils face à la crise des politiques publiques ?, 87 p.

TYPE	PRAHDA (création : 2017)
OBJECTIF	Selon les termes du marché public, l'objectif des Prahda est d'assurer l'hébergement et l'accompagnement des DA. Le marché public prévoit que le gestionnaire doit préparer les personnes hébergées au transfert et doit immédiatement signaler à la préfecture toute fuite dans le cadre de Dublin.
NOMBRE DE PLACES	5 351 fin 2018
TAUX D'ENCADREMENT ET PRIX DE JOURNÉE	1 ETP pour 20 à 30 résidents / 15 € par jour par personne
PUBLIC	Personnes demandant l'asile après passage au GUDA (toutes procédures confondues), principalement isolées. Admissions nationales et locales
MISSIONS PRINCIPALES	Missions identiques aux missions des Cada bien que moins détaillées dans le cahier des charges. S'y ajoutent les missions d'information mais aussi de suivi de l'application de la procédure Dublin : « Ils informent l'étranger : - des implications et du déroulé de la procédure de transfert vers l'État membre responsable de sa demande d'asile, - de la possibilité de bénéficier d'un transfert volontaire vers l'État compétent pour l'examen de la demande d'asile et assurent le contact avec la préfecture compétente pour l'organisation du transfert ; - de la nécessité de coopérer avec la préfecture et les autorités administratives en vue de la réalisation du transfert, et notamment, dans le cas où le demandeur est assigné à résidence, de ses obligations de présentation ; - des droits dont il bénéficie au titre des textes européens applicables dans l'État de transfert ; - des conséquences auxquelles il s'expose en cas de non coopération avec les autorités administratives compétentes »

Présentation des structures du Dispositif National d'Accueil

(Conception et réalisation : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019)

Source : Coordination Française du Droit d'Asile, 2019,
Exilé.e.s : quels accueils face à la crise des politiques publiques ?, 87 p.

Annexe 9. Exemple d'attestation de l'ARDHIS jointe à un dossier de recours à la CNDA



Paris, le [REDACTED]

Recours n° [REDACTED]
Nos Réf. : [REDACTED]

ATTESTATION

Je soussignée [REDACTED] présidente de l'ARDHIS, Association pour la Reconnaissance des Droits des personnes Homosexuelles et trans* à l'Immigration et au Séjour, atteste par la présente que Monsieur [REDACTED], né le [REDACTED] de nationalité [REDACTED] est accompagné par notre association depuis février 2018 dans les démarches qu'il effectue pour obtenir le statut de réfugié en France.

Depuis son intégration au sein de notre association il y a deux ans, [REDACTED] participé de façon systématique, dès qu'il en avait la possibilité, à l'ensemble des activités que notre association organise, qu'il s'agisse des cours de français, des promenades dans Paris, des réunions mensuelles ou encore des pique-niques estivaux. Il a été présent lors de temps forts de notre association, comme notre soirée annuelle au Tango en septembre. [REDACTED] a par ailleurs participé à la Marche des Fiertés (Gay Pride) le 30 juin 2018 ainsi qu'à l'atelier de pancartes de l'ARDHIS qui l'avait précédée.

Jeune homme introverti, [REDACTED] s'est tout d'abord engagé au sein de nos activités avec une certaine timidité. Il se trouve en effet dans une situation de fragilité psychologique très importante, liée à un état de stress post-traumatique majeur, comme l'atteste le suivi médical dont il fait toujours l'objet et qui est à l'origine d'un sentiment durable d'insécurité. Pour autant, au fur et à mesure de sa participation régulière à nos événements, [REDACTED] a réussi à nouer des liens d'amitié avec plusieurs autres personnes accompagnées par notre association et à y trouver un espace d'épanouissement en tant que jeune homosexuel. Par ailleurs, la relation de forte confiance qu'il a nouée avec son accompagnant de l'ARDHIS a aussi contribué à l'aider à se sentir plus à l'aise. Il a en effet rencontré celui-ci de très nombreuses fois lors de rendez-vous : si lors des premières entrevues, il était très difficile pour [REDACTED] de se livrer sur son passé, notamment sur les épisodes traumatiques de celui-ci, il a progressivement réussi à s'ouvrir à ce sujet.

Transféré dans un CADA en [REDACTED], à [REDACTED] en [REDACTED] 2018 par l'OFII, [REDACTED] a conservé un lien fort avec l'ARDHIS malgré la distance. Ponctuellement, il a effectué de courts séjours à Paris afin de continuer de se joindre à nos activités et y retrouver ses amis, à l'occasion du goûter de Noël

ARDHIS
CENTRE LGBT PARIS IDF
63, RUE BEAUBOURG
75003 PARIS

WWW.ARDHIS.ORG
CONTACT@ARDHIS.ORG

en décembre 2018 et d'une visite de la Petite ceinture en janvier 2020. De plus, il a gardé un contact étroit avec son accompagnant avec qui il échange régulièrement, ainsi qu'avec les personnes qu'il a rencontrées à l'ARDHIS - demandeurs d'asile comme bénévoles. Le maintien de ces liens est à l'image de son attachement à notre association, de son intégration à la communauté LGBT en France et du travail d'acceptation de soi en tant que personne homosexuelle que l'aide à réaliser l'ARDHIS.

Il est tout à fait regrettable que l'officier de protection ne semble avoir aucunement pris en compte l'état psychologique de [REDACTED] lors de l'entretien, alors même qu'une attestation de la psychologue en charge de son suivi décrivait précisément son état de santé. Les remarques de l'accompagnant de l'ARDHIS, présent en tant que tiers le jour de l'entretien, vont d'ailleurs également dans ce sens.

C'est donc en toute connaissance de cause que notre association soutient [REDACTED] dans sa demande d'asile. Dans le contexte des persécutions vécues par les personnes LGBT au [REDACTED] nous n'avons absolument aucune raison de mettre en doute les graves dangers qu'un retour dans ce pays lui ferait courir du fait de son orientation sexuelle.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour la présidente,
par délégation,

ARDHIS
Centre LGBT
63 rue Beaubourg
Association loi 1901 n° [REDACTED]

Bibliographie

- ABBEY Matthew, 2021, « "Refugees welcome", including in (gay) porn: violence under the mask of liberation », *Porn Studies*, vol. 8, n° 3, pp. 314-330.
- AGIER Michel, 1997, « Nouveaux contextes, nouveaux engagements. Comment être sur le terrain aujourd'hui ? » in AGIER Michel (dir.), *Anthropologues en danger. L'engagement sur le terrain*, Paris, Éditions Jean-Michel Place, pp. 9-28.
- AGIER Michel, 2019, « La lutte des mobilités. Catégories administratives et anthropologiques de la migration précaire » in LENDARO Annalisa, RODIER Claire et VERTONGEN Youri Lou (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, pp. 81-95.
- AGIER Michel et MADEIRA Anne-Virginie, 2017, *Définir les réfugiés*, Paris, Presses Universitaires de France, 111 p.
- AHMED Sara, 2010, *The Promise of Happiness*, Durham, Duke University Press, 315 p.
- AHMED Yara Mamdouh, 2017, « On Dream Making and Aspired Migration of Queer Bodies », *Kohl: a Journal for Body and Gender Research*, vol. 3, n°1, pp. 93-104.
- AIDES et ARDHIS, 2018, « Demande d'asile LGBT+ : un droit entravé », dans *VIH, hépatites : la face cachée des discriminations. Rapport 2018*, pp. 28-49.
- AKIN Deniz, 2015, « Assessing Sexual Orientation-Based Persecution: A Closer Look at the Norwegian Practices of Asylum Evaluation of Gay and Lesbians Claimants », *Lamba Nordica*, vol. 20, n° 1, pp. 21-42.
- AKIN Deniz, 2017, « Queer asylum seekers: translating sexuality in Norway », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 43, n° 3, pp. 458-474.
- AKOKA Karen, 2012, *La fabrique du réfugié à l'OFPPA (1952-1992) : du consulat des réfugiés à l'administration des demandeurs d'asile*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Poitiers, 519 p.
- AKOKA Karen, 2020, *L'asile et l'exil. Une histoire de la distinction réfugiés / migrants*, Paris, La Découverte, 360 p.
- AKOKA Karen, CLOCHARD Olivier et TCHOLAKOVA Albena, 2017, « Éditorial : La condition de réfugié-e : expériences subjectives et mobilisations collectives », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 33, n°4, URL : <https://journals.openedition.org/remi/8915>.
- ALDRICH Robert, 2004, « Homosexuality and the City: An Historical Overview », *Urban Studies*, vol. 41, n° 9, pp. 1719-1737.
- ALESSI Edward J., KAHN Sarilee, GREENFIELD Brett, WOOLNER Leah et MANNING Dean, 2020, « A qualitative exploration of the integration experiences of LGBTQ refugees who fled from the Middle East, North Africa, and Central and South Asia to Austria and the Netherland », *Sexuality Research and Social Policy*, vol. 17, pp. 13-26.
- ALLEN Jeremiah M. et EATON B. Curtis, 2005, « Incomplete Information and Migration: The Grass is Greener across the Higher Fence », *Journal of Regional Science*, vol. 45, n° 1, pp. 1-19.
- ALTHABE Gérard et HERNANDEZ Valeria A., 2004, « Implication et réflexivité en anthropologie », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, n° 98-99, pp. 15-36.
- AMARI Salima, 2013, « Sujets tacites : le cas de lesbiennes d'origine maghrébine », *Tumultes*, n° 41, pp. 205-221.
- AMARI Salima, 2017, « Intersectionnalité, lesbianité et postcolonialité », *Les cahiers du CEDREF*, vol. 21, pp. 51-84.

- AMARI Salima, 2018, *Lesbiennes de l'immigration. Construction de soi et relations familiales*, Paris, Éditions du Croquant, 361 p.
- AMILHAT SZARY Anne-Laure, 2015, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, Presses Universitaires de France, 160 p.
- AMILHAT SZARY Anne-Laure, 2020, *Géopolitique des frontières. Découper la terre, imposer une vision du monde*, Paris, Le Cavalier Bleu, 214 p.
- AMMATURO Francesca Romana et SLOOTMAECKERS Koen, 2020, « The Politics of Rainbow Maps », *LSE Department of Gender Studies blog*, publié le 28 mars 2020, dernière consultation le 24 août 2021, URL : <https://blogs.lse.ac.uk/gender/2020/05/28/the-politics-of-rainbow-maps/>.
- AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, DELAGE Pauline et VUATTOUX Arthur, 2021, « Intimité en institutions », *Genre, sexualité & société*, vol. 26, URL : <http://journals.openedition.org/gss/7152>.
- ANDERSON Benedict, 1996 [1983], *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, (trad. Dauzat P.-E.), Paris, La Découverte, 224 p.
- ANDERSON Kay et SMITH Susan J., 2001, « Editorial: Emotional geographies », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 26, n°1, pp. 7-10.
- ARAB Chadia, GOUYON Marien et MOUJOUH Nasima, 2018, « Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre », *Migrations Société*, vol. 173, n° 3, pp. 15-26.
- ARDHIS, 2019, « Des amours, cent frontières. Enquête sur les parcours de vie des étrangers·ères LGBT en couple binational ou étranger », 93 p.
- ARDHIS, 2020, « Rapport d'activité 2019 », 92 p.
- ARDHIS, 2022, « Rapport d'activité 2021 », 86 p.
- AULANIER Audran, 2021a, « Un temps "difficile à encaisser". Temps de la procédure et temporalité quotidienne des demandeurs d'asile », *Temporalités*, vol. 33, URL : <http://journals.openedition.org/temporalites/8278>.
- AULANIER Audran, 2021b, « Composer avec une intimité déniée : demandeurs d'asile en France et en Allemagne. Habitabilité précaire, masculinité exclue, identité fragilisée », *Genre, sexualité & société*, vol. 26, URL : <https://journals.openedition.org/gss/6872>.
- AUSLANDER Leora et ZANCARINI-FOURNEL Michelle, 2000, « Le genre de la nation et le genre de l'État », *Clio. Histoire, femmes et société*, n° 12, URL : <http://journals.openedition.org/clio/161>.
- AWONDO Patrick, 2019, *Le sexe et ses doubles. (Homo)sexualités en postcolonie*, Lyon, ENS Éditions, 247 p.
- AWONDO Patrick, GESCHIERE Peter et GRAEME Reid, 2013, « Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, vol. 49, n° 1, pp. 95-118.
- AYOUB Philip M. et BAUMAN Lauren, 2019, « Migration and queer mobilisations: how migration facilitates cross-border LGBTQ activism », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 45, n° 15, pp. 2758-2778.
- BABELS, 2017a, *De Lesbos à Calais : comment l'Europe fabrique des camps*, BOUAGGA Yasmine et BARRE Céline (coord.), Lyon, Le Passager clandestin, 130 p.
- BABELS, 2017b, *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*, KOBELINSKY Carolina et LE COURANT Stefan (coord.), Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin, 123 p.

- BABELS, 2018, *Méditerranée : des frontières à la dérive*, BERNARDIE-TAHIR Nathalie et SCHMOLL Camille (coord.), Lyon, Le Passager Clandestin, 120 p.
- BABELS, 2019, *La police des migrants. Filtrer, disperser, harceler*, BARNIER Sarah, CASELLA COLOMBEAU Sara, GARDESSE Camille, GUENEBEAUD Camille et LE COURANT Stefan (coord.), Paris, Le Passager clandestin, 127 p.
- BABY-COLLIN Virginie et CORTES Geneviève, 2019, « Approches multi-situées. Éditorial », *Espaces et sociétés*, vol. 178, n° 3, pp. 7-19.
- BAKEWELL Oliver, 2008, « Research Beyond the Categories: The Importance of Policy Irrelevant Research into Forced Migration », *Journal of Refugee Studies*, vol. 21, n° 4, pp. 432-453.
- BAKEWELL Oliver, 2011, « Conceptualising Displacement and Migration: Processes, Conditions and Categories » in KOSER Khalid et MARTIN Susan (dir.), *The Migration-Displacement Nexus*, Oxford, Berghahn Books, pp. 14-28.
- BAKSHI Sandeep, 2016, « Decoloniality, Queerness, and Giddha », in BAKSHI Sandeep, JIVRAJ Suhraiya et POSOCCO Silvia (dir.), *Decolonizing Sexualities. Critical Intervention*, Oxford, Counterpress, pp. 81-99.
- BAL Ellen et WILLEMS Roos, 2014, « Aspiring migrants, local crises and the imagination of futures “away from home” », *Identities*, vol. 21, n° 3, pp. 249-258.
- BEAUBATIE Emmanuel, 2021, *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, Paris, La Découverte, 192 p.
- BEAUD Stéphane, 1996, « L’usage de l’entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l’ “entretien ethnographique” », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, vol. 9, n° 35, pp. 226-257.
- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, 2010 [1997], *Guide de l’enquête de terrain* (4^e éd.), Paris, La Découverte, 334 p.
- BÉCASSE Julien, 2015, *L’émergence politique d’une association de soutien aux étrangère.ers gays, lesbiennes et transgenres*, mémoire de Master 2, Université Paris-Diderot, 166 p.
- BÉCASSE Julien, CESARO Sebastiano, CHOSSIÈRE Florent, 2020, « L’Ardhis : lutte d’expert-es en faveur des étrangers et étrangères LGBT ? », *Plein Droit*, vol. 4, n° 127, pp. 41-44.
- BECKER Howard S., 1985 [1963], *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, (trad. Briand J-P. et Chapoule J-M.), Paris, Éditions Métailié, 248 p.
- BELL David et VALENTINE Gill (dir.), 1995, *Mapping desire: geographies of sexualities*, Londres, Routledge, 370 p.
- BERNARDIE-TAHIR Nathalie et SCHMOLL Camille, 2012, « La voix des chercheur(-e)s et la parole du migrant. Ce que les coulisses du terrain maltais nous enseignent », *Carnets de géographes*, n° 4, URL : <https://journals.openedition.org/cdg/1000>.
- BERNARDIE-TAHIR Nathalie et SCHMOLL Camille, 2015, « Îles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L’Espace Politique*, vol. 25, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/3333>.
- BERTHOMIERE William, FROMENTIN Julie, LESSAULT David, MICHALON Bénédicte et PRZYBYL Sarah, 2020, « L’accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d’une politique de dispersion », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, n° 2-3, pp. 53-82.
- BERTRAND Romain et BOUCHERON Patrick (dir.), BLANCHARD Emmanuel, DIAZ Delphine, KUNTH Anouch, SCHMOLL Camille (coord.), 2019, *Faire musée d’une histoire commune. Rapport de préfiguration de l’exposition permanente du musée national de l’histoire de l’immigration*, Paris, Seuil / MNHI, 517 p.

- BIDET Jennifer, 2018, « Déplacements. Migrations et mobilités sociales en contexte transnational », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 225, n° 5, pp. 67-82.
- BILLIC Bojan (dir.), 2016, *LGBT Activism and Europeanisation in the Post-Yugoslav Space. On the Rainbow Way to Europe*, Londres, Palgrave Macmillan, 256 p.
- BINNIE Jon, 2004, *The Globalization of Sexuality*, Londres, Sage, 174 p.
- BINNIE Jon et KLESSE Christian, 2013, « "Like a Bomb in the Gasoline Station": East-West Migration and Transnational Activism around Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Politics in Poland », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 39, n° 7, pp. 1107-1124.
- BISSELL Richard E. et NATSIOS Andrew S., 2001, « Development assistance and international migration » in ZOLBERG Aristide R. et BENDA Peter M. (dir.), *Global Migrants, Global Refugees: Problems and Solutions*, New York, Berghahn, pp. 297-321.
- BLIDON Marianne, 2007a, *Distance et rencontre. Éléments pour une géographie des homosexualités*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris Diderot, 432 p.
- BLIDON Marianne, 2007b, « Ville et homosexualité, une relation à l'épreuve de la cartographie », in MATTEI Marie-Flore et PUMAIN Denise (dir.), *Données urbaines*, 5, Paris, Anthropos, pp. 67-76.
- BLIDON Marianne, 2008, « La casuistique du baiser », *EchoGéo*, vol. 5, URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/5383>.
- BLIDON Marianne, 2011, « En quête de reconnaissance. La justice spatiale à l'épreuve de l'hétéronormativité », *Justice Spatiale / Spatial Justice*, n° 3, URL : <http://www.jssj.org/article/en-quete-de-reconnaissance-la-justice-spatiale-a-lepreuve-de-lheteronormativite/>.
- BLIDON Marianne, 2014, « Les sens du je. Réflexivité et objectivation des rapports sociaux », *Géographie et cultures*, vol. 89-90, pp. 111-129.
- BLIDON Marianne, 2018a, « Tracer des frontières pour garantir l'ordre sexuel du monde », in AUZANNEAU Michelle et GRECO Luca (dir.), *Dessiner les frontières*, Lyon, ENS Éditions, pp. 61-75.
- BLIDON Marianne, 2018b, « Reception and use of intersectionality. A reading from French perspective », *Gender, Place & Culture*, vol. 25, n° 4, pp. 591-602.
- BLIDON Marianne et GUERIN-PACE, 2013, « Un rêve urbain ? La diversité des parcours migratoires des gays », *Sociologie*, vol. 4, n° 2, pp. 119-138.
- BLIDON Marianne et ROUX Sébastien, 2011, « L'ordre sexuel du monde », *L'Espace Politique*, vol. 13, n°1, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1813>.
- BOHMER Carol et SHUMAN Amy, 2007, « Producing epistemologies of ignorance in the political asylum application process », *Identities*, vol. 14, n° 5, pp. 603-629.
- BOLTANSKI Luc, 2007, *La souffrance à distance*, Paris, Folio Essais, 519 p.
- BONDI Liz, 2005, « The place of emotions in research: from partitioning emotion and reason to the emotional dynamics of research relationships », in BONDI Liz, DAVIDSON Joyce et SMITH Mick (dir.), *Emotional Geographies*, Aldershot, Ashgate Publishing, pp. 231-246.
- BONGIOVANNI Alexandre, 2018, « Demande d'asile au motif de l'orientation sexuelle : la CJUE fait un tout petit pas ... mais dans la bonne direction », *La Revue des droits de l'homme*, URL : <http://journals.openedition.org/revdh/4450>.
- BONTE Marie, 2013, « "Gay Paradise – kind of". Les espaces de l'homosexualité masculine à Beyrouth », *EchoGéo*, n° 25, URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13498>.

- BORRILLO Daniel, HAVKIN Shira et SALCEDO Manuela, 2020, *La preuve dans les demandes d'asile en raison de l'orientation sexuelle*, Rapport de recherche pour le Défenseur des Droits, 171 p.
- BOUCHET-MAYER Cyriac, à paraître, *Les usages différenciés d'un dispositif de prévention combinée du VIH par des demandeurs d'asile homosexuels venant d'Afrique Sub-saharienne francophone : comprendre les logiques d'action conduisant au recours ou au non-recours au dépistage et à la PrEP*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paul-Valéry Montpellier 3.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, pp. 69-72.
- BOURDIEU Pierre, 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 251 p.
- BOYER Florence, 2005a, *Être migrant et Touareg de Bankilaré (Niger) à Abidjan (Côte d'Ivoire) : des parcours fixes, une spatialité nomade*, thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 506 p.
- BOYER Florence, 2005b, « Le projet migratoire des migrants touaregs de la zone de Bankilaré : la pauvreté désavouée », *Stichproben. Wiener Zeitschrift für Kritische Afrikastudien*, vol. 8, pp. 47-67.
- BRACHET Julien, 2009, « Des migrants en transit : sociabilités et territorialités dans le Sahara nigérien », in CORTES Geneviève et FARET Laurent (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, pp. 109-124.
- BRACHET Julien, 2012, « Géographie du mouvement, géographie en mouvement. La mobilité comme dimension du terrain dans l'étude des migrations », *Annales de géographie*, vol. 687-688, n° 5-6, pp. 543-560.
- BRACHET Julien, 2018, « Manufacturing Smugglers: From Irregular to Clandestine Mobility in the Sahara », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 676, n° 1, pp. 16-35.
- BRACHET Julien, CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2011, « Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe », *Hérodote*, vol. 142, n° 3, pp. 163-182.
- BREANT Hugo, 2018, « Étudiants africains : des émigrés comme les autres. Sélectivité sociale du visa et (im)mobilités spatiales des étudiants internationaux comoriens et togolais », *Politix*, n° 123, pp. 195-218.
- BREANT Hugo, CHAUVIN Sébastien et PORTILLA Ana, 2018, « Les migrations internationales à l'épreuve du capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, pp. 8-13.
- BRENNER Neil, 1997, « State territorial restructuring and the production of scale: urban and regional planning in the Federal Republic of Germany, 1960-1990 », *Political Geography*, vol. 16, n° 4, pp. 273-306.
- BROQUA Christophe, 2000, « Enjeux des méthodes ethnographiques dans l'étude des sexualités entre hommes », *Journal des anthropologues*, vol. 82-83, n° 3, pp. 129-155.
- BROQUA Christophe, 2009, « L'ethnographie comme engagement : enquêter en terrain militant », *Genèses*, vol. 75, n° 2, pp. 109-124.
- BROQUA Christophe, 2012, « L'émergence des minorités sexuelles dans l'espace public en Afrique », *Politique africaine*, vol. 126, n° 2, pp. 5-23.
- BROQUA Christophe, 2017, « Góor-jigéen : la resignification négative d'une catégorie entre genre et sexualité (Sénégal) », *Socio*, vol. 9, pp. 163-183.
- BROQUA Christophe, FILLILEULE Olivier et ROCA I ESCODA Marta, 2016, « Sur le façonnement international des causes liées à la sexualité », *Critique Internationale*, vol. 70, n° 1, pp. 9-19.

- BROQUA Christophe, LABORDE-BALEN Gabrièle, MENETRIER Agathe et BANGOURA Djamil, 2021, « L'asile contre la santé ? Vie et mort des homosexuels sénégalais réfugiés en Mauritanie », *L'Année du Maghreb*, vol. 25, pp. 95-112.
- BROWN Gavin et BROWNE Kath (dir.), 2016a, *The Routledge Research Companion to Geographies of Sex and Sexualities*, Londres, Routledge, 542 p.
- BROWN Gavin et BROWNE Kath, 2016b, « Sexual Politics: Section Introduction », in BROWN Gavin et BROWNE Kath (dir.), *The Routledge Research Companion to Geographies of Sex and Sexualities*, Londres, Routledge, pp. 63-70.
- BROWN Michael, 2012, « Gender and Sexuality I: Intersectional Anxieties », *Progress in Human Geography*, vol. 36, n° 4, pp. 541-550.
- BROWNE Kath, 2007, « (Re)making the Other, Heterosexualising Everyday Space », *Environment and Planning A: Economy and Space*, vol. 39, n°4, p. 996-1014.
- BROWNE Kath, BANERJEA Niharika, MCGLYNN Nick, BAKSHI Leela, BEETHI Sumita et BISWAS Ranjita, 2021b, « The limits of legislative change: Moving beyond inclusion/exclusion to create a "life worth living" », *Environment and Planning C: Politics and Space C*, vol. 39, n° 1, pp. 30-52.
- BROWNE Kath et BROWN Gavin, 2016, « An Introduction to the Geographies of Sex and Sexualities », in BROWN Gavin et BROWNE Kath (dir.), *The Routledge Research Companion to Geographies of Sex and Sexualities*, Londres, Routledge, pp. 1-10.
- BROWNE Kath, LIM Jason et BROWN Gavin (dir.), 2007, *Geographies of sexualities. Theory, practices and politics*, Londres, Ashgate, 278 p.
- BROWNE Kath, LIM Jason, HALL Joseph et MCGLYNN Nick, 2021a, « Sexual(ities that) progress: Introduction », *Environment and Planning C: Politics and Space C*, vol. 39, n° 1, pp. 3-10.
- BUTLER Judith, 2008, « Sexual politics, torture, and secular time », *British Journal of Sociology*, vol. 59, URL : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-4446.2007.00176.x>.
- CAMMINGA B et MARNELL John (dir.), 2022, *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*, Londres, ZED Books – Bloomsbury Publishing, 247 p.
- CANTÚ Lionel Jr., 2003, « A place called home: A queer political economy of Mexican immigration » in GUTMANN Matthew C., MATOS RODRÍGUEZ Félix V., STEPHEN Lynn et ZAVELLA Patricia (dir.), *Perspectives on Las Américas: A reader in culture, history & representation*, Oxford, Blackwell Publishing, pp. 259-273.
- CANTÚ Lionel Jr., 2009, *The sexuality of migration: Border crossings and Mexican immigrant men*, New York, New York University Press, 265 p.
- CANTÚ Lionel Jr., LUIBHÉID Eithne et STERN Alexandra Minna, 2005, « Well-Founded Fear. Political Asylum and the Boundaries of Sexual Identity in the US-Mexico Borderlands », in LUIBHÉID Eithne et CANTÚ Lionel (dir.), *Queer migrations. Sexuality, U.S. Citizenship, and Border Crossings*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 61-74.
- CARASTATHIS Anna, 2008, « The invisibility of privilege. A critique of intersectional models of identity », *Les Ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, n° 2, pp. 23-36.
- CARRILLO Héctor, 2004, « Sexual Migration, Cross-cultural sexual encounters, and Sexual Health », *Sexuality Research & Social Policy*, vol. 1, n° 3, pp. 58-70.
- CARRILLO Héctor, 2017, *Pathways of Desire. The Sexual Migration of Mexican Gay Men*, Chicago, The University of Chicago Press, 352 p.

- CARRILLO Héctor et FONTDEVILA Jorge, 2014, « Border crossings and shifting sexualities among Mexican gay immigrant men: Beyond monolithic conceptions », *Sexualities*, vol. 17, n° 8, pp. 919-938.
- CASELLA COLOMBEAU Sara, 2019, « Au-delà de l'exception, la routine des contrôles lors des "crises migratoires" de 2011 et 2015 à la frontière franco-italienne » in LENDARO Annalisa, RODIER Claire et VERTONGEN Youri Lou (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, pp. 187-208.
- CASTLES Stephen, 2003, « Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation », *Sociology: the Journal of the British Sociological Association*, vol. 37, n°1, pp. 13-34.
- CASTLES Stephen, DE HAAS Hein et MILLER Mark J., 2014, *The age of migration. International population movements in the modern world*, (5^e éd.), New York, Palgrave MacMillan, 401 p.
- CATTAN Nadine, 2012, « Trans-territoire. Repenser le lieu par les pratiques spatiales de populations en position de minorité », *L'Information géographique*, vol. 76, n°2, pp. 57-71.
- CATTAN Nadine et CLERVAL Anne, 2011, « Un droit à la ville ? Réseaux virtuels et centralités éphémères des lesbiennes à Paris », *Justice Spatiale – Spatial Justice*, n° 3, URL : <https://www.jssi.org/article/un-droit-a-la-ville-reseaux-virtuels-et-centralites-ephemeres-des-lesbiennes-a-paris/>.
- CATTAN Nadine et LEROY Stéphane, 2010, « La ville négociée : les homosexuel(le)s dans l'espace public parisien », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 54, n° 151, p. 9-24.
- CATTAN Nadine et LEROY Stéphane, 2013, *Atlas mondial des sexualités. Libertés, plaisirs et interdits*, Paris, Éditions Autrement, 96 p.
- CEFAÏ Daniel, 2010, « Bien décrire pour mieux expliquer » in CEFÀÏ Daniel (dir.), *L'engagement ethnographique*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 25-105.
- CERVILLE Maxime et REES-ROBERTS Nick, 2010, *Homo Exoticus. Race, classe et critique queer*, Paris, Armand Colin, 166 p.
- CESARO Sara, 2021, « The (micro-)politics of support towards LGBT asylum seekers in France », in MOLE Richard C. M. (dir.), *Queer Migration and Asylum in Europe*, Londres, UCL Press, pp. 216-237.
- CESARO Sara, à paraître, *Le sexe du travail social : sociologie de l'engagement et du travail bénévole auprès de demandeur-se-s d'asile LGBT*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8.
- CESARO Sara, à paraître, « Silencing queer asylum seekers within the French reception system: an intersectional analysis of a continuum of institutional violence », in FREEDMAN Jane, LATOUCHE Alice, MIRANDA Adelina, SAHRAOUI Nina, SANTANA DE ANDRADE Glenda et TYSZLER Elsa (dir.), *The gender of borders. Embodied Narratives of Migration, Violence and Agency*, New York, Routledge.
- CHABROL Marie, 2013, « Continuités d'usages et maintien d'une centralité commerciale immigrée à Château-Rouge (Paris) », *Les annales de la recherche urbaine*, vol. 108, pp. 96-107.
- CHABROL Marie, 2014, « Évolutions récentes des quartiers d'immigration à Paris », *Hommes & migrations*, vol. 1308, pp. 87-95.
- CHAMOULEAU Brice et FARGES Patrick, 2016, « Nation », in RENNES Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, pp. 400-408.
- CHASSAIN Adrien, CLOCHEC Pauline, LE MEUR Chloé, LENORMAND Marc et TREGAN Marine, 2016, « Approches expérientielles du fait minoritaire », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 30, URL : <http://journals.openedition.org/traces/6397>.
- CHATEAUREYNAUD Francis, 1996, « Essai sur le tangible. Entre expérience et jugement : la dynamique du sens commun et de la preuve », document de l'EHESS, 71 p.

- CHAUVIN Sébastien, 2017, « Les placards de l'ethnographe » in LEROUX Pierre et NEVEU Erik (dir.), *En immersion. Approches ethnographiques en journalisme, littérature et sciences sociales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 163-174.
- CHAUVIN Sébastien, LE COURANT Stefan et TOURETTE Lucie, 2021, « Le travail de l'irrégularité. Les migrant-e-s sans papiers et l'économie morale de l'emploi », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 37, n° 1 et 2, pp. 139-161.
- CHAUVIN Sébastien et LERCH Arnaud, 2013, *Sociologie de l'homosexualité*, Paris, La Découverte, 125 p.
- CHAUVIN Sébastien et LERCH Arnaud, 2016, « Hétéro/homo », in RENNES Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, pp. 306-320.
- CHETAILLE Agnès, 2013, « Une "autre Europe" homophobe ? L'Union européenne, le nationalisme polonais et la sexualisation de la "divisions Est/Ouest" », *Raisons politiques*, vol. 49, n° 1, pp. 119-140.
- CHOPLIN Armelle et PLIEZ Olivier, 2011, « De la difficulté de cartographier l'espace saharo-sahélien », *Mappemonde*, vol. 103, URL : <http://mappemonde-archive.mgm.fr/num31/intro/intro2.html>.
- CHOPLIN Armelle, 2019, « Cementing Africa: Cement flows and city-making along the West African corridor (Accra, Lomé, Cotonou, Lagos) », *Urban Studies*, URL : <https://doi.org/10.1177/0042098019851949>.
- CHOSSIÈRE Florent, 2020, « Minorités sexuelles en exil : l'expérience minoritaire en ville à l'aune de marginalisations multiples », *Urbanités*, vol. 13, URL : <https://www.revue-urbanites.fr/13-chossiere/>.
- CHOSSIÈRE Florent, 2021, « Refugeeeness, sexuality and gender: Spatialized lived experiences of intersectionality by queer asylum seekers and refugees in Paris », *Frontiers in Human Dynamics – Refugees and Conflict*, URL : <https://doi.org/10.3389/fhumd.2021.634009>.
- CHOSSIÈRE Florent, 2022, « Une approche intersectionnelle des pratiques de l'espace public. L'exemple de personnes migrantes homosexuelles à Paris », in FLEURY Antoine, FRÉTIGNY Jean-Baptiste et KANELLOPOULOU Dimitra (dir.), *Les espaces publics à l'épreuve des mobilités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 57-71.
- CHOSSIÈRE Florent, DESVAUX Pierre et MAHOUDEAU Alex, 2021, « La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude », *Annales de géographie*, vol. 742, n° 6, pp. 5-19.
- CHOW Rey, 2002, *The Protestant Ethic and the Spirit of Capitalism*, New York, Columbia University Press, 224 p.
- CLAIR Isabelle, 2016, « La sexualité dans la relation d'enquête. Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 1, pp. 45-70.
- CLERVAL Anne et LE RENARD Amélie, 2015, « Genre, espace et imbrication des rapports de domination – Introduction », in CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien et WEBER Serge (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 213-216.
- CLOCHARD Olivier, 2007, *Le jeu des frontières dans l'accès au statut de réfugié. Une géographie des politiques européennes d'asile et d'immigration*, thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 487 p.
- CLOCHARD Olivier, 2009, « Les ports méditerranéens : un des enjeux des relations euro-maghrébines dans le contrôle des flux migratoires », in BENSAD Ali (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration*, Paris, Karthala, pp. 363-379.

- CLOCHARD Olivier, 2020, « Au cœur des frontières migratoires, l'enfermement des étrangers », in AMILHAT SZARY Anne-Laure et HAMEZ Grégory (dir.), *Frontières*, Paris, Armand Colin, pp. 282-290.
- COLLIGNON Béatrice, 2010, « L'éthique et le terrain », *L'Information géographique*, vol. 74, n° 1, pp. 63-83.
- COLLIGNON Béatrice, 2012, *Positionnement de recherche. Volume 1*, Habilitation à diriger des recherches, Université Paris-Diderot, 101 p.
- COLLYER Michael et DE HAAS Hein, 2012, « Developing Dynamic Categorisations of Transit Migration », *Population, Space and Place*, vol. 18, n°4, pp. 468-481.
- COORDINATION FRANÇAISE DU DROIT D'ASILE, 2019, « Exilé.e.s : quels accueils face à la crise des politiques publiques ? », 87 p.
- CORCUFF Philippe, 1998, « Justification, stratégie et compassion. Apport de la sociologie des régimes d'action », *Correspondances. Bulletin d'information scientifique de l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain*, n° 51, pp. 1-9.
- CORTES Geneviève et FARET Laurent, 2009, « Introduction », in CORTES Geneviève et FARET Laurent (dir.), *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, Armand Colin, pp. 7-20.
- COSQUER Claire, 2019, « Ethnographier la blanchité dans la migration : quelle éthique pour l'étude des dominants ? », *Revista Internacional de Estudios Migratorios*, vol. 9, n° 1, pp. 88-114.
- COSQUER Claire, LE RENARD Saba A. et PARIS Myriam, 2022, « Études de la blanchité et études migratoires : un dialogue à développer », *Critique internationale*, vol. 2, n° 95, pp. 156-170.
- COULDREY Marion et PEEBLES Jenny (dir.), 2019, « The ethics issue. Exploring ethical questions that confront us in our work », *Forced Migration Review*, n° 61, 72 p., URL : <https://www.fmreview.org/ethics>.
- COULMONT Baptiste, 2017, « Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française », *Geneses*, vol. 107, n° 2, pp. 153-175.
- CRAWLEY Heaven, DÜVELL Franck, JONES Katharine, MCMAHON Simon et SIGONA Nando, 2016, Rapport « Destination Europe? Understanding the Dynamics and Drivers of Mediterranean Migration in 2015 », 84 p.
- CRAWLEY Heaven, DÜVELL Franck, JONES Katharine, MCMAHON Simon et SIGONA Nando, 2018, *Unravelling Europe's Migration Crisis: Journeys Over Land and Sea*, Bristol, Policy Press, 200 p.
- CRAWLEY Heaven et HAGEN-ZANKER Jessica, 2019, « Deciding where to go: policies, people and perceptions shaping destination preferences », *International Migration*, vol. 57, n° 1, pp. 20-35.
- CRAWLEY Heaven et JONES Katharine, 2020, « Beyond here and there: (re)conceptualising migrant journeys and the "in-between" », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2020.1804190>.
- CRAWLEY Heaven et SKLEPARIS Dimitris, 2017, « Refugees, migrants, neither, both: categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's "migration crises" », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2017.1348224>.
- CRENSHAW Kimberlé, 1989, « Demarginalizing the intersection of race and sex. A Black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *University of Chicago Legal Forum*, n° 139, pp. 139-168.

- CRENSHAW Kimberlé, 2016, « Les voyages de l'intersectionnalité », in FASSA Farinaz, LEPINARD Éléonore et ROCA ESCODA Marta (dir.), *L'intersectionnalité : enjeux théoriques et politiques*, Paris, La Dispute, pp. 29-51.
- CROSBY Andrew et REA Andrea, 2016, « La fabrique des indésirables. Pratiques de contrôle aux frontières dans un aéroport européen », *Cultures & Conflits*, n° 103-104, pp. 63-90.
- CRUZ-MALAVÉ Arnaldo et MANALANSAN Martin F., 2002, *Queer Globalizations: Citizenship and the Afterlife of Colonialism*, New York, New York University Press, 281 p.
- CURRIER Ashley, 2012, *Out in Africa. LGBT Organizing in Namibia and South Africa*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 272 p.
- D'EMILIO John, 1983, « Capitalism and Gay Identity », in SNITOW Ann, STANSELL Christine et THOMPSON Sharan (dir.), *Powers of Desire: The Politics of Sexuality*, New York, Monthly Review Press, pp. 100-113.
- D'HALLUIN-MABILLOT Estelle, 2012, *Les épreuves de l'asile : associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 302 p.
- D'HALLUIN Estelle, 2016, « Le nouveau paradigme des "populations vulnérables" dans les politiques européennes de l'asile », *Savoir/Agir*, vol. 36, n° 2, pp. 21-26.
- DANIEL E. Valentine et KNUDSEN John Chr. (dir.), 1995, *Mistrusting Refugees*, Berkeley, University of California Press, 302 p.
- DANISI Carmelo, DUSTIN Moira, FERREIRA Nuno et HELD Nina, 2021, *Queering Asylum in Europe. Legal and Social Experiences of Seeking International Protection on grounds of Sexual Orientation and Gender Identity*, Cham, Springer, 487 p.
- DARLEY Mathilde, 2021, « La traite saisie par les institutions : entre contrôle des frontières et gouvernement des sexualités », *Cultures & Conflits*, vol. 122, pp. 7-17.
- DARMON Muriel, 2008a, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 350 p.
- DARMON Muriel, 2008b, « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation », *Politix*, vol. 82, n° 2, pp. 149-167.
- DEBONNEVILLE Julien, 2017, « La "sortie de terrain" à l'épreuve de l'ethnographie multi-site. Repenser la territorialité et la temporalité de l'enquête au regard du désengagement ethnographique », *SociologieS*, URL : <http://journals.openedition.org/acces.bibliotheque-diderot.fr/sociologies/6432>.
- DE CERTEAU Michel, 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 350 p.
- DE HAAS Hein, 2010, « The Internal Dynamics of Migration Processes: A Theoretical Inquiry », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 36, n° 10, pp. 1587-1617.
- DE LA SOUDIERE Martin, 1988, « L'inconfort du terrain. "Faire" la Creuse, le Maroc, la Lozère... (À propos des ouvrages Ethnologue au Maroc, réflexion sur une enquête de terrain de Paul Rabinow, et Vivre dans la Creuse de Jacques Maho) », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n° 11, p. 94-105, URL : <https://journals.openedition.org/terrain/3316>.
- DE LARMINAT Xavier, 2017, « Sociologie de la déviance : des théories du passage à l'acte à la déviance comme processus », *SES-ENS*, URL : <http://ses.ens-lyon.fr/articles/sociologie-de-la-deviance>.
- DECENA Carlos Ulises, 2008, « Tacit Subjects », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 14, n° 2-3, pp. 339-359.

- DELAGE Matthieu et WEBER Serge, 2014, « L'espace résidentiel des étrangers dans la métropole parisienne », *Hommes & migrations*, vol. 1308, pp. 13-26.
- DESGREES DU LOU Annabel, RAVALIHASY Andrainolo et PANNETIER Julie, 2017, « Des situations de précarité qui exposent aux risques sexuels et au VIH », in DESGREES DU LOU Annabel et LERT France (dir.), *Parcours de vie et santé des Africains immigrés en France*, Paris, La Découverte, pp. 139-159.
- DESMOND Matthew, 2016, « Liens jetables et pauvreté urbaine », *Communications*, vol. 98, n° 1, pp. 67-80.
- DI FELICIANTONIO Cesare et GADELHA Kaciano B., 2016, « Situation queer migration within (national) welfare regimes », *Geoforum*, vol. 68, pp. 1-9.
- DIMINESCU Dana, 2008, « The Connected Migrant: An Epistemological Manifesto », *Social Science Information*, vol. 47, n° 4, pp. 565-579.
- DORLIN Elsa, 2009 [2006], *La matrice de la race. Généalogie sexuelle et coloniale de la Nation française*, Paris, La Découverte, 308 p.
- DORLIN Elsa (dir.), 2009, *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*, Paris, Presses Universitaires de France, 320 p.
- DRUCKER Peter (dir.), 2000, *Different Rainbows*, Londres, Gay Men's Press, 222 p.
- DUDINK Stefan, 2013, « Les nationalismes sexuels et l'histoire raciale de l'homosexualité », (trad. Jaunait A.), *Raisons politiques*, vol. 49, n° 1, pp. 43-54.
- DUPLAN Karine, 2012, « Johnston Lynda, Longhurst Robyn. Space, Place and Sex: Geographies of Sexualities », *Genre, sexualité & société*, n° 7, URL : <http://journals.openedition.org/gss/2290>.
- DUSTIN Moira, 2018, « Many Rivers to Cross: The Recognition of LGBTQI Asylum in the UK », *International Journal of Refugee Law*, vol. 20, n° 20, pp. 1-24.
- DUSTIN Moira et HELD Nina, 2018, « In or out? A queer intersectional approach to "particular social group" membership and credibility in SOGI asylum claims in Germany and the UK », *Genius*, vol. 2, pp. 74-87.
- EHRKAMP Patricia, 2016, « Geographies of migration I : Refugees », *Progress in Human Geography*, vol. 41, n° 6, pp. 813-822.
- ELIAS Norbert, 1993 [1983], *Engagement et distanciation : contributions à la sociologie de la connaissance*, (trad. Huin M.), Paris, Fayard, 258 p.
- ELIAS Norbert, 1985, « Remarques sur le comérage », (trad. Muel-Dreyfus F.), *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 60, pp. 23-29.
- ELSTER Jon, 1992, « I. Éthique des choix médicaux », in ELSTER Jon et HERPIN Nicolas (dir.), *Éthique des choix médicaux*, Arles, Actes Sud, pp. 11-37.
- EPPRECHT Marc, 2004, *Hungochani: The History of a Dissident Sexuality in Southern Africa*, Québec, McGill-Queen's University Press, 344 p.
- EPPRECHT Marc, 2008, *Heterosexual Africa? The History of an Idea from the Age of Exploration to the Age of AIDS*, Athens, Ohio University Press, 231 p.
- ERIBON Didier, 2012 [1999], *Réflexions sur la question gay*, Paris, Flammarion, 615 p.
- ERIBON Didier, 2015 [2001], *Une morale du minoritaire*, Paris, Flammarion, 338 p.

- ESAIASSON Peter, LAJEVARDI Nazita et SOHLBERG Jacob, 2022, « Reject, limbo, and accept: the effect of migration decisions on asylum seekers », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, URL : <https://doi.org/10.1080/1369183X.2022.2042222>.
- ESTEBANEZ Jean, 2013, « Penser avec le corps. Comment une panthère a transformé ma thèse », *Carnets de géographes*, n° 5, URL : <http://journals.openedition.org/cdg/1077>.
- ÉTIEMBLE Angéline, 2017, « Tamouls du Sri Lanka en France : politisation de l'exil dans l'ombre des Tigres », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 4, pp. 65-86.
- EYLES John, 1988, « Interpreting the geographical world: qualitative approaches in geographical research » in EYLES John et SMITH David M. (dir.), *Qualitative methods in human geography*, Cambridge, Polity Press, pp. 1-16.
- FAIST Thomas, 2000, *The Volume and Dynamics of International Migration and Transnational Social Spaces*, Oxford, Oxford University Press, 400 p.
- FALQUET Jules, 2012, « lesbiennes migrantes, entre hétéro-circulation et recompositions néolibérales du nationalisme », in COSSEE Claire, MIRANDA Adelina, OUALI Nouria et SEHILI Djaouda (dir.), *Le genre au cœur des migrations*, Paris, Éditions Petra, pp. 123-148.
- FALQUET Jules, 2020, « De la lutte contre le racisme au soutien aux demandeuses d'asile lesbiennes : expériences lesbiennes féministes en France depuis la fin des années 90 », *Recherches féministes*, vol. 33, n° 2, pp. 129-148.
- FASSIN Didier, 2008, « Introduction. L'inquiétude ethnographique » in BENSA Alban et FASSIN Didier (dir.), *Les politiques de l'enquête - Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 7-15.
- FASSIN Didier, 2011, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Paris, Seuil, 392 p.
- FASSIN Didier, 2013, « The Precarious Truth of Asylum », *Public Culture*, vol. 25, n°1 (69), pp. 39-63.
- FASSIN Didier, 2018 [2010], *La raison humanitaire. Une histoire morale du présent*, Paris, Gallimard, 528 p.
- FASSIN Didier et FASSIN Éric, 2006, « Conclusion. Éloge de la complexité », in FASSIN Didier et FASSIN Éric (dir.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, pp. 249-259.
- FASSIN Didier et KOBELINSKY Carolina, 2012, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, vol. 53, n° 4, pp. 657-688.
- FASSIN Éric, 2006, « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, vol. 3, n° 26, pp. 123-131.
- FASSIN Éric, 2009, « La démocratie sexuelle contre elle-même. Les contradictions de la politique d' "immigration subie" », *Vacarme*, vol. 3, n° 48, pp. 48-50.
- FASSIN Éric, 2010a, « Homosexuels des villes, homophobes des banlieues ? », *Métropolitiques*, URL : <https://metropolitiques.eu/Homosexuels-des-villes-homophobes.html>.
- FASSIN Éric, 2010b, « National Identities and Transnational Intimacies: Sexual Democracy and the Politics of Immigration in Europe », *Public Culture*, vol. 22, n° 3, pp. 506-529.
- FASSIN Éric, 2011a, « A double-edged sword : Sexual democracy, gender norms, and racialized rhetoric », in BUTLER Judith et WEED Elizabeth (dir.), *The question of gender, Joan W. Scott's critical feminism*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 143-158.
- FASSIN Éric, 2011b, « From Criticism to Critique », *History of Present*, vol. 1, n° 2, pp. 265-274.

- FASSIN Éric et SALCEDO Manuela, 2019, « Devenir homosexuel ? Politiques migratoires et vérité de l'identité sexuelle », (trad. Caseau A.-C.), *Genre, sexualité & société*, n° 21, URL : <http://journals.openedition.org/gss/5543>.
- FAVRET-SAADA Jeanne, 1977, *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage*, Paris, Gallimard, 332 p.
- FAVRET-SAADA Jeanne, 2009, *Désorceler*, Paris, Éditions de l'Olivier, 172 p.
- FERREIRA Nuno, 2015, « Portuguese Refugee Law in the European Context: The Case of Sexuality-Based Claims », *International Journal of Refugee Law*, vol. 27, n° 3, pp. 411-432.
- FERREIRA Nuno, 2018, « Sexuality and Citizenship in Europe: Socio-Legal and Human Rights Perspectives », *Social & Legal Studies*, vol. 27, n° 2, pp. 253-265.
- FIDOLINI Vulca, 2019, « L'hétéronormativité », in FONDATION COPERNIC (dir.), *Manuel indocile de sciences sociales*, Paris, La Découverte, pp. 798-804.
- FILLIEULE Olivier, 2001, « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1-2, pp. 199-215.
- FONTANARI Elena, 2019, *Lives in Transit. An Ethnographic Study of Refugees' Subjectivity across European Borders*, Londres, Routledge, 269 p.
- FORTIER Anne-Marie, 2002, « Queer diaspora », in RICHARDSON Diane et SEIDMAN Steven (dir.), *Handbook of Gay and Lesbian Studies*, Londres, Sage, pp. 183-197.
- FORUM REFUGIES, 2019, « Le Parlement européen demande la mise en place d'un visa humanitaire européen », publié le 08/01/2019, consulté le 23/11/2020, URL : <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-europe/419-le-parlement-europeen-demande-la-mise-en-place-d-un-visa-humanitaire-europeen>.
- FORUM REFUGIES – COSI, 2019, « L'asile en France et en Europe. État des lieux 2019 », 355 p.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 352 p.
- FOUCAULT Michel, 1976, *Histoire de la sexualité. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 224 p.
- FOUCAULT Michel, 2004 [1978-1979], *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, EWALD François, FONTANA Alessandro et SENELLART Michel (dir.), Paris, Gallimard Seuil, 355 p.
- FOUCHE Nicole et WEBER Serge, 2006, « Construction des sexualités et migration », *Migrance*, n° 27, pp. 7-14.
- FOURNIER Pierre, 2006, « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquête, contraignants pour l'enquêteur », *Ethnographiques.org*, n°11, URL : <https://www.ethnographiques.org/2006/Fournier>.
- FOURNIER Claudia, HAMELIN BRABANT Louise, DUPÉRÉ Sophie et CHAMBERLAND Line, 2020, « Immigrants gais au Québec face à l'homophobie : possibilités, contraintes et implications pour leur bien-être », *Genre, sexualité & société*, n° 24, URL : <http://journals.openedition.org/gss/6331>.
- FOX Katherine, 2019, « Implementing Hostility and Acceptance: LGBTQ Persecution, Rights, and Mobility in the Contexte of Western Moral Entrepreneurship », in GÜLER Arzu, SHEVTSOVA Maryna et VENTURI Denise (dir.), *LGBTI Asylum Seekers and Refugees from a Legal and Political Perspective*, New York, Springer, pp. 11-29.
- FREEDMAN Jane, 2017, « Peur, honte, humiliation ? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et réfugiés en Europe », *Migrations Société*, vol. 168, n° 2, pp. 23-34.
- FREMONT Armand, 1976, *La région, espace vécu*, Vendôme, Presses Universitaires de France, 223 p.

- FRIGOLI Gilles, 2004, « Le demandeur d'asile : un "exclu" parmi d'autres ? La demande d'asile à l'épreuve des logiques de l'assistance », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n° 2, pp. 153-167.
- GALERAND Elsa et KERGOAT Danièle, 2014, « Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 26, n° 2, pp. 44-61.
- GARDESSE Camille, LE COURANT Stéphane et MASSON DIEZ Evangeline (dir.), 2022, *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'œil d'or, 270 p.
- GARIP Filiz, 2008, « Social capital and migration: how do similar resources lead to divergent outcomes? », *Demography*, vol. 45, n° 3, pp. 591-617.
- GENARD Jean-Louis et ROCA I ESCODA Marta, 2010, « La "rupture épistémologique" du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? Les tensions entre postures "objectivante" et "participante" dans l'enquête sociologique », *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale*, vol. 12, n° 1, pp. 139-163.
- GERARD Étienne et PROTEAU Laurence, 2008, « Les conditions sociales de la promotion universitaire "héritiers", "pionniers" et étudiants "d'avant-garde" » in GERARD Étienne, BALAC Ronan, KAIL Bénédicte, LANOUE Éric et PROTEAU Laurence (dir.), *Mobilités étudiantes Sud-Nord : trajectoires scolaires de Marocains en France et insertion professionnelle au Maroc*, Paris, Éditions Publisud, pp. 121-187.
- GIAMETTA Calogero, 2014, « "Rescued" subjects: The question of religiosity for non-heteronormative asylum seekers in the UK », *Sexualities*, vol. 17, n° 5-6, pp. 583-599.
- GIAMETTA Calogero, 2016, « Narrativising one's sexual/gender: Neo-liberal humanitarianism and the right of asylum », in STELLA Francesca, TAYLOR Yvette, REYNOLDS Tracey et ROGERS Antoine (dir.), *Sexuality, Citizenship and Belonging. Trans-National and Intersectional Perspectives*, New York, Routledge, pp. 55-72.
- GIAMETTA Calogero, 2017, *The Sexual Politics of Asylum - Sexual Orientation and Gender Identity in the UK Asylum System*, Abingdon, Routledge, 185 p.
- GIAMETTA Calogero, 2018, « New asylum protection categories and elusive filtering devices: the case of "Queer asylum" in France and the UK », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46, n° 1, pp. 142-157.
- GIAMETTA Calogero et HAVKIN Shira, 2020, « Mapping Homo/Transphobia. The Valorization of the LGBT Protection Category in the Refugee-Granting System », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, vol. 20, n° 1, pp. 99-119.
- GIDDENS Anthony, 1992, *The Transformations of Intimacy*, Cambridge, Polity Press, 216 p.
- GILBERT Marion, 2022, « Experiencing Double Penalty for Being Gay and Asian in the West: How Intersection Modifies Migration Decisions of South Korean Gays and Lesbians », in BLIDON Marianne et BRUNN Stanley D. (dir.), *Mapping LGBTQ Spaces and Places. A Changing World*, New York, Springer, pp. 649-660.
- GILMARTIN Mary et KUUSITO-ARPONEN Anna-Kaisa, 2019, « Borders and Bodies: Siting Critical Geographies of Migration », in MITCHELL Katharyne, JONES Reece et FLURI Jennifer L. (dir.), *Handbook on Critical Geographies of Migration*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, pp. 18-29.
- GINZBURG Carlo, 1980, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le débat*, n° 6, pp. 3-44.
- GISTI, 2017, « Demande d'asile : les persécutions liées au genre. Guide d'accompagnement », 125 p.

- GLICK SCHILLER Nina et SALAZAR Noel B., 2013, « Regimes of mobility across the globe », *Journal of ethnic and migration studies*, vol. 39, n° 2, pp. 183-200.
- GOFFMAN Erving, 1973 [1959], *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, (trad. Accardo A.), Paris, Les Éditions de Minuit, 256 p.
- GOFFMAN Erving, 1968 [1961], *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, (trad. Lainé L.), Paris, Les Éditions de Minuit, 452 p.
- GOFFMAN Erving, 1975 [1963], *Stigmat. Les usages sociaux des handicaps*, (trad. Kihm A.), Paris, Les Éditions de Minuit, 175 p.
- GORMAN-MURRAY Andrew, 2006, « Gay and Lesbian Couples at Home: Identity Work in Domestic Space », *Home Cultures*, vol. 3, n° 2, pp. 145-168.
- GORMAN-MURRAY Andrew, 2007, « Rethinking queer migration through the body », *Social & Cultural Geography*, vol. 8, n° 1, pp. 105-121.
- GORMAN-MURRAY Andrew, 2009, « Intimate mobilities: emotional embodiment and queer migration », *Social & Cultural Geography*, vol. 10, n° 4, pp. 441-460.
- GOUYON Marien, 2010, « Parcours homosexuels du Maroc à la Belgique : l'émigration comme moyen d'émancipation ? », *L'Autre*, vol. 11, n° 3, pp. 312-322.
- GOUYON Marien, 2018, « *Ana Loubia* ». *Ethnographie des homosexualités masculines à Casablanca*, Paris, Éditions du Croquant, 225 p.
- GOUYON Marien, 2022, « "Sheep in a pen": How the externalization of EU borders impacts the lives of gay refugees in Morocco », in CAMMINGA B et MARNELL John (dir.), *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*, Londres, ZED Books – Bloomsbury Publishing, pp. 97-114.
- GRANOVETTER Mark S., 1973, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol. 78, n° 6, pp. 1360-1380.
- GUENEBEAUD Camille, 2017, *Dans la frontière. Migrants et luttes des places dans la ville de Calais*, thèse de doctorat en géographie, Université de Lille, 572 p.
- GUILBAUD Zelda, KOEPKE Melora et MANAC'H Léo, 2022, « Un camp humanitaire à la Porte de La Chapelle : une mise à l'abri des regards », in GARDESSE Camille, LE COURANT Stefan et MASSON DIEZ Evangeline (dir.), *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'œil d'or, pp. 103-120.
- GUILD Elspeth et BIGO Didier, 2003, « Le visa Schengen : expression d'une stratégie de "police" à distance », *Cultures & Conflits*, n° 49, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/924>.
- GUINARD Pauline, 2015, « De la peur et du géographe à Johannesburg (Afrique du Sud). Retour sur des expériences de terrain et propositions pour une géographie des émotions », *Géographie et cultures*, vol. 93-94, pp. 277-301.
- GUINARD Pauline et TRATNJEK Bénédicte, 2016, « Géographies, géographes et émotions. Retour sur une amnésie ... passagère ? », *Carnets de géographes*, n° 9, URL : <http://journals.openedition.org/cdg/605>.
- GUPTA Jaideep et MEHTA Lyla, 2007, « Disjunctures in Labelling Refugees and Oustees » in MONCRIEFFE Joy et EYBEN Rosalind (dir.), *The Power of Labelling: How People Are Categorised and Why It Matters*, Londres, Routledge, pp. 64-79.
- HALPERIN David M., WINKLER John J. et ZEITLIN Froma I. (dir.), 1990, *Before Sexuality. The Construction of Erotic Experience in the Ancient Greek World*, Princeton, Princeton University Press, 552 p.

- HAMILA Ahmed, 2020, *Sortir du placard, entrer en Europe. La fabrique des réfugié-es LGBTI en Belgique, en France et au Royaume-Uni*, thèse de doctorat en science politique, Université Libre de Bruxelles et Université de Montréal, 262 p.
- HANCOCK Claire, 2011a, « Genre, identités sexuelles et justice spatiale », *Justice Spatiale – Spatial Justice*, n° 3, URL : <http://www.jssj.org/article/genre-identites-sexuelles-et-justice-spatiale/>.
- HANCOCK Claire, 2011b, « Le corps féminin, enjeu géopolitique dans la France postcoloniale », *L'Espace politique*, n° 13, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1882>.
- HANCOCK Claire, 2014, « L'espace ressource ou leurre : qu'est-ce que penser spatialement fait gagner, et perdre, à la réflexion sur le genre ? », *Les Cahiers du CEDREF*, n° 21, URL : <http://journals.openedition.org/cedref/958>.
- HANCOCK Claire et LIEBER Marylène, 2017, « Refuser le faux dilemme entre antisexisme et antiracisme. Penser la ville inclusive », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 112, pp. 16-25.
- HARAWAY Dona, 2007, *Manifeste cyborg et autres essais*, Paris, Exils, 333 p.
- HAVARD-DUCLOS Bénédicte, 2007, « Les coûts subjectifs de l'enquête ethnographique. Enquêter comme militante dans l'association Droit Au Logement (DAL) à la fin des années 1990 », *SociologieS*, URL : <https://journals.openedition.org/acces.bibliotheque-diderot.fr/sociologies/182>.
- HEDLUND Daniel et WIMARK Thomas, 2019, « Unaccompanied Children Claiming Asylum on the Basis of Sexual Orientation and Gender Identity », *Journal of Refugee Studies*, vol. 32, n° 2, pp. 257-277.
- HEIMER Rosa D. V. L., 2020, « Homonationalist/Orientalist Negotiations: The UK Approach to Queer Asylum Claims », *Sexuality & Culture*, vol. 24, n° 1, pp. 174-196.
- HELD Nina, 2017, « “They look at you like an insect that wants to be squashed”: An ethnographic account of the racialized sexual spaces of Manchester’s Gay Village », *Sexualities*, vol. 20, n° 5-6, pp. 535-557.
- HERBERT Steve, 2000, « For ethnography », *Progress in Human Geography*, vol. 24, n° 4, pp. 550-558.
- HERITIER Françoise, 1996, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 336 p.
- HERTOGHS Maja et SCHINKEL Willem, 2018, « The State’s Sexual Desires: the Performance of Sexuality in the Dutch Asylum Procedure », *Theory and Society*, vol. 47, pp. 691-716.
- HITCHINGS Russell et LATHAM Alan, 2019, « Qualitative methods II: On the presentation of “geographical ethnography” », *Progress in Human Geography*, URL : <https://doi.org/10.1177%2F0309132519879986>.
- HONNETH Axel, 2013 [1992], *La lutte pour la reconnaissance*, (trad. Rusch P.), Paris, Gallimard, 350 p.
- HONNETH Axel, 2008 [2006], *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, (trad. Voirol O, Rusch P. et Dupeyrix A.), Paris, La Découverte, 350 p.
- HUGHES Everett C., 1937, « Institutional Office and the Person », *American Journal of Sociology*, vol. XLIII, pp. 408-410.
- HUTCHINGS Jessica et ASPIN Clive (dir.), 2007, *Sexuality & the Stories of Indigenous People*, Wellington, Huia Publishers, 201 p.

- ILGA WORLD : MENDOS Lucas Ramon, 2019, « State-Sponsored Homophobia 2019 : Global Legislation Overview Update », 178 p.
- INFANTINO Federica, 2010, « La frontière au guichet. Politiques et pratiques des visas Schengen à l'Ambassade et au Consulat d'Italie au Maroc », vol. 7, URL : <http://journals.openedition.org/champpenal/7864>.
- INFANTINO Federica et REA Andrea, 2012, « La mobilisation d'un savoir pratique local : attribution des visas Schengen au Consulat général de Belgique à Casablanca », *Sociologies pratiques*, vol. 1, n° 24, pp. 67-78.
- INGLEHART Ronald et NORRIS Pippa, 2003, « The true clash of civilizations », *Foreign Policy*, n° 135, pp. 62-70.
- JACKSON Peter A., 2009, « Global Queering and Global Queer Theory. Thai (Trans) Genders and (Homo)Sexualities in World History », *Autrepart*, vol. 1, n° 49, pp. 15-30.
- JAKSIC Milena, 2016, *La traite des êtres humains en France. De la victime idéale à la victime coupable*, Paris, CNRS Éditions.
- JAMES Williams, 1907, « Pragmatism's Conception of Truth », in *Pragmatism*, New York, Longmans, pp. 197-236.
- JAUNAIT Alexandre, 2011, « Retours sur les nationalismes sexuels », *Genre, sexualité & société*, vol. 5, URL : <http://journals.openedition.org/gss/1957>.
- JAUNAIT Alexandre, LE RENARD Amélie et MARTEU Élisabeth, 2013, « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques*, vol. 49, n° 1, pp. 5-23.
- JENICEK Ainsley, LEE Edward Ou Jin et WONG Alan D., 2009, « Dangerous Shortcuts: Representations of Sexual Minority Refugees in the Post-9/11 Canadian Press », *Canadian Journal of Communication*, vol. 34, n°4, pp. 635-658.
- JOBARD Fabien, LEVY René, LAMBERTH John et NEVANEN Sophie, 2012, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, vol. 67, n° 3, pp. 423-451.
- JOHNSTON Lynda et LONGHURST Robyn, 2010, *Space, Place and Sex. Geographies of Sexualities*, Plymouth, Rowman & Littlefield, 194 p.
- JOHNSTON Lynda et VALENTINE Gill, 1995, « Wherever I Lay My Girlfriend, That's My Home: The Performance and Surveillance of Lesbian Identities in Domestic Environments », in BELL David et VALENTINE Gill (dir.), *Mapping desire. Geographies of sexualities*, Londres, Routledge, pp. 99-113.
- JOLIVET Violaine, 2007, « La notion de trajectoire en géographie, une clé pour analyser les mobilités ? », *EchoGéo*, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/1704>.
- JOUNIN Nicolas, 2008, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte, 274 p.
- JUNG Mariska, 2015, « Logics of Citizenship and Violence of Rights: The Queer Migrant Body and the Asylum System », *Birkbeck Law Review*, vol. 3, n° 2, pp. 305-335.
- KABBANJI Lama et TOMA Sorana, 2020, « Politiques migratoires et sélectivité des migrations étudiantes en France : une approche sociodémographique », *Migrations Société*, vol. 180, n° 2, pp. 37-64.

- KALLIO Kirsi P., HÄKLI Jouni et PASCUCCI Elisa, 2019, « Refugeeess as political subjectivity: Experiencing the humanitarian border », *Environment and Planning C: Politics and Space*, vol. 37, n° 7, pp. 1258-1276.
- KAOMA Kapyra, 2009, *Globalizing the culture wars: US conservatives, African churches, and homophobia*, Somerville, Political Research Associates, 42 p.
- KAUFMAN Vincent et JEMELIN Christophe, 2004, « La motilité, une forme de capital permettant d'éviter les irréversibilités socio-spatiales ? », communication au colloque *Espaces et sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences et dans l'action*, Rennes, 21-22 octobre 2004.
- KAWALE Rani, 2003, « A kiss is just a kiss. Or is it? South Asian lesbian and bisexual women and the construction of space », in PUWAR Nirmal et RAGHURAM Parvati (dir.), *South Asian women in the diaspora*, Oxford, Berg, pp. 181-199.
- KJARAN Jon Ingvar et MARTINO Wayne, 2019, « In search of queer spaces in Tehran: Heterotopias, power geometries and bodily orientations in queer Iranian men's lives », *Sexualities*, vol. 22, n° 4, pp. 587-604.
- KOBELINSKY Carolina, 2007, « Le jugement quotidien des demandeurs d'asile », *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*, URL : <http://reseau-terra.eu/article559.html>.
- KOBELINSKY Carolina, 2010, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne, 270 p.
- KOBELINSKY Carolina, 2012a, « L'asile gay : jurisprudence de l'intime à la Cour nationale du droit d'asile », *Droit et société*, vol. 82, n° 3, pp. 583-601.
- KOBELINSKY Carolina, 2012b, « "Sont-ils de vrais réfugiés ?" Les tensions morales dans la gestion quotidienne de l'asile » in FASSIN Didier (dir.), *Économies morales contemporaines*, Paris, La Découverte, pp. 155-173.
- KOBELINSKY Carolina, 2012c, « Des corps en attente. Le quotidien des demandeurs d'asile », *Corps*, vol. 10, n° 1, pp. 183-192.
- KOBELINSKY Carolina, 2014, « Le temps dilaté, l'espace rétréci. Le quotidien des demandeurs d'asile », *Terrain*, vol. 63, pp. 22-37.
- KOBELINSKY Carolina, 2015, « Accueil ou contrôle ? », *Plein droit*, vol. 105, n° 2, pp. 14-17.
- KOBELINSKY Carolina et MAKAREMI Chowra (dir.), 2009, *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Broissieux, Éditions du Croquant, 335 p.
- KOÇAK Mert, 2020, « Who is "Queerer" and Deserves Resettlement?: Queer Asylum Seekers and Their Deservingness of Refugee Status in Turkey », *Middle East Critique*, vol. 29, n° 1, pp. 29-46.
- KOFMAN Eleonore, 2000, « The invisibility of skilled female migrants and gender relations in studies of skilled migration in Europe », *International Journal of Population Geography*, vol. 6, n° 1, pp. 45-59.
- KRAUSE Ulrike, 2017, « Researching forced migration: critical reflections on research ethics during fieldwork », *Refugees Studies Centre Working Paper Series*, n° 123, URL : <https://www.rsc.ox.ac.uk/publications/researching-forced-migration-critical-reflections-on-research-ethics-during-fieldwork>.
- KUHAR Roman et PATTERNOTE David (dir.), 2017, *Anti-Gender Campaigns in Europe: Mobilising Against Equality*, Londres, Rowman and Littlefield, 302 p.
- KULPA Robert et MIZIELINSKA Joanna (dir.), 2011, *De-centering Western Sexualities: Central and Eastern European perspectives*, Farnham, Ashgate, 232 p.

- KUSCHMINDER Katie, 2020, « Before disembarkation: Eritrean and Nigerian migrants journeys within Africa », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2020.1804192>.
- LAACHER Smaïn, 2005, « Éléments pour une sociologie de l'exil », *Politix*, vol. 1, n° 69, pp. 101-128.
- LAACHER Smaïn, 2010, *De la violence à la persécution, femmes sur les routes de l'exil*, Paris, La Dispute, 170 p.
- LAACHER Smaïn, 2018, *Croire à l'incroyable. Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*, Paris, Gallimard, 192 p.
- LACROIX Marie, 2004, « Canadian refugee policy and the social construction of the refugee claimant subjectivity: understanding refugeeness », *Journal of Refugee Studies*, vol. 17, n° 2, pp. 147-166.
- LACROIX Thomas, 2019, « Transfers migratoires, institutions sociales migrantes et territorialité morale transnationale », *L'Espace Politique*, vol. 38, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6997>.
- LAFFONT LEMOZY Fabien, 2017, « Capital social et mobilités : les réseaux sociaux comme matrices opératoires des migrations individuelles », *Espaces, populations, sociétés*, vol. 2, URL : <http://journals.openedition.org/eps/7175>.
- LAGARDE David, 2020, « Comment cartographier les circulations migratoires ? Quelques pistes de réflexions à partir du cas des exilés syriens », *Géoconfluences*, URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/mobilites-flux-et-transports/articles-scientifiques/cartographie-migrations-exil-syrie>.
- LAHIRE Bernard, 2011, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Fayard/Pluriel, 400 p.
- LAVIOLETTE Nicole, 2014, « Sexual Orientation, Gender Identity and the Refugee Determination Process in Canada », *Journal of Research in Gender Studies*, vol. 4, n° 2, pp. 68-123.
- LE BARS Joanne, 2017, « Conquérir la galère ». *Géographie féministe postcoloniale de femmes sans-papiers venues d'Afrique subsaharienne et du Maghreb en région parisienne*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Est, 668 p.
- LE BARS Joanne, 2018, « Accéder à un espace à soi. Contraintes de genre, luttes de classement et résistances en situation administrative précaire », *Annales de géographie*, vol. 720, n° 2, pp. 169-191.
- LE BELLEC Amandine, 2022, *The European Union and the politicization of gender and sexuality in the reforms of the Common European Asylum System (1999-2020)*, thèse de doctorat en science politique, Institut d'Études Politiques de Paris et Université de Trente, 322 p.
- LE COURANT Stefan, 2016, « La ville des sans-papiers. Frontières mouvantes et gouvernement des marges », *L'Homme*, vol. 219-220, pp. 209-232.
- LE COURANT Stefan, 2022, *Vivre sous la menace. Les sans-papiers et l'État*, Paris, Éditions du Seuil, 361 p.
- LE HER Mélanie, 2013, « L'entrée en carrière migratoire de jeunes Français. La mobilité comme bifurcation », *Agora débats/jeunesses*, vol. 65, n°3, pp. 125-137.
- LECLERQ Catherine et PAGIS Julie, 2011, « Les incidences biographiques de l'engagement. Socialisations militantes et mobilité sociale. Introduction », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 84, pp. 5-23.

- LEE Edward Ou Jin, 2019, « Responses to structural violence: The everyday ways in which queer and trans migrants with precarious status respond to and resist the Canadian immigration regime », *International Journal of Child, Youth & Family Studies*, vol. 10, n° 1, pp. 70-94.
- LEE Edward Ou Jin et BROTMAN Shari, 2011, « Identity, Refugeeeness, Belonging: Experiences of Sexual Minority Refugees in Canada », *Canadian Review of Sociology*, vol. 48, n° 3, pp. 241-274.
- LEE Edward Ou Jin et BROTMAN Shari, 2013, « Speak out! Structural Intersectionality and Anti-Oppressive Practice with LGBTQ Refugees in Canada », *Canadian Social Work Review*, vol. 30, n° 2, pp. 157-183.
- LEFORT Isabelle, 2012, « Le terrain : l'Arlésienne des géographes ? », *Annales de géographie*, vol. 687-688, n° 5, pp. 468-486.
- LEGOUX Luc, 1995, *La crise de l'asile politique en France*, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement, 344 p.
- LENDARO Annalisa, 2019, « Le réfugié, le migrant économique et le passeur. Ce que catégoriser veut dire, ou le poids des mots » in LENDARO Annalisa, RODIER Claire et VERTONGEN Youri Lou (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, pp. 97-118.
- LENDARO Annalisa, RODIER Claire et VERTONGEN Youri Lou (dir.), 2019, *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 314 p.
- LENNOX Corinne et WAITES Matthew (dir.), 2013, *Human Rights, Sexual Orientation and Gender Identity in The Commonwealth: Struggles for Decriminalisation and Change*, Londres, University of London Press, 562 p.
- LEPINARD Éléonore et LIEBER Marylène, 2020, *Les théories en études de genre*, Paris, La Découverte, 127 p.
- LEVY Florence et LIEBER Marylène, 2009, « La sexualité comme ressource migratoire. Les Chinoises du Nord à Paris », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 4, pp. 719-746.
- LEWIN Ellen et LEAP William L., 1996, *Out in the Field. Reflections of Lesbian and Gay Anthropologists*, Chicago, University of Illinois Press, 328 p.
- LEWIS Rachel A., 2014, « "Gay? Prove it": The politics of queer anti-deportation activism », *Sexualities*, vol. 17, n° 8, pp. 958-975.
- LEWIS Rachel A. et NAPLES Nancy A., 2014, « Introduction: Queer migration, asylum, and displacement », *Sexualities*, vol. 17, n° 8, pp. 911-918.
- LION Gaspard, 2014, « En quête de chez-soi. Le bois de Vincennes, un espace habitable ? », *Annales de géographie*, vol. 697, n° 3, pp. 956-981.
- LUDWIG Bernadette, 2013, « "Wipping the Refugee Dust from my Feet": Advantages and Burdens of Refugee Status and the Refugee Label », *International Migration*, vol. 54, n° 1, pp. 5-18.
- LUGONES Maria, 2007, « Heterosexualism and the Colonial / Modern Gender System », *Hypatia*, vol. 22, n° 1, pp. 186-209.
- LUGONES Maria, 2019, « La colonialité du genre », (trad. J. Coussieu-Reyes et J. Falquet), *Les cahiers du CEDREF*, vol. 23, pp. 46-89.
- LUIBHÉID Eithne, 2004, « Heteronormativity and Immigration Scholarship: A Call for Change », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 10, n° 2, pp. 227-235.
- LUIBHÉID Eithne, 2005, « Introduction. Queering Migration and Citizenship » in LUIBHÉID Eithne et CANTÚ Lionel Jr. (dir.), *Queer Migrations. Sexuality, U.S. Citizenship, and Border Crossings*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. ix-xlvi.

- LUIBHÉID Eithne, 2008, « Queer / Migration: An Unruly Body of Scholarship », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 14, n° 2-3, pp. 169-190.
- LUIBHEID Eithne et CANTU Lionel Jr. (dir.), 2005, *Queer Migrations. Sexuality, U.S. Citizenship, and Border Crossings*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 199 p.
- MAI Nicola, 2014, « Between Embodied Cosmopolitanism and Sexual Humanitarianism: the Fractal Mobilities and Subjectivities of Migrants Working in the Sex Industry », in ANTEBY-Yemini Lisa, BABY-COLLIN Virginie, MAZZELLA Sylvie, MOURLANE Stéphane, PARIZOT Cédric, REGNARD Céline et SINTES Pierre (dir.), *Borders, Mobilities and Migrations: Perspectives from the Mediterranean, 19-21st Century*, Brussels, Peter Lang, pp. 175-192.
- MAI Nicola, 2018, *Mobile Orientations. An Intimate Autoethnography of Migration, Sex Work, and Humanitarian Borders*, Chicago, University of Chicago Press, 256 p.
- MAI Nicola et KING Russell, 2009, « Love, sexuality and migration: Mapping the issue(s) », *Mobilities*, n° 4, pp. 295-307.
- MAI Nicola, MACIOTI P.G., BENNACHIE Calum, FEHRENBACHER Anne E., GIAMETTA Calogero, HOEFINGER Heidi et MUSTO Jennifer, 2021a, « Projet SEXHUM. Rapport final, focus sur les politiques », 6 p.
- MAI Nicola, MACIOTI P.G., BENNACHIE Calum, FEHRENBACHER Anne E., GIAMETTA Calogero, HOEFINGER Heidi et MUSTO Jennifer, 2021b, « Migration, sex work and trafficking: the racialized bordering politics of sexual humanitarianism », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 44, n° 9, pp. 1607-1628.
- MAINWARING Cetta et BRIGDEN Noelle, 2016, « Beyond the Border: Clandestine Migration Journeys », *Geopolitics*, vol. 21, n°2, pp. 243-262.
- MAITILASSO Annalisa, 2014, « “Raconte-moi ta migration”. L’entretien biographique entre construction ethnographique et autonomie d’un nouveau genre littéraire », *Cahiers d’études africaines*, n° 213-214, pp. 241-265.
- MAKAREMI Chowra, 2008, « Participer en observant. Étudier et assister les étrangers aux frontières » in Bensa Alban et Fassin Didier (dir.), *Les politiques de l’enquête - Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte, pp. 165-183.
- MAKAREMI Chowra, 2009, « Violence et refoulement dans la zone d’attente de Roissy », in KOBELINKSY Carolina et MAKAREMI Chowra (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Broissieux, Éditions du Croquant, pp. 41-62.
- MALKKI Liisa H., 1995, « Refugees and Exile: From “Refugee Studies” to the National Order of Things », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, n°1, pp. 495-523.
- MA MUNG Emmanuel, 2009, « Le point de vue de l’autonomie dans l’étude des migrations internationales : “penser de l’intérieur” les phénomènes de mobilité » in DUREAU Françoise et HILY Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 25-38.
- MANALANSAN Martin F., 2003, *Global Divas. Filipino Gay Men in the Diaspora*, Durham, Duke University Press, 240 p.
- MANALANSAN Martin F., 2005, « Race, Violence and Neoliberal Spatial Politics in the Global City », *Social Text*, vol. 23, n° 3-4, pp. 141-155.
- MANALANSAN Martin F., 2006, « Queer Intersections: Sexuality and Gender in Migration Studies », *International Migration Review*, vol. 40, n° 1, pp. 224-249.
- MARCUS George E., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, vol. 24, pp. 95-117.

- MARSTON Sallie, 2000, « The Social Construction of Scale », *Progress in Human Geography*, vol. 24, n° 2, pp. 219-242.
- MARTINIELLO Marco et REA Andrea, 2011, « Des flux migratoires aux carrières migratoires », *SociologieS*, URL : <https://doi.org/10.4000/sociologies.3694>.
- MARTINIELLO Marco, REA Andrea, TIMMERMAN Christiane et WETS Johan, 2011, *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique*, Gent, Academia Press, 339 p.
- MATABENI Zethu, MONRO Surya et REDDY Vasu (dir.), 2018, *Queer in Africa. LGBTQI Identities, Citizenship, and Activism*, Londres, Routledge, 222 p.
- MASKENS Maïté, 2013, « L'amour et ses frontières : régulations étatiques et migrations de mariage », *Migrations Société*, vol. 150, n°6, pp. 41-60.
- MASSAD Joseph A., 2002, « Re-Orienting Desire: The Gay International and the Arab World », *Public Culture*, vol. 14, n° 2, pp. 361-386.
- MASSAD Joseph A., 2007, *Desiring Arabs*, Chicago, The University of Chicago Press, 472 p.
- MASSEY Doreen, 1994, *Space, Place and Gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 288 p.
- MASSEY Douglas S., ARANGO Joaquin, HUGO Graeme, KOUAOUICI Ali, PELLEGRINO Adela et TAYLOR J. Edward, 1993, « Theories of International Migration: A Review and Appraisal », *Population and Development Review*, vol. 19, n°3, pp. 431-466.
- MASSON DIEZ Evangeline, 2020, *Éprouver l'hospitalité privée : l'accueil chez soi du jeune exilé isolé*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Strasbourg, 416 p.
- MAYBLIN Lucy, 2020, *Impoverishment and Asylum. Social Policy as Slow Violence*, Londres, Routledge, 156 p.
- MAZOUZ Sarah, 2017, *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, Lyon, ENS Éditions, 282 p.
- MAZOUZ Sarah, 2020, *Race*, Paris, Anamosa, 96 p.
- MEKDJIAN Sarah, 2016, « Les récits migratoires sont-ils encore possibles dans le domaine des Refugee Studies ? Analyse critique et expérimentation de cartographies créatives », *ACME: An International Journal for Critical Geographies*, n° 15, pp. 150-186.
- MEKDJIAN Sarah et OLMEDO Élise, 2016, « Médier les récits de vie. Expérimentations de cartographies narratives et sensibles », *Mappemonde*, vol. 118, URL : <http://mappemonde.mgm.fr/118as2/>.
- MEKDJIAN Sarah, AMILHAT SZARY Anne-Laure, MOREAU Marie, NASRUDDIN Gladeema, DEME Mabeye, HOUBEY Lauriane et GUILLEMIN Coralie, 2014, « Figurer les entre-deux migratoires », *Carnets de géographes*, vol. 7, URL : <https://journals.openedition.org/cdg/790>.
- MENETRIER Agathe, 2021, « Implementing and Interpreting Refugee Resettlement Through a Veil of Secrecy: A Case of LGBT Resettlement From Africa », *Frontiers in Human Dynamics – Refugees and Conflict*, URL : <https://doi.org/10.3389/fhumd.2021.594214>.
- MENETRIER Agathe, 2022, « An ethical dilemma: When research becomes “expert testimony” », in CAMMINGA B et MARNELL John (dir.), *Queer and Trans African Mobilities: Migration, Asylum and Diaspora*, Londres, ZED Books – Bloomsbury Publishing, pp. 79-96.
- MEYER Michaël, PERROT Adeline et ZINN Isabelle, 2017, « Entre ambition “tout-terrain” et impossible ubiquité : les ethnographes en mouvement. Introduction au Dossier *L'enquête ethnographique en mouvement : circulation et combinaison des sites de recherches* », *SociologieS*, URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/6521>.

- MIAS Jonathan, ODASSO Laura et SABRIE Romane, 2021, « Le droit de la migration et ses intermédiaires : usages sociopolitiques du droit et production des politiques migratoires. Présentation du dossier », *Droit et société*, vol. 107, n° 1, pp. 7-15.
- MICHALON Bénédicte, 2012, « La mobilité au service de l'enfermement ? Les centres de rétention pour étrangers en Roumanie », *Géographie et Cultures*, n° 81, pp. 91-110.
- MIGREUROP, 2017, *Atlas des migrants en Europe. Approches critiques des politiques migratoires*, (3ème ed.), Paris, Armand Colin, 176 p.
- MIGREUROP, 2019, « Tri, confinement et expulsion : l'approche *hotspot* au service de l'UE », Note de plaidoyer du réseau MIGREUROP, URL : http://www.migreurop.org/IMG/pdf/notes_plaidoyer_fr.pdf.
- MILLBANK Jenni, 2005, « A Preoccupation with Perversion: the British Response to Refugee Claims on the Basis of Sexual Orientation, 1989-2003 », *Social & Legal Studies*, vol. 14, n° 1, pp. 115-138.
- MILLS Charles W., 1997, *The Racial Contract*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 171 p.
- MOINAT Frédéric, 2010, « Phénoménologie de l'attention aliénée : Edmund Husserl, Bernhard Waldenfels, Simone Weil », *Alter – Revue de phénoménologie*, vol. 18, pp. 45-58.
- MOLE Richard C. M., 2016, « Nationalism and Homophobia in Central and Eastern Europe », in SLOOTMAECKERS Koen, TOUQUET Helen et VERMEERSCH Peter (dir.), *The EU Enlargement and Gay Politics. The Impact of Eastern Enlargement on Rights, Activism and Prejudice*, Londres, Palgrave Macmillan, pp. 99-121.
- MOLE Richard C. M., 2020, « Queer Russian asylum seekers in Germany: Worthy refugees and acceptable forms of harm? », in FIDDIAN-QASMIYEH Elena (dir.), *Refuge in a Moving World*, Londres, UCL Press, pp. 273-288.
- MOLE Richard C. M., 2021, « Introduction: Queering Migration and Asylum », in MOLE Richard C. M. (dir.), *Queer Migration and Asylum in Europe*, Londres, UCL Press, pp. 1-12.
- MORAN Claire, 2022, « The “connected migrant”: A scoping review », *Convergence*, URL : <https://doi.org/10.1177/13548565221090480>.
- MORANGE Marianne et SCHMOLL Camille, 2016, *Les outils qualitatifs en géographie. Méthodes et applications*, Malakoff, Armand Colin, 220 p.
- MORGAN Deborah A., 2006, « Not gay enough for the government: racial and sexual stereotypes in sexual orientation asylum cases », *Law & Sexuality*, vol. 15, pp. 135-161.
- MOSSE George L., 1985, *Nationalism and Sexuality: Respectability and Abnormal Sexuality in Modern Europe*, New York, Howard Fertig, 232 p.
- MOSSE George L., 1996, *The Image of Man. The Creation of Modern Masculinity*, New York, Oxford University Press, 240 p.
- MOUJOURD Nasima, 2008, « Effets de la migration sur les femmes et sur les rapports sociaux de sexe. Au-delà des visions binaires », *Cahiers du CEDREF*, n° 16, pp. 57-79.
- MOUNTZ Alison et HYNDMAN Jennifer, 2006, « Feminist Approaches to the Global Intimate », *Women's Studies Quarterly*, vol. 34, n°1-2, pp. 446-463.
- MSIBI Thabo, 2011, « The Lies We Have Been Told: On (Homo) Sexuality in Africa », *Africa Today*, vol. 58, n° 1, pp. 55-77.
- MULLINS Greg, 2003, « Seeking Asylum: Literary Reflections on Sexuality, Ethnicity, and Human Rights », *MELUS*, vol. 28, n°1, pp. 145-171.

- MURRAY David A. B., 2013, « Becoming Queer Here: Integration and Adaptation Experiences of Sexual Minority Refugees in Toronto », *Canada's Journal on Refugees*, vol. 28, n° 2, pp. 127-135.
- MURRAY David A. B., 2014a, « The (not so) straight story: Queering migration narratives of sexual orientation and gendered identity refugee claimants », *Sexualities*, vol. 17, n° 4, pp. 451-471.
- MURRAY David A. B., 2014b, « To feel the truth: Discourse and emotion in Canadian sexual orientation refugee hearings », *Journal of Language and Sexuality*, vol. 3, n° 1, pp. 6-27.
- MURRAY David A. B., 2014c, « Real Queer: "Authentic" LGBT Refugee Claimants and Homonationalism in the Canadian Refugee System », *Anthropologica*, vol. 56, n° 1, pp. 21-32.
- MURRAY David A. B., 2014d, « The Challenge of Home for Sexual Orientation and Gendered Identity Refugees in Toronto », *Journal of Canadian Studies*, vol. 48, n° 1, pp. 132-152.
- MURRAY David A. B., 2015, *Real Queer? Sexual Orientation and Gender Identity Refugees in the Canadian Refugee Apparatus*, Londres, Rowmann & Littlefield, 183 p.
- MYRTTINEN Henri, KHATTAB Lana et MAYDAA Charbel, 2017, « "Trust no one, beware of everyone": Vulnerabilities of LGBTI refugees in Lebanon », in FREEDMAN Jane, KIVILCIM Zeynep et BAKLACIOGLU Nurcan Özgür (dir.), *A gendered approach to the Syrian refugee crisis*, Londres, Routledge, pp. 61-76.
- NAJMABADI Afsaneh, 2005, *Women with Mustaches and Men without Beards: Gender and Sexual Anxieties of Iranian Modernity*, Berkeley, University of California Press, 378 p.
- NASH Catherine J. et BROWNE Kath, 2015, « Best for society? Transnational opposition to sexual and gender equalities in Canada and Great Britain », *Gender, Place & Culture*, vol. 22, n°4, pp. 561-577.
- NASH Catherine J. et BROWNE Kath, 2020, *Heteroactivism. Resisting Lesbian, Gay, Bisexual and Trans Rights and Equalities*, Londres, Zed Books, 360 p.
- NEUMAYER Eric, 2005, « Bogus Refugees? The Determinants of Asylum Migration to Western Europe », *International Studies Quarterly*, vol. 49, n°3, pp. 389-410.
- NOIRIEL Gérard, 1998, *Réfugiés et sans papiers : la République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 355 p.
- NOURA Khadija, 2013, *La requête d'asile et la construction de sa crédibilité. Entre rationalisation et subjectivation des discours de l'exil*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Lorraine, 352 p.
- ODASSO Laura, 2019, « Les implications du dispositif d'immigration : pratiques de définitions et de redéfinitions publiques et privées des intimités binationales en France et en Belgique », *Enfances Familles Générations*, n° 34, URL : <https://journals.openedition.org/efg/9714>.
- ODLUM Alex, 2019, « To Stay or to Go? Decision-Making of LGBTQI Syrians in Mixed Migration Flows », in GÜLER Arzu, SHEVTSOVA Maryna et VENTURI Denise (dir.), *LGBTI Asylum Seekers and Refugees from a Legal and Political Perspective*, New York, Springer, pp. 71-93.
- OFII, 2019, « Rapport d'activité 2018 », 108 p.
- OFPPA, 2019, « À l'écoute du monde. Rapport d'activité 2018 », 128 p.
- OFPPA, 2020, « À l'écoute du monde. Rapport d'activité 2019 », 136 p.

- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2008, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant, 365 p.
- OPILLARD Florian, 2019, « Entrer en terrain (en) militant. Enjeux de positionnalité et réflexivité dans la comparaison des entrées en terrains militants à San Francisco (États-Unis) et Valparaíso (Chili) », *Carnets de géographes*, n° 12, URL : <https://journals.openedition.org/cdg/4602>.
- OSOGO AMBANI John, 2017, « A triple heritage of sexuality? Regulation of sexual orientation in Africa in historical perspective », in NAMWASE Sylvie et JJUUKO Adrian (dir.), *Protecting the Human Rights of Sexual Minorities in Contemporary Africa*, Pretoria, Pretoria University Law Press, pp. 14-50.
- OSWIN Natalie, 2008, « Critical geographies and the uses of sexuality: Deconstructing queer space », *Progress in Human Geography*, vol. 32, pp. 89-103.
- PAILLOUX Anne-Laure, 2016, *De la planète finie aux espaces de vie. La dimension spatiale des militantismes pour la décroissance en France et au Québec*, thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Est, 506 p.
- PALLONI Alberto, MASSEY Douglas S., CEBALLOS Miguel, ESPINOSA Kristin et SPITTEL Michael, 2001, « Social capital and international migration: a test using information on family networks », *American Journal of Sociology*, vol. 106, n° 5, pp. 1262-1298.
- PARK Jin S., 1995, « Pink Asylum: Political Asylum Eligibility of Gay Men and Lesbians under US Immigration Policy », *UCLA Law Review*, vol. 42, n°4, pp. 1115-1156.
- PASCUCCI Elisa, 2017, « The Humanitarian Infrastructure and the Question of Over-Research: Reflections on Fieldwork in the Refugee Crises in the Middle East and North Africa », *Area*, vol. 49, n° 2, pp. 249-55.
- PATHIRAGE Jagath et COLLYER Michael, 2011, « Capitalizing social networks: Sri Lankan migration to Italy », *Ethnography*, vol. 12, n° 3, pp. 315-333.
- PEREGO Aurora, 2021, « (Des)haciendo fronteras: Latin American LGBTIQ* asylum seekers in Spain in the process of credibility », in MOLE Richard C. M. (dir.), *Queer Migration and Asylum in Europe*, Londres, UCL Press, pp. 132-161.
- PERRAUDIN Anna, 2017, « Garder ses distances. (Dés)activation des réseaux communautaires et territoires migratoires, entre Mexique et États-Unis », *Espaces populations sociétés*, n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/eps/7196>.
- PERREAU Bruno, 2008, « Introduction. In/discipliner la sexualité », *EchoGéo*, n° 5, URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/5923>.
- PERREAU Bruno, 2018, *Qui a peur de la théorie queer ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 320 p.
- PESSAR Patricia R. et MAHLER Sarah J., 2003, « Transnational Migration: Bringing Gender In », *International Migration Review*, vol. 37, n° 3, pp. 812-846.
- PESTRE Élise, 2008, « Anna, un sujet en quête d'asile. Les effets psychiques du système politique sur le réfugié et son thérapeute », *L'information psychiatrique*, vol. 84, n° 6, pp. 569-576.
- PETERS Melissa Minor, 2014, *Kuchus in the Balance: Queer Lives under Uganda's Anti-Homosexuality Bill*, thèse de doctorat en philosophie, Northwestern University, 258 p.
- PIGUET Étienne, 2013, « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n° 3, pp. 141-161.
- PILLANT Laurence et TASSIN Louise, 2015, « Lesbos, l'île aux grillages. Migrations et enfermement à la frontière gréco-turque », *Cultures & Conflits*, n° 99-100, pp. 25-55.

- PIVA Annaelle et RUNNET-ARNOUX Pablo, 2022, « Espaces et pratiques de débrouille quotidienne des exilé·e·s dans les rues de Paris », in GARDESSE Camille, LE COURANT Stefan et MASSON DIEZ Evangeline (dir.), *L'exil à Paris, 2015-2020. Expérience migratoire, action publique et engagement citoyen*, Paris, L'œil d'or, pp. 57-68.
- PLIEZ Olivier, 2007, « Des jeans chinois dans les rues du Caire, ou les espaces discrets de la mondialisation », *M@ppemonde*, vol. 88, n° 4, URL : <http://mappemonde-archive.mgm.fr/num16/articles/art07404.html>.
- PLIEZ Olivier, 2011, *Les cités du désert. Des villes sahariennes aux saharatowns*, Toulouse, IRD Éditions – Presses Universitaires du Mirail, 164 p.
- PLUMMER Ken, 1996, « Intimate Citizenship and the Culture of Sexual Story Telling », in WEEKS Jeffrey et HOLLAND Janet (dir.), *Sexual Cultures. Communities, Values and Intimacy*, Londres, Palgrave MacMillan, pp. 34-52.
- POVINELLI Elizabeth A. et CHAUNCEY George, 1999, « Thinking sexuality transnationally: An introduction », *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 5, n° 4, pp. 439-449.
- PRATT Geraldine, 2009, « Circulating sadness: witnessing Filipina mothers' stories of family separation », *Gender, Place & Culture: A Journal of Feminist Geography*, vol. 16, n° 1, pp. 3-22.
- PRATT Geraldine et YEOH Brenda, 2003, « Transnational (Counter) Topographies », *Gender, Place & Culture*, vol. 10, n° 2, pp. 159-166.
- PRATT Mary-Louise, 1992, *Imperial eyes: travel writing and transculturation*, Londres et New York, Routledge, 272 p.
- PREARO Massimo, 2021, « The Moral Politics of LGBTI Asylum: How the State Deals with the SOGI Framework », *Journal of Refugee Studies*, vol. 34, n° 2, pp. 1454-1476.
- PRIEUR Cha, 2015, « Du quartier gay aux lieux queers parisiens : reproduction des rapports de domination et stratégies spatiales de résistance », in CLERVAL Anne, FLEURY Antoine, REBOTIER Julien et WEBER Serge (dir.), *Espace et rapports de domination*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 255-266.
- PROBST Johanna, 2011, « Entre faits et fictions : l'instruction de la demande d'asile en Allemagne et en France », *Cultures & Conflits*, vol. 84, pp. 63-80.
- PUAR Jasbir K., 2005, « Queer Times, Queer Assemblages », *Social Text*, vol. 23, n° 3-4, pp. 121-139.
- PUAR Jasbir K., 2007, *Terrorist Assemblages. Homonationalism in Queer Times*, Durham, Duke University Press, 368 p.
- PUAR Jasbir K., 2012 [2007], *Homonationalisme. Politiques queer après le 11 septembre*, (trad. Cervulle M. et Minx J.), Paris, Éditions Amsterdam, 153 p.
- PUAR Jasbir K. et CERVULLE Maxime, 2013, « Homonationalisme et biopolitique », *Cahier du Genre*, vol. 1, n° 54, pp. 151-185.
- PUWAR Nirmal, 2004, *Space Invaders: Race, Gender and Bodies Out Of Place*, Berg, Oxford, 187 p.
- QUIJANO Anibal, 2001-2002, « Colonidad del poder, globalización y democracia », *Revista de Ciencias Sociales de la Universidad Autónoma de Nuevo León*, n° 7-8, pp. 1-23.
- QUIMINAL Catherine et BLUM LE COAT Jean-Yves, 2011, « Migrants and Borders – Synthesis », *Migrants and Borders Working Papers, Eurobroadmap*, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00638245/fr/>.
- RABOIN Thibaut, 2017, « Exhortations of happiness: Liberalism and nationalism in the discourses on LGBTI asylum rights in the UK », *Sexualities*, vol. 20, n° 5-6, pp. 663-681.

- RANDAZZO Timothy J., 2005, "Social and Legal Barriers. Sexual Orientation and Asylum in the United States" in LUIBHÉID Eithne et CANTÚ Lionel (dir.), *Queer migrations. Sexuality, U.S. Citizenship, and Border Crossings*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 30-60.
- RAO Rahul, 2020, *Out of time. The queer politics of postcoloniality*, New York, Oxford University Press, 262 p.
- RAO Rahul, 2014, « The Locations of Homophobia », *London Review of International Law*, vol. 2, n° 2, pp.169-199.
- REBUCINI Gianfranco, 2013, « Homonationalisme et impérialisme sexuel : politiques néolibérales de l'hégémonie », *Raisons politiques*, vol. 49, n° 1, pp. 75-93.
- REBUCINI Gianfranco, 2014, « MASSAD Joseph, *Desiring Arabs* », *Genre, sexualité & société*, URL : <http://journals.openedition.org/gss/2986>.
- REHAAG Sean, 2008, « Patrolling the Borders of Sexual Orientation: Bisexual Refugee Claims in Canada », *McGill Law Journal*, vol. 53, pp. 59-102.
- RENNES Juliette, ACHIN Catherine, ANDRO Armelle, BERENI Laure, JAUNAIT Alexandre, GRECO Luca, LAGRAVE Rose-Marie et REBUCINI Gianfranco, 2016, « Introduction. La chaire des rapports sociaux », in RENNES Juliette (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, pp. 13-31.
- RICH Adrienne, 1981, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 1, pp. 15-43.
- RINALDI Jen et SHANTI Fernando, 2019, « Queer Credibility in the Homonation-State: Interrogating the Affective Impacts of Credibility Assessments on Racialized Sexual Minority Refugee Claimants », *Refuge: Canada's Journal on Refugees*, vol. 35, n° 1, pp. 32-42.
- RODIER Claire, 2018, « Le faux semblant des hotspots », *La Revue des droits de l'homme*, n° 13, URL : <http://journals.openedition.org/revdh/3375>.
- ROFEL Lisa, 1999, « Qualities of Desire: Imagining Gay Identity in China », *GLQ. A Journal of Lesbian and Gay Studies*, vol. 5, n° 4, pp. 451-474.
- ROSE Gillian, 1997, « Situating knowledges: positionality, reflexivities and other tactics », *Progress in Human Geography*, vol. 21, n° 3, pp. 305-320.
- ROUSSEAU Cécile, 1993-1994, « The Place of the Unexpressed: Ethics and Methodology for Research with Refugee Children », *Canada's Mental Health*, vol. 41, n° 4, pp. 12-16.
- ROUX Sébastien, 2009, « « On m'a expliqué que je suis "gay" ». Tourisme, prostitution et circulation internationale des identités sexuelles », *Autrepart*, vol. 1, n° 49, pp. 31-45.
- RUBIN Gayle, 2010 [1984], « Penser le sexe. Pour une théorie radicale de la politique de la sexualité », in RUBIN Gayle, *Surveiller et jouir : anthropologie politique du sexe*, (trad. Bolter F., Broqua C., Mathieu N.-C., Roston M.), Paris, EPEL, pp. 135-209.
- RUSHBROOK Dereka, 2002, « Cities, queer space, and the cosmopolitan tourist », *GLQ. A journal of lesbian and gay studies*, vol. 8, n° 1-2, pp. 183-206.
- SALAZAR Noel B., 2011, « The Power of Imagination in Transnational Mobilities », *Identities*, vol. 18, n° 6, pp. 576-598.
- SALCEDO ROBLEDO Manuela, 2013, « Couples binationaux de même sexe : politique de soupçon, normalisation et rapports de pouvoir », *Migrations Société*, vol. 150, n° 6, pp. 95-108.
- SALCEDO ROBLEDO Manuela, 2015, *Amours suspectes : couples binationaux de sexe différent ou de même sexe sous le régime de l'« immigration subie »*, thèse de doctorat en sociologie, EHESS.

- SALEH Fadi, 2020, « Queer/Humanitarian Visibility: The Emergence of the Figure of *The Suffering Syrian Gay Refugee* », *Middle East Critique*, vol. 29, n°1, pp. 47-67.
- SARI Elif, 2020, « Lesbian refugees in transit: The making of authenticity and legitimacy in Turkey », *Journal of Lesbian Studies*, vol. 24, n° 2, pp. 140-158.
- SAYAD Abdelmalek, 1980, « Le concept de classe sociale, ses usages et son application aux sociétés économiques dites sous-développées » in AGERON Charles-Robert, SAYAD Abdelmalek et ZGHAL Abdelkader, *Les classes moyennes au Maghreb*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 40-51.
- SCHAPENDONK Joris, 2012, « Migrants' Im/Mobilities on their Way to the EU: Lost in transit? », *Tijdschrift voor economische en sociale geographie*, vol. 103, n° 5, pp. 577-583.
- SCHAPENDONK Joris, 2020, *Findings ways through Eurospace. West African Movers Re-viewing Europe from the Inside*, Oxford, Berghahn Books, 230 p.
- SCHAPENDONK Joris, BOLAY Matthieu et DAHINDEN Janine, 2020, « The conceptual limits of the "migration journey". De-exceptionalising mobility in the context of West African trajectories », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, URL : <https://doi.org/10.1080/1369183X.2020.1804191>.
- SCHAPENDONK Joris, VAN LIEMPT Ilse, SCHWARZ Inga et STEEL Griet, 2018, « Re-routing migration geographies: Migrants, trajectories and mobility regimes », *Geoforum*, URL : <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2018.06.007>.
- SCHERSCHEL Karin, 2011, « Who Is a Refugee? Reflections on Social Classifications and Individual Consequences », *Migration Letters*, vol. 8, n°1, pp. 67-76.
- SCHMOLL Camille, 2004, *Une place marchande cosmopolite : dynamiques migratoires et circulations commerciales à Naples*, thèse de doctorat en géographie, Université de Nanterre - Paris X, 550 p.
- SCHMOLL Camille, 2005, « Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 2, n° 1, pp. 131-154.
- SCHMOLL Camille, 2017, *Spatialités de la migration féminine en Europe du Sud. Une approche par le genre.*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Poitiers, 271 p.
- SCHMOLL Camille, 2020, *Les damnées de la mer. Femmes et frontières en Méditerranée*, Paris, La Découverte, 248 p.
- SCHMOLL Camille, 2021, « L'approche transnationale dans les études migratoires. Retour sur 30 ans de travaux », *De facto*, vol. 28, URL : <https://www.icmigrations.cnrs.fr/2021/09/15/defacto-028-01/>.
- SCHMOLL Camille, SPITERI Anna et SAÏD Maurice, 2011, « Visions of Europe among Somali Women in Malta », *Migrants and Borders Working Papers, Eurobroadmap*, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00648758/fr/>.
- SCHWARTZ Olivier, 2012, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, Presses Universitaires de France, 552 p.
- SCOTT James C., 2019 [1992], *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, (trad. Ruchet O.), Paris, Éditions Amsterdam, 426 p.
- SEDGWICK Eve Kosofsky, 2008 [1990], *Épistémologie du placard*, (trad. Cervulle M.), Paris, Éditions Amsterdam, 264 p.
- SHEPARD Todd, 2017, *Mâle décolonisation. L'« homme arabe » et la France, de l'indépendance algérienne à la révolution iranienne (1962-1979)*, (trad. Baude C.), Paris, Payot, 398 p.

- SHEVTSOVA Maryna, 2019, « (Mis-)Representing LGBTI Refugees. Instrumentalisation Strategies in Media Coverage of Asylum Policy in Germany », in KÜPPERS Carolin (dir.), *Refugees & Queers. Forschung und Bildung an der Schnittstelle von LSBTTIQ, Fluchmigration und Emanzipationspolitiken*, Bielefeld, Transcript, pp. 83-100.
- SHIELD Andrew DJ, 2019, *Immigrants on Grindr. Race, Sexuality and Belonging Online*, Cham, Palgrave Macmillan, 245 p.
- SILVA Joseli Maria et ORNAT Marcio Jose, 2016, « “Wake Up Alice, This is Not Wonderland!” Power, Diversity and Knowledge in Geographies of Sexualities », in BROWN Gavin et BROWNE Kath (dir.), *The Routledge Research Companion to Geographies of Sex and Sexualities*, Londres, Routledge, pp. 185-192.
- SIMON-LORIERE Hélène, 2013, *Conditions de vie et projets migratoires des réfugiés libériens à Conakry (Guinée) et Accra (Ghana)*, thèse de doctorat en géographie, Université de Poitiers, 649 p.
- SLAMA Serge, 2015, « Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile : dissuader ou accueillir ? », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, vol. 13, URL : <https://journals.openedition.org/crdf/1146>.
- SLAMA Serge, 2018, « De la défaillance systémique à la “policarisation” des conditions d'accueil des demandeurs d'asile en France », *La Revue des droits de l'homme*, vol. 14, URL : <https://journals.openedition.org/revdh/4238>.
- SLAMA Serge, 2020, « Dispositifs d'hébergement : la grande centrifugeuse étatique des demandeurs d'asile », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, n° 2 et 3, pp. 255-267.
- SMITH Michael Peter, 1999, « Transnationalism and the city », in BEAUREGARD Robert A. et BODY-GENDROT Sophie (dir.), *The Urban Moment. Cosmopolitan Essays on the Late-20th-Century City*, Londres, Sage, pp. 119-139.
- SMITH Michael Peter, 2005, « Transnational urbanism revisited », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 31, n°2, pp. 235-244.
- SNEL Erik, BILGILI Özge et STARING Richard, 2020, « Migration trajectories and transnational support within and beyond Europe », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1369183X.2020.1804189>.
- SÓLVEIGAR- GUÐMUNDSDÓTTIR Linda, 2018, « Exclusionary moments: Queer desires and migrants' sense of (un)belonging », *Emotion, Space and Society*, vol. 28, pp. 32-38.
- SPATHOPOULOU Aila, CARASTATHIS Anna et TSILIMPOUNIDI Myrto, 2020, « “Vulnerable Refugees” and “Voluntary Deportations”: Performing the Hotspot, Embodying its Violence », *Geopolitics*, URL : <https://doi.org/10.1080/14650045.2020.1772237>.
- SPIRE Alexis, 2017, « Comment étudier la politique des guichets ? Méthodes pour enquêter sur le pouvoir discrétionnaire des agents de l'immigration », *Migrations Societe*, vol. 167, n° 1, pp. 91-100.
- STAMBOLIS-RUHSTORFER Michael, 2013, « Labels of love: How migrants negotiate (or not) the culture of sexual identity », *American Journal of Cultural Sociology*, vol. 1, pp. 321-345.
- STASZAK Jean-François, 2001, « L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur », *Annales de Géographie*, vol. 110, n° 620, pp. 339-363.
- STASZAK Jean-François, 2012, « L'imaginaire géographique du tourisme sexuel », *L'information géographique*, vol. 76, n° 2, pp. 16-39.
- STELLA Francesca, FLYNN Moya et GAWLEWICZ Anna, 2018, « Unpacking the meanings of “a normal life” among lesbian, gay, bisexual and transgender Eastern European migrants in Scotland », *Central and Eastern European Migration Review*, n° 7, pp. 55-72.

- STOLER Ann Laura, 2013 [2002], *La chaire de l'empire. Savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial*, (trad. Roux S.), Paris, La Découverte, 400 p.
- TABET Paola, 2004, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, 211 p.
- TABET Paola, 2014, « Échange économique-sexuel et continuum », in BROQUA Christophe et DESCHAMPS Catherine (dir.), *L'échange économique-sexuel*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, pp. 19-60.
- TAMAGNE Sylvia, 2014, « Researching and theorizing sexualities in Africa », in CORRÊA Sonia, DE LA DEHESA Rafael et PARKER Richard (dir.), *Sexuality and Politics: Regional Dialogues from the Global South*, Rio de Janeiro, Sexuality Policy Watch, pp. 16-62.
- TARRIUS Alain et MISSAOUI Lamia, 1995, *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 219 p.
- TASSIN Louise, 2016, « Le mirage des *hotspots*. Nouveaux concepts et veilles recettes à Lesbos et Lampedusa », *Savoir/Agir*, vol. 36, n° 2, pp. 39-45.
- TASSIN Louise, 2017, « Les centres de rétention, angles morts du spectacle de la frontière », *Urbanités*, n° 8, entretien réalisé par Daniel FLORENTIN, URL : <http://www.revue-urbanites.fr/8-les-centres-de-retention-angles-morts-du-spectacle-de-la-frontiere/>.
- TAYLOR Yvette, HINES Sally et CASEY Mark (dir.), 2010, *Theorizing intersectionality and sexuality*, Londres, Palgrave Macmillan, 288 p.
- TCHOLAKOVA Albena, 2016, « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique. L'exemple des réfugié.e.s en France », *Sociologie*, vol. 7, n° 1, URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/2712>.
- TCHOLAKOVA Albena et WEBER Serge, 2014, « Migrants et réfugiés : éléments de discussion pour une typologie » in POINSOT Marie et WEBER Serge (dir.), *Migrations et mutations de la société française. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 29-37.
- TICKTIN Miriam, 2005, « Policing and Humanitarianism in France: Immigration and the Turn to Laws as State of Exception », *Interventions*, vol. 7, n° 3, pp. 346-368.
- TICKTIN Miriam, 2011, *Casualties of Care. Immigration and the Politics of Humanitarianism in France*, Berkeley, University of California Press, 312 p.
- TISATO Davide, 2017, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », *Migrations Société*, vol. 168, n° 2, pp. 119-135.
- TISSOT Sylvie, 2018, *Gayfriendly. Acceptation et contrôle de l'homosexualité à Paris et à New York*, Paris, Raisons d'agir, 328 p.
- TISSOT Sylvie, GAUBERT Christophe et LECHIEN Marie-Hélène (dir.), 2005, *Reconversions militantes*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 282 p.
- TORTELLI Andrea, 2019, « La majorité des troubles psychiatriques sont liés aux conditions de vie dans le pays d'accueil », *De facto*, n° 8, URL : <http://icmigrations.fr/2019/06/13/defacto-8-002>.
- TRAWALÉ Damien, 2017, « Être interpellé en tant que gay noir dans la France contemporaine. Tensions subjectives et hiérarchisations identificatoires », *Les cahiers du CEDREF*, vol. 21, pp. 103-129.
- TRAWALÉ Damien et POIRET Christian, 2015, « Black gay Paris: from invisibilization to the difficult alliance of Black and gay politics », *African and Black Diaspora: An International Journal*, URL : <http://dx.doi.org/10.1080/17528631.2015.1085669>.

- TSCHALAER Mengia, 2020, « Between queer liberalisms and Muslim masculinities: LGBTQI+ Muslim asylum assessment in Germany », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 43, n° 7, pp. 1265-1283.
- TSCHALAER Mengia, 2021, « Victimhood and feminities in Black lesbian asylum cases in Germany », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 15, pp. 3531-3548.
- TSCHALAER Mengia, 2022, « Queering migration temporalities: LGBTQI+ experiences with waiting within Germany's asylum system », *Ethnic and Racial Studies*, URL : <https://doi.org/10.1080/01419870.2022.2076566>.
- TURTON David, 2003, « Refugees, Forced Resettlers and "Other Forced Migrants": Towards a Unitary Study of Forced Migration », Working paper n°94, UNHCR, 25 p.
- TYSZLER Elsa, 2019, *Derrière les barrières de Ceuta & Melilla. Rapports sociaux de sexe, de race et de colonialité du contrôle migratoire à la frontière maroco-espagnole*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, 604 p.
- VAHABI Nader, 2013, « La construction sociologique de la carrière migratoire : le cas des migrants iraniens en Europe », *Migrations Société*, vol. 150, n° 6, pp. 13-39.
- VALENTINE Gill, 2007, « Theorizing and Researching Intersectionality: A Challenge for Feminist Geography », *The Professional Geographer*, vol. 59, n° 1, pp. 10-21.
- VALLUY Jérôme, 2009, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 382 p.
- VOGLER Stefan, 2016, « Legally Queer: The Construction of Sexuality in LGBQ Asylum Claims », *Law & Society Review*, vol. 50, n° 4, pp. 856-889.
- VOLVEY Anne, 2016, « Sur le terrain de l'émotion : déconstruire la question émotionnelle en géographie pour reconstruire son horizon épistémologique », *Carnets de géographes*, n° 9, URL : <http://journals.openedition.org/cdg/541>.
- VOLVEY Anne, CALBERAC Yann et HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam, 2012, « Terrains de je. (Du) sujet (au) géographique », *Annales de géographie*, vol. 687-688, n° 5, pp. 441-461.
- VON BENZON Nadia et VAN BLERK Lorraine, 2017, « Research relationships and responsibilities. "Doing" research with "vulnerable" participants: introduction to the special edition », *Social & Cultural Geography*, vol. 18, n° 7, pp. 895-905.
- VÖRÖS Florian, 2020, *Désirer comme un homme. Enquête sur les fantasmes et les masculinités*, Paris, La Découverte, 160 p.
- WARD Jane, 2016, *Not Gay: Sex Between Straight White Men*, New York, New York University Press, 240 p.
- WARNER Michael, 1991, « Introduction: Fear of a queer planet », *Social Text*, vol. 29, pp. 3-17.
- WARNER Michael, 1995, « Something Queer about the Nation-State », in NEWFIELD Christopher et STRICKLAND Ronald (dir.), *After Political Correctness. The Humanities and Society in the 1990s*, Boulder, Westview Press, pp. 361-371.
- WEBER Florence, 1989, *Le travail à côté. Étude d'ethnographie ouvrière*, Paris, INRA/EHESS, 212 p.
- WEBER Serge, 2013, « Proximité et éloignement. Comment maintenir la proximité malgré l'éloignement ? Migrants d'Europe centrale et orientale à Rome », *Arches : Revue Internationale des Sciences Humaines*, vol. 6, pp. 117-132.
- WEISS Meredith L. et BOSIA Michael J. (dir.), 2013, *Global Homophobia: States, movements and the politics of oppression*, Chicago, University of Illinois Press, 288 p.

- WERNER Jean-François, 1995, *Marges, sexes et drogues à Dakar : enquête ethnographique*, Paris, ORSTOM/Karthala, 292 p.
- WIDDOWFIELD Rebekah, 2000, « The Place of Emotions in Academic Research », *Area*, vol. 32, n° 2, pp. 199-208.
- WILLIAMS Andrew P. J. W., 2017, « Residential ethnography, mixed loyalties, and religious power : ethical dilemmas in faith-based addiction treatment », *Social & Cultural Geography*, vol. 18, n° 7, pp. 1016-1038.
- WIMARK Thomas, 2021a, « Homemaking and perpetual liminality among queer refugees », *Social & Cultural Geography*, vol. 22, n° 5, pp. 647-665.
- WIMARK Thomas, 2021b, « Housing policy with violent outcomes – the domestication of queer asylum seekers in a heteronormative society », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 47, n° 3, pp. 703-722.
- WIMMER Andreas et GLICK-SCHILLER Nina, 2002, « Methodological Nationalism and Beyond: Nation-State Building Migration and the Social Sciences », *Global Networks*, vol. 2, n° 4, pp. 301-334.
- WINTON Ailsa, 2019, « “I’ve got to go somewhere”: Queer Displacement in Northern Central America and Southern Mexico » in GÜLER Arzu, SHEVTSOVA Maryna et VENTURI Denise (dir.), *LGBTI Asylum Seekers and Refugees from a Legal and Political Perspective*, New York, Springer, pp. 95-113.
- YUVAL-DAVIS Nira, 1997, *Gender and Nation*, Londres, Sage, 168 p.
- YUVAL-DAVIS Nira, 2011, *The Politics of Belonging. Intersectional Contestations*, New York, Sage, 264 p.
- YUVAL-DAVIS Nira, 2015, « Situated Intersectionality and Social Inequality », *Raisons politiques*, vol. 58, n° 2, pp. 91-100.
- YUVAL-DAVIS Nira et ANTHIAS Floya (dir.), 1989, *Women-Nation-State*, Londres, Palgrave Macmillan, 185 p.
- ZENEIDI-HENRY Djemila, 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Paris, Bréal, 288 p.
- ZENEIDI Djemila, 2011, « Migrations circulaires et déni de reconnaissance, l’expérience de l’injustice spatiale des saisonnières agricoles marocaines à Huelva (Espagne) », *Justice spatiale / Spatial Justice*, n° 3, URL : <http://www.jssj.org/article/migrations-circulaires-et-deni-de-reconnaissance/>.
- ZENEIDI Djemila, 2013, *Femmes / Fraises. Import / Export*, Paris, Presses Universitaires de France, 177 p.
- ZETTER Roger, 2007, « More Labels, Fewer Refugees: Remaking the Refugee Label in an Era of Globalization », *Journal of Refugee Studies*, vol. 20, n° 2, pp. 172-192.
- ZISAKOU Sophia, 2021, « Credibility Assessment in Asylum Claims Based on Sexual Orientation by the Greek Asylum Service: A Deep-Rooted Culture of Disbelief », *Frontiers in Human Dynamics*, URL : <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fhumd.2021.693308/full>.

Liste des figures

Figure 1 : Contours de l'enquête ethnographique.....	69
Figure 2 : Groupes étudiés selon les différentes configurations de l'enquête.....	72
Figure 3 : Saisir la spécificité du groupe étudié par les angles morts de l'enquête.....	76
Figure 4 : Temporalités de l'enquête.....	85
Figure 5 : Quitter son pays d'origine en raison de persécutions liées à l'OSIG minoritaire : multiplicité des déterminants du départ	172
Figure 6 : Typologie des trajectoires migratoires menant en France.....	178
Figure 7 : Inégalités face à la procédure : facteurs de variabilité des chances d'obtenir l'asile.....	336
Figure 8 : L'organisation des permanences mensuelles au Centre LGBT : une micro géographie de l'assistance différenciée	339
Figure 9 : Des temporalités de procédure variées	356
Figure 10 : Faire la queue, une expérience routinière pour les demandeur·ses d'asile. Exemple de l'attente pour récupérer son courrier à la SPADA de France Terre d'Asile à Paris.....	362
Figure 11 : Répartition des situations résidentielles de 66 demandeur·ses d'asile en Île-de-France en mars 2017	379
Figure 12 : Pièces de vie d'un CADA dans l'Essonne : vivre dans un espace restreint et délabré.....	396
Figure 13 : Facebook, espace de la revanche sociale par la mise en visibilité de la nouvelle situation	438
Figure 14 : File d'attente avant l'ouverture de la permanence mensuelle de l'ARDHIS	446
Figure 15 : Chambre partagée dans un CADA de la banlieue nord de Paris : le logement sans intimité	476

Liste des cartes

Carte 1 : Pays d'origine des principales personnes enquêtées.....	73
Carte 2 : Situation d'hébergement des demandeur·ses d'asile rapportée aux places existantes dans le DNA par région fin 2019.....	78
Carte 3 : Principaux lieux de l'enquête réalisée.....	80
Carte 4 : Pays d'origine des nouvelles personnes accompagnées en 2019.....	137
Carte 5 : Pays d'origine des personnes accompagnées par l'ARDHIS dans leur demande d'asile entre 2005 et 2019	137
Carte 6 : Les lois sur l'orientation sexuelle dans le monde en 2019.....	138
Carte 7 : D'Abidjan à Paris : tournants d'une trajectoire migratoire en élaboration progressive	181
Carte 8 : Entrer en Europe : retours en arrière, immobilisations et tactiques dans la trajectoire migratoire de David	212
Carte 9 : Situations résidentielles de 53 demandeur·ses d'asile en Île-de-France en mars 2017	380

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principaux pays d'origine des demandeur·ses d'asile accompagné·es par l'ARDHIS entre 2005 et 2019.....	73
Tableau 2 : Du récit de soi pour la demande d'asile au récit de soi en entretien ethnographique : circulation des normes discursives	107
Tableau 3 : Expériences et figures de l'actualisation contextuelle de la blanchité sur le terrain	115
Tableau 4 : Typologie de persécutions rencontrées par les minorités sexuelles ou de genre.....	140
Tableau 5 : Séquences de l'entrée dans la carrière de demandeur·se d'asile OSIG	253
Tableau 6 : Typologie de profils de demandeur·se d'asile OSIG selon la configuration de leur arrivée à cette procédure.....	256
Tableau 7 : Thématiques abordées en entretien OFPRA ou audience CNDA dans le cas de demandes d'asile OSIG	283
Tableau 8 : La crédibilité de l'expérience minoritaire à l'épreuve des « prises de risques » et « précautions »	302
Tableau 9 : Les ressorts de motilités différenciées des demandeur·ses d'asile	320
Tableau 10 : Situations résidentielles rencontrées par des demandeur·ses d'asile.....	379
Tableau 11 : Figures de la projection dans le pays d'origine à long terme	468

Liste des encarts

Encart 1 : « Demandeurs d’asile », « réfugiés », « migrants », « exilés » : nommer celles et ceux qui ont quitté leur pays.....	3
Encart 2 : « Minorités sexuelles et de genre » : enjeux de dénomination d’un groupe	19
Encart 3 : L’ARDHIS, des couples binationaux à l’asile : retour rapide sur l’histoire d’une mobilisation en soutien aux étranger·es LGBTQ+	61
Encart 4 : La reconnaissance progressive du « groupe social » des personnes LGBTQ+ .	271
Encart 5 : L’encadrement de l’évaluation des demandes d’asile OSIG	276
Encart 6 : Ordre d’entrée et accès à un accompagnement différencié à l’ARDHIS	322
Encart 7 : Aman : des années dans la précarité administrative avant d’obtenir l’asile .	511

Table des matières

Introduction générale	1
Première partie – D’une catégorie administrative à l’expérience vécue d’une catégorisation : appréhender et saisir les « réfugié-es LGBT+ »	14
Introduction de la première partie	15
Chapitre 1. « L’ordre sexuel du monde » à l’aune de celles et ceux qui en traversent les frontières	17
A. « L’ordre sexuel du monde » ou le rapport aux minorités sexuelles et de genre comme principe de hiérarchisation	19
1. Asseoir « l’ordre sexuel du monde »	21
a) L’inclusion des droits des minorités sexuelles dans la consolidation des frontières nationales	22
b) L’intervention d’États et d’organisations au-delà des frontières nationales au nom des libertés sexuelles	24
2. Déconstruire « l’ordre sexuel du monde »	27
a) Désessentialiser les « marges »	27
<i>Une remise en question de la lecture évolutionniste</i>	27
<i>Une appréhension non homogénéisée des pays du Sud</i>	27
<i>Recontextualiser l’homophobie pour sortir de la lecture culturaliste</i>	29
b) Trouble dans le Nord	32
B. L’étude des <i>queer migrations</i> ou la sortie d’un double impensé	33
1. Les migrations à l’aune de la sexualité	34
2. Analyser les expériences migratoires des minorités sexuelles et de genre	36
3. L’analyse critique du discours de la migration comme libération	38
C. Les réfugié-es LGBT+, figure paradigmatique de « l’ordre sexuel du monde » ?	39
1. L’asile OSIG, entre protection et exclusion	40
2. Des rouages de la procédure à l’expérience vécue de la migration et de l’asile	43
a) Trajectoires socio-spatiales et expériences minoritaires	43
b) Ce que les politiques migratoires et d’asile font à l’expérience minoritaire sexuelle et de genre	47
c) Intersectionnalité située et approche géographique de l’imbrication des rapports de pouvoir	50
Conclusion	55
Chapitre 2. Aspérités de terrain. Positionnements, adaptations et réflexivité en situation d’enquête ethnographique	58
A. Construction et cheminements d’une enquête ethnographique par participation observante.	61
1. Entrer sur le terrain par la participation	61
a) Participer pour avoir accès	62
b) Participer pour compenser	64
2. Contenants et contenus de l’enquête	67
a) Contours et modalités du terrain réalisé	67
b) Caractéristiques et spécificités du groupe étudié	72
3. Espaces - temps de l’enquête ethnographique : des contours du terrain aux contours de l’analyse	77
a) Espaces de l’enquête	77
<i>Une singularisation de l’enquête par le contexte spatial de son déroulement</i>	77
<i>Les lieux de l’enquête</i>	79
<i>Des lieux de l’enquête aux spatialités des parcours des enquêté-es</i>	82
b) Temps de l’enquête	84

(Dé)mesurer le temps, ou l'irreprésentabilité de l'enquête ethnographique	85
La sortie du terrain comme transition : le « désengagement ethnographique ».....	87
4. Associatif et chercheur, l'ethnographie à l'épreuve de la « double casquette ».....	89
a) Recherche à couvert, recherche à découvert : la pratique du terrain au-delà de la dichotomie	89
b) Entendre et taire : bricolages de la pratique de recherche pour concilier impératifs scientifique et éthique.....	93
B. Quelle place pour le récit de vie en enquêtant auprès de personnes exilées ?.....	94
1. Du risque de la reproduction de l'injonction à se raconter à celui de l'essentialisation : ajustements du recours à l'entretien.....	95
2. Réappropriations de l'entretien	98
3. L'exercice narratif répété : analyser des récits de vie produits par des « professionnel·les du discours sur soi ».....	103
C. Ethnographie réflexive.....	109
1. Être impliqué	110
a) Objectiver ce que l'implication produit.....	110
b) ... sans pour autant lui affecter un poids démesuré.....	111
2. Être situé, au-delà de la seule implication	112
a) Le terrain à l'aune des rapports situés avec les enquêté·es : quelques configurations expérimentées	112
b) « Et toi, c'était à quel âge ? » L'expérience minoritaire partagée, un apport pour l'enquête ?.....	115
3. Être affecté : heuristique des émotions	118
Conclusion	124

Conclusion de la première partie..... 126

Deuxième partie – Du départ du pays d'origine à la demande d'asile en France 129

Introduction de la deuxième partie..... 130

Chapitre 3. Quitter son pays : des départs aux ressorts multiples 134

A. Persécutions et départ du pays d'origine, une articulation complexe	136
1. Une géographie de l'expérience vécue des minorités sexuelles et de genre au-delà de celle du droit.....	136
2. Persécutions, statuts socio-économiques et départ du pays.....	142
a) Le statut socio-économique protège-t-il ?.....	142
b) Les persécutions déclassent.....	145
3. Des départs aux motifs multiples.....	147
a) Des persécutions imbriquées.....	148
b) Réinscrire la migration dans l'histoire des projets avortés	149
c) Partir en gardant la face : le choix méticuleux du motif de départ annoncé	150
B. De l'expérience minoritaire à l'aspiration à la migration : constitution de mondes migratoires	153
1. Représentations de l'ailleurs attractif : vecteurs et effets différenciés	154
2. Circulation de l'information et ouverture d'un horizon migratoire	156
3. Migrer : une solution co-construite ?.....	157
a) Le conseiller	157
b) L'exemple à suivre.....	159
C. Accessibilités différenciées à la migration.....	160
1. L'accès au visa, premier obstacle	161
2. Le rôle de personnes tierces pour aider au départ.....	163
a) Financer et organiser son départ : connaissances et bonnes rencontres pour pallier le manque de capitaux	163
b) Aider ou éloigner ? Le soutien ambigu des proches	165
3. Les habitué·es de la mobilité internationale : l'asile comme non-retour	167

a) Des possibilités de départ facilitées par le statut socio-économique	167
b) Des possibilités de départ facilitées par les ressources du militantisme	168
Conclusion	171
Chapitre 4. Arriver en France : des parcours migratoires hétérogènes	174
A. Typologie liminaire des trajectoires migratoires	177
1. « Déplacement linéaire » et « navigation à vue » : retours sur deux types de parcours migratoires aux antipodes	179
2. La « fixation progressive » : réinscrire l'arrivée en France dans les expériences antérieures de déplacement	183
B. Aspirer à aller en France ? Ressorts de l'attractivité entre imaginaires géographiques et stratégies de localisation.....	187
1. La France, « pays des droits de l'Homme » ?	188
2. Horizons d'opportunités et de ruptures amorties	192
3. Du partenaire à rejoindre aux co-nationaux à éviter : la migration comme réajustement de la distance avec les autres.....	195
C. Aspirations contrariées et parcours négociés : des trajectoires migratoires fortement contraintes	199
1. Ressources et trajectoires migratoires.....	199
a) Le rôle des ressources financières à différentes étapes de la migration	199
b) Mobiliser son réseau pour avancer, entre ressources et contraintes	203
2. Expositions à la violence ou à la stigmatisation et réorientation de la trajectoire migratoire	205
a) Continuer sa route pour échapper à la stigmatisation.....	205
b) Dublin et l'angoisse du retour en arrière.....	207
3. Des trajectoires entravées par les politiques migratoires et réajustées par des tactiques.....	210
Conclusion	215
Chapitre 5. L'entrée dans la carrière de demandeur-se d'asile.....	217
A. Accès à l'information, accès à la demande d'asile OSIG.....	221
1. « Je connaissais l'asile politique, pas l'asile pour les homos » : un accès différencié à l'information.....	221
2. Les hasards de l'arrivée à la demande d'asile OSIG : rencontres fortuites, lieux ressources et effet de contexte.....	224
3. Quand les personnes qui conseillent inhibent : de la diffusion au filtrage des informations.....	227
B. Dissimulation, hésitation, résignation : rugosités d'entrée dans la carrière	232
1. Dire ou ne pas dire ? La gestion du dévoilement de son OSIG	232
2. Les coûts de l'asile ou le prix d'entrée dans la carrière	237
a) L'asile comme prise de risque ?	237
b) L'asile comme rupture avec le pays d'origine.....	239
c) L'asile comme renoncement.....	241
3. L'arrivée à la demande d'asile comme ajustement à diverses contraintes.....	243
a) Demander l'asile, pour éviter le retour dans le pays d'origine	244
b) Demander l'asile, en dernier recours	246
C. Demander l'asile OSIG : retours synthétiques sur un processus à l'articulation de multiples déterminants.....	252
1. Séquences de l'entrée dans la carrière.....	252
2. Du départ du pays d'origine au recours à la demande d'asile OSIG : typologie des entrées dans la carrière	254
Conclusion	258
Conclusion de la deuxième partie.....	260

Troisième partie – Trier, reléguer : l'épreuve de la procédure d'asile	264

Introduction de la troisième partie	265

Chapitre 6. La procédure d'asile comme instance de vérification	268

A. Registres de la crédibilité dans la demande d'asile OSIG	270
1. « C'est à la fois évanescent et pas complètement évanescent » : l'OSIG passées au crible de la procédure d'asile.....	270
2. La fabrique de l'authentique	278
a) Le doute et l'indice : modalités d'énonciation du discours « vécu ».....	279
b) Témoigner, attester : une crédibilité polyphonique ?.....	286
3. La crédibilité à l'aune de la raison humanitaire.....	287
a) L'apprentissage du statut de victime.....	289
<i>S'approprier le continuum des persécutions.....</i>	<i>289</i>
<i>Le corps comme preuve</i>	<i>290</i>
<i>L'incarnation émotionnelle.....</i>	<i>292</i>
b) Variations de « l'ordre sexuel du monde » dans le registre de crédibilité de la demande d'asile OSIG	293
<i>Des expériences et trajectoires migratoires épurées par compartimentation</i>	<i>293</i>
<i>Représentations normées et stéréotypées du genre et des sexualités</i>	<i>296</i>
<i>La recherche du sujet souffrant de sa différence.....</i>	<i>299</i>
<i>Les « précautions » et les « prises de risque ».....</i>	<i>301</i>
<i>La libération.....</i>	<i>304</i>
B. Expérience de la frontière biographique et confrontation au soupçon : coercitions discursives	308
1. La procédure d'asile comme injonction à se raconter : la perte de contrôle des frontières de l'intimité	308
a) Tracer les frontières nationales en traçant les frontières de l'intimité.....	308
b) Calibrer l'extimisation de l'intime.....	310
2. Savoir et pouvoir à la frontière : la dépossession de l'expertise de soi.....	311
a) Perdre l'expertise de soi.....	311
b) L'auto-responsabilisation : du renversement de l'expertise à la production du sentiment d'incapacité	312
3. La procédure d'asile comme déni de reconnaissance et prolongement de l'expérience minoritaire	314
C. Accès différencié à l'accompagnement à la procédure et diffusion du régime du soupçon.....	318
1. Au sein de la scène associative : l'ARDHIS comme pré-frontière	319
a) Modalités et obstacles d'accès à l'accompagnement de l'ARDHIS.....	319
<i>Accéder à l'association.....</i>	<i>320</i>
<i>L'établissement d'un « ordre d'entrée »</i>	<i>321</i>
<i>Contourner l'ordre d'entrée : l'interpersonnel comme dérogation aux pratiques formalisées.....</i>	<i>323</i>
b) La diffusion du soupçon : de la recherche de « crédibilité » des institutions à l'émergence du « doute » chez les bénévoles.....	326
c) Au-delà du doute. L'assistance à géométrie variable.....	330
<i>Ce que charrie la gestion du doute.....</i>	<i>330</i>
<i>La régulation du soupçon par l'assistance à géométrie variable</i>	<i>334</i>
d) La scène associative entre sentiments d'injustice et comparaisons anxiogènes	337
2. La diffusion du soupçon entre les demandeur·ses d'asile : de la mise en concurrence à l'enjeu du positionnement stratégique.....	341
a) « They are using our rights » : la mise en concurrence des exilé·es	341
b) Ressorts du soupçon entre exilé·es et renforcement des systèmes normatifs	344
c) Alimenter la rumeur pour occuper des positions stratégiques	347
Conclusion	350

Chapitre 7. Configurations et négociations de la condition de demandeur·se d'asile.....	353

A. Des existences liminales.....	355
1. L'attente et l'ennui : l'expérience de la mise en inactivité	355

a) L'épreuve de l'attente ou la coercition par le temps	357
« <i>Same as usual, boring and lonely</i> » : des vies mises en suspens.....	357
<i>Faire la queue : une expérience spatio-temporelle de marginalisation sociale</i>	359
b) Résistances à l'attente et à la temporalité imposée.....	363
2. L'incertitude comme règle	366
a) L'angoisse au quotidien.....	367
b) Chercher des signes pour donner du sens.....	369
c) Naviguer avec l'incertitude dans l'espace public.....	371
B. De l'expérience de la précarité à celle du déclassement.....	374
1. Le maintien contraint dans la précarité matérielle	375
a) Configurations de la précarité matérielle	375
<i>Précarité financière</i>	375
<i>Précarité résidentielle</i>	376
b) Dans le dédale administratif.....	382
c) Faire face à la précarité	384
<i>La « vulnérabilité » au guichet : mobilisation d'une catégorie aux contours flous</i>	386
<i>Précarité, dépendances et exploitations</i>	390
2. Variations de la honte : expériences et émotions du déclassement social.....	394
a) Expérimenter des conditions de vie humiliantes	395
b) Devenir dépendant·e des autres, perdre son autonomie.....	397
c) Porosité des figures de la mise au ban de la société.....	401
C. Être « demandeur·se d'asile » : la gestion d'un nouveau stigmat.....	403
1. Traître et étranger·e : l'étau de la double non appartenance	403
2. Entre mise à distance et réappropriation stratégique : un rapport négocié à la catégorie de « demandeur·se d'asile »	408
a) Mises à distance et pratiques de désidentification	408
b) Le statut de « demandeur·se d'asile » ou « réfugié·e » comme ressource.....	412
Conclusion	414
Conclusion de la troisième partie	416
<i>Quatrième partie – Reconfigurations de l'expérience minoritaire en migration</i>	419
Introduction de la quatrième partie.....	420
Chapitre 8. L'expérience minoritaire dans les espaces sociaux transnationaux : stigmatisations et résistances	423
A. Être minoritaire ici et là-bas : le stigmat à distance	425
1. Stigmatisation à distance et répercussions multilocalisées.....	425
2. Homo ici, hétéro là-bas : l'espace social transnational, entre continuités et nouvelles formes d'hétéronormativité.....	430
3. Négocier le statut migratoire, nouveau support d'information du stigmat	433
4. « Le maudit du quartier est devenu le béni de la ville » : recomposition des rapports de pouvoir en migration	437
B. Les compatriotes en France : des relations ambiguës	442
1. La mise à distance des compatriotes	442
a) Négocier des translocalités.....	443
b) Une négociation des translocalités contrainte par le statut migratoire.....	445
c) Une mise à distance symbolique : l'altérisation des compatriotes ou l'autonomisation comme distinction	448
2. Un accès en tension aux ressources fournies par les compatriotes.....	449
C. Pratiques et représentations au-delà de la rupture avec le pays d'origine.....	455
1. Des rapports déshomogénéisés aux compatriotes en France.....	456
a) De la rupture à la sélection des liens et de la révélation de l'OSIG.....	456
b) Temporaliser la gestion du stigmat et sa réception.....	458
c) Des compatriotes passeur·ses de liberté	459
2. Stratégies de résistance et d'entraide LGBT+ transnationales	460

a) Mobiliser des ressources à distance.....	460
b) Créer des ressources pour les autres toujours là-bas.....	461
c) Aider les nouveaux et nouvelles arrivés.....	464
3. Passés et futurs des liens entretenus avec le pays d'origine	465
a) Des liens avec le pays d'origine pas entièrement rompus	466
b) Le pays d'origine, un horizon d'avenir pas toujours abandonné	467
Conclusion	470
Chapitre 9. L'expérience minoritaire à l'épreuve du quotidien.....	473
A. Vivre sans espace à soi : approche matérielle de l'expérience minoritaire	475
1. Être exposé·e : quand le logement ne préserve pas d'autrui.....	476
2. Absence d'espace à soi et altération des relations sociales.....	478
B. Nouvelles normes et nouveaux rapports de pouvoir : l'expérience minoritaire complexifiée en contexte migratoire.....	483
1. De l'hétéronormativité et la cisnormativité persistantes à la confrontation à de nouvelles normes de genre et de sexualité.....	483
a) « Je comprends que mon combat n'est pas terminé, même ici » : désillusion et réajustement des représentations	484
b) Socialisation et nouvelles normes de genre discordantes : un nécessaire réapprentissage des signes de l'homosexualité	487
c) « S'ils trouvent que je suis stupide ou arriéré, alors tant mieux » : d'une norme à l'autre ?	489
2. Expérience minoritaire sexuelle et rapport social de race	493
a) Faire l'objet de rejets ou de fantasmes : la confrontation aux assignations raciales au sein d'espaces de sociabilité gay	493
b) Le « copain blanc », condition d'une relation homosexuelle accomplie ?	498
C. « J'ai pas les papiers pour vivre » : l'expérience minoritaire à l'épreuve du statut migratoire.....	501
1. Sentiments d'illégitimité et pratiques d'auto-censure	501
2. La précarité administrative, facteur d'insécurisation accrue face à l'hétéro- et cisnormativité	503
a) Le fardeau des normes amplifié par l'instabilité de la condition de demandeur·se d'asile.....	503
b) Procédures et dispositifs de contrôle des migrations et réaffirmation de l'hétéro- et cisnormativité.....	506
3. Expérience du statut migratoire et recomposition de la subjectivité minoritaire	510
Conclusion	514
Conclusion de la quatrième partie	516
Conclusion générale.....	519
Annexes.....	531
Annexe 1. Étapes de la procédure d'asile en France.....	532
Annexe 2. Statistiques générales sur l'asile en France	533
Annexe 3. Nombre de demandeur·ses d'asile suivi·es par l'ARDHIS de 2005 à 2021.....	536
Annexe 4. Tableau des personnes accompagnées individuellement dans leur demande d'asile.....	537
Annexe 5. Photographies complémentaires de l'enquête	538
Annexe 6. Tableaux des entretiens réalisés	542
Annexe 7. Tableau récapitulatif des principales personnes rencontrées impliquées dans une demande d'asile.....	545
Annexe 8. Structures d'hébergement et d'accueil existantes au sein du Dispositif National d'Accueil.....	551

Annexe 9. Exemple d'attestation de l'ARDHIS jointe à un dossier de recours à la CNDA	555
<i>Bibliographie</i>	556
<i>Liste des figures</i>	588
<i>Liste des cartes</i>	589
<i>Liste des tableaux</i>	590
<i>Liste des encarts</i>	591
<i>Table des matières</i>	592

Résumé

Le contexte oppressif à l'égard des minorités sexuelles et de genre dans plusieurs pays conduit certaines personnes à migrer à destination de l'Europe pour se mettre en sécurité. Une partie d'entre elles arrive en France où elles initient une demande d'asile qui invoque spécifiquement les persécutions subies en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre (OSIG). L'émergence et la stabilisation depuis une trentaine d'années de ce motif de demande d'asile a élargi le cadre d'octroi de protections internationales. Toutefois, les difficultés d'accès au statut de réfugié-e sont nombreuses dans un contexte de politiques migratoires et d'asile restrictives et marquées par le soupçon à l'égard des demandeur·ses d'asile. À rebours des représentations qui appréhendent la migration des minorités sexuelles et de genre des pays du Sud vers les pays du Nord comme un simple mouvement de « libération », cette thèse rend compte d'une autre réalité en redonnant toute son épaisseur et sa complexité à l'expérience vécue de la migration par des personnes qui demandent l'asile au motif de l'OSIG en France. La perspective d'analyse est renversée puisqu'il ne s'agit pas d'étudier la migration et ses effets à l'aune des persécutions subies dans le pays d'origine, mais au prisme du cadre spécifique de la demande d'asile qui l'encadre dans le pays d'arrivée et de ses contraintes. Pour ce faire, ce travail s'appuie sur une enquête ethnographique de trois ans réalisée en situation de participation observante au sein d'une association parisienne spécialisée dans l'accompagnement à cette demande d'asile. Le premier axe d'analyse resitue la demande d'asile OSIG dans les parcours biographiques et migratoires plus larges des enquêté·es et témoigne de la multiplicité des déterminants qui conduisent à cette procédure au-delà des seules persécutions. Un second temps est consacré à l'étude de la double épreuve que constitue la demande d'asile : celle de la « crédibilité » aux yeux des institutions d'une part ; celle de la condition de demandeur·se d'asile au quotidien d'autre part. Le dernier axe rend compte de la façon dont l'expérience minoritaire sexuelle et de genre est reconfigurée dans le pays d'arrivée par les nouvelles contraintes et les nouveaux rapports de pouvoir auxquels les individus sont confrontés, à commencer par les implications multiples et multiscalaires du statut migratoire particulier de demandeur·se d'asile.

Mots-clés : migrations ; asile ; réfugiés ; LGBT+ ; genre ; sexualité ; expérience minoritaire ; France ; région parisienne ; ethnographie ; trajectoires socio-spatiales ; géographie sociale

Abstract

The oppressive context for sexual and gender minorities in several countries leads some people to migrate to Europe in search of safety. Some of them arrive in France where they apply for asylum specifically on the grounds of persecutions based on their sexual orientation or gender identity (SOGI). The framing of this new asylum category over the last thirty years has broadened the scope of international protection. However, there are many difficulties in accessing refugee status in a context of restrictive migration and asylum policies fraught with suspicion towards asylum seekers. In contrast to the discourse depicting the migration of sexual and gender minorities from Southern to Northern countries as a simple "liberation" movement, this thesis emphasizes the thickness and complexity of the migration experience of SOGI asylum seekers in France. Migration and its effects are not analysed in the light of persecutions suffered in the country of origin, but rather through the way in which the asylum application shapes the lives of individuals in the country of arrival. To do so, this work is based on a three-year ethnographic fieldwork carried out as an observing participant in a Parisian support organisation specialising in this type of asylum request. The first part of the analysis situates the SOGI asylum application in the wider biographical and migratory trajectories of the respondents, and shows the multiplicity of determinants leading to this procedure, beyond persecutions themselves. The second part is devoted to studying the lived experience of asylum claim: the trial of "credibility" in the eyes of the institutions on the one hand, the daily experience of the asylum seeker condition on the other hand. The final section examines how the lived experience of minority linked to gender or sexuality is reshaped by the new constraints and power relations that individuals face, starting with the multiple and multiscalar implications of the asylum seeker's specific migration status.

Keywords: migration; asylum; refugees; LGBT+; gender; sexuality; lived experience of minority; France; Parisian area; ethnography; socio-spatial trajectories; social geography